



HISTOIRE

DU

CLERGÉ DE FRANCE

DEPUIS

L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES

JUSQU'A NOS JOURS

Paris. — Imp. de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins.

HISTOIRE

DU

CLERGÉ DE FRANCE

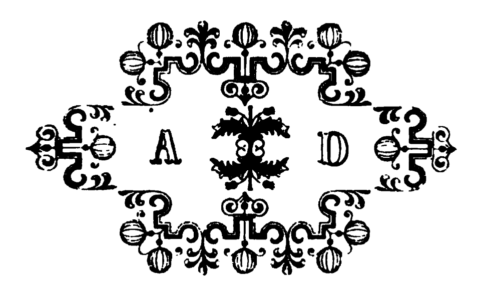
DEPUIS

L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES

JUSQU'A NOS JOURS

PAR J. BOUSQUET

TOME TROISIÈME



PARIS
CHEZ ADOLPHE DELAHAYS, LIBRAIRE,
RUE VOLTAIRE, 4 ET 6.

1854

HISTOIRE

DU

CLERGÉ DE FRANCE

DEPUIS

L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES

JUSQU'A NOS JOURS

LXII.



RÈGNE DE LOUIS X, SURNOMMÉ HUTIN. — ÉTAT POLITIQUE DU ROYAUME. — ENGUERRAND DE MARIGNY SURINTENDANT DES FINANCES. — SON ARRESTATION ET SON SUPPLICE. — REPENTIR DU COMTE DE VALOIS. — ACCUSATION PORTÉE CONTRE UN ÉVÊQUE. — ACQUITTEMENT DE CE PRÉLAT. — ÉDIT POUR L'AFFRANCHISSEMENT DES SERFS. — JUIFS RAPPELÉS EN FRANCE. — EXPÉDITION EN FLANDRE. — MORT DU ROI. — RÉGENCE.

La postérité de Philippe-le-Bel passa comme une ombre, dit Bossuet (1); ses trois fils, qui promettaient une nombreuse famille, se succédèrent l'un à l'autre en moins de quatorze ans, et moururent tous sans laisser d'enfants mâles.

L'aîné, Louis X, surnommé Hutin (2), monta sur le trône à l'âge de vingt-cinq ans. L'Etat n'était pas tranquille;

(1) *Abrégé de l'Histoire de France.*
(2) C'est-à-dire querelleur.

le soulèvement du peuple en quelques provinces, et la confédération de la noblesse inspiraient de sérieuses alarmes.

Le comte de Valois, chargé d'apaiser ces troubles par sa prudence et son autorité, termina promptement l'affaire des seigneurs en les rétablissant dans les prérogatives qui leur appartenaient du temps de saint Louis, et s'engagea, pour calmer le peuple, à lui sacrifier le principal ministre auquel on imputait la misère publique, les nouveaux impôts, l'altération des monnaies et tout ce qui, sous le précédent règne, avait occasionné du mécontentement.

Ce ministre, qui s'appelait Enguerrand le Portier de Marigny, était parvenu, par son esprit, par son habileté dans les affaires, et par son ambition, aux plus hautes dignités de l'État. Philippe-le-Bel l'avait appelé dans son conseil privé, l'avait fait son chambellan, comte de Longueville, surintendant des finances, et n'agissait que par ses avis. Un tel crédit, une telle puissance, lui avaient attiré la jalousie des grands; une réponse insolente, qu'il fit au comte de Valois, fut cause de sa perte. Il s'agissait un jour, dans le conseil du nouveau roi, de l'embarras des finances et des moyens d'y remédier; le comte de Valois, indisposé contre Marigny, prit aussitôt la parole, et dit que ce ministre, ayant eu l'administration du trésor, c'était à lui d'en rendre compte et d'expliquer ce qu'il en avait fait. « Je suis tout prêt à donner des explications, répondit Marigny. — Que ce soit à l'instant, répliqua vivement le comte de Valois. — J'en suis content, dit sur le même ton le ministre offensé. Je vous ai donné à vous-même une partie des fonds dont vous parlez; le reste a été employé au service du roi. — Vous mentez, s'écria Valois, transporté de colère. — C'est vous-même qui mentez, » répartit Enguerrand. Le prince mit alors la main sur son épée pour percer le surintendant, mais il fut retenu par quelques assistants.

Peu de temps après cette scène, Marigny fut arrêté, jeté dans un cachot et mis en accusation, sans qu'on voulût entendre sa défense. Cependant Louis X, nonobstant les plus vives instances qu'on fit auprès de lui, pour lui persuader que Marigny était coupable et méritait la mort, voulait seulement le bannir du royaume et le reléguer en Chypre. Alors on eut recours à un autre moyen. Le comte de Valois ayant fait arrêter la femme du surintendant, produisit des témoins qui déposèrent qu'elle avait employé, à la sollicitation de son mari, un magicien, nommé Jacques de Lor, pour attenter sur la vie du roi, par le moyen de figures de cire, dont l'effet, disait-on, était de faire passer dans les personnes qu'elles représentaient les opérations magiques qui s'exerçaient sur ces images ; de sorte qu'en les piquant ou en les brûlant, ces impressions se faisaient sentir à celui qu'on voulait tourmenter, et lui causait enfin la mort. On mit en prison ce prétendu magicien, qui se pendit de désespoir. Cette mort fut considérée comme une conviction de son crime, et Marigny, condamné sur ce futile indice, fut pendu et mis au gibet de Montfaucon, qu'il avait lui-même fait élever pour y exposer les corps de malfaiteurs après leur supplice. Ainsi finit cet homme d'État, dont le roi regretta bientôt la perte et l'injuste condamnation, ce qu'il montra par un legs de dix mille livres qu'il fit à ses enfants.

Le comte de Valois, frappé d'apoplexie, et par suite paralysé de la moitié du corps, reconnut à ce châtiment la justice de Dieu. Il ordonna qu'on distribuât une somme considérable à tous les pauvres de Paris ; et ceux qui faisaient cette distribution disaient, comme il l'avait prescrit en remettant l'aumône à chaque pauvre : *Priez Dieu pour monseigneur Enguerrand et pour monseigneur Charles.*

Pierre de Latilly, évêque de Châlons-sur-Marne, accusé d'avoir fait périr par le poison l'évêque son prédécesseur

et le roi Philippe-le-Bel, fut déchargé de tout soupçon, renvoyé absous par un concile, et rétabli dans son siége.

Cependant, le trésor royal se trouvant sans ressource, l'on eût recours, pour avoir de l'argent, à un moyen qui n'était pas nouveau, mais qu'on n'avait jusque-là que très-sobrement employé (1).

Les habitants de la campagne et d'un grand nombre de petites villes étaient encore à cette époque comme aux premiers temps de la monarchie, c'est-à-dire serfs. On les appelait *gens de corps, gens de morte-main*, et quoiqu'il leur fût permis d'avoir la possession de quelques terres et d'autres revenus, néanmoins, ils ne pouvaient, ni eux, ni leurs enfants, sortir du domaine de leur seigneur; ils étaient attachés à la terre, *addicti glebæ*, et ne pouvaient ni s'établir, ni se marier ailleurs, sans la permission de ce maître. D'après les articles 7 (2) et 11 (3) du titre XIV de la loi

(1) Philippe-le-Bel s'était servi de ce moyen, en 1302, dans l'étendue du baillage de Caen.

(2) *Si vero ingenua femina aliquemcumque de illis sua voluntate secuta fuerit, ingenuitatem suam perdat.*

(3) *Si quis ingenuus ancillam alienam sibi in conjugium sociaverit..... ipse cum illa in servitium inclinetur.*

D'après les dispositions des *Assises de Jérusalem*, les veuves et les filles au-dessous de soixante ans qui possédaient des *fiefs de corps* (on appelait fiefs-liges ceux dont les seigneurs, entre autres devoirs personnels, étaient obligés d'aller eux-mêmes à la guerre ou de s'acquitter en personne des services militaires dus au seigneur féodal), étaient non-seulement obligées de se marier pour faire desservir leurs fiefs, mais elles devaient encore prendre des maris qui fussent agréables à leurs seigneurs, parce que ceux-ci avaient intérêt à ce que les fiefs fussent desservis par des hommes fidèles. Aussi, lorsqu'une de ces dames avait choisi un mari, elle devait obtenir du seigneur la permission de l'épouser, et quand elle n'avait encore jeté les yeux sur personne, ou quand le seigneur n'avait pas voulu admettre le mari proposé, ce seigneur, suivant l'usage de Jérusalem, était en droit d'offrir trois barons et la dame devait, à moins d'excuses légitimes, épouser l'un des trois; et si elle en épousait un autre sans le consentement du seigneur, celui-ci pouvait saisir le fief qu'elle possédait et en jouir pendant tout le mariage.

D'après les lois d'Écosse, les vassaux, liges de corps, ne pouvaient ma-

salique, la personne franche qui épousait une personne serve, devenait serve elle-même; mais il fallait, pour qu'il en fût ainsi, que celui des deux époux, qui était franc, eût connu, avant le mariage, la condition de l'autre, ou qu'ayant connaissance de cette condition, après le mariage, il ne s'en séparât point. Cet usage existait encore en France sous les premiers rois de la troisième race, ainsi que nous l'apprend Saint-Yves dans sa 242e lettre.

Il n'y avait que les habitants des grandes villes et de quelques autres lieux qui fussent affranchis de la servitude, quelques-uns ayant conservé leurs priviléges et leur liberté lorsque les Francs conquirent la Gaule, et les autres s'étant rachetés de la servitude à main armée, ou bien à prix d'argent (1).

Or, comme l'esprit des gouvernants est ordinairement fécond en inventions, quand il s'agit d'impôts et de finances, l'on proposa dans le conseil du roi d'offrir l'affranchissement à tous les paysans de son domaine, moyennant un certain prix. L'expédient fut trouvé bon, et Louis X, par un édit du 3 juillet 1315, ordonna que les *servitudes fussent ramenées à franchises*, en donnant pour motif que ses Etats, portant le nom de royaume des Francs, il voulait qu'il n'y eût que des gens libres, en ajoutant toutefois ces mots fort essentiels : *à bonnes et convenables conditions*. Beaucoup de serfs payèrent, afin d'être affranchis; mais d'autres, manquant d'argent, ne purent profiter de l'édit. En même temps, et toujours dans le but de se procurer de l'argent, on permit aux juifs de résider en France.

---

rier leurs filles, quand elles étaient leurs héritières présomptives, sans le consentement des seigneurs; et s'ils les mariaient sans congé, ils perdaient leurs fiefs.

Il n'en était pas de même en France.

(1) Voy. ce que j'ai dit au sujet de l'établissement des communes, t. II, p. 186 et suiv.

Avec ces nouvelles ressources, le roi leva des troupes, marcha vers la Flandre, fut forcé de s'en retourner à cause des pluies torrentielles qui mettaient obstacle aux opérations, et mourut à Vincennes le 5 juin 1316, laissant une fille de son premier mariage, et sa seconde femme enceinte (1).

Son frère Philippe, comte de Poitiers, était alors à Lyon pour presser l'élection d'un pape, depuis longtemps différée, les cardinaux, depuis la mort de Clément V, n'ayant pu s'accorder pour lui donner un successeur. Ce prince ayant appris la mort du roi, se rendit aussitôt à Paris, et la régence lui fut déférée pour dix-huit ans par les barons dans le cas où la reine accoucherait d'un prince ; tandis que si c'était d'une fille, il serait reconnu roi à la charge de pourvoir au sort de la princesse suivant l'usage et le droit.

La reine accoucha d'un fils, nommé Jean, qui ne vécut que quelques jours ; et dès lors le régent prit le titre de roi.

(1) Clémence de Hongrie.

LXIII.

RÈGNE DE PHILIPPE V, SURNOMMÉ LE LONG (1) — CONTESTATION DE SON DROIT A LA COURONNE. — SON SACRE. — ÉLECTION DU PAPE JEAN XXII. — PROMOTION DE CARDINAUX. — CANONISATION DE SAINT LOUIS, ÉVÊQUE DE TOULOUSE. — LETTRE DU PAPE A LA MÈRE DE CE SAINT PRÉLAT. — LETTRE AU ROI. — CRÉATION DE NOUVEAUX ÉVÊCHÉS. — COMPLOT CONTRE LA VIE DU PAPE. — AFFAIRE DES FRÈRES DITS SPIRITUELS. — LE ROI SE PRÉPARE A UNE CROISADE. — REPRÉSENTATIONS DU PAPE A CE SUJET. — NOUVEL ESSAIM DE PASTOUREAUX. — ATTENTAT DES LÉPREUX. — MORT DU ROI.

La succession de la couronne de France, qui, depuis Hugues Capet, tige de la troisième race, avait toujours été transmise en ligne directe de père en fils dans la personne de treize rois, passa pour la première fois à la ligne collatérale, du neveu à l'oncle. Philippe, alors âgé de vingt-trois ans, était le premier prince du sang royal entre plus de trente qui vivaient alors, sortis des branches de Valois, d'Alençon, d'Évreux, de Bourbon, d'Artois, d'Anjou, de Dreux, de Bretagne et de quelques autres. Il fut sacré à Reims avec la reine Jeanne, sa femme, le dimanche après les Rois, en l'an 1317 (2).

Quoique son droit à la couronne fût incontestable, il lui fut néanmoins contesté. Son frère, Louis X, avait eu de sa première femme une fille nommée Jeanne. Eudes, duc de Bourgogne, oncle de la jeune princesse, soutint que par le droit naturel et par le droit civil elle devait succéder au roi son père; en conséquence, il fit faire opposition au sacre, et protester en présence des pairs et des prélats qu'on ne

(1) A cause de sa haute taille.

(2) Le P. Daniel, *Hist. de France.*

devait point procéder au couronnement de Philippe avant d'avoir examiné le droit de la princesse. On disait même que le comte de Valois favorisait secrètement le parti du duc de Bourgogne. Charles, comte de la Marche, frère du roi, affecta de se ranger du côté des mécontents, probablement dans l'espérance d'obtenir, par ce moyen, une augmentation d'apanage; il quitta Reims avant le sacre. Cette brusque retraite et la protestation du duc de Bourgogne causèrent tant d'inquiétude que pendant la cérémonie l'on fit fermer et garder les portes de la ville.

Cependant le roi, voulant faire consacrer son droit d'une manière éclatante, convoqua, pour le jour de la Purification, une grande assemblée à laquelle assistèrent de nombreux seigneurs, presque tous les prélats et les bourgeois les plus notables de Paris. On examina les lois et la coutume de l'État, et l'assemblée, par un vote unanime, déclara que les femmes étaient incapables de succéder à la couronne de France (1).

Six mois auparavant (2), Jacques d'Euse, cardinal-évêque de Porto, né à Cahors, avait été unanimement élu pape à Lyon dans le conclave. Ce pontife, qui prit le nom de Jean XXII, fut couronné le 3 septembre, et alla s'établir à Avignon où il règna plus de dix-huit ans, gouvernant de là toutes les églises et paraissant à la tête de toutes les grandes affaires de son temps. Il commença par demander aux évêques et aux princes de la chrétienté le secours de leurs prières. Sa lettre circulaire est remarquable par la déclaration authentique qu'il y fait de l'unanimité avec laquelle les cardinaux ont procédé à son élection, et de l'état d'incertitude où il s'est trouvé lui-même touchant la papauté, dou-

---

(1) Voy. ce que j'ai dit au sujet de la loi *salique*, t. I, p. 242, note 2. Voy. aussi mes observations, sur le même point, ci-après, p. 27.

(2) Le 7 août 1316.

tant s'il devait se charger d'un si pesant fardeau, ou le laisser imposer à un autre (1).

Ce pontife fit, bientôt après, une promotion de huit cardinaux, dont sept français et un italien, canonisa Louis, évêque de Toulouse, fils de Charles-le-Boiteux, roi de Sicile, et adressa la lettre suivante à la mère du saint prélat : « Quel triomphe pour vous, notre très-chère fille, quel sujet de joie d'avoir mis au monde un fils, dont la protection vous soutient auprès de Dieu, et dont la gloire vous rend infiniment respectable aux yeux des hommes! Ce fils c'est le saint évêque de Toulouse que Dieu, toujours magnifique dans tous ses dons, honore sur la terre de la grâce des miracles et qu'il couronne dans la gloire d'un diadème immortel. En considération de ses mérites et de l'avis de tous les prélats de notre cour, nous venons de le mettre solennellement au nombre des saints. Rendez donc des actions de grâces à Dieu, notre très-chère fille, de l'heureuse fécondité qu'il vous a donnée; mais profitez en même temps des exemples de votre bienheureux fils : courez à l'odeur de ses parfums, adonnez-vous comme lui à la pratique des bonnes œuvres. S'il était encore au monde, et qu'un malheureux sort l'eût condamné à l'exil, la tendresse maternelle vous donnerait assez de courage pour le suivre : avec quel empressement ne devez-vous point marcher sur ses traces pour arriver au royaume qu'il possède aujourd'hui ? »

Le pape écrivit le même jour (2) au roi Philippe-le-Long; il comparait dans sa lettre les deux saints Louis l'un à l'autre, l'un roi de France, l'autre évêque de Toulouse; le premier sanctifié par le sceptre, le second par son renoncement aux couronnes terrestres; tous deux de la même

---

(1) FONTENAY, *Hist. de l'Église gallicane*, liv. XXXVI.
(2) 9 avril 1317.

maison, tous deux parvenus au même bonheur par différentes routes de sainteté. Ce sont des exemples domestiques qui sont proposés au roi. Ce pontife lui avait déjà donné des avis paternels aussitôt après son sacre, l'exhortant à se conduire toujours en prince catholique, plein de respect et de zèle pour la religion, ami de la vérité, favorable à l'Église et à ses ministres. Il lui avait encore recommandé le recueillement et le silence dans le lieu saint et pendant les divins offices, la gravité dans les manières et dans les ornements de sa personne, l'attention à faire observer les lois de l'Église pour la sanctification des fêtes, l'application à prendre soin par lui-même des affaires, à lire surtout les lettres qu'on lui écrivait des cours étrangères; l'avertissant que c'était le moyen de prévenir bien des dangers et des malheurs. Jean XXII parlait en ami et en père; le roi l'écoutait en fils docile, et il se plaisait à honorer par là un pape qui était né son sujet et qui, dans toutes les occasions, paraissait bien aise de s'en souvenir (1).

A l'honneur que venait de recevoir l'église de Toulouse par la canonisation d'un de ses évêques, le pape en ajouta un autre en l'érigeant en archevêché, et en lui donnant d'abord pour suffragant l'évêché de Pamiers, quatre nouveaux évêchés qu'il créa en même temps, savoir : Montauban, Saint-Papoul, Lombez et Rieux (2), et quelques mois après, Lavaur et Mirepoix (3). Par d'autres bulles de la même an-

(1) FONTENAY, *Hist. de l'Église gallicane*, liv. XXXVI.

(2) Le pape choisit pour premier archevêque de Toulouse Jean Raimond de Comminges qu'il transféra de Maguelone. Le premier évêque de Montauban fut Bertrand du Puy, qui mourut trois mois après, et qui fut remplacé par Guillaume de Cardaillac. Bertrand de La Tour fut nommé au siége de Saint-Papoul. L'évêché de Lombez fut rempli par Arnaud Roger de Comminges, frère de l'archevêque de Toulouse. L'évêché de Rieux fut donné à Guillaume de la Broce, doyen de la cathédrale de Bourges.

(3) Le premier évêque de Lavaur fut Roger d'Armagnac; Raymond Aton fut le premier évêque de Mirepoix.

née (1) et de l'année suivante, il érigea dans la province de Bordeaux les évêchés de Condom, Sarlat, Luçon, et Maillezais; dans la province de Bourges, Saint-Flour, Vabres, Tulle et Castres (2), et dans la province de Narbonne les évêchés d'Alet et de Saint-Pons (3).

En même temps qu'il multipliait les évêchés (4) afin de rendre la religion plus florissante, de procurer aux peuples plus de secours, ce pontife ranimait les bonnes études dans les écoles publiques, encourageait les universités de Paris, de Toulouse, d'Orléans, d'Oxford, d'Italie, publiait les *Clémentines* (5), et envoyait de toutes parts des nonces pour entretenir la paix entre les princes chrétiens. Cependant on conspira contre sa vie, et parmi ceux qui étaient entrés dans cet affreux complot, on découvrit l'évêque de Cahors, décrié pour ses mœurs, et qui était entré dans l'épiscopat par brigue et par simonie. Le pape, ayant fait dresser des informations sur la conduite du prélat, assembla le sacré-collége, et, de l'avis unanime des cardinaux, le déposa et le condamna à la prison perpétuelle. Un auteur du temps (6) ajoute que le coupable fut dégradé, livré au bras séculier et brûlé.

Une autre affaire, non moins pénible, vint encore affliger le pape. Plusieurs frères mineurs, s'étant révoltés contre leur ordre, avaient nommé un général particulier, et ensei-

---

(1) An 1317.

(2) Raimond Galar fut le premier évêque de Condom; Raimond, abbé de Gaillac, fut le premier évêque de Sarlat; Pierre de la Voirie fut nommé à l'évêché de Luçon; Geoffroy Ponorelle à l'évêché de Maillezais; Raismond de Mostuejouls, à celui de Saint-Flour; Pierre Olarge, à celui de Vabres, Arnaud de Saint-Astier à celui de Tulle, Déodat, abbé de Lagny, à celui de Castres.

(3) Le premier évêque d'Alet s'appelait Barthelemy; celui de Saint-Pons, Pierre Rogier.

(4) Le pape écrivit au roi pour faire approuver sa conduite à ce sujet.

(5) C'est ainsi qu'on appelle le recueil des constitutions de Clément V.

(6) Bernard Guidonis *ap. Baluz*, p. 154.

gnaient plusieurs erreurs. Quatre d'entre eux ayant ouvertement résisté à l'autorité du pontife, et persisté opiniâtrément dans leurs dogmes pernicieux, l'inquisiteur de Provence procéda juridiquement contre eux, fit de vains efforts pour les décider à se rétracter, prit conseil de plusieurs évêques et de plusieurs docteurs en théologie qui décidèrent que les articles, soutenus par ces frères appelés *spirituels*, étaient des hérésies, déclara ces quatre frères hérétiques, et jugea qu'ils devaient être dégradés et abandonnés au jugement séculier. Cette sentence fut prononcée dans un cimetière de Marseille en présence de Raimond, évêque de la ville, de Scot, évêque de Comminges, de deux abbés, des supérieurs des quatre ordres mendiants et de beaucoup d'autres témoins. Aussitôt l'inquisiteur requit l'évêque Raimond de procéder à la dégradation des condamnés. Un autel fut dressé; le prélat se vêtit de ses habits pontificaux, exhorta pour la dernière fois ces quatre malheureux à rétracter leurs erreurs, sur leur refus, les dégrada canoniquement, et leur fit raser la tête afin d'effacer tout vestige de cléricature. On les remit ensuite entre les mains du viguier de Marseille qui les condamna au feu, et fit le même jour exécuter sa sentence.

Le roi Philippe-le-Long, ayant enfin terminé par une paix solide les affaires de Flandre, s'occupait activement des préparatifs d'une expédition en Palestine. Mais le pape, en homme prudent et sage, crut devoir modérer un tel empressement; il écrivit au jeune prince qu'eu égard à l'état où se trouvait l'Europe, le moment n'était point opportun pour cette expédition; que l'Angleterre et l'Ecosse étaient en guerre; que l'Allemagne était déchirée par les guerres civiles; qu'il n'y avait entre les rois de Naples et de Sicile qu'une trève qui touchait à sa fin; que les rois d'Espagne avaient à se défendre contre les Maures; que l'Italie était en proie aux factions des Guelfes et des Gibelins; que l'or-

dre de Saint-Jean de Jérusalem se trouvait obéré par les emprunts qu'il avait été forcé de faire pour s'emparer de l'île de Rhodes; qu'il fallait donc avant tout travailler à pacifier l'Europe; mais que si, nonobstant ces considérations puissantes, il persistait dans sa résolution, il devait bien examiner s'il était en état de soutenir seul le poids de cette guerre, et prendre sur cela le conseil des seigneurs.

Philippe se rendit à un avis si sage, sans toutefois cesser de prendre des mesures pour accomplir plus tard son projet.

Or, il se forma tout à coup un nouvel essaim de *pastoureaux*, semblable à celui qui s'était montré pendant la captivité de saint Louis. Une multitude infinie de paysans et de bergers pensant que la gloire de conquérir la Terre-Sainte leur était réservée s'étaient réunis en troupe à la voix d'un prêtre et d'un moine, le premier privé de sa cure pour sa mauvaise conduite, et le second, apostat de l'ordre de Saint-Benoît. Cette armée qui s'était recrutée d'une foule de mendiants, de vagabonds et d'individus prévenus de crimes, s'avançait au nombre de quarante mille hommes, presque tous n'ayant d'autre arme que des bâtons et d'autre moyen de subsistance que le vol et le pillage. Ils vinrent à Paris, forcèrent les prisons du Châtelet pour délivrer ceux des leurs que la justice avait fait arrêter, et allèrent camper au Pré-aux-Clercs, attendant fièrement qu'on vînt les attaquer. Ils partirent bientôt, se dirigèrent vers le Languedoc, ravageant tout sur leur route, massacrant les juifs, les poursuivant de ville en ville et semant partout la terreur. Le sénéchal de Beaucaire et les autres officiers du roi, excités par le pontife à marcher contre ces brigands, les mirent en pleine déroute, en prirent un grand nombre qu'on fit pendre sans pitié; et traquèrent si vivement les autres qu'en peu de temps tout fut dissipé.

Bientôt après un bruit sinistre se répandit dans le royau-

me. Il s'agissait d'un horrible complot tramé par les lépreux: l'on disait que ces malheureux, séparés du commerce des hommes et vivant dans un isolement forcé et honteux (1), avaient conçu l'affreux projet d'empoisonner les puits et les fontaines, afin de s'emparer des biens de leurs victimes. Ils avaient été, suivant quelques-uns, excités à ce crime par les juifs qui, eux-mêmes, suivant quelques autres, auraient été mis en œuvre par les rois maures de Grenade et de Tunis. Ce projet fut exécuté dans quelques localités de la Guienne; on arrêta quelques lépreux; leurs aveux firent découvrir la complicité des juifs; et les coupables furent

(1) Voici les détails de la cérémonie en usage pour retrancher du milieu du peuple ceux qui étaient atteints de la lèpre : Le lépreux, revêtu d'un drap mortuaire, attendait au bas de l'escalier. Le clergé de sa paroisse venait en procession le prendre et le conduisait à l'église. On le plaçait dans une chapelle ardente ; on chantait les prières des morts; on lui faisait des aspersions et les encensements ordinaires. Ensuite on le menait hors de la ville dans la maisonnette qu'il devait occuper. Arrivé à la porte, au-dessus de laquelle était placée une petite cloche surmontée d'une croix, le lépreux, avant de quitter son habit, se mettait à genoux. Le curé lui faisait un discours touchant, l'exhortait à la patience, lui rappelait les souffrances de Jésus-Christ, lui montrait au-dessus de sa tête, prêt à le recevoir, le ciel, séjour de ceux qui ont été affligés sur la terre, et où ne seront ni malades, ni lépreux, où tous seront éternellement *sains*, éternellement purs, éternellement heureux. Après ce discours, le lépreux ôtait son habit, mettait sa tartarelle de ladre, prenait sa cliquette pour qu'à l'avenir tout le monde eût à fuir devant lui. Alors le curé prononçait les défenses prescrites par le Rituel : « Je te défends de sortir sans ton habit de ladre. — Je te défends de sortir nu-pieds. — Je te défends de passer par des ruelles étroites.—Je te défends de parler à quelqu'un lorsqu'il sera sous le vent. — Je te défends d'aller dans aucune église, dans aucun monastère, dans aucune foire, dans aucun marché, dans aucune réunion d'hommes quelconque. — Je te défends de boire et de laver tes mains soit dans une fontaine, soit dans une rivière. — Je te défends de manier aucune marchandise avant de l'avoir achetée. — Je te défends de toucher les enfants; je te défends de leur rien donner. — Je te défends, enfin, d'habiter avec tout autre femme que la tienne. » Le prêtre lui jetait ensuite une pelletée de terre sur la tête et, après avoir fermé la porte, le recommandait aux prières des assistants. (Voy. l'*Histoire des Français des divers États aux cinq derniers siècles*, par M. Monteil, t. I, p. 8 et suiv.)

condamnés au feu. Le roi, qui se trouvait alors en Poitou, retourna bientôt à Paris et ordonna des recherches et des informations; on brûla ceux qui furent reconnus coupables; le reste des lépreux fut enfermé dans les léproseries, et les juifs furent bannis.

Philippe-le-Long, atteint, quelque temps après, d'une dyssenterie, mourut le 3 janvier 1322, sans laisser d'enfants mâles, ce qui fit passer une seconde fois la couronne à la ligne collatérale. C'était, dit le P. Daniel, un prince modéré, sage, pieux, courageux. Il aima les savants et l'était lui-même autant qu'un prince doit l'être. Il avait formé le projet d'établir par tout son royaume un même poids, une même mesure, une même monnaie (1). On a de lui plusieurs ordonnances fort sages qui témoignent de son zèle

---

(1) Depuis la décadence de la monarchie, sous les successeurs de Charlemagne, une infinité d'évêques et de seigneurs avaient obtenu ou usurpé le droit de battre monnaie; ce qui donnait lieu à une grande quantité de monnaies diverses.

L'origine des monnaies se perd dans la nuit des temps. Dès que le commerce eut pris parmi les hommes un certain développement, on sentit l'incommodité des échanges à cause de la nature de certaines marchandises, et alors s'introduisirent l'or, l'argent, le cuivre, auxquels, pour empêcher les fraudes sur leur poids et leur qualité, l'autorité publique donna une forme et imprima une marque particulière pour les distinguer et les autoriser (*). C'est de là que sont venus l'effigie des princes, les années des consulats et d'autres signes qui étaient la garantie de la valeur des monnaies. Chez les Grecs, ces signes étaient des emblèmes particuliers à chaque province. La monnaie de Delphes se reconnaissait par la représentation d'un dauphin; celle des Athéniens par une chouette, l'oiseau de Minerve, signe de la vigilance ; chez les Béotiens c'était Bacchus avec une grappe de raisin et une grande coupe; chez les Macédoniens c'était un bouclier; chez les Rhodiens un soleil.

A Sparte, Lycurgue, désirant attaquer l'avarice, commença par supprimer toute monnaie d'or et d'argent, ne permit que la monnaie de fer, et donna à des pièces d'un grand poids une valeur si modique, que pour placer une somme de dix *mines*, il fallait, dit Plutarque, une chambre

(*) D'après Hérodote, les Lydiens sont les premiers qui aient frappé, pour leur usage, des monnaies d'or et d'argent, *Hist.*, liv. I.

et de sa sollicitude pour la bonne administration de la justice, des finances et du domaine royal.

---

entière et un chariot attelé de deux bœufs pour les traîner (**). Cette nouvelle monnaie, mise en circulation, bannit de Sparte les injustices. Oh ! l'heureuse invention, si elle était aujourd'hui applicable et si elle pouvait avoir le même résultat !

(**) Chaque *mine* valait cent drachmes, et chaque drachme dix-huit sous de notre monnaie actuelle ; or, d'après le calcul qui en a été fait, dix mines (c'est-à-dire 900 fr.) en monnaie de fer devaient avoir un poids de seize cents livres.

LXIV.

RÈGNE DE CHARLES IV, DIT LE BEL. — CARACTÈRE DE CE PRINCE. — SA LETTRE AU PAPE. — BELLE RÉPONSE DU PONTIFE. — LE ROI FAIT ANNULER SON MARIAGE. — SECONDES ET TROISIÈMES NOCES DE CE PRINCE. — PRÉPATIFS D'UNE EXPÉDITION EN ARMÉNIE. — GUERRE EN GUIENNE AVEC LE ROI D'ANGLETERRE. — ISABELLE, FEMME D'ÉDOUARD II, VIENT DEMANDER LA PAIX. — CONDUITE DE CETTE PRINCESSE. — SA FUITE DANS LE HAINAUT. — SA RENTRÉE EN ANGLETERRE. — RÉVOLUTION DANS CE PAYS. — ÉDOUARD II DÉPOSÉ. — SA MORT TRAGIQUE. — ISABELLE MAITRESSE DU POUVOIR. — SON FILS ÉDOUARD III LA FAIT ARRÊTER AINSI QUE SON FAVORI. — TRISTE FIN DE CETTE PRINCESSE. — TENTATIVE DU PAPE POUR PROCURER LA COURONNE IMPÉRIALE AU ROI DE FRANCE. — CANONISATION DE SAINT THOMAS D'AQUIN. — PROCÉDURES POUR LA CANONISATION DU BIENHEUREUX BERRUYER, ARCHEVÊQUE DE BOURGES. — CONCILES DE PARIS, DE SENLIS, D'AVIGNON, DE MARCIAC. — MORT DE SAINT ROCH. — MORT DU ROI.

Charles, frère du roi défunt, fut sacré sans opposition; toute difficulté sur la question de succession à la couronne ayant été levée par l'assemblée qui s'était tenue au début du précédent règne. Ce prince doux, modéré, sans ambition, pleura sincèrement la mort de son prédécesseur, pour l'âme duquel il demanda des prières au pape, lui exprimant en même temps son respect pour le Saint-Siége, son attachement pour l'Eglise et son zèle pour les intérêts de la religion.

L'expression de ces sentiments toucha vivement le pontife, qui répondit au roi (1) : « Nous sommes très-sensi« bles à la triste nouvelle que vous nous annoncez. Le « prince, objet de vos pleurs, a gouverné sagement ses « Etats; il a soutenu, avec résignation, les épreuves de la « maladie qui l'a consumé; il a reçu avec autant de piété

(1) Le 8 février 1322.

« que de respect les sacrements de l'Eglise, il a invoqué
« avec confiance le Seigneur son Dieu, et les bienheureux
« protecteurs qu'il avait au ciel. Il a rendu en prince, vrai-
« ment chrétien, son esprit au Maître suprême, de qui il
« tenait tout. Il est passé, comme nous l'espérons, de cette
« vallée de larmes dans la région sainte, habitée par les
« anges, et toute remplie de la gloire du Très-Haut. Voilà,
« notre cher fils, ce qui doit vous consoler. Autrement
« vous manqueriez de cette charité solide qui fait qu'on se
« réjouit du vrai bonheur de ceux qu'on aime. Pour nos
« prières et celles de nos frères les cardinaux, elles n'ont
« pas manqué à l'illustre mort que vous nous recomman-
« dez, et nous les continuerons volontiers pour lui tout le
« reste de notre vie. Ce que vous nous dites des disposi-
« tions de votre cœur à notre égard et des bons offices que
« vous êtes prêt à nous rendre, n'a pu que nous flatter
« beaucoup; la reconnaissance et l'inclination nous portent
« à vous promettre de notre part toutes les attentions que
« vous pouvez souhaiter pour vous-même et pour votre
« royaume. Mais, notre très-cher fils, un des premiers effets
« de cet amour paternel, que nous vous portons, est de
« vous prémunir contre les dangers du trône où vous êtes
« assis. Les bons conseils et la défiance de vous-même, la
« pensée fréquente de la mort, des jugements de Dieu et
« de la vie future : voilà ce qui doit vous soutenir dans la
« carrière glissante où vous entrez. Ces objets si salutaires
« vous rempliront de la crainte du Seigneur; ils conserve-
« ront votre jeunesse dans l'innocence, ils fortifieront votre
« cœur contre les divers événements, ils vous animeront
« à la pratique des bonnes œuvres. Celles que nous vous
« recommandons très-instamment, sont de protéger les
« églises, de conserver leurs libertés et leurs droits, de
« chérir les personnes ecclésiastiques. En général, faites
« en sorte, notre très-cher fils, de vous rendre les bonnes

« mœurs comme naturelles, par l'exercice continuel des
« vertus..... »

Le roi ne fit point couronner Blanche de Bourgogne son épouse, qui avait oublié ses devoirs, et qui avait été enfermée pour ses désordres dans une forteresse en Normandie; ne pouvant se résoudre à la reprendre, et désirant se remarier, il demanda que son mariage fût dissous à cause de l'empêchement dirimant, résultant de l'affinité spirituelle, contractée par le baptême, puisqu'il était le filleul de la mère de sa femme; ce qui suffisait alors pour invalider le mariage. Il y avait encore un autre empêchement, les époux étant parents au quatrième degré. Le pape chargea de l'instruction de cette affaire les évêques de Paris et de Beauvais, et Geoffroi du Plessis, son notaire, et, sur leur rapport, déclara le mariage nul. Le roi, trois mois après, épousa la princesse Marie, fille du feu empereur Henri de Luxembourg, et sœur du roi de Bohême; mais l'ayant perdue, l'année suivante, il prit en troisièmes noces Jeanne d'Evreux.

Ce prince, dans l'intervalle, s'était occupé des préparatifs d'une expédition pour secourir les chrétiens d'Arménie; mais les événements qui survinrent ne lui permirent pas d'exécuter ce projet; il eut d'abord à régler les différends qui s'étaient élevés au sujet de la succession du comté de Flandre, et à porter ensuite la guerre en Guienne, où les Anglais avaient exercé des actes d'hostilité qui ne pouvaient demeurer impunis. Après avoir vainement demandé satisfaction, il envoya dans cette province le comte de Valois, son oncle, qui soumit en peu de temps le pays, assiégea la Réole, où s'était enfermé Edmond, comte de Kent, frère du roi d'Angleterre, força la ville à capituler et consentit généreusement à une trève avec le prince anglais. Edouard II fit passer en France sa femme, Isabelle, sœur du roi, afin d'obtenir la paix. Charles-le-Bel exigea qu'Edouard vînt

en personne lui rendre l'hommage qu'il devait à la couronne de France comme duc de Guienne, sous peine de confiscation de ce fief. Spencer, favori d'Edouard et mortel ennemi de la reine, n'osant ni accompagner le roi en France, de peur de tomber entre les mains d'Isabelle, ni le laisser partir seul, de peur d'être exposé à la vengeance des barons dont il s'était attiré la haine, proposa de céder la Guienne au jeune Edouard, héritier de la couronne, l'expédient fut accueilli, et ce prince, âgé de treize ans, fut admis à rendre l'hommage.

La paix se trouvant ainsi rétablie, Edouard II écrivit à sa femme de revenir en Angleterre ; mais soit qu'elle redoutât les machinations du favori, soit qu'elle fût retenue par une passion criminelle pour le jeune Mortimer, qui ne pouvait la suivre à Londres, elle refusa obstinément de partir. Son séjour à la cour de France amena une nouvelle rupture, et les hostilités recommencèrent. Le pape intervint, et Charles-le-Bel était décidé à la faire arrêter et à la renvoyer en Angleterre, lorsqu'elle se réfugia auprès du comte de Hainaut. Le frère de ce Seigneur équipe une flotte et part pour l'Angleterre avec Isabelle, n'ayant en tout que trois mille hommes. La reine publie, en débarquant, qu'elle n'en veut qu'au favori ; on accourt de tous côtés, on prend parti pour elle, car, ainsi que le dit un historien (1), le désir et l'espoir d'un état meilleur étant toujours le seul bien qu'on laisse au peuple, il applaudit à toute révolution dans le gouvernement, en attendant qu'il se détrompe encore. Edouard et son favori, abandonnés par leurs soldats, s'enferment dans Bristol ; la reine va les assiéger ; ils se sauvent, sont arrêtés ; Spencer est livré au supplice, et le roi, déposé (2) par le

---

(1) Duclos.

(2) Au mois de janvier 1327.

Édouard III n'étant âgé que de quinze ans au moment de la mort de son père, on nomma une régence ; mais la reine, qui disposait des troupes,

parlement, est, peu de temps après, assassiné dans sa prison.

Avant ces événements, le pape, mécontent de la conduite que tenait à son égard Louis de Bavière, élu roi des Romains, tenta de faire rentrer l'empire dans la maison royale de France; mais ce projet échoua par la faute de Charles-le-Bel, qui n'avait ni répandu assez d'argent, ni fait jouer assez de ressorts auprès des princes d'Allemagne.

Le 18 juillet 1323, le souverain-pontife avait porté la bulle de canonisation de saint Thomas d'Aquin, et, le 14 décembre suivant, avait donné commission aux évêques d'Orléans et de Chartres d'informer avec tout le soin possible sur la vie et les miracles du bieuheureux Philippe Berruyer, neveu de saint Guillaume, archevêque de Bourges, et son fidèle imitateur dans le gouvernement du même diocèse. Ce prélat, qui avait édifié l'Eglise gallicane par l'éclat de ses vertus, était mort en 1261; et déjà, sous les papes précédents, l'on avait sollicité sa canonisation. La procédure ordonnée par Jean XXII n'eut pas de suite; mais le peuple continua d'appeler bienheureux l'archevêque Philippe, tant sa mémoire était chère et digne de vénération.

Il se tint à Paris, en l'année 1324, un concile provincial, dans lequel on renouvela les articles d'un autre concile tenu à Sens, quatre ans auparavant (1).

---

s'empara du pouvoir qu'elle abandonna à Mortimer, de manière que les barons n'avaient secoué le joug d'un favori que pour retomber sous celui d'un autre plus avide et plus cruel. Édouard III étant parvenu à l'âge de dix-huit ans pénétra, par surprise, dans le château de Nottingham, habité par Isabelle et Mortimer, les fit arrêter tous deux, fit condamner le favori à un supplice honteux, et relégua sa mère dans une prison où elle finit ses jours.

(1) Le premier de ces articles, au nombre de quatre, ordonne de jeûner la veille de la fête du Saint-Sacrement et accorde pour ce jeûne quarante jours d'indulgence. Le concile ajoute que *quant à la procession solennelle du Très-Saint-Sacrement, il ne change rien à l'usage qui s'est introduit,* et *l'abandonne à la dévotion du peuple et du clergé.* On voit ici, dit Fleury,

Plusieurs autres conciles se tinrent dans le royaume en 1326.

Dans le concile de Senlis, que l'archevêque de Reims assembla le vendredi de la troisième semaine après Pâques, on dressa sept articles, dont le *premier* règle les cérémonies des conciles provinciaux (1), et dont le *quatrième* déclare ceux qui sont frappés de l'excommunication majeure (2) incapables d'agir, de plaider, et de rendre témoignage en justice. Le *cinquième* concerne l'inviolabilité de l'asile des églises, et fait défense, sous peine d'excommunication, d'en retirer personne sans la permission de l'ordinaire. — La même peine est portée par le *sixième* contre les mariages clandestins.

Le concile d'Avignon, qui s'ouvrit au mois de juin, fut composé des métropolitains des provinces d'Arles, d'Aix et d'Embrun, de onze de leurs suffragants, des procureurs des évêques absents et des députés des chapitres. On y fit un grand règlement en cinquante-neuf articles, concernant la juridiction ecclésiastique, la discipline des églises, les abus, la réforme des mœurs et le gouvernement des réguliers. Parmi ces articles on remarque ceux qui accordent des indulgences aux personnes qui assistent le samedi à la messe de la Sainte-Vierge, qui accompagnent le Saint-

---

l'origine de la procession solennelle du Saint-Sacrement, dont il n'est pas dit un mot dans la bulle de l'institution de la fête. Elle s'est introduite, par la dévotion des peuples, en quelques églises particulières, d'où elle s'est étendue à toutes les autres.

(1) Savoir : Messe solennelle du Saint-Esprit, par l'archevêque ou par celui qu'il commettra à sa place; assistance des évêques en chape, avec le bâton pastoral. Après la messe, sermon, indulgences ordinaires, chant du *Veni, Creator*; ensuite on traite les affaires. Les statuts, s'il en est dressés, sont prononcés en présence de tout le concile, les évêques étant en mître et en crosse; après quoi l'on donne la bénédiction.

(2) On appelait excommunication *mineure*, celle qui était encourue pour avoir communiqué avec l'excommunié. L'excommunication mineure ne privait que de la perception des sacrements, sans exclure de l'entrée de l'église ni du commerce des fidèles.

Sacrement quand on le porte aux malades, ou qui s'inclinent en entendant prononcer le saint nom de Jésus.

Un troisième concile fut tenu dans le mois de décembre, à Marciac, diocèse d'Auch, par l'archevêque Guillaume de Flavacourt; cinquante-six canons y furent publiés. On défendit aux laïques d'empêcher ou de troubler le cours de la juridiction ecclésiastique, de traduire les clercs devant les tribunaux séculiers, de violer les asiles; on déclara que tout ce qui concernait les serments et les parjures était de la compétence des juges d'Eglise; on renouvela les anciens décrets sur la bonne conduite et la décence des clercs, auxquels il fut défendu de sortir de nuit et sans lumière pour aller dans les lieux interdits par la police; aux laïques, après le son de la cloche ou de la trompette; il fut ordonné d'entendre la messe à la paroisse les dimanches et fêtes; ceux qui y manquaient deux dimanches de suite devaient être menacés d'excommunication par leurs curés; il fut prescrit de dire à la messe une prière particulière pour la prospérité et la paix de l'Eglise, des rois, des princes, des comtes, du peuple et de la province; on défendit plusieurs abus concernant les sépultures.

On rapporte à l'année suivante la mort de saint Roch, plus connu par la dévotion du peuple que par l'histoire de sa vie, écrite pour le moins cent soixante ans après sa mort. Il naquit à Montpellier d'une famille noble, vers la fin du treizième siècle, et ayant perdu son père et sa mère à l'âge de vingt ans, il partit de chez lui pour aller à Rome en pèlerinage; il s'arrêta en plusieurs villes d'Italie qui étaient affligées de la peste, et s'employa à servir les malades dans les hôpitaux. Rome étant aussi attaquée du mal, il y alla et s'y occupa de même pendant environ trois ans. Au retour, il s'arrêta à Plaisance où était la peste, dont il fut frappé lui-même et réduit à sortir, non-seulement de l'hôpital, mais encore de la ville, pour ne pas infecter les autres.

Il fut assisté par un seigneur nommé Gothard, auquel il inspira le mépris du monde et l'amour de la retraite. Roch, étant guéri, revint à Montpellier, où il mourut le 16 août 1327 (1).

Cependant le roi Charles IV, étant tombé malade le jour de Noël, finit ses jours à Vincennes, le 1er févrer 1328, dans la trente-quatrième année de son âge, laissant la reine enceinte, et la succession au trône douteuse (2). Philippe

---

(1) *Voy.* FLEURY, *Hist. ecclés.*, liv. XCIII.

(2) Ce prince érigea, en 1327, la barounie de Bourbon en duché-pairie en faveur de Louis I, fils aîné de Robert, comte de Clermont, en Beauvoisis, sixième fils de saint Louis. Pour apprécier cet honneur, dit Anquetil, il faut observer qu'il n'y avait alors d'autres ducs que ceux de Bourgogne, de Guienne et de Bretagne ; que ce dernier ne l'était que depuis trente ans et qu'il n'y avait d'autres pairs, de nouvelle création, que ces mêmes ducs de Bretagne et les comtes d'Artois et d'Évreux. On trouve dans les lettres d'érection, ces termes dignes de remarque et qui, suivant l'expression du président Henault, *ont l'air* d'une prédiction pour Henri IV : « *J'espère,* dit le roi, *que les descendants du nouveau duc contribueront par leur valeur à maintenir la dignité de la couronne!* »

C'est aussi de ce même règne que date l'établissement des *jeux floraux* à Toulouse. C'est ce qui nous est resté de ces fameux troubadours qui étaient, dit Hénault, les chevaliers errants de la galanterie et qui allaient, chantant et faisant l'amour, de châteaux en châteaux. « Jusqu'à ce siècle on n'avait su en France, observe Anquetil, que ce qui s'enseignait dans les universités : la théologie, une scolastique hérissée de subtilités, une dialectique embrouillée et pédantesque ; non que quelques personnes ne s'appliquassent en particulier à des sciences moins sombres, mais il n'y avait pas de corps littéraires qui fissent leur occupation de connaissances agréables. Sept Toulousains, ennuyés de cette grave monotonie, se rassemblaient quelquefois pour donner l'essor à leur enjouement. Leurs séances se tenaient dans un jardin, aux portes de Toulouse, sous de frais ombrages. Il leur vint en tête d'y inviter leurs compatriotes voisins et éloignés par une lettre circulaire écrite en vers provençaux ; ils signèrent : *La gaie société des sept Troubadours*, et promettaient une violette d'or au poëte dont la pièce de vers serait jugée la meilleure dans la séance qu'ils indiquaient. La première fut tenue le 3 mai 1324. Arnaud Vidal, natif de Castelnaudary, remporta le prix et reçut le titre de docteur en la gaie science.

« A mesure que la société s'accrut, on fit des statuts qui s'appelèrent *lois d'amour*. La société reçut le nom de *Jeu d'amour*. On y établit pour les récipiendaires des degrés comme dans les universités. Celui qui obtenait

de Valois, fils de Charles, comte de ce nom, fut constitué régent du royaume, comme premier prince du sang, étant cousin-germain du feu roi, et présomptif héritier de la couronne. Deux mois après, la reine accoucha d'une fille ; ainsi la couronne appartenait à Philippe.

---

un prix était déclaré bachelier, mais après un examen; il en fallait subir un second pour être docteur et maître dans le gai savoir. On devait aussi s'engager à assister tous les ans à l'assemblée où s'adjugeait la principale joie. Des jardins, que la guerre détruisit, le jeu d'amour passa dans l'hôtel-de-ville de Toulouse, et prit le nom de Collége de rhétorique. Les prix se multiplièrent; à la violette on joignit la rose, l'églantine et d'autres fleurs. Clémence Isaure, dame toulousaine, s'est rendue célèbre en assignant, par son testament, des fonds pour les frais des prix et des séances... Les jeux floraux de Toulouse doivent être regardés comme l'origine des sociétés littéraires qui, à l'exemple des universités, mais distinctes d'elles, se sont occupées des sciences et ont été connues sous le nom d'académies. Ainsi, en prenant pour époque les jeux floraux, nos réunions académiques se trouvent séparées de cinq cents ans de celles de Charlemagne. »

LXV.

RÈGNE DE PHILIPPE VI, DIT DE VALOIS.—ÉDOUARD III, ROI D'ANGLETERRE, DISPUTE A PHILIPPE LA RÉGENCE ET LA COURONNE DE FRANCE. — DÉCISION EN FAVEUR DE PHILIPPE.—SACRE DE CE PRINCE.—GUERRE AVEC LES FLAMANDS, — VICTOIRE DE CASSEL. — HOMMAGE RENDU PAR ÉDOUARD A PHILIPPE. — L'EMPEREUR LOUIS DE BAVIÈRE FAIT NOMMER UN ANTI-PAPE. — REPENTIR ET SOUMISSION DE CELUI-CI. — CONFÉRENCES AU SUJET DE LA JURIDICTION ECCLÉSIASTIQUE.—GRIEFS EXPOSÉS PAR PIERRE DE CUGNIÈRES, RÉFUTATION DE CES GRIEFS. — MAINTIEN DES DROITS DU CLERGÉ. — APPELS COMME D'ABUS (*Voir en note.*) NICOLAS DE LYRAN. — PROMOTIONS DE CARDINAUX. PROCÈS DE ROBERT D'ARTOIS. — FUITE DE CE SEIGNEUR EN ANGLETERRE.— PROJET DE CROISADE. — CONTROVERSE DU SUJET DE LA VISION BÉATIFIQUE. — MORT DU PAPE JEAN XXII. — ÉLECTION DE BENOIT XII. — CARACTÈRE DE CE PONTIFE. — CONCILES DIVERS. — HOSTILITÉS ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE. — DÉFAITE DE LA FLOTTE FRANÇAISE. — TRÈVE ENTRE LES DEUX SOUVERAINS. — PÉTRARQUE. — MORT DE BENOIT XII. — ÉLECTION DE CLÉMENT VI. — AMBASSADE DES ROMAINS. — RIENZI. — GUERRE AU SUJET DU DUCHÉ DE BRETAGNE. — ÉDOUARD III PÉNÈTRE EN FRANCE. — DÉFAITE DES FRANÇAIS A CRÉCY. — PRISE DE CALAIS. — ORDONNANCE DE PHILIPPE VI CONTRE LES BLASPHÈMES. — PESTE GÉNÉRALE. — MASSACRE DES JUIFS. — SECTE DES FLAGELLANTS. — MORT DU ROI.

L'histoire de ce règne est féconde en événements; nous entrons dans les temps les plus périlleux de la monarchie. Une lutte violente, acharnée, va s'engager entre la France et l'Angleterre, et engendrer ces rivalités, ces haines nationales qui se transmettent de génération en génération, qui survivent à tout et qui ne s'éteignent point dans les traités de paix. Aussi n'est-ce point sans raison qu'on a souvent comparé ces deux nations à Rome et à Carthage. Puissé-je moi-même, en écrivant cette histoire, dégager mon esprit de toute prévention et ne pas cesser d'être impartial, en parlant d'un peuple qui a fait tant de mal à la France!

Edouard III disputa d'abord la régence et ensuite le trône à Philippe de Valois. Il soutenait qu'étant par sa mère Isa-

belle le plus proche héritier des trois derniers rois, c'est-à-dire leur neveu, il devait être préféré à celui qui n'en était que le cousin; que si, d'après la loi *salique* (1) et la coutume de l'Etat, les femmes étaient exclues de la couronne, cette exclusion n'atteignait que sa mère et ne pouvait lui être opposée à lui-même.

On répondait, dans l'intérêt de Philippe, que le roi d'Angleterre ne pouvait avoir plus de droits que sa mère, et que celle-ci n'en ayant aucun, il était lui-même inhabile à succéder à la couronne de France; que depuis la fondation de la monarchie, les enfants mâles des filles de France n'avaient jamais été regardés comme héritiers présomptifs de la couronne; qu'il ne suffisait pas d'être mâle, mais qu'il fallait encore descendre d'un mâle (2); que c'était donc au plus proche parent dans la ligne masculine que le trône devait échoir. Et ce fut dans ce sens que la question fut décidée dans une grande assemblée de seigneurs.

Philippe VI fut sacré à Reims le 27 du mois de mai, marcha peu de temps après contre les Flamands qui s'étaient révoltés contre leur comte, et les tailla en pièces près de Cassel. « Il n'en échappa nul, dit Froissard (3), et oncques « des seize mille Flamands qui morts y demeurèrent, n'en « recula un seul, que tous ne fussent morts et tués en trois « monceaux l'un sur l'autre, sans issir de la place où cha-

---

(1) « Cette loi, dit M. Guizot, fut invoquée pour repousser la succession des femmes, et elle fut célébrée dès lors par une foule d'écrivains comme la première source de notre droit public, une loi toujours en vigueur, la loi fondamentale de la monarchie. (*Cours d'hist. moderne*, t. I, p. 322.) » Or, on a vu, par les explications que j'ai données, t. I, p. 242 et 243 à la note, que la disposition de cette loi n'est tout simplement qu'une règle de droit privé concernant les successions des particuliers.

(2) De là la règle de Loisel, tirée d'Alain Chartier, que de tout temps en ce royaume : « Toutes fois et quantes qu'une femme est déboutée d'aucune succession comme de *fief noble*, les fils qui en viennent et descendent en sont aussi forclos. »

(3) *Chroniques*, chap. XLIX.

« cune bataille commença. » Après cette défaite, la Flandre se soumit, le roi remit le comte en possession de ses Etats, et lui adressa ces mots remarquables : « Beau cousin, je « suis venu ici sur la prière que vous m'en avez faite. Peut-« être avez-vous donné occasion à la révolte par votre né-« gligence à rendre la justice que vous devez à vos peuples : « c'est ce que je ne veux point examiner pour le présent. « Il m'a fallu faire de grandes dépenses pour une telle expé-« dition. J'aurais droit de prétendre à quelque dédomma-« gement, mais je vous tiens quitte de tout et je vous rends « vos Etats soumis et pacifiés. Gardez-vous de nous faire « revenir une seconde fois, car j'aurais alors plus d'égards « pour mes intérêts que pour les vôtres. »

Au retour de cette expédition, le roi fit sommer Edouard, qui n'avait point paru à son sacre, de venir lui rendre hommage pour le duché de Guienne; et sur le refus de celui-ci, mit sur-le-champ la Guienne en séquestre. Alors Edouard vint en France, et comparut devant le roi dans la cathédrale d'Amiens, où se fit la cérémonie de l'hommage (1).

---

(1) Ce prince prétendit qu'il ne devait que l'hommage *simple* et non l'hommage *lige*. On discuta là-dessus; et il fut convenu qu'Édouard prêterait l'hommage en termes généraux, et tel que ses prédécesseurs l'avaient rendu; qu'il consulterait ses archives sur la qualité de l'hommage qu'il devait, et qu'il ferait sa déclaration à ce sujet. Ce prince reconnut, en effet, qu'il devait l'hommage lige et en fit dresser un acte par lequel, afin d'empêcher à l'avenir tout discord à ce sujet, il régla que l'hommage aurait lieu en la manière que voici : « Le roi d'Angleterre, duc de Guienne, « tiendra ses mains entre les mains du roi de France, et celui qui adres-« sera les paroles au roi d'Angleterre, duc de Guienne, et qui parlera « pour le roi de France dira ainsi : — Vous devenez homme lige au roi « de France, monseigneur qu'ici est, comme duc de Guienne et pair de « France, et lui promettez foi et loyauté porter; dites : Voire ! Et le roi « d'Angleterre, duc de Guienne et ses successeurs diront : Voire ! Et lors « le roi de France recevra ledit roi d'Angleterre et duc de Guienne audit « hommage lige à la foi et à la bouche, sauf son droit et l'autrui. » La même formule devait être suivie lorsque le roi d'Angleterre entrerait en hommage du roi de France pour le comté de Ponthieu et de Montreuil. Cet acte est rapporté en son entier par Froissard, chap. LIII.

Les Anglais, peu de temps après, commirent quelques hostilités sur les terres de France et se fortifièrent dans la ville de Saintes. Le roi fit aussitôt partir le comte d'Alençon, qui, non-seulement usa de représailles sur les terres des Anglais, mais encore attaqua Saintes, s'en empara, et en fit raser les murailles. Cette affaire n'eut pas de suite et fut amiablement réglée entre les deux souverains.

Un grand scandale avait eu lieu à Rome deux ans auparavant. Louis de Bavière, étant entré dans la Lombardie et s'étant fait couronner roi d'Italie dans la ville de Milan, avait passé l'Apennin, soumis la Toscane et la plupart des villes de l'Etat ecclésiastique, était entré dans Rome, et, voulant se venger du pape Jean XXII qui l'avait excommunié, il avait assemblé le peuple et fait nommer un antipape (1); mais s'étant bientôt rendu odieux aux Romains, il sortit de la ville avec le faux pontife, qui, se voyant couvert de malédictions, écrivit à Jean XXII une lettre de repentir et de soumission, fit, à Pise, une abjuration publique, reçut l'absolution, s'embarqua pour Avignon, et alla se jeter aux pieds du pape, qui, touché de sa douleur et de ses larmes, le retint à sa cour où il le logea, et l'entretint honnêtement jusqu'à sa mort.

Un grave démêlé, qui s'était élevé depuis quelque temps entre les officiers du roi et le clergé pour l'administration de la justice et pour les droits respectifs de l'une et de l'autre puissance, donna lieu à des conférences célèbres. Le roi ayant convoqué les évêques, les principaux seigneurs et officiers de justice, les prélats comparurent devant lui, le 15 décembre 1329, au nombre de vingt, cinq archevêques et quinze évêques (2). Le chevalier Pierre de Cugnières,

---

(1) Le 12 mai 1328, jour de l'Ascension.

(2) Les archevêques étaient Guillaume de la Brosse, de Bourges; Guillaume de Flavacourt, d'Auch; Étienne de Bourgueil de Tours; Guillaume de Durfort, de Rouen, et Pierre Roger, de Sens. Les évêques étaient ceux

conseiller du roi, prit la parole en commençant par ce texte de l'Evangile : *Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu,* et entreprit de prouver qu'il devait y avoir une distinction entre les choses spirituelles et les choses temporelles, les premières devant appartenir aux évêques, les secondes au roi et aux seigneurs laïques. Après ce discours, qui ne contenait que des principes et des axiomes préliminaires, il cessa de parler latin, et dit en français que l'intention du roi était de rétablir la juridiction temporelle et présenta soixante-six griefs contre le clergé, prétendant que c'étaient autant de cas d'empiétement de la part des gens d'église sur la juridiction des seigneurs. Comme la matière était importante et vaste, Cugnières remit par écrit aux prélats tout ce qu'il avait dit de vive voix, afin qu'ils pussent en délibérer avec maturité.

Le 22 (1) du même mois, Pierre Roger, archevêque de Sens, chargé de parler au nom des prélats, protesta d'abord que tout ce qu'il allait dire n'était point dans la vue de subir un jugement, quel qu'il fût, mais seulement pour éclairer la conscience du roi et des assistants ; ayant ensuite pris pour texte ces paroles de saint Pierre : *Craignez Dieu, honorez le roi,* il fit voir que ce saint apôtre avait voulu montrer « *premièrement que nous devons à Dieu redoutance, trémeur et amour pour sa grande puissance et sa haute majesté; secondement, que nous devons au roi révérence et honneur pour sa grande excellence et haute dignité.* » Tels furent les termes français que l'archevêque mêla à son discours latin pour se faire mieux comprendre. Après avoir développé ce texte, Pierre Roger montra que la juridiction spirituelle et la juridiction temporelle n'étaient point incompatibles, et

---

de Beauvais, de Châlons-sur-Marne, de Laon, de Paris, de Noyon, de Chartres, de Coutances, d'Angers, de Poitiers, de Meaux, de Cambrai, de Saint-Flour, de Saint-Brieuc, de Châlons-sur-Saône et d'Autun.

(1) Fleury s'est trompé sur la date de ces diverses conférences.

qu'elles pouvaient, par conséquent, se trouver réunies dans la même personne; que ce n'étaient point des puissances opposées entre elles, l'une étant différente de l'autre, mais sans contrariété mutuelle; que, selon tous les principes du raisonnement, deux choses qui ne sont point contraires, fussent-elles de différente espèce, peuvent subsister ensemble; que les lois des premiers empereurs chrétiens, la libéralité des rois de France, la coutume et le consentement des peuples avaient contribué à rendre les évêques juges de bien des causes étrangères à l'Eglise; que les prélats avaient fort à cœur la conservation de ces priviléges consacrés par une possession immémoriale; qu'ils regardaient comme des entreprises sur leurs libertés la plupart des griefs articulés par Pierre de Cugnières; mais qu'après tout, ils ne refusaient point de corriger les abus qu'on pourrait remarquer dans l'exercice de cette juridiction.

Dans une troisième conférence tenue le 29 du même mois, Pierre Bertrandi, évêque d'Autun, discuta en détail chacun de ces griefs (1), et huit jours après, les prélats s'étant rendus à Vincennes où se trouvait le roi, Pierre de Cugnières leur dit qu'ils ne devaient point se troubler de certaines paroles qui avaient été prononcées, parce que l'intention du prince était de conserver les droits de l'Église. Cependant, il ajouta que les causes civiles ne pouvaient appartenir au clergé, et conclut en disant que le roi était prêt à recevoir les remontrances qu'on voudrait lui donner sur quelques coutumes, et à maintenir celles qui étaient raisonnables. L'évêque d'Autun réfuta en peu de mots les

---

(1) Pour faire connaître, en quelques mots, la nature de ces griefs, il suffit de dire que Cugnières reprochait au clergé d'étendre sa juridiction sur des matières purement civiles, et sur des personnes qui ne devaient dépendre que de la justice séculière, de n'avoir point assez de modération dans l'usage des censures, et d'employer dans l'exercice de sa juridiction toutes sortes de moyens pour obtenir de l'argent.

objections de Cugnières et demanda, avec beaucoup de politesse et de respect, une réponse plus nette et plus consolante pour le clergé, de peur que l'ambiguïté ne donnât lieu aux seigneurs temporels d'en abuser. Le roi dit alors lui-même qu'il n'entendait point attaquer les usages de l'Eglise, dont on lui donnerait une pleine connaissance. Le dimanche suivant, les prélats étant retournés chez le roi, l'archevêque de Sens lui dit qu'ils avaient déjà pris de bonnes mesures pour remédier à certains abus ; Cugnières répondit alors, au nom du roi, qu'il leur était accordé jusqu'à Noël pour faire les corrections nécessaires; que, pendant ce temps-là, toutes choses demeureraient dans le même état; mais que, faute par eux d'avoir fait ce qu'il fallait dans le terme prescrit, le roi ordonnerait lui-même des remèdes qui seraient agréables à Dieu et à l'Etat.

Voilà comment finit cette contestation (1).

---

(1) D'après quelques écrivains, et notamment d'après Brodeau sur Loüet, lettre B, n. 2, Papon (*Recueil d'arrêts*, liv. XIX, tit. 2.) et Durand de Maillane, les *appels comme d'abus* auraient commencé à être en usage dès cette époque. Fevret, qui paraît assez mal instruit des conférences provoquées par Pierre de Cugnières et qui confond Philippe de Valois avec Philippe-Auguste (Voy. *Traités de l'abus*, liv. I, chap. I, n. 7.), dit, page 10, qu'il est constant que depuis le règne de Charles VI jusqu'à celui de François I[er], on ne pratiquait guère d'autre remède que celui des appellations au futur concile; ce qui témoigne assez, ajoute-t-il, que pour lors ces appellations n'étaient pas bien encore en usage; aussi n'en trouve-t-on que fort peu de vestiges avant ce temps-là, soit dans les registres des cours souveraines, soit dans les recueils d'anciens compilateurs d'arrêts qui ont précédé ou suivi de près François I[er]. Le premier arrêt qu'il cite, comme ayant été donné sur un appel comme d'abus, est du parlement de Paris et à la date du 7 juin 1404. Brillon soutient que l'usage des appels comme d'abus prit naissance sous Louis XII. Plusieurs autres auteurs, parmi lesquels je dois citer le président Le Maître, de Laurière (*Glossaire du droit français*) et Denizart, se sont également occupés d'établir l'origine des appels comme d'abus. L'auteur du savant traité *de la Juridiction ecclésiastique*, qu'on lit en tête du sixième volume des *Mémoires concernant les affaires du clergé de France*, dit qu'avant la publication de la pragmatique en 1438, il n'y avait pas plus d'appellations du juge d'église au séculier, que du séculier au juge d'église; il invoque

Le pape remercia le roi de sa conduite en cette affaire, et l'on prétend que ce fut à cette occasion qu'on donna à ce prince le surnom de *vrai catholique* et qu'on lui éleva une statue équestre à la porte de l'église de Sens avec une inscription en deux vers latins indiquant qu'il était le protecteur du clergé.

Il se tint vers la même époque deux conciles provinciaux, l'un à Compiègne et l'autre à Marciac, diocèse d'Auch, dans le but de maintenir les libertés de l'Église.

---

ce que dit Pierre de Cugnières dans l'art. 14 de ses griefs : *Nullus à curia prælatorum appellat ad regiam curiam*; il cite Mansuet, jurisconsulte du temps de Charles VI, qui donne en sa *Pratique judiciaire*, comme une règle de droit, qu'on ne peut appeler du juge d'église au juge séculier *à judice ecclesiastico non est appellandum ad judicem secularem nec contra*; il rapporte aussi ce que dit Jean Galli, avocat du roi au parlement de Paris, qui témoigne en la *question* 161 de ses questions décidées par arrêts dont il a fait le recueil jusqu'en l'année 1414, que cette maxime de palais a été confirmée par plusieurs arrêts de ce même parlement : *Quia curia ecclesiastica non ressortitur ad temporalem*. D'où l'on conclut qu'en ce temps-là l'usage des appels comme d'abus n'existait point encore.

Mais je pense que les auteurs ci-dessus cités se sont trompés, et que si l'on ne peut remonter au-delà du quinzième siècle pour trouver l'origine de la *procédure*, suivie plus tard sur les appels comme d'abus, il n'en est pas moins certain que ces appels, plus anciens au fond que dans la forme, remontent beaucoup plus haut. Pasquier (*Des Recherches sur la France*, liv. III, chap. xxx.) rapporte un arrêt du 11 avril 1372. De Héricourt (*Lois ecclésiastiques*, p. 389) dit que les rois confièrent sur ce sujet une partie de leur autorité au parlement, « et nous voyons, ajoute-t-il, dans un arrêt du 13 mars 1376, rapporté dans les preuves des libertés de l'église gallicane, que le procureur du roi conclut à ce que l'évêque de Beauvais et ses officiers fussent condamnés à une amende pour réparer les *attentats et abus faits au préjudice de la juridiction temporelle*. On trouve dans le même livre un arrêt du 7 juin 1404 et un du 17 juin 1449 qui jugent des appels comme d'abus. L'avocat du roi Bardin, qui portait la parole dans le dernier, dit qu'on pouvait appeler comme d'abus de la juridiction ecclésiastique à la temporelle, et qu'en cas d'abus le *roi y mettait la main*. » Il y a plus ; on voit dans un ancien cartulaire de l'Église de Paris, un acte d'appel du jugement de l'évêque de Paris, relevé au parlement du temps de Philippe-le-Hardi, qui régna depuis 1270 jusqu'en 1285. On doit y joindre un règlement de ce parlement, fait en 1290, et des arrêts donnés sur des appels comme d'abus en 1336 et 1338. (Voy. les *Mémoires du clergé*, t. VII, p. 1543 et suiv.)

Il y avait alors à Paris, dans la maison de l'ordre de Saint-François, récemment agité par quelques dissensions, un homme célèbre auquel on donna dans les écoles le titre de *docteur utile*. Il s'appelait Nicolas, et fut plus connu sous le nom de Lyran parce qu'il était de Lyre, diocèse d'Evreux; comme il savait parfaitement l'hébreu, il donna une explication littérale et suivie sur tous les livres de la Bible, en indiquant les divers sentiments des rabbins et en les réfutant quand ils mêlent leurs fables à la vérité des livres saints. Ce savant docteur, dont la reine avait apprécié le mérite, fut chargé, de concert avec Pierre de Bertrandi, d'établir, en 1331, le collége de Bourgogne pour les étudiants en philosophie.

En cette même année 1331, Jean XXII promut au cardinalat Taleyrand de Périgord, évêque d'Auxerre, fils d'Archambaud, comte de Périgord et de Brunissende de Foix, tous deux sortis de maisons très-anciennes et très-illustres, qui tenaient par des alliances à la plupart des princes de l'Europe. Pierre Bertrandi, évêque d'Autun, natif d'Annonay et qui s'était signalé dans les conférences avec Pierre de Cugnières, reçut aussi la même dignité.

Le royaume était en paix; le pape se proposait de passer en Italie pour y rétablir le Saint-Siége, et s'occupait des arrangements d'une nouvelle croisade; le roi de France et le roi d'Angleterre, se craignant mutuellement, étaient par cela même éloignés de la guerre; la cour de Philippe-de-Valois passait pour le *séjour le plus chevaleresque du monde*, et brillait de cette pompe féodale qui charmait tant les seigneurs, lorsque l'infâme conduite de Robert d'Artois, le procès qui en fut la suite, et la haine qu'il en conçut contre le roi qui le faisait poursuivre à outrance, furent la cause des grands maux qui, quelque temps après, affligèrent la France.

Robert ayant des prétentions sur le comté d'Artois, ad-

jugé à sa tante Mahaud par Philippe-le-Bel, avait fait d'inutiles efforts pour obtenir une autre décision, et s'était empressé de renouveler ses réclamations aussitôt après l'avènement de Philippe de Valois. L'amitié de ce prince dont il avait épousé la sœur, les services qu'il lui avait rendus ; la faveur même qu'il en avait reçue en obtenant que sa terre de Beaumont fût érigée en duché-pairie, tout devait lui faire espérer le succès de sa demande. Mais comme il lui fallait justifier de quelques titres, il en fit fabriquer de faux et les produisit en justice. Le crime fut découvert, et le comte sommé de comparaître devant la cour des pairs, sortit aussitôt du royaume, se retira successivement chez le comte de Namur et chez le duc de Brabant qui, craignant les armes du roi, le firent sortir de leurs Etats ; alors il gagna l'Angleterre, déguisé en marchand, fut accueilli par Edouard, admis dans son conseil, et ne cessa d'exciter ce prince à faire la guerre à Philippe.

Cependant il n'était bruit en France que d'une expédition en Palestine ; une grande assemblée de princes, de seigneurs, de prélats fut tenue par le roi dans la Sainte-Chapelle (1), et le patriarche de Jérusalem parla si éloquemment en faveur des lieux-saints, que le désir d'y passer se ranima dans les esprits. Philippe, l'année suivante, fixa l'époque du départ au 1er août 1336, et prit la croix en cérémonie avec tous les grands du royaume et beaucoup de prélats.

Or, il s'éleva vers le même temps une assez vive controverse au sujet d'une opinion examinée par le pape, et suivant laquelle les âmes des justes ne devaient point jouir de la *vision béatifique*, c'est-à-dire de la vue de l'essence divine, avant le jour du dernier jugement. Jean XXII, sans partager cette opinion, avait reproduit les passages de

(1) En 1332.

quelques Pères qui paraissaient l'appuyer ; il en avait parlé dans trois sermons ; le public en avait murmuré ; mais il n'en était plus question depuis près de deux ans, lorsque le général des Franciscains entreprit de la publier à Paris. Cette proposition fut fort mal accueillie et donna lieu à de grands débats. Le roi fit venir les docteurs les plus estimés qui rejetèrent tous la doctrine en question. Une assemblée plus solennelle fut convoquée au château de Vincennes pour le quatrième dimanche de l'Avent (1), et les vingt-quatre docteurs en théologie qu'on y avait appelés répondirent unanimement « 1° que depuis la mort de Jésus-« Christ, rédempteur du genre humain, les âmes des saints « tirées des limbes et toutes les autres, soit innocentes, « soit purifiées dans le purgatoire, avaient été admises à « la vision nue, claire, intuitive, béatifique et immédiate « de l'essence divine et de la Très-Sainte-Trinité, Père, « Fils et Saint-Esprit, vision appelée *face à face* par l'apô-« tre; 2° que cette vision, après la résurrection des corps, « serait la même pendant toute l'éternité sans être rempla-« cée par une autre. »

Les docteurs, d'après l'ordre du roi, se réunirent aux Mathurins le 26 décembre, pour dresser un acte authentique de leur sentence (2), et déclarèrent en même temps qu'ils avaient appris par des témoignages dignes de foi que le pape n'avait point parlé sur cette question *par forme d'assertion ou d'opinion, mais seulemeut en façon de récit et de narration*. C'était du reste, en effet, ce que déjà le pontife avait écrit au roi dès le début de cette affaire, et il le déclara de nouveau d'une manière officielle en présence du sacré-collége, avant même d'avoir reçu l'acte de ces docteurs.

---

(1) Année 1333.

(2) Cet acte fut signé le 2 janvier 1334, par les docteurs de la conférence de Vincennes, et par six autres de leurs confrères.

L'empereur Louis de Bavière, ennemi mortel du pape, fit répandre à ce sujet les plus étranges bruits en Allemagne, et conçut le dessein d'assembler un conciliabule pour le faire déposer. Mais Dieu ne permit point que cet orage éclatât. L'évêque de Trèves, ayant horreur de l'intrigue, ne publia point l'acte d'appel dont il lui avait tracé le plan; et sur ces entrefaites, le pontife mourut (1). Ce vieillard vénérable, âgé de quatre-vingt-dix ans, conserva la présence et la liberté d'esprit jusqu'au dernier moment; ayant assemblé la veille de sa mort les prélats du sacré-collége, il fit lire une bulle qu'il avait rédigée pour montrer sa croyance et la sincérité de sa foi sur la *vision béatifique*. Le lendemain il entendit la messe, reçut la communion et ne cessa de prier jusqu'au moment où il expira. Jean XXII était savant, modeste, sobre, pieux, et presque toutes les nuits, dit un auteur contemporain, il veillait pour se livrer à l'étude et à la prière.

Le cardinal Jacques Fournier, né à Saverdun, dans le comté de Foix, fut élu le 20 décembre, et prit le nom de Benoît XII. Le lendemain de son élection il tint le consistoire, ordonna de réparer les églises de Rome et les palais abandonnés, réunit à cet effet cinquante mille florins d'or, et en donna cent mille aux cardinaux pour subvenir à leurs besoins. Le 7 janvier il sortit du palais pour se rendre au couvent des frères Prêcheurs, où il fut couronné le lendemain dimanche par le cardinal Napoléon des Ursins, rentra le jour suivant à son palais, et fit expédier la lettre circulaire qu'il adressait à tous les prélats et aux princes chrétiens pour leur annoncer sa promotion, leur demandant à tous le secours de leurs prières pour obtenir la grâce de s'acquitter dignement de ses fonctions.

Rigide observateur des canons, le nouveau pontife im-

(1) Le 4 décembre 1334.

prime à son gouvernement une grande vigueur; il congédie d'abord les prélats et les curés qui se trouvaient à sa cour, et leur enjoint de retourner à leurs bénéfices ; il n'accorde des grâces qu'aux plus dignes, sans avoir aucun égard aux sollicitations des princes, et sans avoir la moindre préférence pour aucun de ses parents (1) ; avare pour lui-même, il répand avec profusion les trésors de l'Eglise pour venir au secours des pauvres, et il le fait sans bruit, sans éclat, sans ostentation, sa main gauche ignorant, suivant le précepte de l'Evangile, les aumônes que versait sa main droite. Il eut, comme son prédécesseur, la pensée d'aller s'établir en Italie. Cette imposante ville de Rome, siége du prince des apôtres et des pontifes ses successeurs pendant treize siècles, la vénération due aux reliques de tant de saints qui y avaient versé leur sang pour la foi, la majesté de la première église du monde, l'ambassade solennelle que venaient d'envoyer les Romains, tout excitait vivement Benoît XII au départ ; mais les dissensions qui agitaient Rome, et qui s'étendaient dans presque toute l'Italie, ne lui permirent point d'exécuter son projet, et ce fut alors qu'il entreprit de faire bâtir un palais à Avignon.

Tandis que ce pasteur vigilant étendait partout son zèle et faisait de sages règlements pour rétablir le bon ordre dans le clergé tant séculier que régulier, les prélats français s'appliquaient à retrancher les abus et tenaient des con-

(1) Il n'éleva dans l'église qu'un seul de ses neveux, qu'il fit archevêque d'Arles, à la sollicitation des cardinaux; mais il ne voulut jamais lui conférer la dignité de cardinal. Quant à ses autres parents, il ne permit pas qu'ils changeassent d'état. Il avait une nièce qui fut recherchée en mariage par plusieurs grands personnages; mais il leur dit à tous qu'elle n'était pas faite pour eux, et il la maria au fils d'un marchand de Toulouse avec une modique dot. Les deux époux s'étant rendus à Avignon, il les reçut avec bonté et leur paya seulement les frais du voyage en leur disant : « Je vous reconnais pour les parents de Jacques Fournier; à « l'égard du Pape, il n'a ni parents ni alliés. » Puis il leur donna sa bénédiction et les congédia.

ciles (1) pour la réforme des mœurs et pour le maintien des immunités de l'Eglise.

Cependant, le roi Philippe VI ayant avis des intrigues et des mauvais desseins d'Edouard III, ne crut pas pouvoir, sans une extrême imprudence, abandonner son royaume pour exécuter son expédition de la Terre-Sainte; aussi proposa-t-il au pape de la remettre à un autre temps; le pape y consentit, et l'on prévit bien, dès lors, qu'il n'y aurait pas de croisade. Le roi, qui s'était rendu à Avignon, rencontra, à peu de distance de cette ville qu'il venait de quitter pour retourner à Paris, un vieillard à l'extérieur imposant et grave qui s'avança vers lui, saisit la bride de son cheval et lui dit : « Es-tu ce Philippe, roi des Français, qui « a promis à Dieu et à l'Eglise d'armer contre les Sarrasins « pour leur enlever la terre où Jésus-Christ a voulu ré- « pandre son sang pour nous? » Le roi, saisi de respect à la vue de cet homme qui paraissait un saint, lui répondit avec douceur : « Vous ne vous trompez point; je suis celui que « vous cherchez. — Si tu as formé cette entreprise, reprit « le vieillard, à dessein de la suivre et de l'exécuter, je prie « le Seigneur de te combler de prospérités et de donner un « succès complet à tes armes; mais si tu as commencé et « publié cette expédition sans avoir la volonté sincère de la « consommer, que toute la colère du ciel tombe sur toi, sur « ton royaume et tes descendants, et qu'on voie évidem- « ment les vengeances que tu auras méritées pour avoir « trompé l'Eglise et donné occasion aux infidèles de renou-

(1) En septembre 1335, concile de Rouen. — En octobre 1336, concile de Bourges; en novembre de la même année, concile de Château-Gontier. — En 1837, les trois métropolitains d'Arles, d'Embrun et d'Aix tinrent un concile à Avignon avec dix-sept évêques suffragants; on y fit soixante-dix articles, y compris presque tous ceux du concile de 1326; parmi les nouveaux on remarque le *quatrième*, qui défend aux curés de permettre à leurs paroissiens de communier à Pâques ailleurs qu'à leur paroisse, si ce n'est à cause d'infirmité.

« veler toutes leurs persécutions contre les malheureux « chrétiens d'Orient. » Le roi, surpris d'un tel discours, pria le vieillard de le suivre. « Ah! seigneur, répliqua ce- « lui-ci, je suis prêt à marcher devant toi, si tu tournes tes « pas du côté de l'Orient; mais tu n'y vas pas, tu prends « une route opposée; poursuis donc ta marche; pour moi, « je vais faire pénitence de mes péchés dans la terre que tu « as promis à Dieu d'arracher aux Sarrasins. » Et aussitôt il s'éloigna. Le vieillard était un saint religieux, italien de nation, nommé frère André d'Antioche, qui avait quitté la Syrie pour venir faire part au pontife des cruautés des infidèles, dans l'espoir d'obtenir de prompts secours pour les chrétiens.

Les hostilités s'ouvrirent bientôt entre la France et l'Angleterre; Philippe VI ayant à se plaindre de la protection accordée par Edouard à Robert d'Artois, soutenait en Écosse la cause de David Bruce qu'il avait reçu à sa cour. Edouard, qui depuis longtemps méditait la guerre, employait tous ses soins à se faire des alliés et à former une ligue contre la France. Il gagna par ses largesses les princes allemands, et obtint l'appui d'Artevelle, brasseur de bière à Gand, qui, s'étant emparé du pouvoir, gouvernait despotiquement en Flandre, et disposait à son gré des biens et de la vie des citoyens. L'empereur Louis de Bavière prit parti pour Edouard et le nomma son vicaire dans l'empire.

Enfin, la guerre fut officiellement déclarée par le roi d'Angleterre, qui envoya l'évêque de Lincoln *défier* le roi de France, ouvrit la campagne par le siége de Cambrai, fit d'inutiles efforts pour s'en rendre maître, et passa dans la Picardie où il commit de grands ravages.

Philippe, ayant réuni toutes ses forces, s'était porté à Vironfosse, bourg à deux lieues de La Capelle, où les Anglais étaient campés au nombre de cent vingt mille hommes. Une bataille décisive semblait inévitable; Edouard l'avait

fait demander à Philippe qui l'avait acceptée pour le surlendemain. Mais le jour fixé, les deux armées se trouvèrent en présence, y restèrent toute la journée sans engager aucun combat ; et, dans la soirée, le roi d'Angleterre se retira vers la Flandre, où il licencia une partie de son armée (1).

Le peu de succès de cette campagne ne rebuta point Edouard, qui, prenant le titre de roi de France, recommença ses préparatifs pour une nouvelle invasion, défit entièrement la flotte française près du port de l'Ecluse, débarqua en Flandre, et alla assiéger Tournay, tandis que Robert d'Artois, auquel d'Artevelle avait amené une armée de Flamands, marchait sur Saint-Omer. Le duc de Bourgogne, qui défendait cette dernière place, surprit et tailla en pièces une partie de ces troupes qui s'étaient dispersées pour le pillage. « Or avint cette même nuit, dit Frois- « sard (2), une merveilleuse aventure..., car environ heure

---

(1) Les historiens anglais et français se sont livrés à bien des conjectures pour découvrir les motifs qui avaient pu empêcher les deux rois d'en venir aux mains; il y en a qui prétendent que ce fut parce que le jour fixé pour la bataille était un vendredi ; mais si les deux rivaux avaient eu un désir sérieux de combattre, ils auraient pu remettre l'affaire au lendemain. Comme l'on n'a rien de positif à cet égard, il semble naturel de penser, dit M. Petitot, qu'Édouard craignit d'engager l'action avec des forces inégales, et que Philippe, qui n'avait d'autre objet que de faire évacuer les terres du royaume, vit avec plaisir la retraite de son ennemi sans être obligé de l'y contraindre en s'exposant aux chances toujours incertaines d'une bataille. (*Précis des guerres entre la France et l'Angleterre*, t. IV, p. 97 de la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*.) Cette opinion, qui est celle du P. Daniel, ne me paraît guère admissible; sans quoi Philippe VI devrait être considéré comme ayant commis une grande faute, en n'attaquant point un ennemi qui avait une armée moins nombreuse que la sienne, et qu'il pouvait abattre d'un seul coup. C'est la disposition seule des lieux qui fut un obstacle à la bataille. Édouard était campé derrière un marais profond et fangeux, et Philippe ne pouvait le passer, sans un grand danger, à la vue de son ennemi qui se trouvait ainsi à couvert de toute attaque. On peut donc dire que ce fut le roi d'Angleterre qui ne voulut point en venir aux mains, en se plaçant dans un poste si avantageux.

(2) Chap. CXLII.

« de minuit que ces Flamands gissoient en leurs tentes et « dormoient, un si grand effroi et telle peur et hideur les « prit généralement en dormant, que tous se levèrent en si « grand'hâte et en telle peine qu'ils ne cuidaient (1) ja- « mais à temps être délogés; et abattirent tentes et pavil- « lons; et troussèrent tout sur leurs charriots en si grand'- « hâte que l'un n'attendait point l'autre, et fuirent tous sans « tenir voie, ni sentier, ni conroy (2). Et fut ainsi dit à mes- « sire Robert d'Artois et messire Henry de Flandre qui dor- « moient en leur logis : *Chers seigneurs, levez-vous bientôt « et hâtivement et vous appareillez; car vos gens s'enfuient « et nul ne les chasse et ne sèvent à dire quelle chose ils ont, ni « qui les meut à fuir*. Adonc se levèrent les deux seigneurs « en grand'hâte et firent allumer feux et grands tortis (3), et « montèrent sur leurs chevaux et s'en vinrent au devant « d'eux et leur dirent : *Beaux seigneurs, dites-nous quelle « chose il vous faut qui ainsi fuyez : n'êtes-vous mie (4) bien « assur? retournez, retournez au nom de Dieu ; vous avez « grand tort quand ainsi fuyez et nul ne vous chasse*. Mais « quoiqu'ils fussent ainsi priés, ni requis d'arrêter et de « retourner, ils n'en firent compte, mais toujours fuirent; « et prit chacun le chemin vers sa maison, au plus droit « qu'il put. Et quand messire Robert d'Artois et messire « Henry de Flandre virent qu'ils n'en auroient autre chose, « si firent trousser tout leur harnois et mettre à voiture, et « s'en vinrent au siége devant Tournay et recordèrent aux « seigneurs l'aventure des Flamands, dont on fut durement « émerveillé ; et dirent les plusieurs qu'ils avaient été en- « fantosmés (5). »

(1) Croyaient.
(2) Ordre.
(3) Matériaux pour des torches.
(4) Pas.
(5) Épouvantés par des fantômes.

Philippe VI marcha au secours de Tournay, plaça son camp à deux lieues de la ville, harcelant sans cesse les Anglais qu'il tenait en échec, en attendant le moment favorable pour attaquer. La ville se défendait avec beaucoup de vigueur; le siége durait depuis dix semaines et n'avançait point. Edouard se trouvait dans une position qui commençait à l'inquiéter. Il essaya de piquer Philippe et de l'engager à une action décisive en lui envoyant un cartel; il lui proposait de décider de leurs droits à la couronne de France par un combat singulier, ou par un combat de cent contre cent, ou par un combat général entre les deux armées; il l'appelait, dans ses lettres, *Philippe de Valois,* sans lui donner le titre de roi. Philippe répondit qu'il n'acceptait point le cartel d'un vassal qui lui avait rendu hommage; que, d'ailleurs, les conditions proposées étaient trop inégales, puisque Edouard ne hasardait que sa personne contre le royaume et le roi de France; mais que s'il voulait soumettre à l'événement du combat la couronne d'Angleterre contre celle de France, il ne s'y refuserait point, quoique ce ne fût pas un juste équivalent. Ce moyen n'ayant point réussi, Edouard, qui ne pouvait continuer le siége sans exposer son armée, ni le lever sans porter atteinte à sa réputation, ni forcer son ennemi à la bataille, fit agir auprès de Jeanne de Valois, sa belle-mère, sœur de Philippe et veuve du comte de Hainaut, qui s'était retirée dans l'abbaye de Fontenelle, où elle pratiquait la plus austère vertu. Cette pieuse princesse, pensant ne pouvoir faire une œuvre plus méritoire que d'empêcher l'effusion du sang et de ménager un accommodement entre deux rivaux qui lui tenaient de si près, sortit de sa retraite et proposa sa médiation, qui fut acceptée. Des conférences eurent lieu, et l'on signa une trève qui devait durer jusqu'à la Saint-Jean de l'année suivante, 1341. Le pape essaya de la convertir en une paix définitive; mais l'opiniâtreté d'Edouard ne le

permit pas; elle fut seulement prolongée pour deux ans (1).

Pendant ces guerres et ces débats, un jeune Toscan, réfugié à Avignon, charmait le monde par ses vers, entretenait des rapports avec tout ce qu'il y avait de gens de lettres en France et en Italie, et trouvait un accueil empressé auprès des prélats et des grands. Mais après un voyage qui dut flatter sa vanité, il rechercha la solitude, se retira dans un lieu appelé Vaucluse, sur la rivière de Sorgue, à quelques lieues d'Avignon, où il chantait ses amours et ses douleurs.

Rome et Paris se disputèrent l'honneur de placer sur sa tête la couronne de laurier, comme étant le premier poëte de son temps. Il préféra Rome, fut couronné au Capitole, harangua le peuple, en fut félicité à son tour, et le cortége, s'étant rendu au Vatican, le poëte déposa devant l'autel de Saint-Pierre la couronne qu'il venait d'obtenir. Comme il revenait en France, on l'obligea d'accepter un archidiaconé dans la cathédrale de Parme; il était déjà chanoine de Lombez, et sur le retour de l'âge il le fut aussi de Pavie. Benoît XII et les papes ses successeurs l'honorèrent de leur affection et voulurent se l'attacher par des bienfaits et par des charges. Mais il aimait trop son indépendance pour accepter des emplois qui auraient pu contrarier son goût pour les voyages, ou le gêner pour ses écrits. Sa vieillesse fut réglée et édifiante; il s'occupa de réflexions saintes, et il composa quelques bons ouvrages. Il mourut en 1374 aux environs de Pavie, où il s'était enfin fixé, regretté des savants plus au-delà des monts qu'en deçà, parce qu'il n'avait jamais que des éloges pour l'Italie, et qu'il gardait presque tout son fiel pour la France, où il avait cependant reçu son

(1) Voy. le *Précis des guerres entre la France et l'Angleterre*, par M. Petitot.

éducation et où il avait éprouvé la bienveillance des personnes du plus haut rang (1).

Tel fut Pétrarque que les Italiens regardent comme le père de leur poésie lyrique, et qui a rendu si célèbres les noms de Laure (2) et de Vaucluse.

Le pape Benoît XII mourut le 25 avril 1342, et le 7 mai suivant, le cardinal Pierre Roger, archevêque de Rouen, fut unanimement élu pour lui succéder, et prit le nom de Clément VI. Il était né de parents nobles, au château de Maumont, diocèse de Limoges, et avait été élevé dès son bas-âge à l'abbaye de la Chaise-Dieu, en Auvergne. Il était docteur de Paris, et la Sorbonne l'avait pour proviseur avant sa translation du siége de Sens à l'archevêché de Rouen. Son couronnement se fit avec beaucoup de pompe dans l'église des dominicains d'Avignon. On y vit plusieurs princes, Jean, duc de Normandie, fils aîné du roi; Jacques, duc de Bourbon; Philippe, duc de Bourgogne; Humbert, dauphin du Viennois, et quantité de grands seigneurs. Tout déjà respirait à la cour du nouveau pontife un air de grandeur et de politesse inconnu sous son prédécesseur. L'usage du monde, les manières distinguées, les inclinations, le caractère, faisaient de Clément VI un des hommes les plus aimables et les plus complaisants de son siècle. Il avait retenu de ses rapports avec les princes un goût de magnificence et une habitude de libéralité qu'il conserva toute sa

---

(1) Voy. le liv. XXXVIII de l'*Histoire de l'Église gallicane*.

(2) L'abbé de Sade, mort vers le milieu du XVIIIe siècle, descendait au dixième degré d'un des enfants de Laure, mariée en 1325 à Hugues de Sade, noble citoyen d'Avignon. Cet abbé est particulièrement connu par ses *Mémoires sur la vie de Pétrarque*, 3 vol. in-4°. Cet ouvrage, écrit d'après l'étude exacte du poëte, renferme l'histoire générale de son siècle. Laure resta fidèle à son devoir et à son époux; et l'amour que Pétrarque eut pour elle survécut même à la mort de cette vertueuse femme, qui parut pour la première fois aux yeux du poëte le 6 avril 1327, et qui mourut le même jour de l'an 1348, ainsi que nous l'apprend une touchante note écrite par lui-même sur un exemplaire de Virgile.

vie. Elevé d'abord dans la solitude comme Benoît XII, il n'en avait pas conservé comme lui l'austérité dans les manières, l'attention rigide dans le gouvernement, et la simplicité dans l'extérieur. Clément était facile, ouvert, toujours prêt à donner. Accoutumé à vivre à la cour, où il avait été garde-des-sceaux, il aimait à voir la sienne nombreuse et splendide. Ce fut peut-être un défaut chez lui, mais il rachetait cela par un naturel si heureux, qu'on ne peut s'empêcher de féliciter l'Eglise gallicane d'avoir produit un tel pape (1).

Dès la première année de son pontificat, une ambassade solennelle partit de Rome pour venir le prier d'y rétablir le Saint-Siége. Il fut à ce sujet harangué par Rienzi (2), qui

---

(1) FONTENAY, *Hist. de l'Église gallicane*, liv. XXXVIII.

(2) Nicolas Rienzi Gabrini était fils d'un cabaretier et d'une blanchisseuse de Rome. Ses parents s'imposèrent de grandes privations pour le faire élever avec soin. Il dut à cette éducation sa gloire et sa fin tragique. Il étudia l'histoire et l'éloquence, les écrits de Cicéron, de Sénèque, de Tite-Live, de César et de Valère Maxime. Il regrettait de n'être pas né sous les beaux jours de la république; et son imagination, sans cesse travaillée par l'image de la liberté, l'excita à délivrer Rome du joug des nobles. La conspiration, par lui préparée, ayant réussi, il prit l'antique titre de tribun et publia de salutaires règlements. Une grande révolution venait de s'opérer par l'énergie d'un seul homme; l'ordre le plus parfait régna dans la ville. « Alors, dit l'écrivain Fortifiocca, les forêts se réjouirent de n'être plus infestées de brigands; les bœufs reprirent les travaux du labourage; les pèlerins revinrent dans les églises; les grands chemins et les hôtelleries se remplirent de voyageurs; le commerce, l'abondance et la bonne foi reparurent dans les marchés et des bourses d'or laissées sur une route furent en sûreté. » Rienzi conçut la grande pensée de former, des divers États de l'Italie, une république fédérative dont Rome serait la tête; il écrivit à ce sujet aux villes libres et aux différents princes; mais dès qu'il fut parvenu au faîte de la puissance, il perdit insensiblement ses qualités et ses vertus. Sa justice dégénéra en cruauté, sa libéralité en profusion; il se livra au luxe, à l'orgueil, à l'intempérance, et les plébéiens qui respectaient le faste des nobles, furent blessés de celui que montrait leur égal. Jean Pepin, comte de Minorbino, au royaume de Naples, s'étant glissé dans Rome avec une poignée de soldats, rétablit l'aristocratie sans coup férir. Rienzi, enfermé dans le château Saint-Ange, s'évada après avoir vainement tenté de ranimer le courage

devint si fameux depuis, et par le poëte Pétrarque, qui voulut, par cette démarche, témoigner sa reconnaissance aux Romains. Clément VI fit à ces députés un accueil bienveillant, déclara qu'il désirait aller en Italie, mais qu'il ne pouvait fixer l'époque du voyage à cause de l'état des affaires entre la France et l'Angleterre.

Déjà de grands démêlés s'étaient élevés pour la possession du duché de Bretagne. Le duc Jean III était mort sans enfants. Jeanne-la-Boiteuse, mariée à Charles de Blois, neveu du roi, revendiquait ce duché comme fille du frère cadet du feu duc; le comte de Montfort, dernier frère de celui-ci, y prétendait également. Pendant que Charles de Blois sollicitait à Paris l'investiture du duché, Montfort se fait des partisans, se rend maître de Nantes, de Rennes, de Brest, d'Hennebon, passe en Angleterre pour réclamer l'appui d'Edouard, lui fait hommage, pour la Bretagne, en le reconnaissant roi de France, rentre bientôt après, est assiégé dans Nantes par le fils aîné du roi, qui le fait prisonnier et l'envoie à Paris. La comtesse, informée de la captivité de son époux, se met à parcourir la province pour relever le courage des partisans de sa maison, pourvoit à la défense des places, va s'enfermer dans Hennebon, y soutient, avec un grand courage, les attaques de Charles de Blois, et malgré ses efforts inouis, se trouve réduite à la dernière extrémité, lorsqu'une flotte anglaise vient faire lever le siége. Bientôt on signe une suspension d'armes, et

---

et l'affection des Romains. Mais, comme le dit Gibbon, leur chimère de liberté et d'empire avait disparu; dans leur abattement, ils étaient prêts à se livrer à la servitude pourvu qu'elle fût tranquille et bien réglée. Les nobles, à leur tour, abusèrent de leur triomphe et épuisèrent la patience des Romains. L'aristocratie fut de nouveau vaincue. Deux plébéiens occupèrent successivement l'office de tribun. Rienzi reparut après un exil de plusieurs années, fut accueilli comme un triomphateur, et massacré quelques mois après dans une émeute suscitée par les barons romains.

la comtesse va trouver Edouard pour obtenir de nouveaux secours. Le moment était favorable ; la trève conclue entre la France et l'Angleterre était près de finir, et Philippe VI, contre toutes les règles de la prudence et de la politique, venait d'approuver le traité de paix que le roi d'Ecosse avait fait avec Edouard, ce qui permettait à celui-ci d'employer toutes ses forces contre la France. Une armée anglaise passe en Bretagne sous le commandement de Robert d'Artois qui, dangereusement blessé à la prise de Vannes, dont il s'était rendu maître et qu'on reprit sur lui, se fit transporter à Londres où il mourut en arrivant.

Edouard s'embarque aussitôt avec douze mille hommes, entreprend sans succès le siége de Rennes, de Nantes et de Vannes, et se trouve lui-même assiégé dans son camp, devant cette dernière place, par l'armée que conduit le duc de Normandie (1). Resserré par les troupes françaises, dépourvu de vivres, et ne pouvant, sans le plus grand danger, effectuer sa retraite, il a recours aux négociations, et profite de la présence des légats du pape qui essayaient de ménager la paix, pour obtenir des conditions honorables. On convient d'envoyer des députés à Avignon, et la trève est prolongée de trois ans (2).

Parmi les seigneurs bretons qui avaient ouvertement

---

(1) Jean, fils aîné du roi.

(2) An 1344. Au mois de juillet de la même année, l'archevêque de Reims voyant que les désordres de la guerre entraînaient la corruption des mœurs, la décadence de la discipline et de l'immunité des églises, tint un concile à Noyon. « L'Église, avait-il dit, dans sa lettre de convocation, se voit aujourd'hui affligée de tant d'oppressions, de violences et d'injures dans la personne de ses ministres, que plusieurs de ceux qui l'attaquent paraissent plutôt des païens que des catholiques. » On fit, dans ce concile, dix-sept canons, par lesquels on ordonna, entre autres choses, de faire cesser l'office divin partout où il serait commis des violences contre l'Église et ses ministres, et d'excommunier les coupables ; on défendit en même temps aux prêtres de publier de nouveaux miracles sans la permission de l'ordinaire.

embrassé la cause de Charles de Blois, quelques-uns avaient traité secrètement avec l'Angleterre. Philippe, instruit de cette trahison, les fait punir de mort; Edouard qui ne cherchait qu'un prétexte pour reprendre les armes, déclare alors que la trève est rompue et la guerre éclate en Guienne pendant que les Flamands se battaient entre eux et massacraient Artevelle.

Edouard équipe une flotte, et suivant le conseil de Geoffroi d'Harcourt, transfuge français, se dirige vers les côtes de la Normandie, débarque à la Hogue le 12 juillet 1346, partage son armée en trois corps, pille, dévaste, brûle tout sur son passage, demeure insensible aux sollicitations des légats qui s'efforçaient de ramener la paix, s'avance jusqu'à Poissy (1), craint d'être enveloppé par l'armée de Philippe, se dirige alors vers la Picardie, suivi de près par les troupes du roi, passe la Somme à un gué que lui indique un prisonnier français, et prend position sur un terrain avantageux près du village de Crécy. Philippe arrive devant le même gué; mais, arrêté par la marée montante, il va passer sur le pont d'Abbeville et perd un temps précieux.

L'armée anglaise, divisée en trois corps, couvrait la colline de Crécy, et se trouvait protégée sur ses derrières par un bois entouré de retranchements, et sur ses flancs par des fossés et des palissades.

Le 26 août, l'armée française paraît, mais hors d'haleine, accablée de fatigue après une longue marche; on conseillait au roi de lui laisser prendre un moment de repos; ce prince y consent d'abord; et les archers gênois, qui marchaient en avant, s'étaient déjà arrêtés, lorsque le

(1) Quelques détachements anglais vinrent brûler le château de Saint-Germain, Nanterre, Ruel, Saint-Cloud et plusieurs autres villages aux environs de Paris.

comte d'Alençon, qui venait derrière eux avec un corps de cavalerie, les force de marcher. Le roi lui-même, ne pouvant plus se contenir à la vue des Anglais, donne le signal du combat, voit les Gênois lâcher pied après quelques décharges, et s'écrie, transporté de colère : *Or tôt, tuez toute cette ribaudaille, car ils nous empêchent la voie sans raison* (1). Alors, le comte d'Alençon charge sur eux pendant que les archers anglais ne cessaient de tirer, s'ouvre un passage, arrive dans un grand désordre jusqu'aux premiers rangs ennemis, les culbute et se trouve en face des chevaliers du jeune prince de Galles (2) qui le chargent à leur tour. Le roi, voyant le péril de son frère, s'ébranle avec la réserve et se jette dans la mêlée. Le roi de Bohême, vieux et aveugle, qui était à l'arrière-garde avec le duc de Savoie, apprenant ce qui se passait, demande des nouvelles de son fils Charles, élu empereur, et sur la réponse qu'on lui fait qu'il combat vaillamment, il dit aux siens : *Vous êtes mes hommes, mes amis et mes compagnons; à la journée d'huy, je vous prie et requiers très espécialement que vous me meniez si avant que je puisse férir un coup d'épée.* Ses chevaliers obéissent, attachent son cheval aux freins de leurs chevaux qui étaient tous liés ensemble, et se précipitent

---

(1) FROISSARD, chap. CCLXXXVII.

(2) Ce prince, connu plus tard sous le nom du *Prince noir*, à cause de la couleur de ses armes, n'avait alors que quatorze ans. Comme il était vivement pressé par les Français, le comte de Warwick fit dire à Édouard de lui envoyer des secours : « Mon fils est mort, ou aterré ou si blessé « qu'il ne se puisse aider? — Nenniu, Monseigneur, si Dieu plait, répon- « dit le messager; mais il est en dur parti d'armes, si aurait bien mestier « de votre aide. — Messire Thomas, dit le roi; or, retournez devers lui « et devers ceux qui vous ont envoyé et leur dites, de par moi, qu'ils ne « m'envoient mes-huy requerre, pour aventure qui leur advienne, tant « que mon fils soit en vie; et leur dites que je leur mande qu'ils laissent « à l'enfant gagner ses éperons; car je veux, si Dieu l'a ordonné, que la « journée soit sienne et que l'honneur lui en demeure et à ceux en quelle « charge je l'aj baillé. » C'est une réponse digne d'un Romain.

dans la bataille ; « et le bon roi, dit Froissard, alla si avant « sur ses ennemis que il férit un coup d'épée, voire trois, « voire quatre et se combattit moult vaillamment ; et aussi « firent tous ceux qui avec lui étaient pour l'accompagner ; « et si bien le servirent et si avant se boutèrent sur les An « glois, que tous y demeurèrent, ni onques nul s'en partit ; « et furent trouvés lendemain sur la place autour de leur « seigneur et leurs chevaux tous alloiés ensemble. » Des deux côtés on se bat avec un grand courage ; mais les Anglais ont l'avantage des lieux, et tout à coup d'effroyables détonations qui partent de leurs rangs arrêtent l'ardeur française ; soldats, chevaliers, seigneurs, sont frappés, mutilés par des coups invisibles (1) ; et tout est perdu. Le comte d'Alençon et le comte de Flandre venaient d'être tués ; Philippe VI, entouré de morts et n'ayant plus avec lui que quelques chevaliers, s'enfonce en désespéré dans les bataillons ennemis ; vainement on le presse de se retirer, il s'obstine à combattre, reçoit deux blessures, et malgré lui est entraîné hors du champ de bataille. Une nuit pluvieuse et obscure favorise sa fuite ; il arrive avec cinq chevaliers jusqu'au château de Broye. Les portes étaient fermées ; on appelle le châtelain qui, paraissant sur les cré-

---

(1) Le roi d'Angleterre avait fait placer des pièces de canon sur la colline. On prétend que ce fut à cette bataille que, pour la première fois, on se servit d'artillerie. Ce qui est certain, c'est qu'elle était déjà en usage en France, ainsi que le prouve un ancien registre de la Chambre des comptes de Paris sur lequel, dès l'an 1338, c'est-à-dire huit ans avant la bataille de Crécy, Barthélemy de Drach, trésorier des guerres, porte l'argent donné à *Henri de Famechon pour avoir poudres et autres choses nécessaires aux canons qui étaient devant Puy-Guillaume : Illius ab anno* 1338, *in Gallia usum fuisse docet computum Bartholomæi du Drach, thesaurarii guerrarum istius anni*. (Voy. le *Glossaire* du Cange, art. *Bombarda*.) Mais Édouard aurait eu le premier l'idée d'employer dans une bataille l'artillerie dont on n'avait encore usé que dans quelques siéges. Cependant, on ne l'employa pas dans les batailles qui furent livrées peu de temps après. Cette invention, qui devait changer totalement la manière de combattre, fut encore négligée pendant quelques règnes.

neaux, demande qui frappe à cette heure. « Ouvrez, répond le roi, c'est la fortune de la France (1). »

Philippe ne s'arrête que quelques heures dans le château, se dirige vers Amiens et ne perd pas un moment pour rallier les restes de ses troupes ; mais le découragement et la terreur étaient dans toutes les âmes ; et les soldats ne songeaient plus qu'à gagner leurs foyers.

Après la défaite de l'armée française, le roi d'Angleterre, voulant s'assurer d'une des clefs du royaume, marcha sur Calais et l'investit au mois de septembre. Jean de Vienne, chevalier bourguignon, qui commandait la place, se défendit avec tant de vigueur, qu'Edouard désespérant de la prendre de vive force convertit le siége en blocus. Philippe rappelle son fils le duc de Normandie qui se trouvait dans la Guienne, s'avance au secours de Calais, et fait proposer le combat à Edouard qui, ayant rendu son camp inattaquable répond qu'il est là pour s'emparer de Calais, et que si l'on veut une bataille, on n'a qu'à venir l'attaquer. Le roi de France, convaincu de l'inutilité de l'entreprise, se voit contraint de se retirer. Le blocus dure un an; les habitants, ayant épuisé toutes leurs subsistances et souffrant déjà les horreurs de la faim, sont réduits à capituler. Edouard exige qu'ils se rendent à discrétion, se réservant la liberté de les mettre à rançon ou de les faire mourir ; mais vaincu par les prières de ses officiers, il ordonne qu'on lui envoie six des plus notables bourgeois, *deschaux, le hars au col, les clefs de la ville et du châtel en leurs mains, pour en faire sa volonté*. Cette réponse barbare consterne les habitants qui, tous assemblés sur la place, jettent des cris déchirants. Alors, Eustache de Saint-Pierre, l'un des plus riches bourgeois, s'avance et déclare qu'il se sacrifie pour ses concitoyens; Jean d'Aire, Jacques de Vissant, Pierre, frère de

(1) On lit dans les manuscrits : *C'est l'infortuné roi de France !*

celui-ci et deux autres dont l'histoire n'a pas transmis le nom, imitent ce noble exemple, et sont conduits devant Edouard. Ce prince ordonne aussitôt qu'on les mène au supplice. Un de ses lieutenants réclame en leur faveur; mais le prince, exaspéré, fait appeler le bourreau. La reine qui était enceinte se jette alors à ses genoux et demande leur grâce : « Ah! gentil sire, depuis que je repassai la mer « en grand péril, si comme vous savez, je ne vous ai rien « requis ni demandé : or vous prié-je humblement et re- « quiers en propre don que pour le fils de sainte Marie et « pour l'amour de moi, vous veuilliez avoir de ces six « hommes merci. » Le roi cède à regret; et ces malheureux sont sauvés.

Edouard prit aussitôt possession de la ville, en chassa les habitants, la peupla d'Anglais (1) et consentit à une trève sur la prière des légats.

Quelques mois auparavant (2) l'archevêque de Sens avait tenu un concile à Paris au sujet des vexations des laïques envers le clergé, et l'on avait dressé treize canons dont le dernier prescrit l'observation du règlement fait par Jean XXII touchant la petite prière établie pour l'heure du couvre-feu, c'est-à-dire l'*Angelus*.

La même année, l'évêque de Paris condamna quarante propositions répandues dans les écrits de Jean de Méricourt, religieux de l'ordre de Cîteaux; et les docteurs en théologie défendirent aux bacheliers d'en soutenir aucune, les unes étant proscrites comme erronées et les autres qualifiées suspectes dans la foi.

Le 22 février de l'année suivante, le roi rendit une ordonnance contre les blasphèmes et les serments sacriléges;

---

(1) Calais resta en la possession des Anglais jusqu'en 1558 (c'est-à-dire pendant deux cent onze ans), époque à laquelle il fut repris par le duc de Guise, sous le règne de Henri II.

(2) En mars 1347.

le coupable devait pour la première fois être attaché au pilori depuis six heures du matin jusqu'à trois heures du soir et passer un mois en prison; avoir pour la seconde fois la lèvre supérieure brûlée; à la troisième faute on devait lui couper la lèvre inférieure, et à la quatrième la langue, « afin, disait l'ordonnance, qu'il n'en abusât plus pour « blasphèmer le Seigneur maître absolu de toutes choses. » L'ordonnance enjoignait aux témoins du blasphème d'aller dénoncer le coupable au juge, sous peine de soixante livres d'amende.

Le pape, quelques mois après, acheta de Jeanne, reine de Naples, la ville d'Avignon et ses dépendances (1) qui devinrent ainsi le domaine de l'Eglise en France.

L'Europe était alors ravagée par la peste. Cet horrible fléau avait pris naissance dans l'Asie supérieure à la suite d'une espèce d'exhalaison qui couvrit une vaste contrée où l'on vit naître en même temps une prodigieuse quantité d'insectes qui achevèrent d'infecter l'air; il passa de l'Asie en Egypte, en Grèce, aux îles de la Méditerranée, et vint d'Italie en France, d'où il gagna l'Espagne et l'Allemagne, les pays septentrionaux et les Iles Britanniques. La mortalité était si grande parmi les hommes et les animaux, que les auteurs du temps, témoins oculaires de cette contagion, préviennent eux-mêmes les doutes de la postérité sur le récit qu'ils en ont fait. « On ne croira point, dit Pétrarque (2), qu'il y « a eu un temps où l'univers a été presque entièrement dé-

(1) L'accord fut conclu le 19 juin 1348, moyennant quatre-vingt mille florins d'or. Le comtat d'Avignon comprenait une province ecclésiastique entière composée de l'archevêché d'Avignon et des évêchés de Carpentras, de Vaison et de Cavaillon; sauf quelques courtes interruptions de jouissance, il resta au Saint-Siége jusqu'en 1791, époque à laquelle il fut réuni à la France. Par le traité de Tolentino, signé le 19 février 1797, le pape céda à la république française tous ses droits sur le comtat Venaissin.

(2) *Epist. fam.*, *lib.* VIII, *ep.* 7.

« peuplé. *Universus ferè orbis sine habitatore remanserit*, où « les maisons sont demeurées sans familles, les villes sans « citoyens, les campagnes incultes et toutes couvertes de ca- « davres. Comment la postérité le croirait-elle ? nous avons « peine à le croire nous-mêmes, et cependant nous le voyons « de nos yeux. Sortis de nos maisons, nous parcourons la « ville que nous trouvons pleine de morts et de mourants. « Nous rentrons chez nous et nous n'y rencontrons plus nos « proches ; tout a péri pendant ce peu de moments d'ab- « sence. Heureuses les races futures qui ne verront point « ces calamités et qui regarderont peut-être la description « que nous en faisons comme un tissu de fables. *Fortassis « testimonium nostrum inter fabulas numerabit.* » D'autres auteurs écrivent que les deux tiers de la population périrent; qu'il y eut des villes où il ne resta que la dixième ou même la vingtième partie des habitants ; que certaines provinces furent presque entièrement changées en d'affreuses solitudes; que les premières atteintes du mal se manifestaient par des pustules, qui paraissaient sur le corps et qui étaient accompagnées de fièvres malignes dont on mourait dans deux jours ; que partout on n'entendait que des gémissements, des plaintes aiguës, des lamentations effrayantes. La contagion fit périr en France un très-grand nombre de personnes, parmi lesquelles la reine Jeanne, épouse de Philippe VI, la reine de Navarre, fillè de Louis-le-Hutin, la duchesse de Normandie, Foulques de Chanac, évêque de Paris, le patriarche d'Antioche, Gérard Eudes, qui avait été général de l'ordre des Frères mineurs. L'histoire remarque qu'à cette époque, plusieurs grandes familles s'éteignirent; qu'il mourut plus de jeunes gens que de vieillards, et que le moindre commerce avec les pestiférés était mortel. Aussi, le continuateur de Nangis rappelle-t-il le sublime dévouement des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Paris : « Ces saintes filles, dit-il, ne craignaient pas de

« s'exposer à une mort certaine en soulageant les pauvres. « Elles les assistaient avec une patience et une humilité « admirables. Il fallut renouveler leur communauté à plu- « sieurs reprises, à cause des ravages qu'y fit la contagion ; « mais on peut croire que la mort, en les enlevant de des- « sus la terre, les a placées dans le séjour de la paix et de « la gloire avec Jésus-Christ (1). »

Le pape Clément VI, pendant cette calamité, se signala par son zèle, par sa charité, par ses bienfaits; il prodigua les aumônes, fit prendre soin de tous les pauvres, établit des médecins, acheta pour la sépulture des morts un terrain dans la campagne, où il fonda une chapelle; accorda à tous les prêtres la permission d'absoudre sans restriction les pestiférés quant à la coulpe et à la peine, et ne s'occupa pas moins des soins de l'âme que de ceux du corps.

Au milieu de la désolation générale un cri s'éleva contre les juifs ; on fit courir le bruit qu'ils avaient empoisonné les eaux, et des milliers d'entre eux furent massacrés dans la plupart des contrées de l'Europe. Le pape aussitôt publia une bulle (2) pour défendre expressément de forcer les juifs à se faire baptiser, de leur imputer des crimes dont ils n'étaient pas coupables, d'attenter à leur vie ou à leurs biens, et d'exercer contre eux aucune violence; mais comme ce premier décret n'avait pu calmer la fureur insensée du

---

(1) Pendant un temps assez long, il y eut chaque jour plus de cinq cents morts dans cet hôpital; on allait les entasser dans le cimetière des Innocents, mais bientôt le terrain manquant, et l'infection produite par ces cadavres commençant à se répandre, on ferma ce cimetière et l'on en fit bénir un autre hors de la ville.

Boccace, dans le prologue du *Décaméron*, parle beaucoup de cette grande peste. Il prétend que dans la seule ville de Florence, il y eut cent mille morts. Il dit avoir vu de ses yeux deux porcs qui, dans la rue, secouèrent du grouin les haillons d'un mort, et qu'une petite heure après, ils tournèrent, tournèrent et tombèrent morts.

(2) Le 4 juillet 1348.

peuple, il en fit un second (1) par lequel il déclara les juifs innocents, et ordonna à tous les évêques de publier dans les églises une sentence d'excommunication contre tous ceux qui oseraient inquiéter les juifs de quelque manière que ce fût; mais les massacres continuèrent encore en divers lieux et principalement en Allemagne, où l'excès du malheur engendra le fanatisme et donna lieu à l'établissement de la secte des *flagellants* (2).

Clément VI, qui dès la première année de son pontificat avait, sur la demande des envoyés romains, réduit à cinquante ans le jubilé centenaire, expédia le 18 août 1349 des lettres circulaires à tous les évêques de la chrétienté pour les avertir qu'à la prochaine fête de la Nativité de Notre-Seigneur on pourrait commencer à gagner l'indulgence en visitant les églises de Saint-Pierre, de Saint-Paul et de Saint-Jean-de-Latran; il reproduisit dans son nouveau décret la bulle qu'il avait donnée à ce sujet et ordonna aux prélats d'en donner connaissance à leur clergé et à leur peuple. La publication de cette bulle eut un effet si prodigieux que, suivant un historien, depuis les fêtes de Noël jusqu'à Pâques, il se trouva continuellement à Rome près de douze cent mille pèlerins, plus de huit cent mille encore à la Pentecôte et plus de deux cent mille quand les chaleurs de l'été et les travaux de la campagne obligèrent la plupart de ces étrangers à rentrer dans leur pays.

Comme la trève entre la France et l'Angleterre était assez mal observée (3), Philippe VI, pour ne pas diminuer ses

---

(1) Le 26 septembre.

(2) On leur donna ce nom, parce qu'ils se frappaient publiquement, ayant le corps nu jusqu'à la ceinture, avec un fouet armé de pointes d'éperon. Ces premiers flagellants n'agirent qu'en vue de désarmer la colère du ciel par une dure pénitence; mais bientôt il se glissa beaucoup de désordres et des pratiques condamnables parmi les individus qui composaient cette société, ce qui la fit condamner par le pape.

(3) Geoffroy de Charni, qui commandait les troupes de France sur la

forces, défendit à tous ses sujets de faire ce pèlerinage.

Ce prince, quelque temps après, s'étant rendu à Nogent-le-Roi, tomba tout à coup malade, et, sentant approcher sa fin, fit appeler ses deux fils, Jean et Philippe, leur recommanda la crainte de Dieu, l'amour du bien public, l'union fraternelle, déclara Jean son successeur et mourut le 22 août 1350, à l'âge de cinquante-sept ans. Les malheurs du royaume, l'établissement de nouveaux impôts (1), l'altération des monnaies firent peu regretter son règne; il avait acquis le Dauphiné d'Humbert II, comte-dauphin de Vienne (2), et la seigneurie de Montpellier de Jacques

---

frontière, essaya de s'emparer de Calais par trahison. A cet effet, il s'adressa au gouverneur de la place, appelé Aimeri et Italien de nation, lequel s'engagea à livrer la place moyennant vingt mille écus. Édouard, averti du complot, manda le gouverneur, lui reprocha son crime, et cependant lui pardonna; mais en même temps il lui commanda de retourner promptement à Calais, de recevoir l'argent des Français et d'agir comme si le complot n'avait point été découvert. Le gouverneur exécuta de point en point les ordres d'Édouard qui, s'étant rendu incognito à Calais, fondit avec ses troupes sur les Français qui croyaient entrer dans la ville sans trouver de résistance, en tua un grand nombre et fit les autres prisonniers. Ayant distingué dans la mêlée un vaillant chevalier, nommé Eustache de Ribaumont qui renversait tous ceux qui se trouvaient à sa portée, il lui prit envie de se mesurer avec lui, et, s'avançant, il lui cria : *A moi, Ribaumont!* Le chevalier accourut, et l'un et l'autre commencèrent à se porter de rudes coups; Ribaumont, par deux fois, en asséna de si terribles à Édouard qu'il le fit tomber à genoux, et que celui-ci ne dut son salut qu'à la grande solidité de son armure. Ribaumont, se voyant presque seul au milieu des ennemis, recula de quelques pas et dit à son adversaire : « Sire chevalier, je me rends votre prisonnier, » et lui présenta son épée. Édouard qui, jusque-là, ne s'était pas fait connaître, traita Ribaumont avec beaucoup d'honneur, lui donna un riche cordon de perles fort précieuses, en lui disant qu'il avait remporté le prix de la valeur et le renvoya sans rançon.

(1) Philippe VI fut le premier qui établit le monopole du sel au profit du fisc, ce qui donna occasion à Édouard de l'appeler l'*auteur de la loi salique*. Mais comme cette nouvelle mesure de la gabelle ne suffisait point pour réparer la pénurie du trésor et faire face aux besoins de l'État, le roi eut recours à d'autres taxes très-onéreuses pour le peuple, et changea la valeur des monnaies.

(2) Humbert, n'ayant point d'enfants, vendit ses États moyennant cent

d'Aragon, roi de Majorque; le royaume s'était agrandi, mais il avait beaucoup souffert, et le peuple se ressentait encore vivement de ses maux.

---

mille florins d'or et dix mille livres de rente viagère ; il fut stipulé qu'un des fils de France porterait le titre de dauphin et écartellerait les armes du Dauphiné avec celles de France. Humbert entra dans l'ordre des Frères prêcheurs, fut quelque temps après sacré évêque et patriarche titulaire d'Alexandrie, et fut nommé depuis administrateur perpétuel de l'archevêché de Reims.

LXVI.

RÉGNE DE JEAN II. — LE CONNÉTABLE DE FRANCE MIS A MORT. — ALTÉRATION DES MONNAIES. — COMBAT DES TRENTE. — CHARLES-LE-MAUVAIS, ROI DE NAVARRE, GENDRE DE JEAN II. — MORT DU PAPE CLÉMENT VI. — NÉGOCIATIONS DE SON SUCCESSEUR INNOCENT VI POUR LA PAIX ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE. — HOSTILITÉS ENGAGÉES PAR LE ROI D'ANGLETERRE. — CONVOCATION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX. — INDIGNE CONDUITE DE CHARLES-LE-MAUVAIS. — ARRESTATION DE CE PRINCE. — QUATRE DE SES COMPLICES SONT MIS A MORT. — SOULÈVEMENT DE LEURS PARTISANS. — RAVAGES COMMIS PAR LE PRINCE DE GALLES DANS PLUSIEURS PROVINCES. — BATAILLE DE POITIERS. — JEAN II EST FAIT PRISONNIER. — SITUATION DE L'ÉTAT PENDANT LA CAPTIVITÉ DU ROI. — CONVOCATION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX. — INFLUENCE DU TIERS-ÉTAT. — MARCEL, PRÉVÔT DES MARCHANDS, SOULÈVE LA POPULATION DE PARIS CONTRE L'AUTORITÉ DU DAUPHIN. — INVASION DU PALAIS DE CE PRINCE. — MASSACRE DE DEUX MARÉCHAUX. — LA JACQUERIE. — MARCEL VEUT LIVRER LA VILLE A CHARLES-LE-MAUVAIS. — IL EST TUÉ. — RAVAGES COMMIS PAR LES ANGLAIS. — LE GRAND-FERRÉ. — ECCLÉSIASTIQUES GUERRIERS. — ÉDOUARD S'AVANCE AVEC CENT MILLE HOMMES ET PILLE PLUSIEURS PROVINCES. — SON CAMP ASSAILLI PAR UN FURIEUX ORAGE. — PAIX DE BRÉTIGNY. — JEAN II DÉLIVRÉ DE SA CAPTIVITÉ. — GRANDES COMPAGNIES. — MORT DU PAPE INNOCENT VI. — ÉLECTIONS D'URBAIN V. — PROJET D'UNE CROISADE. — JEAN II APPREND L'ÉVASION DE SON FILS DONNÉ EN OTAGE, ET RETOURNE EN ANGLETERRE SE CONSTITUER PRISONNIER. — SA MORT.

Jean II fut sacré à Reims le 26 septembre (1), fit son entrée à Paris le 17 du mois suivant, et se rendit le même jour à Notre-Dame où il jura sur les saints Evangiles de conserver aux églises et aux ecclésiastiques leurs droits et leurs priviléges, de leur rendre justice suivant les canons et de les protéger de tout son pouvoir.

Ce prince était dans la maturité de l'âge; il avait montré des talents dans la guerre, et commandé les armées avec quelque succès. Initié dès sa jeunesse aux affaires de l'État, et témoin des fautes et des désastres du règne précédent, il

(1) An 1350.

possédait l'expérience nécessaire pour gouverner sagement et semblait appelé à réparer les maux de la France; mais il ne fit que les aggraver.

A peine monté sur le trône, il fait, sans forme de procès, trancher la tête au comte d'Eu, connétable de France, comme suspect de trahison, altère les monnaies en augmentant et diminuant tour à tour leur valeur, et commence à se rendre odieux au peuple.

La trève entre la France et l'Angleterre ne suspend point les hostilités en Bretagne; les deux nations, sous le titre d'auxiliaires, continuent à s'y faire la guerre, et Robert-de-Beaumanoir immortalise son nom dans le célèbre *combat des Trente* (1), tandis que le roi crée l'ordre de l'*Etoile* (2) à l'imitation d'Edouard qui venait de fonder celui de la Jarretière (3), avilit cet ordre en le prodiguant, comble de faveurs Charles d'Espagne, communément appelé La Cerda, qu'il avait nommé connétable, et se fait un ennemi de son propre gendre, Charles roi de Navarre, que l'histoire a flétri du surnom de *Mauvais* (4). Celui-ci, jaloux du crédit de La

---

(1) Ainsi nommé, parce que trente Bretons se battirent contre un pareil nombre d'Anglais, qu'ils avaient défiés, et dont ils furent vainqueurs.

(2) En 1351, Pierre de la Jugie, archevêque de Narbonne, tint à la même époque un concile à Béziers. On y fit douze canons de discipline dont presque tous sont répétés des conciles tenus à Avignon en 1326 et 1337.

(3) Cet ordre doit son origine à l'amour d'Édouard III pour la comtesse de Salisbury. La jarretière de cette dame s'étant détachée tandis qu'elle dansait, Édouard s'empressa de la ramasser, et voyant quelques courtisans sourire, leur dit à haute voix : *Honni soit qui mal y pense!* Ce fut en mémoire d'un événement si frivole qu'il institua l'ordre de la Jarretière, auquel il donna pour devise les mots qu'on vient de rapporter. Ce monument fragile de la galanterie d'un roi d'Angleterre a résisté à toutes les tempêtes qui ont ébranlé le trône britannique. « Qu'est-ce donc, dit M. de Châteaubriand, que les choses les plus graves de l'histoire, si elles doivent passer plus promptement que les statuts de la vanité et les chartes d'un caprice? »

(4) Ce prince était fils de Jeanne de France, fille de Louis-le-Hutin, reine de Navarre, et de Philippe, comte d'Évreux.

Cerda, le fait assassiner, publie effrontément son crime, brave l'indignation du roi, et ne consent à faire un simulacre de réparation qu'après avoir obtenu, non-seulement son pardon et l'amnistie pour ses agents, mais encore la cession de plusieurs seigneuries. Ainsi le criminel fait la loi à son juge, et, enhardi par le succès de son premier forfait, médite déjà de trahir son beau-père et de se liguer avec Edouard.

Le pape Clément VII, qui n'avait cessé d'intervenir entre les rois de France et d'Angleterre, et dont tous les efforts n'avaient abouti qu'à faire renouveler les trèves, était mort le 6 décembre 1352, et avait été remplacé le 23 du même mois par Etienne Aubert, cardinal d'Ostie, qui prit le nom d'Innocent VI. Le nouveau pontife, natif du Mont, près de Beyssac, au diocèse de Limoges, dut son élévation à l'intégrité de ses mœurs, à sa probité, à sa science, et s'empressa de reprendre les négociations entamées par son prédécesseur pour amener Edouard et Jean II à conclure un traité de paix; il exhortait le premier à ne point se laisser éblouir par l'éclat de ses victoires, de peur que le Seigneur ne cessât de le protéger, et il écrivait au second qu'il n'est rien de plus glorieux pour les princes, rien qui les rende plus semblables à Dieu que l'amour de la paix; il le priait de réfléchir aux maux auxquels il s'exposait en continuant la guerre, tandis qu'il pourrait procurer le bonheur à son peuple en traitant avec Edouard. Bientôt il cherche à calmer les divisions domestiques, en pressant le roi de Navarre de renouer les liens de l'ancienne union entre lui et son beau-père; et comme les secrètes menées de ce prince commençaient à irriter la cour de France, le pape conjurait le roi Jean d'oublier les écarts de son gendre et de recevoir les protestations de respect et d'obéissance qu'il lui envoyait faire par un gentilhomme de sa maison : « Souvenez-vous, lui disait-il, que le Seigneur, qui vous a établi sur son peuple, « est le père des miséricordes, et qu'il pardonne toutes les

« injures dès qu'on s'humilie devant lui. Mais d'ailleurs quel « avantage pourriez-vous retirer d'une vengeance qui vous « coûterait si cher? En frappant un roi à qui vous avez « donné la princesse votre fille, c'est sur vous-même en « quelque sorte que retomberaient les coups. »

Mais pendant qu'Innocent VI écrivait en faveur de Charles-le-Mauvais, dont il ignorait la fourberie, ce prince préparait une ligue avec l'Angleterre. Le roi, instruit de cette trame, part aussitôt pour aller s'emparer des places que Charles possédait en Normandie. Celui-ci essaye de se disculper et s'avance avec quelques troupes, tandis que le roi d'Angleterre se prépare à venir l'appuyer. On s'empresse aussitôt de faire la paix avec Charles, auquel on promet de payer cent mille écus.

Le prince de Galles, qui s'était rendu en Gascogne, ravage le Languedoc; Édouard débarque à Calais et se met en campagne; mais apprenant l'approche du roi, et ne voulant accepter ni le combat ni le duel, il retourne en Angleterre.

Jean II, manquant d'argent pour soutenir la guerre et n'osant point établir de nouveaux impôts de peur d'exciter des révoltes, convoque les Etats-généraux afin de leur exposer les périls du royaume et d'obtenir des secours. Les Etats votent une levée de trente mille hommes d'armes, établissent des impôts pour l'entretien de ces troupes, décident que ces impôts seront supportés par tous sans distinction, sans en excepter le roi, la reine et les princes, se réservent le droit de choisir ceux qu'on devait charger de percevoir et d'employer le fonds, exigent que le roi renonce à toute altération dans les monnaies, et qu'il s'engage à ne plus soustraire aucun Français à la juridiction des juges ordinaires (1). Le roi souscrit à ces conditions et leur donne

---

(1) Le tiers-État se plaça dans cette assemblée sur le pied d'une éga-

force de loi par une ordonnance du 28 décembre 1355.

Mais les nouveaux impôts sont insuffisants et leur perception est si difficile qu'on est forcé de recourir à d'autres moyens. Quelques seigneurs, ligués avec Charles-le-Mauvais, traversent sourdement tous les desseins du roi, lui suscitent des embarras, fomentent des séditions, et deviennent pour lui des ennemis très-dangereux. Jean II est instruit de tout et cherche à se venger. Il apprend que le dauphin, son fils, a invité à dîner pour un certain jour au château de Rouen le roi de Navarre, le comte d'Harcourt et quelques autres seigneurs ; il part aussitôt suivi d'une bonne escorte, et paraît tout à coup à l'entrée de la salle où se trouvaient les convives. Un de ses officiers met l'épée à la main et dit en élevant la voix : *Nul ne se meuve pour chose qu'il voie, si il ne veut être mort de cette épée.* Chacun est saisi de terreur (1) ; le roi s'avance et saisit vivement Charles de Navarre : un écuyer de celui-ci tire aussitôt son coutelas et menace le roi ; Jean le fait arrêter ainsi que son maître qui demande en vain merci. Le dauphin se jette aux genoux de son père : « Monseigneur, lui dit-il, vous me déshonorez ! que dira-« t-on de moi, lorsque vous traitez ainsi mes convives ? « on dira que je les ai trahis. — Taisez-vous, répondit le « roi, ce sont des traîtres ; vous ne savez pas tout ce que je « sais. » Et, ayant appelé le chef de ses gardes, il fait entraîner hors du château et décapiter le comte d'Harcourt, deux autres seigneurs et l'écuyer qui l'avait menacé. Charles-

---

lité parfaite avec les deux autres ordres, se rendit même maître des délibérations et profita des circonstances pour poser des limites à l'autorité royale, dont le poids pesait plus particulièrement sur lui, par les impôts qu'il supportait presque seul. (Voy. le *Précis des guerres entre la France et l'Angleterre*, par M. Petitot, t. IV, p. 126 et suiv. de la *Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France.*)

(1) « Et cils qui séoient à table furent bien émerveillés et ébahis, quand ils virent le roi de France entrer en la salle et faire telle contenance, et voulsissent bien être autre part. » FROISSARD, liv. I, partie II, chap. XX.)

le-Mauvais, retenu prisonnier, est enfermé dans la tour du Louvre. Le frère de ce prince soulève aussitôt tous ses partisans, et se déclare ouvertement pour le roi d'Angleterre qui s'empresse d'envoyer des troupes en France. Jean II s'avance pour les combattre; ne peut les forcer à la bataille et se rend maître de quelques places, mais pendant ce temps le prince de Galles (1), après avoir dévasté les provinces du Midi, traverse l'Auvergne, le Limousin et pénètre dans le Berri. Le roi vole aussitôt à sa rencontre, le joint à Maupertuis, à deux lieues de Poitiers, et se croit sûr de la victoire, ayant avec lui cinquante mille hommes, tandis que l'ennemi n'en avait que douze mille. Les Anglais se trouvant coupés, et ne pouvant ni avancer ni reculer sans combattre, s'étaient fortifiés sur une colline escarpée, plantée de vignes, fermée par des haies et des buissons; ils commençaient à manquer de vivres, et deux jours suffisaient pour les forcer à mettre bas les armes; mais comme on ne pouvait alors proposer aux Français des conseils sages et modérés sans passer pour timide, on résolut aussitôt d'attaquer. Le cardinal Taleyrand de Périgord, légat du pape (2),

(1) Surnommé le *Prince noir*.

(2) Le Pape, qui faisait de constants efforts pour arrêter la guerre, avait écrit, quatre mois auparavant, à Édouard et au roi de France : « La « paix, cette mère universelle des beaux-arts, cette source féconde des « vertus, doit plaire à tous les hommes, mais surtout aux princes et aux « rois, puisque le repos ou le trouble de ceux qui gouvernent emporte « nécessairement la tranquillité ou l'agitation des peuples..... Nous cherchons tous les moyens de rappeler une paix si désirable, si longtemps « attendue et si souvent traversée. Nous espérons que le Dieu de la paix, « celui qui est la pierre angulaire, laquelle réunit tout, n'abandonnera « pas son peuple et que, touché de nos prières et des vœux de tous les « fidèles, il nous rétablira dans le calme qui est le terme de nos dé- « sirs, etc. »

Massillon prêchant devant Louis XV, encore enfant, lui disait : « Dieu « ne vous a confié le glaive que pour la sûreté de vos peuples et non pour « le malheur de vos voisins. L'empire sur lequel le ciel vous a établi est « assez vaste ; soyez plus jaloux d'en soulager les misères que d'en « étendre les limites; mettez plutôt votre gloire à réparer les malheurs

se présente comme médiateur pour empêcher l'effusion du sang. Le prince de Galles, qui sent le danger de sa position, offre d'abandonner toutes ses conquêtes, de rendre tous les prisonniers et de ne point servir pendant sept ans contre la France. Mais le roi exige qu'il se rende prisonnier avec

---

« des guerres passées qu'à en entreprendre de nouvelles; rendez votre « règne immortel par la félicité de vos peuples plus que par le nombre « de vos conquêtes; ne mesurez pas sur votre puissance la justice de vos « entreprises, et n'oubliez jamais que, dans les guerres les plus justes, les « victoires traînent toujours après elles autant de calamités dans un « État que les plus sanglantes défaites. (*Petit-Carême* : la Purification, « *Exemples des grands*.) »

Et dans un autre sermon :

« ..... Mais, Sire, si ce poison (l'ambition) gagne et infecte le cœur du « prince; si le souverain, oubliant qu'il est le protecteur de la tranquillité « publique, préfère sa propre gloire à l'amour et au salut de ses peuples; « s'il aime mieux conquérir des provinces que régner sur les cœurs; s'il « lui paraît plus glorieux d'être le destructeur de ses voisins que le père « de son peuple; si le deuil et la désolation de ses sujets est le seul chant « de joie qui accompagne ses victoires; s'il fait servir à lui seul une puis- « sance qui ne lui est donnée que pour rendre heureux ceux qu'il gou- « verne; en un mot, s'il n'est roi que pour le malheur des hommes et que, « comme ce roi de Babylone, il ne veuille élever la statue impie, l'idole de « sa grandeur, que sur les larmes et les débris des peuples et des na- « tions; grand Dieu! quel fléau pour la terre! quel présent faites-vous « aux hommes dans votre colère en leur donnant un tel maître!

« Sa gloire, Sire, sera toujours souillée de sang. Quelque insensé « chantera peut-être ses victoires; mais les provinces, les villes, les « campagnes en pleureront. On lui dressera des monuments superbes, « pour immortaliser ses conquêtes; mais les cendres, encore fumantes, « de tant de villes autrefois florissantes; mais la désolation de tant de « campagnes dépouillées de leur ancienne beauté; mais les ruines de « tant de murs sous lesquels des citoyens paisibles ont été ensevelis; « mais tant de calamités, qui subsisteront après lui, seront des monu- « ments lugubres qui immortaliseront sa vanité et sa folie. Il aura passé « comme un torrent pour ravager la terre et non comme un fleuve ma- « jestueux pour y porter la joie et l'abondance; son nom sera écrit dans « les annales de la postérité, parmi les conquérants, mais il ne le sera « pas parmi les bons rois; et l'on ne rappellera l'histoire de son règne « que pour rappeler le souvenir des maux qu'il a faits aux hommes. » (1er Dimanche de Carême : *Tentations des grands*.)

Voilà de belles, de touchantes, d'éloquentes paroles; voilà de ces saintes vérités que la religion seule sait dire aux princes, et que les princes ne devraient jamais oublier. (Voy. mon *Dictionnaire de droit*, V° paix.)

cent de ses chevaliers; cette proposition est rejetée et l'on se dispose au combat.

Le camp anglais était entouré de fossés profonds, bordés de palissades, et n'était ouvert du côté des Français que par un étroit défilé protégé par de fortes haies derrière lesquelles étaient placés les archers.

Un escadron de trois cents hommes s'engage dans ce défilé pour commencer l'attaque, et se trouve aussitôt criblé de traits; les chevaux blessés s'effarouchent, se rejettent brusquement en arrière et vont porter le désordre dans la division du dauphin. Une terreur panique s'empare des seigneurs qui se trouvaient avec ce prince; et vingt mille hommes prennent la fuite sans avoir combattu. Le duc d'Orléans, frère du roi, qui commandait l'aile gauche, voyant les Anglais s'ébranler, quitte aussi le champ de bataille avec ses troupes, et le roi, seul avec la réserve, fait mettre pied à terre, donne lui-même l'exemple, se place en avant, attend les cavaliers anglais, soutient leur charge avec un courage héroïque, frappant, abattant avec sa hache d'armes tous ceux qui osent l'approcher. Mais le nombre des assaillants va sans cesse augmentant; tous accourent à cette riche proie : « tant y survinrent Anglais et Gascons de toutes parts que par force ils rompirent la presse de la bataille du roi de France, et furent les François si entouillés entre leurs ennemis qu'il y avait bien, en tel lieu et telle fois fut, cinq hommes d'armes sur un gentilhomme....... Là eut adoncques trop grand'presse et trop grand boutis sur le roi Jean pour la convoitise de le prendre; et lui crioient ceux qui le connoissoient, et qui le plus près de lui étoient : Rendez-vous, rendez-vous, autrement vous êtes mort. (1) » En vain il fait des prodiges de valeur; resté presque seul, accablé sous le nombre, il est obligé de

(1) FROISSARD, liv. I, partie II, chap. XLIIII.

se rendre prisonnier avec le jeune Philippe son fils, qui, n'ayant point encore atteint sa quinzième année, combattit à côté de son père jusqu'au dernier moment et mérita le surnom de *Hardi* par sa précoce intrépidité (1).

A la nouvelle de cette défaite et de la captivité du roi, la consternation fut extrême dans tout le royaume. Le dauphin, de retour à Paris, convoqua sur-le-champ les Etats-généraux; il s'agissait de préserver la France d'une ruine totale, de prendre à cet effet des mesures promptes, énergiques, et de n'avoir d'autre pensée, d'autre but que le salut de l'Etat. Mais les députés des communes ayant voulu tirer parti des circonstances pour imposer des conditions au dauphin, celui-ci, sans résister ouvertement, temporise, gagne quelques députés, et cette assemblée se sépare sans avoir rien obtenu, rien accordé.

Le pays est dans la confusion; les lois et l'autorité sont sans force; des bandes de pillards ravagent les campagnes; les paysans abandonnent leurs chaumières, les moines leurs couvents et viennent se réfugier dans les villes. Les Etats-généraux sont de nouveau convoqués. Etienne Marcel, prévôt des marchands de Paris, et Robert le Coq, évêque de Laon, sont l'âme de cette Assemblée, parlent, agissent en tribuns, promettent un subside suffisant pour l'entretien de trente mille hommes, mais exigent et obtiennent de telles réformes que l'administration, que le gouvernement se trouvent transportés dans les mains des Etats. Cependant le roi captif ayant conclu (2) à Bordeaux, par l'entremise des légats, une trève de deux ans, pendant lesquels on devait négocier sa rançon, annule les décisions prises par les Etats et défend qu'on lève les nouveaux impôts. Mais

---

(1) Petitot, *Précis des guerres entre la France et l'Angleterre*, t. IV de la *Collection des Mémoires*, p. 131.

Cette bataille eut lieu le 19 septembre 1356.

(2) Le 23 mars 1357.

les factieux parviennent à égarer tellement les esprits, qu'ils excitent un soulèvement général à l'occasion de cet ordre, qui était cependant si favorable au peuple. Le dauphin, obligé de céder, révoque la défense et maintient la levée des impôts. L'anarchie règne dans la capitale; les habitants courent aux armes; des chaînes sont tendues dans les rues et les carrefours; on fortifie la ville, et les séditieux se livrent aux plus grands excès. Le dauphin essaye de ressaisir l'autorité. Marcel et ses partisans trompent le prince par une apparente soumission, délivrent Charles-le-Mauvais pour leur servir de drapeau et les aider à soutenir l'insurrection. L'audace des révoltés ne connaît plus de bornes; ils adoptent pour signe distinctif un chaperon ou capuce rouge et bleu. Le dauphin, privé de ressources, rend une ordonnance pour altérer les monnaies. Marcel fait prendre les armes à tous les corps de métiers, qui, reconnaissant dans la rue maître Regnault d'Acy, avocat au parlement et l'un des conseillers du prince, se jettent sur lui, le massacrent et suivent le prévôt, qui les conduit à l'hôtel du dauphin, monte jusqu'à sa chambre et fait égorger sous ses yeux les maréchaux de Champagne et de Normandie; leur sang jaillit sur les vêtements du prince, qui, se voyant perdu, dit à Marcel de lui sauver la vie; celui-ci le rassure et change de chaperon avec lui (1). Ce double assassinat fait perdre à Marcel tout son crédit dans les Etats; les députés de la noblesse abandonnent Paris; le dauphin en sort aussi pour se rendre aux Etats de Champagne, et laisse Marcel embarrassé d'un pouvoir qui, ne se soutenant que par la violence, devait bientôt, par sa violence même, être entraîné vers sa ruine. La noblesse, sentant la faute qu'elle

---

(1) Le 20 juin 1792, la populace ayant brisé les portes du château et, étant parvenu jusqu'à Louis XVI, lui fit mettre le bonnet rouge. Comme les révolutions se ressemblent!

a faite en laissant prendre aux bourgeois une puissance égale à la sienne et en laissant avilir le pouvoir royal, se rapproche du dauphin. Marcel, qui voit l'orage se former, se prépare à la résistance, se saisit du château du Louvre, et fait faire de grands travaux de fortification.

Pendant ce temps, des bandes ou *compagnies* ruinaient les campagnes, et les seigneurs qui avaient été faits prisonniers à la bataille de Poitiers et qu'on avait relâchés sur parole, soumettaient leurs serfs à d'atroces persécutions, afin d'en arracher le prix de leur rançon. Ces malheureux, poussés au désespoir, se soulèvent, s'arment de couteaux et de bâtons ferrés, et jurent une guerre à mort aux gentilshommes. « Ils roboient et ardoient tout et efforçoient et vio« loient toutes dames sans pitié et sans mercy, ainsi comme « chiens enragés. Certes, oncques n'avint entre chrétiens « et sarrasins telle forcennerie que ces gens faisoient ni qui « fissent plus de maux et de plus vilains faits et tels que « créature ne devroit oser penser, aviser ni regarder, et cil « qui plus en faisoit étoit le plus prisé et le plus grand maî« tre entre eux... et avoient fait un roi entre eux... et l'élu« rent le pire des mauvais; et le roi on appeloit Jacques « Bonhomme (1)... Et quand on leur demandoit pourquoi « ils faisoient ce, ils répondoient qu'ils ne savoient; mais « ils le veoient aux autres faire, si le faisoient aussi et pen« soient qu'ils dussent en cette manière détruire tous les « nobles. » (2). Ce terrible soulèvement, qui reçut dans l'histoire le nom de *Jacquerie*, fut bientôt réprimé. Tous les

---

(1) Dans les *Chroniques de France*, il est appelé *Guillaume Callet* et quelquefois *Caillet*. Le nom de *Jacques Bonhomme* n'était donc qu'une espèce de sobriquet. « En ce temps-là, dit le second continuateur de Nangis, les nobles, pour se moquer des paysans, les nommèrent *Jacques Bonhomme*. » Il y a des auteurs qui pensent que le nom de *Jacques* avait été donné aux paysans à cause des jaques ou casaques qu'ils portaient.

(2) Froissard, liv. I, partie II, chap. LXV et LXVI.

grands, tous les gentilshommes et Charles-le-Mauvais lui-même, s'unirent contre les paysans, sans distinction de parti, firent main basse sur eux, en détruisirent des milliers, et les campagnes, dans plusieurs provinces, demeurèrent longtemps incultes et désertes.

Cependant le dauphin, régent du royaume, occupait Charenton avec trois mille lances, tandis que Charles-le-Mauvais, que Marcel avait fait nommer capitaine de Paris, occupait Saint-Denis avec des troupes d'Anglais et de Navarrais. Mais la popularité du prévôt des marchands commençait à diminuer ; la crise approchait; le pouvoir allait échapper aux factieux. Marcel, dans cette extrémité, promet au roi de Navarre de lui livrer les clefs de la ville; ce prince devait faire tuer tous les partisans du dauphin, dont on avait eu soin de marquer les portes, et se faire proclamer roi de France. Tout étant disposé pour l'exécution de ce projet, Marcel, accompagné de quelques-uns de sa faction, se rend au milieu de la nuit à la porte Saint-Denis, dont il veut renvoyer la garde pour la remplacer par ses gens. Les bourgeois qui veillaient à cette porte commencent à soupçonner les intentions du prévôt, et lui demandent raison de sa conduite. La dispute s'échauffe. Jean Maillard, commandant du quartier, arrive au bruit avec Simon, son frère, accuse le prévôt de trahir la ville, monte à cheval, parcourt les rues et donne l'alarme au peuple. Le sire Pepin Desessarts et le sire Jean de Charny prennent aussitôt les armes, sont suivis d'un grand nombre d'amis, se mettent à la poursuite du prévôt, l'atteignent près de la porte Saint-Antoine, le surprennent tenant dans ses mains les clefs de Paris, et l'interpellent vivement. La querelle s'échauffe ; les amis du prévôt se mettent en défense; on se mêle, on se frappe en tumulte, pendant que le peuple attroupé criait de tous côtés : *A mort! à mort! tuez, tuez le prévôt et ses alliés, car ils sont traîtres!* Marcel, se voyant perdu, ne songe plus qu'à fuir; mais le

sire de Charny le renverse d'un coup de hache (1), et plusieurs bourgeois se jetant sur son corps, le percent de plusieurs coups. Sa mort mit fin aux troubles, et le dauphin « s'en vint hâtivement à Paris à noble et grand' compagnie « de gens d'armes, et fut reçu en la bonne ville de Paris de « tous gens à grand' joie et descendit pour lors au Louvre. « Là était Jean Maillard de-lez (à côté) de lui, qui grande- « ment étoit en sa grâce et en son amour, et, au voir dire, « il l'avoit bien acquis (2). »

Mais si l'ordre et la sécurité se trouvaient rétablis dans la capitale, il n'en était pas de même aux environs, à cause des Anglais et des Navarrais qui couraient le pays. Les habitants d'un petit village aux environs de Compiègne, jugeant qu'il y avait péril pour eux si les Anglais s'emparaient d'un lieu assez fort qui dominait leurs demeures, obtinrent du régent et de l'abbé la permission de l'occuper et furent s'y établir, bien pourvus d'armes et de vivres. Quelques voisins vinrent se joindre à eux et firent serment à leur capitaine de défendre ce poste jusqu'à la mort. Ce capitaine, qui était un des leurs, avait avec lui pour le servir un autre paysan d'une force herculéenne, d'une taille de géant et d'une audace extrême, mais au demeurant humble et bon. On l'appelait le Grand-Ferré. Les Anglais qui campaient à Creil, étant venus pour attaquer la place et trouvant les portes ouvertes, entrèrent aussitôt et blessèrent mortellement le capitaine. Les paysans, surpris, mais non découragés, accourent pour les repousser et se mettent à frapper sur eux, dit le continuateur de Nangis, comme s'ils battaient

(1) La plupart des historiens racontent que Marcel fut tué par Jean Maillard; mais M. Dacier, dans un mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1778, a démontré que le coup fut porté par Jean de Charny. (Voy. aussi ce que dit à ce sujet M. Buchon dans ses notes sur Froissard, édition du *Panthéon littéraire*, p. 384 et 385.)

(2) Froissard.

leur blé dans l'aire (1). Le Grand-Ferré, maniant une lourde hache, frappe si fort et si souvent qu'il tue à lui seul plus de quarante hommes et met le reste en fuite (2). Dans un autre combat qui eut lieu hors des murs, il fut encore vainqueur; mais ayant bu de l'eau froide après cette besogne, qui l'avait fort échauffé, il fut saisi de la fièvre, prit la route de son village, regagna sa cabane et se mit au lit. Les Anglais ayant appris qu'il était malade envoyèrent douze hommes pour le tuer; sa femme, qui les vit venir, s'écria tout éperdue: « O mon pauvre mari, voilà les Anglais! que faire! » Aussitôt il se lève, prend sa hache, sort dans la petite cour, se jette sur eux, en tue cinq en quelques moments et voit les autres fuir. Alors il se recouche, boit encore de l'eau froide, aggrave ainsi son mal, reçoit les sacrements et meurt pleuré de tous ses compagnons, de tous les habitants du village; car, lui vivant, jamais les Anglais n'y seraient venus (3).

En certaines provinces « on ne faisoit nuls labours, dont « un moult cher temps en naquit depuis (4). » Quelques prélats voyant cette désolation prirent eux-mêmes les armes et combattirent bravement. L'histoire cite avec éloge l'évêque de Troyes, et notamment un chanoine appelé Robersart, qui « tenoit, dit Froissard, une épée à deux mains « dont il donnait les horions si grands que nul n'osait les « attendre. »

Cependant le roi Jean, fatigué de sa captivité, avait souscrit à un honteux traité par lequel il cédait la moitié de la France à l'Angleterre; mais ce traité, envoyé à Paris, fut rejeté tout d'une voix par les Etats-généraux (5). Aussitôt

---

(1) *Super Anglicos itâ se habebant ac si blada in horreis more suo flagellassent.*

(2) *Ultrà quadraginta viros prostravit et occidit.*

(3) *Quamdiù vixisset, ad locum illum Anglici non venissent.*

(4) Froissard.

(5) An 1359.

Edouard s'embarque avec cent mille hommes, descend à Calais, parcourt les provinces sans rencontrer d'obstacle, assiége Reims, où il veut se faire sacrer roi de France, est repoussé par les habitants animés par leur archevêque, va piller la Champagne, rançonner la Bourgogne, ravager le Nivernais, la Brie, le Gatinais, s'approche de Paris qu'il n'ose attaquer, se dirige vers Chàrtres et rejette opiniâtrément toute proposition de paix. Mais, pendant qu'il était devant cette ville, un si terrible orage vint crever sur son camp, « que il sembla bien proprement que le siècle dût « finir (1). » La pluie tombait par torrents; la grêle, d'une grosseur énorme, écrasait les hommes et les chevaux; les tentes, les bagages, les chariots, entraînés par l'inondation, roulaient pêle-mêle dans les ravins; l'on n'entendait de tous côtés que des cris de détresse au milieu du bruit de l'ouragan; on ne savait où fuir, où se sauver; on courait au hasard; tous se croyaient perdus. « Et adonc regarda le roi « d'Angleterre devers l'église Notrè-Dame-de-Chartres et « se rendit et voua à Notre-Dame dévotement, et promit, si « comme il dit et confessa depuis, que il s'accorderait à la « paix (2). »

Edouard, en effet, nomma des commissaires qui se réunirent à Bretigny (3), le 1er mai 1360, avec ceux que le dauphin envoya, et le traité fut conclu en quelques jours. Le Poitou, la Saintonge, le Périgord, le Quercy, l'Agénois, Calais, Guines et Montreuil furent cédés au roi d'Angleterre en toute souveraineté; on renonça à l'hommage qu'il avait rendu jusque-là pour la Guienne et pour le comté de Ponthieu, et l'on s'obligea de plus à lui payer trois millions d'écus d'or. Edouard, de son côté, renonça à toute prétention sur la couronne de France et sur la principauté de la

(1) Froissard.
(2) Froissard.
(3) Petit village à deux lieues de Chartres.

Normandie, de la Touraine, du Maine et de l'Anjou possédés par ses ancêtres.

Au mois de juillet, Edouard, qui était retourné en Angleterre, fit passer son prisonnier à Calais et s'y rendit lui-même au mois d'octobre. La paix y fut encore jurée solennellement, et le premier payement convenu ayant été effectué (1) et les ôtages remis pour la garantie du surplus, Jean II put sortir de Calais et vint à Paris (2), où il fut accueilli par les habitants avec de grands transports de joie.

Quelque dures que fussent les conditions du traité de Brétigny, le roi les exécuta très-scrupuleusement. En vain les habitants des provinces cédées à l'Angleterre vinrent le supplier de ne pas les priver de leur patrie : esclave de sa parole, il gémit de perdre des sujets aussi fidèles, mais il les engagea lui-même à se soumettre à leur nouveau souverain et fit livrer aux Anglais toutes les places comprises dans le traité. Il s'en fallait de beaucoup qu'Edouard agît avec la même bonne foi. Ceux de ses capitaines qui tenaient les places que la France devait recouvrer refusèrent de les rendre, et il laissa ses soldats, qu'il s'était engagé à retirer

---

(1) On peut voir au trésor des chartes les quittances de plusieurs de ces payements. La première concerne les *dépens de garde* du roi Jean ; ce qui prouve que le roi d'Angleterre n'exerçait pas, à l'égard de son prisonnier, une si *noble hospitalité* que quelques historiens se plaisent à le dire.

« Cette rançon mit le royaume en si grande pauvreté, dit Philippe de Commines (*Mémoires*, liv. V, chap. XVIII), qu'il y courut longtemps monnoye comme de cuir qui avait un petit clou d'argent. »

Le premier payement fut fait avec l'argent que remit Galéas Visconti qui gouvernait en despote à Milan, et qui acheta ainsi l'honneur de marier son fils avec Isabelle, fille du roi Jean.

(2) Le roi se rendit d'abord à l'église Notre-Dame où, depuis la bataille de Poitiers, les Parisiens entretenaient une bougie qui brûlait sans cesse devant l'image de la Vierge. « Elle était, dit un historien, roulée sur le contour d'une roue et aussi longue que l'enceinte de Paris. » Cette offrande fut continuée jusqu'au temps de la Ligue, époque à laquelle elle fut interrompue pendant quelques années. Mais, dans la suite, on substitua une lampe d'argent avec un cierge à cette longue bougie.

du royaume, se former en troupes indépendantes. Ces nouvelles bandes prirent le nom de *tard-venus* parce qu'elles avaient commencé plus tard leurs brigandages, et devinrent des corps redoutables qu'on appela les *grandes compagnies*. Malgré la misère des provinces, il fallait lever d'énormes subsides pour acquitter la rançon du roi. Les impôts ne suffisant pas, on altéra les monnaies et l'on vendit aux juifs le droit de rentrer en France. Au milieu de tous ces embarras, Jean hérita du duché de Bourgogne par la mort du dernier rejeton des anciens ducs; mais au lieu de le conserver pour compenser les pertes récentes du royaume, il le donna à son fils Philippe-le-Hardi en récompense du dévouement qu'il avait montré à la bataille de Poitiers (1). Ainsi commença la seconde maison de Bourgogne, qui se rendit en peu de temps si redoutable aux rois de France.

Le pape Innocent VI mourut le 12 septembre 1362, et fut remplacé par Guillaume de Grimoard, abbé du monastère de Saint-Victor de Marseille, qui prit le nom d'Urbain V (2).

Le roi se rendit à Avignon peu de temps après le sacre du nouveau pontife. Pierre de Lusignan, roi de Chypre, y vint aussi pour proposer une croisade. Jean II s'empressa de prendre la croix et fut nommé, par Urbain V, capitaine-général de l'expédition (3) ; une foule de grands imita son

---

(1) Petitot, *Précis des guerres entre la France et l'Angleterre.*

(2) Ce pontife était fils du seigneur de Grissac, en Gévaudan, diocèse de Mende. Il avait embrassé fort jeune la vie monastique ; et, après s'être instruit des observances régulières, il alla étudier à Montpellier et avec tant de succès qu'il devint un des plus fameux docteurs en droit civil et en droit canon. Il enseigna ces deux sciences pendant plusieurs années tant à Montpellier qu'à Avignon.

(3) Quelques écrivains pensent que ce projet, qui semble si insensé au premier coup-d'œil, eût pu relever la fortune du roi, qui reprenait ainsi le premier rang dans la chrétienté et qui, en soudoyant les *grandes compagnies*, les entraînait en Orient, en délivrait la France et se trouvait à la tête de corps tout formés et aguerris. Mais il est probable que l'esprit

exemple, et l'époque du départ fut fixée au 1er mars 1365. Mais le roi ayant appris que le duc d'Anjou, son second fils, qui avait été donné en otage à Edouard, avait faussé sa parole et s'était évadé, partit aussitôt pour aller le remplacer, disant que « si la justice et la bonne foi étaient bannies « du reste du monde, il faudrait qu'on les retrouvât dans « la bouche et dans le cœur des rois. » Belle et noble maxime qui lui mérita le surnom de *bon*. Il mourut à Londres le 8 avril 1364, et son corps, honoré d'un somptueux service funèbre dans l'église de Saint-Paul, fut rapporté en France et enterré à Saint-Denis, auprès du grand autel, le 6 mai de la même année (1).

---

chevaleresque du roi eut plus de part à cette détermination que des raisons de politique.

(1) Jean II laissa huit enfants, quatre fils et quatre filles, savoir : Charles V, qui fut son successeur; Louis, duc d'Anjou; Jean, duc de Berri; Philippe, duc de Bourgogne; Jeanne, femme de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre; Marie, qui fut épousée par Robert, comte de Bar; Isabelle, mariée à Jean Galéas Visconti, premier duc de Milan, et Marguerite, qui fut religieuse à Poissy.

LXVII.

RÈGNE DE CHARLES V, DIT LE SAGE. — ÉTAT DU ROYAUME A L'AVÉNEMENT DE CE PRINCE. — DU GUESCLIN. — GUERRE DE BRETAGNE. — ZÈLE DU PAPE URBAIN V POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES, ET POUR LE MAINTIEN DE LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE. — CONCILES D'ANGERS ET D'APT. — RAVAGES COMMIS PAR LES GRANDES COMPAGNIES. — DU GUESCLIN EST FAIT PRISONNIER EN CASTILLE. — SA DÉLIVRANCE. — MORT DE PIERRE-LE-CRUEL, ROI DE CASTILLE. — URBAIN V QUITTE AVIGNON ET VA S'ÉTABLIR A ROME. — CONCILE DE LAVAUR. — CHARLES V DÉCLARE LA GUERRE AU ROI D'ANGLETERRE. — SUCCÈS DES TROUPES FRANÇAISES. — SOUMISSION DE PLUSIEURS PLACES. — ARRIVÉE D'UNE ARMÉE QUI S'AVANCE JUSQUE SOUS LES MURS DE PARIS. — DU GUESCLIN NOMMÉ CONNÉTABLE. — SES VICTOIRES. — RETOUR D'URBAIN V A AVIGNON. — MORT DE CE PONTIFE. — ÉLECTION DE GRÉGOIRE XI. — LE DUC DE BRETAGNE OBLIGÉ DE FUIR EN ANGLETERRE. — RUINE D'UNE NOUVELLE ARMÉE ANGLAISE. — LE PAPE PARVIENT A FAIRE CONCLURE UNE TRÈVE ENTRE CHARLES V ET ÉDOUARD III. — MORT DU PRINCE DE GALLES. — MORT D'ÉDOUARD. — QUELQUES SECTES REPARAISSENT EN FRANCE. — FÊTE DE LA PRÉSENTATION DE LA VIERGE. — CONCILE DE NARBONNE. — SAINTE CATHERINE DE SIENNE VIENT A AVIGNON. — GRÉGOIRE XI RÉTABLIT LE SAINT-SIÉGE A ROME. — SA MORT. — ÉLECTION D'URBAIN VI. — MÉCONTENTEMENT DES CARDINAUX. — ÉLECTION DE CLÉMENT VII. — SCHISME D'OCCIDENT. — MORT DE DU GUESCLIN. — MORT DU ROI CHARLES V.

Lorsque Charles V parvint au trône, son beau-frère, le roi de Navarre, avait commencé les hostilités à cause de ses prétentions sur le duché de Bourgogne. Le peuple était ruiné, les campagnes étaient incultes, le trésor obéré, la noblesse découragée, appauvrie, et le nouveau roi, faible de corps, et d'une santé languissante, pouvait à peine monter à cheval; la France semblait perdue; ce prince la sauva.

Les troupes de Charles-le-Mauvais occupaient Mantes, Meulan et le fort de Rolleboise, interceptaient les communications entre Paris et Rouen et ravageaient tout le pays.

Du Guesclin est chargé d'attaquer ces trois places, s'en

empêtre, dégage ainsi le cours de la Seine, bat un corps d'Anglais et de Navarrais à Cocherel; et le sacre du roi se fait à Reims sous ces heureux auspices.

Du Guesclin, le héros de ce règne et le soutien de la monarchie, était un simple gentilhomme breton, renommé dans sa province par sa grande valeur et par ses ruses de guerre. « C'était, dit son historien, une âme forte, nourrie « dans le fer et dans laquelle Mars fit école longtemps. »

La guerre continuant en Bretagne entre les deux prétendants à ce duché : Montfort, allié des Anglais, et Charles de Blois, soutenu par la France, celui-ci fut tué à la bataille d'Auray, et Du Guesclin fait prisonnier. Le roi traita avec le vainqueur, et décida la veuve de Charles de Blois à se contenter du comté de Penthièvre, de la vicomté de Limoges et d'une rente de dix mille livres; Montfort vint à Paris, fit hommage à Charles V; et la guerre finit ainsi. Le roi de Navarre ayant appris ces arrangements, fit proposer la paix, l'obtint et n'en profita que pour ourdir de nouvelles trames.

Enfin, après tant de troubles et d'orages, le calme avait reparu, l'ordre se rétablissait; la confiance et la sécurité commençaient à renaître; le roi, travaillant sans cesse à réparer les malheurs de l'Etat, attirait à lui les hommes vaillants, s'entourait de conseillers sages, et comme il était instruit dans les lettres, il faisait grand accueil aux savants.

Pendant ce temps, le pape Urbain V, fondait à Montpellier le collége de Saint-Mathieu pour douze étudiants en médecine du diocèse de Mende, en entretenait un grand nombre d'autres en diverses sortes de sciences, établissait pour les écoliers des universités un habit simple et uniforme, afin que ceux qui étaient pauvres, ne fussent point blessés du faste des riches, fournissait des livres à ceux qui ne pouvaient en acheter, et donnait un nouvel élan aux étu-

des. Pour remédier à la décadence des mœurs et de la discipline, il rappela l'usage des conciles provinciaux, interrompu depuis quelques années, et fit à ce sujet une lettre circulaire qu'il adressa aux archevêques. Simon Renoul, archevêque de Tours, célébra peu de temps après (1) à Angers un concile de sa province (2); et les prélats des provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun en tinrent un autre dans la ville d'Apt (3).

Mais ce retour vers un état meilleur fut bientôt arrêté par les nouveaux ravages des grandes compagnies, qui avaient pris parti dans les guerres de Normandie et de Bretagne et qui, se trouvant licenciées par la paix générale, recommencèrent leurs brigandages; la paix devenait ainsi plus désastreuse que la guerre.

Henri de Transtamare, frère naturel de Pierre-le-Cruel, roi de Castille, voulant renverser ce tyran dont il avait tout à craindre, implora le secours de Charles V. Le roi saisit cette occasion pour se débarrasser des grandes compagnies, paya la rançon de Du Guesclin et chargea ce guerrier de les entraîner dans cette expédition. Du Guesclin part, se fait

---

(1) Le 12 mars 1365. La lettre circulaire du Pape datait du 25 novembre précédent.

(2) On y publia trente-quatre articles de règlement, parmi lesquels on remarque les *douzième* et *treizième* qui défendent aux ecclésiastiques de porter des souliers *à la poulaine* (c'étaient des souliers dont l'extrémité se terminait en une pointe très-aiguë et recourbée et qui avaient jusqu'à deux pieds de long), de porter des habits ouverts par en haut ou trop courts; il est dit que leurs habits doivent descendre au moins jusqu'au genou; le *seizième*, qui défend à toute personne ecclésiastique, même aux évêques, de se faire servir plus de deux plats sur la table en quelque temps que ce soit, excepté le cas de la réception d'un prince ou de quelque autre grand personnage; les *dix-septième et dix-huitième*, qui recommandent la résidence aux curés, sous peine de perdre leurs revenus s'ils s'absentent pendant un mois et d'être privés de leurs bénéfices si leur absence dure six mois; le *vingt-deuxième*, qui condamne l'usage du beurre et du lait pendant le carême et en fait un cas réservé aux évêques.

(3) Dans ce concile qui eut lieu le 14 mai 1365, on fit un décret touchant la discipline et le gouvernement des églises.

suivre par tous ces bandits, et place Henri de Transtamare sur le trône de Castille. Pierre-le-Cruel se rend à Bordeaux, à la cour du prince de Galles, sollicite et obtient son appui, promet des sommes immenses à tous ceux qui voudront s'engager à son service, attire ainsi tous les aventuriers anglais qui venaient de soutenir Henri de Transtamare, et rentre en Espagne avec le prince de Galles qui gagne la bataille de Navarette où Du Guesclin est encore fait prisonnier. Pierre-le-Cruel reprend sa couronne, et le prince Noir de retour en Guienne, mécontent de son protégé, qui avait renvoyé ses défenseurs sans les payer, charge les Gascons d'un impôt de dix sols par feu. Mais les seigneurs refusent de payer, et viennent demander justice à Charles V, qui les reçoit avec de grands égards, se les attache par ses largesses et dispose en secret ses mesures pour chasser les Anglais du royaume.

Une troisième révolution se prépare en Castille. Henri de Transtamare, réfugié en France, parvient à rassembler un nombreux corps d'armée, repasse en Espagne et obtient quelques succès; mais Du Guesclin lui manquait; et le prince de Galles ne paraissait pas disposé à le laisser se racheter. Un jour, cependant, apercevant son prisonnier, il lui demanda comment il se trouvait. « A merveille, répon-« dit Du Guesclin. Depuis que je suis ici, je me trouve le « premier chevalier du monde. On dit partout que vous me « craignez, que vous n'osez me mettre à rançon. » L'Anglais, piqué, lui dit alors que pour montrer combien peu il le craignait, il le laissait libre de fixer le prix qu'il voulait payer. « Cent mille florins d'or, répartit Du Guesclin. — Et « où les prendrez-vous? dit le prince, étonné. — Henri de « Castille en payera la moitié et le roi de France fera le « reste; il n'y a, d'ailleurs, femme en France sachant filer, « qui ne filât pour m'aider à payer ce prix. » La princesse de Galles, pleine d'estime pour un tel homme, voulut con-

tribuer pour une somme considérable ; et Du Guesclin, libre sur parole, partit pour aller recueillir sa rançon ; mais rencontrant sur sa route, à son retour, plusieurs pauvres chevaliers fort en peine de trouver la leur, il leur donna tout et alla reprendre sa prison (1). Délivré lui-même par Charles V qui paya toute la somme, il partit pour l'Espagne, et replaça sur le trône Henri de Transtamare. Pierre-le-Cruel fut fait prisonnier, et, se trouvant en la présence de son frère, ils se précipitèrent aussitôt l'un sur l'autre, et tombèrent tous deux à terre ; Pierre, se trouvant dessus, porta aussitôt la main à son poignard, mais il fut retenu ; et dans ce même moment Henri le poignarda.

Pendant le cours de ces événements, le pape Urbain V, qui, depuis longtemps, avait manifesté l'intention de rétablir le Saint-Siége en Italie, et qui était vivement sollicité par les Romains et surtout par Pétrarque (2), quitta Avi-

(1) A cette époque, Du Guesclin étant venu trouver sa femme en Bretagne, et fondant le prix de sa rançon sur des sommes qui étaient en dépôt, elle lui déclara franchement qu'elle avait tout consommé pour délivrer les pauvres soldats qui l'avaient suivi et pour leur aider à remonter leurs équipages. Du Guesclin, enchanté de sa conduite, la remercia en lui disant que l'acquisition d'un vaillant homme valait mieux que des seigneuries et qu'il préférait l'acquisition d'un bon soldat à tous les trésors du monde. Aussi accourait-on de toutes parts pour combattre sous sa bannière. (*Hist. de Du Guesclin*, par Du Chastelet.)

(2) ..... « Eh ! quoi, lui écrivait Pétrarque, les îles de Chypre et de « Rhodes, l'Achaïe et l'Epire sont en proie aux infidèles, l'Église d'Orient « est entourée d'ennemis et vous demeurez tranquille au fond de l'Occi- « dent ! Que faites-vous sur les bords du Rhône et de la Durance, tandis « que l'Hellespont et la mer Égée attendent votre protection ? O vous, le « souverain pasteur établi par Jésus-Christ, songez que dans les pâtura- « ges, soumis à votre empire, votre place n'est pas où il y a de plus doux « ombrages et de plus agréables fontaines, mais bien là où les loups fré- « missent davantage, où les besoins du troupeau sont plus grands ; mon- « trez-donc que vous êtes un vrai pasteur. » Il lui représentait ensuite la brièveté de la vie et le compte terrible qu'il aurait à rendre au jour des vengeances, s'il laissait plus longtemps la première des Églises dans la désolation. « Quand vous paraîtrez devant ce tribunal où vous n'aurez « plus la qualité de maître et de seigneur, mais seulement celle de servi-

gnon le 30 avril 1367, alla s'embarquer à Marseille, arriva le 9 juin à Viterbe et le 16 octobre à Rome, au milieu des acclamations d'un peuple immense.

L'année suivante, les archevêques et les évêques des provinces de Narbonne, de Toulouse et d'Auch, se réunirent en concile à Lavaur et dressèrent un grand corps de constitutions, en cent trente-trois canons dont le *premier* renferme une instruction qui traite des articles de la foi et de sept sacrements, des vertus et des vices, et enfin des commandements de Dieu (1).

Cependant Charles V, ayant terminé les préparatifs de l'entreprise qu'il méditait, admit les plaintes des seigneurs gascons et fit sommer le prince de Galles de venir se justi-

« teur et de sujet comme les autres hommes, vous entendrez Jésus-Christ « qui vous dira : — En quel endroit avez-vous laissé mon Église? Je « vous avais choisi comme tant d'autres pour réparer les fautes de vos « prédécesseurs et vous y avez mis le comble. Mais, encore, que répon- « drez vous à saint Pierre lorsqu'il vous demandera d'où vous venez, et « en quel état se trouvent son saint temple, son tombeau, son peuple ; « quand il vous reprochera d'avoir préféré sans nécessité les rivages du « Rhône aux lieux qu'il avait consacrés par sa présence et par son sang.» Et il ajoutait en finissant : « Voyez donc, très-Saint-Père, si vous aimez « mieux ressusciter avec vos citoyens d'Avignon qu'avec les saints apô- « tres Pierre et Paul, avec les saints martyrs Étienne et Laurent, avec les « saints confesseurs Sylvestre, Grégoire et Jérôme, avec les saintes « vierges Agnès et Cécile. »

Nicolas Orême, qui avait été précepteur de Charles V et qui fut successivement grand-maître du collége de Navarre, chanoine de la Sainte-Chapelle et évêque d'Évreux, avait fait, de la part du roi, un grand discours au Pape pour le dissuader d'aller à Rome.

(1) Le *vingtième* canon de ce concile, qui s'assembla le 17 mai 1368 et dura jusqu'au 13 juin, défend d'admettre aux ordres ceux qui ne savent point parler latin. Le *trente-sixième* défend aux juges séculiers de se mêler des affaires spirituelles ou ecclésiastiques, ainsi que de celles que le droit ou une ancienne coutume adjuge au tribunal de l'Église. Le *quatre-vingt-quatrième* recommande aux fidèles d'entendre la messe dans leurs paroisses les jours de dimanche et de fête ; s'ils y manquent deux dimanches de suite, et sans cause légitime, le curé les menacera de l'excommunication. Le *cent dixième* excommunie ceux qui sortent du diocèse pour se marier sans la permission de leurs curés.

fier devant la cour des pairs (1). Ce prince, qui était malade depuis sa dernière campagne en Castille, fut singulièrement surpris de ce message et répondit fièrement : « Nous « irons volontiers à notre ajour à Paris, puisque mandé « nous est du roi de France, mais ce sera le bassinet en la « tête et soixante mille hommes en notre compagnie (2). Alors le roi envoya déclarer la guerre à Edouard par un simple valet, et mit ses troupes en campagne. Il avait si bien pris ses mesures pour se rendre maître du comté de Ponthieu, que toute la noblesse de ce canton de Picardie courut aux armes contre les Anglais, dès que le comte de Saint-Pol et Hugues de Châtillon, maître des arbalétriers, parurent avec quelques troupes. Abbeville, Saint-Valery, et d'autres places ouvrirent leurs portes. Un corps d'Anglais, qui s'était rallié au fort de Pont-Remy, fut taillé en pièces; et la garnison capitula.

Le roi d'Angleterre, qui n'avait pas encore assemblé son armée, apprend en même temps que le duc d'Anjou et le duc de Berri étaient entrés dans les terres du prince de Galles, le premier du côté de Toulouse et l'autre par l'Auvergne; et que Charles V traitait avec David, roi d'Ecosse. Il lève aussitôt des soldats, envoie des secours en Guienne et donne le commandement d'une nombreuse armée au duc de Lancastre, qui débarque à Calais au moment où le duc de Bourgogne se disposait à faire une descente en Angleterre. Celui-ci reçoit aussitôt l'ordre de surveiller l'ennemi et de le harceler sans cesse en évitant tout engagement décisif; et les Anglais, gênés dans leurs mouvements, et forcés de mar-

(1) ..... « Nous vous commandons que vous venez en notre cité de « Paris en propre personne et vous montrez et présentez devant nous en « notre chambre des pairs, pour ouïr droit sur lesdites complaintes et « griefs émus de par vous à faire sur votre peuple qui clame à avoir « ressort en notre cour, et à ce n'y ait point de défaut et soit au plus hâtivement que vous pourrez après ces lettres vues. » (Froissard).

(2) Froissard.

cher toujours en masse de peur d'être surpris, regagnent leurs vaisseaux, tandis que le duc de Berri et le duc d'Anjou soumettaient une partie du Limousin et s'emparaient de plusieurs places en Guienne. Ces succès redoublent l'ardeur des soldats, excitent l'enthousiasme du peuple et les Etats-généraux votent tous les subsides qui leur sont demandés.

Cependant une armée anglaise pénètre dans la Picardie, vient insulter Paris, brûle les villages des environs, et fait entendre ses trompettes jusque sous les portes du Louvre, sans que la fumée de ces incendies, ni le retentissement de ces fanfares puissent exciter le roi à laisser sortir les chevaliers pour engager une bataille. « Sire, lui disait Clisson, « vous n'avez que faire d'employer vos gens en ces forcenés; « laissez-les aller et eux fouler; ils ne vous peuvent tollir « votre héritage ni bouter hors par fumières (1). »

Un Anglais, qui avait fait vœu de frapper de sa lance aux barrières de Paris, vint en effet heurter à la porte Saint-Jacques, gardée par plusieurs seigneurs qui ne s'en émurent point, et le laissèrent faire. Mais à son retour, dit Froissard : « Cil chevalier eut un dur encontre, car il trouva « un boucher sur le parement, un fort loudier (2) qui bien « l'avait vu passer, qui tenait une hache tranchante à lon- « gue poignée et pesant durement. Ainsi que le chevalier « s'en r'allait tout le pas, et que de ce ne se donnait garde, « cil vaillant loudier lui vient sur le côté et lui desclique un « coup entre le col et les épaules si très-durement qu'il le « renversa tout en deux sur le col de son cheval; et puis « recueuvre et le fiert au chef fort, et lui embat sa hache « tout là dedans. »

Du Guesclin, qui avait été rappelé de Castille, est nommé connétable (3), et ne reçoit d'abord que peu de troupes afin

(1) FROISSARD.

(2) Paysan.

(3) Du Guesclin ne voulait point accepter une si haute dignité :

qu'il ne soit point tenté de risquer une action; mais le généreux Breton vend ses meubles, sa vaisselle et jusqu'aux bijoux de sa femme pour lever des gens de guerre, se dirige vers l'Anjou, à la rencontre d'un corps anglais, qu'il surprend par une marche rapide et qu'il écrase en entier. Après cette victoire, il court de tous côtés à la recherche des ennemis, les atteint, les bat, les disperse, les met partout en fuite, brise en trois semaines cette nombreuse armée, se rend à Caen, congédie ses troupes vers la fin de novembre (1) et conduit ses prisonniers à Paris (2).

Cette guerre entre les deux nations donnait beaucoup d'inquiétude au pape. Le désir de rétablir la paix l'avait déterminé à repasser en France (3). Mais pendant qu'il préparait la voie des négociations, il tomba malade, et, sentant approcher sa fin, il reçut avec grande ferveur les sacrements de pénitence, d'eucharistie, d'extrême-onction et fit ouvrir les portes de sa chambre, afin que tout le monde pût entrer. On le vit étendu sur un lit fort pauvre, tenant en main

« A donc s'excusa messire Bertran grandement et sagement et dit qu'il « n'en était mie digne et qu'il était un povre chevalier et un petit bache- « lier, au regard des grands seigneurs et vaillants hommes de France, « combien que fortune l'eût un peu avancé. — Là, lui dit le roi, qu'il « s'excusait pour néant et qu'il convenait qu'il le fût... » Lors s'excusa « encore messire Bertran par une autre voie et dit : « *Cher sire et noble « roi, je ne vous veuil, ni puis, ni ose dédire de votre bon plaisir ; mais il « est bien vérité que je suis un povre hom et de basse venue. Et l'office de la « connétablie est si grand et si noble qu'il convient, qui bien le veut ac- « quitter, exercer, exploiter et commander moult avant et plus sur les « grands que sur les petits... Si vous prie chèrement que vous me déportez « de cet office et que vous le baillez à un autre qui, plus volontiers le prendra « que moi, et qui mieux le sache faire.* » Mais le roi ne voulut admettre aucune excuse et Du Gueselin fut forcé d'obéir.

(1) An 1370. Du Guesclin avait été fait connétable le 2 octobre, et avait prêté serment le 20 du même mois.

(2) « Les Français, dit Froissard, firent bonne compagnie à leurs pri- « sonniers et les rançonnèrent courtoisement sans eux trop grever ni presser. »

(3) Urbain V arriva à Avignon le 24 septembre 1370.

le crucifix, et conserver jusqu'au dernier moment cette humble et douce sérénité que Dieu répand sur le front des justes lorsqu'il les appelle à lui. Il mourut le 19 décembre, et son corps, enterré d'abord dans la cathédrale d'Avignon, fut transféré, dix-sept mois après, à Saint-Victor de Marseille qu'il avait choisi pour sa sépulture. Il eut pour successeur le cardinal Pierre Roger, qui fut élu le 29 décembre et prit le nom de Grégoire XI (1). Ce nouveau pontife voulut, comme son prédécesseur, ménager la paix entre Charles et Edouard; mais ses efforts furent sans succès, et la guerre continua.

Les victoires de Du Guesclin avaient dégagé le Berri, l'Anjou et la Touraine ; le Limousin et le Rouergue étaient soumis, et, pendant les années 1371 et 1372, le connétable étendit ses conquêtes dans le Poitou, l'Aunis et la Saintonge. Le prince de Galles, affaibli par une maladie incurable, s'était retiré en Angleterre. Edouard avait équipé une première flotte qui devait débarquer à La Rochelle; mais elle avait été entièrement prise ou détruite par les gros vaisseaux castillans envoyés au secours de la France; s'étant lui-même mis en mer avec une autre expédition, il tenta vainement d'aborder sur quelque point de la côte; repoussé par les vents pendant plusieurs semaines, il fut forcé de regagner les ports de son royaume. « Donc, on « dit et recorda en plusieurs lieux en ce temps que Dieu y « fut pour le roi de France (2). »

Le duc de Bretagne soutenant la cause d'Edouard et ayant fait occuper par les Anglais quelques-unes de ses places, les seigneurs s'adressent à Charles V, soulèvent le

(1) Ce pontife était né au château de Maumont, paroisse de Roziers, diocèse de Limoges. Il était fils de Guillaume Roger, seigneur de Roziers et comte de Beaufort. C'est le dernier pape français.

(2) FROISSARD.

pays, secondent Du Guesclin, et le duc est obligé de fuir en Angleterre.

Cependant Edouard, voulant à tout prix réparer ses pertes en Guienne, envoie trente mille hommes à Calais, sous les ordres du duc de Lancastre. Charles V, informé de ce débarquement, fait retirer les habitants des campagnes dans les lieux fortifiés, et l'ennemi traverse la France sans pouvoir prendre aucune ville, sans pouvoir livrer aucune bataille, mais sans cesse harcelé par des détachements de troupes légères, qui l'empêchent de faire des vivres et des fourrages, qui lui enlèvent des traînards et n'arrive auprès de Bordeaux qu'avec six mille hommes et n'ayant plus que quelques chevaux.

Le pape fit encore une tentative pour la paix auprès des deux souverains, qui consentirent enfin à rentrer en négociation et envoyèrent des plénipotentiaires à Bruges, où l'on ouvrit les conférences en présence de l'archevêque de Ravenne et de l'évêque de Carpentras, délégués du Saint-Siége. On ne put d'abord rien conclure nonobstant les instances du pape, qui menaçait même d'employer les censures contre celui des deux partis qui refuserait les conditions raisonnables proposées par les légats. On finit cependant par convenir d'une trève, qui fut successivement prolongée jusqu'en avril 1377. Dans l'intervalle, Edouard perdit son fils, le prince de Galles (1), et mourut lui-même un an après, au moment où, la trève étant expirée, la guerre allait recommencer. Il survivait à sa gloire. Ses peuples avaient vu évanouir l'éclat passager dont il avait environné l'Angleterre. On oubliait les années brillantes de son règne pour n'en considérer que la fin déplorable. Dépouillé non-seule-

(1) Ce prince mourut à l'âge de quarante-six ans. Le roi de France, quoiqu'il n'eût pas sujet de le regretter, lui donna des marques de son estime par un service solennel qu'il fit faire à Paris et auquel il voulut lui-même assister. (De Rapin Thoyras, *Hist. d'Angleterre*, t. 3, p. 243.)

ment des provinces qu'il s'était fait céder par le traité de Brétigny, mais encore de la presque totalité de ses anciennes possessions en France, il avait entraîné le duc de Bretagne dans sa ruine, et sa faiblesse pour une courtisanne (1) acheva d'attirer sur lui le mépris de la nation (2). Abandonné de tout le monde dans ses derniers instants, et même par cette vile favorite qui lui enleva ses bijoux et jusqu'aux bagues qu'il avait aux doigts (3), il n'y voyait déjà plus et les extrémités de son corps étaient déjà glacées, lorsqu'un prêtre s'approchant de lui et trouvant qu'il entendait encore, l'exhorta à demander pardon à Dieu et à donner quelque signe de pénitence; Édouard étendit le bras, baisa le crucifix, et ses yeux s'étant mouillés de larmes, il expira. Son petit-fils, Richard II, fils du prince de Galles, lui succéda sur le trône, n'ayant alors que onze ans.

Au milieu du fracas des guerres qui avaient si longtemps agité les provinces, la secte des Albigeois avait reparu à Toulouse. Dans d'autres cantons du royaume on trouvait des Bégards qu'on appelait *Turlupins*, et qui se livraient publiquement à toute sorte d'impuretés. En Dauphiné il y avait des Vaudois, et leurs erreurs trouvaient de nombreux prosélytes. Le pape Grégoire XI écrivit à l'archevêque de Toulouse et à l'inquisiteur pour exciter leur zèle, et sollicita contre les Bégards et les Vaudois l'autorité du roi (4). Ce

---

(1) Alice Perrers, femme de chambre de la reine, *Alicia Peres appellata, femina procacissima*, dit Walsingham, p. 189.

(2) Pettitot, *Précis des guerres entre la France et l'Angleterre*, p. 137.

(3) *Inverecunda pellex detraxit annulos à suis digitis et recessit.* (Walsingham, p. 192.)

(4) Par sa lettre datée du 27 mars 1373, le pontife se plaignait des obstacles que les officiers royaux apportaient à l'exercice de l'inquisition dans le Dauphiné. Charles V fit arrêter les deux principaux chefs des turlupins; c'étaient une femme, appelée Jeanne d'Aubenton, et un homme dont on ne dit pas le nom. La femme fut brûlée vive et le corps de l'homme, qui était mort en prison, fut conservé quelque temps dans de la chaux et jeté ensuite au bûcher.

pontife permit, vers le même temps (1), de célébrer la fête de la présentation de la sainte Vierge dont l'office avait été apporté d'Orient par un pieux gentilhomme français nommé Philippe de Maizières, chancelier du roi de Chypre.

Le 15 avril 1374, Pierre de la Jugie, archevêque de Narbonne et qui fut, l'année suivante, transféré à Rouen, tint, par l'ordre du pape, un concile à Narbonne ; il ne s'y rendit en personne que cinq évêques, savoir : Sicard de Lautrec, évêque de Béziers ; Pierre de Saint-Martial, évêque de Carcassonne et depuis archevêque de Toulouse ; Jean de Rochechouart, évêque de Saint-Pons, depuis archevêque de Bourges ; Arnaud de Villars, évêque d'Alet ; Hugues de Monteruc, évêque d'Agde. Les autres évêques de la province n'y assistèrent que par procureurs ; c'étaient Pierre de Vernobs, évêque de Maguelonne ; Bernard de Saint-Etienne, évêque d'Uzès ; Jean, évêque de Lodève ; Pierre de Cima, Espagnol, évêque d'Elne, et Jean d'Uzès, évêque de Nîmes. Ce concile dura jusqu'au 24 avril. On y dressa vingt-huit canons (2), dont la plupart sont répétés du concile de Lavaur tenu en 1368 (3).

Comme un grand nombre de prélats fréquentait alors la cour, le pape, attentif au maintien de la discipline, leur enjoignit de retourner à leurs Eglises, qui se trouvaient, par leur absence, réduites à une espèce de viduité. « Cela est « cause, disait-il dans sa bulle, que les vices pullulent dans « le clergé et parmi le peuple ; que le culte divin est dimi- « nué ; que les choses saintes sont méprisées ; que l'esprit « de piété s'affaiblit ; que les erreurs se répandent ; que la

(1) An 1373.

(2) Le *seizième* de ces canons ordonne aux curés d'avertir leurs paroissiens de dénoncer les blasphémateurs à l'official. Le *vingt-sixième* défend de donner, sans l'ordre du supérieur, la sépulture ecclésiastique à ceux qui sont morts dans l'excommunication ou l'interdit.

(3) Voy. l'*Hist. de l'Église gallicane*, liv. XLI. Fleury a oublié de parler de ce concile.

« lui s'éteint; que la liberté ecclésiastique est violée; que « les édifices et les autres biens de l'Eglise se dégradent. « Pendant ce temps-là on entend les cris des enfants pri- « vés de la subsistance et des soins spirituels qu'ils avaient « droit d'attendre de leurs pères; les scandales se multi- « plient, et les âmes sont en danger évident de se perdre. » Lui-même avait déjà pris la résolution de rétablir à Rome la chaire de Saint-Pierre, et il répondait au roi, qui lui avait témoigné sa douleur : « Quoiqu'il nous soit dur de nous « éloigner de vous et de cette contrée qui est notre patrie, « cependant la bienséance, l'intérêt de l'Eglise romaine « notre épouse, et le bien de tous les fidèles, nous pressent « de nous rendre le plus tôt que nous pourrons dans cette « sainte ville, qui est le lieu de notre résidence légitime. » Le désir de concilier les rois de France et d'Angleterre le retint encore quelque temps en deçà des monts; mais il fut invité à ne pas différer davantage par Catherine de Sienne, qui s'était rendue à Avignon pour demander la paix en faveur des Florentins coupables des troubles qui agitaient l'Etat ecclésiastique et l'Italie. Cette jeune personne, qui avait embrassé l'Institut des sœurs de la pénitence de Saint-Dominique, était fille d'un teinturier et jouissait d'une telle réputation de sainteté qu'elle exerça efficacement une espèce d'apostolat auprès des pontifes et des grands. Les Romains envoyèrent en même temps des députés au pontife, et Pierre Balde de Pérouse (1), son ancien professeur, lui écrivit

(1) Balde, dit *Ubaldus* ou de *Ubaldis*, jurisconsulte célèbre, enseigna le droit avec beaucoup d'éclat à Padoue, à Florence, à Pavie; il avait eu, quelque temps, pour maître le savant Bartole. On assure que la première fois qu'il parut dans l'université de Pavie pour y enseigner, les élèves se mirent à rire à la vue de sa petite taille et que l'un d'eux s'étant écrié : *Minuit præsentia famam*, il répondit sur-le-champ : *Auget sed cætera virtus*. Cette présence d'esprit fit changer le rire en admiration, et depuis on eut pour lui beaucoup d'estime. Il a écrit presque sur tout le droit civil et canonique. Il voulut être enterré avec l'habit de saint François dans

aussi pour le presser d'aller à Rome, tandis que le roi faisait tous ses efforts pour le retenir et envoyait, à cet effet, le duc d'Anjou à la cour d'Avignon. Les plus proches parents du pape, son père, son frère, ses neveux, firent auprès de lui les plus vives instances pour le décider à rester; mais il résista courageusement, partit le 13 septembre 1376, et mourut à Rome le 27 mars 1378.

Les Romains, craignant que le Saint-Siége ne fût encore transféré à Avignon, se soulevèrent en tumulte, criant avec fureur qu'ils voulaient un pape italien; les cardinaux, émus de cette sédition, élurent, le 9 avril, l'archevêque de Bari, Barthelemy Prignano, Napolitain, qui prit le nom d'Urbain VI. Il passait pour un des hommes les plus savants dans le droit-canon. Il était modeste, pieux, patient dans l'adversité, sensible aux malheurs des autres, austère, dur à lui-même et le prélat le plus digne d'être pape, disent quelques auteurs, s'il ne l'eût jamais été (1). Il ne fut pas plus tôt élevé au Saint-Siége qu'il s'attira la haine des cardinaux par les réprimandes qu'il leur faisait publiquement et par une extrême sévérité. Les cardinaux français et l'Espagnol Pierre de Lune se retirèrent à Anagni et ensuite à Fondi, où ils attirèrent leurs collègues italiens, et, sous prétexte que l'élection de Barthelemy Prignano était nulle comme ayant été faite par violence, ils élurent (2) le cardinal Robert, de Genève, qui se fit appeler Clément VII. C'était un homme de beaucoup d'esprit, éloquent, poli, magnifique, libéral et souvent prodigue, naturellement ferme, et capable, dit le P. Daniel, de soutenir une entre-

---

l'église des Cordeliers de Pavie et l'épitaphe qui fut gravée sur son tombeau indique qu'il mourut le 28 avril 1400. (Voy. Taisand, *Vies des plus célèbres jurisconsultes*.)

(1) C'est une phrase que ces auteurs ont empruntée à Tacite, dans le jugement qu'il porte sur l'empereur Galba. (Voy. t. Ier, p. 49.)

(2) Le 20 septembre.

prise, pourvu que ses ministres suppléassent à son peu d'application aux affaires dont son naturel vif se lassait fort aisément.

Tous les Etats chrétiens se partagèrent entre les deux papes. Charles V, après avoir fait examiner les droits de chacun d'eux par une assemblée d'évêques et de docteurs, se déclara pour Clément VII ; ses alliés suivirent ce parti ; ses ennemis prirent celui d'Urbain. Ainsi commença ce grand schisme d'Occident qui se prolongea pendant quarante ans et qui occasionna tant de troubles et de désordres.

Comme la trève était expirée au moment de la mort d'Edouard III, le roi avait repris les hostilités ; la flotte de Castille, chargée de troupes françaises, avait couru la côte d'Angleterre et brûlé plusieurs villes ; tandis que le connétable et le duc d'Anjou étendaient leur conquête en Guienne. Charles-le-Mauvais, ayant continué de violer ses engagements et conspirant de plus contre la vie du roi, avait eu la plupart de ses possessions envahies et ses places démantelées.

Après tant de succès, obtenus par sa prudence et par l'épée de Du Guesclin, le roi, pensant que les circonstances étaient favorables pour enlever la Bretagne à Montfort qui avait montré tant de haine contre la France, et qui venait de livrer la ville de Brest à l'Angleterre, le fit citer devant le Parlement pour répondre à l'accusation de haute trahison, et obtint la confiscation de ce duché. Les Bretons qui étaient Français contre l'Angleterre, mais Bretons avant tout, ne voulurent pas être réunis à la couronne, prirent les armes pour défendre leur indépendance et rappelèrent leur duc. Les capitaines et les soldats bretons qui servaient dans l'armée royale désertèrent pour rentrer dans leur pays. Du Guesclin y fut envoyé avec quelques troupes ; mais, son expédition n'ayant point eu de succès, il devint lui-même suspect à Charles V. Ce brave et loyal serviteur,

indigné d'un pareil soupçon, écrivit sur-le-champ au roi pour le prier de lui retirer l'épée de connétable et de lui permettre de se retirer en Castille.

Le roi, ne doutant plus de sa fidélité, le fit partir pour aller combattre les Anglais et les Gascons, leurs alliés, qui avaient repris quelques places en Auvergne et dans le Rouergue. Ce fut sa dernière expédition. Atteint d'une maladie sans ressource sous les murs de Château-Neuf-de-Randon (1), dont il pressait le siége, il se prépara à la mort avec autant de fermeté que d'édification, car, avec son humeur guerrière, il avait toujours conservé beaucoup de religion et de piété. Après avoir reçu les sacrements, et s'être recommandé, dit une ancienne chronique, « à Dieu, à la vierge Marie, et à leur très-sainte compagnie », il se fit apporter l'épée de connétable, la prit dans ses mains, la baisa, et recommanda aux vieux guerriers qui l'entouraient et qui l'avaient suivi dans tant de combats, de demeurer fidèles au roi et de se souvenir de ce qu'il leur avait dit si souvent, qu'en quelque payé qu'ils fissent la guerre, les gens d'église, les femmes, les enfants et le pauvre peuple n'étaient point leurs ennemis. Après quoi il dicta ses paroles pour Olivier de Clisson, son compagnon d'armes ; « Messire Olivier, je sens que la mort m'approche de près et « ne puis vous dire beaucoup de choses. Vous direz au roi « que je suis bien marry que je ne lui aye fait plus long-« temps service, de plus fidèle n'eussé-je pu : et si Dieu « m'en eust donné le temps, j'avois bon espoir de lui vui-« der son royaume de ses ennemis d'Angleterre. Il a de « bons serviteurs qui s'y employeront de mesmes effets que « moi; et vous, messire Olivier, pour le premier. Je vous « prie de reprendre l'espée qu'il me commit quand il me « donna l'épée de connestable, et la lui rendre; il saura

(1) Bourg à six lieues de Mende, dans la Lozère.

« bien en disposer et faire élection de personne digne. Je « lui recommande ma femme et mon frère; et adieu, je « n'en puis plus. » Ayant ainsi parlé, il expira (1).

Le commandant de Château-Neuf-de-Randon avait promis de rendre la ville si elle n'était secourue dans un délai déterminé; fidèle à sa parole, il vint apporter les clés au moment où le connétable allait rendre le dernier soupir.

Charles V pleura ce grand homme qui l'avait si glorieusement servi et fit transporter son corps à Saint-Denis, dans le tombeau des rois (2). Cette perte lui fut d'autant plus sensible qu'il apprit presqu'en même temps le débarquement d'une armée anglaise à Calais. Fidèle au système de défense qu'il avait suivi jusqu'alors et qui lui avait si bien réussi, il fit transporter tous les grains et tous les fourrages dans les places fortes, donna aux généraux les ordres les plus formels de ne point engager d'action, de côtoyer l'ennemi, de le tenir sans cesse en alerte, d'attaquer seulement les traînards et les petits détachements. Ces ordres furent exactement suivis et les troupes anglaises, épuisées par une longue marche, par le manque de vivres et affaiblies par des combats continuels, n'arrivèrent qu'en petit nombre en Bretagne.

Mais ce prince, qui avait restauré le royaume et qui s'était ménagé d'immenses ressources pour consolider ses travaux, suivit bientôt Du Guesclin dans la tombe. Dès qu'il se vit en danger, il fit une confession générale, demanda la sainte couronne d'épines, la fit placer devant lui et pria longtemps en attachant ses yeux sur elle, tandis qu'il avait à ses pieds la couronne royale. « O couronne de France, dit-il, que tu

---

(1) Le 13 juillet 1380.

(2) Ce prince voulut qu'une lampe fût toujours allumée sur le tombeau de ce héros, de peur que la postérité ne perdît le souvenir des mémorables actions qu'il avait faites sous son règne. (*Anciens Mémoires sur Du Guesclin*. Voy. la collection de M. Petitot, t. IV, p. 186.)

« es à la fois précieuse et vile ! précieuse comme le symbole « de la justice, mais vile et la plus vile des choses si l'on « considère le labeur, les angoisses, le péril de l'âme, les « peines de cœur, de conscience, de corps où tu jettes ceux « qui te portent. Qui reconnaîtrait bien toutes ces choses, « te laisserait plutôt gésir dans la boue. » Après avoir reçu le viatique et l'extrême-onction, il commanda qu'on ouvrît les portes au peuple, demanda pardon pour les offenses qu'il avait pu commettre dans son gouvernement, se fit soulever les bras, tendit les mains à tous, donna sa bénédiction au dauphin, son fils, et, tandis qu'on lui lisait la Passion du Sauveur, il rendit l'esprit (1).

---

(1) Le 16 septembre 1380. Avant de mourir, il fit dresser un acte par lequel il déclara qu'en reconnaissant Clément VII pour vrai pape, il l'avait fait de bonne foi, suivant le mouvement de sa conscience, et après avoir pris toutes les voies que la prudence chrétienne avait pu lui suggérer.

Christine de Pisan, qui était venue en France avec son père qui était admis auprès de Charles V comme savant, comme médecin et comme astrologue, nous a transmis dans son livre *Des faits et bonnes mœurs* de ce prince, des détails fort curieux. Nous y voyons qu'il entendait tous les jours la messe ; qu'il recevait, en sortant de sa chapelle, les requêtes de tous ceux qui se présentaient, riches ou pauvres ; qu'il écoutait avec bienveillance leurs réclamations ; qu'il se rendait ensuite au conseil ; qu'il était très-sobre, « et qu'à l'exemple de David, instruments bas, pour « resjoyr les esperis, si doulcement jouez, comme la musique peut me- « surer son, oyoit volentiers à la fin de ses mangiers ; » qu'il recevait ensuite les ambassadeurs, les seigneurs étrangers, les chevaliers des diverses contrées, lesquels étaient souvent en si grand nombre « que en ses cham- « bres et sales grandes et magnificens, à peine se povoit-on tourner..... « Là luy estoyent apportées nouvelles de toutes manières de pays ou des « aventures et fais de ses guerres ;... là ordonnait ce qui estait à faire,... « passait graces, signait lettres... octroyoit offices vaquans ou licites re- « quêtes... Après lesquelles occupations alait reposer, qui durait comme « une heure ; après son dormir, estait un espace avec ses plus privés en « esbatement de choses agréables, visitant joyauls ou autres richesses... « Puis aloit à vespres, après lesquelles se c'était en esté temps, aucunes « fois entrait en ses jardins, èsquels se en son hostel de Saint-Paul estoit, « aucunes fois venoit la royne vers luy, ou on luy apportoit ses enfens... « Aucunes fois, lui représentoit-on là dons estranges de divers pays, ar- « tillerie ou autres harnois de guerre et diverses autres choses ; où mar- « chans venoyent apportans velours, draps d'or ou autres choses... En

Ainsi finit Charles V, surnommé *le sage*, et digne à tous égards de ce beau titre qu'on est si heureux de pouvoir décerner aux rois.

« yver, par espécial s'occupoit souvent oyr lire de diverses belles ystoires, « de la Sainte-Escripture, ou des fais des Romains, ou moralitez de phi- « losophes et d'autres sciences jusques à leure de soupper auquel s'asséoit « d'assez bonne heure et estoit légièrement pris, après lequel une pièce « (quelque temps) s'esbatoit, puis se retrayoit et aloit se reposer; et ainsi « par continuel ordre, le sage roy bien moriginé usoit le cours de sa vie... « Durant le mangier de la royne, par ancienne coustume des roys, bien « ordonnée pour obvyer à vagues et vaines parolles et pensées, avoit un « preudomme en estant au bout de la table, qui sans cesser disoit gestes « de meurs virtueux d'aucuns bons trespassez. En tel manière, le sage « roy gouvernoit sa loyale espouse, laquelle il tenoit en toute paix et « amour et en continuels plaisirs comme d'estranges et belles luy en- « voyer, tant joyauls comme autres dons. » Il regardait les mauvais livres et les paroles licencieuses comme la peste des cours. Ayant appris qu'un seigneur avait tenu un discours trop libre en présence du dauphin, il le chassa en disant ces belles paroles : « Il faut inspirer aux enfants des « princes l'amour de la vertu, afin qu'ils surpassent en bonnes mœurs « ceux qu'ils doivent surpasser en dignité! » Le sire de la Rivière, son chambellan, lui parlant un jour du bonheur de son règne : « Oui, je « suis heureux, répondit-il, parce que j'ai le pouvoir de faire du bien à « autrui. » Il aimait beaucoup les sciences et les savants : « *Les clercs « ou sapience*, disait-il, *on ne peut trop honorer, et tant que sapience sera « honorée en ce royaume, il continuera à prospérité, mais quand deboutté « y sera, il déchéera.* » Il était lui-même un des hommes les plus lettrés de son temps. Le soin de chercher des livres et le plaisir d'en trouver le délassaient des grandes occupations du gouvernement, il établit au Louvre une bibliothèque qui peut être regardée comme l'origine de cette grande bibliothèque royale que nous admirons aujourd'hui. Il fonda et fit agrandir plusieurs églises, fit rebâtir le Louvre, élever la Bastille, le Pont-Neuf, reconstruire les murs de Paris, réparer les châteaux royaux, en créa de nouveaux, et mit cependant un tel ordre dans l'administration des finances, qu'il laissa à sa mort une somme immense.

LXVIII.

RÈGNE DE CHARLES VI. — RÉGENCE DU DUC D'ANJOU. — SACRE DU ROI. — TROUBLES A L'OCCASION DES IMPÔTS. — MAILLOTINS. — SUPPLICE DE DESMARETS. — MARIAGE DU ROI AVEC ISABEAU DE BAVIÈRE. — PROJET D'UNE DESCENTE EN ANGLETERRE. — CONVERSION DES LITHUANIENS. — CHARLES VI SE DÉBARRASSE DE LA TUTELLE DE SES ONCLES. — COURONNEMENT DE LA REINE. — VOYAGE DU ROI DANS LE MIDI DE LA FRANCE. — MORT DU PAPE URBAIN VI. — ÉLECTION DE BONIFACE IX. — ASSASSINAT DU CONNÉTABLE DE CLISSON QUI SURVIT A SES BLESSURES. — EXPÉDITION DE BRETAGNE. — LE ROI DEVIENT FOU. — TRANSLATION DES RELIQUES DE SAINT LOUIS. — NÉGOCIATIONS POUR L'EXTINCTION DU SCHISME. — HORRIBLE AVENTURE A UN BAL DE LA COUR. CARACTÈRE DE LA FOLIE DU ROI. — L'UNIVERSITÉ DE PARIS S'OCCUPE ACTIVEMENT DE L'UNION DE L'ÉGLISE. — MÉMOIRE DE CLÉMANGIS. — MORT DE CLÉMENT VII. — ÉLECTION DU CARDINAL PIERRE-DE-LUNE QUI PREND LE NOM DE BENOIT XIII. — CONCILE NATIONAL. — BENOIT XIII REFUSE D'ADHÉRER A LA VOIE DE LA CESSION. — CONQUÊTES DE BAJAZET. — DÉFAITE DES TROUPES FRANÇAISES SOUS LES MURS DE NICOPOLI. — RICHARD II, ROI D'ANGLETERRE, EST FORCÉ D'ABDIQUER. — MORT DE CE PRINCE. — NOUVELLE ASSEMBLÉE DU CLERGÉ DE FRANCE POUR PARVENIR A L'EXTINCTION DU SCHISME. — DÉCRETS DE CETTE ASSEMBLÉE. — BENOIT XIII ASSIÉGÉ DANS AVIGNON. — JUBILÉ. — MORT DE BONIFACE IX. — ÉLECTION D'INNOCENT VII. — CENSURE DE LA CORRUPTION DE LA COUR PAR UN PRÉDICATEUR. — MORT D'INNOCENT VII. — ÉLECTION DE GRÉGOIRE XII. — ASSASSINAT DU DUC D'ORLÉANS. — PLAIDOYER DE JEAN PETIT POUR LE DUC DE BOURGOGNE COUPABLE DE CE CRIME. — CONDUITE DE L'UNIVERSITÉ A L'OCCASION DE L'EXÉCUTION DE DEUX ÉTUDIANTS. — NOUVEAU CONCILE NATIONAL. — ÉCRIT DE GERSON. — CONCILE DE PISE. — ÉLECTION D'ALEXANDRE V. — TROIS PAPES. — SUPPLICE DE MONTAGU, SURINTENDANT DES FINANCES. — GUERRE CIVILE. — ARMAGNACS ET BOURGUIGNONS. — MORT D'ALEXANDRE V. — ÉLECTION DE JEAN XXIII. — CONCILE DE CONSTANCE. — DÉCRETS DE CE CONCILE. — DÉPOSITION DE JEAN XXIII. — ABDICATION DE GRÉGOIRE XII. — ÉLECTION DE MARTIN V. — BATAILLE D'AZINCOURT. — PARIS LIVRÉ AUX BOURGUIGNONS. — MASSACRE DES ARMAGNACS. — ASSASSINAT DU DUC DE BOURGOGNE. — HENRI V, ROI D'ANGLETERRE, DEVIENT GENDRE DE CHARLES VI. — IL EST DÉCLARÉ RÉGENT DU ROYAUME ET SUCCESSEUR A LA COURONNE. — DESPOTISME DE CE PRINCE. — MISÈRE DU PEUPLE DE PARIS. — LE DAUPHIN EST BANNI PAR ARRÊT DU PARLEMENT ET DÉCLARÉ INDIGNE DE SUCCÉDER AU TRÔNE. — MORT D'HENRI V. — MORT DE CHARLES VI.

Charles VI n'avait pas encore douze ans. Ses quatre oncles, les duc d'Anjou, de Berri et de Bourgogne, frères

de son père, et le duc de Bourbon, frère de sa mère, prétendaient tous à la régence et faisaient avancer des troupes pour appuyer leurs prétentions. Ils consentirent cependant à s'en remettre à des arbitres, et l'on régla, d'après leur décision, que le duc d'Anjou prendrait le titre de régent; qu'il ferait, en cette qualité, émanciper (1) le jeune prince à l'époque du sacre qui devait avoir lieu prochainement, et que, dès lors, le royaume serait gouverné, au nom du roi, *par le conseil et avis de Messeigneurs ses oncles.*

Pendant que la cour s'acheminait vers Reims à la fin d'octobre (2), le duc d'Anjou, qui déjà s'était emparé des bijoux et de l'argenterie du feu roi, faisait fouiller partout pour mettre la main sur le trésor. Ne pouvant le trouver, il appelle un des chambellans, Philippe de Savoisi, lui ordonne d'indiquer le lieu du dépôt, et, pour vaincre sa résistance, fait venir des bourreaux. Savoisi, effrayé, montre un mur dans l'épaisseur duquel l'or et l'argent étaient cachés. Le duc fait tout enlever (3), et dépouille ainsi par un crime celui qu'il devait protéger.

Or, il y avait eu déjà des troubles dans Paris. Les troupes, ne recevant point leur solde, avaient commis de grands désordres, et le peuple, accablé par les impôts, s'était mutiné. La sédition, un moment apaisée par les promesses du régent, se ralluma bientôt. Les insurgés, entraînant avec eux le prévôt des marchands, se rendent au palais, demandant à grands cris l'abolition des impôts. Le duc d'Anjou paraît avec le chancelier, et promet pour le lendemain une ordonnance favorable. Le conseil délibère, et les subsides établis depuis Philippe-le-Bel sont déclarés abolis. Le peuple,

---

(1) Charles V, par un édit donné en 1374, avait fixé la majorité des rois à quatorze ans commencés, au lieu de quatorze ans complets exigés auparavant.

(2) Charles VI fut sacré le dimanche 4 novembre 1380.

(3) Dix-sept millions.

enhardi par cette concession, va piller les bureaux des receveurs et les maisons des juifs et se livre aux plus grands excès.

Ces graves dissensions pouvaient perdre l'Etat si les Bretons avaient alors secondé les Anglais ; mais leur duc, pressé par les seigneurs, fit proposer la paix, rentra sous la suzeraineté de la couronne de France, et les Anglais repassèrent la mer.

Les Flamands s'étaient révoltés contre leur comte, beau-père du duc de Bourgogne, et celui-ci sollicitait le roi d'aller à son secours. Le duc d'Anjou, appelé au trône de Naples comme fils adoptif de la reine Jeanne, faisait de son côté de grands préparatifs pour s'assurer ce riche héritage que lui disputait Charles de Duras. Or, comme il fallait de l'argent pour cette double expédition, l'on fut d'avis dans le conseil de rétablir les subsides, et l'on invita les Parisiens à se rendre aux désirs du roi ; mais le peuple prit les armes, s'empara des portes, tendit des chaînes dans les rues et allait criant de tous côtés qu'il fallait mourir plutôt que de souscrire aux impôts.

L'exemple de Paris fut suivi dans quelques provinces, et notamment à Rouen, où il y eut du sang versé. Cependant le duc d'Anjou, ayant gagné les principaux chefs que le peuple avait créés, appela secrètement au Châtelet les plus riches bourgeois, mit à l'encan la ferme des impôts, et l'adjudication eut lieu. Un homme s'étant offert pour publier l'édit, monte à cheval, se rend aux halles, crie d'abord, pour amasser la foule, qu'on a volé l'argenterie du roi, promet une récompense à qui la fera retrouver, et puis il dit, en piquant des deux, que le lendemain 1er mars (1) on aurait à payer l'impôt. Une affaire si mal concertée ne pouvait que mal tourner. Un des collecteurs s'étant adressé à une femme

---

(1) An 1382.

qui vendait du cresson et lui ayant demandé le payement du droit imposé sur sa marchandise, fut aussitôt massacré. En un moment tout fut en combustion, et l'effroi si grand que le prévôt, l'évêque et les principaux bourgeois s'empressèrent de quitter Paris. Le peuple enfonce les portes de l'Hôtel-de-Ville et de l'Arsenal, y prend des armes et des maillets (1), assomme les collecteurs, force les prisons, délivre les détenus, exerce partout sa fureur, et s'arrête tout à coup à la voix du courageux Jean Desmarets, avocat-général (2). Pendant ce temps, le roi réprimait la révolte de Rouen, faisait justice des principaux chefs, désarmait les habitants et soumettait à l'impôt les denrées, les boissons, les draps et les autres marchandises. Paris est menacé d'un pareil châtiment; mais Desmarets et l'Université vont trouver le roi à Vincennes, obtiennent une amnistie pour tous, sauf quelques-uns des plus furieux qu'on fit nuitamment jeter dans la Seine.

Charles VI assemble à Compiègne les députés des principales villes et leur fait exposer qu'il lui est impossible d'entretenir une armée, de défendre le royaume et de le

---

(1) De là le nom de *Maillotins* donné aux insurgés.

(2) Ce sont véritablement les finances et les taxes qui ont été les mobiles de presque toutes les révolutions chez les peuples civilisés; et il serait difficile de décider combien de temps l'oppression peut être supportée, tant qu'elle épargne la bourse des individus, et combien il en faut peu pour qu'une taxe un peu forte, quelque nécessaire qu'elle puisse être, excite une insurrection. Sans les taxes imposées par les Espagnols, les Hollandais auraient difficilement songé à se révolter contre eux. Ce furent les contributions qui lassèrent la patience des Suisses et les enflammèrent contre les Autrichiens; sans la loi sur le timbre, la révolution d'Amérique aurait pu tarder encore longtemps à éclater; et sans le désordre des finances de la France, Louis XVI n'aurait pas eu besoin de convoquer l'Assemblée nationale. (WALTER-SCOTT, *Hist. de Napoléon.*)

Ceci me rappelle le courageux langage d'*Hybræas*, député par les provinces d'Asie pour aller faire à Antoine des remontrances au sujet des impôts : « Si tu veux avoir la puissance de nous imposer deux tailles en « une même année, il faut aussi que tu aies le pouvoir de nous donner « deux étés et deux automnes, deux moissons et deux vendanges.....

maintenir dans l'état où son père l'a laissé si on ne lui en fournit les mêmes moyens, et s'il ne peut jouir des subsides établis de son temps. Les députés demandent à consulter leurs villes, et les villes ne veulent rien accorder. Les Parisiens résistant toujours, on résolut d'employer la force. Les riches habitants s'émurent; on parla d'accommodement, et la paix fut conclue moyennant cent mille francs qui furent payés au roi. Le duc d'Anjou partit aussitôt pour la conquête de Naples, et mourut deux ans après à Bari après avoir vu périr son armée par la famine et les maladies. Le roi, de son côté, marcha au secours du comte de Flandre, écrasa l'armée des Flamands révoltés (1) et reprit le chemin de Paris avec ses troupes, afin d'en châtier les habitants si souvent rebelles. Ceux-ci, reconnaissant que la défense est impossible, vont au devant de lui, se mettent en bataille pour lui faire plus d'honneur, reçoivent l'ordre de se retirer et rentrent saisis d'effroi. Les troupes brisent les barrières, renversent les portes, et le roi traverse tout Paris, affectant une contenance fière et menaçante. On enjoint aux bourgeois, sous peine de la vie, de porter leurs armes au Louvre, et l'on punit de mort les principaux auteurs des séditions. Le vénérable Desmarets, qui avait rendu de si grands services en arrêtant, par son autorité, par l'ascendant de sa vertu, les excès de la multitude, fut condamné comme complice et conduit à l'échafaud. « Maître Jean, lui « disait-on, criez merci au roi, afin qu'il vous pardonne. » Mais il répondit : « J'ai servi loyalement le roi Philippe, « son grand-aïeul, le roi Jean son aïeul et le roi Charles

« L'Asie t'a payé 200,000 talents (933,750,000 fr. de notre monnaie); si « toute cette somme n'est point venue dans tes coffres, demandes-en « compte à ceux qui l'ont levée, mais si l'ayant reçue tu n'en as plus rien, « nous sommes détruits et perdus! » Ces paroles, dit Plutarque, touchèrent beaucoup Antoine.

(1) À Rosebecq, près de Courtrai, le 27 novembre 1382.

« son père, et jamais ces trois rois, ses prédécesseurs, n'ont « eu rien à me reprocher, et de même en serait-il de celui-« ci s'il était en âge de connaître les hommes. Je n'ai « donc pas besoin de lui crier merci. » Et il mourut en prononçant ces paroles du Psalmiste : « *Judica me, Deus, et* « *discerne causam meam de gente non sancta.* Jugez-moi, « Seigneur, et séparez ma cause de celle des pervers. »

Après ces exécutions, les impôts furent rétablis, la charge de prévôt des marchands supprimée et sa juridiction attribuée au prévôt de Paris, et puis l'on assembla le peuple dans la cour du palais, où l'on avait dressé un trône pour le roi. Dès qu'il parut, les femmes des bourgeois prisonniers levèrent vers lui leurs mains suppliantes et demandèrent avec des cris lamentables qu'il fît grâce à leurs maris. Les officiers ayant fait faire silence, le chancelier prononça un discours dans lequel il énuméra toutes les séditions des Parisiens depuis le règne du roi Jean, montra que les châtiments qu'on venait d'infliger n'étaient rien en comparaison des crimes commis, et que la plupart des coupables qui se trouvaient dans les prisons, ainsi que ceux qu'on n'avait point encore arrêtés, n'étaient pas moins criminels que ceux qu'on avait punis de mort. A ces mots, la foule, éperdue, fait éclater ses sanglots et ses gémissements ; filles, femmes, enfants, tous pleurent, crient, se désespèrent sans que le roi paraisse ému. Mais ses oncles viennent alors se jeter à ses pieds et demander grâce pour les coupables. Le roi, qu'on avait d'avance instruit de son rôle, déclara qu'il pardonnait et que la peine de mort serait commuée en une amende. On en usa de même à l'égard de Rouen et de plusieurs autres villes, et, par ce moyen, on obtint des sommes immenses dont, du reste, il n'entra qu'une faible partie dans les coffres du roi (1).

(1) *Nec indè regale ærarium ditatum est.* (Religieux de Saint-Denis.)

La France et l'Angleterre, toujours rivales, toujours ennemies, reprirent les armes à l'occasion du schisme. Henri Spencer, évêque de Norwich, soutenant le parti d'Urbain VI, lève une grande armée, débarque à Calais (1), pille une partie de la Flandre, quoique ce pays reconnût Urbain, et s'empare de plusieurs places. Charles VI marche aussitôt à la rencontre des Anglais, les réduit à l'extrémité, leur accorde une trève, et Spencer regagne l'Angleterre, où il est reçu comme un aventurier, aussi peu propre à soutenir une entreprise que téméraire à s'y engager. Le comte de Flandre étant mort (2) peu de temps après, le duc de Bourgogne, son gendre, joignit à son duché démembré de la couronne les comtés de Flandre, d'Artois, de Rhetel, de Nevers, la seigneurie de Salins, et acquit de la sorte une puissance formidable.

Le calme dont jouissait alors l'Etat fit penser au mariage du roi, et, comme son père avait manifesté le désir qu'il épousât une princesse d'Allemagne, on jeta les yeux sur Isabeau, fille du duc de Bavière, et le mariage eut lieu dans le mois de juillet 1385.

Cependant, la trève expirant, on avait entamé des conférences pour la paix, mais sans succès. Le duc de Bourgogne propose alors de transporter la guerre en Angleterre (3), et d'immenses préparatifs sont faits pour cette expédition. « Oncques, puis que Dieu créa le monde, on ne « vit, dit Froissard, tant de nefs ni de gros vaisseaux en-

---

(1) Le 23 avril 1383.

(2) Meyer, s'appuyant sur une chronique flamande du xve siècle, rapporte que ce comte fut poignardé par le duc de Berri; mais Froissard (liv. II, chap. ccxvi) dit qu'il mourut de maladie; le religieux de Saint-Denis, historien grave qui ne déguise aucun crime des princes de cette époque, n'accuse point le duc de Berri.

(3) « Pourquoi n'allons-nous une fois en Angleterre voir le pays et les « gens, et apprendrons le chemin ainsi comme les Anglois en leur temps « l'ont appris en France. » (Froissard.)

« semble comme il y ot en cel an (2) en la mer au Hâvre « de l'Escluse et sur la mer entre l'Escluse et Blanqueberge ; « car au mois de septembre, en l'an dessus dit, ils furent « nombrés à treize cent et quatre-vingt-sept vaisseaux : ce « sembloit des mâts, à l'Escluse, qui regardoit en mer, un « grand bois. Et encore n'y étoit pas la navie (la flotte) du « connétable de France, messire Olivier de Cliçon, qui « s'ordonnoit et appareilloit à Laudrignier (Tréguier), en « Bretagne. Avecques tout ce, le connétable de France fai-« soit faire ouvrer et charpenter, en Bretagne, l'enclosure « d'une ville, et tout de bon bois et gros, pour asseoir en « Angleterre là où il leur plairoit, quand ils y auroient pris « terre, pour les seigneurs loger et retraire de nuit, pour « eschiver les périls des réveillements et pour dormir plus « aise et plus assur. Et quand on se délogeroit de une place « et on en iroit en autre, cette ville étoit tellement ouvrée « et charpentée que on la pouvoit défaire par charnières, « ainsi que une couronne et rasseoir membre à membre... « Les hauts barons de France avoient envoyé à l'Escluse « leurs gens pour appareiller leurs ordonnances et charger « leurs vaisseaux et pourvoir de tout ce que il leur beso-« gnoit... Tous s'efforçoient, les grands seigneurs l'un pour « l'autre, à faire grandes provisions et à jolier et à cointoyer « leurs nefs et leurs vaisseaux, et à enseigner et à armorier « de leurs parures et armes. Et vous dis que peintres y « eurent trop bien leur temps ; ils gagnèrent ce que de-« mander voulurent, encore n'en pouvoit-on pas recouvrer. « On faisoit bannières, pennons, estranières (drapeaux) « de sendal, si belles que merveilles seroit à penser. On « peignoit les mâts des nefs du fond jusques au comble et « couvroit-on les plusieurs, pour mieux montrer richesse et « puissance, de feuilles de fin or, et dessous on y faisoit les

(2) An 1386.

« armoiries des seigneurs auxquels les nefs étoient. »

« Tout ce que on faisoit en France, en Flandre, à Bruges, au Dam et à l'Escluse pour ce voyage étoit sçu en « Angleterre. Et encore couroit renommée en Angleterre « plus grande assez que l'apparent ne fut, dont le peuple « en trop de lieux étoit moult ébahi. Et furent généralement « processions ordonnées, ens ès bonnes villes et cités, des « prélats et des Eglises trois fois la semaine, lesquelles « processions étoient faites en grande dévotion et contrition de cœur, et prières et oraisons faisoient à Dieu que « il les voulsist ôter et délivrer de ce péril. »

L'Angleterre allait donc, à son tour, éprouver les maux que depuis si longtemps elle portait en France; mais les intrigues, l'avarice et la jalousie du duc de Berri, qui se fit à dessein attendre avec ses troupes jusqu'au moment où la saison rendait le passage impossible, firent avorter l'entreprise.

L'hiver suivant, le connétable de Clisson fit de nouveaux préparatifs, et tout était déjà prêt pour l'embarquement lorsque le duc de Bretagne, sollicité par les Anglais et, de plus, excité par sa haine personnelle, invita Clisson à venir chez lui, le retint prisonnier et ne le rendit, sur les ordres menaçants du roi, que lorsque les soldats et les équipages s'étaient déjà dispersés (1).

---

(1) Le duc de Bretagne avait donné ordre à l'un de ses officiers, appelé Bavalan, d'aller, vers minuit, à la prison du connétable, de le faire enfermer dans un sac et de le jeter à la mer. Bavalan, s'étant vainement efforcé de détourner le duc d'un pareil attentat, se retira en promettant d'exécuter ses ordres, et revint le lendemain trouver son maître. Celui-ci, le visage pâle et défait, lui demanda s'il avait fait ce qu'il lui avait dit. Bavalan lui répondit que la chose avait eu lieu à l'heure prescrite. Le duc se mit alors à déplorer son crime, et reprocha à Bavalan l'aveugle déférence qu'il avait eue pour ses ordres. Bavalan, après avoir laissé quelque temps le duc dans son agitation, lui dit de se consoler, que le connétable vivait encore. « J'ai prévu, ajouta-t-il, ce qui est arrivé et j'ai cru devoir différer l'exécution d'un ordre qui partait de votre colère, et que votre

Pendant ce temps, une contrée encore idolâtre, dans le nord de l'Europe, embrassait le christianisme. Ladislas Jagellon, duc de Lithuanie, qui s'était converti l'année précédente à l'occasion de son mariage avec Hedvige, héritière du royaume de Pologne, convoque, en 1387, une grande assemblée à Vilna, où il se rend accompagné de son épouse, de seigneurs polonais et de prélats, et presse les Lithuaniens de renoncer à leurs superstitions pour reconnaître le vrai Dieu. Ce peuple adorait un feu qu'il croyait perpétuel et qui l'était en effet par le soin qu'avaient ses prêtres d'y mettre du bois jour et nuit; il adorait aussi des forêts qu'il regardait comme sacrées, et des serpents dans lesquels il pensait que les dieux étaient cachés (1). Ces barbares con-

---

prudence ne pourrait que condamner. Le duc, en entendant ces mots, embrassa Bavalan, le remercia avec une grande effusion de cœur et l'assura de sa reconnaissance pour le grand service qu'il lui avait rendu. Exemple mémorable dont les grands et leurs serviteurs peuvent également profiter, les uns pour ne pas prendre conseil de leurs passions et les autres pour n'en pas être les ministres aveugles; « car, en pareille occasion, dit le P. Daniel, c'est servir son maître que de ne pas lui obéir. »

Ce trait d'histoire a fourni à Voltaire le sujet de la tragédie d'*Adélaïde Du Guesclin* où, sous des noms supposés, il retrace les caractères du duc de Bretagne, de Clisson et de Bavalan.

(1) Les habitants de la Prusse chez lesquels l'idolâtrie n'avait été détruite, par les chevaliers de l'ordre teutonique, que dans le cours du XIII[e] siècle, avaient beaucoup de rapports avec les Lithuaniens. C'était la même langue, le même costume, les mêmes mœurs, et leur culte était à peu près semblable; ils adoraient des arbres, des forêts entières, des serpents, des hiboux, etc. Le fameux chêne de *Romové* était tous les jours arrosé du sang des victimes; c'était là que le grand prêtre avait établi sa demeure et rendait sa justice. *Perkunas*, dieu du tonnerre et du feu, était le premier parmi les Prussiens; *Potrimpus* était adoré comme le dieu des eaux et des fleuves, et comme présidant aux plaisirs de la paix, on lui sacrifiait des victimes humaines. *Pycollos* était le dieu des morts; *Curko* procurait aux hommes les choses nécessaires à la vie; *Laimelé* était invoquée par la femme en couches, et filait la vie des hommes. L'air, la terre et les eaux étaient peuplés de gnomes ou génies, de spectres, de lutins qu'on appelait *arvans*. Ainsi la nature entière était remplie de divinités, comme dans l'ancienne religion des Gaulois. (Voy. ce que j'ai dit tome I[er], p. 8.) On trouve dans la chronique de Pierre

sidérant comme une impiété d'abandonner le culte de leurs pères et résistant aux sollicitations du prince, celui-ci fait alors éteindre le *feu perpétuel*, renverser leur temple, couper les bois *sacrés* et tuer les serpents que l'on gardait en chaque maison comme des dieux domestiques. Les habitants pleuraient, se lamentaient et se croyaient perdus; mais, convaincus bientôt de l'impuissance de leurs dieux et désabusés par l'expérience, ils consentent à recevoir la religion chrétienne. Les prêtres polonais les instruisent pendant quelque temps des articles de foi et leur apprennent l'oraison dominicale et le symbole. Jagellon travaille très-efficacement lui-même à leur conversion, se fait l'apôtre de son peuple, fonde à Vilna une église cathédrale en l'honneur de la Sainte-Trinité, sous le titre de Saint-Stanislas, évêque et martyr, et fait une loi pour défendre aux catholiques de contracter mariage avec les Russes, si l'homme ou la femme ne renonce au schisme des Grecs.

Charles VI, ayant atteint sa vingtième année, résolut de sortir de la tutelle de ses oncles, fit part de son dessein à quelques conseillers fidèles et tint une assemblée dans laquelle il parla de tout ce qui s'était passé depuis le commencement de son règne, affectant de relever les obligations qu'il avait aux princes ses oncles pour l'application qu'ils avaient apportée à son éducation et au gouvernement de

---

Durburg, prêtre de l'ordre teutonique, plusieurs dissertations historiques concernant l'ancienne religion des Prussiens : *Dissertatio de diis veterum Prussorum*; *dissertatio de sacerdotibus veterum Prussorum*; *dissertatio de cultu Deorum*, *de nuptiis*, *de funeribus*, *de locis divino cultui dicatis*, etc. (Voy. également une dissertation ayant pour titre : *De moribus Tartarorum*, *Lithuanorum*, *et Moschorum*.) Kotzbue, dans son *Histoire des chevaliers teutoniques*, donne des détails précieux sur l'origine de la législation, les usages et la religion des anciens habitants de la Prusse. On peut consulter aussi Guaguinus sur la Sarmatie, la Pologne, la Livonie et la Prusse; Hermoldus, lib. I, cap. 1; Cromer, lib. III, *Historiæ Polonicæ corpus*, et Édouard Ryan, *Bienfaits de la religion chrétienne*, trad. de l'anglais, par Boulard, pages 340 et suiv.

l'Etat; il ajouta qu'il était temps de les décharger de ces soins, et qu'il désirait gouverner par lui-même, avec des ministres de son choix; mais que, toutefois, il avait voulu prendre à ce sujet le conseil des princes, des prélats et des seigneurs. Après ce discours, qui surprit beaucoup le duc de Bourgogne et le duc de Berri, le chancelier s'adressa au cardinal, évêque de Laon, pour l'inviter à dire son avis. Le cardinal approuva la résolution du roi et fit partager son avis à presque toute l'assemblée; sa prompte mort et la haine que les deux ducs lui portaient donnèrent lieu à bien des soupçons. On prétendit même que l'empoisonneur avait été découvert, et que le cardinal, lui ayant pardonné en véritable chrétien, avait empêché qu'on ne le mît entre les mains de la justice, à quoi le roi consentit, de peur de trouver de trop grands coupables à punir (1). Le duc de Bourgogne se retira dans ses Etats et le duc de Berri dans le Languedoc. Le duc de Bourbon fut le seul qu'on retint à la cour, où tout changea bientôt de face. Bureau de La Rivière, le sire de Noviant, Jean de Montagu, Le Bègue de Vilaines, le connétable de Clisson, que les princes traitaient de parvenus et désignaient sous le nom de *marmousets*, formèrent le conseil royal et retranchèrent de nombreux abus dans l'administration de la justice et des finances. La charge de prévôt des marchands, qui avait été réunie à celle du prévôt de Paris, en fut de nouveau séparée pour être exercée au nom du roi, sous le titre de garde de la prévôté des marchands et fut donnée à Juvénal des Ursins, avocat distingué, père du célèbre auteur de l'histoire de Charles VI.

Les ministres étaient économes et sages; mais le prince était ardent pour les plaisirs et prodiguait dans les fêtes les épargnes du trésor. Tous les historiens rapportent cette

---

(1) Le P. Daniel, *Histoire de France*.

pompeuse et magnifique cérémonie qui se fit à Saint-Denis lorsque les deux fils du duc d'Anjou furent armés chevaliers. On avait invité la haute noblesse de France, d'Angleterre, d'Allemagne, et le concours fut immense. Les deux princes observèrent à leur réception toutes les anciennes lois de la chevalerie (1) : ils firent la veille d'armes devant l'autel des saints martyrs; le lendemain, à la fin de la messe, le roi leur ceignit l'épée; l'évêque d'Auxerre, qui avait officié, leur donna la bénédiction, et l'assemblée se retira pour prendre part aux réjouissances, tournois, banquets et bals qui durèrent trois jours et dégénérèrent en débauche (2). Il y eut ensuite un service funèbre en l'honneur de Du Guesclin, dont l'évêque d'Auxerre fit l'oraison funèbre en commençant par le texte de l'Ecriture : *Son nom a volé jusqu'aux extrémités de la terre.*

Une autre fête eut lieu pour le couronnement de la reine et l'on y déploya un tel faste, un tel luxe, que jamais jusque-là l'on n'avait vu rien de pareil en France. « Et je, dit

---

(1) Voy. ce qui a été dit à ce sujet t. II, p. 152 et suiv. Comme les fonctions de page et d'écuyer servaient de degrés pour arriver au temple d'honneur, c'est-à-dire à la dignité de chevalier, les princes n'étaient pas dispensés de cet apprentissage. Des fils de France sont qualifiés de *varlets* ou pages dans un compte de la maison de Philippe-le-Bel; et Ville-Hardouin, en parlant d'Alexis, héritier de l'empire d'Orient, ne l'appelle que le varlet de Constantinople. Le nom de *bachelier* ou *bas chevalier* désignait ceux qui n'avaient point assez de vassaux et de richesses pour fournir et entretenir cinquante hommes d'armes. Les bannerets capables de payer ce tribut portaient une bannière carrée au haut de leur lance; ils jouissaient, quand ils étaient aînés de famille, du droit de *cri d'armes*, et pouvaient aspirer aux titres de baron, de comte, de marquis, de duc. Tous les chevaliers étaient qualifiés *dam* ou *dom*, *sire*, *messire* ou *monseigneur*; et il n'y avait que leurs femmes qui fussent appelées *madame*; les autres femmes ne prenaient que le nom de *demoiselle*.

(2) Le moine de Saint-Denis, témoin oculaire, dit que la dernière nuit gâta tout par la dangereuse licence de se masquer et de permettre toutes sortes de postures, plus propres à la farce qu'à la dignité de personnes d'un si haut rang; que cette mauvaise coutume de faire le jour de la nuit, et la liberté de boire et de manger avec excès, firent prendre des li-

« Froissard qui fut présent à toutes ces choses, quand j'en « vis si grand' foison, je me merveillai où l'on en avait tant « pris (1). » La fontaine de la rue Saint-Denis « donnoit « par ses conduits claret et piment très-bon et par grands « rieus, et avoit là autour de la fontaine jeunes filles très-« richement ornées... qui tenaient en leurs mains coupes « d'or et donnoient à boire à tous ceux qui boire vou-« loient... Et il y avoit à la seconde porte Saint-Denis un « châtel ordonné, si comme à la première porte, et un ciel « nu et tout estellé très-richement, et Dieu par figure, « séant en sa majesté, le Père, le Fils et le Saint-Esprit; et « là, dedans le ciel, jeunes enfants de chœur, lesquels chan-« toient moult doucement en formes d'anges, laquelle chose « on veoit et oyoit moult volontiers. Et à ce que la roine « passa dedans sa litière dessous, la porte de paradis ou-« vrit et deux anges issirent hors, en eux avalant, et te-« noient en leurs mains une très-riche couronne d'or garnie « de pierres précieuses et la mirent les deux anges et l'as-« sirent moult doucement sur le chef de la roine en chan-« tant tels vers :

---

bertés à beaucoup de gens, aussi indignes de la présence du roi que de la sainteté du lieu où il tenait sa cour; que chacun chercha à satisfaire ses passions; qu'il y eut des maris qui pâtirent de la mauvaise conduite de leurs femmes, et qu'il y eut des filles qui perdirent le soin de leur honneur.

(1) Cet historien, qui décrit en détail tous ces spectacles, parle d'un individu qui descendit, en tenant deux flambeaux, sur une corde tendue des tours Notre-Dame à la plus haute maison du pont Saint-Michel.

On lit dans les grandes chroniques de Saint-Denis, que le roi, s'étant déguisé, monta en croupe derrière Savoisy, son chambellan, qui était également déguisé; qu'il se mêla ainsi parmi la foule qui se trouvait sur le passage de la reine; mais que comme il s'efforçait de fendre la presse pour avancer le plus possible, « les sergens qui ne connoissoient le roi « ni Savoisy frappaient de leurs boulaies sur eux, et en eut le roi plu-« sieurs coups et horions sur les épaules bien assez. Et au soir, en la « présence des dames et demoiselles, fut la chose sçue et récitée; et s'en « commença-t-on à bien farcer, et le roi même se farçoit des horions « qu'il avait reçus. »

Dame enclose entre fleurs de lis,
Roîne estes-vous de Paris,
De France et de tout le pays,
Nous en rallons en paradis.

« .....Ét sachez que toute la grand' rue Saint-Denis étoit « couverte à ciel de draps camelots et de soie, si richement « comme si on eût les draps pour néant ou que on fût en « Alexandrie ou à Damas. »

Après toutes ces fêtes, le roi partit pour Avignon, où il arriva le 30 octobre (1). En abordant Clément VII, qui l'avait invité à faire ce voyage, il mit un genou à terre, lui baisa le pied, la main, la bouche, et s'assit à côté de lui, mais sur un siége un peu plus bas; à la messe, il lui donna à laver et communia sous les deux espèces, selon la pratique en usage au sacre des rois. Il se rendit ensuite à Montpellier et de là à Béziers, où, sur les plaintes des habitants du Languedoc, il ôta le gouvernement de cette province au duc de Berri, son oncle, et fit arrêter Betisac, un de ses agents, qui fut brûlé vif à cause de ses exactions. Après avoir visité Toulouse, où le comte de Foix vint lui faire hommage et le déclara héritier de son comté, Charles VI revint à Montpellier, et fit une gageure avec son frère, le duc de Touraine, à qui arriverait le premier à Paris. Ils partirent accompagnés chacun d'une seule personne; le duc ne fut que quatre jours et huit heures à faire ce long trajet; le roi n'arriva que quatre heures après, s'étant arrêté huit heures de nuit à Troyes.

Le pape Urbain VI était mort à Rome, le 18 octobre (2), Clément VII, à cette nouvelle, ayant quelque espoir de voir

(1) An 1389.

(2) Ce pontife avait fait, au mois d'avril précédent, trois institutions mémorables; savoir : la réduction du jubilé à trente-trois ans, l'établissement de la fête de la Visitation de la sainte Vierge, et enfin l'ordonnance qui permet de célébrer l'office divin à la fête du Saint-Sacrement, nonobstant l'interdit.

finir le schisme par la réunion des cardinaux Romains à son parti, s'était empressé de prier Charles VI d'écrire aux princes de l'obédience d'Urbain, de procurer la paix de l'Église; mais pendant qu'on parlait de cette affaire, on apprit que le cardinal de Naples, Pierre Thomacelli, avait été élu à Rome, le 2 novembre, par quatorze cardinaux, et qu'il avait pris le nom de Boniface IX. Ainsi devait encore se prolonger cette division déplorable, qui fut si funeste à l'Eglise.

Le roi, peu de temps après sa rentrée à Paris, ayant reçu des ambassadeurs de Gênes, qui venaient demander des secours contre les pirates de Tunis, le duc de Bourbon partit avec de nombreux chevaliers, qui se distinguèrent par leurs exploits, et qui parlèrent avec enthousiasme, à leur retour, de leurs dangers, de leurs victoires et du courage de leur chef. Ces récits, qui, par leur singularité, occupèrent une cour que les plaisirs ne préservaient pas de l'ennui, enflammèrent l'imagination du roi (1), qui se mit à former divers projets pour avoir l'occasion de montrer sa valeur. Tantôt il pensait à marcher contre Bajazet, empereur des Turcs, dont les conquêtes faisaient grand bruit; tantôt il voulait aller faire la guerre aux Mahométans d'Afrique; enfin, il s'était décidé à se rendre en Italie, pour faire reconnaître Clément dans Rome. Mais ces rêves s'évanouirent bientôt, par suite d'un attentat contre la vie du connétable.

Un chevalier de *grand lignage*, nommé Pierre de Craon, qui, dans l'expédition de Naples, s'était emparé du trésor du duc d'Anjou, son maître, qu'il avait ainsi laissé périr sans secours, était devenu le confident et le favori du duc de Touraine, dont le roi, son frère, venait de changer l'a-

---

(1) Voy. Petitot, *Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France*, t. VI, p. 224.

panage en lui donnant le duché d'Orléans (1). Ce prince, alors âgé de vingt et un ans, était bien fait, brave et plein d'esprit; ses grâces et ses défauts avaient beaucoup d'attraits pour la reine, et quoiqu'il eût épousé depuis peu Valentine de Milan (2), il n'en entretenait pas moins un commerce de galanterie avec une dame de la cour. Pierre de Craon, qui était dans la confidence, en dit quelques mots à Valentine, et fut cause d'une violente explication entre les deux époux. Chassé de la cour à l'instigation du duc, et pensant qu'il devait sa disgrâce à l'inimitié de Clisson, il résolut de se venger. Il se retira d'abord auprès du duc de Bretagne, dont il était parent, lui transporta tous les biens qu'il possédait dans l'Anjou, fit secrètement porter des armes dans son hôtel de Paris, y envoya quarante hommes déterminés, y vint bientôt lui-même, et s'y tint enfermé jusqu'au moment favorable à son crime. Le jour de la fête du Saint-Sacrement (3), un grand gala ayant eu lieu à l'hôtel Saint-Paul, et les divertissements et les danses ayant duré jusqu'après minuit, le connétable, suivi de quelques hommes sans armes, retournait à son hôtel vers une heure du matin, lorsque tout à coup une troupe de cavaliers fondit sur lui. Le connétable crut d'abord que c'était une plaisanterie du duc d'Orléans. Mais Craon dit aussitôt : « A mort, à mort « Clisson! — Qui es-tu donc? s'écria Clisson. — Je suis « Pierre de Craon, ton ennemi. » Le connétable, qui n'avait qu'un petit coutelas, se défendit longtemps; mais, accablé par le nombre et renversé de cheval par un terrible coup qu'il reçut à la tête, il ouvrit, en tombant, la porte entrebâillée d'un boulanger. Les assassins le croyant mort s'enfuirent aussitôt. « Tantôt les nouvelles en vinrent à

(1) Dès ce moment, ce prince ne sera plus cité dans le cours de cette histoire que sous le titre de duc d'Orléans.
(2) Valentine était fille de Jean Galéas Visconti, duc de Milan.
(3) Juin 1392.

« l'hôtel de Saint-Pol et jusques à la chambre du roi. Et fut « dit au roi tout effrayement et sur le point de l'heure qu'il « devait entrer dedans son lit : « *Ha! Sire, nous ne vous* « *osons celer le grand meschef* (malheur) *qui est présente-* « *ment avenu à Paris.* — *Quel meschef?* dit le roi. — *De* « *votre connétable*, répondirent-ils, *messire Olivier de Cli-* « *çon, qui est occis.* — *Occis*, dit le roi, *et comment? Qui* « *a ce fait?* — *Sire, nous ne savons, mais ce meschef est* « *avenu sur lui et bien près d'ici, en la grand'rue Sainte-* « *Catherine.* — *Or tôt*, dit le roi, *aux torches! aux torches?* « *je le veuil aller voir.* » On alluma torches, valets saillirent « avant. Le roi tant seulement vêtit une houpelande. On « lui bouta ses souliers aux pieds. Ses gens d'armes et huis- « siers, qui étaient pour faire le guet et garder la nuit l'hô- « tel de Saint-Pol saillirent tantôt avant. Ceux qui couchés « étaient auxquelles nouvelles vinrent, s'ordonnèrent pour « suivir le roi qui issit de l'hôtel Saint-Pol, sans nul arroi, « ni attendit homme fors ceux de sa chambre. Et s'en vint « le bon pas, les torches devant lui et derrière. Et n'y avait « de ses chambellans tant seulement que messire Guillaume « Martel et messire Hélion de Lignac. En cet état et arroi « s'en vint jusques à la maison du fournier et entra dedans.

« Quand le roi fut venu, il trouva son connétable presque « au parti qu'on lui avait dit, réservé que il n'était pas « mort. Et l'avaient ses gens jà dépouillé pour tâter, savoir « et voir plus aisément les lieux où il étoit navré, et les « plaies comment elles se portoient. La première parole que « le roi dit, ce fut : « *Connétable, comment vous sentez-* « *vous?* » il répondit : « *Cher Sire, petitement et foiblement.* « — *Et qui vous a mis en ce parti?* dit le roi. — *Sire*, ré- « pondit-il, *Pierre de Craon et ses complices, traîtreuse-* « *ment et sans nul défiance.* — *Connétable*, dit le roi, *onc-* « *ques chose ne fut si comparée comme celle sera, ni si fort* « *amendée.* » Or tôt, dit le roi aux médecins et surgiens. Et

« jà les étoit-on allé quérir; et venoient de toutes parts, et « personnellement les médecins du roi. Quand ils furent « venus, le roi en eut grande joie et leur dit : « Regardez-« moi mon connétable et me sachez à dire en quel point il « est, car de sa navrure, j'en suis moult dolent. » Ses mé-« decins lui répondirent : « Sire, volontiers. » Si fut par « eux tâté, visité, regardé et appareillé de tous points à son « devoir; et toujours le roi, qui trop fort étoit courroucé de « cette aventure, demanda aux surgiens et médecins : « Dites-moi, y a-t-il nul péril de mort? » Ils répondirent « tous d'une sieute (tout de suite) : « Sire, nenni; dedans « quinze jours, nous vous le rendrons chevauchant. » Cette « réponse réjouit grandement le roi, et il dit : « Dieu en « soit loué ! ce sont riches nouvelles. » Et puis dit au con-« nétable : « *Connétable, pensez de vous, et ne vous sou-« ciez point de rien, car oncques délit ne fut si cher com-« paré* (payé) *ni amendé sur les traiteurs, comme cil sera, « car la chose est mienne.* » Le connétable répondit moult « faiblement : « *Sire, Dieu le vous puisse rendre et la bonne « visitation que faite m'avez.* » A ces mots, prit le roi congé « au connétable, et s'en retourna à Saint-Pol; et manda « incontinent le prévôt de Paris, et sans séjourner vint à « Saint-Pol; et jà étoit-il jour clair. Quand il fut venu, le « roi lui commanda : « Prévôt, prenez gens de toutes parts « bien montés et appareillés, et poursuivez par clos et che-« mins ce traître Pierre de Craon, qui traîtreusement a « navré, blessé et mis en péril de mort notre connétable. « Vous ne pourrez faire service plus agréable que le trou-« ver, le prendre et nous amener. » Le prévôt répondit et « dit : « Sire, j'en ferai toute ma puissance. Mais quel che-« min peut-on supposer qu'il tienne? — Informez-vous, « dit le roi, et si en faites bonne diligence (1). »

(1) Froissard.

Pierre de Craon s'était réfugié à la cour du duc de Bretagne, et le roi, n'ayant pu obtenir qu'il lui fût livré, fit confisquer les biens qui lui restaient, raser son hôtel (1) de Paris et partit bientôt après pour le Mans pour se mettre à la tête des troupes destinées à l'envahissement de la Bretagne.

Ce prince ayant été malade quelque temps auparavant et n'étant pas tout-à-fait remis, on lui conseillait de ne pas s'engager dans une telle guerre et de penser au soin de sa santé; mais rien ne put ébranler son dessein. Il arriva au Mans au plus fort de l'été; son maintien, ses idées avaient quelque chose d'étrange, et parfois son esprit paraissait égaré. L'armée se mit en marche au commencement d'août.

---

(1) Cet hôtel était situé au cimetière Saint-Jean, sur le lieu où se trouve aujourd'hui la place de ce nom.

Trois ans après, le roi accorda des lettres de rémission à Pierre de Craon. Ce seigneur donna, dit Petitot, l'exemple d'une expiation qui peut servir à caractériser ce siècle, où de grands coupables se montraient accessibles au repentir, et, dans leurs excès les plus condamnables, n'étouffaient pas entièrement les souvenirs de la religion. Il fit cesser le scandale de sa présence au milieu d'une ville qui avait été le théâtre de son crime, en élevant dans la place même où il aurait dû périr sur l'échafaud, une croix de pierre à laquelle fut attaché l'écusson de ses armes. Et comme à Paris et en quelques autres lieux, on n'accordait point de confesseur à ceux que l'on conduisait au supplice, quoique le concile général de Vienne eût condamné cet abus (Voy. t. II, p. 365, à la note.), Pierre de Craon sollicita et obtint du roi que ces malheureux fussent assistés d'un confesseur, et il donna un fonds aux Cordeliers de Paris pour remplir à perpétuité cette œuvre de miséricorde. Pendant longtemps depuis ce fut au pied de la Croix qu'il avait fait élever près du gibet, que les criminels se confessaient avant que de subir la mort.

Le duc de Bretagne et Olivier Clisson firent la paix entre eux vers la même époque. Montfort écrivit à Clisson, le priant de se rendre à Vannes pour terminer leurs différends à l'amiable. Clisson qui, deux fois, avait été attaqué en trahison, délibéra quelque temps et demanda enfin pour ôtage le fils du duc. Montfort fit aussitôt conduire son fils à Clisson qui le reçut avec attendrissement, le ramena avec lui et le présenta à son père qui, de son côté, admira la grandeur d'âme et la noble confiance de son ancien ennemi. Pour être à l'abri des importuns, ils se retirèrent tous deux dans un bateau où ils réglèrent en deux heures toutes leurs contestations.

Le roi, vêtu de velours noir, traversait un bois avec sa suite par un soleil très-ardent, lorsque tout à coup un inconnu, habillé de blanc et de mauvaise mine, saisit la bride de son cheval et se mit à crier d'une voix terrible : « Arrête! noble roi; ne passe pas outre, tu es trahi! « Les gardes, s'étant avancés, lui firent lâcher la bride; mais il n'en continua pas moins à crier pendant quelque temps. Charles VI continua son chemin, plongé dans une profonde rêverie; il était midi; l'on venait de quitter la forêt pour entrer dans une plaine aride; un page qui portait la lance du roi la laissa par hasard tomber sur le casque d'un de ses compagnons; au bruit aigu que produit le choc, le roi tressaille, se croit trahi, met l'épée à la main, se précipite sur tous ceux qui l'entourent et tue quatre personnes sans qu'on puisse l'arrêter; enfin, son épée se brise et l'on se rend maître de lui : il était devenu fou. Lorsqu'il eut repris ses sens et qu'il sut ce qu'il avait fait, il en demanda pardon à Dieu, et, s'étant confessé, il communia.

Lorsque la nouvelle de la maladie du roi se fut répandue dans le royaume, on fit des prières et des processions dans tous les diocèses, tandis que les ducs de Bourgogne et de Berri, qui s'étaient emparés du gouvernement, tenaient en prison trois des anciens ministres (1) contre lesquels, suivant l'inconstance ordinaire du peuple, des murmures universels s'élevèrent, quoique, pendant le cours de leur administration, ils eussent fait ce qu'ils avaient pu dans l'intérêt de l'État. Clisson, craignant un pareil sort, se retira dans ses places de Bretagne et fut dépouillé de la charge de connétable, qui fut donnée au comte d'Eu.

Charles VI, rétabli de sa première attaque, se rendit à l'église de Saint-Denis pour s'acquitter d'un vœu qu'il avait

(1) Le Bègue de Vilaines, Noviant et la Rivière. Montagu s'était retiré à Avignon.

fait au saint martyr et pour transférer en même temps les reliques de saint Louis dans une châsse d'or que Charles V avait fait commencer et qu'il avait lui-même fait achever. Simon de Grimaud, patriarche d'Alexandrie; Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen; Guillaume de Dormans, archevêque de Sens; Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, et neuf autres évêques, ainsi que les abbés de Saint-Denis, de Saint-Corneille de Compiègne et de Saint-Germain-des-Prés, assistèrent à la cérémonie. Le roi ouvrit l'ancienne châsse, en tira les ossements qui étaient enveloppés dans une étoffe de soie, les plaça respectueusement sur l'autel, en donna quelques fragments aux prélats, et posa le reste dans la nouvelle châsse. On fit ensuite la procession autour de l'église et du cloître; les religieux et les prélats étaient à la tête; les ducs et les princes du sang, qui suivaient immédiatement, portèrent tour à tour la châsse sur leurs épaules. L'archevêque de Rouen célébra ensuite la messe. Le roi retourna le soir faire ses prières devant les reliques du saint et remit une somme de mille livres pour couvrir la châsse d'un tabernacle de cuivre. Les ducs de Berri, de Bourgogne et d'Orléans, qui l'accompagnaient, se dépouillèrent des pierreries dont ils étaient parés et les firent attacher au nouveau reliquaire (1).

Un saint homme nommé Pierre, prieur de la Chartreuse de la ville d'Ast, était allé, quelque temps avant la maladie du roi, auprès de Boniface IX pour le prier d'aviser à l'extinction du schisme. Après diverses conférences, on résolut d'entamer une négociation avec la cour de France, et Pierre, accompagné d'un autre religieux, partit aussitôt muni d'une lettre que le pontife adressait au roi et dans laquelle il parlait ainsi : « Nous apprenons par des personnes dignes de « foi que vous gémissez du schisme qui désole l'Église de-

(1) *Histoire de l'Église gallicane*, liv. XLII.

« puis si longtemps. Tous les autres princes semblent y être
« insensibles; vous seul savez juger de la grandeur du mal.
« Et quand nous considérons quels furent les princes de qui
« vous descendez, quel zèle ils témoignèrent pour l'Eglise,
« ce qu'il leur en coûta de travaux, ce qu'ils prodiguèrent
« de trésors pour la paix de la république chrétienne; quand
« nous faisons attention à la reconnaissance que l'Eglise
« leur a témoignée, aux distinctions qu'elle leur a accor-
« dées tant de fois, à ce commerce mutuel qui a toujours
« subsisté entre elle et les rois vos ancêtres; enfin, quand
« nous envisageons les qualités de votre personne royale,
« l'esprit, le courage, la force du corps, la jeunesse, la ma-
« turité du jugement, les richesses, la réputation, tout cela,
« notre cher fils, nous fait espérer que vous vous emploierez
« tout entier à ramener la tranquillité parmi les fidèles, et
« que vous aurez le principal mérite de cette action si louable
« et si nécessaire. C'est pourquoi nous vous conjurons, par
« les entrailles de la miséricorde de Jésus-Christ et par le
« soin que vous devez avoir de votre salut, de prendre en
« main la cause de Dieu et de son Eglise, de la poursuivre
« constamment, de ne point vous arrêter que vous n'en
« ayez assuré le succès. On ne peut imaginer d'entreprise
« plus juste, plus glorieuse et plus digne d'un roi très-chré-
« tien. Pour nous, disposés à vous seconder de tout notre
« pouvoir, nous n'attendons que votre réponse pour mettre
« la main à l'œuvre. Nous comptons que vous nous ferez
« savoir, par des lettres ou par des envoyés, le précis de
« votre dernière résolution. »

Les deux chartreux se rendirent d'abord à Avignon, dans l'espoir d'amener Clément à partager les sentiments de Boniface pour arriver à l'œuvre si désirable de l'union de l'Église; mais on refusa de les entendre et on les confina dans la Chartreuse de Villeneuve, nonobstant leurs protestations. Le bruit de leur détention se répandit bientôt.

L'Université de Paris intervint auprès du roi, qui se plaignit de la violence faite aux deux envoyés, et Clément les ayant laissé partir, ils vinrent à la cour, où ils furent reçus avec beaucoup d'honneur. Ils furent renvoyés à Rome avec deux religieux français de leur ordre pour rendre réponse au pape. Charles VI écrivit en même temps à tous les princes d'Italie pour les prier de concourir à l'extinction du schisme. On fit à ce sujet des prières publiques ; l'Université se rendit en procession à Saint-Martin-des-Champs (1), et, huit jours après, le roi lui-même, avec sa cour, suivit celle que l'évêque et tout le clergé de Paris firent à Saint-Germain-des-Prés. Mais les espérances qu'avait fait naître la démarche de Boniface IX furent bientôt déçues, et le schisme continua.

Charles VI, peu de temps après, faillit périr dans un horrible accident. Au mariage d'une dame d'honneur de la reine, il y eut un bal masqué auquel la cour assista ; le roi y parut déguisé en satyre et conduisant avec une chaîne cinq autres seigneurs travestis comme lui ; ils portaient tous des vêtements de toile très-serrés, enduits de poix-résine et hérissés d'une toison d'étoupes pour les faire paraître velus. Le duc d'Orléans étant entré dans la salle et voulant reconnaître ces masques, approcha un flambeau du visage de l'un d'eux ; à l'instant le feu prit aux étoupes et se communiqua rapidement aux quatre autres. Le roi, qui les avait quittés depuis quelques instants et qui se trouvait auprès de la duchesse de Berri, entendant des cris affreux, fit un mouvement pour se précipiter vers ses amis ; mais la duchesse le retint et l'enveloppa dans sa longue robe pour le préserver du danger. « Où voulez-vous aller ? s'écria-t-elle ; ne voyez-vous « pas que vos compagnons brûlent ? Qui êtes-vous ? — Je « suis le roi, répondit Charles. — Ah ! monseigneur, allez

(1) Janvier 1393.

« vite changer d'habit et montrez-vous à la reine, car elle « est très-alarmée pour vous. » Des cinq seigneurs déguisés, un seul parvint à se sauver en se précipitant dans une cuve d'eau qu'il aperçut dans la cuisine.

Cette épouvantable scène frappa vivement le roi ; il devint mélancolique, sombre et puis furieux. Pendant ses accès, il n'aimait d'autre compagnie que celle de Valentine, duchesse d'Orléans, qu'il appelait sa sœur chérie, et cette princesse, de concert avec la reine, se servit de cette préférence pour faire rendre à son mari quelque crédit (1). Le duc de Berri, plus avide d'argent que d'autorité, n'y mit aucune opposition, et le duc de Bourgogne, quoique tout puissant, ne put empêcher que la volonté d'un roi insensé, dirigée par ces deux femmes, qui s'intéressaient également à la grandeur du duc d'Orléans, ne balançât souvent le pouvoir que lui donnait le parti nombreux à la tête duquel il s'était mis. Il y eut une espèce d'accord tacite entre ces rivaux, et ils s'abandonnèrent chacun une portion du gouvernement, ce qui fit naître partout le désordre et l'anarchie.

Charles VI était d'autant plus malheureux qu'il sentait son état ; d'après les préjugés du temps, il croyait quelquefois qu'on l'avait ensorcelé et on lui entendait proférer ces plaintes touchantes : « Si quelques-uns causent mes souf- « frances, je les conjure, au nom de Jésus-Christ, de ne « pas me tourmenter davantage ; qu'ils ne me laissent pas « languir longtemps et qu'ils me fassent bientôt mourir. » Il ordonnait qu'on lui enlevât tout ce qui, dans ses accès, pouvait servir d'instrument à sa fureur. « J'aime mieux « mourir, disait-il, que de faire du mal à quelqu'un. » Ces sentiments de bonté, qu'il eut toujours, le rendaient l'objet

(1) On attribue généralement aux conseils de la duchesse d'Orléans l'invention des cartes qui servirent à calmer la mélancolie du roi, et qui sont devenues depuis un funeste instrument de jeu.

de l'intérêt général; on se sentait plus tranquille lorsqu'il était à Paris, et les vœux du peuple le suivaient quand, sous prétexte de lui donner quelque distraction, on le transportait successivement dans les maisons de plaisance de Creil, de Beauté-sur-Marne et de Saint-Germain. La reine, au contraire, était l'objet de la haine et du mépris public à cause du scandale de sa conduite avec le duc d'Orléans (1).

Cependant l'Université de Paris, continuant à s'occuper de l'extinction du schisme, décida que chaque docteur indiquerait dans un mémoire les moyens qu'il croirait les meilleurs pour atteindre ce résultat; qu'il y aurait dans le cloître des Mathurins un coffre en forme de tronc où tous ces mémoires seraient jetés, et qu'après un certain temps cinquante-quatre commissaires les tireraient du coffre, les liraient avec soin et en feraient des extraits. Ce plan ayant été exécuté, les commissaires trouvèrent que tous les moyens proposés, quoique fort différents, pour le détail des motifs et des preuves, se réduisaient à trois : la cession, ou renonciation des deux prétendants; le compromis pour faire prononcer, par des arbitres, lequel des deux devait garder le Saint-Siége, et enfin le Concile-général. Les commissaires ayant fait leur rapport, il fut résolu que ces trois moyens seraient présentés au roi en forme de lettre, et Nicolas Clémangis (2), bachelier en théologie, fut chargé

(1) Voy. Petitot, *Tableau du règne de Charles VI*; *Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France*, t. VI, p. 232 et suiv.

(2) Ainsi appelé du village de Clamanges, lieu de sa naissance, au diocèse de Châlons-sur-Marne. Clémangis était un des meilleurs écrivains de l'époque; il eut pour maîtres Pierre de Nogent et Gérard Machet, depuis évêque de Castres, deux hommes qu'il n'égala point dans les connaissances théologiques, mais qu'il surpassa du côté des belles-lettres. Il se fraya en quelque sorte une route nouvelle dans ce genre d'étude depuis longtemps négligé. On vit renaître en lui les prémices d'un siècle plus poli; son style eut quelque chose de celui des anciens; ses pensées se présentèrent sous un tour ingénieux, et ses discours furent d'assez bons essais d'éloquence. Un éloge réel pour ses contemporains fut de

de la composer. « La voie de la cession et de la renonciation « absolue de la part des deux papes au pontificat et à tous « les droits qu'ils peuvent y avoir ou y prétendre..., nous la « préférons aux deux autres, disait Clémangis dans sa lettre, « parce qu'elle est la plus courte, la plus efficace et la plus « convenable pour extirper le schisme; parce qu'elle est la « plus commode pour éviter les embarras, la dépense et les « autres inconvénients de toute espèce; parce qu'elle est la « plus propre à tranquilliser parfaitement les consciences de « tous les fidèles; parce qu'elle est la mieux entendue pour « mettre à couvert l'honneur des princes et des royaumes « qui ont suivi l'un ou l'autre parti; parce qu'elle satisfait « sans retour à toutes les raisons qu'on fait valoir dans les « deux obédiences, raisons d'une discussion très-difficile et « sans exemple dans les autres schismes; enfin, parce « qu'elle détruit tout d'un coup cet attachement intime « qu'on a des deux côtés à l'obédience qu'on a choisie, atta-« chement qui fait que jamais nous ne pourrons nous sou-« mettre à Boniface, et que ceux du parti de Boniface ne « pourront se soumettre à Clément.—Au reste, toutes sortes « de considérations doivent porter les deux compétiteurs à « embrasser avec joie ce moyen qu'on leur propose. Leur « propre honneur y est engagé... Ce qui doit les toucher « encore plus, c'est l'état déplorable où se trouve réduit le « troupeau de Jésus-Christ; c'est l'obligation de se sacrifier « eux-mêmes pour ces âmes confiées à leurs soins; c'est le « compte terrible qu'ils rendront au Souverain juge s'ils ont « été cause de leur perte; c'est le mérite d'une action si « généreuse et la gloire immortelle qui en sera la récom-« pense; plus louables mille fois ces pontifes de céder, pour « le bien de la paix, le trône sur lequel ils sont assis que d'y

---

savoir estimer cette sorte de littérature qu'ils n'avaient pas eu le courage de cultiver. (*Histoire de l'Église gallicane*, liv. XII.)

« régner en grands hommes pendant des siècles entiers. »

Après avoir exposé les deux autres voies, Clémangis ajoutait : « Si l'un des prétendants à la papauté ou si tous les « deux ensemble refusent de suivre la route qu'on leur trace « sans en montrer une autre également sûre et efficace, il « faut les condamner comme des schismatiques opiniâtres, « comme des ennemis et des tyrans du troupeau de Jésus-« Christ. Il ne faut plus leur obéir, ni leur laisser aucune « administration, aucun usage des biens de l'Eglise.....

« Qu'il me soit permis de rappeler ici l'exemple du plus « sage des rois. Arbitre de la contestation célèbre entre ces « deux femmes qui se disputaient le même enfant, il décida « que celle qui consentait à le voir couper en deux n'en « pouvait être la mère, et qu'il appartenait à celle dont les « entrailles avaient été émues de tendresse, et qui s'était « écriée : « *Ne faites point de partage si barbare, adjugez* « *plutôt l'enfant à cette femme qui me le dispute.* » Si l'af-« faire présente du schisme avait été portée au même tri-« bunal, pouvons-nous douter que Salomon n'eût rendu un « jugement tout semblable à celui que nous admirons dans « les livres saints? C'est-à-dire qu'il n'eût tenu pour véri-« table pontife et vicaire de Jésus-Christ, que celui qui aurait « été prêt à renoncer à son rang et à perdre même la vie, « s'il le fallait, pour rendre à l'Eglise sa paix et son unité? « C'est à vous, sire, qu'il appartient de secourir cette mère « de tous les fidèles. » L'auteur montre ensuite l'état misérable dans lequel le schisme a fait tomber l'Église, et finit en priant le Seigneur de calmer la tempête et de ramener la paix.

Le roi parut satisfait de cette lettre, qui lui fut lue tout entière en présence des princes et des prélats; mais, cédant aux conseils du cardinal Pierre de Lune et du duc de Berri, il fit répondre qu'on n'eût plus à lui parler de cette affaire; et cependant, comme sur cette réponse, l'Univer-

sité avait fermé toutes ses classes, il lui permit d'envoyer à Avignon une copie de la lettre en question. Clément VII, en la recevant, ne put modérer son courroux, tomba bientôt dans une tristesse profonde, et, le 16 septembre (1), après avoir entendu la messe, il fut frappé d'une apoplexie dont il mourut subitement. La nouvelle de sa mort fut portée à la cour le 22 du même mois ; on y tint sur-le-champ un grand conseil, où l'on décida que le roi écrirait aussitôt aux cardinaux, pour les prier de ne point donner de successeur à Clément, jusqu'à ce qu'il les eût plus amplement informés de ses intentions. Le lendemain, l'Université, qui s'était assemblée aux Bernardins, nomma des députés pour aller demander au roi : *premièrement* qu'il invitât les cardinaux à surseoir à l'élection; *secondement* qu'il y eût au plus tôt une convocation des prélats et des seigneurs du royaume, auxquels on joindrait les plus célèbres docteurs des universités; *troisièmement* qu'on écrivît à Boniface et aux seigneurs de son parti pour les disposer à la concorde; *quatrièmement* enfin, qu'on ordonnât des prières publiques dans tout le royaume, et qu'il fût permis à l'Université d'écrire aux autres universités, et de recevoir leurs lettres (2). Charles VI accorda tout; et l'Université s'empressa d'écrire elle-même aux cardinaux de l'obédience d'Avignon une lettre très-pressante, en les priant de différer l'élection.

Dès le samedi, 26 septembre, les cardinaux entrèrent au conclave; mais il n'était point encore fermé quand arriva le courrier porteur des lettres de la cour. Ils se doutèrent bien de ce qu'elles contenaient, mais pour ne point paraître désobéir aux ordres du roi, ils résolurent de ne les ouvrir que

(1) An 1394.

(2) Afin d'entraver les démarches et la correspondance de l'Université, au sujet de cette affaire, le roi avait ordonné de lui apporter à lui-même, avant que de les ouvrir, toutes les lettres qu'elle recevrait des pays étrangers.

lorsqu'ils auraient fait l'élection, et ils dressèrent en même temps un acte par lequel ils s'engagèrent avec serment à travailler de bonne foi à éteindre le schisme, à donner, à cet effet, aide et conseil au pape futur, « ce que chacun de « nous observera, ajoutaient-ils, quand même il serait élevé « au souverain-pontificat, jusqu'à céder cette dignité, si les « cardinaux le jugent à propos pour le bien de l'Eglise. » Et le lundi 28, le cardinal d'Aragon, Pierre de Lune, fut unanimement élu, et prit le nom de Benoît XIII. C'était un homme d'une illustre naissance, plein d'esprit et d'adresse, irréprochable dans ses mœurs, savant dans le droit canon, qu'il avait professé à Montpellier, habile dans les affaires, et digne du trône apostolique s'il n'y fût parvenu dans un temps de schisme, et s'il se fût montré, pour le conserver, moins opiniâtre et plus modéré. Aussitôt après son élection, il envoya l'évêque d'Avignon (1) au roi, pour lui faire part du désir qu'il avait de contribuer à la paix de l'Eglise, par toutes les voies possibles, et manifesta même à l'Université qu'il renoncerait sans peine à sa dignité. Les docteurs lui écrivirent aussitôt pour le prier de saisir avec joie cette occasion, si propre à le couvrir d'une gloire immortelle, et de ne pas différer d'un moment : « Vous vous trouverez, ajou-« taient-ils, environné de flatteurs, d'ambitieux, d'hommes « avides de bénéfices, de courtisans adorateurs de la for-« tune ; si vous les écoutez, l'ardeur que vous avez mainte-« nant pour la bonne œuvre se ralentira. Vous vous laisserez « aller à cette illusion si douce que forme insensiblement « l'habitude de commander. Commencez, très-Saint-Père ; « si vous êtes prêt aujourd'hui, pourquoi attendriez-vous à « demain ? »

Cependant, le roi convoqua le clergé de France à Paris,

(1) Gilles de Bellemère, prélat célèbre par ses commentaires sur le décret de Gratien.

pour le 2 février 1395; et ce concile s'étant assemblé sous la présidence de Simon de Gramaud, patriarche d'Alexandrie et administrateur de l'évêché de Carcassonne, se prononça pour la cession des deux concurrents; mais les agents de Benoît ayant insisté auprès du roi pour qu'il n'y eût rien d'arrêté d'une manière définitive, et pour qu'on laissât au pontife la dernière décision, le roi leur accorda ce qu'ils demandaient, et fit partir pour Avignon les ducs de Berri, de Bourgogne et d'Orléans avec les évêques de Senlis et d'Arras, le vicomte de Melun, le docteur Gilles-des-Champs et quelques autres personnes éminentes, tant de la cour que de l'Université; mais les ambassadeurs n'ayant pu déterminer Benoît à prendre la voie de la cession, revinrent très-mécontents à Paris. Alors, le roi envoya des députés en Angleterre et en Allemagne, afin qu'on se joignît à lui pour parvenir à l'extinction du schisme par la voie de la cession. Les rois d'Angleterre, de Hongrie, de Navarre et de Castille promirent de seconder ses vues; et l'Université, dont le célèbre Gerson (1) venait d'être nommé chancelier, poursuivit avec vigueur ses démarches pour mettre fin au schisme.

Pendant que cette affaire occupait les puissances, le clergé, les docteurs, Bajazet, empereur des Turcs, déjà maître de la Bulgarie et de la Valachie, se disposait à fondre sur la Hongrie. Le roi Sigismond, craignant d'être écrasé par l'armée de ce conquérant, envoya demander des secours en France. Charles VI qui venait de donner en mariage sa jeune fille Isabelle au roi d'Angleterre, et de conclure avec

---

(1) Il s'appelait Jean Charlier; mais on lui donna le nom de *Gerson* ou *Jarson*, du lieu de sa naissance, petit village près de Rhétel au diocèse de Reims. Il conserva ce nom qu'il aimait, parce que *Gerson* en hébreu signifie *pèlerin* et *étranger;* ce qui se trouvait assez en rapport avec les diverses situations de sa vie, et lui rappelait la fragilité, la vanité des choses de la terre, et la destinée de l'homme qui ne fait que passer ici-bas.

lui une trève de vingt-huit ans, promit de faire passer des troupes en Hongrie. Les jeunes seigneurs, oisifs faute de guerre, et n'ayant d'autre occupation que les divertissements de la cour, sollicitèrent à l'envi la permission d'être de la partie. Jean, comte de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne, eut le commandement de cette armée, qui traversa la Bavière et l'Autriche, attirant partout sur son passage les regards des populations par la magnificence de ses équipages, et les scandalisant par ses débauches. Après la prise de quelques forteresses, les Français et le roi de Hongrie allèrent assiéger Nicopoli (1). Bajazet, informé que cette place importante de la Bulgarie était serrée de près, se mit en marche avec toutes ses forces, qu'il disposa sur deux lignes : la première, composée de vingt-quatre mille hommes d'infanterie, et la seconde de trente mille cavaliers; il resta lui-même en arrière avec un corps de réserve de quarante mille chevaux qui se trouvait masqué par une colline. La bataille commença vers trois heures après midi, et les Français, au premier choc, ayant enfoncé les bataillons turcs qui formaient l'avant-garde, et leur ayant tué dix mille hommes, donnèrent avec tant de vigueur sur la seconde ligne qu'ils la culbutèrent, la mirent en déroute et poursuivirent les fuyards jusqu'au sommet de la colline qui leur avait caché le corps de réserve commandé par Bajazet. A la vue de cette immense cavalerie qui occupait toute la plaine, les assaillants surpris, déconcertés, et réfléchissant sur leur petit nombre et sur l'éloignement de l'armée hongroise, songèrent à la retraite; mais il était trop tard : environnés de tous côtés, ils furent taillés en pièces. « Si furent là morts et « occis la plus grande partie des chrétiens... Mais nos sei« gneurs du sang de France (2) et la plus grande partie des

(1) Septembre 1396.

(2) Le comte de Nevers, ses deux frères, Henri et Philippe-de-Bar, le comte de la Marche et le comte d'Eu, connétable, tous cousins du roi.

« barons et plusieurs chevaliers et écuyers, furent retenus « prisonniers, qui, avant ce moult vigoureusement se « combattirent. Entre lesquels le mareschal (de Boucicaut), « lequel, comme celuy qui tenoit sa vie pour perdue, et « cher la vouloit vendre, avoit faict entour luy à force de « coups si grand cerne de morts et d'abattus, que nul ne « l'osoit approcher pour le prendre; car comme lyon for- « cené qui rien ne redoubte, sembloit que il fust entre eulx. « Pour laquelle chose moult y eurent grand'peine, et plu- « sieurs des Sarrasins y convint mourir avant qu'il pust « estre pris : mais au dernier, tant le pressèrent qu'à force « avec les autres l'emmenèrent (1). »

Le lendemain, Bajazet voulant se venger du grand massacre des siens, se fit amener les prisonniers et les fit décapiter en présence du comte de Nevers, de Boucicaut et de quelques autres seigneurs qu'il épargna pour en tirer rançon.

Pendant la nuit de Noël, le chevalier Jacques de Helly entre à l'hôtel Saint-Paul tout *éperonné* (2), se jette aux genoux du roi, raconte la triste issue de la bataille de Nicopoli, et dit qu'il vient de la part du comte de Nevers et des autres prisonniers, pour qu'on s'occupe de leur rachat. Ces nouvelles consternent la cour et répandent bientôt le deuil dans toutes les familles dont les membres avaient pris part à cette expédition.

Le prix de la rançon ayant été porté à Bajazet, et les prisonniers s'étant rendus auprès de lui pour prendre congé, ce conquérant parla ainsi au comte de Nevers : « Jean, je

---

(1) *Livre des faits du bon messire Jean Le Maingre* dit *Bouciquaut*, partie I, chap. XXV de l'édition PETITOT ; chap. XXIV de l'édition BUCHON. Cette différence dans le numéro des chapitres, provient de ce que dans l'édition PETITOT, le prologue est compté pour un chapitre. Cette intéressante chronique, écrite par un auteur du temps, dont le nom est resté inconnu, fut publiée pour la première fois en 1620 par Théodore Godefroy.

(2) FROISSARD, Liv. IV, chap. LIII.

« sais que tu es un grand seigneur en ton pays, et fils d'un « grand seigneur. Tu es jeune et tu as de l'avenir. Il se « peut que tu sois confus de ce qui t'est advenu en ta pre- « mière chevalerie, et que, pour venger ta honte et recou- « vrer ton honneur, tu rassembles une puissante armée « pour venir me livrer bataille. Je pourrais, avant de te dé- « livrer, te faire jurer sur ta foi et sur ta loi, que jamais ni « toi ni ceux qui sont en ta compagnie n'armerez contre « moi. Mais non ; je ne ferai faire ce serment ni à eux ni à « toi. Quand tu seras de retour là-bas, s'il te plaît de venir « m'attaquer, tu me trouveras toujours prêt à te recevoir « sur les champs de bataille. Et ce que je te dis, répète-le « à tous ceux à qui voudras ; car je suis né pour toujours « combattre et pour conquérir. »

Ces hautaines paroles n'empêchèrent point le maréchal de Boucicaut de marcher, l'année suivante, au secours de Constantinople menacée par Bajazet. Après avoir délivré cette ville, il laissa le commandement au seigneur de Châteaumorant (1), et fut chargé, quelque temps après, du gouvernement de la ville de Gênes qui s'était donnée à la France.

Pendant ce temps, une révolution s'accomplissait en Angleterre. Richard II, par son gouvernement arbitraire et

(1) L'empire grec qui ne consistait presque plus que dans le territoire de Constantinople allait inévitablement succomber, lorsque Tamerlan, empereur des Tartares, vint fondre sur les États de Bajazet, qui s'avança pour s'opposer à ses conquêtes. Les deux armées se rencontrèrent sous les murs d'Angora (*), dans l'Anatolie, à quatre-vingts lieues de Constantinople, le 28 juillet 1402. La bataille fut très-sanglante ; Bajazet, vaincu et fait prisonnier, fut enfermé dans une cage de fer.

(*) Angora occupe l'emplacement d'*Ancyre*, ville habitée longtemps par les Gaulois Tectosages. Voy. tome Ier, page 22, note 2. Les portes d'Angora, les murs et tous les édifices sont en partie construits de débris des anciens monuments ; le sol en est, dit-on, jonché du côté de la porte de Smyrne. On voit dans l'intérieur de la ville les restes d'un temple d'Auguste, en marbre blanc, avec la fameuse inscription, gravée en l'honneur de ce prince, sur ses colonnes. C'est ce que l'on appelle le monument d'Ancyre. Les habitants d'Angora passent pour les plus polis et les plus industrieux de l'Anatolie. Les chrétiens forment un tiers de la population qui est d'environ 26,000 âmes.

violent, ayant mécontenté le peuple, se voyait tout à coup abandonné de ses soldats, forcé d'abdiquer, et remplacé par le fils du duc de Lancastre, qui le fit mettre en prison, où, peu de temps après, il le laissa mourir de faim (1).

Cette révolution émut la cour de France ; mais on négocia bientôt avec le nouveau roi, Henri IV, qui, se voyant entouré de factions, et voulant, avant tout, affermir son pouvoir, consentit à confirmer la trêve de vingt-huit ans, conclue par son prédécesseur.

Une décision grave et solennelle avait été prise dans l'intervalle, afin de mettre un terme au schisme. Le clergé, convoqué de nouveau, avait ouvert les conférences à Paris, le 22 mai 1398, dans la salle du palais. Il s'agissait de savoir s'il fallait employer la soustraction d'obédience, pour obliger Benoît XIII à la cession, et si cette soustraction devait être partielle ou totale (2). Après une longue discussion, deux cent quarante-sept voix sur trois cents s'étant prononcées pour la soustraction totale et sans délai, le roi, par un édit du 27 juillet, déclara que lui et le clergé du royaume n'avaient plus aucuns rapports d'obéissance avec le pape Benoît. « Voulons que dès à présent, ajoutait-« il, on ne fasse part ni à lui, ni à ses receveurs, d'aucuns « revenus ecclésiastiques, pour quelque cause ou prétexte « que ce soit. Ordonnons qu'en cas de vacance des béné-« fices, il soit procédé par élection pour les prélatures, « dignités et autres bénéfices électifs ; et qu'à l'égard des « autres, il y soit pourvu par collation de ceux à qui ce « droit appartient. Défendons très-expressément à tous

(1) Suivant quelques auteurs, Richard fut égorgé dans son cachot.

(2) La soustraction *partielle* ne regardait que la collation des bénéfices dont Benoît serait privé jusqu'à ce qu'il eût promis de renoncer à la papauté. La soustraction totale devait s'étendre à tout; de telle sorte que l'on se comporterait dans le royaume comme si le Saint-Siége était vacant.

« nos sujets, même aux évêques, d'obéir audit Benoît. ou « à ses officiers. Et enjoignons aux juges des lieux de punir « très-sévèrement tous ceux qui contreviendraient à notre « présente déclaration. »

De son côté, l'assemblée du clergé dressa plusieurs articles concernant le gouvernement des églises. Ces articles portaient que toutes les procédures, toutes les sentences du pape Benoît seraient de nul effet; que l'absolution des péchés réservée au pape pourrait être accordée par le pénitencier de l'Eglise romaine ou bien par les évêques, sous la condition de se présenter au pape, quand il y en aurait un, paisible possesseur et reconnu de tout le monde; — que les dispenses de mariage, au cas qu'il en fallût donner pour quelque grande raison, seraient expédiées par les ordinaires ou par le collége des cardinaux; — que les impétrants de grâces en cour de Rome n'en jouiraient point, si les lettres de ces grâces n'avaient été mises en exécution pleine et entière, lorsque la soustraction commencerait; — que désormais on ne souffrirait point que le pape usurpât l'autorité des prélats de l'Eglise gallicane, quant à la collation et disposition des bénéfices; — que les excommunications portées par le pape pour presser le paiement de quelque dette n'auraient point lieu pendant la soustraction; — que le roi serait supplié de supprimer les redevances pour cause de vacations, les procurations et autres taxes nouvellement inventées, et très-onéreuses aux églises; — que les appellations interjetées au pape seraient rappelées au droit commun, comme quand le Saint-Siége est vacant, ou bien qu'on irait de l'évêque à l'archevêque, et de l'archevêque au concile provincial; — que ceux qui se feraient peine de conscience d'obéir à la soustraction seraient tenus de déposer leur scrupule, et de croire que la soustraction est un mal moindre que l'obéissance qui serait rendue à un schismatique et à un ennemi de l'union de l'Eglise; —

qu'enfin pour ce qui concernait la confirmation des élections dans les monastères des exempts, il y serait pourvu par les ordinaires, à condition, toutefois, qu'ils reconnaîtraient par écrit que cela ne préjudicierait en rien aux exemptions (1).

Pierre D'Ailli, évêque de Cambrai, fut envoyé à Avignon pour tâcher d'obtenir de Benoît la renonciation du pontificat ; et, comme on voulait à tout prix vaincre son opiniâtreté, le maréchal de Boucicaut fut chargé d'assembler des gens de guerre et de les faire entrer dans le comtat, dans le cas où Pierre d'Ailli échouerait dans sa mission. Benoît demeura inflexible et déclara qu'il mourrait pape. Alors Boucicaut envoya des commissions en Vivarais, en Auvergne et du côté de Montpellier, pour en tirer des troupes, commanda au sénéchal de Beaucaire de fermer tous les passages, tant par le Rhône que par terre, afin que rien ne pût entrer dans Avignon, et envoya un héraut d'armes pour déclarer la guerre à Benoît et à la ville. En même temps

(1) Comme les exempts tenaient beaucoup à la conservation de leurs droits, l'assemblée fit dresser le 8 août un acte qui autorisait les élections confirmées par l'ordinaire sans recourir au Pape, avec promesse de maintenir toujours les exemptions dans leur intégrité, et de se désister de cette manière de pourvoir aux dignités vacantes dans les monastères, lorsque l'Église serait gouvernée par un seul et légitime pontife. Ce règlement fut appliqué bientôt après. Gui de Monceaux, abbé de Saint-Denis, étant mort au mois d'avril précédent, le roi permit aux religieux de se choisir un autre abbé. Les suffrages se réunirent sur Philippe de Villette, bachelier en théologie et grand homme de bien, mais il déclara par écrit qu'il n'entendait altérer en aucune façon les immunités et franchises du monastère de Saint-Denis. Cet acte est à la date du 12 août.

Il est à remarquer que, dans la déclaration dressée par le clergé quatre jours auparavant, on changea la manière de dater ; ainsi, au lieu de dire : *La quatrième année du pontificat de notre seigneur le pape Benoît XIII*, on se servit de la formule suivante : *La quatrième année depuis l'élection du seigneur Benoît XIII*. Ce changement avait été ordonné par l'Assemblée ; le roi l'approuva et fit savoir dans toutes les juridictions qu'on eût à publier cette nouvelle façon de dater et à la faire observer exactement.

arrivèrent deux commissaires qui publièrent la soustraction (1) à Villeneuve et ordonnèrent à tous les sujets du roi de se retirer de la cour et de l'obéissance de Benoît. Le lendemain de cette publication, dix-huit cardinaux et la plupart des officiers du palais sortirent d'Avignon et passèrent à Villeneuve, où la soustraction fut acceptée et suivie publiquement. Les bourgeois d'Avignon prirent parti contre Benoît, qui fut bientôt assiégé dans son palais et blessé d'un coup de canon. Mais secondé par un corps d'Aragonais, commandés par son frère, il se défendit bravement. Cependant il eût été forcé de capituler si le roi, touché de sa situation, n'eût fait cesser le siége, après avoir obtenu de Benoît la promesse formelle de renoncer au pontificat dans le cas où son compétiteur y renoncerait lui-même, ou mourrait, ou serait déposé, et de renvoyer les Aragonais qui se trouveraient dans la place.

Il y eut un grand mouvement parmi les peuples de l'Europe vers la fin de l'année 1399. Comme on pensait que la grande indulgence du jubilé devait se gagner à Rome chaque centième année, ainsi que l'avait déclaré le pape Boniface VIII, en l'an 1300 (2), un nombre si considérable de personnes partit pour l'Italie, que le roi Charles VI crut devoir défendre à ses sujets de faire ce voyage pour empêcher l'appauvrissement du royaume et l'agrandissement de l'obédience du pape à cause des rapports qu'il faudrait avoir avec lui pour participer à la grâce des indulgences. Mais cette ordonnance n'arrêta pas les pèlerins. La peste désolait alors l'Italie, et les chemins étaient infestés de gens de guerre qui étaient, les uns à la solde du pape, obligé d'entretenir des troupes pour la défense du domaine ecclésiastique, les autres sous la bannière du comte de Frondi et

(1) Le dimanche 1er septembre.

(2) Voy. t. II, p. 525 et 526.

des seigneurs de la maison Colonne, ennemis déclarés du pontife. Les pèlerins français périrent pour la plupart, soit de l'épidémie, soit par les armes de cette soldatesque avide et sans frein.

Cependant les projets formés en France pour l'union de l'Eglise subissaient de grands changements. Le royaume de Naples, qui venait d'échapper à Louis II pour se donner à Ladislas, se détachait de l'obédience d'Avignon et embrassait celle de Rome; la cour d'Angleterre prenait le même parti, et l'Allemagne, depuis la déposition de l'empereur Venceslas et l'élection de Robert de Bavière, ne voulait plus admettre la voie de la cession. A la cour de France, le duc d'Orléans favorisait Benoît, tandis que le duc de Bourgogne et le duc de Berri étaient pour le maintien de la soustraction d'obédience, que soutenait également l'Université de Paris, mais que l'Université de Toulouse désapprouvait. Au milieu de ces tiraillements, la reine accoucha d'un fils (1), qui régna plus tard sous le nom de Charles VII, et Benoît XIII s'évada du palais d'Avignon (2), se retira dans le fort de Château-Renard, accueillit avec bienveillance les cardinaux repentants de l'avoir abandonné, leur pardonna, ainsi qu'aux bourgeois d'Avignon, révoqua toutes les censures qu'ils avaient encourues pendant la soustraction, vit son parti grossir de jour en jour, et finit par obtenir du roi, du clergé, de l'Université la restitution d'obédience et la révocation des actes concernant la soustraction.

Charles VI éprouvant de fréquentes rechutes, on avait tenté pour le guérir toute sorte d'opérations, sans en excepter la magie, ce qui donna occasion à Louis de Bar, cardinal, évêque de Langres, de dresser de sages ordonnances contre les sortiléges.

---

(1) Le 21 février 1403.
(2) Dans la nuit du 11 au 12 mars 1403.

On fit à Paris des prières publiques pour la tranquillité de l'Eglise et pour le rétablissement de la santé du roi. Pendant que l'Université se rendait en procession à l'église de Sainte-Catherine, les domestiques de Charles de Savoisi, chambellan du roi, qui allaient abreuver leurs chevaux à la Seine, ayant troublé la cérémonie en voulant traverser les rangs des écoliers et ayant été rudement traités, coururent à l'hôtel et revinrent bientôt en plus grand nombre, armés de piques, de flèches et d'épées et se jetèrent sur les écoliers, qu'ils poursuivirent jusque dans l'église et dont plusieurs furent blessés. Savoisi rit de l'aventure ; mais l'Université porta ses plaintes au prévôt, demanda justice à la cour, et, voyant que le parlement différait d'appeler la cause, elle ferma les écoles et défendit les prédications (1). Alors la cour autorisa la continuation des procédures. Gerson et Pierre-aux-Bœufs, docteurs en théologie, plaidèrent l'un et l'autre en français pour l'Université. Le parlement condamna Savoisi à payer diverses sommes, soit aux écoliers, soit à l'Université, ordonna que son hôtel fût démoli (2) et condamna trois de ses domestiques à être publiquement fustigés dans les carrefours et à être bannis du royaume.

Pendant que cette affaire était en discussion, le duc de Bourgogne mourut, et comme il s'était plus occupé de régler l'Etat que sa propre maison, il laissa tant de dettes que

---

(1) On ne pouvait prêcher à Paris qu'avec l'autorisation de l'Université.

(2) Charles VI qui voulait faire présent de cet hôtel, offrit d'en payer la valeur à l'Université ; mais elle ne voulut point y consentir, et l'hôtel fut démoli. L'emplacement resta vide jusqu'en 1517, époque à laquelle on y éleva des constructions, après toutefois avoir demandé l'agrément de l'Université, qui ne l'accorda que sous la condition qu'on placerait au-dessus de la porte du nouveau bâtiment une table de pierre avec une inscription destinée à perpétuer le souvenir de l'arrêt rendu contre Savoisi. On voit par là quelle était encore la puissance de cette compagnie.

Marguerite, sa femme, crut devoir renoncer à la communauté en déposant, suivant l'usage de ce temps, sa ceinture avec sa bourse et ses clefs sur le cercueil de son mari (1).

Cette mort plongea bientôt l'Etat dans les plus grands désastres. Jean-sans-Peur, successeur de son père dans le duché de Bourgogne et le comté de Flandre, était un prince entreprenant, ambitieux, vindicatif, implacable et auquel on pouvait appliquer ces mots de l'épitaphe que Sylla composa pour lui-même : *Que jamais homme ne l'avait surpassé à faire du bien à ses amis et du mal à ses ennemis* (2). Il demanda hautement la place que son père tenait au conseil et devint un terrible rival pour le duc d'Orléans, alors maître du gouvernement.

Benoît XIII avait envoyé des ambassadeurs à Rome pour traiter avec Boniface IX; mais celui-ci répondit qu'il était le vrai pape, et Pierre de Lune un *intrus*. Cette réponse irrita les envoyés, qui répliquèrent en termes assez vifs, et la négociation se trouva rompue. Boniface étant mort peu de temps après (3), les cardinaux romains demandèrent aux envoyés de Benoît s'ils avaient de pleins pouvoirs pour renoncer, en son nom, au pontificat; leur promettant, dans ce cas, de ne point procéder à une nouvelle élection et de prendre toutes les mesures raisonnables pour pacifier l'Eglise; mais ceux-ci ayant répondu que leurs pouvoirs ne s'étendaient pas jusque-là et qu'ils ne pensaient pas que leur maître pût se résoudre à renoncer à sa dignité, les cardinaux, au nombre de neuf, entrèrent au conclave le 12 octobre, dressèrent un acte par lequel il fut déclaré que celui qui serait élu pape ferait tous ses efforts pour pacifier l'Eglise, dût-il même renoncer au Saint-Siége, et élurent,

---

(1) Voy. Monstrelet, liv. I, chap. xviii; voyez aussi mon *Dictionnaire de droit*, V° *Communauté*, p. 453, deuxième colonne.

(2) Voy. Plutarque, *Vie de Sylla*.

(3) Le 1er octobre 1404.

le 17 du même mois, Cosimat Meliorati, qui prit le nom d'Innocent VII. Tous les historiens s'accordent à louer sa douceur, sa bonté, sa vertu, sa science, son application aux affaires; ce pontife eût, dans de meilleurs temps, fait le bonheur et la joie de l'Eglise, tandis que, dans ces circonstances, son élection, entretenant le schisme, était pour tous les vrais fidèles un sujet d'affliction.

Benoît, après le retour de ses députés, envoya au roi une relation fort étendue de la négociation qu'il avait engagée avec la cour de Rome, et parla de la voie de la cession comme d'une offre qu'on aurait faite en son nom. Mais le pape Innocent, ayant eu connaissance de cet écrit, déclara que, pendant tout le cours de la négociation, les agents de Benoît s'étaient réduits à proposer des conférences, sans jamais avoir voulu s'expliquer sur la voie de la cession.

Benoît, voyant que de grands soupçons s'élevaient sur sa sincérité, partit pour Gênes et parut vouloir engager une nouvelle négociation et aller lui-même s'aboucher avec son concurrent; mais soit qu'il eût, en effet, l'intention d'exécuter ce projet, soit qu'il voulût seulement y faire croire, il fut forcé de quitter Gênes à cause de la peste et se rendit à Nice. Ce fut là qu'il reçut la visite de la bienheureuse Colette, qui lui demanda la permission d'entrer dans l'ordre de Sainte-Claire, d'y pratiquer la règle à la lettre et de s'appliquer à la réformation des Frères mineurs et des religieuses Clarisses. Benoît accueillit sa demande, et bientôt cette sainte fille répandit dans de nombreux monastères l'esprit de régularité, de pénitence et de pauvreté dont elle était animée (1).

Un autre personnage plus illustre encore, saint Vincent Ferrier, s'était trouvé à Gênes pendant le séjour qu'y fit

---

(1) La B. Colette était née à Corbie, diocèse d'Amiens, en 1381; elle mourut en 1447 dans le monastère de Gand.

Benoît. Après avoir quitté l'Espagne, sa patrie, il avait parcouru la Provence, le Dauphiné, la Lombardie, la Lorraine et la Savoie, recueillant de grands fruits de ses prédications. Dans le diocèse de Genève, il avait trouvé et détruit quelques restes d'idolâtrie. Cet homme, puissant en paroles et en œuvres, fut l'apôtre de son siècle et la gloire de l'Église, qui l'a mis au nombre des saints.

La cour de France était alors un foyer de corruption et de débauche, et tout le monde y vivait dans le faste, excepté le roi et le dauphin, qui se trouvaient réduits au plus strict nécessaire. La reine, qui disposait de tout avec le duc d'Orléans, avait tous les défauts de son sexe sans en avoir les qualités : mauvaise épouse, mauvaise mère, elle était fière, voluptueuse, prodigue et passionnée pour le luxe et la vanité. « Quittez, lui dit un jour Jacques-le-« Grand, qui prêchait devant elle, quittez pendant quel« ques moments la pompe qui vous environne ; cachez votre « dignité sous des habits simples, et parcourez les diffé« rents quartiers de cette grande ville, vous verrez un peu « ce que le public pense de vous et comment il s'exprime « sur votre conduite. » Et le même prédicateur, dans un autre sermon, le jour de la Pentecôte, eut bien le courage de parler en présence du roi des vices et des désordres de la cour, après quoi il ajouta : « Il est vrai, sire, que le roi « votre père mit des impôts sur son peuple ; mais c'était « pour assurer ses frontières et pour enlever aux ennemis « de la France les places qu'ils avaient usurpées. Son éco« nomie et sa vigilance le mirent en état, non-seulement « de défendre son royaume, mais encore d'en augmenter « la gloire et de laisser à sa mort des richesses immenses. « Aujourd'hui, les peuples sont infiniment plus foulés qu'ils « ne l'étaient alors, et nous ne voyons ni ardeur à repousser « les puissances ennemies, ni attention à payer les troupes, « ni zèle pour l'honneur de la nation. Tout l'argent passe

« entre les mains de quelques particuliers qui le dissipent « en folles dépenses, en parties de plaisir et en vanités. Ce « sont là cependant, sire, les larmes et le sang des pau- « vres; c'est la pure substance de vos sujets. Ils gémissent « sous le joug qui les accable; leurs cris sont montés jus- « qu'au trône du maître des rois, et il est bien à craindre « que Dieu, dans sa colère, ne livre ce royaume à la domi- « nation des étrangers, ou qu'il ne le laisse périr par les « divisions intestines qui le menacent. » C'est ainsi qu'un généreux moine augustin élevait une voix éloquente dans l'intérêt du peuple et des mœurs (1).

L'opposition du duc de Bourgogne aux vues de la cour lui avait donné une grande popularité parmi les Parisiens. Le duc d'Orléans et lui armaient déjà l'un contre l'autre; on parvint à les rapprocher; mais cette réconciliation ne fut qu'apparente, quoique, suivant l'usage du temps, ils eussent couché plusieurs fois dans le même lit.

Le roi de Castille, Henri III, fit alors de pressantes démarches pour l'extinction du schisme. A cet effet, il envoya des députés à la cour de France pour proposer encore une fois aux deux papes la voie de la cession; et comme le pape Innocent annonçait qu'il voulait célébrer à Rome un concile général, pour y traiter de l'union de l'Église, Benoît fit partir un légat pour Paris. Ce légat fut reçu à la cour en présence de tous les princes et des principaux docteurs de l'Université, et se borna, dans sa harangue, à déblatérer contre Innocent et à faire l'éloge de Benoît, auquel il fallait, disait-il, obéir d'une manière invariable et parfaite si l'on voulait mettre fin au schisme. Le docteur Jean

(1) Un courtisan ayant accosté ce prédicateur, lui dit : *Si j'en étais cru, vous seriez puni de votre insolence.* — *Il est vrai*, répondit Jacques-le-Grand, *que cela serait facile, et je me trompe fort si vous n'êtes le ministre le plus propre qu'on pût employer pour l'exécution d'un si lâche ressentiment et d'une si noire vengeance.*

Petit, qui se rendit trop fameux dans la suite, en voulant justifier un abominable assassinat, réfuta le discours du légat, demanda que la soustraction d'obédience fût de rechef observée; que la lettre publiée à l'occasion de cette soustraction par l'université de Toulouse fût condamnée comme injurieuse au roi et au royaume, et que l'Église gallicane fût délivrée des exactions de la cour d'Avignon. L'affaire fut renvoyée au parlement, qui ordonna que la lettre de l'université de Toulouse fût publiquement déchirée et fit expresses défenses de payer dorénavant à Benoît les procurations pour les visites et les droits sur les bénéfices vacants, avec ordre aux collecteurs de la chambre apostolique de rendre les sommes qu'ils pourraient avoir entre leurs mains, et, quant à l'article des excommunications lancées par Benoît pour presser le payement de ces prétendus droits, il fut dit qu'elles demeureraient suspendues *jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné.* Cet arrêt fut confirmé par le roi et scellé du grand sceau. Au mois de novembre suivant (1), le clergé, convoqué par le roi, s'assembla à Paris pour prononcer sur la question de soustraction totale, qui devait rompre tous les rapports de dépendance et de soumission qu'on avait rétablis depuis trois ans avec Benoît XIII. Soixante-quatre prélats, tant archevèques qu'évêques, un très-grand nombre d'abbés et plusieurs députés des universités se trouvèrent à cette assemblée, à laquelle assistèrent aussi le roi, le dauphin et les autres princes du sang. Il y eut des orateurs pour et contre, et les débats se terminèrent par les conclusions de l'avocat-général Jean Juvénal des Ursins, qui requit que la soustraction fût ordonnée une seconde fois; que les impositions faites par Benoît sur le clergé fussent supprimées, et que la juridiction des ordinaires fût rétablie, tant en matière de juge-

(1) An 1406.

ment que de provisions pour les bénéfices. La soustraction fut résolue, et l'on arrêta qu'elle serait exécutée de la même manière que la première fois et qu'on suivrait les règlements dont on s'était déjà servi pour le gouvernement des églises. Mais l'exécution de cette procédure se trouva suspendue par la mort du pape Innocent VII (1).

Charles VI, à cette nouvelle, prit l'avis des prélats et s'empressa d'écrire aux cardinaux romains; mais ceux-ci, qui avaient d'abord voulu différer les opérations du conclave, procédèrent à l'élection avant l'arrivée de la lettre, dans la crainte que la vacance du Saint-Siége ne causât des troubles dans Rome, et choisirent le cardinal Ange Corrario qui prit le nom de Grégoire XII (2). C'était un vieillard d'une modération et d'une vertu éprouvées. Ses premières démarches firent espérer la fin prochaine du schisme; il écrivit à Benoît pour lui proposer la voie de la cession, et déclara qu'il était prêt lui-même à sacrifier ses droits au bien de la paix. « Si cette mère, dont parle l'Ecriture, disait-il « dans sa lettre, eut bien le courage de consentir à la perte « de son fils, plutôt que de le voir couper en deux, com- « bien plus convient-il à la place que j'occupe d'abandon- « ner mes prétentions les plus légitimes, si je ne puis par- « venir à l'union par les voies de la justice. »

Benoît, qui tenait alors sa cour à Marseille, répondit dans le même sens; et il fut convenu que Grégoire et lui s'aboucheraient à Savonne; mais Grégoire ayant refusé d'y aller, Benoît s'empressa de s'y rendre afin de témoigner

(1) Ce pontife mourut le 6 novembre 1406, et son successeur fut élu le 30 du même mois.

(2) Les cardinaux, avant l'élection, avaient dressé un acte dans lequel ils déclaraient que celui d'entre eux qui serait élu, renoncerait au pontificat purement et simplement si Benoît y renonçait de son côté, ou s'il venait à mourir, et supposé que les cardinaux de l'obédience de celui-ci voulussent se réunir au collége de Rome pour l'élection d'un légitime pontife.

par là qu'il n'avait rien omis pour rétablir l'union. Cette démonstration ne trompa cependant personne; aussi, le roi Charles VI déclara-t-il, par un acte adressé à tous les fidèles et daté du 12 janvier 1408, que si l'union de l'Eglise n'était pas consommée à l'Ascension prochaine, il embrasserait la neutralité avec tout son royaume, c'est-à-dire qu'on ne reconnaîtrait en France aucun des deux papes; et il exhortait les princes, les prélats et les peuples à partager les mêmes sentiments, afin que cette soustraction totale d'obédience obligeât les deux prétendants à remettre le gouvernement de l'Eglise sous l'autorité d'un seul pontife. En même temps il écrivit à Grégoire et à Benoît pour leur notifier cette résolution, en les priant de prévenir un coup si funeste à leur honneur.

Cependant, un grand crime avait jeté la cour de France dans l'épouvante et le deuil. L'animosité, un moment assoupie entre le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans s'était réveillée plus vive que jamais; le duc de Berri, leur oncle, appréhendant quelque catastrophe, fit les plus grands efforts pour les réconcilier et parut avoir réussi. On les vit, en effet, communier ensemble dans l'église des Augustins, le dimanche 20 novembre (1); ils s'étaient jurés avant la messe, *bon amour et fraternité*, suivant le langage d'alors; ils s'assirent ensuite à la même table, *prirent les épices et burent le vin ensemble;* et le duc de Berri fut entièrement rassuré. Or, le duc de Bourgogne, qui méditait depuis longtemps la mort de son rival (2), avait acheté l'hôtel Notre-Dame,

(1) An 1407.

(2) On raconte que le duc d'Orléans avait placé dans un salon particulier les portraits des dames qui avaient cédé à ses désirs; qu'il avait eu l'audace d'y placer le portrait de la duchesse de Bourgogne, princesse irréprochable et vertueuse; et que le duc, son mari, indigné d'une calomnie si outrageante, chercha dès-lors à faire périr l'auteur de cet infâme procédé. « Mais ce sont là, dit le P. Daniel, de ces traits d'*anecdotes* qu'on ne doit adopter dans une histoire sérieuse que sous de bonnes

situé dans la Vieille rue du Temple, entre l'hôtel Saint-Paul, où demeurait le roi, et l'hôtel Barbette, où la reine faisait son séjour ordinaire. Le duc avait secrètement introduit dans son nouvel hôtel dix-huit scélérats, à la tête desquels était un Normand, appelé Raoul d'Octonville. Le mercredi 23, à huit heures du soir, le duc d'Orléans se trouvant chez la reine, un officier de l'hôtel Saint-Paul, d'intelligence avec le duc de Bourgogne, vint lui dire que le roi voulait lui parler. Il partit aussitôt, n'ayant avec lui que deux écuyers portés par le même cheval, un page et quatre valets munis de torches; il s'en allait tranquillement monté sur une mule et s'*ébattant avec son gant, il chantait*. Tout à coup il est assailli par une troupe d'assassins qui crient: « *A mort! à mort!—Je suis le duc d'Orléans.— Tant mieux,* » répliquent-ils, et l'un d'eux lui abat la main droite d'un coup de hache; les autres frappent avec des massues, le renversent et lui écrasent la tête. Alors un homme de haute taille, le visage caché sous un chaperon rouge, s'approche du cadavre, lui porte un dernier coup et dit aux autres: « *Eteignez tout; allons-nous-en; il est bien mort.* » Tout à côté gisait le page qui s'était jeté au-devant des coups pour sauver le duc, et qui s'écriait en mourant: « *Ah! Monseigneur, mon maître* (1)! »

Telle fut, à l'âge de trente-six ans, la fin déplorable de Louis, duc d'Orléans, dont le caractère, dit Petitot (2), offrait le plus singulier mélange d'étourderie et de talents, de vices et de qualités estimables. Mal élevé, livré au libertinage dès sa plus tendre jeunesse, jeté dans les affaires

---

cautions, et d'ailleurs tous les historiens contemporains conviennent que ce fut la jalousie du gouvernement et la haine qu'elle produisit entre ces deux princes, qui firent commettre au duc de Bourgogne un si noir attentat. »

(1) Ce fidèle serviteur s'appelait Jacob; et, pour honorer son dévouement, on l'inhuma aux Célestins aux pieds de son maître.

(2) *Tableau du règne de Charles VI.*

avant d'avoir acquis la moindre expérience, ses fautes parurent avoir droit à l'indulgence, et sa mort affreuse inspira, dans le moment, de la compassion même à ses ennemis. Quatre ans auparavant il avait fait son testament; et cet acte, empreint de la plus tendre dévotion, contenait un grand nombre de legs pieux et annonçait un cœur bon, confiant et qui savait revenir à Dieu.

A la nouvelle de ce crime, la reine, ne se croyant pas en sûreté dans l'hôtel Barbette, se fit transporter à l'hôtel Saint-Paul, où plusieurs seigneurs se rendirent pour défendre le roi. Le conseil s'assembla de grand matin, et le prévôt de Paris, chargé de la recherche des coupables, soupçonna d'abord le seigneur de Cani, dont la femme, séduite par le duc d'Orléans, était devenue mère de Dunois (1); mais ayant appris qu'un des assassins s'était réfugié dans l'hôtel d'Artois, résidence ordinaire du duc de Bourgogne, il vint demander au conseil qu'on lui permît de faire des perquisitions dans les hôtels des princes. Le duc, qui se trouvait présent, pâlit à cette demande, et ayant pris à part le roi de Sicile et le duc de Berri : « C'est moi, leur dit-il, « qui ai commis ce crime; le diable m'a tenté. » Les deux princes furent saisis d'horreur, et le duc de Berri, fondant en larmes, ne put proférer que ces mots : « J'ai perdu mes « deux neveux! »

L'embarras fut grand à la cour à cause de la puissance et de la qualité du coupable qui le plaçaient en quelque sorte au-dessus des lois; mais il s'était empressé de quitter Paris et de gagner la Flandre. Bientôt après, la veuve de la victime vint se jeter aux pieds du roi et demander justice; on n'était guère en état de la satisfaire; le duc levait une armée formidable et se disposait à revenir; il fallut négocier

(1) Le duc d'Orléans laissa trois fils légitimes : Charles, qui fut le père de Louis XII; Philippe, comte de Vertus, qui n'eut pas de postérité masculine, et Jean, comte d'Angoulême, aïeul de François Ier.

avec lui, et quoique le roi de Sicile et le duc de Berri exigeassent seulement qu'il demandât pardon au roi, il refusa de donner cette satisfaction, et répondit insolemment qu'ayant délivré l'État d'un homme tel que le duc d'Orléans, le roi devait au contraire approuver sa conduite; et étant entré dans Paris avec une grosse escorte, malgré les ordres exprès qu'on lui avait signifiés, il obtint audience à l'hôtel Saint-Paul, et fit plaider sa cause (1) par le docteur Jean Petit, en présence des princes, d'une foule de seigneurs, de docteurs, de bourgeois et d'un grand nombre de membres de l'Université; mais quoiqu'il soit plus aisé de commettre un crime que de le justifier, ainsi que le disait Papinien à l'empereur Caracalla (2), le défenseur du duc eut l'impudeur et l'audace de soutenir que la mort de Louis d'Orléans avait été juste et nécessaire, à cause de sa tyrannie, que *Monseigneur de Bourgogne avait très-bien fait* d'en purger le royaume, et qu'à raison de ce, *le roi devait le rémunérer en amour, honneur et richesses* (3). Et comme le coupable était là présent et menaçant, pas un seul auditeur n'osa se lever pour réfuter cette abominable doctrine; et le duc obtint du roi des lettres d'abolition, et devint bientôt maître du pouvoir, tandis que Valentine expirait de douleur

---

(1) Le 8 mars 1408.

(2) Caracalla ayant égorgé son frère Géta dans les bras de leur commune mère, voulut que le célèbre jurisconsulte Papinien justifiât ce crime atroce en plein sénat; Papinien refusa et fit cette courageuse réponse, qui lui coûta la vie. (Voy. *Mon dictionnaire de droit*, V° *Droit romain*, t. I, p. 782.)

(3) Ce long plaidoyer est rapporté en entier dans les Chroniques de Monstrelet, liv. I, chap. XXXIX. Jean Petit déclare, vers le milieu de son exorde, que le duc de Bourgogne l'a chargé de sa justification par un commandement si exprès qu'il n'a pu refuser *pour deux causes : la première*, dit-il, *est que je suis obligé à le servir par serment à lui fait, il y a trois ans passés; la seconde, que lui regardant que j'étois très-petitement bénéficé, m'a donné une bonne et grande pension pour moi aider à tenir aux écoles.*

peu de temps après, en voyant triompher l'assassin de son époux.

Depuis plusieurs mois, les exercices de l'école et les prédications étaient suspendus dans Paris. Deux étudiants, l'un Normand, l'autre Breton, très-dignes du gibet à raison de leurs crimes, avaient été poursuivis par le prévôt de Paris qui les avait fait punir du dernier supplice sans avoir égard aux priviléges de l'Université qui rendaient ces malheureux justiciables du for ecclésiastique. L'Université, jalouse à l'excès du maintien de ses droits, porta ses plaintes au roi, et comme elle exigeait que le prévôt lui-même allât dépendre du gibet les corps des suppliciés, les baisât, les remît au juge d'église et fît réparation publique à genoux devant le recteur, Charles VI ne crut pas devoir céder à des demandes si outrées; et, dès ce moment, il n'y eut plus ni classes, ni sermons pendant l'Avent et le Carême suivant; ce qui était fort blâmable, parce qu'une telle manière de se venger était non-seulement contraire à la charité, mais privait encore les fidèles *du pain de la parole* pendant les temps les plus saints de l'année. Cependant les docteurs, n'obtenant point satisfaction, se présentèrent à la cour pour déclarer que l'Université proscrite allait chercher un établissement ailleurs. Alors l'affaire s'arrangea; la sentence portée contre les deux étudiants fut cassée comme imprudente et téméraire; il y eut ordre de dépendre les deux cadavres et de les rendre au recteur et à l'évêque, ce qui eut lieu dans le parvis de Notre-Dame le 17 mai 1408. Après quoi on fit les obsèques aux Mathurins en grande solennité, au son des cloches de tous les colléges (1).

Benoît XIII ayant reçu à *Porto-Venere*, sur la côte de

---

(1) Le roi donna cent écus d'or au nom du prévôt pour les frais de la cérémonie, et pour perpétuer la mémoire de cette réparation obtenue par l'Université, on plaça sur la tombe des deux étudiants une inscription contenant le précis de ce qui s'était passé. Le prévôt, Guillaume de Tignou-

Gênes, les lettres de Charles VI, annonçant que la soustraction d'obédience serait exécutée le jour de l'Ascension (1), s'il ne s'était point accordé à cette époque avec Grégoire XII, expédia une bulle fulminante qu'il fit porter au roi... « Les termes d'excommunication, d'interdit général, de dispense de serment de fidélité, de privation de bénéfices, parurent, dit l'historien de l'Eglise gallicane, d'une intolérable témérité dans un homme dont la puissance toujours douteuse ne tenait presque plus rien en France. On s'étonna surtout qu'il eût osé comprendre dans ses menaces les souverains même et les plus grands rois. » Une grande assemblée fut tenue dans les jardins de l'hôtel Saint-Paul; la bulle fut publiquement lacérée, et le roi fit expédier une commission au maréchal de Boucicaut, gouverneur de Gênes, pour arrêter Benoît; mais celui-ci, prévenu par ses émissaires, se hâta de s'embarquer et se retira à Perpignan.

Cependant, dès le lendemain de l'Ascension, le roi avait donné des lettres pour la publication de la neutralité, jusqu'à ce qu'on eût un pape unique et dont l'autorité fût incontestable; et comme, en attendant, il fallait pourvoir au gouvernement de l'Eglise, Charles VI convoqua à Paris un concile national qui fit divers règlements à ce sujet, et déclara fauteurs du schisme les partisans de Benoît.

Les cardinaux des deux obédiences, désirant pacifier l'Eglise en rétablissant l'union, se réunirent au nombre de treize (2) à Livourne, convinrent de célébrer un concile général à Pise, et publièrent un acte portant en substance qu'ils s'engageaient à poursuivre ensemble l'affaire de l'union jusqu'à ce qu'elle fût conclue par l'élection d'un pape légitime, promettant à cet effet de ne s'attacher ni à l'un

---

ville perdit sa charge; mais ce fut moins à cause de cette affaire, que parce qu'il était odieux au duc de Bourgogne.

(1) C'est-à-dire le 24 mai 1408.

(2) Sans compter deux absents dont on avait les procurations.

ni à l'autre des deux compétiteurs ; que si l'un des deux venait à mourir, pendant qu'on traiterait de l'affaire de l'union, il ne serait point procédé à l'élection d'un successeur jusqu'à ce que l'Eglise eût prononcé sur l'état de celui qui survivrait ou jusqu'à ce qu'il se fût démis lui-même; que si, pendant ce même temps, les deux compétiteurs mouraient, le pape futur ne serait choisi que du consentement de tous les cardinaux ou au moins des deux tiers d'entre eux, après avoir invité les absents. Les deux colléges promettaient enfin de ne jamais reconnaître les élections de papes que pourraient faire ceux des cardinaux qui adhéraient encore à Grégoire ou à Benoît, ni les promotions de cardinaux que feraient ces prétendants. Après cet acte de confédération, chaque collége somma le pontife auquel il avait été jusque-là attaché de se rendre au concile de Pise convoqué pour le jour de l'Annonciation, 25 mars 1409.

Mais comme il s'éleva quelques difficultés sur les points de savoir si les cardinaux pouvaient célébrer un concile général sans l'autorité du pape; si, conformément aux lois canóniques et civiles, on ne devait pas, avant les procédures, rétablir dans tous leurs droits les deux pontifes accusés (1), si un pape pouvait être traduit en jugement et condamné, si l'abdication du pontificat était une voie légitime, et s'il n'était pas plus raisonnable de procéder à l'extinction du schisme par l'examen juridique du droit des parties; les cardinaux crurent devoir soumettre ces questions aux universités de Bologne, de Florence et de Paris; qui répondirent que, dans les circonstances où l'on se trouvait, les cardinaux pouvaient convoquer et tenir le concile; que les difficultés insolubles sur les prétentions des deux compétiteurs donnaient droit au concile de déposer

(1) On invoquait la maxime de droit : *Spoliatus ante omnia restituendus.*

l'un et l'autre, s'ils refusaient d'abdiquer eux-mêmes; qu'il fallait se retirer aussitôt de leur obédience; et que la maxime qui ordonne, avant tout, de remettre en possession celui qui a été dépouillé, n'était pas applicable en cette matière. Le chancelier Gerson publia un écrit pour répondre à tout ce qu'on alléguait contre le concile de Pise et composa un Traité portant pour titre: *De Auferibilitate papæ, De l'Amovibilité du pape*, et dans lequel il prétend qu'il est des cas où un pape peut être dépouillé de sa dignité. Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, qui se trouvait alors en Provence, fit également deux Traités pour établir l'autorité du concile de Pise, et l'obligation pour les deux prétendants d'en venir à la cession si souvent promise. Il soutenait que s'ils refusaient d'abdiquer, le concile pourrait les déposer et élire un nouveau pontife; mais qu'il fallait bien prendre garde d'augmenter le schisme, en cherchant à l'éteindre; qu'il faudrait donc différer l'élection si l'on n'espérait point que toute la chrétienté reconnût le nouveau pape, ou du moins que son obédience eût une supériorité capable d'anéantir les deux autres et de réunir promptement toute l'Eglise.

Le concile s'ouvrit le 25 mars dans la cathédrale de Pise. L'assemblée fut une des plus belles et des plus nombreuses qu'on eût vues dans l'Eglise depuis longtemps. Il s'y trouva vingt-trois cardinaux, les patriarches d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem et de Grade; douze archevêques en personne (1), quatre-vingts évêques et les procureurs de

---

(1) Guy de Roye, archevêque de Reims, se rendant au concile de Pise, et s'étant arrêté dans une petite ville près de Gênes, un de ses domestiques se prit de querelle avec un artisan et le tua; la populace s'étant soulevée, mit en pièces le meurtrier et quelques autres gens de l'archevêque qui, ayant voulu se montrer pour apaiser le tumulte, fut percé d'une flèche et mourut aussitôt. Ce prélat avait tenu un concile à la fin d'avril de l'année précédente avec ses comprovinciaux, afin de remédier aux désordres que produisait le schisme et pour rétablir la discipline

cent deux autres, quatre-vingt-sept abbés, les procureurs de deux cents autres; quarante-un prieurs. On y vit aussi les généraux des Jacobins, des Cordeliers, des Carmes et des Augustins; le grand-maître de Rhodes, accompagné de seize commandeurs, avec le prieur général des chevaliers du Saint-Sépulcre et le procureur général des chevaliers Teutoniques, au nom du grand-maître et de tout l'ordre; les députés des universités de Paris, de Toulouse, d'Orléans, d'Angers, de Montpellier, de Bologne, de Florence, de Cracovie, de Vienne, de Prague, de Cologne, d'Oxford, de Cambridge et de quelques autres; ceux des chapitres de plus de cent églises métropolitaines et cathédrales, plus de trois cents docteurs en théologie et en droit canon, et enfin les ambassadeurs des rois de France, d'Angleterre, de Portugal, de Bohême, de Sicile, de Pologne et de Chypre; des ducs de Bourgogne, de Brabant, de Lorraine, de Bavière, de Poméranie, du marquis de Brandebourg, du landgrave de Thuringe et de presque tous les princes d'Allemagne. Les quatorze premières sessions furent employées à faire les citations et les informations convenables contre les deux papes (1); et dans la quinzième, qui eut lieu le 5 juin, on publia la sentence de leur condamnation et de leur déposition avec une grande solennité, au milieu d'une grande

dans les églises de sa province. On y dressa, sur la manière de visiter les paroisses, un règlement très-détaillé. On y recommande, entre autres choses, d'examiner ce qui concerne le pasteur de chaque lieu, s'il a des revenus suffisants, s'il est logé et meublé d'une manière convenable, si sa conduite est édifiante et exempte de tout reproche, etc.

(1) Pendant le concile de Pise, Benoît XIII tenait à Perpignan un prétendu concile général, qui avait commencé dès le mois de novembre 1408 et qui dura jusqu'au mois d'avril suivant. Comme les assistants ne furent pas d'accord sur le mode de procéder à l'extinction du schisme, la plupart se retirèrent; et parmi ceux qui restèrent seize prélats furent nommés commissaires, et opinèrent pour la cession, sauf un seul, et ce fut au sentiment de celui-là que Benoît voulut s'en tenir. Grégoire, de son côté, tint un concile à Austrie, près d'Udine, dans la province d'Aquilée, mais très-peu de prélats s'y rendirent.

multitude de peuple; et le Saint-Siége, en tant que de besoin, *ad cautelam*, fut déclaré vacant. Toutes les cloches de la ville sonnèrent aussitôt comme en un jour de fête; et l'on fut si attentif à recevoir et à transmettre ce signal de proche en proche, que quatre heures après elles sonnèrent à Florence. Les vingt-trois cardinaux présents, dont treize de l'ancienne obédience de Grégoire et dix de celle de Benoît, se renfermèrent en conclave dans la soirée du 15 juin, sous la garde du grand-maître de Rhodes, Philibert de Naillac, et le mercredi 26 ils élurent d'un consentement unanime le cardinal de Milan, Pierre Philarge, surnommé de Candie, religieux de l'ordre de saint François, âgé de soixante-dix, ans qui prit le nom d'Alexandre V. C'était un homme savant, modeste, pieux, affable et si charitable, si libéral envers les pauvres qu'il se réduisait au plus strict nécessaire; ce qui lui faisait dire quelquefois après son élévation au Saint-Siége qu'il avait été *riche évêque, pauvre cardinal et pape mendiant*. Il fut couronné le dimanche 7 juillet. Le concile s'occupa de divers règlements nécessaires à la paix et au bon ordre des églises; et le pape abolit certaines réserves odieuses, confirma les collations de bénéfices, promit de célébrer un concile général dans trois ans, et fit publier une suite de décrets portant, entre autres dispositions, que jusqu'au prochain concile général, les biens de l'Eglise romaine ou des autres églises ne pourraient être aliénés; que les conciles provinciaux et les synodes diocésains seraient célébrés suivant les formes établies; qu'il en serait de même pour la tenue des chapitres monastiques dans chaque province; que désormais le pape ne transfèrerait point les titulaires d'un bénéfice à un autre titre sans avoir requis leur consentement et sans avoir pris l'avis de la plus grande partie des cardinaux. Alexandre V déclara ensuite qu'il avait l'intention de réformer l'Eglise *tant dans le chef que dans les membres*; que les règlements

qu'on venait de faire étaient la base de cette réforme; mais que comme plusieurs évêques avaient déjà quitté Pise, et que les autres avaient hâte de rentrer dans leurs diocèses, il ne pouvait consommer ce grand œuvre que dans le concile général; que néanmoins pour lier davantage les opérations de ces deux assemblées, il continuait et prorogeait le concile; qu'en attendant, les prélats pouvaient retourner chez eux, et qu'il leur accordait à tous ainsi qu'aux gens de leur suite une indulgence plénière pendant leur vie, et une autre à l'article de la mort. Telles furent les dernières paroles que le pape adressa aux Pères assemblés. On se sépara et les délibérations furent censées finies ou plutôt suspendues jusqu'à trois ans (1).

Ainsi finit le concile de Pise, dont l'autorité, reconnue par les uns, rejetée par les autres, a fait la matière d'une grande controverse entre les théologiens. Sponde dit qu'on y fit tout ce qu'il était possible de faire *dans un temps de schisme*, et Bossuet en parle ainsi : « Le schisme, déjà « abattu et terrassé par les coups mortels que lui avait « portés le concile de Pise, ne put tenir contre le concile « de Constance, qui acheva aisément sa défaite. — Au reste, « quiconque reconnaît l'autorité du concile de Constance, « si salutaire à l'Église et si funeste au schisme, doit aussi « nécessairement recevoir avec respect le concile de Pise, « dont celui de Constance n'est que la continuation. — Les « adversaires mêmes du concile de Pise nous fournissent « des armes triomphantes; car Bellarmin, qui doute s'il a « été légitime, et Rainault, qui, avec plusieurs autres, dé« cide qu'il ne l'a pas été, conviennent de ce principe « qu'un pape douteux, ou dans le cas de schisme, est sou« mis au concile général. Tous, sans en excepter un seul, « adoptent comme un axiôme : qu'au moins un pape dou-

(1) *Histoire de l'Église gallicane*, liv. XLIV.

« teux est soumis au concile. Or, Grégoire, abandonné par « une partie si considérable de l'Église et par ses propres « cardinaux, n'était pas moins pape douteux que Benoît ; « donc il était comme lui soumis au concile ; donc il devait « acquiescer à la sentence de déposition ; donc enfin, selon « les propres principes d'Odoric Rainault, son défenseur, « on devait le regarder comme schismatique s'il s'opposait « à la sentence (1). » Tel est le raisonnement que l'illustre prélat regarde comme *décisif et péremptoire* et que j'ai cru devoir me borner à transcrire, n'ayant point assez de science pour discuter une question que tant de savants hommes ont traitée diversement, avec les intentions les plus pures, et n'ayant tous d'autre but que le plus grand bien de l'Église.

L'élection du nouveau pontife fut accueillie des Parisiens avec de grands transports de joie. « Ils ne cessaient de crier nuit et jour parmi les places et les rues : *Vive Alexandre cinquième, notre pape!* buvants et mangeants ensemble par manière de grand'solennité (2). »

Le duc de Bourgogne était alors tout-puissant. Après avoir conclu la paix avec les enfants du duc d'Orléans, qui consentirent à dire qu'ils lui pardonnaient, pour ne pas désobéir au roi, il signala son autorité par la condamnation de Montagu, surintendant des finances et grand-maître de la maison de Charles VI. Ce ministre, sorti de la bourgeoisie et qui possédait depuis longtemps la confiance de la cour, avait acquis une grande fortune. Ses enfants avaient contracté d'illustres alliances ; l'un de ses frères était archevêque de Sens, et l'autre, nommé Gérard, évêque de Poitiers, venait d'être appelé au siége de Paris. A l'occasion de cette promotion, le surintendant donna un splendide

---

(1) *Défense de la déclaration de l'assemblée du clergé de France de 1682, touchant la puissance ecclésiastique*, liv. V, chap. XII.

(2) MONSTRELET, chap. LV.

festin dans lequel il étala une incroyable quantité de vases d'or et d'argent. Ce grand luxe excita l'envie, et le duc de Bourgogne, qui ne pouvait lui pardonner son ancienne liaison avec le duc d'Orléans, le fit arrêter comme dilapidateur des finances et juger par une commission qui, après l'avoir soumis à la plus cruelle torture, le condamna à mort. L'exécution eut lieu aux halles (1), où la tête resta exposée au bout d'une lance, et l'on alla pendre le corps par les aisselles au gibet de Montfaucon (2).

La domination du duc de Bourgogne, ses manières hautaines et tyranniques, indisposèrent les ducs de Berri et de Bourbon, qui se rapprochèrent du jeune duc d'Orléans, et, comme des deux côtés la haine était violente, la guerre civile éclata bientôt.

Bernard, comte d'Armagnac, seigneur puissant, brave, ambitieux, ayant tous les talents et les passions d'un chef de parti, fut mis à la tête de la confédération, devint le beau-père du duc d'Orléans, vint assiéger Paris et consentit à signer un accord qui fut bientôt violé. Les deux partis, désignés sous le nom d'*Armagnacs* et de *Bourguignons*, commencèrent entre eux une guerre atroce. Le comte de Saint-Paul, l'un des généraux de la faction de Jean-sans-Peur, arme la population de Paris et en forme une troupe nombreuse qui compte parmi ses chefs un écorcheur surnommé Caboche (3) et qui se livre à tous les excès. De part et d'autre, on sollicite l'appui des Anglais, et le sentiment de

---

(1) Le 17 octobre 1409.

(2) Voy. Monstrelet, chap. LXIII. L'infamie de ce supplice toucha si vivement l'évêque de Paris, qu'il se retira en Savoie avec la plupart de ses parents ; il ne revint qu'en 1412, lorsqu'on eut permis d'enlever le corps de son malheureux frère, pour lequel un service solennel fut célébré à Saint-Paul, et ensuite aux Célestins de Marcoussi où il fut inhumé.

(3) De là le nom de *Cabochiens* qui fut donné aux garçons bouchers et aux écorcheurs qui composaient la bande de ce chef.

l'honneur national n'est plus rien pour des cœurs avides de vengeance et sourds à la voix de l'humanité. Le pouvoir passe tour à tour des *Bourguignons* aux *Armagnacs*, et Paris subit la loi du parti triomphant.

Les troubles un moment apaisés par la retraite de Jean-sans-Peur et par l'échec de sa faction, Gerson, au nom de l'Université, vint solliciter à la cour le pardon des Parisiens et réfuta dans son discours l'odieuse doctrine du tyrannicide émise par Jean Petit (1) dans *l'Apologie du duc de Bourgogne*. L'évêque de Paris, ayant reçu des ordres du roi, procéda juridiquement avec l'inquisiteur contre cet ouvrage, dont on censura neuf propositions, en les déclarant erronées dans la foi, dans les mœurs, impies et contraires aux lois, et l'on ordonna, par la même sentence, que l'écrit serait brûlé publiquement; ce qui eut lieu le surlendemain (2), au parvis de Notre-Dame, en présence de l'évêque et d'un nombreux concours de peuple.

Depuis le concile de Pise, la chrétienté restait toujours divisée en trois obédiences. Alexandre V étant mort à Bologne, le 4 mai 1410, le cardinal Balthasar Cossa avait été élu le 17 du même mois et avait pris le nom de Jean XXIII. Son obédience embrassait la France, l'Angleterre, la Pologne, la Hongrie, le Portugal, les royaumes du Nord, avec une partie de l'Allemagne et de l'Italie. Benoît XIII n'avait pour lui que les royaumes de Castille, d'Aragon, de Navarre, d'Écosse, les îles de Corse, de Sardaigne et les comtés de Foix et d'Armagnac. Grégoire n'était plus reconnu que par la Romagne, par quelques villes du royaume de Naples, par la Bavière et par plusieurs provinces d'Allemagne (3).

L'empereur Sigismond, désirant faire cesser le schisme,

---

(1) Ce docteur était mort en Flandre deux ans auparavant; c'est-à-dire en 1411, repentant, dit-on, d'avoir soutenu cette doctrine.

(2) 25 février 1414.

(3) Il y avait en outre, suivant saint Antonin, un grand nombre de *gens*

convint, avec les légats de Jean XXIII, de la tenue d'un concile dans la ville de Constance, et l'ouverture en fut fixée au 1er novembre 1414, par une bulle de ce pape; mais elle n'eut lieu que le 5. La première cession de ce concile, l'un des plus nombreux qu'on ait jamais tenus, fut célébrée le 16.

L'empereur, étant arrivé la nuit de Noël, se rendit à la cathédrale, pour assister à la messe, et chanta l'Evangile en habit de diacre, suivant la coutume observée par ses prédécesseurs; après quoi le pape, qui officiait, lui présenta une épée en l'exhortant de s'en servir pour la défense de la religion. Ce prince obtint du concile qu'on attendît les légats de Grégoire et de Benoît (1), et qu'on fit choix de quelques cardinaux pour préparer en sa présence les affaires qu'on devait traiter. Il y eut alors des conférences particulières, auxquelles Jean XXIII ne fut point appelé; l'on y parla très-nettement de la cession des trois papes, comme moyen le plus efficace pour réunir toutes les obédiences, et rétablir l'union. On envoya donc à ce sujet des députés à Jean, qui dressa lui-même deux formules de cession; mais le concile n'en ayant point adopté les clauses, convint d'une autre formule qu'il fit présenter au pontife, et qui était ainsi conçue : « Pour le repos de tout le peuple chrétien, je m'en-« gage et promets, je jure et voue à Dieu, à l'Eglise et à ce « saint concile, de donner librement et de mon plein gré « la paix à l'Eglise par la voie de la cession pure et simple « du pontificat et de l'exécuter réellement selon la délibé-« ration du concile, si toutefois Pierre de Lune, appelé « dans son obédience Benoît XIII, et Ange Corario, ap-« pelé dans la sienne Grégoire XII, renoncent par eux-« mêmes ou par leurs procureurs à leur prétendu pontifi-

---

éclairés et craignant Dieu qui regardaient toujours Grégoire XII comme le vrai pape.

(1) Ces légats arrivèrent dans le courant de janvier 1415.

« cat. Je promets la même chose pour tout autre cas de « renonciation, de mort ou d'événement quelconque, lors- « que les circonstances seront telles que l'union de l'Eglise « et l'extinction du schisme dépendront de mon abdica- « tion. » Jean XXIII accepta cette formule, la lut publique- ment dans la cathédrale, et prononça ce solennel engage- ment à genoux au bas de l'autel, le jour de la *seconde* session, c'est-à-dire le 2 mars.

La promesse de ce pontife était un préliminaire essentiel pour l'abdication des deux autres. On comptait sur celle de Grégoire, parce que ses légats procédaient de bonne foi à l'union ; mais Benoît exigeait que l'empereur allât le trouver à Nice pour y traiter cette affaire. Les pères du concile ayant supplié Sigismond de ne pas refuser ce moyen de concilia- tion, ce prince y consentit, et l'époque de son départ fut fixée au mois de juin. Pour abréger les négociations qui devaient s'ouvrir à Nice, on engagea Jean XXIII à constituer procureurs de son abdication l'empereur et les principaux prélats qui seraient du voyage ; mais il s'y refusa par la rai- son que Pierre de Lune ne voulant faire la cession qu'en personne, il n'entendait pas faire autrement lui-même, ajoutant qu'il était résolu de partir pour Nice pour conclure le traité. On insista, et alors il s'enfuit secrètement de Cons- tance, pendant que le duc d'Autriche, complice de son évasion, donnait le spectacle d'un tournoi avec des courses de bague et des joûtes selon le goût du temps, et gagna la ville de Schaffouse, où il arriva le lendemain matin, 21 mars, et d'où il écrivit le même jour à l'empereur, au con- cile et aux cardinaux pour les assurer qu'il était toujours résolu de procurer la paix de l'Eglise par l'abdication du pontificat, et qu'il n'avait quitté Constance que pour pou- voir agir plus librement. Cette fuite aurait peut-être en- traîné la dissolution du concile, sans les pressantes démar- ches de l'empereur. Trois prélats du sacré-collége furent

désignés pour se rendre à Schaffouse, et, le 23, Gerson fit un discours dans lequel il soutint que le pape était tenu d'obéir au concile général. Les autres théologiens de l'Université de Paris rédigèrent sur la même matière un mémoire qui ne fut point approuvé du concile, parce qu'on en trouva les maximes trop dures. Le patriarche d'Antioche répondit, de son côté, par un autre mémoire que le pape, ayant la plénitude de puissance, n'était point soumis au concile général (1). Mais dans la *quatrième* session qui eut lieu le samedi-saint, 30 mars, et dans la cinquième, qui fut célébrée le 6 avril, on publia les décrets suivants :

« Ce sacré synode de Constance, faisant un concile gé-
« néral, légitimement assemblé à la gloire de Dieu tout-
« puissant pour l'extirpation du schisme et pour l'union et
« la *réformation de l'Eglise dans le chef* et dans les mem-
« bres, voulant exécuter plus facilement, plus sûrement,
« plus parfaitement et plus librement cette union et cette

---

(1) « Jésus-Christ, disait ce prélat, a principalement placé la puissance « dans saint Pierre, prince des apôtres ; et c'est de saint Pierre qu'elle « se répand dans tout le corps de l'Église. Or, nous ne voyons point que « saint Pierre ni ses successeurs aient donné au concile général aucune « autorité sur le pape. D'ailleurs la primauté de l'Église romaine n'est « point émanée du corps de l'Église ni du concile ; mais elle vient de « Jésus-Christ même : *aussi le pape a-t-il la plénitude de puissance ;* c'est « à lui de juger les autres, et personne ne le juge. Le pape est le chef de « l'Église ; si le concile entreprenait de le juger, ce serait apparemment « comme séparé de lui ; or, le concile séparé du pape est un corps sans « chef, et n'a ni force ni vertu. » Le cardinal Pierre d'Ailly, évêque de Cambrai, publia dans la suite un mémoire pour réfuter celui du patriarche, et pour soutenir qu'en certaines occasions le concile général pouvait juger le pape ; que le pape n'était pas le supérieur *du* concile, mais seulement supérieur *dans* le concile ; qu'ainsi l'autorité du concile était plus grande que celle du pape. « Le roi de France qui est, disait-il, supérieur « dans tout son royaume, est jugé en certains cas, et il arrive quelquefois « qu'on prononce contre lui dans son parlement. De même le pape, etc. » Mais c'est, à mon avis, un argument bien singulier que celui que tirait ce prélat de l'assimilation qu'il faisait entre la puissance temporelle du prince et la puissance apostolique, donnée directement par Jésus-Christ à saint Pierre et à ses successeurs.

« réformation, ordonne, définit, décerne et déclare ce qui « suit :

« I. Que ce concile, légitimement assemblé dans le Saint-« Esprit, faisant un concile général et représentant l'Eglise « catholique, tient immédiatement de Jésus-Christ une « puissance à laquelle toute personne, de quelque condition « ou dignité qu'elle soit, *même papale,* est obligée d'obéir « en ce qui regarde la foi, l'extirpation du présent schisme « et la *réformation de l'Eglise dans le chef et dans les mem-« bres.*

« II. Que quiconque, de quelque condition ou dignité « qu'il soit, *même papale,* refusera opiniâtrément d'obéir « aux statuts, ordonnances ou préceptes que ce saint con-« cile, ou tout autre concile général, légitimement assemblé, « a faits ou pourra faire sur les matières dont on vient de « parler ou sur quelque chose qui les regarde, s'il ne re-« vient à résipiscence, sera puni comme il le mérite, et l'on « emploiera même contre lui, s'il est nécessaire, les autres « moyens de droit.

« III. Que le seigneur Jean XXIII ne transfèrera de cette « ville de Constance la cour romaine ni les officiers de cette « cour, et qu'il ne les obligera, ni directement ni indirecte-« ment, de le suivre sans le consentement du concile. S'il a « déjà fait le contraire ou s'il entreprenait de le faire dans « la suite, employant même pour cela la voie des censures « et des autres peines ecclésiastiques, le concile déclare « tout cela nul et il ordonne à ces officiers de continuer « leurs fonctions, comme auparavant, dans la ville de « Constance tant que l'assemblée durera.

« IV. Que toutes les translations de prélats, les privations « de bénéfices, les révocations de commendes et de dona-« tions, les monitions, censures, procès, actes juridiques « faits ou à faire contre les membres du concile par le pape « ou par ses commissaires, à compter du commencement

« de l'assemblée, sont nuls de droit, et que le concile les « annule encore et les détruit entièrement.

« V. Que Jean XXIII et tous les membres du concile ont « été et sont en pleine liberté ; que le concile n'a point con- « naissance qu'on y ait donné atteinte, et que c'est le té- « moignage qu'il rend devant Dieu et devant les hommes. »

Les Pères du concile ayant confirmé ces décrets, qui donnèrent lieu depuis à de grandes contestations à cause des conclusions qu'en tira le clergé de France en 1682, l'évêque de Posnanie parla des questions *de la foi* et proposa un système de procédure contre les erreurs de Wiclef et de Jean Hus, qui furent condamnés dans les huitième et quinzième sessions (1).

---

(1) Jean Wiclef, né dans la province d'York, en Angleterre, vers l'an 1329, enseignait, entre autres choses, que le pape et les évêques n'avaient qu'une puissance imaginaire ; que le corps de Jésus-Christ n'est point véritablement et réellement dans l'Eucharistie ; que quand un homme est sincèrement contrit, la confession est superflue, etc. Cet hérésiarque, qui avait fait beaucoup de prosélytes, ayant été condamné dans un concile tenu à Londres en 1382, fut cité à Rome ; mais il fut attaqué d'une paralysie dont il mourut en 1384. Le concile de Constance défendit à toutes sortes de personnes *de prêcher, d'approuver ou même de citer cette doctrine*, à moins que ce ne *fût pour la combattre* ; et il ordonna que les ossements de Wiclef fussent déterrés et jetés à la voirie.

Jean Hus, qui avait été fait recteur de l'université de Prague en 1409, voulait une réforme dans l'Église en restreignant sa puissance, et en donnant aux fidèles une liberté qui anéantissait l'autorité de l'Église ; l'Écriture devait être, d'après lui, la seule règle de la foi ; et les simples fidèles étaient juges compétents des matières de la foi. Il composa des écrits violents et injurieux contre l'Église romaine. Il eut bientôt de nombreux disciples ; et il se forma une secte redoutable qui résistait aux magistrats et au clergé. Un professeur en théologie et un curé de Prague ayant dénoncé Jean Hus au concile de Constance, le roi de Bohême voulut qu'il y allât. Il s'y rendit en effet, et montra une invincible opiniâtreté, nonobstant les efforts réitérés de Gerson. Trente propositions tirées de ses ouvrages furent déclarées les unes erronées, d'autres scandaleuses, téméraires et séditieuses, plusieurs notoirement hérétiques, et furent condamnées par le concile qui dégrada le coupable des saints ordres. Le bras séculier se saisit alors de lui et le condamna au feu. Cette sentence fut exécutée le 6 juillet 1415. La mort de Jean Hus fit sou-

Dans la treizième session, qui se tint le 15 juin, l'archevêque de Milan, par ordre du concile et à la réquisition des promoteurs, lut le décret suivant contre la communion sous les deux espèces : « Comme, dans quelques parties du « monde, quelques personnes osent assurer témérairement « que le peuple chrétien doit recevoir le sacrement de « l'eucharistie sous les deux espèces du pain et du vin..... « même après souper, sans être à jeun, contre la louable « coutume de l'Eglise, raisonnablement approuvée....., le « sacré concile voulant pourvoir au salut des fidèles contre « cette erreur, après avoir pris l'avis de plusieurs docteurs, « déclare que, quoique Jésus-Christ ait institué et admi- « nistré ce sacrement à ses disciples après le souper, ce- « pendant la louable autorité des sacrés canons et la cou- « tume approuvée de l'Eglise ont tenu et tiennent que ce « sacrement ne doit pas se célébrer après souper ni être reçu « par les fidèles qui ne sont pas à jeun, excepté le cas de « maladie ou de quelque autre cas de nécessité admis et « accordé selon le droit et par l'Église. Et comme cette « coutume a été raisonnablement introduite pour éviter des « périls et des scandales, tout de même et à plus forte rai- « son on a pu introduire que, quoique, dans la primitive « Eglise, ce sacrement ait été reçu par les fidèles sous les « deux espèces, néanmoins, dans la suite, il n'a été reçu « sous l'une et l'autre espèce que par les prêtres célébrants, « et sous la seule espèce du pain par les laïques, parce

---

lever toute sa secte qui prit les armes, remporta plusieurs victoires et remplit pendant longtemps l'Allemagne de troubles et de ruines.

Jérôme de Prague, l'un des plus fameux disciples de Jean Hus, était venu à Constance pour défendre son maître; mais le voyant dans les fers, il reprit furtivement le chemin de la Bohême; il fut arrêté, amené devant le concile et convaincu d'avoir adhéré à Wiclef et à Jean Hus. Intimidé devant l'aspect du supplice, il abjura ses erreurs; mais bientôt après il rétracta son abjuration, et préconisa Jean Hus et sa doctrine, ce qui le conduisit au bûcher où il périt le 30 mai 1416.

« qu'on doit croire fermement et sans aucun doute que tout « le corps et tout le sang de Jésus-Christ sont vraiment « contenus sous l'espèce du pain. C'est pourquoi cette cou-« tume, raisonnablement introduite par l'Eglise et par les « saints Pères et observée depuis très-longtemps, doit « être regardée comme une loi qu'il n'est pas permis de re-« jeter ou de changer à son gré, sans l'autorité de l'Eglise. « C'est pourquoi, dire que l'observation de cette coutume « ou de cette loi est sacrilége et illicite, c'est tomber dans « l'erreur, et ceux qui assurent opiniâtrément le contraire « doivent être chassés comme des hérétiques et grièvement « punis par les évêques diocésains, ou leurs officiaux, ou « les inquisiteurs de la foi dans les royaumes ou provinces « où l'on aura osé attenter quelque chose contre le présent « décret, suivant les lois canoniques établies salutairement « en faveur de la foi catholique contre les hérétiques et leurs « fauteurs. »

Jean XXIII avait quitté Schaffouse et gagné Fribourg; mais après un séjour fort court dans cette dernière ville, il s'enfuit à Brisach, de là à Neubourg et revint enfin à Fribourg, où le burgrave de Nuremberg et les archevêques de Besançon allèrent le trouver pour l'engager à se rendre à Constance, afin de satisfaire aux monitions du concile. Mais au lieu de répondre à cet ajournement, il chargea trois cardinaux de plaider sa cause, substituant ainsi une défense par voie de procuration à la présence personnelle qu'on exigeait de lui. Alors on procéda contre lui, on pressa les informations, on entendit des témoins; on fit conduire le pape dans un château-fort à deux milles de Constance, et, d'après le résultat des dépositions qui le chargeaient de crimes énormes, il fut déposé par le concile comme indigne du pontificat et condamné, en outre, à demeurer enfermé dans un lieu sûr et honnête, sous la garde de l'empereur, pendant tout le temps qu'on le jugerait à propos pour la paix de

l'Eglise. « Et pour avancer la paix de l'Eglise, ajoutait la « sentence, les Pères ordonnent deux choses : la première, « de ne point procéder à l'élection d'un nouveau pape sans « le consentement du concile; la seconde, de ne jamais « choisir pour pape aucun des trois prétendants, Balthazar « Cossa, ci-devant Jean XXIII; Ange Corario, nommé Gré-« goire XII, et Pierre de Lune, nommé Benoît XIII, dans « son obédience, avec défense à qui que ce soit, fût-il em-« pereur, roi, cardinal ou évêque, d'obéir ou d'adhérer à « aucun d'eux, sous peine d'anathème et d'être poursuivi « par le ministère du bras séculier. »

L'évêque de Lavaur, accompagné de quelques officiers du concile, alla faire la lecture de cette sentence à Jean XXIII, qui y acquiesça humblement, et fit serment de n'y jamais contrevenir. On le relégua d'abord au château de Gotleben, puis à Heidelberg et ensuite à Manheim, où il passa trois ans dans une dure captivité. Délivré de sa prison, il alla, en 1419, se jeter aux pieds du pape Martin V, et protester qu'il voulait vivre et mourir dans sa dépendance; ce qui toucha tellement le pontife, qu'il lui donna le premier rang parmi les cardinaux, distinction dont il jouit jusqu'à sa mort, qui arriva au mois de décembre de la même année; et telle fut, dit l'historien de l'Eglise gallicane, la fin d'un homme infiniment malheureux, et qui montra, par les dernières actions de sa vie, qu'il avait su mettre à profit les grandes leçons de l'adversité.

Grégoire XII ayant chargé de sa procuration, pour l'abdication de son pontificat, Charles de Malatesta, seigneur de Rimini, celui-ci renonça, pour son mandant, et en son nom, à tous les droits qu'il prétendait à la dignité papale.

Il ne s'agissait plus que d'amener Benoît XIII à suivre cet exemple. L'empereur se rendit à cet effet à Perpignan, avec quelques prélats députés du concile; mais ses démarches, ses instances, n'eurent aucun succès. Alors, les am-

bassadeurs des rois de Castille, d'Aragon, de Navarre, des comtes d'Armagnac et de Foix, désirant consommer l'union de l'Eglise malgré l'opposition de Benoît, firent à Narbonne, le 13 décembre, avec les députés du concile, une convention portant qu'on assemblerait à Constance un concile général, composé des prélats qui étaient déjà dans cette ville, et de ceux qui avaient reconnu le pape Benoît; qu'on ne traiterait dans le concile que les affaires qui regardaient l'extirpation des hérésies, l'union de l'Eglise, sa réformation dans le chef et dans les membres, et l'élection d'un seul et légitime pape; qu'aussitôt après que le concile serait formé, on y procèderait à la déposition juridique de Benoît; que si les cardinaux de ce parti voulaient aller au concile, ils y seraient reçus à donner leurs suffrages comme les autres pour l'élection du futur pontife; que toutes les censures portées contre les Espagnols par Jean XXIII et Grégoire XII, ou par le concile de Pise seraient abolies; que toutes les grâces et concessions faites par Benoît seraient confirmées; que ceux de ses officiers qui abandonneraient son obédience auraient part aux bienfaits du concile; qu'on prendrait des mesures pour accorder les cardinaux des diverses obédiences qui auraient des titres du même nom; que si Benoît venait à mourir avant sa déposition ou sa démission, les rois et les princes qui lui obéissaient ci-devant feraient en sorte qu'il ne se fît point d'autre élection dans toute l'étendue de leurs royaumes ou principautés; qu'on accorderait tous les passeports nécessaires à ceux qui voudraient aller au concile; et qu'enfin, l'empereur, avec tous les membres de l'assemblée de Constance, jurerait l'observation de ce traité.

Le 6 janvier suivant (1), saint Vincent Ferrier publia la soustraction d'obédience de la part des rois d'Espagne et

(1) An 1416.

des comtes de Foix et d'Armagnac. Benoît, abandonné de tous, se trouva réduit à son château de Paniscole. Le concile, voulant observer à son égard les règles de droit, lui fit faire les citations juridiques, qui lui furent portées par deux bénédictins. Mais rien ne put ébranler cet esprit indomptable. Enfin, le concile se trouvant, par la réunion de toutes les obédiences, dans l'état le plus favorable pour prévenir ou pour lever tous les scrupules sur l'autorité suprême qu'il exerçait contre les derniers restes d'un parti schismatique, puisque toutes les parties de la chrétienté concouraient au même but, et que toutes les Eglises ne formaient plus qu'un corps, prononça (1) le décret de condamnation et de déposition contre Benoît, qui fut traité de parjure, de schismatique et d'hérétique, comme ayant donné atteinte, autant qu'il était en lui, à l'article du Symbole concernant l'unité et la catholicité de l'Eglise. Après quoi on chanta le *Te Deum*, et le jugement fut publié à son de trompe dans toutes les rues de Constance (2).

Dans la *quarantième* session, tenue le 30 octobre (3), on dressa la liste des divers points de réforme (4) dont le pape futur aurait à s'occuper, et l'on régla que le conclave serait composé de tous les cardinaux, au nombre de vingt-trois, et de trente députés, six de chaque nation (5), et que celui

---

(1) Le 26 juillet 1417.

(2) *Hist. de l'Église gallicane*, liv. XLVI.

(3) Ange Corario, auparavant Grégoire, était mort le 18 du même mois.

(4) Ces articles de réforme concernaient le nombre des cardinaux, les réserves, les annates, les expectatives, les causes évoquées en cour de Rome, les appels à cette cour, les offices de la chancellerie et de la pénitencerie, les exemptions accordées pendant le schisme, les commendes, les confirmations des prélats élus, la perception des revenus pendant la vacance des bénéfices, l'aliénation des biens ecclésiastiques, les cas de correction et de déposition d'un pape, l'extirpation de la simonie, les dispenses, les indulgences, les décimes, la manière de pourvoir à l'entretien du pape et des cardinaux.

(5) Savoir : l'italienne, la française, la germanique, l'anglaise et l'espagnole. Le concile s'était classé ou partagé en nations. Chacune avait un

qui serait élu par les deux tiers de tous les suffrages, serait reconnu dans toute l'Eglise.

Les électeurs entrèrent au conclave le 8 novembre, et le 11, avant midi, toutes les voix se trouvèrent réunies sur Othon Colonne, cardinal-diacre, qui prit le nom de Martin V, en mémoire du jour de son élection. Cette nouvelle ayant été annoncée au peuple, une multitude innombrable accourut aux portes du conclave, faisant éclater la joie la plus vive, et remerciant Dieu d'avoir donné à l'Eglise un si digne pasteur. C'était, en effet, un homme aussi éminent par ses vertus que par sa science; il avait alors environ cinquante ans, et son affabilité, sa douceur, sa modestie, son esprit conciliant, lui avaient acquis l'estime et l'affection de tous.

Ce pontife soumit son projet de réforme au concile vers la fin de janvier, et fit, à ce sujet, des traités particuliers, appelés *concordats*, avec les diverses nations, relativement aux intérêts et aux besoins de chacune d'elles. Ces concordats comprenaient des règlements sur le nombre des cardinaux, les réserves, les annates, les jugements de la cour de Rome, les commendes, les indulgences et les dispenses; il n'y a que deux points particuliers à la France; l'un réduisait pour cinq ans les annates (1) de moitié, en considéra-

---

président particulier qu'on changeait chaque mois; l'on y traitait les affaires en première instance; et c'était là que chaque membre, sans distinction d'état ni de caractère, donnait son suffrage. Les nations se communiquaient ensuite leurs délibérations dans des conférences générales, et l'on en formait un résultat dont le rapport était fait dans la session pour y être approuvé et confirmé par tout le concile. Ainsi, lorsqu'on tenait une session tout était déjà conclu; il ne s'agissait pas d'y prendre l'avis de chaque membre, mais seulement d'y ratifier ce qui avait été déjà résolu par le plus grand nombre de nations.

(1) L'*annate* était considérée, dans le principe, comme le revenu annuel d'un bénéfice; et celui qui la percevait était sensé jouir do tout ce que produisait ce bénéfice pendant le cours d'une année; plus tard on donna le nom d'*annate* au droit ou à la somme qui revenait au pape ou à ses officiers pour les bulles des évêques et des abbés, et de tous les bénéficiers qui prenaient des bulles. Ce droit représentait, d'une manière plus

tion des guerres qui désolaient le royaume ; l'autre était un privilége accordé à l'Université de Paris, pour précéder, une fois seulement, dans la distribution des bénéfices, tous les autres ecclésiastiques ayant des grâces expectatives ; mais il y avait sur ce point de nombreuses exceptions.

Dans la quarante-troisième session célébrée le 21 mars, on lut, de la part du pape et du concile, sept articles de réforme, dont l'un concerne la bonne conduite et la modestie des clercs, et réprouve certaines manières de s'habiller que l'on considérait comme trop mondaines.

La quarante-cinquième session eut lieu le 22 avril ; le pape y déclara « qu'il observerait inviolablement tout ce qui avait été arrêté par le concile dans les matières de la foi ; qu'il approuvait et ratifiait tout ce qui avait été fait ainsi conciliairement, *conciliariter* (1), dans les matières de la foi, mais non ce qui avait été fait autrement et d'une autre manière. » Et le 16 du mois de mai, il partit de Constance et prit le chemin de Rome.

Le chancelier Gerson, qui avait fait de vains efforts pour faire condamner, par le concile, les neuf articles de Jean Petit, sur la doctrine du tyrannicide (2), craignit la vengeance du duc de Bourgogne et se retira en Bavière. Il vint plus tard se fixer à Lyon où il passa le reste de ses jours, partageant son temps entre la prière, la prédication, la com-

---

ou moins exacte, le revenu annuel des bénéfices. Aussi les canonistes enseignent-ils que l'annate était ainsi appelée, non parce qu'elle comprenait tout le revenu d'une année, mais parce qu'elle était payée à *raison des fruits d'une année*.

(1) C'est-à-dire en pleine session, en session publique.

(2) Les commissaires nommés par le concile avaient même déclaré nulle la sentence portée par l'évêque de Paris contre les neuf articles de ce docteur. Mais le parlement rendit un arrêt par lequel il était défendu à toutes personnes, sous peine de châtiment corporel et de confiscation de biens, de tenir les maximes contenues dans l'*Apologie du duc de Bourgogne*.

position de quelques ouvrages et l'instruction des enfants (1).

Pendant le temps de ce concile, Henri V, successeur de son père au trône d'Angleterre, avait profité de l'anarchie qui régnait en France pour tenter l'invasion du royaume qu'il disait lui appartenir, en se fondant sur les droits prétendus d'Édouard III. Après avoir négocié avec le duc de Bourgogne, il était descendu en Normandie à la tête d'une armée formidable, s'était rendu maître d'Harfleur après un mois de siége, avait ensuite passé la Somme et gagné Miraumont. Des troupes beaucoup plus nombreuses ayant été dirigées contre lui, et sa position étant devenue très-critique, il avait offert de réparer tous les dommages qu'il avait causés, à condition qu'on le laisserait se retirer tranquillement à Calais.

Mais cette proposition ayant été rejetée, il s'était hâté de décamper; les Français l'avaient poursuivi en désordre, et les deux armées s'étaient trouvées en présence près d'Azincourt, les Anglais occupant un poste avantageux, tandis que les Français, resserrés entre une rivière et un bois, ne pouvaient se déployer (2); et comme il avait beaucoup plu

---

(1) Le recueil des œuvres de Gerson contient un grand nombre d'écrits dogmatiques sur toutes sortes de matières; des instructions sur le sacrement de pénitence et sur les devoirs des divers États; des traités de morale et de dévotion; quelques explications de l'Écriture sainte; des sermons, des dialogues, etc. On lui a attribué l'*Imitation de Jésus-Christ*, le plus beau livre chrétien après l'Évangile, dit M. Michelet. Le premier manuscrit que l'on connaisse est de la fin du XIVe siècle et du commencement du XVe; mais l'auteur de ce sublime ouvrage qui a été également attribué à Thomas de Kempis, chanoine régulier de Flandre et à Jean Gersen, religieux bénédictin et abbé de Verceil, restera toujours inconnu.

Gerson mourut à Lyon en 1429, et fut inhumé dans l'église collégiale de Saint-Paul.

(2) Un historien du parti anglais nous apprend que les Français étaient rangés sur une profondeur de trente-deux hommes, tandis que les Anglais n'avaient que quatre rangs. Cette profondeur énorme ne leur servait de rien; leurs trente-deux rangs étaient tous, ou presque tous, de cavaliers;

la veille de la bataille, les grands chevaux de ceux-ci, sous la charge de leur pesant cavalier et de leur caparaçon de fer, s'étaient tellement enfoncés des quatre pieds dans les terres fortes, qu'ils ne pouvaient ni avancer, ni reculer. Les archers anglais tirant à coup sûr sur ces masses immobiles, et ayant accablé les premiers rangs, jetèrent le désordre dans les rangs plus éloignés. Alors, Henri V, s'avançant avec toutes ses troupes, acheva la défaite de cette armée et fit un grand nombre de prisonniers. Vers la fin du combat, six cents paysans picards, commandés par quelques hommes d'armes, pénétrèrent dans le camp anglais et se mirent à piller les bagages; Henri, se figurant qu'il s'agissait d'un corps nombreux qui venait l'attaquer par derrière, « fit crier à haute voix, au son de la trompette « que chacun Anglois, sur peine de la hart, occît les pri« sonniers, afin qu'ils ne fussent en aide au besoin à leurs « gens. Et a donc fut faite moult grand'occision desdits « Français prisonniers (1). » Ce massacre, dont on n'excepta que les princes et les généraux, souilla la victoire du roi d'Angleterre (2).

Le duc d'Orléans, au nom duquel le parti d'Armagnac appelait la vengeance sur le duc de Bourgogne, passa une grande partie de sa vie dans la captivité. Il avait jusqu'alors été toujours malheureux, et il ne sembla, dit Petitot, recouvrer quelque tranquillité que lorsqu'il fut éloigné des

---

la plupart, loin de pouvoir agir, ne voyaient pas même l'action; les Anglais agirent tous. Des cinquante mille Français, deux ou trois mille seulement purent combattre les onze mille Anglais, ou du moins l'auraient pu, si leurs chevaux s'étaient tirés de la boue. (Michelet, *Histoire de France*, t. IV, p. 311.)

(1) Monstrelet, liv. I, chap. 154.

(2) Cette bataille eut lieu le vendredi 25 octobre 1415. Il y périt environ dix mille Français, presque tous gentilshommes, parmi lesquels de cent à cent vingt seigneurs ayant bannières. On peut voir dans Monstrelet, chap. CLV, la longue liste des principaux personnages tués ou faits prisonniers.

factions qui déchiraient la France. On le vit charmer par l'étude ses loisirs forcés; et ce fut en Angleterre qu'il composa ces poésies pleines de douceur et de naïveté, qui sont un des monuments les plus précieux de la littérature de ce siècle (1).

La cour, qui se trouvait à Rouen, retourna aussitôt à Paris, menacé par le duc de Bourgogne; le comte d'Armagnac fut nommé connétable, et, le duc, n'osant entrer de vive force, continua d'entretenir des relations secrètes avec les partisans qu'il avait dans la ville et qui tramèrent un complot, ayant pour but de massacrer les Armagnacs. Mais ce complot ayant été découvert, le connétable sévit avec rigueur contre les *Bourguignons*.

La reine, peu de temps après, alla tenir sa cour au château de Vincennes, et complétement insensible aux malheurs du royaume, elle vivait dans le luxe et la débauche, trahissant son époux pour son maître-d'hôtel. Instruit de tout, le roi court à Vincennes; le complice est surpris sortant de la chambre d'Isabelle, est mis à la torture, avoue son crime, est jeté la nuit suivante dans la Seine, enfermé dans un sac de cuir, portant cet écriteau : *Laissez passer la justice du roi*. La reine fut reléguée à Tours, et si sévèrement tenue, qu'elle n'osait pas même écrire une lettre sans le consentement de ses gardiens.

Henri V entreprend une nouvelle expédition, et paraît en Normandie, tandis que le duc de Bourgogne bloque Paris, publie un manifeste dans lequel il promet l'abolition

---

(1) *Tableau du règne de Charles VI*, p. 322 et 323.

Voici un échantillon des poésies de Charles d'Orléans:

Dieu! qu'il la fait bon regarder
La gracieuse, bonne et belle!
....
Qui se pourrait d'elle lasser!
Tous jours sa beauté renouvelle.
Dieu! qu'il la fait bon regarder
La gracieuse, bonne et belle!

Par deçà ni delà la mer
Ne sçais dame ni demoyselle
Q'ui soit en tout bien parfait telle
C'est un songe que d'y penser.
Dieu! qu'il la fait bon regarder!

des impôts, va délivrer la reine et contracte avec elle une liaison criminelle.

Un jeune homme, nommé Perrinet-le-Clerc, fils d'un marchand de fer, commandant d'un quartier, prend, sous le chevet du lit de son père, les clefs de la porte Saint-Germain et l'ouvre aux *Bourguignons*, qui pénètrent la nuit dans Paris, et s'en rendent maîtres. Le prévôt de la ville, Tanneguy-Duchâtel, réveillé par le tumulte, vole chez le dauphin, l'enveloppe dans un linceul, l'emporte à la Bastille, et de là à Melun. Le comte d'Armagnac, les ministres, un grand nombre de seigneurs, de magistrats, ainsi que les évêques de Coutances, de Bayeux, d'Evreux, de Senlis, de Saintes et l'abbé de Saint-Corneille de Compiègne, sont jetés dans les prisons et bientôt égorgés avec une foule d'autres, par une populace en furie, qui se répand ensuite dans les rues et continue de tuer hommes et femmes, indistinctement. « Et dura cette cruelle occision, jusqu'au lende-« main dix heures devant midi (1)..... Ainçois allaient par « grands tourbes ès maisons de ceux qui avoient tenu le « parti d'Armagnac ou de ceux qu'eux-mêmes hayoient « (haïssaient), lesquels tuoient sans merci, et emportoient « le leur. Et qui, alors à Paris, havoit un homme de quel-« que parti qu'il fût, Bourguignon ou autre, il ne falloit

(1) Cette boucherie avait commencé la veille à quatre heures du soir, le 12 juin 1418. Les seigneurs du parti bourguignon et, entre autres, l'Ile-Adam, Jean de Luxembourg, Jacques d'Harcourt, etc., auraient bien voulu empêcher ces horribles massacres, mais Monstrelet raconte qu'ils n'osaient rien dire, sinon : *Enfants, vous faites bien.* Ceci me rappelle ce que dit Tacite en parlant de ce qui se passait après le meurtre de Vitellius auquel Vespasien succéda par la révolte des troupes : « Les chefs de parti qui avaient mis tant de courage à allumer la guerre civile, n'avaient pas la force de modérer la victoire. C'est qu'en effet les dissensions et les troubles sont le triomphe des pervers, tandis que l'ordre et la paix demandent des vertus. » Puissent les hommes qui sont divisés par des ressentiments politiques, ne pas oublier ces paroles si vraies, et mettre à profit les terribles leçons de l'histoire !

« que dire : *Véez là un Armagnac !* et tantôt étoit mis à « mort, sans en faire autre information. »

Un mois après, la reine entrait à Paris sur un char somptueux, escortée par le duc de Bourgogne ; et le peuple répandait des fleurs sur ses pas, comme en un jour de triomphe.

Le duc de Bourgogne, alors maître du pouvoir, fit casser les sentences rendues contre la doctrine du tyrannicide contenue dans *son apologie* rédigée par Jean Petit, comme s'il pouvait espérer, à l'aide d'un arrêt, étouffer les remords et faire sanctionner son crime au tribunal de l'histoire (1).

Le dauphin, ayant quitté Melun pour se retirer à Bourges, composa un parlement, vit se rallier à lui plusieurs guerriers de distinction, prit le titre de régent, et fut reconnu par tout le midi de la France.

Pendant ce temps, Henri V continuait ses conquêtes. Après avoir pris Rouen et soumis le Vexin, il s'approcha de Paris.

Le dauphin et le duc de Bourgogne négocièrent alors

(1) « Et, toutefois, dit Amyot dans sa préface de la *Vie des hommes illustres* de Plutarque, l'histoire a bien aussi sa manière de chastier les méchants par la note d'infamie perpétuelle dont elle marque leur mémoire, qui est un grand moyen de retirer des vices ceux qui autrement auraient mauvaise et lasche voulunté ; comme aussi est-ce un bien vif et poignant aiguillon aux hommes de gentil cœur, et de nature généreuse, pour les inciter à entreprendre toutes hautes et grandes choses, que la louange et la gloire immortelle dont elle rémunère les bienfaisants. Car les livres sont pleins d'exemples d'hommes de courage et d'entendement élevé qui, pour le désir de perpétuer la mémoire de leur nom et par le seul et certain témoignage des histoires, ont voluntairement abandonné leur vie au service de la chose publique, despendu tous leurs biens, supporté travaux infinis et d'esprit et de corps pour défendre les oppressez, bastir édifices publiques, établir loix et gouvernements politiques, inventer arts et sciences nécessaires à l'entretennement et ornement de la vie humaine ; de tous lesquels grands bénéfices la grace est deue à la fidèle recommandation des histoires. »

entre eux, dans un village situé entre Melun et Corbeil. L'entrevue fut très-amicale, et le roi d'Angleterre était perdu, si les deux princes, unissant leurs forces, avaient marché contre lui; mais Henri négocia de son côté avec le duc de Bourgogne, et s'empara de Pontoise, sans que celui-ci fît le moindre effort pour sauver cette place.

Une nouvelle entrevue eut lieu à Montereau. Des barrières avaient été placées aux deux extrémités du pont, et l'on avait construit, au milieu, un pavillon en bois pour la conférence. Le dauphin arriva le premier, accompagné de Tanneguy-Duchâtel, du vicomte de Narbonne, de Jean Louvet, président de Provence, d'Olivier Layet, de Pierre Fratier et de trois autres. Le duc de Bourgogne vint, de son côté, suivi de plusieurs seigneurs, parmi lesquels étaient Charles de Bourbon et le seigneur de Noailles, et étant entré dans le pavillon, il mit un genou à terre en présence du dauphin, et comme par ce mouvement son épée se trouva rejetée en arrière, il y porta la main, en se relevant, pour la ramener en avant. « Comment, vous, s'écria l'un des « gens du dauphin, vous mettez l'épée à la main en présence « de Monseigneur! Alors Tanneguy-Duchâtel fit un signe « en disant : *il est temps*, et férit ledit duc d'une petite « hache qu'il tenait en sa main parmi le visage, si roide- « ment qu'il chut à genoux et lui abattit le menton. Et « quand le duc se sentit féru, mit la main à son épée pour « la tirer, et se cuida lever pour lui défendre, mais inconti- « nent, tant dudit Tanneguy comme d'aucuns autres fut féru « plusieurs coups et abattu à terre comme mort. Et pres- « tement un nommé Olivier Layet, à l'aide de Pierre Fra- « tier, lui bouta une épée par dessous son haubergeon tout « dedans le ventre. Et ainsi que ce se faisait, le seigneur « de Noailles ce voyant tira son épée pour cuider défendre « ledit duc; mais le vicomte de Narbonne tenait une dague « dans sa main, dont il le cuida férir. Et ledit de Noailles,

« vigoureusement se lança audit vicomte, et lui arracha sa « dague des poings, et en ce faisant fut féru d'une hache « par derrière en la tête, si efforcément, qu'assez bref après « il mourut. Et entre-temps que ce se faisait, le dessus dit « dauphin, qui était appuyé sur la barrière, voyant cette « merveille, se tira en arrière d'icelle comme tout effrayé; « et incontinent par Jean Louvet, président de Provence, « et autres ses conseillers, fut remené à son hôtel (1). »

La nouvelle de la fin tragique de Jean-sans-Peur excita dans Paris une vive émotion, et tout le parti bourguignon ne cessa de vociférer les plus affreuses menaces contre la personne du dauphin. La reine elle-même publia un manifeste contre son fils, sollicita l'alliance des Anglais, et négocia avec Philippe, comte de Charolais, fils et successeur du duc de Bourgogne, qui, de son côté, ne songeant qu'à venger son père, implora le secours du roi d'Angleterre, et lui offrit la couronne de France.

Un congrès s'ouvrit dans la ville d'Arras, et l'on y signa les préliminaires d'un traité portant que Henri V épouserait la princesse Catherine; que Charles VI continuerait de porter le nom de roi; que l'Etat serait gouverné par son gendre, qui prendrait le titre de régent, et qu'à la mort de Charles, Henri succèderait à la couronne. Au mois de mai suivant (2), le roi d'Angleterre et le nouveau duc de Bourgogne se trouvant réunis à Troyes, avec le roi et la reine,

(1) Tel est le récit de Monstrelet. D'autres historiens disent que le duc de Bourgogne s'avança fièrement devant le dauphin et lui parla avec arrogance; qu'on s'échauffa de part et d'autre; que le seigneur de Noailles porta la main droite à son épée, et avança la gauche comme pour saisir le dauphin; qu'alors Tanneguy Duchâtel enleva le jeune prince, et que les autres seigneurs se jetèrent sur le duc de Bourgogne et le tuèrent. Quelques-uns ajoutent que plusieurs de ceux qui étaient avec le dauphin méditaient depuis longtemps la mort du duc de Bourgogne pour venger la mort du duc d'Orléans; mais que le dauphin ignorait leurs projets et fut étranger à ce crime. Ceci se passa le 10 septembre 1419.

(2) An 1420.

confirmèrent le traité d'Arras; Henri épousa la princesse de France, alla s'établir au Louvre, convoqua les Etats, parla en conquérant, rétablit la gabelle et tous les impôts qui avaient excité tant de révoltes, altéra les monnaies, et prouva bien qu'il n'y a rien de pire pour un peuple que d'être livré à l'étranger. Ceux-là même qui s'étaient montrés les plus hostiles au dauphin, et qui avaient le plus contribué à le faire déshériter du trône, se repentirent bientôt d'avoir appelé un prince orgueilleux et despote, qui les traitait fort durement. « Comment, dit-il un jour au maréchal de « l'Ile-Adam, qui le regardait en lui parlant, comment « osez-vous ainsi regarder un prince au visage ?

— Très-redoubté seigneur, répondit celui-ci, c'est la « guise de France; et si aucun n'ose regarder celui à qui il « parle, on le tient pour mauvais homme et traistre : et « pour Dieu ne vous desplaise. » A quoi le roi répondit : « Ce n'est pas notre guise. » Et l'historien qui raconte ce fait, ajoute : « Depuis monstra bien ce roy, qu'il ne l'ai- « mait point; car il le fit arrêter prisonnier à Paris et mettre « en prison, en intention que jamais il n'en sortirait. Et « non fit-il du vivant d'icelui roy Henry, lequel outre ce « l'aurait fait mourir, si ce n'eust esté la prière du duc Phi- « lippe de Bourgogne, lequel requit moult espécialement « qu'il ne mourût point (1). »

La guerre civile et les ravages commis par les Anglais ayant ruiné les campagnes, les vivres devinrent si rares et si chers à Paris que la population se trouva réduite à la plus dure extrémité, « et toute jour et toute nuit avoit parmy « Paris, pour la cherté devantdite, tels longs plaints, la- « mentations, douleurs, cris pitéables que oncques je croy « que Jérémie le prophète ne fist plus doloreux quand la « cité de Jérusalem fut toute destruite et que les enfants de

(1) *Mémoires de Pierre de Fenin.*

« Israhele furent menés en Babylone en chetivoison (1);
« car jour et nuit crioient hommes, femmes, petits enfants :
« *Hélas! je meurs de froid!* l'autre *de faim*... Et pour la
« grande pauvreté que aucuns des bons habitants de la
« bonne ville de Paris véoient souffrir, firent tant qu'ils
« achetèrent maisons trois ou quatre, dont ils firent hospi-
« taux pour les pauvres enfants qui mouraient de faim parmi
« Paris et avoient potage, bon feu et bien couchés (2). »

Henri V, avant de repasser en Angleterre, fit citer le dauphin à la table de marbre « pour le cas et crime fait en la « personne du duc Jean, duc de Bourgogne, et pour tant « qu'aux dites appellations Charles n'alla ni envoya, fut, « par le conseil et parlement, banni et exilé du royaume et « jugé indigne de succéder à toutes seigneuries venues et à « venir, et mêmement de la succession et attente qu'il avait « à la couronne de France, nonobstant que d'icelle fût vrai « héritier, après le trépas du roi son père, selon les coutumes « anciennes de ce noble royaume (3). »

Le roi d'Angleterre partit ensuite avec son épouse, laissant le gouvernement de Paris au comte d'Exeter, son oncle, et celui de la Normandie au duc de Clarence, son frère. Celui-ci, ayant tenté d'envahir l'Anjou, fut vaincu et tué près de Beaugé par les troupes du dauphin. Henri V revint bientôt après, repoussa le dauphin qui s'était avancé jusqu'à Chartres, s'empara de Meaux après une résistance désespérée, rappela en France sa femme qui venait de lui donner un fils, et mourut à Vincennes, le 31 août 1422.

Charles VI ne survécut pas longtemps à son gendre; il expira le 21 octobre, n'ayant auprès de lui que son premier gentilhomme, son confesseur et son aumônier. La reine, quoique habitant le même palais, n'assista point à ses der-

---

(1) Captivité.
(2) *Journal d'un bourgeois de Paris*, an 1421.
(3) MONSTRELET, liv. I, chap. CCXLVIII.

niers moments. Aucun prince du sang ne fut présent à ses funérailles; mais le peuple criait : « Ah! très-cher prince, « jamais n'aurons si bon, jamais ne te verrons! maldite « soit la mort! Jamais n'aurons que guerre, puisque tu nous « as laissé. Tu vas en repos; nous demeurons en toute tri- « bulation et douleur (1). » Lorsqu'on eut descendu le corps dans la tombe, les huissiers rompirent leurs baguettes, les y jetèrent et mirent le haut de leurs masses en bas, et le roi d'armes s'étant avancé, cria au-dessus de la fosse : « Dieu « veuille avoir pitié et merci de l'âme de très-haut et très- « excellent prince Charles, roi de France, sixième de nom, « notre naturel et souverain seigneur! » Et il ajouta aussitôt après : « Dieu doint bonne vie à Henri (2), par la grâce « de Dieu roi de France et d'Angleterre, notre souverain « seigneur (3). » Au même instant les huissiers redressèrent leurs masses en disant : *Vive le roi!* et l'écho seul des voûtes de Saint-Denis répondit à cette proclamation, qui semblait insulter aux restes mortels des rois de France et profaner ce dernier asile de la dynastie nationale.

---

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris.*

Charles VI fut fort aimé toute sa vie, et pour ce le nommoit-on ordinairement Charles-le-Bien-Aimé. (Pierre de Fenin, *Mémoires*.)

(2) Ce prince n'avait alors que onze mois. Son père, Henri V, avait à son lit de mort donné la régence du royaume de France au duc de Bedford.

(3) Monstrelet, liv. I, chap. CCLXXVII.

LXIX.

RÈGNE DE CHARLES VII.—SITUATION DU ROYAUME A L'AVÉNEMENT DE CE PRINCE. —CONQUÊTES DES ANGLAIS.—JEANNE D'ARC.—SON ARRIVÉE A CHINON. — SES EXPLOITS. — SACRE DU ROI A REIMS. — JEANNE D'ARC DÉCLARE QUE SA MISSION EST ACCOMPLIE ET DEMANDE A RETOURNER CHEZ SES PARENTS.— ON LA RETIENT. — ELLE EST FAITE PRISONNIÈRE SOUS LES MURS DE COMPIÈGNE. — LES ANGLAIS LA CONDUISENT A ROUEN. — PROCÈS ET SUPPLICE DE CETTE HEROÏNE. — RÉVISION DE CE PROCÈS ET RÉHABILITATION DE LA PUCELLE EN 1456. — MORT DU PAPE MARTIN V. —ÉLECTION D'EUGÈNE IV. —CONCILE DE BALE.—DÉMÊLÉ DU CONCILE AVEC LE PAPE. — MORT DE LA REINE-MÈRE ISABEAU DE BAVIÈRE. — RÉCONCILIATION DE CHARLES VII AVEC LE DUC DE BOURGOGNE. —PARIS OUVRE SES PORTES A L'ARMÉE DU ROI. — PRISE DE MONTEREAU SUR LES ANGLAIS.—ENTRÉE DE CHARLES VII A PARIS. — CONTINUATION DU CONCILE DE BALE. — PRAGMATIQUE SANCTION. —DÉPOSITION D'EUGÈNE IV PAR LES PÈRES DE BALE. — ÉLECTION DE FÉLIX. — CONCILE DE FERRARE ET DE FLORENCE TENU PAR EUGÈNE POUR LA RÉUNION DES GRECS.—RÉVOLTE CONTRE LE ROI.—SUCCÈS DES ARMES DE CE PRINCE.— TRÈVE AVEC LES ANGLAIS.—EXPÉDITION CONTRE LES SUISSES. —CRÉATION DE LA GENDARMERIE FRANÇAISE. — CONCILES DE ROUEN ET D'ANGERS. — CONDAMNATION DU MARÉCHAL DE RETZ. —MORT DU PAPE EUGÈNE IV. — ÉLECTION DE NICOLAS V. — RENONCIATION DE L'ANTI-PAPE FÉLIX. — REPRISE DES HOSTILITÉS AVEC L'ANGLETERRE. — VICTOIRE DES FRANÇAIS. — ENTIÈRE DÉLIVRANCE DU ROYAUME.—MORT D'AGNÈS SOREL. — RÉFORME DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS. — PRISE DE CONSTANTINOPLE PAR LES TURCS. — MORT DE NICOLAS V.—CALIXTE II SON SUCCESSEUR ET APRÈS LUI PIE II FONT DE VAINS EFFORTS POUR EXCITER LES PRINCES CHRÉTIENS A ENTREPRENDRE UNE CROISADE CONTRE LES TURCS.—PROCÈS DU DUC D'ALENÇON. —JACQUES COEUR (*Voir en note*). — SAGES ORDONNANCES DU ROI. — CONDUITE DU DAUPHIN. — MORT DE CHARLES VII

Le dauphin se trouvait au château d'Espally, près du Puy, en Velay, lorsqu'il apprit la mort de son père; « il en « eut au cœur grand' tristesse et pleura abondamment, et « prestement, par l'ordonnance de son conseil, fut vêtu « d'une robe de vermeil et y avoit plusieurs officiers d'armes « vêtus de leurs blasons. Si fut lors levée une bannière de « France de la chapelle et adonc les dits officiers commen-

« cèrent à crier haut et clair : *Vive le roi!* Après lequel en « fut faite l'office de l'Évangile, et n'y fut fait pour lors au- « tre solennité, et de ce jour en avant tous ceux tenant son « son parti le nommèrent roi de France (1). » Il prit, peu de temps après, la route de Poitiers, accompagné des princes de Clermont, d'Alençon et des seigneurs attachés à sa cause et s'y fit couronner.

Les affaires de Charles VII étaient dans un état presque désespéré ; les Anglais occupaient Paris, la Picardie, la Normandie, la Champagne, la Guienne, étaient maîtres de la plupart des ports de mer, avaient pour allié le puissant duc de Bourgogne, comptaient parmi leurs chefs des hommes expérimentés et se trouvaient animés de cette confiance que donne une longue suite de succès. Charles VII, qui n'avait pas encore vingt ans, ne montrait ni activité, ni énergie, ni aucune de ces qualités brillantes qui excitent l'enthousiasme et qui raniment tout à la fois l'espérance et l'ardeur. D'un caractère doux, affable, indolent, il se laissait dominer par ses favoris, qui ne cherchaient qu'à satisfaire son penchant pour les plaisirs. Ses troupes, composées d'Ecossais et de Gascons, étaient peu nombreuses, et parmi les nobles qui l'entouraient, et qui tous étaient dévoués et braves, pas un seul n'était en état de diriger la guerre. Les Anglais poursuivent leurs conquêtes, battent l'armée royale à Cravant-sur-l'Yonne, un an après (2) à Verneuil, et Charles VII, qui s'était retiré à Bourges, se trouve alors réduit à la dernière extrémité (3).

---

(1) Monstrelet, liv. II, chap. Ier.

(2) Août 1424.

(3) Les Anglois, avec leurs croix rouges,
Voyant lors sa confusion,
L'appelèrent le roi de Bourges,
Par forme de dérision.
(Martial d'Auvergne, *Vigiles de Charles VII.*)

Pendant le cours de ces événements, le pape Martin V avait convoqué à Pavie un concile général, qui fut, à cause de la peste, transféré à Sienne ; mais comme il ne s'y trouva qu'un petit nombre de prélats (1), on convint de le célébrer sept ans plus tard dans la ville de Bâle. Le fameux Pierre de Lune, connu sous le nom de Benoît XIII, mourut peu de temps après (2). Trois de ses cardinaux, pour plaire au roi d'Aragon, élurent un chanoine de Barcelone, appelé Gilles Mugnos, qui prit le nom de Clément VIII. Le quatrième cardinal, qui se trouvait alors absent, protesta contre cette élection et nomma lui seul un autre individu qui se fit appeler Benoît XIV, et qui rentra bientôt dans son obscurité puisqu'à part la circonstance de cette étrange nomination, il n'est plus fait mention de lui dans l'histoire. Quant à Gilles Mugnos, il abdiqua sa prétendue dignité en 1429 et fut pourvu de l'évêché de Majorque. Et le schisme finit ainsi.

Le clergé de France, au milieu des guerres qui désolaient le royaume, eut à lutter contre les prétentions du duc de Bedford, qui avait entrepris de lever sur lui les mêmes subsides qu'on levait sur le peuple, et qui voulait même le dépouiller de tous les biens qu'on avait donnés aux églises depuis quarante ans. Mais l'énergique opposition des prélats, soutenus par l'Université, l'obligea de renoncer à ses poursuites. La conduite de ce prince, qui traitait la France en pays conquis, excitait de tous côtés un vif mécontentement et réveillait l'orgueil national ; l'on commençait à avoir honte de la domination anglaise et une révolution favorable à l'autorité légitime s'opérait dans les esprits. Cependant, toutes les places qui environnent Orléans sont dans les mains de l'ennemi ; cette ville importante, le dernier boulevard de

(1) Ce concile fut dissous en février 1424.

(2) Au mois de novembre 1424.

la monarchie, est bientôt assiégée; la défense est vive, opiniâtre, héroïque ; mais un nouveau revers, éprouvé par les troupes françaises dans l'attaque d'un convoi (1), ne laisse plus d'espoir de sauver cette place.

Le roi, retiré à Chinon, se trouvant sans armée, sans argent, même pour les dépenses de sa propre maison, se disposait à fuir et à gagner le Dauphiné, lorsque tout à coup l'espérance renaît, et tout change de face par l'événement le plus extraordinaire qui jamais ait été consigné dans l'histoire des peuples.

Une jeune paysanne du hameau de Domremy, situé dans un vallon arrosé par la Meuse, entre Vaucouleurs et Neufchâteau, fut l'instrument dont Dieu se servit pour confondre les vains projets du duc de Bedford et pour sauver le royaume de France. Le père et la mère de Jeanne d'Arc, notre héroïne, étaient de bons cultivateurs vivant d'un peu de labourage, du produit de quelque bétail, pieux, hospitaliers, d'une probité sévère, jouissant d'une réputation sans tache, mais dans une situation voisine de la pauvreté. Son éducation fut conforme à son état; jamais elle ne sut ni lire ni écrire; coudre, filer, soigner les bestiaux, aider aux travaux des champs et à ceux du ménage furent les occupations de sa jeunesse. Elle était laborieuse, douce, simple, bonne et tellement timide qu'il suffisait de lui adresser la parole pour la déconcerter. Sa mère lui avait donné les premiers principes de la religion, et, dès ses plus jeunes années, un penchant extrême à la dévotion se manifesta en elle et lui attira les railleries de ses compagnes. Jeanne fuyait les jeux et les danses pour se retirer à l'église et n'aimait à parler que de Dieu et de la sainte Vierge. Elle était si charitable qu'elle distribuait aux pauvres tout ce qu'elle possédait, si hospita-

(1) On appela ce combat la *Journée des harengs*, parce que le convoi destiné aux Anglais se composait en grande partie de harengs.

lière qu'elle voulut plusieurs fois céder son propre lit à des malheureux sans asile. A l'âge de treize ans elle eut des extases. Vers l'heure de midi, dans le jardin de son père, une voix inconnue vint retentir à son oreille; la voix était à droite, du côté de l'église, et accompagnée d'une grande clarté. Cette voix lui parla plusieurs fois. Elle apprit bientôt que c'était celle de l'archange saint Michel ; il était suivi d'un grand nombre d'anges; elle vit aussi l'ange Gabriel; puis enfin, et beaucoup plus fréquemment, sainte Catherine et sainte Marguerite (1). Docile à l'ordre de *ses voix* (c'est ainsi qu'elle s'exprimait), elle se rendit, ayant alors dix-huit ans, auprès de Baudricourt, commandant de Vaucouleurs, et lui dit : « Capitaine, messire, sachez que Dieu, despuis « aucun temps en ça, m'a plusieurs fois fait à sçavoir et « commandé que j'allasse devers le gentil dauphin, qui « doibt estre et est vrai roy de France, et qu'il me baillast « des gens d'armes et que je leverois le siége d'Orléans et « le menerois sacrer à Reims (2). » Rebutée d'abord par Baudricourt, elle l'entraîne enfin par l'attrait irrésistible et mystérieux que l'enthousiasme et la persuasion attachaient à ses discours, obtient de lui d'être conduite au roi, prend le costume d'homme, et arrive sans obstacle à Chinon.

Cette vierge, auparavant si timide, paraît humblement, mais sans crainte, dans le palais de Charles VII, qui s'était caché dans la foule des courtisans. Elle le reconnaît, quoiqu'elle ne l'eût jamais vu. « Je ne suis point le roi, lui « dit Charles, le voici, ajouta-t-il en lui montrant un des « seigneurs. — Mon Dieu! gentil prince, répond-elle, c'est « vous et non un autre. Je suis envoyée de la part de Dieu « pour prêter secours à vous et à votre royaume, et vous « mande le Roi des cieux, par moi, que vous serez sacré et

(1) WALCKENAER, *Biographie universelle*.

(2) *Chronique de la Pucelle*.

« couronné dans la ville de Reims. » Admise à lui parler en particulier, elle lui révèle un secret qui n'était connu que de lui. Ramenée au milieu des seigneurs, elle s'exprime avec assurance sur sa mission; ses grâces naturelles, sa jeunesse, la chaleur de ses discours, la singularité de l'événement qui s'accordait avec la piété du siècle, tout contribue à enflammer les esprits, et bientôt elle fait partager l'ardeur qui l'anime. Cependant le roi la soumet à plusieurs épreuves; la reine de Sicile, mère de la reine, l'examine elle-même; des prélats et des docteurs l'interrogent; ses réponses, pleines de liberté, semblent avoir le caractère de l'inspiration divine; sa mission n'est plus révoquée en doute (1). Le roi lui fait donner des pages, des écuyers et un étendard blanc, sur lequel elle fait représenter le Sauveur des hommes, assis sur son tribunal, dans les nuées du ciel et adoré par deux anges. Elle demande une épée qui se trouvait ensevelie derrière l'autel de l'église de Notre-Dame de Fierbois. On trouve cette arme à l'endroit indiqué, on la lui remet, et Jeanne part pour Orléans, où l'on introduit un grand convoi de vivres et de munitions que les Anglais laissent tranquillement passer entre leurs redoutes sans qu'ils osent s'y opposer. « Un étonnement stupide, dit un « historien de leur nation (2), régnait parmi ces soldats, « naguère si enorgueillis par la victoire et si animés au « combat. » Elle entre dans la ville, et les Français, assurés de vaincre, s'élancent à sa suite contre les forts de l'ennemi. Toujours la première à l'attaque, son étendard à la main, elle dirigeait les opérations avec une habileté qui étonnait les meilleurs capitaines et restait la dernière sur le champ de bataille pour protéger la rentrée des troupes. Grièvement blessée dans un assaut, elle arrache elle-même

(1) Petitot, *Tableau du règne de Charles VII.*
(1) Hume.

le trait de sa blessure, se confesse, et, voyant que Dunois fait sonner la retraite, elle remonte à cheval, ramène les troupes à la charge, s'empare des retranchements anglais et fait lever le siége d'Orléans (1). Elle marche ensuite sur quelques places des environs, les enlève de vive force (2), bat l'ennemi près de Patay (3) et, sans écouter les timides conseils de quelques généraux, elle entraîne le roi à Reims, fait capituler, en passant, la garnison et la ville de Troyes, et Charles VII est sacré le 17 juillet. Jeanne, jugeant alors que sa mission est terminée, demande à retourner sous le toit paternel. « Et plût à Dieu, mon Créateur, dit-elle à « l'archevêque, que je pusse maintenant partir, abandon-

(1) Le 8 mai 1429.

Jean de Nanton, archevêque de Sens, célébra la même année un concile provincial à Paris. On y fit quarante-et-un décrets concernant les devoirs et les mœurs des ecclésiastiques, la célébration du dimanche et des fêtes, etc.

(2) « En avant, gentil duc, disait-elle au duc d'Alençon en escaladant « les murs de Jargeau, n'ayez doubte ; ne savez-vous pas que j'ai promis « à votre épouse de vous ramener sain et sauf? »

(3) « ... Et au matin, quand les Anglais s'en furent partis de Boisgency « (Baugenci), la Pucelle et tous les seigneurs montèrent à cheval pour « aller vers Meun. Et lors vindrent les nouvelles que les Anglois s'en « alloient, et commencèrent à retourner droit à la ville, chacun en son « logis. Puis vint Mgr de Rostrenen qui s'approcha de Mgr le connestable ; « si l'advertit et dit : « *Si vous faites tirer vostre estendard en avant tout le* « *monde vous suivra*; et ainsi fut fait, et vint la Pucelle et tous les autres « après. Et fut conclu de tirer après les Anglois... Et quand les premiers « eurent bien chevauché environ cinq lieues, ils commencèrent à voir les « Anglois et adonc galopèrent grand erre (train), et la bataille après. Et en « telle manière les chevauchèrent, que les dits Anglois n'eurent pas le « loisir de se mettre en bataille... Si furent desconfits... et furent là « morts bien deux mille deux cents... » (Guillaume Gruel, *Chronique d'Artus III, comte de Richemont, duc de Bretagne et connestable de France.*)

« En ceste bataille qui arriva le dix-huitième jour de juin, mil quatre « cent vingt-neuf, furent prins les seigneurs de Tallebot et de Scales... « avec plusieurs chefs de guerre et autres nobles du pays d'Angleterre ; « et furent bien nombrés en tout cinq mille hommes. » (*Chronique de la Pucelle.*)

« nant les armes, et aller servir mon père et ma mère en « gardant leurs brebis avec ma sœur et mes frères, qui « moult se réjouiraient à me voir. » Elle répéta la même chose à Dunois, en présence d'autres seigneurs : *J'ai accomply ce que messire m'a commandé, qui estoit de lever le siége d'Orléans et de faire sacrer le gentil roy. Je voudrois bien qu'il voulust me faire ramener auprès de mes père et mère, et garder leurs brebis et bestail, et faire ce que je soulois* (1) *faire.* « Et quand les dits seigneurs ouyrent la dite « Jehanne ainsi parler, et que les yeux tournés au ciel, elle « remerciait Dieu, ils creurent mieux que jamais que c'es- « toit chose venue de la part de Dieu plustost qu'autre- « ment (2). »

Mais le roi, dont elle avait en si peu de temps rétabli les affaires, ne voulant point la laisser partir, elle cède à regret à ses ordres, se distingue, comme auparavant, par son sang-froid et sa bravoure, dans diverses expéditions, et tombe enfin prisonnière en faisant une sortie sur les Bourguignons, qui assiégeaient Compiègne. Elle passe bientôt dans les mains des Anglais, qui la conduisent à Rouen, la chargent de chaînes, la jettent dans un cachot, l'accablent d'outrages, et l'on commence cet affreux procès, dont l'original latin, encore existant aujourd'hui à la Bibliothèque du roi, dépose, dit M. Walckenaër (3), comme par l'effet d'une justice divine, des vertus et de l'innocence de cette auguste victime et porte au plus haut degré d'évidence historique les faits les plus surprenants de sa merveilleuse histoire, puisque les preuves qui les constatent s'y trouvent rassemblées et vérifiées par ceux-là mêmes qui voulaient ternir sa chaste gloire et qui étaient acharnés à sa perte.

---

(1) J'avais coutume.

(2) *Chronique de la Pucelle.*

(3 *Biographie universelle.*

Ce procès est instruit par Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, d'odieuse mémoire, et par le vice-inquisiteur, ayant avec eux un certain nombre d'assesseurs. Le mercredi 21 février 1431, Jeanne paraît pour la première fois devant ce tribunal, et l'on commence à l'interroger. Pendant de nombreuses séances, on l'accable de questions, et l'on s'épuise en efforts pour la faire tomber dans le piége. Elle répond toujours avec sagesse et fermeté. Interrogée sur ses *apparitions* ou les *voix* qui la conseillaient, elle raconte ingénument tout ce qu'elle avait vu ou entendu et tout ce qu'elle avait dit elle-même dans ses entretiens secrets avec les saintes qui chaque jour lui apparaissaient. — Interrogée si elle sait qu'elle soit en la grâce de Dieu : « Se je n'y suis, « répond-elle, Dieu m'y veuille mettre, et se je y suis, Dieu « m'y veuille tenir (1). » — Interrogée si ceux de son parti croient fermement qu'elle ait été envoyée de par Dieu : « Je « ne sçay se ils croyent, et m'en attends à leur courage ; « mais se ils ne croyent, je suis envoyée de par Dieu (2) ; » et elle ajoute : « se ils croyent que je suis envoyée de par « Dieu, ils ne sont point abusés (3). » — Interrogée si Dieu hait les Anglais, elle répond : « que de l'amour ou hayne « que Dieu a aux Anglois ou que Dieu leur fait à leurs « âmes ne sçait rien, mais sçait bien que ils seront mis « hors de France, excepté ceux qui y mourront (4). — Interrogée si l'espoir de la victoire était fondé en son étendard ou en elle : « Il était fondé en Nostre-Seigneur, et non « ailleurs. » — Interrogée pourquoi son étendard fut plus porté, en l'église de Reims, au sacre, que ceux des autres capitaines, elle répond : « Il avait été à la

(1) *Quatrième* interrogatoire, 24 février.
(2) C'est-à-dire lors même qu'ils ne croiraient pas à ma mission, je n'en suis pas moins envoyée de par Dieu.
(3) *Sixième* interrogatoire, 3 mars.
(4) *Seizième* interrogatoire, 17 mars.

« peine, c'estoit bien raison qu'il fust à l'honneur (1). »

Les principaux chefs d'accusation portaient sur l'habillement d'homme dont Jeanne, depuis deux ans, n'avait cessé de se vêtir, et sur les apparitions de saints et de saintes qu'elle déclarait voir presque tous les jours, et qui lui disaient : « Prends tout en gré ; ne te chaille (2) de ton mar« tyr : tu t'en venras enfin au royaume du Paradis. »

On réduisit à douze points tout ce qui résultait des interrogatoires, et l'on écrivit à l'Université de Paris qui, docile instrument du parti anglais, rendit sur les questions proposées une décision conforme aux vues du tribunal de Rouen ; et, le 19 mai, les juges s'étant assemblés, un docteur en théologie, nommé Pierre Maurice, en donna lecture à Jeanne dans les termes suivants :

« Tu as dit : que dès l'âge de treize ans tu as eu des révélations et apparitions d'angels, de sainte Catherine et sainte Marguerite, et que tu les as veus des yeux corporels bien souvent et que ils ont parlé à toy. Quant à ce premier point les clercs de l'Université de Paris ont considéré la manière des dites révélations et apparitions..... et déclaré qu'elles sont superstitieuses, procédantes de mauvais esprits et diaboliques.

« *Item*, tu as dit : que ton roy a eu signe par lequel il cogneut que tu étais envoyée de Dieu par saint Michel accompagné de plusieurs angels..... Quant à cest article les clercs disent que cela n'est point vraissemblable, mais est menterie et présomptueuse séductoire et pernicieuse chose, contraire et desrogative à la dignité de l'Eglise angélique.

« *Item*, tu as dit : que tu cognois les anges et les saints par le bon conseil confortation et doctrine que ils t'ont donné ; et crois aussi que c'est saint Michel qui s'est apparu à toy ;

(1) *Dix-septième* interrogatoire, 17 mars, après dîner.

(2) Soucie.

et dis que leurs faits et dits sont bons, et que tu les croys aussi fermement que tu croys la foy de Jésus-Christ. Quant à cest article les clercs disent..... en tant que est la comparation que tu fais de croire les choses aussi fermement que tu croys en la foy de Jésus-Christ, tu erres en la foy.

« *Item*, tu as dit : que tu es certaine d'aucunes choses advenir..... Quant à cest article disent ; que en ce y a superstition et divination, présomptueuse assertion et vaine jactance.

« *Item*, tu as dit : que du commandement de Dieu, tu as continuellement porté habit d'homme..... et que plusieurs fois tu as reçu le corps de Nostre-Seigneur en cest habit..... Quant à cest article les clercs disent : que tu blasmes Dieu et le contempnes (1) en ses sacrements ; tu transgresses la loi divine, la sainte Escripture et les ordonnances canoniques....

« *Item*, tu as dit : que souvent en tes lettres tu as mis ces deux noms ; *Jésus, Maria* et le signe de la croix..... et en autres tes lettres te es vantée que tu férirois tous ceux qui ne te obéyroient, et que on verroit aux coups qui auroit le meilleur droit ; et souvent tu as dit : que tu ne as rien fait que par révélation et par le commandement de Dieu. Quant à cest article les clercs disent : que tu es murdrière et cruelle, désirant effusion de sang humain, séditieuse, provocatrice à tyrannie, blasphémante Dieu et ses commandements et révélations.

« *Item*, tu as dit ; que par les révélations que tu as eues, en l'âge de dix-sept ans, tu as laissé père et mère contre leur volonté... que tu as promis au roy que... il aurait victoire contre ses ennemis et que Dieu te avoit envoyée pour ce faire... Quant à ces articles les clercs disent : que tu as esté mauvaise et impétueuse envers tes père et mère, en trans-

---

(1) Méprises.

gressant les commandements de Dieu de honorer père et mère ; tu as esté scandaleuse, blasphémante en Dieu, errante en la foi et as fait promesse à ton roy présomptueuse et téméraire.

« *Item*, tu as dit : que de ta bonne volonté tu as sailly de la tour de Beaurevoir aux fossés, en aimant mieux mourir que d'estre mise en la main des Anglois..... Quant à cest article, les clercs disent que en ce fut pusillanimité, tendante à désespération à te tuer toy même.....

« *Item*, tu as dit : que sainte Catherine et sainte Marguerite te ont promis de te conduire en paradis, pourveu que tu gardes ta virginité, laquelle tu leur as vouée et promise (1), et de ce es certaine, comme se tu estois jà en la gloire du paradis..... Quant à cest article les clers disent... que en ce tu sens mal de la foy chrétienne.

« *Item*, tu as dit : que tu sçais bien que Dieu aime aucunes personnes vivantes plus que toy et que tu le sçais par les révélations des dites saintes ; lesquelles dites saintes parlent langage françois et non anglois pour ce que elles ne sont point de leur party, et que despuis que tu as sceu que les dites voix étoient pour ton roy, tu n'as point aimé les Bourguignons. Quant à cet article les clercs disent : que c'est une téméraire présumption, et une téméraire assertion et blasme contre les dites saintes, et transgression contre le commandement de Dieu qui est d'aimer son prochain.

« *Item*, tu as dit : que ceux que tu appelles saint Michel, sainte Catherine et sainte Marguerite, tu as fait plusieurs révérences en te agenouillant et baisant la terre sur laquelle ils marchoient..... que tu croys cette voix estre venue de Dieu aussi fermement que la foy chrétienne et que Jésus-Christ qui a souffert mort et passion..... tu as dit aussi que

(1) Jeanne d'Arc ayant été visitée par des matrones pendant son procès, il fut reconnu qu'elle était vierge.

pour requeste du monde, tu ne diròis le signe venu à ton roy, se ce n'est par le commandement de Dieu. A quoi les clercs disent : que, supposé que tu le dis, tu es idolastre, invocatrice des diables, errante en la foy, et as fait témérairement serment illicite.

« *Item*, tu as dit que se l'Eglise vouloit que tu fisses le contraire du commandement que tu dis avoir de Dieu, tu ne les ferois pour quelque chose du monde... Quant à cest article, les clercs disent : que tu es schismatique, mal sentante la vérité et authorité de l'Eglise, et que jusques à maintenant, tu as erré pernicieusement en la foy de Dieu. »

Après cette lecture le même docteur admonesta Jeanne et l'exhorta à se soumettre au jugement *de l'Eglise* : « En « ce faisant, lui dit-il, vous sauverez vostre âme et rachep- « terez vostre corps, ainsi comme je l'espère, de la mort. « Mais se vous faites le contraire et persévérez, sachez que « votre âme sera dampnée ; et de la destruction de vostre « corps, j'en doubte ; dont Dieu veuille vous préserver. « *Amen*. — Mais elle répondit : « En tant qu'est de mes « dits et de mes faits, je m'en rapporte à ce que j'en ay dit « en mon procès et les veux soutenir. » — Le docteur lui ayant demandé si elle ne pensait n'être point tenue de se soumettre pour ses dits et faits à l'Église militante, elle déclara persister dans tout ce qu'elle avait dit : « Et se je « estois en jugement et véois le feu allumé et le bois pré- « paré, et le bourreau ou celui qui debvroit me mettre en « feu prest de me jetter dedans, et encore quand serois au « feu, n'en dirois autre chose que ce que j'en ay dit ; mais « veux soutenir ce que j'en ay dit jusques à la mort (1). »

---

(1) *Chronique et procès de la Pucelle d'Orléans d'après un manuscrit de la bibliothèque d'Orléans*, manuscrit qui n'est que la copie de la minute française de ce procès, ainsi que cela est démontré dans une dissertation de l'abbé Dubois, rapportée par M. Buchon. Jeanne d'Arc n'entendant pas le latin, on l'interrogeait en français, et les notaires du procès écrivaient

Cependant, ayant été conduite au cimetière de Saint-Ouen, et ayant été sommée d'abjurer sous peine d'être brûlée vive, elle signa d'une croix un acte qui lui fut présenté et qui, d'après ce que l'on sut plus tard, avait été frauduleusement substitué à celui qu'on lui avait lu. De telle sorte que, sans le savoir, elle se reconnut coupable d'hérésie, de mensonge et de tout ce dont on l'accusait. Alors l'évêque de Beauvais lut la sentence qui la condamnait « à chartre (1) perpétuelle, avec pain de douleur et eau de tristesse. »

Les Anglais, qui comptaient sur une sentence de mort, se levèrent furieux contre les juges. Mais ils furent bientôt satisfaits. Jeanne s'était vêtue des habits de son sexe et s'était soumise à l'acte de condamnation ; ses geôliers lui enlèvent ses habits et l'obligent à reprendre le costume d'homme. Les juges viennent aussitôt pour constater le fait, et Jeanne, sans chercher à s'excuser par la violence de ses gardes, répond aux questions qui lui sont adressées qu'elle a repris ce costume, parce qu'il était plus convenable tant qu'elle serait gardée par des hommes ; que, d'ailleurs, on ne lui avait point permis d'entendre la messe, de communier et d'être dans la prison sans chaînes, quoiqu'on le

dans la même langue les questions et les réponses. Ainsi donc les actes latins, ou la minute latine de ce procès, ne sont qu'une traduction de la minute française. Il est à remarquer que la minute latine ne rend pas toujours fidèlement les questions et les réponses et qu'on y a omis quelques-uns des points les plus avantageux pour l'accusée. On voit, en effet, dans les informations qui furent faites plus tard pour la réhabilitation de la mémoire de Jeanne d'Arc, que « le procès d'icelle Jehanne fut premièrement fait en françois, et despuis translaté en latin, en laquelle translation furent obmises plusieurs de ses excusations, et changées plusieurs de ses responses aultrement qu'elle ne les avoit faites. »

On y trouve de plus que « les notaires escripvains en la cause, pour la crainte des menaces que leur faisoient les Anglois, ne osoient escrire véritablement ce que ladite Jehanne disoit en ses responses, ne faire les actes du procès selon la vérité. »

(1) Prison.

lui eût formellement promis; que, d'après ce que lui avaient dit sainte Catherine et sainte Marguerite, elle s'était rendue très-coupable en faisant l'abjuration qu'on lui avait suggérée, puisqu'il était très-vrai que sa mission venait de Dieu. « Adonc lui fut dit qu'elle étant en eschaffaut devant les « juges et le peuple, quand elle fit l'adjuration, c'est-à-dire « qu'elle fut adjurée de dire vérité ainsi : *Tu dis que contre « vérité tu te estois vantée que les voix que tu dis avoir euyes « estoient les voix de sainte Catherine et sainte Marguerite.* « A quoi respondit qu'elle ne entendit jamais avoir révequé « les apparutions de ses voix. C'est à savoir que ce fust « saintes Catherine et Marguerite; et ce qu'elle en a dit ce « a esté pour la crainte du feu ; et se elle en a révequé, ce « a esté contre vérité. — *Item* dit : qu'elle aime trop mieux « faire pénitence, c'est à savoir en mourant, que plus lon- « guement soustenir la peine de la prison. Et si dit : que « jamais elle ne fit aucune chose contre Dieu ou contre la « foy, quelque chose qu'on lui ayt commandé révoquer ; et « ce qui estoit contenu en la cédulle de l'adjuration elle ne « l'entendit jamais, et qu'elle ne entendit jamais révoquer « aucune chose, se n'estoit qu'il pleust à Dieu qu'elle révo- « quast. — *Item* dit : se les juges veulent, elle reprendra « l'habit de femme, et que du surplus, elle ne sait autre « chose. »

L'affaire est alors reprise au criminel : et le tribunal décide que Jeanne d'Arc est hérétique, opiniâtre, relapse, et qu'elle doit être abandonnée au bras séculier. En conséquence, on la fit comparaître dans la place du Vieux-Marché, près de l'église de Saint-Sauveur, où il y avait un échafaud tout préparé, afin qu'elle entendit de là l'exhortation d'un docteur; ce qui, en style d'inquisition, s'appelait *être échafaudé et prêché*. Un maître en théologie fit la harangue sur ces paroles de saint Paul : Si un membre souffre, tous les autres membres souffrent avec lui. Les ju-

ges avertirent ensuite Jeanne de rétracter ses erreurs. Deux dominicains qui étaient auprès d'elle en qualité de conseillers et d'admoniteurs, lui répétèrent la même chose ; tout cela simplement pour la forme, car la sentence était toute dressée, et l'on ne tarda point à la prononcer (1).

Jeanne fut reconduite en prison, où elle n'eut que le temps de se confesser et de communier, et puis on la ramena au Vieux-Marché (2), ayant à ses côtés Martin L'Advenu, son confesseur et l'appariteur Massieu. Isambert de la Pierre, moine augustin, un des juges assesseurs qui, pendant le procès, lui avait conseillé d'en appeler au pape, afin de la sauver, ne voulut pas la quitter. Comme elle demandait un crucifix, un Anglais rompit un bâton et en fit une croix qu'elle reçut et baisa dévotement ; mais Isambert fit venir la croix de la paroisse, la lui fit embrasser et la tint devant elle en ne cessant de l'encourager ; parvenue au haut du bûcher, elle poussa un cri en voyant monter la flamme, mais elle devint aussitôt calme, et comme le confesseur qui l'exhortait ne faisait pas attention que le feu commençait à gagner, elle eut peur pour lui et le pressa de descendre. Alors on l'entendit au milieu des flammes invoquer ses saintes, son archange, et répéter le nom du Sauveur... Enfin, laissant tomber sa tête, elle cria : *Jésus !* Et puis l'on n'entendit plus rien. Alors cet immense brasier s'affaissa, et la multitude, cherchant encore des yeux le corps de la victime, ne distingua plus rien ; et parmi tout ce peuple, les uns pleuraient, les autres étaient épouvantés : « Nous sommes perdus, disait en revenant un secrétaire du roi d'Angleterre, nous avons brûlé une sainte (3) ! »

---

(1) *Histoire de l'Église gallicane*, liv. XLVII.
(2) 30 mai 1431.
(3) « Oui, dit M. Michelet, selon la religion et la patrie, Jeanne d'Arc fut une sainte. »

Ainsi périt cette vierge célèbre, cette héroïne chrétienne que Dieu suscita contre les Anglais pour sauver le royaume, et dont le supplice sera, dans tous les temps, un sujet d'opprobre pour ses juges et ses bourreaux (1).

---

(1) Un historien anglais, Rapin de Thoyras, a osé soutenir, dans une assez longue dissertation, que la politique et l'illusion furent l'âme des grandes aventures de la Pucelle; que cette fille avait été induite, par les seigneurs de la cour de Charles VII, à jouer ce personnage, et qu'on avait eu recours à cette intrigue, à cet artifice, pour redonner du courage aux Français abattus par tant de pertes, et peut-être au roi lui-même qui méditait sa retraite dans le Dauphiné; et ce même historien ajoute qu'il n'y a qu'un *seul auteur contemporain*, c'est-à-dire Monstrelet, qui ait fait connaître la Pucelle. Il y a là tout à la fois ignorance et mauvaise foi. Monstrelet n'est pas le seul auteur contemporain qui ait parlé de Jeanne d'Arc, il y en a eu une foule d'autres, tous hommes instruits et sincères, à en juger par leur façon d'écrire. Jean Chartier, religieux de Saint-Denis et attaché à la personne de Charles VII pour écrire les événements de son règne, s'étend longuement sur les entreprises de la Pucelle dont il parle toujours comme d'une personne *protégée du ciel*; Alain Chartier, qui avait quarante-trois ans lorsque la Pucelle se présenta au roi, dit que tous les docteurs étaient d'opinion que *ses paroles et ses exploits venaient d'un miracle de Dieu*; le hérault de Charles VII, Berri, dont l'histoire s'étend depuis l'an 1423 jusqu'en 1455, parle comme Alain Chartier. Dans une histoire anonyme, dont l'auteur était dans Orléans lorsque le siége en fut levé, et qui paraît avoir suivi la Pucelle jusque après le sacre du roi, il est dit fréquemment que les entreprises de la Pucelle n'étaient que *l'accomplissement des ordres du ciel*. Guipape, jurisconsulte célèbre, auquel Louis XI, alors dauphin, donna la charge de conseiller au parlement de Grenoble, en 1442, et qu'il employa en diverses négociations importantes, dit que la Pucelle, qu'il avait vue de son temps, avait pris les armes par inspiration divine : *Quæ inspiratione divina arma bellica assumens, restauravit regnum Franciæ, Anglos expellendo*, etc. A la fin du tome IV des œuvres de Gerson, on trouve un petit ouvrage daté du 14 mai 1429, à Lyon, et dans lequel on considère la délivrance d'Orléans par la Pucelle comme un *miracle*, comme une œuvre de Dieu. Dans un écrit anonyme d'un ecclésiastique allemand, Jeanne d'Arc est regardée comme une *prophétesse suscitée de Dieu* et prédisant le succès des combats, *et prœliorum eventuum præsciam*. Un autre Allemand, Jean Nider, religieux dominicain, mort en 1438, dit que Jeanne passait pour *être remplie de l'esprit de prophétie et du don des miracles;... qu'elle prédisait l'avenir; et qu'elle faisait tant de merveilles que tous les royaumes de la chrétienté en étaient dans l'admiration*. Christine de Pisan, dans une pièce de vers publiée par M. Buchon, parmi les documents divers sur Jeanne d'Arc, s'exprime de la sorte :

Les ministres du jeune roi d'Angleterre, redoutant l'opinion publique, engagèrent ce prince à écrire de tous côtés pour prévenir les esprits en faveur du jugement rendu contre la Pucelle, et obligèrent l'Université de Paris à adresser

---

Ah! Jehanne de bonne heure née,
Benoist soit le ciel qui te créa!
Pucelle de Dieu ordonnée,
En qui le Saint-Esprit réa
Si grand grâce,.....

Saint Antonin, archevêque de Florence, qui avait quarante ans en 1429, c'est-à-dire l'année même que la Pucelle fit lever le siége d'Orléans, dit qu'on ne savait de quel esprit elle était animée, mais qu'on la *croyait plutôt conduite par l'esprit de Dieu*; ce qui devint évident par ses exploits : *hoc patuit ex operibus ejus*. Le pape Pie II, né en 1405, ou bien Jean Gobelin, son secrétaire, en parle dans les mêmes termes; il affirme que *la lumière du Saint-Esprit* était en elle : *Afflata spiritu, sicut res ejus gestæ demonstrant*.

Martin Franc, poëte français, secrétaire d'Amédée de Savoie, qui prit le nom de Félix V, s'exprime ainsi :

Mais qui, en livre ou en comment (commentaire)
Voudra ses miracles retraire;
On dira qu'il ne se peut faire
Que Jehanne n'eût divin esprit...

Mathieu Thomassin, né à Lyon en 1391, et le plus ancien des officiers du dauphin Louis XI, dit, dans son *Registre delphinal*, que de tous *les signes d'amour que Dieu a envoyés au royaume de France, il n'y en a point eu de si grand, ni de si merveilleux comme de cette Pucelle*.

Deux annalistes d'Italie, Bonincontrio et Garnerio Berni, disent que ce fut l'*inspiration divine* qui porta la Pucelle à se présenter à Charles VII, et parlent de ses prodiges. Plus tard, et à une époque éloignée des événements, quelques esprits sceptiques crurent devoir s'attacher à un passage de Jean Gobelin qui dit que *quelques-uns pensaient que les grands de la cour étant en dissension entre eux pour le commandement, quelqu'un, plus sage que les autres, imagina d'engager cette fille à dire qu'elle était envoyée de Dieu, afin que personne ne fît difficulté de se mettre sous son commandement*. Etienne Pasquier, qui mourut en 1615, dit aussi dans ses *Recherches* que, de son temps, quelques-uns accréditaient encore le prétendu système politique, et comparaient cela avec l'artifice de Numa Pompilius qui, pour se concilier la vénération des peuples, publia qu'il avait des entretiens secrets avec la nymphe Égérie. Juste Lipse partage cette opinion; Du Haillan, après avoir dit que c'était un *miracle de religion, vrai ou simulé*, affirme ensuite que les démarches de la Pucelle furent un jeu des seigneurs, et finit par rester neutre et indécis. Guillaume du Bellai, seigneur de Langey, dans un traité sur l'*Art militaire*, considère également l'histoire de la Pucelle comme une invention arti-

des lettres dans le même sens aux papes et aux cardinaux. Mais les intrigues des Anglais et de leurs partisans furent sans aucun fruit et ne tournèrent qu'à leur honte.

La famille de la victime ayant obtenu, vingt-quatre ans

---

ficieuse et politique; mais un écrivain de son temps, Guillaume Postel, dans son *Apologie contre les détracteurs de la Gaule*, le réfute vivement en moutrant qu'on ne peut interpréter ainsi l'histoire de Jeanne d'Arc sans contredire tous les contemporains, sans ruiner l'authenticité de tous les monuments, sans faire insulte à la noblesse française, qui se serait laissé abuser jusqu'à combattre sous les ordres d'une petite villageoise.

Mais comment se fait-il que dans tout le cours du procès, on ne l'accuse que d'impiété, de maléfice et de superstition, et qu'on ne la questionne jamais sur cette prétendue intrigue? Comment supposer d'ailleurs, si cette intrigue eût existé, que Jeanne d'Arc, dans les fers, soumise aux plus grandes rigueurs, n'en eût point parlé d'elle-même, et qu'elle eût affronté et subi la mort la plus terrible sans révéler ce secret? Comment penser qu'une fille si pieuse eût gardé un silence si criminel à ce moment suprême, où elle ne devait espérer en la miséricorde de Dieu que par un sincère aveu? Comment imaginer que de braves guerriers, tels que Dunois, Xaintrailles, La Hire, Gaucourt et une foule d'autres, aient pu jeter les yeux, pour réveiller le courage des troupes, sur une fille jusque-là inconnue, élevée aux travaux des champs, modeste, pieuse, et habitant un petit hameau à quatre-vingts lieues de la cour, pour la placer à la tête des opérations les plus difficiles! Comment, si c'était une intrigue des courtisans ou du roi, Baudricourt, commandant de Vaucouleurs, n'aurait-il pas été dans la confidence et n'aurait-il pas encouragé le départ de Jeanne au lieu de la rebuter jusqu'à deux fois! Comment, si cette jeune fille n'eût été que l'instrument d'une intrigue, eût-elle pu soutenir un rôle si contraire à sa timidité, si peu conforme à son éducation, résister à toutes les épreuves, répondre avec assurance aux docteurs qui étaient à la cour, les convaincre de la sincérité de sa mission, rendre la confiance aux auteurs de cette intrigue, les entraîner dans des entreprises réputées impossibles et dans lesquelles ils devaient inévitablement périr! Comment, si elle n'eût paru à Chinon que comme un personnage de théâtre, aurait-elle osé, elle qui n'avait jamais tenu une épée, continuer cette comédie au péril de sa vie, non pas seulement promettre la levée du siége d'Orléans, mais payer bravement de sa personne, attaquer la première les retranchements ennemis, rester la dernière au combat et forcer, en quelque sorte, les chefs et le roi lui-même à entreprendre le voyage de Reims à travers tant d'obstacles et de dangers! Comment, si ce n'eût été qu'un artifice, n'en aurait-il pas été parlé dans ces rétractations prétendues faites au moment de la mort! Comment, enfin, Dunois, l'un des plus loyaux et l'un des plus vaillants capitaines, qui fut témoin des exploits de la Pucelle, et qui était plus à même que tout autre d'appré-

après, du pape Calixte III un ordre pour la révision du procès, l'archevêque de Reims et l'évêque de Paris, délégués à cet effet, s'adjoignirent l'évêque de Coutances, et firent publier un mandement, par lequel il était ordonné que tous ceux qui seraient instruits de ce qui s'était passé dans cette affaire, se rendissent le 20 décembre (1455) dans la salle de l'archevêché de Rouen pour être entendus dans leurs dépositions; il se présenta un grand nombre de témoins dont plusieurs avaient eu connaissance des procédures. Le promoteur de l'officialité de Rouen, qui avait assisté à l'instruction du procès, parla des fraudes sans nombre employées par Pierre Cauchon pour servir la haine des Anglais; le neveu même de cet évêque, qui était mort depuis quelques années, n'hésita pas à déclarer que son oncle avait procédé d'une manière très-partiale au jugement en question. Un de ceux qui avaient été chargés alors d'écrire les réponses de la Pucelle, déposa qu'on avait voulu l'obliger à les falsifier; qu'il l'avait refusé; mais que pendant les interrogatoires il y avait deux greffiers cachés qui les rédigeaient dans le sens que les Anglais voulaient. On fit des informations dans le pays de Jeanne d'Arc, et il en résulta qu'elle y avait toujours joui d'une grande réputation de sagesse et de piété. On cita les principaux seigneurs de la cour et de l'armée deFrance, qui avaient été ses compagnons d'armes, entre autres, le comte Dunois et le duc

---

cier des faits de guerre, eût-il osé, vingt-cinq ans après, affirmer sous serment, avec d'autres seigneurs, devant les commissaires du Saint-Siége, lors de la révision du procès, qu'il avait toujours regardé les entreprises de Jeanne d'Arc comme l'effet de l'inspiration divine et que dans les fréquents rapports qu'il avait eus avec elle pour les opérations de la guerre, il s'était toujours de plus en plus assuré qu'elle était inspirée d'en haut!

Voyez au surplus à ce sujet la lumineuse et savante discussion qui se trouve à la fin du tome XX de l'*Hist. de l'Église gallicane* (édition de 1827, in-12), et qui se termine par ces mots de l'écrit de Gerson : *A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris.*

d'Alençon, et tous attestèrent sous la foi du serment qu'elle n'avait jamais donné lieu au moindre soupçon pour la conduite et pour les mœurs; qu'ils ne pouvaient s'empêcher de reconnaître quelque chose de divin dans les événements surprenants qui avaient suivi les prédictions de cette fille; qu'eux et le roi en quelques circonstances, avaient, à sa persuasion, pris des résolutions contraires à leur inclination et aux règles ordinaires de la prudence, et que le succès avait répondu à ses promesses; que toutes les personnes les plus intelligentes et les plus habiles, après l'avoir entendue et examinée lorsqu'elle s'était présentée à la cour, avaient déclaré au roi qu'elle leur paraissait envoyée de Dieu.

Les commissaires, ayant terminé les informations, déclarèrent le 7 juillet 1456 que le procès dressé contre la Pucelle était injuste, plein de calomnies, d'impostures et de mensonges (1), annulèrent la sentence rendue contre elle, proclamèrent son innocence, rétablirent sa mémoire et ordonnèrent qu'il serait fait une procession pendant deux jours consécutifs; le premier jour, à la place de Saint-Ouen où elle avait été d'abord condamnée, et le second jour, au Vieux-Marché, lieu de son supplice (2); que sur cette dernière place on élèverait une croix, et que leur sentence serait publiée dans toutes les villes du royaume (3).

(1) ... *Pronunciamus, decernimus et declaramus dictos processus et sententias dolum, calumniam, iniquitatem, repugnantiam, jurisque et facti errorem continentes manifestum*, etc.

(2) ... *In quo dicta Johanna crudeli et horrenda crematione suffocata extitit.*

(3) La révision du procès de Jeanne d'Arc fut poursuivie à la requête de sa famille qui, ainsi qu'elle-même, avait été anoblie par lettres-patententes du roi Charles VII, datées du mois de décembre 1429. Cet acte d'anoblissement s'étendait à tous les descendants hommes et femmes : *et eorum posteritatem masculinam et fœmininam in legitimo matrimonio natam et nascituram nobilitavimus*. Mais le privilége d'anoblir par les femmes fut, sur la requête du procureur général, réduit à la ligne masculine en 1614. Charles VII permit à cette famille de prendre le nom

A compter du supplice de Jeanne d'Arc, les affaires des Anglais dans les provinces de France allèrent toujours en déclinant; la plupart des places leur échappaient et le duc de Bourgogne n'était déjà plus pour eux un allié bien sûr (1). Ils firent alors venir à Paris leur roi Henri VI, jeune enfant de dix ans, pour y être sacré. Cette cérémonie eut lieu le 16 décembre 1431 (2) dans l'église de Notre-Dame suivant le cérémonial anglais. Il ne s'y trouva que deux pairs ecclésiastiques, Pierre Cauchon, évêque de Beauvais et Jean de Mailly, évêque de Noyon. Il y eut ensuite grand gala au palais; mais les gens de métier s'y étant introduits dès le matin avaient envahi les places destinées aux seigneurs, au parlement, à l'Université, aux échevins, il fallut que tous ces officiers, docteurs et magistrats, s'établissent, comme ils purent, entre les ouvriers et les artisans. Le peuple s'amusa pendant quelques jours, mais cette cérémonie du sacre ne fut d'aucun profit pour le parti anglais. Henri VI quitta Paris le lendemain de Noël, sans avoir fait

du Lis, avec armoiries blasonnées d'un écu d'azur, avec deux fleurs de lis d'or, et une épée d'argent à garde dorée, surmontée d'une couronne d'or. En 1612, Charles du Lis, avocat du roi en la cour des aides et Luc du Lis, secrétaire et audiencier en la chancellerie, obtinrent des lettres-patentes leur permettant de porter *leur heaume comblé du bourrelet de chevalerie et noblesse de couleurs armoriales, sçavoir est le dit Charles et les siens, d'une figure de la dite Pucelle, vestue de blanc, portant en sa main droite une couronne d'or, soustenue sur la pointe de son espée; et à la gauche sa bannière blanche, figurée et représentée comme de son vivant, elle la portoit; et le dit Luc du Lis puisné et les siens, d'une fleur de lis d'or naissante entre deux pennons de mesme blason que la bannière de la dite Pucelle; et que le cry du dit Charles et des siens soit* LA PUCELLE! *et celui du dit Luc, sieur de Reismemoulin soit* LES LIS!

(1) Philippe, duc de Bourgogne, étant veuf pour la seconde fois, avait épousé à Bruges, le 10 janvier 1430, Isabelle de Portugal. C'est de cette époque que date la création de l'ordre de la *Toison d'Or* qui fut institué par ce prince pour honorer sa nouvelle alliance.

(2) Le 23 avril de la même année, l'archevêque de Tours, métropolitain de Bretagne, célébra à Nantes un concile dont les décrets sont à peu près les mêmes que ceux du concile d'Angers, tenu en 1365. (Voy. ce dernier concile au chap. LXVII, page 80, à la note.

aucunes libéralités, sans avoir délivré aucuns prisonniers, ni aboli d'impôts, ni fait aucune aumône à l'Hôtel-Dieu, contre la coutume des rois de France en de semblables occasions.

Le pape Martin V était mort le 20 février de la même année, à l'âge de soixante-trois ans. Ce pontife, auquel l'Église fut redevable de son union, l'Italie de son repos, et Rome de son rétablissement (1), ne pouvant se rendre à Bâle pour la célébration du concile indiqué dans cette ville, avait, par une bulle datée du 1er février, nommé le cardinal de Saint-Ange, Julien Césarini, pour y présider en son nom.

Le 3 mars, le cardinal Gabriel Condolmero fut élu pape, et prit le nom d'Eugène IV. C'était ce jour-là même que le concile de Bâle devait s'ouvrir; et, par une singularité sans exemple, il ne s'y trouva, pour commencer les séances, que l'abbé de Vézelay, du diocèse d'Autun, en Bourgogne. Ce religieux, se piquant d'une exactitude littérale pour les décrets des conciles de Constance et de Sienne, voulut être à Bâle le jour marqué, et se présenta dans la cathédrale pour y tenir le concile avec ceux qui s'y seraient rendus pour le même sujet. Il n'y trouva personne, et le lendemain, 4 mars, il prit acte, en présence des chanoines de cette église, de ce qu'il avait fait le jour précédent (2). Quatre docteurs de l'Université de Paris arrivèrent vers la fin du même mois. Le cardinal de Saint-Ange étant alors à la guerre contre les

(1) Le P. Fabre, continuateur de l'*Hist. ecclés.* de Fleury, liv. CV.

(2) *Hist. de l'Église gallicane*, liv. XLVII.

Le pays qui forme aujourd'hui le canton de Bâle était habité par les *Rauraques*, lorsque les Romains pénétrèrent dans l'Helvétie. La ville doit son origine et son nom au château fort nommé *Basilia* que Valentinien Ier fit construire. C'est la patrie de Bernouilli, d'Euler, etc., et du célèbre peintre Holbein. Geudeville raconte, dans la préface de sa *Traduction d'Érasme*, qu'Henri VIII, roi d'Angleterre, répondit à un comte qui voulait tirer vengeance d'une insulte qu'il avait reçue d'Holbein : « Sachez que « je puis élever sept paysans à la dignité de Comte, et que je ne puis pas « faire de sept comtes un seul Holbein. »

Hussites, délégua Jean Polémar, docteur en droit canon, et Jean de Raguse, docteur en théologie, lesquels ouvrirent le concile le 23 juillet, avec l'abbé de Vézelay, les députés de l'Université de Paris, et quelques ecclésiastiques de Bâle. Le cardinal arriva vers la mi-septembre, et s'empressa d'inviter tous les archevêques de la chrétienté à se rendre au concile, en leur enjoignant d'en signifier l'ordre à leurs suffragants; et comme il n'y avait encore que fort peu d'assistants, il envoya au pape Jean Beaupère, chanoine de Besançon, pour lui rendre compte de l'état du concile. Ce député, entendu en plein consistoire, annonça que l'hérésie des Hussites faisait de grands progrès dans les divers États de l'empire; que la ville de Bâle n'était point un lieu tranquille, tant à cause des semences d'erreur qui s'y étaient répandues, qu'à raison des hostilités entre les ducs d'Autriche et de Bourgogne. Ces fâcheuses nouvelles et le désir que témoignaient les Grecs de se réunir avec les Latins dans un concile dont ils désiraient que la tenue se fît en Italie, engagèrent Eugène IV à adresser une bulle au cardinal de Saint-Ange, pour lui ordonner de dissoudre *ce qu'il y avait de concile à Bale*, et d'en renvoyer l'ouverture à dix-huit mois de là dans la ville de Bologne. Ce pontife ayant appris, quelques jours après, que le cardinal et les Pères du concile avaient invité les Hussites de Bohême à venir conférer sur les points controversés, crut devoir déclarer aussitôt le concile dissous et transféré à Bologne (1), car il semblait dangereux qu'une cause décidée par les Pères de Constance et par les bulles apostoliques fût remise en délibération.

Lorsque ces deux bulles parvinrent à Bâle, le concile avait déjà tenu sa première session (2). Le cardinal légat pensant

(1) Bulle du 18 décembre.
(2) Cette session eut lieu le 14 décembre.

qu'il était utile à l'Église que l'assemblée ne fût pas dissoute, écrivit au pontife pour l'engager à révoquer ses bulles, lui disant qu'il s'était laissé surprendre par *une information fausse et désavantageuse ;* ce qui indiquait assez qu'il avait été trompé par le chanoine Jean Beaupère (1).

Les Pères de Bâle envoyèrent une solennelle ambassade à Rome, et célébrèrent toutefois la seconde session, sans attendre la réponse du pape, quoiqu'il n'y eût en tout que quatorze prélats, et quoiqu'il fût dit, dans la seconde bulle de convocation, que le concile n'aurait lieu que lorsqu'il se trouverait *un concours de prélats convenable et suffisant.* Le préambule des décrets publiés dans cette session était ainsi conçu : « Le très-saint concile de Bâle, représentant l'É-« glise militante, assemblé légitimement au nom du Saint-« Esprit, pour la gloire de Dieu, l'extirpation des hérésies « et des erreurs, la réformation de l'Église dans son chef « et dans ses membres, la pacification des princes chré-« tiens, définit et ordonne ce qui suit : » Et il était décrété que, d'après les déclarations des Pères de Constance, le pape lui-même étant soumis et devant obéissance au concile général, légitimement assemblé, le concile ne pouvait être dissous, ni transféré, ni différé par qui ce fût, pas même par le pape, sans le consentement du concile lui-même.

Ce commencement de discorde entre le Saint-Siége et les Pères de Bâle, émut la cour et le clergé de France; et Charles VII ayant convoqué à Bourges une assemblée de prélats (2), ceux-ci, dans un écrit intitulé : *Avis au roi,* dirent, en substance, que le concile de Bâle était une œuvre sainte et nécessaire, à raison des circonstances; que la gloire de Dieu demandait qu'on le continuât ; que sans cela

(1) Ce chanoine, docteur de la Faculté de théologie de Paris, était grand partisan des Anglais; il avait été l'un des juges de Jeanne d'Arc.

(2) Cette assemblée se tint le 26 février 1432.

l'hérésie des Bohémiens ferait de grands ravages ; qu'on en ressentait déjà les atteintes dans quelques cantons du royaume, surtout en Dauphiné, où les montagnards avaient fait des collectes pour soutenir la cause des Hussites ; que le roi devait prévenir les troubles qui menaçaient le concile ; qu'il conviendrait d'envoyer une solennelle ambassade au pape pour le prier de favoriser cette assemblée ; qu'ils avaient unanimement élu l'archevêque de Lyon pour traiter cette affaire avec le Saint-Siége ; ils suppliaient en même temps le roi d'écrire à l'empereur et aux ducs de Savoie et de Milan pour demander leur protection en faveur des Français qui voudraient aller au concile, et pour les engager à ne pas permettre qu'on entreprît rien contre le pape qui pût lui causer de l'indignation et le porter à vouloir différer, suspendre ou changer le concile ; on demandait enfin l'agrément de Charles VII pour que les évêques de France pussent aller à Bâle.

L'empereur Sigismond, qui avait été souvent battu par les Hussites et qui voyait son royaume de Bohême au pouvoir de ces hérétiques, agit avec vigueur pour la continuation du concile.

Dans la *troisième* session, tenue le 29 avril, on renouvela le décret porté dans la *seconde* et l'on y ajouta une monition juridique par laquelle on sommait le pape de venir à l'assemblée ou d'y envoyer quelqu'un de sa part dans l'espace de trois mois ; on ordonnait en même temps à tous les cardinaux de s'y rendre en personne, sans quoi l'on procéderait contre le pape et contre eux. Dans la *quatrième* session, le 20 juin, on fit des décrets sur quelques articles concernant le gouvernement de la cour pontificale, et dans la *cinquième*, qui eut lieu le 9 août, on dressa des règlements sur la manière de traiter les causes de la foi. Quelques jours après, les archevêques de Colosse et de Tarente, l'évêque de Mageulonne et un auditeur du sacré palais,

nonces d'Eugène IV, se présentèrent au concile, et les deux premiers, ayant pris la parole, dirent qu'il fallait prévenir le schisme qui menaçait l'Eglise, que le pape n'avait dissous le concile que parce qu'on lui avait fait entendre qu'il y avait trop peu de prélats à Bâle; que ce n'était d'ailleurs qu'une translation de Bâle à Bologne, lieu plus propre à la réunion des Grecs et à la réduction des Hussites; que le pape n'avait pu voir d'un œil indifférent le danger auquel on exposait la foi en offrant aux hérétiques de Bohême de conférer avec eux, *afin de porter après cela un jugement définitif sur ce qui devait être cru et tenu dans l'Eglise;* que de telles promesses remettaient en question ce qui avait été décidé par le concile de Constance; que les prélats de l'assemblée, qui avaient montré un esprit d'opposition pour les intentions droites du Saint-Père, s'abusaient eux-mêmes en prenant ce système de contradiction et de querelle, puisqu'il appartenait à la puissance apostolique de convoquer les conciles et de les confirmer. On offrait enfin, de la part d'Eugène IV, la ville que les Pères voudraient choisir sur les terres de l'Eglise et on les laissait, en outre, maîtres absolus de fixer la durée du concile.

Le 3 septembre, l'assemblée fit aux nonces une réponse dont le fond se réduisait à relever l'autorité du concile au-dessus de celle du pape, à combattre les raisons alléguées pour la translation du concile, à justifier la conduite qu'on avait tenue envers le pontife et à le conjurer de se rendre aux désirs de toute l'Eglise.

Dans la *sixième* session (1) (6 septembre), les promoteurs requirent qu'on déclarât la contumace du pape et des cardinaux; mais un délai fut accordé sur les instances des nonces. Comme Eugène IV était souvent malade, on or-

(1) Ce concile était alors composé de trente-deux prélats, tant évêques qu'abbés, et de deux cardinaux.

donna, dans la *septième session* (6 novembre), que, s'il venait à mourir pendant le concile, les cardinaux ne s'assembleraient qu'au bout de soixante jours, et que l'élection du successeur se ferait à Bâle, ainsi qu'on l'avait décrété dans la quatrième session.

On déclara dans la *huitième* session, datée du 18 décembre, que si le pape ne rétractait point dans soixante jours les bulles portant translation du concile, il serait procédé contre lui.

Les députés des Hussites étant arrivés à Bâle le 4 janvier (1), les conférences s'engagèrent; mais comme elles n'aboutissaient à rien, on fit partir avec eux des ambassadeurs à la tête desquels étaient l'évêque de Coutances, Philibert de Montjoyeux, qui travailla avec un grand zèle au rétablissement de la foi catholique.

Cependant le pape, par un décret du 14 février, rétracta les bulles publiées pour dissoudre et transférer le concile. Ce décret, qui ne parvint à Bâle que lorsqu'on y avait déjà tenu *six autres sessions*, fut soumis à une révision sévère et l'on prétendit y trouver quelques articles qu'on ne pouvait accueillir. Le pape, un moment irrité de cette résistance et de tous les décrets publiés contre lui, cassa, par une bulle, tout ce qu'on avait fait à Bâle au-delà des trois articles qu'il permettait d'y traiter, savoir : l'extirpation des hérésies, la pacification des princes chrétiens et la réformation de l'Eglise. Mais trois jours après (2), il donna une nouvelle bulle par laquelle il déclara adhérer au concile purement et simplement et être dans l'intention de le favoriser de tout son pouvoir, à condition, toutefois, que ses légats seraient admis à y présider et qu'on y révoquerait tout ce qui avait été fait contre lui, contre son autorité, contre sa liberté,

(1) An 1443.
(2) Le 1er août.

contre les cardinaux ou contre ceux qui s'étaient attachés à ses intérêts.

Enfin, la paix se fit entre les Pères et le pape Eugène par suite d'une autre bulle datée du 15 décembre, et qui fut lue dans la *seizième session*, le 5 février 1434.

Toutes ces procédures, si vives contre le pontife, et notamment le décret qui le menaçait de suspense s'il n'adhérait au concile dans soixante jours (1), avaient alarmé la cour de France, et Charles VII s'était empressé d'écrire (2) au concile pour le supplier de ne pas *tant resserrer le Saint-Père*, de peur qu'un malheureux schisme ne vînt encore troubler l'Eglise; la plupart des autres princes de l'Europe avaient manifesté les mêmes sentiments.

Le concile, dans la *dix-huitième session*, tenue le 26 juin, répéta encore et confirma les décrets du concile de Constance touchant la supériorité du concile général sur le souverain pontife, *en cè qui regarde la foi, l'extirpation du schisme et la réformation de l'Eglise*, s'occupa, dans la *dix-neuvième* (3), de la réunion des Grecs, et fit, dans les *vingtième* et *vingt-et-unième*, divers règlements de réformation (4).

Au milieu des nombreuses affaires que le concile eut à traiter, l'une des plus importantes fut la réconciliation de Charles VII et du duc de Bourgogne. On convint d'entamer

(1) Décret de la *douzième session*.

(2) Le 28 août.

(3) 7 septembre 1434.

(4) Le *premier* décret de la *vingtième session*, datée du 23 janvier 1435, est contre les concubinaires que le concile déclare incapables de jouir d'aucuns bénéfices, jusqu'à ce qu'ils aient donné des marques d'amendement, et cela sans espérance de retour en cas de rechute. Dans la *vingt-et-unième* session, datée du 9 juin, on abolit les annates, on fit divers règlements concernant la célébration de l'office divin, et l'on condamna l'usage superstitieux de la *Fête des fous;* cette fête consistait à habiller des enfants en papes et en évêques, et à les conduire en cérémonie à l'église, où ils officiaient le jour des Innocents. Le concile de Nantes, tenu en 1431, avait proscrit cet abus qui ne s'éteignit entièrement que plus d'un siècle après.

des conférences dans la ville d'Arras et l'on y invita le roi d'Angleterre, ainsi que les autres princes qui pouvaient y prendre intérêt; car, dans la pensée du pape et des Pères de Bâle, il s'agissait de procéder, dans ce congrès, à la pacification de toutes les puissances qui depuis si longtemps se faisaient la guerre pour augmenter leur domination. Les médiateurs étaient deux cardinaux, Nicolas Albergati, légat du pape, et Hugues de Chypre, légat du concile. Beaucoup d'autres prélats assistèrent à ces conférences, qui s'ouvrirent au mois d'août 1435, les uns comme assesseurs des légats, les autres comme ambassadeurs des princes. La cour de France offrit au roi d'Angleterre tout ce que celui-ci possédait dans la Guienne, avec l'entier duché de Normandie, sauf, toutefois, l'hommage. Les plénipotentiaires anglais voulaient conserver à leur maître la couronne de France et ne laisser à Charles VII que ce qu'il possédait en deçà et au-delà de la Loire. Mais les légats déclarèrent que l'offre des Français était fort raisonnable et qu'on devait s'en contenter. Alors les agents anglais se retirèrent, et les négociations ayant continué, l'on parvint à traiter avec le duc de Bourgogne, qui fit, à la vérité, payer cher son amitié, mais dont l'alliance était trop profitable au roi pour qu'on dût regarder au prix. Ce traité devint, en effet, le signal de la ruine de la puissance anglaise en France. Le 13 avril 1436, les Parisiens introduisirent dans la ville le connétable de Richemont aux cris de : *Vive le roi! vive le duc de Bourgogne!* attaquèrent les Anglais et les poussèrent vivement jusqu'à la Bastille, où ils capitulèrent deux jours après.

La reine mère Isabeau de Bavière était morte à la fin du mois de septembre de l'année précédente. Détestée des Français, méprisée des Anglais, elle termina sa criminelle vie par une fin chrétienne. Son corps fut transporté par eau à Saint-Denis, où l'abbé fit les obsèques, aucun évêque n'étant venu pour les célébrer.

Charles VII, voulant remédier aux désordres occasionnés par la guerre de l'autre côté de la Loire, ne vint à Paris que le 12 novembre de l'année suivante, après avoir pris d'assaut la ville de Montereau, que les Anglais occupaient et où il montra le plus grand courage, en sautant l'un des premiers sur le rempart. Les Parisiens l'accueillirent avec de grands transports de joie, et célébrèrent son entrée par des réjouissances et des spectacles selon le goût du temps. Mais bientôt cette ville fut attaquée de la peste et devint tellement déserte, que des loups vinrent dévorer plusieurs enfants dans la rue Saint-Antoine.

Pendant que ces événements s'accomplissaient en France, les Pères de Bâle poursuivaient le cours de leurs travaux; avaient, dans la *vingt-troisième session* célébrée le 25 mars 1436, fait des décrets touchant l'élection des papes et la promotion des cardinaux (1), réglé la manière des élections qu'ils avaient rétablies pour les dignités ecclésiastiques, et condamné les réserves (2). Le 14 avril, ils avaient repris l'affaire de la réunion des Grecs pour laquelle Eugène IV, de son côté, avait entamé des négociations avec Jean Paléologue, empereur de Constantinople. Les Grecs consentaient à traiter l'affaire en Occident, mais ils voulaient

(1) On fixa le nombre des cardinaux à vingt-quatre.

(2) La liberté des élections s'était longtemps maintenue dans l'Église; mais comme cette voie avait donné lieu à beaucoup de désordres, les papes se réservèrent quelquefois la provision de certaines églises. Vers le commencement du XIVᵉ siècle, le pape Jean XXII, par sa première règle de chancellerie, réserva toutes les cathédrales de la chrétienté lorsqu'elles viendraient à vaquer. Le concile de Bâle, considérant ces réserves générales comme un abus, voulut le retrancher et rétablit les élections; ce décret fut inséré dans la *pragmatique sanction* faite à Bourges en 1438; mais la *pragmatique* ayant été abrogée par le concondat de 1516, qui en adopta cependant la plupart des règlements, les élections furent définitivement éteintes et remplacées par les nominations royales; « et il faut avouer, dit de Marca (*de Concord. sacerd.* et *imp.* et *seq. epist. post.*), que cette manière de conférer les dignités ecclésiastiques remédie à une infinité d'abus causés par les élections.

que le lieu des conférences fût un port de mer, afin que l'empereur, sa cour et ses évêques pussent s'y rendre plus promptement, plus commodément et qu'ils fussent moins éloignés de leur capitale sans cesse inquiétée par les Turcs. Les Pères proposaient Bâle, Avignon, ou bien une ville de la Savoie. Mais les Grecs demandaient qu'on assignât un lieu en Italie. « Eh quoi! dit un de leurs députés, tandis « que notre empereur, notre patriarche, nos prélats pas- « sent la mer et viennent de si loin, vous refuserez de faire « un voyage de sept à huit jours pour concilier les deux « Eglises!—Vous seuls, ajouta-t-il en finissant, serez cou- « pables du mauvais succès de cette négociation, si vous « n'entrez un peu plus dans les intérêts de ceux qui nous « ont envoyés. »

Les Pères n'ayant pu se mettre d'accord sur le lieu qu'on désignerait, il y eut scission entre eux dans la *vingt-cinquième session* célébrée le 7 mai 1437, et il intervint deux décrets, dont l'un avait pour auteurs les légats du pape et les plus graves d'entre les prélats, et par lequel on indiquait Florence, ou Udine, ou quelque autre ville d'Italie.

L'autre décret, émané du plus grand nombre, désignait Bâle ou Avignon, ou une ville de la Savoie. Les Grecs approuvèrent le premier de ces décrets et en demandèrent la confirmation au pape qui la donna par une bulle du 29 juin, et fit partir pour Constantinople neuf galères, sur lesquelles l'empereur, le patriarche, les évêques et les gens de leur suite s'embarquèrent le 25 novembre; ils arrivèrent le 4 mars à Ferrare, où le pape avait convoqué les prélats des deux Eglises.

Mais déjà le concile de Bâle avait repris, contre le pape, la voie des procédures; on avait publié, le 31 juillet 1437, un décret pour le citer à comparaître dans l'espace de soixante jours; le 31 octobre on le déclara contumace, l'on sup-

prima, douze jours après, la bulle qu'il avait donnée pour la translation du concile de Bâle à Ferrare; le 24 janvier, on le déclara suspens de toutes ses fonctions, tant au temporel qu'au spirituel, en avertissant les rois, les princes et tous les ecclésiastiques de ne plus lui obéir; et enfin, comme le concile de Ferrare venait d'être ouvert et commençait à délibérer sur la réunion des Grecs, les Pères de Bâle, dans leur *trente-deuxième session* du 24 mars, fulminèrent des anathèmes contre cette assemblée qu'ils traitaient *de conventicule schismatique.*

Or, il y avait alors un grand nombre d'évêques à Ferrare; soixante-douze s'y trouvaient dès le 15 février, et deux mois après, cent soixante, sans compter ceux de l'Eglise grecque.

Dans cet état de choses, Charles VII convoqua à Bourges les princes du sang, les principaux seigneurs et les prélats, pour délibérer sur les affaires de l'Eglise. Vingt-cinq évêques, plusieurs abbés et un grand nombre de députés des chapitres et des Universités du royaume assistèrent à l'assemblée. Le pape et le concile de Bâle y envoyèrent des nonces, et le 7 juillet 1438, le roi publia l'édit solennel appelé *Pragmatique sanction*, qui n'était, en quelque sorte, qu'un recueil des règlements dressés à Bâle avec quelques modifications exigées par les circonstances et par certains usages de l'Eglise de France (1).

(1) Voici, en substance, cet édit composé de vingt-trois articles : Les conciles généraux seront célébrés tous les dix ans, *frequens generalium conciliorum celebratio agri dominici præcipua cultura est*, et le pape, de l'avis du concile finissant, doit désigner le lieu de l'autre concile, lequel ne pourra être changé que pour de grandes raisons et par le conseil des cardinaux.—Le concile général est supérieur au pape, *potestatem à Christo habet immediate*; et le pape doit lui obéir, *obedire tenetur in his quæ pertinent ad fidem et generalem reformationem Ecclesiæ Dei, in capite et membris.*—Le concile de Bâle, étant légitimement assemblé, ne peut être dissous, ni transféré, ni prorogé sans le consentement des Pères de ce concile.—Il sera pourvu désormais aux dignités des églises cathédrales,

Cependant, le nombre des Pères de Bâle diminuait peu à peu, et quelques-uns de ceux qui restaient, improuvaient hautement les mesures violentes et précipitées qu'on proposait contre le pape; mais dans la *trente-quatrième session*, tenue le 25 juin 1439, et dans laquelle on ne comptait que trente-neuf prélats, dont sept ou huit seulement étaient

---

collégiales et monastiques par la voie des élections, et le pape jurera l'observation de ce décret le jour de son exaltation.—Les réserves de bénéfices et les expectatives (*) sont et demeureront abolies.—Les causes ecclésiastiques des provinces à quatre journées de Rome seront terminées dans le lieu même, excepté les causes majeures et celles des églises dépendantes immédiatement du Saint-Siége. — Les appels frivoles sont condamnés.— On maintient dans leurs bénéfices ceux qui les ont paisiblement possédés pendant trois ans. — On admet le nombre des cardinaux tel qu'il est fixé par le concile de Bâle. — On n'exigera plus rien soit en cour de Rome, soit ailleurs, pour la confirmation des élections, ni pour tout autre disposition en matière de bénéfices, d'ordres, de bénédictions, de droits, de *pallium*, et cela sous quelque prétexte que ce soit, de bulles, de sceau, d'annates, etc. — La *pragmatique* laisse toutefois au pape Eugène pendant sa vie, la cinquième partie de la taxe imposée avant le concile de Constance.—Les autres décrets, depuis le dixième jusqu'au dix-huitième inclusivement, concernent la célébration de l'office divin, l'assiduité au chœur, le précepte, la manière de réciter les heures canoniales en particulier, le bon ordre dans les églises, la décence et la modestie pendant le saint sacrifice de la messe, la condamnation des spectacles et de la Fête des fous. — Le dix-neuvième article est contre les bénéficiers coupables de concubinage. — Les vingtième et vingt-et-unième sont relatifs à la fréquentation des excommuniés et aux sentences d'interdit. — Le vingt-deuxième supprime une décrétale insérée dans les Clémentines et portant que tout ce qui est énoncé, par forme de narration, dans une bulle est prouvé de plein droit et ne peut être contesté. Enfin, dans le dernier article, l'assemblée de l'Église gallicane déclare que les décrets qu'on approuve sans modification seront incessamment exécutés, ainsi que ceux qui ont été modifiés, dans l'espérance que ces modifications seront ratifiées par le concile.

(*) Tandis qu'on supprimait toutes les anciennes grâces expectatives, il s'en établissait de nouvelles par deux autres moyens dont l'un fut le décret publié en faveur des gradués qui acquéraient tout d'un coup le tiers des bénéfices du royaume; l'autre moyen fut le *droit d'indult* qui reçut de grands accroissements sous le pontificat d'Eugène IV. L'*indult* en France était la présentation que faisait le roi de certains magistrats, ou de quelques autres personnes en leur nom, pour être pourvus, par les collateurs ordinaires, des bénéfices qui viendraient à vaquer. Parmi les magistrats indultaires se trouvaient tous les maîtres des requêtes, et les membres du parlement. (Voy. l'*Hist. de l'Église gallicane*, liv. XLVII.)

évêques, le pape Eugène fut déposé; et le 5 novembre, Amédée VIII, duc de Savoie, fut élu pour le remplacer, quoique certains membres se fussent opposés à sa candidature, en se fondant sur ce *qu'il était purement laïque, qu'il avait été marié et qu'il n'était pas docteur* (1). Amédée prit le nom de Félix V, et nonobstant ses démarches et les décrets de l'assemblée, il n'eut jamais, dans son obédience, que la Savoie, les Suisses, la ville de Bâle, celle de Strasbourg, le prince de Munich, quelques villes de Saxe et quelques universités. Le roi Charles VII fit publier, le 2 septembre 1440, une déclaration par laquelle il ordonnait à tous ses sujets, d'obéir au pape Eugène, avec défense de reconnaître un autre pape ou de répandre dans le public, aucune lettre ou expédition portant le nom de quelque autre que ce fût qui prétendrait au pontificat. Les Pères de Bâle, ayant célébré, le 16 mai 1443, la quarante-cinquième et dernière session, se séparèrent; mais une partie d'entre eux se rendit à Lausanne, auprès de l'antipape Félix.

---

(1) Bossuet, *Défense de la Déclaration du clergé de France*, lib. VI, cap. XII, après avoir dit que les Pères de Bâle étaient réduits à une ombre de concile; que, parmi les prélats qui étaient restés, ce n'étaient que divisions et disputes; que les délibérations ne se sentaient plus de la gravité des conciles œcuméniques, et que le concile répondait mal à la majesté d'un nom aussi auguste, ajoute que ce concile, dont le nombre avait été tant de fois diminué et dont encore le petit reste était divisé en différentes parties, prononça avec une présomption étonnante, *mirâ confidentiâ*, la sentence de déposition contre Eugène et élut en sa place Félix, autrefois duc de Savoie qui avait abdiqué son duché pour passer ses jours dans la retraite où il menait une vie plutôt, ce semble, tranquille et délicieuse que celle d'un véritable solitaire (*).

(*) Ce prince, surnommé le *Pacifique*, ayant fait bâtir à *Ripaille*, près de Thonon, sur les bords du lac de Genève, un palais auquel il donna le modeste nom d'ermitage, déposa les rênes de l'État entre les mains de son fils, sans cependant abdiquer la souveraine puissance, et se retira dans sa paisible et délicieuse solitude avec quelques-uns de ses plus intimes conseillers, dont il forma une société de chevaliers sous le nom de *Saint-Maurice*. Ce nouvel ordre séculier s'occupait tout à la fois de politique, de pratiques de dévotion et de plaisirs; et comme il ne s'était pas astreint aux règles austères des ordres monastiques, on fut assez porté à croire que ces chevaliers et leur chef vivaient dans cette retraite en épicuriens; et c'est de là qu'est peut-être venue l'expression proverbiale : *Faire ripaille*.

Tel fut ce fameux concile de Bâle qui n'est reçu comme général en France que jusqu'à la vingt-cinquième session ; et l'on regarde comme y faisant suite celui que le pape indiqua à Ferrare, qu'il transféra ensuite à Florence et dans lequel, après bien des conférences, on conclut avec les Grecs la grande affaire de l'union dont le décret, signé le 6 juillet 1439, fut peu de temps après rendu sans effet par la violente opposition du clergé de Constantinople et par le fanatisme des schismatiques (1).

Charles VII, toujours en guerre avec les Anglais encore maîtres de diverses places, fit quelques règlements pour que les troupes fussent le moins possible à charge au peuple, et, à cet effet, il retrancha une partie du train que menaient les hommes d'armes, fixa la solde qui devait leur être régulièrement payée ainsi qu'aux archers, et leur assigna des quartiers sur les frontières. Cette réforme ne permettant plus aux seigneurs et aux capitaines de s'enrichir par le pillage, excita leur mécontentement. Un ancien favori disgracié, La Trémouille, essaya de former un parti et parvint à y faire entrer les ducs de Bourbon et d'Alençon, le comte de Vendôme, Dunois et plusieurs autres qui se plaignaient de n'avoir pas assez de part au gouvernement, ou de n'être pas assez généreusement récompensés de leurs services. Le dauphin s'unit à eux ; et la conjuration fut conduite avec tant de secret, qu'elle éclata sans qu'à la cour

---

(1) Ce décret d'union avait été signé par le pape, par l'empereur et par tous les prélats latins et grecs, à l'exception de Marc, métropolitain d'Ephèse dont rien ne put fléchir l'opiniâtreté et qui souleva le clergé et le peuple contre ceux qui avaient adhéré au décret. Mahomet II profita de tous ces troubles, excités par les schismatiques, pour s'emparer de Constantinople en 1453.

Quant aux points principaux qui divisent les Grecs des Latins, voyez ce que j'ai dit tome I, page 421 à la note.

Dans le second concile général de Lyon, tenu en 1274, les Grecs s'étaient réunis à l'Église romaine ; mais l'union n'avait pas duré longtemps. (Voy. t. II, p. 482, 483 et 488.)

on en eût le moindre soupçon. Mais à la première nouvelle, le roi marcha contre les révoltés, reçut la soumission de Dunois, sincèrement repentant de sa faute, pressa si vivement les autres qu'ils furent contraints de lui demander grâce (1), il s'empara ensuite de la Charité-sur-Loire et de l'importante place de Creil, d'où il alla investir Pontoise, qu'il prit d'assaut nonobstant l'opiniâtre défense des Anglais, se dirigea quelque temps après vers la Gascogne, délivra la place de Tartas, força Saint-Sever, Dax, La Réole, releva les armes françaises dans ces contrées sans cesse harcelées par l'ennemi, et revint en Poitou, d'où il envoya au secours de Dieppe le dauphin Louis qui battit les Anglais et fit lever le siége. Le duc de Sommerset arriva peu de jours après avec un corps considérable, mais il n'osa tenter l'attaque de la place et tous ses efforts aboutirent à quelques ravages dans la Touraine et dans d'Anjou.

Il fut enfin question d'un accommodement; des conférences s'ouvrirent à Tours et l'on y signa une trève de dix-huit mois (2), qui devait finir en avril 1445, mais qui se prolongea jusqu'en 1449. « Par ainsi, dit Mathieu de « Coussy, demeurèrent les pays consolés et assez paisibles, « qui auparavant avoient esté, à cause de la guerre, en « grande désolation. De sorte que, de plus en plus, com- « mencèrent les villages à se repeupler et les terres à se « mettre en labeur en divers lieux, et mesmement par au- « cuns de ceux mesmes qui avoient suivy et fréquenté ladite « guerre, qui se mettoient à labourer et réédifier les pays « très-diligemment, aussi bien d'un party comme de l'au- « tre (3). » Mais la cessation de la guerre laissait oisifs « les « gens d'armes du roi de France, en très-grand nombre,

(1) Cette guerre civile, à laquelle on donna le nom de *praguerie*, ne dura que six mois, grâce à l'activité du roi.

(2) An 1444.

(3) *Chroniques*, chap. I.

« lesquels s'entretenoient tousjours par grosses compagnies « sur le plat pays, ainsi que de longtemps ils avoient ac- « coutumé, dont le pauvre peuple estoit fort travaillé (1). » Le roi, pour s'en débarrasser, en envoya la plus grande partie, sous les ordres du dauphin, au secours du duc d'Autriche, qui sollicitait avec instance son appui contre les Suisses, et partit lui-même avec le surplus de ces compagnies, qu'il envoya au siége de Metz, sous la conduite de Pierre de Brézé, sénéchal de Poitou. Le dauphin entra dans Montbéliard, battit les Suisses, se dirigea vers Bâle, jeta la consternation dans les cantons, fit un immense butin, conclut avec les députés du pays un traité d'amitié, revint sur ses pas et se rendit à Nancy, où son père, qui avait obtenu la soumission de Verdun, d'Epinal et d'un grand nombre de forteresses, consentit à traiter avec les envoyés de Metz pour la levée du siége, moyennant deux cent mille écus. Charles VII, au retour de cette expédition, s'arrêta à Châlons, où il exécuta le plan qu'il avait depuis longtemps conçu pour la réforme des troupes et la création d'une armée permanente. On forma quinze compagnies ayant chacune cent lances; chaque lance se composait d'un homme d'armes, de trois archers à cheval, d'un coustillier (2) et d'un page ou valet. Cette armée, qui prit le nom de *gendarmerie française* et de *compagnies d'ordonnance*, devait être dispersée en petits détachements dans les provinces. Afin de prévenir le pillage et les exactions, on régla que le capitaine serait responsable des fautes de sa compagnie, l'homme d'armes de celles de ses suivants, et que les uns et les autres seraient soumis à la juridiction ordinaire des lieux de leur cantonnement. Pour entretenir la discipline dans ces compagnies, on établit des inspecteurs dont l'occupation continuelle était de

(1) Mathieu de Coussy, chap. II.

(2) On donnait ce nom aux fantassins qui accompagnaient les cavaliers et qui se servaient d'une longue épée tranchante, appelée *coustille*.

visiter les places où elles étaient en garnison, de passer des revues, de tenir constamment ces troupes en alerte et de les faire monter fréquemment à cheval (1).

Tandis que le prince travaillait à la sécurité de l'État et au maintien de l'ordre public, le clergé s'occupait de la réforme des abus. Dans un concile provincial, célébré à Rouen le 15 décembre 1445, on dressa quarante articles dont les six premiers condamnent tous les livres de magie, toute pratique de sorcellerie, divinations, enchantements, talismans et décernent des peines contre les auteurs de ces inventions diaboliques ; car à cette époque c'était un mal très-répandu. Cinq ans auparavant, le maréchal de Retz, de l'illustre maison de Laval, ayant dissipé ses biens en débauches, avait eu recours à la chimie et aux sortiléges pour réparer ses affaires ; à cet effet, il s'était livré à toutes sortes d'infamies, corrompant les enfants, assouvissant sur eux les plus abominables passions et les égorgeant ensuite pour en offrir le sang au démon qu'il invoquait, en lui demandant *l'or, la science et la puissance*. Convaincu de tous ces forfaits et condamné au feu, il avait subi son supplice dans une prairie, aux environs de Nantes, en montrant un profond repentir. Comme les pratiques de magie n'avaient cessé de se multiplier, le pape commit l'inquisiteur de Carcassonne pour faire des informations dans tout le Languedoc, et le concile de Rouen crut devoir, de son côté, porter remède à cette plaie (2).

---

(1) Charles VII créa plus tard les *francs-archers*. Dans chaque village on devait choisir un homme robuste et habile à tirer de l'arc. Cet homme était tenu d'entrer en campagne à la première réquisition, et recevait alors la solde de guerre; mais en temps de paix, il ne recevait rien ; il était seulement affranchi de toute espèce d'impôt.

(2) Parmi les autres décrets de ce concile on remarque les suivants Les prêtres ne seront admis à prêcher qu'après avoir été examinés par l'évêque ou par ses grands vicaires. Les curés dénonceront excommuniés, le premier dimanche de chaque mois, les homicides volontaires;

Cependant, le schisme continuant toujours, le roi fit un projet d'accommodement portant que les censures publiées de part et d'autre seraient révoquées ; que le pape Eugène serait reconnu par tous ; que M. de Savoie, appelé Félix dans son obédience, renoncerait à la papauté ; qu'on lui conserverait le plus haut rang dans l'Eglise, après la personne du pape, et que ses partisans seraient maintenus dans leurs dignités, grades et bénéfices. Tout donc se préparait pour l'extinction du schisme, lorsqu'Eugène IV mourut le 23 février 1447, dans la soixante-quatrième année de son âge et la seizième de son pontificat. « Ce fut, dit l'historien de l'Eglise gallicane, un des plus grands papes et un des moins heureux ; il s'écriait en mourant : *O Gabriel !* (c'était son nom de baptême) *qu'il eût été bien à propos de n'être jamais ni cardinal ni pape, mais de vivre dans ton monastère, occupé des exercices de ta règle !* Il était libéral, éloquent, ami des lettres, versé dans les affaires, édifiant dans sa conduite et rempli de zèle pour la foi. Le cardinal Thomas de Sarzane fut élu pour son successeur au mois de mars suivant et prit le nom de Nicolas V. Des conférences

---

les voleurs, les incendiaires ; ils auront soin d'instruire, tous les dimanches, leurs paroissiens dans la foi et dans les mœurs. Ceux à qui appartient la collation des écoles publiques, choisiront, pour cet emploi, des personnes d'une conduite et d'une capacité éprouvées.

Trois ans après, le 17 juillet 1448, l'archevêque de Tours tint à Angers un concile provincial dans lequel on fit dix-sept décrets qui, entre autres dispositions, condamnent la Fête des fous, les vacarmes qu'on fait aux secondes noces (*), les mariages clandestins, les jeux de hasard, le concubinage des clercs et des laïques.

(*) « Les secondes nopces, dit Brodeau sur l'art. 37 de la *Coutume de Paris*, deuxième « édition, page 274, et principalement entre personnes inégales en aage, ou précipitées dans « l'an du décèds du mary, ont été exposées de tout temps parmi nous à l'injure, à l'outrage et « à la coutumélie du *charivary*, et aux exactions et extorsions qui se faisaient ensuite sur « les nouveaux mariés. » Plusieurs arrêts du parlement défendirent les charivaris sous peine d'amende et de prison. D'après l'art. 479, n. VIII de notre Code pénal, les auteurs ou complices de bruits, ou tapages injurieux ou nocturnes, troublant la tranquillité des habitants, sont passibles d'une amende de 11 à 15 francs inclusivement et même, suivant les circonstances, d'un emprisonnement pendant cinq jours au plus (art. 480). En cas de récidive, la peine de l'emprisonnement doit toujours être prononcée (art. 482). Voy. mon *Dictionnaire de droit*, Vº *Charivari*.

eurent lieu à Bourges et à Lyon pour la paix de l'Eglise; Charles VII envoya même à cet effet des ambassadeurs à Rome et à Lausanne, et, le 7 avril 1449, Félix renonça purement et simplement à la papauté. L'assemblée à laquelle il avait dû son élection et qui ne comptait plus que quelques membres, quoiqu'elle ne cessât de prendre le titre de concile œcuménique, se déclara dissoute quelques jours après, et tout fut ainsi pacifié.

La dernière prolongation de la trève avec l'Angleterre n'était pas encore expirée lorsqu'un commandant de troupes anglaises surprit une place de Bretagne, la pilla, et s'y établit. Charles VII, indigné de cet outrage fait à son allié, en demanda réparation; et voyant qu'on ne cherchait qu'à éluder, il reprit aussitôt les armes, et les hostilités recommencèrent à la fois en Normandie et en Guyenne. La plupart des places de ces provinces, fatiguées de la domination étrangère, ouvrirent leurs portes aux troupes du roi; celles qui tentèrent de résister furent prises d'assaut Les habitants de Rouen n'hésitèrent pas à livrer leur ville malgré tous les efforts de la garnison anglaise, et Charles VII y entra le 10 novembre 1449, au milieu des acclamations du peuple. La victoire remportée le 15 avril de l'année suivante (1), à

(1) Le 9 février de cette même année 1450, mourut Agnès Sorel avec laquelle Charles VII entretint une liaison criminelle. On l'appelait la *Belle-des-Belles*, et ce fut en partie pour lui conserver cet éloge jusque dans son nom, que le roi lui donna le château de *Beauté* sur Marne. Les poëtes la célébraient encore sous le règne de François Ier, qui composa lui-même les vers suivants :

> Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,
> La cause estant de France recouvrer,
> Que ce peut dedans un cloistre ouvrer
> Clause nonain ou bien dévot hermite.

On raconte que voulant exciter le courage du roi, elle lui avait reproché de préférer l'amour à la gloire. L'histoire, en rapportant ses désordres, lui rend cette justice qu'elle avait encore plus de grandeur d'âme et plus d'esprit que de beauté. Elle était fort charitable envers les pauvres, et libérale envers les églises. Elle parut mourir dans de grands sentiments

Formigny, village à quatre lieues de Bayeux, mit les affaires des Anglais dans un état désespéré. Vire, Bayeux, Avranches, Caen, Falaise, Domfront, Cherbourg, ainsi que toutes les places et forteresses des environs tombèrent en peu de mois au pouvoir des Français. La conquête de la Normandie fut terminée en un an. Le succès ne fut pas moins rapide en Guyenne. Blaye fut emportée d'assaut; Bordeaux se soumit, et Bayonne, après quelque temps de siége, finit par capituler.

Les Anglais étaient partout battus et chassés de partout; de telle sorte qu'avant la fin de 1451, Charles VII eut la gloire d'avoir entièrement délivré le royaume à l'exception de Calais (1), qui ne leur fut enlevé qu'en 1558 par le duc de Guise, sous le règne de Henri II.

La guerre se ralluma bientôt dans la Guyenne. Le général Talbot, que les Anglais appelaient leur Achille, ayant subitement envahi ce pays où il avait des intelligences, les habitants de Bordeaux, et ceux de plusieurs autres places, abandonnèrent le parti du roi pour se remettre aux mains de l'ennemi. Charles VII partit aussitôt, s'avança jusqu'à Saint-Jean-d'Angely, fit assiéger Chalais, qui fut pris d'assaut; et le 13 juillet 1453, l'armée française arriva devant Castillon, dans le Périgord, pour en former le siége. Talbot parut quatre jours après avec ses troupes, attaqua le camp, fut défait et tué avec son fils; et le roi, profitant de cette victoire, reprit en très-peu de temps toutes les places de Guyenne, et fit bâtir à Bordeaux le château de Ha et le

---

de piété; elle fit, en présence de plusieurs personnes, une belle morale sur la fragilité des avantages du corps dont il est fâcheux, dit le P. Daniel, de n'être convaincu que par une telle expérience. Le roi fut plus touché de sa mort qu'il ne profita de sa pénitence; car il ne put jamais vivre sans quelque attachement.

(1) Il faut aussi en excepter Guines, place alors très-forte à deux lieues de Calais.

château Trompette pour mettre la ville à l'abri d'une nouvelle tentative.

Le royaume commençait à changer de face après tant de guerres et d'agitations ; la sécurité publique renaissait de toutes parts, et l'Eglise de France qui avait beaucoup souffert durant ces orages se trouvait dans un état paisible, mais peu florissant (1). Comme une foule d'abus s'étaient introduits dans l'Université, le cardinal d'Etouteville, qui était légat du pape auprès de Charles VII, et qui devint peu de temps après archevêque de Rouen, avait fait, dès l'année 1452, une réforme générale dans l'Université de Paris et dressé d'utiles règlements dans l'intérêt des mœurs et des études.

Une affligeante nouvelle se répandit bientôt en Occident. L'empire grec venait de finir. La ville de Constantinople, après une héroïque résistance, était tombée au pouvoir des Turcs sous les ordres du sultan Mahomet II (2). Mais, comme à force de voir des malheureux l'on devient insensible (3), la chute de cet empire émut fort peu les princes et les peuples de France et d'Angleterre.

Le pape Nicolas V mourut au mois de mars 1455 (4) et

(1) *Hist. de l'Église gallicane*, liv. XLIX.

(2) Le 29 mai 1453, c'est-à-dire 1123 ans, à compter de la dédicace solennelle de cette ville par Constantin. On a remarqué que cette ville, théâtre de tant de révolutions sanglantes, tomba au pouvoir des infidèles sous un prince du même nom que son fondateur. On a fait une remarque semblable à l'égard de la chute de l'empire d'Occident; le dernier des empereurs, chassé par Odoacre, roi des Hérules en 476, se nommait Romulus Augustule, « comme si la fortune, dit un historien, eût voulu se jouer en donnant à ce prince, en qui devait finir l'empire romain, le nom de celui qui l'avait fondé, et pour surnom un diminutif ironique du nom de son premier empereur. » Quant à Constantin Paléologue, il périt en combattant vaillamment pour la défense de sa capitale. Les savants nombreux que possédait cette ville, l'unique séjour où les belles-lettres se fussent conservées, vinrent se réfugier en Occident, y répandre leurs connaissances et donner un nouvel essor aux sciences et aux arts.

(3) Cicéron, *Plaidoyer pour Roscius.*

(4) En cette même année l'archevêque de Reims tint à Soissons un

fut remplacé par Calixte III qui fit de vains efforts pour organiser une croisade contre les Turcs. Les Français, au lieu de faire voile vers l'Orient, opéraient une descente en Angleterre sous la conduite de Pierre de Brézé, sénéchal de Normandie, et s'emparaient de Sanwich, d'où ils revinrent chargés de butin. Après la mort de Calixte, au mois d'août 1458, Æneas Sylvius Piccolomini, cardinal évêque de Sienne, étant monté sur le Saint-Siége sous le nom de Pie II, fit un appel aux princes chrétiens qu'il convoqua à Mantoue dans le but de les réunir contre les infidèles. Un nombre considérable d'ambassadeurs s'y rendit en effet de toutes les parties de la chrétienté, mais ce congrès n'aboutit à rien (1).

Les affaires de Charles VII ne lui permettaient guère de s'engager dans une telle expédition, car il y avait encore beaucoup à faire dans son royaume, tant à cause de l'épuisement où l'avaient mis les précédentes guerres, qu'à cause de la révolte du Dauphin, qui, ayant quitté la cour depuis plusieurs années, et ayant séjourné long-temps en Dau-

---

concile dans lequel il fut réglé que l'on se conformerait aux décrets du concile de Bâle touchant l'office divin, les élections ecclésiastiques, la provision aux bénéfices, les lois contre les clercs concubinaires, etc.

(1) Le pape, dans un des discours aux ambassadeurs français, parla contre la pragmatique sanction, etc., « qui, disait-il, était une tache qui « défigurait l'Église de France, un principe de confusion dans la hiérarchie « ecclésiastique. » Il publia peu de temps après une bulle datée du 18 janvier 1460, contre les appels du Souverain-Pontife au futur concile, déclarant que ces appels étaient nuls, abusifs, erronés et frappant d'excommunication tous ceux qui les interjetteraient dans la suite sous quelque prétexte que ce fût. Cette bulle, et le langage qu'il avait tenu contre la pragmatique, donnèrent lieu à des protestations juridiques de la part du procureur général du parlement de Paris.

Dans un autre concile, célébré à Avignon, savoir le 7 septembre 1457, on recommanda l'observation de ce qui avait été décidé à Bâle concernant l'immaculée conception de la sainte Vierge, et l'on déclara excommuniés tous ceux qui oseraient tenir en chaire ou dans les écoles le sentiment contraire.

phiné, s'était retiré auprès du duc de Bourgogne qu'il cherchait à brouiller avec le roi.

Au mois d'octobre 1458, le duc d'Alençon, prince du sang, convaincu d'avoir ourdi un complot pour introduire les Anglais en France, avait été condamné à mort et à la confiscation de ses biens par le parlement garni de pairs; mais Charles VII lui fit grâce de la vie, et donna les biens confisqués à la femme et aux enfants de ce prince, à l'exception du duché d'Alençon, de Verneuil et de Domfront, qu'il réunit au domaine royal (1).

---

(1) Comme Charles VII ne s'est montré ni ingrat, ni vindicatif, on a peine à s'expliquer, dit M. Petitot (*Tableau du règne de Charles VII*), la rigueur avec laquelle il traita Jacques Cœur, cet illustre négociant qui enrichissait la France par son industrie et qui avait montré tant de zèle pour le bien de l'État. » Sa grande fortune lui fit des jaloux. Nommé argentier du roi, c'est-à-dire surintendant des finances, il fut accusé de plusieurs crimes, et surtout de malversation dans le maniement des deniers publics. Des commissaires nommés pour le juger le déclarèrent digne de mort, mais le roi commua cette peine en un bannissement perpétuel, et en une amende de quatre cent mille écus. Ses biens qui étaient immenses (*) furent confisqués et devinrent la proie des seigneurs qui n'avaient conjuré sa perte que pour s'enrichir par une infâme spoliation. Investi du titre de capitaine général de l'Église contre les infidèles, il mourut pendant le cours de ses expéditions dans l'île de *Chio*. Son innocence fut reconnue depuis, et on le regarda comme un fidèle ministre du roi son maître. « Cet homme eut le mérite, dit le baron Trouvé (*Hist. de Jacques Cœur*), de créer en quelque sorte le commerce maritime de la France. C'est sa bonne foi surtout, ajoute-t-il (p. 130), qui lui concilia l'estime et la confiance des souverains de Syrie, d'Égypte et des différentes côtes d'Afrique. Trois cents facteurs résidaient sous son nom et pour son compte non-seulement dans les ports de l'Europe, mais encore dans ceux de l'Orient, et chez toutes les nations voisines de la France. Ses vaisseaux naviguaient avec autant de sûreté que s'ils eussent appartenu aux monarques les plus puissants. Il envoyait des expéditions

(*) La Thaumassière (*Hist. du Berry*) donne la nomenclature de la plupart des biens dont Jacques Cœur avait acquis la propriété. La maison qu'il possédait à Bourges existe encore. Suivant M. du Sommerard, dans son ouvrage intitulé *les Arts au moyen âge*, elle peut être considérée comme le plus ancien et l'un des plus remarquables types de nos monuments civils affectés à des résidences privées. La mairie occupe une partie de cet hôtel qui a subi quelques mutilations à l'intérieur, lorsqu'on a disposé l'ancienne salle à manger pour les audiences de la cour d'assises. On regrette aussi que la chapelle, divisée pour servir à la fois de cabinet au procureur du roi et de dépôt au greffe du tribunal, ait perdu son caractère religieux.

De grands travaux avaient été accomplis dans l'espace de quelques années, il s'agissait de les consolider par de sages ordonnances, par une bonne administration, et Charles VII s'en occupa avec ardeur. Il établit un ordre rigoureux dans les finances, afin de soulager son peuple; réprima l'abus des longues procédures, qui rendaient les procès interminables; mit un frein à l'avidité des gens de loi; voulut que les avocats fussent brefs dans leurs plaidoiries, ordonna qu'on rédigeât par écrit ces usages, styles et coutumes de chaque province, et que les usages fussent les seules règles pour les jugements; et, afin de se mettre en garde contre les faveurs injustes qu'on aurait pu obtenir de lui, il enjoignit aux juges de n'obéir à ses propres lettres que lorsqu'elles seraient *civiles et raisonnables*· et de les déclarer *inciviles et subreptices*, s'ils *les jugeaient telles en bonne justice* (1).

« Jamais prince, dit Mézeray (2), n'eut de plus grandes traverses et de plus puissants ennemis, et ne les surmonta plus glorieusement. Après avoir chassé de France ceux qui attentaient à sa couronne, il en trouva de plus dangereux dans sa maison, qui attentèrent à sa vie. On eût pu le nommer heureux, s'il avait eu un autre père et un autre fils. » Etant tombé malade en Berri, et prévenu qu'on cherchait à l'empoisonner, il s'abstint pendant sept jours de toute nourriture, et

---

jusque dans le fond de l'Asie... » Jacques Cœur avait voyagé dans le Levant; et comme, ainsi que l'écrit M. Pardessus (*Lois maritimes*), « il était doué de ce discernement qui fait apprécier les hommes et les événements, de ce coup-d'œil sûr et rapide qui voit et juge les chances du commerce dans les différentes places, de cette force de volonté qui marche à son but sans se détourner,... il fit pendant vingt ans plus d'affaires que les plus célèbres commerçants d'Italie, et obtint en Égypte un crédit immense. » Il laissa quatre fils et une fille; l'aîné, Jean Cœur, fut archevêque de Bourges et gouverna cette église avec beaucoup d'édification.

(1) L'histoire a recueilli ces belles paroles d'Antiochus qui écrivit partout, à son avénement au trône, que s'il arrivait quelque ordre contre les lois, on n'eût point à y obéir.

(2) *Abrégé chronologique de l'Hist. de France.*

lorsqu'enfin il se décida à prendre quelque chose, il n'était déjà plus temps : il mourut le 22 juillet 1461, à Mehun-sur-Yèvre. Son corps arriva à Paris le 5 août, et le lendemain les crieurs de la ville, au nombre de vingt-quatre, vêtus de robes et chaperons de deuil, et portant des écussons armoriés de fleurs de lys, allaient criant dans les rues : *Dites vos patenôtres pour le très-haut et très-excellent prince le roy Charles VII, de ce nom, et à heure de trois heures, venez à vigiles, en l'église Notre-Dame de Paris.* Les obsèques s'achevèrent deux jours après, à St-Denis, au milieu d'une grande pompe, et des sincères regrets du peuple ; « car, publiquement, dit Mathieu de Coussy, on pouvait bien nommer ce prince Charles le Bien-Servy et le Bien-Aymé (1). »

---

(1) L'histoire lui a donné le surnom de *Victorieux*.

C'est sous ce règne, vers l'an 1440, que l'imprimerie fut inventée à Mayence.

LXX.

RÈGNE DE LOUIS XI. — CARACTÈRE DE CE PRINCE. — SA LETTRE AU PAPE AU SUJET DE L'ABOLITION DE LA PRAGMATIQUE SANCTION. — LIGUE DU BIEN PUBLIC. — SUCCÈS DU ROI. — BATAILLE DE MONTLHÉRY. — TRAITÉ DE CONFLANS ET DE SAINT-MAUR. — ÉTABLISSEMENT DES POSTES. — PARIS DÉPEUPLÉ PAR UNE AFFREUSE CONTAGION. — MORT DU PAPE PIE II. — PAUL II EST ÉLU POUR SON SUCCESSEUR. — LE ROI ENVOIE UNE AMBASSADE AU PAPE. — BALUE CARDINAL. — LE PARLEMENT REFUSE D'ENREGISTRER LA DÉCLARATION DU ROI CONTRE LA PRAGMATIQUE ET FAIT DES REMONTRANCES À CE SUJET. — LE DUC DE BRETAGNE ET LE DUC DE BERRI, FRÈRE DU ROI, QUI AVAIENT REPRIS LES ARMES, SONT FORCÉS DE SIGNER LE TRAITÉ D'ANCENIS. — NÉGOCIATIONS DU ROI AVEC CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE, DUC DE BOURGOGNE. — VOYAGE DU ROI À PÉRONNE. — SA PERFIDIE DÉCOUVERTE. — SITUATION CRITIQUE DE CE PRINCE QUI EST CONTRAINT DE SOUSCRIRE AUX CONDITIONS IMPOSÉES PAR LE DUC DE BOURGOGNE. — RENAISSANCE DES BELLES-LETTRES. — LOUIS XI FAIT ANNULER PAR LES ÉTATS LE TRAITÉ DE PÉRONNE. — LE FRÈRE DU ROI MEURT EMPOISONNÉ. — LE DUC DE BOURGOGNE ACCUSE LE ROI DE CE CRIME, ET COMMET D'HORRIBLES RAVAGES. — BELLE DÉFENSE DE BEAUVAIS. — MORT DU PAPE PAUL II. — SIXTE IV EST ÉLEVÉ AU SAINT-SIÉGE. — LOUIS XI MARCHE CONTRE LE DUC DE BRETAGNE QUI AVAIT REPRIS LES ARMES, ET LUI ACCORDE UNE TRÊVE. — PHILIPPE DE COMMINES ABANDONNE LA COUR DU DUC DE BOURGOGNE. — TRÊVE DE CE PRINCE AVEC LE ROI. — MORT DU COMTE D'ARMAGNAC. — CONDAMNATION DU DUC D'ALENÇON. — MORT DU DUC DE BOURGOGNE. — CONDAMNATION ET SUPPLICE DU DUC DE NEMOURS. — POLITIQUE DU ROI ENVERS LE SAINT-SIÉGE DANS L'INTÉRÊT DES FLORENTINS. — TRÊVE DE CENT ANS AVEC LE ROI D'ANGLETERRE. — DÉMÊLÉS AVEC MAXIMILIEN D'AUTRICHE. — PRISE D'OTRANTE PAR LES TURCS. — SIÉGE DE RHODES. — LOUIS XI À PLESSIS-LES-TOURS. — MORT DE CE PRINCE.

Le dauphin, informé de la mort de son père par des courriers de Charles d'Anjou, s'était empressé d'accourir du Brabant pour prendre possession du trône. Il se fit sacrer à Reims, le 15 août (1), ayant alors trente-huit ans; et, comme on le connaissait artificieux, défiant, intéressé,

(1) An 1461.

vindicatif, tout le monde était en suspens parmi les hommes de la cour. Supplié par le duc de Bourgogne de pardonner à ceux dont il pouvait avoir à se plaindre, il en excepta sept et fit presque aussitôt de nombreux changements dans les charges de la cour, de l'armée, de la robe et dans son conseil. Le brave Dunois, qui avait rendu de si grands services à l'Etat, se trouva sans crédit et sans commandement; le duc de Bourbon fut dépouillé de son gouvernement de Guienne; le chancelier des Ursins, l'amiral de Boëil, le maréchal de Loheac n'eurent plus ni rang ni appointements et le comte de Dammartin fut renfermé à la Bastille. Le nouveau roi, voulant pourtant se parer de clémence, rendit au duc d'Alençon ses biens et sa liberté. L'abolition de la pragmatique fut aussi l'un de ses premiers soins : « Nous « avons reconnu, écrivait-il au pape (1), que la pragmatique « sanction est très-contraire à votre autorité et à celle du « Saint-Siége ; qu'elle a été faite dans un temps de schisme « et de sédition ; qu'elle ne peut causer que le renversement « des lois et du bon ordre puisqu'elle vous empêche d'exer- « cer la souveraine puissance législative attachée à votre « dignité ; c'est par elle que la subordination est détruite, « que les prélats de notre royaume élèvent un édifice de « licence, que l'unité et l'uniformité qui doivent être entre « tous les Etats chrétiens se trouvent rompues. Tant de « considérations nous ont fait prendre la résolution d'abolir « entièrement cette pragmatique..... Ainsi, nous cassons « dès à présent et nous détruisons la pragmatique dans tous « les pays de notre domination. » Le roi n'avait pris ce parti que par des considérations purement politiques. La discipline établie par la pragmatique, laissant les élections aux chapitres et aux abbayes, il arrivait que, dans chaque évêché, les seigneurs se rendaient maîtres, par leur crédit ou

(1) Le 27 novembre 1461.

leurs menaces, des principales dignités de l'Eglise. Quel chapitre, en effet, ou quel monastère eût pu sans cesse résister aux sollicitations d'un comte ou d'un duc, souverain absolu dans ses terres, commandant et agissant en despote, sans autre règle que son bon plaisir? Or, ce surcroît d'autorité dans les seigneurs, vassaux de la couronne, inquiétait Louis XI, dont toutes les vues tendaient à l'abaissement de la haute aristocratie et à la centralisation du pouvoir dans sa personne. Il pensait, d'ailleurs, qu'il pourrait tirer grand profit de l'influence du Saint-Siége dans le gouvernement de l'Eglise de France, puisqu'il aurait lui-même auprès du pontife plus de crédit que les seigneurs lorsqu'il s'agirait d'en obtenir des grâces ecclésiastiques; il espérait ainsi acquérir peu à peu la direction générale pour le choix des sujets, et s'attacher ces mêmes sujets par les liens de la reconnaissance puisqu'ils devraient leurs dignités à sa propre recommandation. Enfin, comme il voulait rétablir René d'Anjou dans le royaume de Naples, il croyait que le pape, en échange du sacrifice qu'on lui faisait de la pragmatique, pourrait cesser de protéger Ferdinand d'Aragon pour prendre le parti des princes angevins. Mais les deux ambassades qui furent envoyées à cet effet à Rome n'eurent aucun succès, et Pie II, tout en louant beaucoup le roi de l'abolition de la pragmatique, ne voulut point abandonner la cause du prince Ferdinand. Louis XI, piqué de ce refus et pressé par les remontrances du Parlement, déclara, par une ordonnance du 24 mai 1463 (1), que les magistrats de cette

---

(1) La reine-mère, Marie d'Anjou, mourut le 29 novembre de la même année. Cette princesse est célèbre dans l'histoire par sa douceur et sa patience, vertus que l'indifférence du roi son époux lui rendit extrêmement nécessaires : elle passa ses jours dans la prière, les exercices de charité, les pèlerinages de dévotion; elle fonda à Bourges un Hôtel-Dieu pour les malades et l'année même de sa mort, elle avait été à Saint-Jacques en Galice, voyage qui altéra sa santé et épuisa ses finances. Elle s'informa si les fondations que nos rois avaient faites en cette église

cour connaîtraient de la régale ; qu'ils pourraient interjeter appel au concile général de toute bulle contraire à cette disposition ; qu'ils examineraient avec les docteurs de Paris par quels moyens on pourrait remédier aux citations, monitions et autres procédures de la cour de Rome, et comment on préviendrait les inconvénients résultant du mode adopté pour la collation des bénéfices. L'année suivante, il rendit d'autres ordonnances qui enlevèrent au Saint-Siége les avantages que lui avait rendus l'abolition de la pragmatique.

Louis, à son avénement au trône, avait trouvé le royaume tranquille au dedans et au dehors. L'Angleterre, à son tour, désolée par les guerres civiles, n'inspirait plus de crainte. Henri VI avait été détrôné par le duc d'York, qui s'était fait proclamer roi sous le nom d'Edouard IV. La femme du prince déchu, étant venue solliciter des secours en France, n'avait obtenu d'abord qu'un faible appui de deux mille hommes et puis un mince prêt en argent pour lequel elle engagea la ville de Calais. Louis XI profita de cet état de calme et de prospérité pour opérer le rachat des villes de Picardie cédées, par le traité d'Arras, à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Cette affaire se termina par l'entremise d'un seigneur de la maison de Croy, tout puissant sur l'esprit de ce duc et par cela même très-odieux au comte de Charolais, son fils.

Cependant un vaste complot s'était formé contre le roi ; les seigneurs, mécontents d'avoir perdu leurs charges, l'avaient ourdi avec un tel secret qu'il n'en transpira rien

---

étaient fidèlement acquittées ; une de ces fondations consistait particulièrement dans l'entretien de deux cierges qui devaient toujours brûler devant les reliques qu'on révère en ce saint lieu. La reine trouva tout en ordre, et elle en témoigna son contentement par un acte en bonne forme qu'elle donna aux chanoines de Compostelle. (*Hist. de l'Église gallicane*, liv. XLIX.)

que lorsqu'il n'était plus temps d'en prévenir l'exécution. Le duc de Bretagne, le comte de Charolais et le duc de Bourbon appuyaient cette entreprise, qui fut appelée du nom pompeux de *Ligue du bien public*, et dans laquelle on fit entrer le duc de Berri, frère du roi. Menacé de toutes parts, Louis XI essaie de conjurer l'orage par la voie des négociations, et, ne pouvant y parvenir, il surprend le duc de Bourbon par une marche rapide, culbute ses troupes, enlève quelques places, force les autres à capituler, accorde une trêve à ce prince en apprenant que le duc de Bourgogne et le comte de Charolais, qui s'étaient donné rendez-vous sous les murs de Paris, y dirigeaient de puissantes armées, revient sur ses pas, rencontre près de Montlhéry le comte de Charolais, lui livre bataille (1), bat l'aile gauche des Bourguignons, qui, sur un autre point, battent l'armée royale, se retire à Paris, abolit quelques impôts, se rend ainsi populaire, dispose tout pour la défense de la ville, résiste à toutes les attaques, négocie avec les *ligués* et signe les traités de Conflans et de Saint-Maur (2), par lesquels il souscrit aux prétentions exorbitantes des princes, des seigneurs et donne à son frère la Normandie.

« Et le mardy, premier jour d'octobre ensuivant, fut criée « et publiée la trefve à tousjours entre le roy et lesdits prin- « ces, et le lendemain Monseigneur de Saint-Pol vint à Paris « et disna ce jour avec le roy et alla en la salle du palais « dudit Paris, et là, à la table de marbre, fut créé connes- « table de France et fit le serment en tel accoustumé de « faire. Et cedit jour fut crié à Paris de part le roy : que « chacun portast des vivres et autres choses pour avitailler

(1) Le 16 juillet 1465.

(2) Le traité de Saint-Maur-les-Fossés ne fut signé que le 29 octobre; celui de Conflans, qui concernait spécialement le comte de Charolais, avait été signé le 5, mais les articles de ce traité avaient été arrêtés quelques jours auparavant, et la trêve publiée dès le 1er du même mois.

« et revestir lesdits Bourguignons et Bretons, laquelle « chose fut faite. Et incontinent que ledit cri fut fait, plu- « sieurs marchands de Paris y portèrent grand' foison de « vivres aux champs devant Saint-Anthoine, lesquels vivres « y furent incontinent moult bien recueillis par lesdits de « l'ost, qui y vindrent de toutes parts et achetoient iceux « vivres ce que on leur faisoit, par espécial pain et vin ; car « lesdits de l'ost estoient si affamés, les joues velues et si « pendantes de malheureuseté, qu'ils avoient longuement « enduré que plus n'en pouvoient, et la pluspart estoient « sans chausses et sans souliers (1). »

Louis XI, en acquiesçant aux conditions imposées par *les ligués*, espérait bien reprendre peu à peu ce qu'il avait donné ; il porta dès lors tous ses soins à diviser ses ennemis, et à s'attacher les plus habiles, afin de les accabler tour à tour. « Et entre tous ceux que j'ay jamais connu, le « plus sage pour soy tirer d'un mauvais pas en temps d'ad- « versité, c'estoit, dit Philippe de Commines (2), le roy « Louis, nostre maître, le plus humble en paroles et en ha- « bits, et qui plus travailloit a gaigner un homme qui le « pouvoit servir ou qui luy pouvoit nuire. Et ne s'ennuyoit « point d'estre refusé une fois d'un homme qu'il prétendoit « gaigner ; mais y continuoit, en y promettant largement, « et donnant par effect argent et estats qu'il connoissoit luy « plaire. Et quant à ceux qu'il avoit chassés et déboutés en « temps de paix et de prospérité, il les rachetoit bien cher,

---

(1) Jean de Troyes, *Livre des faits advenus au temps du roy Louis XI*. Cette chronique a reçu, on ne sait pourquoi, dans quelques éditions, le nom de *chronique scandaleuse* ; et c'est sous ce titre qu'elle est citée par plusieurs historiens.

(2) *Mémoires*, liv. I, chap. x. Montaigne faisait grand cas de cet historien. « Voici, dit-il, ce que j'ai écrit en mon Philippe de Commines ; « vous y trouverez le langage doulx et agréable d'une naïve simplicité, la « narration pure, et en laquelle la bonne foi de l'auteur reluit évidem- « ment, exempte de vanité parlant de soi, et d'affection et d'envie parlant « d'aultruy... »

« quand il en avoit besoin et s'en servoit, et ne les avoit en « nulle hayne pour les choses passées. Il estoit naturelle- « ment amy des gens de moyen estat et ennemy de tous « grands qui pouvoient se passer de luy. Nul homme ne « presta jamais tant l'oreille aux gens, ni qui s'enquist de « tant de choses comme il faisoit, ni qui voulust jamais con- « noistre tant de gens ; car aussi véritablement il connois- « soit toutes gens d'auctorité et de valeur qui estoient en « Angleterre, en Espagne, en Portugal, en Italie, et ès sei- « gneuries du duc de Bourgongne et en Bretagne, comme « il faisoit de ses subjets. »

Afin de diriger en même temps sur divers points les affaires de quelque importance, et de s'assurer des communications promptes et faciles pour transmettre ses instructions, recevoir des nouvelles de tous côtés et apprendre sans délai ce qu'on faisait dans les cours étrangères, il avait établi un an auparavant des relais de quatre lieues en quatre lieues sur les routes de France avec ordre aux maîtres coureurs *d'entretenir quatre ou cinq chevaux de légère taille, bien enharnachés et propres à courir le galop durant le temps de leur traite* (1).

(1) Cet édit, pour l'établissement des postes, est daté du 19 juin 1464. D'après Xénophon, c'est à Cyrus, roi des Perses, qu'appartient l'invention des postes. Ce prince, ayant entrepris une expédition contre les Scythes, établit sur les grands chemins certaines stations ou lieux de retraite, où se trouvait un grand nombre d'hommes et de chevaux qui pussent faire beaucoup de chemin en peu de temps, et par la transmission successive d'une station à une autre, faire parvenir promptement les ordres et dépêches aux provinces les plus éloignées.

L'établissement des postes chez les Romains ne date que du règne d'Auguste, ainsi que nous l'apprend Suétone : *Et quò celeriùs ac sub manum annuntiari, cognoscique posset quid in provinciâ quâque gereretur, juvenes primò modicis intervallis per militares vias, dehinc vehicula disposuit.* (Oct. August., 49.) Il existait antérieurement des courriers appelés *statores* qui, comme on le voit par certains passages de Cicéron, étaient chargés de transporter avec célérité les lettres ou paquets qui leur étaient confiés, *litteras à te mihi stator tuus reddidit Tarsi* ; et dans un

L'ambition et la jalousie mirent bientôt la division parmi les seigneurs de la ligue. Le roi, qui entretenait partout des émissaires, apprenant ce qui se passait entra dans la Normandie, pendant que le comte de Charolais faisait la guerre aux Liégeois, et reprit en peu de temps ce duché sur son frère qui s'enfuit en Bretagne « pauvre et deffait, dit Commines, et abandonné de tous ces chevaliers qui avoient « fait leur appointement avec le roy... Ces deux ducs (de « Bretagne et de Normandie) estoient sages après le coup... « et y avoit maintes ambassades allans et venans au roy

---

autre endroit... *Ut ad te statores meos cum litteris mitterem*; mais ces *statores* n'étaient, ainsi que l'observe Bergier (*Hist. des grands chemins de l'empire romain*, t. II, p. 161), que les domestiques de ceux qui les envoyaient, ce qui se manifeste assez par ces mots : *stator tuus, stator meus*. Les postes romaines ne servaient que pour les affaires des empereurs et dans l'intérêt de l'État; elles étaient interdites aux particuliers : *Nullus evectione utatur privatus, tametsi valuerit impetrare*. (Leg. XI, tit. LI, lib. XII, cod.) Il y avait cependant quelques exceptions, comme on le voit par la loi suivante portée par les empereurs Arcadius et Honorius : *His tantummodo utendi cursûs publici facultas concessa est, qui legati de diversis gentibus ad nostram clementiam properare festinant*. (Leg. XVI, cod.) On lit dans l'histoire de Capitolin que Publius Helvius Pertinax, qui devint plus tard empereur, étant capitaine de cohorte fut condamné par le président à aller à pied d'Antioche jusqu'à un certain lieu où il était envoyé, en punition de ce qu'il s'était servi de chevaux publics, sans avoir des lettres de poste ; *Quod sine diplomatibus cursum usurpaverit*. (Voyez ce que j'ai dit à ce sujet, t. I, p. 135, note 3.)

J'ai lu dans un ancien jurisconsulte que Charlemagne, en l'année 807, établit trois postes, *tres viatorias stationes*, l'une pour l'Italie, la seconde pour l'Allemagne, et la troisième pour l'Espagne; mais il y a apparence qu'elles furent abandonnées lors du partage de l'empire par ses successeurs. Ce n'est donc réellement qu'à Louis XI qu'appartient l'honneur de l'établissement des postes en France (*). Par l'article 9 de son édit, il était défendu aux *maîtres coureurs*, de *bailler aucuns chevaux à qui que ce fût et de quelque qualité que ce pût être, sans le mandement du roi et du grand maître des coureurs de France, à peine de la vie*; *d'autant*, est-il ajouté, *que le dit Seigneur ne veut et n'entend que la commodité du dit établissement, soit pour autre que pour son service, considéré les inconvénients qui peuvent survenir à ses affaires, si les dits chevaux servent à toute personne indifféremment, sans son sçu ou dudit grand maître des coureurs de France*.

(*) Voy. mon *Dictionnaire de Droit* au mot POSTES.

« de par eux et de par luy à eux deux et de par eux au « comte de Charolois et de luy à eux; du roy au duc de « Bourgogne et de lui au roy : les uns pour sçavoir des « nouvelles, les autres pour soustraire gens, et pour toutes « mauvaises marchandises sous ombre de bonne foy (1). »

La ville de Paris fut peu de temps après ravagée par une terrible contagion qui fit périr, en moins de trois mois (2), quarante mille habitants; et comme dans ces calamités extrêmes les hommes se tournent vers Dieu, « il y eut, « dans toutes les paroisses des processions générales où « furent portées toutes les châsses et saintes reliques et « mesmement les châsses de Nostre-Dame, de Sainte-Ge- « neviefve et Saint-Marcel; et lors cessa un petit ladite « mort (3). » Le roi pour repeupler la ville y appela par un édit des gens de tous pays, même les bannis et les criminels auxquels, outre le pardon, il accorda des privilèges et des franchises. Le pape Pie II était mort au mois d'août 1464. Louis XI, absorbé par les affaires de l'Etat, ne fit rendre que deux ans après son obéissance à Paul II, successeur de ce pontife. A cet effet il envoya à Rome une ambassade nombreuse, dont l'archevêque de Lyon était le chef. Ce prélat était chargé d'une lettre pleine de respects pour le Saint-Père, et d'après ses instructions il devait lui rappeler la vénération profonde que le roi avait toujours eue pour le Saint-Siége; apporter, pour preuve de ses sentiments, l'abolition de la pragmatique; promettre à la cour romaine la révocation des autres édits contraires à ses intérêts; et

(1) « Il serait difficile, dit à ce sujet Mlle de Lussan, dans son *Histoire de Louis XI*, « de détailler tous les mouvements et toutes les intrigues de « ces négociations, de développer les différents intérêts de ces princes et « de leurs agents qui souvent en avaient de bien opposés. Les uns de « bonne foi pour les réunir, plusieurs pour les rendre irréconciliables. »

(2) Septembre, octobre et novembre 1466.

(3) *Livre des faits advenus au temps de Louis XI*, par JEAN DE TROYES.

enfin solliciter la collation de vingt-cinq évêchés, au choix du roi.

Le pape chargea le cardinal d'Albi de terminer en France toutes ces affaires et promut au cardinalat, après de vives sollicitations, l'évêque d'Angers, Jean Balue, qui était alors en grande faveur à la cour et qui avait toute la confiance du roi quoiqu'il en fût à tous égards indigne, car il n'avait aucune vertu, et il ne lui manquait que l'hypocrisie pour avoir tous les vices (1). Ce fut lui qui porta au parlement (2) la déclaration contre la pragmatique pour la faire enregistrer; mais le procureur général Jean de Saint-Romain s'y opposa vivement. Balue croyant l'intimider le menaça de destitution; mais ce magistrat répondit qu'il préférait perdre sa charge, et même la vie, plutôt que de faire une chose contre sa conscience, et contre le bien de l'Etat; qu'au reste, il était surprenant qu'un évêque de France pressât ainsi l'abolition de la pragmatique qui était l'ouvrage de toute l'Eglise gallicane. Louis XI, informé de cette opposition, fit publier son ordonnance au Châtelet, et voulut cependant qu'on lui présentât par écrit les motifs sur lesquels se fondaient Saint-Romain et le parlement pour refuser l'enregistrement. Le parlement fit alors dresser de longues remontrances dans lesquellles il était dit en substance que la pragmatique était le résultat des conciles de Constance et de Bâle; qu'elle avait été publiée du consentement des princes du sang, des évêques, des abbés, des communautés monastiques, des universités du royaume; que, depuis qu'on l'observait, l'Etat et l'Eglise avaient été tranquilles; qu'on avait vu dans les évêchés des prélats respectables par leur sainteté; qu'on ne pourrait la détruire sans tomber dans de grands inconvénients et principalement dans le rétablisse-

---

(1) Duclos, *Histoire de Louis XI.*

(2) Octobre 1467.

ment des réserves, des expectatives, des évocations de procès en cour de Rome, sujet perpétuel de confusion et de désordre ; qu'on verrait le royaume surchargé d'annates et d'une multitude d'autres taxes dont on s'était délivré par la pragmatique. L'Université elle-même intervint, et tous ces mouvements en faveur de la pragmatique empêchèrent encore cette fois son entière abolition.

D'autres soins, d'autres embarras occupaient alors Louis XI. Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, était mort au mois de juin (1) ; et le comte de Charolais, son fils, à juste titre surnommé Charles-*le-Téméraire*, se trouvant investi de ce vaste duché, inspirait de sérieuses craintes à cause de sa puissance, de son caractère et de sa liaison avec le duc de Bretagne. Ce dernier ayant fait une irruption en Normandie, le roi fit marcher une armée contre lui, convoqua les Etats-généraux à Tours (2), fit décider que l'intérêt de la nation ne permettait pas que la Normandie fût démembrée de la couronne pour passer dans les mains de son frère, et força le duc de Bretagne à signer le traité d'Ancenis par lequel ce prince rompait toute alliance avec le duc de Bourgogne et par lequel le duc de Berri renonçait à la Normandie, se contentant d'une pension de soixante mille livres (3). Le duc de Bourgogne, qui avait une armée toute prête pour secourir ces deux princes, fut grandement surpris lorsqu'il apprit leur traité. Le roi pouvait alors marcher à sa rencontre, mais il préféra négocier, et suivant en cela le conseil du cardinal Balue, il se rendit à Péronne. Il y était à peine lorsqu'on apprit que les Liégeois s'étaient de nouveau révoltés à son instigation, et qu'ils avaient surpris Tongres, où ils s'étaient portés à d'horribles excès. Enflammé de fureur au bruit de ces nouvelles, le duc de

(1) An 1467.
(2) Avril 1468.
(3) Voy. les *Mémoires* de P. de Commines, liv. II, chap. v.

Bourgogne tient le roi prisonnier dans le château tout près de cette même tour où Charles-le-Simple était mort captif (1) et fait craindre un moment qu'il n'attente à sa vie. « Et était terriblement esmu contre le roy et le menaçoit « fort; et croy véritablement que si à cette heure-là il eût « trouvé ceux à qui il s'adressoit, prests à le conforter ou « conseiller de faire au roy une très-mauvaise compagnie, « il eût été ainsi fait; et pour le moins eut été mis en cette « grosse tour. Avec moy n'y avoit à ces paroles que deux « valets-de-chambre, l'un appelé Charles de Visen, natif de « Dijon, homme honneste et qui avoit grand crédit avec « son maistre. Nous n'aigrismes rien, mais adoucismes à « nostre pouvoir » (2)... Le roy faisoit parler à tous ceux « qui luy pourroient ayder et ne failloit pas à promettre et « ordonna distribuer quinze mille escus; mais celuy qui en « eut la charge en retint une partie et s'en acquitta mal « comme le roy le sçut depuis. » Le matin du troisième jour, le duc se présenta dans la chambre du roi : « la voix « luy trembloit tant il estoit esmu et prest de se courroucer. « Il fit humble contenance de corps ; mais sa geste et parole estoit aspre, demandant au roy s'il ne vouloit pas tenir le traicté de paix, qui avoit été escript et accordé et si « ainsi le vouloit jurer ; et le roy lui respondit qu'ouy. A la « vérité il n'y avoit rien esté renouvelé de ce qui avoit été « fait devant Paris touchant le duc de Bourgogne ou peu du « moins, et touchant le duc de Normandie, lui estoit beaucoup amendé; car il estoit dit qu'il renonceroit à la duché de Normandie et auroit Champagne et Brie et autres

(1) Voy. tome I, p. 443 et 449.

(2) P. DE COMMINES, liv. II, chap. VII. Louis XI, auquel cet historien avait rendu un si grand service, lui témoigna la plus grande considération, et chercha à se l'attacher. Commines, prévoyant les maux dont les violences toujours croissantes du duc de Bourgogne menaçaient son pays, passa, en 1472, au service de Louis XI, qui lui donna plusieurs seigneuries et le nomma sénéchal de Poitou.

« places voisines pour son partage. Après luy demanda
« ledit duc s'il ne vouloit point venir avec luy à Liége,
« pour ayder à revancher la trahison que les Liégeois lui
« avoient faite, et aussi luy dist la prochaineté de lignage
« qui estoit entre le roy et l'évesque de Liége, car il estoit
« de la maison de Bourbon. A cette parole, le roi respon-
« dit : qu'après que la paix seroit jurée (ce qu'il désiroit
« fort), il estoit content d'aller avec lui à Liége et d'y mener
« des gens, en si petit ou en si grand nombre que bon luy
« sembleroit. Ces paroles éjouirent fort le duc; et inconti-
« nent fut apporté ledit traicté de paix, et fut tirée des cof-
« fres du roi la vraie croix que sainct Charlemagne portoit,
« qui s'appelle la Croix-de-Victoire ; et jurèrent la paix ; et
« tantost furent sonnées les cloches par la ville : et tout le
« monde fut fort éjoui..... »

« Incontinent que cette paix fut ainsi faite et conclue, le
« lendemain partirent le roy et le duc, et tirèrent vers Cam-
« bray, et de là au pays de liége ; » et ce peuple que Louis XI avait excité à la guerre, et dont il était l'allié, périt en grande partie par le fer ou de misère, et la ville fut réduite en cendres, excepté les églises et les maisons des prêtres et des chanoines.

Le roi rentra en France à la fois outré, honteux et humilié du rôle indécent qu'il avait joué, fit proposer à son frère d'accepter la Guyenne pour son apanage, au lieu de la Champagne et de la Brie, fut traversé dans cette négociation par le cardinal Balue et l'évêque de Verdun, qui s'entendaient pour entretenir la dissension dans la maison royale, découvrit cette trahison, fit enfermer ces indignes prélats dans des cages de fer (1), et conclut promptement la paix avec son frère, qui accepta la Guyenne, et auquel il

(1) L'emprisonnement du cardinal dura onze ans et celui de l'évêque quatorze.

donna le collier de l'ordre de Saint-Michel qu'il venait de créer (1).

Cependant l'étude des belles-lettres s'était ranimée en France, où plusieurs savants grecs s'étaient réfugiés depuis la prise de Constantinople. François Philelphe, un des beaux esprits du temps, félicita Louis XI de la protection qu'il leur accordait. Grégoire de Tipherne (2) et Hermonime de Sparte, professeur de langue grecque, à Paris, eurent, parmi leurs élèves, le célèbre Jean Rheuclhin, qui donna des leçons de droit à Orléans et à Poitiers, et qui porta le goût des langues en Allemagne. L'éloquence prit aussi l'essor.

Guillaume Fichet et Robert Gaguin enseignèrent cet art ignoré ou dégradé pendant plusieurs siècles. Le premier se partageait entre la théologie et les belles-lettres : s'occupant le matin des livres saints et, l'après-midi, de la rhétorique. Jean de la Pierre, professeur et ensuite prieur de sorbonne, expliquait l'Ecriture sainte avec la capacité d'un bon critique et l'élégance d'un homme de goût(3). Dès l'an 1466, Jean Fust, un des premiers imprimeurs de Mayence (4),

---

(1) Cet ordre fut institué le 1er août 1469.

(2) M. Dubarle (*Hist. de l'Université*, t. I, p. 276) dit « qu'un de ces « illustres fugitifs dont le nom doit être sauvé de l'oubli, Grégoire de « Tiferné (Tifernas), vint offrir ses services à l'Université ; qu'elle les « accueillit avec empressement, lui assigna cent écus de gages par an, et « qu'il ouvrit alors deux cours publics de grec et de rhétorique ; » et M. Dubarle cite Bulleus (*Historia Universitatis*, V, 621). C'est là une erreur ; Grégoire n'était point du nombre de ces Grecs qui fuirent la domination turque ; il était né vers l'an 1415 dans le village de Castello (l'ancien *Tiphernum*), dans les États de l'Église ; mais il avait étudié en Grèce ; il enseigna le Grec à Naples, à Milan, à Rome et ensuite à Paris où il vint en 1455 et où il obtint du recteur l'autorisation de donner des leçons de langue grecque, et comme il gagnait à peine de quoi vivre, il se rendit à Venise, où il professa avec beaucoup d'éclat et où il termina sa carrière.

(3) Chevillier, *Origine de l'imprimerie*, p. 31 et 32 ; *Hist. de l'Église gallicane*, liv. XLIX.

(4) L'opinion la plus commune attribue l'invention de l'imprimerie à Guttemberg, de Mayence, et les entreprises formées par lui à Strasbourg

était à Paris et distribuait des exemplaires de ses *offices de Cicéron*; trois ans après, Guillaume Fichet et Jean de La Pierre attiraient les imprimeurs Ulric Géring, de Constance; Michel Friburger, de Colmar; Berthold de Rembolt, des environs de Strasbourg, et Martin Crantz, et les recevaient dans le collége de la Sorbonne, où l'on imprima d'abord les *lettres de Gasparin de Bergame*, l'*abrégé de Tite-Live*, par Florus, *Salluste* et la *rhétorique de Fichet*.

L'Angleterre étant encore alors désolée par la guerre civile (1), Louis XI s'unit avec Warwick, surnommé le Faiseur de Rois, contre Edouard IV, et soutient Marguerite d'Anjou, femme de Henri VI. Edouard, vaincu, se retire en Hollande, et sollicite les secours de son beau-frère, le duc de Bourgogne. Louis convoque à Tours l'assemblée des Etats, fait annuler le traité de Péronne et citer le duc

---

où il résidait, donnent lieu de présumer qu'il fit dans cette ville les premiers essais de son art. Au nom de Guttemberg s'associent les noms de Fust, orfèvre de Mayence, et de Schœffer.

La découverte de l'imprimerie fut la ruine de l'écriture, qui faisait subsister plus de dix mille copistes dans les seules villes de Paris et d'Orléans. Ils étaient en même temps enlumineurs et peintres. Les miniatures qui ornent nos vieux manuscrits font admirer encore la légèreté du pinceau, la fraîcheur et la richesse des couleurs variées avec des couleurs d'un or bruni qu'une longue suite de siècles n'a point altéré. Tel était le prix qu'on attachait aux manuscrits que Louis XI voulant faire transcrire un exemplaire des œuvres de Rhazès, médecin arabe, chargea le président de Driesche d'emprunter le manuscrit que possédait la Faculté de médecine. Elle ne consentit à le prêter qu'à la condition qu'on donnerait en nantissement une caution de cent écus d'or et de plus douze marcs de vaisselle d'argent. Un livre se transmettait alors par testament, souvent même était substitué comme un immeuble. Ainsi, dans l'estimation de la bibliothèque du duc de Berry, frère de Charles V, on avait vu un seul livre d'heures sans pierreries, sans fermoir d'or, monter à la somme de 875 liv., qui revient à plus de 6,000 fr. de notre monnaie. (Villaret, *Hist. de France*, règne de Charles VII.)

(1) Cette guerre fut appelée la *guerre des Deux-Roses*, parce que les deux maisons qui se disputaient le trône, celle d'York et celle de Lancastre, avaient pour signe de ralliement, la première une rose blanche et la seconde une rose rouge.

de Bourgogne, comme vassal de la couronne, à comparaître au parlement pour rendre raison de sa conduite. Le duc indigné se prépare à la guerre, perd quelques villes de la Picardie, et signe une trève avec le roi. Les affaires d'Angleterre changent de face encore une fois; Edouard reprend la couronne et fait poignarder Henri VI et le fils de ce prince (1). Le roi craint alors qu'Edouard ne tourne les armes contre lui, et que tous ses ennemis ne recommencent leurs intrigues. N'oubliant rien pour plaire aux Parisiens, il affecte de se trouver dans les fêtes publiques, et se rend à l'Hôtel-de-Ville pour aller allumer le feu de la Saint-Jean, pensant, avec raison, que le peuple est plus sensible aux familiarités des princes qu'aux bienfaits qu'il en reçoit, et dont souvent il jouit sans s'en apercevoir. Les prévisions du roi n'étaient que trop fondées; son frère avait fait demander la main de la fille unique du duc de Bourgogne; celui-ci paraissait disposé à l'accepter pour gendre et se préparait à la guerre. Le duc de Bretagne ne cachait point ses intentions hostiles, et secondait de tout son pouvoir les projets du duc de Guyenne (2). Le roi, suivant sa coutume, recommence à négocier, avec le duc de Bourgogne, un traité qui reste sans effet par la mort du duc de Guyenne (3).

On parla diversement de cette mort; et, comme elle fai-

(1) Commines, Forestel et la lettre d'Édouard au duc de Bourgogne assurent que le prince de Galles périt dans le combat; mais Habington, auteur de la *Vie d'Édouard*, Biondi, historien des guerres civiles d'Angleterre, et un manuscrit du temps s'accordent à dire que le prince de Galles, pris à la journée de Teukesbury, fut tué ensuite de sang-froid. Commines et Forestel n'ont écrit que d'après la lettre d'Édouard. « Il est assez naturel de penser, dit Duclos (*Hist. de Louis XI*), que ce prince ayant été tué presque sur le champ de bataille, Édouard, plus honteux que repentant de son action, aura tâché d'en couvrir l'horreur dans sa lettre. » La reine, ayant été faite prisonnière, resta quelque temps enfermée dans la Tour de Londres et vint passer le reste de ses jours en France.

(2) Le frère du roi portait ce titre depuis qu'il avait accepté la Guyenne pour son apanage.

(3) Mai 1472.

sait rentrer dans les mains du roi le duché de Guyenne et le délivrait d'un prince qui était l'occasion et l'instrument des troubles du royaume, on l'accusa de l'avoir avancée à l'aide du poison (1). Le duc de Bourgogne furieux lance un manifeste contre le roi, le traite de fratricide, s'avance avec son armée, porte le ravage et le feu sur la frontière de Picardie, s'empare de Nesle, de Roye, de Montdidier, arrive devant Beauvais, attaque en vain cette place (2), et se retire après une grande perte pour aller dévaster la Normandie.

La pape Sixte IV, qui avait succédé à Paul II, au mois d'août 1471, voyant la guerre se rallumer, exécuta le projet qu'il avait formé à son avénement au pontificat, en envoyant des légats dans toutes les cours pour inspirer aux princes des sentiments de paix. Le cardinal Bessarion eut la légation de France; mais ce Grec, célèbre par son érudition et par ses grandes qualités, n'ayant reçu du roi

(1) On raconte que le duc de Guyenne, faisant collation avec la dame de Monsoreau qu'il aimait, chez l'abbé de Saint-Jean-d'Angely, celui-ci leur présenta une pêche qu'il partagea entre les deux convives. La dame de Monsoreau mourut presque aussitôt; et le prince, qui avait été saisi de vives douleurs, survécut quelque temps, mais il ne fit que languir jusqu'à sa mort.

(2) Les femmes montrèrent le plus grand courage dans la défense de cette ville, et principalement Jeanne Hachette qui, l'épée à la main, repoussa les assiégeants, et prit un de leurs drapeaux en renversant le soldat qui le portait. Le roi récompensa les habitants par quelques priviléges, et ordonna qu'on porterait tous les ans en procession les reliques de sainte Angadresme qui avait été invoquée pendant le siége, et à laquelle on attribuait le salut de la ville; que dans cette cérémonie les femmes précéderaient les hommes; et qu'elles étaient libres de se parer comme elles l'entendraient et autant de fois qu'il leur plairait : ce qui fait penser que les lois contre le luxe et contre certaines parures étaient encore en vigueur.

Pendant cette guerre, Louis XI fit une autre ordonnance pour qu'à l'heure de midi l'on sonnât la cloche dans les églises, et que tout le peuple récitât à genoux la salutation angélique pour demander à Dieu la paix de l'État. Cette dévotion, qui était depuis longtemps établie pour le soir, se répandit bientôt et elle est en honneur partout.

qu'un accueil froid et sec, repartit aussitôt, le cœur plein d'amertume, et mourut en arrivant à Ravenne, âgé de soixante-dix-sept ans.

Cependant Louis XI, ayant marché contre le duc de Bretagne, l'avait contraint de signer une trève, s'était attaché, par ses largesses, Lescure, favori de ce prince, et son plus habile conseiller (1), en même temps qu'il attirait à sa cour Philippe de Commines, chambellan du duc de Bourgogne qui conclut, à son tour, une trève. Le roi profita de ce moment pour mettre à la raison quelques seigneurs rebelles. Jean V, comte d'Armagnac, qui avait ajouté l'inceste à la trahison, est assiégé dans Lectoure et poignardé dans sa maison. Le duc d'Alençon, qui n'avait cessé de tramer de coupables ligues, est arrêté, traduit devant le parlement et condamné à mort; mais le roi lui laisse la vie, et ne lui inflige que la prison.

Charles, duc de Bourgogne, désirant convertir ses Etats en royaume, fait une ligue offensive avec Edouard VI contre le roi de France, porte ses armes en Allemagne, et va assiéger Neuss. Louis XI, instruit de ce traité, excite contre le duc les Suisses, le duc de Lorraine, promet des secours à l'empereur, fait lui-même une irruption dans l'Artois, et traite avec Edouard (2), qui était descendu en France avec une armée nombreuse, et qui, presque aussitôt, retourne en Angleterre.

Le duc de Bourgogne, abandonné par les Anglais, juge prudent de traiter aussi, signe une trève de neuf ans, dans laquelle on stipule particulièrement la liberté et la sûreté

---

(1) « Peu de gens, dit le P. Daniel, sont à l'épreuve des caresses et des présents d'un grand roi, quand on croit avec cela pouvoir mettre son honneur à couvert, qu'on se flatte d'y accommoder son devoir, et qu'il ne s'agit point de trahir celui que l'on sert; mais seulement de se faire un nouveau système des intérêts de l'État, qu'on peut envisager par divers endroits. »

(2) Le 29 août 1475.

du labourage et du commerce, et livre au roi le connétable de Saint-Pol qui avait successivement trahi tous les partis, et qui, bientôt après, fut décapité sur la place de Grève.

Le roi, par sa politique, était sorti d'un grand péril; il avait rompu, sans coup férir, une formidable ligue, s'était débarrassé d'un traître redoutable, avait assuré la tranquillité du royaume, et jouissait en secret de voir le duc de Bourgogne engagé dans une guerre qui, tôt ou tard, devait l'accabler. Ce prince, après avoir soumis la Lorraine, avait reçu un échec en Suisse, perdu ses équipages, ses trésors, ses magnifiques pierreries, et faisait de nouvelles levées pour réparer cet affront. Mais, vaincu à Morat (1) par les Suisses et par Réné, duc de Lorraine, il périt quelques mois après (2) au siége de Nancy, qui avait ouvert ses portes à Réné. Son corps, presque méconnaissable, ayant été porté dans la ville, fut placé dans une chambre tendue de velours noir. « Et le vint voir mondit seigneur vestu de « dueil, et avoit une grand'barbe d'or venant jusques à la « ceinture en signification des anciens preux et de la vic- « toire qu'il avoit sur luy eue. Et à l'entrée dit ces mots en « lui prenant l'une des mains : *Voste ame ayt Dieu ! vous « nous avez fait maints maux et douleurs*. Et atant vint « prendre l'eau benoiste et en jetta dessus le corps. » (3)

Louis XI, à cette nouvelle, ne put dissimuler les transports de sa joie. La religion, la décence, la politique lui imposaient d'autres sentiments, d'autres démonstrations. « Eh « quoi! disait à ce sujet le cardinal de Pavie, César

---

(1) Les Suisses avaient construit, sur le lieu même où ils avaient triomphé, un grand bâtiment où étaient réunis les ossements de leurs ennemis tués à la bataille au nombre de quinze mille. Ce bâtiment fut détruit par les Français en 1798, et remplacé par un tilleul entouré d'une barrière. En 1822, on y a érigé un obélisque en pierre, dans une très-belle situation, qui domine tout le lac de Morat.

(2) Le 5 janvier 1477.

(3) Jean de Troyes, *Livre des faits advenus au temps du roy Louis XI*.

« pleure en voyant la tête de Pompée, avec lequel il était « en guerre ! Que devait donc faire le roi Louis en apprenant la mort d'un prince de son sang, avec lequel il venait de conclure une trève ! »

La pensée d'un mariage entre le Dauphin et Marie, fille unique du feu duc de Bourgogne, avait longtemps occupé l'esprit du roi; mais, au lieu de suivre ce projet (1), il entre dans la Picardie, dans la Bourgogne, s'assure de l'Artois, passe dans le Hainaut, et la princesse Marie épouse Maximilien, duc d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III : mariage funeste qui engendra de longues et de sanglantes rivalités entre l'Autriche et la France.

Redouté au dehors par ses armes, Louis XI achève d'étouffer au dedans tout esprit de révolte par l'exécution de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, qu'il avait comblé de bienfaits et qui conspirait toujours; auquel il avait plusieurs fois accordé le pardon, et qui n'avait cessé de s'en montrer indigne. Ce traître si obstiné, condamné à mort par le Parlement, fut conduit au supplice sur un cheval drapé de noir, et fut décapité aux halles (2). Le roi fit alors un édit pour déclarer que tous ceux qui auraient connaissance de quelque complot contre la famille royale, et ne les dénonce-

(1) Le dauphin n'avait alors que huit ans et l'héritière de Bourgogne en avait vingt. Le roi préférait saisir l'occasion de prendre une bonne part de cette riche succession que d'attendre les résultats d'une négociation qui pouvait ne pas réussir. D'un autre côté, par le traité qui était intervenu entre Édouard IV et Louis XI, le dauphin devait épouser la fille du roi d'Angleterre qui, ainsi que sa femme, comptait si bien sur ce mariage qu'ils l'appelaient déjà *Madame la dauphine*. Le mariage avec Marie de Bourgogne aurait inévitablement amené une guerre avec l'Angleterre; et Louis XI, qui ne cherchait qu'à s'agrandir, y réussissait à merveille en amusant Édouard par la promesse d'une union qu'il était loin de vouloir accomplir.

(2) Mézeray, Bossuet, Duclos et une foule d'autres historiens, disent que le roi voulut que les deux fils du duc de Nemours fussent placés sous l'échafaud, afin qu'ils fussent teints du sang de leur père; mais les écrivains contemporains de Louis XI n'en parlent point.

raient pas, seraient réputés complices et punis comme tels.

Le bon accord entre la cour et le Saint-Siége avait été troublé par suite des entreprises du cardinal Julien de la Rovère, récemment envoyé en France avec la qualité de légat, de gouverneur du Comtat-Venaissin et d'archevêque d'Avignon (1). Le roi, voulant, à cette occasion, remettre en vigueur le décret de Constance concernant la célébration du concile général tous les dix ans, avait écrit à ce sujet au pape en le menaçant de convoquer lui-même le concile national de France, et avait fait entrer des troupes sur les terres du Comtat. Le légat intimidé avait demandé grâce et la réconciliation avait été conclue avec tant d'avantages pour lui que la cour de Rome, qui connaissait le génie du roi, ne savait qu'en penser, et allait jusqu'à craindre ses témoignages d'amitié (1). Elle eut, en effet, bientôt une sérieuse alarme, et voici à quelle occasion. Les Médicis, qui depuis longtemps jouissaient de toute l'autorité dans Florence, avaient pour ennemis les Pazzi, famille illustre, riche et puissante dont le pape et le roi de Naples soutenaient le parti. Des deux Médicis, Julien et Laurent, le premier fut assassiné dans la principale église, pendant qu'on célébrait la messe, et le second grièvement blessé. Les Pazzi, qui avaient ourdi ce complot, se croyant alors les maîtres, arrivèrent sur la place en criant : *Liberta ! Liberta ! Popolo ! Popolo !* Mais le peuple ne bougea point; et les gouverneurs de la ville punirent de mort quelques-uns des chefs de la faction, entre autres François Salviati, archevêque de Pise. Le pontife excommunia les Florentins, et fit marcher contre eux son armée avec celle du roi de Naples. Louis XI, allié des Florentins, leur envoya Philippe de

(1) Cette ville venait d'être érigée en métropole ; elle n'avait été jusque-là qu'un évêché suffragant d'Arles.

(2) Ce fameux vers de Virgile : *Timeo Danaos et dona ferentes*, était en effet très-applicable à Louis XI.

Commines qui prit à Milan trois cents hommes d'armes pour marcher à leur secours. En même temps, le roi fit courir le bruit qu'il allait rétablir la pragmatique sanction, et, pour augmenter les inquiétudes du pape, il assembla à Orléans six archevêques, quarante-six évêques, plusieurs abbés, avec les procureurs des communautés; et les délibérations roulèrent depuis le 15 septembre jusqu'au 19 octobre 1478, sur les projets d'une guerre sainte contre les Turcs, sur la convocation d'un concile général, et sur une ambassade qu'il conviendrait d'envoyer au pape pour le prier de convoquer le concile et de donner la paix à l'Italie. Quant au point concernant le rétablissement de la pragmatique, Louis XI en remit l'examen à une autre assemblée qu'il indiqua à Lyon pour le mois de mai de l'année suivante. En attendant, il envoya une ambassade à Rome pour demander la levée des censures fulminées contre Florence, la cessation des hostilités dirigées contre cette ville, et la punition des assassins de Julien de Médicis, avec déclaration que, faute de satisfaire à ces demandes, le roi rétablirait la pragmatique, empêcherait tout transport d'argent à Rome, rappellerait tous les prélats français qui étaient à la cour romaine, et ferait célébrer lui-même le concile général. Le pape répondit à ces ambassadeurs que le roi ne se portait à de telles menaces que parce qu'il était mal informé; que lui-même n'avait agi que de l'avis du sacré collége; que la célébration d'un concile serait avantageuse au Saint-Siége, puisqu'il s'agirait de savoir si les Florentins avaient pu faire mourir l'archevêque de Pise, sans aucun respect pour l'autorité ecclésiastique; que, quant au rétablissement de la pragmatique, il était étonnant que le roi en parlât encore; car, si elle était juste, pourquoi l'avait-il révoquée si solennellement; et si elle était injuste, pourquoi pensait-il à la rétablir ?

Le roi, qui n'avait fait tout ce bruit que pour amener

le pape à s'accommoder avec les Florentins (1), avait des intérêts plus graves à débattre avec l'archiduc Maximilien qui, par son mariage, était devenu l'ennemi naturel de la France. Une trève d'un an avait été signée entre eux; et Louis, dans cet intervalle, afin d'être sans inquiétude du côté des Anglais, en signa avec Edouard une autre qui devait durer non-seulement pendant la vie des contractants, mais encore cent ans après la mort du premier décédé. Cependant, l'archiduc, ayant rompu la trève, perd le peu qui lui restait en Bourgogne, va mettre le siége devant Thérouanne, et, sachant qu'une armée s'approchait au secours de la place, il s'avance jusqu'à Guinegate et livre une bataille (2) dont le succès indécis l'oblige à lever le siége et à conclure l'année suivante une trève de sept mois. Le légat, que le pape envoya peu de temps après pour négocier une paix finale entre ces princes, ne put réussir dans sa mission; mais il disposa les esprits à prolonger la trève. Le pontife, effrayé des progrès des Turcs en Europe, désirait ardemment pacifier la France et les Etats voisins dans l'espoir d'obtenir des secours contre les infidèles. Mahomet II ayant fait marcher deux armées à la fois, l'une d'elles était venue en Italie, avait emporté d'assaut la ville d'Otrante, et massacré tous les habitants sans distinction d'âge ni de sexe; l'autre armée, plus nombreuse, était descendue dans l'île de Rhodes. Mais la défense héroïque des chevaliers de Saint-Jean, la vigilance et la fermeté du grand-maître Pierre d'Aubusson, rendirent inutiles tous les efforts de l'ennemi qui fut contraint de lever le siége (3) après avoir perdu plus de trente mille hommes.

---

(1) La guerre continua cependant encore pendant quelque temps; mais Laurent de Médicis, s'étant rendu auprès du roi de Naples, fit sa paix avec lui et ensuite avec le pape.

(2) Le 7 août 1479.

(3) Voy. tome II, p. 197 à la note.

Le roi, qui commençait à devenir infirme et scrupuleux, accorda au légat la liberté du cardinal Balue, et obtint un bref de pape pour être absous de tout ce qu'il avait fait contre ce prélat. Atteint de deux attaques d'apoplexie qui mirent sa vie dans le plus grand danger, il déclinait de jour en jour, et, comme il craignait extrêmement la mort, il faisait de grandes libéralités aux églises, multipliait ses dévotions, invoquait souvent la sainte Vierge, dont il portait l'image à son chapeau, et lui faisait hommage de ses domaines (1).

Renfermé dans son château de Plessis-les-Tours, dont les murs, entourés et hérissés de treillis et de pointes de fer, étaient gardés par des arbalétriers qui avaient ordre de tirer sur quiconque s'en approcherait de nuit, il s'y consumait de peur et d'ennui, n'ayant, dans son intérieur, que quelques bas officiers et Jacques Cottier, son médecin, qui le traitait comme un esclave (2), et recevait par mois dix mille écus de traitement. « Il se vestoit magnifiquement, « ce que jamais n'avoit accoutumé paravant ; et ne portoit « que robbes de satin cramoisy fourrées de bonnes martres ; « et en donnoit à ceux qu'il vouloit... Il faisoit d'aspres pu- « nitions (3), pour être craint et ne pas perdre obéyssance...

---

(1) Il se fit apporter de Reims la sainte ampoule, et fit venir de Calabre l'instituteur de l'ordre des Minimes, François de Paule, dont les miracles et la réputation de sainteté s'étaient répandus dans tout l'Occident. Il honora ce saint homme, dit Commines, *comme s'il eust esté le pape*, se mettant à genoux *devant luy afin qu'il lui plust faire alonger sa vie. Il respondit ce que sage homme devoit respondre. Je l'ay maintesfois ouy parler devant le roy... mais il sembloit qu'il fust inspiré de Dieu ès choses qu'il disoit et remonstroit; car autrement n'eust sçu parler des choses dont il parloit.*

(2) « Je sais bien, disait-il au roi, qu'un matin vous me renverrez, « mais je jure Dieu que vous ne vivrez pas huit jours après. » Le roi le regardant comme l'arbitre de ses jours n'osait rien lui refuser.

(3) Tout ce que rapportent quelques écrivains au sujet des nombreuses et terribles exécutions opérées par le grand prévôt Tristan-L'Hermite *qui*, suivant Mézeray (*Abrégé chronol.*), *était seul le juge, les témoins et l'exécu-*

« Il renvoyoit officiers et cassoit gens-d'armes, rongnoit « pensions, et en ostoit de tous points..., et faisoit plus « parler de luy parmy le royaume que n'avoit jamais fait; « et le faisoit de peur qu'on ne le tînt pour mort; car peu « de gens le voyoient, mais quand on oyoit parler des œu- « vres qu'il faisoit, chacun en avoit doute, et ne pouvoit « l'on à peine croire qu'il fust malade. Hors le royaume « envoyoit gens de tous costés en Angleterre, pour entre- « tenir ce mariage, et les payoit bien de ce qu'il leur devoit, « tant le roi Edouard que les particuliers. En Espagne « avoit toutes paroles d'amitié et d'entretenement et pré- « sents de tous costés. Il faisoit acheter un bon cheval, « quoy qu'il coustât; mais c'estoit en païs où il vouloit « qu'on le cuidast sain. Des chiens en envoyoit quérir par- « tout... En Cécile (Sicile), envoyoit quérir quelque mule, « et espécialement à quelque officier du païs, et la payoit au « double. A Naples, des chevaux, et des bestes estranges « de tous costés; comme en Barbarie..., au païs de Dane- « marc et de Suède... Quand toutes ces choses lui estoient « amenées, il n'en tenoit compte; et la pluspart des fois, « n'en parloit point à ceux qui les amenoient; et en effect, « il faisoit tant de choses semblables, qu'il estoit plus craint, « tant de ses voisins que de ses subjets qu'il n'avoit jamais « esté ; car aussi c'estoit sa fin (but), et le faisoit pour cette « cause (1). »

---

teur, paraît peu vraisemblable. M. Michelet dit à ce sujet que « les imagi- « nations des gens de robe travaillaient fort sur ce noir Plessis où l'on « n'entrait plus, sur le vieux malade qu'on ne voyait pas, et qu'ils en « faisaient (à l'oreille) mille contes effrayants, ridicules... Et c'est, je « crois, ajoute-t-il, l'origine de tant de contes sur Louis XI et ses servi- « teurs, par exemple sur Tristan-L'Hermite, fort âgé sous ce règne et qui « probablement agit moins que beaucoup d'autres. » (*Hist. de France*, tome VI, p. 491.)

Voyez aussi Duclos, *Histoire de Louis XI*, liv. X, *in fine*.

(1) Commines, liv. VI, chap. VIII.

Il vit mourir avant lui Charles d'Anjou, qui lui donna, par testament, le Maine et la Provence; Marie de Bourgogne, archiduchesse d'Autriche, qui laissa son époux fort embarrassé (1); et enfin Édouard, qu'il venait d'irriter en rompant le projet de mariage entre sa fille et le dauphin.

S'étant rendu à Amboise, auprès de son fils, il lui donna, par écrit, une instruction qui fut enregistrée au Parlement. Il lui représenta les obligations qu'ils avaient l'un et l'autre à Dieu; lui fit sentir les devoirs qu'exigeait le titre de roi très-chrétien, prenant l'exemple des vertus dans ses prédécesseurs, et celui des fautes dans sa propre conduite. Il lui montra combien tout dérangement était à craindre dans le gouvernement; le tort qu'il avait eu d'éloigner les officiers qui avaient servi son père dans les temps les plus difficiles de la monarchie. Il l'exhorta à ne pas faire la même faute, et lui recommanda de prendre conseil des princes de son sang et de ses grands officiers, de conserver tous ceux qu'il trouverait en place, et qui auraient dignement et utilement servi; de n'en déposer aucun qui n'eût prévariqué, et qui n'en fût convaincu en justice (2).

Lorsque le terme fatal approcha, il demanda les sacrements, et les reçut avec une pieuse résignation, répondant lui-même à toutes les prières, et ne cessant d'implorer pour son âme la miséricorde de Dieu. Il mourut le 30 août 1483,

(1) Les Gantois s'étant emparés des deux enfants de cette princesse et les États de Flandre n'ayant pas voulu en accorder la tutelle à Maximilien, leur père, conclurent avec Louis XI le traité de paix d'Arras (23 décembre 1482). Par ce traité, le dauphin Charles devait épouser Marguerite d'Autriche, fille de Marie de Bourgogne et de l'archiduc Maximilien. La dot de la princesse devait se composer des comtés de Bourgogne et d'Artois, et des autres domaines dont Louis s'était emparé et dont il était en possession. Ce traité, anéantissant le projet de mariage entre la fille d'Édouard et le dauphin, pouvait être un sujet de guerre avec l'Angleterre; mais la mort d'Édouard délivra Louis XI de toute crainte à ce sujet.

(2) DUCLOS, *Histoire de Louis XI*, liv. X.

dans la soixante-unième année de son âge, et fut enterré à Notre-Dame-de-Cléri, comme il l'avait ordonné.

L'historien Duclos termine par ces mots le portrait de ce prince : « *On peut dire qu'il fut également célèbre par ses* « *vices et par ses vertus, et tout mis en balance, c'était un* « *roi.* » Mais je préfère l'opinion de ceux qui disent : « Louis XI fut mauvais fils, mauvais mari (1), mauvais frère, mauvais parent, et même mauvais père, par le peu de tendresse qu'il témoignait à son fils, qu'il ne voyait presque jamais ; à quoi l'on pourrait ajouter, avec autant de vérité, qu'il fut mauvais ami, mauvais voisin, mauvais maître, et très-dangereux ennemi (2). »

« Or, voyez-vous, dit Commines, la mort de tant de « grands hommes, en si peu de temps, qui ont travaillé « pour s'accroistre et pour avoir gloire, et en ont tant souf-

---

(1) Il avait relégué en Dauphiné Charlotte de Savoie, sa femme, qu'il n'avait jamais aimée. Cette princesse mourut peu de mois après son époux. Quant au dauphin, qui fut depuis Charles VIII, Louis XI le faisait élever, hors de sa vue, au château d'Amboise ; et, quoiqu'il fût lui-même assez savant pour un prince, il ne lui fit apprendre de la langue que cette seule maxime, résumé fidèle de sa politique : *Qui nescit dissimulare nescit regnare*, qui ne sait dissimuler ne sait régner.

(2) Le P. Daniel, *Hist. de France.*

Voici quelques traits et paroles remarquables de Louis XI :

Un jeune gentilhomme, Raoul de Lannoy, ayant montré, dans un assaut, la plus grande bravoure, le roi, qui en fut témoin, le fit venir après l'action, et lui passa au cou une chaîne d'or de cinq cents écus, en lui disant : *Pasque Dieu, mon ami, vous êtes trop furieux en un combat, il faut vous enchaîner ; car je ne vous veux point perdre, désirant me servir de vous plus d'une fois.* Il ne tenait pas à avoir des possessions éloignées ; aussi répondit-il aux Génois qui lui offraient de se donner à lui : *Vous vous donnez à moy et moy je vous donne au diable.* Pendant qu'il priait dans une église, un clerc qui allait être poursuivi pour une dette qu'il était hors d'état de payer, vint implorer sa générosité : *Vous avez bien pris votre temps,* lui répondit le roi ; *il est juste que j'aie pitié des malheureux, puisque je demandais à Dieu d'avoir pitié de moi.* Il avait coutume de dire qu'il ne tirait de l'argent de ses sujets que pour épargner leur sang. Il n'attaquait une place qu'après avoir tenté d'en gagner le gouverneur par ses présents ; et dans ces circonstances, il était prodigue à l'excès.

« fert de passions et de peines, et abrégé leur vie; et par « adventure leurs âmes en pourront souffrir..... N'eut-il « point mieux valu à eux et à tous autres princes et autres « hommes de moyen estat, qui ont vécu soubs ces grands, « et vivront soubs ceux qui règnent, eslir (*choisir*) le moyen « chemin en toutes choses. C'est à savoir moins se soucier « et moins se travailler, et entreprendre moins de choses, « et plus craindre à offenser Dieu et à persécuter le peuple « et leurs voisins, et par tant de voies cruelles que j'ai assez « déclarées par cy-devant, et prendre des aises et des plai- « sirs honnèstes? Leurs vies en seroient plus longues. Les « maladies en viendroient plus tard, et leur mort en se- « roit plus regrettée, et de plus de gens, et moins désirée; « et auroient moins à douter la mort. Pourroit-t'on voir de « plus beaux exemples pour connoistre que c'est peu de « chose que de l'homme, et que ceste vie est misérable et « briefve, et que ce n'est rien des grands; et qu'inconti- « nent qu'ils sont morts, tout homme en a le corps en hor- « reur et vitupère? et qu'il faut que l'âme sur l'heure se sé- « pare d'eux, et qu'elle aille recevoir son jugement (1). »

Puissent tous ceux qui me liront se souvenir de cette conclusion.

---

(1) *Mémoires de P. de Commines; conclusion de l'auteur*, à la fin du liv. VI.

LXXI.

RÈGNE DE CHARLES VIII. — GOUVERNEMENT D'ANNE DE BEAUJEU, SŒUR DU ROI, CABALE DES DUCS D'ORLÉANS ET DE BOURBON. — ÉTATS-GÉNÉRAUX DE TOURS. — DOLÉANCES. — CONCESSIONS. — LIGUE DU DUC D'ORLÉANS AVEC LE DUC DE BRETAGNE. — BATAILLE DE SAINT-AUBIN. — LE DUC D'ORLÉANS EST FAIT PRISONNIER. — CHARLES VIII FAIT SORTIR CE PRINCE DE PRISON ET GOUVERNE PAR LUI-MÊME. — SON MARIAGE AVEC ANNE DE BRETAGNE. — EXPÉDITION D'ITALIE. — RETOUR DU ROI. — SA MORT.

Charles VIII avait treize ans et deux mois à la mort de son père; il était donc majeur, suivant l'édit de Charles V, et il n'y avait point lieu d'établir une régence. Ses deux sœurs étaient mariées : Jeanne au duc d'Orléans, premier prince du sang, et Anne à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu. La première, douée d'un caractère aimable et généreux, avait quelque défaut de conformation, qui faisait présumer qu'elle n'aurait jamais d'enfants; la seconde, d'un esprit pénétrant, vaste, énergique, artificieux, était, dit Brantôme, « vraye image en tout de Louis XI, son père (1). » Ce fut à celle-ci que le feu roi, par son testament, confia le gouvernement, pendant le jeune âge du prince, qui était d'ailleurs d'une santé très-faible, et n'avait encore aucune instruction (2). Anne de Beaujeu prit donc les rênes du pou-

(1) Un auteur contemporain parle ainsi de cette princesse. *Virago sane supra muliebrem sexum et consulta et animosa, quæ nec viris concilio nec audaciâ cederet, perfecta demum omni ex parte, et ad imperii gloriam nata, si non illi sexum natura invidisset.* (*Hist. latine de Louis XII*, recueil de Godefroy.)

(2) Il savait à peine lire et écrire, lorsque son père était allé le voir à Amboise au mois de septembre 1482. Depuis cette époque, rougissant de son ignorance, il s'appliqua à l'étude avec ardeur, et fit traduire pour son usage les *Commentaires de César* et l'*Histoire de Charlemagne*. Cette lecture enflamma son imagination, et l'impression qui lui en resta eut

voir, se fit appeler *madame*, et s'occupant d'abord de l'extérieur, elle ménagea le roi d'Espagne, la maison de Savoie, le duc de Lorraine, se mit en correspondance avec les mécontents d'Angleterre, et continua de fomenter des troubles en Flandre et en Bretagne. Cependant la cour se remplit de cabales. Le duc d'Orléans et le duc de Bourbon aspirent l'un et l'autre à l'autorité, cherchent à renverser *Madame*, et l'obligent à convoquer les Etats généraux. Pour satisfaire le vœu public, et gagner les esprits en faveur de sa cause, Anne s'empresse d'opérer d'importantes réformes, et livre à la justice Olivier le Daim et Jean Doyac, anciens favoris du feu roi, tous deux coupables de quelques crimes, et exécrés du peuple et des grands (1).

Les Etats généraux s'ouvrent à Tours au mois de janvier 1484.

Les députés des trois ordres se divisent en six bureaux et rédigent un cahier de doléances qui traite, dans des chapitres différents, de l'Eglise, de la noblesse, du tiers-Etat, de la justice et des finances.

On se plaint de ce que, au mépris des décrets de Constance et de Bâle, et de la pragmatique sanction, Louis XI ait souffert que les abus proscrits par ces actes se soient renouvelés, et l'on demande qu'il soit ordonné par un édit que désormais tous les droits, franchises, prérogatives et immuni-

---

beaucoup d'influence, dit Petitot, sur l'expédition brillante qu'il entreprit par la suite.

(1) Olivier-le-Daim, chirurgien-barbier de Louis XI, fut pendu. Jean Doyac fut condamné à être fouetté dans les carrefours de Paris, et à avoir une oreille coupée, et la langue percée avec un fer rouge; on le conduisit ensuite à Montferrand en Auvergne où il était né; on l'y fustigea de nouveau, et on lui coupa l'autre oreille. Le fameux médecin Cottier fut également poursuivi; mais comme on ne pouvait lui reprocher qu'une insatiable avidité, on ne le condamna qu'à des restitutions qui le firent retomber dans son ancienne médiocrité. Il fit alors sculpter sur sa maison un abricotier avec ce rébus pour devise : *A l'abri-Cotier*.

tés de l'Eglise gallicane *in rebus et personis*, soient loyalement conservés.

On exprime le vœu que la noblesse soit rétablie dans ses libertés, prééminences, priviléges et juridictions. On représente qu'elle est le nerf et la force du royaume, qu'elle a été opprimée, ruinée, par Louis XI, et qu'elle n'a point été dédommagée des sacrifices qu'elle a faits.

On observe que la défense de chasser dans les forêts royales a multiplié les bêtes fauves, et que, sous le précédent règne, les animaux ont été plus libres que les hommes.

On désire le redressement de ces griefs, et l'on demande que la garde des places frontières ne soit confiée qu'à la noblesse.

On s'étend sur les causes de la misère du peuple, et l'on insiste pour l'inaliénabilité du domaine de la couronne; pour la révocation des dons et aliénations qui en ont été faites; pour l'abolition de la taille, et pour qu'à l'avenir les impositions ne puissent être levées que par les receveurs ordinaires.

L'on veut qu'il ne soit pourvu que par voie d'élection aux offices de judicature (1). « Un officier royal et bien

(1) Charles VII l'avait ainsi ordonné, c'est-à-dire qu'il avait voulu que les compagnies se renouvelassent elles-mêmes, en faisant subir aux candidats plusieurs épreuves qui devaient donner la garantie de leur savoir et de leur intégrité. C'était un usage qui remontait fort loin et auquel nos rois n'avaient guère dérogé que par un petit nombre de recommandations particulières. Louis XI, que des tribunaux ainsi formés auraient gêné dans ses projets de vengeance, y fit entrer des gens de guerre, des étrangers, des inconnus, des hommes illettrés : ce qui n'empêcha pas qu'il n'éprouvât quelquefois de leur part une courageuse opposition. Ces offices, jusqu'alors, avaient été considérés comme *inamovibles*; il les dégrada en destituant arbitrairement les magistrats, et il diminua le respect qu'ils inspiraient au peuple en créant un grand nombre de charges dont l'utilité n'était pas démontrée. Par un abus, qui n'avait existé que dans les années désastreuses de Charles VI, on vit un même homme réunir plusieurs offices; et, comme si cette révolution n'eût pas suffisamment assuré

« exerçant son office, doit estre assuré, » dit le cahier, « de son état et de sa vie, et d'estre continué en icelui s'il « ne fait faute ; il n'en doit estre privé ni débouté, et n'en « doit estre désappointé sans cause raisonnable, lui sur ce « ouï en justice ; car autrement il ne seroit vertueux ni si « hardi de garder et bien défendre les droits du roy, comme « il est tenu de faire, et si seroit plus aigu et inventif à « trouver exactions et pratiques, pour ce qu'il seroit tous les « jours en doubte de perdre son office. »

On émet ensuite le vœu que les magistrats destitués par le feu roi soient réintégrés ou jugés ; que les offices extraordinaires soient supprimés ; que nul, à l'avenir, n'en puisse posséder plus d'un ; que les accusés ne soient jamais traduits devant des commissaires ; et que toutes les condamnations et confiscations prononcées par des commissions soient révoquées.

On demande, en outre, que les coutumes des diverses provinces soient officiellement rédigées, afin que la justice puisse être plus facilement rendue (1).

Madame, au nom de Charles VIII, promet beaucoup, fait quelques concessions, satisfait la noblesse, se fait maintenir tutrice du roi, qu'elle fait sacrer peu de temps après, reste maîtresse du pouvoir, et conduit à Montargis son pu-

---

Louis XI de leur obéissance aveugle, il fit souvent juger les accusés par des commissaires, qui se partagèrent ensuite les produits des confiscations. (Petitot, *Tableau du règne de Charles VIII*.)

(1) Philippe Pot, sieur de La Roche, député bourguignon, fit entendre, au début de cette assemblée, des paroles très-énergiques : « La *chose* « *publique*, disait-il, n'est que la *chose du peuple ;* c'est lui qui l'a confiée « aux rois ; quant à ceux qui l'ont possédée sans le consentement du « peuple, ils n'ont pu être réputés que tyrans et usurpateurs. Quand le « roi n'est pas en état de gouverner, c'est au peuple que la chose du « peuple doit revenir, et non à un prince ou à plusieurs. Le peuple, ce « sont les hommes de tous les états, les princes compris ; les princes ne « sont que les premiers entre les membres de la noblesse, qui fait elle-« même partie du peuple. »

pile, qui avait tenté de lui échapper pour se joindre au duc d'Orléans. Ce duc, irrité de n'avoir pu évincer Madame, et qui s'était déjà ligué avec François II, duc de Bretagne (1), cherche à gagner l'esprit des Parisiens par tous ces moyens de popularité qui trompent si souvent le crédule vulgaire, se rend en grande pompe au parlement (2), qu'il tente vainement de faire entrer dans son parti, ne réussit pas mieux dans ses démarches auprès de l'Université, quitte Paris à la hâte, en apprenant qu'on veut l'arrêter, se dispose à la guerre, et jugeant son armée trop faible pour résister aux forces royales, il cède, se soumet, renouvelle bientôt ses intrigues, se retire en Bretagne, et se révolte ouvertement.

George d'Amboise, évêque de Montauban; Geoffroy de Pompadour, évêque du Puy, et Philippe de Commines, qui l'instruisaient secrètement des projets de la cour, sont tous trois arrêtés. Madame apprend en même temps qu'on veut soulever la Guyenne, part aussitôt avec le roi, soumet cette province, pénètre dans la Bretagne, s'empare de plu-

---

(1) Ce duc était gouverné par son favori Landais, fils d'un tailleur; Landais, par son insolence et ses méchancetés, s'était rendu exécrable à la noblesse bretonne; il avait tenté de livrer au roi d'Angleterre le comte de Richemont, prétendant au trône de ce pays; mais celui-ci, averti de cette trahison, sollicita et obtint la protection de Madame, partit quelque temps après avec une flotte nombreuse, descendit dans le pays de Galles, gagna contre Richard III, qui y périt, la bataille de Bosworth (22 août 1485) et monta sur le trône d'Angleterre sous le nom de Henri VII.

(2) Le 17 janvier 1485.

Le 23 juin de la même année, l'archevêque de Sens ouvrit, dans sa cathédrale, un concile provincial ayant pour objet le rétablissement de la discipline, et dans lequel on renouvela et l'on confirma les décrets d'un autre concile tenu à Sens en 1460. Le *premier* article roule sur le service divin. On y recommande l'observation des décrets sur le second concile général de Lyon, sur le respect dû aux temples du seigneur. Le *second* article s'occupe de la réformation des mœurs par rapport aux ecclésiastiques; le *troisième* de la réformation des religieux, et le *quatrième* du gouvernement des laïques, qui doivent être exhortés à confesser leurs péchés, non-seulement au temps de Pâques, mais encore aux fêtes de Noël, de l'Ascension, de la Pentecôte, de l'Assomption et de la Toussaint.

mais la duchesse résiste à toutes les instances, en déclarant que Maximilien est son légitime époux. Le roi se résout alors, à la manière des anciens preux, à marcher contre elle, à conquérir ses Etats, dans l'intention de la laisser ensuite libre de lui donner sa main. Il part, l'assiége dans Rennes, profite d'un moment de trève pour lui rendre visite, essaye en vain de la fléchir, reprend le siége et serre si bien la place, que la duchesse fait demander au roi la permission d'en sortir pour aller où bon lui semblerait. Charles VIII n'hésite pas à l'accorder. Anne sort de la ville, se rend à Langeais en Touraine, et fait dire au roi qu'elle consent à lui donner sa main. Le jeune prince vole aussitôt près d'elle, sans penser aux difficultés qui pouvaient entraver l'accomplissement de ses vœux, ayant été fiancé lui-même en bas-âge à la fille de Maximilien, et la duchesse de Bretagne ayant épousé celui-ci par procureur. Mais l'empressement de Charles, la nécessité des affaires, l'avantage qui résultait pour la France d'une telle union, la crainte qu'elle n'eût pas lieu si on la différait, applanirent tous les obstacles; et l'évêque d'Albi célébra le mariage le 6 décembre 1491. Il fut stipulé dans le contrat, que si le roi mourait sans enfants, la reine épouserait son successeur au cas qu'il fût libre, et à son défaut, le premier prince du sang, afin que la Bretagne ne passât point à des étrangers (1). Et voilà comment cette vaste province, cette vieille Armorique, si féconde en marins intrépides, fut réunie au royaume et devint l'avant-garde de la mère-patrie contre l'Angleterre. Avant la fin de l'année suivante (2), la

(1) PETITOT, *Tableau du règne de Charles VIII.*

La sœur de la duchesse de Bretagne était morte quelque temps auparavant.

(2) An 1492. En cette même année Christophe Colomb, Génois d'origine, découvrit le nouveau monde. Les anciens, ainsi que je l'ai dit ailleurs, avaient soupçonné l'existence d'un grand continent qu'ils appelaient l'*Atlantide*. Platon s'en explique dans le dialogue intitulé *Timée*, où il

reine accoucha d'un fils qui eut pour parrain, saint François-de-Paule, mais qui ne vécut que trois ans.

Maximilien, irrité du double affront qu'il avait reçu, envoie des ambassadeurs aux rois d'Angleterre et d'Espagne, pour les exciter contre la France, et se dispose lui-même à commencer la guerre. Mais Charles VIII, qui méditait alors de grands projets sur l'Italie, traite (1) avec Henri VII qui était venu assiéger Boulogne, désarme Ferdinand et Isabelle par la restitution du Roussillon et de la Cerdagne (2), fait la paix avec Maximilien, auquel il rend sa fille avec l'Artois et la Franche-Comté, dot de cette princesse (3), et passe les Alpes (4) avec une armée d'environ trente-deux mille hommes, pourvue d'une artillerie formidable. Il allait faire valoir ses prétentions à la couronne de Naples. Les princes Italiens étaient partagés en deux factions, l'une favorable et l'autre hostile aux desseins du roi. Les Vénitiens comptaient s'agrandir à la faveur des troubles, le pape Alexandre VI (5) songeait à procurer des établissements à

---

est dit que la « mer Atlantique environnait un grand espace de terre située « vis-à-vis du détroit des colonnes d'Hercule; que c'était une contrée plus « vaste que l'Europe et l'Asie ensemble, qu'elle fut submergée et disparut « en un clin d'œil. » Diodore de Sicile, qui écrivait quatre cents ans après, parle d'une île très-célèbre vers le couchant, éloignée du continent de plusieurs jours de navigation et qui fut découverte par les Phéniciens.— Sénèque, à la fin du chœur du deuxième acte de *Médée*, prédit la découverte de l'Amérique, opérée quatorze cents plus tard :

..... Venient
Secula seris quibus oceanus
Vincula rerum laxet et ingens
Pateat tellus, Typhoque novos
Detegat orbes, nec sit terris ultima Thule.

« Un autre Typhon ira, dans les siècles à venir, découvrir de nouvelles et vastes régions, et Thulé ne sera plus l'extrémité de l'univers. »

(1) 3 novembre 1492, traité d'Étaples.

(2) 19 janvier 1493, traité de Barcelone.

(3) 23 mai 1493, traité de Senlis.

(4) An 1494.

(5) Cet indigne pontife avait succédé à Innocent VIII, mort le 25 juillet 1492. Il était né à Valence, en Espagne, et s'appelait Roderic Borgia.

sa famille; Ludovic Sforce voulait usurper le duché de Milan sur son neveu, Jean Galéas, et le royaume de Naples était rempli de mécontents. Charles VIII traverse l'Italie, paraît devant Rome à la fin de décembre et y fait son entrée par la porte Flamine, à la lueur des flambeaux, tandis qu'Alexandre VI va s'enfermer dans le château Saint-Ange.

La plupart des cardinaux proposent au roi de réformer l'Eglise en commençant par la déposition du pape, dont la vie était un scandale. Mais ce prince, retenu par le respect de la dignité pontificale, préfère négocier, traite avec Alexandre (1), se dirige sur Naples, y parvient sans presque coup férir, s'y fait couronner, passe son temps dans les plaisirs et les fêtes, apprend qu'une formidable ligue s'est formée contre lui, laisse dans cette ville une partie de ses troupes, se met en marche pour rentrer en France, arrive à Fornone, bourg à trois lieues de Parme, rencontre l'armée des Vénitiens cinq fois plus forte que la sienne, la culbute, la met en fuite (2), repasse les Alpes et arrive à

« Il était, dit Guicciardini (Guichardin), dans son *Histoire d'Italie*, d'une « habileté et d'une pénétration rares; il excellait dans le conseil, et, « possédant l'art de s'insinuer dans les esprits par la persuasion, il savait « manier les affaires avec une adresse et une activité surprenantes; mais « ses talents étaient obscurcis par des mœurs infâmes. »

(1) « Et ne saurois dire, écrit Commines, si le roy fit bien ou mal. « Toutesfois je croy qu'il fit le mieux d'appointer; car il estoit jeune et « mal accompagné pour conduire un si grand œuvre que réformer « l'Église, combien qu'il en eut le pouvoir. » (Liv. VII, chap. XII.)

(2) ..... « Et le très-vertueux et très-victorieux roy donna dedans « ses ennemis là où il les trouva si très-hardiement et si très-vaillam- « ment de sa personne,... qu'il est bien chose digne de mémoire; car « c'estoit celluy qui tousjours eust la face droit à ses ennemis, l'espée au « poing, la bouche pleine de bonnes et vertueuses paroles à ses gens. Et « le fait de mesme le cueur plus gros que le corps, avecques la fierté de « ung Lyon, tant que la bataille dura, et après la victoire doulx et beguin « comme un ange, recognoissant la grant grace que Dieu lui avait faite.» (*Mémoires* de GUILLAUME DE VILLENEUVE (*).)

(*) Ce chevalier avait accompagné Charles VIII dans cette expédition.

Lyon au mois de novembre. Le parti français succomba quelque temps après dans le royaume de Naples, et en peu de mois, dit l'historien de l'Eglise gallicane, il ne resta, de toute cette expédition, que l'idée d'une grande légèreté dans l'entreprise, d'un bonheur inespéré dans l'exécution, et d'une impétuosité toute française dans le détail de la conduite.

Cependant, une armée d'Espagnols pénètre dans le Languedoc, ravage les environs de Carcassonne et de Narbonne, et tente de s'emparer de cette dernière place. D'Albon, comte de Saint-André, rassemble aussitôt quelques troupes et les milices du pays, attaque l'ennemi, le met en fuite, le poursuit dans le Roussillon, prend en dix heures Salses d'assaut; et ce rapide et brillant succès détermine Ferdinand et Isabelle à signer une trève avec Charles VIII.

Le jeune roi, ayant quitté Lyon, vint fixer son séjour au château d'Amboise et s'occupa très-activement des soins du gouvernement. Par un édit du 2 août 1497, il ordonna que le grand conseil serait sédentaire à Paris; et voulant imiter saint Louis, pour lequel il avait une vénération particulière, il présidait fréquemment ce tribunal qu'il regardait comme son ouvrage, et se plaisait à rendre lui-même la justice à ses sujets. *Il escoutoit tout le monde,* dit Commines, *et par espécial les pauvres; et si faisoit de bonnes expéditions.* Ce fut à peu près dans le même temps qu'il forma la compagnie des Cent-Suisses, dont Louis de Meuton fut le premier colonel (1). « Davantage avoit mis le « roy, de nouveau, son imagination de vouloir vivre selon

---

Jean Bouchet, dans le *Panegyric du Chevalier sans reproche* ou *Mémoires de la Tremoille,* dit « que la meslée fut grande, et y eut de grans « coups donnés d'une part et d'aultre; mais, ainsi que Dieu voulut, les « ennemys furent deffaictz et tous occis fors ceulx qui peurent fouyr; car « il y en eut grant qui plus feirent de leurs esperons et chevaulx que de « leurs mains. »

(1) Petitot, *Tableau du règne de Charles VIII.*

« les commandemens de Dieu et mettre la justice en bon
« ordre, et l'Eglise, et aussi de ranger ses finances, de sorte
« qu'il ne levast sur son peuple que douze cens mille
« francs et par forme de taille, outre son domaine, qui étoit
« la somme que les trois Estats lui avoient accordée en la
« ville de Tours lorsqu'il fut roy; et vouloit ladite somme
« par octroy, pour la deffense du royaume, et quant à luy,
« il vouloit vivre de son domaine, comme anciennement fai-
« soient les roys; ce qu'il pouvoit bien faire; car le domaine
« est bien grand, s'il estoit bien conduit, compris les ga-
« belles et certains aydes et passe un million de francs. S'il
« l'eût fait, c'eust esté un grand soulagement pour le peuple
« qui paye aujourd'hui plus de deux millions et demi de
« francs de taille.

« Estant le roy en cette grande gloire quant au monde,
« et en bon vouloir quant à Dieu, le septième jour d'avril,
« l'an mille quatre cens quatre-vingt et dix-huit, veille de
« Pasques-Fleuries (1), il partit de la chambre de la royne
« Anne de Bretagne, sa femme, et la mena avec lui pour
« voir jouer à la paume ceux qui jouoient aux fossés du
« chasteau, où il ne l'avoit jamais menée que cette fois; et
« entrèrent ensemble en une galerie..... et s'y heurta le
« roy du front contre l'huys, combien qu'il fut bien petit;
« et puis regarda longtemps les joueurs et devisoit à tout le
« monde..... La dernière parole qu'il prononça jamais en
« devisant en santé, c'estoit qu'il dit qu'il avoit espérance
« de ne faire jamais péché mortel, ni véniel s'il pouvoit; et
« en disant cette parole, il chut à l'envers et perdit la pa-
« role (il pouvoit estre deux heures après midi), et demoura
« là jusqu'à onze heures de nuict. Trois fois lui revint la
« parole; mais peu lui dura, comme me le conta le confes-
« seur qui, deux fois cette semaine l'avait confessé : l'une à

(1) Dimanche des Rameaux.

« cause de ceux qui venoient vers luy pour le mal des es-« crouëlles. Toute personne entroit en ladite galerie qui « vouloit; et le trouvoit-on couché sur une pauvre paillasse « dont jamais il ne partit jusqu'à ce qu'il eut rendu l'âme; et « y fut neuf heures. Ledit confesseur, qui tousjours y fut, « me dit que lorsque la parole luy revint à toutes les trois « fois il disoit : *Mon Dieu et la glorieuse vierge Marie,* « *monseigneur sainct Claude, et monseigneur Sainct Blaise,* « *me soyent en aide!* et ainsi départit de ce monde si puis-« sant et si grand roy et en si misérable lieu, qui tant avoit « de belles maisons et en faisoit une si belle (1), et si ne « sçust à ce besoin finer d'une pauvre chambre. Combien « donc se peut, par ces deux exemples cy dessus couchés, « connoistre la puissance de Dieu estre grande, et que c'est « peu de chose de notre misérable vie, qui tant nous donne « de peine pour les choses du monde, et que les roys n'y « peuvent résister, non plus que les laboureurs (2). »

Il est certain, dit le P. Daniel, que ce prince avait un bon naturel et de belles inclinations, quoiqu'il ne fût pas toujours assez en garde contre la passion de l'amour (3), faible

---

(1) Le château d'Amboise, qu'il faisait rebâtir sur le modèle des beaux édifices qu'il avait vus en Italie.

(2) Ph. de Commines, liv. VIII, chap. xviii. Cette dernière pensée n'est qu'une bien faible traduction de ces deux vers d'Horace :

Pallida mors æquo pulsat pede pauperum tabernas
Regum que turres..... (Ode iv, liv. I.)

Malherbe a été plus heureux en rajeunissant la même pensée par une nouvelle tournure :

La mort a des rigueurs à nulle autre pareilles.
On a beau la prier,
La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles
Et nous laisse crier.
Le pauvre, en sa cabane où le chaume le couvre,
Est sujet à ses lois,
Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois.

(3) On cite de lui un trait de continence qui rappelle celui dont Publius Cornelius Scipion, surnommé l'*Africain*, donna un rare et noble exemple en Espagne, à la prise de Carthagène. Au retour de Naples, les

trop ordinaire aux jeunes princes. Il était d'un esprit doux, accort et bienfaisant, et c'est un grand éloge pour un roi que celui que Commines lui donne, qu'il ne lui échappa jamais une parole choquante.

La reine ressentit vivement cette perte et versa d'abondantes larmes. Elle porta le deuil en noir. Feron, dans sa continuation de Paul Emile, dit qu'elle changea en cela la coutume qui était que les reines veuves le portassent en blanc, ce qui, selon quelques-uns, leur faisait donner à toutes le nom de reines blanches.

---

gens de Charles VIII ayant forcé la petite ville de Toscanelle, l'un d'eux se saisit d'une jeune fille, remarquable par sa beauté, et vint la remettre entre les mains du roi, qui fut épris des charmes de cette personne; mais comme il y avait dans la chambre une image de la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras, la prisonnière supplia le roi, par cette mère de toute pureté, de ne point attenter à son honneur. Le jeune prince réprima aussitôt l'ardeur de sa passion, et ne put s'empêcher de verser des larmes en considérant le malheur de cette jeune personne, qui le priait d'une manière si pieuse et si touchante. Il lui demanda quelles étaient sa fortune et sa condition, et ayant appris qu'il y avait parmi les captifs un honnête homme de la ville qu'elle devait épouser, il le fit délivrer avec tous les parents de la fille, et il lui donna à elle-même une dot de cinq cents écus d'or.

LXXII.

RÈGNE DE LOUIS XII. — CARACTÈRE DE CE PRINCE. — GEORGES D'AMBOISE PREMIER MINISTRE. — SAGES RÉFORMES. — LE ROI DEMANDE L'ANNULATION DE SON MARIAGE AVEC JEANNE DE FRANCE. — INSTRUCTION DE CE PROCÈS. — LE MARIAGE EST DÉCLARÉ NUL. — RÉSIGNATION ET PIÉTÉ DE JEANNE. — MARIAGE DU ROI AVEC ANNE DE BRETAGNE. — MOUVEMENT DANS L'UNIVERSITÉ DE PARIS AU SUJET DE LA MODIFICATION DE SES PRIVILÉGES. — LOUIS XII SOUMET LE DUCHÉ DE MILAN. — CONQUÊTE DU ROYAUME DE NAPLES PAR LES FRANÇAIS ET LES ESPAGNOLS. — GUERRE ENTRE CES DEUX PUISSANCES AU SUJET DE CETTE CONQUÊTE. — COMMENCEMENT DES EXPLOITS DE BAYARD. — LES ESPAGNOLS RESTENT MAITRES DU ROYAUME DE NAPLES. — MORT DU PAPE ALEXANDRE VI. — PONTIFICAT DE JULES II. — VAINES TENTATIVES DE LOUIS XII SUR LE ROYAUME DE NAPLES. — CONVOCATION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX. — FIANÇAILLES DE LA FILLE DU ROI AVEC LE DUC DE VALOIS (FRANÇOIS 1er) — RÉVOLTE ET RÉDUCTION DE GÊNES. — LIGUE DE CAMBRAI CONTRE LA FRANCE. — VICTOIRE D'AGNADEL. — COMÉDIES DE MOEURS EN FRANCE. — BASOCHE. — AFFECTION DU PEUPLE POUR LOUIS XII. — MORT DU CARDINAL D'AMBOISE. — NOUVELLES GUERRES EN ITALIE. — JULES II POURSUIT AVEC VIGUEUR L'EXPULSION DES FRANÇAIS. — LE ROI FAIT ASSEMBLER UN CONCILE A PISE. — LE PAPE, DE SON CÔTÉ, ASSEMBLE UN CONCILE A LATRAN. — PRISE DE BRESSE PAR LES FRANÇAIS. — VICTOIRE DE RAVENNE. — GUERRE GÉNÉRALE CONTRE LA FRANCE. — MORT DE JULES II. — PONTIFICAT DE LÉON X. — JOURNÉE DES ÉPERONS. — LOUIS XII RENONCE AU CONCILE DE PISE. — MORT DE LA REINE. — NOUVEAU MARIAGE DU ROI AVEC LA SOEUR DE HENRI VIII. — MORT DE LOUIS XII.

Charles VIII étant mort sans enfants, le duc d'Orléans parvint au trône et prit le nom de Louis XII. C'était un prince vaillant à la guerre, adroit dans tous les exercices du corps, hardi dans les divertissements dangereux, aimable, poli, et jusqu'alors prodigue, débauché, mais ayant toutefois plus de qualités que de défauts. Il vivait à Blois, dans une espèce de disgrâce, lorsqu'on vint lui annoncer la mort du roi. Il partit aussitôt pour Amboise, pleura sur le corps du prince, l'aspergea d'eau bénite, et lui fit faire, à ses propres dépens, de magnifiques funérailles. Il chargea

La Trémouille de conduire le deuil, et rassura ce brave seigneur dont il avait été le prisonnier à la bataille de Saint-Aubin, par ce beau mot si souvent répété : « Le roi de « France ne venge pas les injures du duc d'Orléans. » Une autre parole, d'une charité sublime, acheva de lui gagner tous les cœurs. La liste des membres du Parlement ayant été mise sous ses yeux, il l'examina très-attentivement, et traça une croix à côté des noms de ceux qui lui avaient été le plus opposés. Les amis de ces magistrats les crurent aussitôt perdus; mais Louis XII leur dit : « En apposant à « ces noms le signe de notre rédemption, je pensais avoir « annoncé assez clairement que tout était pardonné. Jésus-« Christ n'est-il pas mort pour eux comme pour moi? » Sa conduite ne fut pas moins généreuse envers Mme de Beaujeu, qui l'avait tant persécuté. « On dict, observe Saint-Gelais, « que les honneurs changent les mœurs et eslevent le cœur « des hommes; mais cela n'a point eu lieu en nostre prince, « car s'il a été gracieux estant duc, encore l'est-il autant ou « plus estant roy ; car il n'est aulcun qui de gracieuseté et « douceur le passe envers les humbles, ni qui soit plus hault « et tant à craindre des rebelles. » Après avoir formé son ministère, dont il donna la direction à Georges d'Amboise, qu'il fit élever au cardinalat, il se rendit à Reims pour y être sacré (1), et prit, à son couronnement, les titres de duc de Milan et de roi de Naples, afin de sanctionner ses prétentions sur ces États. Il fit bientôt des lois très-sages pour régler toutes les parties du gouvernement, les monnaies, l'administration de la justice (2), la discipline des trou-

(1) Cette cérémonie eut lieu le 27 mai 1498. Louis XII fut sacré par le cardinal Guillaume Briçonnet, archevêque de Reims, l'un des principaux conseillers de Charles VIII. Ce prélat se démit plus tard du siége de Reims, pour passer à celui de Narbonne où il mourut en 1514.

(2) « La justice, dit Saint-Gelais, écrivain contemporain, ne fut oncques « tenue en si grande vigueur qu'elle l'est du temps de ce règne : tellement « que le plus petit a justice contre le grand, sans faveur aulcune, et le

pes (1), la police des villes et surtout de Paris. Le peuple, l'ancienne cour et la nouvelle admiraient également sa modération, son affabilité, sa prudence, lorsqu'une affaire personnelle fit naître des discours qui n'étaient pas tous, dit un historien (2), à l'avantage du monarque.

A l'âge de quatorze ans, il avait épousé, contre son gré, Jeanne de France, et n'avait jamais pu l'aimer, quoiqu'elle eût un caractère plein de bonté, de douceur et de modestie, et qu'elle lui eût donné les plus touchantes preuves d'affection et de dévouement. Elle était, il est vrai, contrefaite, et, suivant les apparences, elle devait être stérile. Ainsi que l'avait écrit à Dammartin Louis XI, son père : « Ils n'auront « guères à besogner pour nourrir les enfants qui viendront » de ce mariage : toutefois se fera-t-il quiconque en veuille

« roi estoit averti qu'il y eust aucun de ses juges favorable à l'une des « parties, il en feroit la punition telle que ce seroit exemple à tous « aultres. »

Un autre écrivain de la même époque, Seyssel, s'exprime ainsi sur le même sujet : « Nostre roy Louis a tellement déféré à l'autorité des cours « souveraines et de sa justice, que jamais n'est venu au contraire de ce « qui a esté jugé par icelles, soit en ses propres causes ou de ses sujets, « ne jamais ne les a requis pour ses affaires ne pour aultres. Aussi jamais « n'a-t'il faict faire et moins faict oultrage, n'oppression à personne « quelconque. »

(1) L'armée vivait presque toujours aux dépens des habitants. « J'ai « vu moi mesme, dit Saint-Gelais, estant des ordonnances, que quand les « gens d'armes arrivoient en un village, bourgade ou ville champestre, « les habitants, hommes et femmes, s'enfuyoient en retirant de leurs biens « ce que ils pouvoient dans les églises ou aultres lieux forts, tout ainsy « qué si c'eussent esté les Anglois, leurs anciens ennemis, qui estoit « chose piteuse à veoir. Un logement de gens d'armes qui eussent sé« journé ung jour et une nuit en une paroisse y eussent porté plus de « dommaige que ne leur coustoit la taille d'une année. » Louis XII rendit une ordonnance sévère dont la principale disposition fut que les troupes auraient désormais des garnisons fixes et que leur subsistance y serait assurée. Il la fit rigoureusement exécuter, et la punition exemplaire de quelques brigands ramena la sécurité dans les villes et dans les campagnes. (PETITOT, *Tableau du règne de Louis XII.*)

(2) *Hist. de l'Église gallicane*, liv. L.

» parler. Ceux qui iront au contraire ne seront jamais as-« seurés de leur vie en mon royaume. » Cette contrainte, l'aversion qu'il avait pour sa femme, son inclination pour Anne de Bretagne, et le désir de rattacher cette province au royaume, déterminèrent le roi à faire annuler son mariage. Le pape Alexandre VI nomma, pour juges de ce procès, le cardinal Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, Louis d'Amboise, évêque d'Albi, frère du premier ministre, et l'évêque de Ceuta, nonce apostolique, qui eurent pour assesseurs trois ecclésiastiques de second ordre, et qui ne prononcèrent la sentence qu'après avoir pris les avis du cardinal Briçonnet, de l'archevêque de Sens, des évêques du Puy, de Coutances et de Castres; le célèbre écrivain Claude de Seyssel, qui fut depuis évêque de Marseille et archevêque de Turin, fit également partie de ce conseil, ainsi que plusieurs docteurs des plus distingués.

Les commissaires ayant fait assigner la reine et le roi, établirent leur tribunal à Tours dans la maison du doyen de la cathédrale, et entendirent, le 30 août 1498, la première requête du roi, parlant par son procureur, Antoine de Lestang. Le mariage était attaqué par quatre moyens de nullité :

1° *La parenté au quatrième degré*, Louis XI, père de Jeanne, et Louis XII, étaient cousins issus de germains, ayant l'un et l'autre le roi Charles V pour bisaïeul.

2° *L'affinité spirituelle*, parce que Louis XI avait tenu Louis XII sur les fonts de baptême, ce qui était alors un empêchement dirimant (1).

Et l'on soutenait qu'il n'y avait eu aucune dispense pour lever ces deux obstacles.

3° *Le défaut de liberté et de consentement*, le roi prétendant que Louis XI l'avait menacé de le dépouiller de ses biens,

(1) Le concile de Trente a réduit cet empêchement au premier degré.

et de le faire même périr s'il refusait d'épouser Jeanne.

4° Enfin, *la mauvaise constitution corporelle de la reine*, ce qui était un obstacle à la consommation du mariage.

La reine comparut en personne le 6 septembre, assistée de son conseil, et déclara que son mariage était légitime ; que pour les deux premiers empêchements, on avait obtenu les dispenses nécessaires ; qu'on n'avait point usé de violence envers le roi ; qu'en supposant même qu'on en eût usé, ce défaut aurait été suffisamment réparé par le long espace de temps et par la conduite de son mari, puisque depuis vingt-deux ans il avait vécu avec elle comme avec une véritable épouse ; et qu'à l'égard des imperfections corporelles qu'on lui reprochait, elles n'avaient point empêché la consommation du mariage. « Je sais bien, ajouta-t-elle dans « son interrogatoire, qui eut lieu quelques jours après, que « je ne suis ni aussi belle, ni aussi bien faite que plusieurs « autres femmes, mais je ne crois pas être inhabile aux fins « du mariage, ni hors d'état d'avoir des enfants, et je ne « reconnais en moi aucun empêchement à cet égard. »

Les juges, sur ce dernier point, proposaient, suivant les usages du temps, de la faire visiter par des matrones, mais elle ne voulut point se soumettre à cette honteuse épreuve. Une enquête fut ordonnée sur les motifs de nullité présentés par Louis. On fit venir de nombreux témoins, et comme l'affaire traînait en longueur et faisait murmurer le peuple, le procureur du roi reprit les sollicitations qu'il avait déjà faites pour faire constater, par une visite, l'inhabileté corporelle de la reine. Cette chaste et pieuse princesse opposa, comme auparavant, une énergique résistance ; mais voyant que les commissaires voulaient adopter cette voie, elle prit le parti de s'en rapporter, pour le tout, à la bonne foi du roi, et présenta, le 15 octobre, une requête dans laquelle elle disait que c'était uniquement pour la décharge de sa conscience qu'elle soutenait ses droits ; qu'elle suppliait le

roi, son seigneur, de ne point prendre en mauvaise part l'opposition qu'elle faisait à ses volontés ; que sans recourir aux témoins pour l'instruction du procès, elle s'en remettrait volontiers au serment de Sa Majesté ; que néanmoins, s'il était dit qu'elle ne pouvait abandonner ainsi sa cause sans offenser Dieu, *ce qu'elle ne voudrait faire pour tous les biens et honneurs du monde, elle priait le roi de n'être mécontent d'elle*, et ses juges, *de remontrer au dit seigneur le bon vouloir et désir qu'elle avait de lui complaire.*

Mais comme la procédure continuait, la reine fit un mémoire et spécifia les faits sur lesquels le roi devrait prêter serment. Les commissaires ayant alors sommé ce prince de déclarer la vérité, lui représentèrent les vengeances divines s'il se rendait coupable de parjure. Les réponses du roi levèrent tous les scrupules, et, le 17 décembre, la sentence, qui déclarait le mariage nul et de nul effet, fut rendue à Amboise, dans l'église paroissiale de Saint-Denis.

Jeanne reçut avec tranquillité l'arrêt qui la privait d'un époux et d'une couronne ; sa piété lui fit trouver des consolations qu'elle aurait en vain cherchées dans le monde. Le roi, plein de respect pour ses vertus, lui avait cédé, à titre de douaire, le Berry ainsi que les domaines de Pontoise, de Châtillon-sur-Indre et de Châteauneuf-sur-Loire. Elle alla s'établir à Bourges, où, se réduisant au plus absolu nécessaire, n'étant vêtue que d'habits très-simples, elle distribua aux pauvres ses immenses richesses. En 1500, elle institua dans cette ville l'ordre des Annonciades, destiné à honorer les dix principales vertus de la sainte Vierge (1). Quatre ans après, elle mourut au milieu des sœurs dont elle était chérie, pleurée des pauvres et d'un peuple dont elle faisait le

(1) Sa prudence, sa pureté, son humilité, sa discrétion dans les paroles, son assiduité à la prière, son obéissance, son esprit de pauvreté, sa patience, sa charité, sa mortification.

bonheur. Sa piété, sa modestie dans les grandeurs et sa résignation dans l'infortune la firent placer au rang des saintes (1).

Le roi épousa, peu de temps après (2), Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII. Cette princesse aimait les lettres, encourageait les savants, recherchait les beaux manuscrits, et l'on voit encore dans les bibliothèques quelques livres de piété qui furent composés pour elle et qui sont enrichis de fort belles peintures. Le divorce avait fait murmurer le public; l'affabilité de la nouvelle reine, ses libéralités, sa bienfaisance, la stricte économie du roi, la sagesse de son gouvernement les rendirent bientôt chers aux peuples. L'on plaignait, l'on vénérait Jeanne, mais l'on n'en aimait pas moins les nouveaux époux.

Le premier ministre, Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, et depuis peu nommé cardinal, usa de son crédit et de sa dignité pour faire du bien à son diocèse. Il obtint du roi que l'échiquier, tribunal supérieur de la Normandie, fût sédentaire et perpétuel comme les Parlements; il fit des dons considérables à sa cathédrale (3), augmenta le palais

---

(1) Petitot, *Tableau du règne de Louis XII.*

« La bonne duchesse de Berry, Jeanne de France, dit le loyal Ser« viteur, dans la *Chronique de Bayard*, a toute sa vie vescu en sainctelé; « et l'on a voulu dire depuis son trespas que Dieu faisait des miracles « pour l'amour d'elle. »

Aussitôt après sa mort on eut recours à son intercession. Les princes, les prélats, les universités ont demandé en divers temps que le Saint-Siége la canonisât avec les solennités ordinaires, ce qui n'a point été fait. Mais le pape Benoît XIV a confirmé, en 1742, le culte qu'on lui rendait depuis plus de deux siècles; il a permis d'en faire la fête dans les monastères de l'ordre, et, pour la rendre plus célèbre, il a accordé des indulgences. Le corps de la bienheureuse Jeanne, inhumé dans l'église des religieuses de l'Annonciade, fut profané et brûlé par les Huguenots en 1562. (*Hist. de l'Église gallicane*, liv. L.)

(2) Le 8 janvier 1499.

(1) On cite particulièrement la fameuse cloche, appelée *Georges d'Amboise*, pesant plus de quarante milliers, ayant trente pieds de circonfé-

archiépiscopal et fit bâtir la maison de Gaillon. Ce grand prélat, plein de zèle pour le bien de l'Etat, ayant conseillé au roi d'abroger certains priviléges de l'Université, qui étaient contraires au bon ordre, ce prince fit un édit qu'il envoya au Parlement pour le faire vérifier. L'Université suspendit aussitôt ses fonctions et fit cesser les cours publics et les prédications. Le Parlement donna ordre à l'Université de comparaître devant la Cour, mais seulement par députés, au nombre de vingt tout au plus (1), et rendit un arrêt qui prescrivait aux professeurs de reprendre leurs leçons dans un très-bref délai, avec menace d'y pourvoir par des moyens de droit s'ils n'obéissaient point. L'Université eut alors recours au roi et lui fit entendre, par la voix de ses députés, un langage très-modéré. Mais le cardinal d'Amboise répondit : « Ne soyez pas surpris que le roi ait « voulu mettre des bornes à vos priviléges ; vous savez de « combien d'abus ils ont été l'occasion, et vous auriez dû y « mettre ordre vous-mêmes sans attendre que la réforme « vînt d'ailleurs. Le roi n'a rien fait que par l'avis de per- « sonnes très-sages. Il a porté des lois que vous devez res- « pecter, et vous avez eu tort de publier la cessation de vos « exercices et l'interdit de toutes les chaires de Paris. « Quelle conduite est-ce là, et qui peut douter qu'elle ne « tourne au mépris du souverain ? Cependant, le roi n'a pas « voulu entamer vos libertés légitimes et raisonnables ; il n'a « prétendu arrêter que les abus et vous mettre en état de « rendre des services utiles à la patrie et à l'Eglise. Sa Ma- « jesté reconnaît vos travaux et elle les estime ; mais elle « aime mieux qu'un petit nombre d'honnêtes gens cultivent

---

rence et dix de hauteur. Elle fut fondue le 2 août 1501 et placée le 9 octobre suivant.

(1) Le parlement ne limitait ainsi le nombre des députés que parce qu'il craignait le tumulte que pourrait causer une compagnie qui avait sous sa dépendance vingt-cinq mille écoliers.

« les sciences que de voir le public inondé d'une foule de « gens de lettres sans subordination et sans règle. Faites « en sorte de réformer votre gouvernement et de mériter par « là les bienfaits du monarque votre maître. » Louis XII ajouta quelques mots sévères au discours du prélat, vint à Paris avec ses troupes, et l'Université se soumit.

Au milieu de ces sages réformes, le roi faisait des préparatifs pour l'invasion du duché de Milan, sur lequel il avait des droits du chef de sa grand-mère (1). S'étant assuré du concours des Vénitiens et du pape Alexandre VI, il fait partir son armée, qui soumet en vingt jours ce duché, passe lui-même les monts, arrive à Milan (2), en traite les habitants comme ses sujets, abolit les taxes arbitraires imposées par l'usurpateur Ludovic Sforce, érige un sénat à l'instar des Parlements français, établit le règne des lois, revient en France, apprend bientôt que Ludovic est rentré dans la ville (3), et s'empresse d'envoyer de nouvelles troupes pour reprendre le Milanais. Cette armée, comme celle de Ludovic, se composait en grande partie de Suisses, et ces soldats, qui vendaient leur service aux partis opposés, avaient une répugnance invincible à combattre les uns contre les autres. Les deux armées se trouvant en présence auprès de Novarre, les Suisses de Ludovic l'abandonnent, et ce prince, livré (4) aux Français, est confiné dans le château de Loches, où il finit ses jours après dix ans de captivité.

---

(1) Valentine de Milan, sœur unique du dernier duc de la famille des Visconti, et héritière de cette principauté.

(2) Octobre 1499.

(3) Le 6 février 1500.

(4) Ludovic Sforce ne sachant où fuir, et craignant d'être pris par les troupes françaises, pria ceux qui l'avaient trahi, de permettre qu'il se retirât avec eux. Ayant obtenu ce consentement, il se déguisa en cordelier et feignit d'être un de leurs aumôniers. Mais il fut livré, moyennant deux cents écus, au bailli de Dijon par un soldat du canton d'Uri, appelé Turman. Ce perfide, qui avait ainsi violé les droits de l'hospitalité et du

Le Milanais une seconde fois soumis, Louis XII en donna le gouvernement au cardinal d'Amboise, qui, dit Seyssel, « fut deux ou trois nuits sans guère dormir pour donner « tout l'ordre que possible lui fût, afin d'empescher que la « cité de Milan et les autres villes du duché ne fussent pillées « par les gendarmes du roi après la victoire, ni les gens du « pays fourragés ni outragés. »

Ce prélat, ayant été nommé par le pape son légat *à latere* en France, laissa le gouvernement à Charles d'Amboise, son neveu, revint à Blois auprès du roi et s'occupa très-activement de la réforme des ordres religieux pour faire revivre dans leur sein la discipline régulière.

Louis XII, enhardi par le succès, voulut entreprendre alors la conquête de Naples. Ferdinand, roi d'Espagne et possesseur de la Sicile, lui ayant proposé de la faire ensemble et de la partager, il crut devoir adopter ce parti, et l'on fit un traité par lequel la Pouille et la Calabre étaient cédées à Ferdinand, et Naples, l'Abruzze et la Terre de Labour à Louis. La valeur des troupes françaises et les artifices des Espagnols triomphèrent en peu de temps de Frédéric d'Aragon, qui, dépouillé de ses États, se retira en France et jouit du comté du Maine pendant toute sa vie. La guerre éclate bientôt entre les vainqueurs; la division se met entre les généraux du roi, et deux partis se forment

---

malheur, fut désavoué par tous ses compatriotes : à leur retour, ils le firent périr.

Les Suisses de l'armée du roi qui avaient puissamment contribué à la seconde conquête de Milan, élevèrent des prétentions exorbitantes; mais Louis XII ne voulut leur donner que les sommes qui avaient été autrefois stipulées. Ils se retirèrent en faisant des menaces auxquelles il n'attacha pas assez d'importance, et s'emparèrent, dans leur marche, de Bellinzona, l'une des clefs du Milanais. L'influence qu'ils venaient d'avoir leur persuada que c'était à eux qu'il appartenait de décerner la couronne ducale, et qu'aucun prince ne pouvait la conserver sans leur protection. Ce fut là l'origine de tous les désastres que les Français éprouvèrent dans la suite. (PETITOT, *Tableau du règne de Louis XII*.)

dans l'armée. C'est alors que Bayard commence à s'illustrer par sa vaillance et devient la terreur des Espagnols en tuant le fameux Alonzo Sotomayor dans un combat singulier. « Quant tous deux furent entrés dans le camp, le « bon chevalier se mist à deux genoulx et fist son oraison « à Dieu, puis se coucha de son long et baisa la terre, et « en se relevant fist le signe de la croix, marchant droit à « son ennemi, aussi assuré que s'il eust été dans un palais « à dancer parmy les dames. Domp Alonce ne monstroit « pas qu'il feust aussi de rien espoventé; ains venant de « droit fil au bon chevalier, luy dist ces parolles : *Segnor* « *de Bayardo que me quéreis* (1)? Lequel répondit : Je « veulx deffendre mon honneur. Et sans plus de parolles « se vont approcher. Et de venue se ruèrent chascun un « merveilleux coup d'estoc, dont de celluy du bon cheva- « lier fust ung peu le seigneur Alonce au visaige en coulant. « Croyez que tous deux avoient bon pied et bon œil et ne « vouloient ruer coup qui feust perdu. Si jamais feurent « veus en camp deux champions plus semblans preud- « hommes, croyez que non. Plusieurs coups se ruèrent « l'ung sur l'autre sans eulx attaindre. Le bon chevalier, « qui congneut incontinent la ruse de son ennemy, qui in- « continent ses coups rués se couvroit du visage, de sorte « qu'il ne luy pouvoit porter dommage, s'advisa d'une fi- « nesse; c'est que, ainsi que domp Alonce leva le bras pour « ruer ung coup, le bon chevalier leva aussi le sien; mais « il tint l'estoc en l'air sans gester son coup; et comme « homme asseuré, quant celluy de son ennemy feust passé, « et le peust choisir à descouvert, luy va donner ung si « merveilleux coup dedans la gorge que, non obstant la « bonté du gorgerin, l'estoc entra dedans la gorge quatre « bons doys, de sorte qu'il ne le povoit retirer. Domp Alonce

---

(1) Seigneur Bayard, que me veux-tu?

« se sentant frappé à mort laissa son estoc et va saisir
« au corps le bon chevalier qui le prist aussi par ma-
« nière de luyte; et se promenèrent si bien que tous deux
« tombèrent à terre l'ung près de l'autre. Le bon chevalier
« diligent et soubdain prend son poignard et le met dedans
« les naseaulx de son ennemy en luy escriant : Rendez-
« vous, seigneur Alonce, ou vous êtes mort! Mais il n'avoit
« garde de parler car desjà estoit passé. Alors son par-
« rain, domp Diégo de Quynones commencea à dire :
« *Segnor Bayardo, ya es muerto i vincido aveis* (1). Ce qui
« feust trouvé incontinent; car plus ne remua pied ne main.
« Qui fut bien desplaisant? ce fut le bon chevalier, car s'il
« eust eu cent mil escus il les eust voulu avoir donnés
« pour le vaincre vif. Ce néantmoins, en congnoissant la
« grâce que Dieu lui avoit faicte, se mist à genoulx, le re-
« merciant très humblement, puis baisa trois fois la terre;
« après tira son ennemy hors du camp et dist à son par-
« rain : Seigneur domp Diégo en ay-je assez fait? Lequel
« répondit piteusement : Trop, segnor Bayardo, pour l'hon-
« neur d'Espaigne. — Vous sçavez, dit le bon chevalier,
« qu'il est à moy de faire du corps à ma voulenté; toutes-
« fois je vous le rends, et je voudrois, mon honneur sauf,
« qu'il en feust autrement. — Brief les Espaignols empor-
« tèrent leur champion en lamentables plains et les Fran-
« çois emmenèrent le leur avec trompettes et clérons jus-
« qu'en la garnison du bon seigneur de la Palisse où avant
« que de faire autre chose, le bon chevalier alla à l'esglise
« remercier Nostre Seigneur; et puis après firent la plus
« grant joie du monde. Et ne se pouvoient tous les gen-
« tilshommes françois saouller de donner louenge au bon
« chevalier, tellement que par tout le royaulme, non-seu-
« lement entre les François, mais aussi parmy les Espai-

(1) Seigneur Bayard, il est mort, tu as vaincu.

« gnols, estoit tenu pour ung des accomplis gentilshommes « qu'on sceust trouver (1). »

L'armée française éprouve deux grands échecs : l'un près de Sémirana, l'autre devant Cérignoles (2), et le royaume de Naples tombe en entier sous la domination des Espagnols. De nouvelles troupes sont envoyées pour le reconquérir; mais, comme elles arrivaient près de Rome, le pape Alexandre VI meurt (3), et le désordre qui règne dans cette ville, et l'ambition du cardinal d'Amboise, qui aspirait à la papauté, les retiennent dans les environs. Julien de La Rovère, un des cardinaux, fait entendre à d'Amboise qu'il doit s'abstenir de tout appareil menaçant; qu'il est à craindre qu'après son élection les cardinaux étrangers ne disent qu'elle a été déterminée par la terreur des armes françaises et n'aillent faire un pape ailleurs. Le cardinal ordonne en conséquence à l'armée de suspendre sa marche et de s'arrêter à Nepi. On entre au conclave, et le cardinal

---

(1) *Chronique de Bayard*, par le loyal Serviteur, chap. XXII.

L'auteur de cette chronique n'est connu que sous le nom du *loyal Serviteur*. Son ouvrage, imprimé pour la première fois en 1527, trois ans seulement après la mort de Bayard, porte ce titre : *La très-joyeuse et très-plaisante histoire, composée par le loyal* SERVITEUR, *des faits, gestes, triomphes et prouesses du bon Chevalier sans paour et sans reprouche, le gentil seigneur de Bayard, dont humaines louenges sont espandues par toute la chrestienté*, etc.

(2) An 1503.

(3) 18 août 1503. La plupart des historiens racontent qu'il fut empoisonné en buvant d'un vin que César Borgia, son fils, avait préparé pour faire périr un cardinal dont il voulait prendre les biens; l'on ajoute que César Borgia, qui en but aussi par mégarde, ne dut son salut qu'à sa jeunesse et à la force de son tempérament. On lit cependant de la maladie d'Alexandre VI, écrit par Burchard, que ce pape, qu'on dit empoisonné le 18 août dans une partie de plaisir, était malade dès le 12 du même mois; que, jusqu'au 18, le mal fit des progrès; qu'il garda pendant cet intervalle un régime prescrit par les médecins; qu'on lui administra tous les sacrements, et qu'il mourut en la compagnie de son confesseur et du président de la daterie. Aussi M. Petitot dit-il que tout porte à croire que cette mort fut l'effet d'une fièvre lente.

de Sienne, François Picolomini, recommandable par ses vertus, mais infirme et très-âgé, est élevé au Saint-Siége, prend le nom de Pie III, ne règne que vingt-six jours, et dans la nouvelle élection qui se fait après la mort de ce pontife, Julien de La Rovère l'emporte sur d'Amboise et prend le nom de Jules II (1). L'armée reprend alors sa marche pour se porter contre les Espagnols; mais ce retard avait permis à l'ennemi de réunir toutes ses forces, et les Français n'éprouvèrent que des revers, nonobstant les plus héroïques faits d'armes du chevalier Bayard qui, renouvelant cette action d'Horatius Coclès, si célèbre dans les fastes de l'ancienne Rome, défend seul un pont (2) contre deux cents Espagnols. « Le bon chevalier qui désirait tou-
« jours estre près des coups s'estoit logé joignant du pont et
« avec luy ung gentilhomme qui se nommoit l'escuyer le
« Basco, escuyer des escuyeries du roy de France Loys
« douzième. lesquels commencèrent à eux armer quand ils
« ouyrent le bruyt. S'ils furent bientost prest et montés à
« cheval, faut pas le demander, délibérés d'aller où l'affaire
« estoit; mais en regardant du costé de la rivière, le bon
« chevalier va adviser environ deux cents chevaulx des Es-
» paignols qui venoient droit au pont pour le gaigner; ce
« qu'ils eussent fait sans grande résistance, et estoit la to-

(1) Ce pape continua à d'Amboise la légation de France et y ajouta une pleine autorité sur le Comtat-Venaissin. Ce fut aussi à la recommandation de ce cardinal, que son neveu François-Guillaume de Clermont-Lodève (dit de Castelnau) reçut le chapeau à la première promotion que fit Jules II, le 29 novembre 1503. On l'appela le *cardinal de Narbonne* à cause de son siége. Il fut d'abord évêque de Saint-Pons, et passa de l'archevêché de Narbonne à celui d'Auch. (*Histoire de l'Eglise gallicane*, liv. L.)

Parmi les prélats les plus illustres que comptait alors l'Église de France, on cite Jean de Foix, archevêque de Bordeaux, beau-frère de Ladislas, roi de Hongrie; François de Rohan, fils du maréchal de Giè, élu par le chapitre archevêque de Lyon; et Étienne Poucher, élu évêque de Paris en 1503.

(2) Sur le Garigliano, rivière qui se jette dans le golfe de Gaëte, à trois lieues de la ville de ce nom.

« tale destruction de l'armée françoise. Si commencea à « dire à son compaignon : Monseigneur l'escuyer, mon amy, « allez viste chercher de nos gens pour garder ce pont, ou « nous sommes tous perdus : cependant je mettray peine « à les amuser jusques à vostre venue, mais hastez-vous. « Ce qu'il fist; et le bon chevalier, la lance au poing, s'en « va au bout du dit pont, où de l'austre costé estoient desjà « les Espaignols prests à passer; mais comme lyon furieux « va mettre sa lance en arrest, et donna en la troppe qui « desja estoit sur le pont, de sorte que deux ou trois se « vont esbranler, desquels il en cheut deux en l'eaue, qui « oncques puis n'en relevèrent, car la rivière estoit grosse « et profonde. Cela fait, on luy tailla beaucoup d'affaires, « car si rudement fut assailly que, sans trop grande cheva- « lerie, n'eust sceu résister; mais comme ung tigre eschauffé « s'accula à la barrière du pont à ce qu'ils ne gaignassent « le derrière et à coup d'espée se deffendist si très bien que « les Espaignols ne sçavoient que dire et ne cuydoient « point que ce feust ung homme. Bref, tant bien et si lon- « guement se maintint que l'escuyer le Basco son compai- « gnon lui amena assez noble secours, comme de cent « hommes d'armes, lesquels firent auxdits Espaignols « habandonner tout le pont et les chassèrent ung grand « mille de là (1). »

Mais ces prodiges de valeur ne pouvaient sauver une armée consumée par la fatigue, par la faim, par les maladies, sans cesse harcelée par des troupes nombreuses, et découragée par la défection des Italiens.

Le triste résultat de cette expédition affligea beaucoup le roi, qui tomba dangereusement malade (2), et ne cessa

(1) *Chronique de Bayard*, chap. xxv. Dans le sommaire de ce chapitre, l'auteur dit que Bayard défendit seul le pont l'espace d'une demi-heure.

(2) La reine, désespérant de la vie de son époux, se disposait à se retirer en Bretagne ; elle avait déjà fait embarquer son trésor et ses effets

de s'occuper, après son rétablissement, du sort des Français qui étaient restés dans le royaume de Naples. Il pressait Louis d'Ars, un de ses généraux qui tenait encore quelques places dans la Pouille, d'accepter les conditions honorables que l'ennemi lui proposait. Ce capitaine ne voulut souscrire à aucune; il perça l'armée espagnole, traversa le royaume de Naples et l'Etat ecclésiastique sans être entamé, excita l'admiration des ennemis qui n'osèrent troubler sa retraite et arriva heureusement en France. Présenté au roi et à la reine dans le château de Blois, il ne leur demanda qu'une grâce. D'Allègre, qui avait été son rival dans la dernière guerre et auquel on imputait la perte de la bataille de Cérignoles, pour avoir fait prévaloir l'avis d'attaquer Gonzalve, était en exil depuis son retour. Louis d'Ars, qui avait soutenu avec chaleur l'avis contraire, sollicita pour lui et s'efforça de pallier ses torts. Cette magnanimité, dont Louis XII fut vivement touché, obtint facilement le rappel et la remise en activité d'un général qui avait toujours passé pour l'ennemi de celui qui prenait sa défense (1).

Sur ces entrefaites, mourut Isabelle, reine de Castille. Ce royaume revenait à l'archiduc Philippe, du côté de sa femme, Jeanne, comme héritière de sa mère; et ce prince, se disposant à partir pour aller en prendre possession, son beau-père, Ferdinand, qui désirait conserver cette couronne, épousa Germaine de Foix, nièce de Louis XII,

---

les plus précieux dans des bateaux destinés à descendre la Loire jusqu'à Nantes. Et comme on pensait qu'elle était dans l'intention d'enlever au roi futur les duchés de Bretagne et de Milan pour les donner en dot à sa fille, Claude de France, promise par un traité au jeune Charles, qui fut depuis Charles-Quint, le maréchal de Gié arrêta les bateaux, et s'attira la haine de la reine, qui obtint de la faiblesse du roi qu'on le poursuivît en justice. Traduit devant le Parlement de Toulouse pour cet acte de fermeté, que la reine qualifiait de crime de lèze-majesté, il fut puni par la perte de ses emplois, et fut suspendu pendant cinq ans des fonctions de maréchal.

(1) PETITOT, *Tableau du règne de Louis XII.*

à laquelle on donna pour dot la partie du royaume de Naples, qui était antérieurement échue à la France et dont Ferdinand s'était emparé. Il était stipulé que si Germaine survivait sans enfants, ce pays rentrerait sous la domination française, et qu'il appartiendrait à Ferdinand si elle mourait avant lui. Cette alliance n'empêcha pas l'archiduc d'accomplir son projet. Les Castillans s'étant déclarés pour lui, Ferdinand partit pour Naples avec sa jeune épouse.

Au mois de mai 1506, Louis XII assembla les Etats-généraux dans la ville de Tours. Cette réunion des trois ordres n'offrit point, ainsi que l'observe Petitot, le spectacle de ces disputes violentes qui avaient si souvent eu lieu sous les règnes précédents. On n'y entendit ni doléances, ni plaintes, ni remontrances : malgré les guerres continuelles, les impôts, au lieu de se trouver augmentés, avaient été diminués chaque année; et le roi n'eut à recueillir que des témoignages de reconnaissance et d'amour. Ce fut dans une des premières séances que Bricot, docteur en théologie, orateur de l'assemblée, décerna au monarque le titre glorieux de *Père du peuple,* qui lui était déjà donné par l'opinion générale. Ensuite on s'occupa de l'objet principal de la convocation. « Les Etats, dit Saint-
« Gelais, supplièrent très-humblement le roy, à genoux et
« mains joinctes, que, leur ayant montré autant grand si-
« gne d'amour par ci-devant que père peut faire à ses en-
« fants, son bon vouloir fust, en persévérant en ses bien-
« faits, que pour le bien de ses sujets, il luy plust d'accorder
« le mariage de Madame sa fille avec Monseigneur d'An-
« goulesme, qui, pour l'heure, estoit héritier apparent du
« royaulme, et remontrèrent les grands inconvénients qui
« pourroient advenir si ladite dame estoit mariée au fils de
« l'archiduc (1) ou à aulcun autre prince estranger. »

(1) Toute la France avait crié contre ce mariage qui aurait transporté

Louis XII fut tellement ému de la démarche des Etats, qu'il ne put retenir ses larmes; et s'étant un moment consulté avec les cardinaux d'Amboise, Briçonnet et le chancelier de France, il fit répondre par ce dernier, qu'il rendrait réponse à l'assemblée dès qu'il aurait pris l'avis des princes. Et quelques jours après, les fiançailles de François et de la princesse furent faites, en présence des Etats, par le cardinal d'Amboise.

Le pape Jules II, ayant appris cette alliance, s'empressa d'écrire au roi (1) : « Vous avez fait sagement, notre très-« cher fils, d'écouter les désirs de vos peuples dans une « matière qui intéressait la gloire et la tranquillité de votre « royaume très-chrétien. Cette nouvelle nous a rempli de « joie ; nous en félicitons sincèrement Votre Majesté. Nous « donnons, au nom du Dieu tout-puissant, notre bénédic-« tion apostolique aux deux futurs époux (le duc de Valois « votre gendre et la princesse Claude votre fille). Nous « prions Dieu, qu'après les avoir unis par le lien d'un saint « mariage, il les fasse croître de vertus en vertus; qu'il leur « donne une famille nombreuse, et qu'il les conserve jus-« qu'à une heureuse vieillesse, afin que ce soit une con-« solation pour Votre Majesté, un secours pour votre « royaume, une protection pour le Saint-Siége et pour la « religion catholique que vos ancêtres ont si souvent dé-« fendue et comblée de bienfaits. »

Cependant, des troubles éclatent à Gênes par suite de l'éternelle jalousie entre le peuple et la noblesse au sujet du gouvernement. Cette ville appartenait alors à la France,

---

à la maison d'Autriche les droits de la princesse Claude sur les duchés de Bretagne et de Milan, et aurait peut-être donné à Charles une occasion de prétendre même à la couronne de France, prétention chimérique, à la vérité, dans un royaume où jamais fille n'a succédé, mais qui donnait à un prince, d'ailleurs si puissant, un prétexte éternel de faire la guerre. (Bossuet, *Abrégé de l'Hist. de France*, liv. XIV.)

(1) Le 29 juillet 1506.

comme faisant partie du duché de Milan. La victoire reste au peuple, qui prend pour doge un teinturier, massacre les Français, et fait subir à leurs femmes les plus horribles traitements. Louis XII part aussitôt avec de nombreuses troupes, bat les Gênois, réduit la ville à se rendre à discrétion, et y entre le sabre à la main, à la tête de sa cavalerie, voulant, par cet appareil, épouvanter les habitants. Mais il portait ce jour-là une cotte d'armes où l'on voyait en broderie des abeilles voltigeant autour de leur roi, avec cette devise qui faisait assez présager la clémence : *Non utitur aculeo rex cui paremus : le roi qui nous commande ne se sert pas de l'aiguillon*. Il y eut néanmoins, durant quelques jours, des procédures et des préparatifs d'exécutions ; le peuple, effrayé, ne cessait de crier : *Pardon! miséricorde*, et le roi pardonna, se bornant à faire punir du dernier supplice quelques-uns des chefs de la sédition, et à frapper les habitants d'une amende de trois cent mille ducats.

La prompte réduction de Gênes inquiéta beaucoup le pape et irrita l'empereur Maximilien, qui fit répandre le bruit que Louis XII se rendrait bientôt maître de l'Italie, qu'il deviendrait l'arbitre des affaires de l'Eglise, qu'il usurperait même un jour le pontificat.

Le roi, prévenu de tous ces discours, envoya deux personnes de confiance à Jules II pour tâcher de le rassurer, et rentra peu de temps après en France. Maximilien parut aussitôt en armes sur les frontières d'Italie, et déclara la guerre aux Vénitiens qui lui refusaient le passage. Mais ceux-ci, secourus par les Français, battirent ses troupes, s'emparèrent de Trieste, et consentirent à faire la paix, sans consulter le roi de France qui en fut très-offensé. Or, comme ils avaient profité du désordre des guerres pour faire, en Italie, d'importantes acquisitions et s'agrandir aux dépens de tous leurs voisins, leur prospérité, leur puis-

sance excitèrent contre eux la jalousie des princes, qui s'unirent pour les accabler. Le pape Jules II voulait recouvrer les villes qu'ils avaient usurpées sur le domaine de l'Eglise (1); Ferdinand réclamait la restitution des quelques places maritimes qu'ils tenaient dans le royaume de Naples et dont ils s'étaient emparés après la retraite de Charles VIII; Maximilien, qui avait de semblables réclamations à faire, conservait, en outre, un vif dépit de sa défaite et du triomphe que les vainqueurs avaient décerné à leur général, en plaçant à la suite de son char les drapeaux des vaincus. Enfin, Louis XII, irrité de l'ingratitude d'un peuple qui lui devait sa victoire, désirait rétablir, dans son intégrité, le duché de Milan. Ces quatre puissances s'unirent contre Venise par la *ligue de Cambrai,* et firent un traité portant partage entre elles, non-seulement des pays récemment usurpés par cette république, mais encore de ceux qu'elle possédait de temps immémorial.

Le roi de France prend l'initiative des opérations militaires, rencontre l'armée vénitienne près d'Agnadel, l'attaque avec vigueur, s'expose au feu le plus meurtrier comme un simple soldat, répond aux représentations des siens que *quiconque aurait peur se mît derrière lui* (2), et remporte une victoire complète. C'est dans cette bataille que La Trémouille ranima d'un seul mot l'ardeur de ceux qu'il commandait et qui commençaient à plier : « Enfants, le roi vous voit. »

---

(1) Le pape accusait en outre le sénat de Venise d'avoir méconnu son autorité spirituelle, en nommant à l'évêché de Vicence un autre prélat que celui qui avait été institué par le Saint-Siége.

(2) Brantome, *Eloge de Louis XII.* Le roi s'était confessé avant l'action, et la plus grande partie de l'armée avait imité son exemple. Dès qu'il vit l'ennemi tout-à-fait en déroute, il descendit de cheval et se mit à genoux pour remercier Dieu. Il fit bâtir, quelque temps après, dans le même lieu une chapelle à l'honneur de la sainte Vierge. Cette bataille fut livrée le 14 mai 1509.

Louis XII poursuivit les fuyards jusqu'au bord de la mer, « et de là, dit Brantôme, contemplant à son aise la ville de « Venise, et ne pouvant aller à elle à cause de son large « fossé de mer, avant que de s'en retourner, fit braquer en « signe de triomphe et de trophée six longues couleuvrines, « et fit tirer, à coup perdu, cinq ou six cents volées de « canon dans la ville, afin qu'il fût dit, pour l'avenir, que le « roy de France Louis XII avoit canonné la ville imprenable « de Venise. »

Ce prince, profitant de la consternation des ennemis, acheva promptement la conquête des provinces qu'on voulait enlever à Venise, respecta religieusement le traité de partage (1), repassa les monts et s'occupa des améliorations intérieures que lui suggéraient son amour pour son peuple, et son zèle pour la justice.

A cette époque, dit Petitot, on commençait à substituer aux mystères des espèces de comédies de mœurs qui étaient composées et jouées par les clercs de la Basoche (2). Dans

(1) Louis XII, ne voulant occuper aucune des villes échues à Maximilien, crut devoir renvoyer aux ambassadeurs de ce prince les députés de Vérone, de Padoue et de Vicence qui lui en apportaient les clefs. L'empereur, touché de cette loyauté, donna au roi une nouvelle investiture du duché de Milan. Cet acte reconnaissait Louis XII comme ayant droit à ce duché par sa seule aïeule Valentine, et portait que ses filles et, à leur défaut, le jeune François, son plus proche parent, devraient en hériter. Maximilien continua la lutte avec les Vénitiens, qui s'étaient emparés de Trévise et de Padoue, et fut forcé de lever le siége de cette dernière ville.

(2) Anciennement, les clercs de procureurs du Parlement de Paris et de quelques autres tribunaux, formaient une corporation puissante sous le titre de la *Basoche*; et cette corporation jouissait de plusieurs priviléges. Il y avait une juridiction tenue par eux pour régler leur discipline et statuer sur les différends qui pouvaient les diviser. Ce fut Philippe-le-Bel qui, de l'avis de son Parlement, autorisa cette juridiction pompeusement appelée le *royaume de la Basoche*. Tous les ans le chef de cet État, c'est-à-dire le *roi de la Basoche*, devait faire faire *montre* à tous les clercs du palais, ainsi qu'à ses autres *sujets*. On entendait par *montre* une sorte de carrousel où se montraient tout le luxe et tout le grotesque de l'époque. Ces carrousels faisaient fureur, et il venait du monde de fort loin pour y

ces productions informes, on ne gardait aucune mesure, et le comique n'était le plus souvent fondé que sur la satire personnelle. Le roi eût désiré que ce spectacle, objet de l'engouement du peuple, fût plus châtié. Il aimait à y assister, « parce que, disait-il, il y apprenait des vérités qu'on n'au« rait osé lui dire en face. » Bientôt on ne craignit pas de tourner en ridicule sa grande économie, et l'on fut assez insensé pour lui reprocher une vertu à laquelle on devait la prospérité publique. « Il fut joué en plein théâstre et re« présenté comme un avare insatiable qui buvoit dans un « grand vase d'or sans pouvoir estancher une soif si déshon« neste. Il en loua l'invention et s'en réjouit comme les au« tres; et peut-estre mesme fut-il bien aise que l'amour « qu'il avoit pour les richesses n'ayant jamais fait pleurer le « moindre de ses sujets, leur donnât matière à se divertir « agréablement (1). »

Mais s'il ne fit que rire des lazzis dont il était l'objet, il

---

assister. François Ier lui-même vint, assure-t-on, tout exprès à Paris en 1540 pour jouir de ce spectacle. En 1548, les habitants de la Guyenne s'étant révoltés, au sujet de la gabelle, envers Henri II, qui venait de monter sur le trône, le *roi de la Basoche* et ses sujets, au nombre de dix mille hommes, marchèrent volontairement avec le connétable de Montmorency, et se conduisirent si vaillamment que Henri II leur fit dire de choisir eux-mêmes la récompense qui leur était si bien due; mais ils ne voulurent rien accepter. Le roi, touché de leur procédé autant que du service qu'ils lui avaient rendu, leur permit de couper dans ses forêts les arbres qu'ils étaient dans l'habitude de planter pour la cérémonie du *Mai* devant l'escalier du palais. Il leur accorda aussi le droit d'avoir des armoiries, qui étaient trois écritoires, timbre, casque et morion comme signe de souveraineté; d'autres privilèges leur furent encore concédés. Mais Henri III, puérilement jaloux du *roi de la Basoche*, supprima ce titre, qui fut remplacé par celui de *chancelier*. Devant la juridiction de la Basoche, on plaidait des causes fictives, l'un des trois derniers jours du carnaval, ce qui les avait fait appeler *causes grasses*. Sous Louis XIV et sous Louis XV, des arrêts défendirent aux clercs de procureurs et de notaires de porter l'épée. Ainsi furent anéantis les privilèges de la *Basoche*, et bientôt il ne resta plus de traces de cette *souveraineté*. (Voy. mon *Dictionnaire de Droit*, V° *Clerc*.)

(1) COSTAR, *Lettres*, t. I, p. 728.

défendit, sous les peines les plus sévères, aux clercs de la Basoche, de compromettre l'honneur des dames, et surtout d'attaquer *sa Bretonne* (c'était ainsi qu'il appelait la reine). Il pensait, ajoute Petitot, que la licence du théâtre qui, en certains cas, peut être tolérée lorsqu'elle ne s'exerce que contre les vices et les ridicules des hommes, devient un crime si elle viole le respect dû à un sexe dont la réputation ne peut, sans être flétrie, recevoir la plus légère atteinte. D'ailleurs, grâce aux soins de la reine, les femmes de la cour ne donnaient aucune prise à la censure ; et l'importante réforme qu'elle avait faite autour d'elle s'était étendue dans toutes les classes de la société. « Elle avoit, dit « un auteur du temps, si vertueusement extirpé l'impudi- « cité et planté l'honneur au cœur des dames, demoiselles, « femmes de villes, et toutes autres sortes de femmes fran- « çoises, que celles qu'on pouvoit savoir avoir offensé leur « honneur estoient si ahonties et mises hors des rangs, « que les femmes de bien eussent pensé faire tort à leur « réputation, si elles les eussent souffertes en leur com- « pagnie (1). »

La France jouissait alors du calme et du bonheur sous un prince qui ne régnait que par les lois (2), et dont l'ad-

---

(1) Pierre de Saint-Julien, *Antiquités de Mâcon*.

(2) Dans un traité de politique, composé sous ce règne par Claude Seyssel, et intitulé : *De la Monarchie de France*. on voit quels étaient les principes de la constitution française.— L'autorité royale était renfermée dans de sages bornes.—Les États-généraux, représentant les trois ordres, n'étaient assemblés que dans des circonstances difficiles ou pour des affaires importantes. — Les parlements, composés de magistrats inamovibles, enregistraient les édits et pouvaient faire des remontrances avant d'obtempérer. — Un conseil ordinaire, composé de dix à douze membres, assistait le roi dans l'administration générale ; et quelques-uns d'entre eux formaient un conseil secret. — Les lois, les ordonnances, les coutumes anciennes, arrêtaient les envahissements du pouvoir ; et si elles étaient méprisées, les ministres de la religion et les dépositaires de la justice avaient le droit de les soutenir. « Si un roy, dit Seyssel, faict « choses tyranniques, il est loisible à un chascun prélat, ou à aultre

ministration paternelle touchait vivement le cœur de ses sujets. « C'est la vérité, raconte Saint-Gelais, què par tous « les lieux où le roy passoit, les gens, hommes et femmes, « s'assembloient de toutes parts et couroient après lui trois « ou quatre lieues ; et quand ils pouvoient atteindre à tou- « cher à sa mule ou à sa robe, ou à quelque chose du sien, « ils baisoient leurs mains et s'en frottoient le visage, « d'aussi grande dévotion qu'ils eussent fait d'aucun reli- « quaire..... un gentilhomme attaché au roy trouva un

---

« homme religieux bien vivant et ayant estime envers le peuple, le luy « remonstrer et increper, et à un simple prescheur le reprendre et arguer « publiquement, et en sa barbe ; et si ne l'oseroit le roy pour cela mal « traicter ne luy meffaire, encores qu'il en eust volonté pour non pro- « voquer la malveillance et indignation du peuple. » Les parlements, ajoute le même écrivain, avaient été institués principalement pour refréner la puissance absolue dont voudraient user les rois. Ils étaient juges souverains dans les affaires civiles, et les rois eux-mêmes étaient soumis à leurs arrêts. — Il y avait une chambre des comptes chargée de vérifier les dépenses ordinaires et extraordinaires du roi ; elle pouvait retrancher celles qu'elles croyaient excessives. — Les riches bénéfices et les grands priviléges du clergé inspiraient plus d'émulation que d'envie, parce que « l'on voyait tous les jours, par vertu et par science, autant ou plus souvent « parvenir ceux des dernières classes aux grandes dignités de l'Église, « que ceux de la première, voire jusqu'au cardinalat, et aulcunes fois à la « papauté, qui est un grand moyen pour contenter tous les Estats, et pour « les inciter et stimuler d'eux exercer en vertu et en science. » — La nonoblesse était franche de toutes gabelles, tailles et impositions, parce qu'elle devait gratuitement ses services à l'État, et parce qu'il lui était interdit d'exercer des arts mécaniques. — La haute bourgeoisie possédait les offices de judicature et de finance. La noblesse était également apte à les remplir ; mais généralement elle préférait la carrière des armes. — La moyenne bourgeoisie se composait des gens de loi et des marchands. — L'une et l'autre de ces deux classes pouvait, par de grands services, parvenir à la noblesse. « La facilité y est telle, dit Seyssel, qu'on voit « tous les jours aulcuns de l'estat populaire monter par degrés jusques à « celui de noblesse et à la moyenne bourgeoisie sans nombre. » — Les Français, à cette époque, jouissaient d'une grande liberté pour exprimer leurs opinions ; et pourvu que leurs discours ne fussent pas de nature à exciter des troubles, ils pouvaient « parler à leur volonté de toutes gens, « et mesme de leurs princes, non après leur mort tant seulement, mais « encores en leur vivant et en leur présence. » (Seyssel, *Histoire de Louis XII.*)

« vieulx laboureur qui couroit tant qu'il pouvoit. Le gentil-
« homme luy demanda où il alloit, luy disant qu'il se gas-
« toit de s'échauffer si fort; et le bon homme lui respondit
« qu'il s'avançoit pour veoir le roy, lequel il avoit pourtant
« vu en passant, mais qu'il voyoit si volontiers pour les
« biens qui estoient en luy qu'il ne s'en pouvoit saouler.
« *Il est si saige,* ajouta le paysan, *il maintient la justice, et*
« *nous faict vivre en paix, et a osté la pillerie des gens d'ar-*
« *mes et gouverne mieulx que jamais roy ne fit. Je prie à*
« *Dieu qu'il luy doint bonne vie et longue !* »

Cependant, les affaires de l'Italie prenant une tournure fâcheuse par l'ambition de Jules II, le roi se rendit à Lyon pour suivre de plus près les événements. Ce fut là qu'il perdit (1) son premier ministre, son ami le plus dévoué, le cardinal d'Amboise, dont quelques historiens ont exagéré les talents, mais dont on ne saurait trop louer les vertus; il conserva, dans le tumulte des cours, l'esprit de religion et la crainte de Dieu, et il eut le mérite rare, peut-être unique, de gouverner sans orgueil, de faire de grandes choses sans fouler les peuples; d'avoir toute autorité dans l'Etat sans faire ombrage à la gloire de son maître (2).

Le pape, désirant affranchir l'Italie du joug étranger, venait de traiter avec les Vénitiens qui avaient détaché Ferdinand de la ligue; il fit en même temps alliance avec Henri VIII, roi d'Angleterre, parvint à gagner les Suisses et commença les hostilités. Louis XII se lia dès lors plus

---

(1) Le 25 mai 1510.

(2) *Hist. de l'Église gallicane*, liv. L.

Ce cardinal institua son légataire universel le seigneur de Chaumont, son neveu, et fit des dons considérables aux églises et aux pauvres. Il déclara expressément que tout ce qu'on trouverait de biens d'Église chez lui reviendrait *aux pauvres qui*, disait-il, *en sont les vrais héritiers.* Ses entrailles furent laissées aux Célestins de Lyon dans la maison desquels il logeait au moment de sa mort, et son corps fut porté à Rouen, où on lui éleva un tombeau de marbre derrière le chœur de la cathédrale.

étroitement avec l'empereur Maximilien et voulut intimider le pape en faisant tenir un concile général. Ce conseil lui avait été donné par quelques cardinaux mécontents de Jules II, qui s'était d'ailleurs engagé, lors de son élection, à célébrer un pareil concile dans l'espace de deux ans. Le roi assembla d'abord les prélats et les députés des chapitres et des Universités, qui, répondant aux questions qu'il leur fit proposer, décidèrent qu'il pouvait soutenir sans scrupule sa querelle avec le pape par toutes les voies permises aux souverains; qu'il était permis à un prince de se retirer de l'obéissance d'un pontife qui lui ferait une guerre injuste, et que si le pontife ne gardait aucune formalité de droit, mais agissait par voie de fait en prononçant des censures, ces censures étaient nulles, et qu'on n'était aucunement tenu d'y référer.

Louis XII, rassuré par cette décision, donna des ordres pour qu'on pressât les opérations militaires et s'occupa de la convocation du concile, sans cesser, toutefois, de témoigner de ses intentions pacifiques. Ayant appris la prise de Bologne par ses troupes, il défendit toute espèce de réjouissance publique et déclara qu'il était prêt à se jeter aux pieds du pape s'il pouvait, à ce prix, parvenir à la paix. Mais ni les revers ni les ménagements ne purent ébranler Jules II, qui crut devoir, de son côté, convoquer un concile à Saint-Jean-de-Latran pour l'opposer à celui que quelques cardinaux venaient d'ouvrir (1) à Pise, à la requête de Louis XII et de l'empereur, et déclara mettre en interdit tous les lieux où ils s'assembleraient, et, comme ces cardinaux n'obéirent pas à l'invitation qu'il leur fit de rentrer dans le devoir, il les déclara déchus de leurs dignités. Les Pisans, intimidés par les censures du pape et mécontents des troupes fran-

(1) 1er septembre 1151. Mais la première session ne fut tenue que le 5 novembre.

çaises, se soulevèrent aussitôt, et les prélats, effrayés, transportèrent le concile à Milan, où ils furent regardés comme des excommuniés; ils étaient, du reste, en fort petit nombre (1), car il ne vint d'Allemagne aucun prélat, aucun docteur pour faire partie d'une assemblée que l'on traitait partout de séditieuse et de schismatique et dont la convocation n'avait évidemment eu pour but que des intérêts politiques.

Cependant l'armée du pape et celle de ses alliés allèrent assiéger Bologne vers la fin de janvier. Gaston de Foix, duc de Nemours, accourut aussitôt avec ses troupes pour secourir la place, y entra, sans être aperçu des ennemis, au milieu des tourbillons de neige, fit lever le siége, se dirigea sur Bresse, dont le château seul restait au pouvoir des Français, et ayant vainement sommé la ville de se rendre : « *Marchons*, dit-il à ses soldats, *au « nom de Dieu et de monseigneur sainct Denys*. Les parolles « ne furent pas si tost proférées que tabourins, trompettes « et clérons ne sonnassent l'assault et l'alarme, si impé« tueusement que aux couars les cheveulx leur dressoient « en la teste et aux hardis le cœur leur croissoit au ven« tre (2). » La ville fut prise après un grand carnage des Vénitiens, et livrée au pillage; ce qui « fut la ruyne des « François en Italie, car ils avoient tant gaigné à ceste ville

---

(1) Il y avait seulement quatre cardinaux ayant les procurations de trois autres; et avec eux les archevêques de Lyon et de Sens, quatorze évêques français, quelques abbés, les députés des universités de Paris, de Toulouse et de Poitiers, et plusieurs jurisconsultes, parmi lesquels le savant Philippe Decius, alors professeur à Pavie (*). Aussi Bossuet dit-il (*Hist. de France*, liv. XIV) qu'on ne voyait rien dans cette assemblée qui sentit la majesté d'un concile général.

(2) LE LOYAL SERVITEUR, *Chronique de Bayard*, chap. L.

(*) Ce jurisconsulte célèbre a laissé un commentaire sur les règles du droit. Tiraqueau, sur la loi *Si unquam in verb. donationis largitus* no 133, dit sur une question delicate et douteuse : *Philipius Decius Seculi nostri decus id asseruit*. Et Mornac sur la loi 28 au digeste *de probationibus*, appelle Decius *præstantissimus juris auctor*.

« de Bresse que chascun s'en retourna et laissa la guerre. »
Bayard, qui avait été grièvement blessé dans cette rude affaire, sauva l'honneur et la vie d'une mère et de ses deux filles dans la maison desquelles il avait été transporté ; et comme la mère le pressait, nonobstant un premier refus, d'accepter 2,500 ducats à titre de présent : « Bien doncques, Ma-
« dame, répondit-il, je le prens pour l'amour de vous ; mais
« allez-moy quérir vos deux filles, car je leur veuil dire adieu.
« —La povre femme qui cuydoit estre en paradis de quoy son
« présent avoit esté enfin accepté, alla quérir ses filles, les-
« quelles estoient fort belles, bonnes et bien enseignées, et
« avoient beaucoup donné de passe-temps au bon chevalier
« durant sa maladie, parce qu'elles sçavoient fort bien chan-
« ter, jouer du lut et de l'espinette, et fort bien besongner
« à l'esguille. Si furent amenées devant le bon chevalier
« qui, pendant qu'elles s'accoustraient, fist mettre les ducats
« en trois parties, ès deux à chascune mille ducats et à l'au-
« tre cinq cents. Elles arrivées se vont jecter à genoulx,
« mais incontinent furent ; puis la plus aisnée des deux
« commença à dire : — Monseigneur, les deux povres pu-
« celles à qui vous avez fait tant d'honneur de les garder de
« toute injure viennent prendre congé de vous, en remer-
« ciant très humblement vostre seigneurie de la grâce
« qu'elles ont receue, dont à jamais elles prieront Dieu pour
« vous. — Le bon chevalier quasi larmoyant en voyant tant
« de doulceur et d'humilité dans ces deux belles filles res-
« pondit : Mes damoiselles, vous faites ce que je devrois
« faire ; c'est de vous remercier de la bonne compaignie que
« vous m'avez faicte, dont je me sens fort tenu et obligé.
« Vous savez que gens de guerre ne sont pas voulentiers
« chargés de belles besognes pour présenter aux dames. De
« ma part me desplait bien fort que n'en suis bien garny
« pour vous en faire présent comme je suis tenu. Vecy vo-
« tre dame de mère qui m'a donné deux mille cinq cents

« ducats que vous voyez sur ceste table ; je vous en donne « a chascune mille pour vous ayder à maryer ; et pour ma « récompense vous prierez, s'il vous plaist, Dieu pour moy ; « autre chose ne vous demande. Si leur mist les ducats en « leurs tabliers, voulsissent ou non ; puis s'adressa à son « hostésse, à laquelle il dist : Madame je prendroy ces cinq « cents ducats à mon prouffit pour les départir aux povres « religions de dames qui ont esté pillées ; et vous en donne « la cherge, car entendrez mieulx où est la nécessité que « tout autre ; et sur cela je prens congé de vous. — Si « leur toucha à toutes dans la main, à la mode d'Ytalie ; « lesquelles se mirent à genoulx, plorant si très fort qu'il « sembloit qu'on les voulsist mener à la mort. Si dist la « dame : Fleur de chevalier, à qui riens ne se peut comparer, « le benoist sauveur et rédempteur Jésus-Christ, qui souf- « frit mort et passion pour tous les pécheurs, le vous veuille « rémunérer en ce monde-cy et en l'autre ! Après s'en re- « tournèrent en leur chambre. » Après le dîner, Bayard fit demander ses chevaux pour partir, mais « ainsi qu'il sortoit, « les deux belles filles du logis descendirent et lui firent « chascune ung présent qu'elles avoient ouvré pendant sa « maladie : l'ung estoit deux jolis et mignons bracelets faicts « de beaux cheveulx de fil d'or et d'argent, tant proprement « que merveilles ; l'autre estoit une bourse sur satin cra- « moisy, ouvrée moult subtilement. Grandement les re- « mercia ; et dist que le présent venoit de si bonnes mains « qu'il l'estimoit dix mille escus ; et pour plus les honorer « se fist mettre les bracelets au bras, et la bourse mist en « sa manche, les asseurant que tant qu'ils dureroient les « porteroit pour l'amour d'elles. — Sur ces parolles monta « à cheval... et arriva au camp des François le mercredy au « soir, septième jour d'avril (1) devant Pasques. S'il fut re-

(1) An 1512.

« ceu du seigneur de Nemours ensemble de tous les cappi-
« taines, ne fault pas demander, et hommes d'armes et ad-
« venturiers en demenoient telle joie qu'il semblait pour sa
« venue que l'armée en feust renforcée de dix mille hom-
« mes. Le camp estoit arrivé ce soir-là devant Ravenne et
« les ennemys en estoient à six milles ; mais le lendemain,
« qui fut le jeudy-saint, s'en approchèrent à deux milles. »

La bataille eut lieu le jour de Pâques, et l'armée française, quoique bien inférieure en nombre, remporta la victoire; mais son jeune et brillant général, Gaston, duc de Nemours, y trouva la mort.

Parmi le grand nombre d'Espagnols et d'Italiens qui furent faits prisonniers, et que l'on conduisit à Milan, se trouvait le cardinal de Médicis (1), qui, non-seulement fut honorablement traité, mais qui vit bientôt accourir près de lui la plupart des vainqueurs, venant demander humblement l'absolution des censures qu'ils croyaient avoir encourues pour avoir fait la guerre au Saint-Siége.

Les résultats de la bataille de Ravenne effrayèrent d'abord le pape, qui parut disposé à la paix. Mais les affaires changèrent tout à coup de face; et Louis XII se vit, en un moment, entouré d'ennemis. Henri VIII se préparait à lui faire la guerre; l'empereur Maximilien le trahissait; les Suisses marchaient sur l'Italie avec une armée formidable ; et dès le mois de juin, non-seulement le Milanais était perdu pour lui, mais encore le comté d'Asti, ancien patrimoine de sa famille. Le roi d'Espagne, soutenu par le roi d'Angleterre, dont les troupes firent une descente en Guyenne, enleva la Navarre à Jean d'Albret. Jules II lança l'anathème contre Louis, jeta l'interdit sur tout son royaume, à l'exception de la Bretagne, et fit ratifier cet interdit dans la *trói-*

(1) Ce cardinal occupa peu de temps après le Saint-Siége sous le nom de Léon X.

sième session du concile de Latran (1), tandis que le concile de Pise, qui dès le 21 avril avait déclaré le pape suspens par contumace, et qui était venu se fixer à Lyon, se trouvait réduit aux abois. Les Pères de Latran célébrèrent la *cinquième* le 16 février de l'année suivante; mais le pape ne put y présider, car il était alors aux portes du tombeau. Il mourut le 21 du même mois, après avoir reçu les derniers sacrements avec beaucoup de dévotion. « Il se serait rendu « digne d'une gloire immortelle, dit Guichardin, s'il eût « porté tout autre couronne que la tiare, ou s'il se fût ap- « pliqué à faire respecter l'autorité spirituelle de l'Eglise « par des moyens de paix, avec toute l'ardeur qu'il montra « pour étendre sa puissance temporelle par les armes (2). »

Les cardinaux, au nombre de vingt-quatre, étant entrés au conclave, élurent, d'une commune voix (3), le cardinal Jean de Médicis, qui prit le nom de Léon X. Le souvenir des vertus de son père, la réputation qu'il avait lui-même d'être libéral, poli et de mœurs irréprochables, l'opinion où l'on était, qu'à l'exemple de Laurent de Médicis, il protégerait le mérite et les lettres, enfin, la pureté de son élection, entièrement canonique, étaient autant de raisons d'en augurer favorablement (4).

---

(1) 3 Décembre 1512. Ce concile avait été ouvert le 3 mai précédent. La *première session*, qui se tint le 10 mai, fut employée à lire la bulle de convocation et à déclarer les motifs qui avaient fait assembler le concile : c'étaient l'extinction du schisme, la réformation de l'Église, la paix entre les princes chrétiens et la guerre contre les Turcs. Dans la *seconde session*, tenue le 17 du même mois, il ne fut question que du concile de Pise. Dans la *quatrième*, qui eut lieu le 10 décembre, on fit lecture des lettres-patentes de Louis XI pour l'abrogation de la pragmatique sanction, et l'on admit la requête d'un promoteur du concile portant que les fauteurs de la pragmatique, rois ou autres, seraient cités à comparaître pour faire entendre leurs raisons en faveur de ce décret si contraire à l'autorité du Saint-Siége.

(2) *Histoire d'Italie*, liv. XI, chap. IV.

(3) Le 11 mars 1513.

(4) GUICHARDIN, liv. XI, chap. IV.

Cependant Louis XII, ne pouvant se résoudre à renoncer au Milanais, fit un nouvel effort pour tenter de le recouvrer, mais ses troupes furent battues, près de Novarre, par les Suisses, qui, enhardis par le succès, pénétrèrent en Bourgogne, vinrent assiéger Dijon, et ne se retirèrent que moyennant une forte somme que La Trémouille leur promit, et dont une partie fut payée comptant; il fallut même que ce général s'engageât, au nom du roi, à faire évacuer quelques châteaux-forts que les Français tenaient encore en Italie.

L'empereur Maximilien et le roi d'Angleterre étant venus, de leur côté, assiéger Thérouanne, avaient mis en fuite la gendarmerie française, qui, pour ravitailler cette place, s'était avancée jusqu'à Guinegate (1); le duc de Longueville, Bayard (2) et plusieurs autres capitaines avaient été faits prisonniers; Thérouanne et Tournay étaient tombés au pouvoir de l'ennemi; et le seul allié de la France, Jacques IV, roi d'Ecosse, avait été tué à la bataille de Flodden.

---

(1) Cette déroute fut appelée la *Journée des éperons*, parce que les gens d'armes se servirent plus de leurs éperons que de leurs épées.

(2) Ce brave chevalier, voulant donner aux Français le temps de se rallier, tint ferme sur un petit pont avec quelques-uns des siens, afin d'arrêter l'ennemi; mais bientôt, cerné de toutes parts et voyant l'inutilité d'une plus longue résistance, il piqua droit à un gentilhomme ennemi, et lui mit l'épée sur la gorge en lui disant: *Rends-toi, ou tu es mort!* Le gentilhomme n'hésita pas à se rendre et alors Bayard, s'étant nommé, se rendit à son tour à lui. Conduit devant l'empereur et le roi d'Angleterre, il raconta ce qui s'était passé. L'empereur déclara qu'à son avis Bayard n'était pas le prisonnier du gentilhomme; que celui-ci le serait plutôt de Bayard; mais que toutefois ils devaient être quittes l'un envers l'autre, et que Bayard devait être libre de s'en aller « quand bon semblerait au roi « d'Angleterre, lequel dist qu'il estoit bien de son opinion, et que s'il « vouloit demourer six sepmaines sur sa foy sans porter armes, que après « lui donnait congé de s'en retourner, et que cependant il allast voir les « villes de Flandre. De cette gracieuseté remercia le bon chevalier très- « humblement l'empereur et le roy d'Angleterre, puis s'en alla esbattre « par le pays jusques au jour qu'il avoit promis. Le roy d'Angleterre, « durant ce temps, le fist praticquer pour estre à son service, en luy « faisant présenter beaucoup de biens; mais il perdit sa peine, car son « cueur estoit tout françois. » (LE LOYAL SERVITEUR, chap. LVII.)

Tant de revers dans l'espace de quelques mois, les pleurs et les scrupules de la reine joints aux scrupules personnels du roi, déterminent enfin ce prince à renoncer au conciliabule de Pise, qui se continuait à Lyon, et à donner son adhésion au concile de Latran, qui approuva l'acte de rétractation dans sa huitième session, tenue le 19 décembre. Les prélats français firent également leur soumission, et furent absous par le pape des censures qui les frappaient.

Le 9 janvier de l'année suivante (1), la reine Anne mourut, et Louis XII épousa, neuf mois après (2), la princesse Marie, sœur du roi d'Angleterre. Sa santé, déjà très-délabrée, acheva de se consumer au milieu des fêtes du mariage ; il expira le 1er janvier 1515 (3), dans son palais des Tournelles, à Paris ; « et en portant son corps à Nostre-Dame « avoit gens devant avecques des campanes, lesquelles son- « noient et crioient : *Le bon roi Louis, père du peuple, est* « *mort !* Et quand tout feust faict ce qu'il appartenoit de « faire à Nostre-Dame, feust convoyé par les princes et sei- « gneurs de son royaume à Saint-Denis, là où feust faict « son enterrement, lequel feust merveilleusement beau et « triomphant (4). »

Le souvenir de la bonté, de la justice et de la douce administration de ce prince, vécut longtemps parmi le peuple. On lit, dans un historien, que toutes les fois qu'il s'agissait de faire des réformes utiles, on rappelait celles qui avaient eu lieu sous son règne. *Hic est Ludovicus, ille quem majores nostri plebeii ordinis patrem appellarunt, quòd expilatio-*

(1) An 1514.

(2) Les noces se firent à Abbeville, le 9 octobre.

(3) Fleurange, dans ses *Mémoires*, observe que « le seigneur d'Angou- « lesme (François Ier) naquit par un premier jour, que son père mourut « par un autre premier jour de l'an, et que après eut le royaume de « France par un premier jour de l'an. »

(4) *Mémoires de Fleurange*, chap. XLV.

nes populorum odisset. Itaque quoties de instaurandâ republicâ actum est, ordo plebeius ad statum revocari petiit in quo erant Ludovico XII, Francis imperante (1).

---

(1) Papire Masson, *Franc. ann.* liv. IV.

Louis XII aimait et récompensait les savants. Les célèbres jurisconsultes italiens, Accurse, le plus habile de tous les interprètes du droit romain, Philippe Décius, dont j'ai déjà parlé (Voy. pag. 295 à la note), et Jason Mainus reçurent des témoignages éclatants de son estime et de sa libéralité. Panzirole, dans son ouvrage : *De Claris legum interpretibus*, raconte que le roi ayant fait à Jason Mainus l'honneur d'aller l'entendre à l'Université de Pavie, ce professeur, vêtu d'une robe d'étoffe d'or, accompagna et conduisit ce prince, qui exigea que Jason entrât le premier, en disant que l'emploi de professeur public devait l'emporter en ce lieu sur la dignité royale. A la fin de la séance, lorsque Jason fut descendu de sa chaire, le roi l'embrassa et lui donna un château. Lorsque ce jurisconsulte voulait étudier avec application, il fermait les fenêtres de son cabinet, même en plein jour, et travaillait à la chandelle afin d'être plus recueilli. « Il avait cela de bon, dit Taisand (*Vies des plus célèbres jurisconsultes*), qu'étant un peu dur pour le payement à l'égard des parties qui le consultaient, il s'engageait à leur rendre ce qu'il avait exigé d'elles, en cas qu'elles perdissent leur procès. » Il est fort douteux que ce jurisconsulte ait en cela beaucoup d'imitateurs.

LXXIII.

RÈGNE DE FRANÇOIS 1er. — CARACTÈRE DE CE PRINCE. — EXPÉDITION D'ITALIE. — BATAILLE DE MARIGNAN. — CONQUÊTE DU MILANAIS. — ENTREVUE DU PAPE LÉON X ET DE FRANÇOIS 1er A BOLOGNE. — CONCORDAT. — MOEURS DE LA COUR. — CAMP DU DRAP D'OR. — ALLIANCE AVEC HENRI VIII. — LUTHER. — VIE ET DOCTRINES DE CET HÉRÉSIARQUE. — BULLE DE LÉON X. — EMPORTEMENTS DE LUTHER. — PROGRÈS DE L'HÉRÉSIE. — DIÈTE DE WORMS. — DÉCISION DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS. — HOSTILITÉS ENTRE FRANÇOIS 1er ET CHARLES-QUINT. — TRAHISON DU CONNÉTABLE DE BOURBON. — INVASION DE LA CHAMPAGNE ET DE LA PICARDIE. — MORT DE BAYARD EN ITALIE. — BELLE DÉFENSE DE MARSEILLE. — RETRAITE DE L'ENNEMI. — FRANÇOIS 1er EST FAIT PRISONNIER A LA BATAILLE DE PAVIE, ET EST ENVOYÉ A MADRID. — GUERRE DES PAYSANS EN ALLEMAGNE. — CONDUITE IMPIE DE LUTHER. — INTRODUCTION DE L'HÉRÉSIE EN FRANCE. — DÉSORDRES GRAVES DANS LE ROYAUME. — TRAITÉ DE MADRID ; FRANÇOIS 1er OBTIENT SA LIBERTÉ. — SAC DE ROME ; MORT DU CONNÉTABLE DE BOURBON. — CONCILES EN FRANCE A L'OCCASION DE L'HÉRÉSIE. — SUPPLICE DE LOUIS BERQUIN. — RAVAGES DES TURCS EN HONGRIE. — ZWINGLI NOUVEL HÉRÉSIARQUE. — DIÈTE DE SPIRE. — PROTESTANTS. — DIÈTE D'AUGSBOURG. — DIVORCE ET APOSTASIE DE HENRI VIII. — CONDAMNATION DE PLUSIEURS HÉRÉTIQUES EN FRANCE. — CALVIN. — NOUVELLE GUERRE ENTRE FRANÇOIS 1er ET CHARLES-QUINT. — — INVASION DE LA PROVENCE. — ÉCHEC DE CHARLES-QUINT. — TRÈVE DE DIX ANS CONCLUE ENTRE CES DEUX PRINCES PAR LA MÉDIATION DU PAPE. — CHARLES-QUINT A PARIS. — MAUVAISE FOI DE CE PRINCE. — LA GUERRE RECOMMENCE ENTRE LUI ET FRANÇOIS 1er. — INVASION DE LA CHAMPAGNE ET DE LA PICARDIE PAR HENRI VIII ET CHARLES-QUINT. — PAIX DE CRÉPY. — SANGLANTES EXPÉDITIONS CONTRE LES VAUDOIS DE PROVENCE ; DESTRUCTION DE MÉRINDOL ET DE CABRIÈRES. — CONCILE OECUMÉNIQUE DE TRENTE. — CANONS DE CE CONCILE. — MORT DE FRANÇOIS 1er.

Lorsque François Ier, gendre du roi défunt, se fit sacrer à Reims (1), il n'avait que vingt-et-un ans. Libéral, géné-

---

(1) Le 25 janvier 1515.

Fleurange, dans ses *Mémoires*, dit que ce prince, après la mort de Louis XII, demanda à la reine, pendant environ trois semaines, *s'il se pouvoit nommer roy, à cause qu'il ne sçavoit si elle estoit enceinte ou non ; sur quoi la dicte dame lui fist response qu'ouy, et qu'elle ne sçavoit autre*

reux, passionné pour la gloire, d'un esprit enjoué, d'un caractère chevaleresque, d'un extérieur prévenant, ami des plaisirs et des lettres, s'exprimant avec grâce, presque toujours avec noblesse, quelquefois avec éloquence, il possédait, même avant son avénement, l'affection des grands et du peuple.

De nouveaux préparatifs avaient été commencés par son prédécesseur pour reprendre le Milanais; il s'empressa de les terminer; et, comme l'État se trouvait obéré par les derniers désastres, le chancelier Duprat eut recours à la vente des charges (1) pour faire face aux frais de cette expédition.

Après s'être assuré de la neutralité de Charles d'Autriche, du roi d'Angleterre et de l'alliance des Vénitiens, le roi donna la régence à sa mère et s'avança vers les Alpes. Il n'y avait alors que deux chemins, l'un par le mont Genèvre et l'autre par le mont Cenis, qui tous deux allaient aboutir au pas de Suze dont les Suisses s'étaient saisis et qu'on ne pouvait guère espérer de forcer. On était donc dans un grand embarras lorsqu'un paysan fit connaître un autre

---

roy que luy; car elle ne pensoit avoir fruict au ventre qui l'en peust empêcher. Cette princesse épousa secrètement, peu de jours après, le duc de Suffolk, qu'elle aimait avant son mariage avec Louis XII.

(1) Antérieurement, quelques charges inférieures de judicature avaient été vendues. Cet usage, aboli par Charles VII, renouvelé sous Louis XI, avait disparu avec lui; et Louis XII, dans sa plus grande détresse, n'avait cherché des ressources que dans la vente des offices de finance. Le chancelier Antoine Duprat entreprit d'introduire la vénalité pour toutes les charges (Voy. Petitot, *Introduction aux Mémoires de Du Bellay*). Pour avoir plus de quoi vendre, dit Bossuet (*Hist. de France*, liv. XV), il multiplia les charges; cette première création d'offices vénaux donna lieu, dans la suite, à une infinité d'autres et remplit le royaume d'une multitude innombrable d'offices inutiles. Tout le monde se récria contre cette nouvelle institution qui rendait, disait-on, la justice même vénale. Le Parlement s'y opposa de toute sa force; mais, à la fin, il fallut céder à l'autorité du roi et à la nécessité des temps. Depuis que la vénalité des charges fut reconnue comme loi de l'État, elles devinrent en quelque sorte héréditaires; et il se forma en France un nouveau patriciat qui prit sa source dans la riche bourgeoisie.

passage par la vallée de Barcelonnette, par Roque Sparvière, par l'Argentière, d'où l'on gagnait Saluces.

Après de grands travaux et d'extrêmes difficultés, l'avant-garde arriva en cinq jours à deux lieues de Coni sans que les ennemis, qui ne pensaient pas qu'une armée pût passer par là, eussent le moindre avis de sa marche. Prosper Colonne, un de leurs généraux, était tranquillement à Willa-Franca lorsqu'un certain nombre de cavaliers parut aux environs; en même temps deux gens d'armes, l'un nommé Beauvais le brave, Normand, et l'autre Hallancourt, Picard, s'élancèrent bride abattue et choquèrent si rudement contre la porte que l'un d'eux fut renversé du coup dans le fossé; mais l'autre ayant mis sa lance entre les deux battants empêcha qu'on ne les fermât, et, les Français ayant pénétré dans la ville, Prosper Colonne et tous les siens furent faits prisonniers.

Cependant l'armée des Suisses se concentre à Milan, et le roi, n'ayant pu parvenir à traiter avec eux, alla camper à Marignan.

« Le jeudi treizième de septembre, jour de Sainte-Croix, « 1515, environ deux heures après midy, vindrent donner « sur nostre avant-garde de laquelle avait la conduite le duc « de Bourbon, connestable de France; mais ils trouvèrent « ledit connestable en armes, lequel, à ceste première abor- « dée, les recueillit vigoureusement, mais non sans perte; « car il entra un effroy en un des bataillons de nos lansque- « nets (1) tel, qu'ils s'ébranlèrent pour se mettre à vau de « roupte... Mais voyant la gendarmerie qui soustint l'effort « des ennemis, reprindrent assurance telle, qu'ils retour- « nèrent au combat, voyans aussi le roy qui marchoit avec « les bandes noires, coste à coste de son artillerie. A ladite « charge fut tué François, Monsieur de Bourbon, le sei-

(1) C'était un corps d'Allemands qu'on avait enrôlé.

« gneur d'Imbercourt, le comte de Sanxerre et plusieurs
« autres gens de bien. Et dura le combat jusques à la nuit,
« qui fut si obscure, mesme à cause de la grande pouldière
« que faisoient les deux armées, que nul ne cognoissoit
« l'autre, et mesme que les Suisses portoient pour leur si-
« gnal la croix blanche aussi bien que les François, ne por-
« tans pour différence si non une clef de drap blanc chacun
« en l'espaule ou en l'estomac, et, pour mieux surprendre
« nostre armée, n'avoient porté aucuns tabourins, mais seu-
« lement des cornets pour se rallier, et fut la chose en tel
« désordre par l'obscurité de la nuit qu'en plusieurs lieux
« se trouvèrent les François et les Suisses couchés auprès
« les uns des autres, des nostres dedans leur camp et des
« leurs dedans le nostre et coucha le roy toute la nuit armé
« de toutes ses pièces (hormis son habillement de teste),
« sur l'affust d'un canon.

« Le jour venu, qu'on se recognut, chacun se retira sous
« son enseigne, et commença le combat plus furieux que le
« soir, de sorte que je vey un des principaux bataillons de
« nos lansquenets estre reculé plus de cent pas, et un
« Suisse, passant toutes les batailles, vint toucher de la
« main sur l'artillerie du roy, où il fut tué; et sans la gen-
« darmerie, qui soutint le faix, on estoit en hazard. A la
« dite bataille fut tué messire François de la Trimouille,
« prince de Tallemont, seul fils du seigneur de la Tri-
« mouille; le seigneur de Bussy d'Amboise et le sieur de
« Roye et plusieurs autres... Environ les neuf heures du
« matin, les Suisses, pour divertir nostre armée, jettèrent
« une trouppe d'hommes à leur main gauche pour, par une
« vallée, venir donner par derrière sur nostre bagage, espé-
« rans nous faire tourner la teste, et, par ce moyen, nous
« deffaire; mais ils furent rencontrés par Monsieur le duc
« d'Alençon avecques nostre arrière-garde, lequel les deffit.
« Desquels une partie s'estant retirée dedans un bois, fut

« toute tuée par Gascons, desquels avoit la charge le sei-
« gneur Petre de Navarre, et les arbalestriers desquels avoit « le petit Cossé cent sous sa charge et le légat Maugeron « cent... Les Suisses, qui pouvoient estre au commence- « ment en nombre de trente-cinq mille hommes, ne pou- « vant plus soutenir le faix du combat, ayant perdu la plus- « part de leurs capitaines, et le combat ayant duré deux « jours, perdirent le cueur et se mirent en roupte..... et y « mourut d'entre eux de quatorze à quinze mille hom- « mes (1)... »

Après la bataille, le roi fit venir Bayard et « le voulut « grandement honorer, car il print l'ordre de chevalerie de « sa main; il avoit bien raison, ajoute la chronique, car de « meilleur ne l'eust sceu prendre (2). »

La victoire de Marignan eut pour résultat la conquête du Milanais.

Le pape, qui avait négocié avec les ennemis de la France, fut effrayé d'une révolution si subite et s'empressa d'envoyer présenter son compliment au vainqueur, qui fut très-sensible à cette démarche; et comme ils avaient à régler entre eux des intérêts politiques et à terminer des démêlés ecclésiastiques, on convint d'une conférence à Bologne.

Le roi entra dans cette ville (3) en habit de guerre, marchant au milieu des cardinaux qui étaient venus au devant de lui, et fut, après son dîner, conduit au consistoire. Lorsqu'il fut en présence du pape, qui était assis sur son trône,

---

(1) MARTIN DU BELLAY, *Mémoires*, liv. I. Les trois frères du Bellay, Jean, évêque de Paris et cardinal, Guillaume, seigneur de Langey, et Martin, lieutenant général en Normandie, qui se trouva à la bataille de Marignan, rendirent de grands services à la France sous le règne de François I[er]. Ils étaient fort instruits; et leurs connaissances historiques et littéraires, si rares alors parmi les nobles, leur acquirent une réputation rapide et des postes éminents.

(2) LE LOYAL SERVITEUR, *Chronique de Bayard*,, chap. LX.

(3) Le 11 décembre 1515; le pape était arrivé le 8.

il fit trois génuflexions, alla lui baiser les pieds, la main et la bouche et lui dit : « Très-Saint-Père, je suis charmé de « voir ainsi face à face le souverain pontife, vicaire de Jé- « sus-Christ. Je suis le fils et le serviteur de votre Sainteté ; « elle me voit prêt à exécuter tous ses ordres. »

Le pontife voyant ce prince à ses pieds : « C'est à Dieu, s'écria-t-il, et non à moi que ceci s'adresse. » Il ajouta quelques autres compliments tournés avec délicatesse et prononcés avec grâce ; car Léon X avait plus que personne le talent de bien penser et celui de s'exprimer noblement. Tout concourait, dit un historien (1), à relever les charmes de sa conversation ; il n'avait que quarante ans ; sa figure était noble et gracieuse ; son esprit était très-cultivé et il s'étudiait à dire aux personnes qui l'approchaient des choses dont elles pouvaient se trouver flattées.

L'entrevue d'un tel pontife avec un roi de vingt-et-un ans, du caractère le plus aimable, couvert de gloire et entouré d'une cour extrêmement polie, faisait un spectacle digne de la curiosité des hommes de goût et de l'attention des historiens.

Le lendemain, le pape officia solennellement, et lorsqu'il alla commencer la messe, le roi se mit à genoux près de lui et répondit aux prières qui se disent au bas de l'autel. On lui avait préparé un fauteuil, mais il ne s'en servit point ; et depuis l'élévation jusqu'à ce que le pape eût communié, il demeura prosterné, priant Dieu très-dévotement, et tenant les mains jointes devant son visage.

Après la communion du célébrant, du diacre et du sous-diacre, le pape demanda au roi s'il voulait communier ; le prince répondit qu'il ne s'était pas préparé à recevoir ce sacrement ; mais qu'il y avait plusieurs personnes de sa cour qui le recevraient volontiers ; et quarante personnes com-

(1) *Hist. de l'Église gallicane*, liv. LI.

munièrent, quoique un plus grand nombre eût voulu obtenir cette grâce, car le roi fut obligé d'écarter la foule et de ne laisser approcher que les officiers les plus élevés de sa cour. Un d'entre eux, ne pouvant pénétrer jusqu'au sanctuaire, s'écria tout à coup : « Saint Père, puisque je ne suis pas assez « heureux pour communier de votre main, au moins je veux « me confesser à vous ; et comme il ne m'est pas possible de « vous dire mon péché à l'oreille, je vous déclare tout haut « que j'ai combattu en ennemi, et autant que je l'ai pu « contre le feu pape Jules II, et que je ne me suis pas mis « en peine des censures fulminées à cette occasion. »

Cet aveu public attira l'attention de tous les assistants. Le roi dit qu'il était dans le même cas ; la plupart des seigneurs s'avouèrent également coupables et demandèrent l'absolution ; et le pape la leur ayant donnée, François Ier s'exprima de la sorte : « Saint-Père, ne soyez pas surpris que « tous ces hommes aient été ennemis du pape Jules, car « c'était bien aussi le plus grand de nos adversaires, et « nous n'avons jamais connu d'homme plus terrible dans « les combats : il aurait été mieux à la tête d'une armée « que sur le trône de saint Pierre. »

Après cette cérémonie, Léon X et le roi traitèrent entre eux de diverses affaires, et s'occupèrent ensuite de la question relative à la *pragmatique,* dont le concile de Latran poursuivait l'abolition. Mais comme c'était un point très-délicat, le roi, qui désirait partir, laissa le chancelier Du Prat pour s'entendre à ce sujet avec les commissaires choisis par le pape ; et bientôt on vit paraître un nouveau corps de discipline, sous le nom de *concordat* (1), dont le principal article abolit les élections ecclésiastiques en laissant au

(1) La bulle de Léon X, en faveur de ce traité, fut publiée le 18 août 1516. Le concile de Latran approuva le concordat le 15 décembre de la même année.

roi les nominations aux siéges vacants, et en réservant au pape l'institution ou provision (1).

Ce traité souleva de grands murmures en France, et l'opposition du Parlement fut si vive et si soutenue qu'il fallut, pour la surmonter, que le roi prît le ton de la menace et ordonnât qu'on obéît :

« Je suis le maître dans mon royaume, dit-il à deux con-« seillers envoyés près de lui par cette compagnie, et je « ne souffrirai pas que d'autres que moi y exercent la puis-« sance souveraine. J'ai beaucoup travaillé pour procurer « la paix à mes peuples : j'entends que les traités que j'ai « faits en Italie soient observés en France. Mon Parlement « doit savoir qu'il n'est pas dans mes Etats comme le sénat « est à Venise. Sa fonction est de rendre la justice, et non « de régler le gouvernement public : c'est moi que ce soin « regarde.... Enfin, je veux et j'ordonne que le concordat « soit enregistré, autrement je ferai sentir mon indignation « au Parlement. » Après plusieurs autres reproches fort vifs, il congédia les députés en leur enjoignant de quitter Amboise le lendemain de grand matin. Enfin, le Parlement

(1) Par cet article, dit Bossuet, les rois de France ont la conscience chargée d'un poids terrible, et le salut de leurs sujets est entre leurs mains; mais ils peuvent faire à eux et à tout le royaume un bien extrême, si au lieu de regarder les prélatures comme une récompense temporelle, ils ne songent qu'à donner au peuple de dignes pasteurs. (*Hist. de France*, liv. XV.)

D'après ce concordat, quand un évêché venait à vaquer, le roi devait nommer, dans un délai de six mois, un docteur ou un licencié en théologie ou en droit canon, âgé de vingt-sept ans au moins et ayant d'ailleurs toutes les qualités requises. Si le sujet ne remplissait pas les conditions prescrites, le roi devait en présenter un autre au pape dans le délai de trois mois; et si la seconde nomination n'était pas mieux faite que la première, le pape était en droit de pourvoir à cette Église. Les princes du sang, les grands seigneurs et les religieux mendiants d'*éminente science* étaient dispensés de la condition des grades. Pour les abbayes et les prieurés conventuels, le roi devait en user comme à l'égard des évêchés; mais il était obligé de nommer des religieux du même ordre.

cédé et le concordat fut enregistré le 22 mars 1518, mais avec cette clause qui était une protestation : *Du très-exprès commandement du roi plusieurs fois répété.*

De nouvelles mœurs commençaient à s'introduire à la cour ; on ne s'y occupait que de plaisirs. Le roi y avait appelé toutes les femmes aimables que jusqu'alors l'usage avait retenues dans les châteaux de leurs époux (1) ; et une liaison secrète s'était formée entre ce prince et la comtesse de Châteaubriand, sœur du maréchal de Lautrec.

Par le traité de Fribourg (2), on avait fait avec les Suisses une *paix perpétuelle* ; la possession du Milanais paraissait désormais assurée, et le royaume n'ayant plus de guerre à redouter, François 1er se livrait sans réserve à ses amours et à son goût pour les sciences et les arts.

Etienne Poucher, évêque de Paris, et depuis archevêque de Sens, fut chargé d'attirer en France les savants de tous les pays. Ce prélat, Guillaume Petit, confesseur du roi, Guillaume Cop, qui en était le premier médecin, et l'illustre Guillaume Budée négocièrent longtemps auprès du fameux Erasme, pour le faire venir à Paris ; mais il refusa, préférant rester dans les Pays-Bas, sa patrie (3). C'était

(1) François Ier disait souvent qu'*une cour sans dames était une année sans printemps et un printemps sans roses.*

Mézeray, parlant de cette réunion de dames à la cour, dit que « du « commencement cela eut de fort bons effets, cet aimable sexe ayant « amené à la cour la politesse et la courtoisie, et donnant de vives pointes « de générosité aux âmes bien faites ; mais, ajoute-t-il, les mœurs se « corrompirent bientôt, les charges et les bienfaits se distribuèrent à la « fantaisie des femmes ; elles furent cause qu'il s'introduisit de très-méchantes maximes dans le gouvernement, et que l'ancienne candeur « gauloise fut reléguée encore plus loin que la chasteté. »

(2) 29 novembre 1516.

(3) Érasme était né à Rotterdam, vers l'an 1466. Il avait beaucoup d'érudition ; et il écrivait avec élégance, soit en grec soit en latin. Les lettres réciproques d'Érasme et de Budée sont d'une exquise latinité. Budée possédait aussi parfaitement le grec, et ils se donnaient des défis littéraires en cette langue. Érasme ayant été visiter l'Angleterre y fut

alors que le roi consultait les plus célèbres artistes d'Italie sur les plans des monuments qu'il voulait élever (1), appelait près de lui Léonard de Vinci, puis André del Sarto, le Primatice; méritait, par ses largesses envers Raphaël, l'un des plus beaux chefs-d'œuvre de ce peintre (2), et s'occupait de la construction du Hâvre-de-Grâce.

La mort de l'empereur Maximilien (3) vint tout à coup exciter une grande fermentation dans les principales cours de l'Europe.

Charles d'Autriche, devenu roi d'Espagne, François Ier et Henri VIII, aspiraient tous trois à la couronne impériale; mais ce dernier jugea bientôt que ses démarches seraient sans fruit, et la rivalité n'exista plus qu'entre les rois de France et d'Espagne.

Quelque intérêt qu'eussent ces deux grands princes à se supplanter réciproquement, ils agirent, en cette occurrence, dit Guichardin (4), avec beaucoup de modération. On n'entendit des deux côtés, ni menaces de guerre, ni paroles injurieuses; l'un et l'autre ne songèrent qu'à gagner les électeurs. François Ier s'expliqua même d'une manière digne d'éloge (5) avec les ambassadeurs d'Espagne; il leur dit qu'il était naturel de rechercher une couronne que les

---

reçu et honoré par le célèbre Thomas Morus, dont il reconnut les bienfaits par son ouvrage intitulé : *Éloge de la folie*. La Faculté de théologie de Paris publia, en 1526, des censures contre quelques-uns de ses autres ouvrages à cause de la doctrine qu'il y enseignait.

(1) Il bâtit ou rétablit plusieurs palais, et entre autres ceux de Fontainebleau, de Saint-Germain, de Chambord, fit commencer le nouveau Louvre, etc.

(2) Le tableau représentant *saint Michel* terrassant l'Ange des ténèbres valut à Raphaël, de la part de François Ier, une récompense très-honorable. Raphaël remercia ce prince par l'envoi d'une autre de ses productions, la *sainte Famille*, que l'on admire comme le morceau par excellence du Musée de Paris.

(3) Janvier 1519.

(4) *Hist. d'Italie*, liv. XIII, chap. IV.

(5) *Molto laudabilmente parlando.*

aïeux de Charles et les siens propres avaient portée en différents temps, mais que la concurrence ne devait pas altérer leur union, et qu'il fallait suivre l'exemple de deux jeunes rivaux qui ne se disputent que par des soins le cœur d'une aimable dame. »

Le roi d'Espagne l'emporta et prit le nom de Charles-Quint. François Ier, nonobstant ce qu'il avait dit, n'apprit point, sans un vif dépit, l'élection de son rival, et voulant resserrer les liens d'amitié qui l'unissaient à Henri VIII, eut avec lui une entrevue célèbre par le faste qu'on y déploya, ce qui lui fit donner le nom du *camp du drap d'or* (1).

« Et avoit faict le roy de France les plus belles tentes « que feurent jamais veues et le plus grand nombre. Et les « principales estoient de drap d'or, frisé dedans et dehors, « tant chambres, salles que galleries et tout plein d'aultres « de drap d'or ras et toilles d'or et d'argent. Et avoit des« sus lesdictes tentes force devises et pommes d'or; et quand « elles estoient tendues au soleil il les faisoit beau veoir. « Et y avoit sur celle du roy un saint Michel tout d'or... »

Les deux princes étant entrés dans le pavillon qu'on avait préparé pour la conférence, s'embrassèrent avec effusion... « Et quand le roy d'Angleterre eut leu les articles du roy « de France, qui doit aller le premier, il commença à par« ler de lui, et y avoit : *Je Henri, roy*... (il vouloit dire *de* « *France et d'Angleterre*), mais il laissa le titre de France, « et dict au roy : Je ne le mettray point puisque vous êtes « ici, car je mentirois. Et dict : *Je Henri, roy d'Angleterre*, « Et estoient lesdictes articles fort bien faicts et bien es« cripts, s'ils eussent esté bien tenus. Ce faict, lesdictes

(1) Cette entrevue eut lieu entre Ardres et Guines, près de Calais, au mois de juin 1520. Du Bellay, dans ses *Mémoires*, dit que la *dépense superflue qui s'y fit fut telle, que plusieurs y portèrent leurs moulins, leurs forêts et leurs prés sur leurs épaules*.

« princes se partirent merveilleusement bien contents l'un « de l'aultre; et en bon ordre, comme ils estoient venus « s'en retournèrent le roy de France à Ardres et le roy « d'Angleterre à Ghines. Le soir, vindrent devers le roy, « de par roy d'Angletterre, le légat et quelqu'un du conseil « pour regarder la façon et comment ils se pourroient veoir « souvent et pour avoir seureté l'un de l'aultre; et feust « dict que les roynes festoyeroient les roys, et les roys les « roynes, et quand le roy d'Angleterre viendroit à Ardres « veoir la royne de France, que le roy de France partiroit « quant et quant, et par ainsi ils estoient chacun en estage « l'un pour l'aultre. Le roy de France, qui n'estoit pas « homme soupçonneux, estoit fort marry de quoy on se « fioit si peu en la foy l'un de l'aultre. Il se leva un jour « bien matin, qui n'est pas sa coutume, et print deux gen- « tilshommes, et un page, le premier qu'il trouva et monta « à cheval sans estre housé, avecques une cape à l'espai- « gnolle et vint devers le roy d'Angleterre au chasteau de « Ghines. Et quand le roy feust sur le pont du chasteau, tous « les Anglois s'émerveillèrent fort et ne savoient qu'il leur « estoit advenu et y avoit bien deux cents archers sur ledict « pont, et estoit le gouverneur de Ghines avecques lesdicts « archers, lequel feust bien estonné. Et en passant parmi « eulx, le roy leur demanda la foy et qu'ils se rendissent à « luy; et leur demanda la chambre du roy son frère, laquelle « luy feust enseignée par ledict gouverneur de Ghines, « qui luy dict : Sire, il n'est pas éveillé. Il passe tout oul- « tre et va jusques en ladicte chambre, heurte à la porte, « l'éveille, et entre dedans. Et ne feust jamais homme plus « esbahy que le roy d'Angleterre, et luy dict : Mon frère, « vous m'avec faict meilleur tour que jamais homme fist à « l'aultre, et me montrez la grande fiance que je dois avoir « en vous; et de moi, je me rends vostre prisonnier dès « cette heure et vous baille ma foy. Et deffist de son col

« un collier qui valoit quinze mille angelots, et pria au roy
« de France qu'il le voullust prendre, et porter ce jour-là
« pour l'amour de son prisonnier. Et soudain le roy, qui
« luy vouloit faire le mesme tour, avait apporté avecques
« luy un bracelet qui valloit plus de trente mille angelots,
« et le pria qu'il le portast pour l'amour de luy, laquelle
« chose il fist et le luy mist au bras; et le roy de France
« print le sien à son col. Et adonc le roy d'Angleterre voul-
« lust se lever, et le roy de France luy dict qu'il n'auroit
« point d'aultre valet de chambre que luy..... Le roy d'An-
« gleterre, le lendemain matin, en vint faire autant au roy
« de France que le roy luy en avoit faict le jour de devant,
« et se refirent présents et bonne chère autant ou plus
« qu'auparavant.

« Et cela faict de l'un à l'aultre, les joustes se commencè-
« rent à faire, qui durèrent huit jours; et feurent merveil-
« leusement belles, tant à pied comme à cheval..... Après
« les joustes, les luiteurs de France et d'Angleterre ve-
« noient avant et luttoient devant les roys et devant les da-
« mes, qui feust beau passe-temps et y avoit de puissants
« luiteurs..... Le roy d'Angleterre prist le roy de France
« par le collet et luy dit : Mon frère, je veulx luiter avec-
« ques vous, et luy donna une attrape ou deux, et le roy de
« France qui est un fort bon luiteur, luy donna un tour et
« le jetta par terre, et lui donna un merveilleux sault, et
« voulloit encore le roy d'Angleterre reluiter; mais tout cela
« feust rompu et fallust aller souper. Et ainsi tous les deux
« jours se venoient veoir l'un l'aultre, osté un jour pour
« eulx reposer et quand les François estoient à Ghines, les
« Anglois venoient à Ardres. Et venoient souvent les sei-
« gneurs et dames d'Angleterre coucher au logis des Fran-
« çois, et les François faisoient le cas pareil; et tous les
« jours se faisoient force banquets et festins..... Et par un
« matin feust chanté la grande messe par le cardinal d'An-

« gleterre..... Et après la messe donna ledict cardinal à « recevoir Dieu aux deux roys..... Et là feust la paix re- « confirmée et criée par les hérauIts..... Et après prin- « drent congé l'un de l'autre (1). »

Ces témoignages d'amitié, ces manières si familières, si fraternelles entre deux princes du même âge, et les engagements solennels et publics contractés entre eux, faisaient espérer que cette alliance serait durable; mais Charles-Quint s'étant rendu en Angleterre, Henri VIII oublia François Ier et s'oublia lui-même en manquant à la foi jurée.

Or, l'Eglise était alors en butte aux attaques d'un homme dont l'esprit inquiet, ardent, plein d'audace et de présomption, devait ouvrir une vaste carrière à l'erreur, porter le trouble et le désordre dans la société chrétienne, en s'efforçant de miner l'autorité qui vient de Dieu.

Cet homme, plein de lui-même et sans cesse obsédé par le génie du mal, venait reproduire et proclamer toutes les hérésies anciennes, détruire le culte, anéantir les principaux dogmes, immoler aux passions les plus saintes vertus.

Cet homme, qui devait jeter l'anarchie dans les nations et dans les consciences, c'était Martin Luther.

« A l'âge de quatorze ans, il avait commencé ses études à Magdebourg (2) ; et comme il était pauvre, il mendiait son pain deux fois par semaine, en chantant devant les fenêtres des maisons. Les habitants se montrant peu charitables, il se rendit à Eisenach, où une veuve le prit en pitié et lui acheta même une flûte et une guitare. Dans les intervalles de ses études, il essayait sur l'un de ses instruments quelque vieux cantique comme : *Bénissons le petit enfant qui nous est né;* ou *Bonne Marie, étoile du pèlerin!* L'an-

(1) *Mémoires de Fleurange*, chap. LXVII.

(2) Luther était né à Islèbe, comté de Mansfeld, dans la Saxe, le 10 novembre 1483.

née 1501, il vint achever ses études à l'Université d'Erfurth; deux ans après, il fut reçu bachelier, et, en 1505, maître ès-arts. Bientôt après, il commença d'enseigner et d'expliquer la physique et les morales d'Aristote. Il s'appliquait en même temps à l'étude du droit, parce que tel était l'avis de ses parents. Quand il pensait à la colère de Dieu et aux punitions terribles qu'il exerce de temps à autre, il était tellement épouvanté qu'il était près de rendre l'âme. Cette terreur fut à son comble, lorsqu'en 1505, un de ses amis intimes fut tué à ses côtés par le tonnerre. Craignant d'être foudroyé lui-même, il invoqua le secours de sainte Anne, et résolut d'embrasser la vie monastique. Le 17 juillet, il réunit une dernière fois ses amis pour faire de la musique ensemble. La nuit suivante, sans rien dire à personne, il se rendit chez les ermites de Saint-Augustin d'Erfurth, demanda et obtint d'y être reçu comme novice. Il n'emportait avec lui qu'un Plaute et un Virgile. Après un an de noviciat, il fit vœu de pauvreté, de chasteté, d'obéissance; en 1507, il fut ordonné prêtre (1), » et l'année suivante, il fut appelé à Wittemberg et employé à l'enseignement et à la prédication. Mais déjà son esprit, tourmenté par des pensées de désespoir, errait sur la doctrine, en interprétant faussement cet article du Symbole : *Je crois la rémission des péchés;* car au lieu de l'expliquer comme les catholiques : « Je crois que Dieu a donné à son Eglise le pouvoir de remettre tous les péchés, j'espère, j'ai confiance qu'il m'a remis ou qu'il me remettra les miens, » il lui donnait le sens que voici : « Je crois fermement, comme un article de foi, que Dieu m'a pardonné tous mes péchés, et que je suis en état de grâce; en douter, ce serait pécher contre la foi; tout ce qui ne se fait point dans cette conviction inébran-

---

(1) Rohrbacher, *Histoire universelle de l'Église catholique*, t. XXIII, p. 5 et 6.

lable, est péché, même la prière, l'aumône et les autres bonnes œuvres. »

Dans une série de quatre-vingt-dix-neuf conclusions ou thèses contre la théologie des scolastiques et les rêves d'Aristote, il avançait les propositions les plus monstrueuses; il niait le libre arbitre, en disant que « nous ne sommes pas maîtres de nos actions, mais esclaves, depuis le commencement jusqu'à la fin. » Il soutenait que « l'homme peut le mal et ne peut que le mal; que la nature est inévitablement mauvaise; que la loi, encore qu'elle soit bonne, devient néanmoins nécessairement mauvaise par la volonté naturelle; que toute œuvre de la loi paraît bonne en dehors, mais qu'au dedans c'est un péché. »

Tel était déjà Luther, lorsque le pape Léon X, par une bulle du 13 septembre 1517, accorda une indulgence plénière aux fidèles qui, vraiment pénitents, contrits et confessés, contribueraient de leurs aumônes à l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre.

Une grande affluence de pèlerins étant venue à Wittemberg, à cause d'une indulgence particulière à cette église, Luther afficha plusieurs thèses, dans lesquelles il attaquait la doctrine de l'Eglise sur le sacrement de pénitence, sur la vertu de l'absolution, sur les peines satisfactoires et sur la vertu de l'indulgence pontificale.

A ces propositions erronées, le dominicain Jean Tetzel en opposa cent six orthodoxes, et offrit de les soutenir publiquement dans l'Université de Francfort-sur-l'Oder. Luther publia une défense de ses propositions, ainsi qu'un sermon qu'il venait de prêcher sur *l'indulgence et sur la grâce,* mais il fut de nouveau réfuté par Tetzel, qui lui opposa ce que saint Irénée, Tertullien, Vincent de Lérins et les autres Pères ont opposé aux hérétiques de tous les temps, savoir : la croyance, la tradition, la pratique, l'enseignement de toutes les Eglises, principalement de l'Eglise romaine.

Luther répondit à son tour, mais en termes grossiers, disant à son contradicteur qu'il se moquait de ses cris comme des braiments d'un âne ; et, peu de temps après, il écrivit au pape en lui envoyant une défense de ses propositions contre les indulgences.

Cette affaire faisant beaucoup de bruit, il fut cité à Rome, mais il ne comparut point. Alors, suivant l'ordre de Léon X, il fut mandé par le cardinal Cajétan, légat en Allemagne, qui fit d'inutiles efforts pour obtenir sa rétractation.

Le 9 novembre 1518, le pape décida la question des indulgences, en déclarant par une bulle que la doctrine de l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les autres, est que le pontife romain, successeur de Saint-Pierre et vicaire de Jésus-Christ, a le pouvoir de remettre, en vertu des clefs, la coulpe et la peine des péchés : la coulpe, par le sacrement de pénitence, et la peine temporelle due pour les péchés actuels à la justice divine, par le moyen des indulgences ; qu'il peut les accorder pour de justes causes aux fidèles qui, par l'union de la charité, sont membres de Jésus-Christ ; que leur utilité s'étend non-seulement aux vivants, mais encore aux fidèles décédés dans la grâce de Dieu.

Luther, dont le nom n'était point prononcé dans la bulle, continua de soutenir ses erreurs par écrit et de vive voix, luttant avec une opiniâtreté insultante, et osant dire, dans une dispute à Leipsick, ces affreuses paroles : *Ce n'est pas au nom de Dieu que j'ai commencé ce jeu ; ce n'est pas au nom de Dieu qu'il finira.*

Le mal allant toujours croissant, le Saint-Père, effrayé des dangers qui menaçaient l'Eglise, publia, le 15 juin 1520, une bulle commençant en ces termes : « Levez-vous, Sei-« gneur, disait le pontife, et jugez votre cause ; souvenez-« vous des insultes qu'on vous fait, de celles que vous font « les insensés tout le jour ; inclinez votre oreille à nos « prières...... :

« Levez-vous, Pierre, et conformément au soin pasto-
« ral qui vous a été divinement confié, prenez en main la
« cause de la sainte Eglise romaine, la mère de toutes les
« Eglises et la maîtresse de la foi ; elle que, d'après l'ordre
« de Dieu, vous avez consacrée par votre sang; contre
« laquelle, ainsi que vous avez daigné nous en prévenir,
« s'insurgent des maîtres de mensonge.....

« Levez-vous aussi, Paul, nous vous en prions, vous qui
« avez éclairé et illustré cette Eglise, et par votre doctrine
« et par votre martyre; car un nouveau Porphyre paraît...

« Qu'elle se lève enfin, toute l'Eglise des saints et le reste
« de l'Eglise universelle, de qui méprisant la vraie inter-
« prétation des saintes lettres, quelques-uns, dont le père
« du mensonge a aveuglé les intelligences, suivant l'ancien
« usage des hérétiques, interprètent ces mêmes Écritures
« autrement que ne demande l'Esprit-Saint, et cela d'a-
« près leur propre sens, par ambition et pour une renom-
« mée populaire, ou plutôt, comme l'atteste l'apôtre, ils les
« torturent et les *adultèrent ;* en sorte que, selon saint Jé-
« rôme, ce n'est plus l'Évangile du Christ, mais celui du
« démon.

« Qu'elle se lève donc enfin, la sainte Eglise de Dieu, et,
« conjointement avec les bienheureux apôtres, qu'elle in-
« tercède auprès du Dieu tout-puissant, afin que toutes les
« erreurs de ces brebis étant purgées et toutes les hérésies
« étant éliminées d'entre les fidèles, il daigne conserver la
« paix et l'unité de sa sainte Eglise. »

Le pape, par cette bulle, condamna quarante-et-une propositions tirées des écrits de Luther, *comme respectivement hérétiques, ou scandaleuses, ou fausses, ou choquant les oreilles pieuses ou capables de séduire l'esprit des simples, et contraires à la foi catholique.*

Luther, ayant appris cette condamnation, ne garda plus aucune mesure et n'écouta que sa fureur; le 10 décembre

suivant, sur la place de Wittemberg, en présence des écoliers et du peuple, il brûla dans un vaste bûcher les livres du droit canon, les diverses collections des décrétales des papes, la nouvelle bulle de Léon X, la *somme* de saint Thomas, avec les écrits d'Eckius, d'Emser et d'autres catholiques qui s'étaient élevés contre son hérésie.

Le lendemain, il s'écria du haut de la chaire : « J'ai fait « brûler les œuvres sataniques des papes. Il vaudrait mieux « que ce fût lui-même qui eût été ainsi rôti, je veux dire le « siége pontifical. Si vous ne rompez avec Rome, point de « salut pour vos âmes... Que tout chrétien réfléchisse bien « qu'en communiquant avec les papistes, il renonce à la vie « éternelle... »

Bientôt il fit paraître son fameux livre de la *captivité de Babylone*, et prit le titre d'*ecclésiaste* dans une lettre qu'il écrivit aux évêques, en leur disant qu'il les méprise et qu'il veut rendre raison de sa doctrine à tout le monde, sans permettre qu'elle soit jugée par personne, pas même par tous les anges. « Car, ajoute-t-il, puisque j'en suis certain, je « veux par elle être le juge et de vous et des anges ; en sorte « que celui qui ne reçoit pas ma doctrine ne peut être sauvé. « Car elle est la doctrine de Dieu et non la mienne ; par « conséquent, mon jugement est le jugement de Dieu et « non le mien. »

Ainsi donc, dit l'abbé Rohrbacher (1), un moine refuse à l'Eglise et à son chef, refuse aux conciles, à la tradition, à l'accord des Pères et des docteurs, l'infaillibilité doctrinale que pourtant Jésus-Christ leur a promise et garantie par sa parole ; et il se la donne à lui-même, sans que personne la lui ait promise ni garantie ; il se la donne en vertu de son évidence individuelle, de sa certitude individuelle ; et, sur cet unique fondement, il s'érige en juge suprême de tous

(1) *Histoire universelle de l'Église catholique*, t. XXIII, p. 93.

les hommes et de tous les anges, il s'égale à Dieu lui-même.

La nouvelle hérésie faisait de grands progrès parmi la noblesse allemande (1); Charles-Quint, qui venait d'être couronné à Aix-la-Chapelle, réunit une diète à Worms, et la discussion s'étant ouverte sur l'état de l'Eglise germanique, le fameux littérateur Aléandro, ambassadeur du pape, s'exprima très-éloquemment, en signalant tous les dangers auxquels la nouvelle doctrine exposait la société :

« ..... A entendre les novateurs, il ne s'agit, tout au plus, « s'écriait l'orateur, que de quelques points controversés « entre Luther et la papauté, et qui regardent spéciale- « ment l'autorité du Saint-Siége. Mais c'est une grave er- « reur, puisque sur quarante-et-un articles condamnés dans « la bulle, quelques-uns seulement intéressent la dignité du « siége apostolique. Voici les livres que Luther a écrits en « latin et en allemand, qu'il a imprimés et répandus en son « nom. Il suffit d'ouvrir les yeux pour rester convaincu. « Mais peut-être que les erreurs que flétrit la bulle sont de « peu d'importance? Voyez : Luther nie la nécessité des « bonnes œuvres pour le salut; il nie la liberté de l'homme « dans l'observation de la loi naturelle et de la loi divine; il

(1) « Pour ce qui est en particulier des princes et des barons d'Allemagne, déjà Luther nous les a fait voir plongés dans la crapule et l'ivrognerie. De plus, il leur a jeté une amorce à laquelle de pareils hommes ne résistent guère : il les a débarrassés de l'obligation incommode de faire de bonnes œuvres, de réprimer les passions par l'abstinence et le jeûne; vol, adultère, homicide, ils peuvent tout commettre hardiment, pourvu qu'ils se mettent fortement dans la tête que Dieu ne leur en veut pas pour cela, et qu'ils meurent toujours dans sa grâce. Il (Luther) leur a promis, en compensation, les biens des couvents, des hôpitaux, des chapelles, des cathédrales; car on ne conservera plus de prébendes que pour leurs enfants, bâtards ou autres. Enfin, tout chrétien est prêtre, les barons allemands seront naturellement grands-prêtres, présideront dans les conciles, et y régleronteront, à coups d'épée, la foi et la morale des peuples. Certes, avec de telles amorces, ce qui étonne le plus, c'est que tous les barons allemands ne s'y soient pas laissé prendre. » (ROHRBACHER, *Hist. universelle de l'Église catholique*, t. XXIII. p. 146 et 147.)

« affirme que l'homme en toute action pèche damnable-
« ment. Trouvez-vous que la papauté seule ait intérêt à
« proscrire de telles maximes ? qu'au pape seul il appartienne
« de s'élever contre le mépris que le novateur enseigne pour
« les sacrements ?...

« Le pape, suivant Luther, a usurpé la puissance qu'il
« s'arroge. Usurpé ! et comment ?... Quoi, tous ces peu-
« ples qui parlent en langue différente, qui vivent dans
« divers climats, qui sont d'origine, de mœurs, d'intérêts
« opposés, s'accorderaient à reconnaître, comme vicaire de
« Jésus, un pauvre prêtre sans puissance, ne possédant pour
« patrimoine qu'un petit coin de terre ; et les évêques au-
« raient incliné leurs mitres, les rois leurs diadêmes, si l'an-
« tique tradition ne leur avait enseigné que ces hommages
« de foi et d'obéissance, s'adressaient à l'héritier de Pierre
« et qu'ils exécutaient le testament du fils de Dieu ? Mais
« supposons que le Christ abandonne son Eglise, que cette
« assemblée, frappée du vertige, dépouille la papauté de sa
« primauté : cette primauté détruite, comment gouverner
« l'Eglise ? Chaque évêque, dites-vous, sera souverain ab-
« solu dans son diocèse ! Alors, au lieu d'une tyrannie, en
« voilà mille que vous voudrez bientôt détruire ; c'est l'épis-
« copat qui se fractionne et se divise, c'est l'anarchie qui en-
« tre dans le temple du Seigneur, c'est la couronne jetée à
« tout seigneur qui possède un château. On ajoute : au-
« dessus des évêques règnera le concile ; évêques, baissez
« la tête ! Sans doute un concile permanent ? et où seront
« alors les pasteurs ? Loin de leurs troupeaux. Et, le concile
« dissous, à qui recourir pour administrer les remèdes que
« réclament les maladies de la communauté générale ? Qui
« convoquera le concile ? L'autorité séculière, peut-être ?
« Mais voilà le pouvoir séculier qui envahit l'Eglise. Et qui
« présidera le concile ? Et ne voyez-vous pas que chaque
« question posée est grosse de troubles, de révoltes et d'in-

« quiétude ? Quel dédale de lois, de règlements, de rites et « de doctrines va sortir d'un semblable conciliabule, où « chaque fidèle tiendra que son évêque seul a maintenu l'in- « tégrité de la foi.

« ..... Mais on oppose cet argument suranné : Comment « vivait-on dans les premiers siècles de l'Eglise, quand le « pouvoir du pape était loin d'être aussi grand ? Mais avec « une argumentation semblable, nous pourrions demander « à notre tour : Comment l'homme a cessé de se nourrir « de glands, comment les princes ont cessé de marcher sans « escorte, et les filles des rois de laver leurs vêtements ? « Qui ne sait que le corps politique ressemble au corps hu- « main, que le siècle avance comme l'âge, que l'adolescence « ne porte pas les habits de l'enfance...

« Voulez-vous l'expérience et les garanties de la sagesse « pour vous décider ? Les plus célèbres académies ont con- « damné la doctrine luthérienne. — Les hautes dignités « des personnes ? — Les prélats de la Germanie, les évê- « ques, les docteurs, les recteurs, les ecclésiastiques, l'ont « proscrite. — Les puissances terrestres ? L'empereur a « fait brûler publiquement, dans ses Etats, les œuvres du « moine Augustin. Les barons, les grands d'Allemagne, ont « en abomination ses enseignements.

« Mais peut-être craignez-vous le contre-coup de cette « lutte dans les royaumes étrangers ? Le roi de France vient « de défendre l'entrée de ses Etats aux livres de Luther, et « l'Université parisienne, dans une discussion récente, s'est « élevée de toute la force de son nom et de ses lumières « contre les maximes nouvelles. Le roi d'Angleterre n'a « voulu laisser à personne le soin de défendre l'intégrité de « la foi catholique ; il a pris la plume, et vous savez avec « quelle éloquence et quelle logique ? La Hongrie, l'Espa- « gne, ont jeté un cri d'effroi. Vos voisins mêmes, qui ont « accueilli l'erreur, applaudiront aux mesures énergiques

« que vous prendrez, parce que, si l'on est content que la « fièvre vienne descendre dans la maison de son ennemi, « on a peur que la fièvre ne s'y établisse. Que si la malice « des hommes, les malheurs du temps, la colère de Dieu, « voulaient que, malgré le coup que vous allez porter, cette « plante maudite restât encore, elle vivrait peut-être, mais « languissante, malade, et ses germes seraient étouffés « dans des temps meilleurs. Que si vous ne prenez la co- « gnée, je le vois, cet arbre de Nabuchodonosor, éten- « dre ses rameaux, s'épanouir et étouffer la vigne du Sei- « gneur ; l'hérésie aura fait de l'Allemagne, ce que l'é- « pée de Mahomet aura fait de l'Asie. »

Après ce discours, qui émut fortement l'assemblée, Frédéric, électeur de Saxe, partisan de l'hérésiarque, demanda à répondre au nonce du pape, et dans la séance du lendemain, émit l'avis que Luther, muni d'un sauf-conduit, vînt librement s'expliquer devant la diète. Luther y comparut le 17 avril 1521. L'official de l'archevêque de Trèves lui demanda s'il se reconnaissait l'auteur des écrits publiés sous son nom et qu'il lui représentait, et s'il consentait à rétracter quelques-unes des doctrines qu'il y enseignait.

Luther répondit sur la première question que ses livres étaient de lui, et sur la seconde, qu'il demandait le temps nécessaire pour préparer sa réponse.

On lui donna jusqu'au lendemain, et dans cette seconde audience l'official lui ayant demandé de nouveau s'il voulait soutenir toutes ses œuvres ou bien en désavouer quelques-unes, Luther, après une longue dissertation, déclara qu'à moins qu'on ne le convainquît d'erreur, par le témoignage de l'Ecriture ou de l'évidence, il ne pouvait ni ne voulait se rétracter. « Car, disait-il, je ne crois pas à la seule autorité du pape et des conciles, qui, si souvent, ont erré ou se sont contredits, et je ne reconnais de maître que la Bible et la parole de Dieu. »

Les ordres se retirèrent pour délibérer; puis l'official parla de la sorte à Luther : « ..... Vous venez de ressusciter « des dogmes condamnés par le concile de Constance, et « vous demandez à être convaincu par les Ecritures. Mais « si chacun avait la liberté de disputer sur des points, de- « puis tant de siècles, désapprouvés par l'Eglise et les con- « ciles, il n'y aurait plus de doctrine, plus de dogme, rien « de certain, rien de fixe; plus de croyances qu'on devrait « tenir sous peine du salut éternel. Car aujourd'hui vous « qui rejetez l'autorité du concile de Constance, demain « vous proscrirez tous les conciles, puis les Pères, les doc- « teurs; alors, plus d'autorité que cette parole individuelle « que vous appelez en témoignage. C'est pourquoi Sa Ma- « jesté demande une réponse simple et précise, affirmative « ou négative. Voulez-vous défendre comme catholiques « tous vos enseignements, ou en est-il que vous soyez prêt « à désavouer? »

Mais Luther ne fut ni plus net ni plus précis que dans sa précédente réponse; et, deux jours après, le secrétaire de la diète fit lecture d'une lettre de l'empereur, qui s'exprimait ainsi :

« Nos ancêtres, les rois d'Espagne, les archiducs d'Au- « triche, les ducs de Bourgogne, protecteurs et défenseurs « de la foi catholique, en ont défendu l'intégrité de leur « sang et de leur épée, en même temps qu'ils veillaient à ce « qu'on rendît aux décrets de l'Eglise l'obéissance qui leur « est due. Nous ne perdrons pas de vue ces beaux exemples, « nous marcherons sur les traces de nos aïeux, et nous « protégerons de toutes nos forces cette foi que nous avons « reçue en héritage. Et comme il s'est trouvé un frère qui a « osé attaquer à la fois et les dogmes de l'Eglise et le chef « de la catholicité, défendant avec opiniâtreté les erreurs où « il est tombé, et refusant de se rétracter, nous avons jugé « qu'il fallait s'opposer aux progrès de ces désordres, même

« au péril de notre sang, de nos biens, de nos dignités, de « la fortune de l'empire, afin que la Germanie ne se souillât « pas du crime de parjure. Nous ne voulons plus désormais « entendre Martin Luther, dont les princes ont appris à « connaître l'inflexible opiniâtreté, et nous ordonnons qu'il « ait à s'éloigner et à se retirer sous la foi de la parole que « nous lui avons donnée, sans qu'il puisse, dans son che- « min, prêcher ou exciter des désordres. »

On essaya plusieurs fois encore, dans des conférences particulières, de fléchir l'opiniâtreté de Luther ; mais ce fut inutilement.

« N'avez-vous pas déclaré, lui dit le margrave de Bran- « debourg, que vous ne céderiez qu'autant que vous seriez « convaincu par le texte même de l'Écriture? — Ou par « des raisons de toute évidence, reprit Luther. — Mais « vous admettez donc, objecta le margrave, une raison su- « périeure à la parole de Dieu? » Luther ne répondit pas, quitta Worms le 26 avril, et composa presque aussitôt le *Credo* que voici :

« Le chrétien baptisé ne peut perdre le royaume céleste, « de quelques péchés qu'il se souille, pourvu qu'il croie. « — Car la foi ôte tous les péchés du monde. — Au chré- « tien ni l'Église, ni les anges ne peuvent imposer des « croyances. — C'est la doctrine de saint Paul. Col., 2. — « Il n'est pas d'État qui puisse être heureusement gou- « verné par des rois. — C'est l'enseignement de l'expé- « rience. — Tout homme peut confesser et absoudre. — « Il est écrit dans saint Matthieu : Ce que vous lierez sur « la terre sera lié dans les cieux et ce que vous délierez « sur la terre sera délié dans les cieux; ces paroles s'a- « dressent à tous. — Le péché est de sa nature toujours « le même : il ne s'aggrave pas parce qu'il est commis « avec une mère, une sœur, une fille. — Le Christ l'en- « seigne. — Tout homme peut confesser, dédier une

« églisé, conférer des ordres. — Viletés qu'on doit abandonner aux subalternes : à l'évêque de prêcher l'Évangile. — Quand saint Pierre lui-même trônerait à Rome, « je ne le reconnaîtrais pas pour pape. — C'est que la papauté « n'est qu'une fiction. — Libre arbitre! chimère, non-« sens! — C'est la nécessité qui nous pousse et nous régit. « — L'homme ne peut que l'iniquité, je l'ai prouvé. — Le « pape est hérétique, schismatique, idolâtre; salut, Satan! « — C'est la vérité. »

Tel est le *Credo* luthérien de 1521, *Credo* tellement impie, tellement scandaleux, tellement subversif de tout ordre, de toute société, de toute morale, de toute religion, dit l'abbé Rohrbacher, que Luther lui-même, malgré son audace, n'osa point le professer à la diète de Worms.

Cependant la Faculté de théologie de Paris, que Luther, dès l'année 1518, avait déclaré vouloir prendre pour arbitre de ses différends avec le Saint-Siége, venait de publier son décret dans une assemblée générale tenue aux Mathurins, le 15 avril (1).

« Cet homme, est-il dit dans le préambule, renouvelle « les erreurs de tous les hérétiques qui ont jamais existé. « Il préfère son jugement à celui de toutes les écoles ; il se « croit plus éclairé que l'Église entière; il méprise les sen-« timents des anciens et des saints docteurs; il ose même « détruire l'autorité des conciles; comme si Dieu s'était « manifesté à Luther seul pour lui apprendre ce qui est « nécessaire au salut; comme si Jésus-Christ avait laissé « jusqu'ici l'Église, son épouse, dans les ténèbres et dans « l'aveuglement! Quelle impiété! quelle présomption! Et « ne faut-il pas plutôt employer les censures, la prison et « les flammes contre une telle hardiesse que les secours du « raisonnement! »

(1) An 1521.

Les docteurs, après d'autres reproches contre Luther, font remarquer en quoi il imitait les hérétiques anciens : les montanistes, en ne voulant pas reconnaître l'autorité de l'Église; les manichéens, en niant le libre arbitre; les hussites, en parlant contre les dispositions requises pour le sacrement de pénitence; les wicleffites, en abolissant la confession; les cathares, les vaudois et les bohémiens, en attaquant les peines décernées contre les hérétiques, les priviléges du clergé, la pratique des conseils évangéliques, etc. La Faculté fait ensuite une énumération dogmatique de cent treize propositions extraites des divers ouvrages de Luther et par elles choisies pour être l'objet de sa censure.

Ce jugement doctrinal, qui condamnait l'hérésiarque, fut bientôt suivi d'un édit (1) par lequel l'empereur déclarait tenir Martin Luther pour hérétique notoire, et commandait à tous de le tenir pour tel, défendant à tous de le recevoir ni de le protéger en aucune façon; ordonnant à tous les princes et États de l'empire, sous les peines accoutumées, de le prendre et emprisonner après le terme de vingt jours expiré, et de poursuivre tous ses complices, adhérents et fauteurs, les dépouillant de tous leurs biens, suivant les lois et constitutions de l'empire. Il était en outre défendu de lire et de garder aucun de ses livres et d'imprimer quelque ouvrage que ce fût, en matière de foi, sans la permission de l'évêque diocésain.

Mais Luther était déjà en lieu de sûreté, par les soins de l'électeur de Saxe; et l'on n'exécuta point l'édit contre ses partisans.

Et voilà comment s'éleva, comment se maintint cette monstrueuse hérésie qui devait bientôt agiter l'Europe, occasionner de longues, de cruelles guerres, et produire des

(1) Cet édit fut publié le 8 mai 1521 dans la diète de Worms.

sectes innombrables, toutes opposées entre elles et seulement d'accord en un point : *protester contre l'autorité de l'Église* (1).

Cependant les hostilités venaient de s'engager entre le roi de France et Charles-Quint. Une armée commandée par Lespare, agissant dans l'intérêt d'Henri d'Albret, avait envahi et perdu la Navarre. Robert de La Marck, duc de Bouillon, ayant déclaré la guerre à l'empereur, les troupes de celui-ci avaient violé le territoire français pour aller attaquer La Marck. Mézières, assiégée par des forces nombreuses, n'avait dû son salut qu'à la bravoure de Bayard. François Ier avait fait fuir Charles-Quint au-delà de l'Escaut; mais il n'avait pas su profiter de ses avantages.

Le pape s'étant ligué avec l'empereur, le maréchal de Lautrec, privé des fonds nécessaires pour la solde des troupes, ne put, malgré tous ses efforts, conserver le Milanais.

La mort de Léon X (2) n'améliora point les affaires du

---

(1) M. l'abbé J. Balmès, *Le Protestantisme comparé au catholicisme, dans ses rapports avec la civilisation européenne*, t. I, p. 8.

« Et toutes ces sectes, qui donnaient l'Évangile comme une règle suf-« fisante, dressent des confessions, formulent des symboles et imposent « des dogmes. Nées du même père qu'elles ont renié, elles se maudissent « et se proscrivent entre elles; elles s'appellent hérétiques; elles se « ferment l'une à l'autre la porte du ciel. Si vous les interrogez séparé-« ment, vous trouvez bien un Évangile, mais pas de croyants; une révé-« lation, mais pas de chrétiens; car Luther damne Œcolampade, qui « damne Münzer, qui damne Zwingli. Mais où donc est la vérité, où le « Christ? Là précisément où toutes ces sectes s'accordent à dire que vous « ne sauriez le trouver : dans l'unité catholique. » (Audin, *Hist. de la vie, des ouvrages et des doctrines de Martin Luther*, 3e édition abrégée, p. 161.)

(2) Le 1er décembre 1521. Léon X eut pour successeur Adrien VI, natif d'Utrecht (*).

(*) Un écrivain protestant, l'Anglais Roscoe, dans son ouvrage sur le pontificat de Léon X, s'exprime de la manière suivante au sujet de la conduite tenue par ce pontife envers les souverains : « Les grands objets, que Léon X parait s'être toujours proposés dans « sa conduite politique, démontrent qu'il était doué d'un esprit d'une vaste étendue, et « qu'il avait conçu une juste idée de la place importante qu'il occupait. Pacifier l'Europe, « y établir l'équilibre politique, assurer la tranquillité générale, soustraire l'Italie à la do-

roi au-delà des Alpes. Après de nouveaux revers, Lautrec revint en France et apprit au roi qu'il n'avait point reçu les quatre cent mille écus qu'on s'était engagé à lui faire compter pour l'entretien de son armée. Le roi, fort étonné, fit venir le surintendant, qui déclara les avoir versés dans les mains de la mère du roi. Cette princesse fut obligée de convenir du fait; mais elle prétendait que cette somme lui appartenait, l'ayant, disait-elle, versée autrefois dans l'épargne, pour en être remboursée quand bon lui semblerait.

François I[er], ne voulant se brouiller ni avec sa mère, ni avec la dame de Châteaubriand, sa maîtresse, sœur du maréchal de Lautrec, sacrifia le surintendant, qui périt sur l'échafaud après cinq années de prison (1). Et comme il fallait pourvoir à l'embarras des finances, le roi créa et vendit vingt nouvelles charges de conseiller au Parlement, fit convertir en espèces la grille d'argent donnée par Louis XI à l'église Saint-Martin de Tours, et mit en usage une des premières ressources de crédit public en empruntant deux cent mille livres à la ville de Paris, moyennant un intérêt de douze pour cent, garanti par la cession qui

---

(1) La duchesse d'Angoulême, mère du roi, avait espéré que la défaite de Lautrec entraînerait non-seulement la disgrâce de ce général, mais encore celle de la dame de Châteaubriand, qu'elle détestait beaucoup à cause de l'ascendant qu'elle avait sur l'esprit du roi.

« mination des puissances étrangères, recouvrer les anciens domaines de l'Église, contenir « et abaisser la puissance des Turcs; ce furent là les points qu'il ne perdit jamais de vue. » La protection et l'encouragement qu'il accorda aux arts, aux sciences et aux lettres lui ont mérité l'honneur d'avoir son nom imprimé à son siècle. Les réceptions de Léon X au Vatican effacèrent, dit M. Audin (*Hist. de Luther*), toutes les splendeurs des cours les plus brillantes. Jamais aussi plus hautes intelligences ne s'étaient donné rendez-vous dans le palais d'un prince! Paul Jove et William Roscoë ont décrit les merveilles de ce règne. Le premier, après avoir raconté l'histoire du pontife, nous le peint échappant au bruit et aux pompes du Vatican, aux fêtes de Rome, à l'enivrement de cet encens qu'on brûlait pour lui en Italie, aux joies comme à l'esclavage de la papauté; et, sans rien dire, partant tout à coup en fugitif pour visiter sa villa Malliana. A son approche, les cloches du pauvre village s'ebranlent, les paysans accourent, jonchent la terre de feuillage, arrêtent la litière du pape et viennent lui offrir des fleurs. Léon X descendait, leur prenait la main, les interrogeait, aimait à baiser les blancs cheveux des vieillards, caressait les petits enfants, dotait les jeunes filles et payait les dettes des indigents; car il avait pour maxime qu'il est du devoir d'un prince de soulager la misère et de renvoyer, avec la joie dans le cœur et sur la figure quiconque veut l'approcher.

fut faite aux officiers municipaux des droits qui se percevaient sur le vin débité dans la capitale.

Telle fut l'origine des rentes sur l'Hôtel-de-Ville, qui s'accrurent considérablement dans la suite, et auxquelles ont succédé depuis les rentes sur l'Etat (1).

On s'occupa dès lors des préparatifs d'une nouvelle expédition pour reprendre le Milanais; et cependant la cour ne cessait de vivre au milieu des plaisirs et des fêtes, se jouait des mœurs et semblait tout oublier pour des intrigues de galanterie.

Tandis que la reine, déjà mère de plusieurs enfants, cherchait à se consoler, par des actes de bienfaisance et de piété, des infidélités de son époux, la mère du roi faisait proposer sa main au connétable de Bourbon qui rejetait cette alliance et adressait ses vœux à la comtesse de Châteaubriand qui, de son côté, repoussait ses démarches et lui préférait l'amiral Bonnivet.

Outrée du refus du connétable, Louise de Savoie médita sa ruine, le fit priver de ses pensions, et lui intenta un injuste procès pour le dépouiller de ses biens. Le connétable, emporté par son ressentiment, cède aux offres de Charles-Quint, s'efforce, mais en vain, de soulever quelques provinces, passe en Franche-Comté, arrive en Italie et se joint à l'armée espagnole.

Les Anglais et les Allemands envahissent en même temps la Champagne et la Picardie; mais ils sont repoussés. Bonnivet, chargé du commandement de l'expédition d'Italie, obtient d'abord quelques succès; mais abandonné par les Suisses, et n'ayant plus qu'une armée affaiblie par le manque de vivres et par les ravages de la peste, il se décida à la retraite.

« Le capitaine Bayard et le Seigneur de Vandenesse es-

(1) Voy. Petitot, *Collection des Mémoires*, etc., t. XVII, p. 52.

« tans demourés sur la queue, soutinrent l'effort de la « charge; mais tous deux y demourèrent. Le Seigneur de « Vandenesse mourut sur-le-champ, et le capitaine Bayard « fut blessé d'une arquebuzade au travers du corps, le-« quel, persuadé de ses gens de se retirer, ne le voulut « consentir, disant n'avoir jamais tourné le derrière à l'en-« nemy. Et après les avoir repoussés, se feit descendre par « un sien maistre d'hostel, lequel jamais ne l'abandonna et « se feit coucher auprès d'un arbre, le visage devers l'en-« nemy; où le duc de Bourbon, lequel estoit à là poursuite « de nostre camp le vint trouver, et dit audit Bayard qu'il « avoit grand'pitié de luy, le voyant en cest estat, pour « avoir esté si vertueux chevalier. Le capitaine Bayard luy « feit réponse : *Monsieur, il n'y a point de pitié en moy car* « *je meurs en homme de bien; mais j'ai pitié de vous, de* « *vous veoir servir contre vostre prince, et vostre patrie* « *et vostre serment* (1). Et luy fut amené ung prestre au-« quel dévotement se confessa en disant ces propres mots : « *Mon Dieu estant asseuré que tu as dist que celluy qui de* « *bon cueur retournera vers toy, quelque pescheur qu'il ait* « *esté, tu es toujours prest de le recevoir à mercy et luy* « *pardonner. Hélas! mon Dieu, créateur et rédempteur,* « *je t'ay offencé durant ma vie griefvement, dont il me des-* « *plait de tout mon cueur; je congnois bien que quand je* « *serois aux déserts mille ans, au pain et à l'eau, encore* « *n'est-ce pas pour avoir entrée en ton royaulme de para-* « *dis, si par ta grande et infinie bonté ne t'y plaisoit me* « *recevoir; car nulle créature ne peult mériter en ce monde* « *si hault loyer. Mon père et mon sauveur, je te supplie* « *n'avoir nul regard aux faultes par moy commises et que* « *ta grande miséricorde me soit preférée à la rigueur de* « *ta justice.* Sur la fin de ces parolles, le bon chevalier sans

(1) *Mémoires de du Bellay*, liv. II.

« paour et sans reprouche rendit son âme à Dieu, dont les
« ennemys eurent un deuil non-croyable. Par les chefs de
« l'armée des Espagnols, furent commis certains gentils-
« hommes pour le porter à l'église où luy fut fait un so-
« lempnel service durant deux jours, puis par ses servi-
« teurs fut mené en Dauphiné (1). »

Les restes de l'armée étant rentrés en France, le connétable et le général espagnol vinrent assiéger Marseille. Les habitants et principalement les femmes, déployèrent un grand courage et opposèrent sur tous les points une résistance héroïque. François Ier courut à leur secours, fit lever le siége, harcela l'ennemi dans sa retraite, et partit pour l'Italie malgré les représentations de sa mère. Il entre dans Milan, va mettre le siége devant Pavie, et divise imprudemment ses forces, en envoyant de nombreux détachements dans le royaume de Naples et du côté de Gênes.

La cour était alors dans le deuil; la reine était morte à l'âge de vingt-cinq ans, vénérée des grands, pleurée des pauvres, révérée de tous comme une sainte, n'ayant jamais cessé de donner l'exemple de la résignation, de la modestie, de la bienfaisance et de la piété.

Mais un malheur bien plus grand devait bientôt frapper la France.

L'armée de Charles-Quint, renforcée par un corps de lansquenets amenés par le connétable, quitte ses cantonnements et vient présenter bataille aux Français. La Trémouille et tous les vieux capitaines conseillent au roi d'éviter le combat, de lever le siége et d'aller se retrancher à Binasco. Mais ce prince, livré sans réserve à l'amiral Bonnivet, et s'imaginant que la retraite d'une armée où il se trouvait en personne flétrirait sa propre gloire, s'obstine à demeurer devant Pavie (2).

(1) *Chronique de Bayard*, par le LOYAL SERVITEUR, chap. LXV.

(2) Voy. GUICHARDIN, *Histoire d'Italie*, liv. XV, chap. V.

L'ennemi commence l'attaque la nuit du 23 au 24 février (1); mais les Français, qui étaient sur leurs gardes, résistent avec vigueur et dirigent quelques pièces d'artillerie avec un tel succès, que l'ennemi se replie brusquement pour ne pas rester exposé à un feu si meurtrier. François Ier, croyant que ce mouvement est un commencement de déroute, s'élance aussitôt avec une partie des siens et se trouve bientôt enveloppé par des forces considérables. Un combat acharné se livre autour de lui : les uns redoublant d'ardeur pour s'emparer de sa personne, les autres pour la dégager. Les plus braves des siens tombent percés de coups, et lui-même, blessé deux fois, ayant son cheval tué, lutte presque seul contre une multitude d'ennemis, et se rend enfin prisonnier au vice-roi de Naples. Enfermé dans la citadelle de Pizzighitone, il écrit à sa mère ce fameux billet : « Madame, tout est perdu fors l'honneur, » et quelque temps après il est transféré à Madrid. Les dames du plus haut rang viennent le visiter dans sa prison et cherchent, par les attentions les plus délicates, à calmer ses ennemis. Leurs époux regardant ce prince comme le modèle de la chevalerie, demandent qu'il soit prisonnier sur parole, et quatre d'entre eux se portent sa caution. Mais Charles-Quint, jaloux de l'intérêt qu'inspire son rival, et se flattant d'ailleurs d'obtenir, par les rigueurs de la captivité, un traité ruineux pour la France, défend toute communication avec le prisonnier.

Pendant ce temps, l'Allemagne était en feu. Les doctrines de Luther, qui venait de donner un scandale jusqu'alors inouï, en épousant publiquement une religieuse (2),

---

(1) An 1525.

(2) Luther se promenant un soir dans son petit jardin avec Catherine de Bore, sa femme, celle-ci contemplant les étoiles qui scintillaient d'un éclat extraordinaire. « Vois, donc, lui dit-elle, comme ces points lumi-« neux jettent de l'éclat. — Luther leva les yeux. — Oh! la vive lumière,

produisait leur effet. Des troupes de paysans, après avoir entendu les sermons de ses disciples, et s'être enivrés des idées d'égalité évangélique, prétendaient que toute autorité était impie, que les hommes, étant tous enfants de Dieu, et ayant été tous rachetés par Jésus-Christ, ne devaient être soumis à aucun pouvoir humain, et que l'égalité absolue était l'essence de la foi. « Mes bons Seigneurs, disait « Luther aux nobles d'Allemagne, ce sont des prédictions « d'en haut qui vous disent qu'on est las de votre joug, et « que le temps est venu où l'on s'apprête à le jeter bas...

« ... Ce ne sont pas les paysans qui s'insurgent contre « vous, c'est Dieu lui-même qui vient vous visiter dans votre « tyrannie. »

Et les habitants des campagnes s'armaient de tous côtés; et Münzer descendant dans les mines de Mansfeld : « Ré- « veillez-vous, mes frères! s'écriait-il; vous qui dormez, « prenez vos marteaux et frappez la tête des Philistins..... « Frappez à coups redoublés sur l'enclume de Nemrod. « Employez le fer de vos mines contre les ennemis du ciel. » Et ces souterrains vomissaient des bataillons qui répondaient avec enthousiasme à ces cris de sang contre les nobles et les prêtres.

Luther lui-même, effrayé des progrès de l'insurrection, adresse alors un cruel manifeste aux princes : « Aux ar- « mes!... Frappez! percez! leur écrit-il; tuez en face ou « par derrière! car il n'est rien de plus diabolique qu'un sé- « ditieux : c'est un chien enragé qui vous mord si vous ne « l'abattez. — Il ne s'agit plus de dormir, d'être patient ou

---

« s'écria-t-il; elle ne brille pas pour nous. — Et pourquoi? reprit Cathe- « rine, est-ce que nous serions dépossédés du royaume des cieux?... Luther « soupira... — Peut-être, dit-il, en punition de ce que nous avons quitté « notre état. — Il faudrait donc y retourner, répliqua Catherine. — C'est « trop tard, le char est trop embourbé, » répondit le docteur, et il rompit l'entretien. (Voy. Audin, *Hist. de Luther*.)

« miséricordieux ; le temps du glaive et de la colère n'est pas « le temps de la grâce!..... »

Mélanchton, son disciple, écrivait à son tour : « Que veulent ces hommes des champs, qui ont encore trop de liberté? Joseph charge le dos de l'Egyptien parce qu'il sait bien qu'il ne faut pas lâcher la bride au peuple. »

Les rebelles formèrent bientôt une armée nombreuse; mais ils n'avaient point d'artillerie et presque pas d'armes à feu; au moment où le son des clairons ennemis se fit entendre, ils se prosternèrent à terre et entonnèrent un cantique au Saint-Esprit.

Ce fut une boucherie plutôt qu'une lutte régulière. Les paysans tendaient le cou en chantant au Seigneur. Le fer était las de donner la mort; on envoya la cavalerie pour passer sur le ventre de tout ce qui respirait encore. Les mineurs seuls, qui se confiaient à leurs marteaux, opposèrent une vigoureuse résistance. Ils combattaient encore quand les trompettes de l'armée des princes avaient sonné la victoire. Aucun ne demanda quartier. Tous mouraient en vomissant avec le sang des imprécations contre leurs tyrans (1).

Au jour du jugement dernier, a dit Cochlée, Münzer et ses paysans crieront devant Dieu et ses anges : *Vengeance contre Luther !*

Cependant l'hérésie s'était introduite en France. Louis Berquin, gentilhomme de l'Artois, ayant l'un des premiers adopté le luthéranisme, avait été arrêté en 1523 (2) et n'avait dû son élargissement qu'à la protection du roi.

Quelques professeurs, séduits par l'esprit d'indépendance qu'affectait Luther, partageaient en secret sa doctrine, et

(1) AUDIN, *Hist. de Martin Luther.*

(2) L'année suivante, Josse Clictone, né à Nieuport, et docteur de la maison de Navarre, fit paraître un livre intitulé : *Anti-Luther*. C'est l'un des meilleurs ouvrages qui aient été composés pendant ces grandes controverses de religion.

plusieurs dames de la cour, notamment la duchesse d'Alençon, sœur du roi, accueillaient ces nouveautés comme un passe-temps et comme une ample matière où l'on allait puiser des traits piquants contre les moines.

Ce germe funeste, qui se développait lentement, excita peu l'attention du gouvernement, occupé d'ailleurs à remédier aux désordres qu'avait entraînés la captivité du roi.

L'alarme s'était répandue partout et les troubles les plus inquiétants en avaient été la suite. Dans les grandes villes et surtout à Paris on se croyait trahi, on s'armait en tumulte, on se choisissait des chefs et l'on travaillait à la hâte à des fortifications. Les brigands et les malfaiteurs, profitant de cette émotion générale, s'emparaient des grands chemins, empêchaient les communications, dévastaient les campagnes et pénétraient même quelquefois de nuit dans l'enceinte des cités.

A ces fléaux, qui menaçaient l'Etat d'une dissolution complète, se joignaient dans les hautes classes de la société des mécontentements dont les suites pouvaient être encore plus funestes.

La régente (1) était haïe ; on ne lui pardonnait pas d'avoir causé la défaite de Lautrec et d'avoir poussé le connétable de Bourbon à une résolution désespérée (2). On presse le duc de Vendôme de s'emparer des rênes de l'Etat ; mais ce vertueux prince va prendre les ordres de la régente, est placé par elle à la tête du conseil, et la fermentation s'apaise ; les mécontents rentrent dans le devoir.

La duchesse d'Alençon part pour Madrid pour négocier la délivrance de son frère, échoue dans sa mission et rentre

(1) François Ier avait nommé sa mère régente avant son départ pour la funeste expédition d'Italie.

(2) Petitot, *Introduction aux Mémoires de du Bellay.*

en France apportant avec elle un acte d'abdication du roi en faveur du dauphin (1).

Charles-Quint se décide alors à traiter sérieusement avec François I[er] et lui impose, entre autres conditions, d'abandonner tous ses alliés, de rétablir le connétable dans ses biens, de renoncer à ses prétentions sur Naples et Milan et de céder la Bourgogne; pour prix de ces sacrifices, il lui rend la liberté et lui accorde la main d'Eléonore, sa sœur, quoiqu'il l'eût promise au connétable pour prix de sa trahison.

Le roi s'engage à tout pour sortir de prison, prend la précaution peu loyale de protester secrètement, signe le traité (2), est obligé de laisser sa nouvelle épouse en Espagne jusqu'à ce que la Bourgogne soit livrée, et de donner ses deux fils aînés en ôtage de sa fidélité à ses engagements. A peine arrivé en France, il se prend de passion pour une fille d'honneur de sa mère, brise avec M[me] de Châteaubriand, et, près de sa nouvelle maîtresse, oublie les malheurs publics et les sages résolutions qu'il avait formées lorsqu'il se trouvait dans les fers; il oublie Eléonore, il oublie ses deux fils captifs (3) et méconnaît tous ses devoirs pour s'occuper de ses plaisirs.

Cependant les ambassadeurs de Charles-Quint étant arri-

---

(1) Le connétable de Bourbon, étant arrivé en Espagne pendant le séjour de la duchesse d'Alençon, fut accueilli par Charles-Quint avec de vifs témoignages d'amitié, ce qui indigna beaucoup la noblesse espagnole; aussi le marquis de Villana, dont le palais avait été assigné au connétable, osa-t-il dire à l'empereur : « Je ne puis rien refuser à Votre « Majesté; mais je lui déclare qu'aussitôt que Bourbon sera sorti de ma « maison, j'y mettrai le feu, comme à un lieu souillé par la présence d'un « traître et indigne d'être habité par des gens d'honneur. » (Voy. GUICHARDIN, *Hist. d'Italie*, liv. XVI, chap. V.)

(2) 14 janvier 1526.

(3) Éléonore tint lieu de mère à ces deux princes; elle prit soin de leur éducation et de leur santé pendant les quatre années que dura leur prison sur le sol étranger.

vés à Cognac, les députés des Etats de Bourgogne, qui s'y étaient également rendus, déclarèrent ne pas vouloir se séparer de la France et passer sous une autre domination, ajoutant que le roi n'avait pas le droit de démembrer le royaume.

Le roi qui, dans aucun cas, n'eût voulu se dessaisir d'une si vaste province, offrit alors aux ambassadeurs de payer deux millions pour la rançon de ses deux fils. Mais Charles-Quint, trompé dans son attente et apprenant que le pape et les Vénitiens, redoutant sa puissance, avaient fait une ligue avec François Ier, fit déclarer à ce prince que, s'il ne pouvait point livrer la Bourgogne, il devait, pour tenir sa parole, retourner en prison. La haine se rallume entre les deux rivaux.

Le connétable de Bourbon, auquel l'empereur avait promis le duché de Milan, étant rentré en Italie, se mit à ravager le pays avec une armée composée d'Espagnols et de lansquenets luthériens, se porta rapidement sur Rome, ordonna l'assaut et fut frappé d'un coup mortel en escaladant le mur. Ses soldats, animés d'une fureur nouvelle, s'élancèrent avec une telle impétuosité qu'ils furent en peu de temps maîtres de la ville (1). Après avoir vainement tenté de forcer le château Saint-Ange où Clément VII (2) s'était retiré, ils se ruèrent dans tous les quartiers et se livrèrent pendant plusieurs mois à toute sorte d'infamies et d'atrocités (3). Gorgés d'or, chargés d'un immense butin, mais

---

(1) 6 mai 1527.

(2) Ce pontife avait succédé à Adrien VI, le 19 novembre 1523.

(3) Jacques Buonaparte, gentilhomme de San Miniato, auteur contemporain, puisqu'on place sa mort en l'année 1541, a décrit, dans sa relation historique intitulée : *Le Sac de Rome au temps du pape Clément VII*, les effroyables excès commis par les vainqueurs : « Ils déshonoraient les « filles et les mères, et les tuaient ensuite sous les yeux de leurs pères « ou de leurs maris qu'ils retenaient garrottés..... Les maisons particu- « lières n'étaient pas le seul théâtre de ces scènes abominables ; elles se

décimés par la peste et intimidés par les succès de Lautrec, qui s'avançait avec de nombreuses troupes, ils sortirent enfin de Rome d'où le pape était parvenu à s'échapper.

François Ier, ayant besoin d'un secours extraordinaire tant pour soutenir l'armée confiée à Lautrec que pour racheter ses deux fils, convoque à Paris une assemblée de notables, et déclare que si un refus se fait entendre, sa conscience l'oblige à tenir ses engagements, et qu'il est prêt à retourner en prison et à renoncer pour jamais au trône. Alors le duc de Vendôme se lève et dit : « Sire, la noblesse « vous offre la moitié de ses biens ; si la moitié ne suffit pas, « la totalité, avec nos épées et tout notre sang jusqu'à la « dernière goutte. » Le clergé et le tiers-État ne se mon-

---

« passaient encore dans les temples saints, dans les chapelles consacrées « à Dieu, où des dames et des demoiselles de tout rang, jetant des cris « perçants et fondant en larmes, s'étaient réfugiées... On eût dit que cette « ville magnifique, siége du chef visible de l'Église, si souvent le théâtre « des plus brillants triomphes, de la gloire la plus éclatante, était destinée « depuis des siècles à devenir la proie de ces sauvages. Les luthériens, qui « composaient en grande partie cette armée, portaient leurs mains ensan- « glantées sur les calices, les croix, jetaient avec mépris les reliques par « terre, détachaient des murs les images des saints pour les salir, les « déchirer ou les brûler. Ils barbouillaient les peintures à fresque. Quel- « ques-uns d'entre eux allèrent dans les sacristies, se revêtir des habits « sacerdotaux, et montant sur l'autel, ils officiaient par dérision en proférant « d'horribles blasphèmes... Ils promenaient dans les rues de la ville les « prélats romains couverts de tous les ornements et insignes de leur dignité « pour les livrer à la risée du peuple. Une de leurs compagnies, également « dans le dessein de jeter du ridicule sur les cérémonies de l'Église ro- « maine, porta le cardinal Aracèle dans une bière à travers les rues de « Rome, en chantant l'office des morts ; à la fin, ils s'arrêtèrent devant « une église où, pour pousser plus loin le sarcasme, ils prononcèrent une « espèce d'oraison funèbre dans laquelle, au lieu d'éloges, ils débitaient « une foule d'obscénités révoltantes et de calomnies atroces. Puis ils le « rapportèrent chez lui, et, suivant leur coutume, ils firent sous ses yeux « une orgie, se faisant servir ses vins les plus fins dans des calices d'or « consacrés. On vit entrer encore dans plusieurs maisons ce même car- « dinal, en croupe d'un cavalier allemand ou espagnol, qui le menait « ainsi dans tous les quartiers, lié comme un vil criminel, afin d'em- « prunter les sommes dont il avait besoin pour racheter sa liberté. » (*Traduit par le prince* NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE.)

trèrent pas moins dévoués, et l'assemblée décida que le roi n'était pas tenu d'exécuter le traité de Madrid.

Charles-Quint adresse alors à ce prince les reproches les plus amers et le provoque par un défi. François Ier le provoque à son tour; mais son rival se garde prudemment d'accepter le cartel.

Lautrec poursuit sa marche à travers l'Italie, prend plusieurs places fortes, va mettre le siége devant Naples, voit périr de la peste les deux tiers de ses troupes et succombe lui-même, tandis que l'amiral gênois, André Doria, trahit la cause de la France et traite avec l'empereur. Le comte de Saint-Paul se soutient encore dans le Milanais; mais il est surpris et fait prisonnier à Landriano, et le roi n'a plus d'armée au-delà des Alpes.

Un mal plus dangereux et plus funeste pour l'État, le progrès de l'hérésie, excitait depuis quelque temps le zèle du clergé de France. La Faculté de théologie de Paris avait censuré un grand nombre de propositions tirées des ouvrages d'Erasme : un concile de la province de Sens s'étant assemblé à Paris, en 1528, avait excommunié et anathématisé tous ceux qui oseraient croire et parler autrement que l'Eglise; on y avait proscrit toutes les assemblées des luthériens, tous les livres de ces sectaires et dressé seize articles concernant la foi (1). D'autres conciles s'étaient

(1) Ces seize articles ou décrets sont : 1° Sur l'unité et l'infaillibilité de l'Église; 2° sur la visibilité de l'Église; 3° sur l'autorité des conciles; 4° sur l'autorité qu'a l'Église de déterminer le sens des livres saints; 5° sur les traditions divines; 6° sur les ordonnances ecclésiastiques; 7° sur les jeûnes et les abstinences de l'Église; 8° sur le célibat des prêtres; 9° sur les vœux monastiques; 10° sur les sacrements de l'Église; 11° sur le sacrifice de la messe; 12° sur la satisfaction, le purgatoire et la prière pour les morts; 13° sur le culte des saints; 14° sur le culte des images; 15° sur le libre arbitre; 16° sur la foi et les œuvres.

Ce concile fit en outre quarante décrets concernant la discipline ecclésiastique.

tenus à Lyon, à Bourges et dans plusieurs autres provinces.

Une statue de la sainte Vierge, placée au coin de la rue des Rosiers et de la rue des Juifs, au quartier Saint-Antoine, ayant été mutilée pendant la nuit qui précédait la Pentecôte, tout Paris fut indigné de cet attentat, et le roi, partageant cette indignation (1), ordonna qu'on recherchât les coupables pour en faire une justice exemplaire et nomma douze commissaires pour reprendre le procès de Louis Berquin, qui, devenu plus audacieux par son impunité, s'opiniâtra dans l'erreur, refusa de se rétracter et fut condamné au feu. Et comme la princesse Marguerite, mariée depuis peu de temps à Henri d'Albret, roi de Navarre, accueillait les novateurs dans le Béarn et les protégeait ouvertement (2), François Ier, son frère, la fit venir à la cour et lui reprocha son imprudence.

L'Allemagne, toujours en proie aux discordes religieuses, avait vu, sans beaucoup d'émotion, les Turcs exercer leurs ravages dans la Hongrie et dans l'Autriche.

Une nouvelle doctrine, déjà établie en Suisse, par Zwingli, était venue jeter la division parmi les luthériens. Et tous ces partisans de la réforme se déchiraient entre eux, se pré-

---

(1) François Ier fit faire une autre statue en argent et alla lui-même la placer en grande pompe au même lieu. Cette statue fut volée en 1545 et remplacée par une autre en bois qui fut brisée par les Huguenots en 1551. L'évêque de Paris en substitua une nouvelle en marbre.

(2) Le poëte Clément Marot, qui avait été poursuivi à cause de ses expressions hardies sur des points de doctrine, se réfugia auprès de cette princesse qu'il célébra dans ses vers, et qu'il appelait la *Marguerite des Marguerites*. Voici un échantillon de ses poésies en faveur de sa bienfaitrice :

Entre autres dons de grâces immortelles,
Madame escrit, si hault et doucement
Que je m'estonne en voyant choses telles,
Qu'on n'en reçoit plus d'esbahissement;
Puis quand je l'oy parler si sagement,
Et que je voy sa plume travailler,
Je tourne bride et m'esbahis comment
On est si sot de s'en émerveiller.

tendaient juges absolus des controverses, et s'accusaient réciproquement d'erreur.

Pour apaiser ces scandales, Charles-Quint convoque une diète à Spire (1); et l'assemblée décrète, après bien des contestations, que partout où l'édit de Worms aura été reçu, il sera défendu de changer de religion; que les villes qui auront reçu les doctrines nouvelles les garderont jusqu'à la tenue d'un concile, sans que toutefois elles puissent abolir la Messe, ou enlever aux catholiques le libre exercice de leur culte.

Mais six princes luthériens et les députés de quatorze villes *protestent* contre les résolutions de la majorité et en appellent à l'empereur et au concile général ou national. De là le nom de *protestants*, qui fut pris par tous les sectaires (2).

---

(1) An 1529.

(2) « Pour faire entendre, dit l'abbé Rohrbacher, que leur essence est de protester: de protester contre l'autorité la plus grande qu'il y ait sur la terre, l'Église catholique, Église qui remonte de nous sans interruption jusqu'à Jésus-Christ... Église avec laquelle Jésus-Christ a promis d'être tous les jours jusqu'à la consommation des siècles... Voilà contre qui et contre quoi protestent essentiellement toutes les sectes protestantes. — Maintenant, veut-on savoir quelle est leur profession générale au XIXe siècle comme au XVIe? Elle peut être exposée non-seulement dans une très-courte brochure, mais même sur une carte de visite; la voici: — *Je crois en moi* et je proteste contre l'*Église romaine*. — Je crois en moi, voilà la souveraineté radicale de la raison individuelle; je proteste contre l'Église romaine, voilà sa déclaration d'indépendance. Ce sont les seuls dogmes qui soient et qui puissent être communs entre les protestants. Après cela on peut croire telle ou telle chose, pourvu qu'on la croie par la foi qu'on a en soi-même; on peut protester sur plus ou moins d'articles, pourvu qu'on proteste. Ainsi, les *luthériens* qui soutiennent encore que *Jésus-Christ est Dieu*, et les pasteurs *calvinistes* de Genève qui, en 1817, excommunient ceux qui osent encore le soutenir, bien qu'en contradiction les uns avec les autres, sont également protestants, parce qu'ils croient également en soi et qu'ils protestent également contre l'Eglise catholique. — Pour rendre la chose plus sensible, prenez, comme les disciples de Luther ont fait, prenez une Église catholique, ôtez-en le signe chrétien, l'autel du sacrifice; en un mot, tout ce qui pourrait donner une idée de religion, n'y laissez que les quatre murs et

Ces dissensions, ces désordres et la nouvelle guerre dont l'Autriche était menacée de la part des Turcs déterminent Charles-Quint à se relâcher sur quelques-unes des conditions imposées à François Ier, par le traité de Madrid. Marguerite d'Autriche, tante de l'empereur, et la duchesse d'Angoulême, mère du roi, pourvues des pleins pouvoirs de ces princes, se réunissent à Cambrai (1) et font une convention par laquelle il est stipulé que la Bourgogne reste à la France; que le roi renonce à l'hommage dû par l'empereur pour le comté de Flandre et d'Artois, et qu'il s'oblige à payer deux millions d'écus d'or pour la rançon de ses deux fils.

François Ier se rend, quelque temps après, sur les frontières d'Espagne, et ramène avec lui ses enfants et son épouse Eléonore. Cette vertueuse princesse acquit bientôt la triste conviction que le cœur de son époux était entièrement voué à sa maîtresse, et jugeant qu'elle lutterait en vain contre une telle rivale, elle prit pour modèle la bonne reine Claude, dont elle traita les enfants comme s'ils eussent été les siens, ne se mêla de la politique que lorsqu'il s'élevait des nuages entre l'empereur et François Ier, et fut toujours la médiatrice de la paix entre ces deux rivaux (2).

---

vous aurez un temple protestant, au frontispice duquel vous pourrez placer en grosses lettres : *Temple de la Raison individuelle*... Le principe du protestantisme, le principe du libre examen et de la suprématie de l'esprit privé une fois admis, un protestant qui veut être conséquent avec soi-même ne peut que dire : *Amen!* à toutes les professions de luthéranisme, de calvinisme, de socinianisme, de déisme, de matérialisme, d'athéisme, de communisme, d'anarchisme et de scepticisme. » (*Hist. universelle de l'Eglise catholique*, t. XXIII, p. 323 et suiv.)

(1) An 1529. Le traité de paix, qui fut conclu par ces deux princesses, fut appelé la *Paix des dames*.

(2) Voy. Petitot, *Introduction aux Mémoires de du Bellay*.

François Ier s'amusait à faire des vers pour sa maîtresse. L'ayant un jour aperçue s'occupant de sa toilette, il composa à ce sujet la pièce suivante :

Charles passe en Allemagne et convoque une diète à Augsbourg (1). Les luthériens lui présentent leur confession de foi (2), varient presque aussitôt, pour varier plus tard encore, et demandent que les catholiques formulent aussi la leur. — « A quoi bon, répond Faber, depuis évêque de Vienne en Autriche ? Nous croyons aujourd'hui ce que nous croyions hier, ce que nous croirons demain (3). » Et la diète rend un décret par lequel il est défendu de faire aucun changement dans la messe, dans l'administration des sacrements, et dans tout ce qui regarde la foi et le service divin, sous peine de punition corporelle et de confiscation des biens.

Irrités de ce décret, les princes luthériens s'unissent contre l'empereur par la célèbre ligue de Smalcalde; et l'em-

---

Estant seulet auprès d'une fenestre,
Pour un matin, comme le jour poignoit,
Je regarday Aurore à main senestre,
Qui à Phœbus le chemin enseignoit;
Et d'autre part m'amie qui peignoit
Son chef doré; et vis ses luisans yeux,
Dont ung jecta un traict si gracieux,
Qu'à haute voix je fus contrainct de dire :
« Dieux immortels, rentrez dedans vos cieulx
« Car la beauté de ceste vous empire. »

Clément Marot, qui avait été rappelé auprès du roi et qui, comme tous les poëtes de cour, flattait les vices de son maître, écrivit ces vers à l'occasion du duché d'Étampes dont la favorite, mariée par le roi à Jean de Brosses, venait d'être mise en possession :

Ce plaisant Val que l'on nommoit Tempé,
Dont mainte histoire est encore embeillie,
Arrousé d'eau, si doux, si attrempé,
Sachez que plus il n'est en Thessalie
Jupiter roy, qui les cœurs gagne et lie,
L'a de Thessalie en France remué,
Et quelque peu son propre non mué,
Car pour Tempé veut qu'Estampes s'appelle.
Ainsy lui plaist, ainsy l'a situé,
Pour y loger de France la plus belle.

(1) 25 juin 1530.

(2) Cette confession est appelée la *confession d'Augsbourg*. Quatre villes de l'empire, Strasbourg, Mening, Lindau et Constance, donnèrent séparément la leur, et Zwingli envoya également la sienne.

(3) « On n'a jamais combattu le protestantisme avec une arme plus convenable, dit l'abbé Balmes, que celle dont s'est servi l'immortel évêque de Meaux : *Tu varies, et ce qui varie n'est pas la vérité*... Quelle justesse dans la pensée de ce grand homme! Au seul titre de l'ouvrage, le protestantisme dut trembler : *Histoire des variations*. Une histoire des variations, c'est l'histoire de l'erreur. » (*Le Protestantisme comparé au catholicisme*, t. I, p. 4 et 5.)

« Il y a plus de dix-huit siècles que l'on peut dire de l'Église qu'elle est *stationnaire* dans ses dogmes ; et c'est une preuve non équivoque, ajoute le même auteur (p. 34), qu'elle est en possession de la vérité : la vérité est *invariable* parce qu'elle est *une*. »

pereur effrayé de cette ligue, et ayant d'ailleurs besoin du secours de ces princes pour s'opposer à l'invasion des Turcs, signe un traité par lequel on convient de n'inquiéter personne au sujet de la religion, jusqu'à la tenue d'un concile général.

François I[er] qui, en haine de Charles-Quint, entretenait des relations avec les protestants d'Allemagne, et qui se flattait de faire revivre ses prétentions en Italie, en resserrant ses liens avec le pape, demanda et obtint pour Henri, son second fils, la main de Catherine de Médicis, nièce de ce pontife (1).

En même temps, Henri VIII, épris d'Anne de Boulen, l'épousait secrètement, divorçait ensuite avec Catherine d'Aragon et sollicitait du pape l'approbation de son divorce, quoiqu'il eût déjà pris le parti de se soustraire à la communion de l'Eglise romaine (2).

Le pontife, après quelques délais, tint, le 23 mars 1534, un consistoire dans lequel dix-neuf cardinaux s'étant pro-

---

(1) An 1533.

(2) L'historien anglais Lingard dit qu'en réalité il importait peu que Clément VII eût prononcé pour ou contre Henri ; que le dé était déjà jeté ; qu'au moment où l'évêque de Paris quittait le cabinet de Londres, les plus violents conseils commençaient à s'y faire entendre, et que l'on y prenait la résolution d'élever dans le royaume une autre Église indépendante et séparée ; qu'on permettait, à la vérité, au prélat de négocier avec le pontife, mais qu'en même temps on débattait et l'on approuvait en parlement les actes les plus dérogatoires aux droits du pape ; et que *le royaume était arraché à la communion de Rome par l'autorité législative, longtemps avant que la sentence portée par Clément fût parvenue à la connaissance de Henri*. On croit généralement, sur l'autorité de Fra Paolo et de du Bellay, frère de l'évêque de Paris, que la séparation provint de la précipitation de Clément qui aurait, disent-ils, refusé le court délai de six jours. Mais Lingard prouve que la sentence portée par ce pape ne pouvait être cause de cette séparation, puisque le bill qui abolissait le pouvoir des papes dans le royaume fut présentée à la Chambre des communes au commencement de mars, transmis aux lords la semaine suivante, approuvé le 20 et sanctionné le 30 par Henri VIII, qui ne pouvait pas connaître alors la sentence rendue à Rome le 23 du même mois.

noncés pour la validité du mariage de Catherine, et trois seulement pour un nouveau délai, l'on prononça une sentence définitive qui condamnait comme injuste la procédure faite contre cette reine, et ordonnait au roi de la reprendre en qualité d'épouse légitime.

Mais déjà l'Angleterre avait apostasié, Henri VIII se proclamait chef de l'Eglise, faisait décapiter quelque temps après le célèbre, le vertueux Morus, ancien chancelier, et le pieux évêque Fisher qui ne voulaient point reconnaître sa suprématie spirituelle, confisquait à son profit les biens des hôpitaux et des monastères (1), dépouillait les églises,

(1) Le protestant Cobbet, dans son *Histoire de la réforme d'Angleterre*, dit que « c'est à ce bill, passé en 1536, qu'il faut attribuer la ruine et la dégradation du peuple anglais et irlandais; qu'on doit le regarder comme la première sanction légale donnée au vol et au pillage des biens du peuple sous prétexte de réformer sa religion; que ce fut l'antécédent sur leqoel s'appuyèrent dans la suite les voleurs publics, jusqu'à ce qu'ils eussent entièrement appauvri le pays; que ce fut un des premiers moyens à l'aide desquels on parvint à réduire une population, naguère bien vêtue et bien nourrie, à ne plus porter que des haillons et à se nourrir misérablement. La plupart de nos compatriotes, ajoute cet écrivain, s'imaginent qu'il y eut toujours des pauvres en Angleterre, et que la législation spéciale qui régit ces malheureux a toujours existé. Qu'ils apprennent donc que pendant les neuf cents ans que notre nation professa la religion catholique, ces deux fléaux lui furent inconnus. » Cobbet démontre que la destruction des monastères et le mariage des prêtres et des évêques anglicans, depuis la mort de Henri VIII, ont engendré en Angleterre l'*effrayant paupérisme*. Les évêques anglicans étant mariés, au lieu de faire des aumônes, réservent les meilleurs bénéfices pour leurs fils et leurs gendres. Cobbet cite la femme de l'évêque de Winchester, qui, de son temps, *débitait de la petite bière* dans le palais épiscopal. Les curés et les vicaires, ayant femme et enfants, au lieu de faire l'aumône, sont réduits à la demander et à leur mort augmentent le nombre des pauvres par leurs veuves et leurs orphelins. Cette augmentation, dit l'abbé Rohrbacher (*Hist. universelle de l'Église catholique*, t. XXIII, p. 401), devient si effrayante, que tous les politiques anglais se tourmentent l'esprit pour y trouver un remède. De nos jours, le tiers de la population anglaise est réduit à la mendicité. C'est pour cela qu'on a établi une taxe des pauvres qui monte annuellement à deux cent millions de francs, sans y comprendre quarante millions pour les veuves et les orphelins du clergé pauvre.

faisait périr sa femme Anne de Boulen, comme coupable d'adultère et d'inceste, s'habillait *de blanc*, le jour de cette exécution, et célébrait le lendemain ses noces avec Jeanne Seymour qui fut mère d'Edouard VI, épousait, après la mort de celle-ci, la sœur de l'électeur de Clèves, avec laquelle il divorçait pour prendre Catherine Howard, qu'il faisait bientôt punir de mort, sous prétexte qu'elle n'était pas vierge avant de se marier, contractait un sixième mariage avec une veuve appelée Catherine Parr, s'occupait, au milieu des massacres, à réglementer la foi des Anglais, prescrivant aux pasteurs ce qu'ils avaient à enseigner, aux fidèles ce qu'ils avaient à croire, et terminait enfin sa carrière en 1547, laissant la mémoire du plus injuste, du plus vil et du plus sanguinaire des tyrans.

La cour de Marguerite de Navarre n'avait point cessé d'être l'asile des novateurs; Jean Calvin (1), qui bientôt devait être chef de secte, avait obtenu la protection de cette princesse, auteur d'un livre de dévotion, intitulé le *Miroir*

---

(1) Ce fondateur du protestantisme français était né à Noyon en Picardie, l'an 1509. Il fut envoyé à Paris pour y faire ses études, et fut nourri, pendant plusieurs années, chez un de ses oncles qui était serrurier. Se destinant d'abord à l'état ecclésiastique, il reçut la tonsure; mais il ne fut jamais prêtre. D'après le désir de son père, il étudia le droit et se rendit à l'Université d'Orléans, puis à celle de Bourges où il suivit les leçons du célèbre professeur milanais André Alciat. Il y étudia aussi la littérature grecque sous un luthérien allemand, Melchior Wolmar, qui en fit un disciple de l'hérésie. Il lia connaissance avec un jeune homme de Vézelai, qui cultivait le droit, la poésie et les passions les plus infâmes; car il a laissé des poëmes où il chante impudemment ses amours de Sodome. Ce jeune homme, l'un des patriarches du protestantisme en France, s'appelait Théodore de Bèze. Un savant anglais, Stapleton, contemporain de Calvin, dit que de son temps on lisait dans les archives de la ville de Noyon que Calvin, convaincu de sodomie, fut seulement marqué sur le dos par l'indulgence de l'évêque et du magistrat, et qu'il sortit de la ville. Les luthériens d'Allemagne, entre autres Conrad Schlusselburg, dans sa *Théologie calvinienne*, en parlaient également comme d'un fait. Le cardinal de Richelieu (*Traité pour convertir ceux qui sont séparés de l'Église*). cite de graves autorités d'après lesquelles il est constant que Calvin fut *fleurdelisé* à cause de sa vie infâme.

de l'âme pécheresse, et dans lequel il n'était fait aucune mention de l'intercession des saints, ni du purgatoire.

La concubine du roi ne montrait pas moins de penchant pour les hérétiques, et ceux-ci, devenus plus insolents, affichaient partout des libelles remplis de blasphèmes contre la sainte Eucharistie, et d'invectives grossières contre tous les ordres du clergé.

Le gouvernement s'émut enfin; le roi assista à une procession solennelle suivi de toute sa cour, harangua, dans une salle de l'évêché, le Parlement, le clergé et la noblesse, les conjura de rester fermes dans la foi catholique, et déclara qu'il voulait que les coupables fussent punis avec rigueur, ajoutant qu'il n'épargnerait pas sa propre chair s'il la savait infectée d'hérésie. Et plusieurs hérétiques auteurs ou principaux complices de l'attentat contre le Saint-Sacrement, furent condamnés aux flammes.

Effrayés de ces supplices, le poëte Marot et quelques-uns de ses amis quittent aussitôt la reine de Navarre et fuient en Italie; Calvin se réfugie à Bâle, où il compose son fameux livre de l'*Institution chrétienne,* et se rend en 1536 à Genève, qui, depuis un an, avait consommé son apostasie en décrétant l'abolition de la religion catholique (1), et qui devait plus tard subir la tyrannie spirituelle et temporelle de cet hérésiarque (2).

---

(1) Par suite de l'intolérance des hérétiques qui ne voulurent pas laisser une seule église aux catholiques genevois, un grand nombre de citoyens quitta la ville. Charles de Haller (*Hist. de la révolution religieuse dans la Suisse occidentale*) dit que Genève, dépeuplée par l'émigration de plus de la moitié de ses anciens habitants, se repeupla en partie par l'affluence des religionnaires fugitifs, Français et autres, qui y apportèrent cette fatuité spirituelle, cet esprit remuant, turbulent et présomptueux qui, durant trois siècles, enfanta tant de troubles et de désordres dans cette république.

(2) Un jour la ville de Genève, à son réveil, fut tout étonnée de voir plusieurs potences élevées sur les places publiques, et surmontées d'un écriteau où on lisait : *Pour qui dira du mal de M. Calvin!* La législation

Pendant que cette anarchie religieuse engendrée par les novateurs agitait une grande partie de l'Europe, l'Espagne, comme une terre de bénédiction, enfantait saint Thomas de Villeneuve, qui fut archevêque de Valence; saint Pierre d'Alcantara, la carmélite sainte Thérèse, le dominicain saint Louis Bertrand, apôtre de l'Amérique; saint Ignace de Loyola, qui fondait la *Compagnie de Jésus* et qui, dès le début de son entreprise, attirait à lui, attirait à Dieu, un gentilhomme navarrais, professeur à Paris, saint François-Xavier, l'apôtre de l'Inde.

Le roi de France, espérant ménager un accord entre les luthériens et les catholiques, avait fait engager des négociations avec Mélanchton, l'un des plus célèbres disciples de Luther, comme aussi l'un des plus polis et des plus modérés. Il avait même voulu le faire venir à Paris pour qu'il pût conférer avec les théologiens catholiques; mais, cédant aux représentations des docteurs de la Faculté, il avait abandonné ce projet de conférence pour laisser ces docteurs discuter par écrit la confession de foi de Mélanchton,

---

calvinienne admettait le divorce pour adultère et pour absence prolongée de l'un des époux. « Cette législation, observe l'abbé Rohrbacher, causa des désordres graves dans la population savoisienne et lyonnaise. On vit des femmes gagner Genève pour épouser leurs séducteurs. Des maris, qui ne pouvaient briser des liens indissolubles, se réfugiaient en Suisse pour embrasser ce qu'on nommait alors la liberté de la chair. Genève était comme l'égout de l'Europe chrétienne. » Aussi un protestant genevois, Galiffe, n'a-t-il pas craint de dire, dans ses *Notices généalogiques* : « Je montrerai à ceux qui s'imaginent que le réformateur n'a produit que du bien nos registres couverts d'enfants illégitimes ; des procès, hideux d'obscénité, des testaments où les pères et les mères accusent leurs enfants non pas d'erreurs seulement, mais de crimes ; des transactions par devant notaire entre des demoiselles et leurs amants qui leur donnaient, en présence de leurs parents, de quoi élever leurs bâtards ; des multitudes de mariages forcés où les délinquants étaient conduits de la prison au temple ; des mères qui abandonnaient leurs enfants à l'hôpital pendant qu'elles vivaient dans l'abondance avec leur second mari ; des liasses de procès entre frères ; des tas de dénonciations secrètes : tout cela parmi la génération nourrie de la manne mystique de Calvin. »

qui passa ses jours dans des variations continuelles et qui *sans cesse*, dit Bossuet, *chercha sa religion* sans pouvoir jamais la trouver.

Une nouvelle guerre éclate bientôt entre la France et Charles-Quint. François Sforce, duc de Milan, ayant fait mettre à mort un des agents du roi de France, des préparatifs avaient été faits pour venger cette injure; une armée française était entrée en Savoie et avait envahi le Piémont. Sforce, frappé de terreur, était mort subitement sans laisser d'héritiers, et le roi, dès lors, avait conçu l'espoir de rentrer en possession du Milanais.

Des négociations s'étant ouvertes à ce sujet avec l'empereur, qui venait d'enlever Tunis à Barberousse et de rendre à la liberté plusieurs milliers de chrétiens qui s'y trouvaient en esclavage, ce prince amusa son rival par de vaines espérances, assembla de nombreuses troupes, fit attaquer la Picardie par un de ses généraux, et s'avança lui-même jusque dans la Provence: mais il n'y trouva qu'un désert, car le roi avait fait entièrement dévaster le pays, et, après avoir vainement tenté de surprendre Marseille, il se mit en retraite, avec une armée diminuée de près de moitié par la famine, par les maladies, par les attaques des paysans et par celles de la cavalerie légère, qui harcelait l'arrière-garde et sabrait les traînards.

Mais pendant que le roi, par sa prudence, obtenait ce succès, il perdait le dauphin. Ce jeune prince, allant joindre son père, était mort à Tournon (1) après une courte maladie qui fut attribuée au poison. Montécuculli, son échanson, fut accusé de ce crime, en fit l'aveu au milieu des tortures, révéla quelques circonstances qui semblaient accuser Charles-Quint d'en être l'instigateur, et fut tiré à quatre chevaux.

(1) Le 12 août 1536.

Le roi continue la guerre avec succès dans la Flandre et dans le Piémont et consent enfin à une trève de quelques mois, tandis que Soliman, avec lequel il avait formé une ligue contre Charles-Quint, faisait attaquer en même temps le royaume de Naples et la Hongrie.

Le pape Paul III (1) intervient alors comme médiateur, se rend à Nice, malgré son grand âge, y appelle les deux princes rivaux, qui refusent de se voir, et parvient à leur faire signer une trève de dix ans (2).

Charles-Quint eut peu de temps après, à Aiguesmortes, une entrevue avec le roi, qui lui fit un fort bon accueil, et ils se séparèrent très-satisfaits l'un de l'autre, le premier, pour aller donner tous ses soins aux affaires de ses États; le second, pour venir s'occuper à la cour bien plus de ses plaisirs que de ses affaires; et, comme il n'est rien de plus contagieux que le mauvais exemple, le nouveau dauphin, à l'imitation de son père, oubliait Catherine de Médicis, sa femme, remarquable par son esprit et par ses grâces, pour vivre sous la loi de Diane de Poitiers, dont, par la disproportion d'âge, il aurait pu être le fils.

Le roi, quoique toujours captivé par la duchesse d'Étampes, n'en formait pas moins d'autres intrigues galantes et faisait céder à ses désirs la belle Ferronière, femme d'un avocat, qui s'en vengea cruellement, car on raconte que s'étant rendu dans une maison de débauche pour y gagner une maladie honteuse, il la communiqua à son épouse, qui en mourut après en avoir infecté le roi. Et ce prince eut ainsi sa santé délabrée jusqu'à la fin de ses jours.

Quelque temps après cet événement, il rendit la célèbre

(1) Ce pontife avait succédé à Clément VII, le 13 octobre 1534.

(2) Il fut convenu par ce traité, avantageux à la France, que chacun des deux princes conserverait le pays dont il était en possession. Ainsi le duc de Savoie fut sacrifié par l'empereur dont il avait pris le parti, et François Ier, au lieu de recouvrer le Milanais, resta maître de la Savoie et du Piémont.

ordonnance de Villers-Cotterets (1), par laquelle il voulut que désormais tous les actes publics fussent *rédigés en langage maternel françois et non autrement*, ce qui contribua beaucoup au développement de l'idiome national et mit fin aux procès qui naissaient des difficultés sur l'intelligence des mots latins.

Les habitants de Gand, irrités par un nouvel impôt que Marie d'Autriche exigeait d'eux, nonobstant leurs priviléges, venaient de se révolter contre Charles-Quint et d'envoyer des ambassadeurs à François I[er], lui promettant, s'il voulait les soutenir, de le rendre maître des Pays-Bas. Mais le roi, par une magnanimité que n'eût point montrée son rival en pareille occasion, rejeta cette offre si séduisante et s'empressa d'informer l'empereur des desseins des Gantois.

L'empereur, sentant que sa présence était nécessaire en Flandre, et ne pouvant s'y rendre ni par mer, par la crainte que lui inspirait Henri VIII, ni par l'Allemagne, où les princes protestants pourraient mettre obstacle à son passage, demanda au roi la permission de traverser la France, et lui promit, en reconnaissance de ce service, l'investiture du duché de Milan.

« Le roy, jugeant le cœur d'autruy par le sien et esti-
« mant qu'un tel prince que l'empereur ne le voulust abuser
« de paroles, après plusieurs allées et venues, tant d'une
« part que d'autre, luy accorda telle seureté qu'il voulut
« demander, et mesme se mist à chemin pour aller aude-
« vant de luy, encores qu'il ne fust bien sain de sa maladie;
« et envoya monseigneur Henry, dauphin de Viennois, son
« fils aisné, et monseigneur Charles, duc d'Orléans, son
« fils puisné, jusques à Bayonne pour le recueillir à l'en-
« trée de son royaume, et l'accompagner jusques au lieu

(1) Août 1539.

« où le roy et luy se pourroient rencontrer. Or est-il que « les promesses que le dit seigneur faisoit au roy, il pria « de n'estre importuné de les signer, à ce que par cy-après, « on ne peust dire qu'il les eust faites par contrainte pour « obtenir son passage : et qu'il pleust au roy de s'asseurer « de sa parole; mais qu'à la première ville de son obéis- « sance où il arriveroit, il luy en donneroit telle seureté, « qu'il auroit occasion de se contenter (1). »

Le roi alla au-devant de lui jusqu'à Châtellerault, le reçut « en grande magnificence, ainsi qu'estoit la coutume dudit « seigneur, car il n'eust pu faire les choses petites, et luy « donna, à Fontainebleau, tous les plaisirs qui se peuvent « inventer, comme de chasses royales, tournoys, escar- « mouches, combats à pied et à cheval, et sommairement « toute sorte d'esbattement. » L'entrée de Charles-Quint à Paris (2) fut des plus magnifiques; « et vindrent au-devant « de luy tous les estats de la ville en laquelle lui fut faite « réception toute telle qu'à la propre personne du roy. »

Cependant Charles-Quint n'était pas sans quelque inquiétude au milieu de toutes ces fêtes; il n'ignorait pas que la cour désirait qu'on employât la violence pour l'obliger à tenir ses promesses (3). « Voyez-vous, lui dit même un « jour le roi, avec un gracieux abandon, en lui montrant la « duchesse d'Etampes : Voyez-vous, mon frère, cette belle « dame? Elle est d'avis que je ne vous laisse point sortir « de Paris que vous n'ayez révoqué le traité de Madrid. — « Si l'avis est bon, il faut le suivre, » répondit sèchement l'empereur. Mais le lendemain, au moment de se mettre à

(1) *Mémoires de du Bellay*, liv. VIII.

(2) Janvier 1540.

(3) Le bouffon Triboulet, le *Fou du roi*, avait écrit publiquement sur ses tablettes que l'empereur était plus fou que lui puisqu'il osait traverser la France. « Et que diras-tu, si je le laisse aller librement? lui demanda le roi. — J'effacerai son nom, répondit Triboulet, et je mettrai le vôtre à sa place. »

table, il laissa tomber aux pieds de la duchesse un diamant de grand prix, pendant qu'elle lui présentait la serviette; la duchesse le ramassa pour le lui rendre, mais il la contraignit de le garder, en disant qu'il était tombé en de trop belles mains pour qu'il pût le reprendre.

Le roi ne fit que son devoir en respectant les lois de l'hospitalité; mais l'empereur méconnut le sien en violant ses engagements, car à peine fut-il sorti de France qu'il osa déclarer qu'il n'avait rien promis. Il fit encore plus, il tira parti de cette cordiale réception que lui avait faite le roi, pour essayer de le brouiller avec les Vénitiens et avec Soliman, et fit assassiner les ambassadeurs que François I[er] leur envoyait pour leur dévoiler l'odieuse manœuvre de son rival. La guerre était donc inévitable, et elle commença en 1542, peu de temps après la malheureuse expédition que l'empereur avait entreprise contre Alger, et dans laquelle il avait perdu sa flotte et la plus grande partie de son armée.

François I[er] fit attaquer à la fois le Luxembourg et le Roussillon; les flottes française et ottomane allèrent prendre Nice. Un peu plus tard (1), le jeune comte d'Enghien battait les impériaux près de Cérisolles, dans le Piémont, s'emparait du Montferrat, et pouvait se promettre, après cette victoire, la conquête du Milanais, si la plupart de ses troupes n'eussent été rappelées pour résister à l'invasion qui menaçait la France.

Charles-Quint était parvenu à rallier à sa cause les princes d'Allemagne, en exagérant le scandale que François I[er] avait donné en s'alliant avec les infidèles; il s'était en même temps réconcilié avec Henri VIII; et l'un et l'autre s'avançaient avec des armées formidables, le premier par la Champagne, le second par la Picardie. Ils s'étaient promis de

---

(1) 14 avril 1544.

marcher droit à Paris, sans s'arrêter à aucun siége; mais la crainte d'être coupés dans leur retraite, en cas de revers, les empêcha d'exécuter ce plan.

Henri VIII s'arrêta devant Boulogne, dont le commandant finit par capituler; l'empereur attaqua Saint-Dizier, dont il obtint la reddition après six semaines de siége, s'empara d'Epernay, de Château-Thierry, et jeta la terreur dans Paris. Mais il n'était pas lui-même très-rassuré; car il était sans cesse harcelé par l'armée du dauphin; il commençait à manquer de vivres; les paysans égorgeaient ses soldats isolés; et le souvenir de son désastre en Provence venait assiéger son esprit. Il consentit à traiter avec François I[er]; et la paix fut signée à Crépy, le 18 septembre (1). Par ce traité, le roi restituait au duc de Savoie la plupart des places qu'il lui avait prises, et renonçait à ses prétentions sur le royaume de Naples et le Milanais; l'empereur, de son côté, devait donner sa fille aînée ou sa nièce au duc d'Orléans (2) avec l'investiture du Milanais ou des Pays-Bas.

Voilà comment se terminèrent les funestes rivalités de ces deux souverains, qui, depuis tant d'années, ensanglantaient l'Europe, et dont l'union eût arrêté les maux qui désolaient l'Eglise, et prévenu ces commotions terribles qui devaient affliger la chrétienté.

Les ordonnances rendues par François I[er] contre les hérétiques avaient produit peu d'effet, nonobstant leur sévérité. D'après l'édit de 1540, il était défendu à toutes personnes « de recepter, favoriser ou supporter les coupables, « leurs adhérents, alliés et complices, ni leur bailler confort « ou aide directement ni indirectement; mais tantôt et in-

---

(1) An 1544. La guerre continua encore avec Henri VIII et fut terminé le 7 juin 1546 par le traité d'Ardres, dont la principale condition fut que ce prince rendrait Boulogne moyennant huit cent mille écus.

(2) Ce prince mourut l'année suivante avant la réalisation du mariage stipulé par le traité.

« continent qu'on en serait averti, les révéler à justice, et « de tout leur pouvoir aider à les extirper, comme chacun « doit concourir à éteindre le feu public; et ce, sous peine « d'être déclaré avoir encouru envers le roi le crime de lèze- « majesté, selon le chef d'icelui. » Le même édit enjoignait, en outre, « à tous les juges du royaume, soit royaux, soit « seigneuriaux, d'informer, toutes choses cessantes, contre « les fauteurs et adhérents de l'hérésie, soit clercs, soit laï- « ques, de les emprisonner et de les envoyer avec les pro- « cédures au Parlement pour y être jugés à la grand'- « chambre. »

Les débris des *Vaudois* s'étaient réfugiés dans les montagnes de la Provence et du Dauphiné ; ils y vivaient en repos, lorsque la nouvelle se répandit parmi eux qu'une réforme religieuse, déjà puissante en Allemagne, venait de pénétrer en France. Ceux de Mérindol et de Cabrières s'étant ouvertement déclarés pour la réforme, furent sommés de comparaître devant le Parlement de Provence, et condamnés, par contumace, le 18 novembre 1540. Barthélemi de Chasseneux, célèbre jurisconsulte (1), était alors premier président. Par un autre arrêt, les chefs de famille furent

(1) Chasseneux avait été avocat à Autun où il avait exercé sa profession avec beaucoup d'éclat; il a laissé un commentaire sur la coutume du duché de Bourgogne. Voici ce qu'il dit, entre autres choses, dans la préface latine de son ouvrage : « Si l'on trouve dans ce commentaire quelque « chose digne d'être lu, il en faut rendre grâces à Dieu seul; car la gloire « n'en est due qu'à lui comme à l'unique auteur de toutes les bonnes qua- « lités des hommes, et à la source féconde de toute espèce de science. En « effet, celui qui sera assez téméraire pour oser s'attribuer à lui-même la « sagesse et la science, qui ne viennent que de Dieu, est un insensé. « Nous devons donc, dans toutes les actions de notre vie, invoquer le nom « de Dieu, implorer le secours du ciel; mais surtout quand nous entre- « prenons quelque affaire importante, quelque ouvrage qui doit paraître « dans le public, puisque nous travaillons en vain si Dieu ne préside pas « à notre travail, si le Saint-Esprit ne nous inspire pas; au lieu que quand « Dieu approuve notre travail, et qu'il a la bonté de s'en mêler, nous ne « pouvons manquer d'y réussir, même aux yeux et au jugement des « hommes. »

condamnés au feu, avec confiscation de leurs biens. Mais parce que Mérindol passait pour être la retraite, et comme le fort de ces sectaires, il fut ordonné par le Parlement que les maisons seraient démolies et rasées, que les caves mêmes seraient comblées, que les cavernes des environs seraient bouchées, que les bois seraient coupés, les arbres des jardins arrachés, et que les terres de ceux qui avaient habité Mérindol ne pourraient être affermées à qui que ce fût de leur famille ou de leur nom.

Cependant, l'exécution de cet arrêt fut différée par l'humanité du premier président, et l'on congédia les troupes jusqu'à ce que le roi eût fait connaître sa volonté.

Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey, ayant reçu l'ordre de s'informer avec soin de cette affaire, et d'en faire son rapport, trouva que les Vaudois étaient des gens qui, depuis trois cents ans, avaient défriché des terres et en jouissaient au moyen d'une rente qu'ils payaient aux propriétaires, et que, par un travail assidu, ils les avaient rendues fertiles; que leurs cérémonies étaient différentes de celles de la vraie religion; qu'ils ne reconnaissaient ni le pape, ni les évêques, et qu'ils élisaient seulement quelques-uns d'entre eux, qu'ils regardaient comme leurs ministres.

François Ier, ayant été informé de toutes ces choses, envoya au Parlement d'Aix une déclaration datée du 18 février 1541, par laquelle, pardonnant aux Vaudois la conduite qu'ils avaient tenue jusqu'alors, il leur ordonnait, dans l'espace de trois mois, d'abjurer leurs erreurs. Et afin de connaître ceux qui voudraient se convertir, il ordonna au Parlement de mander à Aix des députés des villes, bourgs et villages, pour faire abjuration au nom de tous les autres; et en cas qu'il s'en trouvât quelques-uns qui refusassent d'obéir, il voulait qu'ils fussent punis suivant les ordonnances, et que, si c'était nécessaire, on se servît pour cela du secours des gens de guerre.

Cette déclaration ayant été enregistrée au Parlement d'Aix, François Chai et Guillaume Armand, députés de Mérindol, vinrent présenter au Parlement une requête par laquelle ils suppliaient que leur procès fût revu et qu'il se tînt une assemblée de théologiens pour conférer sur les points de leur religion.

Le premier président les ayant pris en particulier, en présence des gens du roi, les exhorta à reconnaître leurs erreurs et à ne pas obliger les juges, par leur opiniâtreté, à agir avec une rigueur opposée à leurs favorables intentions. Enfin, voyant qu'ils persistaient à demander qu'on leur fît connaître leurs erreurs, il les fit consentir à remettre au Parlement un abrégé de leur croyance, qui serait envoyé au roi.

Les habitants de Cabrières résolurent aussi de dresser leur profession, qui approchait beaucoup de la doctrine de Luther, l'envoyèrent au roi et en firent tenir une copie au cardinal Sadolet, évêque de Carpentras qui, étant d'un caractère doux et humain, fit un très-bon accueil à ceux qui la lui remirent, et promit de se rendre à Cabrières pour s'informer plus particulièrement de cette affaire.

Ceux de Mérindol ayant présenté leur profession de foi, le Parlement d'Aix leur envoya Jean Durandi, évêque de Cavaillon, et quelques docteurs en théologie. Mais ils résistèrent à toutes les sollicitations ; et l'on ne put rien obtenir d'eux, nonobstant les efforts que l'on fit pour les ramener à la foi.

Cependant, comme le roi avait évoqué l'affaire, on ne leur fit aucun mauvais traitement pendant la vie de Chasseneux ; mais ce magistrat étant mort subitement, Jean Meinier, baron d'Oppède, son successeur, homme violent et ennemi particulier des habitants de Cabrières, dont ses terres étaient voisines, renouvela la persécution contre les Vaudois. Cet homme, prétendant avoir toute l'autorité dans

la province, en l'absence du comte de Grignan, gouverneur de la Provence, qui avait été envoyé par le roi à la diète de Worms, fit entendre à la cour que les Vaudois qui, du reste, étaient devenus plus hardis et couraient le pays en armes, profanant et dévastant les églises, avaient assemblé seize mille hommes et formé le dessein de s'emparer de Marseille.

Le roi, irrité par cet avis et conseillé par le cardinal de Tournon, envoya au Parlement une lettre datée du mois de janvier 1545, par laquelle il permettait à cette cour d'exécuter l'arrêt de 1540.

L'historien de Thou (1), dont j'analyse le récit, raconte ensuite que d'Oppède, ayant reçu la lettre du roi, la tint quelque temps secrète ; qu'on leva des troupes sous prétexte de la guerre d'Angleterre ; qu'on lut alors cette lettre en plein Parlement, où tout d'une voix il fut dit que l'arrêt serait exécuté ; que l'on commit pour cette exécution François de La Fonds, président ; Honoré de Tributiis et Bernard Bardet, auxquels on adjoignit Nicolas Guérin, avocat-général, le plus ardent de tous ; que le président d'Oppède commença son expédition en saccageant et brûlant plusieurs villages ; que les habitants de Mérindol, voyant de tous côtés le feu allumé, prirent la fuite avec leurs femmes et leurs enfants ; que d'Oppède ayant fait détruire toutes les maisons du bourg, se porta sur Cabrières ; qu'il n'y avait dans ce lieu que soixante hommes et trente femmes qui d'abord lui fermèrent les portes, mais que voyant arriver du canon, ils se rendirent à condition qu'ils auraient la vie sauve ; que quoique le Seigneur du lieu et le baron de La Garde eussent engagé leur parole, dès que les soldats furent entrés, on massacra tout le monde, sans distinction d'âge ni de sexe ;

---

(1) Le président de Thou (*Hist. universelle*, depuis 1543 jusqu'en 1607, t. I, liv. 1).

que la ville de la Coste et vingt-deux villages furent traités de la sorte et avec autant d'inhumanité ; que cependant d'Oppède et les commissaires, craignant d'être un jour inquiétés pour tout ce qui s'était fait dans cette cruelle expédition, envoyèrent au roi le président de La Fonds pour charger de crimes horribles ceux qui avaient été si inhumainement massacrés ; que cet envoyé obtint une déclaration portant approbation des mesures prises contre les Vaudois ; mais que le roi, mieux instruit, en fut dans la suite très-fâché, et que l'une des dernières choses qu'il dit en mourant à son fils fut de lui recommander expressément de faire informer au sujet des injustes vexations du Parlement d'Aix en cette occasion ; qu'après la mort de ce prince, les Vaudois qui restaient s'étant plaints à son successeur des cruautés de ce Parlement, obtinrent la révision de leur procès ; que l'affaire fut d'abord portée au grand conseil, puis évoquée par le roi, qui commit la grand'Chambre du Parlement de Paris ; que ce procès occupa cinquante audiences ; mais que le jugement trompa l'attente de tout le monde ; que le seul Guérin, avocat-général, n'ayant point d'appui à la cour, fut condamné à mort et paya pour tous les autres ; que d'Oppède, soutenu par le duc de Guise, fut renvoyé avec le président de La Fonds et les deux autres conseillers dans l'exercice des fonctions de sa charge ; mais que la justice du ciel suppléa à celle des juges de la terre, car il mourut peu de temps après d'une maladie d'intestins extrêmement douloureuse.

Le 13 décembre 1545, le cardinal del Monte, légat du pape, s'adressant aux membres d'une auguste assemblée où se trouvaient deux autres cardinaux légats, quatre archevêques (1), vingt-deux évêques, cinq généraux d'ordre

(1) A eux seuls, dit l'abbé Rohrbacher, les quatre archevêques représentaient les principales parties de l'Europe chrétienne. Olaüs Magnus,

avec un grand nombre de docteurs, s'exprima de la sorte : « A l'honneur et à la gloire de la sainte et indivisible Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, pour l'accroissement et l'exaltation de la foi et religion chrétienne, pour l'extirpation des hérésies, la paix et l'union de l'Eglise, la réformation du clergé et du peuple chrétien et pour l'humiliation et l'extinction des ennemis du nom chrétien, vous plaît-il d'ordonner que le saint concile de Trente soit commencé et de déclarer que l'ouverture en est faite? — Ils répondirent : *Placet*, cela nous plaît. —Et comme la solennité de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ est proche et qu'il se rencontre plusieurs autres fêtes de suite dans les derniers jours de l'année et dans les premiers de celle qui va commencer, trouvez-vous bon que la première session prochaine se tienne le jeudi après l'Épiphanie, qui sera le septième jour de janvier de l'année 1546?—Ils répondirent : Nous le trouvons bon. »

Voilà comment s'ouvrit le concile *œcuménique* de Trente,

---

archevêque d'Upsal, exilé de son siége par l'hérésie triomphante, apportait au sein du concile les derniers soupirs de la Scandinavie catholique. Robert Wanschop, Écossais, archevêque d'Armagh, primat d'Irlande, vient rendre témoignage à la foi ancienne que, plus fidèle et plus généreuse que la Scandinavie, la pauvre Irlande conservera intacte à travers les sanglantes persécutions de la puissante Angleterre pendant trois siècles. L'archevêque d'Aix en Provence est là pour professer la foi de saint Louis que la France catholique conservera, malgré la dégénération des enfants de saint Louis... C'est enfin Pierre Tagliava, archevêque de Palerme en Sicile qui, avec plusieurs évêques italiens, représente l'Italie toujours fidèle, et condamnant l'infidélité de la Grèce, de l'Asie-Mineure, de la Syrie et d'autres peuples situés sous la même latitude. L'Espagne qui, ainsi que le Portugal, après avoir expulsé le mahométisme de la Péninsule, travaillait à porter la foi chrétienne dans le Nouveau-Monde, le Mexique, le Pérou, comme le Portugal dans le Brésil, l'Inde et le Japon ; l'Espagne comparaissait à Trente, dès la première séance, dans la personne de plusieurs de ses évêques. Quant à l'Allemagne, pour la guérison de laquelle la chrétienté s'assemblait en concile, la partie saine y avait pour représentant le cardinal-évêque de Trente, et le procureur de l'archevêque de Mayence.

auquel vint se joindre dans la suite un grand nombre de prélats, de canonistes, d'ambassadeurs. « Et jamais concile, dit l'abbé Bergier, ne fut assemblé pour un sujet plus important; il ne s'agissait pas seulement de condamner une ou deux hérésies, mais de proscrire la multitude des erreurs que les protestants avaient répandues dans une grande partie de l'Europe, d'y expliquer la croyance de l'Eglise catholique sur les divers points de doctrine qui étaient contestés, de justifier son culte que les hérétiques traitaient de superstition et d'idolâtrie; enfin, de réformer les abus qui s'étaient introduits dans la discipline pendant les siècles précédents. »

Interrompu plusieurs fois et pendant un long intervalle, ce concile ne fut terminé qu'en décembre 1563, après avoir tenu vingt-cinq sessions (1).

---

(1) Voici quelques-uns des décrets rendus par ce concile : — Les traditions de l'Église doivent être reçues et respectées comme l'Écriture sainte. — L'anathème est prononcé contre celui qui ne reçoit pas pour sacrés et canoniques les livres de l'ancien et du nouveau Testament, tels qu'ils sont dans l'ancienne Vulgate latine. — Il est défendu d'interpréter l'Écriture sainte, dans les choses qui regardent la foi et les mœurs, d'une manière contraire aux interprétations que lui donne l'Église, ou opposée au sentiment unanime des Pères (IV[e] *session*, 8 avril 1546). — Anathème contre ceux qui nieraient la chute de l'homme par le péché d'Adam, et la transmission du péché originel à tous ses descendants, ou qui diraient que les enfants des fidèles n'ont pas besoin d'être baptisés pour obtenir la vie éternelle, ou qui nieraient que le péché n'est pas entièrement remis par le baptême (V[e] *session*, 17 juin 1546). — Anathème contre celui qui dit que, depuis le péché d'Adam, le libre arbitre de l'homme est perdu et éteint, que l'impie est justifié par la seule foi, que les commandements de Dieu sont impossibles à garder, qu'un homme juste pèche lorsqu'il fait de bonnes œuvres en vue de la récompense éternelle (VI[e] *session*, 13 janvier 1547). — Anathème contre ceux qui disent que les sacrements de la loi nouvelle n'ont pas tous été institués par Jésus-Christ, ou qu'il y en a plus ou moins de sept, ou qu'ils ne sont pas nécessaires au salut; que tous les chrétiens ont le pouvoir d'administrer tous les sacrements (VII[e] *session*, 3 mars 1547). — Anathème contre celui qui nie que le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ avec son âme et sa divinité, et par conséquent que Jésus-Christ tout entier

Pendant que ces Etats-généraux de l'humanité chrétienne commençaient leurs opérations, le roi de France pleurait le duc d'Orléans, son fils de prédilection, enlevé à la fleur de

---

soit contenu véritablement, réellement et substantiellement dans le sacrement de la sainte Eucharistie; anathème contre celui qui nie que chacun des fidèles, parvenu à l'âge de discrétion, soit obligé de communier tous les ans, au moins à Pâques (XIIIe *session*, 11 octobre 1551). — Anathème contre celui qui nie que la confession sacramentelle soit instituée et nécessaire au salut, de droit divin, ou qui dit que c'est une invention humaine (XIVe *session*, 25 novembre 1551). — Anathème contre celui qui dit que chaque fidèle est obligé, de précepte divin ou de nécessité de salut, de communier sous les deux espèces, ou qui nie que Jésus-Christ soit reçu tout entier sous une seule espèce (XXIe *session*, 16 juillet 1562). — Anathème contre celui qui dit qu'à la messe on n'offre pas à Dieu un sacrifice véritable, et que par ces paroles : *Faites ceci en mémoire de moi*, Jésus-Christ n'a point institué les apôtres, prêtres, ou qu'il n'a point ordonné qu'eux et les autres prêtres offrissent son corps et son sang; anathème contre celui qui dit que le sacrifice de la messe ne doit pas être offert pour les vivants et pour les morts, que c'est une imposture de célébrer des messes en l'honneur des saints et pour obtenir leur intercession auprès de Dieu, et que les messes doivent être abolies (XXIIe *session*, 17 septembre 1562). — Anathème contre ceux qui disent que l'*ordre* ou l'ordination sacrée n'est point un sacrement institué par notre Seigneur Jésus-Christ, que le Saint-Esprit n'est point donné par l'ordination sacrée, que les évêques ne sont pas supérieurs aux prêtres (XXIIIe *session*, 15 juillet 1563). — Anathème contre celui qui dit qu'il est permis aux chrétiens d'avoir plusieurs femmes en même temps, et que le lien du mariage peut être dissous pour le péché d'adultère. — Anathème contre celui qui dit que les clercs, revêtus des ordres sacrés ou les réguliers qui ont fait profession solennelle de chasteté, peuvent contracter mariage (XXIVe *session*, 11 novembre 1563). Dans la XXVe et dernière *session*, tenue le 3 décembre suivant, on lut deux décrets; le premier, touchant le *purgatoire*, porte qu'il faut croire qu'il y a un purgatoire, et que les âmes qui y sont détenues sont soulagées par les suffrages des fidèles et particulièrement par le sacrifice de l'autel. Le deuxième est sur l'invocation des *saints*, l'honneur dû aux reliques et l'usage légitime des images; le concile enjoint aux évêques et aux pasteurs d'enseigner aux fidèles que les saints qui règnent avec Jésus-Christ offrent à Dieu leurs prières pour les hommes; qu'il est bon et utile de les invoquer d'une manière suppliante, et d'avoir recours à leurs prières, à leur aide et à leur assistance, pour obtenir de Dieu ses bienfaits par son fils, notre Seigneur Jésus-Christ, qui seul est notre rédempteur et notre sauveur. La XXVe *session* fut continuée le lendemain 4 décembre, et l'on y lut cinq décrets dont le premier frappe d'anathème tous ceux qui assurent que

l'âge, en septembre 1545. Et ce père infortuné, cherchant dans les lettres quelques distractions à sa douleur, complétait et perfectionnait le grand établissement du collége royal

---

les indulgences sont inutiles, ou qui nient que l'Église ait le pouvoir d'en accorder.

Quant aux décrets de *réformation*, qui furent publiés dans les différentes sessions, en voici les principaux articles : On ordonne l'établissement de leçons de théologie dans les églises cathédrales, collégiales et dans les couvents des moines et des réguliers ; on recommande aux curés de faire des instructions aux fidèles, au moins tous les dimanches et fêtes solennelles (V^{e} *session*); on ordonne aux prélats de ne pas demeurer pendant plus de six mois de suite hors de leur diocèse, sans un empêchement légitime. — Il n'est permis à aucun évêque, en vertu de quelque privilége que ce puisse être, de faire aucune fonction pontificale dans le diocèse d'un autre évêque, sans la permission expresse de l'ordinaire du lieu (VIe *session*). — Nul ne sera élevé au gouvernement des églises cathédrales, qu'il ne soit né en légitime mariage, qu'il ne soit d'un âge mûr, grave, de bonnes mœurs et habile dans les lettres; les autres bénéfices inférieurs seront conférés à des sujets dignes et capables. — Il est défendu de posséder plusieurs églises cathédrales; il est pareillement défendu de posséder plusieurs bénéfices. Les ordinaires doivent visiter tous les ans les églises de leur diocèse; ils doivent avoir soin que les hôpitaux soient fidèlement gouvernés par leurs administrateurs. Toute dispense pour les ordres ne doit point excéder une année (VIIe *session*). — Dans une cause criminelle, l'appellation se fait de l'évêque au métropolitain. L'évêque peut procéder à la déposition d'un clerc sans l'assistance d'autres évêques (*). Le Souverain-Pontife seul doit connaître des causes grièves contre les évêques (XIIIe *session*). — Il est défendu de jamais promouvoir aux ordres sacrés les homicides volontaires (XIVe *session*). Dans la *session* XXIIe, le décret de réformation contient onze chapitres dont le premier renouvelle les anciens canons touchant la bonne conduite et l'honnêteté de vie des ecclésiastiques — L'âge requis, pour les ordres majeurs, est de vingt-deux ans pour le sous-diaconat, de vingt-trois pour le diaconat, de vingt-cinq pour la prêtrise. — Il est ordonné d'établir des séminaires dans chaque diocèse. — Dans la XXIVe *session* on trouve dix chapitres de réformation concernant le mariage; on ordonne la publication de trois bans à la grand'messe, en trois dimanches consécutifs, conformément au concile de Latran. — On prescrit au curé d'avoir un registre, qu'il doit conserver chez lui soigneusement, et dans lequel il doit inscrire le jour et le lieu du mariage contracté avec le nom des parties et des témoins. Le concile exhorte ceux qui doivent se marier à se confesser et à communier avant leur mariage.—Il ne peut y avoir de mariage entre

(*) D'après l'ancien droit, il fallait pour cette procédure l'assistance d'un certain nombre d'évêques.

en y réunissant à l'enseignement des langues anciennes celui des mathématiques, de la philosophie et de la médecine, Mais déjà son heure approchait.

---

le ravisseur et la personne enlevée, tant que celle-ci demeure en la puissance du premier. — Le concile prononce excommunication contre les concubinaires qui, après trois monitions de l'évêque, négligent de se séparer. La même peine est prononcée contre les seigneurs temporels et les magistrats qui empêcheraient leurs justiciables de se marier en liberté. — On publia dans la *même session* un autre décret de réformation, en vingt-et-un chapitres, concernant le clergé. On ordonne la tenue de synodes provinciaux tous les trois ans, et de synodes diocésains tous les ans. On prescrit l'établissement d'un pénitencier dans chaque cathédrale. — Enfin, dans la XXV• *session*, on publia deux décrets de *réformation*, l'un touchant les religieux et les religieuses, l'autre pour une réformation générale. Dans ce dernier décret, composé de vingt-et-un chapitres, il est prescrit aux cardinaux et à tous les prélats d'avoir une table et des meubles modestes; ils ne doivent point enrichir leurs parents ou domestiques des biens de l'Église. — On défend de donner à ferme des biens d'Église. — Le chapitre dix-neuf porte les peines suivantes contre le *duel :* L'usage détestable des duels, introduit par le démon pour profiter de la perte des âmes par la mort sanglante des corps, sera entièrement banni de la chrétienté. L'empereur, les rois, les ducs, princes, marquis, comtes et seigneurs temporels, de quelque autre nom qu'on les appelle, qui accorderont sur leurs terres un lieu pour le combat singulier entre les chrétiens, seront par là même excommuniés... Pour ceux qui se seront battus et ceux qu'on appelle leurs parrains, ils encourront la peine de l'excommunication, de la confiscation de tous leurs biens et d'une perpétuelle infamie; et ils seront punis comme homicides, suivant les saints canons; et s'ils meurent dans le conflit même, ils seront privés à jamais de la sépulture ecclésiastique. Ceux qui auront conseillé le duel,... aussi bien que les spectateurs, seront excommuniés et soumis à une perpétuelle malédiction. — Le concile proclame, dans le vingt-et-unième et dernier chapitre, *qu'en toutes choses l'autorité du siége apostolique demeure en son entier.*

Les décrets du concile furent souscrits par tous les Pères au nombre de deux cent cinquante-cinq, et furent approuvés et confirmés par le pape Pie IV, le 26 janvier 1564.

Les décrets du concile de Trente, en ce qui touche la *discipline*, n'ont point été reçus en France, étant contraires aux usages du royaume; mais quant aux *décrets de doctrine* et aux décisions de foi, il n'est aucun pays catholique où l'on se permette d'enseigner le contraire, et quiconque oserait le faire serait regardé comme hérétique. Aussi Bossuet dit-il : « Le concile de Trente est souscrit de tout le corps de l'épiscopat et de toute l'Église catholique. Nous faire délibérer après cela si nous recevons le

La mort du roi d'Angleterre Henri VIII vint faire naître en lui les plus sinistres pressentiments, et sa mélancolie, jointe aux infirmités qu'il devait à ses mœurs déréglées, le

---

concile de Trente, c'est nous faire délibérer si nous serons catholiques, si nous serons chrétiens. »

Voici du reste les vingt-trois articles de *discipline* qui ont été trouvés contraires aux libertés de l'Église gallicane : 1° La *session* IV ne fut pas reçue en France, parce qu'il y est dit que ceux qui font imprimer des livres sans l'approbation de l'ordinaire doivent être excommuniés et condamnés à une peine pécuniaire. L'amende devait être prononcée par les juges laïques et non par les ecclésiastiques, qui ne peuvent en France imposer que des pénitences; 2° le chap. I de la *session* V, où l'on veut que les juges d'Église puissent punir par la soustraction des fruits, ce qui était en France du droit des juges séculiers; 3° le chap. I *de reformatione*, *session* VI, parce qu'il était contraire au concordat de 1515, en ce que l'on dit que le pape pourra pourvoir une église d'un autre prélat, lorsque l'évêque ou l'archevêque aura manqué d'y résider un an; 4° le chap. VIII de la *session* VII, qui défend les appels comme d'abus des ordonnances faites par les prélats; 5° le chap. XII de la même *session* et le chap. VIII de la *session* XXV, où l'on donne aux évêques seuls la direction des hôpitaux; 6° le chap. VIII, *session* XIII, où l'on veut que les causes criminelles des évêques soient traitées devant le pape; 7° le chap. V, *session* XIV, par rapport à ce qu'on y appelle *litteræ confirmatoriæ*, et parce qu'il les défend sans distinction des juges royaux ou autres; 8° les chap. IV et VIII, *session* XXI, qui disent que s'il n'y a pas de revenus suffisants dans une paroisse pour nourrir le prêtre qui la dessert, l'évêque veillera à ce que les paroissiens lui en fournissent, ce qui n'appartenait en France qu'aux juges royaux ; 9° le chap. VI, *session* XXI, qui donne à l'évêque le pouvoir de donner des vicaires aux curés avec attribution d'une partie des fruits du bénéfice, nonobstant exemption ou appellation; or, dans ce cas, l'appellation comme d'abus était en France permise aux curés ; 10° le chap. VII, *session* XXII, qui donne aux évêques la direction des colléges non royaux; 11° le chap. X, *session* XXII, qui permet aux évêques d'interdire, en matière de causes ecclésiastiques, les notaires apostoliques ou royaux; 12° le chap. VI, *session* XXIII, où l'on exemptait de la juridiction laïque les clercs mariés; 13° le chap. I, *session* XXIV, qui permet à l'évêque de punir les clercs qui se marient, ce qui était dévolu aux juges laïques; 14° le chap. V, même *session*, qui veut que les causes criminelles des évêques soient jugées par le pape seul; 15° le chap. VIII, même *session*, qui permet à l'évêque de punir ceux qui prêchent publiquement avec scandale; 16° le chap. XIII, même *session*, par lequel l'évêque pouvait appliquer les fruits d'un bénéfice à un autre; 17° le chap. III de la *session* XXIII, qui permet à tous les monastères, excepté aux capucins, de posséder des biens, ce qui fut considéré comme un empiétement sur

conduisit en peu de temps au tombeau. Il mourut à Rambouillet, le 31 mars 1547, après avoir reçu les sacrements avec beaucoup de piété.

Marguerite de Navarre, sa sœur, inconsolable de cette perte, alla s'enfermer dans un couvent en Angoumois, ne s'occupa plus que d'œuvres de dévotion et finit sa carrière deux ans après.

La reine Eléonore, ayant obtenu la permission de se retirer dans sa famille, se rendit d'abord dans les Pays-Bas, passa ensuite en Espagne, partagea quelque temps la retraite de son frère Charles-Quint dans le couvent de Saint-Just, et mourut à Talavera en 1558.

« Le roy François, dit Gaspard de Saulx dans ses mé-
« moires, eut quelque bonne fortune et beaucoup de mau-
« vaises. Il eslevoit les gens sans subject, s'en servoit sans
« considération, leur laissoit mener la guerre et la paix pour

---

l'autorité du roi qui, étant maître du temporel, pouvait seul faire des règlements à ce sujet; 19° le chap. III, *session* XXV, sur les *excommunications*, qui donne pouvoir aux évêques de saisir tant le corps que les biens des ecclésiastiques et des laïques, ce qui était contraire aux droits du roi ayant seul pouvoir sur le corps de ses sujets; le même chapitre défend en outre aux évêques d'avoir égard aux mandements des juges séculiers, ce qui était contraire à la doctrine des parlements, qui, lorsqu'ils trouvaient justes les chefs des monitoires, enjoignaient aux officiers de les publier; 20° le chapitre IX, même *session*, qui donne aux évêques la connaissance des patronats, tant laïques qu'ecclésiastiques; 21° le chap. XIX, même *session*, qui prononce l'excommunication contre tout prince qui accorderait un lieu pour les duels; 22° le chap. XX, même *session*, où il est dit que tous les canons et toutes les constitutions en faveur des ecclésiastiques seront gardés, et que l'on y contraindra les princes; enfin, 23° le chap. XXI, même *session*, qui n'est qu'une nouvelle confirmation de *tous* les décrets de discipline et de réformation; et qui ne fut pas reçu en France, puisque *tous* les décrets n'avaient pas été reçus.

Cependant plusieurs de ces mêmes décrets furent mis plus tard en exécution par ordonnances de nos rois.

Il est donc bien évident que dans ces vingt-trois articles, que les jurisconsultes trouvaient contraires aux maximes et aux libertés de l'Église gallicane, il n'y en a pas un seul qui regarde le *dogme* ou la *doctrine*.

« se descharger. Les femmes faisoient tout, mesme les gé-
« néraux et capitaines, d'où vint la variété des événements
« de sa vie, meslée de générosité qui le poussoit à de grandes
« entreprises, d'où les voluptés le retiroient au milieu
« d'icelles. Il aymoit les sciences et les bastiments. Trois
« actes honorables luy donnèrent le nom de grand : la ba-
« taille de Marignan, la restauration des lettres, la résistance
« qu'il fit seul à toute l'Europe... Et tous ces beaux faicts
« n'estoient suffisans pour luy acquérir ce nom, n'y ayant
« rien d'égal à Alexandre, Pompée et Charlemagne, hono-
« rés de ce tiltre. Plusieurs roys de France, qui ont fait
« plus que luy, Clovis et autres, n'ont pris ce nom. »
Aussi la postérité ne le lui a-t-elle pas conservé.

LXXIV.

RÈGNE DE HENRI II. — CONDUITE DE CE PRINCE A SON AVÉNEMENT. — DUEL DE JARNAC ET DE LA CHATEIGNERAYE. — VICTOIRE DE CHARLES-QUINT SUR LES PRINCES ALLEMANDS. — EXPÉDITION FRANÇAISE EN FAVEUR DES ÉCOSSAIS. — MARIE STUART EST AMENÉE EN FRANCE. — RÉVOLTE DANS LA GUIENNE. — ÉDITS CONTRE LES HÉRÉTIQUES. — MORT DU PAPE PAUL III. — JULES III LUI SUCCÈDE. — LIGUE DE HENRI II AVEC LES PRINCES PROTESTANTS D'ALLEMAGNE. — LE ROI S'EMPARE DE METZ, DE TOUL, DE VERDUN ET DE NANCI. — SIÈGE DE METZ PAR CHARLES-QUINT. — BELLE DÉFENSE DE CETTE PLACE PAR LE DUC DE GUISE. — CONTINUATION DE LA GUERRE ENTRE HENRI II ET L'EMPEREUR. — MORT DU PAPE MARCEL II, SUCCESSEUR DE JULES III. — PONTIFICAT DE PAUL IV. — ABDICATION DE CHARLES-QUINT. — SON FILS PHILIPPE II, ÉPOUX DE LA REINE D'ANGLETERRE, RECOMMENCE LA GUERRE AVEC LA FRANCE. — BATAILLE DE SAINT-QUENTIN. — DÉFAITE DE L'ARMÉE FRANÇAISE. — CONDUITE DE CATHERINE DE MÉDICIS APRÈS CE DÉSASTRE. — PRISE DE CALAIS PAR LE DUC DE GUISE. — CONVOCATION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX. — MARIAGE DE MARIE STUART AVEC LE DAUPHIN. — LE DUC DE GUISE ASSIÉGE ET FAIT CAPITULER THIONVILLE. — PAIX DE CATEAU-CAMBRÉSIS. — AUDACE DES HÉRÉTIQUES. — ARRESTATION DE PLUSIEURS MEMBRES DU PARLEMENT. — HENRI BLESSÉ A MORT DANS UN TOURNOI.

Henri II, fils du roi défunt, changea les conseillers de la couronne en montant sur le trône, disgracia les anciens favoris, rappela près de lui le connétable de Montmorency, éleva les Guise que son père lui avait recommandé d'abaisser, accorda tout pouvoir à Diane de Poitiers, sa maîtresse, qu'il fit bientôt duchesse de Valentinois, afficha publiquement ce commerce adultère (1) et refusa toute influence, tout crédit à son épouse, Catherine de Médicis, qui, dissi-

(1) « Elle se mesloit de tout, dit Mezeray (*Abrégé chronol.*), elle pouvoit tout. Afin qu'on sceust qu'elle régnoit, il vouloit qu'on vist partout dans les tournois, sur ses ameublements, dans ses devises, et mesme sur les frontispices de ses bâtimens royaux, un croissant, des arcs et des flesches qui estoient le symbole de cette impudique Diane. »

mulant son ambition et son juste dépit, étudiait en secret l'art des intrigues politiques.

Le règne de ce prince, qui acheva de rendre la monarchie absolue et la cour dissolue, s'ouvrit par un duel.

Deux gentilshommes, Jarnac et La Châteigneraye, s'étant pris de querelle (1), le roi, sur les instances de celui-ci, autorisa le combat, en indiqua le jour, le lieu et voulut y assister en personne avec toute sa cour. La Châteigneraye, frappé dans le jarret par un coup imprévu, fut renversé par terre, et, ne pouvant supporter une telle honte, ne voulut pas qu'on bandât sa blessure et mourut peu de jours après. Le roi, qui l'aimait beaucoup, déclara solennellement qu'il ne permettrait plus désormais de semblables combats.

Or, on venait d'apprendre que l'empereur Charles-Quint avait remporté à Mulberg une grande victoire sur les princes protestants de la ligue de Smalcalde; que le duc de Saxe et le landgrave de Hesse étaient ses prisonniers, et que toute l'Allemagne pliait.

Un tel succès obtenu par un prince d'une insatiable ambition donna de l'inquiétude et de la jalousie à la cour de France.

Les Ecossais, battus par les troupes anglaises, avaient perdu plusieurs places et attendaient des secours de Henri II dont ils étaient les alliés, et qui avait un grand intérêt au rétablissement de leurs affaires, afin d'empêcher leur réunion à l'Angleterre et afin de réaliser le projet de mariage entre le dauphin François et Marie Stuart, leur reine, alors âgée de six ans. L'expédition réussit; les Anglais furent défaits en plusieurs rencontres; on reprit la plupart des places

(1) Le bruit courait que Jarnac s'était vanté d'avoir été bien avec la seconde femme de son père et d'en avoir tiré des sommes considérables. Jarnac nia le fait et menaça de sa vengeance ceux qu'il appelait ses calomniateurs; La Châtaigneraye soutint que c'était à lui-même que Jarnac avait fait cette honteuse confidence; et le démenti qui lui fut donné fut cause du combat.

dont ils s'étaient emparés, et Marie Stuart fut amenée à la cour de France.

Une révolte éclata vers le même temps en Guienne, en Angoumois et en Saintonge, à l'occasion de la gabelle et des vexations exercées par les préposés à la levée des impôts. D'effroyables désordres furent commis par les insurgés; mais les représailles furent terribles, et le châtiment infligé par le connétable et François de Guise, qui avaient marché contre eux, fut si cruel et si barbare que le roi lui-même en gémit et s'empressa de rendre leurs priviléges aux villes de ces pays.

Ce prince, qui était très-zélé pour tout ce qui intéressait la religion catholique, renouvela les édits sévères portés par son prédécesseur pour arrêter les progrès de l'erreur. Il défendit d'imprimer et de vendre aucuns livres sans l'approbation de la Faculté de théologie de Paris; d'en faire venir de Genève ou des autres lieux infestés d'hérésie; d'envoyer de l'argent aux sectaires qui avaient quitté le royaume et de recevoir aucun officier de justice dans les tribunaux, aucun professeur ou maître dans les écoles sans avoir produit des témoignages de catholicité. Il recommanda surtout de punir de mort, sans exception, tous les hérétiques obstinés ou relaps, ainsi que ceux qui auraient dogmatisé, profané les choses saintes ou fait des assemblées. On en avait déjà exécuté plusieurs en divers quartiers de Paris, et le roi, oubliant sa dignité, n'avait pas craint d'assister à l'horrible spectacle de leur supplice.

Le pape Paul III étant mort le 10 novembre 1549, on élut pour lui succéder le cardinal del Monte, qui prit le nom de Jules III.

La condescendance du nouveau pontife envers l'empereur indisposa le roi, et, comme ces deux princes étaient toujours en état d'hostilité, on put prévoir dès lors qu'une guerre sérieuse éclaterait bientôt entre eux.

Or, il arriva quelque temps après d'Allemagne une ambassade envoyée par les princes protestants pour implorer les secours de la France contre Charles-Quint.

La majorité du conseil s'étant prononcée pour cette entreprise, Henri II invoqua la protection divine pour la prospérité de ses armes, visita les tombeaux des saints martyrs, à l'exemple de ses ancêtres, partit avec son armée, se rendit maître des villes impériales de Metz, de Toul et de Verdun, par suite des intelligences qu'il y avait depuis longtemps pratiquées, s'empara de Nanci, s'assura de la Lorraine, trouva une résistance inattendue en Alsace, et, ayant appris en même temps la défection des princes allemands, qui venaient de conclure avec Charles-Quint le traité de Passau, il opéra sa retraite pour aller faire évacuer la Champagne envahie par les Flamands.

Le bruit ayant alors couru que l'empereur venait de mourir, les troupes furent dispersées dans les garnisons. Mais on sut bientôt que cette nouvelle était fausse et que l'empereur s'avançait avec cent mille hommes et une artillerie formidable pour former le siége de Metz. Le duc de Guise, chargé de la défense de la place, y établit une police admirable, déploya les talents du plus habile général et rendit inutiles tous les efforts de Charles-Quint, qui fut forcé de lever le siége après avoir perdu la moitié de ses troupes.

La guerre continua pendant près de trois ans encore avec des succès divers et avec un acharnement qui ne permit pas au pape Jules III de réussir dans sa médiation; Marcel II, son successeur (1), eût été plus heureux peut-être; mais la Providence ne fit que le montrer à la terre ; il mourut vingt-et-un jours après son élection, universellement regretté, et fut remplacé par Paul IV, qui prit d'abord parti pour le roi de France.

(1) Ce pontife avait été élevé au Saint-Siége, le 9 avril 1555.

Quelques mois après (1), Charles-Quint, fatigué de la puissance et voulant consacrer à Dieu les dernières années d'une vie qui avait été si agitée, parut au milieu des États des Pays-Bas, se démit de la couronne en faveur de son fils (2) et se retira dans le monastère de Saint-Just, près de Placentia, dans l'Estramadure, où, deux ans après, il finit pieusement sa carrière.

Marie, reine d'Angleterre, épouse de Philippe II, nouveau roi d'Espagne, fit renouer les négociations avec Henri II et l'on convint d'une trève de cinq ans; mais quelques mois s'étaient à peine écoulés que les hostilités recommencèrent.

Un corps anglais s'étant joint à l'armée espagnole de Flandre, commandée par Emmanuel-Philibert de Savoie, gouverneur des Pays-Bas, ce général fit une fausse attaque sur Rocroy, se dirigea vers Saint-Quentin pour en former le siége et remporta une victoire complète sur le connétable qui était venu au secours de la place et qui fut fait prisonnier avec un grand nombre de seigneurs (3).

Le roi, qui se trouvait à Compiègne lorsqu'il apprit la défaite de Saint-Quentin, prit aussitôt les plus promptes mesures pour la défense du royaume et rappela le duc de Guise, qui était alors en Italie à la tête d'une expédition.

En même temps, Catherine de Médicis relevait le courage des habitants de Paris, parcourait les rues d'un air tranquille, se rendait à l'Hôtel-de-Ville et obtenait un secours en argent pour soudoyer dix mille hommes pendant trois mois.

---

(1) Le 23 octobre 1555.

(2) Quant à l'empire, Charles-Quint l'abandonna à son frère Ferdinand auquel il avait fait donner, quelque temps auparavant, le titre de roi des Romains.

On rapporte que, lors de son abdication, ce prince dit à son fils : « Je « fais aujourd'hui une action dont l'antiquité fournit peu d'exemples; et « je ne compte pas avoir dans la suite beaucoup d'imitateurs. »

(3) 10 août 1557.

Ce fut ainsi que cette reine, jusque-là sans crédit, sans puissance et sacrifiée à une maîtresse qui possédait entièrement le cœur de son époux, acquit bientôt une grande influence en profitant de l'impossibilité où était sa rivale de se montrer décemment au peuple dans des jours de détresse (1) et de malheurs publics.

Le duc de Guise, investi du titre de lieutenant général des armées, pensant que *les choses que les ennemis tenaient les plus asseurées seraient probablement les moins gardées,* proposa d'attaquer Calais que les Anglais possédaient depuis deux cent dix ans. Cet avis ayant prévalu, le duc se mit en campagne, feignit de se porter vers la Champagne, tourna tout à coup vers la Picardie, s'approcha de Calais, s'empara des forts et força le gouverneur anglais à lui rendre la place.

Pendant cette expédition, le roi avait convoqué les Etats-généraux à Paris, afin d'obtenir des secours extraordinaires.

Dans cette assemblée, dont le gouvernement voulut augmenter l'influence par le concours des Parlements, la magistrature forma pour la première fois un quatrième ordre.

Par l'organe du cardinal de Lorraine, frère du duc de Guise, le roi autorisa ses sujets à lui faire des doléances et exposa les besoins pressants de l'Etat, qui exigeaient un emprunt de trois millions d'or.

Les quatre ordres, animés du patriotisme le plus pur, répondirent avec enthousiasme aux désirs du monarque. Il fut convenu que les trois premiers donneraient les deux tiers de la somme et que le reste serait fourni par les communes. Le mode de répartition de ce troisième tiers excita quelque discussion dans le quatrième ordre; mais la nou-

---

(1) Voy. PETITOT, *Introduction aux Mémoires sur le règne de Henri II*, p. 73 et 74.

velle de la prise de Calais aplanit toutes les difficultés, et le tiers-Etat déclara en se séparant « que si les trois millions « ne suffisaient pas pour contraindre l'ennemi à faire une « bonne paix, il exposeroit tout le demeurant de ses biens « et personnes pour le service du roy (1). »

Il y eut de grandes réjouissances à Paris. Henri II y assista avec toute la cour et alla souper le jeudi-gras à l'Hôtel-de-Ville, où les fils des principaux marchands, en uniforme de soie, firent le service de la table. Le poëte Jodelle fit jouer sa tragédie d'*Orphée*, espèce d'opéra qu'on n'avait pas encore vu en France, « car auparavant, dit Brantôme, on « ne parlait que des farceurs, des cornards de Rouen, des « joueurs de la Basoche et autres sortes de badins. »

Le duc de Guise étant venu à la cour, fit conclure le mariage de sa nièce, Marie Stuart, avec le dauphin François et alla assiéger Thionville, qui finit par capituler.

Mais, d'un autre côté, le maréchal de Thermes fut battu et fait prisonnier près de Gravelines par le comte d'Egmont, général de Philippe II.

Cependant on négociait pour la paix, nonobstant les difficultés soulevées par Marie, reine d'Angleterre; mais cette princesse étant morte, sa sœur Elisabeth, qui lui succéda, se montra moins exigeante, et le traité de Cateau-Cambrésis, par lequel la France conservait Metz, Toul, Verdun, Boulogne et Calais en abandonnant le Piémont, les villes qu'elle possédait en Italie et ses droits sur le royaume de Naples, fut signé par les plénipotentiaires français, espagnols et anglais, le 3 avril 1559.

Cette paix, qui fut appelée *malheureuse* et qui mérite ce nom, dit Anquetil, si on la juge plutôt du côté de la gloire que de l'utilité, fut cimentée par des mariages. Une fille (2)

(1) Voy. Petitot, *Introduction aux Mémoires*, etc., p. 76 et 77, t. XX.
(2) La princesse Élisabeth.

et une sœur (2) du roi furent destinées la première à Philippe II, la seconde au prince Emmanuel-Philibert de Savoie.

La tranquillité se trouva ainsi assurée au dehors, mais elle était menacée au dedans par l'audace des novateurs qui formaient une faction puissante, car ils comptaient dans leurs rangs Jeanne d'Albret, reine de Navarre; Antoine de Bourbon, son époux; le prince de Condé, les Coligny, ainsi que plusieurs membres du Parlement.

Quelques assemblées avaient été tenues le soir au Pré-aux-Clercs, où l'on chantait les psaumes de Marot avec affectation comme pour défier la police et les catholiques.

Henri II, instruit de toutes ces menées et des sentiments manifestés par quelques conseillers dans une *mercuriale* (2) du Parlement, se consulta pendant quelques jours avec les Guise, le garde-des-sceaux, le premier président, le procureur général et les présidents de Saint-André et Minard, qui tous de concert lui firent concevoir qu'il n'aurait jamais la paix dans le royaume, tandis que la nouvelle secte y serait tolérée.

Que si l'on dissimulait plus longtemps, le glaive de la justice et la sévérité des lois ne pourraient plus la réprimer et qu'on serait obligé de la combattre à main armée, comme cela était arrivé pour l'hérésie des Albigeois;

Qu'on n'avait fait exemple que sur des gens obscurs;

Qu'il fallait maintenant remonter jusqu'à la source du mal;

Qu'on la découvrait aisément dans la connivence des magistrats;

(1) La princesse Marguerite.

(2) On appelait ainsi l'assemblée de toutes les chambres destinée originairement à la censure personnelle des magistrats, et à la correction des abus qui auraient été remarqués dans l'administration de la justice. Cette assemblée se tenait tous les trois mois, et ordinairement le mercredi, ce qui lui fit donner le nom de *mercuriale*.

Et que c'était là qu'il fallait appliquer le remède principal, sans quoi tous les autres seraient inutiles.

Le roi, d'après ce conseil, se rendit au Parlement et dit en peu de mots qu'après avoir conclu la paix avec les princes ses voisins, il n'avait rien plus à cœur que de réunir tous ses sujets dans la profession d'une même foi, en exterminant toutes les sectes impies; qu'il venait pour savoir quelles étaient les résolutions de son Parlement, afin de les confirmer si elles étaient conformes au bien public; mais qu'il ne pouvait dissimuler la surprise que lui avait causée depuis peu l'élargissement de quatre personnes convaincues d'hérésie.

Le roi ayant fini, le cardinal Bertrandi, garde-des-sceaux, ordonna, de la part de Sa Majesté, de continuer les délibérations, et alors les partisans des nouvelles doctrines se mirent à déclamer contre la cour romaine et à lui imputer les troubles qui agitaient l'Eglise, et ils conclurent à la suspension des édits et des jugements de rigueur jusqu'à ce qu'on eût célébré le concile général.

Toutes les opinions ayant été déclarées, le roi prit la parole et dit avec sévérité :

« Je vois clairement qu'il y en a parmi vous qui méprisent « l'autorité du pape et la mienne; ce n'est pas le grand nom« bre qui en use ainsi; mais la honte d'une telle conduite « rejaillit sur tout le corps, et les coupables s'exposent à « toute mon indignation. J'en veux faire un exemple qui « puisse retenir tous les autres dans le devoir. »

En achevant ces mots, il se lève et commande au connétable de Montmorency de faire arrêter les conseillers Du Faur et Du Bourg, qui avaient parlé plus hardiment, et ces deux magistrats sont conduits de la salle d'audience à la Bastille.

Dans le même jour, on se saisit de Paul de Foix, d'Antoine Fumée et d'Eustache de la Porte. Deux autres mem-

bres de la même compagnie échappèrent aux poursuites (1).

Ce fut au milieu de la fermentation excitée par ce coup d'Etat que se célébrèrent les noces de la princesse Elisabeth avec Philippe II.

Quelques jours après, le prince Emmanuel-Philibert de Savoie, étant arrivé pour épouser la sœur du roi, il y eut de nouvelles fêtes et des tournois.

Henri II, qui se plaisait beaucoup à ces exercices, voulut, après avoir longtemps lutté, se mesurer avec le comte de Mongommery, capitaine de ses gardes; il fut frappé d'un tronçon de lance au-dessus de l'œil droit et mourut de sa blessure onze jours après (2).

« Tout est plein d'incertitude en cette vie, dit Gaspard de Saulx (3); l'homme propose, Dieu résout; c'est à luy qu'il faut appointer... Un grand roy sorty de la mort de la guerre, la treuve en se jouant. »

---

(1) *Hist. de l'Église gallicane*, liv. LIV.
(2) Le 10 juillet 1559.
(3) *Mémoires; règne de Henri II.*

LXXV.

RÈGNE DE FRANÇOIS II. — GOUVERNEMENT DES GUISE. — CONDAMNATION ET SUPPLICE D'ANNE DUBOURG. — CONJURATION D'AMBOISE. — ASSEMBLÉE DES NOTABLES. — CONVOCATION DES ÉTATS-GÉNÉRAUX. — NOUVELLE CONSPIRATION DU PRINCE DE CONDÉ ET DU ROI DE NAVARRE. — ARRESTATION DE CES PRINCES. — PROCÈS DU PRINCE DE CONDÉ. — MORT DU ROI.

François, l'aîné des quatre fils laissés par Henri II, n'étant âgé que de seize ans lorsqu'il parvint à la royauté, choisit pour gouverner l'État le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, qui étaient devenus ses oncles par son mariage avec Marie Stuart. C'étaient deux hommes recommandables par leurs grandes qualités.

Le premier était savant, ami des gens de lettres, habile dans les affaires et zélé pour l'honneur de l'Eglise.

Le second s'était rendu cher à la France par la défense de Metz, par la prise de Calais et joignait aux talents militaires un caractère affable, franc et généreux. Leur crédit, leur élévation excitèrent l'envie des princes du sang et de tous ceux dont l'ambition avait été trompée. On conspira donc contre les gouvernants, quoique Catherine de Médicis, qui voulait gouverner aussi, parût les soutenir.

Pendant que ce complot se tramait, le procès d'Anne Dubourg et de ses collègues fut repris par les commissaires nommés sous le précédent règne et du nombre desquels était le président Minard, récusé par Dubourg. Or, comme ce magistrat, zélé catholique, revenait du Palais sur sa mule, le 12 décembre (1) au soir, il fut tué d'un coup d'ar-

(1) An 1559.

quebuse, et l'on sut depuis que le même sort était réservé au premier président Le Maître et au président de Saint-André s'ils se fussent rendus au Parlement ce jour-là.

Cet attentat accéléra la condamnation de Dubourg.

On pensa qu'il fallait promptement se défaire d'un prisonnier qui, du fond de son cachot, pouvait susciter des assassins contre ses juges et ses adversaires. Il fut condamné à être brûlé vif; mais on l'étrangla avant que de jeter son corps au feu; et ainsi périt, à l'âge de trente-huit ans, un homme qui était neveu d'un chancelier de France, qui ne manquait ni de mérite ni de mœurs, et qui montra au moment du supplice un courage digne d'être admiré, si la cause eût été meilleure. Les quatre autres conseillers qui avaient été arrêtés avec lui furent jugés plus favorablement. On en condamna deux à demeurer quelque temps interdits de l'exercice de la magistrature; mais ils furent bientôt rétablis dans tous leurs droits. Les deux autres recouvrèrent la liberté sans condition, et il ne paraît pas qu'à l'égard d'aucun d'entre eux on eût pris des mesures pour s'assurer de leur foi (1).

« Dès ce moment, dit Anquetil, on s'accoutuma, dans les libelles qui coururent, à mêler la religion aux affaires politiques.

« Entre les griefs contre le ministère, les mécontents ne manquèrent pas de mettre l'intolérance des Guise, afin d'émouvoir les calvinistes.

« Les écrivains des Guise, au contraire, ajoutèrent à leurs apologies l'éloge de leur zèle contre les nouveautés pour enflammer les catholiques en leur faveur.

« De là se forma des deux côtés l'habitude de confondre la cause avec les personnes. »

Cependant, la conjuration ourdie contre les Guise s'éten-

(1) *Hist. de l'Église gallicane*, liv. LIV.

dait de plus en plus ; il s'agissait de les arrêter, de les massacrer s'ils résistaient et de s'emparer du pouvoir.

La Renaudie, espèce d'aventurier, homme de résolution et de main, était le chef apparent de l'entreprise, et déjà les affidés, venant de diverses provinces, se dirigeaient par pelotons du côté de Blois, où la cour se trouvait alors, sans qu'elle se doutât de rien. Mais La Renaudie, qui s'était rendu à Paris pour donner les derniers ordres, ayant communiqué l'affaire à l'avocat Avenelle chez lequel il logeait, celui-ci s'empressa de tout révéler, et la cour aussitôt quitta Blois pour aller s'enfermer dans le château d'Amboise.

L'amiral de Coligny, qui était du complot, ayant été mandé par la reine-mère, s'éleva vivement contre l'administration, parla du mécontentement du peuple, plaida la cause des réformés et demanda qu'on suspendît les peines décernées contre eux.

Cette demande fut accueillie, et l'on fit un édit portant amnistie en faveur des calvinistes. Cet édit paraissait trop tard pour faire avorter le complot ; le duc de Guise le sentait bien ; mais ayant pris toutes ses mesures pour vaincre les conjurés, il voulut, au lieu de les prévenir, les laisser tellement s'engager qu'ils fussent pris en flagrant délit.

Le 16 mars (1), jour fixé pour l'exécution, les gens de La Renaudie parurent devant Amboise, où déjà plusieurs des conjurés avaient pénétré à la suite de Coligny et du prince de Condé ; mais, assaillis par les troupes royales, ils furent taillés en pièces et restèrent la plupart sur la place, ainsi que La Renaudie, leur chef. Plusieurs autres détachements eurent le même sort, et quelques prisonniers soumis à la torture chargèrent assez clairement le prince de Condé pour qu'on ne pût douter de sa complicité. Mais il protesta de son innocence en plein conseil, déclara qu'il s'offrait à

(1) An 1560.

combattre, l'épée à la main, contre quiconque oserait l'accuser de ce crime et dut son salut à cette assurance, à cette audace.

Tel fut le sort de cette fameuse conjuration d'Amboise, « où, dit le P. Daniel, les calvinistes donnèrent le premier exemple de la fureur que l'hérésie inspire contre les puissances légitimes (1). »

Leur échec en cette occasion fut loin de les décourager, et comme ils méditaient de nouveaux troubles (2), Michel de L'Hôpital, qui venait d'être nommé chancelier, fit rendre l'édit de Romorantin qui réservait aux évêques la connaissance du crime d'hérésie et convoqua pour le mois d'août l'assemblée des notables au château de Fontainebleau. Il s'y rendit beaucoup de prélats et de seigneurs; l'amiral de Coligny osa réclamer, au nom de son parti, la liberté d'avoir des temples publics et demanda qu'on licenciât la nouvelle garde qu'on avait donnée au roi. Montluc, évêque de Valence, partisan secret de la réforme, appuya, dans un discours étudié, les vues de Coligny au sujet du libre exercice de la nouvelle religion, et proposa qu'on tînt un concile national où seraient entendus les plus habiles de la secte.

Charles de Marillac, archevêque de Vienne, conclut également à la célébration d'un concile, ce qui était évidemment fort inutile, ainsi que le fit observer le cardinal de Lorraine, les dogmes étant déjà décidés.

Cette assemblée, dans laquelle le duc de Guise et Coligny ne purent contenir leur haine mutuelle et s'exprimer avec modération, décida que les Etats-généraux seraient convoqués, et qu'en attendant on cesserait de procéder

(1) Ce fut dans ce temps-là que l'on commença à donner aux luthériens le nom allemand et suisse de *Huguenots*, *Cidguenos*, qui veut dire *confédérés*, *conjurés*.

(2) Ils se sauvèrent, en effet, bientôt après en Dauphiné et en Provence.

contre les réformés, à l'exception de ceux qui prendraient les armes.

Les Etats, qui devaient d'abord se réunir à Meaux, furent indiqués à Orléans.

On venait d'apprendre à la cour une nouvelle conspiration tramée par le prince de Condé et par son frère, le roi de Navarre, qui devaient se saisir de plusieurs villes, établir à Lyon leur place d'armes, faire révolter la Picardie et la Bretagne et s'emparer du gouvernement. Une lettre, saisie sur un agent de ces princes, avait tout révélé.

L'entreprise sur Lyon ayant échoué par l'intrépidité des bourgeois catholiques, les Guise feignirent d'ignorer ce qu'ils savaient touchant les vrais auteurs du complot et cherchèrent à les attirer aux Etats pour faire procéder contre eux et en finir avec ces rebelles.

Le roi de Navarre et Condé, ne sachant pas qu'on eût intercepté la lettre, vinrent à Orléans, où ils n'entrèrent pas sans inquiétude, car les rues étaient remplies de troupes, et les places, les carrefours, les remparts occupés par des postes nombreux. Le roi les reçut avec une froideur sinistre et fit presque aussitôt arrêter le prince de Condé. Le roi de Navarre fut également enfermé; mais bientôt on se borna à le garder à vue.

Le procès de Condé fut instruit par des commissaires et porté au conseil du roi, où l'on appela dix-huit chevaliers de l'Ordre, quelques pairs, quelques présidents, des maîtres des requêtes et des conseillers du Parlement. Condamné à perdre la tête, ce prince allait périr sous peu de jours, lorsque la mort du roi, arrivée le 5 décembre, vint changer tout à coup la face des affaires.

LXXVI.

RÈGNE DE CHARLES IX. — RETOUR DE MARIE STUART EN ÉCOSSE. — ÉDIT CONCERNANT LES CALVINISTES. — COLLOQUE DE POISSY. — ÉTABLISSEMENT DES JÉSUITES A PARIS (*Voir en note.*) — NOUVEL ÉDIT FAVORABLE AUX CALVINISTES. — MASSACRE DE VASSI. — GUERRE CIVILE. — BATAILLE DE DREUX; LE PRINCE DE CONDÉ EST FAIT PRISONNIER. — BARON DES ADRETS. (*Voir en note.*)— ASSASSINAT DU DUC DE GUISE. — ÉDIT DE PACIFICATION. — CONSTRUCTION DES TUILERIES. — VOYAGE DE LA COUR. — ORDONNANCE DE ROUSSILLON. — ASSEMBLÉE DES NOTABLES A MOULINS. — RÉVOLTE DES PROTESTANTS DES PAYS-BAS — COLIGNY ET CONDÉ TENTENT D'ENLEVER LA REINE-MÈRE ET LE ROI, ET FONT SOULEVER LEURS PARTISANS. — PAIX DE LONGJUMEAU. — LA GUERRE CIVILE RECOMMENCE. — BATAILLE DE JARNAC; MORT DU PRINCE DE CONDÉ. — BATAILLE DE MONCONTOUR. — NOUVEAU TRAITÉ DE PAIX. — MARIAGE DE CHARLES IX. — MARIAGE DU ROI DE NAVARRE AVEC MARGUERITE DE VALOIS. — LA SAINT-BARTHÉLEMY —SOULÈVEMENT DES PROTESTANTS. — ÉLECTION DU DUC D'ANJOU, FRÈRE DU ROI AU TRÔNE DE POLOGNE. — PARTI DES POLITIQUES OU MALCONTENTS. — RÉVÉLATION DE LEUR COMPLOT.—SUPPLICE DE LA MOLE ET DE COCONNAS. — PASSION DE LA REINE DE NAVARRE ET DE LA DUCHESSE DE NEVERS POUR CES DEUX HOMMES. — REMORDS DE CHARLES IX. — MORT DE CE PRINCE.

A la mort de François II, Catherine de Médicis s'empara du pouvoir, son second fils, Charles IX, n'ayant alors que dix ans.

Le connétable de Montmorency fut appelé à la cour et le roi de Navarre fut fait lieutenant-général du royaume; le prince de Condé sortit de sa prison, fut acquitté par le Parlement et feignit de se réconcilier avec le duc de Guise, auquel la reine-mère désirait conserver une grande influence, afin de ne pas indisposer les catholiques et de n'être pas dominée par les protestants.

Au mois d'août suivant (1), la jeune veuve de Fran-

(1) An 1561.

çois II, l'infortunée Marie Stuart, alla s'embarquer à Calais pour retourner en Ecosse. Appuyée sur la poupe de son vaisseau et les yeux pleins de larmes : *Adieu, France! adieu, France!* disait-elle à tout moment, *je ne vous verrai jamais plus !* Et le lendemain la terre étant encore visible au lever de l'aurore, elle la saluait des mêmes adieux (1).

Les Etats-généraux tenus à Orléans et ensuite à Pontoise ne produisirent aucun bien.

Un édit du mois de juillet, qui défendait aux calvinistes de s'assembler et réduisait au bannissement la peine portée contre eux, avec amnistie du passé, ne fit qu'irriter ce parti; et l'indication d'une conférence entre leurs ministres et les évêques inquiéta fort les catholiques. Mais le connétable, fidèle à la foi de ses pères, venait de rompre avec Coligny et Condé pour se lier avec le duc de Guise et le maréchal de Saint-André.

Cette association, à laquelle on donna le nom de *triumvirat,* contraria beaucoup la reine-mère, qui se voyait par là dans la nécessité de se déclarer pour l'un des deux partis; elle put cependant encore, en ménageant l'un et l'autre, conserver son autorité sur tous les deux.

Le 9 septembre (2), les principaux ministres calvinistes, à la tête desquels était Théodore de Bèze, furent introduits dans le grand réfectoire de l'abbaye de Poissy, en présence du roi mineur, de la reine-mère, des princes du sang, des cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Tournon, d'Arma-

(1) Cette princesse, qui exprima ses regrets dans une pièce de vers fort touchante, cultiva avec succès les lettres françaises. Voici deux strophes d'une romance qu'elle fit après la mort de son époux.

Si en quelque séjour,
Soit en bois ou en prés,
Soit à l'aube du jour
Ou soit sur la vesprée.
Sans cesse mon cœur sent
Le regret d'un absent.

Si je suis en repos,
Sommeillant sur ma couche
J'oy (*) qu'il me tient propos
Je le sens qui me touche.
En labeur en recoy
Toujours est près de moy.

(2) An 1561.

(*) *J'ouïs, J'entends,*

gnac, de Châtillon (1) et de Guise, de plusieurs archevêques et évêques et d'un grand nombre de docteurs.

Huit jours après on y vit le cardinal de Ferrare, légat du Saint-Siége, accompagné de Laynez, général des jésuites.

La principale controverse du dogme roula sur la cène, et Bèze, ayant osé dire que le corps de Jésus-Christ était autant éloigné de l'Eucharistie que le ciel l'est de la terre, cette proposition impie excita l'indignation de tous les assistants et fut victorieusement combattue par le cardinal de Lorraine et par le jésuite Laynez dont le langage énergique produisit un tel effet sur Catherine de Médicis qu'elle ne put retenir ses larmes.

La défaite des disciples de Calvin fut néanmoins sans aucun fruit.

Des troubles affreux éclatèrent bientôt à Paris et dans les provinces. A Montpellier, les catholiques furent ouvertement attaqués et quarante chanoines massacrés dans le fort Saint-Pierre.

Le roi de Navarre, commençant à revenir de ses préventions pour la nouvelle réforme, s'unit aux triumvirs; la reine-mère, redoutant alors leur puissance, passa du côté des chefs huguenots, et, par un édit du mois de janvier 1562 (2), il fut permis aux protestants de célébrer publiquement leur culte hors des villes, avec défense *à toute sorte de personnes de les empêcher, inquiéter, ni molester lors-*

(1) Odet de Coligny, évêque de Beauvais, frère de l'amiral, et déjà secrètement apostat. Deux ans plus tard il fut excommunié et déposé par le pape pour crime d'hérésie. Quoique calviniste, il affecta de porter les marques du cardinalat dans toutes les cérémonies, même en se mariant, en 1564, avec Isabelle de Hauteville de Loré.

(2) Le parlement de Paris n'enregistra cet édit qu'après trois jussions, et déclara qu'il ne le faisait que pour obéir à la volonté absolue du roi; qu'il n'entendait point par là approuver la nouvelle religion, et que cet édit ne subsisterait que jusqu'à ce que Sa Majesté en eût autrement ordonné. La plupart des autres firent les mêmes difficultés pour la publiation de l'édit; et celui de Dijon refusa de le vérifier.

qu'ils iraient, viendraient et s'assembleraient pour le fait de leur religion.

Cette concession importante ne les contenta pas et ils ouvrirent partout impunément des temples.

Les catholiques, consternés du succès de leurs ennemis, employaient tous les moyens pour leur résister. Les évêques et les curés devinrent plus éloquents et plus persuasifs ; ils prêchèrent plus fréquemment et s'attachèrent à éclairer leurs troupeaux sur les erreurs dont on cherchait à les infecter. Des jeûnes extraordinaires, des pèlerinages furent ordonnés pour fléchir la colère divine. Plusieurs jésuites, plusieurs moines prêcheurs parcoururent les provinces, y firent des missions et réveillèrent le zèle religieux des peuples (1).

---

(1) PETITOT, *Collection des Mémoires*, t. XX, p. 100.

Partout où les jésuites purent pénétrer, en Auvergne, en Languedoc par les villes de Billom, de Mauriac, de Rodez, de Toulouse, de Pamiers et de Tournon, l'action protestante fut beaucoup moins décisive. Elle trouvait là des contradicteurs, dont l'éloquence, dont les vertus ne laissaient guère de prise aux sophismes ou à des reproches mérités. (CRÉTINEAU-JOLY, t. I, chap. VII.)

L'établissement des jésuites à Paris, mais seulement en forme de société et de collége et non de religion nouvellement instituée, ayant été approuvé le 15 septembre 1561 par les prélats assemblés à Poissy, cet acte fut entériné par le Parlement le 13 janvier de l'année suivante. D'après cet arrêt, les jésuites devaient prendre le nom de *prêtres du collége de Clermont*; c'est le collége de Paris qu'on appelle aujourd'hui Louis-le-Grand. Leurs classes furent aussitôt fréquentées par un grand nombre d'écoliers, et celles de l'Université se trouvèrent désertes. « L'éclat dont celles-ci jouissaient avant eux a beaucoup souffert, dit du « Boulay (*Hist. de l'Université*) ; mais la religion catholique y a beaucoup « gagné, de l'aveu même de ceux qui se sont élevés avec plus de violence « contre les jésuites ; car on ne saurait dire combien cet ordre s'est accru « en peu de temps et comment, tout à coup, il a été accueilli partout « d'un consentement unanime, avec quel fruit il s'est appliqué à con- « vertir à Dieu et au christianisme les nations barbares et à ramener des « hérétiques à la foi catholique. »

D'Alembert, auteur d'un ouvrage sur la *Destruction des jésuites*, après avoir parlé des difficultés sans nombre que cette compagnie essuya pour s'établir en France, ajoute ce qui suit : « Les Universités surtout firent « les plus grands efforts pour écarter ces nouveaux venus; il est difficile

Un événement imprévu vint ranimer toutes les haines. Le duc de Guise se trouvant à Vassy, quelques personnes de sa suite prirent dispute avec des protestants qui tenaient leur prêche dans une grange; les coups ayant succédé aux injures, le duc accourut pour mettre fin à la querelle et fut blessé d'un coup de pierre au visage; ses gens le voyant inondé de sang furent outrés de fureur, firent main basse sur leurs adversaires, en tuèrent environ soixante et mirent le reste en fuite.

Ce déplorable conflit devient le signal de la guerre (1).

Les protestants s'emparent d'Orléans, de Rouen, de plusieurs villes du Dauphiné, de la Guyenne et du Languedoc, massacrent les prêtres et les religieux, renversent les autels, brisent les images, brûlent les reliques dont ils jettent les cendres au vent (2), livrent le Hâvre aux Anglais dont ils

---

« de décider si cette opposition fait l'éloge ou la condamnation des jé« suites qui l'éprouvèrent. Ils s'annoncèrent pour enseigner gratuitement; « ils comptaient déjà parmi eux des hommes savants et célèbres, supé« rieurs peut-être à ceux dont les Universités pouvaient se glorifier; « l'intérêt et la vanité pouvaient donc suffire à leurs adversaires, au « moins dans les premiers moments, pour chercher à les exclure. » Un écrivain moderne, le protestant Ranke (*Hist. de la papauté*) dit que « les succès des jésuites, sous le rapport de l'enseignement, furent prodigieux; qu'on observa que la jeunesse apprenait chez eux beaucoup plus en six mois que chez les autres en deux ans; que des protestants même rappelèrent leurs enfants des gymnases éloignés pour les confier aux jésuites. »

(1) Ce massacre, pour me servir du mot employé par les protestants, ne fut point prémédité. De Thou dit positivement que ce malheur arriva par hasard plutôt que de dessein formé : *Res accidit casu potiùs quam consilio.* De Thou a été suivi en ce point par les autres historiens et par Mézerai lui-même, qu'on n'accusera pas d'être trop favorable aux Guise, mais qui rend justice aux grandes qualités du duc François et à la pureté de ses intentions dans cette affaire. (Voy. les *Mélanges historiques* de Gaillard, t. IV, p. 374 et suiv. dans le compte-rendu par cet académicien de l'*Abrégé de l'Histoire universelle* de de Thou, par Rémond de Sainte-Albine.)

(2) Le baron des Adrets, gentilhomme du Dauphiné, se signala par sa fureur et ses cruautés contre les catholiques. On voit encore sur la cime d'un rocher, à deux lieues d'Orange, les ruines du château du haut duquel

attendaient des secours. Le roi de Navarre reprend Rouen de vive force, reçoit une blessure et meurt peu de temps après.

L'armée royale rencontre et bat près de Dreux l'armée protestante commandée par Condé, qui est fait prisonnier. Le duc de Guise le traite avec honneur; ils soupent ensemble, couchent dans le même lit, et le vainqueur s'endort tranquillement à côté de son ennemi. Bientôt après, il marche sur Orléans dont il emporte un des faubourgs, dispose tout pour forcer la place et croit le succès assuré, lorsqu'il est assassiné par Poltrot, gentilhomme angoumois. Arrêté presque aussitôt, Poltrot déclare avoir été poussé au crime par l'amiral de Coligny.

Le duc de Guise mourut en héros chrétien, disant qu'il pardonnait de tout son cœur à son assassin (1), et recommandant à son fils aîné d'être toujours fidèle à la religion, au roi et à l'État.

---

ce monstre faisait précipiter les catholiques, que ses soldats recevaient sur la pointe de leurs piques. Il se donna le même plaisir à Montbrison, où l'un de ces malheureux prisonniers dut la vie à un bon mot. Condamné avec ses compagnons à sauter du haut d'une tour, il prit sa course et s'arrêta par deux fois au bord du mur. « Tu as bien de la peine à faire le saut, lui dit des Adrets. — Monseigneur, je vous le donne en dix, répondit le prisonnier. « Le barbare sourit et lui fit grâce. »

(1) Le duc de Guise avait été exposé, pendant le siége de Rouen, à un pareil attentat de la part d'un gentilhomme Manseau. Ce fanatique ayant été découvert et ayant avoué son crime, le duc lui demanda pour quelle raison il en voulait à sa vie, et s'il avait reçu de lui quelque mauvais office. « Non, répondit-il, c'est le seul zèle de ma religion dont vous êtes l'ennemi mortel qui m'a fait prendre la résolution de vous tuer. — Eh bien! reprit le duc, si votre religion vous apprend à tuer celui qui ne vous a jamais offensé, la mienne, suivant l'Évangile, m'ordonne de vous pardonner : allez, je vous renvoie en liberté; jugez laquelle des deux religions est la meilleure. » Ce sont ces belles paroles que Voltaire a reproduites dans sa tragédie d'*Alzire*, lorsqu'il fait dire par Gusman :

Des dieux que nous servons, connais la différence,
Les tiens t'ont commandé le meurtre et la vengeance,
Et le mien, quand ton bras vient de m'assassiner
M'ordonne de te plaindre et de te pardonner.

Des deux côtés on était fatigué de la guerre, et la reine-mère, qui, par la mort de Guise, était redevenue maîtresse des affaires, désirait vivement la paix.

On traita dans la ville d'Amboise, où, le 19 mars (1), il fut fait un édit qui accordait une amnistie générale et donnait aux protestants pour leur culte un peu plus de liberté qu'ils n'en avaient eu jusqu'alors.

La guerre civile se trouva ainsi apaisée, et, comme les catholiques reprochaient à leurs adversaires d'avoir livré le Hâvre à l'Angleterre, ceux-ci leur offrirent leur concours pour reprendre la place. Le commandant anglais chargé de la défendre capitula bientôt, et Catherine de Médicis, au retour de ce siége, fit déclarer le roi majeur par le Parlement de Rouen (2), afin d'être elle-même maintenue par son fils dans l'administration du royaume.

Au commencement de l'année suivante (3), elle jeta les fondements du château des Tuileries (4) et fit avec le roi

---

(1) An 1563. Le 4 décembre de cette même année, fut clos le concile de Trente « où, dit Bossuet (*Hist. de France*), la doctrine catholique fut établie d'une manière aussi solide et aussi exacte qu'elle eût jamais été dans aucun concile, et où il se fit de si grandes choses pour la réformation qu'il n'y fallait guère ajouter pour la rendre parfaite. » Les décrets de ce concile ayant été apportés en France par le cardinal de Lorraine, « on « envoya quérir les présidents de la cour et gens du roi;... et, la matière « mise en délibération, le procureur général proposa au conseil que, quant « à la doctrine, ils n'y vouloient toucher et tenoient toutes choses, quant « à ce point, pour saines et bonnes, puisqu'elles étoient déterminées par « un concile général et légitime. Quant aux décrets de la police et réfor- « mation, y avoient trouvé plusieurs choses dérogeantes aux droits et « prérogatives du roi et priviléges de l'Église gallicane, qui empêchaient « qu'elles ne fussent reçues ni exécutées. » (*Lettre de Jean de Morvilliers à son neveu l'évêque de Rennes.*)

(2) Charles IX venait d'entrer dans sa quatorzième année.

(3) An 1564.

(4) La propriété sur laquelle fut construit le château avait été achetée, en 1518, par François I[er] pour la donner à sa mère. Cette propriété qui se trouvait alors hors de Paris, était située près d'un lieu où l'on fabriquait de la tuile, ce qui lui avait fait donner le nom de *Tuileries*. Cathe-

un voyage dans diverses provinces, afin de connaître leur état, de se rendre un compte exact de la disposition des esprits et de profiter du respect et de l'affection que la présence du prince inspirerait aux peuples pour prévenir les désordres et les séditions.

La cour alla d'abord à Nanci, parcourut ensuite la Bourgogne, ne s'arrêta que peu de temps à Lyon à cause de la peste qui venait de s'y déclarer et se rendit au château de Roussillon, en Dauphiné, où le chancelier de L'Hôpital fit rendre la fameuse ordonnance qui fixe le commencement de l'année au 1er janvier, tandis qu'elle ne commençait que le samedi saint après vêpres.

Par un édit daté du même lieu, le roi restreignit les avantages accordés aux calvinistes par la paix d'Amboise et releva par là les espérances des catholiques.

La cour partit pour Toulouse et de là pour Bayonne, où se rendit la sœur aînée du roi, épouse de Philippe II. Le duc d'Albe, qui s'y trouva, eut de longues conférences avec Catherine de Médicis, et l'on pensa, non sans raison, qu'il y avait été question du parti que les deux puissances prendraient à l'égard des protestants.

Charles IX et la reine sa mère rétablirent à Verac l'exercice de la religion catholique aboli dans cette ville par Jeanne d'Albret, visitèrent ensuite le Périgord, l'Angoumois, le Poitou, le Blésois, et, dans les premiers jours de l'année 1566 (1), se trouvèrent à Moulins, où une assemblée de notables avait été convoquée et où le chancelier fit

---

rine de Médicis, ne voulant point rester au Louvre, occupé par le roi son fils, et ne pouvant loger au château des Tournelles, dont ce prince venait d'ordonner la démolition, fit construire le palais des Tuileries pour son habitation particulière, d'après les plans de Philibert de Lorme et de Jean Bullan, les plus célèbres architectes du siècle.

(1) Le 9 décembre de l'année 1565, le pape Pie IV, successeur de Paul IV, termina sa carrière, et fut remplacé, le 7 janvier suivant, par le cardinal Michel Ghisleri, qui prit le nom de Pie V.

rendre une ordonnance pour la bonne administration de la justice.

Les troubles étaient apaisés, mais ce n'était qu'une trêve.

Les protestants des Pays-Bas, connus sous le nom de *Gueux*, s'étant soulevés dans plusieurs villes et ayant profané tout ce qu'il y avait de plus saint dans la religion, le duc d'Albe fut envoyé par le roi d'Espagne pour châtier ces forcenés.

Les protestants français se souvenant des mystérieuses conférences de Bayonne et redoutant quelque surprise, leurs chefs tinrent conseil et résolurent, d'après l'avis de Coligny, d'enlever la reine-mère et le roi, afin qu'étant maîtres de leurs personnes et les faisant parler comme ils voudraient, ils fussent ainsi couverts aux yeux de la nation de l'apparence de la légalité et de l'autorité royale (1).

Ce coup de main fut fixé au 29 septembre (2), et il en fut donné avis à tous les religionnaires du midi, qui, presque en un même jour, se rendirent maîtres de plusieurs villes où ils se livrèrent à toute sortes d'excès. A Nîmes, ils égorgèrent dans la cour de l'évêché soixante-douze prisonniers catholiques; dans les campagnes voisines, quarante-huit, et, à Alais, sept chanoines, deux cordeliers et plusieurs autres ecclésiastiques (3).

Catherine de Médicis passait avec ses enfants les derniers jours de l'été au château de Monceaux, dans la Brie, sans se douter le moins du monde du péril qui la menaçait; cependant, Blaise de Montluc ayant écrit du fond de la Guyenne que quelque complot se tramait, elle crut devoir s'informer de ce que faisait Coligny; mais celui-ci, pré-

---

(1) Voy. SISMONDI, t. XVIII, p. 496.

(2) An 1567.

(3) Voy. l'auteur protestant SISMONDI, t. XVIII, p. 516 et 517.

voyant bien qu'il serait épié, *faisait semblant*, dit Tavannes, *de jardiner en sa maison*. La reine-mère, rassurée par le rapport de son envoyé, continua de vivre en sécurité, nonobstant des avis plus alarmants et plus positifs donnés par Castelnau, qui revenait des Pays-Bas.

Cet aveuglement inconcevable dura jusqu'au moment où l'on apprit que le soulèvement éclatait partout et que le prince de Condé était entré dans la Brie (1).

La cour partit aussitôt pour Meaux, où l'on s'empressa d'appeler six mille Suisses cantonnés à Château-Thierry et dans les villages voisins. Louis Pfiffer, colonel de ce corps, étant arrivé au moment précis où on l'attendait, fit prévaloir l'avis du duc de Nemours, qui insistait pour qu'on partît à l'instant pour Paris, et conjura la reine de se fier à la valeur et à la fidélité des Suisses, lui promettant *qu'ils ouvriroient au roy, à la pointe de leurs piques, un chemin assez large pour passer au travers de l'armée ennemie*. S'étant donc formés en bataillon carré, ils reçurent la cour au milieu d'eux et se mirent en marche. Ils avaient à peine fait quatre lieues lorsque le prince de Condé parut avec un gros de cavalerie et s'avança pour les charger; ils s'arrêtèrent aussitôt, et, ayant baisé la terre, suivant leur coutume lorsqu'ils se préparaient à un combat général, ils résistèrent avec un sang-froid héroïque à toutes les attaques, et Charles IX avec toute la cour arriva sain et sauf à Paris (2).

Le prince de Condé vint bientôt assiéger cette ville et

---

(1) Petitot, *Collection des Memoires*, t. XX, p. 124.

(2) Ce prince garda un vif ressentiment contre les protestants à raison de leur attentat; il disait depuis : *Sans Monsieur de Nemours et mes bons compères les Suisses, ma vie et ma liberté étaient en très-grand brante.* Quelques-uns ont du reste écrit que la résolution était prise non-seulement de se saisir de sa personne, mais encore de se défaire de lui et de ses deux frères pour faire passer la couronne au prince de Condé. Celui-ci avait, en effet, fait battre une monnaie avec cette inscription : *Louis XIII, roi de France.*

fut battu par l'armée royale, qui perdit dans cette bataille le connétable de Montmorency.

Cette seconde guerre se termina au mois de mars 1568 par la paix de Lonjumeau, qui fut appelée *la petite paix*, car elle ne dura que six mois.

Les protestants s'obstinant à conserver plusieurs des places qu'ils devaient rendre d'après les clauses du dernier traité, Catherine de Médicis conçoit le projet de faire arrêter le prince de Condé, qui, prévenu, se réfugie à La Rochelle avec Coligny, et la guerre civile recommence.

Une grande bataille est livrée dans les environs de Jarnac, le 13 mars 1569. Les protestants sont vaincus par le duc d'Anjou, frère du roi et perdent Condé leur chef, qui est tué de sang-froid par Montesquiou après avoir rendu les armes.

Coligny appelle alors Henri, prince de Béarn (depuis Henri IV), à peine âgé de seize ans, et, le 3 octobre, son armée est défaite à Moncontour (1) par le vainqueur de Jarnac; mais il possède encore des ressources et continue les hostilités.

La paix était le grand désir de tous les partis; elle entrait d'ailleurs dans les projets de la reine-mère, et elle fut signée à Saint-Germain, le 8 août 1570, à des conditions avantageuses pour les protestants.

Au mois de novembre de la même année, Charles IX épousa Elisabeth d'Autriche, seconde fille de l'empereur Maximilien II, et, peu de temps après, l'on invita la reine de Navarre et Coligny à venir à la cour, où ils furent accueillis avec les démonstrations de l'amitié la plus sincère.

Catherine de Médicis proposa à Jeanne d'Albret de cimenter l'union des deux partis par le mariage de Marguerite de Valois avec le prince de Béarn, et laissa entrevoir qu'elle

---

(1) Petite ville du département de la Vienne.

n'était pas éloignée d'appuyer par les armes les protestants des Pays-Bas contre les Espagnols,

« L'amiral, dit Mezeray (1), souhaitait cette guerre avec « passion tant pour se revancher de l'affront qu'il avait re- « ceu à Sainct-Quentin que pour soustenir les protestants et « pour restablir les princes de Nassau, afin qu'ils eussent « moyen de se donner mutuelle assistance (2). »

Les méfiances étant dissipées, Coligny s'insinue dans l'esprit du roi, gagne sa confiance et lui *remonstre qu'il ne fera jamais rien qui vaille s'il ne limite le pouvoir de sa mère et s'il ne chasse son frère hors du royaume...; il veut contraindre la France à deux extrémités dangereuses, ou la guerre d'Espagne ou la civile. MM. de Sauve et de Retz advertissent la royne des secrets, conseils, desseins et paroles du roy; que si elle n'y entendoit, les huguenots leposséderoient; qu'au moins, avant de penser à autre chose, ils lui conseilloyent de regagner la puissance de mère que l'admiral luy avoit fait perdre. La jalousie du gouvernement de son fils et de l'Estat, ambition démesurée, enflamme, brusle la royne dehors et dedans, et tient conseil de se défaire de l'admiral.*

Le roi étant allé chasser à Montpipeau, Catherine s'y rend, s'enferme avec lui dans un cabinet, et là, fondant en larmes, elle lui parle de la sorte :

« Je n'eusse pensé que, pour avoir pris tant de peine à « vous eslever, vous avoir conservé la couronne que les « huguenots et catholiques vouloient vous oster, après « m'estre sacrifiée pour vous et encouru tant d'hazard, que

---

(1) *Abrégé chronologique de l'Hist. de France.*

(2) Voici du reste ce qu'on lit à ce sujet dans les *Mémoires de Tavannes* : « Les desseins et espérances huguenottes estoient d'exalter leur party, « d'abbaisser le roy d'Espagne et la religion catholique, bannir de France « M. d'Anjou, leur ennemi, gouverner la cour par le mariage du prince « de Navarre, jetter la guerre en Flandres, en recevoir le gain et le roy « la perte, s'establir aux dépens de tous. »

« m'eussiez voulu donner récompense si misérable. Vous « vous cachez de moy, qui suis votre mère, pour prendre « conseil de vos ennemis; vous vous ostez de mes bras, qui « vous ont conservé, pour vous appuyer des leurs, qui vous « ont voulu assassiner. Je sçay que vous tenez des conseils « secrets avec l'admiral; vous désirez vous plonger dans la « guerre d'Espagne inconsidérément pour mestre vostre « royaume, vous et nos personnes en proye de ceux de la « religion. Si je suis si malheureuse, avant que de voir cela « donnez-moy congé de me retirer au lieu de ma naissance « et esloignez de vous vostre frère, qui se peut nommer « infortuné d'avoir employé sa vie pour conserver la vostre; « donnez-luy au moins temps de se retirer du danger et « présence de ses ennemis acquis en vous faisant service; « huguenots qui ne veulent la guerre d'Espagne, mais celle « de France et la subversion de tous Estats pour s'establir. »

« Cette harangue artificielle, ajoute Tavannes, esmeut, « estonne, espouvante le roy non tant des huguenots que « de sa mère et de son frère dont il sçait la finesse, ambi- « tion et puissance en son Estat, s'esmerveille de ses con- « seils revellés, les advoue, demande pardon, promet « obéissance... La royne se contente d'avoir disposé le roy « sans lui en dire davantage, résout, avec deux conseillers « et M. d'Anjou, la mort de l'admiral, croyant tout le parti « huguenot consister en sa teste, espérant, par le mariage « de sa fille avec le roi de Navarre, r'habiller tout... et se « couvrir du prétexte de ceux de Guise dont l'admiral avait « aidé à faire tuer le père.

« Cependant les nopces du roy de Navarre et de Mar- « guerite de France se font, mariant les deux religions en- « semble... L'admiral, pressé, continue ses audaces, im- « portune, se fasche, menace de partir, qui estoit le premier « son de trompette de la guerre civile. »

Tout à coup on apprend que Coligny, sortant du Louvre

et rentrant chez lui, vient d'être frappé d'un coup d'arquebuse qui lui a coupé l'index de la main droite et fait une arge blessure au bras gauche.

« Le roy, adverty, s'offense, menace ceux de Guise, ne « sçachant d'où venoit ce coup, et, après un peu r'adouci « par la royne à l'aide du sieur de Retz, mettent Sa Majesté « en colère contre les huguenots. Ils luy font croire avoir « sceu une entreprise des huguenots contre luy; les desseins « de Meaux et d'Amboise luy sont représentés; soudain ga- « gné, comme sa mère se l'estoit promis, il abandonne les « huguenots, demeure fasché avec les autres que la bles- « sure n'estoit pas mortelle.

« Les huguenots, encore aveuglés du roy, ne pénètrent « ce coup; passent à grandes troupes, cuirassés, devant le « logis de MM. de Guise et d'Aumalle, menacent de les at- « taquer; eux s'excusant, somment le roy de prendre leur « querelle; ce qui fait que les huguenots pénètrent plus « avant, soupçonnent M. d'Anjou, demandent justice, ou « qu'ils la feroient sur-le-champ; menacent leurs majestés.

« Le conseil est tenu, composé de six, le roy présent, « connoissant que tout s'alloit descouvrant, et que ceux de « Guise mesme, pour se laver, accuseroient la royne et « M. d'Anjou et que la guerre estoit infaillible; qu'il valloit « mieux gagner une bataille dans Paris, où tous les chefs « estoient, que la mettre en doute à la campagne et tomber « en dangereuse et incertaine guerre. Du péril présent de « leurs majestés et des conseillers tenus en crainte naist la « résolution de nécessité, telle qu'elle fut de tuer l'admiral « et tous les chefs de party; conseil nay de l'occasion par « faute et imprudence des huguenots et qui ne se fust peu « exécuter sans estre découverte si elle eust été prémé- « ditée (1).

---

(1) Tavannes, dont je transcris le récit, répète, à plusieurs reprises,

« .... La mort du roy de Navarre, du prince de « Condé (1), des mareschaux de Montmorency et Damville « est sur le tapis. L'opinion du sieur de Retz est indécise « si c'estoit pour couper la source des guerres ou pour avoir « leurs estats de maréchaux; est contredicte et rejettée par « le sieur de Tavannes; lequel propose que l'innocence de- « voit exempter les uns, la jeunesse les autres ; que le roy « de Navarre et le prince de Condé estoient du sang de « France qu'il falloit espargner et respecter; qu'ils estoient « jeunes et que l'on leur pouvoit donner des serviteurs qui « leur feroient changer de religion et d'opinion... Le ma- « reschal de Retz maintenait qu'il fallait tout tuer, et qu'il « ne falloit point offenser à demy...; qu'en ces desseins « extraordinaires, il falloit considérer premièrement s'il es- « toit nécessaire, contrainct ou juste ; les ayant jugés tels, « il ne falloit rien laisser qui peut causer la ruyne du but de « paix où l'on tendoit; que si on rompoit les lois, il falloit « les violer entièrement pour sa seurté, le pesché estant « aussi grand pour peu que pour beaucoup.

« L'opinion du sieur de Tavannes subsista pour être plus « juste.,.

« ..... Le roy voit l'admiral le samedy; qui luy dit que « Dieu l'avoit réservé pour son service, mesle requeste, « crainte et menaces; essaye de parler au roy particulière- « ment; il en est empesché par la royne. »

Charles IX, de retour au Louvre, passe une partie de la

---

que la Saint-Barthélemy n'avait pas été préméditée : *Nul conseil de si longue haleine ne se cèle*, dit-il, *dans la cour*. Et il ajoute un peu plus loin : *L'accident de la blessure* (de Coligny) *au lieu de mort, les menaces, forcent le conseil à la résolution de tuer tous les chefs, ce qui est proposé au roy.*

Coligny fut blessé le vendredi 22 août 1572, et le massacre eut lieu le dimanche 24, jour de la Saint-Barthélemy.

(1) Ce prince, fils de celui qui avait été tué à Jarnac, était encore fort jeune.

soirée avec quelques seigneurs protestants, « les entretient « de propos joyeux, leur donne congé, se couche et se lève « soudain. La royne et les conseillers appelés, elle (comme « femme craintive) se fust volontiers desdicte sans le cou- « rage qui luy fut redonné des capitaines, luy présentant « le péril où elle et ses enfants estoient. Deux compagnies « des gardes mandées arrivent à mynuict; le logis de l'ad- « miral est investi de sentinelles; de peu de catholiques pa- « risiens advertis il en manque la moitié, tant la crainte a « de pouvoir, non obstant l'autorité du roy qui commandoit « les armes. M. de Guise est envoyé quérir, sous prétexte « duquel est résolue l'exécution; il luy est permis d'aller « tuer l'admiral, venger la mort de son père; il y court, y « arrive devant jour, enfonce les portes avec les gardes de « Sa Majesté... Besme, Haultefort, Hattain trouvent l'ad- « miral en l'appréhension de la mort, les admoneste d'avoir « pitié de sa vieillesse; se sentant leurs épées glacer dans le « corps, il prolonge sa vie, embrasse la fenestre pour n'estre « jetté en bas où tombé il assouvit les yeux du fils dont il « avoit fait tuer le père.

« Le tocsin du palais point avec le jour; tout se croise, « tout s'esmeut, tout s'excite et cherchent colère; le sang « et la mort courent les rues en telle horreur que leurs ma- « jestés mesmes, qui en estoient les auteurs, ne se pou- « voient garder de peur dans le Louvre; tous huguenots, « indifféremment, sont tués sans faire aucune défense. Je « sauvay La Neufville, Bethunes, Baignac et ayday fort à « La Verdin. Les gentilshommes et capitaines trouvés en la « chambre du roy au Louvre en sont tirés et tués. Le roy de « Navarre et prince de Condé, craintifs, après avoir essayé de « parler à moi, qui ne leur osay respondre, et de quoi Sa « Majesté s'est bien souvenue depuis à mon préjudice, sont « menés au roy. Il leur propose la messe ou la mort, me- « nace le prince de Condé, qui ne se pouvoit feindre. La

« résolution de tuer seulement les chefs est enfrainte : plu-
« sieurs femmes et enfants tués à la furie populaire, il de-
« meure deux mille massacrés.

« ..... Plusieurs villes du royaume tuent non-seulement les chefs et factieux, comme il leur avait esté mandé (1), ains se gouvernent en ceste effrenée licence parisienne.

« Ce coup faict, la colère refroidie, le péril passé, l'acte paroist plus grand, plus formidable aux esprits rassis; le sang espandu blèce les consciences. »

Telle fut cette lamentable journée de la Saint-Barthélemy dont quelques historiens passionnés se sont efforcés d'exagérer l'horreur. Mais si cette journée est affreuse, c'est aussi, dit M. Frayssinous (2), une affreuse calomnie de l'imputer à la religion, comme si la religion l'avait commandée, comme si elle l'avait approuvée, comme si cette épouvantable tragédie était dans les maximes et l'esprit du christianisme (3).

---

(1) Le savant abbé Rohrbacher (*Hist. universelle de l'Église catholique*) cite des lettres de Charles IX aux gouverneurs du Languedoc et de Bourgogne, et au sénéchal de Poitou, d'après lesquelles ce prince aurait fait défense de tomber sur les Huguenots. « Il y a donc lieu de croire, ajoute cet historien, que les massacres qui se firent dans quelques villes de province, furent une réaction populaire contre les excès que les Huguenots y avaient commis. »

Mais cette opinion ne peut être admise, puisque Tavannes, qui était dans les secrets de la cour, dit positivement qu'on avait envoyé des ordres pour *tuer les chefs et factieux*.

Le vicomte d'Orthe refusa d'obéir et écrivit au roi qu'il n'avait *trouvé à Bayonne que bons citoyens et fermes soldats, mais pas un bourreau.*

Jean Hennuyer, évêque de Lisieux, répondit à celui qui était venu lui communiquer l'ordre de la cour : « Vous ne l'exécuterez point; ceux que « vous voulez égorger sont mes brebis; ce sont, il est vrai, des brebis « égarées, mais je travaille à les faire rentrer dans la bergerie. » Cet acte de courage et d'humanité toucha tellement les calvinistes du diocèse de ce prélat, qu'ils renoncèrent presque tous à leurs erreurs en venant faire abjuration devant lui.

(2) *Conférences*, t. III, p. 153 et suiv.

(3) Il est avéré, il est certain qu'il n'y eut ni prêtre, ni évêque dans le conseil où ce massacre fut résolu. Dans ce conseil secret, il ne se trouva,

La reine-mère et son fils s'étaient flattés d'anéantir d'un seul coup le calvinisme en France; mais effrayés de l'attentat qu'ils venaient de commettre, et n'osant pas profiter de la terreur des protestants pour les forcer à quitter le royaume, ils eurent recours aux artifices et aux promesses, et, par cette conduite indécise, incertaine, ranimèrent les espérances de ce parti, qui, frappé de stupeur pendant quelque temps, s'était cru totalement perdu.

Montauban donne le signal d'une nouvelle révolte, qui se communique à plusieurs provinces.

Le duc d'Anjou assiége La Rochelle, livre en vain plusieurs assauts, et, le 6 juillet 1573, il intervient un traité de paix.

Ce prince ayant été élu au trône de Pologne, le duc d'Alençon, autre frère du roi, se met à la tête d'un parti ayant pour but de réformer l'Etat et d'abaisser la puissance des Guise.

Le roi de Navarre, le prince de Condé, les protestans entrent dans ce parti dit *des politiques* ou *malcontents*, et sou-

---

avec le roi et la reine-mère, que le duc d'Anjou, le comte de Nevers, le chancelier de Birague, et les maréchaux de Retz et de Tavannes.

Un poète moderne, Chénier, représente le cardinal de Lorraine, bénissant les poignards destinés au massacre de la Saint-Barthélemy; or, ce prélat se trouvait alors à Rome. Quant à ce que dit Voltaire, dans sa *Henriade*, tous les hommes éclairés savent que ce n'est qu'un impie travestissement de l'histoire.

Le nombre de personnes qui périrent, tant à Paris que dans les provinces, a été beaucoup exagéré. D'après le *Martyrologe des Huguenots*, imprimé en 1582, le total, *en bloc*, est de 10,000 à Paris et de 5,168 dans les provinces; mais dans ce même document, on ne trouve que 786 victimes désignées par leur nom. On voit d'ailleurs que Tavannes ne porte qu'à 2,000 le chiffre de ceux qui furent tués à Paris.

On peut consulter les *Lettres sur l'Histoire de la réforme en Angleterre*, par W. Cobbett, lettre X, ainsi que les détails curieux donnés par Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. III.

La plupart des écrivains rapportent, sur la foi de Brantôme, que Charles IX, placé à une des fenêtres du Louvre, tira avec une arquebuse

tenu par la maison de Montmorency. Les conférences se tenaient chez M[me] de Sauve, que Marguerite, dans ses mémoires, appelle une *Circé*, et qui, aimée du duc d'Alençon et du roi de Navarre, savait faire accroire à chacun d'eux que c'était lui qu'elle préférait.

Les protestants reprennent les armes en divers endroits au mois de février de l'année suivante, et il est résolu, de concert avec le duc d'Alençon, qu'un corps de cavalerie viendra le jour du mardi-gras pour favoriser son évasion de la cour.

La reine-mère, instruite du complot, fait aussitôt arrêter ce prince, le roi de Navarre et Condé (1), quitte à la hâte Saint-Germain avec Charles IX pour se rendre à Paris et fait faire le procès à La Mole et Coconnas, favoris du duc d'Alençon, qui, étant tous deux du complot, sont condamnés à mort et décapités. La reine de Navarre et la duchesse de Nevers, dont ils étaient les amants, se procurent leurs têtes, les font embaumer et conservent précieusement ce hideux monument de leur criminelle passion.

Cependant Charles IX avait traîné, depuis la Saint-Barthélemy, une existence triste et languissante. Mécontent de tout ce qui l'entourait, dévoré de remords, tourmenté par d'horribles souvenirs, il voyait à la fleur de l'âge, dit Petitot, sa santé s'affaiblir et n'avait pas même la consolation d'espérer qu'il vivrait assez pour réparer les maux causés par sa faiblesse et son inexpérience. Il termina sa carrière à Vincennes, le 30 mai 1574, ne laissant d'Elisabeth d'Au-

---

sur les malheureux qui cherchaient à se sauver en traversant la Seine. Or, Brantôme, qui est le seul contemporain qui parle de ce fait, ne le rapporte que comme un *ouï dire*, car il n'était point à Paris. L'historien De Thou n'en dit rien, et Tavannes nous montre Charles IX *ne pouvant se garder de peur dans le Louvre.*

(1) Ce prince parvint à s'échapper au milieu du désordre d'un départ précipité, et prit la route d'Allemagne.

triche, sa femme (1), qu'une fille en bas-âge, qui mourut quatre ans après (2).

Voici le portrait qu'en a fait Mezeray (*Abrégé chronol.*) : « Il estoit de belle taille, mais un peu courbé, portoit la « teste de travers, avoit la veuë rude et tranchente, le nez « aquilin, la couleur pasle et plombée, le poil noir, le col « un peu long, la poitrine élevée, tout le corps bien formé, « à la réserve des jambes, qu'il avoit un peu grosses. Il se « picquoit d'une profonde dissimulation et de connoistre les « personnes à la physionomie. Il avoit naturellement le « courage haut, l'esprit vif et clairvoyant, le jugement « subtil, la mémoire fort prompte, une activité incroyable, « une expression heureuse et énergique ; enfin, beaucoup de « qualités dignes du commandement, si l'on n'eust pas cor- « rompu ces nobles semences par une mauvaise éducation. »

Il aimait les belles lettres et se plaisait dans la société de ceux qui les cultivaient : « Quand il faisoit mauvais temps « ou pluie, ou d'un extrême chaud, dit Brantôme, il envoyoit « quérir Messieurs les poëtes, et là passoit son temps avec « eux (3). »

(1) Cette princesse, qui fut un modèle de modestie et de piété, retourna bientôt après en Autriche, et fonda un monastère où elle se retira.

(2) Charles IX eut un fils naturel de Marie Touchet, fille du lieutenant particulier au présidial d'Orléans. Ce fils fut Charles de Valois, duc d'Angoulême, comte d'Auvergne et de Ponthieu, dont la seconde femme vivait encore en 1704, époque où le P. Daniel achevait d'écrire dans son admirable *Histoire de France* le règne de Charles IX.

(3) Ce goût lui avait été inspiré par Amyot, son précepteur, qui nous a laissé une si admirable traduction de Plutarque. « Si n'est pas l'étude « d'un roi, dit Amyot à Charles IX, de s'enfermer seul en un'étude, « avecque force livres, comme feroit un homme privé, mais bien de tenir « toujours auprès de lui gens de savoir et de vertu, prendre plaisir à en « deviser et conférer souvent avec eux, mettre en avant des propos à sa « table, et en ses privés passe-temps, en ouïr volontiers, lire et dis- « courir ; l'accoustumance lui en rend l'exercice peu à peu si agréable et « si plaisant, qu'il trouve puis après, tous les autres propos bas et indi- « gnes de son exaucement, et si fait qu'en peu d'années il devient sans « peine bien savant et instruict ès choses dont il a plus à faire en son « gouvernement. »

LXXVII.

RÈGNE DE HENRI III.—CE PRINCE QUITTE FURTIVEMENT LA POLOGNE ET REVIENT EN FRANCE. — SON SACRE; SON MARIAGE; SA CONDUITE. — ÉVASION DU DUC D'ALENÇON — NOUVELLES GUERRES. — ÉVASION DU ROI DE NAVARRE. — ÉDIT DE PACIFICATION. — LIGUE. — ÉTATS-GÉNÉRAUX. — HENRI III SIGNE L'ACTE DE LA LIGUE. — TRAITÉ DE NÉRAC. — GUERRE DITE DES AMOUREUX. — SIGNATURE DE LA PAIX. — LE DUC D'ALENÇON NOMMÉ DUC DE BRABANT EST CHASSÉ DE LA FLANDRE. — MORT DE CE PRINCE. — LE ROI DE NAVARRE EXCOMMUNIÉ COMME HÉRÉTIQUE RELAPS. — BATAILLE DE COUTRAS. — LES SEIZE. — COMPLOT CONTRE LE ROI. — ARRIVÉE DU DUC DE GUISE A PARIS.—JOURNÉE DES BARRICADES. — FUITE DU ROI. — OUVERTURE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX A BLOIS. — ASSASSINAT DU DUC ET DU CARDINAL DE GUISE. —SOULÈVEMENT GÉNÉRAL. — RÉCONCILIATION DE HENRI III AVEC LE ROI DE NAVARRE.—CES DEUX PRINCES VIENNENT ASSIÉGER PARIS. — ASSASSINAT DE HENRI III.

La reine-mère vint à Paris aussitôt après la mort de Charles IX, qui l'avait déclarée régente et fit partir Chémeraut pour aller porter cette nouvelle au roi de Pologne et le presser de revenir dans le plus bref délai.

La situation était grave, et cette princesse, ne se dissimulant pas que son autorité n'inspirait plus ni respect ni crainte à ses ennemis, employa tout son art à ménager tous les partis. Cependant elle n'hésita pas à faire punir de mort le comte de Montgommery, qui, ayant eu le malheur dans un tournoi de porter involontairement un coup mortel à Henri II, s'était déclaré pour le calvinisme, avait fait aux catholiques une cruelle guerre en Normandie et avait été forcé de capituler dans Domfront et de se rendre prisonnier.

Cette exécution, qui violait un traité, ne produisit point l'effet que la régente aurait pu craindre. On ne trouva pas extraordinaire, observe Petitot, qu'elle eût saisi l'occasion de punir le meurtrier de son époux, et l'on blâma Mont-

gommery d'avoir porté les armes contre la veuve et les enfants du monarque dont il avait tranché les jours.

Chémeraut arriva le 15 juin à Cracovie, et le roi, s'étant aussitôt mis au lit, fit appeler ses plus intimes afin de décider s'il devait quitter furtivement la Pologne ou bien faire agréer son départ au sénat. Ce dernier parti était le plus honnête ; mais le premier sembla plus sûr, et ce prince ayant secrètement fait ses dispositions s'échappa pendant la nuit du 18 au 19, se rendit en toute hâte à Peisna, première ville d'Autriche, s'arrêta plusieurs jours à Vienne, à Venise, à Turin (1), au milieu des plus brillantes fêtes, entra le 5 septembre en France par le pont de Beauvoisin, et, le 13 février suivant (2), se fit sacrer à Reims, où il épousa deux jours après Louise de Vaudemont, nièce du duc de Lorraine.

L'empereur, le sénat de Venise, le duc de Savoie lui avaient conseillé d'user de douceur et de donner la paix à ses sujets, et telle était son intention. « Mais la reine sa « mère et quelques autres, dit un contemporain, la luy « firent changer à son grand malheur, et de tout son royaume « sur lequel il pouvoit régner heureux, où il a eu tousjours « jusques à la mort des partys qui rendoient son authorité « contestée, son peuple ruiné, la justice et les loix sans « obéissance (3). »

Ainsi donc la guerre se ralluma de tous côtés; mais le roi, qui avait donné tant de preuves de sa valeur et qui s'était montré si avide de gloire lorsqu'il n'était que duc d'Anjou, s'enferma dans son palais et commença cette vie molle, débauchée, honteuse, qui a couvert son nom d'un éternel opprobre.

---

(1) La duchesse de Savoie, tante de Henri III, profita du passage de ce prince pour solliciter, en faveur de son époux, la restitution des villes de Pignerol, Saviglione et Pérouse. Le roi y consentit, et ne se réserva que le marquisat de Saluces dont la défense était désormais impossible.

(2) An 1575.

(3) *Mémoires du duc de Bouillon.*

Le duc d'Alençon s'échappe de la cour et se met à la tête des rebelles. Un corps d'Allemands, qui venait grossir son armée, est défait en Champagne par le duc de Guise, qui reçoit dans le combat une blessure au visage (1) et devient, par cette victoire, l'idole et l'espoir des catholiques.

La reine-mère négocie avec le duc d'Alençon et conclut une trève de six mois très-avantageuse pour les rebelles.

Le roi de Navarre s'évade à son tour, abjure la religion catholique pour rentrer dans le calvinisme, rallie autour de lui un grand nombre de mécontents et finit par inspirer de la jalousie au duc d'Alençon, qui voyait toute son influence près de s'évanouir.

Catherine de Médicis, jugeant le moment propice pour convertir la trève en un traité de paix, se rend auprès du duc son fils « avec une bande de fort belles femmes, qu'elle « estaloit, dit Mezeray, dans toutes les négociations comme « des filets pour envelopper ceux avec qui elle traitoit (2). »

Il intervient, en effet, un accommodement par lequel, entre autres dispositions, confirmées par un édit, la liberté de conscience est accordée aux protestants avec l'exercice public de leur culte. On les remet en jouissance de leurs biens et dignités, on institue des Chambres mi-parties en chaque Parlement pour connaître de leurs causes. Huit places de sûreté leur sont promises. Le gouvernement de Picardie est rendu au prince de Condé; l'apanage du duc d'Alençon est augmenté des duchés d'Anjou (3), de Berry et du comté du Maine; enfin, le roi s'engage à convoquer dans six mois les Etats-généraux.

---

(1) Cette blessure fit donner au duc de Guise le surnom de *Balafré*.

(2) *Abrégé chronologique de l'Hist. de France.*

(3) Depuis cette époque le duc d'Alençon prit le titre de duc d'Anjou; mais, pour plus de clarté, je continuerai à le désigner sous le premier titre.

Cet édit de pacification (1), avantageux pour les protestants, révolta les catholiques.

Les premiers, qui formaient tout au plus la dixième partie de la population française, s'étaient liés par serment, dans une assemblée tenue à Milhaud, le 16 décembre 1573, « à une association et fraternité avec tous ceux qui professaient la religion réformée dans tout le royaume, » et avaient institué une forme de gouvernement qui tendait à la *république* (2).

Les seconds, à leur tour, forment une *sainte union*, vulgairement appelée *la ligue*, et déclarent que « leur association n'a été faite que pour le maintien de la religion catho-

---

(1) Mai 1576. Dans cet édit, le nom de *religion prétendue réformée* fut donné au calvinisme.

(2) Ces principes de liberté, proclamés dans plusieurs écrits, commençaient à se répandre dans la société. L'ami de Montaigne, Étienne de la Boëtie, qui mourut jeune, avait composé, trente ans auparavant, son *Traité de la servitude volontaire* ou le *Contr'un* dont on pourra juger l'esprit par quelques citations : « Si ne veulx-je pas pour cette heure, débattre cette question tant pourmenée, à sçavoir : *Si les aultres façons de républicques sont meilleures que la monarchie.* A quoy si je voulois « venir, encores vouldrois-je sçavoir, avant que de mettre en doubte quel « reng la monarchie doibt avoir entre les républicques, si elle y en doibt « avoir aulcun; pourcequ'il est malaysé de croire qu'il y ait rien de pu- « blic en ce gouvernement où tout est à un. » Il dit plus loin : « Il y a trois « sortes de tyrans : je parle des meschants princes : les uns ont le « royaume par l'eslection du peuple, les autres par la force des armes ; « les aultres par la succession de leur race. Ceulx qui l'ont acquis par « le droict de la guerre, s'y portent ainsi, qu'on cognoist bien qu'ils « sont, comme on dict, en terre de conqueste. Ceulx qui naissent rois ne « sont pas communément gueres meilleurs; ains estant nays et nourris « dans le sein de la tyrannie, tirent avec le laict la nature du tyran et « font estat des peuples qui sont soubs eulx comme de leurs serfs héré- « ditaires..... Celui à qui le peuple a donné l'Estat devroit être, ce me « semble, plus supportable; et le seroit, comme je le crois, n'estoit que « dès lors qu'il se veoid eslevé par dessus les aultres en ce lieu, flaté par « je ne sçais quoy que l'on appelle la grandeur, il délibère de n'en bouger « point : communément celuy la faict estat de la puissance que le peuple « luy a baillée, de la rendre à ses enfants; or, dès lors que ceulx là ont « prins cette opinion, c'est chose estrange de combien ils passent, en « toute sorte de vices, et mesme en la cruauté... »

lique et de l'État et monarchie de la France, ayant reconnu que le roi *n'était plus assez fort* pour les défendre, jurant et promettant, toutefois, de lui conserver à lui et à ses successeurs; n'ayant d'autre but dans tout ce qu'ils pourraient entreprendre que l'intérêt de l'Etat et de la religion. »

La confédération protestante et les alliances qu'elle contractait avec les étrangers étaient contraires à la paix du royaume. La confédération catholique avait pour but le maintien de l'ordre et de la paix publique.

Les uns s'armaient et se liguaient pour le triomphe de l'hérésie, les autres pour le triomphe de la foi.

Les États-généraux s'assemblent à Blois au mois de novembre (1), demandent hautement que la religion catholique soit seule permise en France et font signer l'acte de la ligue par Henri III, qui, se montrant d'abord fort peu disposé à faire la guerre aux protestants, s'y décide enfin pour ne pas laisser le roi de Navarre et le prince de Condé s'emparer des provinces du midi.

Les protestants, n'ayant plus l'appui des *politiques* ou *malcontents*, éprouvent des échecs presque sur tous les points et se trouvent forcés de consentir à une pacification (2) moins avantageuse pour eux que la précédente.

Cependant le roi de Navarre, maître de la Guyenne, ne désarmant point, la reine-mère va le trouver, lui mène Marguerite, son épouse, et lui avoue que le principal motif de son voyage est de conférer avec lui sur les moyens de rétablir la tranquillité dans le royaume, d'éteindre l'animosité des deux partis, de faire observer le dernier édit et de contenir les peuples dans l'obéissance due à leur souverain.

Mais ce prince se prend de passion pour Mlle de Fosseuse, qui était de la suite de sa belle-mère, et traîne en longueur

(1) An 1576.
(2) 17 septembre 1577.

ces conférences, qui aboutissent enfin (1) au traité de Nerac très-favorable aux protestants. On leur accorde plusieurs places en Languedoc, sur l'engagement par eux pris de conserver les églises et de ne point maltraiter les catholiques; mais dès qu'ils sont maîtres de ces villes, ils en chassent les prêtres et font supporter tous les impôts par les catholiques, afin d'en décharger ceux de leur religion.

Marguerite reste à la cour de son époux dont elle souffre les assiduités auprès de M[lle] de Fosseuse, passe son temps dans les fêtes, dans les intrigues et entretient une correspondance secrète avec le duc d'Alençon, en faveur duquel elle agit auprès des seigneurs protestants pour les engager à le suivre dans son expédition des Pays-Bas.

Henri III, inquiet des menées de sa sœur et persuadé qu'elle anime contre lui l'esprit du roi de Navarre, écrit à celui-ci qu'elle est sensible à la passion du vicomte de Turenne; et ce mari, qui jusque-là s'était montré si indifférent pour les débordements publics de sa femme, regarde cet avis comme une calomnie, le communique à celle qui en est l'objet (2), et, vivement excité par elle, recommence une

---

(1) Fin de février 1579. Au mois de décembre précédent, Henri III avait institué l'ordre du Saint-Esprit, parce que l'ordre de Saint-Michel, dit Cheverny dans ses *Mémoires*, « estoit mesprisé pour la multitude de « gens de peu d'estime et de valeur qui y avaient esté receus. »

En cette même année 1579, Cheverny, devenu garde-des-sceaux, fit rendre la célèbre ordonnance dite de *Blois*, parce qu'elle fut faite en conséquence des cahiers présentés par les Etats tenus à Blois trois ans auparavant. Le concile de Trente n'ayant pas été reçu en France quant à la *discipline* ecclésiastique, cette ordonnance fixa les principes en cette matière, et devint la règle des tribunaux. Entre autres articles importants qu'elle contient sur diverses matières, on y voit la peine de mort prononcée pour crime de rapt, tandis que auparavant la fille ravie pouvait sauver la vie à son ravisseur en déclarant qu'elle voulait l'épouser.

(2) Quelque temps après, le roi de Navarre, de plus en plus captivé par Mlle de Fossense, se brouilla avec Marguerite qui revint alors à la cour de Henri III, mais ne put y rester à cause des désagréments qu'elle s'y attira par ses menées et ses intrigues; également détestée par les catholiques et par les protestants, elle se trouva réduite à traîner une vie errante

guerre qui, à raison des intrigues galantes qui en sont le motif, est appelée *guerre des amoureux*.

La paix est signée, le 26 novembre 1580, au château de Fleix, en Périgord, par l'entremise du duc d'Alençon, qui part bientôt après pour la Flandre, accompagné d'un grand nombre de seigneurs protestants, s'empare des places-frontières, est accueilli avec transport par les Flamands fatigués du joug espagnol, est secondé par Guillaume, prince d'Orange, se flatte d'épouser Elisabeth, reine d'Angleterre, est couronné duc de Brabant le 19 février 1582 (1), perd ce trône l'année suivante et meurt à Château-Thierry, le 10 juin 1584, à l'âge de trente ans.

Henri III n'ayant pas d'enfants, le roi de Navarre devient héritier présomptif de la couronne par la mort du duc d'Alençon.

Les catholiques, craignant que la France, à l'instar de

---

pendant les troubles qui suivirent; et elle chercha dans la culture des lettres quelques adoucissements à sa disgrâce.

(1) En cette même année, le pape Grégoire XIII, successeur de saint Pie V, fit réformer le calendrier. Les plus anciens observateurs du monde, les Égyptiens, avaient réglé le cours de l'année sur celui du soleil; chez eux, comme le remarque Diodore, dans les temps les plus reculés, l'année était composée de 365 jours et 6 heures.

Chez les Grecs, d'après les calculs de Méton, elle était de 365 jours, 6 heures, 18 minutes, 56 secondes, 50 tierces.

L'année des Romains ayant souvent varié, Jules César, pour remédier à ce désordre et prendre un point de départ régulier, ordonna que l'année 708 de Rome serait composée de 445 jours (ce qui la fit appeler année de *confusion*), et que dans la suite elle aurait 365 jours et 6 heures.

Il y avait là une erreur, puisque la véritable année solaire est de 365 jours, 5 heures, 48 minutes, 49 secondes.

Cette erreur fut réparée par les soins du pape Grégoire XIII; et l'on retrancha dix jours du mois d'octobre afin de se remettre au pair. Ainsi le lendemain de la fête de saint François, qui est le 4 octobre, au lieu de dire le 5 on dit le 15.

Cette réforme fut admise la même année en France; et le 10 décembre on compta le 20. L'usage du calendrier grégorien a été successivement adopté dans tous les États de l'Europe chrétienne, excepté chez les Russes.

l'Angleterre, ne soit précipitée dans l'hérésie si un prince hérétique monte sur le trône, se rattachent de plus en plus au duc de Guise, qui, tout en aspirant à la royauté, cherche à cacher son ambition en donnant pour chef à la ligue le vieux cardinal de Bourbon.

L'Espagne se prononce en faveur des ligueurs.

Le pape Sixte-Quint, successeur de Grégoire XIII, excommunie le roi de Navarre comme hérétique relaps et le déclare indigne de succéder à la couronne.

Henri III se trouve alors réduit à prendre les armes contre le roi de Navarre, qui bat le duc de Joyeuse sous les murs de Coutras (1).

Le comité de la ligue, composé de députés des seize quartiers de Paris (2), forment le complot d'enlever le roi; celui-ci, averti à temps, interdit l'entrée de Paris au duc de Guise, qui, ne tenant aucun compte de cette défense, arrive dans la ville, où il est accueilli par les plus vives acclamations, et ne craint pas d'aller avec la reine-mère s'entretenir avec Henri III, qui lui reproche vivement sa désobéissance, mais n'ose pas se défaire de lui, quoiqu'il en eût eu le projet.

Le duc quitte le Louvre, est conduit en triomphe en son hôtel par une grande foule de peuple qui ne cesse de crier : *Vive le défenseur, vive le pilier de l'Eglise !*

Tout annonce une prochaine insurrection, car on voit partout ces mouvements, cette agitation, ces inquiétudes, ces préparatifs étranges et sinistres qui sont les avant-coureurs de la tempête. Cependant le roi fait entrer pendant la nuit dans Paris quatre mille Suisses qu'il joint au régiment

---

(1) 20 octobre 1587. Le 8 février de cette même année, la reine Élisabeth fit trancher la tête à Marie Stuart.

Le prince de Condé mourut le 5 mars de l'année suivante. Sa veuve, qui était enceinte et qui fut injustement accusée de l'avoir empoisonné, accoucha d'un fils qui fut l'aïeul du grand Condé.

(2) D'où vint le nom de conseil des *Seize*.

des gardes, leur ordonne d'occuper les postes les plus importants de la ville afin de rompre les communications des divers quartiers, et leur défend toutefois de faire usage de leurs armes. L'alarme est bientôt donnée ; les bourgeois et les écoliers prennent les armes, font des *barricades* (1), tendent des chaînes dans les principales rues, et bloquent ainsi les soldats, qui, assaillis sur tous les points, mais retenus par l'ordre du roi, n'opposent point de résistance et sont aussitôt désarmés. Henri III quitte Paris en toute hâte et se retire à Chartres.

Le duc de Guise, maître absolu de la capitale, apaise le tumulte, rétablit l'ordre et se rend, avec quelques officiers, chez le premier président Achille de Harlay, afin de forcer le Parlement à se déclarer pour la ligue : « Il le trouva, dit « un contemporain, qui se pourmenoit dans son jardin, le« quel s'estonna si peu de leur venue, qu'il ne daigna pas « seulement tourner la teste, ni discontinuer sa pourme« nade commencée : laquelle achevée qu'elle fût, et estant « au bout de son allée il retourna, et en retournant il vit le « duc qui venoit à luy. Alors ce grand magistrat haussant « la voix lui dit : *C'est grand pitié quand le valet chasse le « maître ; au reste, mon âme est à Dieu, mon cœur est à mon « roy, et mon corps est entre les mains des méchants : qu'on « en fasse ce qu'on voudra.* Le duc de Guise le pressa « d'assembler le Parlement : *Quand la majesté du prince est « violée,* répliqua de Harlay, *le magistrat n'a plus d'au« torité.* »

La reine-mère continue à négocier avec le duc, et l'on convient d'envoyer une députation au roi pour le prier de se joindre à la ligue et de revenir à Paris (2).

---

(1) On donna ce nom à ces retranchements, si usités de nos jours, parce qu'on les fit avec des *barriques*. Cette journée (12 mai 1588) fut appelée *Journée des barricades*.

(2) Une procession de pénitents et de capucins se rendit à Chartres

Henri III reçoit les députés, leur fait des réponses vagues, entremêlées de douceur et de sévérité, part pour Rouen et y publie, au mois de juillet, un *édit de réunion* par lequel il donne une amnistie générale pour la *journée des barricades*, promet d'exterminer l'hérésie dans son royaume, et déclare exclure de la couronne tout prince non catholique; il annonce les Etats-généraux pour le 15 septembre, à Blois, nomme le duc de Guise généralissime des armées, le comble de faveurs et tout à coup change son ministère au grand étonnement de la cour où l'on se perd en conjectures sur les causes de ce changement (1).

L'ouverture des Etats est différée, et n'a lieu que le dimanche 16 octobre; il s'y trouve cent trente-quatre députés du clergé (parmi lesquels quatre archevêques et vingt-et-un évêques), cent quatre-vingts de la noblesse, cent quatre-vingt-onze du tiers-Etat.

La majorité des trois ordres, entièrement dévouée au duc de Guise, se montre très-hostile à l'autorité royale, et abuse de la fâcheuse position du prince pour exiger de lui toute sorte de concessions.

Henri III, qui se voit perdu, feint la résignation, assemble les membres de son conseil, et leur dit :

« Il y a longtemps que je suis sous la tutelle de Messieurs « de Guise. J'ai eu dix mille arguments de me mesfier

---

ayant à sa tête Henri de Joyeuse, appelé le *frère Ange*, qui, représentant notre Seigneur allant au Calvaire, portait une croix sur ses épaules et se trouvait escorté de tous les personnages dont on se servait dans ce temps-là pour jouer la Passion.

(1) Le chancelier Cheverny exprime avec naïveté, dans ses *Mémoires*, l'étrange surprise qu'il éprouva en apprenant sa révocation. « Mais Dieu, « dit-il, m'ayant fait la grâce de me sçavoir contenter dans les faveurs et « prospéritez du monde, m'avoit aussi tousjours fait celle de me tenir « tousjours préparé aux disgraces qui y devoient arriver, et à me sçavoir « promptement accommoder et doucement résoudre à ce qui est de la « volonté de mon maistre... Quant à moy, ajoute-t-il plus bas, le plus « grand regret que j'en eus fut d'abandonner mon bon maistre par son

« d'eux; mais je n'en jamais eu autant que depuis l'ouverture « des Estats. Je suis résolu d'en tirer raison, mais non par « la voie ordinaire de justice; car M. de Guise a tant de « pouvoir en ce lieu, que si je lui faisois faire son procès, « lui-même le feroit aux juges. Je suis résolu de le faire « tuer dans ma chambre; il est temps que je sois seul roi; « qui a compagnon à maistre. »

L'avis du roi l'emporte, et l'exécution est remise au 23 décembre.

De Guise avait de vagues pressentiments; quelques-uns de ses amis les partagent et le pressent de partir; mais il résiste à toutes leurs instances, et répond que *le roi n'osera pas*. Arrivé dans la salle du conseil, il se sent froid, demande du feu; et il éprouve une légère défaillance. Quelques gouttes de sang lui coulent du nez. A peine est-il remis qu'on vient lui dire que le roi l'attend dans son cabinet; il se lève, traverse la chambre des gardes, et, en arrivant à la porte du cabinet, il est frappé de plusieurs coups de poignard qui l'étendent sans vie; au bruit de sa chute, Henri III entr'ouvre une porte, avance la tête et demande à voix basse si *c'est fait;* on lui répond que *oui;* alors s'approchant du cadavre, il le contemple quelque temps, fait appeler le cardinal de Guise, auquel il montre le corps sanglant de son frère, retient ce prélat prisonnier et le fait égorger le lendemain.

Le 5 janvier suivant (1), Catherine de Médicis meurt à Blois, après avoir engagé son fils à traiter avec le roi de Navarre.

A la nouvelle de l'assassinat de Guise, un soulèvement

« exprès commandement et par la persuasion violente de ses ennemis, et « le laisser entre leurs mains pour le ruiner, comme après ils ne manquèrent de faire; estant un grand préjugé d'inconvénient au troupeau, « quand les chiens qui le gardent sont chassés de la maison. »

(1) An 1589.

général éclate dans Paris ; tous les bourgeois prennent les armes; les rues, les chaires retentissent d'imprécations contre le tyran; la Sorbonne, par un décret, déclare les Français déliés du serment de fidélité envers lui.

Bussy le Clerc, un des chefs les plus ardents des *Seize*, envahit le Parlement, et conduit à la Bastille le premier président de Harlay, ainsi qu'un grand nombre de conseillers.

Barnabé Brisson est appelé à la première présidence, et prête serment de *poursuivre la justice de la mort de Messieurs de Guise, et de ce qui s'estoit passé à Blois, les* 23 *et* 24 *décembre.*

Le duc de Mayenne, qui se trouvait à Lyon au moment du meurtre de ses frères, quitte à la hâte cette ville, où l'on venait pour l'arrêter, soumet à la Ligue une grande partie de la Bourgogne, et arrive à Paris, où il est proclamé *lieutenant général de l'Estat royal et couronne de France.*

La révolte s'étend bientôt dans presque toutes les provinces (1), et Henri III se trouvant presque seul à Blois, entre les catholiques et les protestants, se réconcilie avec le roi de Navarre, marche avec lui sur Paris, et meurt assassiné (2), à Saint-Cloud, par un religieux dominicain, nommé Jacques Clément. Quelques heures avant de rendre le dernier soupir, « il envoya, dit Cheverny, quérir le roy « de Navarre, le déclara son vrai et légitime successeur à « ceste couronne, commandant à tous princes, principaux « officiers et autres de son armée et de sa maison, de le « recognoistre et servir comme leur roy après luy, et luy « rendre l'obéissance et fidèle service qu'ils luy devoient, et

(1) Cheverny, qui s'était retiré à son château d'Eclimont, raconte qu'il y était visité fréquemment par plusieurs de ses amis de l'un et de l'autre parti qui, quelquefois, se rencontraient ensemble chez lui, et puis *s'entretuaient* en sortant de sa maison.

(2) Le 2 août 1589, le lendemain de l'assassinat.

« surtout de ne le point abanonner qu'il n'eût remis et res-
« tably le royaume en paix, et chastié ceux qui l'avaient
« mis en si grand trouble. »

Ainsi finit, à l'âge de près de trente-neuf ans, le roi Henri III, auquel on peut justement appliquer ce que Tacite dit de Galba : qu'il était digne du trône s'il ne l'eût jamais occupé (1).

Son règne est appelé *le règne des favoris*, et ses favoris les plus intimes, les plus complaisants, les plus immoraux, sont flétris sous le nom de *Mignons*.

Avec lui s'éteignit la branche des *Valois*, qui avait régné deux cent soixante-et-un ans, et donné treize rois à la France (2).

L'Eglise gallicane ne compte pas de grands hommes sous ce malheureux règne; mais si Dieu semblait oublier ce royaume, éprouvé par tant d'afflictions et souillé de tant de vices, il peuplait les nations voisines de personnages illustres, qui donnaient au monde l'exemple des plus belles vertus.

L'Espagne possédait le bienheureux Nicolas Factor, saint Pascal Baylon, le bienheureux André Hibernon, sainte Thérèse, saint Jean de la Croix, Louis de Grenade; l'Italie, saint Philippe de Néri, fondateur de la congrégation des prêtres de l'Oratoire, saint André Avellin, saint Charles Borromée, saint Louis de Gonzague, le bienheureux Alexandre de Sauli, *l'ange de paix de la Corse*, sainte Catherine de Ricci, Baronius, le savant auteur des *Annales ecclésiastiques* (3), et enfin, pour que rien ne manquât à

---

(1) Voy. la page 49, du tome I.

(2) Philippe de Valois était monté sur le trône en 1328.

(3) A la même époque vivaient le Camoëns et le Tasse. Le premier, auteur du poëme épique la *Lusiade*, qu'il composa à la gloire du Portugal, sa patrie, mourut à l'hôpital en 1579. Il fut, quelque temps, dans une telle misère que pendant la nuit un esclave, qu'il avait amené de l'Inde,

ce bouquet de sainteté, de nombreux catholiques anglais confessaient héroïquement, au milieu des tortures, l'antique foi de leurs pères, et remportaient la palme des martyrs (1).

Ainsi se perpétuait, dans l'Eglise universelle, cette chaîne d'âmes pures, qui, s'élevant d'ici-bas jusqu'aux pieds du trône de gloire, montre sans cesse aux hommes le chemin qui conduit au ciel.

---

mendiait dans les rues de Lisbonne pour fournir à sa subsistance. Le Tasse (*Torquato Tasso*), le plus grand poëte de l'Italie moderne, mourut au mois d'avril 1595.

(1) « Il serait impossible d'énumérer, dit le protestant Cobbett, toutes « les souffrances que les catholiques eurent à endurer pendant ce règne « de sang (le règne d'Élisabeth). Avoir entendu la messe, avoir donné « l'hospitalité à un prêtre, reconnaître la suprématie du pape, rejeter « celle de la reine, suffisait pour faire périr un de ces malheureux dans « les plus horribles tourments... Dans la vingtième année du règne de la « *bonne* Élisabeth, ceux des prêtres catholiques qui n'avaient point quitté « le royaume et qui avaient été ordonnés sous le règne précédent, « n'étaient plus qu'en très-petit nombre, parce que la loi défendait, sous « *peine de mort*, d'en ordonner de nouveaux, et que d'ailleurs il n'existait « plus de hiérarchie ecclésiastique. Comme il y avait en outre *peine de* « *mort* pour tout prêtre venant de l'étranger en Angleterre; *peine de mort* « pour celui qui lui donnait l'hospitalité; *peine de mort* pour le prêtre catho- « lique qui exerçait les fonctions de son ministère sur le territoire anglais; « *peine de mort* pour ceux qui allaient à confesse; il semblait que rien ne « s'opposerait désormais à ce que la reine réussît dans son projet de détruire « entièrement en Angleterre cette antique et vénérable religion qui, pendant « tant de siècles, avait fait le bonheur et la gloire de la nation : cette re- « ligion d'hospitalité et de charité qui, tant qu'elle avait subsisté dans le « pays, avait empêché qu'on y connût ce que c'est qu'un *pauvre;* cette « noble et grande religion aux inspirations de laquelle on était redevable « de la construction de toutes ces magnifiques églises, de toutes ces im- « posantes cathédrales qui décoraient l'Angleterre; enfin cette religion de « véritable liberté qui avait consacré tous les actes glorieux de notre lé- « gislation. » (*Lettres sur l'Histoire de la réforme en Angleterre.*)

FIN DU TOME TROISIÈME.

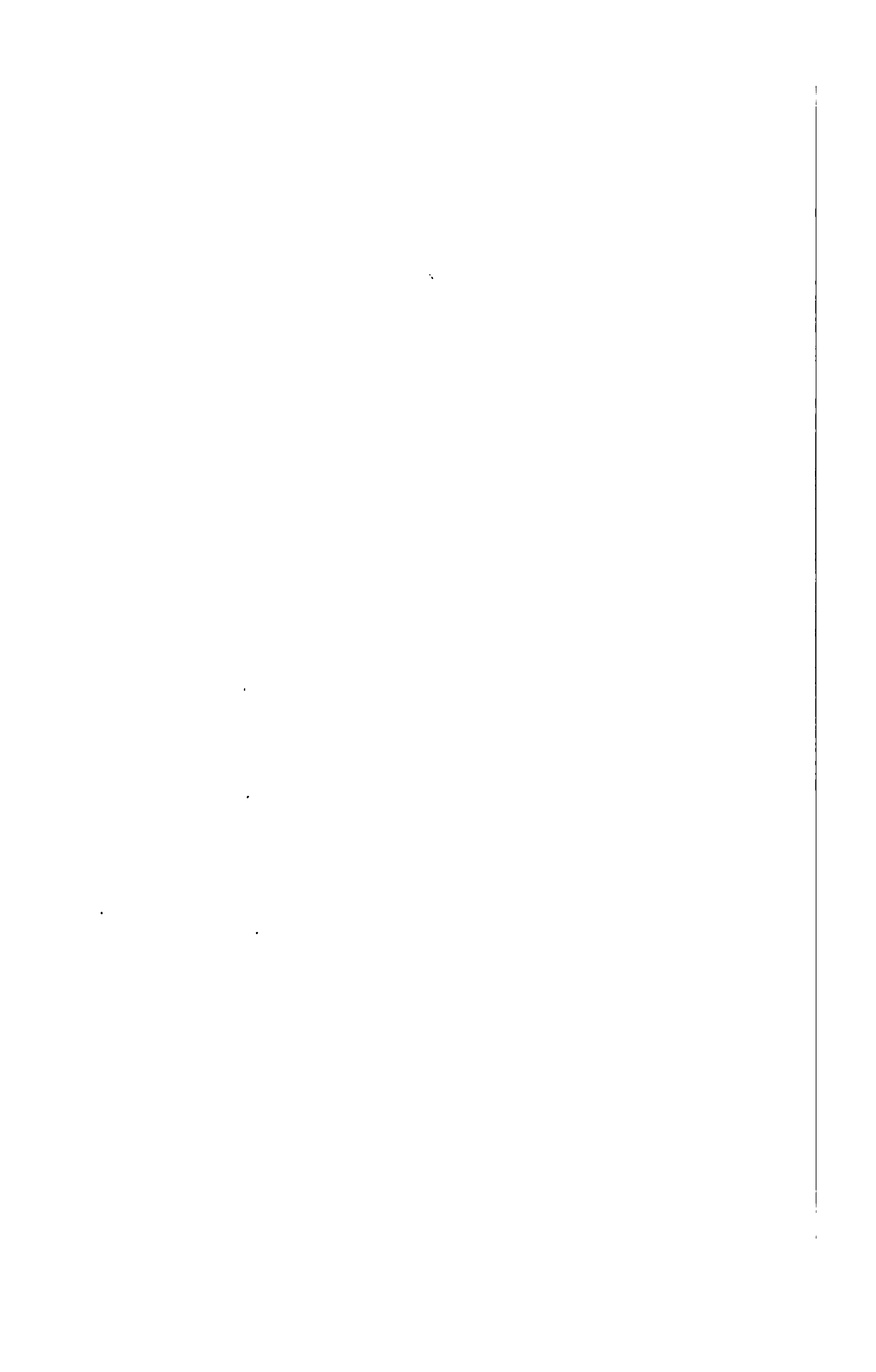
TABLE

DES CHAPITRES DU TOME III.

Chap. LXXII. — *Pag.* 269.

Chap. LXXIII. — *Pag.* 303.

— Nouvelles guerres. — Évasion du roi de Navarre. — Édit de pacification. — Ligue. — États-généraux. — Henri III signe l'acte de la ligue. — Traité de Nérac. — Guerre dite des amoureux. — Signature de la paix. — Le duc d'Alençon, nommé duc de Brabant, est chassé de la Flandre. — Mort de ce prince. — Le roi de Navarre excommunié comme hérétique relaps. — Bataille de Coutras. — Les Seize. — Complot contre le roi. — Arrivée du duc de Guise à Paris. — Journée des barricades. — Fuite du roi. — Ouverture des États-généraux à Blois. — Assassinat du duc et du cardinal de Guise. — Soulèvement général. — Réconciliation de Henri III avec le roi de Navarre. — Ces deux princes viennent assiéger Paris. — Assassinat de Henri III.



HISTOIRE

DU

CLERGÉ DE FRANCE

DEPUIS

L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES

JUSQU'A NOS JOURS

Paris. — Imp. de PILLET fils aîné, rue des Grands-Augustins.

HISTOIRE

DU

CLERGÉ DE FRANCE

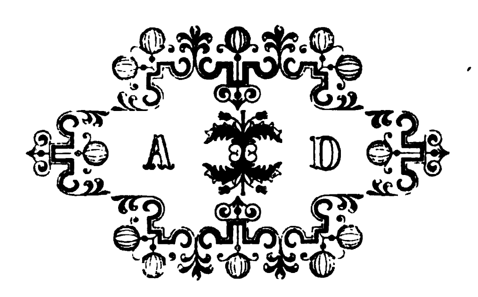
DEPUIS

L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES

JUSQU'A NOS JOURS

PAR J. BOUSQUET

TOME QUATRIÈME



PARIS
CHEZ ADOLPHE DELAHAYS, LIBRAIRE,
RUE VOLTAIRE, 4 ET 6.

1854

HISTOIRE

DU

CLERGÉ DE FRANCE

DEPUIS

L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME DANS LES GAULES

JUSQU'A NOS JOURS

LXXVIII.

RÈGNE DE HENRI IV. — SITUATION CRITIQUE DE CE PRINCE A SON AVÉNEMENT. — COMBAT D'ARQUES. — SIÉGE DE PARIS. — MISÈRE ET CONSTANCE DES PARISIENS. — HENRI IV LÈVE LE SIÉGE. — MORT DU PAPE SIXTE-QUINT. — URBAIN VII. — GRÉGOIRE XIV RENOUVELLE L'EXCOMMUNICATION PORTÉE CONTRE LE ROI. — LES SEIZE FONT PENDRE LE PRÉSIDENT BRISSON ET DEUX CONSEILLERS. — MAYENNE DE RETOUR A PARIS FAIT MOURIR DU MÊME SUPPLICE QUATRE DE CEUX QUI AVAIENT COOPÉRÉ A LA CONDAMNATION DE BRISSON. — CONFÉRENCE DE SURESNES. — CONVERSION DU ROI. — PROJET CRIMINEL DE BARRIÈRE. — SACRE DU ROI. — ENTRÉE DE HENRI IV A PARIS. — ATTENTAT DE JEAN CHATEL. — SUPPLICE DE CE CRIMINEL. — EXPULSION DES JÉSUITES. — SUPPLICE DE L'UN DEUX. — COMBAT DE FONTAINE-FRANÇAISE. — LE ROI EST ABSOUS PAR LE PAPE CLÉMENT VIII. — SOUMISSION DE MAYENNE. — ÉDIT DE NANTES. — PAIX DE VERVINS AVEC L'ESPAGNE. — INCONTINENCE DU ROI. — ANNULATION DE SON MARIAGE AVEC MARGUERITE DE VALOIS. — HENRI IV ÉPOUSE MARIE DE MÉDICIS. — CONSPIRATION ET SUPPLICE DU MARÉCHAL DE BIRON. — ÉDIT CONTRE LES DUELS. — RAPPEL DES JÉSUITES. — ADMINISTRATION DE SULLY. — MORT DU PAPE CLÉMENT VIII. — LÉON XI. — PAUL V. — CARACTÈRE DE CE PONTIFE. — ASSEMBLÉE DU CLERGÉ DE FRANCE. — PRÉPARATIFS DE GUERRE CONTRE LA MAISON D'AUTRICHE. — SACRE DE LA REINE DE FRANCE. — ASSASSINAT DU ROI. — CARACTÈRE DE CE PRINCE.

Le roi de Navarre était l'héritier légitime de la couronne

de France (1), mais il était hérétique, et la plupart des seigneurs catholiques qui étaient dans l'armée royale, disaient ouvertement qu'ils lui refuseraient toute obéissance s'il ne changeait de religion. Ils se présentèrent même devant lui pour lui faire part de leur résolution, ajoutant qu'il n'y en avait pas un d'entre eux qui ne préférât se jeter sur son épée plutôt que de se prêter au triomphe de l'hérésie.

Henri IV changea plusieurs fois de couleur en entendant ce courageux discours, et répondit d'un ton sec, que le moment était mal choisi pour lui tenir un pareil langage; mais dans la soirée du même jour, sur une nouvelle démarche des seigneurs catholiques, il déclara qu'il ne demandait pas mieux que de se faire instruire; qu'il était prêt à confesser ses erreurs dès qu'il les aurait reconnues; que dans six mois il assemblerait un concile national ou provincial pour procéder à cette instruction; qu'en même temps il convoquerait les Etats du royaume pour établir une paix de religion; que, jusqu'à cette époque, il maintiendrait exclusivement partout l'exercice de la religion catholique, excepté dans les lieux où le culte huguenot avait été permis par le dernier traité; qu'il ne donnerait qu'à des catholiques les gouvernements qui deviendraient vacants, ainsi que ceux des villes dont il se rendrait maître; et qu'enfin il conserverait tous les serviteurs du feu roi dans leurs emplois et charges.

Cette déclaration, signée le 4 août (2), fut enregistrée peu de jours après par le Parlement de Tours et publiée dans tout le royaume.

A ces conditions, la plus grande partie des seigneurs ca-

---

(1) Il descendait, de mâle en mâle, de Robert de France, l'un des fils de saint Louis. Palma Layet, sous-précepteur de Henri IV, dont il a écrit l'histoire, raconte diverses particularités relatives à la naissance de ce prince; il parle du *cap d'ail* dont son grand-père lui frotta ses petites lèvres et du vin qu'il lui présenta.

(2) An 1589.

tholiques reconnut et proclama Henri de Navarre roi de France, tandis que les Parisiens se livraient à des transports d'une joie frénétique à cause de la mort de Henri III.

Le duc de Mayenne, repoussant toute responsabilité de ce meurtre, invita les catholiques qui avaient suivi le feu roi, à se réunir à lui pour la défense de la religion, repoussa les ouvertures du Béarnais qui cherchait à le gagner par des négociations secrètes, et fit proclamer roi, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon.

Henri IV quitte Saint-Cloud, se rend du côté de Dieppe, bat à Arques le duc de Mayenne qui s'était mis à sa poursuite, reçoit des renforts d'Angleterre, paraît tout à coup devant Paris avec une armée formidable en l'absence du duc de Mayenne, s'empare des faubourgs qu'il livre pendant trois jours au pillage, et fait quatre cents prisonniers, au nombre desquels se trouva le père Edouard Bourgoin, prieur du couvent des Dominicains d'où Jacques Clément était sorti. *Soupçonné* d'avoir encouragé ce fanatique à son attentat, il fut traduit devant le Parlement de Tours, qui le condamna à être tiré à quatre chevaux. Il supporta cet affreux supplice avec une constance admirable, en protestant de son innocence jusqu'à la mort.

Henri IV, qui avait abandonné l'attaque de la capitale en apprenant l'arrivée du duc de Mayenne, gagna, au mois de mars suivant (1), la bataille d'Ivry sur l'armée catholique, et revint, au commencement de mai, assiéger Paris. Quoiqu'un grand nombre de femmes et d'enfants en fût sorti, il y restait encore, le 26 du même mois, deux cent vingt mille âmes, et il n'y avait de blé que pour un mois, à raison d'une livre de pain par jour pour chaque habitant.

La mort du cardinal de Bourbon, qui arriva sur ces en-

(1) 14 Mars 1590.

trefaites, ne fut d'aucune utilité pour la cause du roi dont il était le prisonnier.

Cependant, on faisait dans Paris des processions solennelles; les prélats, les prêtres et les moines, armés d'arquebuses, d'épées, de pertuisanes, s'étant rendus à Sainte-Geneviève à la tête de la milice bourgeoise, y firent vœu de défendre la ville jusqu'à la mort et de se soumettre à toutes les privations, à toutes les souffrances, plutôt que de traiter avec un prince hérétique.

Le besoin des vivres commençant à se faire sentir, le cardinal de Gondi, évêque de Paris, ordonna la vente de toute l'argenterie des églises pour en employer le prix en aumônes; le légat du pape et l'ambassadeur d'Espagne firent en même temps d'énormes sacrifices. Ce dernier vendit sa vaisselle et « fit battre, dit un contemporain, une grande « quantité de demi-sols marqués au coin de son roy, qu'il « faisait jeter dans les carrefours au plus simple peuple, « lequel crioit par les rues : *Vive Philippe II !* »

Ces ressources épuisées, les malheureux habitants, pressés par la faim, mais animés d'une constance et d'une résignation héroïques, dévorèrent l'herbe des jardins et des cours, firent bouillir des peaux et des cuirs et pulvérisèrent jusqu'aux os des morts pour leur servir de nourriture. Des aliments si malsains engendrèrent d'horribles maladies, et la mortalité devint effrayante.

Henri IV ayant attaqué et pris tous les faubourgs, la misère fut plus grande encore, et les Parisiens se virent réduits à la dernière extrémité.

Ce prince, qui jusqu'alors avait refusé le passage aux vieillards, aux femmes et aux enfants que les ligueurs voulaient faire sortir de Paris, ne put cependant s'endurcir contre leur désespoir et les voir périr de faim sous ses yeux; il accorda des sauf-conduits pour trois mille d'entre eux.

Le duc de Parme, gouverneur des Pays-Bas espagnols, s'étant mis en marche pour venir au secours de Paris, et ayant opéré sa jonction à Meaux avec le duc de Mayenne, obligea le roi à lever précipitamment le siége, s'empara de Lagny-sur-Marne et de Corbeil, donna aux Parisiens le temps de se ravitailler et ramena son armée en Flandre sans qu'on pût jamais l'entamer.

Le pape Sixte-Quint était mort le 27 août (1), et son successeur, le vertueux Urbain VII, ne lui avait survécu que d'un mois. Grégoire XIV, qui venait d'arriver au Saint-Siége, voyant que le roi, malgré ses promesses, ne pensait pas à se convertir, renouvela l'excommunication portée contre ce prince et fit passer des secours à la ligue également soutenue par le roi d'Espagne, qui cherchait à faire passer dans sa maison la couronne de France.

Après quelques tentatives infructueuses pour surprendre la capitale, Henri IV alla former le siége de Chartres, qui se rendit par capitulation après une résistance opiniâtre de deux mois.

La guerre avait alors lieu dans la plupart des provinces entre les ligueurs et les royalistes ; et la discorde régnait dans Paris.

Les seize, profitant de l'absence du duc de Mayenne dont ils détestaient la modération, résolurent de se défaire de trois hommes qui, par leur opposition courageuse, auraient pu entraver l'exécution de leurs desseins.

Barnabé Brisson, premier président, Claude Larcher, conseiller au Parlement, et Jean Tardif, conseiller au présidial, furent arrêtés, conduits au Châtelet et pendus à une poutre (2).

---

(1) Le siége de Paris fut levé le 30 du même mois.

(2) Brisson, se voyant près de mourir, manifesta le regret de ne pouvoir terminer un nouvel ouvrage de droit auquel il travaillait depuis longtemps ; il demanda à parler à un avocat qui était chez lui pour veiller

Ensuite « on fit venir trois crocheteurs avec leurs cro-
« chets, et l'exécuteur mit sur chacun d'eux un desdits sieurs « morts, tout debout, nuds en chemise, ayant chacun leur « escriteau pendu au col. Ceux qui virent ceste action la « trouvèrent merveilleusement piteuse et espouvantable... « En ceste façon on alla faire mettre lesdits sieurs en une « potence en la place de Grève. Les principaux des seize « pensoient que ce spectacle feroit esmouvoir le peuple; « mais ny les Espagnols ny le peuple ne s'en esmeurent « point; chacun alloit les voir; aucuns haulsoient les es- « paules sans dire mot; d'autres blasmoient ceste acte telle- « ment que sans y avoir aucun remuëment la nuict du dix- « septième de ce mois (1), l'exécuteur osta les corps, les « vendit aux vefves et aux enfants desdits sieurs morts pour « les faire enterrer. ce qui fut cause en partie que, depuis, « ledict exécuteur fut pendu. »

Le duc de Mayenne, qui se trouvait à Laon, revint en toute hâte à Paris, fit arrêter quatre ligueurs forcenés qu'on avait vu figurer dans la condamnation de Brisson et les fit pendre aux solives dans une salle du Louvre. Et comme c'était dans les sociétés secrètes que les esprits s'échauffaient, s'exaltaient et se trouvaient poussés aux plus extrêmes, aux plus violentes résolutions, on défendit ces sociétés sous peine de mort.

Ainsi la ligue se trouva ruinée, n'ayant plus dès ce moment ni force ni union.

Pendant ce temps, Henri IV assiégeait Rouen. Mayenne,

à l'impression de ses travaux; mais voyant qu'on ne l'écoutait pas et que son dernier moment approchait: *Je vous prie donc de luy dire*, ajouta-t-il, *que mon livre que j'ai commencé ne soit point brouillé, qui est une tant belle œuvre.* On disait de ce magistrat que rien ne lui était impossible dans les choses qui dépendaient de l'esprit. Mornac parle en ces termes de ce célèbre jurisconsulte : *Magnus Brissonius, quem quisque nominat, forum omne, absolutumque scientiarum orbem complectitur.*

(1) Novembre 1591.

craignant pour cette ville, appela de nouveau le duc de Parme, qui accourut, fit lever le siége, fut dangereusement blessé près de Caudebec et retourna en Flandre.

Il fallait cependant un terme à cette situation si ruineuse pour la France, à cette guerre acharnée qui durait depuis si longtemps et dont tous les partis étaient fatigués. Mayenne, cédant aux voeux du roi d'Espagne, consent à convoquer les Etats-généraux *pour choisir, sans passion et sans intérest, un bon remède pour conserver l'Estat et la religion.*

La première séance a lieu le 26 janvier (1) et la seconde est différée jusqu'à l'arrivée d'un nouveau plénipotentiaire espagnol qu'on attendait à tout moment.

Les seigneurs catholiques, qui étaient dans l'armée du roi, écrivent à Mayenne pour proposer à la ligue une conférence amicale. Cette conférence s'ouvre à Suresne vers la fin d'avril.

L'archevêque de Bourges pour les royalistes et l'archevêque de Lyon pour les ligueurs, discutent avec habileté les plus hautes questions de théologie et de politique.

Le roi déclare bientôt qu'il va se faire instruire, et il écrit à tous les prélats du royaume de l'aider de leurs conseils.

Cette démarche inquiète les protestants, et l'un de leurs ministres s'étant rendu près du prince : « Nous sommes « grandement desplaisans, Sire, lui dit-il, de vous voir ar- « racher par violence du sein de nos églises ; ne permettez « point, s'il vous plaît, qu'un tel scandale nous advienne. — « Si je suivois votre avis, répondit Henri IV, il n'y auroit « ni roy ni royaume en France ; je désire donner la paix à « tous mes sujets et le repos à mon âme ; advisez entre vous « ce qui est de besoin pour vostre seureté ; je seray toujours « prest de vous faire contenter. »

---

(1) An 1593.

Les Espagnols, non moins inquiets, demandent l'abrogation de la loi *salique* (1) pour faire arriver le sceptre à leur infante; mais le Parlement, sortant de sa léthargie, rend un arrêt qui maintient la loi fondamentale du royaume et empêche ainsi que, *sous prétexte de religion, la couronne ne soit transmise en mains étrangères.* Le roi, ayant donc convoqué, pour le 22 juillet, une assemblée de théologiens, leur dit, dans la première réunion, qu'il avait reçu quelque instruction sur la foi catholique, mais qu'il désirait de plus grands éclaircissements sur les points controversés.

Le lendemain, après un discours plein de force de l'archevêque de Bourges, il se déclara satisfait, signa la profession de foi qui lui fut présentée et dit que, le dimanche suivant, il entendrait la messe à Saint-Denis.

Il vint, en effet, ce jour-là, vers les neuf heures du matin, précédé des gardes suisses, écossaises et françaises et entouré d'un grand nombre de princes et de seigneurs. L'archevêque de Bourges, assis, en habits pontificaux, sur un siége couvert de damas blanc aux armes de France et de Navarre, lui ayant, selon la formule, demandé qui il était : — *Je suis le roi*, répondit Henri IV. — *Que demandez-vous?* reprit le prélat. — *Je demande d'être reçu au giron de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.* — *Le voulez-vous?* dit l'archevêque. — *Oui*, répéta le roi, *je le veux et le désire*, et puis, s'étant mis à genoux, il fit sa profession de foi dans les termes suivants : *Je proteste et jure devant la face de Dieu Tout-Puissant de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, de la protéger et défendre envers tous au péril de mon sang et de ma vie, renonçant à toutes les hérésies contraires à icelle Eglise catholique, apostolique et romaine.*

Et, ayant reçu du prélat l'absolution des censures, il fut

---

(1) Voy. t. I, p. 242, note 2, mes explications sur la loi *salique*.

conduit au grand autel par les évêques présents, réitéra son serment sur les saints Evangiles et se confessa à l'archevêque de Bourges pendant que l'on chantait le *Te Deum.* Il entendit ensuite la messe, après laquelle on jeta de l'argent au peuple, au milieu des fanfares, du son des tambours et des détonations de l'artillerie. Après le dîner, il assista à vêpres et au sermon, se rendit de là en dévotion à Montmartre, et la cérémonie de ce jour finit par des feux de joie dont non-seulement la ville, mais encore les bourgs, les villages d'alentour et toute la vallée de Montmorency furent éclairés pendant la nuit.

La conversion du roi porta le dernier coup à la ligue et à la faction espagnole (1). Mais les passions n'étaient pas entièrement calmées.

Un jeune batelier de la Loire, Pierre Barrière, conçoit le dessein d'assassiner Henri IV et en fait part à un moine florentin, qui s'empresse de faire avertir ce prince. Les aveux de ce fanatique, dont la pensée criminelle ne s'était cependant point traduite par un commencement d'exécution, suffirent au Parlement de Tours pour motiver une condamnation capitale dont l'exécution se fit le 31 août.

Le 27 février de l'année suivante, le roi se fit sacrer dans l'église de Chartres, ne pouvant le faire à Reims, qui se trouvait encore au pouvoir de ses ennemis.

Cependant un grand mouvement s'opérait en sa faveur dans la plupart des provinces. Meaux, Lyon, Orléans, Bourges et beaucoup d'autres villes s'empressaient de se soumettre.

Mais Mayenne restait encore indécis, et les ambassadeurs envoyés à Rome par le roi trouvaient beaucoup de résistance

(1) En cette même année, 1593, parut le *Catholicon d'Espagne*; l'année suivante, l'on y ajouta l'*Abrégé des États de la Ligue* et le tout fut appelé *Satire Ménippée.* « Peut-être que cette satire, dit le président Hénault, ne fut pas moins utile à Henri IV que la bataille d'Ivry. »

de la part du Saint-Père. Du reste, il fallait dans ces conjonctures, et pour bien mener une affaire si délicate, un pape d'une aussi grande prudence que l'était Clément VIII (1). « Sa propre réputation, l'honneur du Saint-Siége et la sûreté de la religion en France demandaient de lui de ne pas reconnaître le roi et de ne pas lui accorder l'absolution qu'il sollicitait, sans être bien assuré de la sincérité de sa conversion. Il devait avoir de grands égards pour le roi d'Espagne; car, quoiqu'il fût très-convaincu que les secours que ce prince avait toujours donnés aux catholiques de France étaient autant l'effet de son ambition que de son zèle pour la religion, il était toutefois certain que, sans lui, l'hérésie aurait pris le dessus en France, et que c'était l'unique souverain dans la chrétienté sur qui l'Eglise pût compter contre les hérétiques. Par ces raisons, il devait beaucoup le ménager (2). »

Henri IV, qui avait à Paris beaucoup de partisans, étant parvenu à gagner Brissac, gouverneur de la ville, celui-ci, de concert avec L'Huilier, prévôt des marchands, les échevins Langlois et Noret et plusieurs colonels de quartier, fit ouvrir le 22 mars 1594, à quatre heures du matin, la porte Neuve et la porte Saint-Denis aux troupes royales, et les Parisiens, à leur réveil, furent tout à la fois fort étonnés et fort joyeux de n'être plus au pouvoir de la ligue et de voir Henri IV dans leurs murs.

Ce prince, s'étant dirigé vers Notre-Dame, fut reçu à l'entrée de la nef par l'archidiacre, qui le pria de défendre et de soulager ses malheureux sujets, « afin, ajouta-t-il, « que Dieu vous rendant bon roy, vous puissiez avoir bon « peuple. — Quant à la défense de mon peuple, répondit

(1) Ce pontife était parvenu au Saint-Siége le 30 janvier 1592, après la mort d'Innocent IX, qui avait été élu successeur de Grégoire XIV, le 29 octobre 1591.

(2) Le P. Daniel, *Histoire de France*.

« le roi, j'y employeray jusqu'à la dernière goutte de mon « sang et dernier soupir de ma vie ; quant à son soulage- « ment, j'y feray tout mon pouvoir et en toutes sortes, dont « j'appelle Dieu et la Vierge sa mère à témoins. » Pendant qu'on chantait le *Te Deum* à la cathédrale, toutes les boutiques s'ouvrirent, chacun prit l'écharpe blanche et l'on n'entendit dans la ville d'autre bruit que celui des cris de : *Vive le roy!* qui retentissaient de toutes parts. Henri IV, après avoir dîné au Louvre, se rendit à la porte Saint-Denis pour voir sortir les troupes espagnoles, et dit en riant à leurs chefs qui le saluaient en passant : « Recommandez-moi, Messieurs, à votre maître, mais n'y revenez plus. »

Le 27 décembre de la même année, un jeune homme de dix-neuf ans, nommé Jean Châtel, fils d'un drapier de Paris, s'étant glissé parmi les seigneurs dans les appartements du Louvre, porta au roi un coup de couteau qui le blessa légèrement à la bouche et lui rompit une dent. Le coupable ayant été arrêté et mis à la torture, déclara qu'il s'était porté à cet attentat en expiation des désordres honteux auxquels il avait été adonné ; qu'il pensait faire une action méritoire, parce que le roi n'étant pas réconcilié avec l'Eglise ne pouvait être considéré que comme un tyran ; il ajouta qu'il avait fait ses études au collége de Clermont, chez les jésuites ; mais il ne dit rien qui pût faire planer le moindre soupçon sur eux. Appliqué à la question ordinaire et extraordinaire, il persista dans les mêmes réponses. Cependant le bruit se répandit dans Paris que cet attentat n'avait eu lieu qu'à l'instigation des jésuites, et l'on fit aussitôt mettre des gardes autour de leur collége, dans le double but de les préserver de la fureur du peuple et d'empêcher leur évasion.

Le Parlement commença aussitôt à procéder contre eux, et le Père Guignard, bibliothécaire du collége, ayant été trouvé en possession de quelques libelles contre Henri III

et contre Henri IV, fut conduit à la Conciergerie et mis au cachot.

Le père Gueret, dont Châtel avait suivi le cours de philosophie, fut également arrêté avec quelques autres. Or, depuis quelque temps, « plusieurs brigues, menées et pra- « tiques se faisoient sous main par les plus advisez et quasi « tout ouvertement par les indiscrets et passionnez pour « faire bannir hors du royaume la totale société des jé- « suites... leurs ennemis et haineux se servans de vieilles « haines et animositez, tesmoignées autrefois par la Sor- « bonne, l'Université et les curez de Paris (fondez sur la « diminution de quelques profits qu'ils avoient accoustumé « de tirer pour l'instruction de la jeunesse) (1). »

Il y avait eu, quelques mois auparavant, un procès engagé par le recteur de l'Université pour l'expulsion de cet ordre. Le fond du procès n'avait point été jugé; mais les Pères avaient été maintenus par provision dans leurs fonctions ordinaires.

Le 29 décembre, deux jours après l'attentat, le Parlement condamna Châtel à être écartelé et ordonna que « les prêtres du collége de Clermont et tous autres soi-disans de la société de Jésus, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roi et de l'Etat, sortiraient de Paris et de toutes les villes où ils auraient des colléges, trois jours après la signification de l'arrêt, et dans quinze jours vuideraient le royaume, sous peine d'être traités comme criminels de lèze-majesté. » Cet arrêt, qui condamnait en masse une société religieuse pour un crime auquel elle n'avait eu aucune part, fut rendu sans qu'elle eût été entendue, sans qu'elle eût pu se défendre et viola scandaleusement les formes et les règles ordinaires de la justice (2).

---

(1) *Œconomies royales ou Mémoires de Sully.*

(2) C'est ce que dit formellement de Thou qui en donne pour raison

Le Père Guignard, condamné à être pendu, fut exécuté sur la place de Grève après avoir été conduit devant l'église Notre-Dame pour faire amende honorable. Comme le lieutenant de robe-courte lui dictait la formule pour demander pardon à Dieu, au roi et à la justice, il répondit qu'il demandait pardon à Dieu, mais non au roi, puisqu'il ne l'avait pas offensé, et il tint le même langage jusqu'à la mort.

Quant au Père Gueret, il supporta la question avec une patience et une fermeté admirables, répondant toujours avec sagesse et modération et niant qu'il eût jamais eu connaissance du projet de Châtel (1).

Le dimanche 8 janvier (2), les jésuites, suivant l'ordre qui leur en avait été intimé, sortirent de Paris au milieu d'un grand nombre de leurs disciples, qui les accompagnèrent les larmes aux yeux.

Quelques autres Parlements bannirent également cette société de toute l'étendue de leur ressort; mais ceux de Bordeaux et de Toulouse n'imitèrent point cet exemple.

Ce qui restait encore de la ligue n'était plus redoutable; mais il fallait, toutefois, en finir; et comme l'Espagne faisait de grandes levées, Henri IV, parfaitement instruit des intentions de Philippe II, lui déclara la guerre par un manifeste daté du 17 janvier, mit en fuite l'armée espagnole dans le combat de Fontaine-Française, à huit lieues de Dijon,

---

que l'on crut devoir, dans cette conjoncture, se comporter comme dans une émeute populaire, et comme dans un brigandage public, à la vue du danger qu'avait couru le roi : *Eo factum ut tanti periculi sensu attoniti patres, non servato juris ordine, neque partibus auditis, ut in seditione et publica grassatione, societatem toto regno tam salutari S. C. exulare jusserint.*

(1) Le P. Gueret ayant été confronté à Châtel, celui-ci avait déclaré qu'il n'avait rien dit de son dessein à personne si ce n'est à son propre père, qui avait fait tout son possible pour l'en détourner.

(2) An 1595. Dans le courant de l'année précédente avait paru à Paris la première édition de l'ouvrage de Pithou sur les *Libertés de l'Église gallicane*, conçu en quatre-vingt-trois articles.

et détruisit ainsi la dernière espérance de Mayenne, avec lequel il fit une trève, sous la condition que, pendant sa durée, l'on travaillerait sérieusement et sincèrement au traité de paix.

Au mois de septembre suivant, Henri IV ayant été absous par le pape Clément VIII des censures prononcées contre lui, le duc de Mayenne fit quelque temps après (1) sa soumission, reconnut ce prince pour son légitime souverain et depuis lors le servit fidèlement (2).

Les Espagnols venaient de s'emparer de Calais et de plusieurs autres places, les huguenots élevaient des prétentions exorbitantes, et le roi manquait absolument d'argent.

« Je n'ay quasi pas un cheval sur lequel je puisse com-
« battre, écrivait-il à Sully, ni un harnois complect que je
« puisse endosser. Mes chemises sont toutes deschirées,
« mes pourpoints troüez au coude, ma marmite est souvent
« renversée, et, depuis deux jours, je disne et souppe chez
« les uns et chez les autres, mes pourvoyeurs disant n'avoir
« plus moyen de rien fournir pour ma table, d'autant qu'il
« y a plus de six mois qu'ils n'ont reçu d'argent... » Une assemblée de notables (3), que ce prince tint à Rouen au mois de novembre, fit bien quelques règlements sur les moyens d'assurer des fonds au roi et de trouver de l'argent pour la guerre; mais on en retira peu de profit.

Cependant, la ville d'Amiens étant tombée au pouvoir des Espagnols, il fallait à tout prix reprendre cette place.

---

(1) Au mois de janvier 1596.

(2) Voltaire parle ainsi de Mayenne, dans les deux derniers vers de sa *Henriade* :

Et soumettant, enfin, son cœur et ses provinces,
Fut le meilleur sujet du plus juste des princes.

(3) Ces sortes d'assemblées suppléaient, en quelque sorte, aux États-généraux; elles étaient composées des personnes les plus distinguées de tous les ordres.

Henri IV assemble un grand conseil composé des plus grands seigneurs de la cour, des principaux magistrats de Paris et de quelques-uns des notables qui s'étaient trouvés à l'assemblée de Rouen; il leur expose la nécessité présente, leur indique, d'après le plan de Sully, les expédients auxquels il faut avoir recours, obtient quelques millions tant en prêts volontaires qu'à l'aide de la création de plusieurs charges, et notamment au moyen de la contribution fournie par les trésoriers, qu'on menaçait de rechercher pour leurs malversations. Henri IV reprend Amiens (1), et, l'année suivante, Philippe II, atteint d'une horrible maladie, accepte la médiation du pape Clément VIII, signe la *paix de Vervins* (2) et rend à la France les places qu'il occupait en Picardie.

Quelques jours avant ce traité, le roi de France avait réglé l'affaire des protestants en signant le fameux *édit de Nantes* par lequel il leur permettait « de vivre et de demeurer « dans toutes les villes et lieux du royaume sans pouvoir y « être molestés ni contraints de faire aucune chose contre « leur conscience pour le fait de la religion. » Il leur accordait l'exercice public de leur culte dans plusieurs villes, la faculté de posséder toute sortes de charges et d'emplois et de faire instruire leurs enfants, comme les catholiques et sans distinction, dans les universités, colléges, écoles, et de faire entrer leurs pauvres dans les hôpitaux et maladreries.

Cet édit éprouva beaucoup d'opposition au Parlement de Paris et ne fut vérifié qu'au mois de février 1599.

Le clergé de France, qui s'était assemblé à Paris au mois d'août, avait sollicité du roi la publication du concile de Trente, le rétablissement des élections canoniques et l'abolition des charges imposées sur les biens ecclésiastiques;

---

(1) Septembre 1597.

(2) Ce traité fut signé, par les plénipotentiaires, le 2 mai 1598.

mais il n'obtint que de *belles paroles*, et rien de plus.

La paix était assurée à l'extérieur par le traité de Vervins, à l'intérieur par l'édit de Nantes; mais il restait encore beaucoup à faire pour effacer les traces profondes des guerres civiles, ramener l'ordre au milieu d'une société depuis longtemps agitée, rétablir la richesse publique et rendre à la France son ascendant en Europe.

Cette grande et noble tâche était réservée au roi, et il parvint à l'accomplir grâce au dévouement de Sully; car, quant à lui-même, il n'était que trop souvent un sujet de scandale et de désordre à cause de ses intrigues galantes auxquelles il sacrifiait l'argent de l'Etat et sa propre dignité.

Son mariage avec Marguerite de Valois avait été stérile, et cette princesse, qui n'avait pas craint d'afficher son inconduite, vivait séparée de son époux avec lequel elle consentait à divorcer, pourvu qu'il n'élevât point au trône Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, dont il avait plusieurs enfants, qu'il avait fait baptiser avec un faste qui avait généralement déplu (2). Gabrielle étant morte quelque temps après (1), le mariage du roi avec Marguerite fut déclaré nul par les commissaires du pape auquel on représenta

---

(1) La reine Marguerite avait écrit à Sully : « Qu'estant née fille de « France, ayant esté fille, sœur et femme de roys, et seule restée de toute « la royalle race des Valois, qui respirast l'air de cette vie, elle aymoit si « cherement sa patrie, affectionnoit tellement la personne et les contentements du roy, et desiroit si ardamment de luy voir des enfants legitimes, qui peussent succeder sans dispute à cette couronne, que « n'estant pas en estat de luy faire trouver ce bonheur en sa personne, « elle le desiroit et souhaitoit voir en une autre qui fut digne de luy, et « que pour ce mesme effet estoit elle resolue de contribuer tout ce qui « seroit en sa puissance pour faciliter et accélérer la dissolution de son « mariage; mais que si c'estoit pour mettre en sa place une femme de si « basse extraction, et qui avoit demené une vie si salle et si vilaine « comme estoit celle dont on faisoit courir le bruit, elle feroit tout le contraire et ne quitteroit rien du sien pour le voir si mal coloquer. » (*Œconomies royales ou Mémoires de Sully.*)

(2) En 1599.

qu'il y avait eu défaut de consentement de la part de la reine, diversité de religion, parenté au troisième degré, et que la dispense qu'on avait obtenue sur ces deux derniers chefs n'était pas valide, n'ayant pas été demandée par les deux parties.

Pendant qu'on s'occupait de cette affaire, « le roy, qui « avait été passer quelque temps à Blois, s'en retourna vers « Paris et Fontaine-bleau, où ceux qui ne s'entretenoient en « quelque crédit auprès de luy qu'en le servant ès plaisirs « et voluptez, et n'avoient autres parties pour se faire esti- « mer, sinon quelques entregents de cour, faire quelques « contes pour rire, jetter des exclamations sur tout ce qu'il « disoit, et l'accompagner aux banquets et autres lieux de « desbauches, luy louèrent tellement les beautez, gentil « esprit, cajoleries et bons mots de M[lle] d'Antragues, qu'ils « luy firent venir l'envie de la voir, puis de la revoir et enfin « de l'aimer..... et sceut, cette pinbèche et rusée femelle, « cajoler si bien le roy, le tourner de tant de costez qu'il se « laissa enfin persuader à luy faire par écrit une promesse « de mariage *si dans l'année elle lui fesoit un fils* (1). Sully, « auquel il communiqua cette pièce, eut le courage de la « déchirer. — Comment, morbieu ! dit Henri IV, que pen- « sez-vous faire? Je crois que vous estes fou! — Il est vrai, « Sire, répondit Sully, je suis un fou et un sot, et voudrois « l'estre si fort que je le fusse tout seul en France. » Le roi rentra dans son cabinet, écrivit une seconde promesse et la remit à Henriette d'Antragues en la nommant marquise de Verneuil (2).

Charles-Emmanuel, duc de Savoie, s'étant emparé du marquisat de Saluces, sous le règne de Henri III, pendant les troubles de la Ligue, et désirant se soustraire à la res-

---

(1) *Mémoires de Sully.*

(2) Henri IV lui avait donné cent mille écus peu de temps auparavant.

titution qui lui en était demandée, vint à la cour, employa, mais en vain, tous les moyens possibles pour fléchir l'esprit du roi, reçut de ce prince une déclaration de guerre, vit bientôt ses États envahis par les troupes françaises, et n'obtint la paix qu'en cédant la Bresse, le Bugey et les bords du Rhône en échange du marquisat (1).

Le maréchal de Biron avait tenu dans cette guerre une conduite équivoque. Plein de vanité, ne pouvant dire du bien de personne et ne cessant d'en dire de lui-même, il avait noué une intrigue avec le duc et le gouverneur espagnol de Milan; mais, quoiqu'il désirât des revers pour les armes françaises, il ne voulait pas ternir sa propre gloire; de sorte qu'avec de mauvais desseins il ne pouvait s'empêcher de bien faire. Il n'en continua pas moins, toutefois, de poursuivre avec le duc et le gouverneur ses menées

(1) An 1600. Il y eut, en cette même année, une conférence à Fontainebleau entre du Perron, évêque d'Evreux, depuis cardinal, et du Plessis-Mornay qu'on nommait le *pape des Huguenots*. Ce dernier avait fait un livre sur l'*Institution de l'Eucharistie*, et l'avait rempli d'une foule de passages tirés des saints Pères et même de quelques anciens scolastiques, pour montrer que l'Église romaine s'était écartée de la doctrine de l'antiquité en plusieurs points. Ces passages, qui lui avaient été, pour la plupart, fournis par les docteurs de Genève et les ministres protestants de France, étaient presque tous falsifiés; c'est ce que démontra l'évêque d'Évreux d'une façon si péremptoire que son adversaire, accablé, fit pitié aux catholiques eux-mêmes, et causa un grand dépit à ses partisans : « Eh bien ! dit le roi au baron de Rosny, que vous en semble de votre « pape ? — Il me semble, répondit Sully, qu'il est plus pape que vous ne « pensez, car ne voyez-vous pas qu'il donne un chapeau rouge à « M. d'Évreux? Mais au fond, je ne vis jamais homme si étonné, ni qui se « défendit si mal. Si notre religion n'avait un meilleur fondement que ses « jambes et ses bras en croix (car il les tenait ainsi), je la quitterais plutôt « aujourd'hui que demain. »

Ce seigneur, observe le P. Daniel, ne fut pas assez heureux pour en venir jusque-là ; mais le président de Fresne-Cannaye, un des juges huguenots de la conférence, sut mieux en profiter; car, convaincu de la mauvaise foi des ministres calvinistes, qui, pour établir leur doctrine, ne faisaient nulle conscience de falsifier tant de passages de docteurs et de Pères de lÉglise, il s'appliqua à s'instruire lui-même à fond de sa religion et quelque temps après il fit abjuration de l'hérésie.

coupables, qui avaient pour but le démembrement du royaume.

Henri IV, ayant reçu quelque avis au sujet de cette affaire, s'en ouvrit à Biron, qui, n'osant point nier son crime, mais n'osant pas le révéler en entier, en dit cependant assez pour faire croire à son repentir et fut généreusement pardonné.

Le roi, qui, quelque temps auparavant, avait épousé Marie de Médicis, fille du grand-duc de Florence, chargea Biron d'une mission auprès de la reine d'Angleterre, l'envoya comme ambassadeur extraordinaire en Suisse pour renouveler l'alliance avec les cantons, et montra, par la confiance qu'il mettait en lui, qu'il avait entièrement oublié ses torts. Mais ayant appris, à n'en plus douter, que le maréchal le trahissait encore, il le fit venir à Fontainebleau, où se tenait la cour. Lafin, confident de Biron, avait remis au roi les preuves écrites du crime, et ce fourbe, pour achever l'œuvre, attendit son maître, et, à son arrivée, lui dit ces paroles perfides : *Courage et bon bec, ils ne sçavent rien.*

Enhardi par ces paroles, Biron résolut de ne rien avouer; l'accueil cordial qu'il reçut du roi, les pressantes instances de ce prince, l'offre d'un pardon général s'il déclarait franchement sa faute, rien ne put le toucher.

Henri IV, espérant encore faire quelque impression sur son cœur, l'entretint encore plusieurs fois en particulier et le conjura de ne rien cacher, lui promettant de le couvrir de sa protection et de tout oublier.

Biron fut inflexible et s'indigna de ces instances comme d'un outrage.

Alors le roi rentrant dans son appartement : « Adieu, baron de Biron, lui dit-il, vous savez ce que je vous ai dit! »

Et bientôt après parut Vitry, capitaine des gardes, qui, chargé d'arrêter le maréchal, lui demanda son épée. « Mon

épée! s'écria Biron en soupirant, mon épée qui a fait tant de bons services! » Il voulut alors parler au roi; mais il n'était plus temps. Le comte d'Auvergne fut arrêté le même jour, et tous deux furent conduits à la Bastille. Le maréchal, condamné à mort par le Parlement, eut la tête tranchée le 31 juillet 1602.

Le roi fit grâce au comte d'Auvergne (1), frère utérin de la marquise de Verneuil. Le maréchal de Bouillon, qui était également compromis, obtint la même faveur; mais, dit Mézeray, il jugea plus sûr de prendre le large et de se justifier de loin.

Vers le même temps (2), Henri IV, pour mettre fin à l'usage barbare des duels, qui en une seule année avait occasionné la mort de quatre mille gentilshommes, donna un édit prononçant peine de mort et confiscation des biens *aussi bien pour les seconds que pour les principales parties,... et enjoignant aux connestables et aux maréchaux de France, de faire venir pardevant eux ceux qui auroient querelle et*

---

(1) Ce seigneur, ainsi que je l'ai dit, était fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet. Cette dame s'étant mariée depuis au seigneur d'Entragues en eut cette fille qui obtint d'Henri IV une promesse de mariage, et le marquisat de Verneuil.

(2) En juin 1602; il y eut un édit semblable en 1609. Au mois de mai 1602, le Parlement, suivant l'injonction à lui faite par le roi, et conformément à l'ordonnance de Blois, ayant ordonné que les avocats donneraient quittance de leurs honoraires, et que s'il y avait contestation, le montant en serait réglé par les magistrats, les avocats, au nombre de trois cent sept, sortirent deux à deux de la chambre des consultations, allèrent au greffe déposer leurs chaperons, et protestèrent qu'ils aimeraient mieux abandonner leur profession que de se soumettre à cet arrêt. Ils furent soutenus par les gens du roi; mais le parlement persista, et le roi confirma, par une ordonnance, le nouveau règlement qui, néanmoins, par la force des choses, tomba bientôt en désuétude. (Voy. le tome IV des *Mémoires de Sully*, collection de PETITOT, p. 165, à la note.) Le passage de ces mémoires, où il est question de cette affaire, parle des avocats en termes fort injurieux, et nous apprend que le roi ne provoqua cette mesure que sur la plainte à lui portée par M. de Luxembourg contre quelques avocats qui lui avaient demandé quinze cents écus pour plaider une cause.

d'ordonner la réparation de l'injure, à quoy les parties seroient tenues d'acquiescer, autrement encourroient l'indignation du roy et seroient bannies de la cour et de la province. Mais ce ne fut pas un frein très-efficace, à cause des railleries que le roi laissait échapper sur ceux qui, pour ne pas encourir les peines de l'édit, refusaient de tirer l'épée (1).

L'année suivante (2) les jésuites furent rappelés; mais il ne leur fut permis de résider et d'enseigner que dans certaines villes déterminées. Ils étaient assujettis à la loi française, ne pouvaient rien faire, tant au spirituel qu'au temporel, au préjudice du clergé séculier ou des universités, et ils étaient déclarés incapables d'acquérir en France aucun immeuble, par achat, donation ou autrement, sans la permission royale.

Ce fut parmi eux que le roi choisit bientôt après son

---

(1) Les édits de Louis XIV, sur la même matière, eurent plus d'efficacité. Le duel était considéré comme crime de lèze-majesté et puni de mort. Ce crime était imprescriptible et de plus faisait revivre les autres crimes précédents commis par l'accusé, quoique prescrits, pourvu qu'il fût convaincu du crime de duel. Et, enfin, pour réprimer la fierté des gentilshommes qui s'étaient fait un point d'honneur de ne point refuser un cartel de défi, ce crime fut considéré comme un acte dérogeant, et les nobles étaient dès-lors exposés à la honte du supplice ordinaire des roturiers. D'après la jurisprudence actuelle de la cour de cassation, l'auteur d'un homicide commis, de blessures faites ou de coups portés en duel, doit être poursuivi comme prévenu des crimes ou délits punis par les articles 304, 309, 310 et 311 du Code pénal. Les témoins d'un duel doivent être poursuivis comme complices de l'auteur principal, lorsqu'ils ont, avec connaissance, assisté celui-ci dans les faits qui ont préparé et consommé l'action. (Arrêts de la cour de cassation des 6 juillet 1838, 2 février et 11 décembre 1839 et 12 novembre 1840.) Lorsqu'un meurtre a été commis en duel, il en résulte un préjudice qui peut donner au profit de la famille de celui qui succombe, une action en dommages et intérêts.

Le duel a été, de tout temps, très-rigoureusement défendu par les lois ecclésiastiques, même à l'époque où il passait pour légitime par la coutume des peuples barbares. On a vu que les tournois étaient également défendus, et qu'on privait de la sépulture ecclésiastique ceux qui y étaient tués.

(2) An 1603.

confesseur, le père Cotton, qui, sur la demande que lui fit ce prince s'il ne révèlerait pas la confession d'un homme résolu de l'assassiner, fit cette réponse si belle et si connue: « Non, sire, mais je me placerais entre vous et lui. »

Cependant le royaume commençait à changer de face, grâce aux soins et à l'administration intelligente et sévère de Sully; le Pont-Neuf de Paris venait d'être achevé; le canal de Briare était commencé; une colonie française allait s'établir dans le Canada. Le roi, portant aux améliorations et au progrès de l'industrie l'activité d'esprit qu'il avait apportée jusque-là aux travaux de la guerre, s'occupait de nombreuses constructions, embellissait la capitale et établissait, malgré l'avis de son ministre, « le plant des meu-« riers, l'art de la soye et toutes sortes de manufactures « estrangères qui ne se fabriquoient point en iceluy; à « cette fin, fit venir à grands frais des ouvriers de tous ces « mestiers. » (1)

Toutefois ce prince, quoique père d'un fils légitime (2), n'en continuait pas moins cette vie débauchée que la flatterie des historiens a déguisée sous le nom de galanterie, et qui, par une juste punition du ciel, n'était cependant pour lui qu'une source de chagrins :

« Mon amy, avouait-il à Sully, je vous confesseray « qu'outre ce que je vous ay dit des causes de la mauvaise « humeur où vous aviez jugé que j'estois, que je vis hier « soir Mme de Verneuil, de laquelle je me séparay fort mal « et en grande colère pour trois causes principalement : « la première, pource qu'elle veut maintenant faire la fine, « la rusée et la renchérie avec moy, comme si c'estoit par « dévotion et par scrupule de conscience, ce que je croy « procéder plutost de quelques nouvelles amourettes avec

(1) *Mémoires de Sully.*
(2) Ce fils, qui fut Louis XIII, était né en 1601.

« de certaines gens dont j'ay entendu parler, et dont la « condition me desplaist; la seconde, pource que lui ayant « parlé des advis que j'ay eus de ses intelligences avec son « frère et les autres faiseurs de menées contre ma personne « et mon estat, elle m'a respondu avec une fierté merveil- « euse et mine desdaigneuse, voire soustenu que tout cela « estoit faux absolument; mais qu'à mesure que je vieil- « lissois, je devenois si défiant et si soupçonneux, qu'il n'y « avoit plus moyen de vivre avec moy, et que le plus grand « bien et faveur que je pourrois luy faire, seroit de ne la « voir plus en particulier, pource que de cela n'en tiroit- « elle nul avantage, et ne laissoit pas de l'accabler de haines « et d'envies, et surtout de celles de ma femme, qu'elle m'a « nommée d'un tel nom (1) que je me suis pensé eschap- « per à luy donner sur la joue; la troisième, touchant la « prière que je luy ay faite de me rendre cette promesse de « mariage, surquoy elle m'a insolemment respondu que je « la pouvois bien chercher ailleurs pource que d'elle ne l'au- « rois-je jamais; à cause duquel refus et de toutes ses au- « tres procédures, nous avons eu plusieurs contestations « pleines d'aigreur et finalement me suis séparé d'elle en « jurant que je lui ferois bien trouver cette promesse. Et « néantmoins il me fasche d'user de violence contre elle, « pource qu'elle est d'agréable compagnie quand elle veut, « a de plaisantes rencontres, et toujours quelques bons « mots pour me faire rire, ce que je ne trouve pas chez « moy, ne recevant de ma femme ny compagnie, ny res- « jouissance, ny consolation, ne pouvant ou ne voulant se « rendre complaisante et de douce conversation, ny s'accom- « moder en aucune façon à mes humeurs et complexions, « faisant mine si froide et si dédaigneuse lorsque, arrivant

(1) La marquise avait appelé la reine la *grosse banquière de Florence*, faisant allusion à la profession qu'avaient exercée les premiers Médicis.

« de dehors, je viens pour la baiser, caresser et rire avec « elle, que je suis contraint de la quitter là de despit et de « m'en aller chercher quelque récréation ailleurs » (1).

La marquise de Verneuil ne se bornait pas à tourmenter Henri IV; de concert avec son père et le comte d'Auvergne son frère, elle avait noué une intrigue fort dangereuse avec la cour d'Espagne, qui, suivant le récit de quelques écrivains, aurait promis d'intervenir à main armée pour faire monter sur le trône de France le fils aîné de cette dame. Le complot ayant été découvert, les comtes d'Entragues et d'Auvergne furent condamnés à mort par le Parlement, mais le roi commua cette peine en celle de la prison (2), fit mettre en liberté la marquise et la déchargea de l'arrêt qui ordonnait à son égard de plus amples informations.

Le pape Clément VIII mourut le 5 mars de l'année suivante (3) et fut remplacé le 1er avril par Léon XI qui n'occupa le Saint-Siége que vingt-sept jours; Paul V, qui lui succéda, embellit Rome d'un grand nombre d'édifices, et acheva la basilique de Saint-Pierre. Ses aumônes étaient immenses; il en fournissait de secrètes tous les mois pour nourrir les enfants trouvés, secourir les filles nubiles et les femmes honnêtes que la misère aurait pu exposer au déshonneur. Il subvenait à la pénurie de ses sujets par du blé, des habits et de l'argent. Il retint dans la foi catholique les ré-

(1) Dans un autre chapitre des *Mémoires de Sully* (an 1604), on lit « que « les plus grands dépits et courroux de la reine, lesquels estoient seules « causes de tout ce qu'on blasmoit en elle, procédoient des amourettes du « roy : mais que surtout n'avoit-elle point assez de puissance sur son « courage et son esprit pour supporter que Mme de Verneuil parlast d'elle « irrévérentieusement. »

(2) Henri IV permit quelque temps après au comte d'Entragues d'aller habiter sa maison de Malherbe en Beausse; mais, quant au comte d'Auvergne, il demeura douze ans à la Bastille, « sans autre consolation, dit « Mézeray, que celle qu'il recevait des belles-lettres, agréables et fidèles « compagnes pour toutes sortes d'âges, de fortunes et de lieux. »

(3) An 1605.

fugiés d'Ecosse, d'Angleterre et de l'Irlande, en leur assignant des revenus annuels. Il érigea à Rome un séminaire, sous le nom de Saint-Paul dans le couvent des Carmes déchaussés pour la conversion des hérétiques; il en convertit lui-même plusieurs. Il ordonna, dans les colléges des religieux, d'enseigner le grec, l'hébreu et l'arabe pour procurer plus facilement la conversion des infidèles. C'est pourquoi il fit graver des caractères chaldaïques et imprimer un bréviaire chaldéen. Il expédia des livres, des missels, des calices, des ornements sacerdotaux aux Maronites du Mont-Liban, qui, en reconnaissance, lui érigèrent une statue dans leur église patriarcale. Il envoya des missionnaires aux Indes, à la Chine, en Perse, au Congo et en d'autres régions lointaines (1).

Le clergé de France s'étant assemblé pour remédier à certains désordres, et ayant rédigé un cahier de ses plaintes et de ses demandes, Jérôme de Villars, archevêque de Vienne présenta ce cahier au roi, lui fit un long discours sur *les vexations que l'Eglise souffrait de tous côtés, sur l'infâme commerce des bénéfices, sur les pensions qu'on payait aux laïques, sur les fréquents appels, comme d'abus*; et dit que *la cause de tout le mal était le refus qu'on avait fait jusque-là de publier le concile de Trente; que c'était une chose étrange que les royaumes de la terre, qui ne sont que comme les éléments du bas-monde, voulussent se soustraire à la douce influence de l'Eglise, qui est le monde céleste; que les choses qui passent avec le temps empêchassent les fruits de celles de l'éternité; qu'on fît céder les raisons divines aux raisons humaines, et que, pour ainsi dire, on assujettît Dieu aux hommes.*

Le roi, dans sa réponse, allégua les grandes difficultés

(1) ROHRBACHER, *Histoire universelle de l'Église catholique*, t. XXV, p. 8 et 9.

que soulevait la réception de ce concile, affecta un grand dévouement pour *l'honneur et l'exaltation de l'Eglise*, et, par un édit qui fut rendu quelque temps après, accorda au clergé la faculté de racheter les biens dont il avait été dépouillé et qui avaient été vendus à vil prix sans les solennités requises.

Quelques symptômes de mécontentement s'étaient montrés dans le Quercy, le Périgord et le Limousin; l'Espagne avait cherché à nouer des intelligences dans quelques villes du midi; et la conduite des protestants avait inspiré des craintes sérieuses; mais on avait adouci ces derniers en prolongeant de trois ans la garde des places de sûreté qu'on leur avait accordées; et quant aux autres, le supplice de quelques-uns suffit pour les intimider et faire cesser immédiatement leurs menées; enfin, la soumission entière du duc de Bouillon porta le dernier coup aux espérances que les ennemis du roi auraient pu nourrir encore; et la tranquillité de l'État se trouva dès-lors assurée.

La France avait déjà repris son rang et sa part d'influence parmi les grandes nations de l'Europe. La médiation d'Henri IV termina un grave différend qui s'était élevé entre le pape Paul V et la république de Venise, et ménagea une trève de douze ans entre les *provinces-unies* des Pays-Bas (1) et le roi d'Espagne.

Mais, tandis qu'il apaisait des démêlés et devenait l'arbitre de la chrétienté, la discorde ne cessait de régner dans sa maison, à cause de ses continuelles infidélités envers la reine.

Les Italiens qui avaient suivi cette princesse, et principalement la célèbre Galigaï et Concini son mari, avaient toute sa confiance, réglaient à leur gré ses désirs, ses affections et ses haines, et ne cessaient de l'irriter contre le roi.

---

(1) La Hollande.

Une nouvelle passion de ce prince pour Charlotte de Montmorency vint porter le plus funeste coup à son repos, à sa réputation et à sa gloire. Cette dame, qu'il espérait subjuguer, ayant épousé le prince de Condé, celui-ci, effrayé des démarches du roi, prit aussitôt la fuite avec sa femme et se rendit dans les Pays-Bas. Henri IV, furieux, fait sommer l'archiduc Albert de lui renvoyer les fugitifs, éclate en menaces, et négocie pour ce sujet, comme s'il se fût agi d'une affaire d'Etat, ne peut rien obtenir, et profite de cette circonstance pour faire un armement considérable que l'on croyait généralement entrepris pour sa vengeance personnelle, mais qui avait réellement pour but d'assurer le succès d'une ligue dans laquelle étaient entrés les princes d'Allemagne, le duc de Savoie, les Vénitiens, les rois de Danemark et de Suède, les Provinces-unies contre la maison d'Autriche, devenue redoutable à toute l'Europe. Il s'agissait de rétablir entre les principales couronnes une certaine égalité qui, en ôtant la crainte et la jalousie d'une trop grande puissance, maintiendrait la paix entre elles et affermirait la tranquillité dans les autres Etats; c'est ce que, de nos jours, on appelle *l'équilibre européen.*

Les troupes françaises s'étant mises en marche vers la frontière, le roi, qui voulait faire cette campagne en personne, conféra la régence à sa femme, et ordonna qu'elle fût couronnée, soit qu'il ne fit que céder à ses instances, soit qu'il voulût par là lui donner plus d'autorité.

Cependant des pressentiments sinistres vinrent assaillir son esprit: « Hé! mon amy, disait-il à Sully, que ce sacre « me desplaist; je ne sçay que c'est, mais le cœur me dit « qu'il m'arrivera quelque malheur. Par Dieu! je mourray « en cette ville et n'en sortiray jamais; ils me tueront; car « je voy bien qu'ils n'ont aucun remède en leurs dangers « que ma mort... Car pour ne vous en rien celer, l'on m'a « dit que je devois estre tué à la première grande magnifi-

« cence que je ferois, et que je mourrois dans un carrosse; « et c'est ce qui me rend si peureux. — Vous ne m'aviez, « ce me semble, jamais dit cela, sire, répondit Sully; aussi « plusieurs fois me suis-je estonné de vous voir crier dans « un carrosse, comme si vous eussiez appréhendé ce petit « péril, après vous avoir veu tant de fois parmi les coups de « canon, les mousquetades, les coups de lances, de piques « et d'espées, sans rien craindre. Mais, puisque vous avez « cette opinion, et que votre esprit en est tant travaillé, si « j'estois que de vous, je partirois dès demain, laisserois « faire le sacre sans vous, ou le remettrois à une autre fois, « et n'entrerois de longtemps à Paris ni en carrosse. Et s'il « vous plaist, j'envoyeray tout à cette heure à Nostre-Dame « et à Saint-Denis faire tout cesser, et retirer les ouvriers. « — Je le veux bien; mais que dira ma femme? car elle a « merveilleusement ce sacre en la teste. — Elle dira ce « qu'elle voudra, répliqua Sully; mais je ne sçaurois croire « que quand elle sçaura l'opinion que vous en avez, qu'il « doit estre cause de tant de mal, qu'elle s'y opiniastre da- « vantage. » Mais la reine insista tellement, et fut si fort irritée contre Sully, que la cérémonie se fit le jeudi 13 mai, avec beaucoup de pompe et de magnificence.

Le lendemain, Henri IV, après son dîner, s'achemina vers l'arsenal. Il était au fond du carrosse, ayant à côté de lui le duc d'Epernon et vis-à-vis le marquis de Mirebeau et Du Plessis Liancourt, premier écuyer; les maréchaux de Lavardin et de Roquelaure étaient à la portière de droite; le duc de Montbazon et le marquis de La Force à la portière de gauche.

A l'entrée de la rue de la Ferronnerie, le cortége fut arrêté par un embarras de charrettes. Les pages et les valets quittèrent alors le carrosse et passèrent par les charniers (1)

(1) Aujourd'hui le *Marché des Innocents*. C'était jadis un cimetière que

des Innocents pour le rejoindre au bout de la rue. Il n'en resta que deux dont l'un s'était avancé pour faire faire place et dont l'autre profita de ce moment de halte pour rajuster son habillement. Aussitôt un homme, appelé François Ravaillac, qui suivait le carrosse depuis le Louvre, met un pied sur une borne, l'autre sur un des rayons de la roue et frappe d'un coup de couteau le roi, qui s'écrie : *Je suis blessé!* l'assassin, par un mouvement rapide, lui porte un second coup qui lui perce le cœur. Les seigneurs, un moment stupéfaits, s'élancent hors du carrosse, et Ravaillac, qui tenait encore le couteau à la main, est arrêté et conduit à l'hôtel de Retz, tandis qu'on ramène au Louvre le corps inanimé du roi.

Telle fut la fin tragique de ce prince qui laissa des regrets sincères et de profonds souvenirs dans le cœur du peuple. Sa passion pour le jeu et les femmes ternit, il est vrai, sa gloire; mais il fut vaillant, clément, généreux, affable et rempli de la plupart des qualités et des vertus qui font les grands hommes et les bons rois (1).

Philippe-Auguste fit clore de murailles, afin de le préserver des profanations des passants et des animaux. Dans la suite, on construisit tout autour de la clôture une galerie voûtée appelée les *Charniers*, et où l'on inhumait ceux que leur fortune mettait à même d'être séparés du commun des morts. Cette galerie sombre, humide servait de passage aux piétons; elle était pavée de tombeaux, tapissée de monuments funèbres, d'épitaphes, et bordée d'étroites boutiques de modes, de lingerie, de mercerie et de bureaux d'*écrivains publics*. D'un côté la galerie occupait une partie de la largeur de la Ferronnerie; et, dans cette partie, était peinte la fameuse *danse Macabre ou danse des Morts*. (Voy. l'*Histoire de Paris*, par Dulaure.)

(1) Henri IV était âgé de cinquante-sept ans au moment de sa mort. Il eut de Marie de Médecis : Louis XIII, son successeur; le duc d'Orléans, qui ne vécut que quatre ans; Gaston, duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans; Élisabeth, qui devint l'épouse de Philippe IV, roi d'Espagne; Christine, qui épousa Victor-Amédée, duc de Savoie, et enfin Henriette, qui devint reine d'Angleterre par son mariage avec Charles I[er].

Il eut de ses maîtresses plusieurs enfants naturels ou, pour mieux dire adultérins, dont l'aîné fut César, duc de Vendôme, fils de Gabrielle d'Estrées.

LXXIX.

RÈGNE DE LOUIS XIII. — RÉGENCE DE MARIE DE MÉDICIS. — SUPPLICE DE RAVAILLAC. — MOEURS DE LA COUR. — RÉVOLTE DES CALVINISTES. — MAJORITÉ DU ROI. — ÉTATS-GÉNÉRAUX. — REMONTRANCES DU PARLEMENT. — MARIAGE DU ROI. — GUERRE CIVILE. — ASSASSINAT DU MARÉCHAL D'ANCRE. — CONDAMNATION ET SUPPLICE DE SA FEMME. — MINISTÈRE DE RICHELIEU. — DÉFAITE DES CALVINISTES. — SOUMISSION DE LA ROCHELLE. — SUCCÈS DES ARMES FRANÇAISES DANS LE PIÉMONT. — INTRIGUES DE LA REINE-MÈRE. — FUITE DE CETTE PRINCESSE QUI SE RETIRE A BRUXELLES. — RÉVOLTE DE GASTON D'ORLÉANS. — CONDAMNATION ET SUPPLICE DU DUC DE MONTMORENCY. — LA GUERRE EST DÉCLARÉE A L'ESPAGNE. — SAINT VINCENT DE PAUL. — FONDATION DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — CONSPIRATION CONTRE LE CARDINAL DE RICHELIEU. — CONTINUATION DE LA GUERRE. — NOUVELLES MENÉES DE GASTON. — EXÉCUTION DE CINQ-MARS ET DE THOU. — SOUMISSION DU ROUSSILLON. — MORT DE MARIE DE MÉDICIS A COLOGNE. — MORT DE RICHELIEU. — MORT DE LOUIS XIII.

L'émotion produite par la mort du roi passa vite à la cour, où chacun songea bien plus à ses intérêts, à ses affaires qu'à celui dont il n'avait plus rien à espérer.

« Ainsi, dit Mezeray (1), il n'y eut qu'un moment entre les adorations et l'oubli. » Sully, mandé par la reine, arriva tout en pleurs et tint longtemps serré dans ses bras le jeune roi Louis XIII (2) auquel sa mère dit à haute voix afin d'être entendue de tous les assistants : « Mon fils, c'est M. de « Sully; il vous le faut bien aymer, car c'est un des meil- « leurs et des plus utiles serviteurs du roy vostre père, et « le prie qu'il continue à vous servir de mesme. »

Quelques heures après la mort de Henri IV, le duc d'Epernon s'était présenté au Parlement, et les Chambres assemblées avaient rendu un arrêt par lequel la régence et

(1) *Abrégé chronologique.*
(2) Ce prince avait alors neuf ans.

la tutelle étaient déférées à Marie de Médicis. Le lendemain, le nouveau roi, accompagné de sa mère, alla tenir son lit de justice, et l'arrêt de la veille fut confirmé (1).

Le premier soin de la régente fut de calmer les alarmes des protestants par une déclaration qui maintenait toutes les dispositions de l'édit de Nantes.

On en publia un autre, daté du 27 mai, pour défendre le port d'armes. Ravaillac fut exécuté ce même jour et subit le plus affreux supplice que l'on eût pu imaginer en expiation de son *parricide* (2).

Les obsèques du roi défunt se firent deux jours après, et, le 17 octobre suivant, Louis XIII fut sacré à Reims par le cardinal de Joyeuse.

Mais déjà la cour avait changé de face et le gouvernement de maximes. On suivait une autre politique, on formait d'autres alliances, on avait d'autres desseins, et bientôt aussi l'on eut d'autres sentiments ; la cupidité se glissa chez les grands, et l'on eût dit que l'amour de l'or avait remplacé l'amour de la gloire. On intriguait, on cabalait pour avoir part aux grâces, aux profusions que la régente employait pour se faire des créatures, et chacun, à cet effet, cherchait à se rendre nécessaire ou redoutable.

---

(1) Depuis cette époque, le Parlement, assisté des pairs, se crut en droit de donner la régence en cas de minorité. Les mêmes formes furent employées après la mort de Louis XIII et de Louis XIV, lorsque Anne d'Autriche et le duc d'Orléans furent appelés à la régence.

(2) Le jugement portait qu'il aurait la main droite brûlée, qu'il serait tenaillé aux mamelles, aux bras, aux cuisses et au gras des jambes; et que tous ces endroits seraient ensuite arrosés de plomb fondu, d'huile bouillante, de poix-résine, de cire et de soufre fondus; qu'il serait tiré et démembré à quatre chevaux et ses membres jetés au feu et réduits en cendres. Il fut, en outre, ordonné que la maison dans laquelle il était né à Angoulême serait démolie sans qu'à sa place il pût être fait aucun bâtiment; et il fut enjoint à son père et à sa mère de vider le royaume avec défense d'y jamais revenir, à peine d'être pendus sans autre forme de procès. On défendit, sous la même peine, à ses frères, sœurs et parents de porter désormais le nom de Ravaillac, qu'il leur fut enjoint de changer,

Le Florentin Concini, marquis d'Ancre, dirige avec sa femme les volontés de la reine-mère, dispose de tout, est recherché, méprisé, flatté, haï, comme on le fait presque toujours envers les parvenus; et, bientôt, de nombreux mécontents, la plupart ambitieux déçus, font cause commune entre eux pour embarrasser les affaires publiques.

Les huguenots songent à profiter de ces divisions, et s'assemblent en 1611, à Saumur, pour délibérer sur les affaires générales de leur communion et sur la conduite à tenir dans cet état de choses. Ils avaient à leur tête des hommes habiles et puissants; c'était le prince de Condé qui, sans les aimer, se liait avec eux pour la haine qu'il portait à la régente et à son favori; c'était le duc de Rohan, le plus riche seigneur du royaume, et le gendre de Sully (1); c'étaient La Tremouille, Châtillon et plusieurs autres, qu'une grande quantité de noblesse était prête à seconder.

(1) Sully s'était retiré de la cour; mais il avait conservé la grande maîtrise de l'artillerie et le gouvernement du Poitou. L'abbé de l'Écluse nous a laissé des renseignements curieux sur la manière de vivre de cet homme d'État, dont la maison ressemblait à celle d'un prince. Il y avait une garde composée de Français et de Suisses, un grand nombre d'écuyers, de gentilshommes, de pages et plusieurs dames et filles d'honneur attachées à la duchesse. La principale habitation était à Villebon. La salle à manger, qui était immense, était garnie de tableaux représentant les grandes actions de Henri IV. Il n'y avait à la table que deux fauteuils, l'un pour le duc, l'autre pour la duchesse; les convives n'avaient que des tabourets. Après avoir passé quelques moments dans la *salle des Illustres*, ornée des portraits des plus grands hommes du siècle, il partait pour la promenade : « Alors, dit l'abbé de l'Écluse, on sonnait une grosse cloche « qui était sur le pont, pour avertir de la sortie. La plus grande partie de « la maison se rendait à son appartement, et se mettait en haie depuis le « bas de l'escalier. Les écuyers, gentilshommes et officiers marchaient « devant lui, précédés de deux Suisses avec leur hallebarde. Il y avait à « ses côtés quelques-uns de sa famille ou de ses amis avec lesquels il « s'entretenait; suivaient ses officiers aux gardes et sa garde suisse; la « marche était fermée par quatre Suisses. » On voit par là que cet homme, réputé si austère, n'avait point négligé sa fortune et qu'il aimait passablement le faste. En 1634, il fut fait maréchal de France; et il mourut le 22 décembre 1641, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

L'assemblée de Saumur fut assez orageuse. Le maréchal de Bouillon voulait en conduire les délibérations de manière à plaire à la cour, et il y réussit en partie ; mais l'on arrêta qu'il serait fait des remontrances au roi sur quelques prétendues infractions de l'édit de Nantes; qu'on réclamerait la pleine et entière exécution de cet édit, ainsi que la jouissance paisible de tous les priviléges qu'il accordait. On fit, en outre, d'autres demandes soit pour augmenter les prérogatives et la liberté de la religion protestante, soit pour faire retomber à la charge de l'Etat les dépenses d'entretien et d'approvisionnement des places de sûreté que ce parti avait obtenues.

Il était évident qu'on cherchait à se prévaloir des embarras suscités à la régente, et, quoique ces réclamations fussent accompagnées de protestations de dévouement et de fidélité, elles furent rejetées comme exorbitantes, destituées de tout fondement raisonnable et contraires au bien de l'Etat.

Ce refus irrita les calvinistes; mais ils restèrent tranquilles en attendant qu'ils eussent fait leurs préparatifs pour appuyer, par la révolte, leurs incessantes prétentions.

Le 25 mars de l'année suivante (1), on déclara le mariage du roi avec l'infante Anne d'Autriche et celui d'Elisabeth de France avec Philippe, prince d'Espagne. Il y avait longtemps que cette affaire se traitait entre les deux cours.

La résolution était prise, dans le conseil de régence, de s'allier avec l'Espagne, parce qu'on était persuadé, dit le P. Griffet (2), que c'était le seul moyen d'entretenir la tranquillité intérieure du royaume pendant la minorité.

Les protestants, craignant que cette double alliance ne fût très-nuisible à leurs intérêts, excitèrent les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande à ne rien épargner pour

(1) An 1612.
(2) *Hist. du règne de Louis XIII.*

s'y opposer. Mais les démarches de ces diplomates n'eurent aucun effet.

Le duc de Rohan s'empare alors de Saint-Jean-d'Angely, et montre par là ce qu'on doit attendre du parti huguenot. La cour, au lieu d'agir par la voie des armes, révèle sa faiblesse en transigeant avec l'agresseur.

Le marquis d'Ancre parvient, quelque temps après, au comble des honneurs et de la fortune; il est fait maréchal de France, tandis que le prince de Condé, les ducs de Nevers, de Mayenne (1), de Longueville et de Bouillon quittent la cour et publient un manifeste, qui n'était qu'une violente déclamation contre le gouvernement, et par lequel on demandait à la *reine d'accorder l'assemblée des Etats-généraux libres et sûrs dans trois mois au plus tard.*

La régente répond au prince de Condé, signataire du manifeste, et finit par l'exhorter à revenir auprès du roi. Pendant ce temps, le duc de Vendôme, qu'on avait retenu prisonnier au Louvre et qui venait de s'échapper, tâchait de soulever la Bretagne. La guerre civile était imminente; le conseil préféra acheter la paix (2).

Ainsi, les seigneurs qui s'étaient révoltés pour leur intérêt propre rentrèrent dans le devoir quand cet intérêt fut satisfait.

Le roi étant entré dans sa quatorzième année, le 28 septembre 1614 (3), tint le 2 octobre un lit de justice au Parlement pour y déclarer sa majorité, et voulut cependant que sa mère continuât à gouverner.

La convocation des Etats-généraux ayant été stipulée par le traité de Sainte-Menehould, l'ouverture s'en fit le (4) 27

(1) C'était le fils de l'ancien chef de la Ligue, qui était mort le 3 octobre 1611.

(2) Le traité fut signé à Sainte-Menehould, le 13 mai 1614.

(3) La statue équestre de Henri IV fut placée, en cette même année, sur le Pont-Neuf.

(4) La chambre ecclésiastique était composée de cent quarante députés dont cinq cardinaux, sept archevêques, quarante-sept évêques et deux

octobre, et, le jour de la Toussaint, les députés commencèrent leurs séances dans l'église des Augustins.

Les conférences des trois ordres furent très-fréquentes, mais presque toujours infructueuses, à cause des vues et des sentiments opposés dont chacun d'eux était animé.

D'un autre côté, la cour promit satisfaction sur divers articles contenus dans les cahiers ; mais on éluda bientôt cette promesse. Ainsi cette assemblée, qui devait opérer de si grandes réformes, ne réforma rien, et quoiqu'elle eût voulu établir comme une loi fondamentale de convoquer tous les dix ans les États-généraux, ce ne fut qu'environ deux siècles après, en 1789, que la monarchie, dans sa détresse, fit cette convocation.

Le Parlement, soit qu'il fût excité par le désir du bien public, soit qu'il cédât à d'autres sentiments, rendit, au mois de mars 1615, un arrêt portant que « sous le bon « plaisir du roi, les princes, ducs, pairs, officiers de la cou- « ronne ayant séance et voix de délibération en la cour, et « qui se trouveraient alors à Paris, seraient invités à venir « en ladite cour, pour, avec monsieur le chancelier, toutes « les chambres assemblées, aviser sur les propositions qui « seraient faites pour le service du roi, le soulagement de « ses sujets et le bien de l'État. »

La reine-mère fut très-irritée de cet arrêt, fit défendre aux princes, aux pairs et aux officiers de la couronne d'aller aux assemblées du Parlement, et le lendemain les gens du roi furent mandés au Louvre, où le chancelier leur parla

---

chefs d'ordre ; savoir : les abbés de Cîteaux et de Clairvaux. Les autres étaient des abbés commendataires, des doyens et chanoines de cathédrales, des curés et des supérieurs de couvents. Il y avait cent trente-deux gentilshommes dans la chambre de la noblesse ; et cent quatre-vingt-douze membres dans celle du tiers-état. L'évêque de Luçon, qui fut depuis le cardinal de Richelieu, eut une double députation : celle du clergé de la sénéchaussée de Loudunois et celle du clergé du Poitou.

de leur arrêt comme d'un attentat manifeste contre l'autorité royale.

Mais le Parlement n'en adressa pas moins des remontrances au roi sur les énormes abus qui s'étaient glissés dans toutes les parties de l'administration, et principalement dans les finances (1).

Il demandait, entre autres choses, « qu'aucun étranger ne pût posséder dans le royaume ni charge, ni dignité militaire, ni le gouvernement d'aucune place importante, et que les juifs, les magiciens, les empoisonneurs fussent punis suivant la rigueur des lois. » On avait en vue dans ces articles le maréchal d'Ancre et sa femme, que l'on accusait de consulter et d'introduire à la cour ces sortes de gens, ce qui fut, dans la suite, un des motifs principaux de leur condamnation dans le procès qui fut fait à la maréchale et à la mémoire de son mari.

Ces remontrances, qui furent lues en pleine cour, excitèrent la colère de la reine-mère, des courtisans et des ministres, et, dès le lendemain, un arrêt du conseil ordonna qu'elles fussent biffées des registres du Parlement ainsi que l'arrêt du mois de mars.

Le prince de Condé, qui cherchait à tirer parti de tout, reprend une attitude hostile, exige trop, n'obtient rien, assemble des troupes, en donne le commandement au duc de Bouillon, et sollicite les protestants assemblés à Grenoble de se déclarer en sa faveur.

Le duc de Rohan prend également les armes, s'avance usqu'à Tonneins et donne de l'inquiétude à la cour, qui

(1) Henri IV avait laissé quatorze millions à la Bastille, et il n'en ressait plus que deux. La dépense de la maison du roi ne s'élevait, sous le précédent règne, qu'à onze cent mille livres; elle était montée à seize cent mille livres sous le gouvernement de Marie de Médicis; les pensions avaient plus que doublé; elles absorbaient quatre millions et demi, tandis que, du temps de Henri IV, elles ne dépassaient pas dix-huit cent mille livres.

venait d'arriver à Bordeaux pour y recevoir l'infante, future épouse du roi, et pour conduire la princesse Elisabeth, promise au prince d'Espagne.

Au retour, l'armée des mécontents ne fit aucun mouvement pour troubler la marche du roi; l'on y disait, en plaisantant, que les officiers des troupes royales avaient encore leurs beaux habits et qu'on ne pouvait attaquer des gens qui venaient de la noce.

Cependant Marie de Médicis crut devoir négocier, et la paix fut signée à Loudun (1), moyennant un prix considérable qu'il fallut payer au prince de Condé, tant pour lui que pour les autres princes et seigneurs catholiques ou protestants qui l'avaient suivi dans sa rébellion, ce qui n'empêcha, dit un historien, qu'ils ne voulussent avoir chacun des gratifications particulières. Il fallut les contenter, et l'on prétend que cette paix coûta au roi plus de 6 millions.

Le prince de Condé, devenu tout puissant sans cesser d'être ambitieux, se proposa d'enlever à la reine-mère toute influence dans le gouvernement et de se débarrasser du maréchal d'Ancre, dont la puissance l'offusquait; mais comme ses menées étaient parfaitement connues, il fut arrêté, par ordre du roi (2), au moment d'entrer au conseil et fut, peu de temps après, conduit à la Bastille, d'où la reine avait fait sortir le comte d'Auvergne pour l'opposer à la cabale ennemie.

Les partisans de Condé s'assemblèrent à Soissons et se répandirent en plusieurs provinces pour y lever des troupes.

Il y eut alors un changement dans le conseil. L'évêque de Luçon, Richelieu, nommé *secrétaire d'État* (3) le der-

---

(1) An 1616.

(2) Le 1er septembre 1616.

(3) Cette charge de *secrétaire d'État* n'était pas un *ministère*, et ne donnait pas entrée au conseil à celui qui en était pourvu.

nier jour de novembre, eut en même temps le département de la guerre et celui des affaires étrangères.

Plusieurs prélats murmurèrent de voir un de leurs collègues se charger d'une administration si peu convenable à son état; mais on sait assez, observe le P. Griffet, que l'ambition ne se laisse ni arrêter par les bienséances, ni étonner par les murmures.

La guerre civile éclata bientôt; mais, tandis que la reine-mère mettait trois armées en campagne pour en finir avec les rebelles, le sieur de Luynes s'emparait de l'esprit du roi pour éloigner cette princesse et pour perdre le maréchal d'Ancre, qui s'était rendu fort odieux par son faste, par son insolence et par le tyrannique abus qu'il avait fait de son crédit.

Le 24 avril (1), au moment où ce maréchal entrait au Louvre, Vitry, capitaine des gardes, s'approcha comme pour l'arrêter, et, au même instant, Concini tomba percé de trois balles.

Dès que le coup fut fait, Vitry et ceux qui l'accompagnaient se mirent à crier : *Vive le roi!* Aussitôt, le roi parut à la fenêtre et leur ôta son chapeau avec un air de satisfaction. Le corps du maréchal fut mis dans la salle des Portiers. Un diamant de grand prix qu'il avait au doigt et son écharpe, qui était magnifique, eurent bientôt disparu. On trouva dans ses poches des billets sur de riches particuliers pour la somme de dix-neuf cent mille livres. Ces papiers furent mis en réserve,

« ....Vitry se transporta dans l'appartement de la maréchale et l'arrêta prisonnière. On commença par mettre la main sur ce qu'elle avait de précieux en or, en bijoux, en pierreries. Quand elle voulut s'habiller, elle s'aperçut qu'on lui avait pris jusqu'à ses bas. Elle fut obligée d'envoyer

(1) An 1617.

demander de l'argent à son fils, qui était un enfant de douze ans. Il avait sur lui quelques pièces de monnaie qu'il fit tenir à sa mère, qui s'en servit pour acheter des bas de toile.

« La reine-mère ne tarda pas à être instruite de la mort du maréchal d'Ancre. Elle comprit alors que toute son autorité était perdue. *J'ai régné sept ans*, dit-elle, *il ne faut plus penser qu'à la couronne du ciel....*

« Elle désirait ardemment d'avoir un entretien avec son fils, mais ses instances les plus vives, les plus pressantes, n'aboutirent qu'à un refus, et tandis que cette princesse, cette mère infortunée, était retenue prisonnière dans son appartement, tout retentissait dans celui du roi de louanges et d'acclamations; les courtisans s'y rendaient en foule, et l'on fut obligé de mettre ce jeune prince sur un billard, afin d'être plus à portée de voir ceux qui venaient lui rendre hommage (1). »

Les anciens ministres furent rappelés et Vitry nommé maréchal de France. Marie de Médicis, exilée de la cour, se retira à Blois, et la veuve du maréchal d'Ancre, accusée de magie (2), fut condamnée à mort par le Parlement et exécutée sur la place de Grève. Par le même arrêt, la mémoire de son mari fut flétrie à perpétuité, et l'on déclara tous leurs biens confisqués au profit du roi, qui donna les immeubles à Luynes (3).

La révolution qui s'était opérée à la cour avait mis fin à

---

(1) Le P. Griffet, *Hist. du règne de Louis XIII.*

(2) La maréchale d'Ancre méprisa cette accusation, et répondit à ceux qui lui demandaient de quel charme elle s'était servie pour séduire la reine-mère : *Point d'autre que l'ascendant qu'un esprit supérieur a toujours sur un esprit faible.*

(3) Le duc de Rohan dit, dans ses *Mémoires*, que Luynes fit faire le procès à la maréchale d'Ancre pour avoir son bien, et qu'il employa tant de *sollicitations illicites et de voies extraordinaires* pour la faire mourir que le *peuple de Paris changea sa haine en pitié.*

la guerre civile; mais des murmures s'élevèrent bientôt contre le nouveau favori. La reine-mère, reléguée depuis deux ans à Blois, parvient à s'échapper et gagne Angoulême avec l'aide du duc d'Épernon. Luynes est d'avis de la poursuivre à main armée; mais le roi préfère négocier, et la paix se fait entre la mère et le fils par l'entremise de Richelieu.

La fortune prodigieuse de Luynes, en faveur duquel le roi venait d'ériger en duché-pairie, une terre sise en Poitou, réveille la jalousie des courtisans, qui tournent alors leurs vues du côté de la reine-mère. Cette princesse, qui résidait à Angers, dont elle avait obtenu le gouvernement particulier, se voit bientôt appuyée par un parti considérable.

Louis XIII, accompagné du duc d'Anjou et du prince de Condé qu'il avait, depuis quelque temps, fait sortir de Vincennes, s'avance contre les rebelles, soumet plusieurs places, fait attaquer le Pont-de-Cé, s'en rend maître, et l'évêque de Luçon parvient, encore une fois, à raccommoder la reine-mère avec son fils (1). Ce prince conduit ensuite son armée à Pau, y rétablit le culte catholique, fait rendre au clergé tous ses biens, réunit la Navarre à la couronne, et rentre à Paris, où il trouva sa mère bien résolue de ne plus quitter la cour.

Mais pendant que la tranquillité de l'Etat était assurée d'un côté, elle était troublée de l'autre par les Huguenots, qui se soulevèrent dans le Vivarais, dans le Béarn, et, malgré la défense du roi, s'assemblèrent à la Rochelle, où ils rédigèrent une espèce de règlement, par lequel ils partageaient la France en différents cercles, qui avaient chacun leur commandant particulier, et formaient une espèce de république au milieu du royaume.

(1) Août 1620.

Le roi marche contre eux (1), soumet la Saintonge et le Poitou, fait bloquer la Rochelle, assiége et fait inutilement attaquer Montauban, perd devant cette place le duc de Mayenne, fils unique du fameux chef de la ligue, et s'empare de Monheur, où le duc de Luynes, qui était devenu connétable et garde-des-sceaux, fut atteint d'une fièvre maligne, dont il mourut en quelques jours.

L'année suivante (2), le roi fit une seconde campagne dans le midi de la France, et la paix fut conclue au mois d'octobre sous les murs de Montpellier. L'édit de Nantes reçut une nouvelle confirmation; il y eut amnistie générale pour tous les actes d'hostilité; mais il fut fait défense aux protestants de tenir aucune assemblée politique; et, en outre, il leur était enjoint de démolir tous lès nouveaux travaux qu'ils avaient faits pour fortifier leurs villes.

Louis XIII prit, peu de temps après, la route de Lyon, où les deux reines avaient été l'attendre, et où il remit à Richelieu la barrette de cardinal accordée par le pape Grégoire XV (3). C'est dans cette ville que mourut, le 28 dé-

---

(1) An 1621.

(2) An 1622. Le 20 octobre de cette année, l'évêché de Paris fut érigé en métropole. On lui donna pour suffragants les évêchés d'Orléans, de Meaux et de Chartres. L'église de Sens, dont l'évêché de Paris avait été jusqu'alors suffragant, s'opposa à cette érection. Jean-François de Gondi, frère du cardinal Henri de Gondi, dernier évêque de Paris, fut créé premier archevêque de cette ville.

(3) Ce pontife, successeur de Paul V, avait eu, pendant sa nonciature en France, plusieurs entretiens avec le maréchal de Lesdiguières, alors principal chef des huguenots, et l'avait pressé de se convertir. Le maréchal lui avait répondu qu'il se ferait catholique et se prosternerait aux pieds du pape, lorsque ce pape serait Alexandre Ludovisio. Ludovisio, devenu pape sous le nom de Grégoire XV, rappela sa promesse à Lesdiguières qui fit abjuration du calvinisme, et reçut l'épée de connétable quelque temps après la mort de Luynes.

Grégoire XV, par une constitution du 22 juillet 1622, établit la congrégation de la Propagande, c'est-à-dire une congrégation de cardinaux et de prélats pour la propagation de la foi catholique dans tout l'univers. Déjà le pape Grégoire XIII avait chargé un certain nombre de cardinaux

cembre, le saint évêque de Genève, François de Sales, auquel la reine-mère et le roi avaient, quelques jours auparavant, donné des marques publiques d'estime et de vénération.

Les intrigues recommencèrent bientôt à la cour; Marie de Médicis, désirant faire entrer Richelieu dans le conseil, faisait remarquer au roi que ses ministres, uniquement occupés à se traverser les uns les autres et à se créer des appuis pour affermir leur fortune, sacrifiaient l'intérêt de son service à leurs intérêts particuliers; que pourvu qu'ils fussent maîtres dans le cabinet, ils s'embarrassaient fort peu de savoir quelle puissance aurait la supériorité en Italie ou en Allemagne, dans la Valteline et dans la Hollande. Elle relevait leurs fautes et leur négligence, et ses avis faisaient une grande impression sur l'esprit de son fils, et le disposaient insensiblement à l'estime qu'elle voulait lui inspirer pour le cardinal.

Les ministres, de leur côté, n'omettaient rien pour discréditer la reine-mère auprès du roi, mais ce fut sans succès, et Richelieu entra dans le conseil (1). La première affaire importante à laquelle il eut à prendre part, fut le projet d'union entre Henriette de France et le prince de Galles, depuis Charles 1er. Le cardinal opina fortement en faveur de ce mariage dont les articles furent signés le 10 novembre (2).

---

de la direction des missions d'Orient, et avait décrété l'impression de catéchismes dans les langues les moins connues. Mais cette institution n'était ni pourvue de moyens nécessaires, ni assez vaste. L'institution de la Propagande fut achevée par le successeur de Grégoire XV, par Urbain VIII, qui y réunit, en 1628, le Collége ou Séminaire de la propagation de la foi, qui n'était qu'une institution préparatoire où se formaient les missionnaires.

(1) An 1624.

(2) On donna à la princesse huit cent mille écus de dot; on lui assura le libre exercice de la religion catholique pour elle et pour toute sa maison; l'on stipula, en outre, la tranquillité des catholiques anglais.

Tout allait changer de face (1) sous l'administration de cet homme habile, ferme, inflexible, indomptable, qui commençait à prendre un ton de maître, et qui soumit bientôt le roi lui-même au despotisme de sa volonté.

Une armée française envahit la Valteline, et chasse les Espagnols des forts construits dans cette vallée.

Les protestants, excités par Rohan et Soubise, se soulèvent de nouveau, sont battus et obtiennent la paix.

Une vaste conspiration est ourdie contre le ministre; les coupables sont arrêtés et punis sans égard pour leur rang. François de Montmorency, comte de Boutteville, et Rosmadec-des-Chapelles condamnés à mort pour crime de duel, montent sur l'échafaud, et leur supplice prouve à la France qu'on ne peut violer impunément les lois.

La Rochelle étant un foyer continuel de guerre et le boulevard du parti protestant, le siége en est ordonné. Une flotte anglaise, qui venait pour secourir la ville, arrive à l'île de Ré; mais la vigoureuse défense du marquis de Toiras force l'ennemi à se rembarquer. Le cardinal assiste aux opérations du siége, et, pour enlever aux Rochellois tout

---

(1) Voici quelle était la situation au moment où Richelieu fut appelé au ministère : « Lorsque Votre Majesté, dit-il au roi dans son *Testament* « *politique*, se résolut de me donner, en même temps, et l'entrée de ses « conseils et grande part à sa confiance, je puis dire avec vérité que les « huguenots partageaient l'État avec elle; que les grands se conduisaient « comme s'ils n'eussent pas été ses sujets, et les plus puissants gouver- « neurs des provinces comme s'ils eussent été souverains en leurs « charges... Je puis dire que chacun mesurait son mérite par son audace; « qu'au lieu d'estimer les bienfaits qu'ils recevaient de Votre Majesté par « leur propre prix, ils n'en faisaient cas qu'autant qu'ils étaient propor- « tionnés au dérèglement de leur fantaisie, et que les plus entreprenants « étaient estimés les plus sages et se trouvaient souvent les plus heureux. » Le cardinal s'était proposé de remédier efficacement à ces abus, et il avait promis au roi d'employer tous ses soins et toute l'autorité qui lui était confiée « pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, « réduire ses sujets dans les bornes de leur devoir et relever son nom « dans les nations étrangères au point où il devait être. »

espoir de secours par mer, il fait construire une immense digue qui empêche toute espèce de communication avec le port; et oblige ainsi cette ville rebelle à faire sa soumission (1).

Le libre exercice du culte catholique est rétabli dans les églises envahies par les protestants, qui perdent avec leurs dernières citadelles les priviléges qui les avaient rendus si redoutables. Mais, en leur enlevant tout ce qui pouvait être un péril pour l'autorité royale, ou un dommage pour les droits légitimes de la religion dominante, Richelieu a grand soin de ne pas toucher à la liberté de conscience que l'édit de Nantes leur avait garantie. En véritable homme d'Etat, il n'avait garde de descendre dans le for intérieur et de faire violence aux opinions; il n'intervenait que lorsque l'acte religieux, transformé en manifestation politique, tombait sous les coups de la puissance extérieure (2).

Bientôt une autre campagne s'ouvre; mais cette fois, c'est contre l'étranger.

Le roi, d'après l'avis du cardinal, va soutenir, contre la maison d'Autriche et contre le duc de Savoie, les droits du duc de Nevers, héritier du Montferrat et du duché de Mantoue; il force le pas de Suze au cœur de l'hiver, reçoit la soumission du duc de Savoie, et fait lever aux Espagnols le siége de Casal.

Au retour de cette expédition, il marche vers le Languedoc pour en finir avec les huguenots qui, sous prétexte qu'ils étaient menacés, se croyaient tout permis et reprenaient à tout moment les armes. La ville de Privas est prise et brûlée; Alais capitule après quelques jours de

---

(1) Octobre 1628. Pendant la durée de ce siége, le prince de Condé attaquait les protestants qui s'étaient soulevés dans le midi. Il prit Pamiers, Réalmont, Mazamet, etc. Le duc de Montmorency opérait du côté de Nîmes et réduisit plusieurs places.

(2) Filon, *Du pouvoir spirituel dans ses rapports avec l'État*, p. 83.

siége ; les petites places des environs se soumettent, et, dans les Cevennes, il ne reste plus aux rebelles que les villes de Sauve et d'Anduze.

Le duc de Rohan, voyant l'impossibilité de défendre efficacement ces deux places, demande à négocier, reçoit cent mille écus, et se résigne à sortir du royaume pour aller habiter Venise jusqu'à ce qu'il plaise au roi de le rappeler.

Richelieu se dirige vers Montauban, oblige les habitants à souscrire au traité de paix signé par le duc de Rohan (1), et entre dans cette ville au milieu d'une foule immense qui accourait de tous côtés pour le voir. Les ministres protestants étant venus le haranguer, il leur répond avec affabilité qu'il ne peut les regarder comme un corps ecclésiastique, mais qu'il les reçoit comme une compagnie de gens de lettres ; qu'en cette qualité, ils seront toujours bien accueillis par lui, et que leur religion ne l'empêchera jamais de leur rendre service ; qu'il ne fait de différence entre les sujets du roi que par la fidélité, laquelle se trouvant désormais égale dans les catholiques et dans les protestants, il les assistera tous également et avec la même affection ; il s'entretient ensuite familièrement avec eux, et ils se retirent enchantés de lui.

Tous ces succès, rapides, éclatants, inspirèrent quelque

---

(1) Ce traité, signé le 27 juin 1629, était intitulé : *Articles de la grâce que le roi a voulu faire au duc de Rohan et au sieur de Soubise, aux habitants des villes d'Anduse, Sauve*, etc. On leur accordait une entière abolition pour le passé, et il était stipulé que les fortifications anciennes et nouvelles des places nommées dans le traité seraient démolies, les biens restitués aux ecclésiastiques, et le libre exercice de la religion catholique rétabli partout.

Le lecteur a dû remarquer, par tout ce qui précède, que les protestants étaient non-seulement des sujets rebelles, mais encore des gens très-*intolérants* ; car, dans les villes où ils dominaient, ils s'emparaient des églises, des biens ecclésiastiques, et abolissaient le culte catholique. On leur laissait la liberté de leur culte, mais ils ne voulaient point laisser aux catholiques la liberté du leur. Nous voyons aujourd'hui (an 1849) pa-

jalousie contre le cardinal, mais il jouissait de l'entière confiance du roi, et, s'il éprouva quelques chagrins, il en trouva du moins la consolation auprès de son maître.

La guerre se rallume bientôt en Piémont. Les impériaux et les Espagnols venaient d'envahir le Mantouan et le Montferrat.

Richelieu, déjà pourvu de la qualité de principal ministre, est nommé *lieutenant-général représentant la personne du roi dans l'armée d'Italie* (1), et part de Paris le 29 décembre (2).

Louis XIII va quelque temps après, prendre part aux opérations et s'empare de la Savoie. La guerre continue avec quelque succès et se termine, enfin, par un traité de paix, favorable au duc de Mantoue, protégé de la France.

Le cardinal était alors vivement attaqué par la reine-mère qui voyait avec grand dépit le crédit absolu qu'il avait auprès du roi, tandis qu'elle était elle-même dépourvue de toute influence; le duc d'Orléans, frère du roi, n'était pas moins animé contre ce ministre; et bien des courtisans, des intrigants, des ambitieux, prenaient plaisir à exciter de plus en plus ces haines, suivant l'usage des cours où l'on aime assez généralement les changements de ministère, soit par goût, soit par intérêt.

Louis XIII s'efforçait vainement de calmer l'irritation de sa mère et de lui inspirer des sentiments plus modérés, plus équitables envers un homme dont elle-même avait préparé la grandeur et qui, par la supériorité de son génie, avait rendu les plus importants services. Mais cette prin-

---

reille chose en politique. Quelques hommes réclament bien haut la liberté pour tout le monde, mais à la condition que tout le monde pensera, dira et agira comme eux.

(1) Louis XIII lui donna des pouvoirs si étendus que les courtisans disaient qu'il ne s'était réservé que le pouvoir de *guérir des écrouelles*.

(2) An 1629.

cesse était implacable, et s'étant un jour enfermée dans son cabinet avec le roi, elle fit auprès de lui les plus vives instances pour le déterminer à renvoyer le cardinal.

La conversation était fort animée lorsque celui-ci parut tout à coup et dit en entrant :

— Je suis sûr que vous parliez de moi.

— Point du tout, répondit Marie de Médicis.

— Avouez-le, Madame, répliqua Richelieu.

— Oui, réprit-elle, nous parlions de vous comme du plus ingrat et du plus méchant de tous les hommes; et elle l'accabla d'injures et de reproches.

Le cardinal, pour l'apaiser, eut recours aux larmes et aux prières; et voyant que tout était inutile, il pria le roi de lui permettre de quitter la cour pour aller pleurer, le reste de sa vie, le malheur d'avoir déplu à la reine-mère.

Le roi joignit ses prières à celles du cardinal; mais elle persista toujours à exiger son expulsion, demandant à son fils s'il serait assez dénaturé pour préférer *un valet à sa mère.*

Richelieu sortit et se crut perdu; il fit emballer publiquement sa vaisselle et ses meubles pour les envoyer à Pontoise où il devait aller résider.

En même temps, le bruit de sa disgrâce et de son exil se répandit dans tout Paris, « tellement, dit Monglat (1), « que tout le monde courut en foule au Luxembourg pour « se réjouir avec la reine de sa victoire; et la presse était si « grande, qu'on ne s'y pouvait tourner. »

Le roi s'était rendu à sa maison de Versailles (2), après avoir toutefois fait dire à Richelieu de venir l'y trouver (3).

---

(1) *Mémoires.*

(2) Ce n'était alors qu'un simple rendez-vous de chasse.

(3) Le marquis de Monglat dit seulement dans ses *Mémoires* que Richelieu ne se rendit à Versailles que sur les instances du cardinal de la Valette. Mais d'autres écrivains prétendent que le roi lui fit dire de s'y

Le cardinal partit aussitôt, reçut l'accueil le plus flatteur et fut maintenu au timon de l'Etat. Ainsi, pendant que ses ennemis célébraient sa chute, il se relevait plus puissant que jamais ; ce qui fit qu'on nomma ce jour, *la journée des dupes*.

Les deux frères de Marillac, l'un maréchal de France, l'autre, garde-des-sceaux, furent arrêtés ; ils devaient tout au cardinal, et ils s'étaient montrés ses plus ardents adversaires.

La reine-mère, de plus en plus irritée, et pouvant, pour servir sa vengeance et sa haine, occasionner des troubles, fut retenue à Compiègne où elle avait suivi le roi, et s'échappa de cette résidence pour se réfugier à Bruxelles, où ses relations avec les Esgagnols achevèrent de la perdre à jamais dans l'esprit de son fils.

Gaston d'Orléans, instruit de la disgrâce de sa mère, s'emporte contre le cardinal, fait beaucoup de menaces, prend un moment les armes, passe en Lorraine où il épouse secrètement la princesse Marguerite, sœur du duc Charles IV, et se réfugie à son tour à Bruxelles, dans l'espoir d'obtenir des secours de l'Espagne.

Mais Richelieu, qui avait déjà suscité Gustave-Adolphe (1) contre l'empereur, tenait en même temps les Espagnols en échec dans les Pays-Bas par ses traités avec les Provinces-Unies; et mettait ainsi ses ennemis dans l'impuissance de lui nuire.

Marie de Médicis, en attendant le succès de ses intrigues dans les cours étrangères, ne cessait d'envoyer en France des lettres et des manifestes pour soulever le peuple contre le gouvernement; mais tout cela fit peu d'effet ;

---

rendre; et c'est ce qu'affirme le duc de Saint-Simon dont le père avait été chargé, par Louis XIII, d'appeler le cardinal.

(1) Roi de Suède. Il fut tué à la bataille de Lutzen le 16 novembre 1632.

car le maréchal de Marillac venait d'être condamné à mort, et décapité autant pour cause de malversation que pour intimider les partisans de la reine-mère.

Cependant, Gaston entre en France avec des troupes étrangères et marche vers le Languedoc, il opère sa jonction avec le duc de Montmorency qui s'était révolté en sa faveur, et qui, battu et pris par l'armée royale près de Castelnaudary, eut la tête tranchée par arrêt du Parlement de Toulouse, le 30 octobre 1632.

Gaston reprend alors la route de Bruxelles et de nouvelles intrigues recommencent l'année suivante, contre le cardinal. Le garde-des-sceaux Châteauneuf, le commandeur de Jars et la duchesse de Chevreuse, entretiennent des relations avec la cour d'Angleterre où ils cherchent à faire passer la reine-mère et *Monsieur* (1). Mais leurs menées sont découvertes; Châteauneuf est envoyé à Angoulême et mis en prison (2); on relègue la duchesse en Touraine, et de Jars, condamné à mort et conduit à l'échafaud, reçoit sa grâce au moment d'être frappé (3).

Le Parlement de Bourgogne avait déjà condamné par contumace les principaux partisans de Gaston; de ce nombre étaient le président Le Coigneux et Montsigot, maître des requêtes, dont on avait déclaré les biens confisqués.

Le Parlement de Paris avait également prononcé une sentence par défaut contre Payen, un de ses membres, avec confiscation de ses biens; et suppression de sa charge de conseiller. Ces condamnations par contumace ne s'exécutaient qu'au bout de cinq ans, conformément à l'article 28 de l'ordonnance de Moulins, qui accordait ce délai aux accusés absents pour se présenter à la justice.

---

(1) Gaston d'Orléans, frère du roi.

(2) Les sceaux furent donnés au président Séguier.

(3) Son procès avait été instruit par Laffemas, intendant de Champagne, que les mécontents appelaient le *bourreau du cardinal*.

Les ministres du roi prétendirent que les individus qui se trouvaient atteints et convaincus du crime de lèze-majesté, étaient formellement exclus de cet avantage par l'article 183 de l'ordonnance de Blois, postérieure à celle de Moulins. Le roi fit, en conséquence, expédier une déclaration pour ordonner que les jugements déjà prononcés, ou que l'on prononcerait à l'avenir pour crime de rébellion, quoique rendus par coutumace, fussent exécutés aussitôt après leur publication, sans que les condamnés pussent jamais être rétablis dans leurs biens confisqués ou dans leurs offices supprimés.

Mais le Parlement de Paris, auquel on envoya cette déclaration, la trouva si contraire à l'usage, qu'il refusa de la vérifier, quoique les gens du roi, parmi lesquels étaient Jérôme Bignon et Omer Talon, eussent conclu à l'enregistrement (1).

Le garde-des-sceaux Séguier, voulant aplanir les difficultés de cette affaire, dressa deux autres déclarations pour expliquer la première, et dans lesquelles, après avoir distingué les charges et les offices des autres biens qui pouvaient appartenir aux sujets du roi, l'on ordonnait que ceux qui seraient condamnés par contumace pour crime de rébellion seraient privés de leurs offices, sans attendre le délai de cinq ans accordé par l'ordonnance de Moulins : et, sur ce principe, le roi supprimait la charge du président Le Coigneux et celle du conseiller Payen.

Ces déclarations ayant été présentées au Parlement, Chambres assemblées, il fut décidé, suivant l'avis du président de Mesmes, qu'elles seraient déposées au greffe et qu'on en délibérerait lorsque les cinq ans de la contumace seraient expirés.

---

(1) Cette déclaration avait été dressée et scellée par le garde-des-ceaux Châteauneuf.

Le roi, outré de cette décision, envoya sur-le-champ un secrétaire du cabinet chez de Mesmes avec une lettre qui lui ordonnait de partir pour Blois.

Le Parlement envoya, quelques jours après, des députés à Saint-Germain pour supplier le roi de rappeler le président; mais il leur répondit : « Quand j'ai éloigné le président de Mesmes, ça été pour vous faire tous plus sages; « car j'entends être obéi... Vous m'avez assuré que vos volontés étaient toutes disposées à mon service; je le croirai « lorsque j'en verrai les effets; mais je ne vois autre chose « que résistance et contradiction. J'irai mardi au Parlement « pour me faire obéir; j'entends que l'on y observe les anciennes formes; je sais, par registres, que la coutume « ancienne était d'envoyer au devant des rois quatre présidents et plusieurs conseillers; l'on s'en est dispensé depuis quelque temps; je désire que cela se fasse, et, pour « faire observer toutes les anciennes cérémonies entièrement, quand le garde-des-sceaux viendra me parler, il « mettra un genou à terre, et le chambellan ne sera point « assis à mes pieds, mais sera couché suivant l'ancienne « mode. »

Louis XIII se rendit, en effet, au Parlement (1), où l'on observa le cérémonial prescrit, et, après un discours du garde-des-sceaux, concernant les déclarations qui avaient été rejetées, le premier président représenta au roi qu'il était dangereux, sans une nécessité évidente, de changer les lois reçues et approuvées dans un Etat; il parla de l'esprit d'équité qui régnait dans le Parlement et du zèle qu'il avait montré pendant les troubles de la ligue pour défendre la loi *salique* (2). Le greffier lut ensuite les deux déclarations, et le garde-des-sceaux, ayant recueilli les voix et pris à ge-

(1) Le 12 avril 1633.
(2) Voy. t. I, p. 242 et 243, note 2, ce que j'ai dit au sujet de cette loi.

noux les ordres du roi, prononça l'arrêt qui ordonnait que toutes ces pièces seraient enregistrées sur-le-champ. Avant de se retirer, le roi dit au premier président que son discours lui avait déplu et qu'il avait failli l'interrompre.

On pensait que le président de Mesmes reviendrait bientôt à Paris; mais au lieu d'être rappelé, il fut incarcéré au château d'Angers.

La cour de France était alors irritée contre le duc de Lorraine à cause de l'appui qu'il prêtait à la maison d'Autriche, nonobstant les engagements qu'il avait pris avec le roi. On avait encore un autre grief contre lui depuis la découverte du mariage de sa sœur avec le duc d'Orléans. Richelieu conseilla la guerre, et Louis XIII s'empara de la Lorraine.

Cependant la reine-mère, qui commençait à s'ennuyer à Bruxelles, sollicita la permission de revenir en France; on lui imposa pour condition de livrer ses favoris, dont l'un d'eux était complice d'un attentat dirigé contre la vie du cardinal; mais elle ne put jamais s'y résoudre. Quant à Gaston, il revint bientôt à la cour (1), où l'on désirait vivement sa présence, car on avait pris la résolution de faire la guerre aux Espagnols et il n'était pas prudent d'entamer les hostilités tant que l'héritier présomptif de la couronne se trouverait au milieu d'eux.

---

(1) Octobre 1634. Le 18 août de la même année, Urbain Grandier, chanoine de Sainte-Croix et curé de l'église de Saint-Pierre du marché de Loudun, avait été condamné à être brûlé vif, comme convaincu du crime de magie, et d'avoir ensorcelé plusieurs religieuses Ursulines de cette ville. On avait jeté dans leur couvent une branche de rosier fleuri et toutes celles qui la prirent, pour sentir l'odeur des roses, se crurent possédées du démon. Elles déclarèrent que Grandier était l'auteur de ce maléfice. Laubardemont, conseiller-d'État, présidait la commission qui condamna Grandier, dont la conduite était fort déréglée et chez lequel on avait trouvé, entre autres papiers, un traité contre le célibat des prêtres. Cet ouvrage et le refus qu'il fit d'accepter un confesseur, en disant qu'il se confesserait à Dieu, excitèrent les protestants à prendre son parti.

On fit beaucoup d'efforts auprès de ce prince pour obtenir qu'il consentît à la rupture de son mariage ; mais il résista opiniâtrément, et son favori Puylaurens, auquel le cardinal avait accordé la main d'une de ses parentes et qu'il avait fait nommer duc et pair, dans l'espoir d'obtenir son consentement de la part de son maître, n'ayant rien fait de ce qu'il avait promis, et se livrant, au contraire, à des menées coupables, fut mis à Vincennes, où il mourut quatre mois après.

Richelieu s'occupait alors des préparatifs de la guerre, faisait un nouveau traité avec les Hollandais et s'unissait avec les princes qui pouvaient avoir quelque intérêt à le seconder ; et comme il voulait attaquer à la fois l'empereur et le roi d'Espagne, en agissant dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Italie, dans la Valteline, il fit ordonner de grandes levées de troupes, afin de porter l'effectif de l'armée à cent trente mille hommes d'infanterie et vingt-deux mille de cavalerie. Prévoyant les grandes dépenses dans lesquelles cette guerre entraînerait la noblesse, il avait fait publier divers règlements pour la mettre hors d'état de se ruiner d'avance par le luxe et le jeu. Le 9 mai 1634, le Parlement avait enregistré une déclaration qui défendait l'usage des draps et toiles d'or et d'argent et celui des habits ou autres ornements brodés en or, en argent, en perles ou diamants, à peine de confiscation et de quinze cents livres d'amende. Il était seulement permis de porter des broderies de soie, à condition qu'elles n'auraient pas plus d'un doigt de largeur. Et, par une autre déclaration du 29 janvier 1635, il fut défendu de tenir aucun brelan ou jeu public, à peine de dix mille livres d'amende.

Le cardinal différait cependant d'engager les hostilités ; mais ayant appris que les Espagnols s'étaient emparés par surprise de la ville de Trèves et avaient emmené l'électeur prisonnier, il fit assembler un conseil extraordinaire, où

l'on fut unanimement d'avis que le roi ne pouvait se dispenser de prendre les armes à cause de l'affront qu'on venait de lui faire dans la personne de l'électeur qui s'était mis sous sa protection; et dont au préalable il était à propos de réclamer la liberté. Mais la réponse qui fut faite à cette demande permit au roi de ne plus garder de ménagements avec la couronne d'Espagne, et l'on envoya un héraut d'armes à Bruxelles pour déclarer la guerre au cardinal infant, suivant les anciennes formes.

Tandis que l'Europe allait retentir du bruit des armes, que tant d'hommes étrangers les uns aux autres allaient, pour l'ambition, l'orgueil ou le caprice des princes, s'entré-gorger sur les champs de bataille; tandis que tant de villes, tant de populations jusque-là paisibles, allaient subir le terrible fléau de la guerre, un homme de Dieu, saint Vincent-de-Paul, évangélisait le peuple des campagnes, établissait de tous côtés des confréries de charité, créait la congrégation des *sœurs grises* (1) pour le service des pauvres malades, régénérait le clergé de France, fondait un grand et un petit séminaire, instituait des retraites spirituelles et des conférences (2) dans sa maison de Saint-Lazare où les malheureux et les affligés de toutes les conditions étaient secourus et consolés. On y voyait à la fois des ecclésiastiques, des religieux, des seigneurs, des magistrats, des écoliers, des soldats, des ermites, des paysans, qui venaient y chercher la paix, l'édification de l'âme, et qui, après quelque

(1) Aujourd'hui sœurs de charité.

(2) « On ne saurait s'imaginer, dit l'abbé Rohrbacher, (*Hist. univers. de l'Église cathol.*, t. XXV, p. 266.) le bien immense que produisirent ces *conférences* des mardis, ou assemblées de Saint-Lazare. Depuis la révolution de 1793, les bâtiments de Saint-Lazare à Paris ont été transformés en une prison pour les femmes. La France y vit se former, et en vit sortir, les hommes les plus puissants en œuvre et en parole: Adrien Bourdoise, le zélateur de la discipline ecclésiastique, fondateur du séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet; Claude Bernard, dit le pauvre prêtre, fondateur

temps de séjour dans cet asile si pur et si suave, s'en retournaient le cœur rempli de pensées célestes et devenaient des modèles de ferveur et de piété.

On vit alors, comme aux beaux jours de l'Eglise, un ami de ce grand bienfaiteur de l'humanité, un vertueux abbé, Alain de Solminiac, refuser l'épiscopat, et résister aux instances du cardinal de Richelieu et des archevêques d'Arles et de Bordeaux. Arrivé à la cour où on l'avait mandé, il se mit trois fois à genoux devant Louis XIII, le suppliant de nommer un ecclésiastique plus capable que lui de remplir un tel poste. Toute la cour fut dans l'admiration, et le roi levant les mains au ciel : « Béni soit Dieu, s'écria-t-il, de ce que dans mon royaume il se trouve un abbé qui refuse des évêchés ! » et il obligea Alain d'accepter l'évêché de Cahors.

Au milieu de ses grands travaux, Richelieu trouvait encore du temps pour s'occuper des arts et des belles-lettres. Il aimait les savants, les poëtes, s'entretenait souvent avec eux et prenait plaisir à revoir leurs ouvrages. L'abbé de Boisrobert était un de ceux qu'il accueillait le plus souvent; sa conversation était vive, enjouée, pleine d'esprit, et lorsque la santé du cardinal souffrait un peu de l'excès du travail, son médecin, Citois, avait coutume de lui dire : « Monseigneur, toutes nos drogues sont inutiles si vous n'y mêlez un peu de Boisrobert. »

Le cardinal s'attachait particulièrement à perfectionner le théâtre français; il assistait à toutes les pièces nou-

---

du séminaire des Trente-trois pour les pauvres écoliers; Jean-Jacques Olier, fondateur du séminaire et de la congrégation de Saint-Sulpice; Jean Duval, évêque de Babylone, fondateur de la maison et congrégation des Missions étrangères; Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, le premier des orateurs français. »

Saint Vincent de Paul était né au petit village de Poy, près de Dax, le 24 avril 1576.

velles (1) et il se piquait d'en sentir les beautés et d'en connaître les défauts; il exhortait les poëtes à s'appliquer à ce genre de travail, et leur promettait des récompenses : souvent il leur donnait lui-même les sujets qu'ils devaient traiter, et il réglait le plan de leurs ouvrages. Il fit dresser dans son palais un théâtre magnifique sur lequel on joua pour la première fois une pièce intitulée *Mirame*, à laquelle il avait travaillé, et dont la représentation lui coûta près de trois cent mille écus. Il en fit représenter une autre intitulée : *la Grande Pastorale*, dans laquelle il y avait cinq cents vers de sa façon. Il donnait souvent au roi et à toute la cour de pareils spectacles où l'on jouait différentes pièces que l'on appelait les pièces des cinq auteurs : c'étaient Boisrobert, Corneille, Colletet, de l'Etoile et Rotrou qui composaient chacun un acte sur le sujet donné par Richelieu.

Corneille, dont le génie souffrait d'être resserré dans les bornes d'un acte et d'être assujetti à un plan dont il n'était pas l'auteur, s'affranchit de cette servitude, et composa seul le *Cid*, qu'il fit représenter sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne, et qui obtint un immense succès.

Le cardinal, aigri contre ce grand poëte, fit faire une critique de sa pièce; ce qui ne l'empêcha pas de le récompenser et de lui continuer sa pension (2). »

Le goût de Richelieu pour les belles-lettres donna lieu à l'établissement de l'Académie française en 1635 (3).

---

(1) A cette même époque, le cardinal de la Valette était nommé général d'un corps d'armée et se distinguait à la guerre. L'archevêque de Bordeaux, de Sourdis, fut chargé du commandement de la flotte sur l'Océan. Telles étaient les mœurs de ce temps.

(2) Le P. Griffet, *Hist. du règne de Louis XIII*, t. II, p. 656 et suiv. Cet historien observe, avec raison, qu'il n'y a qu'à lire la critique du *Cid*, revue et corrigée par Richelieu, pour s'apercevoir que le ministre, en faisant remarquer au public les défauts de cette pièce, cherchait moins à chagriner Corneille qu'à lui montrer le degré de perfection où il devait aspirer.

(3) L'année précédente le Jardin des Plantes avait été établi à Paris par

La campagne qui s'était ouverte pendant le cours de la même année avait été honorable pour les armées, mais la suivante fut moins heureuse; les Espagnols, s'étant avancés dans la Picardie, avaient fait capituler la place forte de Corbie; et comme ils pouvaient, en quelques marches, se trouver sous les murs de Paris, on s'empressa de lever, de tous côtés, des troupes pour repousser l'invasion; et pour rendre ces levées plus promptes et plus faciles, le roi fit publier une ordonnance (1) portant injonction de faire fermer tous les ateliers de France, dans les villes et les campagnes, pendant trois mois consécutifs; et d'interrompre tous les ouvrages publics ou particuliers des maçons, charpentiers, couvreurs, etc., avec défense à tous marchands, artisans et gens de métier, de garder plus d'un compagnon ou apprenti, et ordre d'envoyer tous les autres à la guerre, sous peine de confiscation de leurs ouvrages et marchandises. Par ce moyen on eut en peu de temps une nouvelle armée d'environ quarante-cinq mille hommes; et l'ennemi repassa la Somme, ne laissant dans Corbie qu'une garnison de trois mille fantassins et de deux cent cinquante cavaliers (2).

Le péril qui venait de menacer la France et dont on n'était pas encore entièrement délivré, parut aux ennemis du cardinal une occasion favorable pour conspirer contre lui.

Le comte de Soissons et le duc d'Orléans délibérèrent avec leurs confidents sur les moyens qu'ils prendraient pour réussir dans cette entreprise.

On proposa d'abord de s'adresser directement au roi et de lui représenter que cette guerre, si funeste à l'Etat et

---

les soins de Bouvard, premier médecin, et de Gui de la Brosse, médecin ordinaire de Louis XIII. Ce jardin fut appelé le *Jardin du roi*. En cette même année, 1634, le premier méridien fut fixé à l'île de Fer.

(1) 15 août 1636.

(2) Cette garnison capitula quelques mois après.

allumée par l'ambition du cardinal qui ne cherchait qu'à se rendre nécessaire, entraînerait infailliblement une guerre civile par le mécontentement des grands et du peuple, et que la France serait tout à la fois déchirée par les ennemis du dedans, et envahie par ceux du dehors; mais on n'adopta point cette proposition et l'on résolut de se défaire du cardinal par un assassinat. Les gentilshommes qui devaient frapper étaient tout prêts; Richelieu se trouvait au milieu d'eux, et ils n'attendaient que le signal que devait donner Gaston par un simple coup-d'œil. Mais ce prince, saisi de frayeur et de remords, se retira brusquement, et le comte de Soissons n'ayant pas lui-même osé faire le signe, le cardinal échappa de la sorte à la mort.

Les besoins de la guerre épuisaient le trésor, et le roi se trouva même hors d'état de payer de ses propres fonds les appointements des gouverneurs et des principaux officiers des provinces où il n'y avait pas d'armées. Pour y suppléer, on prit le parti de faire effectuer leur paiement aux dépens du peuple, au moyen d'une imposition qui fut ajoutée à la taille. Mais le duc d'Epernon déclara généreusement « qu'il « aimait mieux être réduit au seul revenu de ses terres que « de voir son nom dans les impositions et la dépense de sa « table prise sur la subsistance des pauvres. » On lui représenta que les plus grands seigneurs du royaume et les princes même ne touchaient leurs appointements que sur de pareilles impositions; il répondit qu'il ne blâmait personne, mais qu'il n'était pas obligé de régler sa conduite sur celle des autres, qu'il préférait faire seul ce qui était juste que de se conduire par des exemples. Et il demeura toujours ferme dans sa résolution, vivant depuis ce temps sur le revenu de ses biens, sans rien toucher de ses appointements.

Il ne paraît point, dit le P. Griffet (1), que le cardinal de

---

(1) *Hist. du règne de Louis XIII*, t. II, p. 792.

Richelieu retranchât rien de sa magnificence ordinaire dans des temps si difficiles. La dépense de sa maison montait à quatre millions par an, en y comprenant l'entretien de sa garde, qui devait coûter des sommes considérables. Quand il voyageait, la quantité de ses carrosses, de chevaux, de fourgons qu'il avait à sa suite semblait annoncer la marche d'un souverain. Sa musique, qui l'accompagnait partout, était composée des plus habiles sujets qu'il y eût en France, et sa maison était mieux entretenue que celle du roi. Aussi ce prince se plaignait-il parfois du faste de son ministre; et l'on croit que ce fut pour faire cesser ces plaintes et ces reproches que Richelieu lui fit donation du magnifique palais (1) qu'il avait fait bâtir et de sa riche chapelle.

Les intrigues de la cour occupaient toujours beaucoup ce ministre; offusqué, alarmé du crédit dont jouissait Mlle de Lafayette, qui plaisait beaucoup à Louis XIII, mais qui désirait se consacrer à Dieu, il fit appeler le P. Caussin, désigné pour être confesseur du roi, et lui dit que ce prince étant sans vices, il importait de le maintenir dans cette pureté de mœurs; qu'à la vérité, depuis quelque temps, il paraissait attaché à une demoiselle de la reine; que cette inclination était fort innocente; mais qu'une si grande affection entre personnes de différent sexe était toujours dangereuse; il engagea donc ce confesseur à faire cesser cette liaison, et lui fit dire, quelques jours après, que la demoiselle en question ayant dessein de quitter la cour pour se faire religieuse, il fallait, si sa vocation était bonne, l'engager à entrer au couvent le plus tôt possible.

Mlle de Lafayette prévint elle-même la démarche du Père Caussin, lui fit part, dans un entretien qu'elle eut avec lui, de la résolution où elle était de prendre le voile, et le pria

(1) Le Palais-Royal, qui portait alors le nom de *palais Cardinal*, et qu'on appelle *palais National* depuis l'établissement de la république. Cette donation fut faite à Louis XIII en 1636.

d'engager le roi à ne point s'y opposer. Le P. Caussin lui représenta les peines et les dégoûts qu'elle éprouverait dans ce nouveau genre de vie, lui demanda si elle aurait la force de les supporter, si sa vocation venait de Dieu, si elle n'était pas l'effet du chagrin ou de la séduction. Elle répondit qu'elle avait eu ce dessein dès son enfance; qu'elle voulait entrer dans l'ordre de la *Visitation*, qui n'était pas trop austère; qu'elle n'avait aucun sujet de chagrin; que personne ne lui avait jamais conseillé de quitter le monde, dont elle connaissait la vanité, et que son seul regret était de satisfaire, par sa retraite, l'ambition et la malignité de ceux qu'elle croyait ne pas devoir aimer; elle désignait par là le cardinal de Richelieu.

Le roi consentit au désir si constant et si ferme de Mlle de Lafayette : « Allez, lui dit-il, où Dieu vous appelle; il n'appartient pas à un homme de s'opposer à sa volonté. Je « pourrais, de mon autorité royale, vous retenir à ma cour « et défendre à tous les monastères de mon royaume de « vous recevoir; mais je connais cette sorte de vie si excellente, que je ne veux pas avoir à me reprocher un jour « de vous avoir détournée d'un si grand bien. »

Les courtisans se livrèrent à bien des conjectures et raisonnèrent beaucoup sur les motifs de cette retraite; ils ne pouvaient se persuader qu'une personne si aimable et qui était honorée d'une si grande faveur à la cour eût pu se résoudre à quitter le monde par un pur motif de vertu.

La police du cardinal s'étendait partout, pénétrait partout et surveillait même des personnes qu'on aurait dû croire au-dessus de tout soupçon. Ce fut ainsi que fut découverte la correspondance secrète de la reine Anne d'Autriche, qui, du Val-de-Grâce, où elle se retirait quelquefois, entretenait un commerce continuel de lettres avec les ministres d'Espagne et avec les princes ses parents, quoiqu'ils fussent alors en guerre avec la France. Cette princesse, pressée par Ri-

chelieu, finit par tout avouer, fut pardonnée par le roi, et accoucha d'un fils, le 5 septembre de l'année suivante (1), après vingt-deux ans de stérilité.

Le P. Caussin avait de longs et mystérieux entretiens avec Louis XIII; il lui parlait de la misère du peuple, surchargé d'impôts, lui disait que le devoir des rois était de regarder et de traiter leurs sujets comme leurs enfants, lui rappelait que la loi de Dieu l'obligeait à honorer sa mère, à pourvoir à sa subsistance, et il l'engageait à la faire revenir et à lui accorder un asile dans son royaume.

Ces discours causaient un grand trouble au roi qui, tout en désirant rappeler sa mère, ne pouvait pourtant s'y résoudre, de peur de mécontenter le cardinal, dont il sentait ne pouvoir se passer. Les causes de ce trouble n'échappèrent point à la pénétration du ministre, et le P. Caussin fut éloigné.

Le même sort atteignit Mme de Hautefort qui, ayant inspiré de l'affection au roi, ménageait peu le cardinal et faisait force railleries sur son compte.

Le jeune Cinq-Mars, marquis d'Effiat, jouissait alors d'une grande faveur à la cour, et montrait beaucoup d'ambition. Se croyant en droit de tout obtenir, il refusait, comme indigne de lui, la charge de premier écuyer, et se faisait donner celle de grand écuyer de France.

Le cardinal ne voyait pas sans jalousie le nouveau favori s'élever si rapidement, et avoir un tel empire sur l'esprit du monarque; mais les démêlés qui étaient survenus avec le pape Urbain VIII, la sédition de Rouen et la révolte des paysans qui avaient pris les armes dans la Basse-Normandie (2), occupèrent trop sérieusement ce ministre pour que

---

(1) An 1638.

(2) Dans beaucoup de provinces, les habitants de chaque paroisse avaient été rendus solidaires pour le payement de la taille. Quelques riches paysans de la Normandie, qui avaient payé leur taxe particulière,

son esprit eût à s'inquiéter du crédit du jeune courtisan.

De grands succès militaires signalèrent la campagne de 1640 (1) dans l'Artois et dans le Piémont. Arras (2) et Turin furent forcés de capituler pendant que la Catalogne s'insurgeait pour se donner à la France, et que le Portugal brisait également le joug de l'Espagne et faisait monter sur le trône Jean IV, duc de Bragance.

La France conserva tous ses avantages dans la campagne suivante, et le comte de Guébriant ouvrit celle de 1642 par la célèbre victoire de Kempen, dans laquelle il tailla en

---

furent emprisonnés pour avoir refusé de payer pour leurs voisins; ils eurent recours au Parlement de Rouen et à la cour des Aides qui ordonnèrent leur mise en liberté. La cour des aides rendit, le 4 juin 1639, un arrêt qui défendait de faire aucune levée sans lettres-patentes du roi dûment enregistrées. La publication de cet arrêt fut suivie d'une révolte qui éclata dans la basse Normandie. Les rebelles prirent le nom de *nuds-pieds* pour marquer la misère à laquelle ils étaient réduits. La révolte gagna Rouen; mais elle fut partout réprimée et punie avec une extrême rigueur.

(1) Le dernier jour de cette même année, mourut saint François Régis, béatifié par Clément XI, en 1716, et canonisé, en 1737, par Clément XII. Sa fête a été fixée au 16 juin. Il était né le 31 janvier 1597 d'une famille noble, au village de Foncouverte, diocèse de Narbonne; il entra chez les jésuites en 1616. Devenu prêtre en 1630, il fut pour le Vivarais, le Velay et les Cevennes ce que saint François Xavier avait été pour l'Inde et le Japon, un véritable apôtre convertissant des milliers d'hérétiques et de pécheurs par ses prédications et ses miracles, mais surtout par la sainte austérité de sa vie. Il fut enterré dans l'église du village de La Louvèse.

Le 13 décembre de l'année suivante, sainte Jeanne-Françoise de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation, termina sa carrière à Moulins, peu de temps après son retour de Paris où elle avait été appelée par la reine Anne d'Autriche.

(2) Dans une sortie exécutée par les Espagnols, Dandelot, fils du maréchal de Châtillon, ayant été blessé à la main et renversé d'un coup de mousquet sur ses armes, on le crut mort, et l'on vint annoncer cette nouvelle à son père qui répondit froidement : *Il est bien heureux d'être mort dans une si belle occasion pour le service du roi.* Il apprit bientôt que son fils n'avait qu'une contusion. Les habitants d'Arras croyaient leur ville imprenable et ne cessaient de répéter l'ancien proverbe : *Quand les Français prendront Arras, les souris prendront les chats.*

pièces l'armée des impériaux. Le 9 septembre de la même année, la ville de Perpignan, étroitement bloquée depuis le mois d'avril, ouvrit ses portes aux Français, et la capitulation de Salces, qui eut lieu quelques jours après, entraîna a soumission de tout le Roussillon.

Pendant que les armes du roi triomphaient au pied des Pyrénées, Cinq-Mars, son favori qui, pour renverser Richelieu, s'était ligué avec Gaston d'Orléans et le duc de Bouillon, et avait fait un traité avec l'Espagne, portait sa tête sur l'échafaud ainsi que son ami de Thou (1), dont quelques démarches parurent aux juges un indice certain de complicité.

Ils moururent tous deux en chrétiens. « Vous venez « pour me conduire au ciel, dit de Thou à son confesseur. « Il faut profiter du peu de temps qu'il nous reste. Je vous « prie de m'assister jusqu'à la fin. Depuis qu'on a pro- « noncé la sentence, je suis plus content et plus tran- « quille qu'auparavant : l'attente de ce qu'on ordonnerait « et l'issue de cette affaire me tenaient en quelque per- « plexité. Je n'ai aucune amertume ni malveillance contre « personne. Dieu a voulu se servir de mes juges pour me « mettre en son paradis. Il m'a voulu prendre dans un « temps où, par sa miséricorde, je crois être bien disposé « à la mort; je ne puis rien par moi-même; cette cons-

---

(1) C'était un fils de l'historien. Lors même que son crime n'aurait consisté que dans la non-révélation de la conspiration, on prétendait qu'il n'en était pas moins coupable du crime de lèze-majesté, aux termes d'une ordonnance de Louis XI, datée du 22 décembre 1477, enregistrée au parlement le 15 novembre 1479, et portant que ceux qui ne révéleraient pas le plutôt possible les conspirations dont ils auraient eu connaissance, seraient punis de la même peine que les auteurs principaux. De Thou, le père, rapporte, dans le livre XLIII de son histoire, sous l'année 1569, un exemple de l'application de cette ordonnance. L'arrêt rendu contre son fils le condamna *pour avoir eu connaissance et participation* des conspirations, entreprises, etc.

« nce et ce peu de courage que j'ai, viennent de sa « grâce. »

Pendant qu'ils marchaient au supplice, le P. Malavalette, confesseur de Cinq-Mars, lui ayant demandé s'il ne craignait pas la mort : « Hélas ! répondit celui-ci, je ne « crains que mes péchés. » Et lorsqu'il fut parvenu sur l'échafaud, il ôta les ciseaux que l'exécuteur tenait à la main et les présenta à son confesseur en lui disant : « Mon père, « rendez-moi ce dernier service, coupez-moi les cheveux. » Il se mit ensuite à réciter quelques prières et posa son cou sur le billot; l'exécuteur ayant alors tiré une hache de son sac, lui trancha la tête d'un seul coup.

De Thou, étant ensuite monté, se confessa pour la dernière fois et voulut qu'on lui bandât les yeux la vue du corps sanglant de Cinq-Mars *lui faisait mal au cœur*. Il pria ceux qui se trouvaient auprès de l'échafaud, de lui donner un mouchoir; on lui en jeta plusieurs; et l'exécuteur lui ayant bandé les yeux, le frappa de sa hache; mais le coup ayant porté trop haut, la tête ne fut pas coupée, et le patient tomba sur le côté gauche, haussant les mains et remuant les jambes. Le bourreau voulut le relever pour le remettre sur le billot, mais, effrayé par les cris du peuple, il lui donna trois ou quatre coups sur la gorge et acheva de lui trancher la tête.

On raconta que le roi, qui se trouvait à Saint-Germain ce jour-là et qui savait à peu près l'heure à laquelle cette exécution devait se faire à Lyon, dit en regardant sa montre : « Dans une heure d'ici, M. le Grand (1) passera mal « son temps. » Un pareil mot est bien déplacé dans la bouche d'un prince!

---

(1) C'est-à-dire le grand écuyer, comme on dit encore aujourd'hui M. le premier en parlant du premier président.

Cette exécution eut lieu sur la place des Terreaux le 12 septem-

Deux mois auparavant, Marie de Médicis était morte à Cologne (1), en déclarant que nonobstant tout ce qui s'était passé, *elle avait toujours conservé dans son cœur les affections et les sentiments d'une reine envers son roi et d'une mère envers son enfant.*

Le 28 novembre suivant, le cardinal de Richelieu fut attaqué d'une maladie qui bientôt ne laissa plus d'espoir. Le roi étant venu le visiter, le cardinal le remercia de l'honneur qu'il lui faisait, et lui dit : « Sire, voici le dernier « adieu : en prenant congé de Votre Majesté, j'ai la con« solation de laisser votre royaume dans le plus haut degré « de gloire et de réputation où il ait jamais été, et tous vos « ennemis abattus et humiliés. La seule récompense de mes « peines et de mes services que j'ose demander à Votre « Majesté, c'est qu'elle continue à honorer de sa protection « et de sa bienveillance, mes neveux et mes parents. Je ne « leur donnerai ma bénédiction qu'à la charge qu'ils ne s'é« carteront jamais de l'obéissance et de la fidélité qu'ils « vous doivent et qu'ils vous ont vouées pour toujours. »

Le roi le lui promit, et ils eurent ensemble un entretien particulier, dans lequel le cardinal lui recommanda les ministres qui étaient en place, en l'assurant qu'ils étaient parfaitement instruits des affaires et très-affectionnés à son service. Il ajouta qu'il ne connaissait personne qui fût plus capable de remplir la place qu'il quittait que le cardinal de Mazarin, dont il avait éprouvé, en plusieurs occasions, le zèle et la capacité. Le roi lui répondit qu'il suivrait toujours ses conseils, dont il connaissait depuis longtemps la sagesse et l'utilité, et qu'il se servirait du cardinal de Mazarin et des autres ministres.

---

bre 1642. Quant à Gaston d'Orléans, il demanda et obtint son pardon; le duc de Bouillon se tira d'affaire en cédant au roi la place de Sédan.

(1) Le 3 juillet 1642. Après la mort de Richelieu, Louis XIII envoya chercher le corps de sa mère, et le fit porter à l'église de Saint-Denis.

Le cardinal se confessa au docteur Lescot, nommé à l'évêché de Chartres, et il demanda le viatique, qui lui fut apporté, à une heure après minuit, par le curé de Saint-Eustache. « Voilà, s'écria-t-il, mon Seigneur et mon Dieu « que je vais bientôt recevoir ; je proteste devant lui, et je « le prends à témoin, que dans tout ce que j'ai entrepris « pendant mon ministère, je n'ai jamais eu en vue que le « bien de la religion et de l'Etat. »

Quelques heures après, il reçut l'extrême-onction; le curé lui ayant dit qu'en parlant à un homme si habile et si éclairé, il croyait pouvoir omettre plusieurs questions que l'on avait coutume de faire aux simples fidèles : « Mon pas-« teur, répondit le cardinal, parlez-moi, je vous prie, « comme à un grand pécheur, et traitez-moi comme le der-« nier bourgeois de votre paroisse. »

Il récita ensuite l'Oraison dominicale et le Symbole, en baisant plusieurs fois un crucifix qu'il tenait à la main. Le curé lui demanda s'il croyait tous les articles de la foi : « Oui, sans doute, reprit-il, et si j'avais mille vies, je les « donnerais toutes pour la foi et pour l'Eglise. — Monsei-« gneur, ajouta le curé, pardonnez-vous à vos ennemis ? » Les uns disent qu'il répondit : « Je n'en ai jamais eu d'au-« tres que ceux de l'Etat. » D'autres assurent qu'il dit simplement : « Oui, de tout mon cœur, et comme je prie Dieu « qu'il me pardonne. »

Sa chambre était pleine d'évêques, d'abbés, de seigneurs, de gentilshommes. Le curé lui proposa de leur donner sa bénédiction : « Hélas! dit-il, je n'en suis pas digne ; mais « puisque vous me le commandes, je la recevrai de vous « pour la leur donner. »

Le mercredi 3 décembre, les médecins l'abandonnèrent, et le laissèrent entre les mains d'un empirique, qui lui fit prendre une pilule qui lui procura un soulagement considérable, mais fort court.

Les secrétaires d'Etat venaient toujours prendre ses ordres, et il les envoyait souvent parler au roi de sa part; il dit adieu aux sieurs Desnoyers et Chavigny, et leur fit présent, à chacun, d'une bague d'un grand prix. Il se recommanda aux prières de quelques évêques qui étaient dans sa chambre, avec une voix ferme et un visage serein. Cette tranquillité scandalisa Philippe Cospéan, évêque de Lisieux, qui dit à un de ses amis : « *Profectò nimium me terrèt ma-* « *gna illa securitas* (cette grande assurance me fait trem- « bler.) »

Le lendemain, sentant que sa fin approchait, il pria la duchesse d'Aiguillon, sa nièce, de se retirer : « Vos larmes, « lui dit-il, m'attendrissent; épargnez-vous la douleur de « me voir mourir. » Le P. Léon, carme déchaussé, lui fit baiser le crucifix, lui donna la dernière absolution, et tâcha de lui inspirer tous les sentiments dont il devait être pénétré à ce dernier moment. Le cardinal, qui ne pouvait plus répondre que par signes, lui serrait de temps en temps la main pour lui montrer qu'il l'entendait et qu'il suivait, de l'esprit et du cœur, les différents actes que ce religieux prononçait à haute voix.

Le maréchal de Brezé envoya chercher le sieur Lescot, qui se mit à réciter les prières des agonisants. A peine étaient-elles commencées que le cardinal expira, le 4 décembre, à midi, dans la cinquante-huitième année de son âge, et la dix-huitième de son ministère.

Le P. Léon lui ferma les yeux, puis se tournant vers ceux qui étaient présents : *Messieurs,* leur dit-il, *ainsi passe la gloire du monde. Vous venez de perdre le meilleur maître de la terre; demandez à Dieu d'imiter, non les grandeurs de sa vie, mais les exemples de sa mort* (1).

Voilà comment mourut ce grand ministre, qui avait tenu

(1) Le P. Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII.*

d'une main si ferme les rênes du gouvernement, et qui, dans les circonstances les plus difficiles, les plus périlleuses, avait su conserver ce sang-froid, cette énergie, cette pénétration qui distinguent les grands hommes. Il accrut la puissance du royaume; il écrasa le parti politique des protestants, sans attaquer leur croyance religieuse; il mit à la raison les factieux et les rebelles; il abaissa les deux branches de la maison d'Autriche, consolida l'équilibre européen, et rendit de grands services à son prince et à l'Etat. Il fut despote, il est vrai; il accabla le peuple d'impôts; mais à ses vastes entreprises, il fallait de vastes ressources, et il avait pour principe de ne *faire jamais les affaires à demi* (1).

Le roi, qui ne pardonnait point au cardinal de n'avoir jamais pu se passer de lui, dit froidement, en apprenant qu'il n'était plus : « Voilà un grand politique mort. » Cependant, il envoya un gentilhomme à la duchesse d'Aiguillon et aux maréchaux de Brezé, de la Meilheraye et de Guiche, pour les assurer de la continuation de sa bienveillance, avec ordre de leur dire, de sa part, que s'ils avaient perdu un bon parent, il leur restait un bon maître, qui ne les abandonnerait jamais.

Il adressa ensuite une lettre-circulaire aux Parlements, aux gouverneurs des provinces et à ses ambassadeurs dans les cours étrangères, pour les avertir que Dieu ayant appelé à lui le cardinal duc de Richelieu, « il était résolu de con« server et d'entretenir tous les établissements qu'il avait « ordonnés pendant son ministère, et de suivre tous les

(1) « Je n'ose rien entreprendre, dit-il un jour au marquis de la Vieuville, sans y avoir bien pensé; mais quand une fois j'ai pris ma résolution, je vais à mon but, je renverse tout, je fauche tout, et ensuite je couvre tout de ma soutane rouge. »

Personne n'ignore ces mots du czar Pierre-le-Grand, qui étant allé visiter le mausolée de Richelieu à la Sorbonne, s'écria, en voyant sa statue : « Grand homme, si tu étais encore vivant, je te donnerais la moitié de mon empire pour que tu m'apprisses à gouverner l'autre. »

« projets qu'il avait arrêtés avec lui, et qu'en continuant à « se servir des mêmes personnes qui se trouvaient actuelle- « ment dans ses conseils, il avait jugé à propos d'y appeler « le cardinal de Mazarin, qui *lui avait rendu des services si « fidèles et si considérables, qu'il n'en était pas moins sûr que « s'il était né son sujet.* »

Cependant, la santé de ce prince s'affaiblissait tous les jours; et comme il vit que sa fin était proche, il nomma Anne d'Autriche régente, et le duc d'Orléans lieutenant-général du roi mineur. Cette déclaration fut enregistrée par le Parlement, le 21 avril 1643; et le dauphin fut baptisé le même jour, à six heures du soir, dans la chapelle du château de Saint-Germain.

Le roi fit l'honneur au cardinal de Mazarin de le choisir pour tenir sur les fonts l'héritier présomptif de la couronne, avec la princesse de Condé. Après la cérémonie, on lui amena ce jeune prince, qui n'avait que quatre ans et demi. « Comment vous appelez-vous, à présent, lui demanda le « roi? — Je m'appelle Louis XIV, répondit le dauphin. — « Pas encore, mon fils; mais ce sera peut-être bientôt, si « c'est la volonté de Dieu. » Ensuite, levant les yeux au ciel, il ajouta : « Seigneur! faites-lui la grâce de régner « en paix après moi, et en véritable chrétien; qu'il ait tou- « jours devant les yeux le maintien de votre sainte religion « et le soulagement de ses peuples! »

Le 14 mai (1), jour de l'Ascension, à deux heures de l'après-midi, Louis XIII rendit le dernier soupir, au milieu des sentiments de la piété la plus édifiante et la plus vive (2), étant alors âgé de quarante-deux ans.

---

(1) An 1643. On remarque que ce prince mourut le même jour du mois de mai et presque à la même heure que son père Henri IV.

(2) Ce prince qui, en 1638, avait mis sa personne et ses États sous la protection de la sainte Vierge et ordonné qu'on fît tous les ans une procession solennelle dans toutes les églises du royaume, composait de petits

On peut dire de ce prince, qui avait cependant de la bravoure, quelques vertus et peu de défauts, qu'il ne fut jamais majeur, vivant toujours sous la tutelle de son ministre, et lui obéissant en tout, de peur d'être privé des avantages qu'il retirait de ses talents.

Le P. Caussin en parlait ainsi : *Il ne dit pas tout ce qu'il pense ; il ne fait pas tout ce qu'il veut ; il ne veut pas tout ce qu'il peut.*

Il faut cependant ajouter, avec le P. Griffet, dans le livre duquel j'ai souvent puisé (1), « que ceux-là mêmes qui ac-
« cusent ce souverain de n'avoir fait aucun usage de l'auto-
« rité royale qui lui appartenait, sont obligés de reconnaître
« que c'est par son règne qu'elle a été le plus solidement
« établie, parce qu'il sut au moins la confier à l'homme du
« monde le plus capable de la faire respecter. »

---

offices, pour son usage particulier, sur les principales fêtes de l'année et sur les différentes grâces qu'il désirait obtenir de Dieu.

(1) *Hist. du règne de Louis XIII.*

LXXX.

RÈGNE DE LOUIS XIV. — RÉGENCE D'ANNE D'AUTRICHE. — VICTOIRE DE ROCROI. — MINISTÈRE DE MAZARIN. — JANSÉNISME. — VICTOIRES DE FRIBOURG, DE NORDLINGUE, DE LENS. — PAIX DE WESTPHALIE. — GUERRE CIVILE DE LA FRONDE. — RÉVOLTE DU PRINCE DE CONDÉ. — GUERRE AVEC L'ESPAGNE. — TRIOMPHE DE TURENNE. — PAIX DES PYRÉNÉES. — MARIAGE DU ROI AVEC L'INFANTE MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE. — CONDÉ RENTRE EN GRACE. — MORT DE MAZARIN. — PROGRÈS DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE. — CONQUÊTE D'UNE PARTIE DE LA HOLLANDE. —COALITION DE L'ALLEMAGNE, DE L'ESPAGNE ET DE L'ANGLETERRE CONTRE LA FRANCE.—ABANDON DES PLACES CONQUISES DANS LA HOLLANDE. — CONQUÊTE DE LA FRANCHE-COMTÉ. — MORT DE TURENNE. — CONTINUATION DE LA GUERRE. — PAIX DE NIMÈGUE. — DÉCLARATION DU CLERGÉ DE FRANCE. — DIFFÉREND AVEC LE SAINT-SIÉGE.—RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES. —LIGUE D'AUGSBOURG. — NOUVELLES GUERRES. — RÉVOLUTION EN ANGLETERRE. — PAIX DE RYSWICH. —LE DUC D'ANJOU MONTE SUR LE TRÔNE D'ESPAGNE. — GUERRE DITE DE LA SUCCESSION. —VICTOIRES ET REVERS. — VILLARS SAUVE LA FRANCE A DENAIN. — PAIX D'UTRECHT. —MORT DE LOUIS XIV.

Quatre jours après la mort de son époux, Anne d'Autriche alla tenir, avec son fils (1), un lit de justice au Parlement, afin de faire casser la déclaration qui la soumettait à un conseil, et d'obtenir la régence pleine et entière. « Je « viens, dit-elle, chercher de la consolation dans ma dou« leur. Je suis bien aise de me servir des conseils d'une si « auguste compagnie. Je vous prie, Messieurs, de ne pas « les épargner au roi mon fils, ni à moi-même, selon que « vous le jugerez nécessaire au bien de l'Etat. » Et le parlement, flatté par ses paroles, accorda, sans difficulté, ce qu'on lui demandait.

La régence s'ouvrait sous d'heureux auspices. Le duc

(1) Louis XIV avait alors quatre ans et huit mois; son frère Philippe, duc d'Anjou, avait deux ans de moins.

d'Enghien, connu depuis sous le nom de Grand-Condé (1), venait de remporter, sur les Espagnols, une victoire complète sous les murs de Rocroi ; et cet événement, ce succès, en excitant l'enthousiasme, suspendirent un moment les intrigues et les cabales qui se formaient à la cour.

Les créatures de Richelieu faisaient tous leurs efforts pour conserver leurs places, tandis que leurs adversaires mettaient tout en œuvre pour les remplacer, et la galanterie, s'unissant à l'ambition, à la politique, compliquait tous ces intérêts, les enveloppait de mystère, et faisait acquérir aux femmes une influence qui ne pouvait qu'être funeste à l'Etat.

Mazarin fut déclaré premier ministre ; c'était un homme adroit, rusé, flexible, affable, insinuant, ennemi des moyens violents, et préférant employer les grâces et les faveurs pour séduire et corrompre, que la menace et la force pour intimider (2). On eut peur de lui d'abord ; bientôt on lui sut gré de sa modération, et l'on finit par le détester autant que Richelieu.

Un certain esprit d'opposition, produit par une administration qui avait été longtemps oppressive et arbitraire, commençait à se montrer parmi les hommes les plus attachés aux principes de la monarchie.

Dans le Parlement, la plupart des jeunes magistrats, excités par le conseiller Pierre Broussel, vieillard d'un esprit borné, mais profondément ulcéré par les violences de Richelieu, ne cessaient de déclamer contre le despotisme,

---

(1) Ce prince n'avait alors que vingt-deux ans.

(2) Le marquis de Monglat dit, dans ses *Mémoires*, que « Mazarin « voulant obliger les plus grands et les avoir pour amis, n'épargnait pas « les honneurs et les dignités ; car, ne connaissant pas les coutumes de « France, pourvu qu'on ne lui demandât point de l'argent, auquel il était « fort attaché, il donnait tout ce qui ne lui coûtait rien : entre autres « choses, il donna tant de lettres de ducs et pairs que toutes les personnes le voulaient être. »

et rêvaient un changement complet dans le gouvernement.

Une nouvelle secte religieuse venait de se former, et comptait déjà, parmi ses adhérents, cette foule de mécontents, qui ne recherchaient que des occasions de discorde et de trouble pour inquiéter et embarrasser le pouvoir.

Jansénius, évêque d'Ypres, mort en 1638, avait composé un livre livre intitulé *Augustinus*, dans lequel il s'était proposé d'établir, sur des preuves incontestables, la doctrine de saint Augustin, sur la prédestination, la grâce et la liberté (1).

---

(1) Le fondement de tout le système de Jansénius, est qu'il y a deux sortes de grâces relatives aux deux états de la nature humaine : dans l'état d'innocence, c'était une grâce qui aidait seulement la volonté, sans la déterminer à faire le bien, parce que dans cet état, la volonté avait en elle-même, et par ses forces naturelles, tout ce qu'il fallait pour agir, et qu'elle se déterminait de son propre mouvement. Mais dans l'état de la nature dégradée et corrompue par le péché, l'homme, dépouillé de tous les avantages dont il jouissait avant sa chute, a besoin pour faire le bien d'une grâce qui le fasse agir *nécessairement*, en lui donnant à chaque action méritoire la force, sans laquelle il resterait dans une impuissance absolue d'accomplir la loi de Dieu ; cette grâce est toujours efficace, il n'y en a point d'autre ; et son efficacité consiste dans une délectation victorieuse qui entraîne le consentement de la volonté et qui détermine l'homme invinciblement, comme il est déterminé à faire le mal par la concupiscence qui domine en lui, toutes les fois qu'il est abandonné à lui-même. La grâce et la cupidité entraînent *nécessairement* la volonté, l'une au bien l'autre au mal, selon que l'une est plus forte et l'autre plus faible. Le décret par lequel Dieu choisit ceux qui parviennent à la béatitude éternelle, étant aussi absolu dans ses effets qu'il est gratuit dans sa cause, il s'ensuit que Dieu ne veut pas le salut de tous les hommes, et que Jésus-Christ n'est mort que pour les élus ; comme il n'y a point d'autre grâce que la grâce efficace, et que Dieu ne la doit à personne, il est vrai de dire que les commandements sont impossibles à tous ceux qui ne l'ont pas, même aux justes, dans certaines circonstances. A l'égard de la liberté, elle consiste seulement dans l'exemption de contrainte. Ainsi la faculté de vouloir constitue la liberté ; l'action est libre par cela seul qu'elle est volontaire, quoique déterminée par une nécessité invincible. Tels sont les points fondamentaux de ce système dont un docteur de l'Université de Louvain, Baïus, avait fourni les matériaux, et que l'évêque d'Ypres, son disciple, proposait comme la pure doctrine de saint Augustin. Or, les écrits de Baïus ayant été condamnés par le pape Pie V en 1567 et par Grégoire XIII en 1579, Urbain VIII défendit la lec-

Cet ouvrage, publié en 1640, par les exécuteurs testamentaires de l'auteur, fut réimprimé l'année suivante en France, et aussitôt attaqué par un grand nombre de théologiens. Le pape Urbain VIII, l'ayant fait examiner, en défendit la lecture en 1642, comme renouvelant quelques-unes des propositions condamnées par les papes Pie V et Grégoire XIII; mais ce décret n'apaisa pas la chaleur de la dispute.

Un ami de Jansénius, Jean Du Verger dè Hauranne, abbé de Saint-Cyran, dogmatiseur ardent, qui avait été enfermé pendant quelque temps à Vincennes, sous le gouvernement de Richelieu, cherchait de tous côtés à faire des prosélytes, et gagnait la famille Arnault, dont le nom est devenu célèbre par son obstination à soutenir l'erreur.

Ainsi, tous ces germes de fermentation qui se manifestaient de toutes parts, annonçaient que la régence aurait à traverser des temps difficiles et orageux.

---

ture du livre de Jansénius dont cinq propositions furent condamnées comme hérétiques par une bulle du pape Innocent X, à la date du 31 mai 1653. Les partisans de l'*Augustinus* furent appelés *jansénistes*, et ceux-ci donnèrent à leurs adversaires le nom de *molinistes*, parce qu'ils soutenaient la doctrine enseignée par Molina, jésuite, dans son ouvrage intitulé : *Concorde de la grâce et du libre arbitre*; lequel ouvrage avait été imprimé en 1588.

Quoique les molinistes, les congruistes et les thomistes admettent différentes divisions concernant la grâce, et lui donnent des noms divers, ils se réunissent tous sur ce point de foi, que, sans le secours de la grâce intérieure, on ne peut rien faire de bien dans l'ordre du salut et de méritoire de la vie éternelle; que la grâce n'impose aucune nécessité et que l'homme conserve toujours le pouvoir de lui résister. Telle est la doctrine de l'Église catholique qui fait encore profession de croire : 1° que la grâce de Jésus-Christ nous est donnée sans que nos mérites (ou toute action faite par les seules forces de la nature), y aient aucune part; 2° que le désir même de la grâce et les efforts pour l'obtenir sont un effet de la grâce; 3° que l'homme, pour chaque action surnaturelle, a besoin d'une grâce actuelle, en sorte néanmoins que l'action soit tout entière de la volonté et tout entière de la grâce; 4° que tous les hommes reçoivent de Dieu des grâces avec le secours desquelles ils peuvent, s'ils le veulent, faire leur salut.

Il y avait un grand désordre dans les finances. Les frais de la guerre, et les profusions que Mazarin croyait nécessaires au maintien de son autorité, épuisaient les ressources; le surintendant D'Emery imagina, dès-lors, un nouvel impôt, en se fondant sur un édit de Henri II qui, effrayé de l'accroissement que prenait la capitale (1), avait expressément défendu, en 1549, qu'on bâtît de nouvelles maisons dans les faubourgs de Paris. Cet édit était tombé en désuétude, et depuis près d'un siècle, une foule de particuliers avaient élevé des constructions; un arrêt du conseil, que le surintendant fit rendre, ordonna *le toisé* de ces constructions, et chaque propriétaire fut frappé d'une taxe proportionnelle.

L'exécution de cet arrêt excita de grands murmures; il y eut une émeute dans les faubourgs; mais la fermeté du premier président Molé effraya les séditieux, et la cour, qui se trouvait alors à Ruel, étant aussitôt revenue à Paris, tout parut apaisé.

Les armes françaises éprouvent quelques revers; mais d'Enghien bat l'ennemi sous les murs de Fribourg (2), au mois d'août 1644, marche, l'année suivante, au secours de Turenne battu à Mariendal, et remporte la célèbre victoire de Nordlingue; il assiége et donne Dunkerque à la France en 1646, part pour l'Espagne, échoue devant Lérida, est rappelé pour marcher contre l'archiduc Léopold,

---

(1) En 1672, Louis XIV, jouissant du pouvoir le plus absolu, renouvela l'édit de Henri II. Le préambule est remarquable. « Il est à craindre, dit « le roi, que la ville de Paris, parvenue à cette excessive grandeur, n'ait « le même sort des plus puissantes villes de l'antiquité, qui ont trouvé en « elles-mêmes le principe de leur ruine, étant très-difficile que l'ordre et « la police se distribuent commodément dans toutes les parties d'un si « grand corps. » PETITOT, *Introduction aux Mémoires relatifs à la Fronde*, t. XXXV de la collection, 2e série, p. 37, à la note.)

(2) On rapporte que le duc jeta son bâton de commandement dans les retranchements des ennemis, et alla le reprendre à la tête de ses troupes.

enflamme ses soldats en leur disant de se souvenir de Rocroi, de Fribourg et de Nordlingue, écrase l'ennemi dans les plaines de Lens (1); et l'empereur Ferdinand III, effrayé par ce revers, consent à faire la paix, et signe, deux mois après, le traité de Munster en Westphalie, par lequel la France conserve l'Alsace, les évêchés de Metz, de Toul, de Verdun et les places de Philisbourg et de Pignerol; l'on y proclame en même temps la souveraineté des divers États d'Allemagne, dans l'étendue de leur territoire; l'on précise leurs droits aux diètes générales de l'empire, et l'on y règle, pour ces Etats, la police extérieure des cultes chrétiens (2).

Mais pendant que la France triomphait de l'étranger, elle était, à l'intérieur, agitée par de grands troubles. Les besoins pressants de l'Etat avaient obligé Mazarin à recourir à divers expédients pour se procurer de l'argent.

La création de douze nouvelles charges de maîtres de requêtes, et la retenue de quatre années de gages qu'on exigeait des cours souveraines, le Parlement excepté, avaient excité la plus violente opposition. La chambre des Comptes, la cour des Aides, le grand Conseil, s'étaient coalisés, et le Parlement, ne voulant point profiter de l'exception portée en sa faveur, avait rendu, le 13 mai (3), le fameux *arrêt d'union*. Il avait été décidé que deux conseillers de chaque chambre auraient, dans la salle de Saint-Louis, des conférences sur la réformation de l'Etat avec les députés des autres compagnies et que personne, à l'avenir, ne serait

(1) Août 1648.

(2) La paix de Westphalie mit fin, en Allemagne, à la sanglante guerre de *Trente ans*. Les troubles avaient commencé en 1618, en Bohême, où les protestants avaient pris les armes contre l'empereur Mathias qui attaquait leurs privilèges.

L'Espagne qui, dès le 30 janvier de la même année 1648, avait traité avec la Hollande, en renonçant à tout droit sur ce pays, refusa d'accéder à la paix de Westphalie et se résolut à continuer la guerre avec la France.

(3) An 1648.

reçu dans aucune charge, que du consentement de la veuve ou des héritiers du prédécesseur.

En même temps les trésoriers de France à qui on avait voulu imposer une taxe extraordinaire, refusèrent hautement de s'y soumettre, et résolurent de se payer de leurs gages sur les fonds qu'ils avaient dans les mains (1).

La régente, très-irritée de cette opposition, fait casser l'*arrêt d'union* par le conseil-d'Etat; mais le parlement considère comme illégal l'acte de ce conseil; les conférences continuent, l'on passe en revue tous les abus, et l'on dresse divers articles auxquels la cour, dans sa faiblesse, se voit forcée de consentir.

Jean-François-Paul de Gondi, si célèbre depuis sous le nom de cardinal de Retz, et qui était alors coadjuteur de l'archevêque de Paris, dirigeait ces cabales, gagnait le peuple par ses largesses, encourageait secrètement la révolte, et continuait cependant de fréquenter la cour où il feignait un grand dévouement pour l'autorité royale (2).

Tel était l'état des choses, lorsque la nouvelle de la victoire de Lens ranima les espérances de la reine; croyant donc qu'il fallait, pour se venger du Parlement, profiter de l'enthousiasme excité par ce triomphe, elle donne l'ordre d'arrêter trois des plus factieux de cette compagnie: Char-

---

(1) Voy. PETITOT, *Introduction aux Mémoires relatifs à la Fronde*.

(2) Dès cette époque, on donna le nom de *frondeurs* aux ennemis du ministère. Voici l'origine de ce mot: Les enfants du peuple étaient dans l'habitude de s'amuser avec des frondes dans les fossés de Paris, et lançaient quelquefois des pierres aux passants; lorsque le lieutenant civil paraissait pour réprimer ces désordres, ils s'enfuyaient de tous côtés, mais ils revenaient et recommençaient de plus belle dès qu'il avait disparu. Un jeune conseiller, nommé Bachaumont, célèbre par la gaieté de son caractère et par le *voyage* qu'il fit avec son ami Chapelle, compara le Parlement à ces petits frondeurs, parce que, comme eux, cette compagnie ne gardait aucune mesure lorsqu'elle était livrée à elle-même, et qu'elle ne s'apaisait que lorsque Gaston, qui s'interposait comme médiateur, venait y prendre place.

ton, Blancménil et Broussel ; le premier s'échappe, les deux autres sont arrêtés. Le peuple se soulève, s'arme et se porte en tumulte au Palais-Royal, où résidait la cour. Le parlement se rend en corps auprès de la reine, et finit par obtenir la liberté des prisonniers.

Trois jours s'étaient passés dans les troubles, les désordres et les violences ; en moins de deux heures on avait compté dans Paris les barricades par centaines. Le calme avait reparu, mais la guerre civile venait de commencer ; l'élan avait été donné, l'esprit de rébellion s'était répandu dans les masses, et la France devait subir long-temps encore le terrible effet des dissensions intestines.

La résistance et les intrigues du Parlement, les libelles qu'on faisait contre la reine, les outrages publics dont on l'abreuvait ne lui permettant plus de rester à Paris (1), elle quitta secrètement le Palais-Royal dans la nuit du 6 janvier (2), avec ses enfants, et se rendit à Saint-Germain, accompagnée de Gaston, de Condé, de Mazarin, et des personnes les plus considérables de la cour, qui furent obligées de coucher sur la paille (3).

Le bruit de ce départ s'étant répandu dans Paris, dès les six heures du matin, il y eut un grand tumulte dans tous les quartiers ; le Parlement s'assembla, ordonna aux bour-

---

(1) Mme de Motteville, qui était attachée à cette princesse, raconte dans ses *Mémoires* « qu'il n'y avait point de rues ni de places publiques qui ne fussent remplies de placards diffamatoires ; qu'il y avait un poteau au bout du Pont-Neuf qui, tous les matins, se trouvait rempli de vers satiriques où le respect, qui est dû aux personnes royales, était impunément violé. »

(2) An 1649.

(3) En ce temps-là même, la tante de Louis XIV, fille de Henri IV, femme du roi d'Angleterre, réfugiée à Paris, y était réduite aux extrémités de la pauvreté ; et sa fille, depuis mariée au frère de Louis XIV, restait au lit n'ayant pas de quoi se chauffer, sans que le peuple de Paris, enivré de ses fureurs, fît seulement attention aux afflictions de tant de personnes royales. (VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*.)

geois de prendre les armes, envoya des députés à Saint-Germain, et, sur le refus que l'on fit de les recevoir, rendit un arrêt qui « déclarait Mazarin perturbateur du repos pu-« blic, ennemi du roi et de son Etat, lui enjoignait de se « retirer de la cour le jour même, et dans huitaine hors du « royaume; et ledit temps passé, enjoignait à tous les su-« jets du roi de lui *courre sus*. » Il était, en outre, ordonné « qu'il serait fait une levée de gens de guerre en nombre suffisant; et qu'à cet effet, des commissions seraient délivrées pour la sûreté de la ville, tant dedans que dehors. »

Cet arrêt, qui était une déclaration de guerre, détermina la cour à faire bloquer Paris. Condé, chargé du commandement, fit aussitôt ses dispositions, quoiqu'il n'eût que huit mille hommes pour une telle opération.

Le Parlement, de son côté, fit de très-grands préparatifs; et ces mêmes hommes, qui avaient refusé d'accorder au roi des impôts peu considérables et d'une absolue nécessité, prodiguèrent alors l'argent pour la subversion de la patrie.

On exigea de chaque maison à porte cochère, un cavalier ou cent cinquante livres, et le coadjuteur fit lever à ses frais un corps qu'on appela le régiment *de Corinthe*, du nom de l'archevêché dont il avait le titre. Ce corps, ayant été battu peu de temps après, l'on nomma cet échec, la *première aux Corinthiens*, et tout le monde, royalistes et frondeurs, rit de cette plaisanterie; car, dans cette singulière guerre, on s'amusait de tout, on raillait de tout, et les Parisiens se vengeaient de leurs échecs par des couplets et des épigrammes. Il y eut cependant des scènes abominables, comme il s'en voit toujours lorsqu'on a soulevé les passions populaires.

Mme de Motteville raconte ainsi, dans *ses Mémoires*, la terrible aventure qui mit sa vie dans un si grand danger:

« Les personnes qui étaient attachées au roi et qui « étaient restées à Paris, étaient les seules qui fussent à « plaindre; car le peuple les menaçait continuellement de « les piller, et nous n'osions nous montrer sans danger de « nos vies. Ma sœur et moi voulûmes nous sauver de Pa- « ris. Nous menâmes avec nous une de nos amies qui de- « meurait avec moi, personne de naissance et de mérite. « Nous fîmes ce que nous pûmes pour sortir par la porte « Saint-Honoré, avec intention de nous servir de l'assis- « tance de quelques personnes qui nous attendaient hors « la porte de la ville; mais les pauvres qui se trouvèrent « auprès des Capucins, voyant que nous voulions sortir, se « mirent par troupes autour de nous et nous forcèrent de « nous retirer dans l'église de ces bons Pères, où ils nous « suivirent avec rumeur. Ils nous obligèrent, enfin, d'en « sortir pour tâcher de trouver du secours vers le corps-de- « garde où nous espérâmes rencontrer quelques gens rai- « sonnables; mais les soldats parisiens, animés contre tout « ce qui paraissait vouloir aller à Saint-Germain, nous « ayant fait peur par les menaces, nous retournâmes sur « nos pas pour aller vers l'hôtel Vendôme. Le suisse de « cette maison, bien loin de nous recevoir, nous ferma la « porte, et justement dans un temps où des coquins avaient « dépavé la rue pour en tirer des armes, afin de nous mar- « tyriser à la manière de saint Etienne. Mlle de Villeneuve, « cette amie qui demeurait avec moi, voyant un de ces « satellites venir à elle avec un grès dans la main pour lui « jeter sur la tête, lui dit d'un ton ferme et tranquille, qu'il « avait tort de la vouloir tuer, puisqu'elle ne lui avait ja- « mais fait de mal : elle lui parla avec tant d'esprit et de « raison, que ce maraud, malgré sa naturelle brutalité, « s'arrêta. Il jeta la pierre ailleurs et s'éloigna d'elle; mais « ce fut pour venir à ma sœur et à moi qui, depuis l'hôtel « de Vendôme, avions toujours couru pour nous sauver

« dans Saint-Roch. Nous y arrivâmes, grâce à Dieu, mal-
« gré les injures et les menaces de cette canaille, animée à
« la proie et au pillage. Aussitôt que j'y fus, je me mis à ge-
« noux devant le grand autel où se célébrait la grand'messe.
« Ces dragons, qui nous avaient suivies, respectèrent si peu
« le service divin, qu'une femme, à mes yeux plus horrible
« qu'une furie, me vint arracher mon masque de dessus le
« visage, en disant que j'étais une mazarine (1), et qu'il
« me fallait assommer et déchirer par morceaux. Comme
« naturellement je ne suis pas vaillante, je sentis une très-
« grande peur. Je voulus, dans ce trouble, m'en aller chez
« le curé, qui était mon confesseur, pour lui demander du
« secours; mais ma sœur, qui eut plus de courage et de
« jugement que moi, me voyant poursuivre par deux filous
« qui, aussitôt que j'approchai de la porte, me crièrent :
« *La bourse!* me retira de leurs mains et m'empêcha de
« sortir de l'église, car tout était à craindre de leur barba-
« rie. Le peuple s'assemblait de plus en plus dans l'église
« où il entrait en foule, et qui retentissait des hurlements où
« je n'entendais autre chose, sinon qu'il nous fallait tuer.
« Le curé vint à ce bruit, qui leur parla et eut de la peine
« à leur imposer silence. Pour moi, faisant semblant de
« vouloir me confesser, je le priai d'envoyer quelqu'un me
« quérir promptement du secours. Il le fit aussitôt; et le
« marquis de Beuvron, mon voisin, avec les officiers du
« quartier qui se trouvèrent alors au corps-de-garde et
« d'autres gens qui entendirent parler du péril où j'étais,
« vinrent nous en tirer; et, faisant écarter toute cette ca-
« naille, ne nous voulurent point quitter qu'ils ne nous
« eussent remenées en notre logis, où nous arrivâmes si
« malades, qu'il nous fallut mettre au lit. »

Cependant, cette guerre coûtait déjà plusieurs millions

(1) On appelait *mazarins* ceux qui soutenaient la cour.

aux Parisiens, et la détresse commençait à se faire sentir. Le duc de Beaufort, surnommé *le roi des Halles*, le coadjuteur et le duc de Bouillon, envoyèrent leur vaisselle à la monnaie, et firent ordonner par le Parlement une nouvelle levée d'argent; mais le zèle s'était refroidi; chacun déjà commençant à comprendre qu'il n'est rien de plus coûteux que la rébellion.

La cour, de son côté, se trouvait dans une situation fort triste. Les Parlements de Rouen et d'Aix s'étaient déclarés pour la Fronde; les villes de Reims, de Tours, de Mézières étaient en pleine révolte, et le maréchal d'Hocquincourt, éperduement épris de la duchesse de Montbason, lui écrivait : « *Péronne est à la belle des belles.* » Turenne trahissait la cause du roi; et l'on venait d'apprendre qu'en Angleterre, Charles Ier avait péri sur l'échafaud (1).

Les partis cherchèrent donc à se rapprocher, mais le traité qui fut fait, ne satisfit personne; les chefs de la Fronde n'y trouvaient pas leur compte; et ils imaginèrent un moyen abominable pour faire de nouveau soulever le peuple.

Un conseiller au Châtelet, nommé Joly, étroitement attaché au coadjuteur, fut chargé du principal rôle. S'étant fait d'avance une incision au bras, il passa dans son carrosse par une rue où il était convenu qu'un compère lui tirerait un coup de pistolet; le prétendu meurtrier ne manqua pas de prendre la fuite après avoir lâché le coup; et Joly se fit conduire chez un chirurgien pour se faire panser, tandis que les frondeurs faisaient courir le bruit dans tout Paris, que Mazarin avait conçu et fait exécuter le crime.

Dans la soirée du même jour, comme il était question d'un complot contre la vie de Condé, l'on envoya son carrosse avec sa livrée passer sur le Pont-Neuf; et plusieurs

---

(1) Le 9 février 1649.

coups de fusil furent, en effet, tirés sur le carrosse ainsi que sur celui de Duras, et un laquais fut tué.

On accusa, devant le Parlement, le coadjuteur, le duc de Beaufort et le conseiller Broussel, mais il ne leur fut pas difficile de se justifier, et l'on soupçonna le parti du ministre d'avoir organisé toute cette affaire pour rendre la pareille aux Frondeurs.

Cependant, le prince de Condé, qui avait rendu de si grands services à la cour et qui ne cessait d'en tirer vanité, se rendait insupportable à la reine par ses manières hautaines, par ses prétentions, ses exigences, ses insultes et ses menaces. Mazarin résolut de le faire arrêter, et fit d'abord la paix avec le coadjuteur, chef de la Fronde, pour obtenir son appui dans le coup d'état qui se préparait.

Le prince, ayant donc été attiré au Palais-Royal pour une affaire qui devait se traiter au conseil, il fut arrêté avec son frère, le prince de Conti et le duc de Longueville, son beau-frère. On les conduisit à Vincennes, d'où ils furent transférés au château de Marcoussi, près de Montléry, et quelque temps après, au Hâvre.

Le peuple de Paris, qui avait fait des barricades pour un conseiller-clerc presque imbécile, fit, dit Voltaire, des feux de joie, lorsqu'on mena au donjon de Vincennes le défenseur et le héros de la France. Mais ce qui montre encore combien les événements trompent les hommes, c'est que l'emprisonnement des trois princes, qui semblait devoir assoupir les factions, fut ce qui les releva. « Un an après, « ajoute cet historien, les mêmes Frondeurs qui avaient « vendu le grand Condé et les princes à la vengeance ti« mide de Mazarin, forcèrent la reine à ouvrir leurs prisons « et à chasser du royaume son premier ministre. Mazarin « alla lui-même au Hâvre où ils étaient détenus; il leur « rendit la liberté et ne fut reçu d'eux qu'avec le mépris

« qu'il en devait attendre ; après quoi il se retira à « Liége (1). »

Condé revint dans Paris aux acclamations de ce même peuple qui l'avait tant haï. Sa présence renouvela les cabales, les dissentions et les meurtres. »

Mazarin, du fond de son exil, continuait à diriger l'Etat, tandis que la plus vive animosité régnait entre la *petite* et la grande fronde (2).

Le coadjuteur et Condé, ces deux grands rivaux de puissance, s'étant rendus au Parlement (3), accompagnés d'une nombreuse troupe de partisans armés, un tumulte effroyable éclate dans l'assemblée; l'on n'attend dans les salles voisines qu'un signal pour s'entr'égorger; les épées sont déjà tirées, et ce n'est qu'après d'incroyables efforts qu'on parvient à calmer les esprits. Le coadjuteur, serré entre les battants d'une porte par le duc de Larochefoucauld, fut sur le point d'être assassiné.

Condé, par ses nouveaux emportements, et ses préparatifs de révolte, s'étant encore attiré la haine de la cour, et craignant qu'on ne cherchât quelque occasion pour s'assurer de lui, n'osa point assister au lit de justice tenu par Louis XIV pour la déclaration de sa majorité (4), quitta Paris, se rendit à Bordeaux, sollicita et obtint de l'Espagne un secours considérable en argent, et ralluma la guerre civile en Guienne.

La cour quitta Paris, se dirigea sur Bourges, entra dans cette ville où le prince de Conti n'avait pas eu le temps de faire des préparatifs de défense, et s'avança jusqu'à Poitiers

---

(1) A Brulh, petite ville d'Allemagne, appartenant à l'électeur de Cologne.

(2) On donnait le nom de *petite Fronde* au parti des princes.

(3) 21 août 1651.

(4) Cette cérémonie eut lieu au Parlement le 7 septembre 1651, le roi ayant accompli sa treizième année le 5 du même mois.

pour observer la lutte qui allait s'engager entre l'armée royale et Condé.

En même temps Mazarin rentra dans le royaume avec un corps de huit mille hommes, dont il donna le commandement au maréchal d'Hocquincourt.

Aux premières nouvelles de son retour, Gaston ne garda plus de mesure, et le Parlement décida par arrêt que la bibliothèque du cardinal, amassée avec tant de soin et de dépenses par le célèbre Naudé, serait vendue à l'encan, et qu'on prélèverait sur le prix une somme de cent cinquante mille livres qui serait donnée à celui qui le livrerait mort ou vif.

Mais, personne ne fut tenté de mériter, par un assassinat, une pareille somme, et les beaux esprits du temps firent, à ce sujet, force plaisanteries en établissant une répartition de ces cinquante mille écus : tant pour qui couperait le nez à Mazarin, tant pour une oreille, tant pour un œil, tant pour toute autre partie du corps (1).

Le cardinal poursuivit sa marche vers Poitiers, et le roi, prévenu de son approche, se porta au-devant de lui, l'honora du plus gracieux accueil ; et la reine s'empressa de remettre en ses mains le timon de l'Etat.

Le coadjuteur, qui, quelque temps auparavant, avait obtenu de la reine sa nomination au cardinalat, venait de recevoir d'Innocent X (2) le chapeau de cette dignité, et de prendre le nom de cardinal de Retz. Cessant, dès-lors, d'assister aux séances du Parlement, qui *n'étaient plus que des*

---

(1) La bibliothèque du cardinal fut vendue à vil prix, et l'argent provenant de la vente fut dissipé par les dépositaires. Un maître des requêtes fit, à cette occasion, une épigramme très-piquante contre le Parlement, en disant que ce corps avait vendu des livres étant habitué à vendre la justice :

Vendidit hic libros, vendere jura solet.

(2) Ce pape avait succédé à Urbain VIII, successeur de Grégoire XV, dont Paul V avait été le prédécesseur.

cohues, suivant son expression, il n'en continua pas moins de souffler la discorde, oubliant ainsi ce qu'il devait à son caractère, et les devoirs que lui imposait la religion.

Le prince de Condé ayant peu de succès en Guienne, harcelé qu'il était par le comte d'Harcourt, se décide à tenter un coup hardi. Il laisse à Conti le commandement de ses troupes, part secrètement, et, après mille dangers, paraît tout à coup aux environs d'Orléans, au milieu de l'armée que Nemours et Beaufort avaient levée pour le soutenir. Sachant que tout ce qui est soudain et inespéré transporte les hommes, il profite de l'enthousiasme qu'excite sa présence, surprend et disperse, près de Blesnau, le corps du maréchal d'Hocquincourt, et jette l'alarme à Gien où la cour s'était retirée.

Turenne qui, depuis quelque temps, était rentré dans le devoir et qui avait le commandement de l'autre corps de l'armée royale, arrête Condé, lui enlève le fruit de sa victoire, et sauve la cour par son habileté.

Condé se rend à Paris ; Turenne se dirige du même côté pour engager un combat décisif, et Louis XIV, âgé de quinze ans, voit des hauteurs de Charonne la terrible lutte des généraux dans le faubourg Saint-Antoine (1).

« Gaston, incertain du parti qu'il devait prendre, restait dans son palais du Luxembourg ; le cardinal de Retz était cantonné dans l'Archevêché ; le Parlement attendait l'issue de la bataille pour donner quelque arrêt ; la reine en larmes était prosternée dans l'église des Carmélites de Saint-Denis ; le peuple, qui craignait également et les troupes du roi et celles du prince, avait fermé les portes de la ville et ne laissait plus entrer ni sortir personne, pendant que ce qu'il y avait de plus grand en France s'acharnait au combat et versait son sang dans le faubourg. On ne voyait que jeunes

(1) 2 juillet 1652.

seigneurs, tués ou blessés, qu'on rapportait à la porte Saint-Antoine qui ne s'ouvrait point (1). »

Condé, malgré tous ses efforts, allait enfin succomber, lorsque *Mademoiselle*, munie d'un ordre de Gaston son père, et, suivie par une foule de peuple, court à l'Hôtel-de-Ville, obtient qu'on laisse entrer dans Paris les troupes du prince, monte à la Bastille, fait tirer le canon sur l'armée royale, l'arrête dans son triomphe, et dérobe ainsi les rebelles à une perte certaine (2).

Mais bientôt d'affreux désordres éclatent dans Paris. Gaston d'Orléans et Condé, mécontents de l'opposition qu'ils trouvent à l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville, disent au peuple, en sortant, qu'elle est entièrement vendue à Mazarin; et le peuple, excité par ces mots, assiége l'Hôtel-de-Ville, en brûle les portes, pénètre dans l'intérieur au travers des flammes, et massacre un grand nombre de magistrats.

Le cardinal de Retz se retranche à l'Archevêché et fait remplir les tours de Notre-Dame de munitions et d'instruments de guerre. Condé fait, peu de jours après, assembler le Parlement, et cette compagnie, sous prétexte que le roi n'est plus libre, mais prisonnier de Mazarin, déclare, par un arrêt, le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume, et Condé généralissime des armées.

Le roi qui s'était retiré à Pontoise y transfère le Parlement qui est installé par Molé, quoiqu'il ne s'y trouve que quatorze membres.

La cour se voit encore obligée de sacrifier Mazarin qui semblait être le seul obstacle au rétablissement de la paix,

---

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

(2) Cette princesse, quoique beaucoup plus âgée que le roi, son cousin, nourrissait la folle idée de l'épouser; Mazarin, en apprenant que c'était elle qui faisait tirer de la Bastille, dit aussitôt : *Ce canon-là vient de tuer son mari.*

tout le monde disant qu'il était la cause des troubles, quoiqu'il n'en fût que le prétexte.

Le cardinal se retire à Bouillon, dans les Ardennes; les troubles s'apaisent; une députation de la milice de Paris se rend auprès du roi, le presse de revenir, et ce prince fait son entrée dans la capitale (1) au milieu des cris de joie de la population. Condé, ne pouvant plus se soutenir, en était sorti huit jours auparavant pour aller se jeter dans les bras des Espagnols.

Gaston d'Orléans fut relégué à Blois, où il fit oublier ses fautes par un sincère repentir.

Le cardinal de Retz, arrêté le 19 décembre, fut envoyé à Vincennes, et de là transféré au château de Nantes d'où il s'échappa en 1654. Après avoir longtemps erré dans les pays étrangers, il revint en France, où, ayant reçu de riches abbayes en échange de son archevêché, il parvint, par ses économies, à payer les dettes immenses qu'il avait contractées. Il finit ses jours dans des sentiments de piété, cherchant à réparer les scandales d'une vie qu'il aurait dû consacrer tout entière à Dieu.

Mazarin, rappelé par le roi, fut reçu dans Paris avec de vifs transports; et ces mêmes magistrats du Parlement, qui avaient mis sa tête à prix quelque temps auparavant, briguèrent presque tous l'honneur d'aller lui demander sa protection. On lui donna un festin splendide à l'Hôtel-de-Ville; il s'y rendit sans gardes, et son passage fut partout salué par les acclamations du peuple. On dit que, dans la joie d'un si heureux changement, il ne put réprimer un sentiment de mépris pour l'inconstance des Parisiens.

Ainsi se termina cette singulière guerre de la Fronde, dont les Espagnols avaient profité pour reprendre Cazal en

(1) 21 octobre 1652.

Piémont, Dunkerque, Gravelines, et pour chasser les Français de Barcelonne.

Louis XIV est sacré à Reims le 7 juin 1654, fait avec succès, sous la direction de Turenne, une campagne contre les Espagnols, et prend envers le Parlement le ton d'un maître qui entend imposer le joug (1), tandis que Mazarin et Louis de Haro, ministre du roi d'Espagne, recherchent à l'envi l'alliance de Cromwell, de cet usurpateur digne de régner qui avait pris le nom de *protecteur*, et non celui de roi, parce que, dit Voltaire, les Anglais savaient jusqu'où les droits de leurs rois devaient s'étendre, et ne connaissaient pas quelles étaient les bornes de l'autorité d'un protecteur.

Cromwell se détermine pour la France, et traite d'égal à égal avec Louis XIV, qui consent à faire sortir de ses Etats Charles II et le duc d'York, petits-fils de Henri IV. Ces deux princes se réfugient en Espagne, et les ministres espagnols éclatent, dans toutes les cours et surtout à Rome, de vive voix et par écrit, contre un cardinal qui sacrifiait, disaient-ils, toutes les lois divines et humaines, l'honneur et la religion au meurtrier d'un roi, et qui chassait de France les cousins de Louis XIV pour plaire au bourreau de leur père. Pour toute réponse aux cris des Espagnols, on produisit, ajoute Voltaire, les offres qu'ils avaient faites eux-mêmes au protecteur ; mais cette réponse, observe avec raison un autre historien, était loin de justifier la France.

---

(1) Le Parlement, ayant enregistré quelques nouveaux édits de finance qui avaient paru en 1655, voulut les réviser et revenir sur sa décision ; le roi en étant informé se présenta dans la grand'chambre en habit de chasse et le fouet à la main ; et prenant séance : « Messieurs, dit-il, « chacun sait les malheurs qu'ont produits les assemblées du Parlement, « je veux les prévenir désormais. J'ordonne donc qu'on cesse celles qui « sont commencées sur les édits que j'ai fait enregistrer en lit de justice. « Monsieur le président, je vous défends de souffrir ces assemblées, et « à pas un de vous de les demander. »

Le protecteur fournit une flotte et six mille soldats; Mazarin, moyennant ce secours, promet de livrer Dunkerque aux Anglais, si cette ville est reprise sur les Espagnols.

La Flandre devient encore le théâtre de la guerre, et Turenne obtient près des Dunes un triomphe complet sur l'armée commandée par don Juan d'Autriche et par le prince de Condé. L'on rapporte que ce dernier dit, un moment avant l'affaire, au jeune duc de Glocester : *N'avez-vous jamais vu perdre une bataille? Eh bien! vous l'allez voir.* Dunkerque se rend, et l'on en fait aussitôt remise aux Anglais, suivant les conventions (1).

Turenne profite de la victoire, emporte en quelques semaines un grand nombre de places, et le roi d'Espagne, Philippe IV, se décide à faire la paix.

Les conférences eurent lieu dans l'île des Faisans (2), et durèrent plusieurs mois. « Mazarin et dom Louis de Haro y déployèrent toute leur politique; celle du cardinal était la finesse, celle de dom Louis la lenteur. Celui-ci ne donnait jamais de paroles, et celui-là en donnait toujours d'équivoques. Le génie du ministre italien était de vouloir surprendre, celui de l'Espagnol était de s'empêcher d'être surpris (3). »

Le traité, si connu sous le nom de *paix des Pyrénées*, fut signé le 7 novembre 1659.

Par ce traité, Philippe IV renonça à ses prétentions sur l'Alsace, céda une grande partie de l'Artois à la France, qui gagna, en outre, plusieurs villes dans la Flandre et garda, de plus, le Roussillon et la Cerdagne; il fut stipulé que

---

(1) Louis XIV, quatre ans après, c'est-à-dire en 1662, obtint de Charles II la restitution de cette place, moyennant la somme de cinq millions.

(2) Cette île, également appelée *Ile de la Conférence*, est dans la Bidassoa, sur la limite de la France et de l'Espagne, à cinq lieues environ de Saint-Sébastien.

(3) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

Louis XIV pardonnerait à Condé et qu'il épouserait l'infante Marie-Thérèse d'Autriche, dont on fixa la dot à cinq cent mille écus, sous la condition de la renonciation à tous les droits que cette princesse et ses descendants pourraient avoir sur la succession de son père, Philippe IV.

Ce mariage fut célébré, le 9 juin de l'année suivante, à Saint-Jean-de-Luz, et leurs Majestés firent leur entrée dans Paris, le 26 août, dans le plus riche appareil et la plus grande magnificence; et tout l'hiver, dit Mlle de Montpensier dans ses *Mémoires*, se passa en danses et en plaisirs.

Près de deux ans s'étaient alors écoulés depuis la mort de Cromwell (1); Richard, son fils, d'un caractère plein de douceur, lui avait succédé, mais s'était, peu de temps après, démis du protectorat plutôt que de le conserver par des moyens violents; et Charles II, rappelé par les Anglais, venait de remonter sur le trône.

Mazarin avait assuré la paix au dehors et au dedans par le mariage du roi; il avait amassé une immense fortune, acquis le duché de Nevers (2) et procuré les plus brillants établissements à ses nièces; il possédait tout ce qui peut satisfaire l'ambition et la cupidité. Il mourut, le 9 mars 1661, à l'âge de cinquante-neuf ans, avec la réputation d'un grand ministre, et la méritant à certains égards.

Louis XIV allait enfin régner et gouverner, parler et agir en maître. — *A qui désormais nous adresserons-nous pour les affaires de l'Etat?* lui demandèrent ceux qui jusqu'alors n'avaient travaillé qu'avec le premier ministre. — *A moi*, répondit le roi; et, dès ce jour, il n'y eut plus qu'une volonté, la sienne.

---

(1) Cet homme qui, par son intrépidité féroce, avait affermi sa puissance et relevé la gloire de sa nation, était mort le 13 septembre 1658, à l'âge de cinquante-cinq ans.

(2) Le duché de Nivernais passa à un neveu du cardinal, et fut érigé en duché-pairie.

Fouquet, surintendant des finances, est arrêté, traduit devant une Commission comme accusé de péculat, et condamné à un bannissement perpétuel (1). Colbert lui succède, avec le titre de contrôleur général. L'ordre est rétabli dans les finances, la discipline dans les troupes, et Louis XIV obtient, par sa fermeté, une supériorité réelle en Europe.

L'ambassadeur d'Espagne ayant usé de violence à Londres, afin d'avoir le pas sur l'ambassadeur français, le roi contraint Philippe IV à réparer cet affront par une satisfaction solennelle et à céder le rang aux ministres de France.

Le duc de Créqui, ambassadeur auprès du pape Alexandre VII, est insulté par la garde corse; le roi exige et obtient que cette garde soit cassée; qu'un légat *à latere* vienne lui faire excuse, et qu'on élève dans Rome une pyramide avec une inscription qui rappelle l'injure et la réparation.

Pour arrêter les triomphes des Turcs, qui envahissent la Hongrie, il envoie à l'empereur Léopold un corps de six mille hommes, qui se couvrent de gloire à la bataille de Saint-Gothard, sur les bords du Raab, et font remporter la victoire.

Peu scrupuleux sur ses engagements et ses devoirs envers son beau-père, il soutient secrètement le Portugal, et affermit le trône dans la maison de Bragance. Il confie le commandement d'une escadre au duc de Beaufort pour aller purger la Méditerranée des pirates barbaresques, fournit à la Hollande un secours de troupes, crée une armée nouvelle et passe déjà pour un prince habile, redoutable et guerrier avant qu'il ait encore fait la guerre.

Le roi d'Espagne meurt, laissant le trône à son fils Charles II; Louis XIV prétend alors que la Flandre, le Bra-

(1) Cette peine fut commuée en celle de la détention perpétuelle. Pélisson s'illustra par sa fidélité envers son ami, et par le dévouement courageux qu'il déploya dans sa défense. Personne n'ignore la touchante élégie dans laquelle La Fontaine déplore la disgrâce de son bienfaiteur.

bant et la Franche-Comté, provinces dépendant du royaume, doivent revenir à sa femme, malgré sa renonciation; allègue, entre autres prétextes, que les cinq cent mille écus stipulés pour la dot n'ont point été payés; entre en campagne, s'empare, en trois mois (1), de la Flandre française, et, en trois semaines (2), de la Franche-Comté.

Ses succès et son ambition réveillent et alarment l'Europe. L'Angleterre, la Suède et la Hollande se liguent contre lui, et il propose aussitôt la paix.

La France et l'Espagne choisissent le pape Clément IX pour médiateur (3), et, par le traité de paix d'Aix-la-Chapelle (4), le roi conserve la Flandre et rend la Franche-Comté.

Forcé de renoncer à la guerre, au moins pour quelque temps, il reprend à l'intérieur le cours de ses travaux et de ses plaisirs.

Vauban fortifie les places suivant sa nouvelle méthode, qui est devenue la règle en cette matière;

Louvois perfectionne de plus en plus l'organisation de l'armée; pour le grade militaire, les services, et non les aïeux, sont comptés;

Colbert s'occupe de tout, porte ses vues sur tout; après avoir restauré les finances et créé la compagnie des deux Indes, il fait de sages règlements sur les douanes, fonde un grand nombre de manufactures, ranime le commerce du Levant, ouvre celui du Nord, étend celui des colonies et prête des sommes considérables aux compagnies (5).

---

(1) An 1667.

(2) An 1668.

(3) Ce pontife avait succédé à Alexandre VII, le 20 juin 1667.

(4) 2 mai 1668.

(5) Par deux édits de 1664, Louis XIV se plaignit de ce que, malgré les ordonnances de ses prédécesseurs sur le commerce, et l'estime qu'ils lui avaient marquée, la noblesse craignait encore de ne pouvoir s'en occuper

Encouragées par ce grand ministre, qui avait adressé des mémoires à tous les consuls, afin d'avoir des éclaircissements sur toutes les branches du commerce dans toutes les parties du monde, une colonie va peupler Cayenne, une autre s'établit au Canada, une troisième à Madagascar.

Pour discuter les causes et les moyens de la prospérité nationale, il crée une Chambre de commerce, où sont réunis les négociants les plus expérimentés.

Ce fut lui qui rédigea l'ordonnance de la marine et l'ordonnance de 1673, qui traça les règles en matière commerciale.

Pendant que Louis XIV obtenait ainsi dans l'administration des succès aussi féconds que rapides, encourageait tous les arts, et brillait au-dessus des autres souverains par la magnificence et l'éclat de sa cour, Turenne, converti par le grand Bossuet, abjurait le protestantisme (1), et Casimir, roi de Pologne, descendait librement du trône et venait à Paris se retirer dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Candie tombait alors sous les efforts des Turcs, et ni l'exemple donné par le roi de France, qui y avait envoyé un secours de sept mille hommes (2), ni l'honneur de préserver une terre chrétienne de la domination des infidèles n'avaient pu émouvoir les autres princes de l'Europe; et le pontife Clément IX, qui avait tant fait pour sauver cette île, mourait de chagrin (3) moins de trois mois après avoir appris sa perte.

Le roi, qui depuis quelque temps nourrissait le projet

---

sans déroger. Il fut fait deux autres édits à ce même sujet, l'un en août 1669 et l'autre en décembre 1701.

(1) Ce fut pour lui que l'illustre évêque de Meaux, avec lequel il avait eu des conférences, composa son livre : *De l'exposition de la Foi.*

(2) Le duc de Beaufort, qui commandait ce petit corps d'armée, fut tué dans une sortie.

(3) Ce pape, dont la mort eut lieu le 9 décembre 1669, fut remplacé par Clément X. Candie avait été prise le 16 septembre.

de conquérir la Hollande, détache de l'alliance de cette république le roi d'Angleterre et le roi de Suède, s'avance avec une armée formidable, passe le Rhin, s'empare sans coup férir d'un grand nombre de places, ne veut accorder la paix qu'à des conditions intolérables et pousse les vaincus au désespoir.

La populace effrénée massacre dans La Haye le grand pensionnaire Jean de Witt, qui avait demandé la paix, fait subir le même sort à Corneille, son frère, et tourne ses espérances vers le prince d'Orange. On perce les digues qui retiennent la mer, et l'on inonde le pays pour forcer les Français à l'évacuer.

L'amiral Ruyter résiste avec succès aux escadres combinées de la France et de l'Angleterre et met en sûreté les côtes de la république.

L'Allemagne et l'Espagne interviennent à main armée en faveur des Provinces-Unies, le Parlement d'Angleterre oblige Charles II à cesser de seconder la France, et l'armée française, disséminée dans une foule de places, est forcée, pour tenir tête aux nouveaux ennemis, d'abandonner ses conquêtes.

Pour se dédommager de cette perte, le roi marche bientôt vers la Franche-Comté, assiége Besançon, s'en rend maître en neuf jours, par le génie de Vauban, et toute la province, conquise en quelques semaines, pour la seconde fois, est annexée sans retour au royaume de France.

Pendant ce temps, Turenne, chargé de la défense des frontières du côté du Rhin, passait ce fleuve à Philisbourg, forçait la ville de Sintzheim, mettait en fuite Caprara, général de l'empereur, et le duc de Lorraine, écrasait plus loin un corps de cavalerie, de là courait à un autre général des Impériaux qu'il mettait en déroute, venait prendre ses quartiers d'hiver en Lorraine, en sortait tout à coup, malgré les ordres du roi, avec vingt mille hommes et un renfort de

cavalerie qu'il venait de recevoir de Condé, traversait des montagnes couvertes de neige, tombait à l'improviste au milieu des corps ennemis cantonnés dans l'Alsace, au nombre de soixante-dix mille hommes, les battait, les dispersait, dégageait l'Alsace et forçait les généraux de l'empire à repasser le Rhin (1).

Condé était moins heureux contre le prince d'Orange. Dans la dernière bataille qu'il livrait à Senef en Flandre, l'issue de la journée demeurait indécise, et, pour ce général habitué à vaincre, c'était presque un échec de n'avoir point remporté la victoire.

Pour résister à Turenne, l'empereur met à la tête de l'armée le célèbre Montécuculli, vainqueur des Turcs à Saint-Gothard, et ces deux grands adversaires développent, dans de savantes manœuvres, tout le génie de l'art. Ils étaient, enfin, sur le point de livrer bataille près du bourg de Salzbach, dans le pays de Bade, et Turenne se croyait sûr du triomphe, lorsqu'il tomba frappé d'un coup de canon (2). Le général Saint-Hilaire ayant eu un bras emporté par le même boulet, dit à son fils, qui fondait en larmes : *Ce n'est pas moi, c'est ce grand homme qu'il faut pleurer !* paroles héroïques, qui feront à jamais tressaillir tous les cœurs généreux. Turenne était âgé de soixante-quatre ans; il fut enterré à Saint-Denis, et dans l'oraison funèbre prononcée en son honneur par Fléchier, l'éloquent prélat put s'écrier, comme Israël à la mort de Judas Machabée : *Comment est mort cet homme puissant qui sauvait le peuple d'Israël!*

---

(1) On a reproché à ce grand général d'avoir imprimé une tache à sa gloire, en permettant l'incendie du Palatinat pour enlever toute ressource à l'ennemi. Sans doute l'humanité ne peut que gémir des maux de la guerre; mais peut-on, avec justice, blâmer un général d'avoir usé des lois rigoureuses de la guerre, lorsque l'intérêt de son armée et de sa nation le commande, et lorsque surtout il y a été provoqué, comme le fut Turenne, par des actes de cruauté exercés sur des soldats isolés?

(2) 27 juillet 1675.

Montécuculli force l'armée française à la retraite et pénètre en Alsace, où ses progrès sont arrêtés par Condé, qui lui fait lever le siége d'Haguenau et de Saverne, l'oblige à repasser le Rhin, et cesse, après cette campagne, de paraître à la guerre, pour aller passer à Chantilly les dernières années de sa glorieuse carrière (1). Montécuculli se retire en même temps du service de l'empereur.

Cependant le roi continue la guerre contre l'Espagne, la Hollande et l'empire; il prend en personne les places de Bouchain, de Condé, de Valenciennes, de Cambrai, de Gand et d'Ypres (1); le maréchal de Créqui bat le duc de Lorraine, prend Fribourg et s'empare du fort de Kehl; le duc d'Orléans, frère du roi, ayant sous lui les maréchaux d'Humières et de Luxembourg, gagne la bataille de Cassel contre le prince d'Orange, et le maréchal de Navailles bat les Espagnols dans le Lampourdan, au pied des Pyrénées.

Des succès non moins éclatants avaient été obtenus sur

---

(1) Il mourut le 11 décembre 1686. Son oraison funèbre, la dernière que prononça Bossuet et qui est un chef-d'œuvre d'éloquence, se termine ainsi : « ... Pour moi, s'il m'est permis, après tous les autres, de venir « rendre les derniers devoirs à ce tombeau, ô prince, le digne sujet de « nos louanges et de nos regrets, vous vivrez éternellement dans ma mé- « moire; votre image y sera tracée non point avec cette audace qui pro- « mettait la victoire; non, je ne veux rien voir en vous de ce que la mort « y efface : vous aurez dans cette image des traits immortels; je vous y « verrai tel que vous étiez à ce dernier jour sous la main de Dieu, lorsque « sa gloire sembla commencer à vous apparaître. C'est là que je vous « verrai plus triomphant qu'à Fribourg et à Rocroi; et, ravi d'un si beau « triomphe, je dirai ces belles paroles du bien-aimé disciple : *La véritable « victoire, celle qui met sous nos pieds le monde entier, c'est la foi.* Jouissez, « prince, de cette victoire; jouissez-en éternellement par l'immortelle « vertu de ce sacrifice; agréez les derniers efforts d'une voix qui vous « fut connue : vous mettrez fin à tous ses discours. Au lieu de déplorer la « mort des autres, je veux apprendre de vous à rendre la mienne sainte; « heureux si, averti par ces cheveux blancs du compte que je dois rendre « de mon administration, je réserve au troupeau que je dois nourrir de « la parole de vie, les restes d'une voix qui tombe et d'une ardeur qui « s'éteint. »

(2) Années 1676, 1677, 1678.

mer. Les Espagnols, secondés par la marine hollandaise, ayant tenté de reprendre Messine, qui venait de se révolter et d'appeler la France à son secours, Duquesne, lieutenant général des armées navales, avait battu les flottes ennemies, et le célèbre amiral Ruyter avait perdu la vie dans l'un de ces combats.

Par la prise de tant de villes, par le gain de tant de batailles, Louis XIV se voit l'arbitre de l'Europe et dicte les conditions de la paix, qui est signée à Nimègue le 10 août 1678 (1). Il reçoit, quelque temps après, de l'Hôtel-de-Ville de Paris le surnom de *Grand* et continue à faire des conquêtes, même pendant la paix.

Il établit deux conseils souverains, l'un à Metz, l'autre à Brisach, les charge de réunir à la France les terres que l'on croyait avoir été démembrées de l'Alsace et des Trois-Évêchés, et, par cette mesure arbitraire, dépouille plusieurs princes de quelques-uns de leurs domaines.

Louvois gagne les magistrats de Strasbourg, ville libre, riche et puissante, fait avancer vingt mille hommes sous ses remparts et prend possession de cette place, dont Vauban fait bientôt le boulevard de la France contre l'Allemagne.

Irritées de ces usurpations, les puissances de l'Europe forment un traité d'association, mais n'osent pas agir.

Une armée de deux cent mille Turcs inonde l'Allemagne, et parvient jusqu'aux portes de Vienne; l'empereur en sort

---

(1) Il y eut trois traités, l'un entre la France et la Hollande, signé le 10 août; le second avec l'Espagne, signé le 17 septembre, et le troisième avec l'empereur, signé le 5 février 1679. Les Hollandais furent les seuls auxquels tout fut rendu. Par le traité conclu avec l'Espagne, il fut convenu que la Franche-Comté resterait à la France, ainsi que les villes de Valenciennes, Condé, Bouchain, Cambrai, Aire, Saint-Omer, Ypres, Varvick, Varneton, Poperingue, Bailleul, Cassel, Menin, Bavai, Maubeuge et Charlemont. Par le traité signé avec l'empereur, le roi lui céda ses droits sur Philisbourg et l'empereur céda au roi ses droits sur Fribourg; Huningue resta au roi. Louis XIV exigea que l'électeur de Brandebourg et le Danemarck rendissent à la Suède tout ce qu'ils lui avaient pris.

précipitamment, tandis que Jean Sobieski, roi de Pologne, accourt, fond sur les troupes ottomanes, les met en déroute et sauve l'empire.

Louis XIV, cherchant sans cesse à s'agrandir et à se faire craindre, se saisit de Courtrai, de Dixmude, de Luxembourg, et la paix de Nimègue, enfreinte, est changée par le traité de Ratisbonne en une trève de vingt ans, par laquelle le roi garde la ville de Luxembourg et sa principauté.

La marine française avait, depuis quelques années, pris un immense accroissement; elle comptait plus de cent vaisseaux de ligne et soixante mille matelots. Les ports de Toulon et de Brest étaient construits à frais immenses. Duquesne nettoyait les mers infestées par les pirates d'Afrique. Alger, bombardé deux fois, Tunis et Tripoli demandent pardon et obtiennent la paix (1). Gênes, qui avait fourni des munitions aux Barbaresques, ayant refusé satisfaction, est en partie foudroyée par quatorze mille bombes et prévient sa ruine totale en envoyant son doge implorer à Versailles la clémence du roi (2).

Quelques différends s'étaient élevés entre la cour de Rome et la France.

Louis XIV, voulant tout rapporter à l'action de la puissance civile, dont il était l'arbitre absolu, et ménageant fort peu les priviléges ecclésiastiques, avait, dès 1673,

---

(1) Lorsque d'Amfreville, capitaine de vaisseau, eut délivré dans Alger tous les esclaves chrétiens au nom du roi de France, il se trouva plusieurs Anglais qui s'avisèrent de soutenir que c'était en considération du roi d'Angleterre qu'ils étaient mis en liberté; d'Amfreville, irrité, leur prouva le contraire, en les rendant aux Algériens qui les remirent à la chaîne.

(2) An 1685. Le marquis de Seignelai ayant demandé au doge ce qui l'étonnait le plus à la cour : *C'est de m'y voir*, répondit celui-ci. Comme les ministres le traitaient avec fierté, tandis que le roi l'avait accueilli avec beaucoup d'affabilité, il disait : *Le roi ôte à nos cœurs la liberté par la manière dont il nous reçoit, mais ses ministres nous la rendent.*

étendu le droit de régale (1) à tous les diocèses du royaume.

Les évêques d'Alais et de Pamiers ayant résisté, et le pape Innocent XI (2) ayant pris leur parti, une assemblée de prélats s'était prononcée en faveur du roi, qui avait dès lors convoqué, pour le 9 novembre 1681, une assemblée générale, dans laquelle on devait discuter les droits du pape et *poser des bornes à sa puissance*.

Bossuet fit le discours d'ouverture; et comme on fut d'accord *qu'il y avait quelque chose à dire* en ce qui concernait la manière dont le droit de régale était exercé, il fut arrêté que « le roi ne conférerait plus les bénéfices en régale; mais qu'il présenterait seulement des sujets qui ne pourraient être refusés. »

Le roi donna un édit conforme à cette décision; cet édit fut vérifié par le Parlement le 24 janvier 1682; et, le 3 février, tous les prélats signèrent l'acte de consentement à l'extension de la régale, et ils écrivirent en même temps au Saint-Père pour le prier de donner sa bénédiction apostolique à cet ouvrage de paix et de charité. Mais Innocent XI, par un bref qu'il adressa à tous les évêques de France, cassa et annula tout ce que l'assemblée avait fait touchant la régale. Ce bref n'était pas encore expédié lorsque les prélats, d'après l'ordre du roi, ayant mis en délibération la question *de l'autorité du pape*, donnèrent, le 19 mars, la fameuse déclaration dont voici le contenu :

« 1° Que saint Pierre et ses successeurs, vicaires de Jésus-Christ, et que toute l'Eglise même n'ont reçu de puissance de Dieu que sur les choses spirituelles et qui concernent le salut, et non point sur les choses temporelles et

---

(1) La régale, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de le dire, était le droit qu'avait le roi de jouir de tous les fruits et revenus des évêchés vacants, et de conférer les prébendes et les autres bénéfices qui en dépendaient, jusqu'à ce que les nouveaux évêques eussent prêté le serment de fidélité

(2) Ce pontife avait succédé à Clément X, le 21 septembre 1676.

civiles; Jésus-Christ nous apprenant lui-même que *son royaume n'est pas de ce monde*, et, en un autre endroit, qu'*il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu*; et qu'ainsi ce précepte de l'apôtre saint Paul ne peut en rien être altéré ou ébranlé : *Que toute personne soit soumise aux puissances supérieures; car il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui ordonne celles qui sont sur la terre; celui donc qui s'oppose aux puissances résiste à l'ordre de Dieu.*

« Que les rois et les souverains ne sont soumis à aucune puissance ecclésiastique, par l'ordre de Dieu, dans les choses temporelles; qu'ils ne peuvent être déposés, ni directement, ni indirectement, par l'autorité des chefs de l'Eglise; que leurs sujets ne peuvent être dispensés de la soumission et de l'obéissance qu'ils leur doivent, ni absous du serment de fidélité, et que cette doctrine, nécessaire pour la tranquillité publique, et non moins avantageuse à l'Église qu'à l'État, doit être inviolablement suivie, comme conforme à la parole de Dieu, à la tradition des Saints-Pères et aux exemples des saints.

« 2° Que la plénitude de puissance que le Saint-Siége apostolique et les successeurs de saint Pierre, vicaires de Jésus-Christ, ont sur les choses spirituelles est telle que, néanmoins, les décrets du saint concile œcuménique de Constance contenus dans les sessions 4 et 5, approuvés par le Saint-Siége apostolique, confirmés par la pratique de toute l'Eglise et des pontifes romains, et observés religieusement, dans tous les temps, par l'Eglise gallicane, demeurent dans leur force et vertu, et que l'Eglise de France n'approuve pas l'opinion de ceux qui donnent atteinte à ces décrets ou qui les affaiblissent en disant que leur autorité n'est pas bien établie, qu'ils ne sont pas approuvés ou qu'ils ne regardent que le temps du schisme.

« 3° Qu'ainsi l'usage de la puissance apostolique doit

être réglé suivant les canons faits par l'esprit de Dieu et consacrés par le respect général de tout le monde; que les règles, les mœurs et les constitutions reçues dans le royaume et dans l'Eglise gallicane doivent avoir leur force et vertu, et les usages de nos pères demeurer inébranlables; qu'il est même de la grandeur du Saint-Siége apostolique que les lois et coutumes établies du consentement de ce siége respectable et des églises subsistent invariablement.

« 4° Que, bien que le pape ait la principale part dans les questions de foi, et que ses décrets regardent toutes les églises, et chaque église en particulier, son jugement n'est pourtant pas irréformable, à moins que le consentement de l'Église n'intervienne. »

Dès que ces quatre articles eurent été dressés, les prélats (1) supplièrent le roi de les faire publier. Un édit en ordonna l'enregistrement dans toutes les cours supérieures et inférieures, universités, facultés de théologie, etc., avec défense d'enseigner et de soutenir aucune proposition contraire. Par suite de cet ordre, le Parlement enregistra l'édit et la déclaration le 23 du même mois.

La Flandre, l'Espagne et l'Italie s'élevèrent contre cette doctrine; l'Eglise de Hongrie, dans une assemblée nationale, la déclara absurde et détestable, et le pape manifesta son mécontentement en refusant des bulles à tous les évêques nommés par le roi (2).

---

(1) Ils étaient au nombre de trente-quatre; savoir : huit archevêques et vingt-six évêques.

(2) En l'année 1693, les évêques, qui attendaient ces bulles, écrivirent au pape Innocent XII une lettre qui est considérée par les uns comme une rétractation des *quatre articles*, et par les autres comme un simple écrit dans lequel ces évêques manifestent leur douleur d'avoir fait de la peine au Saint-Siége. Voici les termes de cette lettre : « Prosternés aux pieds de « Votre Sainteté, nous venons lui exprimer l'amère douleur dont nous « sommes pénétrés au fond de nos cœurs, et plus qu'il ne nous est pos-

L'assemblée du clergé de France adressa le 1er juillet un *avertissement pastoral* aux protestants pour les porter à se convertir, et le roi, qui depuis longtemps employait mille moyens pour entraver et leur faire abandonner leur culte et qui ne réussissait qu'à leur faire quitter la France, voulut arrêter l'émigration en donnant une déclaration qui annulait toutes les dispositions par eux faites de leurs immeubles un an avant leur fuite et en confisquant, dans ce cas, ces mêmes biens.

Il y avait eu beaucoup de conversions obtenues par de pieux missionnaires; mais lorsque le pouvoir employa les mesures violentes, lorsqu'on envoya des dragons pour imposer en quelque sorte des abjurations, l'opiniâtreté s'accrut par la persécution, et l'on brava l'autorité qui ordonnait de telles rigueurs.

Enfin, parut au mois d'octobre 1685 l'édit qui révoquait celui de Nantes et toutes les concessions faites aux protestants, ordonnait la démolition des temples dans tout le royaume et défendait de s'assembler *pour faire l'exercice de cette religion en aucun lieu ou maison particulière*, sous quelque *prétexte que ce pût être*.

« sible de l'exprimer, à raison des choses qui se sont passées dans cette « assemblée et qui ont souverainement déplu à Votre Sainteté, ainsi qu'à « ses prédécesseurs. En conséquence, si quelques points ont pu être con- « sidérés comme décrétés, dans cette assemblée, sur la puissance ecclé- « siastique et sur l'*autorité pontificale*; nous les tenons comme *non dé- « crétés*, et nous déclarons qu'ils doivent être regardés comme tels. De « plus, nous tenons pour non délibéré tout ce qui a pu être censé dé- « libéré au préjudice des églises. »

Le roi promit ensuite de ne plus tenir la main à son édit, dans une lettre qu'il écrivit au pape le 14 septembre 1693. Alors le pape donna des bulles à tous les évêques et la paix fut rétablie. On prétend cependant qu'à la même époque Louis XIV ordonna à Bossuet de prendre la défense des quatre articles attaqués par les ultramontains, et que c'est d'après cet ordre que le célèbre prélat composa son ouvrage intitulé : *Gallia orthodoxa*, qui est une longue dissertation préliminaire à la suite de laquelle vient la *Défense de la déclaration du clergé de France touchant la puissance ecclésiastique*.

Des milliers de familles s'empressèrent alors de fuir et de quitter la France.

Le nord de l'Allemagne, pays agreste et sans industrie, se peuple et s'enrichit de cette multitude transplantée. Un nombre considérable d'ouvriers en soie va remplir un faubourg de Londres ; d'autres s'établissent en Hollande ; plusieurs prennent du service dans les armées étrangères ; toutes les nations envieuses de Louis XIV et de l'industrie française tendent les bras à ces troupes fugitives, qui se font gloire de leur constance et de leur proscription (1).

Une nouvelle ligue, connue sous le nom de *ligue d'Augsbourg*, se forme contre le roi entre tous les anciens confédérés, et le différend de ce prince avec le pape Innocent XI, au sujet des *franchises*, ne contribua pas peu à la fortifier.

Ces *franchises* étendaient à tout le quartier habité par les ambassadeurs le droit d'asile affecté à leur maison (2) ; ce qui faisait que la moitié de Rome était devenue un refuge sûr pour tous les criminels.

Le pontife voulut abolir cet abus odieux, et les puissances s'étaient empressées d'accéder à sa demande ; Louis XIV seul ne voulut point y consentir. Mais après la mort du duc

---

(1) Voy., pour tout ce qui concerne les protestants, mon *Dictionnaire de droit*, au mot RELIGIONNAIRES.

(2) La personne des ambassadeurs est sacrée : *Sancti habentur legati.* (*Leg.* XVII, tit. VII, lib. 50, *Digest.*) « Chacun sait que de droit divin et « humain, mesme entre les nations barbares et parmi les armes et « armées ennemies, la personne d'un ambassadeur a esté en tous siècles « jugée sainte, sacrée et inviolable. » (BOUCHEL, *Bibliothèque de droit français*, t. Ier, p. 164 et 165, édition de 1629. — Voyez aussi BODIN, *De la République*, livre VI, p. 639.) Ils ne sont pas soumis à la juridiction civile ou criminelle du souverain auprès duquel ils sont envoyés, ni à l'égard de leurs personnes, ni à l'égard des gens de leur suite. (BURLAMAQUI, *Principes des droits de la nature et des gens* ; édition de Dupin, tome V, p. 305. — Voy. aussi MONTESQUIEU, liv. XXVI, chap. XXI, et un arrêt de la cour de Paris du 29 juin 1811.) Leur demeure est inviolable et réputée faire partie du pays qu'ils représentent. Ainsi le veut le droit des gens. (Voy. mon *Dictionnaire de droit*, au mot AGENTS DIPLOMATIQUES.)

d'Estrées, ambassadeur de France, le pape, qui se croyait libre chez lui, déclara qu'il n'y aurait plus de franchise autour du palais de cette ambassade.

Le roi fit aussitôt partir le marquis de Lavardin, avec ordre de maintenir les anciens usages ; et cet envoyé étant entré dans Rome, malgré la défense du pape, avec une escorte nombreuse, et ayant rétabli de vive force les franchises, fut frappé d'excommunication.

On fit grand bruit, au Parlement, de cette affaire ; on déclama beaucoup contre le Saint-Siége ; il y eut appel interjeté au futur concile ; on s'assura du nonce, qui était à Paris, et le roi se saisit d'Avignon.

Cette hauteur, cette arrogance de la part d'un prince qui n'avait aucun respect pour les droits les plus légitimes, et qui abusait de sa puissance pour humilier le chef suprême de l'Eglise, révoltèrent l'Europe entière.

Se voyant de tous côtés menacé de la guerre, il fit marcher vers l'Allemagne une grande armée, dont il donna le commandement au dauphin, qui, ayant avec lui le maréchal de Duras, Vauban, Catinat, s'empara d'un grand nombre de places.

Le roi ayant résolu de faire un désert du Palatinat, dès qu'on en aurait pris les villes, l'armée reçut un ordre, signé par Louvois, de tout réduire en cendres, et cet ordre fut exécuté avec la plus cruelle rigueur. On commença par Manheim et par Heidelberg, séjour des électeurs ; leurs palais furent détruits, et leurs tombeaux violés. Une multitude de villes et de villages devinrent la proie des flammes (1), et l'Allemagne indignée, furieuse, ayant levé toutes ses forces, le duc de Lorraine, secondé par l'électeur de Bran-

(1) An 1689. Turenne, comme on l'a déjà vu, avait, 1674, brûlé deux villes et vingt villages du Palatinat; mais, ainsi que l'observe Voltaire, ce n'étaient que des étincelles en comparaison de ce dernier incendie.

debourg, reprit Bon et Mayence ; et le prince de Valdeck battit, en Flandre, le maréchal d'Humières, qui, à cause de cet échec, fut remplaeé dans son commandement par le maréchal de Luxembourg. Celui-ci répara glorieusement ce petit revers par la victoire de Fleurus (1), tandis que Catinat, envoyé contre Victor-Amédée, duc de Savoie, gagnait la bataille de Staffarde, et se rendait maître de ses Etats.

Au moment même où l'on avait porté la guerre en Allemagne, il s'était fait une révolution en Angleterre (an 1688).

Jacques II, successeur de son frère Charles, ayant essayé de rétablir dans son royaume la religion catholique (2), avait été détrôné par le prince d'Orange, son gendre, était venu chercher un asile en France, et avait été reçu avec une extrême magnificence par Louis XIV, qui, embrassant aussitôt sa cause, lui fournit une escadre nombreuse, des soldats, des armes et des munitions. Tourville et Château-Renaud battirent la flotte anglaise ; mais le roi Jacques ayant perdu la bataille de la Boyne, les tentatives ultérieures et les nouveaux efforts que fit pour lui le roi de France, n'eurent aucun succès, et le trône resta à Guillaume III (3).

La Flandre était toujours le théâtre de la guerre ; le maréchal de Luxembourg assiégea Mons, y fit entrer le roi après neuf jours de tranchée ouverte, et termina la campagne de 1691 par le combat de Leuze, où vingt-huit escadrons mirent en déroute un nombre plus que double d'escadrons ennemis.

Louis XIV reparut, l'année suivante, au siége de Namur,

---

(1) An 1690.

(2) S'il eût été mahométan ou de la religion de Confucius, les Anglais, dit Voltaire, n'eussent jamais troublé son règne.

(3) Jacques II mourut quelques années après à Saint-Germain. On raconte que sa pusillanimité l'avait tellement avili, que les courtisans s'égayaient à faire des chansons sur lui ; et l'on rapporte ce mot qui fut

s'en rendit maître, repartit pour Versailles, et laissa le maréchal de Luxembourg tenir tête à Guillaume III, qui commandait une armée nombreuse. Un espion du maréchal ayant été découvert dans le camp ennemi, on le força d'écrire un faux avis; le maréchal, ainsi trompé, prit des mesures qui devaient le faire battre; mais, quoique surpris et malade, il rallia ses troupes, changea rapidement de terrain, chargea trois fois à la tête de la maison du roi, et gagna la bataille.

Plusieurs princes du sang se signalèrent par leur bravoure à cette célèbre journée de Steinkerque : et principalement Philippe, duc d'Orléans, alors duc de Chartres, qui, quoique blessé dans une charge, n'en retourna pas moins au combat (1).

L'année suivante (2), Luxembourg atteignit le roi Guillaume à Nerwinde, et le battit encore (3).

Cependant toutes ces victoires ne produisaient pas de grands avantages; Catinat, nonobstant des succès non moins grands en Piémont, ne pouvait garantir le Dauphiné d'une irruption du duc de Savoie; et la France, affaiblie par ses triomphes même, combattait dans les alliés une hydre toujours renaissante.

Il commençait à devenir difficile de faire des recrues, et encore plus de trouver de l'argent. La rigueur de la saison, qui détruisit les biens de la terre en ce temps, apporta la famine. On périssait de misère au bruit des *Te Deum*, et

---

dit tout haut dans son antichambre : *Voilà un bonhomme qui a quitté trois royaumes pour une messe.* Mais cela ne vaut-il pas mieux que s'il eût quitté la messe pour conserver ses trois royaumes?

(1) Ce prince, qui fut depuis régent du royaume, n'avait pas encore quinze ans.

(2) An 1693.

(3) Ce maréchal rendant des soins assidus au comte de Salm, qui avait été blessé et fait prisonnier : *Quelle nation êtes-vous!* lui dit ce prince, *il n'y a point d'ennemis plus à craindre dans une bataille, ni d'amis plus généreux après la victoire.*

parmi les réjouissances. Cet esprit de confiance et de supériorité, l'âme des troupes françaises, diminuait déjà un peu. Louis XIV cessa de paraître à leur tête. Louvois était mort; on était très-mécontent de Barbesieux, son fils. Enfin, la mort du maréchal de Luxembourg, sous qui les soldats se croyaient invincibles, sembla mettre un terme à la suite rapide des victoires de la France (1).

Les Hollandais s'emparèrent de Pondichéry, colonie fondée à grands frais par Colbert, et ruinèrent le commerce français dans l'Inde.

Les Anglais vinrent bombarder Dieppe, le Hâvre, St-Malo, Calais, Dunkerque, et détruisirent les plantations de la France à Saint-Domingue. Un armateur de Brest ravagea celles qu'ils avaient à Gambie.

Les armateurs de Saint-Malo portèrent le fer et le feu sur la côte orientale de Terre-Neuve.

Le chef d'escadre Pointis alla surprendre, auprès de la ligne, la ville de Carthagène, entrepôt des trésors que l'Espagne tirait du Mexique.

Jean-Bart, Duguay-Trouin, s'immortalisèrent par leur audace, et par les prises nombreuses qu'ils firent sur les Anglais et les Hollandais.

La guerre était donc désastreuse pour tous, mais principalement pour la France qui s'épuisait dans cette lutte incessante contre tant d'ennemis, Louis XIV, sentant le besoin de la paix, fit agir auprès de Victor-Amédée, duc de Savoie, auquel, entre autres avantages, on proposa le mariage de sa fille avec le jeune duc de Bourgogne, petit-fils du roi (2). L'accord fut bientôt conclu; et le duc de Savoie s'étant ainsi détaché de la ligue, chacun des alliés prit le

---

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

(2) La cérémonie de ce mariage eut lieu le 7 décembre 1697. La princesse n'avait que onze ans, et le duc de Bourgogne treize.

parti de traiter; les forces que Louis XIV avait encore sur pied, et la prise de Barcelonne par le duc de Vendôme, furent la médiation la plus efficace.

La paix se fit à Ryswick, et les traités furent signés avec la Hollande le 20 septembre 1697, avec l'Espagne et l'Angleterre le 21, et avec l'empereur le 30 octobre. Le roi rendit une grande partie de ses conquêtes avec une facilité qui étonna tout le monde; il reconnut Guillaume III pour roi d'Angleterre; et les Hollandais rendirent Pondichéry. Le 27 juin précédent, le prince de Conti avait été élu et proclamé roi de Pologne. Mais, deux heures après, Auguste, électeur de Saxe, élu par un parti beaucoup moins nombreux, resta maître du trône, Louis XIV n'ayant point osé soutenir son parent par la voie des armes, de peur que ce ne fût un obstacle à la conclusion de la paix.

L'Europe fut tranquille pendant les deux dernières années du dix-septième siècle (1). L'ambition du czar de Russie, Pierre Ier, du roi de Danemarck et du roi de Pologne, qui voulaient profiter de la jeunesse de Charles XII, roi de Suède, pour le dépouiller d'une partie de ses Etats, troubla le Nord dès l'an 1700.

La mort du roi d'Espagne (2), qui arriva la même année, le testament de ce prince, qui nomma pour son successeur Philippe, duc d'Anjou, fils du dauphin de France, en-

---

(1) Au mois de mars 1699, le pape Innocent XII, sur la poursuite de Bossuet, condamna plusieurs propositions extraites des *Explications des maximes des saints sur la vie intérieure*, par Fénelon, archevêque de Cambrai. Le vertueux prélat, qui n'avait *péché* que par excès d'amour de Dieu, adhéra *simplement, absolument et sans restriction* au jugement du Souverain-Pontife. « Son imagination, dit Voltaire, s'échauffait par la candeur et par la vertu, comme les autres s'enflamment par leurs passions. Sa passion était d'aimer Dieu uniquement pour Dieu lui-même. Il partageait les idées mystiques de Mme Guyon sur cet amour pur et désintéressé, sur le culte intérieur, sur le renoncement entier à soi-même, etc. C'est ce qu'on appelle le *quiétisme*.

(2) Charles II.

traînèrent bientôt le midi dans de nouvelles guerres.

Louis XIV, en acceptant ce testament pour son petit-fils, avait bien prévu les dangers; mais il était accoutumé à ne pas les craindre, et, d'ailleurs, il n'avait fait que son devoir; car il n'aurait pu, sans indignité, priver son petit-fils d'une succession indépendante de son autorité, et laisser donner à l'Espagne un autre maître que celui qui était appelé à ce trône par la règle ordinaire des successions (1), par le testament de Charles II et le consentement des peuples.

L'empereur Léopold, qui avait espéré que cette couronne passerait à son fils, l'archiduc Charles, commença cette guerre longue et terrible, connue sous le nom de *guerre de la succession*, et fut soutenue par la Hollande et l'Angleterre.

La cour de France avait entièrement changé de face depuis que Louis XIV avait secrètement épousé Mme de Maintenon (2). Ce n'étaient plus ces fêtes brillantes et galantes, dont les finances et les mœurs souffraient également. Le calme qu'il trouvait auprès d'une compagne agréable et soumise, et la dévotion qu'elle avait su lui inspirer, lui faisaient mener une vie plus sérieuse et plus retirée.

Agé de soixante-trois ans lorsque la nouvelle guerre

(1) Le duc d'Anjou, petit-fils de Marie-Thérèse, sœur aînée du roi d'Espagne, était, par conséquent, le petit-neveu de celui-ci.

(2) La reine Marie-Thérèse était morte en 1683, et le mariage clandestin du roi avec Mme de Maintenon eut lieu, suivant Voltaire, au mois de janvier 1686, et, suivant d'autres écrivains, en 1685. Cette dame, née en 1635, était fille de Constant d'Aubigné et veuve du poëte Scarron. Chargée de l'éducation du duc du Maine, bâtard de Louis XIV et de Mme de Montespan, elle plut beaucoup au roi par son esprit; et elle lui inspira tant de tendresse et de scrupule, que ce prince, par le conseil du P. La Chaise, se décida à l'épouser. L'élévation de Mme de Maintenon ne fut pour elle qu'une retraite; et l'on voit, par une de ses lettres, qu'elle éprouvait bien des moments d'ennui. Elle dit un jour au comte d'Aubigné, son frère : « Je n'y puis plus tenir, je voudrais être morte. — *Vous avez donc parole*, répondit celui-ci, *d'épouser Dieu le père ?*

éclata, il fit de prodigieux efforts pour la soutenir et mit sur pied de grandes armées; mais la discipline militaire, si rigidement maintenue par Louvois, était tombée dans un grand relâchement par l'impéritie du ministre Chamillard, et l'on allait entrer en lice avec le prince Eugène, un des plus grands généraux du siècle (1).

Le maréchal de Villeroi, investi du commandement de l'armée d'Italie, se fit battre à Chiari, sur l'Oglio, en voulant attaquer un poste inabordable, et dont la prise eût été, d'ailleurs, sans aucun fruit. Catinat, qui s'était fait répéter trois fois l'ordre d'attaquer, et qui avait obéi, fut blessé dans cette affaire et quitta l'armée peu de temps après.

L'année suivante (2), au cœur de l'hiver, le prince Eugène surprend la ville de Crémone, fait Villeroi prisonnier, résiste à la garnison pendant tout un jour et se trouve enfin forcé de se retirer.

Le duc de Vendôme, nommé pour remplacer Villeroi, releva le courage des troupes et signala son arrivée par la grande bataille de Luzara.

Le duc de Savoie abandonna, peu de temps après, la cause de la France et prit parti pour l'empereur contre ses deux gendres, le duc de Bourgogne et Philippe V; conduite immorale, odieuse, qui s'est renouvelée de nos jours, et dont l'histoire flétrit déjà l'auteur.

Le Portugal se déclare également pour l'archiduc Charles, tandis que Churchil, comte et ensuite duc de Marlborough, général des troupes anglaises et hollandaises, s'emparait de plusieurs places en Flandre et se signalait, par ses savantes manœuvres, comme un des généraux les plus redoutables. Cet homme était alors tout puissant en Angleterre par le

(1) Ce prince, fils du comte de Soissons, de la maison de Savoie, et d'une nièce de Mazarin, était passé, depuis longtemps, au service de l'empereur, sur le refus que Louis XIV lui avait fait d'un régiment.

(2) An 1702.

besoin qu'on avait de lui et par l'autorité que sa femme avait sur l'esprit de la reine Anne (1). Il menait le Parlement par son crédit et par celui de Godolphin, grand trésorier, au fils duquel il maria sa fille.

Le prince de Bade, à la tête des Impériaux, venait de prendre Landau et s'avançait dans les montagnes du Brisgaw qui touchent à la forêt Noire.

Catinat, qui commandait dans Strasbourg, n'osa point entreprendre d'aller attaquer cette armée, qui avait l'avantage du terrain et du nombre et dont le succès eût été si funeste en ouvrant l'Alsace aux ennemis.

Villars, qui avait résolu d'être maréchal de France ou de périr, fut plus audacieux, gagna la bataille de Friedling (2), fut proclamé maréchal par ses soldats, sur le champ de bataille, et confirmé par le roi dans cette dignité, qu'il décora bientôt d'un nouveau triomphe auprès de Donavert, dans les plaines d'Hochstett (3), tandis que le maréchal de Tallard venait de reprendre Landau et de battre le prince de Hesse.

Le chemin de Vienne était ouvert aux Français, et l'on agita, dans le conseil de l'empereur, si ce prince sortirait de sa capitale.

Mais le malheur de la France voulut que Villars fût rappelé et envoyé dans les Cévennes pour dompter les protestants, qui, poussés par de prétendus prophètes et des fanatiques, s'organisaient en régiments réguliers, sous le nom de *Camisards*, et se livraient à toutes sortes d'excès. Marlborough et le prince Eugène détruisent presque entièrement

---

(1) Seconde fille de Jacques II et femme du prince de Danemarck. Guillaume III, son beau-frère, était mort au mois de mars 1702.

(2) La bataille était déjà gagnée, lorsqu'une voix s'écria : *Nous sommes coupés!* A ces mots, on ne songe qu'à fuir; mais Villars s'écrie : *La victoire est à nous; vive le roi!* et il parvient à rallier les vainqueurs.

(3) Septembre 1703.

l'armée française, commandée par Tallard et Marsin, dans ces mêmes champs d'Hochstett, illustrés, un an auparavant, par le triomphe de Villars (1).

Nul n'ose annoncer au roi ce terrible désastre; et c'est Mme de Maintenon qui se charge de l'en instruire. On se hâte de rappeler Villars, qui arrête Marlborough près de Trèves, et le force à décamper.

Les Anglais s'emparent de Gibraltar (2). Le comte de Toulouse, amiral du royaume, est attaqué par la flotte anglaise, et le sort du combat demeure indécis. Mais, l'année suivante, les vaisseaux envoyés pour attaquer Gibraltar, sont détruits par la tempête et par les escadres anglaises et cette formidable marine, créée par Louis XIV, ne peut plus se relever.

Le général anglais Péterborough prend Barcelone; toute la Catalogne et le royaume de Valence sont soumis.

Philippe V chancelle sur son trône, et ne se soutient que par l'affection de la nation castillane, qui semble mettre son orgueil dans sa fidélité.

Le maréchal de Villeroi, sorti de sa captivité, est entièrement défait à Ramillies par Marlborough, et la Flandre espagnole est perdue.

Vendôme est tiré d'Italie, où il obtenait des succès, et vient commander la nouvelle armée qui doit opérer en Flandre.

Le prince Eugène profite du départ de Vendôme, bat et disperse les troupes françaises devant Turin ; et le Milanais, le Mantouan, et, par suite, le royaume de Naples se trouvent, en peu de temps, perdus pour l'Espagne, tandis que Gal-

---

(1) Cette bataille qui, en France, a le nom d'*Hochstett*, et en Angleterre de *Blenheim*, eut lieu le 13 août 1704.

(2) Cette importante place n'a pas cessé depuis d'être en leur possession.

loway (1), chef d'un corps anglais, entre dans Madrid et y fait proclamer l'archiduc Charles.

Mais il est difficile, ainsi que l'observe Voltaire, de donner un roi à une nation, malgré elle.

Les Portugais, les Anglais, les Autrichiens qui étaient en Espagne, furent harcelés partout, manquèrent de vivres, firent des fautes presque toujours inévitables dans un pays étranger, et furent battus en détail.

Enfin, Philippe V, trois mois après être sorti de Madrid en fugitif, y rentra triomphant, et fut reçu avec autant d'acclamations que son rival avait éprouvé de froideur et de répugnance.

Le maréchal de Berwick (2), avec quelques secours arrivés de France, gagna, sur Galloway, l'importante bataille d'Almanza, et reprit, par cette victoire, tout le royaume de Valence.

Villars, en Allemagne, s'efforçait de réparer les malheurs éprouvés par nos armes, dissipait les troupes ennemies, et pénétrait jusqu'au Danube; mais, pendant ce temps, le prince Eugène et le duc de Savoie pénétraient en France par le col de Tende, et allaient assiéger Toulon, pressé et bombardé du côté de la mer par une flotte anglaise. Les prompts secours qu'on y envoya de l'armée d'Allemagne, la disette et les maladies firent lever le siége et sauvèrent la Provence et le Dauphiné (3).

Au milieu d'une guerre si accablante, et qui épuisait les ressources de la France, Louis XIV, qui pouvait à peine maintenir son petit-fils sur le trône d'Espagne, tente de rétablir du moins sur le trône d'Ecosse le fils de Jacques II.

---

(1) C'était un Français connu sous le nom de Ruvigny qui avait quitté son pays après la révocation de l'édit de Nantes, et était devenu pair d'Angleterre.

(2) Fils naturel de Jacques II.

(3) An 1707.

Huit vaisseaux de guerre, et soixante-dix bâtiments de transport sont préparés à Dunkerque, montés par six mille hommes, et commandés par le chevalier Forbin Janson qui arrive près des côtes d'Ecosse, mais les Anglais préviennent la descente; et le prétendant n'ayant point vu les signaux convenus avec les partisans qu'il avait dans Edimbourg, Forbin ramène la flotte à Dunkerque.

L'armée de Flandre, sous les ordres du duc de Vendôme, comptait près de cent mille hommes, et pouvait être considérée comme le dernier espoir de la France. Le roi, pour ranimer l'émulation des troupes, met à leur tête le duc de Bourgogne, son petit-fils, prince pieux, juste, intrépide, instruit dans l'art de la guerre, mais ambitionnant plus le bonheur des peuples que la gloire des armes (1).

Une mésintelligence funeste éclate entre le conseil de ce prince et le duc de Vendôme; il se forme deux partis, et cette division, en présence des armées de Marlborough et du prince Eugène, a pour résultat la défaite d'Oudenarde et la prise de Lille, malgré l'admirable défense de Boufflers; le chemin de Paris est ouvert aux ennemis (2).

L'état de la France semblait désespéré; le crédit était anéanti, la misère extrême, et le cruel hiver de 1709 vint combler les calamités du royaume. Le roi vendit pour quatre cent mille francs de vaisselle d'or. Les plus grands seigneurs envoyèrent la leur à la Monnaie. On ne mangea dans Paris que du pain bis pendant quelques mois. Plusieurs familles, à Versailles même, se nourrirent de pain d'avoine. Mme de Maintenon donna l'exemple (3).

---

(1) Ce prince était l'élève de Fénelon.

(2) Un certain nombre d'officiers au service de la Hollande s'avança jusques auprès de Versailles, et enleva le premier écuyer du roi. C'étaient presque tous des protestants français qui s'étaient choisi une nouvelle patrie par suite de la révocation de l'édit de Nantes. Les pages du roi coururent après eux, les firent prisonniers et délivrèrent le premier écuyer.

(3) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

Le roi se résigne, enfin, à demander la paix; ses ennemis exigent qu'il rende l'Alsace, une partie de la Flandre, et qu'il se joigne à eux pour chasser d'Espagne son petit-fils. *Puisqu'il faut faire la guerre, j'aime mieux*, dit Louis XIV, *la faire à mes ennemis qu'à mes enfants*. Et il se prépara à tenter encore la fortune en Flandre.

Villars commande, est blessé, et perd la bataille de Malplaquet, quoiqu'il fasse éprouver aux ennemis une perte de plus du double que la sienne (1).

Le roi, voyant les armées étrangères s'avancer pied à pied, et se croyant perdu, sollicite encore la paix en suppliant, et s'abaisse jusqu'à promettre de l'argent pour détrôner son petit-fils; mais on veut qu'il se charge seul de le chasser d'Espagne dans l'espace de deux mois.

Cette condition outrageante ne permet plus de négocier, et la guerre continue. Douai, Béthune, Aire, Saint-Venant sont pris par les confédérés. Leurs armes triomphent également en Espagne, et Philippe V est obligé d'abandonner, encore une fois, sa capitale. Le conseil de ce prince et la plupart des grands écrivent au roi de France pour lui demander le duc de Vendôme. Celui-ci part aussitôt, excite partout l'enthousiasme, poursuit les vainqueurs, détruit leur armée dans la célèbre bataille de Villaviciosa, rétablit tout, quand tout était désespéré, et affermit la couronne sur la tête de Philippe V (2).

---

(1) 11 septembre 1709. Le 28 mai précédent, Mme de Montespan était morte au couvent des Hospitalières de Saint-Joseph, où elle avait été faire pénitence de ses faiblesses criminelles. Le 6 juin de l'année suivante, la duchesse de la Vallière mourut au couvent des Carmélites où elle expiait depuis longtemps, par ses austérités et par ses larmes, les fautes de sa jeunesse. Personne n'ignore cette belle réponse qu'elle fit lorsqu'on vint lui annoncer la mort de son fils, le duc de Vermandois, qu'elle avait eu du roi : *Je dois pleurer*, dit-elle, *sa naissance encore plus que sa mort.* Il lui resta une fille qui épousa le prince Armand de Conti, neveu du grand Condé.

(2) On rapporte qu'après la bataille de Villaviciosa, le duc de Vendôme

La mort de l'empereur Joseph (1) et l'avénement de l'archiduc Charles, son frère, au trône impérial, changèrent bientôt la face des affaires.

Le même motif politique qui avait armé tant de nations contre Louis XIV, à cause de l'agrandissement de sa maison et de l'éventualité d'une réunion, dans les mêmes mains, des sceptres de France et d'Espagne, devait évidemment faire abandonner la cause du nouvel empereur, en ce qui concernait ses prétentions sur l'Espagne.

L'Angleterre signa donc une suspension d'armes avec le roi de France; Marlbourough, dont la femme avait encouru la disgrâce de la reine, fut rappelé et privé de ses emplois.

Mais le prince Eugène, nonobstant les conférences ouvertes à Utrecht, tenait toujours campagne et faisait de nouveaux progrès; son armée comptait vingt mille hommes de plus que l'armée française, et des détachements considérables avaient ravagé une partie de la Champagne et pénétré jusqu'aux portes de Reims.

Déjà l'alarme était à Versailles comme dans le reste du royaume.

La mort du fils unique du roi, arrivée depuis un an; le duc de Bourgogne, la duchesse de Bourgogne, leur fils aîné, enlevés rapidement depuis quelques mois et portés dans le même tombeau; le dernier de leurs enfants moribond, toutes ces infortunes domestiques, jointes aux étrangères et à la misère publique, faisaient regarder la fin du règne de Louis XIV comme un temps marqué pour la calamité (2).

On agita dans le conseil si le roi se retirerait au-delà de

---

dit à Philippe V, excédé de fatigue et témoignant le désir de se reposer : *Je vais vous faire donner le plus beau lit sur lequel jamais roi ait couché*; et il fit étendre à terre les drapeaux et les étendards pris sur les ennemis.

(1) Ce prince avait succédé, en 1705, à l'empereur Léopold, son père.

(2) VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*.

la Loire; mais ce prince, conservant un grand cœur au milieu des revers, déclara qu'en cas de nouveau malheur, il convoquerait toute la noblesse, qu'il la conduirait, malgré ses soixante-quatorze ans, et périrait à sa tête.

La destinée de la France était confiée à Villars; il fallait de toute nécessité vaincre, ou tout était perdu; et Villars, par une éclatante victoire, sauve la France à Denain (1).

La paix est signée à Utrecht en 1713; l'empereur seul résiste encore; mais Villars marche vers le Rhin, se rend maître de Spire, de Worms, de Landau, de Fribourg, et règle, en 1714, les conditions de la paix, à Rastadt, avec le prince Eugène (2).

La France, l'Europe enfin respirent. Mais Louis XIV, après tant de grandeur et tant d'humiliation, tant de prospérités et tant de désastres, menait une vie languissante et triste. Privé de tous ses enfants légitimes, ne laissant qu'un arrière-petit-fils en bas-âge, et, ne consultant que sa tendresse pour le duc du Maine et pour le comte de Toulouse, nés d'un double adultère avec Mme de Montespan, et qu'il avait légitimés, il les déclare héritiers de la couronne,

---

(1) 24 juillet 1712.

(2) Les principaux articles de la paix d'Utrecht et de la paix de Rastadt, furent la renonciation de Philippe V à la couronne de France; l'abandon de la Sicile au duc de Savoie avec le titre de roi; de la Flandre espagnole, du Milanais et du royaume de Naples à l'empereur; de Gibraltar, de l'île de Minorque, de Terre-Neuve, de la baie d'Hudson, de l'Acadie (nouvelle Écosse) à l'Angleterre. Louis XIV s'engagea à démolir le port de Dunkerque, abandonna une partie de ses conquêtes dans les Pays-Bas, recouvra Lille, Aire, Béthune, Saint-Venant, conserva Landau et la rive gauche du Rhin. L'électeur de Brandebourg fut reconnu roi de Prusse et obtint diverses possessions.

Le 8 septembre de la même année, le pape Clément XI donna la constitution *Unigenitus*, portant condamnation de cent une propositions tirées des *Réflexions morales sur les versets du Nouveau-Testament*, par le P. Quesnel. Quelques-unes des propositions de cet écrivain janséniste sont qualifiées d'hérésie. Cette constitution, à laquelle plusieurs prélats résistèrent avec obstination, troubla pendant plusieurs années l'Église de France.

eux et leurs descendants, à défaut des princes du sang (1), et ne craint pas d'outrager la morale et les lois.

Lorsqu'il vit approcher la mort, il dit avec calme à Mme de Maintenon : *J'avais cru qu'il était plus difficile de mourir ;* et prenant entre ses bras le jeune enfant qui devait lui succéder, il lui parla de la sorte :

« Vous allez être bientôt roi d'un grand royaume. Ce que « je vous recommande plus fortement est de n'oublier « jamais les obligations que vous avez à Dieu. Souvenez- « vous que vous lui devez tout ce que vous êtes. Tâchez de « conserver la paix avec vos voisins. J'ai trop aimé la « guerre ; ne m'imitez pas en cela, non plus que dans les « trop grandes dépenses que j'ai faites. Prenez conseil en « toutes choses, et cherchez à connaître le meilleur pour « le suivre toujours. Soulagez vos peuples le plus tôt que « vous le pourrez, et faites ce que j'ai eu le malheur de ne « pouvoir faire moi-même. »

Il mourut à Versailles le 1er septembre 1715, à l'âge de soixante-dix-sept ans, après en avoir régné soixante-douze.

Ses funérailles ne furent pas honorées par les regrets et les larmes du peuple. Les malheurs des dernières années, l'espoir d'un meilleur avenir et peut-être aussi le souvenir du despotisme et de la vanité de ce prince qui, rapportant tout à lui-même, avait épuisé la fortune publique dans la pompe de ses palais et de ses fêtes, firent oublier jusqu'aux sentiments de respect et de décence que l'on doit à la cendre des morts.

Mais quelles qu'aient été les fautes, les faiblesses, et l'intolérance de ce monarque superbe, qui ne se croyait pas d'égal sur la terre, on ne peut cependant se lasser d'admirer les merveilles de ce grand règne : Versailles, la façade du

(1) Cet édit fut enregistré au Parlement le 2 août 1714.

Louvre, les Invalides, les portes Saint-Denis et Saint-Martin, l'Observatoire, les immenses travaux faits à Brest, à Rochefort, à Toulon, le canal du Midi, creusé sur les plans de Riquet; les hôpitaux élevés dans les villes principales du royaume; les fortifications d'une multitude de places; l'établissement de Saint-Cyr, des Gobelins, d'un nombre infini de manufactures.

Quel siècle a produit de plus grands génies dans les arts, dans les lettres, dans l'administration, dans la guerre, dans le clergé? Corneille, Racine, Molière, éclipsèrent la gloire du théâtre grec, et resteront à jamais les premiers maîtres de la scène. Boileau, bien mieux que Horace, donna les règles et l'exemple du bon goût; La Fontaine fit oublier tous ses modèles par les grâces et la naïveté de ses compositions et de ses vers; Pascal fixa dans ses écrits les bornes de la langue, épurée par Vaugelas; La Rochefoucault continua, par ses *Maximes*, à former le goût de la nation, et à lui donner un esprit de justesse et de précision; La Bruyère employa dans ses *Caractères* un style rapide, nerveux, et des expressions pittoresques, qui frappent encore aujourd'hui; Pélisson, dans les mémoires qu'il composa pour Fouquet, égala Cicéron par sa touchante éloquence; et l'art de répandre des grâces jusques sur la philosophie fut une chose nouvelle, dont Fontenelle donna l'exemple dans son livre des *Mondes*. La plus noble, la plus sublime éloquence brilla dans Bossuet; la force du raisonnement, le talent de convaincre dans Bourdaloue; les pensées les plus douces, les peintures les plus pathétiques dans Massillon; l'harmonie de style dans Fléchier; les plus riches couleurs, les fleurs les plus suaves de la prose dans Fénelon; la noblesse des idées, la diction la plus pure dans *La recherche de la vérité*, par Mallebranche; et dans l'abbé Fleury, la majestueuse simplicité des anciens historiens.

Dans un discours remarquable et digne en tout de son

auteur (1), l'abbé Maury, après avoir énuméré la plupart des hommes célèbres de ce siècle, termine en disant que « c'est avec ce cortége de génies immortels que Louis XIV « se présente aux regards de la postérité. »

Mais quelle que soit la magnificence de ce spectacle, l'histoire ne saurait oublier que ce prince ruina et opprima la nation, qu'il bâillonna le Parlement, qu'il outragea les mœurs par ses adultères, qu'il persécuta tout à la fois les protestants et le Saint-Siége, qu'il sacrifia tout à sa vanité, qu'il ne chercha qu'à se faire craindre, jugeant trop au-dessous de lui de chercher à se faire aimer (2).

---

(1) *Discours de réception de l'Académie française.*

(2) Pour satisfaire la curiosité de quelques-uns de mes lecteurs, au sujet de l'*Homme au masque de fer*, dont le nom a fort intrigué Voltaire, et que tant de personnes regardent encore aujourd'hui comme un être inconnu et mystérieux, je dirai que c'était un comte italien appelé Matthioli, ancien secrétaire du duc de Mantoue; que ledit comte, étant venu à Versailles, obtint de grandes libéralités du roi, en promettant, au nom du duc de Mantoue, de laisser entrer des troupes françaises dans la forteresse de Casal; que ce fourbe, au lieu de tenir sa promesse, révéla tout à la cour de Turin, au sénat de Venise et au gouverneur espagnol de Milan, et reçut ainsi de l'argent de tout le monde. Louis XIV, indigné, donna l'ordre de faire enlever ce traître; ce qui fut exécuté aux environs de Turin. Catinat, qui l'arrêta, lui donna le nom de *Lestang*, afin que le véritable nom du prisonnier restât ignoré. Conduit d'abord à la citadelle de Pignerol, sous la garde de Saint-Mars, Matthioli fut ensuite enfermé à Exiles (an 1681), puis transporté aux îles Sainte-Marguerite, et, enfin, à la Bastille, où il mourut en 1703.

LXXXI.

RÈGNE DE LOUIS XV. — RÉGENCE DU DUC D'ORLÉANS. — DÉPLORABLE ÉTAT DES FINANCES. — LAW. — PESTE DE MARSEILLE. — SACRE DU ROI. — MORT DU RÉGENT. — MARIAGE DU ROI. — MINISTÈRE DU CARDINAL DE FLEURY. — OBSTINATION DES JANSÉNISTES. — CONVULSIONNAIRES. — OPPOSITION DU PARLEMENT. — GUERRE AVEC L'AUTRICHE. — CONDUITE HÉROÏQUE DE MARIE-THÉRÈSE. — MORT DU CARDINAL DE FLEURY. — CONTINUATION DE LA GUERRE. — PAIX D'AIX-LA-CHAPELLE. — ATTENTAT DU PARLEMENT DE PARIS CONTRE L'AUTORITÉ ECCLÉSIASTIQUE. — VIOLATION DE LA PAIX PAR L'ANGLETERRE. — NOUVELLES GUERRES. — PAIX DE PARIS. — ATTENTAT DE DAMIENS SUR LA PERSONNE DU ROI. — AFFAIRE DES JÉSUITES. — EXPULSION DE CETTE COMPAGNIE. — ÉCRITS DES PHILOSOPHES CONTRE LA RELIGION. — CONDAMNATION DE CES OUVRAGES PAR LE CLERGÉ. — CONDAMNATION DU CLERGÉ PAR LE PARLEMENT. — PLAINTES ET AVERTISSEMENTS DU CLERGÉ. — RÉUNION DE LA CORSE A LA FRANCE. — CRÉATION D'UN NOUVEAU PARLEMENT. — PARTAGE DE LA POLOGNE. — MORT DE LOUIS XV.

Louis XV n'avait que cinq ans et demi lorsqu'il succéda à son bisaïeul.

Le feu roi, par son testament, avait établi un conseil de régence, dont le duc d'Orléans devait être le chef, mais le duc de Maine devait avoir la tutelle et le commandement des troupes.

Le régent se trouvait ainsi n'avoir qu'un vain titre, sans puissance réelle, et ce n'était pas assez pour son ambition. Il se présenta donc le 2 septembre au Parlement, avec un nombreux cortége de princes, de pairs, de courtisans, et le testament ayant été cassé, il fut nommé régent du royaume avec plein pouvoir de composer le conseil comme il lui plairait.

C'était un prince versé dans les sciences, doué de talents militaires, distingué par son esprit, mais fort méprisable par ses mœurs et très-décrié pour ses débauches.

La dette de l'État s'élevait à deux milliards soixante-deux millions.

Pour en finir tout d'un coup, on proposa la banqueroute, mais le régent rejeta ce moyen extrême, et ne fit guère mieux. On poursuivit les traitants; on réduisit de moitié une multitude de rentes; on supprima, sans en rembourser le prix, un grand nombre d'offices vendus sous le précédent règne; et l'on refondit les monnaies pour en altérer la valeur. Mais les caisses des receveurs n'en étaient pas moins vides, et l'on ne pouvait plus payer la solde des troupes.

Un Ecossais, du nom de Law, monte, en 1716, une banque qui se charge de toute sorte d'affaires, de gestions, de dépôts, d'escomptes, et qui délivre, en échange, des billets payables à vue.

Cette banque, à laquelle on joint une compagnie du Mississipi, obtient un immense succès. Déclarée banque du roi en 1718, elle acquiert le privilége de l'ancienne compagnie des Indes, et se trouve enfin chargée des fermes générales du royaume; dès lors, toute la fortune publique est concentrée dans les mains de Law..

La variation et le discrédit des monnaies font rechercher avec avidité le papier de la banque, qui paraît seul invariable et supérieur à la valeur du numéraire. On échange donc l'or et l'argent contre ce papier; les actions de la compagnie obtiennent une hausse prodigieuse et donnent lieu à l'agiotage le plus effréné, le plus scandaleux. La rue Quincampoix, théâtre de ces négociations, est encombrée sans cesse de gens de tout âge, de tout sexe, de toute condition qui, emportés par la fureur du jeu, se ruinent ou s'enrichissent en quelques heures. Les étrangers accourent en foule et tentent la fortune avec la même passion et le même délire.

Emporté par le mouvement rapide d'une entreprise si gigantesque et si compliquée; ivre d'ailleurs de l'ivresse

publique, Law avait émis une masse de billets infiniment supérieure à tout le numéraire de la France.

On commence, enfin, à s'apercevoir que tout ce papier n'est qu'une richesse fictive, et chacun cherche à le convertir en espèces ; mais la disproportion étant énorme, le crédit tombe tout à coup ; c'est en vain que, pour le relever, le régent fait défense aux particuliers de garder chez eux plus de cinq cents livres d'argent comptant ; les perquisitions, les confiscations, les moyens violents et odieux auxquels on a recours pour faire exécuter cette mesure, achèvent de détruire toute illusion et toute confiance.

Le Parlement, ayant voulu résister à toutes ces innovations, est exilé à Pontoise, et peu de temps après (1), Law, chargé de l'exécration publique, quitte la France en fugitif et va mourir, quelques années après, à Venise, dans un état voisin de l'indigence.

La constatation du chiffre de la dette et la vérification des titres de créances, sont confiés aux frères Pâris, et le montant à liquider en numéraire effectif, s'élève à près de dix-sept cent millions, dont l'Etat se trouve chargé. C'est ainsi, dit Voltaire, que finit ce jeu prodigieux de la fortune, qu'un étranger inconnu avait fait jouer à tout une nation.

Des événements importants s'étaient passés dans cet intervalle.

Le cardinal Albéroni, premier ministre de Philippe V, avait tenté de réunir la Sardaigne et la Sicile au royaume d'Espagne, de renverser le gouvernement de Georges Ier en Angleterre, et d'exciter une guerre civile en France, pour faire donner la régence à Philippe, son maître. Le duc d'Orléans s'était uni avec l'Angleterre, avec la Hollande, avec l'empereur. Les Espagnols, maîtres de la Sicile, avaient

(1) Décembre 1720.

perdu contre les Anglais la plus grande partie de leur flotte, et avaient été contraints d'abandonner leur conquête, tandis que les Français s'emparaient de plusieurs places en Espagne (1).

Philippe V, pour obtenir la paix, renvoya son ministre. La Sicile fut donnée à l'empereur, et le duc de Savoie reçut en échange la Sardaigne.

Pendant ce temps (en 1720), la peste, apportée à Marseille par un navire venant de Saïde (2), exerçait d'effrayants ravages en Provence; on ne voyait que morts et mourants, des populations désolées, éperdues, livrées au désespoir.

C'est au milieu de cet affreux spectacle, que l'immortel Belzunce vient donner au monde l'exemple du dévouement le plus héroïque, de la plus touchante, de la plus vive charité. On le voit partout, prodiguant ses soins aux malades, administrant les sacrements, portant partout des secours et des consolations, s'occupant de tout et de tous, excepté de lui-même. Pour apaiser la colère céleste, ce vertueux prélat, qui avait transformé son palais en hôpital, et qui l'avait eu deux fois encombré de cadavres, fait, le 1er novembre, une procession solennelle, où il marche nu-pieds, la corde au cou, et tenant à la main une croix; arrivé sur le *Cours*, où un autel avait été dressé, il consacre

(1) An 1719. Le 15 avril de la même année, Mme de Maintenon mourut à la maison royale de Saint-Cyr, où elle s'était retirée depuis la mort de Louis XIV, et où elle vivait dans la pratique de toutes les vertus, partageant, avec les maîtresses, les soins pénibles de l'éducation, enseignant aux pensionnaires les éléments de la religion, à lire, à écrire et à travailler, et faisant tout cela avec la douceur et la patience qu'on apporte dans ce que l'on fait pour la religion. Voici en quels termes le duc de Bourgogne parlait d'elle : « Une femme que la Providence élève au-dessus de son « état, et qui ne se méconnaît pas; qui se voit au comble de la faveur et « n'a point d'ambition; qui n'a de richesses que pour secourir les « malheureux, de crédit que pour les protéger; une femme qui serait ca« pable de conduire les plus grandes affaires, et qui ne voit de grande « affaire pour elle que celle de son salut. »

(2) Ville bâtie sur l'emplacement de l'ancienne Sidon.

la ville et les habitants au *Cœur de Jésus*. Les échevins s'engagent à entendre la messe tous les ans le jour du Sacré-Cœur, à y offrir un flambeau orné de l'écusson de la ville et à se trouver le soir à une procession générale, en action de grâce de la cessation du fléau (1).

La bulle *Unigenitus*, qui avait trouvé quelque opposition en France, fut acceptée quelque temps après, par le cardinal de Noailles, et enregistrée par le Parlement.

Le ministre Dubois, qui avait obtenu ce résultat par ses démarches et sa fermeté, fut nommé cardinal par le pape Innocent XIII. Il était déjà archevêque de Cambrai, et n'avait dû son élévation qu'à ses intrigues, qu'à ses complaisances pour le duc d'Orléans, dont il avait été l'instituteur, et dont il approuvait l'immoralité.

Le 25 août 1722, le roi Louis XV fut sacré à Reims, dans le plus grand appareil, et tint, le 22 février de l'année suivante, un lit de justice, au Parlement, où il déclara sa majorité.

L'infante d'Espagne, âgée de quatre ans, arrivait en même temps à sa cour, suivant les conventions passées entre la cour d'Espagne et le régent qui avait mis pour condition de la paix le mariage de cette princesse avec le roi et celui de Mlle de Montpensier, sa fille, avec le prince des Asturies.

Le cardinal Dubois, qui depuis quelque temps était premier ministre, étant mort au mois d'août (2), le duc d'Orléans lui succéda dans ce titre, et fut emporté quatre mois après par une attaque d'apoplexie.

Cette époque de la régence est tristement célèbre dans l'histoire de France.

---

(1) On ignore le chiffre exact des victimes; mais les seules villes de Marseille, Arles, Aix et Toulon perdirent près de quatre-vingt mille habitants.

(1) An 1723.

La corruption, l'immoralité furent sans voiles ; la vertu seule dut se cacher.

Les seigneurs, à l'exemple du maître, tiraient vanité de leurs scandaleuses orgies, de leurs honteux désordres, et de tout ce qu'il y a de plus abject dans le vice.

C'est alors que commencent à se répandre ces principes d'irréligion et d'incrédulité qui devaient porter des fruits si amers.

C'est alors que Montesquieu, flattant le goût de cette société corrompue, publiait son livre de *Lettres persanes* (1), et fournissait un nouvel aliment à la dépravation des mœurs par des détails licencieux, et à la malignité de l'esprit par des sarcasmes irréligieux (2).

Alors aussi le jeune Arouet préludait par quelques poésies à cette guerre indécente, acharnée, sacrilége qu'il fit à la religion.

Le duc de Bourbon, nommé premier ministre après la mort du duc d'Orléans, garda peu de temps le pouvoir. Son ministère n'est, en quelque sorte, connu que par l'insulte qu'il fit au roi d'Espagne en lui renvoyant l'infante, et en faisant épouser à Louis XV Marie Leczinska, fille de Stanislas, ancien roi de Pologne, alors retiré à Veissembourg.

Le duc ayant été disgracié, le cardinal de Fleury, précepteur du roi, fut mis à la tête des affaires, quoiqu'il eût soixante-treize ans, et dirigea l'Etat pendant seize ans encore avec une habileté, avec une sagesse qui excitèrent à la fois l'admiration de la France et de l'étranger. Il fut, dit Voltaire, simple et économe en tout, sans jamais se démentir. L'élévation manquait à son caractère ; ce défaut tenait à des vertus qui sont la douceur, l'égalité, l'amour de l'or-

(1) Cet ouvrage fut publié en 1721.

(2) Voy. la *Notice sur la vie de Montesquieu*, par M. C.-A. Walckenaer, en tête de l'édition des œuvres de Montesquieu, publiée en 1838, par les frères Didot.

dre et de la paix. Il prouva que les esprits doux et conciliants sont faits pour gouverner les autres. Il conserva, dans toutes les agitations de la cour, pendant la minorité, la bienveillance du régent et l'estime générale; ne cherchant point à se faire valoir, ne se plaignant de personne, ne s'attirant jamais de refus, n'entrant dans aucune intrigue; mais il s'instruisait en secret de l'administration intérieure du royaume, et de la politique étrangère. Sa place ne changea rien dans ses mœurs; on fut étonné que le premier ministre fût le plus aimable et le plus désintéressé des courtisans. Le bien de l'État s'accorda longtemps avec sa modération. On avait besoin de cette paix qu'il aimait; et tous les ministres étrangers crurent qu'elle ne serait jamais rompue pendant sa vie. Il laissa tranquillement la France réparer ses pertes et s'enrichir par un commerce immense, sans faire aucune innovation; traitant l'État comme un corps puissant et robuste qui se rétablit de lui-même; haïssant tout système, parce que son esprit était heureusement borné, ne comprenant absolument rien à une affaire de finance; exigeant seulement des sous-ministres la plus sévère économie; incapable d'être commis d'un bureau, et capable de gouverner l'État.

Cependant l'Église de France était encore troublée par l'obstination du parti janséniste. M. de Soanen, évêque de Senez qui, dans un mandement, avait pris la défense des *Réflexions morales* du P. Quesnel, condamnées par la constitution *Unigenitus*, ayant été déclaré suspendu des fonctions de l'ordre épiscopal et sacerdotal par un concile convoqué à Embrun, les libelles les plus violents furent répandus dans le public, et l'on vit paraître une consultation, signée par cinquante avocats de Paris, en faveur du prélat condamné.

Ainsi, de simples laïques s'élevaient contre les décisions d'un concile, et s'érigeaient en docteurs de la loi.

Le roi, sur les conclusions d'une assemblée d'évêques chargés de l'examen de cette production, donna, le 10 mai 1728, une déclaration portant des peines contre ceux qui attaqueraient les bulles reçues dans le royaume, et s'écarteraient du respect dû au pape et aux évêques. Mais, le parti ne cessant de se plaindre, d'écrire, d'agir, de fomenter la révolte contre l'autorité du Saint-Siége, Louis XV, fatigué de tant d'insubordination, et voulant assurer l'exécution des bulles contre le jansénisme, rendit, en mars 1730, une ordonnance qui prescrivait la signature du *Formulaire* (1) à tous les ecclésiastiques, sous peine de perdre leurs bénéfices, et qui, pour porter remède aux appels comme d'abus, déclarait qu'ils n'auraient aucun effet suspensif.

Afin de prévenir toute opposition à cette ordonnance, le roi tient un lit de justice où il la fait enregistrer.

Mais le Parlement refuse de l'exécuter, et reçoit l'appel de trois prêtres, en leur défendant d'obéir aux ordonnances de leur évêque. Quarante avocats signent en leur faveur une consultation dans laquelle le dogme de la souveraineté du peuple se trouve proclamé. Cette pièce est supprimée par un arrêt du conseil; et, le 10 janvier 1731, M. de Vintimille, archevêque de Paris, fait paraître une ordon-

---

(1) En 1661, l'Assemblée du clergé de France et la Faculté de Théologie de Paris, avaient ordonné la signature d'un *formulaire* conçu en ces termes, afin de forcer les sectaires rebelles dans toutes les équivoques par lesquelles ils se défendaient : « Je me soumets sincèrement à la « constitution du pape Innocent X du 31 mai 1653, selon son véritable « sens qui a été déterminé par la constitution de notre Saint-Père « Alexandre VII du 16 octobre 1656. Je reconnais que je suis obligé, en « conscience, d'obéir à ces constitutions et je condamne de cœur et « de bouche la doctrine des cinq propositions de Cornélius Jansénius, « contenues en son livre intitulé *Augustinus*, que ces deux papes et les « évêques ont condamnée, laquelle doctrine n'est point celle de saint « Augustin que Jansénius a mal expliquée contre le vrai sens de ce « docteur. »

nance dans laquelle, réfutant la consultation, il établit :

1° Que l'Eglise est une véritable puissance, indépendante, pour ce qui la regarde, comme la puissance temporelle;

2° Que les évêques ont le droit de faire des lois;

3° Que l'Église a une véritable juridiction, qui n'est pas bornée au fond de la conscience, mais qui s'étend au-dehors et qui lui donne droit de prononcer des censures;

4° Qu'elle a un pouvoir coactif, qui s'exerce par la menace, ou l'imposition des peines spirituelles;

5° Enfin, que la destinction établie dans le mémoire entre le fond et l'exercice du pouvoir des clefs est fausse, inconnue à l'antiquité, inventée par les auteurs protestants et répétée par Richer et Quesnel.

Plusieurs évêques écrivent dans le même sens; mais le Parlement ne craint pas de s'ériger en concile, en condamnant leurs mandements; et cette confusion des pouvoirs détermine le roi à commander un silence absolu sur toutes ces questions.

Les jansénistes, voyant leur cause perdue, emploient alors d'autres moyens; ils préconisent comme saint un diacre nommé Pâris, qu'ils avaient eu dans leur parti, et qui avait été inhumé dans le cimetière de Saint-Médard, en 1727.

Le bruit se répand qu'il se fait des miracles sur son tombeau; une foule considérable s'y porte et l'on y voit se passer les scènes les plus étranges, les plus ridicules, les plus impies; ce sont des cris confus, des contorsions indécentes, des actes de forcenés qui excitent la pitié des gens sensés, les railleries des libertins et les déclamations des ennemis de la foi.

Cependant, le Parlement supprime un décret et un bref donnés par le pape contre la vie du diacre Pâris et contre ses prétendus miracles; et comme le délire va toujours

croissant, le gouvernement prend, enfin, le parti de faire fermer le cimetière et de défendre de faire aucune poursuite devant les cours au sujet des miracles et de tout ce qui pouvait y avoir rapport. Deux conseillers des plus exaltés, ayant été exilés, tous leurs collègues refusent de rendre la justice et résistent aux ordres du roi; quatre d'entre eux sont arrêtés; cent cinquante donnent leur démission. On négocie avec eux, l'on finit par s'accommoder, et les démissionnaires reprennent leurs fonctions.

Les *convulsionnaires*, chassés du cimetière de Saint-Médard, donnent leurs représentations dans plusieurs maisons de la capitale, et leurs extravagances vont si loin, que le roi se voit obligé de défendre leurs assemblées, sous peine d'emprisonnement.

Le 25 avril 1733, le Parlement de Paris supprime deux écrits en faveur de la bulle *Unigenitus*.

Le 1er mai, un arrêt du conseil déclare nul celui du Parlement; et le lendemain, le Parlement déclare à son tour : « Qu'en toute occasion, la compagnie représenterait au roi « les conséquences de l'arrêt du 1er mai, et combien il était « important, pour l'intérêt du roi et le maintien de la tran- « quillité, qu'on ne pût révoquer en doute *la compétence « du Parlement, à l'effet d'empêcher qu'on ne donnât à la « bulle le caractère de règle de foi,* qu'elle n'a reçue par « *aucune décision de l'Eglise,* et qu'elle ne peut avoir *par sa « nature;* et, au surplus, que la compagnie persistait dans « ses arrêts. »

Ce nouvel attentat contre l'autorité spirituelle et temporelle ne fut point réprimé, le gouvernement redoutant les conséquences d'un conflit, et ne se sentant pas la force de persister dans ses poursuites.

A l'extérieur, la paix venait d'être rompue par suite de la mort d'Auguste II, roi de Pologne.

Stanislas, qui avait déjà possédé cette couronne, fut élu

de nouveau ; mais l'empereur Charles VI, soutenu par la Russie, fit faire une autre élection, et son neveu, l'électeur de Saxe, fils du roi défunt, l'emporta sur son concurrent.

Louis XV, apprenant que Stanislas, son beau-père, est assiégé à Danzick par une armée russe, lui envoie quinze cents hommes ; mais ce faible secours ne peut sauver la ville, et Stanislas, dont la tête est mise à prix, parvient à s'échapper à travers les plus grands dangers.

L'ambassadeur de France auprès de la Pologne est fait prisonnier de guerre, et les quinze cents soldats, malgré leur capitulation, sont transportés auprès de Pétersbourg.

Le gouvernement français eût entièrement perdu cette réputation nécessaire au maintien de sa grandeur, s'il ne se fût vengé de ces outrages.

L'éloignement des lieux ne permettait pas qu'on marchât contre les Russes, et la politique voulait que toute la vengeance tombât sur l'empereur. On s'unit, en conséquence, avec l'Espagne et la Sardaigne qui désiraient également affaiblir l'Autriche et s'agrandir à ses dépens.

Le maréchal de Berwich, investi du commandement de l'armée qui doit agir en Allemagne, est bientôt maître de la campagne sur le Rhin, et meurt frappé d'un boulet de canon, sous les murs de Philisbourg. Villars, généralissime des armées confédérées, obtient, en Italie, de rapides succès, s'empare de Milan et finit, à quatre-vingt-trois ans, sa glorieuse carrière, enviant la mort de Berwich (1).

Pressé de tous côtés et accablé par de nouvelles défaites, l'empereur sollicite la paix ; et elle est signée à Vienne en 1738. L'Espagne obtient pour don Carlos le royaume de Naples et la Sicile en échange des duchés de Parme, de

---

(1) *Cet homme a toujours été heureux*, dit Villars avec humeur, en apprenant la fin militaire de son collègue.

Plaisance et de la Toscane; le roi de Sardaigne eut une portion du Milanais; et Stanislas, renonçant au royaume de Pologne, garda le titre de roi, et reçut en dédommagement, le Barrois et la Lorraine, reversibles, après sa mort, à la couronne de France.

Ainsi, l'empereur perdit presque toute l'Italie pour avoir donné un roi à la Pologne, et Louis XV qui, dans cette dernière guerre, n'envisageait pour lui que sa propre gloire, l'abaissement de ses ennemis et le succès de ses alliés, en recueillit des avantages qu'il n'avait ni ambitionnés, ni prévus.

Pendant le cours de ces événements, des productions dangereuses avaient cependant donné l'éveil à ce même Parlement qui, par ses attaques réitérées contre l'autorité du pape, avait si bien secondé les projets des nouveaux *philosophes*.

Après avoir publié la *Henriade* et composé *l'Epître à Uranie*, Voltaire, qui travaillait alors au poëme immoral dont, même le titre, est un outrage à la décence, venait de faire paraître ses *Lettres philosophiques* dans lesquelles, parlant de tout, effleurant tout, il critiquait tout avec ce ton léger et malin, dans lequel il excellait.

Un arrêt du 10 juin 1734 condamna au feu ce dernier ouvrage, et exila l'auteur à Auxonne.

Mais l'esprit d'opposition n'en était pas moins ardent parmi les magistrats de cette compagnie; quatre ans après, un autre arrêt supprimait la bulle de canonisation de saint Vincent-de-Paul (1), parce qu'on y parlait du jansénisme et du zèle du saint à le combattre.

---

(1) Arrêt du 4 janvier 1738. Le pape Clément XII avait canonisé Vincent de Paul et Jean Francois Régis le 16 juin 1737. Le 28 avril de l'année suivante, le même pape donna une bulle pour condamner et défendre la société et les réunions des *Francs-Maçons*. Son successeur, Benoît XIV, renouvela cette condamnation en 1751.

Tandis que tous les hommes pieux gémissaient de tous ces scandales, et voyaient avec effroi les notions d'ordre, de soumission et d'autorité s'affaiblir de plus en plus, la mort de l'empereur Charles VI (1), vint entraîner de nouvelles guerres.

Ce prince, ne laissant pas d'enfants mâles, et voulant assurer le trône à Marie-Thérèse, sa fille, avait fait une pragmatique, dont l'exécution avait été garantie par presque toutes les puissances. Mais à peine eut-il fermé les yeux, que Charles-Albert, électeur de Bavière, Auguste III, roi de Pologne, électeur de Saxe, et le roi d'Espagne, Philippe V, élevèrent des prétentions sur ce vaste héritage. Cependant, Marie-Thérèse en prit possession, reçut les hommages des Etats d'Autriche, les serments des députés des provinces d'Italie et de la Bohême, et gagna surtout l'esprit des Hongrois en se soumettant à prêter l'ancien serment du roi André II, fait en 1222 : « *Si moi ou quel-* « *ques-uns de mes successeurs, en quelque temps que ce* « *soit, veut enfreindre vos priviléges, qu'il vous soit per-* « *mis, en vertu de cette promesse, à vous et à vos descen-* « *dants, de vous défendre sans pouvoir être traités de re-* « *belles.* »

Mais déjà les puissances armaient pour faire un empereur.

Frédéric III, roi de Prusse, qui avait vainement demandé la Silésie à cette princesse pour prix des secours qu'il lui offrait, venait d'envahir cette province, et gagnait contre les Autrichiens la bataille de Molswitz.

Le ministère français avait hésité longtemps à se déclarer; le cardinal de Fleury (2), âgé de quatre-vingt-sept ans, ne voulait commettre ni sa réputation, ni sa vieillesse, ni

(1) Octobre 1740.

(2) Voltaire, *Siècle de Louis XV.*

la France à une guerre nouvelle. Il était d'ailleurs retenu par la pragmatique authentiquement garantie.

Mais les intrigues et les pressantes instances du comte, depuis maréchal de Belle-Isle, prévalurent, et l'entreprise fut résolue.

On conclut donc un traité avec l'électeur de Bavière, auquel on destinait l'empire ; on lui fournit de l'argent et des troupes ; on se mit d'accord avec le roi d'Espagne, le roi de Prusse et le roi de Pologne ; on régla le partage des provinces qu'ils devaient avoir ; l'on ne laissait à Marie-Thérèse que la Hongrie, les Pays-Bas et la Basse-Autriche ; la France seule n'y gagnait rien ; elle ne voulait, par ce démembrement, qu'affaiblir la puissance autrichienne ; mais Louis XV manquait à la foi des traités,.en ne respectant point la pragmatique.

Le roi d'Angleterre avait levé trente mille hommes pour prêter secours à la fille de Charles VI ; mais, menacé pour ses Etats du Hanôvre, par l'armée du maréchal de Maillebois qui se trouvait en Westphalie, il se vit obligé de souscrire à la neutralité.

Cependant l'électeur de Bavière se rend maître de Passau, arrive à Lintz, et quelques-uns de ses détachements s'avancent jusqu'à trois lieues de Vienne.

La ruine de Marie-Thérèse paraît inévitable ; mais cette reine courageuse ne craint pas de lutter encore ; elle assemble à Presbourg les Etats de Hongrie, et tenant entre ses bras son fils aîné presque encore au berceau, elle s'exprime ainsi :

« Abandonnée de mes amis, persécutée par mes enne-
« mis, attaquée par mes plus proches parents, je n'ai de
« ressource que dans votre fidélité, dans votre courage et
« dans ma constance. Je mets en vos mains la fille et le fils
« de vos rois qui attendent de vous leur salut. » A ces mots tous les palatins, attendris, tirent leurs sabres et s'écrient :

Moriamur pro rege nostro Mariâ Theresiâ, **mourons pour notre *roi* Marie-Thérèse.**

L'armée française s'empare de Prague, d'où l'électeur de Bavière, proclamé roi de Bohême, va recevoir à Francfort la couronne impériale, sous le nom de Charles VII.

Mais la Hongrie entière avait pris les armes, l'Angleterre et la Hollande envoyaient des secours en argent, et la mésintelligence se glissait parmi les troupes alliées, qui s'affaiblissaient d'ailleurs de jour en jour. Prague est bloquée et reprise par les Autrichiens; et le maréchal de Belle-Isle, n'ayant plus avec lui qu'environ quinze mille hommes, est forcé de battre en retraite.

Le cardinal Fleury étant mort (1), au milieu de ces revers, Louis XV prit la résolution de gouverner par lui-même et de se rendre à l'armée.

Le maréchal de Noailles, chargé de surveiller l'armée anglaise et hanovrienne, avait manœuvré avec tant d'habileté, qu'il tenait cette armée bloquée près de Dettingen (2), et la réduisait, sous peine de mourir de faim, à s'engager dans un étroit défilé, sur lequel plongeaient, des deux côtés, des batteries françaises, qui ne pouvaient manquer d'écraser l'ennemi. Il s'agissait donc seulement d'attendre qu'il vînt lui-même se livrer; et le maréchal avait expressément donné cet ordre au duc de Grammont, son neveu; c'était un de ces moments décisifs, qui changent entièrement la face des affaires et mettent fin à une guerre.

Mais cette indiscipline et cette ardeur précipitée, qui avaient fait perdre les batailles de Poitiers, de Créci, d'Azincourt, firent également avorter le fruit des plus belles dispositions.

Grammont, au lieu d'attendre, abandonne ses positions

---

(1) 29 janvier 1743.

(2) Village de Bavière à trois lieues de Hanau et d'Aschaffembourg.

pour s'élancer sur l'ennemi ; empêche, par son mouvement, ses batteries de faire feu, et se trouve exposé lui-même au feu le plus meurtrier.

Attirés par le péril qu'il court, plusieurs régiments arrivent en désordre, et soutiennent pendant trois heures un combat acharné ; mais les Anglais ont pour eux l'avantage du nombre et de la position.

Le maréchal de Noailles ordonne la retraite. De son côté, le maréchal de Broglie ne pouvant se soutenir sur le Danube, la Bavière est évacuée, l'empereur Charles VII reste sans Etat, sans espérance, et le théâtre de la guerre est reporté sur le Rhin.

Louis XV se met en campagne l'année suivante (1), entre en Flandre, s'empare de Courtrai, de Menin d'Ypres, et se voit déjà maître d'une grande partie du pays, lorsqu'il apprend que les Autrichiens ont passé le Rhin du côté de Spire, que l'Alsace est entamée, et la Lorraine exposée ; il dirige aussitôt les principales forces sur Metz, et arrive lui-même dans cette ville, où il est atteint d'une fièvre putride qui, en peu de jours, le réduit à l'extrémité.

A cette nouvelle, Paris est consterné, les églises s'ouvrent, le peuple s'y précipite ; les larmes et les prières se confondent, c'est comme une famille qui tremble pour les jours d'un père. Mais bientôt des transports de joie succèdent à la désolation, le roi est guéri, et ce prince, touché de tant

(1) An 1744. Au mois de février de cette même année, une escadre espagnole et une escadre française réunies attaquèrent la flotte anglaise qui bloquait le port de Toulon, et quoique celle-ci eût en ligne un plus grand nombre de vaisseaux, la victoire fut indécise, et la mer fut libre pendant quelque temps. Un mois auparavant une expédition avait été tentée par la France en faveur du prince Charles Édouard, héritier des Stuart; mais une tempête ayant dispersé la flotte, cette entreprise fut sans succès. Ce prince débarqua l'année suivante en Écosse suivi de quelques officiers, et obtint d'abord quelques avantages ; mais, vaincu à Culloden, en 1746, il fut obligé de se cacher, et il ne parvint à regagner la France qu'à travers mille dangers.

d'affection, demande, non sans raison, ce qu'il a fait pour la mériter.

Cependant l'armée autrichienne, contre laquelle le roi, retenu par sa maladie, avait envoyé le maréchal de Noailles (1), se retirait et repassait le Rhin, en apprenant les mouvements du roi de Prusse qui, d'accord avec la France, entrait avec de grandes forces en Bohême et en Moravie.

Louis XV prend Fribourg et assiste, l'année suivante, avec le dauphin, à la bataille de Fontenoi, où ses troupes, commandées par le maréchal de Saxe qui, se trouvant malade, se faisait porter dans les rangs en litière, remportent une victoire complète sur l'armée anglaise.

La prise de Tournai et des principales places de Flandre, fut le résultat et le prix de cette action mémorable, qui décida, de ce côté, du sort de la guerre.

Mais il n'en était pas de même du côté des Alpes. De grands revers avaient succédé aux prospérités les plus rapides, et la France perdait en Italie, plus qu'elle ne gagnait en Flandre.

La paix que le roi de Prusse avait signée avec Marie-Thérèse ayant permis à l'Autriche d'envoyer de nouvelles troupes en Italie, les Français et les Espagnols sont battus près de Plaisance et forcés d'évacuer le pays. Gênes se rend à l'armée autrichienne et piémontaise, qui passe le Var et se répand bientôt dans la Provence. Le maréchal de Belle-Isle l'en chasse, et Gênes, cruellement opprimée, se soulève, secoue le joug, est assiégée de nouveau et sauvée par Boufflers et par Richelieu.

Le maréchal de Saxe, vainqueur à Rocoux et à Lawfeld, étend ses conquêtes, assure la liberté de ses opé-

---

(1) Louis XV, étant encore en danger, fit informer ce maréchal de sa situation : « Écrivez, lui dit-il, au comte d'Argenson, que pendant qu'on portait Louis XIII au tombeau, le prince de Condé gagnait une bataille. »

rations dans le Brabant, et le comte de Lowendal gagne le bâton de maréchal par la prise de Berg-op-Zoom (1).

Mais, d'un autre côté, la marine française, luttant contre des forces triples, en vue du cap Finistère, avait été détruite par les Anglais, qui accablaient en même temps les possessions de la France en Amérique et en Asie.

Enfin, les Piémontais avaient eu l'avantage au col d'Exilles, et les puissances ennemies comptaient sur le secours d'une armée russe pour arrêter les succès du roi en Hollande. Déjà Maestricht était près de se rendre au maréchal de Saxe, qui l'assiégeait, après une marche savante, et de là l'on allait droit à Nimègue.

Les ennemis, effrayés, sollicitent la paix, et Louis XV, qui l'avait vainement demandée après chaque victoire, déclare qu'il veut la faire *non en marchand, mais en roi;* en effet, il n'exigea rien pour lui, et il restitua ses conquêtes; mais le roi de Prusse garda les siennes; dom Philippe, frère de dom Carlos, obtint les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla; le roi de Sardaigne reçut, pour prix de son alliance avec Marie-Thérèse, une partie du Milanais, et Gênes rentra dans tous ses droits.

Cette paix, qui fut signée à Aix-la-Chapelle, au mois d'octobre 1748, faisait espérer une tranquillité durable, et cependant les puissances restèrent armées comme si elles avaient toujours la crainte de la guerre.

La France, plus qu'aucun autre pays, avait besoin de repos pour rétablir ses finances, son commerce et sa marine; mais on fit peu d'efforts pour atteindre ce but, le roi songeant bien moins à pourvoir aux besoins de l'État qu'à satisfaire ses passions.

Par un édit du mois d'août 1749, il fut fait défense à tous les membres des communautés religieuses d'acquérir

(1) Lawfeld, célèbre par la victoire de ce maréchal, est près de Liége.

ou de recevoir aucuns fonds, rentes ou maisons, sans y être autorisés par lettres-patentes. Montesquieu, dans son *Esprit des lois*, publié l'année précédente, à Genève, avait posé le principe en disant que *les biens du clergé devaient être bornés* (1).

Le Parlement, s'obstinant de plus en plus dans sa lutte contre l'autorité ecclésiastique, osa s'immiscer dans les choses saintes en voulant obliger les curés à donner les sacrements.

L'archevêque de Paris, M. de Beaumont, espérant ramener à l'orthodoxie le parti janséniste, par une mesure qui était dans son droit, avait ordonné de refuser les sacrements à ceux qui adhéraient aux opinions condamnées par la bulle *Unigenitus;* et, à cet effet, il avait prescrit des billets de confession pour savoir si le malade était catholique et s'il s'était confessé à un prêtre approuvé.

Le Parlement, prétendant qu'on ne peut séparer le *spirituel du civil,* déclare que le refus des sacrements est un scandale, fait mettre en prison un curé de Paris et rend un arrêt de règlement (2) portant « défense à tous ecclésiastiques de faire aucun *acte tendant au schisme*, notamment « de faire aucun refus public des sacrements, sous prétexte « de défaut de confession, ou de déclaration du nom du « confesseur, ou d'acceptation de la bulle *Unigenitus*. »

Louis XV casse cet arrêt, et, peu de temps après (3), vingt-un évêques, assemblés à Paris, adressent des *représentations* à ce prince contre les entreprises intolérables des tribunaux. Les prélats de presque tous les diocèses font entendre les mêmes plaintes ; mais la plupart de leurs écrits sont *flétris* par des arrêts.

(1) Liv. XXV, chap. v.
(2) 18 avril 1752.
(3) 11 juin.

Le Parlement, à son tour, arrête des remontrances au roi (1), fait saisir le temporel de l'archevêque de Paris pour refus d'extrême-onction, et convoque les pairs pour le juger.

Le roi casse l'arrêt et défend l'assemblée des pairs. Les chambres refusent d'entendre leur premier président, qui voulait donner lecture de l'ordre du roi.

Dans l'intervalle, l'évêque d'Orléans est condamné à six mille livres d'amende, et un curé banni à perpétuité.

Le roi donne des lettres-patentes pour surseoir à l'exécution des arrêts.

Le Parlement arrête encore des remontrances; le roi ne veut pas les recevoir. Les magistrats suspendent alors le cours de la justice, et, sur le refus qu'ils font *d'obtempérer* aux lettres de jussion, qui leur ordonnent de remplir leurs devoirs, ils sont exilés (2); mais on les rappelle un an après, et, devenus plus audacieux depuis leur retour, ils exilent l'archevêque de Paris; et plusieurs Parlements de province, imitant leur exemple, punissent également divers prélats, emprisonnent et bannissent des grands-vicaires et des curés.

« On voyait tous les jours, dit Voltaire, le bourreau oc-
« cupé à brûler des mandements d'évêques et les recors de
« la justice faisant communier les malades la baïonnette au
« bout du fusil. »

Tel était le triste et désolant spectacle que présentaient l'Église et la monarchie de France; et, pendant ce temps, d'Alembert et Diderot éditaient l'*Encyclopédie*, dont un arrêt du conseil (3) avait supprimé les deux premiers volumes *comme renfermant des maximes tendantes à détruire l'autorité royale, à établir l'esprit d'indépendance et de ré-*

(1) 4 janvier 1753.
(2) 9 mai 1753.
(3) 7 février 1752.

volte, et, sous des termes obscurs et équivoques, à relever les fondements de l'erreur, de la corruption des mœurs, de l'irréligion et de l'incrédulité.

C'est ainsi que se préparait cette grande et terrible révolution qui devait éclater sous le règne suivant et faire trembler le monde.

Au milieu de tous ces éléments de dissolution et de cette atmosphère infecte et chargée de tempêtes, la dauphine accoucha d'un fils (1), du duc de Berry; cet enfant, qui devait être une victime, était Louis XVI.

Depuis le traité d'Aix-la-Chapelle, la paix à l'extérieur n'avait point été troublée; mais les limites de la Nouvelle-Ecosse, voisine du Canada, n'ayant pas été suffisamment indiquées par ce même traité, les Anglais, profitant de cette omission pour s'agrandir, commencèrent dans ces parages les hostilités contre les Français, et, sans aucune déclaration de guerre, s'emparèrent de plus de trois cents navires marchands comme on saisirait des barques de contrebande (2).

De nouveaux malheurs allaient fondre en Europe; ils semblèrent annoncés par des tremblements de terre, qui se firent sentir en divers pays. Une grande partie de Lisbonne s'écroula, et vingt mille habitants périrent écrasés sous les ruines; la ville de Sétubal fut presque entièrement détruite; la mer, s'élevant au-dessus de la chaussée de Cadix, enleva tout ce qui se trouvait sur le chemin; les mêmes secousses ébranlèrent l'Afrique; la terre s'ouvrit auprès de Maroc; une peuplade d'Arabes fut engloutie dans l'abîme, et les villes de Fez et de Méquinez furent renversées.

Cette nouvelle guerre entre la France et l'Angleterre embrasa bientôt l'Europe, s'étendit dans le monde entier, et dura sept ans.

---

(1) 23 août 1754.
(2) An 1755.

Le maréchal de Richelieu prit l'île de Minorque sur les Anglais (1), et le marquis de la Galissonnière battit, devant Port-Mahon, la flotte de l'amiral Byng, qui, quoique irréprochable dans sa conduite, fut puni de mort par des juges de sa nation, suivant la pratique usitée chez les Carthaginois envers leurs généraux vaincus.

Les puissances changent d'alliés; les anciennes amitiés sont rompues, et l'on se lie avec d'anciens ennemis.

Le roi de Prusse forme une ligue avec le roi d'Angleterre, électeur de Hanôvre, et la France s'unit avec l'Autriche, après l'avoir si longtemps combattue.

Frédéric III s'empare de Leipsick, entre dans Dresde, bat les Saxons et les Autrichiens, tandis que les Français, commandés par le maréchal d'Éstrées, remportent une victoire complète sur les Hanôvriens et les Anglais, près d'Hastenbeck (2), et, quarante jours après, Richelieu, successeur de d'Estrées, pousse le duc de Cumberland jusqu'à l'embouchure de l'Elbe, l'oblige à capituler, à se retirer au-delà du fleuve et à laisser le champ libre contre le roi de Prusse, dont la perte paraît inévitable, puisqu'il peut être enveloppé d'un côté par l'armée française, et de l'autre par celle de l'empire, tandis que les Autrichiens et les Russes entrent en Silésie.

Ce prince semble lui-même désespérer, pour lors, de sa fortune et n'envisager plus qu'une mort glorieuse... Il fait une espèce de testament philosophique; et telle est la liberté de son esprit au milieu de ses malheurs, qu'il l'écrit en vers français. Voltaire, qui raconte le fait, et qui avait été magnifiquement accueilli par Frédéric, trouve cette anecdote unique; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est la déroute des Français et des impériaux à Rosbach.

---

(1) An 1756.
(2) Village de Hânovre. Juillet 1757.

On croyait surprendre l'armée prussienne dans son camp ; mais tout à coup les tentes s'abaissent, et on la voit rangée en bataille, entre deux collines garnies d'une artillerie formidable, qui ouvre aussitôt un feu meurtrier. Les troupes des cercles s'enfuient aussitôt sans rendre le combat, et entraînent l'infanterie française, qui, frappée d'une terreur panique, se retire en désordre devant quelques bataillons ennemis. C'est en vain que le marquis de Castries, à la tête de la cavalerie, perce plusieurs escadrons prussiens ; cette charge, qu'aucun corps ne vient appuyer, ne peut remédier à rien.

Ce ne fut point une bataille, ce fut la fuite d'une armée, qui, marchant à l'attaque, s'en alla sans avoir combattu, en voyant l'ennemi. Cette étrange journée (1) change la face des affaires.

Frédéric vole aussitôt en Silésie, défait les Autrichiens à Lissa, va et vient sans cesse, tantôt battu, tantôt victorieux, ne se décourage jamais, et acquiert ainsi le surnom de grand, que l'histoire ne sait guère accorder qu'aux génies belliqueux, qu'aux princes heureux à la guerre.

L'armée française se maintenait toujours en Allemagne, réparant ses échecs par des victoires, et perdant le fruit de ses victoires par de nouveaux échecs ; c'était du sang versé en pure perte ; et de cette guerre, semblable à un gouffre sans fond où venaient s'engloutir, de part et d'autre, tant d'hommes et tant d'argent, rien ne faisait prévoir le terme.

C'est dans une de ces campagnes que le brave d'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne, envoyé à la découverte, pendant la nuit, aux environs de l'abbaye de Clostercamp, et étant tombé dans une embuscade à peu de distance des siens, s'immortalisa par un sublime dévouement. Entouré d'ennemis, pressé de tous côtés par leurs baïonnettes, et

(1) Novembre 1757.

menacé de mort s'il fait le moindre bruit, il se recueille un instant pour mieux enfler sa voix, et s'écrie avec force : « *A* « *moi, Auvergne! ce sont les ennemis.* » Et il tombe aussitôt percé de coups. Mais ce cri a donné l'alerte, et le camp français ne peut être surpris (1).

Pendant cette lutte en Europe, les Anglais enlevaient à la France le Canada, la Guadeloupe, la Martinique, le Sénégal, Gorée, les possessions de l'Inde, et achevaient de détruire sa marine.

Pour arrêter le prodigieux accroissement de leur puissance, le duc de Choiseul, ministre de la guerre, chercha l'appui de l'Espagne et parvint à faire signer (2) le célèbre *pacte de famille*, portant stipulation de secours respectifs entre les diverses branches de la maison de Bourbon, et déclarant ennemi de toutes quiconque, à l'avenir, le deviendrait de l'une d'elles.

La guerre continua quelque temps encore; mais, comme tout le monde en était fatigué, la paix fut signée à Paris, le 10 février 1763.

La France, par ce traité honteux pour elle, céda à l'Angleterre une partie de la Louisiane, le Canada et ses dépendances, lui abandonna le Sénégal, lui rendit Minorque en échange de Belle-Isle et consentit à démolir les fortifications de Dunkerque, du côté de la mer.

Ainsi la puissance anglaise se trouva portée à son comble et domina sur toutes les mers.

Le 15 du même mois, l'Autriche, la Saxe et la Prusse signèrent, au château d'Hubersburg (3), un traité qui remit les choses dans l'état où elles étaient sept ans auparavant.

---

(1) L'auteur d'une action aussi héroïque méritait l'honneur d'une statue; et, dans ces derniers temps, la France s'est acquittée de cette dette envers d'Assas.

(2) Août 1761.

(3) Village de Saxe, à 9 lieues de Leipsick.

Telle fut l'issue de cette guerre occasionnée par un insignifiant démêlé au sujet de quelques terrains sauvages dans l'Amérique du nord et par la mauvaise foi du gouvernement britannique.

Les luttes extérieures et le malheureux état des affaires n'avaient point arrêté les violences du Parlement et calmé son irritation contre le clergé.

Le 19 septembre 1756, l'archevêque de Paris ayant publié en chaire, à Conflans, *une instruction pastorale*, dans laquelle il traitait de l'autorité de l'Eglise, de l'enseignement de la foi, de l'administration des sacrements, de la soumission à la bulle, la chambre de *vacations* fit défense de la publier et de l'imprimer.

Le 4 novembre, le Châtelet la fit brûler sur la place de Grève par la main du bourreau.

Le pape Benoît XIV venait de donner le bref *Ex omnibus*, dans lequel il déclarait que la bulle *Unigenitus* était *d'une telle autorité dans l'Eglise qu'on devait refuser le viatique aux réfractaires, par la règle générale qui défend d'admettre un pécheur public et notoire à la sainte eucharistie; mais qu'on devait l'administrer à ceux contre lesquels il ne s'élevait que des indices et des présomptions* (1).

(1) Voici les termes de ce bref, daté du 16 octobre 1756 : *Tanta est profectò in Ecclesiâ dei, auctoritas apostolicæ constitutionis quæ incipit* Unigenitus, *eademque sibi tam sinceram venerationem, obsequium et obedientiam ubique vindicat ut nemo fidelium possit absque salutis æternæ discrimine, à debitâ ergà ipsam subjectione sese subducere aut eidem nullo modo refragari.*

Hinc porrò consequitur ut in eâ quæ exorta est controversiâ, utrùm hujusmodi refractariis sanctissimum corporis Christi viaticum expetentibus denegari debeat, sine ullâ hæsitatione respondendum sit, quoties prædictæ constitutioni publicè et notoriè refractarii sunt, denegandum eis esse; ex generali nimirum regulâ quæ vetat publicum atque notorium peccatorem ad eucharisticæ communionis participationem admitti, sive eam publicè sive privatim requirat.

Voici la traduction de cette partie du bref : « La constitution apostolique *Unigenitus* est d'une si grande autorité dans l'Église de Dieu, et

Le Parlement eut la témérité de condamner ce bref. Cette odieuse censure, les difficultés que l'on faisait pour l'enregistrement des impôts, et, enfin, la ligue qui se formait entre les cours souveraines, déterminèrent le roi à supprimer, dans un lit de justice, deux chambres du Parlement et les présidents des enquêtes, à ordonner qu'on

---

elle exige qu'on lui rende partout une si sincère vénération, un tel respect et une telle obéissance, qu'aucun fidèle ne peut se soustraire à l'entière soumission qui lui est due, ni lui être opposé en aucune manière qu'au péril de son salut éternel.

« De là il suit sans doute que, touchant la question qui s'est élevée, si lorsque ces réfractaires demandent le très-saint viatique, il doit leur être refusé, il faut répondre sans hésiter en aucune sorte, qu'on est obligé de leur faire ce refus, et cela par la règle générale qui défend d'admettre un pécheur public et notoire à la participation de la sainte Eucharistie, soit qu'il la demande en public, soit qu'il la demande en particulier. »

« Mais, ajoute plus loin le bref, dans le cas où le crime imputé ne serait appuyé que sur des conjectures, des présomptions et des ouï-dire incertains : *In aliis casibus in quibus crimen utitur conjecturis, præsumptionibus incertisque vocibus*..... la sainte communion ne peut être refusée à la mort.

« ..... Dans le cas où le malade serait rendu suspect aux pasteurs par des présomptions et des indices graves, ils doivent faire retirer tout le monde, parler à ce malade en particulier avec toute la douceur possible; lui dire la nature et la qualité des indices qui le font suspecter, le priant et le conjurant de rentrer en lui-même, en ce moment d'où dépend son salut éternel, lui déclarant de plus que, nonobstant le viatique qu'ils vont lui administrer, son sort n'en sera pas plus assuré au tribunal de Jésus-Christ; qu'il n'y apportera qu'un nouveau crime *par lequel il aura bu et mangé son jugement*; que le seul motif de l'administration du sacrement est l'obéissance à l'Église qui le prescrit ainsi non-seulement par son désir de prévenir tout scandale public, *ut publica scandala antevertat*; mais encore par sa charité qui lui fait éviter l'infamie du malade, etc.»

Voltaire, et récemment M. Filon dans son ouvrage : *Du Pouvoir spirituel*, s'expriment ainsi au sujet de ce bref : « *Le pape déclarait que la constitution étant devenue loi de l'Église, personne ne pouvait la rejeter sans mettre en danger le salut de son âme* ; *mais il ajoutait que, pour éviter le scandale, le prêtre devait avertir les mourants soupçonnés de jansénisme qu'ils seraient damnés, et les communier à leurs risques et périls*. Ces auteurs, en ne faisant pas la distinction portée dans le bref entre le réfractaire *notoire* et l'individu seulement suspect, tendent à faire croire que le pape voulait qu'on donnât, dans tous les cas, le viatique aux jansénistes, tandis que le bref dit tout le contraire.

[illegible] la campagne [illegible]

[illegible] Le roi, se sentant blessé [illegible] de cet inconnu qui restait [illegible] homme, dit-il, qui m'a [illegible] qu'on ne lui fasse point de mal. »

[illegible] d'effroi ; la blessure était [illegible] mortelle et l'horreur [illegible] moments, l'alarme dans [illegible]

[illegible] le criminel [illegible]

peu d'égard que le roi avait pour son Parlement. Il avait déjà écrit au roi qu'*il serait fâcheux qu'un aussi bon prince, par sa trop grande bonté envers les ecclésiastiques, ne fût pas sûr de sa vie.... qu'il devait donc ordonner qu'on administrât les sacrements à l'article de la mort, sans quoi sa vie n'était pas en sûreté.... qu'il fallait qu'il soutînt le Parlement avec promesse de ne rien faire aux membres de cette compagnie*.

Ainsi donc, il était évident pour les magistrats que cette guerre, injuste et brutale, qu'ils avaient engagée contre l'autorité ecclésiastique, et qu'ils poursuivaient avec tant d'acharnement et de violence, avait enflammé les mauvaises passions et produit cette effervescence qui inspire les grands attentats.

Damiens subit la peine des régicides; il eut le poing droit brûlé; il fut tenaillé avec un fer ardent, on versa du plomb fondu sur ses plaies, enfin il fut écartelé, et les lambeaux de son corps ayant été consumés par le feu, on en jeta les cendres au vent.

Après cette grande et terrible affaire, le roi s'efforça de concilier les esprits; les magistrats démissionnaires reprirent bientôt leurs fonctions et les évêques furent rappelés de l'exil.

Mais le Parlement avait ses *maximes*, et son esprit n'était pas changé. Tandis que les *philosophes* s'unissaient pour tout renverser dans la société : religion, lois, morale, politique, les magistrats attaquaient une congrégation célèbre par les services qu'elle avait rendus, et par ceux qu'elle ne cessait de rendre aux lettres, aux sciences, à la religion dans toutes les parties du monde. Je veux parler des *Jésuites*.

Cette société, qui ne s'était jamais écartée de l'esprit et des constitutions de son saint fondateur, n'ayant d'autre but que la gloire de Dieu et le salut des âmes, avait acquis,

dès son début, une immense réputation et une autorité non moins grande.

C'était elle qui avait été opposée à Luther pour arrêter les progrès de l'hérésie en Allemagne, et qui avait affermi dans la foi tant de populations ébranlées par l'audace des novateurs. L'Angleterre et la France avaient été témoins de son zèle dans cette lutte de la vérité contre l'erreur; l'Europe entière l'avait vue, non sans admiration, fonder de toutes parts des colléges, des séminaires, et mettre à la portée de tous la connaissance des choses divines et humaines; les points les plus reculés du globe, des peuples jusque là inconnus, avaient été visités, éclairés, évangélisés par des missionnaires sortis de son sein, et qui, comme les anciens apôtres, affrontaient tous les périls, les supplices et la mort pour répandre et semer la foi; c'étaient eux qui, pénétrant à travers les forêts et les déserts du nouveau monde, créaient, parmi les hordes sauvages du Paraguay, cette république chrétienne qui n'avait jamais eu de modèle plus parfait sur la terre, et qui réalisa parmi ces peuplades converties le rêve antique de l'âge d'or. Et ces missions du Canada et des pays les plus reculés vers le Nord, qui furent si pleines de fruits, si riches en martyrs, et dont le souvenir vénéré vit encore sous la hutte de l'Indien! Et ces caravanes apostoliques qui sillonnaient les vastes contrées de l'Asie, et auxquelles le commerce, l'industrie, l'astronomie, la physique, la médecine ont dû de si utiles découvertes!

C'était cette illustre congrégation, qui avait fait faire de si grands progrès à l'enseignement, qui avait formé tant de savants, répandu tant de lumières, déployé tant de vertus; c'étaient ces bienfaiteurs de l'humanité, ces propagateurs de la croix, ces défenseurs dévoués de l'unité catholique, ces redoutables adversaires de toutes les erreurs que le Parlement de Paris, par un arrêt du 6 août 1762, déclarait « coupables d'avoir enseigné, en tout temps et persévé-

« remment, avec l'approbation de leurs supérieurs et géné-
« raux, la simonie, le blasphême, le sacrilége, la magie, le
« maléfice, l'astrologie, l'irréligion de tous les genres, l'ido-
« lâtrie et la superstition, l'impudicité, le parjure, le faux
« témoignage, les prévarications des juges, le vol, le par-
« ricide, l'homicide, le suicide, le régicide. » Ce qui comprend tous les crimes que l'on puisse imaginer contre Dieu et les hommes.

On fut bien surpris en France lorsqu'on apprit, par le susdit arrêt, que ces hommes reconnus si doux, qui prêchaient la charité en toutes choses, *in omnibus charitas*, qui exposaient et donnaient leur vie pour le salut d'autrui, n'étaient au fond que d'infâmes scélérats, et professaient les doctrines les plus perverses, les plus monstrueuses, les plus exécrables. Les spirituelles railleries, les merveilleuses calomnies de Pascal, ses assertions si piquantes, si admirablement assaisonnées, si ingénieusement mensongères étaient encore en vogue, quoique vieilles d'un siècle; et bien des gens avaient formé leur opinion dans les *Provinciales*, sans y regarder de plus près; aussi, dès que l'arrêt parut, tout leur sembla-t-il démontré.

Mais des esprits moins prévenus, plus sains, plus clairvoyants, en jugèrent tout autrement. L'on se demanda si ce même Parlement, qui prononçait l'exil contre les évêques, qui faisait brûler leurs mandements par la main du bourreau, qui rejetait les bulles du pape, et méprisait l'autorité de l'Eglise, n'agissait point avec la même passion contre les jésuites; si son arrêt n'était point une affaire de parti, un acte de vengeance, et si toutes ces accusations épouvantables n'étaient point un tissu d'absurdités, de mensonges inventés, accumulés tout exprès pour égarer l'opinion publique et légitimer la condamnation.

Ces réflexions inspirèrent le doute, la défiance; les accusés avaient été condamnés sans être entendus; les ma-

gistrats, jansénistes ardents, avaient été juges et parties dans la cause, puisqu'ils avaient frappé les plus zélés adversaires de leur hérésie; le recueil d'*Assertions* ne renfermait que des propositions tronquées, et pour la plupart falsifiées; enfin, l'accusation avait été réfutée sur tous les points par le clergé de France, « dont la voix s'était fait solennellement entendre pour protester contre l'injuste proscription de toute une famille de religieux fidèles à Dieu, à l'Eglise, aux lois, au pays (1). » Alors le doute n'exista plus; et l'on reconnut qu'une immense iniquité venait de se consommer.

Les philosophes, dont le Parlement servait si bien les projets, sans qu'il parût s'en douter (2), savaient bien à quoi s'en tenir, et quelques-uns osèrent même le dire, quoiqu'ils fussent tous enchantés de la condamnation.

L'impulsion donnée se communiqua bientôt aux provinces, et presque tous les Parlements proscrivirent la compagnie de Jésus. Enfin, le roi, qui longtemps avait résisté, l'abolit dans le royaume par un édit du mois de novembre 1764 (3).

Le pape Clément XIII, après de vains efforts auprès de la cour de France pour défendre la cause de cette compa-

---

(1) De Ravignan, *De l'existence et de l'institut des Jésuites.*

(2) Le parlement, dès le 18 avril de la même année 1762, avait défendu les congrégations et les confréries toutes religieuses établies par les jésuites dans leurs maisons, et s'était réservé de proscrire, sous peu de temps, les jésuites eux-mêmes. D'Alembert écrivant à Voltaire, le 4 mai suivant, lui disait : *Les Parlements croient servir la religion, mais ils servent la raison sans s'en douter ; ce sont les exécuteurs de la haute justice pour la philosophie, dont ils prennent les ordres sans le savoir.*

(3) Au mois d'avril 1767, le roi d'Espagne, Charles III, expulsa les jésuites de tous ses États; sa famille en fit autant et cette compagnie fut chassée de Naples, de Malte et de Parme. Huit ans auparavant, le roi de Portugal avait donné l'exemple. En 1773 le pape Clément XIV, cédant aux instances de ces diverses puissances, supprima cette société, qui fut rétablie en 1814 par le pape Pie VII.

gnie, crut devoir protester contre tout ce que la puissance séculière entreprenait contre la religion; mais l'autorité du Saint-Siége était depuis longtemps méconnnue; et la bulle de Clément XIII fut supprimée par plusieurs parlements.

Cependant les écrits les plus impies circulent à profusion. Les railleries les plus indécentes, les calomnies, les outrages sont prodigués à tout ce qu'il y a de plus sacré. Voltaire dit qu'*il est las d'entendre répéter que douze hommes ont suffi pour établir le christianisme, et qu'il a envie de prouver qu'il n'en faut qu'un pour le détruire*. Et le malheureux entassait écrits sur écrits pour satisfaire son *envie*; et il était protégé à la cour par le duc de Praslin, par le duc de Richelieu et par la *favorite*, Mme de Pompadour; et les représentations des évêques n'étaient pas écoutées.

Mais quelque infructueux qu'eussent été jusques-là ses efforts, le clergé n'en poursuivit pas moins avec zèle l'œuvre de sa mission, en publiant, au mois d'août 1765, des actes mémorables sur la religion.

Dans la *première* partie de ces actes, les prélats avertissaient le roi, les magistrats et tous les Français, des projets de la *Philosophie*, tendant au renversement de l'autel et du trône; et condamnaient la plupart des ouvrages nuisibles.

Dans la *seconde*, ils exposaient les droits de l'Église; ils établissaient que l'enseignement est un droit et un devoir essentiel aux pasteurs; qu'il est indépendant, donné par Jésus-Christ lui-même, et qu'il ne peut lui être enlevé par les hommes; qu'ainsi, l'Église seule peut porter des jugements obligatoires en matière de doctrine.

Enfin, dans la *troisième* partie, l'assemblée reconnaissait la bulle *Unigenitus*, et déclarait, avec Benoît XIV, les réfractaires indignes de participer aux sacrements.

Le 4 septembre suivant, le Parlement de Paris proscrit ces actes avec des qualifications odieuses, prétend que les

gistrats, jansénistes ardents, avaient été juges
dans la cause, puisqu'ils avaient frappé les p
versaires de leur hérésie; le recueil d'Asser
mait que des propositions tronquées,
falsifiées; enfin, l'accusation avait été
points par le clergé de France, «
solennellement entendre pour prot
cription de toute une famille de
l'Eglise, aux lois, au pays
plus; et l'on reconnut qu'u
se consommer.

Les philosophes, do
projets, sans qu'il pa
quoi s'en tenir, et
quoiqu'ils fussent

L'impulsion d
ces, et presqu
pagnie de Jé
l'abolit dar
1764 (3)

Le p
la co

prenait ... depuis longtemps ... supprimée par plusieurs ... les plus impies circulent à profusion. ... décentes, les calomnies, les ou- ... ce qu'il y a de plus sacré. ... être répéter que douze hommes ... cisme, et qu'il a envie de ... détruire. Et le malheur ... solitaire son œuvre; ... tradition, par le duc ...

tranquillité

arlement. La chambre des
pris cet acte émané du prince, et
gal dans la forme, qu'impuissant pour
rité et suspendre l'exécution des arrêts de la

---

insi, la royauté se trouvait tout aussi peu respectée
que l'Église par ceux-là qui eussent dû en être les soutiens.

Au milieu de ces tiraillements, dont gémissaient tous les gens sages, et qui faisaient trembler pour l'avenir, le dauphin fut atteint d'une maladie de langueur qui le conduisit au tombeau; la princesse de Saxe, sa femme, succomba quelque temps après; et un peu plus tard, Dieu délivra de la vie la reine Marie Leczinska, qui n'avait cessé d'être un modèle de patience, de résignation et de piété dans une

...ieuse e... scandalisée elle-même par les désor-

...n... 1768, le Parlement de Provence dé-
...ége de la ville d'Avignon et du comtat
...éunir à la couronne de France; et le
...t, à la tête de quelques troupes, en
...u roi. Cela se fit à l'occasion d'un
... le pape avait donné pour en-
... Ferdinand de Bourbon, duc
...clésiastiques et qui étaient
... souverain Pontife, soit

...étextes pour humi-
droits.
...espérant plus recour
... été longtemps les maîtres,
... leurs droits sur ce pays, dont les
...par Paoli, résistèrent pendant près d'un
...nfin forcés de se soumettre.

...position des grands corps judiciaires devenait de plus en plus opiniâtre, et témoignait assez qu'ils n'avaient d'autre but que l'établissement d'une monarchie parlementaire, tandis que la royauté se débattait encore pour avoir le pouvoir absolu. Une crise était donc inévitable, et l'occasion s'en présenta bientôt.

Le duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, étant sous le coup d'un procès criminel, le roi tint à ce sujet un lit de justice, justifia le duc et ordonna la destruction de la procédure.

Le Parlement rendit un arrêt qui entachait l'accusé dans son honneur.

Le roi cassa cet arrêt, et fit défense au Parlement de suspendre le service pour quelque cause que ce fût.

Des remontrances furent faites, mais on n'en tint nul

...voir protester...
...ait contre la...
...longtemps...
...sée par plusieurs parlements.
...ics circulent à profusion.
...calomnies, les ou-
...le plus sacré.
...hommes
...de

évêques sont *incompétents* sur ces matières, et par un autre arrêt, condamne le lendemain, comme *fanatique* et *séditieuse*, la circulaire que l'assemblée du clergé avait adressée à tous les prélats du royaume.

Trois jours après, cette assemblée se rend en corps à Versailles pour se plaindre de ce que ces actes, monument public de sa fidélité pour le roi, et de son zèle pour la religion, ont été proscrits comme *attentatoires aux lois du royaume* : « Nous sommes forcés de vous dire, Sire, ajou-« taient les évêques, c'est moins la manutention des lois « que l'observation de ses arrêts, que le Parlement de Pa-« ris semble avoir en vue, et c'est là le principe de ces ter-« mes si faussement prodigués : *De canons reçus dans le « royaume, de perturbateurs du repos public,* expres-« sions vagues et indéterminées, à l'ombre desquelles « l'infraction d'un arrêt injuste devient un crime de « lèze-majesté et le moyen de venger des querelles « particulières sous le prétexte d'assurer la tranquillité « publique. »

Le roi casse les arrêts du Parlement. La chambre des vacations traite avec mépris cet acte émané du prince, et *le déclare aussi illégal dans la forme, qu'impuissant pour affaiblir l'autorité et suspendre l'exécution des arrêts de la cour.*

Ainsi, la royauté se trouvait tout aussi peu respectée que l'Église par ceux-là qui eussent dû en être les soutiens.

Au milieu de ces tiraillements, dont gémissaient tous les gens sages, et qui faisaient trembler pour l'avenir, le dauphin fut atteint d'une maladie de langueur qui le conduisit au tombeau; la princesse de Saxe, sa femme, succomba quelque temps après; et un peu plus tard, Dieu délivra de la vie la reine Marie Leczinska, qui n'avait cessé d'être un modèle de patience, de résignation et de piété dans une

cour scandaleuse et scandalisée elle-même par les désordres du roi.

Au mois de juin 1768, le Parlement de Provence dépouilla le Saint-Siége de la ville d'Avignon et du comtat Venaissin pour les réunir à la couronne de France; et le comte de Rochechouart, à la tête de quelques troupes, en prit possession au nom du roi. Cela se fit à l'occasion d'un bref d'excommunication que le pape avait donné pour annuler quelques édits rendus par Ferdinand de Bourbon, duc de *Parme*, sur les immunités ecclésiastiques et qui étaient contraires à ses droits, soit comme souverain Pontife, soit comme seigneur suzerain de Parme.

Ainsi, l'on usait de toute sorte de prétextes pour humilier l'autorité pontificale et violer tous les droits.

En la même année, les Génois, n'espérant plus recouvrer la Corse dont ils avaient été longtemps les maîtres, cédèrent à la France tous leurs droits sur ce pays, dont les habitants, excités par Paoli, résistèrent pendant près d'un an et furent enfin forcés de se soumettre.

L'opposition des grands corps judiciaires devenait de plus en plus opiniâtre, et témoignait assez qu'ils n'avaient d'autre but que l'établissement d'une monarchie parlementaire, tandis que la royauté se débattait encore pour avoir le pouvoir absolu. Une crise était donc inévitable, et l'occasion s'en présenta bientôt.

Le duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, étant sous le coup d'un procès criminel, le roi tint à ce sujet un lit de justice, justifia le duc et ordonna la destruction de la procédure.

Le Parlement rendit un arrêt qui entachait l'accusé dans son honneur.

Le roi cassa cet arrêt, et fit défense au Parlement de suspendre le service pour quelque cause que ce fût.

Des remontrances furent faites, mais on n'en tint nul

compte ; et le Parlement cessa ses fonctions ; sommé de les reprendre, il résista, et sur ce refus, on fit notifier à ses membres la confiscation de leurs charges, et chacun d'eux fut exilé en un lieu différent (1).

Le chancelier Maupeou, qui avait préparé ce coup d'État, nomma d'autres magistrats, fit supprimer l'ancien Parlement, en fit créer un nouveau, promit l'administration gratuite de la justice, l'abolition de la vénalité des charges, la refonte des lois criminelles, rencontra peu de difficultés pour établir le nouvel ordre judiciaire dans les provinces, et crut dès lors, ainsi qu'il le disait, *avoir retiré la couronne du greffe*.

Mais cette couronne n'avait plus de prestige.

Une femme éhontée, l'ignoble du Barry, gouvernait Louis XV ; et tous les cœurs honnêtes en étaient révoltés. Méprisée par le duc de Choiseul, elle l'avait fait exiler ; et, la noblesse, indignée, se montrait hostile au gouvernement.

Les grandes dames de la cour murmuraient également, mais c'étaient de honteux murmures ; elles se croyaient outragées par le roi, parce qu'il n'avait point pris dans leurs rangs sa maîtresse, et elles dédaignaient d'accepter, chez la nouvelle favorite, le tabouret qu'elles estimaient tant chez Mme de Pompadour.

Au milieu de tant de corruptions et d'une immoralité si profonde, il est doux, il est consolant de voir une princesse, une fille du roi, Louise de France, devenir un modèle de piété, sacrifier l'éclat de son rang, renoncer au monde et faire profession aux Carmélites de Saint-Denis.

Cependant, la Russie, la Prusse et l'Autriche se partageaient la Pologne (2), sans faire aucun cas de ce roi cynique, enseveli dans la débauche, qui sacrifiait à ses orgies la

(1) 20 janvier 1771.
(2) An 1773.

fortune publique, la majesté du sceptre, le respect de sa famille, et qui semblait avoir perdu, avec la pudeur, le sentiment qui la fait aimer.

Un jour, vers la fin d'avril 1774, comme il partait pour la chasse, il rencontre un convoi, s'approche du cercueil et demande qui l'on va enterrer. On lui répond que c'est une jeune fille enlevée par la petite vérole.

Le roi poursuit sa route, et, peu de jours après, la même maladie se déclare chez lui. Le danger devient bientôt imminent.

Le 4 mai, M[me] du Barry reçoit l'ordre de quitter la cour, et, le jour où l'on administra les sacrements au malade, le cardinal de La Roche-Aymon, grand aumônier, dit à haute voix aux assistants : *Que le roi l'avait chargé de déclarer qu'il était très-fâché d'avoir donné du scandale.*

La mort arriva le 10 mai, et le cadavre, couvert de chaux, fut transporté, sans aucune cérémonie, dans les caveaux de Saint-Denis.

Ainsi finit ce prince, qui avait obtenu le surnom de *bien-aimé* vers le milieu de son règne, et qui ne fut, plus tard, qu'un objet de mépris et de haine de la part du peuple et des grands.

Sa mort fut regardée comme le terme des calamités publiques ; mais le mal était semé, l'on devait recueillir le mal ; et quelle abondante, quelle terrible moisson, grand Dieu ! à la fin du règne suivant et jusqu'aux dernières années du siècle (1) !

---

(1) L'époque de Louis XV fut féconde en hommes distingués dans les lettres, dans les sciences et dans les arts : Parmi les plus célèbres, on doit citer Voltaire, qui embrassa tous les genres de littérature ; Jean-Baptiste Rousseau, le plus grand de nos poëtes lyriques ; Montesquieu, Jean-Jacques Rousseau, qui paya son tribut à l'incrédulité ; Diderot, D'Alembert, aussi impies que Voltaire ; Helvétius, auteur du livre : *De l'Esprit*, qu'il aurait bien pu intituler : *De la Matière,* puisqu'il rapporte tout à un matérialisme grossier ; Condillac, Mably, Marmontel qui, lié

avec les philosophes, lança quelques traits contre la foi; Crébillon, Destouches, Gresset, Piron, Jussieu, Buffon, Daubenton, Cassini, Danville, le mécanicien Vaucanson, Du Hamel, dont les ouvrages précieux ont servi à perfectionner l'agriculture; l'architecte Soufflot, auteur du Panthéon; La Condamine et Maupertuis qui furent envoyés, le premier sous l'équateur, le second vers le nord pour déterminer la figure de la terre.

LXXXII.

RÈGNE DE LOUIS XVI. — CARACTÈRE DE CE PRINCE. — TURGOT. — NECKER. — GUERRE D'AMÉRIQUE. — ASSEMBLÉE DES NOTABLES. — OPPOSITION DU PARLEMENT. — ÉTATS-GÉNÉRAUX. — SERMENT DU JEU DE PAUME. — PRISE DE LA BASTILLE. — RÉFORMES. — CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ. — FUITE ET ARRESTATION DU ROI. — ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. — ÉMIGRATION. — COMMENCEMENT DES HOSTILITÉS DE LA PART DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES. — 10 AOUT 1792 PRISE DES TUILERIES. — LOUIS XVI ET SA FAMILLE SONT ENFERMÉS AU TEMPLE. — MASSACRES DANS LES PRISONS. — CONVENTION NATIONALE. — ABOLITION DE LA ROYAUTÉ. — CONDAMNATION ET EXÉCUTION DE LOUIS XVI.

Le petit-fils du roi défunt montait sur le trône à vingt ans. Marié depuis quelque temps à Marie-Antoinette, fille de Marie-Thérèse, il avait vu, sans y participer, les orgies de la cour ; et la pureté de ses mœurs le recommandait à l'opinion publique, autant que la bonté de son caractère.

Après tant de scandales, l'exemple d'un prince, orné de vertus privées, devait toucher les cœurs, inspirer la confiance, et réhabiliter la royauté.

Mais la révolution était faite dans les esprits, et Louis XVI, avec des intentions droites et généreuses, n'avait ni l'expérience ni la fermeté nécessaires pour surmonter les difficultés et faire face aux périls de la situation.

Un vieux courtisan, le comte de Maurepas, appelé pour diriger l'Etat, rétablit les anciens Parlements, et fit donner à Turgot le contrôle général des finances.

Le ministre espérait ainsi se rendre populaire ; et il y réussit en effet.

Turgot était un homme simple, vertueux, profond, comprenant à merveille l'état des choses et les moyens d'y remédier.

tant qu'elles étaient conformes aux lois constitutives de la province, ainsi qu'aux lois fondamentales;

Le droit de chaque citoyen de ne pouvoir être traduit que devant ses juges naturels, et de ne pouvoir être arrêté, par quelque ordre que ce fût, que pour être remis, sans délai, devant les juges compétents.

La cour termina son arrêt par une protestation contre toute atteinte qui serait portée à ces principes.

A cette déclaration énergique, le ministère répondit par un moyen inefficace, mais toujours usité, l'arrestation de quelques conseillers.

D'Espréménil et Monsalbert, informés qu'on les cherchait, se réfugièrent au sein du Parlement. Un officier s'y rendit, les réclama l'un et l'autre au nom du roi, et, ne les connaissant pas, les appela par leur nom. Après un moment de silence, les conseillers s'écrièrent qu'ils étaient tous d'Espréménil. Enfin, celui-ci se nomma, ainsi que son collègue, et ils suivirent l'officier chargé de les arrêter.

Trois jours après, les édits préparés par le ministre furent enregistrés dans un lit de justice, et l'assemblée des princes et des pairs présenta l'image de cette cour plénière qui devait remplacer les Parlements.

Une grande agitation succède à ces mesures, et la cour, trouvant de l'opposition dans les premiers ordres, qui sollicitent eux-mêmes l'intervention du peuple, suspend la réunion de la cour plénière (1) et fixe au 1er mai de l'année suivante l'ouverture des Etats-généraux.

De Brienne sort du ministère, Necker y rentre, et le crédit est sur-le-champ rétabli.

De graves questions commençaient à s'agiter.

Il s'agissait de savoir quel serait le rôle du tiers-Etat aux Etats-généraux.

(1. 8 août 1788.

Le nombre de ses députés serait-il égal au nombre total des ordres de la noblesse et du clergé ?

Délibérerait-on par ordre ou par tête ?

Le tiers-Etat n'aurait-il qu'une seule voix contre les deux autres ordres ?

L'abbé Sièyes, dans un livre qui remua vivement l'esprit public :

Qu'est le tiers-Etat? se demandait-il.

Et il répondait : *Rien.*

Que doit-il être? Tout.

Dans les Etats du Dauphiné, les deux premiers ordres se prononcèrent pour la double représentation du tiers.

On sentait que tout était changé, que le peuple allait arriver en maître.

Le Parlement parut alors reculer devant la mesure qu'il avait provoquée lui-même, et n'enregistra l'édit de convocation qu'avec la clause expresse d'observer les formes usitées lors des Etats-généraux tenus en 1614 ; ce qui annulait entièrement le rôle du tiers-Etat (1).

L'insertion de cette clause irrita l'opinion publique, et le Parlement perdit au même instant sa popularité.

Ce n'était donc que pour se faire un appui dans le peuple et se rendre plus redoutable à la cour, que cette compagnie avait si souvent et avec tant d'emphase invoqué ce mot magique dont l'ambition et l'intrigue ont tant abusé : ***l'intérêt du peuple.***

Alors on put reconnaître cette vérité de tous les temps, de tous les lieux : que le bien public est souvent le prétexte . t fort rarement le motif.

Une nouvelle assemblée de notables, ouverte le 6 no-

(1) A cette époque de 1614, les députés étaient en nombre égal dans chaque ordre, ils donnaient leurs suffrages par ordre et non par tête. Par ce moyen, le tiers-État devait avoir constamment le dessous, à moins que la majorité de l'un des deux autres ordres n'eût voté comme lui.

vembre (1), se déclara contre le *doublement du tiers*; le bureau, présidé par Monsieur, frère du roi, fut seul d'un avis contraire, et ce fut celui que la cour adopta.

Il fut donc ordonné que le nombre particulier des députés du tiers-Etat serait égal à celui des deux premiers ordres réunis (2).

Cette déclaration royale excita les acclamations de tout le parti populaire; mais une grande fermentation régnait dans les esprits.

Des *clubs* s'étaient formés, et l'on y discutait sur tout ce qu'il y avait à détruire et à faire, avec cette fougue, avec cette passion qui enflamment et soulèvent la multitude.

Tout semblait déjà prendre un aspect menaçant; la nature elle-même annonçait un avenir sinistre.

Les récoltes furent détruites par la grèle, et l'hiver de 1788 à 1789 fut des plus rigoureux. Des bandes de forcenés parcouraient les campagnes; et, dans le faubourg Saint-Antoine, à Paris, la manufacture d'un fabricant de papiers peints, appelé Réveillon, qu'on accusait d'avoir voulu diminuer le salaire des ouvriers, fut envahie et livrée aux flammes.

Le jour fixé pour l'ouverture des Etats-généraux approchait.

L'inquiétude régnait chez les grands, l'illusion à la cour, l'espérance parmi le peuple.

Une cérémonie religieuse eut lieu le 4 mai (3). Le roi, les trois ordres, les grands dignitaires de l'État y assistèrent au milieu d'une grande pompe et de l'appareil le plus imposant.

On venait demander à celui qui tient dans ses mains le sort des empires d'être propice à la France. La sainteté du

(1) An 1788.
(2) Arrêt du conseil du 27 décembre 1788.
(3) An 1789.

lieu, la grandeur de la solennité, la splendeur du culte exercèrent sur tous les cœurs cette action puissante qui absorbe tout votre être et ne vous laisse d'autre pensée que la pensée de Dieu.

Ah! sans doute, en ce moment, ils n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, tous ces hommes, roi, princes, ecclésiastiques, nobles, plébéiens, et cependant on touchait à l'ère des changements, des luttes, des animosités.

Le lendemain, les Etats-généraux s'ouvrirent à Versailles, dans la salle des Menus.

Les députés du tiers-Etat y firent acte d'égalité avec les autres ordres en se couvrant, comme eux, devant le roi, malgré l'usage établi.

La discorde éclata, dès la séance suivante, à l'occasion de la vérification des pouvoirs, que le tiers-Etat persista à vouloir faire en commun, tandis que la noblesse et le clergé soutenaient que chaque ordre devait y procéder à part.

Quarante jours s'écoulèrent sans qu'on pût se mettre d'accord; et, le 17 juin, les députés du tiers-Etat s'étant constitués en *assemblée nationale*, légalisèrent la perception de l'impôt, en ajoutant, toutefois, qu'il cesserait d'être perçu dès que l'assemblée se trouverait séparée.

Le clergé résolut alors de se réunir aux *communes*. La noblesse, voyant qu'on allait se passer d'elle, mit tout en œuvre auprès du roi pour qu'on se passât des Etats.

Une séance royale est indiquée pour le 22 juin, et, sous le prétexte des préparatifs à faire dans la salle, on la fait entourer par des gardes-françaises, avec ordre d'en défendre l'entrée.

Bailly, député de Paris et président de l'assemblée, se présente le 20 juin, ne peut y pénétrer, se retire au Jeu-de-Paume avec ses collègues, et tous, à l'exception d'un seul (1),

(1) Martin d'Auch.

s'engagent, par serment, à ne pas se séparer avant l'établissement d'une constitution.

Le clergé vint, le 22, se réunir aux communes dans l'église de Saint-Louis; la séance royale n'eut lieu que le lendemain.

Louis XVI parla avec hauteur, cassa les arrêtés du tiers-Etat et enjoignit à l'assemblée de se séparer sur-le-champ.

La noblesse et quelques membres du clergé le suivirent; mais tous les autres députés restèrent à leur place, et lorsque le marquis de Brézé, grand maître des cérémonies, vint leur rappeler les ordres du prince :

« Oui, Monsieur, s'écria Mirabeau, nous avons entendu « les intentions qu'on a suggérées au roi; mais vous n'avez « ici ni voix, ni place, ni droit de parler. Cependant, pour « éviter tout délai, allez dire à votre maître que nous sommes « ici par la puissance du peuple, et qu'on ne nous en arra- « chera que par la puissance des baïonnettes. »

Et, sur sa motion, l'assemblée décréta l'inviolabilité de ses membres.

Cette énergie fit trembler la cour et l'aristocratie; et quatre jours après, la noblesse, cédant aux volontés du roi, se réunit à l'assemblée. « La famille est complète, » dit Bailly, et il n'y eut plus, dès lors, de distinction entre les ordres.

Cependant, des troupes s'approchent de Paris, et l'on apprend bientôt le renvoi de Necker (1), le changement du ministère et l'avénement d'hommes presque tous connus par leur opposition à la cause du peuple.

Cette nouvelle excite un grand bruit dans Paris, et l'on se rend en foule au Palais-Royal (2).

Un jeune homme plein d'audace et de fougue, Camille

(1) Ce ministre fut renvoyé le 11 juillet, dans la soirée, et partit aussitôt dans le plus grand secret, pour obéir aux ordres du roi.

(2) 12 juillet.

Desmoulins, monte sur une table, harangue la multitude et crie aux armes en montrant des pistolets.

Les bustes de Necker et du duc d'Orléans sont promenés dans Paris, et les rues sont inondées de groupes menaçants:

Un détachement de royal-allemand blesse plusieurs personnes dans la rue Saint-Honoré, se replie sur le jardin des Tuileries, fond sur les promeneurs et tue un paisible vieillard. On fuit, on court à l'Hôtel-de-Ville, on demande des armes; les électeurs livrent celles qui s'y trouvent; la plus grande confusion règne dans tous les quartiers.

Pendant la nuit, les barrières sont détruites, les boutiques d'armuriers pillées.

Le lendemain, Flesselles, prévôt des marchands, administrateur ordinaire de la cité, est appelé à l'Hôtel-de-Ville, ainsi que le lieutenant de police, et un plan d'armement, pour la milice bourgeoise, est à l'instant rédigé. Cette milice doit être composée de quarante-huit mille hommes, fournis par les districts, et avoir pour signe distinctif la cocarde parisienne, rouge et bleue (1).

Ce plan, adopté par les districts, est aussitôt exécuté, car le temps presse, et déjà l'on entend gronder ces bruits sinistres, qui sont les précurseurs des grands événements (2).

La nuit se passe dans les alarmes, et dès la pointe du jour (3), on entend les cris : *A la Bastille !* Une masse innombrable se porte sur ce point, attaque la forteresse, et se trouve bientôt secondée par les gardes françaises, qui viennent avec du canon.

Le gouverneur Delaunay, n'ayant avec lui que trente-deux Suisses, et quatre-vingt-deux invalides, désespérant

---

(1) On y ajouta, quelques jours après, la couleur blanche qui était celle du roi.

(2) Telle est l'origine de la garde nationale en France. (Voy. mon *Dictionnaire de droit*, au mot : GARDE NATIONALE.)

(3) 14 juillet.

de pouvoir résister, se saisit d'une mèche allumée pour faire sauter la place ; la garnison s'y oppose, et l'oblige à se rendre. Les assaillants se précipitent dans les cours, égorgent plusieurs personnes et coupent la tête à Delaunay.

Le prévôt des marchands, Flesselles, accusé de trahison, est tué, dans la soirée, d'un coup de pistolet.

L'effroi se répand à Versailles.

Le roi se rend à l'Assemblée sans escorte, sans garde, et comme on applaudissait, en apprenant son arrivée, Mirabeau s'écrie que le *silence des peuples est la leçon des rois*.

Et l'assemblée reste, en effet, un moment froide et silencieuse ; mais bientôt l'enthousiasme renaît aux touchantes paroles du prince, et la paix semble faite entre la cour et les députés.

Bailly est nommé maire de Paris, et Lafayette, commandant de la milice.

Le comte d'Artois et la famille de Polignac quittent la France ; les nouveaux ministres sont renvoyés, et Necker rappelé.

Foulon et Berthier, son gendre, sont mis à mort par la multitude. L'Assemblée gémit de ces excès, mais elle n'ose sévir, craignant de se priver du seul soutien de sa puissance.

Cependant, l'agitation devient universelle.

Le bruit se répand tout à coup dans les villes, dans les bourgs, dans les hameaux, que des bandes de brigands approchent, et que tout, sur leur passage, est détruit et saccagé ; des courriers annoncent de tous côtés cette effrayante nouvelle, et les habitants, pressés par un danger commun, se réunissent, se préparent à la défense, et la France entière se trouve, en un moment, armée.

Le stratagème avait réussi, les fabricateurs de ces faux bruits n'ayant eu d'autre but que l'armement de la nation.

Le peuple des campagnes, se sentant fort, refuse de

payer les droits féodaux, brûle, en divers lieux, les châteaux des seigneurs, et se livre à quelques cruautés.

Pour calmer cette irritation, pour faire cesser ces violences, l'on sent qu'il est urgent d'en détruire la cause ; et l'Assemblée, dans la célèbre nuit du 4 août, abolit tous les priviléges, les juridictions seigneuriales, la dîme, la vénalité des charges, décrète l'égalité des impôts, l'admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires, la réformation des jurandes, la suppression des pensions obtenues sans titres, et Louis XVI est proclamé *restaurateur de la liberté française*.

Mais les désordres et les dévastations redoublent de toutes parts, tandis que l'Assemblée se livre aux questions politiques, compose la *déclaration des droits*, et ne s'occupe des finances qu'en votant deux emprunts, dont aucun n'est rempli.

Louis XVI et la reine envoient leur vaisselle à la Monnaie; Necker vient demander et obtient une contribution du quart du revenu.

Les patriotes, c'est-à-dire le parti populaire, pour être plus sûrs de la personne du roi, désirent l'emmener à Paris, tandis que la cour et l'aristocratie méditent de le conduire à Metz.

Le régiment de Flandre est appelé à Versailles, et le 2 octobre les gardes-du-corps donnent un repas dans la salle du théâtre aux officiers de la garnison; le vin échauffe les têtes, excite l'enthousiasme le plus chevaleresque, et chacun semble prêt à mourir pour le trône; on distribue des cocardes blanches; la reine et le roi paraissent, on se jette à leurs pieds, on les reconduit en triomphe dans leur appartement.

Le peuple de Paris, qui manquait de pain, se soulève à cette nouvelle; un attroupement considérable, composé en grande partie de femmes, se rend à Versailles, sous la con-

duite d'un citoyen nommé Maillard, pénètre dans l'assemblée, en sort avec le président (1) pour aller au château, et y fait introduire douze d'entre elles, qui sont parfaitement accueillies par le roi. Une lutte, bientôt apaisée, s'engage près de la grille, entre l'attroupement et les gardes-du-corps.

Dans la nuit, Lafayette arrive avec l'armée parisienne; et le matin, au point du jour, une troupe de forcenés s'introduit dans le château, et pénètre, malgré l'héroïque résistance de quelques gardes-du-corps, jusque dans l'appartement de la reine, qui se sauve à demi nue dans la chambre du roi.

Lafayette accourt, dégage le château, et Louis XVI, sur les instances du peuple, se rend à Paris avec sa famille, et s'établit aux Tuileries.

Le parti populaire triomphe, en s'assurant de la personne du prince; et l'aristocratie, déçue de ses espérances, passe, en grande partie, à l'étranger.

L'assemblée quitte Versailles, vient se fixer dans la capitale, décrète la loi martiale (2) à l'occasion du meurtre d'un boulanger, met les biens du clergé à la disposition de l'Etat,

---

(1) M. Mounier. On connaît la réponse mémorable de ce grand citoyen à Mirabeau, qui venait lui dire que Paris marchait sur l'Assemblée : *Paris marche, tant mieux; qu'on nous tue tous, mais tous, l'État y gagnera.*

(2) 21 octobre. D'après ce décret, les municipalités répondaient de la tranquillité publique; en cas de troubles, elles devaient requérir des troupes, et, après trois sommations, ordonner l'emploi de la force contre les rassemblements séditieux. Voici le préambule de cette loi célèbre : « L'Assemblée nationale, considérant que la liberté affermit les empires, « mais que la licence les détruit; que, *loin d'être le droit de tout faire, la* « *liberté n'existe que pour l'obéissance aux lois*; que si dans les temps « calmes, cette obéissance est suffisamment assurée par l'autorité pu- « blique ordinaire, il peut survenir des époques difficiles où les peuples, « agités par des causes souvent criminelles, deviennent l'instrument « d'intrigues qu'ils ignorent; que ces temps de crise nécessitent momen- « tanément des moyens extraordinaires pour maintenir la tranquillité « publique et conserver le droit de tous, a décrété, etc. »

fixe les appointements des curés, déclare ne plus reconnaître de vœux monastiques, rend la liberté aux cloîtrés, divise la France en quatre-vingt-trois départements, les départements en districts, les districts en municipalités, détermine la qualité de citoyen jouissant des droits politiques, et crée, quelque temps après, une nouvelle organisation judiciaire.

Le marquis de Favras, accusé de complot contre l'Assemblée, est condamné à mort par le Châtelet, et pendu sur la place de Grève.

De vives discussions s'engagent dans l'assemblée; des troubles éclatent dans les provinces, et les cabinets de l'Europe commencent à s'émouvoir.

Pour faire face aux besoins du trésor et pourvoir aux dépenses publiques, on décrète quatre cent millions d'assignats, auxquels on donne un cours forcé, avec hypothèque sur les biens du clergé. Les réformes continuent : on supprime les cent trente-cinq anciens évêchés, et de nouveaux sont établis en nombre égal à celui des départements.

Le royaume est divisé en dix *arrondissements* métropolitains, on n'admet *qu'une seule manière de pourvoir aux évêchés et aux cures, c'est à savoir la forme des élections;* le métropolitain donne l'institution canonique à l'évêque élu, qui ne peut *s'adresser au pape pour en obtenir aucune confirmation,* mais qui *doit lui écrire comme au chef visible de l'Eglise universelle, en témoignage de l'unité de foi et de la communion qu'il doit entretenir avec lui. Les évêques et les curés élus sont tenus de prêter le serment d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir la constitution.*

Trente évêques, membres de l'assemblée, se plaignent, dans un écrit célèbre (1), de l'oubli des règles ecclésiastiques; mais un nouveau décret (2) prononce que ceux

(1) *Exposition des principes sur la constitution civile du clergé.*
(2) 27 novembre 1790.

qui refuseront ce serment, seront privés de fonctions.

Cette *constitution civile du clergé*, repoussée par la majeure partie de ses membres, comme elle l'avait été par le pape, occasionne un schisme violent dans l'Eglise de France; l'élection populaire improvise un nouveau clergé; les évêques et les curés non *assermentés* ou *réfractaires*, sont remplacés dans leurs fonctions par les prêtres *assermentés* ou *constitutionnels*; et cette mesure irrite au plus haut point les esprits dans un grand nombre de localités.

On avait aboli déjà tous les titres nobiliaires et défendu les livrées (1).

Une fête extraordinaire avait eu lieu le 14 juillet au Champ-de-Mars, pour la prestation du serment civique dans une fédération générale, célébrée par les députés de toutes les gardes nationales et de tous les corps de l'armée.

Le roi, l'Assemblée, le peuple avaient été, un moment, heureux, comme on l'est à toutes les fêtes; mais l'agitation et le désordre avaient bientôt recommencé.

L'esprit d'insurrection avait même gagné l'armée; quelques régiments s'étaient révoltés à Metz et à Nancy.

Necker, n'ayant pu empêcher une nouvelle émission de huit cent millions d'assignats, avait donné sa démission et s'était retiré en Suisse.

L'émigration continue; deux tantes du roi partent pour Rome.

Mirabeau, dont la cour avait acheté les services, meurt le 2 avril 1791, et son corps est porté à l'église de Sainte-Geneviève, en vertu d'un décret du surlendemain qui destine cet édifice à recevoir les cendres des grands hommes.

Le 20 juin, vers minuit, le roi, la reine et leur famille sortent secrètement des Tuileries à l'aide d'un déguisement, prennent la route de Montmédy, pour aller joindre l'armée

(1) Décret du 19 juin.

commandée par Bouillé, sont arrêtés à Varennes, ramenés à Paris et gardés à vue dans le château (1).

L'Assemblée suspend provisoirement le roi de ses fonctions, tandis que les clubs des Jacobins et des Cordeliers demandent sa déchéance et soulèvent de tous côtés leurs partisans républicains. Une foule d'entre eux se rend au Champ-de-Mars, égorge deux invalides, et le désordre est à son comble.

Bailly fait déployer le drapeau rouge, en vertu de la loi martiale, et s'avance pour faire les *sommations*, nonobstant les coups de feu qu'on dirige sur lui. Alors Lafayette a recours à la force et dissipe l'attroupement après une décharge meurtrière (2).

La constitution est enfin achevée; le roi l'accepte sans restriction (3); une amnistie générale est proclamée pour tous les faits relatifs à la révolution; Avignon et le Comtat-Venaissin sont réunis à la France (4), et, le 30 septembre, l'Assemblée nationale déclare sa mission accomplie et ses séances terminées.

L'Assemblée *législative* s'ouvre le lendemain; elle est entièrement composée de députés nouveaux, aux termes d'un décret voté le 16 mai sur la proposition de Robespierre (5).

Cependant les nobles et les officiers émigrent en masse, se réunissent à Coblentz, dans tout l'électorat de Trèves,

---

(1) *Monsieur* et son épouse, s'étant dirigés vers la Flandre, étaient parvenus à se sauver.

(2) 17 juillet 1791.

(3) Par un décret du 16 juillet, l'Assemblée avait déclaré que l'effet du décret du 25 juin qui suspendait l'exercice des fonctions royales et des fonctions du pouvoir exécutif entre les mains du roi, subsisterait jusqu'au moment où la constitution étant achevée, l'acte constitutionnel entier aurait été présenté au roi.

(4) Décret du 14 septembre.

(5) Ce décret portait que les membres de l'Assemblée nationale ne pourraient être élus à la prochaine législature.

dans celui de Mayence, et préparent tout pour la guerre, tandis que les populations de l'Ouest, fidèles à leurs anciens pasteurs et ne voulant point du clergé constitutionnel, commencent à se soulever.

L'Assemblée décrète que les Français rassemblés au-delà des frontières sont déclarés suspects de conjuration contre la patrie, et que si, au 1er janvier 1792, ils sont encore en état de rassemblement, ils seront déclarés coupables et punis de mort, et quant aux ecclésiastiques qui refusent de prêter le serment civique, on les prive de toute pension, on les tient pour suspects et on les place sous la surveillance des autorités, qui peuvent les faire arrêter en cas de troubles (1).

Louis XVI appose son *veto* à ces décrets, se prononce avec énergie contre l'émigration, approuve un autre décret portant que les électeurs de Trèves, de Mayence et autres princes de l'empire seront requis de mettre fin aux rassemblements formés sur la frontière, et fait connaître à l'Assemblée les démarches qu'il a déjà faites à ce sujet et les moyens qui ont été pris pour assurer l'effet des injonctions adressées à l'empire.

Cent cinquante mille hommes doivent être réunis sur le Rhin, sous les généraux Luckner, Rochambeau et Lafayette.

La cour de Vienne exige le rétablissement de la monarchie française sur les bases fixées par la déclaration royale

---

(1) Il est à remarquer que l'Assemblée constituante en privant de leurs fonctions les prêtres qui avaient refusé le serment prescrit, les avait réduits à une pension; et que, dans la constitution, elle avait écrit que cette pension était une dette nationale ; ainsi donc, le refus de prêter un serment quelconque, ne pouvait détruire l'effet d'une créance reconnue. L'Assemblée législative portait encore atteinte à la constitution, en refusant à ceux qui ne prêteraient pas le serment civique, la libre profession de leur culte : cette liberté se trouvant consacrée dans la *Déclaration des droits*.

du 23 juin 1789 et demande, en outre, qu'on restitue aux princes de l'empire les terres d'Alsace avec tous leurs droits féodaux.

La guerre est donc inévitable ; elle est provoquée. Le roi la propose, et l'Assemblée la décide à une grande majorité.

Un plan d'invasion en Belgique est aussitôt exécuté ; mais, à l'aspect de l'ennemi, la cavalerie de deux colonnes s'écrie qu'on est trahi et entraîne toutes les troupes dans sa fuite.

Tous les partis s'accusent et s'agitent, les armées étrangères deviennent menaçantes ; l'Assemblée se déclare en permanence, licencie la maison militaire du roi, frappe de déportation les prêtres non assermentés (1), et ordonne la formation d'un camp de vingt mille hommes (2).

Le roi refuse de sanctionner ces deux derniers décrets, ne voit d'autre espoir de salut que dans l'appui de l'étranger et négocie secrètement avec les souverains, en leur recommandant les plus grands ménagements envers les populations des provinces que leurs armées traverseraient.

Lafayette écrit à l'Assemblée, lui dénonce les jacobins comme fauteurs de tous les troubles, et demande la destruction des clubs.

Les faubourgs se soulèvent à la voix des agitateurs ; trente mille individus armés de piques et d'armes de toute espèce se rendent à l'Assemblée, traversent la salle en chantant d'atroces couplets, se portent de là sur les Tuileries, en brisent les portes, et le roi, qui venait d'ordonner d'ouvrir, paraît aussitôt devant eux, refuse avec fermeté la sanction des décrets et se coiffe d'un bonnet rouge qu'on lui présente au bout d'une pique.

Pétion, successeur de Bailly dans la mairie de Paris, ar-

(1) Décret du 27 mai.
(2) Décret du 8 juin.

rive enfin, et la multitude, à sa voix, se retire, tandis que la famille royale émue de cette scène se réunit au milieu des sanglots et des larmes.

Les partisans de la cour et les constitutionnels sont également indignés, les premiers de l'outrage fait au roi, les seconds de l'attentat aux lois et à la paix publique.

Lafayette, animé des mêmes sentiments, quitte l'armée, arrive à Paris, est admis à la barre de l'Assemblée, demande qu'on poursuive les instigateurs du 20 juin, qu'on détruise la secte jacobine, qu'on fasse respecter la constitution, offre ses services à la cour, en est froidement accueilli, et retourne à l'armée, désesperé d'avoir bravé pour rien la haine des partis.

Les Prussiens et les Autrichiens s'avancent vers la France.

L'Assemblée déclare *la patrie en danger*.

Tout s'émeut, tout s'ébranle à Paris et dans les provinces.

Une cohorte de cinq cents Marseillais arrive à la fin de juillet, et le manifeste insolent du duc de Brunswick, chef des armées coalisées, excite un soulèvement général.

Pétion se présente à l'Assemblée le 3 août et demande au nom des quarante-huit sections de Paris la déchéance du roi; le même vœu est exprimé dans une foule de pétitions.

La discussion sur ce point est remise au 9 août.

La mise en accusation de Lafayette est proposée, mais une forte majorité se prononce en faveur de ce général, et le peuple insulte et maltraite les députés qui ont voté l'acquittement.

Enfin, le 9 août arrive, et tout Paris est en mouvement; on entend le rappel dans tous les quartiers; les bruits les plus sinistres circulent, chacun court aux armes; la cour passe la nuit dans les plus vives alarmes et fait à la hâte quelques préparatifs de défense.

Mais l'insurrection gagne de plus en plus, et dans la matinée du 10, une multitude armée s'avance des faubourgs et vient assiéger le château.

Le roi, jugeant toute résistance inutile, et craignant de faire verser le sang, quitte les Tuileries et va se réfugier, avec sa famille, au sein de l'Assemblée.

Cependant le peuple attaque le château, repousse les Suisses, qui résistent avec courage, massacre la plupart d'entre eux, pénètre dans les appartements, dévaste, brise, égorge, et vient, avec quelques trophées de sa victoire, se présenter à l'Assemblée, qui suspend, provisoirement, Louis XVI de la royauté et ordonne la convocation d'une *Convention nationale*.

Trois jours après, ce prince et sa famille sont conduits à la tour du Temple.

Lafayette, nonobstant ces événements, fait prêter à ses troupes le serment de fidélité à la loi et au roi, et médite un mouvement contraire à celui du 10 août; mais, déclaré traître à la patrie et frappé d'un décret d'accusation, il quitte son camp, prend la route des Pays-Bas, est arrêté aux avant-postes autrichiens et traité comme prisonnier de guerre, contre le droit des gens.

La coalition pousse alors la guerre avec activité; son projet est d'envahir la France, en pénétrant par les Ardennes et en se portant de Châlons sur Paris.

Après un bombardement de quelques heures, la place forte de Longwy ouvre ses portes aux Prussiens qui, fiers de ce premier succès, vont bloquer Thionville et marchent sur Verdun.

Ces alarmantes nouvelles arrivent à Paris, où se manifeste aussitôt l'irritation la plus violente; quelques membres de l'Assemblée proposent de se retirer à Saumur; le ministre de la justice, Danton, combat cet avis, et dit qu'il faut rester dans la capitale *et faire peur aux royalistes* pour

ne pas être exposé au feu des ennemis du dedans, en même temps qu'à celui des ennemis du dehors.

L'effroi succède à ces terribles paroles, et deux jours après, le 2 septembre, une populace furieuse, conduite par Maillard, envahit les prisons, remplies de prêtres réfractaires, de nobles et de simples bourgeois qu'on avait arrêtés comme aristocrates ; le massacre commence et dure pendant trois jours.

L'histoire a déjà raconté l'admirable courage et cette sainte abnégation avec laquelle tombèrent les ministres de Dieu, s'embrassant les uns les autres, et pardonnant à leurs bourreaux.

« On vit alors, dit un écrivain, jusqu'à ces prélats de cour peu habitués jadis à la résidence et aux durs travaux de l'épiscopat, retrouver, en face de la mort, la vertu sacerdotale qui avait trop manqué à leur vie.

Ce sang versé fut une nouvelle force ajoutée à l'ancien clergé (1).

Et cette infortunée princesse de Lamballe, si célèbre par sa beauté ! Qui n'a lu sans frémir les affreux détails qui nous montrent son corps déchiré, outragé, mutilé, par les assassins qui s'en partagent les lambeaux, les placent au bout d'une pique, se promènent ainsi dans Paris, et vont jusque sous les fenêtres du Temple pour présenter à la famille royale ces restes sanglants, et cette tête qui avait été si chère à la reine.

Des milliers de victimes ont péri dans ces atroces exécutions (2).

---

(1) Filon, *Du pouvoir spirituel dans ses rapports avec l'État*, p. 159.

(2) Dans tous les rapports de cette époque, l'évaluation des personnes égorgées dans les prisons de Paris, varie de six mille à douze mille. Quelques jours après, les mêmes atrocités eurent lieu à Versailles et dans les départements.

La ville est dans la stupeur, et l'Assemblée frémit de sa propre impuissance.

Mais les Prussiens s'avancent de plus en plus ; une foule de volontaires se dirige sur Châlons.

Le général Dumouriez, qui occupait les défilés de l'Argonne, forcé de se replier, gagne Sainte-Menehould, où il établit son camp, et concentre ses forces.

Kellermann arrive de Metz avec son corps d'armée, se rapproche de Dumouriez, prend position sur la hauteur de Valmy, est attaqué par l'armée prussienne, l'arrête et l'oblige à battre en retraite (1).

Cependant, une nouvelle Assemblée, la célèbre et terrible *Convention*, succède à la *Législative*, le 21 septembre ; abolit le royauté le lendemain, d'un accord unanime, et la nouvelle ère républicaine s'ouvre le même jour (2).

Des passions et des haines furieuses divisent bientôt les députés ; chaque parti se groupe, et prend dans la salle sa place de bataille :

Les Girondins occupent le côté *droit*, les *Montagnards* le côté *gauche ;* les premiers, remarquables par leurs talents et républicains sincères, repoussent les moyens violents, le despotisme des clubs, la tyrannie des démagogues ; les seconds, ennemis de toute modération, partisans des mesures les plus extrêmes, les plus atroces, sont prêts à tout oser, en alléguant la loi, la nécessité du salut public.

Au *centre*, appelé la *Plaine* ou le *Marais*, se trouvent les députés paisibles, désirant le bien, mais dépourvus de tout caractère, n'ayant pas d'opinion arrêtée, flottant entre les deux partis, timides malgré leur grand nombre, et songeant

---

(1) 20 septembre 1792.

(2) Ainsi l'on data non plus de l'an IV de la liberté (l'année 1789 ayant été considérée jusque-là comme le commencement de la liberté), mais de l'an Ier de la république. Ce décret fut fait sur la proposition de Billaud-Varennes.

beaucoup trop, dans leurs votes, à leur propre sécurité.

La crainte inspirée par la coalition commençait à se dissiper; les Prussiens se retiraient, abandonnant l'Argonne; les Autrichiens, après avoir inutilement bombardé Lille pendant six jours, étaient forcés de s'éloigner rapidement; les troupes françaises, prenant l'offensive, pénétraient dans le Palatinat, dans la Savoie, dans le comté de Nice, et la victoire de Jemmapes, remportée par Dumouriez, leur ouvrait la Belgique.

Il s'agit de prononcer sur le sort de Louis XVI.

Les Jacobins demandent, à grands cris, que le *tyran* soit immolé.

La Convention déclare, le 3 décembre, qu'il sera jugé par elle, et arrête, le 10, qu'il sera mandé à sa barre, le lendemain, sous le nom de *Louis Capet*.

Il paraît, répond avec calme, et désigne deux défenseurs, Target et Tronchet; le premier refuse; Malesherbes s'offre à sa place (1), et l'avocat Desèze, adjoint à la défense, est chargé de porter la parole. Il plaide le 26, et la Convention proclame, le 17 janvier, le résultat du scrutin (2) :

La peine prononcée contre Louis Capet est la mort;

Et la fatale sentence est exécutée le 21.

Il mourut avec fermeté, avec une sainte résignation, ce prince infortuné, qui avait honoré le trône par ses vertus,

(1) Voici les termes de sa lettre à la Convention : « J'ai été appelé « deux fois au conseil de celui qui fut mon maître, dans le temps que « cette fonction était ambitionnée par tout le monde; je lui dois le même « service lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dan- « gereuse. »

(2) L'Assemblée était composée de 749 membres; quinze étaient absents par commission, huit par maladie, cinq n'avaient pas voulu voter; le nombre des votants était donc de 721; 361 votèrent pour la mort sans condition, 26 pour la mort, en demandant qu'il fût examiné s'il ne serait pas utile de surseoir à l'exécution; 46 pour la mort avec sursis; 286 pour la détention ou le bannissement; 2 pour les fers.

et qui, dans d'autres temps, eût été l'idole du peuple.

Il fut la victime expiatoire des désordres de ses prédécesseurs. Dieu l'avait ainsi voulu; humilions-nous devant ses décrets.

LXXXIII.

RÉPUBLIQUE. — ARMEMENT DES PUISSANCES CONTRE LA FRANCE. — DÉFAITE DE DUMOURIEZ. — INSURRECTION A L'INTÉRIEUR. — ARRESTATION DES GIRONDINS. — CHARLOTTE CORDAY. — INVASION DU TERRITOIRE FRANÇAIS. — TERRIBLES EFFORTS DE LA CONVENTION. — NOMBREUSES EXÉCUTIONS. — CHUTE DE ROBESPIERRE. — QUIBERON. — DIRECTOIRE. — TRAHISON DE PICHEGRU. — BONAPARTE GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE D'ITALIE. — TRIOMPHES DE CE GÉNÉRAL. — EXPÉDITION D'ÉGYPTE. — DIX-HUIT BRUMAIRE. — FIN DU DIRECTOIRE.

La France est saisie de terreur en apprenant la mort de Louis XVI ; l'Europe, indignée, prend les armes, et la Vendée se soulève.

Un long et terrible assaut se prépare, et, pour le soutenir, les Jacobins et les Montagnards excitent de tous côtés les passions de la multitude, font ordonner une levée de trois cent mille hommes et créer un tribunal *criminel extraordinaire* pour frapper à l'intérieur les ennemis de la révolution.

Dumouriez, vaincu à Nerwinde, s'emporte en menaces contre la Convention, traite avec l'ennemi, lève l'étendard de la révolte, échoue dans ses tentatives sur Lille et Valenciennes, et passe aux Autrichiens.

Tous les partis s'accusent de complicité dans cette défection.

L'Assemblée décrète un comité de *salut public*.

La Bretagne est en pleine révolte.

La Normandie semble prête à se joindre à la Bretagne.

Les insurgés vendéens se sont emparés de plusieurs villes.

Marseille et Lyon, indignés des excès des Jacobins, résistent aux autorités.

Partout l'agitation, partout le trouble, partout la guerre civile imminente ; au nord, la guerre étrangère et des revers.

Une minorité violente et tyrannique l'emporte à la Convention, à l'aide d'un mouvement populaire.

Les principaux députés du parti girondin sont mis chez eux en état d'arrestation (1); plusieurs s'échappent, et à leur voix, la résistance à l'oppression s'organise de toutes parts; les deux tiers de la France sont armés contre la Convention.

Le parti de la Montagne n'est point ému de ce péril, et tandis qu'on l'accuse de vouloir amener la contre-révolution par l'anarchie, il impute à ses adversaires de vouloir, en la divisant, perdre la république.

Cependant, le mouvement des provinces s'apaise peu à peu; l'ardeur se ralentit par le défaut d'ensemble, et la Convention, par son énergie, par l'unité de sa puissance, triomphe en peu de temps du parti girondin.

Une jeune fille (2) tente de le venger; exaltée, enivrée par l'idée d'une république qui serait le règne des lois, de la modération, de la vertu, elle médite la mort du chef des anarchistes, quitte Caen, vient à Paris, pénètre chez Marat, et le poignarde dans son bain (3).

Conduite au tribunal, elle répond avec un sang-froid héroïque, et monte avec la même assurance les degrés de l'échafaud.

Marat n'était plus; mais Robespierre restait pour former ce gouvernement cruel et sombre, dont le souvenir épouvante encore, et devrait servir d'éternelle leçon aux peuples, si les exemples de l'histoire n'étaient pour eux un inutile enseignement.

La garnison française de Mayence avait capitulé après une défense admirée même par l'ennemi; Condé, Valen-

---

(1) 2 juin 1793.

(2) Charlotte Corday.

(3) 13 juillet.

ciennes (1) avaient fini par succomber. La France était envahie à la fois sur tous les points, au Nord, au Rhin, aux Alpes, aux Pyrénées; et la Vendée comptait cent mille combattants enhardis par plusieurs succès.

Pour faire face à ce péril extrême, la Convention a recours à des moyens extrêmes; elle ordonne la levée en masse du peuple, frappe un emprunt forcé, appelle sous les drapeaux tous les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans, décrète la loi des *suspects*, et réveille partout l'énergie révolutionnaire, en mettant partout en œuvre la terreur.

Custine est condamné à mort pour n'avoir pas su vaincre, et l'on donne vingt jours aux troupes de l'ouest, pour *exterminer les brigands de la Vendée* (2).

Kléber, deux jours avant ce terme, les défait près de Cholet, et, le même jour, l'armée du Nord, commandée par Jourdan, gagne la bataille de Watignies.

Un terrible décret est rendu contre la ville de Lyon, prise après un long siége par les soldats de la république, et des milliers de victimes sont immolées sur l'échafaud, ou foudroyées par la mitraille.

Marseille et Bordeaux subissent également les vengeances de la *Montagne*; les prisons regorgent de détenus.

La seule peine usitée, c'est la mort.

Pour être coupable, il suffit d'être *modéré*, et pour être puni, d'être dénoncé.

Marie-Antoinette, séparée de sa fille et de son fils, est jetée dans un cachot de la Conciergerie, et périt comme son époux, sous le couteau révolutionnaire (3).

---

(1) Cette ville avait essuyé quarante-un jours de bombardement et avait été accablée de 84,000 boulets, de 20,000 bombes et de 48,000 obus.

(2) Décret du 1er octobre 1793.

(3) 16 octobre 1793. Un décret du 5 du même mois avait changé le calendrier et fait commencer l'année et la nouvelle ère au 22 septembre 1792, jour de l'institution de la république et en même temps de

Puis, c'est le tour des Girondins, du duc d'Orléans, *Philippe-Egalité*, de Mme Rolland, du savant et vertueux Bailly, de Manuel, des généraux Brunet et Houchard.

La terreur devient générale, chacun se sent exposé; le maître craint le serviteur, l'ami n'ose plus se fier à l'ami, le parent au parent; les méchands seuls sont en sécurité.

Mais c'est peu d'égorger les hommes, on veut anéantir jusqu'au principe religieux.

La Commune de Paris fait remplacer les croix dans les cimetières par une statue du Sommeil; l'image de la Vierge est partout supprimée pour faire place au buste de Marat; les églises sont pillées, profanées et fermées; Notre-Dame devient le *temple de la Raison,* et l'on ose nier Dieu lui-même.

Grand Dieu!!!

Cependant les armées se couvrent de gloire; Hoche, Desaix, Michaud battent les Prussiens et les Autrichiens, qui s'empressent de repasser le Rhin; les Piémontais sont rejetés au-delà des Alpes; Dugommier, adoptant le plan proposé par le jeune Bonaparte, commandant d'artillerie, s'empare de Toulon, que des traîtres avaient livré aux Anglais; Kléber, Marceau, Westermann, Canuel, détruisent l'armée vendéenne à Savenay.

---

l'équinoxe d'automne. On avait donné aux mois le nom des saisons : *Vendémiaire*, *brumaire*, *frimaire*, pour l'automne; *nivôse*, *pluviôse*, *ventôse*, pour l'hiver; *germinal*, *floréal*, *prairial*, pour le printemps; *messidor*, *thermidor*, *fructidor*, pour l'été. Chaque mois était de trente jours et partagé en trois *décades* de dix jours chacune. Le dernier jour de chaque décade était consacré au repos. Les cinq jours complémentaires de l'année étaient appelés *sansculottides*. Le nom des jours fut changé, et l'on remplaça les saints du calendrier par des noms de légumes, de racines, etc. L'on ne s'arrêta que lorsqu'on fut arrivé aux plus extrêmes limites de l'absurde : le conseil de la commune de Paris n'alla-t-il pas jusqu'à décider que le département serait invité à faire abattre les clochers qui, par leur domination sur les autres édifices, semblaient contrarier les principes de l'égalité!

Ainsi finit cette grande et mémorable campagne de 1793, qui sauva le pays quand tout semblait désespéré.

Mais déjà la division se glisse dans le parti de la *Montagne,* et Robespierre la met à profit pour se débarrasser tout à la fois des principaux anarchistes de la Commune, ainsi que de Danton, de Camille Desmoulins, du brave Westermann et de quelques autres qui, désirant arrêter le règne de la violence lorsqu'elle ne leur paraissait plus nécessaire, payèrent de leur tête l'irrémissible crime d'être devenus *modérés.*

La mort devient bientôt le seul moyen de gouvernement. Carrier à Nantes, Joseph Lebon à Arras se signalent par des cruautés atroces.

A Paris, l'instrument du supplice est toujours debout et frappe sans cesse. Le vénérable Malesherbes, la plupart des membres de l'ancien Parlement, la pieuse, l'excellente Mme Elisabeth, sœur de Louis XVI, sont tour à tour immolés, et avec eux une innombrable foule de citoyens de toute condition; et toi aussi savant Lavoisier, qui ne pus pas même obtenir le temps d'écrire une découverte! et vous poëtes infortunés, Roucher (1), André Chénier, que les Muses regrettent et qui vous consoliez tous deux sur la fatale charrette en récitant des vers de Racine.

La compassion, la pitié, l'indignation font place à la stupeur dans tous les cœurs honnêtes, et la majorité de la Convention, craignant pour elle-même le sort des Girondins, s'élève contre Robespierre, l'accable d'imprécations et le fait arrêter. Délivré par la Commune, il se rend à l'Hôtel-de-Ville et menace à son tour la Convention; mais celle-ci met la Commune et les conjurés *hors la loi* et fait marcher sur l'Hôtel-de-Ville (2).

(1) Auteur du poëme des *Mois.*
(2) 9 thermidor, an II (27 juillet 1794).

Robespierre, se voyant perdu, se tire un coup de pistolet et se fracasse la mâchoire; on le saisit, et, le lendemain, une immense multitude applaudissait à son supplice.

Ainsi finit cet homme de sang dont le nom sera éternellement maudit et exécré.

La terreur finit avec lui, et la France, rassurée au dedans, reporte avec orgueil ses regards sur les triomphes obtenus au-delà des frontières depuis le commencement de l'année.

Dugommier avait battu les Espagnols et s'était rendu maître des Pyrénées.

Bonaparte, devenu général de brigade, avait contribué à nous rendre victorieux sur toute la chaîne des Alpes.

Souham avait gagné sur les coalisés la bataille de Tourcoing.

Pichegru s'était emparé d'Ypres.

Jourdan, après avoir pris Charleroi, avait remporté près de Fleurus une grande victoire: les troupes françaises étaient entrées dans Bruxelles.

La marine avait soutenu contre une flotte anglaise un combat glorieux.

Bientôt les garnisons ennemies, maîtresses des places françaises de Landrecies, de Valenciennes, de Condé, du Quesnoy, sont forcées de capituler, et la république, poursuivant de tous côtés ses conquêtes, acquiert la Belgique, le Brabant hollandais, le pays de Luxembourg, de Liége, de Juliers, l'électorat de Trèves, le Palatinat, la Savoie, Nice et des places en Espagne.

Ainsi la nation, qu'on avait tenté d'envahir, envahissait à son tour et commençait à effrayer les puissances.

Le mouvement révolutionnaire arrêté par la chute de Robespierre, la réaction commence; la plupart des prisonniers sont élargis.

L'abominable Fouquier-Tainville, accusateur public,

Lebon et Carrier reçoivent sur l'échafaud le prix de leurs forfaits.

Les fonctionnaires municipaux sont changés, les sociétés populaires réorganisées et purgées des hommes dangereux.

La *jeunesse dorée* fait une rude guerre aux Jacobins, dont le club est enfin fermé; les salons se rouvrent, des réunions brillantes se forment, les plaisirs et les fêtes renaissent; tant les esprits sont prompts à passer de la crainte à la sécurité.

Cependant tout n'est pas entièrement fini; il reste encore quelques dangers et des ressentiments profonds. Une disette affreuse afflige la capitale, et la souffrance des classes pauvres sert d'argument aux révolutionnaires pour en accuser les nouveaux chefs de l'Etat.

Le peuple se soulève, envahit la Convention (1), tue le représentant Féraud, entoure et menace Boissy-d'Anglas, qui, calme, impassible sur le fauteuil, semble braver les piques et les baïonnettes dirigées contre lui. Cependant les sections arrivent, attaquent les insurgés, les mettent en fuite et délivrent l'Assemblée. Le parti jacobin est désarmé, poursuivi, et plusieurs députés, accusés de connivence avec les révoltés, sont envoyés à l'échafaud.

Les royalistes reprennent espoir, et leurs agents se répandent à Lyon et dans tout le Midi.

La Vendée menace toujours; la guerre des chouans désole la Bretagne; la noblesse émigrée se tient prête à agir, et l'Angleterre lui promet une escadre, des munitions et de l'argent.

Cependant, la Hollande conquise par l'armée de Pichegru, et délivrée du Stathoudérat (2), venait de contracter une alliance offensive et défensive avec la France.

---

(1) 1er prairial, an III (20 mai 1795).

(2) Le prince d'Orange s'était réfugié en Angleterre.

La Toscane et la Prusse avaient demandé et obtenu la paix.

L'Espagne, effrayée de nos succès sur son territoire, faisait des propositions (1), et le jeune fils de Louis XVI venait de mourir au Temple d'une tumeur au genou (2).

Tout-à-coup, on apprend qu'une expédition d'émigrés a débarqué au village de Carnac, dans la baie de Quiberon; que de fortes colonnes de chouans sont venues la joindre; que le fort de Penthièvre est en leur pouvoir, que toute la contrée se soulève et que les forces des royalistes augmentent à tout moment.

La Convention fait aussitôt partir deux commissaires extraordinaires, Blad et Tallien, tandis que Hoche, commandant de l'armée républicaine, marche vers Carnac, culbute et foudroye les royalistes, reprend le fort de Penthièvre, s'avance dans la presqu'île, fait charger à la baïonnette, et refoule jusqu'aux bords de la mer, un corps nombreux d'émigrés, dont les uns se jettent dans les flots pour rejoindre les chaloupes anglaises, pendant que les autres, après d'héroïques efforts, mettent bas les armes, en entendant la voix de quelques grenadiers qui leur criaient de se rendre. Ils espéraient avoir la vie sauve, mais le comité de salut public ordonna l'application des lois, et ils furent fusillés (3). C'étaient, pour la plupart, les descendants de ces nobles familles qui avaient illustré leur nom dans les anciennes guerres de la monarchie, et sauvé l'honneur de la France.

Une nouvelle constitution paraît (4); elle place le *pouvoir*

---

(1) Cette puissance signa la paix à Bâle avec l'envoyé de la république, Barthelemy, le 12 juillet 1795.

(2) 8 juillet 1795; ce prince était âgé de dix ans.

(3) Une chapelle a été élevée, pendant la restauration, sur le lieu même où se fit cette terrible exécution, et auquel on a donné le nom de *Champ des martyrs*.

(4) 5 fructidor, an III (22 août 1795).

législatif dans deux conseils, celui des *Cinq-cents* et celui des *Anciens;* délègue le *pouvoir exécutif* à un Directoire composé de cinq membres, nommés par le corps législatif; et déclare les émigrés à jamais expulsés du territoire, leurs biens irrévocablement acquis à la nation, les acquéreurs des biens nationaux, propriétaires irrévocables, les cultes libres, mais l'Etat n'en salarie aucun.

Par deux autres décrets, la Convention décide que les deux tiers de ses membres, choisis par les assemblées primaires, resteront pour former le corps législatif; et qu'il n'y aura qu'un tiers de membres nouveaux à nommer.

Ces décrets ainsi que la constitution sont adoptés par les départements, mais les décrets sont rejetés par la capitale qui, entraînée par les intrigues des royalistes et de quelques ambitieux, veut un renouvellement général, et s'insurge contre la Convention qui reste victorieuse le 13 vendémiaire (1), grâce aux promptes dispositions du général Bonaparte, se montre clémente après la victoire, et vingt-un jours après, déclare sa mission remplie et sa session terminée.

Ainsi finit cette Assemblée, dont le souvenir est demeuré terrible pour la France et pour l'étranger.

Elle laissait le pays dans l'état le plus déplorable : vingt milliards d'assignats en circulation, et dépréciés d'une manière effrayante; la trésorerie entièrement dépourvue de numéraire; les armées dans le dénûment; les approvisionnements incertains; les administrations en désordre; le commerce anéanti; la confiance détruite; des factions toujours agissantes; le malaise et l'anarchie partout.

Telle était la situation intérieure à l'avénement du *Directoire;* elle s'aggravait par un revers produit par la trahison de Pichegru.

(1) 5 octobre 1795.

Les Français, après avoir passé le Rhin, avaient perdu les lignes de Mayence et avaient été ramenés en deçà du fleuve.

Un nouveau débarquement d'émigrés menaçait en même temps la république, du côté de l'Ouest; et les contre-révolutionnaires semaient partout les bruits les plus alarmants.

Au milieu de ces périls, le Directoire s'efforce de réorganiser le gouvernement, l'administration des finances et de pourvoir à tous les services.

La fille de Louis XVI, depuis duchesse d'Angoulême, est remise à l'Autriche en échange des commissaires livrés par Dumouriez.

Jourdan rétablit un peu les affaires sur le Rhin.

Schérer bat les Autrichiens à Loano dans l'Apennin, et jette l'effroi dans le Piémont.

Hoche pacifie la Vendée, et bientôt la valeur française va s'illustrer dans une série de triomphes au delà des Alpes.

Bonaparte, nommé général en chef de l'armée d'Italie (1), arrive au quartier-général à Nice, et s'adressant à ses troupes :

« Soldats, leur dit-il, vous êtes mal nourris, et presque « nus; le gouvernement vous doit beaucoup, mais ne peut « rien pour vous. Votre patience, votre courage vous hono- « rent, mais ne vous procurent ni avantage, ni gloire. Je « vais vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde, « vous y trouverez de grandes villes, de riches provinces;

(1) Il avait vingt-sept ans; il avait épousé, quelque temps auparavant, la veuve du général Beauharnais. Avant de partir, il avait demandé qu'on lui envoyât à Nice une somme de 500,000 fr.; mais on ne put lui en faire passer que 24,000; et c'est, dit le duc de Gaëte, tout ce qu'a coûté à la France la conquête de l'Italie, qui mit le général en chef à portée d'envoyer successivement plus de 60 millions au *Directoire* ou aux armées sur le Rhin, après avoir soldé les dépenses de celles qu'il commandait. (*Supplément aux Mémoires du duc de Gaëte*, p. 15.)

« vous y trouverez honneur, gloire et richesses. Soldats « d'Italie, manqueriez-vous de courage? »

Et il s'avance avec trente-six mille hommes contre soixante mille; remporte les victoires de Montenotte, de Millésimo, de Dego, de Mondovi, accorde un armistice au roi de Piémont, en exigeant en garantie la remise de trois places fortes, poursuit ses succès contre les Autrichiens, les bat à Lodi, à Borghetto, les force à se rejeter dans le Tyrol, et se trouve maître de l'Italie.

Une nouvelle armée ennemie, commandée par Wurmser, et plus nombreuse du double que celle des Français, est défaite à Salo, à Lonato (1), à Castiglione, à Roveredo, à Primolano, à Bassano, et Wurmser, ne pouvant plus tenir campagne, va s'enfermer dans Mantoue.

Les deux armées qui opéraient en Allemagne sous Jourdan et Moreau, après avoir envahi la moitié du pays, avaient été forcées de se replier, et tenaient la ligne du Rhin.

L'Autriche, rassurée de ce côté, redoublait d'efforts pour recouvrer la Lombardie; Bonaparte, comptant peu sur les secours qu'il ne cessait de demander, organisait la liberté parmi les Italiens et se ménageait des gouvernements amis, afin d'avoir ses mouvements plus libres et toutes ses troupes disponibles contre les Autrichiens (2).

---

(1) C'est dans ce village que Bonaparte, n'ayant avec lui qu'un millier d'hommes et cerné par un corps de quatre mille Autrichiens, fut sommé de se rendre, mais, ayant fait débander les yeux du parlementaire: « Vous ne savez donc pas, lui dit-il, que vous êtes en présence du gé« néral en chef, et qu'il est ici avec toute son armée! Allez dire à ceux « qui vous envoient que je leur donne cinq minutes pour se rendre, ou « que je les ferai passer au fil de l'épée pour les punir de l'insulte qu'ils « ont osé me faire..... » Et les quatre mille Autrichiens mirent bas les armes.

(2) Bonaparte venait d'affranchir la Corse du joug anglais, en fournissant des armes et des officiers aux réfugiés qu'il avait réunis à Livourne, et en les faisant transporter dans l'île pour seconder les habitants.

Cependant l'ennemi rentre deux fois en campagne avec des masses formidables, et se croit déjà sûr du triomphe; mais il est écrasé aux batailles d'Arcole, de Rivoli, de la Favorite, et Wurmser est forcé de capituler et de rendre Mantoue.

Effrayée des succès du général français, la cour de Rome, après une résistance inutile, signe le traité de Tolentino (1) et paye trente millions.

Bonaparte revient alors vers l'Adige pour exécuter une marche hardie sur Vienne : il passe la Piave, bat l'archiduc Charles sur les bords du Tagliamento, tandis que ses lieutenants Masséna, Joubert anéantissent partout les corps qui leur sont opposés.

Bientôt il se trouve maître de la ligne des Alpes, et les Etats héréditaires lui sont ouverts; il s'avance à pas de géant, franchit tous les obstacles, écrase en passant les troupes ennemies, arrive à Léoben, à 25 lieues de Vienne, épouvante la cour d'Autriche et lui impose la paix.

Venise, qui avait, pendant ce temps, organisé le massacre des Français à Vérone et fait égorger l'équipage d'un bâtiment, est punie de sa perfidie; ce sénat si fier, si arrogant, signe en tremblant sa déchéance, et Bonaparte, établi à Milan, semble y régler les destinées de l'Europe.

Ainsi s'annonçait au monde ce génie puissant, cet homme extraordinaire dont la vie pleine de merveilles sera le plus grand et le plus magnifique sujet de l'histoire.

Pendant que la république française se rendait par ses armes si redoutable à l'étranger, qu'elle avait pour alliés l'Espagne et la Hollande, et que l'Angleterre, menacée d'une expédition préparée par Hoche pour le soulèvement de l'Irlande, se décidait enfin à négocier, une conspiration était tramée contre le Directoire par le parti royaliste qui

(1) 19 février 1797.

avait obtenu quelque succès dans les nouvelles élections et procuré la présidence des Cinq-Cents au général Pichegru.

Les émigrés rentraient en foule, les uns par l'ennui de l'exil, les autres pour prendre part au mouvement.

D'un autre côté, le parti constitutionnel, qui avait Carnot à sa tête, faisait aussi de l'opposition sans se douter que, par cette conduite, il favorisait la contre-révolution.

Pressé donc par la nécessité, le Directoire prévient ses ennemis par un coup d'Etat, en faisant arrêter et condamner à la déportation un certain nombre de membres du corps législatif (1), ainsi que beaucoup de journalistes et d'écrivains politiques.

Le général Moreau qui, pendant la guerre, avait saisi les bagages d'un général autrichien et y avait trouvé la preuve de la trahison de Pichegru, n'ayant révélé ce secret qu'au moment même du coup d'Etat, fut puni de son long silence par la privation de son commandement; et l'on dit de lui que n'étant pas assez républicain pour dénoncer son ami, il n'avait pas été ami assez fidèle pour garder le secret jusqu'au bout.

Le général Hoche, sous les ordres duquel on venait de mettre l'armée d'Allemagne, composée des deux armées réunies de Sambre-et-Meuse et du Rhin, mourut fort peu de temps après, d'un mal inconnu, attribué, par quelques-uns, au poison qu'on lui aurait fait prendre dans l'Ouest.

Le coup d'Etat du 18 fructidor, en ruinant le parti royaliste, fit reprendre au gouvernement l'énergie révolu-

---

(1) Le nombre des condamnés s'élevait à cinquante-trois; mais beaucoup s'étaient enfuis. Deux des directeurs, Carnot et Barthélemy, furent également atteints par cette condamnation; mais le premier s'était secrètement dirigé vers la Suisse. Le Directoire, sur la liste des déportés, en choisit quinze, qu'il fit transporter à la Guyane; les autres furent destinés à l'île d'Oléron. Ce coup d'État eut lieu le 18 fructidor (4 septembre 1797).

tionnaire, le rendit plus exigeant envers l'étranger, et produisit la rupture des négociations entamées avec l'Angleterre.

Quant à l'Autriche, Bonaparte lui fit signer le célèbre traité de *Campo formio*, et partit pour Paris, où il fut accueilli par une population ivre d'enthousiasme, qui le regardait comme le premier, comme le plus grand homme de son temps.

Tant de popularité, tant de gloire, portaient ombrage au Directoire, qui chercha à cacher son dépit, en faisant au jeune héros une réception triomphale.

Ce fut dans cette fête que parut ce magnifique drapeau, dont la république faisait hommage à l'armée d'Italie, et sur lequel étaient rappelés, en lettres d'or, les dix-huit victoires en bataille rangée, les soixante-sept combats, les cent cinquante mille prisonniers, les soixante-dix drapeaux, les onze cent cinquante canons, enlevés à l'ennemi, les vaisseaux pris aux Vénitiens, les traités imposés aux souverains de l'Italie, et les chefs-d'œuvre des plus grands peintres envoyés à Paris.

Cependant, les opinions nouvelles avaient produit, en Italie, quelque fermentation.

A Rome, les démocrates tentèrent un mouvement, mais ils furent dispersés par les dragons du pape.

Le général français Duphot, ayant été tué dans cette émeute, à côté de Joseph Bonaparte, ambassadeur de France, qui était accouru pour empêcher le massacre, Rome fut envahie par Berthier, et le Saint-Père Pie VI, enlevé du Vatican, fut amené à Valence, où il mourut quelques mois après dans la quatre-vingt-deuxième année de son âge, et la vingt-cinquième de son pontificat.

Ce fut ainsi que la capitale du monde chrétien fut convertie en république.

La Suisse, soutenue par les armes françaises, accomplit

aussi sa révolution, secoua le joug des anciennes aristocraties de Berne, de Fribourg, de Soleure, de Zurich, et ne forma, de toutes ses parties, qu'une république unique, régie par une constitution semblable à celle de l'an III.

La France se vit dès lors à la tête des républiques batave, ligurienne, cisalpine, romaine, helvétique, et parut sans crainte sur l'avenir.

Le général Bonaparte, chargé du commandement de l'armée destinée contre l'Angleterre, méditait un autre projet.

L'Egypte, étant le véritable point intermédiaire entre l'Europe et l'Inde, c'était là, suivant lui, qu'il fallait s'établir pour ruiner l'Angleterre, pour dominer la Méditerranée et en faire un *lac français*.

Tout-à-coup on apprend que des préparatifs et des armements considérables se font dans tous les ports de la Méditerranée ; que les savants les plus illustres, les plus habiles généraux sont attachés à l'expédition, et l'on se demande où va Bonaparte avec cette armée (1).

Il allait en Egypte, s'emparait de Malte en passant, débarquait en vue d'Alexandrie le 1er juillet, prenait le même jour cette ville, traversait le désert, arrivait sur les bords du Nil, gagnait la bataille des Pyramides, entrait au Caire, rassurait les populations, se montrait comme un grand protecteur, plutôt que comme un conquérant, apprenait, avec un calme impassible le désastre de l'escadre dans la rade d'Aboukir, veillait sur tout, s'occupait de tout, administrait la justice, créait l'institut d'Egypte, s'emparait de Gaza, de Jaffa, remportait la victoire du Mont-Thabor, auprès de Nazareth, de Cana, des rives du Jourdain, dans cette antique Galilée, marquée par tant de miracles, et détruisait entièrement l'armée turque à Aboukir (2), tandis que Desaix,

(1) On mit à la voile le 19 mai 1798.
(2) 25 juillet 1799.

agissant dans la Haute-Egypte, gagnait les batailles de Sédiman, de Thèbes, et s'immortalisait dans une foule de combats.

Un an s'était écoulé depuis l'arrivée de Bonaparte en Afrique, et, dans l'intervalle, de grands événements s'étaient passés en Europe.

L'Angleterre avait réussi à former contre la France une nouvelle coalition, dans laquelle étaient entrées toutes les puissances, à l'exception de l'Espagne et de la Prusse.

L'armée napolitaine, croyant surprendre les Français et les écraser en Italie, avait été vaincue par Championet qui, étant entré dans Naples, y avait proclamé la république Parthénopéenne.

Joubert avait occupé Turin, et le roi du Piémont, obligé d'abdiquer, s'était retiré dans l'île de Sardaigne.

Mais la France, à son tour, avait essuyé des revers sur le Rhin et en Italie.

Ses trois plénipotentiaires, au congrès de Rastadt, avaient été assassinés par ordre de l'Autriche; le Directoire était méprisé, avili; la désorganisation et l'anarchie étaient partout; les partis étaient déchaînés furieux, et les citoyens paisibles vivaient dans l'inquiétude et les alarmes.

Bonaparte, ayant appris ces tristes nouvelles, laisse le commandement de l'armée à Kléber, quitte aussitôt l'Egypte, échappe comme par miracle à la flotte anglaise, débarque le 9 octobre (1) dans le golfe de Fréjus, traverse la France au milieu des plus vives acclamations, arrive le 16 à Paris, et devient l'objet de tous les regards, de tous les vœux, de toutes les espérances (2).

---

(1) An 1799.

(2) La nouvelle du débarquement de Bonaparte fut accueillie dans Paris avec un prodigieux enthousiasme. « Sur-le-champ, dit M. Thiers « (*Hist. de la Révolution*), la joie la plus confuse avait éclaté; la nouvelle, « annoncée sur tous les théâtres, y avait produit les élans les plus

Il s'agissait de prendre le pouvoir, de faire une constitution sage et modérée, de régénérer le gouvernement, de rassurer le pays, de lui donner de la sécurité.

Telle était la grande tâche qu'on désirait lui voir remplir, et que lui-même ambitionnait. En quelques jours tout est préparé.

Le conseil des Anciens, sous le prétexte d'un complot contre la liberté de la représentation nationale, rend un décret qui transfère à Saint-Cloud le corps législatif, et donne à Bonaparte le commandement de toutes les troupes de la division de Paris.

Cette translation a lieu le lendemain (1), et Bonaparte, suivi de son état-major, se présente à la barre du conseil des Anciens, où il fait, dans un langage animé, le tableau de la situation intérieure et extérieure de la république ; il se rend ensuite au conseil des Cinq-Cents ; mais aussitôt qu'il paraît, les cris, les menaces, les imprécations s'élèvent de tous côtés, et les grenadiers qu'il avait laissés à la porte, craignant qu'on n'attente à sa vie, s'avancent et l'emmènent. Murat, aussitôt après, pénètre dans la salle avec un bataillon, et les députés, effrayés, se sauvent par les fenêtres.

Quelques-uns d'entre eux, partisans de ce coup d'Etat, se réunissent dans la soirée du même jour, nomment consuls provisoires Bonaparte, Roger-Ducos et Sièyes, ajournent les conseils et les remplacent par deux commissions qui sont chargées de rédiger une constitution nouvelle et d'approuver les mesures législatives qu'auraient à prendre les consuls.

« extraordinaires. Les chants patriotiques avaient remplacé partout les « représentations théâtrales. Le député Baudin (des Ardennes), l'un des « auteurs de la constitution de l'an III, républicain sage et sincère, « attaché à la république jusqu'à la passion, et la croyant perdue si un « bras puissant ne venait la soutenir, Baudin (des Ardennes) expira de « joie en apprenant cet événement. »

(1) 18 brumaire (9 novembre 1799).

Ce décret, porté aux Anciens, est adopté par eux au milieu de la nuit.

Ainsi s'accomplit cette révolution du 18 brumaire, que les hommes impartiaux et judicieux ont, à juste titre, considéré comme un acte *nécessaire* qui termina l'anarchie (1).

Ainsi finit, après une durée de quatre ans, ce gouvernement du Directoire, qui avait jeté la France dans un malaise intolérable, dans la plus triste confusion.

---

(1) « Il fallait, dit M. Thiers, plus que des succès, il fallait une réorga-« nisation puissante à l'intérieur de toutes les parties du gouvernement; « et c'était un chef politique plutôt qu'un chef militaire dont la France « avait besoin. Le 18 et le 19 brumaire *étaient donc nécessaires.* » (*Hist. de la révolution.*)

LXXXIV.

CONSULAT. — BONAPARTE 1er CONSUL. — VICTOIRE DE MARENGO. — PROSPÉRITÉ DE LA FRANCE. — ATTENTAT DU 3 NIVOSE. — ASSASSINAT DE L'EMPEREUR DE RUSSIE. — PAIX D'AMIENS. — CONCORDAT. — BONAPARTE CONSUL A VIE. — VIOLATION DU TRAITÉ D'AMIENS PAR L'ANGLETERRE. — PRÉPARATIFS POUR UNE DESCENTE EN ANGLETERRE. — COMPLOT CONTRE LA VIE DU PREMIER CONSUL. — EXÉCUTION DU DUC D'ENGHIEN. — NAPOLÉON BONAPARTE EMPEREUR DES FRANÇAIS ET ROI D'ITALIE. — NOUVELLE COALITION. — ENTRÉE DES FRANÇAIS DANS VIENNE. — VICTOIRE D'AUSTERLITZ. — PAIX DE PRESBOURG. — GUERRE AVEC LA PRUSSE. — VICTOIRE D'IÉNA. — ENTRÉE DE NAPOLÉON A BERLIN. — GUERRE AVEC LA RUSSIE. — VICTOIRES D'EYLAU, DE FRIEDLAND. — ENTREVUE DES DEUX EMPEREURS SUR LE NIÉMEN. — PAIX DE TILSIT. — AFFAIRE DE LA DYNASTIE ESPAGNOLE. — JOSEPH BONAPARTE ROI D'ESPAGNE. — GUERRE AVEC CETTE NATION. — HOSTILITÉS DE L'AUTRICHE. — VICTOIRE DE WAGRAM. — RÉUNION DES ÉTATS ROMAINS A L'EMPIRE. — LE PAPE PIE VII TRANSPORTÉ A SAVONE. — DIVORCE DE NAPOLÉON. — SON MARIAGE AVEC UNE ARCHIDUCHESSE D'AUTRICHE. — CONCILE DE PARIS. — GUERRE AVEC LA RUSSIE. — VICTOIRE DE LA MOSCOWA. — ENTRÉE DES FRANÇAIS A MOSCOU. — INCENDIE DE CETTE VILLE. — RETRAITE DE L'ARMÉE. — DÉSASTRE DE CETTE RETRAITE. — INVASION DE LA FRANCE. — ABDICATION DE L'EMPEREUR QUI SE RETIRE A L'ILE D'ELBE. — RÈGNE DE LOUIS XVIII. — RETOUR DE NAPOLÉON. — FUITE DES BOURBONS. — PERTE DE LA BATAILLE DE WATERLOO. — SECONDE ABDICATION DE L'EMPEREUR. — SA TRANSLATION A SAINTE-HÉLÈNE. — SA MORT.

Tout change, tout se ranime sous le gouvernement consulaire, sous l'administration de Bonaparte.

L'ordre est partout rétabli, la confiance renaît, l'impôt progressif est supprimé, la loi des otages révoquée (1), les prisonniers politiques et les prêtres détenus sont élargis, l'insurrection vendéenne apaisée, des relations ouvertes

(1) Cette loi rendait les parents des Vendéens et des *chouans* responsables des actes commis dans les provinces révoltées et punissait les uns de la détention, les autres de la déportation.

avec les cabinets étrangers, une nouvelle constitution promulguée (1).

Bonaparte est nommé premier consul pour dix ans, le second est Cambacérès, le troisième Lebrun.

Mais Bonaparte reste en réalité seul maître, et comme, ainsi que l'a dit Sièyes, il sait tout faire, peut tout faire et veut tout faire, il fait tout en effet.

C'est par une série d'actes habiles et généreux qu'il s'empresse d'inaugurer sa nouvelle dignité.

Les parents d'émigrés et les ci-devant nobles sont admis aux fonctions publiques; on autorise les déportés sans jugement légal à revenir en France; on rend les églises au culte; on n'exige des prêtres *non assermentés* qu'une *promesse* de fidélité à la constitution; des honneurs publics sont ordonnés pour les restes mortels du pape Pie VI, et l'on abolit les fêtes révolutionnaires, excepté celles du 14 juillet et du 1er vendémiaire (2).

Ainsi s'ouvre cette grande époque de pacification civile et de réparation religieuse.

Mais, à l'extérieur, la guerre existe toujours, et le premier consul n'hésite pas à faire une solennelle démarche auprès de l'Angleterre et de l'Autriche.

« ....Comment, écrivait-il au roi de la Grande-Bretagne,
« les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes
« et fortes plus que ne l'exigent leur sûreté et leur indé-
« pendance, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine

---

(1) 15 décembre 1799 (24 frimaire, an VIII). Cette constitution créait un *consulat décennal* chargé du pouvoir exécutif; un *corps législatif* chargé de décréter les lois; un *conseil d'État* chargé de les rédiger et de les soutenir devant le corps législatif; un *tribunat* chargé de les discuter; enfin, un *sénat conservateur* chargé de casser toute loi ou tout acte du gouvernement qui lui paraîtrait entâché d'*inconstitutionnalité*.

(2) La *première* de ces deux fêtes était l'anniversaire de la prise de la Bastille, c'est-à-dire du premier jour de la révolution; la *seconde* était l'anniversaire du premier jour de la république.

« grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure, « le bonheur des familles? Comment ne sentent-elles pas « que la paix est le premier des besoins comme la première « des gloires?... »

Il disait à l'empereur d'Allemagne :

« .... Etranger à tout sentiment de vaine gloire, le pre- « mier de mes vœux est d'arrêter l'effusion du sang qui va « couler. Tout fait prévoir que dans la campagne prochaine « des armées nombreuses, et habilement dirigées, triple- « ront le nombre des victimes que la reprise des hostilités » a déjà faites. Le caractère connu de Votre Majesté ne me « laisse aucun doute sur le vœu de son cœur. Si ce vœu est « seul écouté, j'entrevois la possibilité de concilier les in- « térêts des deux nations..... (1) »

Ces deux puissances répondent par un refus, et Bonaparte, après avoir réorganisé l'ordre judiciaire et l'ordre administratif, après avoir clos la liste des émigrés, entièrement pacifié la Vendée, créé la Banque de France, donne à Moreau le commandement de l'armée qui doit agir en Allemagne, en apprend les premiers succès, franchit alors lui-même, avec quarante mille hommes, la grande chaîne des Alpes, arrive à Milan et gagne la célèbre bataille de Marengo, qui oblige les Autrichiens à signer la convention d'Alexandrie, par laquelle ils livrent à l'armée française l'Italie et toutes ses places (2).

---

(1) Ces deux lettres sont à la date du 5 nivôse, an VIII (26 décembre 1799).

(2) Cette convention fut signée le 15 juin 1800, le lendemain de la bataille; le brave général Desaix qui venait d'arriver d'Égypte où il avait été surnommé le *sultan juste*, fut tué dans cette mémorable journée; il avait à peine trente-deux ans. Voici le portrait qu'on en a fait : Sa taille était grande et bien prise; ses traits étaient réguliers, ses yeux respiraient la mélancolie; toute sa personne était agréable. On se sentait disposé à l'aimer et on pouvait lui appliquer ce que Tacite dit d'Agricola : « Que « dès la première vue, il paraissait un homme de bien; mais qu'après « l'avoir fréquenté, l'on était charmé de trouver un grand homme. Son

Le général Masséna, qui venait de rendre Gênes, après la plus belle défense dont l'histoire fasse mention, y rentrait peu de jours après, tandis que Moreau, sur les bords du Danube, remportait la victoire d'Hochstett et culbutait l'ennemi au combat de Neubourg, où fut tué d'un coup de lance au cœur le *premier grenadier de France*, le brave Latour-d'Auvergne, le Bayard de ce temps.

La Bavière est conquise jusqu'à l'Inn, et Moreau consent à signer à Parsdof une suspension d'armes.

Le premier consul, de retour à Paris, dans la nuit du 2 au 3 juillet, s'occupe avec activité de la paix avec l'étranger et de l'administration intérieure; il améliore l'état des finances fait réparer les routes, travailler aux canaux de Saint-Quentin et de l'Ourcq, ouvre la France à la plupart des émigrés, négocie un arrangement avec le pape Pie VII pour les affaires religieuses (1), et cherche à réparer, en toutes choses, les désordres et les maux de la révolution.

Un congrès s'ouvre à Lunéville; mais le plénipotentiaire autrichien, qui ne veut que gagner du temps, exigeant la présence d'un négociateur anglais, les hostilités recommencent, et bientôt les succès d'Augereau dans la Franconie, de Macdonald dans le Tyrol, de Brune sur le Mincio et l'Adige, et, par dessus tout, la grande et belle victoire d'Hohenlinden, remportée par Moreau (2), qui, franchissant tous les obstacles, n'est plus qu'à quelques marches de Vienne, ne laissent à l'Autriche d'autre ressource que la paix (3).

« regard s'enflammait à un souvenir, à la vue d'un chef-d'œuvre. Il était « bon fils, bon ami, d'une modestie rare, simple dans sa mise, frugal « dans ses goûts, d'une probité et d'un désintéressement qui égalaient son « courage. »

(1) Ce pontife avait été élu à Venise le 14 mars 1800, et avait fait son entrée solennelle à Rome le 3 juillet.

(2) Le gain de cette bataille est dû en grande partie au général Richepanse.

(3) Ce traité de paix fut signé à Lunéville le 9 février 1801.

Déjà le czar Paul Ier, touché des généreux procédés de Bonaparte (1), s'était non-seulement retiré de la coalition, mais avait signé, avec la Suède et le Danemarck, une déclaration par laquelle ces trois puissances maritimes s'engageaient à maintenir, même par les armes, les principes du droit des neutres. La Prusse avait adhéré à cette déclaration.

La cour d'Espagne était intimement liée avec le premier consul, et la paix était rétablie entre la France et l'Amérique.

Tel était l'immense résultat obtenu dans l'espace de quinze mois.

Mais tandis que la prospérité, la grandeur nationale s'élevaient avec tant de rapidité par le génie du premier consul, quelques agents royalistes, soudoyés par l'Angleterre, avaient recours au moyen le plus atroce pour se débarrasser de lui.

Le 3 nivose an IX (2), au moment où il passait en voiture dans la rue Saint-Nicaise pour se rendre à l'Opéra, l'un de ces monstres mit le feu à une barrique pleine de poudre et de mitraille qu'ils avaient conduite dans cette rue, et dont l'explosion terrible ébranla le quartier. Plusieurs personnes furent tuées, d'autres blessées, mais Bonaparte échappa comme par miracle et parut à l'Opéra où l'émotion la plus vive éclata de toutes parts.

On crut les jacobins coupables, et une centaine d'entre eux furent déportés; c'étaient pour la plupart des assassins de septembre, et des hommes de sang qui ne méritaient aucun intérêt; mais l'attentat de nivôse leur était étranger. Saint-Réjant, Carbon, Limoëlan en étaient les auteurs. Ce

(1) Bonaparte lui avait offert l'île de Malte et lui avait rendu les prisonniers russes avec leurs armes et leurs drapeaux, après les avoir fait habiller à neuf.

(2) 24 décembre 1800.

dernier avait eu le temps de fuir et de passer à l'étranger, les deux autres périrent sur l'échafaud, où trois mois auparavant Céracchi, Aréna, Topino, Lebrun, Démerville, démagogues furieux, avaient porté leur tête, comme coupables d'un complot tendant à poignarder Bonaparte au théâtre.

Pendant ce temps, un drame horrible se tramait à la cour de Russie.

Il s'agissait d'arracher du trône l'empereur Paul Ier pour y faire monter Alexandre, son fils.

Le mécontentement de l'aristocratie, une ambition criminelle, et les menées de l'Angleterre amenèrent la catastrophe, et, dans la nuit du 24 mars 1801, ce père infortuné, assailli dans sa chambre, fut mis à mort par quelques conjurés.

Alexandre, proclamé dans la matinée, fut obligé de repousser sa mère qui, elle aussi, voulait régner.

Cette mort tragique fit une vive impression en Europe; elle débarrassa l'Angleterre d'un ennemi redoutable et priva la France d'un puissant allié.

Le premier consul venait d'expédier de Brest l'amiral Ganteaume avec quatre mille hommes et un immense matériel pour secourir l'armée d'Egypte alors fort compromise.

Kléber n'était plus; après d'éclatantes victoires, après l'immortel triomphe d'Héliopolis, ce brave général était tombé sous le poignard d'un assassin musulman; et Menou, son successeur dans le commandement, n'avait aucun talent militaire.

L'amiral, craignant d'être rencontré par la flotte anglaise et de voir périr tant de braves gens qui lui étaient confiés, entra à Toulon au lieu de poursuivre sa route, et l'armée d'Egypte, abandonnée à elle-même, mal dirigée par Menou, et ayant à combattre à la fois les forces des Turcs et des Anglais, conclut une capitulation par laquelle il fut sti-

pulé qu'elle se retirerait avec les honneurs de la guerre, avec armes et bagages, avec son artillerie, ses chevaux, etc., et qu'elle serait nourrie pendant la traversée aux frais de l'Angleterre.

Ainsi finit cette mémorable expédition d'Egypte dont les tribus arabes, au milieu des loisirs de la vie nomade, s'entretiennent encore comme d'une expédition de héros (1).

Cependant la paix se négociait entre la France et l'Angleterre; la victoire navale de l'amiral Linois au combat d'Algésiras, et la crainte qu'inspirait à la Grande-Bretagne la flottille de Boulogne contre laquelle vinrent échouer les attaques de Nelson, hâtèrent la conclusion du traité dont les préliminaires furent signés à Londres le 1er octobre 1801, et l'acte définitif à Amiens, le 25 mars 1802.

Une œuvre bien plus grande, bien autrement nécessaire, venait d'être accomplie par le premier consul, c'était le rétablissement du culte catholique en France, de cette religion divine qui console, apaise, satisfait, fortifie, élève les âmes, et procure, même dans cette vie à qui sait la pratiquer, une partie de la félicité qui lui est réservée dans l'autre.

C'était plus qu'un acte politique de la part de Bonaparte, c'était un acte religieux, et de plus un acte de courage, car il avait contre lui tous ces *traînards* de l'incrédulité, de la philosophie du dernier siècle, tous ces misérables sceptiques dont l'étrange orgueil n'aboutit qu'au rêve du néant (2).

---

(1) MM. Barthélemy et Méry, dans les notes du *Huitième chant* de leur poëme (*Napoléon en Égypte*), rappellent le trait suivant qui leur a été raconté par M. Taylor. Ce voyageur, dans une de ses laborieuses marches sous le tropique, ayant confié son sac de voyage à un Arabe de Karnac, celui-ci, tout fier de son fardeau, prit subitement l'attitude d'un grenadier et marcha au pas en disant : *Soldat français! soldat français! Bonaparte!* On sait la grande surprise qu'éprouva M. de Châteaubriand, en entendant des enfants bédouins s'écrier : *En avant, marche!*

(2) M. Desmarest, dans ses *Témoignages historiques*, p. 77 et suiv., fait

Le 26 messidor an IX (15 juillet 1801), fut passée à Paris entre le pape et le gouvernement français cette célèbre Convention qui a porté depuis le titre de *Concordat*, et qui, en réconciliant l'Eglise romaine avec la république française, venait réparer les désordres impies de la révolution et répondre au besoin moral, au sentiment religieux de l'immense majorité de la population (1).

---

connaître le mécontentement qui éclata parmi quelques principaux chefs de l'armée, les résolutions violentes qui furent arrêtées contre le premier consul, les libelles et les sarcasmes dont il fut l'objet et dans lesquels on lui prodiguait les titres de *tyran*, d'*usurpateur*, de *capucin*, en faisant un appel à l'insurrection.

Voici du reste ce que dit M. de Talleyrand, dans son discours à la *Chambre des pairs*, sur la mort de M. Bourlier, évêque d'Évreux : « Napoléon entreprit la réconciliation du ciel avec la terre, il s'occupa du « concordat, malgré l'opposition des petits publicistes d'alors et malgré « des *dangers personnels qu'il n'ignorait pas*; il voulut donner la plus « grande solennité à cet acte habile et hardi qui l'honorera à jamais dans « la mémoire des hommes. » (Voy. le *Journal des Débats* du 15 novembre 1821.)

(1) Voici l'analyse du concordat : Le gouvernement de la république française reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la grande majorité des Français. — Cette religion sera librement exercée en France ; son culte sera public, en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.— Il sera fait, par le Saint-Siége, de concert avec le gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français. — Le premier consul nommera aux archevêchés et évêchés, Sa Sainteté conférera l'institution canonique. — Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront directement, entre les mains du premier consul, le serment suivant en usage avant le changement de gouvernement : « Je « jure et promets à Dieu, sur les saints Évangiles, de garder obéissance « et fidélité au gouvernement établi par la constitution de la république « française. Je promets aussi de n'avoir aucune intelligence, de n'assister « à aucun conseil, de n'entretenir aucune ligue, soit au dedans soit au « dehors, qui soit contraire à la tranquillité publique ; et si, dans mon « diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au pré- « judice de l'État, je le ferai savoir au gouvernement. » Les ecclésiastiques du second ordre prêteront le même serment entre les mains des autorités civiles désignées par le gouvernement.—La formule de prière suivante sera récitée à la fin de l'office divin dans toutes les églises catholiques de France : *Domine salvum fac rempublicam* ; *domine salvos fac consules*. — Les évêques nommeront aux cures ; leur choix ne pourra

La publication en fut faite le jour de Pâques de l'année suivante (18 avril 1802) dans tous les quartiers de Paris, avec un grand appareil et par les principales autorités.

Le premier consul, suivi des premiers corps de l'Etat, d'un grand nombre de fonctionnaires, et d'un brillant état-major, se rendit à Notre-Dame, fut reçu à la porte par le nouvel archevêque, M. de Belloy, et conduit sous le dais à la place qu'il devait occuper.

La cérémonie fut imposante, et produisit sur les assistants une vive et profonde émotion. Ces chants solennels, ces hymnes sacrés, cette pompe auguste, cette majesté du lieu redevenu saint, ébranlaient et pénétraient les cœurs ; et des larmes de bonheur et de joie coulèrent de bien des yeux.

Quel beau jour pour la France ! quel triomphe pour la religion ! quelle gloire pour cet homme puissant, qui servait les desseins et la cause de Dieu !

Un livre nouveau venait de paraître et faisait déjà grand bruit ; l'auteur y décrivait avec éclat les beautés, la *poësie* du christianisme, et appelait tous les enchantements de l'imagination et tous les intérêts du cœur au secours de cette

---

tomber que sur des personnes agréées par le gouvernement. — Ils pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale et un séminaire pour leur diocèse. — Sa Sainteté déclare que les acquéreurs des biens ecclésiastiques ne seront troublés en aucune manière et en demeureront propriétaires incommutables.—Le gouvernement assurera un traitement aux évêques et aux curés. — Sa Sainteté reconnaît dans le premier consul les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'elle l'ancien gouvernement.

Les ratifications de cette convention furent échangées à Paris le 23 fructidor (10 septembre 1801) ; et le 18 germinal, an x (8 avril 1802), parut la loi relative à l'organisation des cultes. Le 24 mai suivant, le pape, dans une allocution en consistoire, se plaignit de ce que l'on eût publié, avec le concordat, des *articles organiques* qu'on ne lui avait point communiqués ; et ajouta qu'il se proposait de demander quelques modifications à ces articles. Le cardinal Caprara réclama, en effet, quelque temps après ; mais les articles organiques furent maintenus. — Les cultes protestants furent organisés par la même loi.

même religion dont il célébrait les bienfaits. C'était *le Génie du christianisme*, par M. de Châteaubriand.

Le premier consul voulant en même temps effacer les traces des guerres civiles, amnistia les émigrés en masse, sauf quelques exceptions; tout en consacrant de nouveau la garantie des ventes des biens nationaux.

L'étude de la jurisprudence et les études classiques, avaient été presque abandonnées; Bonaparte les releva, il créa des lycées, des écoles de droit, l'école des ponts-et-chaussées et celle des arts mécaniques.

A la même époque, il instituait cet ordre fameux de la légion-d'honneur (1), qui devait exciter à un si haut degré le courage, l'émulation des âmes généreuses, et devenir comme le signe de réunion de tous les états, de tous les partis, en plaçant à côté l'un de l'autre le soldat, le savant, l'artiste, le prélat, le magistrat.

«Depuis quelque temps on se demandait, dit M. Thiers (2), « si on ne donnerait pas un grand témoignage de gratitude « nationale à l'homme qui, en deux années et demie, avait « tiré la France du chaos, et l'avait réconciliée avec l'Eu- « rope, avec elle-même, et déjà presque complétement or- « ganisée. Ce sentiment de reconnaissance était universel « et mérité..... Le général Bonaparte souhaitait le suprême « pouvoir, c'était naturel et excusable. En faisant le bien, « il obéissait à son génie, en le faisant, il en avait espéré le « prix. Il n'y avait là rien de coupable, d'autant plus que « dans sa conviction, et dans la vérité, pour achever ce « bien, il fallait longtemps encore un chef tout-puissant. « Dans un pays qui ne pouvait se passer d'une autorité « forte et créatrice, il était légitime de prétendre au pouvoir « suprême, quand on était le plus grand homme de son

(1) Loi du 29 floréal, an x (19 mai 1802).
(2) *Hist. du Consulat et de l'Empire*, t. III, p. 488 et 489.

« siècle, et l'un des plus grands hommes de l'humanité. »

Le 14 thermidor an X (3 août 1802), le sénat proclamait Napoléon Bonaparte, premier consul à vie, après avoir constaté que cette nomination avait été faite par 3,568,885 votants sur 3,577,259.

La France s'élevait rapidement au plus haut degré de puissance et de prospérité.

La république italienne était devenue, sous la présidence de Bonaparte, une province française.

Le Piémont avait été ajouté à notre territoire.

L'Allemagne avait été reconstituée sous notre seule influence.

La médiation du premier consul faisait cesser les agitations de la Suisse, procurait à ce pays de sages réformes, un bon gouvernement, assurait sa neutralité, son indépendance, et frappait d'admiration, par un résultat aussi prompt qu'équitable, la Prusse et la Russie qui félicitaient vivement le puissant médiateur, d'avoir terminé si bien une œuvre si difficile.

Mais il n'en était pas ainsi de l'Angleterre. Jalouse à l'excès des succès de la France, qu'elle voyait grandir par la paix et la politique, autant qu'elle l'avait vue s'accroître par les armes, elle manifestait un violent dépit, et se déshonorait, par les démarches les plus déloyales, par les actes les plus odieux.

Pour entraver la médiation dans les affaires de la Suisse, le cabinet britannique avait fait offrir aux chefs des insurgés des secours pécuniaires, et à l'Autriche un subside de 225 millions de francs, si elle voulait soutenir leur cause.

Il faisait plus encore : il payait Georges Cadoudal, et mettait à sa disposition des sommes considérables pour l'entretien des sicaires, dont la troupe courait sans cesse de Porsmouth à Jersey, et de Jersey sur la côte de Bretagne; il invitait les princes exilés à des revues de troupes,

et les y admettait avec les insignes de l'ancienne royauté (1).

Enfin, il refusait d'évacuer Malte, nonobstant les termes formels du traité d'Amiens, que le premier consul avait exécuté, quant à lui, avec la plus scrupuleuse fidélité.

« Il est inutile de chercher à nous tromper à cet égard, « disait-il un jour à l'ambassadeur anglais ; voulez-vous la « paix, voulez-vous la guerre? Si vous voulez la guerre, il « n'y a qu'à le dire, nous la ferons avec acharnement, et « jusqu'à la ruine de l'une des deux nations. Voulez-vous la « paix, il faut évacuer Malte. Ce rocher sur lequel on a « élevé tant de fortifications, a sans doute une grande im- « portance sous le rapport maritime, mais il en a une bien « plus grande à mes yeux, c'est d'intéresser au plus haut « point l'honneur de la France. Que dirait le monde si nous « laissions violer un traité solennel fait avec nous?..... Je « veux la paix, je le dis avec sincérité..... Agissez cordia- « lement avec moi, et je vous promets, de mon côté, une « cordialité entière; je vous promets de continuels efforts « pour concilier nos intérêts, dans ce qu'ils ont de conci- « liable..... Songeons à nous unir plutôt qu'à nous com- « battre, et nous réglerons à volonté les destinées du « monde (2). »

Mais le cabinet anglais voulait la guerre, et tout à coup, avant toute déclaration, avant toute manifestation régulière, fit courir les vaisseaux de la marine royale sur le commerce français, dont un grand nombre de navires, voyageant sans défiance, se trouva ainsi capturé.

A la violation des traités, se joignait la violation du droit des gens.

---

(1) Voy. M. Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, t. IV, p. 225.

(2) C'est environ un mois après, c'est-à-dire en mars 1803, que le premier consul, comprenant l'impossibilité de garder la Louisiane, la céda aux États-Unis moyennant 80 millions, dont soixante devaient être versés au trésor de France, et les vingt autres servir à indemniser le commerce américain des captures illégalement faites pendant la dernière guerre.

On provoquait donc une guerre à outrance, et la France, indignée, n'eut plus qu'une pensée, celle d'envahir l'Angleterre et d'en finir pour jamais avec cette envieuse et perfide rivale, qui sacrifiait tout à son intérêt, même l'honneur et la probité.

Aussitôt, par un mouvement unanime et spontané, les départements, les grandes villes, les communes, les corporations, s'imposèrent des sommes considérables pour offrir au gouvernement des bateaux plats, des corvettes, des frégates, des vaisseaux de ligne, tandis que le premier consul faisait, pour cette entreprise, d'immenses préparatifs et rappelait nos escadres répandues dans les Antilles pour faire rentrer nos colonies sous l'autorité de la métropole.

Mais l'île de Saint-Domingue, reconquise sur les noirs révoltés, allait être définitivement perdue, la fièvre jaune enlevant tous les jours nos soldats par centaines, et la nouvelle guerre avec les Anglais, empêchant tout envoi de secours.

Ce n'est pas une des choses les moins curieuses de l'histoire, que le spectacle de ce mouvement général dans tous nos ports, sur tous nos fleuves, sur toutes les côtes, dans nos arsenaux, dans nos fonderies, dans nos forêts; on voyait le littoral se couvrir de troupes, de convois, de munitions de toute espèce, tandis que le premier consul, allant et venant sans cesse, visitait tout, s'occupait de tout, dirigeait tout, et communiquait aux ouvriers, aux marins, aux soldats, aux officiers, aux généraux, son infatigable activité.

Cent cinquante mille hommes, dix mille chevaux, quatre cents bouches à feu devaient être embarqués, et dès le mois de décembre (1), près de mille bâtiments, chaloupes, canonnières, bateaux canonniers, péniches, venant de tous les ports, étaient entrés dans Boulogne, rendez-vous général

(1) Année 1803.

de la flotte, après avoir, en plusieurs rencontres, maltraité les vaisseaux anglais qui s'étaient avancés pour les détruire ou les enlever.

Le général Mortier, à la tête de vingt-cinq mille hommes, avait déjà envahi le Hanovre, au grand désespoir du vieux roi d'Angleterre qui tenait si fort à conserver ce patrimoine, berceau de ses aïeux.

L'Europe était dans l'étonnement et l'agitation à la vue des apprêts d'une si grande lutte; mais quoiqu'elle donnât tous les torts à l'Angleterre, elle n'en penchait pas moins en sa faveur.

Cette dernière puissance commençait elle-même à s'émouvoir, elle craignait déjà que cette barrière de l'Océan, derrière laquelle on s'était jusques-là cru inviolable, que son immense marine, qui commandait les mers, ne fussent point un suffisant obstacle pour arrêter le conquérant qui commandait la fortune.

Une levée en masse fut votée, les environs de Londres, et les points principaux des côtes, furent fortifiés, l'on ferma l'embouchure de la Tamise par une ligne de frégates liées entre elles par des chaînes de fer, et l'on employa tous les moyens de défense que l'art peut suggérer.

Cependant, on craignait encore, et le gouvernement anglais descendit aux mesures les plus infâmes, en organisant et soudoyant des conspirations contre la vie du premier consul.

Pichegru, déporté par le Directoire, s'échappe de Cayenne, arrive à Londres et s'engage dans un complot dont le plan est arrêté au nom des Bourbons et du cabinet britannique.

Transporté secrètement en France avec Georges Cadoudal et la plupart des conjurés, il a des entrevues avec le général Moreau, qui adopte volontiers le projet de se dé-

faire de Bonaparte, mais à la condition d'*être lui-même dictateur* (1).

En même temps, les ministres anglais, Drake, à Munich, Spencer et Smith, à Stuttgard, étaient chargés de nouer des trames en France, et s'acquittaient avec un grand zèle de ce rôle odieux.

Tout ce mystère, enfin, se découvre; Moreau (2), Pichegru, Georges et leurs complices sont successivement arrêtés, et il est établi par l'instruction et par les aveux de Georges, qu'il avait envoyé les auteurs de l'attentat du 3 nivôse pour tuer le premier consul, et que lui-même et sa troupe étaient venus pour exécuter ce même projet par une attaque de vive force.

Il résultait, en outre, de la plupart des déclarations que cette attaque devait avoir lieu sous les ordres d'un prince Bourbon qu'on attendait à Paris, et que quelques-uns y croyaient déjà.

Or, comme, d'après les rapports parvenus au gouvernement, tous les membres de la maison royale de France se trouvaient soit à Varsovie, soit à Londres, excepté le duc d'Enghien, qui, avec un état-major d'émigrés, était venu se placer à Ettenheim, sur le territoire de Bade, à peu de distance de Strasbourg, on ne put douter que ce ne fût le prince indiqué par les conjurés comme devant être avec eux.

Exaspéré par toutes ces découvertes, le premier consul fait enlever le duc d'Enghien, qui comparait devant une commission militaire, à Vincennes, est condamné à mort, et reçoit avec intrépidité le feu des soldats français, qu'il avait si souvent combattus du milieu des rangs ennemis (3).

---

(1) Déclaration de Bouvet de Lozier, l'un des conjurés.

(2) Le premier consul, désirant ne pas perdre ce général, dit au ministre de la justice : *Avant tout interrogatoire, voyez si Moreau veut me parler; mettez-le dans votre voiture et amenez-le-moi; que tout se termine entre nous deux.* Mais Moreau ayant refusé, la justice suivit son cours.

(3) 21 mars 1804.

L'exécution de ce prince émut vivement le public; mais si les uns trouvaient cet acte abominable, les autres, le plus grand nombre, trouvaient bien plus abominables les complots dirigés par les royalistes contre la vie du premier consul, et pensaient qu'il fallait, pour déjouer leurs espérances, le nommer empereur ou roi, afin que l'hérédité, ajoutée à son pouvoir, lui assurât des successeurs naturels et immédiats, et que le crime commis sur sa personne devenant inutile, on fût moins tenté de le commettre (1).

Cette idée se propage partout avec rapidité, dans l'armée, dans le peuple, dans le Sénat, dans le corps législatif, dans le tribunat. Et le 18 mai 1804, paraît le sénatus-consulte organique, qui décerne à Napoléon Bonaparte la dignité impériale, et déclare cette dignité héréditaire dans sa famille (2).

Le code civil venait d'être terminé; l'on pouvait donc aux titres glorieux, qui recommandaient le grand homme à la reconnaissance, à l'amour de la France, ajouter le titre plus rare et plus glorieux de législateur.

Napoléon, mettant aussitôt en usage la nouvelle constitution établie par le même sénatus-consulte, élève au maréchalat les plus illustres généraux, et forme une cour bril-

---

(1) Voy. M. Thiers, *Hist. du Consulat et de l'Empire*, t. V, p. 50 et 51.

(2) L'article 3 de ce sénatus-consulte porte que la dignité impériale est héréditaire dans la descendance directe, naturelle et légitime de Napoléon Bonaparte, de mâle en mâle par ordre de primogéniture, et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance.

D'après l'article 4, Napoléon Bonaparte peut adopter les enfants ou petits-enfants de ses frères.

Il est dit, dans l'article 5, qu'à défaut d'héritier naturel et légitime, ou d'héritier adoptif de Napoléon Bonaparte, la dignité impériale est dévolue et déférée à *Joseph Bonaparte* et à ses descendants naturels et légitimes.

On lit enfin, dans l'article 6, qu'à défaut de Joseph Bonaparte et de ses descendants mâles, la dignité impériale est dévolue et déférée à *Louis Bonaparte* et à ses descendants naturels et légitimes.

Ce sénatus-consulte, ayant été soumis à l'acceptation du peuple, fut sanctionné par 3,521,675 suffrages sur 3,524,254.

lante où les anciens émigrés recherchèrent avidement l'honneur de trouver place.

Les débats du procès de Georges et de Moreau, s'ouvrirent quelques jours après et se terminèrent le 10 juin par un arrêt portant peine de mort contre vingt des accusés entre lesquels Georges Cadoudal, Armand de Polignac, le marquis de Rivière, et deux ans de prison contre Moreau, Jules de Polignac et quelques autres. Un grand nombre fut acquitté.

Quant à Pichegru, il avait terminé par le suicide une vie déshonorée par la trahison (1).

L'empereur, entre autres grâces, accorda celles d'Armand de Polignac et du marquis de Rivière (2), et fit remise à Moreau de ses deux ans de prison, en consentant à son départ pour l'Amérique; et comme ce général désirait vendre ses propriétés, il donna ordre de les acquérir sur-le-champ, au prix le plus élevé.

Ainsi finit ce grand procès. La perte de Napoléon était le but de la conjuration, le résultat fut son élévation à

(1) Napoléon était dans l'intention de grâcier cet ancien général et de l'envoyer à Cayenne pour le mettre à la tête d'un grand établissement colonial. Pichegru accueillit fort bien ce qui lui fut communiqué à ce sujet par le conseiller d'État Réal; mais celui-ci, absorbé par ses travaux, négligea cette affaire; et Pichegru, n'entendant plus parler des propositions du chef de l'État, ne songea plus qu'à mourir. Sur la demande qu'il fit de quelques livres, on lui offrit des ouvrages d'histoire; mais il répondit qu'il en avait assez et désira qu'on lui procurât Sénèque : *Oh ! dit-il, c'est comme le joueur de Regnard, quand il a perdu son argent.* Et peu de jours après il s'était détruit. On trouva le livre ouvert près de lui, à la page où Sénèque décrit avec enthousiasme le suicide de Caton. La strangulation spontanée fut si bien établie, qu'il n'y a que des malveillants ou des imbéciles qui puissent la révoquer en doute. On peut voir à ce sujet les *Témoiguages historiques*, par M. Desmarest, p. 144 et suiv., ainsi que les pag. 46 et suiv. du cinquième volume de l'*Hist. du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers, qui me paraît s'être beaucoup servi des documents laissés par M. Desmarest.

(2) Le jour du supplice de ses compagnons, ce marquis ne craignait pas de dire, parce qu'il était gracié : *La place d'honneur est aujourd'hui à la Grève.*

l'empire. De là ce mot de Georges : « Nous venions donner un roi à la France, nous lui donnons un empereur ! »

Napoléon redouble d'efforts pour presser l'armement des flottes de Brest, de Rochefort, de Toulon, part pour Boulogne, inspecte tous les bâtiments, passe en revue l'armée, fait la distribution des croix d'honneur, traverse la Belgique, se rend à Aix-la-Chapelle, à Mayence, arrive à Saint-Cloud vers le milieu d'octobre, et, le 2 décembre, le pape Pie VII sacrait, à Paris, le nouveau Charlemagne.

L'antique basilique de Notre-Dame n'avait jamais été témoin d'une pompe si splendide, d'un appareil si brillant, d'une cérémonie si imposante : le Souverain-Pontife oignant de l'huile sainte le front de l'élu du peuple, consacrant cette légitimité nouvelle qui écrasait l'ancienne de toute la hauteur de son génie, de tout l'éclat de ses triomphes, de toute la puissance de son origine, de toute la gloire de ses bienfaits et de ses lois ; c'était un spectacle unique dans l'histoire des nations et des dynasties ; c'était la grande leçon que Dieu donnait aux rois : *Et nunc reges intelligite !*

Le 26 mai de l'année suivante (1), Napoléon fut sacré roi d'Italie, à Milan, par l'archevêque de cette ville, et mit sur sa tête l'ancienne couronne de fer des rois lombards (2).

Ayant ensuite accepté la proposition qu'on était venu lui faire de réunir l'État de Gênes à l'empire français, il arriva le 11 juillet à Fontainebleau et se rendit, peu de temps après, à Boulogne pour hâter l'exécution de son projet contre l'Angleterre.

Bientôt tout fut prêt : hommes, chevaux, artillerie fu-

---

(1) An 1805.

(2) Après cette cérémonie, Napoléon promulgua le statut organique par lequel il créait en Italie une monarchie à l'imitation de la monarchie française, et nommait pour vice-roi Eugène de Beauharnais, fils de l'impératrice Joséphine.

rent embarqués, et l'on n'attendait, pour lever l'ancre, que l'arrivée de la flotte commandée par Villeneuve (1).

Mais ce vice-amiral, obsédé par des terreurs imaginaires, au lieu de venir dans la Manche fit voile vers Cadix.

Quelle gigantesque expédition se trouvait arrêtée par la lâcheté de cet homme! Quelle immense révolution dans le monde, si cette flotte était venue! quelles grandes pages pour l'histoire! quelle gloire pour la France! quel avantage pour la paix et les intérêts des peuples! l'Angleterre *était à nous!*

D'autres triomphes attendaient l'empereur sur le continent; mais rien ne pouvait compenser à ses yeux l'abandon forcé du plan le plus beau, le plus sûr qu'il eût jamais conçu; rien ne lui paraissait comparable aux résultats d'une telle entreprise.

Une nouvelle coalition s'était secrètement formée contre la France.

La Suède, la Russie, l'Autriche, ayant levé de nombreuses armées, avaient combiné un plan de quatre attaques, dont les trois premières, exécutées en quelque sorte à l'improviste, leur semblaient d'un succès infaillible, à cause de l'éloignement de Napoléon et de son armée qui se trouvaient sur les bords de l'Océan.

Mais l'empereur, devinant tout leur plan de campagne, résolut aussitôt de porter ses troupes, par une marche rapide, au centre de l'Allemagne, de passer le Danube, de séparer les Autrichiens des Russes et de pousser jusqu'à Vienne.

---

(1) Voici la lettre que l'empereur écrivait le 22 août à ce marin irrésolu dont la conduite a occasionné nos plus grands désastres maritimes : Mon« sieur le vice-amiral, j'espère que vous êtes arrivé à Brest, partez, ne « perdez pas un moment; et, avec mes escadres réunies, entrez dans la « Manche. *L'Angleterre est à nous!* nous sommes tout prêts, tout est « embarqué. Paraissez vingt-quatre heures et tout est terminé. »

Ayant donc prescrit les précautions les plus sûres pour la flottille de Boulogne, il fait partir les troupes, arrive lui-même à Strasbourg vers la fin de septembre, et, dès les premiers jours d'octobre, tous nos corps formant la *grande armée* se trouvent en vue du Danube, bien au-delà de la position d'Ulm.

Les Autrichiens sont partout surpris, attaqués et battus, trente mille sont faits prisonniers, et, le 20 du même mois, le général Mack, enfermé dans Ulm, capitule avec le reste de son armée.

En quinze jours, depuis l'ouverture de la campagne, Napoléon, par ses savantes manœuvres, avait enlevé soixante mille hommes à l'ennemi, deux cents bouches à feu, tout le matériel et quatre-vingt-dix drapeaux. C'était à peine si quinze cents Français avaient été mis hors de combat.

Ce prodigieux résultat excita dans toute la France un vif enthousiasme et fit oublier le désastre que la flotte, sous les ordres de Villeneuve, venait d'essuyer à Trafalgar.

Napoléon, vers le milieu de novembre, entrait dans Vienne, cette ancienne métropole de l'empire germanique dans laquelle aucune armée d'Occident n'avait jusqu'alors pénétré; gagnait le 2 décembre, dans les champs de la Moravie, la grande bataille d'Austerlitz sur les Autrichiens et les Russes et recevait deux jours après, devant un feu de bivouac, la visite de l'empereur d'Autriche, qui venait solliciter la paix. Elle fut signée à Presbourg le 26.

Par ce traité, l'Autriche fut entièrement exclue de l'Italie, dépouillée du Tyrol, privée de tout poste avancé en Souabe, ainsi que des liens féodaux qui mettaient sous sa domination les Etats du Midi de l'Allemagne, et reconnut la royauté des électeurs de Wurtemberg et de Bavière, alliés de la France.

Napoléon partit aussitôt après pour Munich, assista au mariage d'Eugène de Beauharnais avec la princesse

à l'Escaut, les routes de la Corniche, de Tarare, de Metz à Mayence, la colonne de la place Vendôme, les arcs de triomphe de l'Etoile et du Carrousel, l'achèvement du Louvre, les principales fontaines de Paris, la continuation des quais de la Seine, le pont du Champ-de-Mars, la restauration de l'église de Saint-Denis, l'achèvement du Panthéon, établissait à Lyon un conseil de prud'hommes, promulguait le code de procédure, réorganisait la Banque de France, le conseil d'État, complétait le système des impôts, réglait la police du roulage, créait des tribunaux maritimes, et liquidait les arriérés financiers.

« Quel esprit, s'écrie l'historien de l'empire, quel esprit « conçut jamais plus de choses, de plus vastes, de plus « profondes, les réalisa en moins de temps? il est vrai que « nous touchons au faîte de ce prodigieux règne, faîte d'une « élévation sans égale, et dont on peut dire, en contem- « plant le tableau entier des grandeurs humaines, qu'au- « cune ne le dépasse, s'il y en a qui l'atteignent (1). »

(1) L'Université fut créée cette même année 1806, par la loi du 10 mai; elle fut organisée par le décret du 17 mars 1808. C'est dans ce dernier décret que l'empereur, qui avait apprécié l'immense utilité de l'*Institut des frères des écoles chrétiennes*, consacra leur rétablissement : « Les « frères des écoles chrétiennes, dit l'article 109, seront brevetés et en- « couragés par le grand-maître, qui visera leurs statuts intérieurs, les « admettra au serment, leur prescrira un habit particulier et fera sur- « veiller leurs écoles. — Les supérieurs de ces congrégations pourront « être membres de l'Université. » Dès ce moment l'institut semble renaître, de nouvelles écoles sont ouvertes dans tous les diocèses et se répandent bientôt dans tout l'univers catholique. Ainsi, cette œuvre, commencée vers l'an 1680 par un simple chanoine de Reims (l'abbé de La Salle), et qui avait eu tant d'obstacles à vaincre, tant de mauvais jours à traverser, allait réaliser les espérances de son pieux fondateur (*). Qui ne connaît le dévouement admirable de ces modestes et charitables instituteurs, qui pratiquent avec tant d'édification l'austérité de leur règle et qui rendent de si grands services à la société?

(*) Le titre de *vénérable* a été attribué à ce vertueux ecclésiastique par un décret du pape Grégoire XVI à la date du 8 mai 1844.

Cependant, un nouvel ennemi allait se montrer dans l'arène.

Le roi de Prusse, au moment de signer, en 1805, un traité d'alliance intime avec la France, avait cédé aux instances de la coalition, aux caresses de l'empereur Alexandre, et s'était engagé avec ce prince, par le traité secret de Postdam. Mais la victoire d'Austerlitz avait déjoué les plans de cette fourberie, et la Prusse, changeant aussitôt de parti, avait accepté le Hanovre offert par Napoléon, après avoir, quelques jours auparavant, agréé la même offre faite par la Russie.

Cette puissance, n'ignorant point que sa conduite était connue, et confuse elle-même de sa duplicité, fait des armements formidables et envahit le territoire saxon.

L'empereur, après d'inutiles démarches pour empêcher la guerre, arrête aussitôt ses plans (1), part pour Mayence, où il arrive vers la fin de septembre, s'avance vers la Saale, écrase, le 14 octobre, l'armée prussienne à Iéna, et fait, le 28, son entrée triomphale à Berlin (2).

Maître des Etats héréditaires de la maison de Brandebourg, il se décide à pousser la guerre à outrance, afin d'arracher aux puissances une paix solide et brillante; et comme l'Angleterre, par une odieuse violation du droit des gens, venait de défendre tout commerce aux neutres, sur les côtes de France et d'Allemagne, il rend, par une juste

---

(1) Lorsque Napoléon avait pris la résolution d'agir, vingt-quatre heures au plus lui suffisaient non-seulement pour arrêter ses plans, mais encore pour en ordonner tous les détails. Il dictait alors pendant un ou deux jours presque sans s'arrêter jusqu'à cent ou deux cents lettres, qui toutes ont été conservées et qui toutes, ainsi que l'observe M. Thiers, demeureront d'éternels modèles de l'art d'administrer les armées et les empires.

(2) Cette ville, avait été occupée dès le 25 par le maréchal Davoust qui, le jour même de la bataille d'Iéna, avait battu à Awerstaedt, avec vingt-six mille hommes, soixante-six mille Prussiens.

représaille, le fameux décret de Berlin (1) qui déclare les Iles Britanniques en état de blocus, interdit avec elles tout commerce et toute correspondance, traite comme prisonnier de guerre tout individu sujet de l'Angleterre, trouvé dans les pays occupés par les troupes françaises ou par celles des alliés de la France, prononce la confiscation des marchandises provenant des fabriques et des colonies anglaises, et défend de recevoir dans aucun port tout bâtiment venant directement de l'Angleterre ou de ses colonies.

C'est ainsi que l'empereur cherche à fermer le continent à la nation qui lui ferme les mers.

Mais une grande armée russe s'est ébranlée pour venir au secours des Prussiens; elle s'avance vers la Vistule avec un immense matériel, prend possession de Varsovie dont elle sort bientôt à l'approche des troupes françaises, et perd le 8 février (2) la bataille d'Eylau, malgré l'avantage du nombre et de la position (3).

Napoléon, après cette victoire, va s'établir dans le village d'Osterode, centre de ses quartiers, pourvoit avec un soin extrême à l'approvisionnement, au bien-être de ses troupes, fait exécuter d'immenses travaux sur la Passarge et la Vistule, dirige la conduite de tous ses lieutenants, de ses ministres, adresse des conseils à ses deux frères, Joseph et

---

(1) 21 novembre. Il suffit de lire les considérants qui précèdent ce décret pour se convaincre qu'on ne faisait, à l'égard de l'Angleterre, que ce que l'Angleterre venait de mettre elle-même en usage, *par une conduite digne en tout des premiers âges de la barbarie.*

(2) An 1807.

(3) Le général Benningsen, commandant l'armée russe, avait sous la main quatre-vingt mille hommes, tandis que Napoléon n'en avait que cinquante-quatre mille. Les Russes laissèrent sur le terrain sept mille morts et six mille blessés; ils eurent de plus quinze mille blessés qu'ils purent emmener avec eux et dont un grand nombre fut pris dans la poursuite; ils perdirent, en outre, quatre mille prisonniers, vingt-quatre pièces et 16 drapeaux. Du côté des Français, il y eut trois mille morts et sept mille blessés.

Louis, sur la manière de gouverner leurs Etats, fait remettre cent cinquante mille francs au savant Berthollet dont il vient d'apprendre les embarras, et recommande particulièrement à Lacépède la maison d'éducation d'Ecouen, destinée aux filles des légionnaires pauvres. Il veut qu'on en fasse des femmes simples, chastes, dignes d'être unies aux hommes qui l'auraient bien servi, soit dans l'armée, soit dans l'administration, et pour les rendre telles, « il faut, dit-il, qu'elles soient élevées dans des sentiments d'une piété solide.... Il faut en faire des croyantes, et non des raisonneuses... non des femmes agréables, mais des femmes vertueuses, que leurs agréments soient du cœur, et non de l'esprit. » En conséquence, il exige qu'on leur enseigne l'histoire et la littérature, un peu de physique, de médecine usuelle, de botanique, de musique et de danse, l'art de chiffrer, de travailler à toute sorte d'ouvrages. « Il « faut, ajoutait-il, que leurs appartements soient meublés « du travail de leurs mains, qu'elles fassent elles-mêmes « leurs chemises, leurs bas, leurs robes, leurs coiffures, « qu'elles puissent, au besoin, coudre elles-mêmes la « layette de leurs enfants. Je veux faire de ces jeunes filles « des femmes utiles... »

Ainsi, rien n'échappe à la prévoyance, à l'œil vigilant de ce sublime conquérant, qui pense, dirige, agit au milieu des neiges de la Pologne, comme s'il se trouvait dans le palais des Tuileries.

Les hostilités recommencent à la belle saison.

Le maréchal Lefebvre fait capituler, le 26 mai, la forte place de Dantzig, et le 14 juin, anniversaire de Marengo, Napoléon remporte sur les Russes la célèbre victoire de Friedland.

Deux jours après, le maréchal Soult entre dans Kœnigsberg ; le 19, les Français arrivent sur les bords du Niémen.

L'ennemi, accablé, épuisé, obtient un armistice.

Napoléon et Alexandre ont une entrevue sur un radeau construit au milieu de ce fleuve, et passent ensemble quinze jours à Tilsitt, où la paix est signée, le 8 juillet, entre la France, la Prusse et la Russie. Les traités patents contenaient, entre autres stipulations, la restitution, au roi de Prusse, d'une grande partie de ses Etats; l'abandon à la France de toutes les provinces à la gauche de l'Elbe, pour en composer, avec le grand-duché de Hesse, un royaume de Westphalie, au profit du prince Jérôme Bonaparte; l'abandon des duchés de Posen et de Varsovie, pour en former un Etat polonais, qui, sous le titre de grand-duché de Varsovie, serait attribué au roi de Saxe; la reconnaissance de Louis Bonaparte en qualité de roi de Hollande, de Joseph Bonaparte en qualité de roi de Naples, de Jérôme Bonaparte en qualité de roi de Westphalie; la reconnaissance de la confédération du Rhin, et, en général, de tous les Etats créés par Napoléon; la médiation de la Russie pour rétablir la paix entre la France et l'Angleterre. Par un traité occulte, la France et la Russie s'engageaient à prendre les armes contre cette dernière, si elle refusait de souscrire à la paix, à faire cause commune en toute circonstance, à unir leurs forces dans toute guerre qu'elles auraient à soutenir; enfin, à sommer la Suède, le Danemarck, le Portugal et l'Autriche de fermer leurs ports à l'Angleterre, et de lui déclarer la guerre.

Voilà quels furent les résultats de cette admirable et glorieuse campagne, à laquelle aucune n'est comparable dans l'histoire des temps passés (1).

---

(1) M. Thiers, après avoir admiré les opérations de Napoléon, critique l'œuvre politique de Tilsit. Il aurait fallu, suivant cet écrivain, que l'empereur au lieu de ne laisser au roi de Prusse que la moitié de ses États, *se le rattachât à jamais par un grand acte de générosité*, c'est-à-dire en lui rendant tout. Or, M. Thiers oublie que, malgré ce que l'empereur avait fait en faveur de la Prusse, cette puissance n'en avait pas moins déclaré

L'empereur arriva, le 27 juillet, au château de Saint-Cloud. « Voilà, dit-il à ceux qui l'entouraient, la paix continentale assurée..... Jouissons de notre grandeur, et « faisons-nous maintenant commerçants et manufacturiers. »

Et dès le même jour, il reprenait, suivant son expression, *ses grandes revues d'affaires*.

Les généraux, les officiers, les soldats, reçoivent d'éclatantes marques de sa libéralité.

Aucun service civil n'est oublié; l'Eglise elle-même a part à sa munificence ; le nombre des succursales est porté de vingt-quatre mille à trente mille, afin que toutes les communes de l'empire puissent jouir du bienfait du culte ; deux mille quatre cents bourses sont accordées pour les petits séminaires, et réparties dans les différents diocèses ; diverses congrégations sont autorisées ; l'intérêt de l'argent est fixé en matière civile et en matière commerciale; la cour des comptes est organisée; d'immenses travaux d'art et d'utilité publique sont entrepris dans tout l'empire ; l'industrie, partout encouragée, prend un nouvel essor, et les produits des fabriques françaises remplacent les produits anglais dans les marchés et les foires du continent européen. Les sciences, les lettres, les arts commencent à renaître sous la protection et l'aiguillon puissant du plus habile, du plus généreux des maîtres, à juste titre considéré

---

la guerre. Il faut rarement en politique compter sur la reconnaissance, puisqu'on ne peut pas même compter sur la plus proche parenté. La politique, la prudence exigeaient que Napoléon affaiblît son ennemi vaincu, au lieu de lui rendre toute sa force dans l'espoir incertain de s'en faire un ami. Il ne pouvait alors détruire entièrement la Prusse et reconstituer entièrement la Pologne, parce qu'il devait ménager Alexandre, son nouvel allié; il devait enfin créer une royauté française en Allemagne, comme un poste avancé au milieu des tronçons de l'ancien empire germanique. Napoléon ne pouvait *alors* rien faire de plus sage et de mieux conçu.

par l'histoire comme le plus grand écrivain de son temps (1).

L'Angleterre, voyant le fruit de ses intrigues perdu et l'Europe fermée pour elle, dirige secrètement une flotte vers Copenhague, et veut, par la violence, obliger le Danemarck à se prononcer en sa faveur; le prince régent de cet Etat, qui était demeuré scrupuleusement neutre, résiste avec dignité à la sommation qu'on lui fait de livrer le port de sa capitale, sa flotte et la forteresse de Kronenbourg, qui commande le Sund; et, sur ce refus, les Anglais bombardent Copenhague pendant trois nuits et trois jours (2), font capituler la ville à moitié consumée, s'emparent de la flotte, pillent l'arsenal, prennent jusqu'aux outils des ouvriers et détruisent ce qu'ils ne peuvent enlever.

Ce barbare attentat indigna le continent et fit comprendre aux hommes sensés, aux hommes impartiaux de toutes les puissances que « la France avait bien raison de vouloir réunir toutes les nations contre un despotisme maritime intolérable, despotisme qui, une fois établi, serait invincible; qu'il fallait donc s'entendre pour tenir tête à l'Angleterre, pour lui arracher le sceptre des mers, et l'obliger à rendre au monde le repos dont il était, à cause d'elle, privé depuis quinze années (3). »

---

(1) « Le siècle, dit M. Thiers, avait un écrivain immortel; c'était le « souverain lui-même, grand écrivain, parce qu'il était grand esprit, « orateur inspiré dans ses proclamations, chantre de ses propres exploits « dans ses bulletins, démonstrateur puissant dans une multitude de notes « émanées de lui, d'articles insérés au *Moniteur*, de lettres écrites à ses « agents, qui, sans doute, paraîtront un jour et qui surprendront le monde « autant que l'ont surpris ses actions... Singulière destinée de cet homme « prodigieux d'être le plus grand écrivain de son temps, tandis qu'il en « était le plus grand capitaine, le plus grand législateur, le plus grand « administrateur! »

(2) Du 2 septembre au soir jusqu'à la matinée du 5.

Quinze jours auparavant (le 21 août), les Suédois, excités par l'Angleterre à reprendre les hostilités, avaient été obligés de livrer Stralsund au maréchal Brune, qui avait conduit le siége de cette ville avec beaucoup de bravoure et d'habileté.

(3) Voy. l'*Hist. du Consulat et de l'Empire*, t. VIII, liv. XXIX.

C'était pour obtenir ce résultat si désiré que l'empereur venait de sommer le Portugal d'adhérer au système continental en saisissant le commerce et les personnes des Anglais.

Mais le Portugal, ayant laissé voir sa complicité avec l'Angleterre, fut envahi par une armée française commandée par Junot, et la maison de Bragance, abandonnant Lisbonne, le 27 novembre, alla régner au Brésil.

Des divisions graves s'étaient depuis quelque temps élevées parmi les membres de la famille régnante d'Espagne.

Ce pays, entièrement déchu de sa grandeur, était gouverné par un indigne favori (1), qui devait son élévation à son commerce adultère avec la reine.

Charles IV seul ignorait ces désordres, et laissait à cet homme, qui ne pensait qu'à sa fortune et qu'à ses débauches, le soin de diriger l'Etat.

Son fils aîné, le prince des Asturies, depuis Ferdinand VII, opprimé par sa mère et l'insolent ministre, et les croyant tous deux coupables d'avoir hâté, par le poison, les jours de sa jeune épouse, leur portait une haine implacable et maudissait l'aveuglement d'un père dont il pensait n'être pas aimé. Il attendait donc avec impatience le moment de monter sur le trône, tandis que la reine et le favori, redoutant sa vengeance dès qu'il y serait parvenu, préparaient les moyens de changer l'ordre de succession.

Leurs menées ayant transpiré, le prince des Asturies s'adresse en secret à Napoléon, lui demande sa protection et la main d'une princesse de sa famille; en même temps, pour être en mesure dans le cas où le roi mourrait subitement, il signe un acte par lequel il nomme le duc de l'Infantado généralissime des troupes et gouverneur général des deux Castilles (2).

(1) Emmanuel de Godoï, prince de la Paix.

(2) Cette ordonnance prématurée prêtait aux plus affreuses interprétations, puisqu'on y supposait la mort du roi, en exerçant son autorité;

Mais ce mystère est découvert, les papiers sont saisis, et le prince arrêté.

Charles IV en informe aussitôt l'empereur (1) et fait annoncer, par un décret, à l'Espagne étonnée, le complot ourdi par son fils pour le précipiter du trône.

Napoléon se trouve ainsi entraîné à se mêler des affaires d'Espagne. Ce n'est pas qu'il n'eût peut-être déjà conçu le vaste et funeste projet d'enlever cette couronne à une race dégénérée, dont le voisinage était dangereux, la politique incertaine, la conduite suspecte, et qui, détestant la France, avait plusieurs fois essayé de la trahir (2).

Ce projet, vague encore, se réveille tout-à-coup dans son esprit, à la nouvelle des indignités de la cour espagnole, qui viennent stimuler et provoquer son ambition. Il voit une noble et grande nation, naguère opulente et forte, appauvrie, déshonorée, par un gouvernement odieux, par une famille qui est tout à la fois un sujet de scandale, de risée, de pitié pour l'Europe, et il pense à la gloire de régénérer cette nation, et de se l'attacher par une alliance intime aussi avantageuse, et plus nécessaire pour elle-même que pour l'empire français.

---

elle était écrite de la main de Ferdinand, et commençait par ces mots : « Moi, Ferdinand VII, roi d'Espagne, etc., *Dieu ayant trouvé bon d'appeler « à lui l'âme du roi notre père...* nommons, etc. »

Ne pouvait-on pas craindre pour le malheureux Charles IV un sort pareil à celui de l'empereur de Russie Paul I[er] ?

(1) Voici un passage de la lettre du roi d'Espagne à Napoléon, à la date du 29 octobre 1807 : « ..... Mon fils aîné, l'héritier présomptif de mon « trône, avait formé le complot horrible de me détrôner. Il s'était porté « jusqu'à l'excès d'attenter à la vie de sa mère. Un attentat si affreux doit « être puni avec la rigueur la plus exemplaire des lois... »

(2) Napoléon, en 1803, avait dit, en apprenant les menées de la cour espagnole en faveur de l'Angleterre : « Tout cela finira par un coup de « tonnerre. » On ne doit pas oublier non plus que la veille de la bataille d'Iéna, le prince de la Paix avait publié une proclamation pour appeler toute la nation espagnole aux armes. On peut donc dire que, dès cette dernière époque, l'empereur eut l'idée de traiter les Bourbons d'Espagne comme il avait traité ceux de Naples.

Cependant Ferdinand s'avoue coupable, proteste de son repentir, promet obéissance et obtient son pardon.

Mais déjà quelques corps de troupes françaises entrent en Espagne.

Murat, chargé du commandement en chef, s'empare de plusieurs places ; la cour de Madrid est dans l'épouvante et se prépare à fuir ; le peuple se soulève, veut massacrer le favori, et se livre aux plus graves excès.

Charles IV abdique, et Ferdinand VII est proclamé.

Le père et le fils s'adressent tous les deux à Murat, déjà aux portes de Madrid ; le premier parle de ses angoisses, des violences par lui subies, de ses regrets amers, du désir de s'en rapporter à l'empereur au sujet des derniers événements ; le second prend déjà le ton d'un souverain, et fait offrir l'entrée de sa capitale avec des vivres et des logements pour l'armée.

Murat fait dire à Charles IV de protester contre son abdication, et entre dans Madrid le 23 mars (1).

Napoléon se dispose alors à se rendre à Bayonne, où doit se débattre la grande question de la couronne d'Espagne.

Ferdinand arrive dans cette ville, où il est suivi, quelques jours après, par ses père et mère, qui l'accablent d'injures et de reproches, exigent la rétrocession d'une couronne usurpée par un crime, et la cèdent eux-mêmes à l'empereur, qui la donne à son frère Joseph, en échange de celle de Naples, réservée à Murat (2).

---

(1) An 1808.

(2) Par le traité conclu avec Charles IV, on fit abandon à ce prince du château et de la forêt de Compiègne pour en jouir pendant sa vie, et du château de Chambord à perpétuité : on lui accordait en outre une liste civile de 7 millions cinq cents mille francs, et un traitement proportionné à tous les princes de la famille royale.

Ferdinand VII signa un autre traité par lequel Napoléon lui assurait le château de Navarre en toute propriété, plus 400 mille francs de revenu pour chacun des infants, moyennant leur renonciation commune à la couronne d'Espagne. Ce prince, son frère don Carlos et leur oncle, don

[illegible] y voit le [illegible] par-
[illegible] et aux
[illegible] évités ce
[illegible] accueilli
[illegible] résidence
[illegible]

[illegible] masse,
[illegible] défaite, et
[illegible] implaca-
[illegible] chez
[illegible]

[illegible] par le
[illegible] vingt-
[illegible] portes de
[illegible] Dupont
[illegible] le 2
[illegible] être entré.

[illegible] soutenu
[illegible] par des forces su-
[illegible] permet de rentrer
[illegible] ses bagages (1).

[illegible] dans la Péninsule au
[illegible] un prompt
[illegible]

[illegible] son alliance
[illegible] arrive à Vittoria, le 5

[illegible] que l'empereur, depuis
[illegible]

[illegible] a été sévèrement jugée;
[illegible] remarquer que bien des
[illegible] a pas eu succès.

(1) [illegible] fut signée à Cintra le 30 août. L'armée de Junot fut ramenée dans les ports de France sur des vaisseaux anglais.

(2) Les deux empereurs arrivèrent à Erfurt le 27 septembre et ne se sé-

novembre, auprès de son frère Joseph, dirige aussitôt les opérations militaires, fait partout reprendre l'offensive, emporte la formidable position de Somo-Sierra et paraît le 2 décembre aux portes de Madrid, où l'armée française entre le surlendemain.

Il se montre comme un vainqueur irrité; mais, sans sévir, il veut intimider, en plaçant la nation espagnole entre les bienfaits qu'il lui prépare et la crainte des châtiments qu'il réserve aux rebelles obstinés.

Il abolit les droits féodaux et le tribunal de l'inquisition, réduit le nombre des couvents pour augmenter le traitement des curés, supprime les lignes de douane de province à province, remplace le conseil de Castille par une cour de cassation et retourne en toute hâte à Paris en apprenant les immenses préparatifs de l'Autriche. Il n'avait plus rien à craindre pour les affaires de son frère. L'armée anglaise, harcelée, battue par le maréchal Soult, s'empressait de se rembarquer. Le maréchal Victor venait de remporter un triomphe éclatant à Uclès, et le maréchal Lannes, avec quinze mille hommes, assiégeant Saragosse, défendue par quarante mille, avec le courage du désespoir, l'obligeait, quelque temps après, à se rendre sans conditions (1).

---

parèrent que le 14 octobre. Les rois de Bavière, de Saxe, de Wortemberg, de Westphalie et tous les princes de la confédération se trouvèrent à ce rendez-vous, dont Napoléon fit tous les frais et tous les honneurs. Il avait fait venir les meilleurs acteurs de Paris, et l'on rapporte qu'à la représentation de la tragédie d'*OEdipe*, au moment où Philoctète, en parlant des travaux d'Hercule, dit ce vers : *L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux*, l'empereur Alexandre prit vivement la main de Napoléon et la serra avec émotion.

Il fut question, entre ces deux souverains, d'un projet de mariage entre Napoléon et la sœur aînée d'Alexandre; car le divorce avec Joséphine était déjà résolu dans l'esprit de Napoléon et l'on en parlait dans toutes les cours.

(1) 20 février 1809. « Personne ne saurait nier, disait l'empereur à Sainte-Hélène, que si l'Autriche, en ne me déclarant pas la guerre dès mon entrée en Espagne, m'y eût laissé séjourner pendant quelques mois,

Pendant que nos soldats poursuivent en Espagne le cours de leurs succès, l'armée autrichienne, forte de cinq cent mille hommes, divisés en huit corps, commence les hostilités et envahit la Bavière.

Napoléon accourt aussitôt, concentre rapidement ses forces, éparpillées sur le Danube, et, suppléant au nombre par son génie, remporte en cinq jours cinq victoires, fait cinquante mille prisonniers, marche sur Vienne, attaque cette ville et la force à capituler le 12 mai, c'est-à-dire un mois après son départ de Paris (1).

Cependant, la guerre n'est pas finie; l'archiduc Charles vient, avec la grande armée autrichienne, se placer en face de Vienne, de l'autre côté du Danube, et provoque ainsi les Français, afin de profiter, pour engager le combat, du moment où ils effectueraient la difficile et dangereuse opération du passage du fleuve.

Cette difficulté, ce danger n'arrêtent point l'empereur. Il fait passer plusieurs divisions dans l'île Lobau, et, au moyen de ponts rapidement établis, il les transporte sur l'autre rive. Masséna se place au village de Gross-Aspern, le maréchal Lannes au village d'Esling.

---

tout n'y eût été terminé; le gouvernement espagnol allait se consolider, les esprits se fussent calmés; les divers partis se seraient ralliés; trois ou quatre ans eussent présenté chez eux une paix profonde, une prospérité brillante, une nation compacte, et j'eusse bien mérité d'eux; je leur eusse épargné l'horrible tyrannie qui les foule et les *terribles agitations qui les attendent.* »

(1) Napoléon n'était qu'à treize ou quatorze lieues de Vienne, lorsque le guide lui montra le château où Richard, *Cœur-de-Lion*, avait été enfermé. L'empereur qui se trouvait entre Berthier et Lannes, rappelé d'Espagne, resta quelques instants immobile à l'aspect de ces sombres tours à moitié ruinées : « Celui-là aussi, dit-il, avait été guerroyer dans « la Palestine et la Syrie; il avait été plus heureux que nous à Saint-Jean-« d'Acre, mais non plus vaillant que toi, mon brave Lannes... il est vendu « par un duc d'Autriche à un empereur d'Allemagne, qui l'enferme et « qui n'est connu que par ce trait de cruauté. Tels étaient ces temps « barbares qu'on ose nous peindre si beaux. » (Voy. les *Mémoires du général Pelet sur la guerre de* 1809.)

Les Autrichiens s'ébranlent alors, au nombre de cent mille hommes, et ne peuvent, malgré l'immense supériorité de leur nombre et leurs attaques répétées, ébranler les lignes françaises.

Cependant, l'empereur presse de plus en plus le passage des troupes, et, dans la nuit du 22 mai, il met en bataille cinquante mille hommes, laisse approcher l'ennemi, le charge avec furie, l'arrête, l'ébranle, le fait plier et tient presque la victoire, lorsqu'il apprend que les ponts sont rompus, que l'armée va se trouver ainsi privée de munitions et de l'appui du corps de Davoust, qui ne peut plus passer (1). Il fait alors ralentir le mouvement de ses colonnes, et, rétrogradant peu à peu, il rentre dans les positions qu'il occupait au début du combat.

L'archiduc, informé du motif de cette hésitation, rallie aussitôt ses troupes, reprend l'offensive et lutte vainement, depuis neuf heures du matin jusqu'à neuf heures du soir, pour emporter les villages d'Esling et d'Aspern; ses masses viennent se briser sous le fer des Français, qui, manquant vers la fin de cartouches, ne combattent plus qu'à l'arme blanche.

Dans cette grande et terrible journée, le brave maréchal Lannes eut les deux genoux fracassés par un boulet et mourut quelques jours après (2).

---

(1) La rupture des ponts fut occasionnée par de gros bateaux chargés de pierres, par d'énormes radeaux et par des moulins en bois que l'archiduc avait fait lâcher au courant du fleuve.

(2) Le général Pelet, témoin oculaire, raconte en ces termes la douleur de Napoléon : « ... Aussitôt que l'empereur l'aperçoit, il court, se précipite sur lui, le couvre de baisers. Il l'appelle au milieu de ses sanglots « et lui dit d'une voix étouffée : — *Lannes, mon ami, me reconnais-tu ?...* « *c'est moi, c'est l'empereur... c'est Bonaparte, ton ami!... Lannes, Lannes,* « *tu nous seras conservé!* — Le maréchal ouvre les yeux à cette voix « amie et répond avec peine : — *Je désire vivre... si je puis encore* « *vous servir.., ainsi que notre France;... mais je crois qu'avant une* « *heure... vous aurez perdu celui qui fut votre meilleur ami...*—Napoléon,

L'empereur, ayant rétabli les communications avec l'île Lobau, s'y retire avec son armée, fait exécuter d'immenses travaux, établir plusieurs ponts de cette île à la rive droite, est rejoint par l'armée d'Italie, repasse enfin le fleuve avec toutes ses troupes et remporte une victoire complète à Wagram (1).

L'archiduc, vivement poursuivi et près de succomber dans Znaïm avec les débris de son armée, obtient un armistice, et la paix est signée le 14 octobre.

L'Autriche paye les frais de la guerre, cède plusieurs provinces et adhère au système continental.

Cette pensée dominante dans l'esprit de Napoléon de fermer le continent à l'Angleterre, pour obliger cette puissance à consentir à la paix, l'avait entraîné à réunir à l'empire français les Etats du Saint-Siége.

Le pape, en refusant de fermer ses ports aux Anglais, avait usé d'un droit légitime; l'Empereur, en le dépouillant, usait du droit du plus fort.

Le but pouvait être louable, puisqu'il tendait à faire finir la guerre; mais le moyen ne l'était pas.

Il n'en est pas, quoiqu'on puisse dire, du domaine temporel de l'Eglise comme du domaine des autres Etats; c'est un patrimoine à part, et ce n'est pas sans raison que cet apanage de la dignité pontificale est considéré par les nations catholiques comme participant de l'inviolabilité de son auguste possesseur (2).

« à genoux devant le héros mourant, pleurait à chaudes larmes. Cette « entrevue des plus touchantes, ces embrassements des plus tendres nous « émurent profondément... »

(1) 7 juillet.

(2) « Nous savons fort bien, dit Bossuet, que les papes et d'autres « ministres de l'Église ont et possèdent, par la concession des princes, des « fiefs et des seigneuries aussi légitimement et avec autant de droit que « les autres hommes sont les maîtres de leurs biens; *nous savons même* « *que ces choses étant consacrées à Dieu, on ne peut plus les enlever et les*

Pie VII refusa tout dédommagement, et lança une bulle d'excommunication contre les auteurs, fauteurs et exécuteurs des violences exercées contre le Saint-Siége.

Enlevé du palais Quirinal dans la nuit du 6 juillet, il fut conduit à Savone, où il soutint, avec une pieuse résignation, l'épreuve à laquelle il avait plu à Dieu de le soumettre. Il crut devoir, toutefois, refuser les bulles d'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur, et, de là, de graves perturbations dans l'état religieux rétabli par le concordat.

Pour aviser aux difficultés de la situation, une commission ecclésiastique fut créée à Paris, sous la présidence du cardinal Fesch; il s'agissait principalement de savoir comment on pourrait suppléer à l'institution canonique refusée par le pape. La commission déclara que, dans une circonstance aussi délicate, il fallait s'adresser à un concile national.

Tel était l'état des choses lorsque Napoléon, ayant fait casser, par le sénat et par l'officialité de Paris, son mariage avec Joséphine, épousa Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche.

En se séparant d'une femme qu'il aimait et qui, suivant

« *ravir à l'Église pour les donner à des séculiers sans commettre un sacri-* « *lége.* Nous félicitons volontiers le Saint-Siége et toute l'Église de ce que « les empereurs ont accordé aux papes la souveraineté de la ville de « Rome et de son territoire, afin qu'ils puissent exercer plus librement « dans tout le monde la puissance de l'apostolat; et nous faisons des « souhaits et des vœux pour qu'il plaise à Dieu de protéger le sacré pa- « trimoine de saint Pierre. » (*Défense de la Déclaration du clergé de France*, liv. I, chap. XVI.)

Lorsque le général Radet vint, dans la nuit du 6 juillet 1809, sommer Pie VII, au nom de l'empereur, de renoncer à la souveraineté temporelle de Rome et de l'État romain, le pape, sans s'émouvoir, lui fit cette réponse : « Nous ne pouvons ni céder, ni abandonner ce qui n'est point « à nous. Le domaine temporel appartient à l'Église, et nous n'en sommes « que l'administrateur. L'empereur peut nous mettre en pièces, mais il « n'obtiendra jamais de nous ce qu'il demande. » (*Relation du cardinal Pacca*, première partie, chap. VI.)

quée au mois de janvier 1811, et ses membres, après avoir exprimé leur douleur de l'interruption des rapports de l'empire avec le Saint-Siége, déclarèrent qu'en une telle circonstance, les évêques devaient exercer, dans leurs diocèses respectifs, les droits de dispense et d'absolution ordinairement réservés au Souverain-Pontife; ils citèrent à cet égard les décisions de l'Eglise gallicane en 1408 et 1510, et l'autorité de Benoît XIV. Sur la question de l'institution canonique, ils répondirent comme l'année précédente, qu'il était nécessaire de consulter l'Eglise de France représentée par ses évêques, et ils terminèrent leur rapport en demandant qu'une députation fût envoyée au pape pour l'avertir de ce qu'on allait faire, et l'éclairer sur le véritable état des choses.

L'archevêque de Tours, et les évêques de Nantes, de Trèves et de Faënza s'étant rendus à Savone, le Saint-Père déclara le 19 mai, dans une note rédigée sous ses yeux, qu'il accorderait l'institution canonique aux évêques nommés, et qu'il consentait à ce qu'on insérât dans les concordats de France et d'Italie une clause portant qu'il donnerait les bulles de confirmation dans six mois, terme après lequel il investirait du pouvoir de les conférer le métropolitain, ou le plus ancien évêque de la province ecclésiastique.

Dans l'intervalle de ces négociations, Napoléon avait convoqué le concile.

La Belgique, l'Allemagne, l'Italie, tous les Etats annexés à l'empire furent représentés dans cette assemblée, la plus nombreuse qu'on eût vue depuis le concile de Trente. On y comptait six cardinaux, neuf archevêques, quatre-vingts évêques, et neuf prêtres nommés à des évêchés.

évêque de Trèves; M. Duvoisin, évêque de Nantes, et le savant M. Emery, supérieur du séminaire Saint-Sulpice.

Partout sur le continent, des ennemis terrassés, des alliés puissants; l'empire comptant cinquante millions d'habitants, possédant des ressources immenses et la plus vaillante armée qui eût paru dans le monde;

Telle était cette puissance colossale élevée par Napoléon; tel était ce vaste et majestueux édifice qui dominait l'Europe et semblait défier le temps;

Et cependant, la joie qu'inspiraient tant de prospérités, tant de gloire, tant de grandeur, n'était point entièrement pure de crainte.

Le différend avec le pape affligeait les fidèles, et l'empereur en éprouvait lui-même un embarras, une contrariété qui troublaient son bonheur.

C'est qu'il n'en est pas d'une lutte avec le chef de l'Église, avec le vicaire de Jésus-Christ, comme d'une lutte avec les autres puissances de la terre; c'est qu'il n'en est pas des choses de la religion comme des choses du monde; le Saint-Père, captif, loin de sa capitale, n'est point comme un roi qui perd tout son pouvoir en perdant ses États; « là « où est *Pierre*, dit saint Ambroise, là est l'Église, *ubi Pe-* « *trus, ibi Ecclesia* (1). »

Deux lettres du pape Pie VII, l'une du 5 novembre 1810, adressée au cardinal Maury, pour lui interdire l'administration de la métropole de Paris; l'autre du 2 décembre, écrite au vicaire capitulaire de Florence pour lui défendre de reconnaître l'archevêque nommé, mirent le comble à l'irritation de l'empereur, et toute communication entre ses sujets et le pape se trouva interrompue.

Une nouvelle commission ecclésiastique (2) fut convo-

---

(1) S. Ambros., *in psalm* xl, n. 30.

(2) Cette seconde commission était composée à peu près comme la première : Le cardinal Fesch, président; le cardinal Maury; le cardinal Cazelli, évêque de Parme; M. de Pradt, archevêque de Malines; M. de Barral, archevêque de Tours; M. Bourlier, évêque d'Évreux; M. Mannay,

tefois que le métropolitain, ou le plus ancien évêque ne donnerait l'institution *qu'au nom de Sa Sainteté.*

Mais Napoléon, qui devait être satisfait de l'issue de cette affaire, n'accepta point le bref; soit, disent les uns, parce que le conseil d'Etat fut choqué de ce que l'Eglise romaine y était qualifiée de *mère ou maîtresse des autres Eglises*, soit, disent les autres, parce que le pape n'avait considéré le concile que comme une simple assemblée; soit encore, suivant M. Filon (1), parce que l'empereur trouva ce bref encore trop favorable à l'autorité pontificale; soit enfin, d'après le cardinal Pacca, dans ses *Mémoires*, parce qu'il espéra, en prolongeant son système d'oppression, obtenir plus facilement du pape son consentement au nouvel ordre de choses et en faire un citoyen français.

Cette diversité de conjectures montre assez combien, sur ce point, l'empereur avait caché sa pensée; on peut dire, toutefois, que l'opinion du cardinal paraît la plus fondée. L'empereur était fort mécontent de n'avoir pu obtenir aucune concession sur les domaines par lui enlevés au Saint-Siége; et, dominé par le désir ardent de faire légitimer cette spoliation, il dut penser que l'acceptation du bref l'éloignerait de ce but, en l'obligeant à d'autres égards envers le pontife; accepter, c'était se montrer satisfait, c'était n'avoir plus de prétexte pour tenir rigueur au pontife.

Mais déjà d'autres soins l'occupaient.

La Russie, depuis quelque temps, faisait de grands préparatifs, concentrait de nombreuses troupes sur les frontières de la Pologne, ouvrait ses ports aux bâtiments anglais, et foulait aux pieds le traité de Tilsit.

Napoléon, surpris de ce manque de foi, demanda des explications, et fit de pressantes instances auprès d'Alexandre pour prévenir une rupture; mais les propositions les

(1) *Du pouvoir spirituel dans ses rapports avec l'État*, p. 210.

plus conciliantes n'eurent aucun succès ; il fut impossible d'obtenir de la Russie qu'elle donnât des pouvoirs pour ouvrir une négociation (1).

Napoléon, n'espérant plus rien de ce côté, crut devoir s'adresser, pour la dernière fois, au gouvernement britannique, en posant les bases de l'arrangement qu'il offrait, pour mettre un terme aux malheurs de la guerre.

La lettre du duc de Bassano à lord Castelreagh se terminait ainsi :

« S. M. l'empereur ne calcule dans cette démarche ni les « avantages, ni les pertes que la guerre, si elle est long-« temps prolongée, peut présager à son empire. Elle se dé-« termine par la seule considération des intérêts de l'huma-« nité et du repos des peuples ; et *si cette quatrième tenta-« tive doit être sans succès comme celles qui l'ont précédée,* « la France aura du moins la consolation de penser que le « sang, qui pourrait couler encore, retombera tout entier « sur l'Angleterre (1). »

Mais toutes ces avances devaient être sans résultat. Une nouvelle coalition se formait contre la France, et parmi nos ennemis on allait bientôt voir un Français, désormais indigne de ce nom, un ancien maréchal de l'empire, beau-frère de Joseph Bonaparte, régnant alors dans Madrid.

---

(1) Pour se convaincre de tous les efforts que fit Napoléon pour éviter la guerre, on n'a qu'à lire la note écrite, d'après son ordre, par le duc de Bassano, ministre des affaires étrangères, au comte de Romanzow, chancelier de Russie. Ce document important, que plusieurs écrivains paraissent avoir ignoré, est rapporté en entier dans le *Supplément aux Mémoires de M. Gaudin*, duc de Gaëte, ministre des finances de l'empire.

(2) Une copie de cette lettre, à la date du 12 avril 1812, fut adressée par le duc de Bassano au comte de Romanzow, afin de faire connaître au cabinet russe les ouvertures faites à l'Angleterre. « Si ces ouvertures ont « quelque résultat, ajoutait le ministre français, je m'empresserai de vous « en prévenir. Sa Majesté l'empereur Alexandre y prendra part, ou en « conséquence du traité de Tilsit, ou comme allié de l'Angleterre, si déjà « ses relations avec l'Angleterre sont formées. »

Cet homme, Bernadotte, élu au trône de Suède, allait donner aux étrangers la clef de notre politique, la tactique de nos armées, et montrer le chemin du sol sacré, de cette terre de la patrie, toujours si chère aux nobles cœurs! Que de perfidies, que de trahisons dans cette terrible et fatale guerre! Que de succès d'abord, que de catastrophes ensuite! Quels tableaux! Quels exemples! Quelles leçons!

Napoléon quitte Paris au mois de mai 1812, passe avec son armée le Niémen vers la fin du mois suivant, culbute partout les troupes russes, remporte, le 7 septembre, la grande bataille de la Moskowa, et fait, huit jours après, son entrée à Moscou; mais un incendie subit, ordonné par le gouverneur russe, éclate la même nuit dans tous les quartiers de la ville, qui n'est bientôt qu'un amas de ruines, malgré les efforts des Français pour maîtriser l'embrasement.

Privé, par cet affreux événement, des approvisionnements immenses entassés dans cette cité, où il devait trouver pour l'armée un abri sûr et commode, l'empereur veut marcher sur Saint-Pétersbourg; mais, entraîné par l'avis de ses généraux, il revient sur ses pas, repousse partout les attaques des innombrables colonnes russes, et poursuit avec ordre son mouvement de retraite pour se rapprocher de ses magasins.

Tout à coup le ciel se déclare; un froid inusité commence le 7 novembre, et du 14 au 15, le thermomètre marque dix-huit degrés au-dessous de glace; plus de trente mille chevaux périssent en quelques jours; la cavalerie se trouve à pied; l'artillerie et les transports sont sans attelage; et cette armée, si belle, si nombreuse, si formidable, périt en grande partie par la rigueur, de plus en plus croissante, du climat (1).

(1) Personne n'ignore l'étrange conspiration ourdie à cette époque par

Napoléon arrive en toute hâte à Paris, pour organiser de nouvelles ressources; il voit déjà ses alliés traîtres ou chancelants, l'invasion menaçante, et son génie redouble d'efforts pour arrêter le torrent.

Le pape Pie VII était alors à Fontainebleau. La crainte qu'il ne fût enlevé de Savone par les Anglais, avait déterminé le gouvernement à le faire venir en France (1); et le Pontife, quoique malade, avait été acheminé vers sa nouvelle résidence, où il était arrivé presque mourant, le 20 juin 1812.

Napoléon s'y rendit avec Marie-Louise, le 19 janvier suivant, se montra fort empressé auprès du pontife, dont les forces étaient épuisées, et lui fit signer, six jours après, un autre concordat, qui renouvela le décret du concile de Paris, sur l'institution des évêques, et dans lequel, entre autres dispositions, il fut dit que « les domaines que le Saint-Père « possédait, et qui n'étaient pas aliénés, seraient exempts « de toute espèce d'impôts; qu'ils seraient administrés par

---

le général Mallet, qui surprit un moment les autorités de Paris en supposant la mort de l'empereur à Moscou. Napoléon ayant, à son retour, convoqué les diverses sections du conseil d'État, ne manqua pas de parler avec amertume de ce qui s'était passé : « Triste effet de nos révolutions ! « dit-il, au premier mot de ma mort, sur l'ordre d'un inconnu, des « officiers mènent leur régiment forcer les prisons, se saisir des premières « autorités! un concierge enferme les ministres sous ses guichets! un « préfet de la capitale, à la voix de quelques soldats, se prête à faire « arranger sa grande salle d'apparat pour je ne sais quelle assemblée « de factieux ? Tandis que l'impératrice est là, le roi de Rome, les princes « et tous les grands pouvoirs de l'État, un homme est-il donc tout ici? « Les institutions, les serments, rien ? »

(1) Voici ce que dit à ce sujet M. Artaud, dans son *Histoire de Pie VII* : « Cependant, les Anglais, qui avaient tâché d'empêcher le pape de faire « le voyage de 1804 en France, qui avaient inutilement tenté de le « sauver, en l'invitant à venir à Fiumicino, et qui ensuite voyaient avec « plaisir qu'il n'eût pas voulu grossir le nombre de leurs ennemis, firent « avertir secrètement Pie VII qu'une frégate, qui croiserait près de « Savone, pourrait s'approcher, après certains signaux, et le délivrer de « sa captivité. » (t. II, p. 306, deuxième édition.)

« des agents ou chargés d'affaires ; que ceux qui seraient « aliénés seraient remplacés, jusqu'à concurrence de deux « millions de revenu. »

Pendant que l'empereur s'empressait de publier cette convention, le pape était en proie à une mélancolie profonde ; mais ranimé par les cardinaux qui avaient obtenu la permission de venir le trouver, il écrivit à Napoléon, le 24 mars, pour protester contre un acte arraché à sa faiblesse.

L'empereur, n'ayant aucun égard à cette protestation, rendit, le lendemain même, un décret pour prescrire l'exécution du nouveau concordat, et quitta Paris vers le milieu d'avril pour aller se placer à la tête des troupes, pour la plupart composées de conscrits.

L'armée prussienne s'était jointe à celle d'Alexandre ; il fallait donc d'éclatants, de constants triomphes pour arrêter les défections.

Les victoires de Lutzen (1), de Bautzen, de Wurschen épouvantent les coalisés, qui se hâtent de demander un armistice, en faisant espérer une prochaine paix.

Napoléon, leurré de cet espoir, accorde l'armistice ; mais l'ennemi ne veut que gagner du temps pour réparer ses pertes, et la *médiation* de l'Autriche n'est qu'une infâme manœuvre pour accomplir sa trahison et pour pouvoir faire entrer en ligne une armée de deux cent mille hommes.

Les plans d'opérations sont prêts. Bernadotte les a tracés, et Moreau, qui arrive d'Amérique pour se battre contre sa patrie, les revoit, les approuve, et presque aussitôt expie son crime en tombant sous un boulet français. Napoléon remporte sous les murs de Dresde une de ses plus belles victoires (2) ; mais les revers de Vandamme à Culm, de Macdonald sur les bords de la Katzbach, d'Oudinot à Gross-

(1) 2 mai 1813.
(2) 27 août.

Beeren, de Ney à Desmewitz changent la face des affaires.

Les Saxons et l'armée bavaroise passent aux ennemis.

L'empereur se retire sur Leipsick, où il soutient avec gloire une terrible lutte contre des forces immenses, poursuit sa retraite, bat les Bavarois à Hanau, court à Paris pour préparer de nouveaux moyens de défense et repart pour l'armée, après avoir embrassé sa femme et son fils, qu'il ne devait plus revoir.

Six cent mille ennemis ont passé le Rhin;

Au midi, une armée anglo-espagnole, après avoir chassé les Français de l'Espagne, s'avance vers nos frontières;

Murat, craignant pour son royaume de Naples, abandonne la cause de sa patrie pour traiter avec l'Autriche;

Et Napoléon ne trouve plus dans plusieurs de ses généraux cette activité, cette audace dont ils avaient jusque-là fait preuve, et dont il allait encore leur donner d'admirables exemples. Jamais, en effet, il n'avait déployé tant d'ardeur, tant de génie; jamais il ne s'était montré si infatigable, si habile, si profond dans ses combinaisons stratégiques, si prompt à les exécuter.

Avec une poignée de braves, il bat l'armée de Blücher à Saint-Dizier (1), à Brienne, à Champ-Auber, à Montmirail, à Château-Thierry, à Vauxchamps, marche aussitôt contre les Autrichiens, les culbute à Nangis, à Monterèau et rentre dans Troyes.

Et cependant ses lieutenants, naguère les plus braves, n'ont pas tous fait leur devoir.

« Au combat de Nangis, un mouvement de cavalerie, qui aurait été fatal aux Bavarois, a manqué, et on en a fait un reproche à un général connu par son intrépidité, le général l'Héritier; l'ennemi a surpris pendant la nuit quelques pièces d'artillerie au bivouac, et elles étaient sous la garde du brave

(1) 27 janvier 1814.

général Guyot; à Surville, au moment le plus chaud du combat, les batteries ont manqué de munitions, et cette négligence, qui est un crime suivant les lois rigoureuses de l'artillerie, semble retomber sur un de nos officiers d'artillerie les plus distingués, sur le général Digeon. La forêt de Fontainebleau vient d'être livrée, sans résistance, aux cosaques, et le général qu'on accuse de n'avoir tiré aucun avantage ni d'une pareille position, ni de tels adversaires, c'est Montbrun. Enfin, peut-être le combat de Montereau n'eût-il pas été nécessaire, et tant de sang répandu aurait-il été épargné, si la veille on eût marché assez vite pour surprendre le pont; mais la fatigue a empêché d'arriver, et c'est le duc de Bellune, autrefois l'infatigable Victor, qui a le malheur d'avoir à donner cette excuse! »

Des conférences pour la paix s'étaient ouvertes à Châtillon; mais les coalisés dictaient d'humiliantes conditions; ils comptaient sur l'immensité de leur nombre pour fatiguer la victoire, et ils étaient, d'ailleurs, encouragés par les traîtres de l'intérieur, qui minaient sourdement l'Empire.

Napoléon, ne voulant point d'une paix honteuse, se précipite partout sur les colonnes ennemies, les bat à Craonne, à Reims, à Arcis-sur-Aube, et se porte en toute hâte vers Paris, menacé par d'innombrables masses; il n'en est déjà plus qu'à cinq lieues de distance; il vient rempli d'espoir; il va surprendre l'ennemi, l'écraser, et relever d'un seul coup la grandeur de l'Empire...

Il apprend que tout est perdu;

Que le départ précipité de l'impératrice, du roi de Rome et des ministres a contribué à décourager la population, qui cependant a demandé des armes, et n'a pu en obtenir; que, nonobstant leur peu de ressources, les maréchaux Mortier, Marmont et Moncey n'ont pas voulu livrer Paris sans combat; que les élèves de l'école Polytechnique et huit à neuf mille gardes nationaux étaient sortis de la ville pour prendre

part à l'action; que toutes les forces réunies s'élevaient tout au plus à vingt-cinq mille hommes, qui s'étaient battus avec un incroyable courage depuis le point du jour (30 mars) jusqu'à cinq heures du soir, et qu'à ce moment l'ennemi, qui venait de forcer Montmartre, allait attaquer la barrière Saint-Denis, lorsque Marmont avait envoyé un parlementaire pour demander une suspension d'armes, à l'effet de convenir des conditions concernant la reddition de la ville.

Accablé par ces nouvelles, l'empereur fait partir aussitôt Caulincourt pour savoir s'il est encore possible de sauver la capitale, mais Caulincourt revient annoncer que la capitulation a été signée à deux heures du matin, que les coalisés vont entrer le jour même; et qu'ainsi, tout est consommé (1).

Napoléon rebrousse chemin, se rend à Fontainebleau, y rassemble quelques corps de troupes, les passe en revue, les électrise par ses paroles et se dispose à marcher sur Paris.

Mais on apporte la nouvelle de sa déchéance prononcée par le sénat; et, pressé par ses maréchaux, il abdique en faveur de son fils.

Marmont trahit, lève le camp d'Essonne, et laisse ainsi Fontainebleau à découvert.

Les coalisés exigent alors une abdication pure et simple.

Napoléon résiste; mais déjà la défection l'entoure et gagne le palais; ses plus intimes se montrent embarrassés et froids; plusieurs le quittent sous différents prétextes.

Berthier lui-même s'en va, en promettant de revenir le lendemain.

— *Il ne reviendra pas*, dit l'empereur au duc de Bassano.

(1) Bordeaux, dès le 12 mars, avait accueilli les Anglais et proclamé les Bourbons; Lyon, laissé sans défense, par la défection d'Augereau, était occupé par les Autrichiens depuis le 22.

—*Comment*, s'écria le ministre, *seraient-ce les adieux de Berthier?*

— *Il ne reviendra pas, vous dis-je.*

Et en effet, il ne revint pas.

Napoléon n'hésite plus, il abdique sans condition, et par un traité à la date du 11 avril, on lui donne l'île d'Elbe avec un revenu de deux millions, on lui permet d'emmener quatre cents hommes et on lui conserve le titre d'empereur.

Cette grande âme est alors ébranlée.

Trahi par ses amis les plus proches, séparé de ce qu'il a de plus cher, Napoléon désire la mort; mais l'opium qu'il prend et qu'il s'était fait préparer lors de la retraite de Russie pour ne pas tomber vivant entre les mains des Cosaques, a perdu son énergie, et après de vives douleurs suivies d'un long assoupissement, il se réveille étonné de vivre, demeure quelques instants pensif : *Dieu ne le veut pas*, dit-il; et s'abandonnant à la Providence, il se résigne à sa nouvelle destinée (1).

Le 20 avril, à une heure de l'après-midi, l'Empereur descend vivement l'escalier du palais, s'avance au milieu de sa vieille garde, et lui fait ses adieux.

Emu par les sanglots de ses braves, il fait un effort pour retrouver sa voix; et ayant embrassé l'aigle du drapeau :

« Adieu encore une fois, mes vieux compagnons! que « ce dernier baiser passe dans vos cœurs!... » Et, s'arrachant au groupe qui l'entoure, il monte en voiture et s'éloigne rapidement.

Quelle scène! quel spectacle! quelle leçon pour les puissants de la terre! quelle chute terrible, après tant de grandeur! quelle infortune, après tant de prospérité!

---

(1) Voy. le *Manuscrit des contemporains*, par le baron Fain, secrétaire particulier de Napoléon.

Pendant qu'il s'achemine vers l'île d'Elbe, le pape Pie VII s'achemine vers Rome; le grand capitaine s'en va sur la terre d'exil, et le pontife naguère captif va paisiblement se remettre en possesion de ses Etats.

Le premier s'était appuyé sur sa force, sur son génie, sur son invincible épée.

Le second, sur la parole de celui qui avait dit à Pierre qu'il *n'abandonnerait jamais son Eglise.*

L'un avait dominé l'Europe et son trône s'était brisé.

Tandis que l'autre, prisonnier ou libre, à Fontainebleau, comme au Vatican, n'avait cessé de dominer l'univers catholique, sa chaire était éternelle.

Là, l'œuvre de l'homme, ici, l'œuvre de Dieu. Quel sujet de méditation! quels salutaires exemples, si les exemples pouvaient avoir quelque autorité sur les passions des hommes!

L'ancienne famille royale avait repris la couronne.

Louis XVIII qui, par sa déclaration de Saint-Ouen (1), avait promis d'*adopter* une constitution libérale, l'avait donnée le 4 juin, comme un acte émané de sa volonté libre et souveraine, et l'avait datée de la *dix-neuvième année de son règne*, sans craindre d'outrager le bon sens, l'histoire et l'orgueil national.

Cette charte *octroyée*, ces prétentions d'une légitimité qui ne reconnaissait aucune interruption, qui humiliait l'armée, qui menaçait les intérêts nouveaux créés par la révolution, et qui rétablissait la censure après avoir déclaré la presse libre; ces tendances vers l'ancien régime, ces actes, cette conduite irritèrent profondément la nation, assez mal disposée d'ailleurs pour une dynastie ramenée par l'étranger, et qui ne devait son rétablissement qu'à nos revers.

Le peuple et l'armée regrettaient l'empereur; son retour

---

(1) 2 mai 1814.

était le but de toutes les espérances, l'objet de tous les vœux.

Tout à coup, on apprend qu'il est débarqué au golfe Juan, qu'il est entré à Gap, qu'il s'avance rapidement vers Grenoble, que les populations de ces contrées le suivent avec enthousiasme, que les soldats courent se joindre à lui.

Epouvanté par ces nouvelles, le gouvernement met Napoléon hors la loi et fait quelques dispositions pour arrêter sa marche.

Mais tout est inutile; l'empereur est partout accueilli comme un libérateur, et, le 20 mars (1) au soir, une foule immense l'enlève et le porte en triomphe aux Tuileries, abandonnées dès la nuit précédente par Louis XVIII.

Les puissances, qui réglaient au congrès de Vienne le partage des dépouilles de ce grand empire fondé par Napoléon, avaient fait, le 13 mars, une déclaration barbare en apprenant son débarquement; elles avaient osé dire :

« Qu'en rompant la convention qui l'avait établi à l'île « d'Elbe (2), Bonaparte avait détruit le seul titre légal d'où « dépendait son existence, qu'il s'était placé en dehors des « relations civiles et sociales, et que, comme ennemi et « perturbateur de la tranquillité du monde, il s'était rendu « passible de la vengeance publique. »

En conséquence, elles annonçaient que tous leurs moyens seraient employés, tous leurs efforts réunis pour que la paix générale ne pût plus être troublée.

---

(1) An 1815.

(2) On ne doit pas ignorer que ces mêmes puissances méditaient d'enlever Napoléon de l'île d'Elbe pour le transporter à Sainte-Hélène, et que le gouvernement de Louis XVIII avait refusé de lui payer les deux millions stipulés par le traité de Fontainebleau. Sir Niel Campbell, résident anglais auprès de l'empereur à l'île d'Elbe, avait écrit le 31 octobre 1814 à son gouvernement que « si Napoléon se trouvait plus longtemps à la « gêne, il était capable de faire une descente à Piombino ou de commettre « quelque autre extravagance. »

Le temps pressait.

Pour satisfaire le parti *libéral*, Napoléon avait proclamé un *acte additionnel aux constitutions de l'empire* et manifesté, dans l'assemblée du *Champ-de-Mai*, des sentiments favorables aux libertés publiques.

Mais quelques rêveurs de ce parti se mirent à disputer sur de vagues principes, à chicaner sur des mots, ne comprenant pas que l'honneur *d'un pays passe avant sa liberté même*, et que la première, l'unique chose à laquelle il fallait en ce moment penser, c'était de sauver la patrie.

« La constitution, dit l'empereur aux représentants, en « réponse à leur adresse, la constitution est notre point de « ralliement; elle doit être notre étoile polaire en ces mo- « ments d'orage. Toute discussion publique qui tendrait à « diminuer directement ou indirectement la confiance qu'on « doit avoir dans la disposition du souverain serait un « malheur pour l'Etat. Nous nous trouverions au milieu des « écueils sans boussole et sans direction. La crise où nous « sommes engagés est forcée. N'imitons pas l'exemple du « Bas-Empire, qui, pressé de tous côtés par les barbares, « se rendit la risée de la postérité en s'occupant de discus- « sions abstraites au moment où le bélier brisait les portes « de la ville. Dans toutes les affaires, ma marche sera tou- « jours droite et ferme; *aidez-moi à sauver la patrie*. Pre- « mier représentant du peuple, j'ai contracté l'obligation « que je renouvelle, d'employer, dans des temps plus tran- « quilles, toutes les prérogatives de la couronne et le peu « d'expérience que j'ai acquise à vous seconder dans l'a- « mélioration de nos constitutions. »

Cependant les coalisés, qui avaient une grande partie de leurs armées sur pied, faisaient des préparatifs gigantesques.

Murat, régnant à Naples, ayant tout à coup attaqué l'Autriche, malgré les conseils de Napoléon, venait d'être battu,

de perdre sa couronne et de nous priver ainsi d'un puissant moyen de diversion.

La Vendée se soulevait à la voix de quelques royalistes.

Et l'Angleterre alimentait, par tous les moyens possibles, le foyer de l'insurrection.

L'empereur improvise en deux mois une nouvelle armée, pourvoit à tous les besoins, arme les places fortes, remonte la cavalerie, et, si le temps ne lui manque pas, il aura, dans deux autres mois, plus que doublé ses forces.

Son dessein est d'attendre l'ennemi, de manœuvrer, avec cent quarante mille hommes, sur les deux rives de la Seine et de la Marne, comme en 1814, tandis que le camp retranché de Paris serait protégé par cent mille hommes; c'est le même plan pour Lyon : le maréchal Suchet doit agir aux environs de cette ville, comme l'empereur aux environs de Paris.

Mais, obsédé par les conseils de ses amis, il cède à leurs instances, et suivant leur avis, il ouvre la campagne le 15 juin.

L'histoire doit ici donner quelques détails, car c'est la dernière, c'est la suprême lutte de l'empire.

Le général anglais Wellington couvrait Bruxelles avec cent vingt mille hommes.

L'armée prussienne, commandée par Blücher, et d'un nombre à peu près égal, occupait Namur, Charleroi et d'autres postes voisins.

Prévenir la réunion de ces deux armées, pourtant si rapprochées entre elles, tomber sur l'une à l'improviste, contenir l'autre, l'empêcher de porter tout secours, marcher ensuite sur la seconde après avoir écrasé la première, tel est le but proposé.

L'empereur possède cent quinze mille hommes; il presse et déguise si bien leur marche qu'il n'est déjà plus qu'à quelques lieues des postes avancés de Blücher.

Tout est tranquille à Namur, à Bruxelles, à Charleroi.

Le général Bourmont, le colonel Clouet et un officier d'état-major passent à l'ennemi, qui, quoique alors averti du mouvement des Français, n'en doit pas moins être écrasé, si l'empereur est obéi.

Le 15 juin, son armée s'ébranle, culbute les avant-gardes prussiennes et s'empare de Charleroi.

Napoléon ordonne au maréchal Ney, commandant le corps de gauche, fort de quarante-sept mille hommes, de donner tête baissée sur tout ce qu'il pourra rencontrer sur la route de Bruxelles et de prendre position au-delà des Quatre-Bras.

Mais le maréchal n'ayant pas exécuté cet ordre le jour même, l'empereur le lui renouvelle le 16 au matin, en lui recommandant expressément de lui envoyer une colonne d'infanterie, avec une division de cavalerie et vingt-huit pièces de canon, en ayant soin de faire filer cette troupe par la chaussée des Quatre-Bras à Namur et de lui faire ensuite quitter cette chaussée pour attaquer les hauteurs de Bry, afin de tomber sur les derrières des Prussiens.

Ney reçut cet ordre à onze heures; il pouvait se trouver en position à midi en avant des Quatre-Bras; or, de là aux hauteurs de Bry, la distance est d'environ une lieue trois quarts; dès lors, la colonne qu'il devait envoyer pouvait, avant deux heures, arriver sur ces hauteurs. « *L'armée prussienne est perdue,* lui disait-on dans une dépêche, *si vous agissez vigoureusement. Le sort de la France est entre vos mains.* »

A deux heures, l'empereur fit faire un changement de front sur Fleurus, la droite en avant.

Les mouvements qui furent la conséquence de cette manœuvre, portèrent la plupart de nos corps à deux portées de canon de Saint-Amand, et à la même distance de Ligny et de Sombref.

Un autre corps, qui venait de Charleroi, devait se placer en réserve en avant de Fleurus.

D'après ces dispositions, la destruction entière de l'armée prussienne était assurée. Aussi l'empereur dit-il au général Gérard :

« Il se peut que dans trois heures le sort de la guerre « soit décidé. Si Ney exécute bien ses ordres, il ne s'échap- « pera pas un canon de l'armée prussienne, elle est prise « en flagrant délit. »

L'empereur attendait, pour engager le combat, l'arrivée de la colonne demandée à ce maréchal ; mais le temps s'écoulait, il était déjà trois heures, et la colonne ne paraissait pas.

Craignant de perdre l'occasion d'attaquer l'armée de Blücher isolée, il commence l'action, culbute les premières lignes, et se dispose à frapper sur le centre, lorsqu'il apprend qu'un corps ennemi, d'environ vingt mille hommes, s'avance sur Fleurus. Ne pouvant comprendre comment ce corps a pu passer, il fait arrêter le mouvement de sa garde, et fait partir un de ses aides-de-camp pour savoir à quoi s'en tenir. Il sait, une heure après, que c'est la colonne envoyée par le maréchal Ney, et commandée par d'Erlon. Il fait aussitôt reprendre le mouvement, et quoiqu'il lutte contre des forces doubles, il traverse enfin le centre de l'ennemi, qui se met bientôt en pleine déroute.

La colonne, sous les ordres de d'Erlon, au lieu de poursuivre sa marche, pour couper toute retraite aux Prussiens, rebrousse chemin pour retourner du côté du maréchal Ney, et passe ainsi sa journée à courir d'un corps à l'autre, sans brûler une amorce, sans être utile nulle part.

C'était une grande victoire que celle que Napoléon venait de remporter à Ligny ; mais c'était peu d'avoir vaincu quand on pouvait exterminer.

Le but de l'empereur est cependant atteint ; l'armée en-

nemie se trouve coupée et Blücher séparé de Wellington.

Grouchy, lancé aux trousses des Prussiens, qu'il a mission de suivre pas à pas, doit arriver à Wavres aussitôt qu'eux; mais ce maréchal, ayant dirigé son corps d'armée sur Gembloux, Blücher arrive à Wavres sans être inquiété.

Cependant une division de l'armée anglo-hollandaise était venue, le 16, occuper la position des Quatre-Bras, qui était, pour cette armée, le point de concentration.

Or, si le maréchal Ney s'était jeté sur cette position avec toutes ses forces, à la pointe du jour, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre, il eût, non-seulement culbuté cette division, mais il eût pu attaquer et écraser successivement les autres divisions ennemies, arrivant isolément sur les chaussées de Nivelles et de Bruxelles.

Mais ce n'est qu'à midi que ce maréchal, harcelé par des ordres de plus en plus pressants, se décide à marcher seulement avec vingt mille hommes, et laisse plus de la moitié de ses troupes en réserve, tant pour assurer sa retraite que pour observer Fleurus. Il attaque la position avec sa bravoure ordinaire; mais deux nouvelles divisions ennemies se joignent à la première déjà fort compromise, soutiennent quelque temps le choc, et sont enfin repoussées, lorsque de nouvelles forces arrivent précipitamment pour les secourir.

En présence d'un ennemi si supérieur en nombre, le maréchal envoie chercher sa seconde ligne; mais il est déjà trop tard; son inconcevable lenteur a fait manquer un succès infaillible.

Wellington passe la nuit aux Quatre-Bras, où ses divisions continuent à lui arriver.

L'empereur, après avoir visité le champ de bataille de Ligny, se porta au galop du côté des Quatre-Bras, et fut étrangement surpris (1) en y voyant un corps de cavalerie en-

(1) 17 juin.

nemie. Il fait aussitôt dire à Ney de marcher de suite sur ce point, et fait canonner l'armée anglaise, qui se met en retraite.

Mais le corps de Ney, si vivement sollicité, si impatiemment attendu, ne paraît pas encore.

Napoléon, extrêmement contrarié de ce retard, envoie directement l'ordre aux chefs de corps.

Enfin, le corps de d'Erlon se montre et commence à pousser l'arrière-garde des Anglais.

La pluie tombait par torrents.

A six heures du soir, le mouvement de retraite de l'ennemi se ralentit, et l'on comprend qu'il a dû recevoir de nouveaux renforts. En effet, toute son armée se trouvait réunie, et il était trop tard de deux heures pour pouvoir l'attaquer.

L'empereur fait alors prendre position à ses troupes en avant de Planchenoit, et place son quartier-général à 2,400 toises du village de Mont-Saint-Jean.

Vers les dix heures du soir, il envoie une dépêche à Grouchy, qu'il croit à Wavres, pour lui faire savoir :

Que le lendemain, 18, il y aura une grande bataille, et que l'armée anglo-hollandaise a pris position en avant de la forêt de Soignes, ayant sa gauche appuyée au village de La Haye.

Qu'en conséquence, il lui ordonne de détacher de son corps d'armée, avant le point du jour, une colonne de sept mille hommes, avec seize pièces de canon, afin de venir opérer sa jonction avec la droite de la grande armée.

Il recommande, en outre, à ce maréchal, que dès qu'il aura acquis la certitude que Blücher a quitté Wavres, il doit marcher avec toutes les troupes sous ses ordres dans la même direction que le détachement dirigé sur Saint-Lambert, afin de l'appuyer.

Le lendemain à 4 heures du matin, l'empereur ex-

pédie une nouvelle dépêche à Grouchy pour lui rappeler la stricte exécution de ce qu'il lui avait prescrit.

Cette dépêche était à peine partie, lorsqu'on reçut de ce maréchal un rapport daté de Gembloux, annonçant qu'il avait appris la veille, à six heures du soir, que Blücher s'était porté sur Wavres ; qu'il avait voulu aussitôt se mettre à ses trousses, mais que les troupes ayant déjà pris leur camp et faisant en ce moment la soupe, il avait décidé de ne partir qu'au jour.

Cette inexécution des ordres si pressants de l'empereur, cette résolution d'attendre jusqu'au lendemain, au lieu de se mettre aussitôt à la piste de Blücher, et de ne pas le perdre de vue, devaient avoir des résultats bien funestes.

Dans la nuit du 17 au 18, l'orage continua avec la même fureur. Les chemins, détrempés par la pluie, étaient couverts d'une boue épaisse, et la cavalerie ne pouvait passer dans les champs, dont le sol, encore plus mou, était tout-à-fait impraticable.

L'armée de Wellington couronnait une ligne de hauteurs qui s'étendent entre les villages de Merkebraine et de Ter-la-Haye.

Au-dessous de ces hauteurs se déroule une vallée, dont le terrain s'incline en pente douce, et se trouve coupé par divers accidents d'un sol inégal et ondulé. Deux routes, conduisant à Bruxelles, la traversent ; l'une, venant de Charleroi, l'autre de Nivelles ; elles vont se joindre au village de Mont-Saint-Jean, auquel l'armée anglaise était adossée. Un peu plus loin, en arrière, est situé, sur la lisière de la forêt de Soignes, le village de Waterloo, et trois lieues au-delà, Bruxelles.

L'empereur passa une partie de la nuit à expédier des ordres pour la bataille du lendemain ; parcourut, à une heure du matin, la ligne des grand-gardes, et apercevant le feu des bivouacs ennemis, il lui vint dans l'esprit de profiter de

l'obscurité pour attaquer ; mais la boue était si épaisse et si tenace, que ce projet fut jugé impraticable.

Au point du jour la pluie cessa, le temps s'éclaircit, mais il fallut attendre jusqu'à huit heures pour que le sol pût permettre à l'artillerie de marcher.

Enfin l'action s'engage, Jérome Bonaparte enlève, perd et reprend le bois de Houguemont.

Ney, chargé du commandement de la grande attaque du centre, fait demander le signal à l'empereur qui, avant de le donner, jette les yeux autour de lui et aperçoit quelque chose de confus du côté de Saint-Lambert. Il demande aussitôt si ce ne sont pas des troupes ; quelques officiers répondent que c'est probablement le détachement envoyé par Grouchy. Toutefois l'empereur, voulant s'en assurer, fait marcher de ce côté deux divisions de cavalerie, et apprend que c'est le corps de Bulow qui s'avance, avec trente mille hommes, pour appuyer Wellington qui se trouve, par ce renfort, à la tête de cent vingt-cinq mille hommes, tandis que les Français ont à peine la moitié de ce nombre.

L'empereur dit alors au maréchal Soult : « Nous avions « ce matin quatre-vingt-dix chances pour nous ; l'arrivée « de Bulow nous en fait perdre trente : mais nous en avons « encore soixante contre quarante, et si Grouchy répare « l'horrible faute qu'il a commise hier de s'amuser à Gem- « bloux, s'il envoie son détachement avec rapidité, la vic- « toire en sera plus décisive, car le corps de Bulow sera « entièrement perdu. »

A midi, l'empereur ordonne au maréchal Ney de faire feu de ses batteries, de prendre la ferme de la Haye-Sainte, ainsi que le village de la Haye, d'en chasser l'ennemi, et de couper toute communication entre l'armée de Wellington et le corps de Bulow.

Après un combat des plus opiniâtres, la position de la Haye-Sainte est emportée.

Napoléon, au milieu de la mêlée, allait et venait dans les rangs, excitant ses soldats par la parole et le regard.

A l'aspect de ces charges brillantes, couronnées de succès, des cris de triomphe s'élèvent autour de lui : *C'est trop tôt d'une heure*, dit-il.

Cependant une de nos divisions de cavalerie en réserve suit le mouvement et se porte au trot sur le plateau.

L'empereur, qui s'en aperçoit, envoie de suite le général Bertrand pour la rappeler ; mais, emportée par son désir de combattre, elle se trouvait déjà engagée, et portait de terribles coups. Il ne fallait plus songer à la faire revenir, car ce mouvement rétrograde pouvait avoir de graves résultats ; il y eut donc nécessité de laisser faire ce qui était commencé.

L'ennemi montrait beaucoup d'acharnement et disputait le terrain pied à pied, en attendant l'arrivée de l'armée de Blücher ; mais, pressé par de nouvelles et par de furieuses charges, il se met en retraite dans la plus grande confusion. Ses carrés sont enfoncés et sabrés.

La route de Bruxelles est encombrée de fuyards, d'armes, et de caissons abandonnés.

L'armée de Wellington est entièrement perdue, la coalition abattue, la France sauvée si Blücher n'est pas là dans une heure, *une heure !*.... ou si Grouchy le suit :

Mais Blücher s'avance avec un nouveau renfort de trente-deux mille hommes, rallie les troupes anglaises, se met en communication avec Bulow ; et Grouchy ne se présente pas.

L'empereur n'avait que quelques bataillons de la garde autour de lui, tout le reste était engagé, même la réserve de cavalerie qu'on n'avait pu retenir.

La position de la Haye-Sainte est reprise par ces masses secondées par une artillerie formidable.

La nuit vient, et c'est du milieu des ténèbres que part de la bouche de quelques traîtres le cri fatal de *sauve qui peut !* Ce cri se transmet, se répète ; on hésite, on s'ébranle, on

est entraîné. Les rangs se brisent; les soldats qui ne voient ni leurs chefs, ni l'empereur qui se jette au milieu d'eux pour les retenir, reculent en désordre et ne peuvent se rallier. Tout se mêle, tout se pousse, tout se confond; infanterie, cavalerie, artillerie : l'encombrement est à son comble.

L'empereur veut périr sur ce champ de bataille, mais on l'en arrache de force; tandis que les bataillons de la garde, foudroyés par la mitraille, répondent à la sommation de mettre bas les armes, par ce cri héroïque, qui sera répété dans tous les âges : *La garde meurt et ne se rend pas.*

Napoléon parvient aux Quatre-Bras à une heure du matin, expédie des officiers à Grouchy pour lui tracer sa retraite, envoie son frère Jérôme rallier les débris de l'armée, s'arrête à Laon, où toutes les troupes doivent se concentrer et part pour Paris pour hâter les préparatifs de défense, diriger de là les nouvelles forces envoyées des départements, et se remettre à leur tête pour ramener la victoire.

La situation était, sans doute, fort critique, mais elle n'était pas désespérée; les pertes éprouvées n'étaient pas aussi considérables qu'on l'avait cru dès le premier moment (1).

Grouchy revenait avec une armée qui avait plusieurs fois triomphé des Prussiens et qu'on n'avait pu entamer dans sa retraite.

Jérôme Bonaparte avait déjà rallié près de trente mille hommes.

Les généraux Morand et Colbert ramenaient une grande partie de la garde à pied et à cheval, et des soldats venaient à chaque instant grossir les rangs de l'armée.

---

(1) Ces pertes, pour toute la campagne de 1815, en y comprenant celles qui furent éprouvées dans la déroute et jusqu'aux portes de Paris, s'élevèrent à *quarante-un mille hommes*, les prisonniers compris; tandis que les pertes des ennemis, *en quatre jours*, furent, d'après leurs propres aveux, de *soixante mille huit cents*, savoir : 11,300 Anglais, 3,500 Hanovriens, 8,000 Belges, Nassaus, Brunswickois, 38,000 Prussiens.

Napoléon était à peine de retour à Paris où la perte de la bataille était déjà connue, que le peuple se porta en foule vers le palais de l'Élysée, demandant des armes et criant: *Vive l'empereur!*

Mais, tandis qu'il recevait ces consolations publiques, la chambre des représentants, présidée par Lanjuinais, retentissait de paroles amères; on y annonçait le dessein de se débarrasser du pouvoir impérial, sans savoir comment on le remplacerait, ni ce qu'on ferait, après l'avoir renversé, pour résister aux armées étrangères. Lafayette s'écria que *l'indépendance de la patrie était menacée,* comme si l'empereur songeait à autre chose qu'à repousser l'invasion; *qu'il fallait que la chambre se constituât en permanence; que toute tentative pour la dissoudre fût un crime de haute trahison; que quiconque se rendrait coupable de cette tentative fût déclaré traître à la patrie et jugé sur-le-champ comme tel.*

Ils ne comprenaient pas, ces hommes, que la cause du pays était intimement liée à la cause de l'empereur; qu'il était donc nécessaire de se rallier à lui, de s'abandonner entièrement à son génie, de l'investir de la dictature suprême pour sauver la patrie, et la patrie eût été sauvée.

L'empereur en apprenant les dispositions des représentants :

« *C'en est fait,* dit-il, *ils vont perdre la France.*

L'on veut que j'abdique, mais, si je le fais, il n'y a plus d'armée dans deux jours....

Il ne s'agit pas de moi, mais de la France. »

Et comme une grande affluence de peuple se pressait constamment autour du palais et ne cessait de crier *vive l'empereur!*

« *Que me doivent ces braves gens,* ajouta-t-il avec émotion : *je les ai trouvés pauvres, je les ai laissés pauvres; l'instinct de la nécessité les éclaire.... Je n'aurais qu'à vou-*

loir, et dans une heure la chambre rebelle n'existerait plus... Mais la vie d'un homme ne vaut pas ce prix; je ne suis pas revenu de l'île d'Elbe pour faire couler le sang dans Paris. »

Il abdiqua donc en faveur de son fils; et lorsque la députation des chambres vint le remercier du sacrifice qu'il venait de faire, il ne put s'empêcher de leur dire qu'*il désirait que son abdication fît le bonheur de la France, mais qu'il ne l'espérait pas, qu'elle laissait l'Etat sans chef, sans existence politique, et que le temps perdu à le renverser aurait dû être employé à le mettre en état d'écraser l'ennemi.*

Napoléon II fut proclamé.

La plupart des nouveaux gouvernants se mettant plus en peine d'éloigner l'ancien maître que de défendre Paris, Napoléon quitta l'Elysée pour se rendre à la Malmaison, mais ils le pressèrent bientôt d'en sortir et de quitter la France. Comme il se préparait à les satisfaire, il entendit dans l'éloignement le bruit du canon.

Qu'on me nomme général, s'écria-t-il, *je commanderai l'armée; partez de suite*, dit-il au général Becker, que le gouvernement provisoire avait placé près de lui pour le surveiller, *expliquez-leur que je ne veux point ressaisir le pouvoir, que je veux seulement écraser l'ennemi et le forcer à traiter d'une manière plus avantageuse avec le peuple français....., qu'ensuite, je continuerai ma route.* Becker partit aussitôt pour Paris.

Mais les gouvernants refusèrent cette offre; il n'y eut, dit-on, que Carnot qui fut d'avis de l'accepter (1).

Alors, Napoléon partit pour Rochefort.

Pendant ce temps, quelques engagements avaient lieu du côté de Versailles, et plusieurs généraux ainsi que Davoust, dans une lettre adressée du camp de la Villette à la

(1) Blücher, s'étant séparé de l'armée anglaise, ne pouvait manquer d'être taillé en pièces; et Wellington, à son tour, aurait subi le même sort.

chambre des représentants, *juraient de défendre jusqu'au dernier soupir, la cause de l'indépendance et de l'honneur national*, tandis que Fouché traitait avec Wellington.

Le 3 juillet, on signait une convention en vertu de laquelle la capitale de l'empire devait être remise aux ennemis, et l'armée française se retirer derrière la Loire pour être dissoute.

Les troupes, indignées de tant de lâcheté, voulaient encore combattre, mais au milieu de ce chaos du gouvernement provisoire, de la perfidie des uns, de l'imbécillité des autres, il n'y avait plus d'espoir d'épargner à la France le sort qui la menaçait.

Les armées étrangères entrèrent le 6 dans Paris, et Louis XVIII, deux jours après.

Les représentants ayant voulu, comme à l'ordinaire, se rendre au lieu de leurs séances, un piquet de gardes nationaux leur en refusa les portes; et ils se retirèrent en silence, sous l'accablant remords d'avoir perdu la patrie.

Napoléon était toujours à Rochefort, sans qu'il lui fût possible de partir. Deux jeunes officiers de marine lui offrirent de le transporter aux Etats-Unis, l'assurant qu'ils échapperaient à la croisière anglaise. Mais la crainte d'être pris et d'être, en ce cas, traité comme prisonnier de guerre, lui fit adopter le parti d'envoyer des parlementaires à la station anglaise, afin de négocier son départ.

Le capitaine Maitland, commandant du vaisseau le *Bellérophon*, répondit qu'*il attendait d'un moment à l'autre le sauf-conduit, mais que si l'empereur voulait s'embarquer de suite pour l'Angleterre, il était autorisé à l'y conduire et à le traiter avec le respect et les égards dus au rang qu'il avait occupé.*

Napoléon accepte cette offre, écrit au prince régent d'Angleterre et s'embarque sur le *Bellérophon*.

Mais l'ordre est bientôt donné de le conduire à Sainte-

Hélène, et l'illustre captif répond en ces termes à cet infâme attentat :

« Je proteste solennellement ici, à la face du ciel et des « hommes, contre la violence qui m'est faite, contre la vio-« lation de mes droits les plus sacrés, en disposant de ma « personne et de ma liberté. Je suis venu librement à bord « du *Bellérophon*. Je ne suis point prisonnier, je suis l'hôte « de l'Angleterre. J'y suis venu à l'instigation même du ca-« pitaine, qui a dit avoir des ordres du gouvernement de « me recevoir et de me conduire en Angleterre avec ma « suite, si cela m'était agréable. Je me suis présenté de « bonne foi pour me mettre sous la protection des lois de « l'Angleterre. Aussitôt assis à bord du *Bellérophon*, je fus « sur le foyer du peuple britannique. Si le gouvernement, « en donnant des ordres au capitaine du *Bellérophon*, de me « recevoir ainsi que ma suite, n'a voulu que me tendre une « embûche, il a forfait à l'honneur et flétri son pavillon. Si « cet acte se consommait, ce serait en vain que les Anglais « voudraient parler désormais de leur loyauté, de leurs « lois, de leur liberté. La foi britannique se trouvera per-« due dans l'hospitalité du *Bellérophon*. J'en appelle à l'his-« toire : elle dira qu'un ennemi, qui fit vingt ans la guerre « au peuple anglais, vint librement, dans son infortune, « chercher un asile sous ses lois. Quelle plus éclatante « preuve pouvait-il lui donner de son estime et de sa con-« fiance? Mais comment répondit-on en Angleterre à une « telle magnanimité? On feignit de tendre une main hos-« pitalière à cet ennemi, et quand il se fut livré de bonne « foi, on l'immola! »

Vers le milieu d'octobre, le vaisseau qui portait la victime, arriva devant Sainte-Hélène.

Le monde entier connaît l'horreur et les angoisses de cette affreuse captivité, la fin chrétienne du grand homme et cette parole si belle qu'il dit après sa confession, avec

un calme qui ne le quitta plus : « *Je suis en paix avec le* « *genre humain.* »

Le 5 mai 1821, à six heures du soir, les mains du conquérant, qui avaient tenu les sceptres de France et d'Italie, distribué tant de couronnes, élevé tant de trophées, se glacèrent au milieu des sanglots de ses compagnons ; ses lèvres se couvrirent d'une légère écume.

Napoléon n'était plus.

L'histoire, dans aucun temps, n'a trouvé un sujet si vaste, une série d'événements si extraordinaires, une époque si glorieuse, un héros si grand, une fin si triste.

La postérité commence à peine pour l'empereur, et déjà de nombreux écrivains ont célébré son règne, reproduit les traits de sa vie, dressé l'inventaire de ses immenses travaux.

Quelques-uns blâment son despotisme, son ambition, sa passion pour la guerre ; mais ces reproches ne sont pas fondés.

Nous sortions d'une révolution qui avait tout ébranlé ; nous étions dans une anarchie qui avait tout confondu. La France avait des ennemis partout, au dedans, au dehors ; elle était attaquée de partout ; il fallait donc vaincre partout, sous peine de périr ; et pour vaincre, pour utiliser nos victoires, pour en assurer les fruits, pour être toujours en mesure contre des ennemis acharnés, sans cesse renaissants, sans cesse déloyaux, il fallait les grands pouvoirs de la dictature et faire ce qu'on a fait. La paix n'a jamais été en la puissance de l'empereur, nonobstant tous ses efforts pour la conquérir. Il avait parfaitement compris la dignité, l'honneur, le salut de la France ; il comprenait aussi sa liberté ; mais elle n'était pas possible de son temps ; la liberté serait venue avec la paix, si la paix était venue. Tout ce qu'il a laissé atteste les grands sentiments du chef d'un grand peuple, et l'accomplissement des devoirs que sa position lui imposait.

Quel est le prince qui ait autant fait pour son pays, créé de si grandes institutions, donné des lois si sages, fondé une administration si admirable, élevé tant de monuments, creusé tant de canaux, tracé tant de routes, encouragé autant l'industrie, les sciences, les arts, proclamé aussi haut le dogme de l'égalité? Où est le souverain qui, à travers tant de guerres suscitées par d'innombrables, par d'implacables ennemis, ait accompli tant de merveilles, laissé un nom si glorieux dans l'histoire, une mémoire si chère au peuple?

« Le peuple de France, qui oublie si vite, dit M. de Cormenin, n'a, d'une révolution qui bouleversa le monde, « retenu que ce nom-là; les soldats, dans les entretiens du « bivouac, ne parlent pas d'un autre capitaine; et, lorsqu'ils « passent dans les villes, n'attachent pas les yeux sur une « autre image. — Quand le peuple a fait la révolution de « juillet, le drapeau tout souillé de poussière que relevaient « les soldats-ouvriers, chefs improvisés de l'insurrection, « c'était le drapeau d'Austerlitz, d'Iéna, de Wagram plutôt « que celui de Jemmapes et de Fleurus; c'était le drapeau « qui fut arboré sur les tours de Lisbonne, de Vienne, de « Berlin, de Rome, de Moskou, plutôt que celui qui flotta à « la fédération du Champ-de-Mars; c'était le drapeau criblé « de balles à Waterloo; c'était le drapeau que l'empereur « tenait embrassé à Fontainebleau, lorsqu'il dit adieu à sa « vieille garde; c'était le drapeau qui ombragea, à Sainte-« Hélène, le front du héros expirant; c'était, en un mot, « pour tout dire, le drapeau de Napoléon (1)! »

Et quel concours de peuple! quel attendrissement! quel enthousiasme! lorsque ce corps, inhumé depuis vingt ans sur un roc de l'Atlantique, arriva sur les côtes de France et

---

(1) *Livre des Cent-et-Un*, Paris 1832, t. IX, p. 10.

fit son entrée dans Paris (2)! Jamais la cendre d'aucun homme fut-elle accueillie, honorée par des sentiments plus vifs et plus profonds? Le monde a-t-il jamais présenté un spectacle plus imposant autour d'un cercueil? Et lorsque, huit ans après, la foudre des révolutions emporte un autre trône, n'est-ce pas encore au nom de Napoléon que le peuple et l'armée se rallient comme au génie tutélaire de la France?

---

(2) 15 décembre 1840.

LXXXV.

RÈGNE DE LOUIS XVIII. — PROSCRIPTIONS. — CONDAMNATION ET EXÉCUTION DE LABÉDOYÈRE, DU MARÉCHAL NEY, ETC. — COURS PRÉVOTALES. — CHAMP D'ASILE. — TRAITÉ DE 1815. — BANNISSEMENT DE LA FAMILLE BONAPARTE ET DES RÉGICIDES. — NÉGOCIATIONS AVEC LA COUR DE ROME. — AUGMENTATION DES SIÉGES ÉPISCOPAUX. — ASSASSINAT DU DUC DE BERRY. — RÉVOLUTION D'ESPAGNE, DE PORTUGAL, DE NAPLES. — INSURRECTION DES GRECS. — SAINTE ALLIANCE. — INTERVENTION DE L'AUTRICHE. — OPPRESSION DE L'ITALIE. — NAISSANCE DU DUC DE BORDEAUX. — SOCIÉTÉS SECRÈTES. — CONSPIRATIONS. — CONGRÈS DE VÉRONE. — EXPÉDITION CONTRE L'ESPAGNE. — CENSURE. — MORT DE LOUIS XVIII.

Le retour de Louis XVIII fut marqué par de sanglantes réactions.

L'armée, qui s'était retirée derrière la Loire, fut aussitôt licenciée;

Des listes de proscription furent dressées, et la terreur régna bientôt partout.

Le parti royaliste avait aussi ses Jacobins;

Et, tandis que les hordes étrangères foulaient le sol sacré, dévastaient nos musées, insultaient les monuments de nos triomphes, des bandes de sicaires, organisées dans le Midi, se livraient aux plus grands attentats;

Le maréchal Brune était assassiné à Avignon, le général Ramel à Toulouse;

De nombreux citoyens étaient égorgés dans la ville de Nîmes ;

Labédoyère, frappé d'une condamnation à mort, tombait victime de son dévouement à la cause de l'empire;

Ney, le *brave des braves*, respecté si longtemps par le sort des combats, ne pouvait trouver grâce devant la cour des pairs;

Les généraux Foucher, ces deux frères inséparables dans la vie et dans la mort, étaient fusillés à Bordeaux;

Les généraux Mouton-Duvernet et Chartrand subissaient le même supplice;

Lavalette ne devait son salut qu'au dévouement de sa femme et à la générosité de trois officiers anglais, qui ne craignirent pas de donner au gouvernement une leçon d'humanité;

Savary, Rigaud, les frères Lallemand, ainsi qu'une foule d'autres, se dérobaient, par la fuite, à des condamnations capitales;

Les mers étaient couvertes de proscrits;

Plusieurs gagnèrent l'Amérique et fondèrent le *champ d'asile*, où les débris d'un grand naufrage allèrent chercher un abri contre la persécution et la mort.

Une police ombrageuse étendait partout ses investigations; tout paraissait séditieux à ce pouvoir soutenu par l'étranger; tout éveillait ses craintes, tout excitait ses fureurs.

La nouvelle chambre des députés (1), composée au gré du pouvoir, comptait une foule d'hommes violents, ne respirant que la vengeance;

La pairie, rendue héréditaire par une ordonnance du 19 août (2), venait de faire ses preuves en condamnant à mort un maréchal de l'empire;

Les cours prévôtales exerçaient dans tout le royaume leur terrible juridiction;

Un traité des plus onéreux, des plus déshonorants, avait été signé, le 20 novembre, avec les puissances étrangères (3);

---

(1) La chambre, qui avait siégé pendant les Cent-Jours, avait été dissoute, et les colléges électoraux avaient été convoqués par l'ordonnance du 13 juillet 1815.

(2) An 1815.

(3) Par ce traité, les frontières de France furent, sauf quelques modifi-

Et tandis que le pays, épouvanté, appauvri, épuisé, semblait près de succomber à de si rudes coups, la faction *ultra-royaliste*, levant fièrement la tête, riait de nos misères, menaçait tous nos droits politiques et rêvait le pouvoir absolu.

Ainsi commençait cette seconde *restauration*.

On eût pu gagner les cœurs par la clémence et la modération; on n'excita, par une conduite opposée, que de profonds ressentiments et le désir de se venger.

Par une loi du 12 janvier 1816, la famille de Napoléon Bonaparte fut exclue *à perpétuité* du royaume où elle ne pourrait jouir d'aucun droit civil, posséder aucun bien.

Les régicides, qui avaient voté pour l'acte additionnel ou accepté des fonctions ou emplois de l'*usurpateur*, furent également bannis et privés de leurs droits civils.

Fouché, l'abominable Fouché, qui avait si indignement trahi l'empereur et la France après Waterloo, fut atteint par cette mesure et mourut à l'étranger.

Une autre loi du 19 du même mois prescrivit un deuil général le 21 janvier de chaque année, et voulut qu'on élevât, à la mémoire de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de Mme Elisabeth, un monument expiatoire, comme un reproche permanent et public contre la France. Et comme le propre de toute restauration est de chercher à rétablir les choses anciennes et de détruire les nouvelles, on négocia avec la cour de Rome la résiliation du concordat de 1801, et lorsqu'un nouveau concordat eut été signé, en 1817, les ministres en demandèrent presque aussitôt l'abolition, comme étant

---

cations, réduites à ce qu'elles étaient en 1790; les fortifications d'Huningue durent être démolies; la France fut tenue de payer 700 millions d'indemnité aux puissances coalisées, et de subir, sur son territoire, pendant cinq ans au plus, une occupation militaire de cent cinquante mille étrangers soldés et entretenus par elle.— Par une autre convention, la France eut encore à payer une somme énorme pour satisfaire aux réclamations d'une grande quantité de villes et de particuliers des divers États de l'Europe.

inexécutable, comme ayant été fait *par erreur mutuelle*, et l'on revint au concordat de 1801. On augmenta seulement le nombre des siéges épiscopaux, qui fut porté à soixante-six, et celui des archevêchés à quatorze (1).

Au mois d'octobre 1818, la dette de la France envers les puissances ne s'élevant plus qu'à 265 millions, et le mode de paiement ayant été réglé par une convention signée à Aix-la-Chapelle, le 9 du même mois, l'armée d'occupation qui, depuis trois ans, tenait nos places et nos forts, dut, en vertu de cette convention, évacuer le territoire vers la fin de novembre, et délivrer enfin la patrie de ce joug humiliant.

Cependant, des élections nouvelles avaient porté à la chambre plusieurs hommes connus par leurs opinions libérales, par leur esprit d'opposition.

La liberté de la presse, cette liberté si utile, si nécessaire et souvent si dangereuse, était enfin dégagée de ses entraves, et les discussions n'étaient pas moins âpres à la tribune que dans les journaux; on parlait, on écrivait de part et d'autre avec beaucoup de violence, et cette guerre entretenait l'agitation, la discorde, la haine, et creusait de plus en plus l'abîme qui séparait les partis.

Le 13 février 1820, un forcené, nommé Louvel, assassine le duc de Berry, croyant éteindre, avec ce prince, le dernier rejeton mâle de la branche aînée des Bourbons.

Ce crime abominable excite la fureur du parti royaliste, qui réclame et obtient des lois d'exception contre la liberté individuelle et la liberté de la presse.

---

(1) Voy. la loi du 4 juillet 1821, et l'ordonnance du 31 octobre 1822 prescrivant la publication de la bulle donnée à Rome le 6 du même mois, concernant la circonscription des diocèses.

Telle est encore aujourd'hui (mai 1850) la division de la France ecclésiastique, avec cette seule différence que Cambrai a cessé d'être suffragant de la métropole de Paris et a été rétabli archevêché.

Au dehors tout s'agite, le midi de l'Europe est en combustion.

La tyrannie de Ferdinand VII révolte l'Espagne et la pousse à l'insurrection.

Le Portugal se ranime, chasse les autorités anglaises, rappelle son ancien roi Jean VI, et lui fait accepter une constitution semblable à celle que l'Espagne vient d'imposer à Ferdinand.

L'Italie, frémissant sous le joug autrichien, se remplit de sociétés secrètes, qui n'attendent que le moment d'agir.

Quelques régiments se soulèvent dans le royaume de Naples, le peuple marche avec eux, et le roi des Deux-Siciles est également forcé de subir la constitution des cortès espagnoles.

Une sourde fermentation travaille les Etats du nord de l'Allemagne.

Des institutions libérales avaient été promises à ces peuples pour prix de leurs efforts contre Napoléon, et les princes manquant à leurs engagements, leurs sujets se disposent à les leur rappeler.

Un élan frénétique enflamme les universités.

Le poëte Kotzebue, défenseur des priviléges monarchiques, tombe sous le poignard de Sand, et l'on célèbre cet assassinat comme une action généreuse, comme un dévouement sublime à la cause du peuple.

L'Angleterre elle-même est minée par le courant des idées nouvelles.

Et vers l'Orient, la Grèce, cet antique berceau des arts et de la liberté, se réveille, se met debout, et du sein de ses vieilles ruines, pousse un cri de vengeance contre ses oppresseurs.

Mais les monarques absolus préparent déjà leurs armes.

L'empereur de Russie, l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, liés entre eux par le traité de la *Sainte-Alliance*,

vent délibérer à Laybach sur le sort des révolutions d'Espagne, de Portugal et de Naples ; il s'agit de ramener les peuples sous le joug, d'affranchir les couronnes, de comprimer toutes les libertés.

Une armée autrichienne pénètre dans les Abruzzes ; les Piémontais, jugeant le moment favorable, proclament à Turin la constitution des cortès ; mais les Autrichiens triomphent en Piémont comme à Naples, et l'Italie rentre dans l'esclavage.

Ces mouvements de l'extérieur avaient excité de vives sympathies en France ; cette ligue des rois contre les droits des peuples excita l'indignation.

Les esprits, déjà fort aigris par les lois d'exception et par la loi du double vote, qui donnait à l'aristocratie la haute influence dans les élections (1), s'animaient de plus en plus à l'aspect de ces interventions armées, tandis que le parti royaliste, rassuré sur le sort de la branche aînée, par la naissance du duc de Bordeaux (2), fils posthume du duc de Berry, accueillait avec transport la politique des souverains, et menaçait de plus en plus le parti de l'opposition.

Cependant des sociétés secrètes se forment de tous côtés à l'instar de celles d'Italie, et leurs membres, sous le nom de *Carbonari*, font de nombreux prosélytes dans les écoles et dans l'armée.

Le général Berton arbore le drapeau tricolore, surprend la ville de Thouars, au nom de Napoléon II, marche sur Saumur avec quelques hommes mal armés, échoue dans son entreprise et périt sur l'échafaud.

L'ex-colonel Caron, attiré dans un piége par des agents

(1) Cette loi établissait le collége d'arrondissement où votaient les électeurs payant 300 francs d'impôts, et le collége de département où n'étaient admis que les imposés à 1,000 francs ; ceux-ci votaient dans l'un et l'autre collége.

(2) 29 septembre 1820.

provocateurs, paye de sa vie le cri de *vive l'empereur!* et d'infortunés sous-officiers, les sergents de La Rochelle, convaincus de *carbonarisme* et de complot, sont condamnés à mort et subissent gaiement leur arrêt.

Ces supplices, ce spectacle de sang, exaspéraient et n'intimidaient point; c'était donc une faute d'être cruel, quand on pouvait trouver gloire et profit dans la clémence.

Le succès de la révolution espagnole provoque un nouveau congrès.

Les souverains, réunis à Vérone, repoussent les Grecs suppliants, abandonnent ce peuple chrétien à la férocité musulmane et prononcent la guerre contre l'Espagne.

La France seule est chargée du poids de cette expédition; la valeur de nos soldats triomphe en peu de temps des armées constitutionnelles et délivre Ferdinand VII qui se venge en tyran.

Le ministère français, ayant pour chef M. de Villèle, désirant mettre à profit l'impression produite sur les esprits par la prompte issue de cette campagne, obtient du roi la dissolution de la chambre, emploie les plus honteux moyens, la menace, la corruption, la fraude pour triompher dans les élections, réussit au-delà de ses espérances; et fait aussitôt adopter une loi qui rend la chambre septennale, nonobstant la disposition de la charte, qui voulait que les députés ne fussent élus que pour cinq ans.

Un projet concernant la conversion des rentes est rejeté par la chambre des pairs; l'on retire à M. de Châteaubriand le portefeuille des affaires étrangères, pour le punir de son opposition.

La presse dévoile et discute avec énergie les tendances funestes et les actes du cabinet; on la poursuit à outrance devant les cours royales.

Les magistrats se montrent impartiaux, acquittent les

écrivains; leurs arrêts sont blâmés par le ministère, et la censure est rétablie.

On veut, faute de mieux, obtenir le silence; mais de nombreux écrits continuent l'œuvre des journaux.

Paul-Louis Courier s'illustre par de spirituels et d'éloquents pamphlets, et la muse de Béranger vient chanter la gloire de l'empire, s'attendrir sur nos revers, invoquer la liberté, fouetter la *Sainte-alliance*, railler la cour, l'aristocratie, les ministres, les ministériels et ranimer, par d'inimitables accents, le feu sacré dans tous les cœurs.

Mais déjà le roi touchait à sa fin.

Impotent depuis plusieurs années et ne pouvant plus marcher, il s'occupait peu des soins de l'État, et partageait son temps entre une dame qui le captivait, quelques serviteurs dont l'esprit l'égayait, et les membres de sa famille qui parfois le contrariaient.

Sentant la mort approcher, il dit à son frère : « J'ai louvoyé entre les partis, comme Henri IV, et j'ai, par-dessus « lui, que je meurs dans mon lit aux Tuileries ; agissez « comme je l'ai fait, et vous arriverez à cette fin de paix « et de tranquillité. Je vous pardonne les chagrins que « vous m'avez causés, par l'espérance que fait naître dans « mon esprit votre conduite de roi. »

Ayant ensuite appelé sur tous les siens les bénédictions du ciel, il posa ses mains défaillantes sur le duc de Bordeaux, et ajouta d'une voix émue, en regardant son successeur : « Que Charles X ménage la couronne de cet enfant! »

Recommandation prudente et sage, mais qu'on devait bientôt oublier.

Il mourut le 16 septembre 1824; et personne ne pleura sa mort.

Les partisans du pouvoir absolu lui reprochaient d'avoir maintenu la charte ; les libéraux, de ne l'avoir pas bien observée.

Ce prince eut quelques qualités, et un peu de tous les défauts; il avait un esprit orné, judicieux, une conversation agréable, des mots heureux, des manières affables; mais il était vain, égoïste, hypocrite, vindicatif, pas assez pour être un très-méchant homme, beaucoup trop pour mériter le titre de bon roi.

LXXXVI

RÈGNE DE CHARLES X. — OPINION DE CE PRINCE. — CARACTÈRE ET CONDUITE DE L'OPPOSITION. — LOIS DIVERSES. — SACRE DU ROI. — JÉSUITES. — OPPOSITION DE LA CHAMBRE DES PAIRS. — RETRAIT D'UN PROJET DE LOI. — REVUE DE LA GARDE NATIONALE. — DISSOLUTION DE CETTE MILICE. — BATAILLE NAVALE DE NAVARIN. — DISSOLUTION DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — NOMINATION DE PAIRS. — MINISTÈRE MARTIGNAC. — EXPÉDITION DE MORÉE. — JÉSUITES EXCLUS DE L'ENSEIGNEMENT. — ORDONNANCES CONCERNANT LES PETITS SÉMINAIRES. — CONDUITE PEU MESURÉE DE LA MAJORITÉ CONSTITUTIONNELLE. — ÉCHEC DU MINISTÈRE. — FORMATION DU MINISTÈRE POLIGNAC. — ADRESSE DES DÉPUTÉS EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRONE. — DISSOLUTION DE CETTE CHAMBRE. — CONQUÊTE D'ALGER. — RÉÉLECTION DES 221, SIGNATAIRES DE L'ADRESSE. — ORDONNANCES DE JUILLET. — INSURRECTION PARISIENNE. — TRIOMPHE DU PEUPLE. — DÉCHÉANCE DE CHARLES X. — EXIL DE LA BRANCHE AINÉE DES BOURBONS. — LE DUC D'ORLÉANS APPELÉ AU TRÔNE.

L'avénement de Charles X releva toutes les espérances des partisans de l'ancien régime.

Ce prince aimait fort peu les nouvelles institutions, et les croyait peu propres à rendre un peuple heureux ; il considérait les hommes de l'opposition comme une faction turbulente, impie, également ennemie de l'autel et du trône, et rêvant sans cesse le rôle de la Convention.

Il était donc porté par système et par conviction, à ramener la nation dans l'ancienne voie monarchique.

Il est vrai de dire qu'alors, le parti de l'opposition n'agissait point en toutes choses dans le seul intérêt du bien ; il y avait peu de désintéressement dans ses vues, peu de sincérité dans sa conduite, peu de véritable patriotisme, peu d'abnégation personnelle.

On tenait bien plus à conserver sa popularité, qu'à servir la chose publique.

L'esprit philosophique, cet esprit d'incrédulité, qui avait produit de si grands maux dans notre patrie, commençait à reparaître, et c'étaient ces mêmes hommes, ces tribuns de la chambre, qui relevaient l'école voltairienne, et ne craignaient pas d'attaquer la foi en haine de la cour qui protégeait le clergé.

La méfiance réciproque faisait tout prendre en mauvaise part, et l'arc restait constamment tendu.

Il était donc impossible, au moins fort difficile de s'entendre, de s'accorder, et l'on ne voyait la fin de ces tiraillements, que dans une violente rupture.

Plusieurs projets de loi furent coup sur coup présentés aux chambres et soulevèrent de vifs débats.

Il s'agissait d'accorder aux émigrés une indemnité d'un milliard pour prix de leurs biens confisqués et vendus par l'État; de rétablir les communautés religieuses de femmes; de prononcer des peines sévères contre le sacrilége.

Ces projets furent adoptés.

Mais la loi qui créait dans les successions un privilége en faveur du premier-né, à défaut d'une disposition formelle de la part du testateur, excita de telles rumeurs dans le pays, que, quoiqu'elle eût triomphé à la chambre élective, la chambre des pairs n'hésita pas à la repousser.

Tel était l'état des choses, lorsque le roi se fit sacrer à Reims.

Cette auguste solennité, dans laquelle fut déployé le cérémonial antique, déplut fort à l'opposition; les uns blâmaient l'acte lui-même; les autres, le cérémonial; cela n'était plus, disait-on, en harmonie avec nos mœurs, avec *les lumières du siècle*, avec les principes de la révolution; c'était mettre l'autel sur le trône, c'était nous livrer au *clergé*.

On se mit alors à crier bien haut que la société était menacée, que la religion elle-même était en péril, car les jé-

suites, avaient passé les frontières et s'étaient introduits en France ; et ce fut un déluge de brochures et de pamphlets contre ces pauvres Pères, qui ne s'attendaient guère à susciter une telle tempête, en se livrant à l'enseignement dans quelques séminaires. Un ancien gentilhomme, connu par ce seul trait, M. de Montlosier, lança contre eux le plus gros des *mémoires*, et les poursuivit à outrance au nom des anciens édits et des lois.

Le gouvernement, irrité du déchaînement de la presse, voulut, à son tour, se déchaîner contre elle en l'accablant par une loi.

La majorité de la chambre élective vota tout ce qu'on voulut ; mais la vive opposition de la chambre des pairs faisant craindre un échec, le projet fut retiré.

On fit honneur au roi de cette sage mesure, et la population parisienne témoigna sa satisfaction par des illuminations, des feux de joie, par quelques acclamations flatteuses pour le prince.

Ce spectacle irrita les ministres et toucha beaucoup Charles X.

Une revue générale des gardes nationaux de la Seine fut aussitôt ordonnée.

La cour espérait que la présence du monarque produirait une heureuse impression sur l'esprit de ce même peuple, que le simple retrait d'une loi avait ravi si fort.

Charles X passa dans tous les rangs et fut très-bien accueilli. Les cris de *Vive le roi*, retentirent partout ; mais on ne cria pas moins : *A bas les ministres !* quelques voix même insultèrent les princesses, et devant le ministère des finances, un bataillon fit entendre, en passant, de menaçantes paroles.

Une ordonnance, signée dans la nuit, prononça la dissolution de la garde nationale.

Ce coup inattendu, ce coup brutal, irrita, blessa profon-

dément le peuple de Paris, et souleva dans tout le royaume une violente indignation.

La presse, devenue plus ardente, fut mutilée par la censure, et le pays, frémissant, resta sur le *qui vive*, pour n'être pas surpris par les événements.

Cependant la cause des Grecs avait enfin trouvé des défenseurs.

La France, l'Angleterre et la Russie s'unissaient pour préserver ce peuple d'une entière ruine, et leurs escadres écrasaient la flotte turco-égyptienne dans le port de Navarin.

On fut heureux, en apprenant que la Grèce était sauvée, que cette terre, sur laquelle on ne peut faire un pas sans marcher sur des histoires, allait être affranchie, porter des hommes libres, et venait, après tant de siècles, reprendre rang parmi les nations.

L'enthousiasme était grand en France, quoiqu'on fût très-préoccupé des manœuvres du cabinet.

La dissolution de la chambre, la création d'un grand nombre de pairs (1), les moyens honteux employés par les fonctionnaires pour faire triompher les candidats ministériels dans les nouvelles élections, exaltèrent les esprits; la lutte la plus acharnée s'engagea dans tous les colléges; et l'opposition triompha.

Condamné, repoussé par une imposante majorité, le ministère de Villèle fut contraint de se retirer. Il avait fait peu de bien, beaucoup de mal, et laissait une rude tâche à ses successeurs.

Le nouveau conseil fut formé dans les premiers jours de janvier 1828.

Le principal de ses membres, M. de Martignac, comprenait à merveille les embarras et les difficultés de la situa-

(1) Novembre 1827.

tion; il voyait la cour peu disposée à céder et l'opposition très-disposée à abuser de sa majorité.

Mal accueilli par le parti royaliste, qui ne l'avait vu venir qu'à regret, et qui n'attendait qu'une occasion pour le renverser, combattu par les libéraux, enclins à tout blâmer, tant qu'ils ne seraient point investis du pouvoir, le cabinet ne pouvait avoir qu'une courte durée, quoiqu'il fît tout ce qu'il pût pour calmer ces derniers.

La censure fut abolie par une loi; la presse devint libre, et put parler, discuter, déclamer à son aise.

On admit la permanence des listes électorales, et le contrôle des mesures administratives en matière d'élection.

Un corps d'armée fut envoyé dans la Morée pour achever l'œuvre de l'indépendance des Grecs.

Et enfin, comme il voulait à tout prix se rendre *populaire*, le ministère obtint du roi deux ordonnances qui excluaient les jésuites de l'enseignement, défendaient de recevoir aucun externe dans les petits séminaires, et posaient en principe que le nombre des élèves placés dans ces établissements ne pourrait s'élever au delà de vingt mille.

Ces ordonnances, si contraires aux droits de l'épiscopat dans une matière évidemment spirituelle, puisqu'on atteignait la perpétuité même du sacerdoce, excitèrent de justes plaintes.

Dans un mémoire adressé à Charles X, les évêques de France représentèrent avec une respectueuse fermeté les résultats funestes que pourrait avoir pour la religion catholique l'intervention de l'autorité laïque dans la grande affaire de l'enseignement donné dans les petits séminaires.

Mais le pouvoir maintint son œuvre, et la conduite des prélats fut officiellement censurée.

Le ministre des affaires ecclésiastiques, M. Feutrier, évêque de Beauvais, leur ayant adressé une circulaire pour en obtenir les renseignements prescrits par les ordonnances,

reçut une réponse de quelques-uns d'entre eux ; le cardinal de Clermont-Tonnerre opposa la devise de sa famille qu'il dit être également celle de sa conscience : *Etiamsi omnes ego non.*

Le pape Léon XII, consulté de part et d'autre, apaisa la querelle en faisant dire aux évêques de se confier en la haute sagesse du roi pour l'exécution des ordonnances, et de marcher d'accord avec le trône (1).

Cependant la majorité de la chambre élective se montrait toujours hostile, et sa conduite, peu mesurée, faisait penser au roi que ce parti était insatiable et qu'on ne parviendrait à le satisfaire par aucune concession.

Ce prince, voyant donc que le ministère qu'il avait pris pour apaiser les libéraux trouvait si peu de faveur auprès d'eux, et ne calmait ni leur défiance, ni leur irritation, arrêta, dès lors, la résolution de former un conseil de son choix, et de s'engager ouvertement dans la contre-révolution.

Deux projets de loi sur l'organisation des conseils municipaux, des conseils d'arrondissement et de département, ayant été condamnés, avant même que la discussion fût ouverte, le ministère s'empressa de les retirer.

Cet échec fut un triomphe pour la cour, qui n'attendait qu'une occasion pour dissoudre ce cabinet qu'elle considérait comme lui ayant été imposé par le parti constitutionnel ; et le 8 août 1829, après la clôture de la session, parut l'ordonnance qui créait le ministère Polignac, si ardemment désiré par les ultra-royalistes.

Ce fut comme un coup de foudre dans toute la France ; mais après un moment de stupeur, un cri de réprobation,

(1) Ce pontife, qui avait succédé à Pie VII en 1823, mourut au mois de évrier 1829, et fut remplacé par Pie VIII, qui n'occupa le Saint-Siége qu'un an et huit mois, et eut pour successeur Grégoire XVI.

de dédain, de colère, s'éleva de tous côtés, et vint apprendre à la cour la grandeur et l'imminence du péril qu'elle avait provoqué.

La session législative s'ouvrit le 2 mars 1830; et l'adresse des députés, en réponse au discours du trône, signala comme menaçante pour nos libertés la composition du nouveau cabinet.

Le roi se montre offensé, déclare ses résolutions *immuables*, proroge la chambre, la dissout ensuite, et rend l'ordonnance qui convoque les colléges électoraux.

Pendant ce temps, de grands préparatifs se faisaient pour une expédition contre Alger, à l'occasion d'un outrage commis par le dey envers notre consul.

Le commandement de l'armée de terre fut confié au général Bourmont, ministre de la guerre, celui de la flotte à l'amiral Duperré.

C'était une grande et belle entreprise.

Le peuple, dans d'autres temps, s'y fût associé de grand cœur, et aurait célébré, par les plus vifs transports, la prise de cette ville; mais il était si préoccupé des périls de l'intérieur qu'il fit peu d'attention à cette conquête la plus magnifique, la plus utile que la France pût espérer.

Le moment de la crise était proche, en effet.

Le pays venait de réélire les mêmes députés qui avaient voté l'adresse, et de donner, à son tour, au prince, un imposant témoignage d'*immuable résolution*.

Le roi ne voulut pas céder; il croyait le trône perdu, s'il hésitait, s'il reculait, s'il renvoyait son ministère; il croyait le trône sauvé, s'il attaquait de front le *monstre* révolutionnaire, s'il brisait, par d'énergiques mesures, les instruments d'opposition.

Et le 26 juillet, le *Moniteur* publia les fameuses ordonnances qui supprimaient la liberté de la presse, annulaient

les dernières élections, et créaient un nouveau système électoral (1).

Une agitation soudaine ébranla tout Paris.

Une foule innombrable inondait les rues, les places, les boulevards, se répandait dans les faubourgs, et prenait une attitude de plus en plus menaçante.

Le lendemain, le peuple dépavait les rues, faisait des barricades, prenait les armes, détruisait les emblêmes royaux, relevait le drapeau tricolore, et soutenait contre les troupes une lutte acharnée. Il y avait là des hommes de tout rang, de toute condition, de tout âge, s'encourageant, s'excitant les uns les autres, et rivalisant d'intrépidité.

Ah ! se disait alors l'auteur de cette histoire, en voyant ce spectacle, pourquoi Paris n'a-t-il pas ainsi fait, en 1814, quand les Cosaques entraient dans ses murs, quand il s'agissait de sauver l'honneur de la patrie !

Le combat dura deux jours encore.

Le peuple victorieux n'abusa point de sa victoire, et laissa fort paisiblement la commission municipale régler provisoirement la question du gouvernement.

Charles X, au dernier moment, et lorsque sa cause était déjà perdue, avait révoqué les ordonnances, et fait annoncer à cette commission la formation d'un nouveau ministère, pris dans les rangs de la *gauche*; mais on répondit qu'il était *trop tard*, et l'on nomma le duc d'Orléans *lieutenant-général du royaume*.

Les députés, qui avaient été convoqués par le roi pour le 3 août (2), s'empressaient d'arriver. Ils s'occupèrent de

---

(1) M. de Salvandy, dans son livre si remarquable ayant pour titre : *Vingt mois ou la révolution et le parti révolutionnaire*, nous apprend que « c'est malgré les puissances que fut entreprise la guerre des ordonnances de juillet contre la charte et les lois. Toutes les cours, et la Russie, plus qu'aucune autre, multiplièrent en vain les représentations et les conseils. La charte avait l'appui de l'étranger et non pas le coup d'État. »

(2) Les lettres de convocation avaient été envoyées aux membres des

la révision de la Charte, en supprimèrent le préambule, et quelques autres dispositions, abolirent les pairies créées par Charles X, indiquèrent les lois qu'il était urgent d'obtenir, et appelèrent au trône Louis-Philippe d'Orléans et ses descendants de mâle en mâle à perpétuité.

Charles X prit alors le chemin de l'exil, et montra, quoiqu'il fût déjà vieux, de la constance et de la dignité dans son infortune.

Il avait, quand il n'était plus temps, abdiqué, ainsi que son fils, en faveur du duc de Bordeaux, dont, sans le vouloir, il n'avait point *ménagé la couronne*; et ce jeune prince, dernier rejeton de la branche aînée, alla porter, sur la terre étrangère, les regrets et les illusions de son âge; les regrets, les espérances, les illusions du parti légitimiste.

Le temps de l'émigration était passé; l'époque, les circonstances, les hommes, les choses n'étaient plus les mêmes depuis la fin du dernier siècle. Tout était change, tout doit changer encore; telle est la loi du temps, telle est l'œuvre des révolutions, tels sont les décrets de la divine Providence (1).

---

deux chambres avant la publication des ordonnances, afin de ne pas laisser soupçonner le coup d'État qu'on méditait.

(1) « De quelque point de vue qu'on juge les événements qui suivirent, personne, dit un illustre écrivain, ne peut méconnaître dans cette émotion universelle de la grande semaine, l'un des plus étonnants spectacles et peut-être des plus redoutables, mais aussi des plus instructifs qui se soient jamais offerts dans l'histoire. Au jour où une pensée fatale, en renversant les lois, jette une nation ardente dans l'alternative de tout subir ou bien de tout risquer, ce jour-là tous les liens semblent brisés d'un bout de la France à l'autre. La nation reposait sous la foi d'une loi et d'un serment : le serment s'efface, la loi tombe, la nation se lève. Ces cent mille hommes qui ne sont pas électeurs, ces cent mille autres qui ne savent pas lire peut-être, se lèvent comme une immense armée pour la querelle de la liberté des élections, de la liberté de la presse, parce qu'ils ont tous des intérêts et des droits dont ils savent que ces libertés sont les remparts. (De Salvandy, *Vingt mois ou la révolution et le parti révolutionnaire*, édition de 1849, p. 213 et 214.)

LXXXVII.

RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE Ier. — CARACTÈRE DE CE PRINCE. — RÉVOLUTION EN BELGIQUE. — SOULÈVEMENT EN ITALIE ET EN POLOGNE. — PROCÈS DES ANCIENS MINISTRES DE CHARLES X. — SAC DE L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN L'AUXERROIS ET DE L'ARCHEVÊCHÉ. — TROUBLES EN VENDÉE. — INSURRECTION A PARIS. — MORT DE NAPOLÉON II. — ARRESTATION DE LA DUCHESSE DE BERRY. — INSURRECTION A LYON. — ATTENTAT CONTRE LA VIE DU ROI. — M. DE LAMENAIS. — MARIAGE DU DUC D'ORLÉANS. — ÉRECTION D'UN SIÉGE ÉPISCOPAL A ALGER. — AFFAIRE D'ÉGYPTE. — BRUITS DE GUERRE. — FORTIFICATIONS DE PARIS. — RESTES MORTELS DE NAPOLÉON RAPPORTÉS EN FRANCE. — CONDUITE DE L'OPPOSITION. — MORT DU DUC D'ORLÉANS. — LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT. — VICTOIRE D'ISLY. — M. DUPIN ET L'ARCHEVÊQUE DE LYON. — JÉSUITES. — CONDAMNATION D'UN ANCIEN MINISTRE. — ASSASSINAT DE LA DUCHESSE DE PRASLIN. — CIRCULAIRE DE L'OPPOSITION. — BANQUETS RÉFORMISTES. — INSURRECTION. — FIN DU RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE.

Les changements de gouvernement, les déplacements de couronne entraînent ordinairement, à leur suite, de longues, d'inquiétantes agitations. Les partis vaincus se réveillent, et le parti vainqueur, presque toujours exagéré dans ses prétentions, et presque toujours déçu, ne pense plus, pour se venger, qu'à renverser son propre ouvrage. Il en a été ainsi de tout temps, et les hommes n'en sont pas plus sages.

Les premiers mois de la nouvelle dynastie furent cependant assez calmes.

Louis-Philippe avait reçu, dans son amitié, les plus grands orateurs de l'opposition, les savants, les gens de lettres, les artistes les plus distingués ; il faisait donner à ses fils une éducation populaire, et passait pour un prince habile, simple, économe, et sincèrement dévoué aux libertés publiques. On se plaisait à rappeler la part glorieuse qu'il

avait prise, quoique fort jeune encore, dans les premières batailles de la révolution ; sa vie laborieuse pendant l'exil, ses sympathies pour les braves de l'empire, son affabilité, sa bienfaisance, ses vertus domestiques.

La France allait donc être heureuse, et la *charte une vérité*. L'enthousiasme était grand et la confiance complète.

Les anciens tribuns de la chambre élective composaient, en grande partie, le conseil du prince ou remplissaient les plus hauts emplois.

Les écrivains qui s'étaient signalés dans la lutte contre le pouvoir déchu, avaient pour la plupart obtenu des faveurs.

Et, comme l'on comptait sur beaucoup de destitutions, un nombre infini de solliciteurs accourut à Paris et remplit pendant quelque temps les antichambres des ministres et des députés libéraux. On accusait de *carlisme* tous ceux dont on voulait avoir les places; on exaltait son propre mérite; on cherchait à déprécier celui des concurrents, et chacun, se croyant propre à tout, demandait indistinctement une préfecture, une ambassade, un emploi dans les bureaux d'un ministère ou le parquet d'un tribunal.

On fit tout ce qu'on put pour satisfaire tout le monde; mais il fut impossible d'en venir à bout et l'on fit bien des mécontents (1).

La révolution qui venait de s'accomplir en France avait électrisé l'esprit national en Belgique, en Italie, en Pologne.

Les réfugiés espagnols, croyant le moment favorable, marchèrent vers les Pyrénées pour soulever leur pays au nom de la constitution; mais le gouvernement français les retint, de peur de paraître complice et de provoquer une rupture avec l'Espagne.

Cependant, les Belges triomphaient; ils avaient brisé les

---

(1) Dans les cartons des ministères, on compte jusqu'à *soixante-dix mille* apostilles de placets signées par M. de Lafayette.

liens qui les attachaient à la Hollande, et semblaient très-disposés à se réunir à la France.

La Prusse menaçait la Belgique; mais elle craignit la France et n'osa pas bouger.

L'Autriche, agissant sur un théâtre beaucoup plus éloigné, n'eut pas la même crainte, et l'insurrection italienne fut étouffée, ce qui excita les hauts cris de l'opposition naissante à la chambre des députés, quoiqu'il ne fût pourtant guère possible d'empêcher cette intervention, et qu'il fût même fort dangereux de vouloir le tenter.

Les sympathies les plus vives étaient pour la Pologne. Des souscriptions étaient ouvertes partout pour fournir des secours à ce peuple de braves; des volontaires nombreux partaient précipitamment pour aller soutenir sa cause, et l'on attendait les nouvelles de ce pays, comme au temps de l'empire on attendait les bulletins de nos armées.

Cet enthousiasme embarrassait le gouvernement; ne rien faire pour la Pologne, c'était mécontenter l'opinion publique et s'exposer à perdre sa popularité; prendre parti pour elle, c'était la guerre avec la Russie, avec toute l'Europe, et la France n'était pas prête pour engager une telle lutte.

Le gouvernement crut donc devoir répondre à des vœux généreux, mais téméraires, par une phrase rassurante, en disant que *la nationalité polonaise ne périrait pas.*

Mais déjà quelques troubles avaient eu lieu dans Paris à l'occasion du procès intenté aux ministres de Charles X, accusés d'avoir violé la charte, excité la guerre civile et fait verser le sang des citoyens.

Une partie du peuple, soulevée par quelques agitateurs, demandait, à grands cris, la mort des accusés et menaçait les pairs s'ils *s'avisaient* d'être cléments (1).

(1) La peine prononcée par la Chambre des pairs fut la détention perpétuelle.

L'attitude ferme et courageuse de la garde nationale maitrisa l'émeute et déjoua les menées du parti républicain.

Des désordres d'un autre genre s'étaient produits, peu de temps après, par suite d'une manifestation du parti légitimiste, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

La célébration d'un anniversaire funèbre en l'honneur du duc de Berri et le couronnement du buste de son fils, posé sur le catafalque, avaient irrité la population; l'église avait été envahie et saccagée; le palais de l'archevêché avait subi le même sort, et, dans les accès d'un délire impie, l'on avait arraché les croix qui surmontaient le faîte des églises.

Le gouvernemeut eût pu et dû réprimer cet affreux vandalisme; mais, soit qu'il crût dangereux de faire emploi de la force, soit qu'il voulût laisser dans l'épouvante les partisans de la branche déchue, il resta, pour ainsi dire, *l'arme au bras* en face de ces attentats; le sanctuaire de la justice fut dépouillé du symbole de la foi chrétienne, l'image de l'homme-Dieu remplacée par l'effigie du roi, et les fidèles d'une paroisse furent privés de l'usage de leur église, qu'on tint fermée pendant fort longtemps (1).

Cette timidité, ou plutôt cette tolérance, enhardit les fauteurs de troubles, et l'émeute gronda souvent dans la rue.

Une partie de la presse devint de plus en plus hostile au pouvoir; le prince lui-même fut en butte aux attaques les plus acerbes, aux traits les plus malins, et les procès contre les journalistes furent, dès lors, très-nombreux.

La révolution de juillet avait fort déplu aux puissances; mais la marche du nouveau gouvernement apaisait peu à peu leur irritation.

On voyait un prince qui s'efforçait de comprimer l'élan révolutionnaire et qui montrait un grand respect pour le maintien de l'équilibre européen, puisqu'il n'acceptait ni la

---

(1) L'Église Saint-Germain l'Auxerrois.

réunion de la Belgique à la France, ni la couronne de ce pays pour le duc de Nemours son fils. Ce désintéressement, il est vrai, n'était inspiré que par la crainte de la guerre; mais on devait en tenir compte, puisqu'il faisait sacrifier un ntérêt de famille à la conservation de la paix.

L'opposition, qui voulait à tout prix la guerre, qui la voulait à tout propos, à tous risques, sans nécessité, sans motif, sans excuse, appela cette prudence *couardise*, et dénonça dès lors le gouvernement comme voulant la *paix à tout prix*.

L'occupation d'Ancône par des troupes françaises vint cependant prouver que nos gouvernants ne manquaient pas d'audace, puisqu'ils bravaient l'Autriche par ce coup hardi, violaient le territoire du pape et portaient atteinte à sa souveraineté temporelle.

Cette expédition, comme de coutume, fut blâmée par les uns, approuvée par les autres, et resta un mystère pour tous.

L'intérieur n'était pas tranquille.

Des collisions déplorables avaient lieu entre le peuple et l'armée dans quelques villes du midi.

La Vendée, déjà agitée, se soulevait sur divers points, à la voix de la duchesse de Berry, et l'on ne cessait de parler des dévastations et des meurtres commis dans ces contrées par la nouvelle *chouannerie*.

Le gouvernement dut alors agir avec vigueur pour arrêter le mal et réprimer l'insurrection. Quatre départements furent mis en état de siége, et l'on fit marcher des troupes contre les insurgés.

Or, pendant ce temps, les députés de l'opposition se réunissaient chez M. Laffitte, un des principaux auteurs de la révolution de juillet, et déclaraient, dans une adresse à leurs commettants :

Que *demeurant convaincus des périls d'un système qui*

éloignait le gouvernement de plus en plus de la révolution qui l'avait créé, ils regardaient, dans la situation actuelle de la France, comme le plus impérieux de leurs devoirs de rendre compte à leurs commettants de leurs principes et de leur votes ; ajoutant *que s'il n'avait pas été en leur pouvoir de ramener le gouvernement aux conditions de sa propre conservation, il était du moins en leur pouvoir de signaler le danger.*

Et parmi leurs griefs, ils signalaient les attaques contre la presse, le malaise intérieur, l'attitude menaçante de l'extérieur, les troubles de l'ouest et du midi, la dissolution des gardes nationales des villes les plus dévouées, la méfiance qui faisait écarter des emplois du gouvernement les hommes qui avaient contribué à le fonder.

Cette attaque contre le pouvoir était d'autant plus grave qu'elle arrivait au milieu de circonstances difficiles, et qu'elle remontait implicitement jusqu'au chef de l'Etat. Les esprits étaient fort animés, mais la majorité de la classe moyenne se prononçait hautement en faveur du *système* adopté par le roi.

Les partis étaient donc en présence, et n'attendaient qu'une occasion pour en venir aux mains. Cette occasion se présenta bientôt.

L'un des principaux orateurs de la gauche, le général Lamarque étant mort, une foule considérable, en grande partie composée d'hommes hostiles au pouvoir, vint assister à son convoi; et, comme les grandes réunions exaltent l'enthousiasme, enivrent les esprits, des cris séditieux s'élevèrent, on se rua sur les agents de l'autorité, on insulta quelques postes, on provoqua l'emploi de la force publique, et tout Paris fut bientôt en émoi.

On entendait partout le rappel, les troupes de ligne, précédées par des compagnies de gardes nationaux, s'avançaient vers le théâtre de l'émeute.

Des barricades se formaient, et bientôt de fréquentes

détonnations annoncèrent que le combat était sérieusement engagé; il dura jusqu'au lendemain (1), trois heures de l'après-midi, avec un grand acharnement.

Louis-Philippe monta à cheval, se porta près du lieu de l'action, et ne rentra au château que lorsque tout fut terminé.

La cause de l'*ordre* avait triomphé, mais c'était une victoire triste, car elle était remportée sur des concitoyens.

Le pouvoir, voulant profiter du moment pour accabler les partis extrêmes, mit Paris en état de siége.

C'était abuser du succès et se jeter dans l'illégalité.

Mais, sur le pourvoi d'un insurgé, condamné par la justice militaire, la cour de cassation déclara les conseils de guerre incompétents, et, par son arrêt, fit rentrer le gouvernement dans la voie constitutionnelle.

Le calme était revenu, mais d'autres craintes attristaient les populations.

Cette maladie terrible, qui s'était avancée de l'Asie en Europe, et qui, pendant l'hiver, avait fait de si cruels ravages, résistant à tous les modes de traitement, déconcertant tous les hommes de la science, recommençait à sévir. On eût dit que le ciel voulait punir nos désordres et faire naître en nous, par cette nouvelle épreuve, des sentiments de paix et de charité.

Le dévouement du clergé fut sans bornes dans cette horrible calamité. L'on voyait des prêtres, des prélats, soigner eux-mêmes les malades, passer les nuits auprès des mourants, prodiguer les secours temporels, porter en tous lieux des consolations, et ramener à Dieu des âmes qui l'avaient oublié.

Ces sublimes exemples d'un zèle si touchant ne furent point stériles, et cette religion si peu honorée, si peu pratiquée, au milieu des émotions politiques, parut alors le re-

(1) 6 juin 1832.

fuge le plus doux, le plus sûr, et comme le port où viennent expirer les orages du monde et les révolutions.

Vers le même temps, le duc de Reichstadt, le fils de l'empereur Napoléon, mourait en Autriche dans le palais de Schœnbrun (1).

Infortuné jeune homme, qui fut si grand à son berceau ; qui, longtemps parmi nous, fut l'espoir du peuple, et qui, dépouillé de la plus belle couronne du monde par la coalition européenne, pouvait léguer l'opprobre d'une infâme complicité au père de sa mère. L'histoire flétrira cette odieuse politique autrichienne, et les peuples de ce pays vengeront peut-être un jour, sur les successeurs du prince coupable, le crime commis envers Napoléon II.

La rébellion qui avait éclaté dans l'ouest était vaincue, et l'arrestation de la duchesse de Berry parut un événement décisif pour la paix publique.

Cette princesse, qui n'avait pas craint d'exciter la guerre civile, dans l'espoir d'ouvrir à son fils la voie du trône, fut envoyée à Blaye, et détenue dans la citadelle. Ce fut là que, quelque temps, cette veuve d'un prince français, cette mère de l'*héritier légitime* de la couronne de France, se vit forcée pour excuser un acte de faiblesse qu'elle ne pouvait plus cacher, de déclarer, par écrit, qu'elle avait contracté, en Italie, un mariage secret.

Ce triste aveu humilia tous les légitimistes, et dès lors le gouvernement ne les redouta plus.

La situation avait paru se compliquer à l'extérieur à l'occasion des affaires de Belgique.

Il s'agissait de consommer la séparation de ce pays avec la Hollande, en faisant évacuer la citadelle d'Anvers par les troupes Hollandaises. La France et l'Angleterre étaient d'accord pour obtenir ce résultat par l'emploi de la force,

---

(1) 22 juillet 1832.

puisqu'elles n'avaient pu réussir par les autres moyens, mais on pensait généralement que les autres puissances ne le souffriraient pas.

On parlait d'armements considérables, opérés par la Prusse, d'un corps fort nombreux, non loin de nos frontières.

On ajoutait que les nouvelles de Berlin étaient tout-à-fait à la guerre, et que le maréchal Gérard, placé à la tête de l'expédition française, dirigée contre Anvers, avait reçu l'ordre de suspendre la marche des troupes parvenues au-delà de Bruxelles, afin de les disposer de manière à ce qu'elles pussent facilement communiquer avec l'armée de l'Est, que l'on formait comme corps d'observation vers la Meuse.

La prise d'Anvers (1) fit cesser tous ces bruits, et la crainte d'un conflit général s'évanouit aussitôt.

Louis-Philippe, qui, peu de temps auparavant, avait marié sa fille aînée à Léopold, roi des Belges, se trouva donc heureux d'avoir glorieusement tranché, par les armes, en faveur d'un peuple allié, une question si longtemps, si vainement débattue par la diplomatie.

Mais déjà venait de commencer cette série d'attentats que la fureur des passions politiques allait diriger contre ce prince.

Comme il se rendait au palais Bourbon, pour l'ouverture des chambres (2), un coup de pistolet fut tiré sur lui, mais ne l'atteignit pas.

L'auteur présumé de ce crime ayant été arrêté fut envoyé devant la cour d'assises, et, faute de preuves, acquitté par le jury.

Après cette affaire, qui avait fait grand bruit, l'attention publique se porta sur l'hôtel Laffitte que la pénible situation du maître ne lui permettait plus de conserver.

---

(1) 23 décembre 1832.
(2) 19 novembre 1832.

L'on se demandait comment s'était éclipsée cette brillante fortune, si laborieusement, si honorablement acquise, et qui semblait si solidement établie ; comment ce grand financier, ce grand citoyen avait pu avec ses capitaux immenses, avec son vaste crédit se trouver réduit à une telle extrémité.

Et les hommes sages disaient : Voilà le fruit des révolutions, voilà ce que produisent les troubles publics ; l'ordre et la paix sont la vie du commerce et le bien suprême des peuples.

Une souscription fut ouverte, mais elle procura peu de fonds. Et cet infortuné vieillard, qui avait tant contribué au mouvement de 1830, au renversement de la branche aînée, à l'élévation de la branche cadette, et qui voyait celle-ci s'éloigner du système qu'il avait si longtemps défendu, maudit publiquement son œuvre, et en *demanda pardon à Dieu et aux hommes.*

Mais les commotions politiques n'ébranlent pas seulement les fortunes ; elles portent le désordre moral dans la société. On voit alors surgir des idées étranges, des doctrines dangereuses, d'abominables principes.

Un livre parut qui remplit l'Europe d'étonnement, car rien n'était respecté dans ce livre ; et l'auteur était un prêtre qui, oubliant les préceptes d'un Dieu de paix, et les devoirs de son état, se faisait l'apôtre d'une démagogie sans frein, montrait les trônes comme l'œuvre de Satan et les vouait à l'exécration des peuples ; comme l'ami de Montaigne, comme La Boëtie, dont il reproduisait l'ouvrage, il exhalait au milieu d'éclairs et de tonnerres le feu séditieux dont son cœur était embrasé.

Le pape Grégoire XVI, par son encyclique du 25 juin 1834, condamna ce *livre d'un petit volume, mais d'une grande perversité* (1).

---

(1) Les *Paroles d'un croyant*, par M. de Lamennais.

« Il est déplorable de voir, disait ce pontife, jusqu'à quel « excès se portent les délires de l'esprit humain quand quel- « qu'un se jette dans les nouveautés. »

Bientôt les troubles recommencèrent.

Il y eut à Lyon (1) une terrible émeute, et pendant plusieurs jours un combat acharné. Paris, Saint-Etienne et quelques autres villes furent en même temps le théâtre de tentatives coupables; et le jugement des fauteurs ou complices fut déféré à la chambre des pairs, par une ordonnance du roi.

Cette grande affaire, dont les débats furent très-longs, très-animés, et qui donna lieu à des incidents déplorables, ne fut jugée que l'année suivante. Une partie des accusés, parmi lesquels se trouvaient MM. Marrast, G. Cavaignac, Guinard, etc., s'évada de la prison par une voie souterraine et gagna le pays étranger.

Les plaidoiries étaient terminées et la cour des pairs n'avait plus qu'à prononcer l'arrêt, lorsqu'un horrible crime épouvanta Paris.

Le 28 juillet 1835, au moment où le roi, passant en revue la garde nationale, suivait le boulevard du Temple accompagné de ses fils et d'un brillant état-major, une détonation pareille à un feu de peloton éclata tout à coup, et le sol fut à l'instant jonché de morts, de blessés, de chevaux gisants auprès de leurs maîtres (2).

Le duc de Trévise, l'illustre maréchal Mortier, qui avait survécu à tant de batailles, tombe à deux pas du roi.

Un cri d'horreur s'élève à l'aspect de tant de victimes; et l'effroi, l'indignation, la pitié se succèdent dans tous les cœurs.

---

(1) Avril 1834.

(2) Onze personnes tombèrent sans vie, et sept autres moururent de leurs blessures; en tout dix-huit morts et vingt-deux blessés, parmi lesquels cinq généraux.

Louis-Philippe, contre lequel ces coups étaient dirigés, échappe ainsi que ses fils à cette affreuse catastrophe (1).

On accourt, on se presse, on se précipite vers la maison d'où les coups sont partis, et l'on voit un homme couvert de sang, le visage horriblement mutilé, qui cherche à se sauver par le toît de la maison voisine; on le signale, on le perd un instant de vue, mais il ne peut échapper; il est arrêté dans la cour.

Cet homme c'est l'assassin (2), c'est un Corse du nom de Fieschi.

La cour des pairs est saisie de l'affaire; Fieschi fait des révélations, indique ses complices, et, avec deux d'entre eux, expie sur l'échafaud ce crime abominable. Il n'avait été ni l'instrument, ni le seïde du parti républicain, car il était sans conviction, sans passions politiques; ce n'était qu'un franc scélérat, qu'un atroce intrigant; mais il avait eu des républicains pour complices, et l'un d'eux était le *bailleur de fonds* (3).

---

(1) Une balle n'atteignit le front du roi qu'à la surface et y laissa des traces qui durèrent plusieurs jours. Son cheval fut frappé à la partie supérieure de l'encôlure. Les chevaux du duc de Nemours et du prince de Joinville furent pareillement blessés, l'un au jarret, l'autre dans le flanc. (Voy. le *Rapport fait à la Cour des pairs par M. Portalis.*)

(2) Ses blessures, extrêmement graves, avaient été produites par les éclats de plusieurs canons de fusil qu'une trop forte charge avait fait crever. La machine était composée de vingt-quatre canons fixés sur un *bâtis en bois de chêne* à l'aide de deux bandes de fer retenues à leurs extrémités par des vis; ils reposaient sur des traverses crénelées. La culasse des canons reposait sur la traverse la plus élevée.

(3) En 1816, Fieschi avait été condamné par arrêt de la cour criminelle de Corse à dix ans de réclusion et à l'exposition comme coupable de vol et de faux. A l'expiration de sa peine, qu'il subit dans la maison de réclusion d'Embrun, il travailla dans diverses fabriques en province et vint, en septembre 1830, à Paris où il obtint, par ses intrigues, quelques petits emplois. Le poste de gardien du moulin de Croullebarde, qu'il occupait depuis 1831, ayant été supprimé par arrêté du préfet de la Seine, en janvier 1835, Fieschi se trouva sans ressource, se montra soucieux, préoccupé, et conçut dès-lors le plan de sa machine infernale. Renvoyé

Cet attentat avait fait beaucoup de bruit en Europe; on en parlait dans toutes les cours; dans tous les journaux étrangers, avec un intérêt marqué pour la personne du prince qui, par sa politique sage et modérée, avait su prévenir une conflagration générale, et faire triompher la paix lorsque tout était à la guerre.

Mais ces périls intérieurs, qui semblaient s'accroître de jour en jour (1), rendaient fort difficile le mariage du duc d'Orléans, prince royal. Les grandes maisons régnantes étaient peu rassurées sur l'avenir de la dynastie de juillet, et peu disposées d'ailleurs à s'unir à une branche qui ne régnait qu'au moyen de la violation du principe d'hérédité.

Une princesse, retirée dans une petite cour d'Allemagne, la princesse Hélène de Mecklenbourg-Schwerin, ne fut arrêtée ni par ces craintes, ni par des préventions. D'un es-

---

devant le tribunal de police correctionnelle pour délit d'escroquerie, par ordonnance de la chambre du conseil en date du 25 avril suivant, il échappa au mandat d'arrêt lancé contre lui, et ne pensa plus qu'à exécuter son projet contre la vie du roi.

(1) Le 25 juin 1836, un forcené, nommé Alibaud, s'étant placé près du guichet des Tuileries qui débouche près du Pont-Royal, tira, avec un fusil-canne, presque à bout portant, sur le roi au moment où il sortait en voiture avec la reine et la princesse Adélaïde. Personne ne fut atteint.

Le 27 décembre, de la même année, nouvel attentat de la part d'un jeune homme nommé Meunier, au moment où le roi se rendait au palais Bourbon pour la solennité de l'ouverture des chambres. La balle entra dans la voiture, et brisa une glace dont les éclats atteignirent légèrement le duc d'Orléans et le duc de Nemours.

18 février 1837. Découverte d'une machine infernale exécutée par un ouvrier du nom de Champion, pour attenter à la vie du roi.

Le 15 octobre 1840, un autre assassin, nommé Darmès, tire un coup de carabine sur le roi.

Le 13 septembre 1841, tentative d'assassinat sur le duc d'Aumale par Quénisset.

Le 16 avril 1846, un ancien employé dans les forêts de la couronne, portant le nom de Lecomte, voulant se venger de la perte de son emploi, fait feu sur le roi qui traversait le parc de Fontainebleau, dans une voiture ouverte, avec la reine, Mme Adélaïde, la duchesse de Nemours, le prince et la princesse de Salerne. Personne ne fut blessé.

prit judicieux et orné, d'un caractère ferme, d'une affabilité rare, d'un extérieur gracieux, elle eût été, aux yeux de tous, digne de son élévation, si elle avait été catholique. Aussi, n'était-ce pas sans de secrètes appréhensions, sans une certaine tristesse qu'on voyait une protestante s'approcher du trône de Saint-Louis.

De cette union qui, selon l'usage, fut suivie de brillantes fêtes, naquit, l'année suivante (1), un prince qui fut salué du titre de *comte de Paris*. Ce titre parut heureux; ce n'était pas seulement un acte de déférence envers la capitale; il plaçait, en quelque sorte, cet enfant sous la protection spéciale de cette immense cité qui avait fait la révolution de juillet et porté son aïeul au trône; il semblait dire à cette population si vive, si mobile, si passionnée, qui dispose à elle seule des destinées de la France, que la nouvelle dynastie lui confiait son avenir et le maintien de sa couronne.

Qui eût alors pu penser que quelques années plus tard, ce même enfant, ne pourrait seulement pas conserver un asile dans sa patrie!

La famille royale essuya, peu de temps après, une perte cruelle.

La princesse Marie expirait à Pise, le 2 janvier 1837. Epouse d'un prince protestant (le duc de Wurtemberg), qu'elle espérait amener à la foi, elle ne cessa, jusqu'au dernier moment, d'exprimer cette sainte pensée; « elle répéta plusieurs fois à son époux, dans les termes les plus aimables et les plus pressants, qu'il fallait qu'il lui promît de se faire catholique et de faire élever parfaitement son fils. Elle dit au duc de Nemours et le pria de répéter à ses frères, que hors de la religion, il n'y avait point de bonheur, et que sans elle, tout est néant. — Vous, qui ne connaissez point la piété, dit-elle, en jetant un coup d'œil sur tous les

(1) An 1838.

assistants, voyez ce que c'est que la religion! j'étais heureuse; j'ai vingt-cinq ans, mais je sais mourir et je meurs contente. Dieu m'aura pardonné mes péchés, parce que je l'ai toujours aimé..... Elle imprima ses derniers baisers sur le crucifix et tourna ses derniers regards vers le ciel. Elle me demanda, ajoute le prêtre qui l'assistait, si elle pouvait avoir la certitude de se rendre dans le sein de Dieu, et sur ma réponse, que dans ma conviction, le ciel s'ouvrait pour la recevoir, elle leva les yeux avec ravissement et resta dans cette attitude jusqu'à sa mort. Jamais je n'avais été témoin d'une mort si édifiante. Le calme, la force d'âme, le sourire angélique de la duchesse, ne pouvaient émaner que d'un profond sentiment religieux et d'une grâce particulière de Dieu pour une âme dont la place était marquée parmi les bienheureux (1). »

Le peuple, qui aime à trouver les vertus chez les grands, honora de ses regrets, la mémoire de cette princesse, si bonne, si simple, si pieuse, et qui laissait un nom cher aux amis des arts (2).

Cependant, nos conquêtes dans le nord de l'Afrique, s'étendaient et s'affermissaient, et cette terre, si célèbre dans les premiers siècles de l'Eglise par la science et la sainteté de tant de pasteurs, revoyait briller l'étendard de la croix, s'élever des temples chrétiens et célébrer les saints mystères là même où depuis tant de générations régnait en despote et sans partage, la religion de Mahomet.

Une bulle du pape Grégoire XVI, à la date du 10 août 1838, avait érigé un siége épiscopal à Alger (3), et l'on

(1) *Relation du vicaire général de Pise*; voir l'*Ami de la religion* du 29 janvier 1839.

(2) Entre autres ouvrages justement estimés, on remarque la statue de Jeanne d'Arc dont l'exécution plaça la princesse Marie au rang des premiers artistes.

(3) Le titulaire est suffragant d'Aix.

avait confiance dans l'avenir de cette belle colonie, pour la conservation et la prospérité de laquelle on ne saurait trop faire de sacrifices.

La France était tranquille, et ce calme exaspérait les factieux.

Un coup de main fut tenté par eux le 12 mai 1839, mais il ne réussit qu'à signaler leur impuissance et à faire quelques victimes.

Leur chef, Armand Barbès, condamné à mort par la cour des pairs, comme convaincu d'avoir été, dans l'exécution de cet attentat, l'un des auteurs de l'homicide volontaire commis sur la personne d'un officier (1), obtint de la clémence du roi, une commutation de peine et fut envoyé au Mont-Saint-Michel.

Le parti de l'opposition, ne cessant de s'agiter à la chambre élective pour discréditer le pouvoir et renverser le ministère, parvint à ses fins à l'aide du secours qu'une autre fraction de la chambre lui prêta dans cette occasion. Un autre cabinet fut formé le 1er mars 1840, et eut pour appui la plupart des hommes et des journaux de l'opposition; et la gauche, devenue ministérielle, vota les fonds secrets, et les journaux qui avaient soutenu le cabinet précédent, traitaient à leur tour de ministériels les journaux qui soutenaient le cabinet nouveau.

Louis-Philippe, à l'occasion du mariage du duc d'Orléans, avait, par une ordonnance en date du 8 mai 1837, rendu à la liberté tous les condamnés alors détenus dans les prisons de l'Etat pour crimes et délits politiques; il voulut également signaler, par un acte de clémence, le mariage du duc de Nemours, son second fils, en étendant l'ordonnance de 1837 à tous les individus condamnés antérieure-

(1) Le lieutenant Drouineau du 21e de ligne.

ment pour ces mêmes crimes et délits, *qu'ils fussent ou non détenus dans les prisons de l'Etat* (1).

Ainsi, ceux qui s'étaient évadés de Sainte-Pélagie en 1835, avant le jugement de la cour des pairs, et qui vivaient à l'étranger, purent dès lors rentrer dans leur patrie.

Mais ce bienfait toucha peu leur cœur ; ils ne furent point désarmés par la reconnaissance ; ils vinrent continuer leurs trames contre le trône et fournir la triste preuve que l'indulgence et le pardon éteignent rarement les passions politiques et sont même quelquefois un danger. Mais est-ce à dire que les chefs des Etats doivent éloigner, repousser toute idée de clémence? A Dieu ne plaise que ma plume écrive un tel blasphème! On ne trouve pas toujours des ingrats ; et dût-on en trouver toujours, il n'en faudrait pas moins faire le bien, pourvu que ce fût sans péril pour la chose publique : *Salus populi, suprema lex.*

Tout à coup une affaire fort grave vint agiter les esprits et faire craindre que la paix à l'extérieur ne fût compromise et troublée.

L'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie, voulant maintenir l'intégrité de l'empire ottoman contre les entreprises du pacha d'Egypte, leurs représentants avaient signé (2), à Londres, une convention, aux termes de laquelle l'Egypte était laissée héréditairement à ce prince, mais le pachalick de Saint-Jean-d'Acre, en viager seulement, et faute par lui d'accepter ces conditions, on devait recourir à l'emploi de la force.

La France, se trouvant exclue de toute participation à la solution de cette affaire, semblait pour cela seul menacée elle-même.

Le ministère crut donc devoir armer et se préparer à la

1) Ordonnance du 27 avril 1840.
(2) juillet 1840.

guerre, comme si la question d'Orient devait entraîner une question européenne.

C'est au milieu de ces préparatifs, de cette anxiété, que le prince Louis-Napoléon qui, en 1836, avait fait à Strasbourg une audacieuse entreprise pour renverser le gouvernement, fit, dans le même but, à la tête de quelques amis, une tentative sur Boulogne, d'où il espérait gagner rapidement les places du Nord, où de nombreux partisans l'attendaient. Mais le bâtiment qui le portait ayant échoué à Margate, il manqua l'heure de la marée, et n'arriva qu'en plein jour à Boulogne, dont les autorités purent, dès lors, faire avorter l'exécution de ses projets. Arrêté, traduit devant la cour des pairs, et condamné à un emprisonnement perpétuel, il fut enfermé dans la citadelle de Ham, d'où il s'évada six ans après.

Le vice-roi d'Egypte, ayant refusé de souscrire à la volonté des puissances, les escadres Anglaise et Autrichienne bombardèrent Beyrouth, port de la côte de Syrie, réduisirent cette ville en cendres, et leurs soldats en occupèrent les ruines au nom du sultan.

La prise de Saint-Jean-d'Acre, par suite de l'explosion du principal magasin à poudre qui fit sauter un tiers de la place, détermina le vice-roi à traiter. Ce prince accepta l'hérédité de l'Egypte et évacua la Syrie.

Pendant lé cours de ces opérations en Orient, le gouvernement avait décidé que Paris serait fortifié (1).

Cette résolution parut inspirée par des craintes sérieuses et fit croire de plus en plus à des desseins hostiles de la part des puissances, quoique ce ne fût, en réalité, qu'une mesure de précaution.

Un nouvel attentat, dirigé contre la personne du roi,

---

(1) Ce projet de loi fut voté le 1er février 1841 par la Chambre des députés, et deux mois après par la Chambre des pairs. Cent quarante millions furent consacrés à ces travaux qui furent exécutés avec une merveilleuse rapidité.

vint ajouter aux émotions du public, qui comprenait à merveille les complications, les embarras et les immenses périls dans lesquels la réussite de ce crime aurait plongé le pays.

La formation d'un nouveau cabinet, le 29 octobre, vint faire diversion et devint, suivant la coutume, un grand sujet de discussion.

Les journaux qui, la veille, soutenaient le gouvernement parce que M. Thiers en faisait partie, reprirent le lendemain leur rôle d'opposition, parce que M. Guizot remplaçait M. Thiers.

Le 15 décembre suivant, la population de Paris tout entière, ainsi qu'une foule innombrable venant des départements et de l'étranger assistaient à une pompe funèbre, la plus grande et la plus imposante que puisse mentionner l'histoire.

C'étaient les restes mortels de l'empereur Napoléon, qui revenaient comme au milieu d'un immense triomphe, reprendre possession de la terre de la patrie ; et deux millions d'hommes étaient là, le cœur haletant de regrets, de joie, d'enthousiasme; les vieux soldats de l'empire, ces glorieux débris des régiments qui s'étaient immortalisés dans tant de batailles, étaient accourus de tous les points de la France pour servir d'escorte au cercueil de leur chef, et toutes les émotions redoublaient à la vue de ces vieux uniformes, si connus de la victoire.

Pendant que le nouveau cabinet, soutenu par une grande majorité dans les chambres, renouait avec les puissances des relations rassurantes pour le maintien de la paix, l'opposition ne cessait de déclamer contre lui à la tribune et dans la presse.

Quelques journaux légitimistes, prenant le masque du libéralisme, mettaient en avant des théories étranges, et ne craignaient pas de semer des périls, dans l'espoir d'arriver

par cette voie terrible au triomphe de leurs vœux (1).

En 1842, la législature d'alors touchant à son terme, le *comité de la gauche constitutionnelle* lança son manifeste (2), dans lequel l'on posait ainsi la question :

« Notre révolution n'a-t-elle été *qu'un changement de* « *personne?* n'avons-nous renversé une dynastie que pour « faire subir à notre politique étrangère un nouvel abaisse- « ment et pour faire succéder à des tentatives violentes de « contre-révolution, *une réaction plus perfide et non moins* « *dangereuse contre nos libertés?* Cette réaction se mani- « feste de toutes parts : les poursuites systématiques contre « la presse, l'altération du jury, la destruction ou la désor- « ganisation de la garde nationale dans la plupart des « grandes villes, le mépris affecté pour les pouvoirs muni- « cipaux, les conditions d'argent substituées à celles de la « capacité pour toutes les positions, toutes les carrières, « par dessus tout ce système général de corruption qui fi- « nirait par dégrader notre caractère national, etc. »

C'était l'ancien langage du *compte-rendu*, c'étaient les mêmes griefs, les mêmes reproches, les mêmes calomnies; et c'étaient les mêmes hommes qui avaient tout approuvé sous le ministère précédent, et qui blâmaient tout sous le ministère nouveau, quoiqu'il n'y eût réellement qu'un *changement de personnes* dans le cabinet, qu'il n'y en eût aucun dans la conduite des affaires à l'intérieur et qu'il n'y eût seulement qu'un peu plus de sagesse et de modération en ce qui concernait nos relations à l'extérieur.

Ce manifeste, répandu à profusion et reproduit par presque toute la presse, obtint peu de succès et ne put empêcher le triomphe du parti *conservateur*.

---

(1) En 1841, le gouvernement du Saint-Siége crut devoir interdire l'entrée et la lecture publique de la *Gazette de France*, à Rome et dans les États-Romains.

(2) 1er juin.

La mort tragique du duc d'Orléans, qui se tua en sautant de sa voiture, dont les chevaux s'étaient emportés (1), sembla suspendre un moment ces sentiments hostiles, et l'on put penser qu'un événement si cruel pour la famille régnante, qu'une perte si sensible pour la France apaiseraient la violence des partis, et feraient cesser ces attaques systématiques qui, en discréditant peu à peu le gouvernement, devaient finir par ébranler le trône de juillet.

Mais les discussions auxquelles, peu de temps après, donna lieu la loi sur la régence, prouva bien que l'ambition politique se préoccupe fort peu des dangers publics.

L'extrême gauche soutenait que, s'agissant d'une loi organique et fondamentale, il fallait recourir au *pouvoir constituant*, c'est-à-dire à la souveraineté du peuple.

La gauche constitutionnelle (2) voulait que le choix du régent appartînt aux chambres, et n'était arrêtée par aucune de ces considérations graves, puissantes, décisives, sur lesquelles reposait le projet de loi.

Le gouvernement avait compris que la régence, destinée à exercer temporairement, dans l'ordre constitutionnel, l'action de la royauté, devait être constituée d'après les mêmes principes, et puiser dans ces principes la force qu'ils assuraient à la royauté elle-même;

Que la royauté étant une, héréditaire, et passant de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, il fallait qu'il en fût de même pour la régence;

Que les femmes n'étant pas admises à exercer de leur hef le pouvoir royal, elles ne devaient pas être admises à exercer par délégation;

Que la variété des exemples de notre histoire ne pouvait

(1) 13 juillet 1842.

(2) M. Thiers, en cette occasion, ne fit point cause commune avec ses amis politiques, car il soutint le projet de loi.

prévaloir sur les principes constitutifs de la monarchie et les plus graves intérêts du pays;

Qu'enfin, la sûreté de l'État, la nature de nos institutions, l'énergique développement des libertés publiques, voulaient que le pouvoir royal fût dans des mains viriles.

Il fallait, en effet, pour rassurer la France, lui montrer par avance en quelles mains l'exercice de ce pouvoir était remis, afin que, ne pouvant y avoir un instant d'hésitation pour l'obéissance, il n'y eût pas non plus la moindre lacune par où les factions pussent essayer de se faire jour.

Il ne fallait donc pas que la régence fût élective. Les malheurs de la royauté élective en Pologne, les affreuses guerres civiles du pouvoir impérial en Allemagne, les horreurs attachées à l'éligibilité des empereurs romains, tous ces épouvantables désordres qui avaient fait adhérer les peuples éclairés à la royauté héréditaire, n'étaient sans doute pas entièrement applicables à l'éligibilité du régent; mais n'avait-on pas à craindre la lutte entre les candidats, la lutte des partis, la lutte des chambres, et par conséquent, l'anarchie?

Il fallait donc, pour ne pas s'exposer à ces dangers, il fallait donc, dans l'intérêt de la tranquillité publique, faire dépendre le choix du régent, d'une règle générale, d'après laquelle, le cas échéant, le régent serait appelé par la *loi* elle-même, au lieu de l'être par un *vote*.

Mais aucun de ces arguments ne put ébranler l'opiniâtreté des députés de l'opposition; quatre-vingt-quatorze d'entre eux repoussèrent le projet de loi qui, sur quatre cent quatre votants, fut adopté par trois cent dix voix (1).

La mort du prince royal avait réveillé les espérances du

(1) Cette loi fixe la majorité du roi à dix-huit ans accomplis, et investi de la régence, pendant toute la durée de la minorité, le prince le plus proche du trône, âgé de vingt-et-un ans accomplis.

parti légitimiste, et vers la fin de l'année suivante (1), plusieurs députés allèrent en Angleterre faire leur cour à Henri V. Cette démarche, de la part de personnes qui avaient juré fidélité au roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume, excita beaucoup de murmures et donna lieu, dans la chambre, à des débats fort animés.

L'orateur de ce parti, M. Berryer, essaya d'expliquer et de justifier la visite faite au prince, en s'efforçant de la dégager de tout caractère politique et de la faire envisager comme une simple expression d'attachement et de respect.

Mais il fut vivement combattu par le ministre des affaires étrangères, dont la parole véhémente fit grande sensation, et détermina la chambre à voter dans l'adresse en réponse au discours du trône, le paragraphe suivant : « La con-« science publique flétrit de coupables manifestations ; no-« tre révolution de juillet, en punissant la violation de la « foi jurée, a consacré chez nous la sainteté du ser-« ment. »

Une question de haute importance, soulevée depuis quelques années, était alors le sujet de graves discussions.

Il s'agissait de la liberté de l'enseignement, promise par la Charte, et pour le règlement de laquelle le gouvernement n'avait encore rien fait. Le clergé, d'un bout du royaume à l'autre, ne cessait d'élever la voix pour réclamer cette liberté, car l'enseignement laïque offrait malheureusement fort peu de garanties sous le rapport religieux.

Ce n'était donc pas sans raison que l'épiscopat intervenait en une matière touchant à des intérêts d'un ordre si élevé. C'était pour lui l'accomplissement d'un devoir, et j'oserai dire l'exercice d'un droit, car il ne lui est pas permis de rester indifférent sur la direction des esprits, sur le

---

(1) An 1843.

dépôt de la foi, sur les destinées de la religion, sur l'état moral de la société. L'éducation de l'esprit est trop intimement liée à celle de la conscience pour que les arbitres légitimes de l'une ne se préoccupent point vivement de tout ce qui se rattache à la direction de l'autre (1).

Les évêques de la province de Paris crurent donc devoir présenter, à ce sujet, un mémoire au roi.

Mais le gouvernement improuva cette œuvre, en disant qu'elle « blessait les convenances et qu'elle était contraire « au véritable esprit de la loi du 18 germinal an X (2). »

L'archevêque répondit, cinq jours après, par une lettre pleine de dignité, de force, de logique; et, de tous côtés, les prélats s'empressèrent d'envoyer leur adhésion à sa réponse.

Cette année 1844 fut marquée par l'éclatante victoire d'Isly, remportée par le maréchal Bugeaud sur l'armée de l'empereur de Maroc; par le triomphe du prince de Joinville à Mogador; par une amnistie accordée à plusieurs catégories de condamnés politiques; par le voyage du roi en Angleterre, et par la condamnation prononcée, le 21 novembre, par le cardinal de Bonald, contre le *Manuel de droit public ecclésiastique français*, par M. Dupin, procureur général près la cour de cassation, et député de la Nièvre (3).

Cette condamnation fit grand bruit, et devint le sujet d'une vive polémique sur les principes dont le mandement du prélat était l'expression.

Le conseil-d'Etat fut saisi.

---

(1) Voy. à ce sujet le bel *Exposé des motifs du projet de loi sur l'enseignement secondaire*, présenté par M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, à la Chambre des députés le 12 avril 1847.

(2) Lettre du garde-des-sceaux, à l'archevêque de Paris, à la date du 8 mars 1844.

(3) La même condamnation fut reproduite, peu de temps après, contre cet ouvrage par la plupart des membres de l'épiscopat.

L'on cria bien haut qu'il *était temps de sauvegarder l'ordre civil, la constitution politique du pays, de se préserver de l'intrusion de maximes qui, si elles pouvaient jamais prévaloir, auraient pour résultat de subordonner l'Etat à l'Eglise, de substituer à l'autorité du roi l'omnipotence du pape, ou plutôt des évêques* (1).

Et le conseil-d'Etat déclara *qu'il y avait abus dans le mandement donné par le cardinal-archevêque de Lyon*, et supprima ledit mandement, parce qu'il attaquait l'autorité de la déclaration de 1682; parce qu'il invoquait la bulle *Auctorem fidei*, du 28 août 1794, qui n'a jamais été ni vérifiée ni reçue en France (2), et enfin parce qu'il se livrait à la censure de la loi organique du concordat du 18 germinal an X, et refusait, aux articles de cette loi, la force obligatoire, ce qui, suivant Messieurs les conseillers, était un attentat aux libertés, franchises et coutumes de l'Eglise gallicane, et de plus un excès de pouvoir (3).

M. le cardinal répondit au garde-des-sceaux que le conseil-d'Etat ne lui avait pas été donné pour juge dans les matières de la foi;

Que l'article 7 de la Charte le laissait libre d'imprimer, de publier, d'enseigner son *opinion;*

Qu'avec le conseil-d'Etat, qui *enseignait la religion* aux évêques, nous revenions aux disputes théologiques du Bas-Empire;

Qu'il ne saurait y avoir de *dogme légal*, et que l'autorité *temporelle* ne pouvait pas imposer à un évêque une *opinion spirituelle;*

Qu'il approuvait le concordat de 1801, mais non les organiques qui n'avaient point été concertés avec le pape;

---

(1) *Gazette des Tribunaux* du 20 février 1845.

(2) Cette bulle de Pie VI condamne, dans les termes les plus formels, la déclaration de 1682.

(3) Ordonnance du 9 mars 1845.

Qu'il respectait tous les points de discipline et de légalité civile ;

Qu'il reconnaissait sa propre faillibilité et se soumettait au jugement de l'évêque des évêques ;

Qu'il avait pour lui la religion, la logique, la charte, qu'il devait se consoler ;

Et que lorsque, sur des points de *doctrine catholique*, le conseil-d'Etat avait parlé, la cause n'était pas finie.

Alors un publiciste célèbre, par sa science en matière administrative et par ses pamphlets en toutes les matières, M. de Cormenin, se mit à railler, dans un petit livre (1), M. Dupin, le conseil-d'Etat, les déclarations d'abus, et termina son écrit par ces paroles graves et vraies :

« Pourquoi, lorsque autour de lui tout se dégrade, se flé-
« trit et se meurt, n'y a-t-il aujourd'hui d'indépendance
« que dans le clergé ?

« N'est-ce pas parce qu'il n'y a que la religion qui donne
« l'indépendance ?

« Oui.

« Y a-t-il ailleurs que parmi les hommes religieux de
« fermes esprits et de forts caractères ?

« Non.

« Quand la nation, corrompue et matérialisée, tombera
« comme un cadavre, aux pieds du despotisme, qui la re-
« lèvera ? qui sauvera la liberté ? N'est-ce pas le clergé ?

« Oui. »

Déjà, depuis quelque temps, des prédicateurs du plus haut mérite, de la vie la plus austère, attiraient dans les églises un grand concours de fidèles, et produisaient un bien immense dans cette société sans cesse remuée par les passions politiques ; mais les hommes qui remplissaient une mission si salutaire appartenaient à la compagnie de Jésus,

(1) Cet opuscule, plein d'esprit, de raison, de malice, est intitulé : *Oui et Non*.

et plusieurs d'entre eux vivaient réunis dans une même maison, suivant la règle de leur institut.

Et tout aussitôt l'alarme fut donnée, des discussions s'élevèrent à la chambre des députés.

Et cette Assemblée adopta gravement l'ordre du jour motivé, proposé par M. Thiers, et par lequel on déclarait *se reposer sur le gouvernement du soin de faire exécuter les lois de l'Etat,* c'est-à-dire, en d'autres termes, d'expulser les jésuites et de fermer leur maison.

Les révérends Pères se soumirent volontairement à cette nouvelle épreuve, et se dispersèrent en gémissant sur l'aveuglement de leurs ennemis.

Le 1er juin 1846, le pape Grégoire XVI mourut et fut remplacé le 16 du même mois par le pontife, aujourd'hui régnant, par le bon, le bienveillant, le généreux Pie IX, qui, à la gloire d'avoir sans cesse voulu et fait le bien, devait joindre bientôt celle d'être malheureux pour l'avoir fait.

Un nouvel attentat, contre la personne du roi, eut lieu le 29 juillet suivant. Un fanatique, placé près de la statue la *Vénus accroupie*, dans le jardin des Tuileries, tira deux coups de pistolet sur ce prince, au moment où il paraissait au balcon du château, n'atteignit personne, fut à l'instant même arrêté, avoua son crime, fut traduit devant la cour des pairs et condamné aux travaux forcés à perpétuité (1).

La chambre des députés venait d'être renouvelée après une existence de quatre années, et le parti conservateur avait obtenu, dans les élections générales, une grande majorité, nonobstant le déluge de circulaires, dont l'opposition avait inondé le pays (2).

---

(1) C'était un homme âgé de cinquante-et-un ans, appelé Joseph Heury et fabricant d'objets en acier poli. Au moment de son arrestation, on trouva dnns sa poche 140 francs en or. Il était vêtu avec une certaine élégance.

(2) Cette chambre avait été dissoute le 6 juillet.

La séance royale, pour l'ouverture des chambres, eut lieu le 17 août.

Le discours du roi fut touchant et emprcint d'une certaine tristesse :

« J'ai à cœur, dit-il à l'Assemblée, que vous receviez « l'expression de mon dévouement entier, inaltérable, à « notre patrie, et de ma confiance dans vos sentiments, « pour moi et ma famille.

« J'ai appris, dès ma jeunesse, à aimer et à servir la « France. Appelé au trône par son vœu, et pour le salut de « ses libertés, j'ai consacré ma vie au maintien régulier de « ses institutions et au développement pacifique de sa pros- « périté et de sa grandeur.

« Il n'y a point d'épreuve que je n'accepte et que je ne « sache supporter pour atteindre au but si cher à mon « cœur, etc. »

Ce prince parlait de bonne foi.

Mais l'opposition ne le croyant pas, ou feignant de ne pas le croire, se livrait aux interprétations les plus fausses, les plus absurdes, aux suppositions les plus malveillantes pour ébranler le pouvoir et parvenir à s'en emparer.

Les légitimistes votaient contre tous les ministères, parce que tout ministère représentait à leurs yeux la révolution de juillet.

Et cependant, malgré ces obstacles et ces entraves, la France était heureuse, tranquille, prospère, riche, son industrie faisait des prodiges ; et la paix lui versait des trésors d'abondance.

Les ennemis du gouvernement étaient forcés d'en convenir ; mais ces intérêts *matériels,* ainsi qu'ils les qualifiaient, n'étaient acquis, suivant eux, qu'aux dépens des *intérêts politiques.*

Ainsi, pour eux tout était, même le bien, un sujet de critique et de blâme, un argument contre les gouvernants.

Est-ce donc que ceux-ci violaient la charte, méconnaissaient les lois, attentaient à la liberté ? La liberté! mot magique à l'aide duquel les ambitieux ont si souvent trompé les peuples, et qui n'était, pour ces hommes qu'un prétexte pour exciter la tempête, dans l'espoir de recueillir quelques épaves dans le naufrage de l'État.

Mais que sera-ce donc que cette liberté, si sans cesse vous sapez les fondements du pouvoir, qui est le premier besoin des peuples?

« C'est le pouvoir qui veille aux côtés du citoyen, sur sa vie, sur ses biens, sur son honneur, qui garde la borne des héritages et le seuil du domicile, qui règle et assure les transactions, qui protége le travail, qui prend sous sa garde les capitaux, qui établit la paix, crée la sécurité, donne et conserve par la stabilité des lois et des frontières, ces loisirs intellectuels et féconds d'où naissent les pompes des arts, les découvertes des sciences, les créations des lettres, les spéculations de la philosophie, les conquêtes pacifiques et les institutions bienfaisantes de la religion, toute cette noble part enfin des destinées et des grandeurs humaines; c'est lui qui assure ainsi à l'existence sociale tous ses développements et ses douceurs. C'est par le pouvoir que la société subsiste, c'est en lui qu'elle réside tout entière. Il lui sert à la fois de lien et de rempart; il défend au dedans ses mœurs, ses intérêts, ses lois; au dehors ses droits et sa puissance. En un mot, l'indépendance et l'ordre, tels sont les bienfaits du pouvoir. Qu'il disparût un jour, la société serait dissoute.... La société enfanta le pouvoir pour sa sauvegarde, la civilisation, pour la sienne, enfante la liberté. Mais cette liberté intelligente et sensée n'entendra pas mettre à néant ce pouvoir sans lequel elle n'eût jamais pris naissance, sans lequel elle ne vivrait pas un jour. Elle veut le partager, le diviser, lui créer des contre-poids sans lui retrancher des forces, instituer des ressorts nou-

veaux, plus que briser les anciens ressorts. Elle ne détruit pas le pouvoir; elle l'élève, elle le consacre, elle le complète (1). »

Eh bien! tout le travail, tous les efforts de l'opposition ne tendaient qu'à discréditer, qu'à affaiblir, qu'à miner le pouvoir, qu'à renverser ce boulevard de la sécurité, de l'ordre et de la paix publique.

Le mariage du duc de Montpensier avec une princesse d'Espagne, l'infante dona Luisa (2), ne pouvait pas ne pas déplaire aux ennemis de la royauté de juillet; et l'on vit, chose étrange! une partie de la presse française opposer à cette alliance un langage à peu près pareil à celui des Anglais (3).

Et puis, lorsque ces feuilles étrangères s'élevèrent avec force contre leur propre gouvernement, en lui reprochant de nous avoir laissé prendre, en Espagne, une trop grande influence, le *Comité central* de l'opposition constitutionnelle française adressa, le 3 juin 1847, à ses correspondants, une circulaire dans laquelle on reprochait à notre gouvernement « une résistance *obstinée, systématique, in-* « *vincible* à toutes les mesures utiles, fructueuses, etc.; « *l'abandon passif et calculé de notre influence, là même où* « *l'on avait prétendu, par une alliance de famille,* la consti-

---

(1) M. DE SALVANDY, *Vingt mois ou la révolution et le parti révolutionnaire*, p. 45 et suiv.

(2) 10 octobre 1846.

(3) La presse anglaise invoquait l'article 6 du traité d'Utrecht. Mais cet article et la renonciation des ducs de Berry et d'Orléans à leurs droits sur la couronne d'Espagne, ainsi que celle du roi Philippe V, sur ses droits à la couronne de France, n'avaient évidemment qu'un but qui s'y trouve d'ailleurs formellement exprimé, la réunion des deux couronnes sur une même tête. Mais ces renonciations ne pouvaient avoir pour résultat l'exclusion de toute alliance entre la maison des Bourbons de France et celle des Bourbons d'Espagne. Et, en effet, de nombreuses alliances ont eu lieu entre ces deux maisons, sans qu'elles aient jamais éprouvé le moindre obstacle, comme contractées en violation des traités.

« tuer d'une manière solide et durable ; le désordre tou-
« jours croissant des finances, et un déficit de cinq cent
« millions, auquel on ne s'occupait pas de pourvoir ; une in-
« croyable incurie dans toutes les administrations, de hon-
« teux gaspillages, et ces scandales publics qui, éclatant
« tout à coup, portaient la tristesse et l'effroi dans l'âme de
« tous les honnêtes gens... »

Ce dernier grief faisait allusion à l'accusation dirigée, pour fait de corruption, contre M. Teste, pair de France, ancien ministre des travaux publics.

Les débats de cette triste et dégoûtante affaire, commencèrent le 8 juillet, devant la cour des pairs.

L'accusé, accablé par les preuves, tenta de se suicider, n'osa point paraître devant ses juges, et fut condamné, le 17 du même mois, à la dégradation civique, à trois ans de prison, à 94,000 fr. d'amende, et au versement d'une pareille somme dans la caisse des hospices, à titre de restitution (1).

Un crime abominable, qui eut lieu peu de temps après, souleva au plus haut degré l'indignation publique, et fit, dans l'esprit des masses, un grand tort au gouvernement, quoique ce ne fût pourtant qu'un crime privé.

Dans la nuit du 17 au 18 août, la duchesse de Praslin, fille unique du maréchal Sébastiani, et mère de plusieurs enfants, fut assassinée dans son lit, et l'état de son cadavre indiquait qu'une vive résistance avait été par elle opposée aux efforts de son assassin.

Or, l'assassin était un pair de France, le descendant d'une famille illustre ;

---

(1) Le général Despans-Cubières, pair de France, un sieur Parmentier et un sieur Pellapra, convaincus d'avoir corrompu le ministre pour obtenir une concession de mine de sel gemme située dans le département de la Haute-Saône furent condamnés à la dégradation civique et chacun à 10,000 francs d'amende.

C'était l'époux de la victime...

C'était le duc de Praslin.

La nouvelle de ce crime fut, en quelques instants, répandue dans Paris, et le peuple exaspéré disait, dans sa colère : « Voilà les beaux exemples qui nous sont donnés par les grands; c'est donc d'en haut que part la corruption ! » et il frémissait de rage en pensant que peut-être on épargnerait la tête du coupable à cause de son nom.

Mais le meurtrier échappa, par un nouveau crime, à la justice humaine, en s'empoisonnant, six jours après, dans sa prison.

La foule douta du suicide, crut à une évasion, et tint rancune au gouvernement, qu'il accusait de s'y être prêté, au mépris de la morale et des lois.

Or, il s'opérait, à cette époque, un grand mouvement dans diverses villes de France, au sujet de la réforme électorale, provoquée par l'opposition pour embarrasser le pouvoir.

Un grand banquet avait eu lieu à Paris, le 9 juillet, à l'établissement du *Château-Rouge*, et l'on y avait refusé un toast *au roi constitutionnel*.

Une circulaire du *comité central des électeurs de l'opposition du département de la Seine* avait été adressée, le 1er août, aux comités de province, pour les exciter à tenir de semblables banquets, et les députés réformistes allaient de tous côtés présider ces réunions (1).

C'était là, au milieu des excitations de la table et des vins pétillants, que de joyeux convives dépeçaient la royauté, déchiraient le pouvoir à belles dents, réglaient le menu de l'Etat et décrétaient cette fameuse *réforme qui*, d'après la circulaire, *devait conduire à toutes les autres*.

---

(1) M. Thiers, il faut lui rendre cette justice, ne voulut paraître à aucun de ces banquets.

Et les hommes sérieux se demandaient, avec inquiétude, comment finirait cette lutte, si ouvertement engagée, contre l'ordre établi.

La situation devenait, en effet, fort grave, car l'opposition faisait de grands progrès et ralliait beaucoup de prosélytes avec son seul mot de *réforme*, tandis que le gouvernement croyait devoir tenir ferme, et ne faire en ce moment aucune concession pour ne point paraître céder aux exigences d'un parti qui ne savait rien demander qu'avec l'injure et la menace.

Sous un gouvernement plus robuste et plus fort, cette résistance eût été de la fermeté, eût été un devoir, car les gouvernements sont faits pour diriger, pour commander et non pour obéir ; pour être à la tête du pays et non à la queue des partis.

Mais la dynastie de juillet se trouvait dans une position si délicate qu'il semblait plus prudent d'user de ménagements et d'apaiser ces agitations, soit en accordant la réforme, soit en appelant au pouvoir la gauche constitutionnelle, qui, au fond, ne voulait rien de plus.

Et cette dynastie se serait ainsi retrempée, raffermie en enchaînant à ses destinées le parti qui troublait l'Etat.

Le 28 décembre 1847, le roi se rendit au Palais-Bourbon pour l'ouverture des chambres et prononça un discours, dont on remarqua principalement les passages suivants :

« ..... Messieurs, plus j'avance dans la vie, plus je con-
« sacre avec dévouement au service de la France, au soin
« de ses intérêts, de sa dignité, de son bonheur tout ce que
« Dieu m'a donné d'activité et de force. Au milieu de l'agi-
« tation que fomentent des *passions ennemies ou aveugles*,
« une conviction m'anime et me soutient, c'est que nous
« possédons dans la monarchie constitutionnelle, dans
« l'union des grands pouvoirs de l'Etat les moyens assurés
« de surmonter tous ces obstacles et de satisfaire à tous les

« intérêts moraux et matériels de notre chère patrie. Main-
« tenons fermement, selon la charte, l'ordre social et toutes
« ses conditions. Garantissons les libertés publiques et tous
« leurs développements. Nous transmettrons intacts aux
« générations, qui viendront après nous, le dépôt qui nous
« est confié, et elles nous béniront d'avoir fondé et défendu
« l'édifice à l'abri duquel elles vivront heureuses et libres. »

Les mots *passions ennemies ou aveugles* soulevèrent dans la presse et à la tribune toutes les colères de l'opposition. Mais est-ce que les promoteurs des banquets étaient des *amis* de la monarchie, eux qui rejetaient le nom du roi du programme des toasts et des discours qu'on prononçait dans ces réunions?

Etaient-ce des *amis* de la charte et de l'ordre, ces radicaux, ces communistes, qui débitaient tout haut leurs doctrines anarchiques et leurs plans insensés?

Etaient-ils des hommes bien *clairvoyants*, ceux qui, tenant à la monarchie et à la charte, faisaient cause commune avec les ennemis déclarés de la charte et de la monarchie, et qui ne voyaient pas que ces auxiliaires, au lieu d'une réforme légale, voulaient une révolution.

On s'écriait que le mot *aveugles* était *inconvenant, inconstitutionnel;* malheureusement il n'était que trop vrai; « et, comme l'a dit un publiciste, pour l'honneur de ceux-là même qui lui adressaient ce reproche, il vaut mieux qu'il soit vrai. »

L'opposition, vaincue dans le vote de *l'adresse*, suivit sa marche ordinaire, et, dans une réunion composée de plus de cent députés, déclara :

« Que cette adresse constituait, de la part de la majorité,
« une violation flagrante, audacieuse des droits de la mino-
« rité, et que le ministère, en entraînant son parti dans un
« acte aussi exorbitant, avait tout à la fois méconnu un des
« principes les plus sacrés de la constitution, violé, dans la

« personne de leurs représentants, un des droits les plus
« essentiels des citoyens, et, par une mesure de salut mi-
« nistériel, jeté dans le pays de funestes ferments de divi-
« sion et de désordre... »

Après cette singulière tirade, qui faisait dire aux niais que la majorité violait la charte, la déclaration ajoutait :

« Que, quant au droit de réunion des citoyens, droit que
« le ministère prétendait subordonner à son bon plaisir et
« confisquer à son profit, l'assemblée, unanimement con-
« vaincue que ce droit, inhérent à toute constitution libre,
« était d'ailleurs formellement établi par nos lois, avait ré-
« solu d'en poursuivre le maintien par tous les moyens lé-
« gaux et constitutionnels.

« Qu'en conséquence, une commission avait été nommée
« pour s'entendre avec le comité des électeurs de Paris et
« pour régler, de concert, le concours des députés au ban-
« quet qui se préparait à titre de protestation contre les pré-
« tentions de l'arbitraire... »

Et, enfin, ces hommes, qui se disaient constitutionnels tout en s'insurgeant contre le principe fondamental qui, dans tous les pays libres, consacre le droit des majorités, annonçaient :

« Que, pour exprimer leur réprobation contre l'excès de
« pouvoir commis à leur égard, ils avaient résolu, à l'una-
« nimité, qu'aucun d'entre eux, même ceux que le sort dé-
« signerait pour faire partie de la grande députation, ne par-
« ticiperait à la présentation de l'adresse. »

Ainsi ce n'était plus une lutte légale, une lutte parlementaire que ces Messieurs allaient engager, c'était une provocation purement révolutionnaire, c'était un outrage aux lois, à la charte, au Parlement, à la royauté ; c'était un appel à l'émeute ;

C'était, en un mot, l'insurrection.

Et tout cela se faisait sans hésitation, hardiment, réso-

lument, bien plus résolument que s'il se fût agi de sauver la patrie en marchant contre l'étranger.

Plus de cent députés se font inscrire pour prendre part au banquet réformiste.

C'est à midi, le 22 février, qu'on doit se mettre à table, dans un vaste enclos situé à Chaillot.

Les souscripteurs sont nombreux ; il en vient des départements, il y en a trois de la Chambre des pairs.

On ne parle, on ne s'occupe partout que de la *grande manifestation.*

La population est inquiète et le gouvernement commence à s'émouvoir, car un manifeste, publié dans les journaux de l'opposition, convoque les jeunes gens des écoles, les gardes nationaux, et leur assigne les places qu'ils doivent occuper dans le cortége, en disant, toutefois, « qu'il s'agit d'une *protestation légale et pacifique,* qui doit être surtout puissante par le nombre et l'attitude ferme et tranquille des citoyens. »

Le préfet de police fait aussitôt (21 février) afficher une proclamation pour dénoncer aux habitants de Paris les intentions et le but de l'opposition en appelant une manifestation publique, dangereuse pour le repos de la cité ; et ce magistrat invite tous les bons citoyens à se conformer aux lois, à ne se joindre à aucun rassemblement, de crainte de donner lieu à des troubles regrettables.

Le même jour, à la Chambre des députés, une vive discussion s'engage entre le ministre de l'intérieur et M. Odilon Barrot sur le *manifeste* publié la veille.

Celui-ci prétend que l'opposition n'a fait qu'user d'un droit concédé par la charte.

Le ministre soutient que le manifeste viole toutes les lois sur lesquelles repose la tranquillité publique : la loi sur les attroupements, puisqu'on provoque un attroupement ; la loi sur la garde nationale, puisque l'on convoque la garde

nationale, qui n'a d'ordre à recevoir que de ses chefs. Ce manifeste n'est rien autre chose qu'un gouvernement improvisé à côté du gouvernement légal et constitutionnel.

Le ministre déclare, en conséquence, que chargé de maintenir l'ordre public, il le maintiendra par tous les moyens qui sont à sa disposition.

Ebranlés par ces paroles menaçantes, les députés de l'opposition délibèrent le même soir, prennent la résolution de ne pas se rendre au banquet et décident qu'un acte d'accusation sera proposé contre le ministère.

Ces différentes résolutions circulent dans Paris; l'agitation des esprits redouble, et chacun sent que l'on touche à de graves événements.

Des attroupements nombreux se forment le lendemain et viennent, de tous les quartiers, au chant de la *Marseillaise* et du chœur des *Girondins*, inonder la place de la *Concorde* et les abords du Palais-Bourbon.

Refoulées par la force publique, ces masses se dispersent, élèvent quelques barricades, enfoncent des boutiques d'armuriers et engagent la lutte avec la troupe dans quelques rues étroites du quartier Saint-Martin.

La garde nationale est convoquée le lendemain 23, et le rappel, qu'on entend sur divers points, vers le milieu de la journée, semble un cri d'alarme et de détresse poussé par le gouvernement.

Mais ce n'est plus, comme autrefois, pour combattre que quelques légions prennent les armes; c'est au cri de : *Vive la réforme! A bas le ministère!* qu'elles se présentent dans les rues, sur le théâtre du combat; et l'action de la force publique se trouve ainsi paralysée; et l'insurrection gagne de plus en plus.

Les ministres offrent leur démission; le roi l'accepte et fait appeler M. Molé pour le charger de la formation d'un nouveau cabinet.

Cette nouvelle apaise les esprits, la lutte cesse, la confiance est sur tous les visages, on s'aborde avec émotion, avec joie, et le soir tout Paris est illuminé.

Mais le parti révolutionnaire, qui se cachait sous le masque de la *réforme*, voyant son espoir déçu et son œuvre manquée, tente alors de rallumer la colère du peuple à l'aide d'un coup atroce.

Un homme, qui maintenant n'ose plus se nommer, mais que tout le monde nomme, s'avance, à la tête d'une bande, vers la troupe qui stationne paisiblement sur le boulevard, fait feu sur elle et provoque une décharge qui tue plusieurs personnes.

Le plan a réussi; la bande ramasse les morts, les jette dans un tombereau, parcourt la ville avec ce char funèbre, éclairé par des torches, et, faisant montre de ces cadavres, elle crie de tous côtés : *Aux armes ! on assassine le peuple !*

Et la foule, à ce spectacle, à ces cris, ne pense plus qu'à la vengeance.

D'innombrables barricades sont dressées en quelques instants, des milliers de travailleurs sont à l'œuvre, l'illumination s'éteint, le son du tocsin retentit dans les airs.

Partout on veille, partout on s'émeut, partout on s'agite dans cette terrible nuit.

Il est une heure du matin (24 février).

M. Thiers, mandé par le roi, arrive aux Tuileries, accepte la présidence du conseil avec M. Barrot pour collègue à l'intérieur, adresse une proclamation aux habitants de Paris, annonce que l'ordre est donné de suspendre le feu, indique le nom des nouveaux ministres et s'efforce de rétablir le calme en se présentant avec son collègue aux légions et aux groupes armés répandus dans la ville.

Mais leurs efforts sont sans succès.

Le maréchal Bugeaud, auquel le dernier cabinet avait fait donner, quelques heures auparavant, le commandement

des troupes, est, dit-on, un obstacle au rétablissement de la paix publique, et, sur la demande de M. Thiers, le maréchal est révoqué.

Cependant, un bruit confus se fait entendre aux environs du château; quelques coups de fusil sont tirés du coin de la rue de l'Echelle, et l'on annonce que la troupe rend ses armes au peuple.

Le roi descend alors des Tuileries, monte à cheval, passe la revue des troupes qui se trouvent dans la cour, rentre dans ses appartements, apprend qu'il est lui-même un obstacle et signe son abdication en faveur de son petit-fils, le comte de Paris.

Déja la foule, indifférente à cette nouvelle qu'on vient lui annoncer, s'avance vers le Carrousel.

Louis-Philippe et la reine sortent des Tuileries, passent par le jardin, arrivent sur la place de la *Concorde*, montent en voiture et s'éloignent rapidement par la route de Saint-Cloud.

La Chambre des députés entre en séance à midi et demi et se déclare en permanence.

A une heure, la duchesse d'Orléans arrive avec ses deux fils; le duc de Nemours l'accompagne avec une faible escorte d'aides-de-camp et de gardes nationaux. Un grand silence se fait dans l'Assemblée.

Chacun attend dans l'anxiété :

Que va-t-on faire ? que va-t-il se passer? quelle sera l'issue de ce grand drame qui va décider du sort de la nouvelle dynastie?... quel moment! quelle scène! quelle situation solennelle et terrible! quel sujet d'émotions, quelles inspirations, quelles excitations pour enflammer l'éloquence dans un cœur généreux! Et quelle gloire pour la chambre, si, à la grandeur des périls, elle sait opposer la grandeur de Boissy d'Anglas!

M. Dupin prend la parole et dit quelques mots au sujet

de l'abdication du roi en faveur du comte de Paris avec la régence de la duchesse d'Orléans.

Le centre en masse crie aussitôt *vive le roi! vive le comte de Paris! vive la régente!* et M. Dupin continuant demande que la chambre fasse inscrire au procès-verbal les acclamations qui viennent de saluer le comte de Paris comme roi de France, et la duchesse d'Orléans comme régente!

En ce moment une troupe de gardes nationaux se précipite dans l'enceinte, après avoir enfoncé les portes et repoussé les huissiers.

M. Marie et, après lui, M. Crémieux montent à la tribune et demandent l'institution d'un gouvernement provisoire.

M. de Genoude exige le concours du peuple.

M. Odilon Barrot fait un appel à l'union, au patriotisme, afin de sauver le pays de la guerre civile :

« Notre devoir, ajoute-t-il, est tout tracé ; il a heureusement cette simplicité qui séduit une nation ; il s'adresse à son courage et à son honneur. La couronne de juillet repose sur la tête d'un enfant et d'une femme. » Le centre applaudit ; la princesse se lève et salue. Le jeune comte de Paris suit l'exemple de sa mère.

M. de Larochejaquelein succède à M. Barrot, et après avoir dit qu'il appartient à ceux qui ont toujours, dans le passé, bien servi les rois, de parler en ce moment du pays, de parler des peuples, prononce, en haussant la voix, ce blasphème :

« Aujourd'hui ; vous n'êtes plus rien ici ; entendez-« vous ? plus rien. »

Et la Chambre était le seul pouvoir public qui fût encore debout.

L'orateur, rappelé à l'ordre, se dispose à continuer.

Mais tout à coup une foule d'hommes armés fait irruption dans la salle avec un grand tumulte et d'effrayantes

vociférations : tous les sabres sont hors du fourreau ; toutes les mains s'agitent ; le président est mis en joue et disparaît de son siége ; la plus horrible confusion règne dans l'Assemblée.

Les députés ne pensent plus qu'à fuir.

Et la duchesse d'Orléans, ses deux fils et le duc de Nemours ne parviennent à s'échapper qu'à travers mille périls.

Ces bandes qui sont venues envahir la Chambre, les généraux, à la tête de troupes nombreuses, les ont laissé passer ; ils les ont vues attaquer des postes, massacrer leurs défenseurs, et ils ne sont pas intervenus.

Ils ont vu ces bandes face à face devant leurs bataillons, et ils n'ont pas permis à ces bataillons de se défendre ; ils les ont laissé désarmer.

Chacun se croit enchaîné par un ordre, par le devoir de la discipline ; aucun ne pense au devoir de sauver les institutions, de sauver le pays.

Ah ! ils comprirent bien mal l'intérêt de la France et leur propre gloire ; ils laissèrent échapper la plus belle occasion de s'illustrer dans les souvenirs de l'histoire et de la reconnaissance nationale.

Il n'y a plus de royauté, plus de ministres, plus de gouvernement, plus de force militaire, plus de chambre ; sept ou huit députés de l'extrême opposition sont seuls restés dans la salle où la foule armée menace, commande, accueille ou rejette les noms des membres du gouvernement provisoire présentés par M. Ledru-Rollin.

On se rend ensuite à l'Hôtel-de-Ville, appelé par un écrivain les *Tuileries du peuple ;* et le lendemain le gouvernement provisoire dissout la chambre des députés, interdit à la Chambre des pairs de se réunir et déclare que le gouvernement de la France est le gouvernement *républicain.*

Ainsi tomba la dynastie de 1830 ; sortie des barricades,

elle finit sous les barricades; une révolution l'avait portée au trône; une révolution l'en renversa.

Et cependant, Louis-Philippe était un religieux observateur de la charte, un prince habile, un prince honnête homme, un prince clément, libéral, généreux, quoiqu'il passât pour ne pas l'être; un prince enfin qui méritait de régner, et qui régnerait encore si l'opposition constitutionnelle eût moins ambitionné le pouvoir, et si les peuples ne se lassaient point d'être heureux (1).

---

(1) Louis-Philippe est mort à Claremont (Angleterre) le 26 août 1850, après avoir rempli ses devoirs religieux avec beaucoup de piété. Il était âgé de soixante-dix-sept ans.

Les partisans de la branche aînée ont accusé ce prince d'avoir, pendant quinze ans, conspiré contre elle afin d'arriver au trône; mais cette accusation me paraît peu fondée. Louis-Philippe voyait les fautes du gouvernement de Charles X, l'aveuglement de la cour, la force de l'opposition, et, prévoyant une catastrophe, se tenait prêt à en profiter dans l'intérêt de sa maison; rien ne prouve qu'il ait agi, tout indique qu'il attendait.

Et cette couronne qu'il ambitionnait, il ne lui était d'ailleurs guère permis de ne point l'accepter lorsqu'elle fut tombée du front de son prédécesseur; la refuser eût été sans doute un acte généreux et sublime, mais ce refus eût été sans profit pour la branche aînée, eût obligé le prince et sa famille à sortir du royaume, et nous eussions eu 1848 dès 1830.

Le règne de Louis-Philippe n'a pas été sans grandeur et sans profit pour la France; il nous donna dix-huit ans de paix et de prospérité; il comptera dans l'histoire comme une époque des plus heureuses, comme l'ère de la monarchie constitutionnelle, du régime des majorités légales.

«... Nul homme, dans notre temps, écrit un publiciste (*), n'a été éprouvé par de plus étonnantes vicissitudes. Et qui oserait dire qu'il eût mieux supporté que lui la bonne et la mauvaise fortune? Les contrastes de sa vie ont été extraordinaires. Né, pour ainsi dire, tout près du trône, il a, par le hasard des circonstances, sous l'influence de son éducation et des exemples de son père, partagé les idées et les passions du peuple; il a été à la fois le soldat de la révolution et sa victime; héritier d'une des familles les plus opulentes de l'Europe, il a connu les nécessités de la vie et s'est vu obligé à gagner son pain pour vivre, comme le plus plébéien des réfugiés; il a lutté jusqu'à la fin de son émigration contre la tentation funeste de reconquérir sa patrie en s'armant contre elle; des

(*) *Constitutionnel* du 28 août 1850.

misères de l'exil, il s'est vu reporté au milieu de toutes les splendeurs de sa position princière, et plus tard au pouvoir royal ; et enfin, il redescend de ce sommet pour l'exil.

« ... Il avait vaincu les insurrections en restant toujours humain. Car c'est véritablement ce roi, qui, en fait, a détruit l'échafaud politique. Il est sorti des guerres civiles sans avoir sur lui une tache de sang. On l'a accusé d'avoir tâché le blason de sa famille par les révélations sorties de la citadelle de Blaye. C'était là une injustice. Quand cette captivité a eu lieu, la situation de la prisonnière était un fait ignoré. Et puis, si pouvant porter un grand échec à l'auteur de la guerre civile, Louis-Philippe eût opposé des raisons de parenté à la raison d'État justement invoquée, que n'eût-on pas dit : Qu'il était plus Bourbon que roi, qu'il préférait l'intérêt de sa race au sang de la France?

« Il y eût là une nécessité cruelle. Louis-Philippe n'a pas plus fait acte de mauvais parent qu'il n'a fait un acte inhumain dans tout son règne ; et il a poussé si loin la clémence, qu'il a été *renversé*, *en grande partie*, *par ses amnisties*.

« ... Louis-Philippe se regardait comme la clef de voûte de l'Europe. Il se persuadait qu'on était convaincu, comme lui, du service qu'il rendait au monde, et que ce sentiment universel était pour lui un inexpugnable rempart. Quelque temps après sa chute, tous les événements venaient lui donner raison; et il disait à un Français qui était venu le visiter : — Eh bien! quelles terribles funérailles on me fait de mon vivant! L'Europe est en feu! Toutes les capitales du continent sont en état de siége, ou menacées de bombardement. Je le disais bien à mon pays et au monde : Moi tombé, tout s'écroulera!

« Peu s'en est fallu que la prédiction ne s'accomplît. Cependant le monde politique se relève quand Louis-Philippe entre dans la tombe! Mais combien a coûté d'or et de sang cette laborieuse renaissance de l'ordre dans le monde! Au prix auquel les révolutions s'en vont, nous devons apprendre à ne plus les faire revenir. »

LXXXVIII.

RÉPUBLIQUE. — ÉTAT DE LA FRANCE APRÈS LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER. — CUPIDITÉ DU PARTI RÉPUBLICAIN. — CIRCULAIRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR. — TROUBLES A L'INTÉRIEUR ET A L'EXTÉRIEUR. — ASSEMBLÉE NATIONALE. — ATTENTAT DU 15 MAI. — ATELIERS NATIONAUX. — INSURRECTION DE JUIN. — MORT DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS. — MORT DE M. DE CHATEAUBRIAND. — NOUVELLE CONSTITUTION. — LE PRINCE LOUIS-NAPOLÉON ÉLU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — CONDUITE DE CE PRINCE. — EXPÉDITION DE ROME. — COUP DE MAIN TENTÉ PAR LES MONTAGNARDS. — TRIOMPHES DES ARMES FRANÇAISES A ROME. — RÉTABLISSEMENT DE L'AUTORITÉ DU PAPE. — PROSPÉRITÉ DE LA FRANCE. — VOEUX POUR LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION.

> Combien de fois, ô mon pays, dans ces derniers temps, tu as changé de lois, de monnaies, de magistratures, de mœurs et renouvelé les chefs de la cité! Tu ressembles à cette personne malade qui ne peut trouver de repos sur sa couche et qui tâche d'apaiser ses maux en changeant d'attitude.
>
> (DANTE, *Purgat.* Ch. VI.)

La république venait d'être établie par un coup de main.

Elle fut accueillie par la peur, respectée par la crainte de l'anarchie.

Elle avait été pour tous une chose imprévue.

Elle surprit, elle effraya, et chacun se crut reporté à 93.

Les Tuileries, le Palais-Royal étaient saccagés; le château de Neuilly était la proie des flammes; une riche habitation privée était pillée à Suresnes, et quelques stations de chemin de fer se trouvaient dévastées.

Des bandes, composées de figures sinistres, comme on n'en voit qu'en de tels jours, semblaient maîtresses de Paris.

Et tout Paris tremblait;

Et bientôt la France entière trembla comme Paris;

Commerce, industrie, travail, crédit, tout tombe à la fois;

Les plus grandes fortunes s'ecroulent, les capitaux disparaissent, la propriété même est ébranlée.

Les nouveaux détenteurs du pouvoir, sans cesse tenus en alerte par le rugissement de la multitude qui s'agite autour d'eux, qui s'indigne d'avoir encore des maîtres, et qui menace de tout détruire, contemplent en frémissant, le résultat de leurs œuvres.

Alors peut-être revinrent à l'esprit de quelques-uns d'entre eux, ces mémorables paroles de Tacite : « Les dissen-« sions et les troubles sont le triomphe des pervers, tandis « que l'ordre et la paix demandent des vertus. »

On avait proclamé la république, et l'on n'apercevait que les vices et les misères des républiques, l'on n'en voyait nulle part, ni les vertus, ni la grandeur.

La démagogie régnait, toutes les passions étaient déchaînées, et déjà la cupidité, l'ambition, l'égoïsme commençaient à se montrer.

Les places les plus importantes, les fonctions les plus élevées, les emplois les plus rétribués, devenaient la proie d'une coterie; et le plus scandaleux *népotisme* présidait à leur distribution.

Parents, amis, serviteurs des nouvelles puissances, chacun était repu, chacun avait son compte ouvert au budget.

Et tous ces hommes osaient se dire républicains, comme si l'abnégation et le désintéressement n'étaient plus, de nos jours, que la vertu des niais;

Et tous ces magistrats, tous ces fonctionnaires improvisés, prenaient déjà la morgue et l'arrogance de dictateurs au petit-pied;

Et les nouveaux gouvernants disaient au peuple, pour l'apaiser et le flatter :

Nous décrétons l'établissement d'ateliers nationaux;

La journée du travail est diminuée d'une heure;

Une commission va s'occuper du sort des travailleurs;

Nous abolissons les anciens titres de noblesse;

Le suffrage est direct et universel;

Et le peuple, qui avait payé de sa ruine et de son sang l'élévation de ces Messieurs, se montrait fort peu satisfait.

Et le ministre de l'intérieur, le citoyen Ledru-Rollin, écrivait aux commissaires, c'est-à-dire aux proconsuls envoyés dans les départements :

« Vos pouvoirs sont *illimités. Agents d'une autorité révolutionnaire, vous êtes révolutionnaires.....*

« La force armée est sous vos ordres..... Vous pouvez, dans les cas graves, *suspendre un chef de corps.....*

« Quant à la magistrature *inamovible*, vous la *surveillerez*, et si quelqu'un de ses membres se montrait publiquement hostile, vous pourriez user *du droit de suspension* que vous donne votre autorité *souveraine.....*

« Les *élections* sont votre grande œuvre..., il faut que l'Assemblée soit animée de l'esprit révolutionnaire..... »

Et tous les bons citoyens murmuraient hautement de cet étrange langage, et de l'autorité monstrueuse que le nouveau pouvoir conférait à ses agents au mépris de toutes les lois;

Et l'on venait hardiment, effrontément attaquer la bourse des contribuables, en ajoutant quarante-cinq centimes par franc au total des quatre contributions directes pour l'année 1848;

Et bientôt après, sous le titre de *travail*, on organisait la paresse dans les ateliers nationaux au prix de cent douze mille cinq cents francs par jour;

Et puis l'on supprimait le cadre de réserve pour les officiers généraux, et soixante-cinq d'entre eux étaient mis à la retraite;

Et, enfin, comme on espérait pouvoir mener encore le

peuple avec des mots, on inscrivait partout cette magnifique devise :

Liberté ! égalité ! fraternité !

Mais le commentaire suivant circulait dans le public :

Liberté de mourir de faim,

Egalité dans la misère,

Et *fraternité* de Caïn.

Il y avait des troubles et des désordres dans la plupart des villes de France ;

Il y en avait en Italie, en Allemagne, en Prusse, en Autriche, en Espagne, presque dans toute l'Europe, car la France ne peut remuer sans tout ébranler autour d'elle.

C'est au milieu de cet état de choses, au milieu des menaces et des provocations à la guerre intestine portées par une publication du *ministère de l'intérieur* (1), que les scrutins électoraux s'ouvrent et que fonctionne sous la pression de la peur, cette immense et terrible machine du suffrage universel.

En quelques lieux, on signale la fraude, presque partout des faits d'intimidation, de violence, et d'effroyables collisions.

L'Assemblée nationale est composée de neuf cents membres, payés à vingt-cinq francs par jour, ce qui vient grever le budget de vingt-deux mille cinq cents francs, par chaque période de vingt-quatre heures; ce qui forme un petit capital de *huit millions deux cents douze mille cinq cents francs*, pour les trois cents soixante-cinq jours de l'année.

Cette Assemblée se réunit le 4 mai, nomme une commission exécutive de cinq membres (2); et le 15 du même mois, pendant qu'elle est en séance, la salle est envahie par une multitude effrayante qui, sous le prétexte d'une péti-

---

(1) *Le Bulletin de la république.*

(2) MM. Arago, Garnier-Pagès, Marie, de Lamartine, Ledru-Rollin.

tion en faveur de la Pologne, vient tenter un nouveau 24 février.

Les émeutiers s'emparent de la tribune, en chassent le président, prononcent, *au nom du peuple*, la dissolution de l'Assemblée nationale, proclament, au milieu du plus affreux tumulte, un nouveau gouvernement; et, pour en faire l'installation, se rendent à l'Hôtel-de-Ville, où ils entrent triomphants, et d'où, quelques instants après, leurs chefs sortent captifs;

Et cette insurrection des démagogues des clubs, qu'on aurait pu prévenir, mais qu'on aima mieux laisser faire pour se débarrasser des hommes qu'on craignait, se termina de la sorte;

Et la coterie, délivrée de ses compétiteurs, naguère ses amis, ne songea plus qu'à profiter de sa victoire;

Et six jours après (1), on célébrait, au prix de *neuf cents mille francs*, la fête de la *Concorde*, au milieu des divinités de la Fable, que le bon goût, le bon sens et la religion des ministres avaient ressuscitées pour faire les honneurs de la solennité (2);

Et puis, l'Assemblée nationale votait un projet de loi prononçant le bannissement de la famille d'Orléans, se faisait garder par des forces imposantes, décrétait d'*urgence* une nouvelle loi sur les attroupements, car il y avait des attroupements tous les jours, accordait cent mille francs par mois à la commission du pouvoir exécutif; et, malgré les efforts de cette même commission, admettait, comme représentant de la nation, le *citoyen* Louis-Napoléon, qu'avaient élu plusieurs départements (3).

---

(1) 21 mai.

(2) Ces ministres, nommés le 11 mai par la commission du pouvoir exécutif, étaient MM. Bastide, Recurt, Crémieux, Carnot, Charras, le vice-amiral Casy, Flocon, Duclerc, Bethmont, Trélat.

(3) Trois membres de la famille de Napoléon avaient été déjà admis;

Mais ce prince, apprenant que son élection était un prétexte de troubles, envoyait sa démission et continuait à vivre dans l'exil.

Cependant, la dépense des ateliers nationaux était de jour en jour devenue plus considérable, et, dans l'Assemblée nationale, pas un représentant ne prenait la défense de cette institution dangereuse pour l'Etat, ruineuse pour les finances, pour l'industrie, et qui habituait au désœuvrement cent mille ouvriers laborieux, occupés et paisibles avant la révolution de février (1);

Et comme ces cent mille hommes avaient subi l'influence des mauvaises doctrines depuis qu'on leur avait ouvert une carrière de misère et d'oisiveté, on craignait de leur part, quelque entreprise désespérée, non plus, seulement, contre l'ordre politique, mais contre l'ordre *social;*

Et le 22 juin, on lisait dans le *Moniteur*, que la commission du pouvoir exécutif avait donné des ordres pour que les ouvriers des ateliers nationaux, de dix-sept à vingt-cinq ans, contractassent des engagements dans l'armée, ou que, sur leur refus, ils ne fussent plus reçus dans ces ateliers;

Et dès le lendemain, les ouvriers s'armaient, élevaient des barricades, faisaient feu sur la garde nationale et commençaient cette épouvantable et terrible lutte qui, pendant quatre jours, ensanglanta Paris.

Le monde entier connaît le sublime dévouement, la glorieuse et sainte mort de l'archevêque, cette mort *du bon pasteur qui donne sa vie pour ses brebis.*

---

mais la commission du pouvoir osait soutenir que cette dérogation à la loi de bannissement portée contre cette famille, était tout *individuelle* et ne s'étendait ni de droit, ni de fait aux autres membres de la famille.

(1) Les ateliers nationaux ont coûté 14 millions au trésor; et, pour donner une idée des travaux qui s'exécutaient dans ces ateliers, il suffit de dire que, d'après un état annoté par l'ingénieur, le prix du mètre cube de terrassement y est revenu à plus de 16 francs, tandis qu'il n'aurait été payé que 54 *centimes* à un entrepreneur.

Il était venu, sur cette scène de désolation, se jeter entre les combattants pour apaiser le carnage et supplier les insurgés de déposer les armes.

Il était venu s'exposer au martyre pour accomplir une mission de charité; Dieu agréa le sacrifice et donna la palme à son serviteur.

Partout fut pleuré, admiré, glorifié Mgr Denis-Auguste Affre, ce savant et vertueux prélat, ce héros chrétien qui, par un pressentiment prophétique ou par un secret avertissement de Dieu, avait écrit dans son mandement de prise de possession de son siége, le 6 août 1840, ces touchantes paroles : *La paix soit avec vous!... Nous ne venons ni gouverner, ni troubler la cité,* MAIS OFFRIR UNE VICTIME! *Pacificus-ne est ingressus tuus? Et ait : Pacificus; ad immolandum Domino veni* (1).

L'insurrection était enfin vaincue, mais la victoire avait coûté bien cher; plusieurs généraux l'avaient payée de leur vie, de nombreuses familles étaient dans le deuil, la garde nationale, la troupe, la garde mobile avaient fait de grandes pertes.

L'Assemblée nationale, qui, dès le second jour du combat, avait mis Paris en état de siége et délégué tous les pouvoirs exécutifs au général Cavaignac, décrétait, le lendemain du jour où la lutte était terminée, que :

« Les individus détenus, qui seraient reconnus avoir pris part à l'insurrection du 23 juin et jours suivants, seraient transportés, par mesure de sûreté générale, dans les possessions françaises d'outre-mer autres que celles de la

---

(1) Voy. l'excellente *Esquisse biographique de Mgr Affre*, par M. HENRY DE RIANCEY, Paris 1848.

L'Assemblée nationale rendit le 17 juillet 1848, un décret portant qu'un monument serait élevé au nom et aux frais de la république sous les voûtes de l'église métropolitaine de Notre-Dame de Paris, à la mémoire de l'archevêque.

Méditerranée, et que leurs femmes et leurs enfants seraient admis à partager leur sort. (1).

Le moment était mal choisi pour rendre un tel décret, car, en matière pénale, il faut procéder de sang-froid, avec calme, écarter toute passion et scruter soigneusement sa conscience, afin qu'une rigueur, même utile, ne puisse point paraître une rigueur exagérée.

Le calme était revenu, mais on n'était pas encore rassuré.

L'ordre régnait, mais au milieu des ruines, au milieu d'un appareil de guerre, au milieu d'un *qui-vive* continuel.

Et la population attendait.

La mort d'un des plus grands écrivains de ce siècle, du vénérable chef de notre littérature, de M. de Châteaubriand, eût, dans tout autre temps, excité d'universelles émotions; mais on était épuisé par les émotions politiques, et la nouvelle de cette mort fut à peine entendue.

Au moment où expirait l'auteur du *Génie du Christianisme* (2), un prêtre et une sœur de charité priaient, agenouillés au pied de son lit. Heureuse, douce et sainte fin pour cet homme célèbre qui, après avoir trouvé sa gloire terrestre à célébrer la religion, recevait à cette heure suprême, de la religion reconnaissante, les récompenses du ciel!

Obscur et humble ouvrier, travaillant à la même vigne, puissé-je mériter un semblable bienfait! puisse une telle assistance sanctifier mes derniers moments! puissé-je, tenant d'une main la croix du rédempteur, et de l'autre la main d'un fils bien-aimé, attendre en paix l'heure de la délivrance et mériter d'être à jamais réuni, dans la cité céleste, à l'âme si bonne, si pieuse et si pure de l'épouse que Dieu m'avait donnée et que Dieu m'a reprise, pour rame-

---

(1) Décret du 27 juin 1848.
(2) 4 juillet.

ner, par l'affliction, mon esprit et mon cœur vers les choses d'en haut (1).

. . . .

Les hommes du pouvoir n'étaient déjà plus les mêmes.

Le général Cavaignac présidait un nouveau ministère, et l'ancienne commission exécutive avait cessé d'être dès le 24 juin.

Ce même jour, plusieurs journaux avaient été suspendus et M. de Girardin arrêté.

La liberté de la presse et la liberté individuelle avaient subi l'application de la maxime si précieuse pour les dictateurs : *Le salut du peuple est la suprême loi.*

De telle sorte qu'une révolution, qui s'était faite au nom de la *réforme*, avait pour résultat la violation du droit de propriété, de la liberté des opinions, de la liberté des personnes, parce que, au jugement du chef exécutif, « les *dé-* « *clamations imprudentes* du journaliste en question auraient « perdu la république, la nation, la société européenne tout « entière (2). »

Dans le rapport fait au roi Charles X par un de ses ministres, en juillet 1830, on ne parlait pas autrement, mais on n'allait pas si loin.

Une commission d'enquête, nommée par l'Assemblée nationale, avait reçu pour mission de recueillir, sur les journées de juin et sur l'attentat du 15 mai, les plus amples renseignements.

Le premier témoin entendu, M. François Arago, répond que :

« Tout le mal vient des dangereuses utopies de M. Louis « Blanc; que les circulaires de M. Ledru-Rollin faisaient « le plus mauvais effet....

(1) Ennemonde-Louise Alcan, morte à Paris à l'âge de vingt-huit ans, le 2 juillet 1846, inhumée à Passy.

(2) Réponse de M. le général Cavaignac à M. de Girardin.

« Qu'on avait donné l'ordre au général Cavaignac d'en-
« voyer des troupes au Panthéon et que cet ordre ne fut
« point exécuté. »

M. Garnier-Pagès dépose dans le même sens.

« Au 15 mai, dit M. de Lamartine, nous fûmes trompés « par l'*impéritie* des chefs de la force publique... »

Et puis, venant aux événements de juin, le témoin déclare que, bien avant cette époque, l'ordre avait été donné au général Cavaignac, d'entourer l'Assemblée nationale de troupes.

Qu'il avait été convenu de porter à 60,000 hommes, indépendamment de la garde nationale, les forces qui devaient protéger Paris.

Qu'il avait *obsédé* le général de ses observations à cet égard.....

Qu'il fut étonné du peu de troupes qu'il y avait.

« Et je suis, ajoute-t-il, forcé de dire qu'il y avait, dans l'administration de la guerre, quelque chose qui ne répondait point à notre confiance (1). »

M. Ledru-Rollin confirme la déposition du précédent témoin, et M. Marie celle de M. Arago.

« La commission exécutive, dit M. Caussidière, ancien préfet de police, *ne me paraissant pas marcher convenablement*, on la remplaçait par des combinaisons dans lesquelles on me faisait entrer..... Au 15 mai, il y a eu faute, mais personne n'a su ce qu'il faisait ou ce qu'il voulait faire... La cause première du 23 juin, c'est la misère.

M. Jules Favre, ancien secrétaire général au ministère de l'intérieur, vient déclarer qu'il trouvait *la police mal faite*.

Que le système de M. Caussidière consistait à faire descendre sur la voie publique, quand il rencontrait une opposition à ses vues.

(1) M. Cavaignac était alors ministre de la guerre.

« Que c'est un homme très-délié et très-dangereux; qu'on voulait le destituer le 15 mai au soir et le faire arrêter, *mais que la difficulté était grande, à cause des préparatifs de guerre faits à la préfecture de police.* »

Le témoin convient qu'il a lui-même rédigé quelques-unes des fameuses circulaires, et dit que « les *commissaires* étaient nommés sans discernement, sans aucun choix; qu'on prenait *les premiers venus.* »

Il nous apprend que M. Ledru-Rollin avait confié à Mme George Sand la rédaction des *Bulletins de la république.*

Il considère Louis Blanc et Albert comme des conspirateurs.

M. Trouvé-Chauvel, successeur de Caussidière à la préfecture de police, « ne doute pas que celui-ci ne se soit mêlé à l'affaire de juin comme à celle de mai, » et dit qu'à l'hôtel de la préfecture on fabriquait des balles *d'un caractère très-meurtrier.*

M. Crémieux, autre témoin, raconte que lorsque, le 24 février, ses collègues et lui allèrent à l'Hôtel-de-Ville pour procéder à leur installation comme gouvernement provisoire, ils trouvèrent la place occupée par MM. Marrast, Flocon, Louis Blanc et Albert.

Qui êtes-vous? demandèrent les arrivants à ceux qui les avaient devancés.

Ceux-ci répondirent : *Nous avons été nommés membres du gouvernement provisoire.*

— *Par qui?*

— *Par la société démocratique.*

« Si l'on nous avait demandé, à nous, ajoute le malin « narrateur, par qui nous avions été nommés nous-mêmes, « nous aurions bien pu dire: A la chambre, mais point par « la chambre, nous avions été nommés par l'acclamation « populaire; ils se disaient nommés par une acclamation « populaire; nous les acceptâmes d'abord comme nos se-

« crétaires. Plus tard, quand ils eurent traversé le feu avec « nous, nous avons supprimé le titre de secrétaires, ils « sont devenus membres du gouvernement provisoire. »

A merveille!

Et si MM. Barbès, Raspail, Blanqui, s'étaient également dits acclamés, et ils avaient bien le droit de le dire autant que tous les autres;

Et si tous les combattants de février étaient venus dire la même chose, et personne, plus qu'eux, n'avait le droit d'être écouté? Qu'eussiez-vous fait, monsieur Crémieux, vous et vos *légitimes* collègues?

Pourquoi donc s'étonner que la multitude ait, à son tour, voulu régner, puisqu'il suffit de l'acclamation de la moindre de ses fractions pour créer, pour constituer un gouvernement, pour être maître de la France?

Pourquoi blâmer et condamner l'*ambition*, le soulèvement des ouvriers, lorsqu'on entend M. Crémieux dire, en parlant d'Albert :

« *Nous étions aises d'avoir un ouvrier dans le gouvernement provisoire.*

Et pourquoi en étiez-vous aises? Parce que vous vouliez flatter la classe ouvrière, parce que vous cherchiez, avant tout, à vous en faire un point d'appui, parce que vous vouliez en faire un instrument pour vous maintenir au pouvoir. Et alors, quelle merveilleuse sollicitude vous étaliez pour ses intérêts! quelles belles promesses vous lui faisiez! quels doux loisirs vous lui donniez! quel magnifique avenir vous lui montriez! Vous ouvriez les Tuileries, le palais des rois, *aux invalides du travail*.

Il est donc facile de trouver la cause de l'attentat du 15 mai et des sanglantes journées de juin.

Cependant, vers la fin de septembre, le pays commençait à se rassurer.

Le prince Louis-Napoléon, nouvellement élu par cinq dé-

partements, venait d'être admis à l'Assemblée nationale, et déjà l'on voyait en lui le chef futur de l'Etat.

Ce nom si glorieux, si populaire, si magique, était comme le symbole de l'ordre public, de la sécurité publique, de la confiance publique, du crédit public, et chacun espérait des jours meilleurs ; et la coterie, qui avait escamoté la révolution à son profit, et trouvé sa fortune dans nos malheurs et nos misères, jetait déjà des cris d'alarme, car elle voyait la fin de son règne approcher.

Une nouvelle Constitution venait d'être votée. Semblable, sur beaucoup de points, à presque toutes les autres, celle-ci avait, de plus, l'avantage d'embrouiller le gouvernement, et d'ouvrir la porte aux plus graves conflits ; elle était, en outre, déclarée non sujette à révision avant l'espace de trois ans, et jusque-là il fallait, sans mot dire, la subir en toute obéissance et toute humilité, quelques imperfections, quelques vices, quelques périls qu'on y découvrît le lendemain de sa proclamation.

Et le peuple se demandait, dans sa bonne et grosse logique, si notre postérité se trouverait liée par une telle disposition, en supposant qu'on eût fixé le délai à deux ou trois cents ans ?

Et quelques-uns ajoutaient que les constituants auraient bien dû, par la même occasion, déterminer également une époque pendant laquelle il ne pourrait y avoir ni révolution, ni émeute, ni opposition, ce qui eût été d'une prévoyance, d'une utilité, d'une sagesse extrêmes, pour ne rien dire de plus.

Mais déjà la France entière était en mouvement.

Il s'agissait de l'élection du président de la république, et rien n'était ménagé par Messieurs du pouvoir pour écarter le prince Louis-Napoléon, pour faire échouer sa candidature, et pour tromper l'esprit public.

L'on riait de leur agitation, l'on s'indignait de leurs ma-

nœuvres et l'on attendait le 10 décembre, avec la confiance que donne la force, mais avec l'impatience qui s'attache aux désirs ardents, et qui fait tressaillir tous les cœurs, à la veille d'une victoire.

Jamais dans aucun temps, et dans aucune république, le peuple n'avait montré plus de chaleur, plus d'empressement, plus de zèle; car jamais des intérêts plus graves n'avaient été soumis à la voie du scrutin.

Jamais aussi candidat n'avait trouvé plus de sympathies, excité plus d'enthousiasme que le neveu de l'empereur.

Sur *sept millions neuf cent vingt-sept mille quatre cent soixante-quinze* suffrages, *cinq millions neuf cent soixante-quatorze mille et vingt* furent donnés à ce prince (1), et, dès ce moment, le grand parti de l'ordre comprit quelle était sa puissance lorsqu'il savait rester uni.

Une ère nouvelle allait commencer pour la France, et déjà la France se sentait à l'aise, et jouissait de sa délivrance, en attendant que la sagesse, la haute raison, la volonté ferme de son représentant pussent cicatriser les plaies qu'avait faites, et si profondément creusées le parti révolutionnaire.

Les embarras étaient grands à l'intérieur et à l'extérieur; des idées absurdes et perverses, des doctrines sauvages s'étaient montrées et trouvaient çà et là des prédicateurs et des prosélytes.

Abolir, annuler la propriété individuelle, domestique et héréditaire; assurer à tous les êtres de l'espèce humaine et à toutes leurs générations, la répartition égale et sans cesse mobile des biens de la vie, détruire la société en supprimant tout ce qui la constitue, tout ce qui la soutient, tout

(1) Les autres suffrages étaient ainsi répartis : 1,504,157 au général Cavaignac, 381,741 à M. Ledru-Rollin, 47,101 à M. Raspail, 20,456 à M. de Lamartine.

ce qui fait qu'elle est, tout ce sans quoi elle ne pourrait être; briser tous les liens qui rattachent entre eux les hommes et les générations, les citoyens et les familles; réduire enfin les individus humains à la condition des animaux, en ne voyant en eux que des êtres isolés qui paraissent et passent, prenant en passant leur part des biens de la terre dans la mesure de leur besoin et de leur force qui font leur droit :

Telle est la philosophie de la *République sociale*.

Telles sont ses idées abominables qu'à diverses époques le monde a vues surgir dans toutes ses grandes crises comme ces monstres que la tempête soulève des abîmes de l'Océan (1).

Mais, indépendamment du mal moral que la passion des partis vaincus s'efforçait d'aggraver, il existait un mal matériel que les décrets de l'Assemblée nationale tendaient à prolonger.

La révolution de février avait ruiné les finances de l'Etat et produit un surcroît de charges, qui, toute compensation faite, s'élevait pour l'année 1848 à plus de deux cent soixante-cinq millions.

Et l'Assemblée nationale réduisait des deux tiers l'impôt du sel, faisait descendre la taxe des lettres au chiffre le plus bas, et abolissait l'impôt sur les boissons dont le produit dépassait cent millions. C'était évidemment rendre l'équilibre impossible entre les dépenses et les recettes.

C'était paralyser le gouvernement; c'était vouloir tout arrêter.

Au dehors, des événements graves étaient venus compliquer la situation.

Au delà du Rhin, au delà des Alpes, l'insurrection, la

---

(1) Voy. ce que dit à ce sujet M. Guizot dans son livre intitulé : *De la Démocratie en France*.

guerre; à Rome, une révolution dont toute la catholicité s'était émue.

Le Souverain-Pontife qui, depuis son avénement, n'avait cessé de prendre l'initiative de toutes les réformes utiles, et « dont le nom, répété dans des hymnes de louange d'un bout de l'Italie à l'autre, était le symbole de la liberté, le gage de toutes les espérances (1) »; le généreux, le vertueux Pie IX, naguère si cher à son peuple, et si digne d'être aimé, avait été contraint de s'enfuir de sa capitale et s'était réfugié à Gaëte,

Les puissances catholiques ne pouvaient, sans se couvrir de honte, abandonner les intérêts si graves, si élevés de la papauté.

L'Autriche, de concert avec Naples et l'Espagne, répondant à l'appel du Saint-Père, venait de notifier au gouvernement français qu'il eût à prendre un parti, car ces puissances étaient décidées à marcher sur Rome pour y rétablir purement et simplement l'autorité du pape.

Cette notification, cette mise en demeure obligeaient la France à se prononcer.

Et le prince Louis-Napoléon se prononça d'une manière digne de la France, en décidant qu'elle seule se chargeait du soin, qu'elle seule revendiquait l'honneur de relever le pavillon papal dans la ville éternelle.

L'expédition de Civita-Vecchia fut donc résolue et placée sous le commandement du général Oudinot.

L'Assemblée législative venait de succéder à la Constituante (2), dont un grand nombre de membres n'avaient point été réélus.

Ce n'était plus sous l'influence de la peur que les élections s'étaient faites; chaque parti avait porté ses candidats,

---

(1) Paroles du président de la république dans son *Message* (juin 1849).
(2) Mai 1849.

et toutes les opinions étaient représentées dans la nouvelle chambre.

Le parti montagnard, réduit à une petite minorité, mais fort par son audace et son activité, tenait la majorité en haleine et montrait, par tous ses votes et ses actes, qu'il ne comprenait que la révolte lorsqu'il n'avait pas le pouvoir, comme lorsqu'il l'avait eu, il n'avait compris que la tyrannie.

Le 11 juin, *M. Ledru-Rollin* montait à la tribune, déposait, entre les mains du président de la Chambre, un acte d'accusation contre le président de la république et ses ministres, s'appuyait sur l'article de la Constitution qui déclare que la république française respecte les nationalités étrangères et n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple (article 5 du préambule), soutenait qu'on violait la Constitution, puisqu'on voulait détruire la république romaine, et proférait ces menaçantes paroles :

« La Constitution est violée, et nous saurons la défendre « *même par les armes.* »

Cet appel à l'insurrection produisit, dans l'Assemblée, un immense tumulte; et l'on passa à l'ordre du jour sur les interpellations de M. Ledru-Rollin concernant les affaires d'Italie.

Dans la séance suivante, la proposition de mise en accusation fut repoussée par la chambre, et la force publique se tint prête à agir, car la *Montagne* s'efforçait, par ses proclamations, d'exciter un mouvement populaire pour s'emparer du gouvernement.

Dans la matinée du 13 juin, un rassemblement se forma sur le boulevard du Temple, aux environs du Château-d'Eau, lieu du rendez-vous assigné par les meneurs de la sédition.

A midi, cette troupe, dans laquelle on comptait cinq ou six cents gardes nationaux, se mit en marche pour se por-

ter sur l'Assemblée nationale ; mais, arrêtée tout à coup, et coupée par la cavalerie, à la tête de laquelle était le général Changarnier, elle se mit à fuir dans toutes les directions et disparut en un moment après quelques velléités de résistance.

Pendant ce temps, M. Ledru-Rollin, suivi de quelques représentants et d'un certain nombre d'artilleurs de la garde nationale, s'acheminait vers le Conservatoire des Arts-et-Métiers, et pénétrait dans les salles de ce bâtiment pour y constituer une *Convention*.

Une barricade, formée à quelques pas de là pour protéger cet asile, était défendue par les artilleurs et par quelques hommes en blouse qui s'étaient joints à la manifestation.

Mais à l'aspect d'un détachement de gardes nationaux, les insurgés abandonnèrent la barricade et se réfugièrent dans le poste du Conservatoire, d'où ils firent feu sur les assaillants.

L'arrivée d'un régiment de la ligne termina promptement l'affaire.

Le bruit de la fusillade avait donné l'alerte aux nouveaux *conventionnels*, et ces messieurs, sans plus délibérer, s'étaient échappés en toute hâte, ne voulant point partager avec leurs partisans l'avantage de se faire tuer ou prendre.

Ainsi ce termina ce *coup de main* tenté par les Montagnards et médité avec leurs *correspondants* de province, car, le même jour, il y eut des troubles dans plusieurs villes et dans quelques bourgs.

Ce que voulait ce parti, tout le monde le sait, et personne ne devrait l'oublier.

De tous ces hommes, de tous ces chefs qui avaient fait la révolution de 1848 et qui, après avoir fait violence aux mœurs de la nation en imposant la république, tentaient encore d'autres révolutions, parce qu'ils n'étaient point au pouvoir, les uns furent poursuivis et condamnés, les

autres échappèrent à la justice en passant à l'étranger.

La cause de l'ordre, de la paix publique et des lois venait de triompher à Paris.

La même cause triomphait à Rome par la valeur de l'armée française (1); l'autorité du pape était rétablie et la ville délivrée du régime d'oppression et d'anarchie sous lequel l'avaient si longtemps tenue les bandes révolutionnaires qui, de tous les points de l'Europe, étaient venues l'envahir.

Le succès de nos armes fut célébré dans tout le monde catholique, et l'on bénit le nom du prince qui avait engagé la France dans une si grande, si glorieuse et si pieuse entreprise.

L'administration éclairée, ferme et vigoureuse de Louis-Napoléon produisait déjà ses fruits.

Tout se ranimait, tout se relevait, tout était en progrès; le commerce prenait un nouvel essor et atteignait le chiffre des temps les plus prospères.

Mais on se hâtait de jouir du bonheur présent, car on n'oubliait point qu'aux termes de la constitution le président de la république n'était élu que pour quatre ans et n'était rééligible qu'après un pareil intervalle.

Et l'on se demandait par qui pourrait être remplacé ce prince, qui n'était point l'homme d'un parti, mais l'homme de la France, qui, en si peu de temps, avait fermé tant de plaies, rendu tant de services, ramené la sécurité, la confiance, la richesse?

Et tous les hommes de bien, tous les patriotes sincères, tous les amis de la paix publique, de l'ordre et de la véritable iberté, n'ava ient qu'une même pensée, n'exprimaient qu'un lseul vœu: *la révision de la Constitution*, afin que le prince pût poursuivre le cours de son œuvre de régénération, et faire éclore tous ces germes de prospérité, de grandeur, semés par sa main libérale sur cette belle terre de France.

Puisse ce peuple, le premier du monde par sa gloire, par sa civilisation, par ses lois, par ses chefs-d'œuvre, par ses grands hommes, rester enfin tranquille au port!

Puisse-t-il, après avoir été si heureusement délivré, reporter ses pensées vers le maître de toutes choses, et chercher dans la religion cette force, cette vertu, ce désintéressement, cette sagesse, cette union si nécessaires et malheureusement si rares dans les républiques!

Sachons être chrétiens, c'est la *principale affaire*. La vie est courte, semée d'afflictions, exposée à de continuelles épreuves. Sur cette terre, qui n'est qu'une tente provisoire où campe l'humanité, tout tombe, tout passe, tout change, tout s'évanouit.

La patrie, la véritable patrie, est ailleurs.

O mon pays! cesse donc de t'agiter pour des intérêts d'un jour; écoute la voix de ce clergé si dévoué, si pieux, si éclairé qui te parle d'intérêts éternels, et qui n'aspire qu'à pouvoir dire de toi ces paroles du prophète, parlant de l'Eglise de Jésus-Christ: « *Ouvrez les portes, laissez entrer la nation juste, la nation qui garde la vérité.* » (ISAIE, chap. XXVI, v. 2.)

Passy, octobre 1850.

FIN DU TOME QUATRIÈME ET DERNIER.

TABLE

DES CHAPITRES DU TOME IV.

CHAP. LXXXVII. — *Pag.* 290.

CHAP. LXXXVIII. — *Pag.* 333.

TABLE

DES AUTEURS CITÉS DANS L'OUVRAGE.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS L'OUVRAGE.

NOTA : Les chiffres romains indiquent le volume ; les chiffres arabes indiquent la page.

F

G

M

N

O

P

Q

R

S

T

SUPPLÉMENT

A L'HISTOIRE DU CLERGÉ DE FRANCE.

LXXXIX.

SUITE DE L'ADMINISTRATION DU PRINCE LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — SON DÉVOUEMENT POUR LES INTÉRÊTS DE L'ÉTAT. — TABLEAU POLITIQUE ET MORAL DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. — OURNAUX DE L'OPPOSITION. — SOCIÉTÉS SECRÈTES. — VOYAGE DU PRINCE DANS LES DÉPARTEMENTS. — ENTHOUSIASME DES POPULATIONS. — MORT DE LOUIS-PHILIPPE EN ANGLETERRE. — WIESBADEN. — CLAREMONT. — SATORY. — NOUVEAUX CARDINAUX; CÉRÉMONIE POUR LA REMISE DES BARRETTES. — COMPLOT SUPPOSÉ. — AFFAIRE YON. — MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — AFFAIRE MAUGUIN. — COALITION PARLEMENTAIRE. — DÉMISSION DES MINISTRES. — LE GÉNÉRAL CHANGARNIER. — MINISTÈRE DE TRANSITION. — DISCOURS DE M. DE MONTALEMBERT. — PROJET DE FUSION ENTRE LES DEUX BRANCHES DES BOURBONS. — M. THIERS. — CABINET DÉFINITIF. — PÉTITIONS POUR LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION. — VOTE DE L'ASSEMBLÉE SUR CETTE QUESTION. — EXPLOITS DE L'ARMÉE FRANÇAISE DANS LA KABYLIE. — TROUBLES DANS LES DÉPARTEMENTS. — NOUVEAU CABINET. — MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — COMPLOT PARLEMENTAIRE CONTRE LE PRINCE. — VOTE DES MONTAGNARDS. — TERREUR DE QUELQUES REPRÉSENTANTS. — EXAMEN D'UN PROJET DE LOI SUR LA RESPONSABILITÉ DES DÉPOSITAIRES DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE. — DIVULGATION DU COMPLOT TRAMÉ CONTRE LOUIS-NAPOLÉON. — COUP D'ÉTAT DU 2 DÉCEMBRE. — DÉFAITE DES INSURGÉS A PARIS. — NOUVELLE JACQUERIE DANS QUELQUES DÉPARTEMENTS. — FIN DES TROUBLES. — PLÉBISCITE EN FAVEUR DU PRINCE. — NOUVELLE CONSTITUTION. — ÉLECTIONS POUR LE CORPS LÉGISLATIF. — INSTALLATION DES GRANDS POUVOIRS DE L'ÉTAT.

Pendant que le prince Louis-Napoléon faisait les plus généreux efforts pour rétablir l'ordre dans l'Etat et réparer les désastres d'une révolution qui avait tout compromis, tout ébranlé, l'*Assemblée législative* offrait un étrange spectacle. Toutes les haines, toutes les passions, toutes les utopies politiques semblaient s'y être donné rendez-vous.

On n'y voyait que des hommes de parti; et les partis étaient nombreux, violents, toujours en lutte, soit entre eux, soit contre le chef de l'Etat. Occupés sans cesse à semer partout la désorganisation et l'anarchie, à paralyser ou à discréditer l'action bienfaisante du pouvoir, ils s'exerçaient à creuser un nouvel abime, afin d'y jeter pêle-mêle et de remettre en question les destinées de la patrie. Le langage allait de pair avec es sentiments, et cette nation, réputée pour sa politesse, pour son urbanité, pour sa courtoisie, se trouvait représentée par des législateurs dont la parole souvent brutale et grossière, dont les clameurs indécentes rappelaient les plus mauvais jours de la Convention.

A ces déclamations, à ces emportements, à ces défis, à ces menaces des partis dans la chambre, venaient se joindre, et pour ainsi dire faire écho les incessantes provocations, les monstrueuses doctrines des journaux montagnards, les insinuations perfides, les suppositions malveillantes, les calomnies plus ou moins directes, élaborées par les autres organes d'une ambitieuse mais aveugle opposition.

Et, pendant ce temps, les agents des sociétés secrètes pénetraient dans les ateliers, parcouraient les campagnes, propageaient l'esprit de sédition, faisaient les préparatifs d'un immense soulèvement et déployaient pour tout renverser et tout détruire une ardeur qui n'était surpassée que par celle dont était animé le prince pour parvenir à tout sauver.

L'inquiétude, la crainte commençaient à se répandre dans les populations.

Et l'Europe, attentive, suivait avec anxiété tous ces débats, toutes ces intrigues, tous ces mouvements, toutes ces audacieuses démonstrations, qui sont ordinairement les précurseurs des tempêtes politiques.

Tous les regards, toutes les espérances se tournaient vers l'élu du 10 décembre, et l'enthousiasme avec lequel il avait

été accueilli dans les départements qu'il avait visités (1) pour interroger et connaître plus à fond l'opinion et les sentiments de la France, témoignait hautement et du profond attachement qu'elle portait à sa personne, et de l'intime conviction qu'elle avait qu'en lui seul résidaient la sécurité, le salut de l'Etat.

« Une tête couronnée n'aurait pu, disait alors un journal anglais (2), recevoir de plus grands honneurs ; le clergé, la magistrature, l'armée, n'auraient pu montrer un plus grand respect au monarque le plus puissant et le plus heureux. »

Mais ces ovations, ces démonstrations sympathiques dont le prince était l'objet, irritaient de plus en plus les partis, et, comme chacun d'entre eux avait la prétention ou feignait de se croire l'expression vraie de la majorité nationale, ils étaient également furieux de l'éclatant désaveu qui leur était donné par l'opinion publique, et de l'immense popularité du président.

L'opposition allait donc devenir plus acerbe, plus malveillante, plus directement hostile.

Il s'agissait de se venger dans la chambre de la défaite essuyée au dehors ; et pour y parvenir, on n'omit rien, excepté ce qui n'est, dans le langage des factions, qu'une *niaiserie*, c'est-à-dire la bonne foi.

Pendant ce temps, l'ancien roi des Français terminait sa carrière en Angleterre (3).

La nouvelle de sa mort passa presque inaperçue au

---

(1) « Mon but, dans ces voyages, disait le prince, dans sa réponse au discours de l'évêque d'Evreux, est de connaître les populations, de me mettre en communication directe avec leurs véritables interprètes, et aussi de me pénétrer de leurs vœux et de leurs intérêts. » (3 septembre 1850.)

(2) Le *Times*.

(3) Voir plus haut, pag. 331 et 332, à la note.

milieu de tout ce bruit, de toutes ces préoccupations politiques.

Un service funèbre, auquel assistaient quelques intimes et le général Changarnier, fut célébré dans le château des Tuileries, qui, pendant dix-sept ans, avait été le théâtre des splendeurs royales de la dynastie de juillet, et qui, maintenant inhabité, désert, n'était plus qu'un lieu de tristesse et de deuil.

L'Assemblée nationale était en vacances, et la France avait espéré qu'au moins cet intervalle serait un temps de calme et de repos; mais cet espoir fut encore déçu.

La commission parlementaire, dite de permanence, que l'Assemblée avait laissée comme en faction, après elle, pour crier le *qui vive!* et sonner l'alarme au moindre danger, se montrait animée d'une telle sollicitude pour la constitution, que tout lui était sujet d'ombrage et soulevait dans son sein d'étranges émotions.

Et cependant il était assez évident, par l'opinion bien connue et par la conduite de la plupart de ses membres, qu'ils n'étaient si fort épris de la Constitution que parce qu'ils la trouvaient mauvaise, et que, par cela même, elle favorisait leurs espérances, leurs desseins, en empêchant la rééligibilité du président, en mettant obstacle à tout bien.

Et quelques-uns d'entre eux, ainsi que d'autres représentants, allèrent, qui, à Wiesbaden, auprès du comte de Chambord, qui, à Claremont, auprès des princes d'Orléans, apporter des vœux, des respects, des protestations de dévouement, sans nullement s'embarrasser si ces démarches étaient compatibles avec leur caractère et n'étaient point une atteinte au respect dû à la Constitution.

Mais ces messieurs, qui cachaient si peu leurs sympathies et leurs projets, n'entendaient pas que le pays parlât, agît autrement qu'eux; aussi blâmaient-ils, attaquaient-ils sans distinction, sans restriction, tout ce qui pouvait

tendre à raffermir l'autorité du président, à lui concilier les esprits, à lui attirer l'affection ; et de là toutes ces terreurs imaginaires ou simulées qu'ils manifestaient en toutes circonstances, et qui redoublèrent à l'occasion d'une grande revue passée par ce prince près de Versailles, dans la plaine de Satory.

Des rations de vivres y avaient été distribuées aux troupes, d'immenses acclamations avaient accueilli le prince; des cris de : *Vive Napoléon ! Vive l'Empereur !* étaient partis des rangs.

A cette terrible nouvelle, la commission s'assemble ; le ministre de la guerre est mandé, interrogé, questionné sur tous les points, et pendant quelque temps il n'est bruit que de cette affaire dans les journaux, dans les salons et dans l'enceinte de l'Assemblée.

Pendant ces attaques si passionnées, si puériles, et dont le récit conviendrait peu à la dignité de l'histoire, si dans ce tableau des mœurs politiques il n'y avait un utile enseignement, une imposante cérémonie avait lieu dans la chapelle du château de Saint-Cloud (1).

Trois prélats français, aussi recommandables par leur science que par leurs vertus, les archevêques de Reims, de Toulouse, de Besançon, avaient été élevés au cardinalat, ainsi que Mgr Fornari, nonce du Pape à Paris, et il s'agissait de leur remettre le signe de leur nouvelle dignité.

L'un d'entre eux, M. d'Astros, métropolitain de la province de Toulouse, atteint d'une maladie qui devait bientôt l'enlever à l'Église, ne put faire le voyage, et la cause de son absence produisit une pénible et douloureuse émotion.

A la fin de la messe, qui fut célébrée par le curé du lieu, en présence du président de la république, de plusieurs évêques et de personnes de distinction, les cardinaux s'é-

---

(1) 24 octobre 1850.

tant présentés, l'ablégat se dirigea vers la crédence, où se trouvaient les trois barrettes placées sur des plateaux de vermeil, et prit le bref du Souverain-Pontife. L'archevêque de Besançon ayant baisé ce bref, se mit à genoux devant le prince, qui posa la barrette sur la tête de ce prélat.

La même cérémonie se répéta pour les deux autres, et cette solennité terminée, ils allèrent revêtir leur nouveau costume et montèrent au salon, où chacun d'eux adressa au chef de l'Etat le discours d'usage :

« Monsieur le président, dit le cardinal Gousset, arche-« vêque de Reims, il me serait difficile de vous exprimer « les sentiments que j'éprouve à l'occasion des insignes de « la nouvelle dignité à laquelle vous avez daigné m'appe-« ler, de concert avec le chef de l'Église. Je ne saurais vous « dire combien je suis touché et de l'honneur que vous « m'avez fait en me présentant au Saint-Père pour la « pourpre romaine, et de la confiance que m'a témoignée « Sa Sainteté en se rendant à vos vœux. La dignité de « cardinal, toujours grande par elle-même, me semble « encore rehaussée en ce moment par le caractère per-« sonnel de celui qui la confère, du Pape qui occupe si di-« gnement la chaire de saint Pierre. L'histoire de l'immor-« tel Pie IX, principalement en ce qui a rapport à la tri-« bulation et au triomphe sur l'adversité, vient se confondre « avec les fastes de la France, avec l'histoire de notre « armée, qui, animée des sentiments de générosité qui « vous distinguent en tout, a su se montrer plus grande « encore par l'usage qu'elle a fait de la victoire, par son « respect pour le père commun des fidèles, que par l'ha-« bileté bien connue de nos capitaines et la bravoure de « nos soldats.

« Aussi, je ne me dissimule point les obligations que je « contracte aujourd'hui envers l'Eglise et le Souverain-« Pontife, envers le chef de l'Etat et le gouvernement. La

« pourpre que je porterai me rappellera naturellement la
« nécessité de la hiérarchie, de la subordination, par con-
« séquent, dans l'ordre civil comme dans l'ordre ecclésias-
« tique. Elle me rappellera que plus on est élevé, surtout
« dans le sanctuaire, plus on se distingue par l'extérieur
« des dignités, plus on doit se distinguer par la soumission
« aux lois, par le dévouement à la chose publique, par l'ab-
« négation de soi-même et par la pratique de la charité
« évangélique, vertu sublime qui, en nous unissant à Dieu
« comme à son premier et principal objet, nous unit à nos
« semblables, et nous confond avec eux comme avec des
« frères ou des enfants en Jésus-Christ, sans jamais con-
« fondre les rangs.

« Si, en voyant mon élévation, les populations confiées à
« ma sollicitude paternelle reconnaissent, comme elles le
« reconnaîtront en effet, qu'aux yeux de l'Eglise et du gou-
« vernement il n'y a pas de priviléges attachés à la nais-
« sance, et que les dignités s'accordent aux enfants du
« peuple comme aux enfants des grands; je dois, de mon
« côté, reconnaître qu'en devenant prince de l'Eglise, je
« suis plus strictement obligé de devenir, selon l'expression
« du célèbre Hincmar, l'un de mes prédécesseurs, le ser-
« viteur du peuple chrétien, et me rapprocher de plus en
« plus des sentiments de celui qui se dit avec vérité, au-
« jourd'hui surtout, le serviteur des serviteurs.

« Monsieur le président, parmi les obligations que m'im-
« pose la nouvelle dignité dont je viens de recevoir les in-
« signes de vos mains, il en est une que je ne saurais ou-
« blier : c'est celle de la réconnaissance. Je prierai donc le
« Seigneur, qui se plaît à protéger la France, de vous pro-
« téger vous-même et de vous donner les moyens de faire
« le bien que vous désirez dans l'intérêt du pays et de tous
« les citoyens. Je crois aussi entrer dans vos sentiments en
« adressant au ciel des vœux bien sincères pour la conser-

Qu'il n'avait prévenu ni les victimes désignées au poignard, ni le préfet de police;

Et qu'il ne s'était décidé à faire connaître à la commission le rapport en question que plusieurs jours après celui qui était indiqué pour la consommation du crime.

On apprit enfin qu'une instruction judiciaire, à laquelle il avait été procédé, avait démontré que les faits articulés par l'agent du sieur Yon étaient faux et controuvés; et qu'un jugement rendu (1) par le tribunal correctionnel de la Seine avait, par application de l'article 373 du Code pénal, condamné à un an de prison et à 300 fr. d'amende ledit agent qui, à plusieurs reprises, et à l'audience même, avait avoué son mensonge, et dont l'aveu, d'ailleurs, était bien superflu puisqu'il était reconnu, constaté, d'après l'exiguïté du local indiqué comme ayant servi à ladite réunion de vingt-six conjurés, qu'il était *matériellement impossible* que tant de monde y eût pu trouver place.

Ainsi se trouvaient démasqués au grand jour cette odieuse manœuvre, cet infâme calcul qui n'avaient pour but que de faire remonter les soupçons jusqu'au chef de l'Etat et de le perdre dans l'opinion.

Mais quelque indigne qu'eût été dans cette affaire la conduite du sieur Yon, qui, d'un complot qu'il savait chimérique, avait fait une si grosse affaire auprès de la commission, le bureau de l'Assemblée nationale, composé du président, des vice-présidents, des secrétaires et des questeurs, osa maintenir dans ses fonctions ce commissaire, dont le ministre de l'intérieur demandait la révocation (2).

Cette décision scandaleuse révolta la conscience publique

(1) Audience du 26 décembre 1850.

(2) 29 décembre. On cite comme ayant voté pour le maintien : MM. Dupin, Benoist d'Azy, Bedeau, Chapot, Arnaud (de l'Ariége), Leflô, Baze et Panat: et pour la révocation, MM. Daru, L. Faucher, Bérard, Heeckeren, Lacaze et Peupin.

et prouva bien que, même dans les cœurs honnêtes, l'esprit de parti fait oublier toute décence et rejeter les plus justes réclamations.

Et cependant le président de la république, ce prince qu'on semblait prendre plaisir à offenser, à provoquer, avait fait entendre dans son Message, adressé à l'Assemblée nationale le 12 du mois précédent, le langage le plus conciliant.

Après un exposé rapide de la situation des affaires, il disait que « malgré les difficultés des circonstances, la loi, l'autorité avaient recouvré à tel point leur empire, que personne ne croyait désormais au succès de la violence; mais aussi que, plus les craintes sur le présent disparaissaient, plus les esprits se livraient avec entraînement aux préoccupations de l'avenir; que cependant la France voulait avant tout le repos; que, encore émue des dangers que la société avait courus, elle restait étrangère aux querelles de partis ou d'hommes, si mesquines en présence des grands intérêts qui étaient en jeu;

« Qu'il avait souvent déclaré, lorsque l'occasion s'était offerte d'expliquer publiquement sa pensée, qu'il considérait comme de grands coupables ceux qui, par ambition personnelle, compromettaient le peu de stabilité que nous garantissait la Constitution; que c'était sa conviction profonde; qu'elle n'avait jamais été ébranlée; que les ennemis seuls de la tranquillité publique avaient pu dénaturer les plus simples démarches qui naissaient de sa position;

« Que comme premier magistrat de la république il était obligé de se mettre en relation avec le clergé, la magistrature, les agriculteurs, les industriels, l'administration, l'armée, et qu'il s'était empressé de saisir toutes les occasions de leur témoigner sa sympathie et sa reconnaissance pour le concours qu'ils lui prêtaient; et surtout que, si son nom comme ses efforts avaient concouru à raffermir l'esprit de

l'armée, de laquelle il disposait seul, d'après les termes de la Constitution, c'était un service, il osait le dire, qu'il croyait avoir rendu au pays; car toujours il avait fait tourner au profit de l'ordre son influence personnelle;

« Que la règle invariable de sa vie politique serait, dans toutes les circonstances, de faire son devoir, rien que son devoir;

« Qu'il était permis à tout le monde, excepté à lui, de vouloir hâter la révision de notre loi fondamentale; que si la Constitution renfermait des vices et des dangers, chacun était libre de les faire ressortir aux yeux du pays; que lui seul, lié par son serment, se renfermait dans les strictes limites qu'elle avait tracées;

« Que les conseils généraux avaient en grand nombre émis le vœu de la révision de la Constitution; que ce vœu ne s'adressait qu'au pouvoir législatif; que quant à lui, élu du peuple, ne relevant que de lui, il se conformerait toujours à ses volontés légalement exprimées;

« Que l'incertitude de l'avenir faisait naître bien des appréhensions, en réveillant bien des espérances; que chacun devait savoir faire à la patrie le sacrifice de ses espérances, et ne s'occuper que de ses intérêts; que si, dans cette session, l'Assemblée votait la révision de la Constitution, une Constituante viendrait faire nos lois fondamentales et régler le sort du pouvoir exécutif; que si on ne la votait pas, le peuple, en 1852, manifesterait solennellement l'expression de sa volonté nouvelle; mais que, quelles que pussent être les solutions de l'avenir, il fallait s'entendre afin que ce ne fût jamais la passion, la surprise ou la violence qui décidassent du sort d'une grande nation; qu'il fallait inspirer au peuple l'amour du repos, en mettant du calme dans les délibérations; lui inspirer la religion du droit, en ne s'en écartant jamais soi-même; et qu'alors le progrès des mœurs politiques compenserait le danger d'ins-

titutions créées dans des jours de défiances et d'incertitudes.

« Que ce qui le préoccupait surtout lui-même, ce n'était pas de savoir qui gouvernerait la France en 1852, c'était d'employer le temps dont il disposait de manière à ce que la transition, quelle qu'elle fût, se fît sans agitation et sans trouble ;

« Que le but le plus noble et le plus digne d'une âme élevée n'était point de rechercher, quand on était au pouvoir, par quels expédients on s'y perpétuerait, mais de veiller sans cesse aux moyens de consolider, à l'avantage de tous, les principes d'autorité et de morale, qui défient les passions des hommes et l'instabilité des lois. »

Et il terminait par ces nobles paroles :

« Je vous ai loyalement ouvert mon cœur : vous répondrez à ma franchise par votre confiance, à mes bonnes intentions par votre concours, et Dieu fera le reste. »

Le message produisit un excellent effet dans les départements ; beaucoup d'organes de la presse, qui s'étaient jusqu'alors montrés peu favorables au président, n'hésitaient pas à dire, qu'après les déclarations si franchement constitutionnelles contenues dans ce document, « *toute hostilité serait un crime, tout soupçon une injure.* »

On ne pouvait, en effet, supposer, sans faire également injure à l'Assemblée, qu'elle pût être animée de sentiments tout différents ; et l'on dut penser dès-lors que les questions sérieuses allaient être enfin sérieusement traitées et succéder « à des délibérations, si souvent consacrées à des mesquines rivalités de coulisse » ou à des discussions irritantes qui nuisaient au bien public.

Mais l'Assemblée voulait la guerre ; elle la voulait à outrance, et comme elle la faisait sans motifs, contre toute raison, elle devait naturellement employer les moyens les plus détestables, les plus absurdes, et par cela même les

plus compromettants pour son crédit et pour sa dignité.

Un de ses membres, M. Mauguin, ayant été arrêté pour dettes, on déclama beaucoup à la tribune contre cette arrestation, et sans tenir aucun compte d'un jugement rendu par la justice consulaire, et d'une ordonnance de référé rendue par la magistrature civile, on présente un ordre du jour motivé pour annuler ces décisions et couvrir de cette étrange manière les députés insolvables d'une inviolabilité dont, pour ce cas, il n'était rien dit dans la Constitution.

En vain le garde-des-sceaux invoque-t-il l'inviolabilité des arrêts, le respect dû à la chose jugée.

En vain indique-t-il le moyen régulier de faire rendre à la liberté le représentant détenu, en demandant qu'on fît sur ce point une loi interprétative de la Constitution.

On rejette ce procédé simple et légal qui conciliait les droits du parlement avec les droits de la justice; et la chambre, ayant décrété la levée de l'écrou, charge ses questeurs et ses huissiers de cette étrange exécution.

A cet acte de dictature exercé par le pouvoir législatif vient se joindre, le lendemain, la décision prise par le bureau pour le maintien du commissaire Yon; et, peu de jours après (1), le général Schramm, ministre de la guerre, à l'improviste interpellé, ne peut obtenir aucun délai, et se trouve forcé de répondre de suite, quoiqu'il s'agisse d'un acte antérieur à son administration et qu'il déclare ne pas connaître (2).

Un mauvais vouloir si patent, une opposition si hautaine et si brutale ne permettaient plus aux membres du cabinet de rester aux affaires.

---

(1) Séance du 3 janvier 1851.

(2) C'était une instruction émanée du général Changarnier, deux ans et demi auparavant, et dans laquelle étaient indiquées toutes les précautions nécessaires pour assurer l'exacte transmission des ordres aux troupes, et pour l'unité du commandement *durant le combat.*

Ils donnent leur démission.

L'Assemblée triomphe.

Elle vient, dans plusieurs actes, de se montrer souveraine.

Elle peut, à son gré, briser les ministères, annihiler les droits, paralyser la marche du pouvoir exécutif.

Ce n'est pas seulement une de ces victoires, si vivement ambitionnées, si souvent recherchées sous la monarchie de juillet et dont le résultat, espéré par les vainqueurs eux-mêmes, ne devait aboutir qu'à un simple déplacement de portefeuilles.

C'est une victoire conçue et préparée pour un bien autre but;

Il s'agit d'atteindre jusqu'au chef de l'Etat; de renverser l'élu du peuple, celui dont le peuple, en tous lieux, veut la réélection;

Il s'agit de faire violence à la volonté nationale et d'opposer au pouvoir, seul souverain, au maître suprême des destinées du pays, la souveraineté des partis siégeant dans l'Assemblée;

Il s'agit, pour les légitimistes, de relever le trône à Henri V;

Pour les orléanistes, d'y faire monter le comte de Paris;

Pour les montagnards, de bouleverser tout l'ordre social en proclamant le communisme.

Et ces partis, si opposés les uns aux autres, ayant chacun un but si contraire, se coalisent, se donnent *cordialement* la main, et se voyant forts par cette union, ils osent défier la France en embrassant d'un feint amour l'*autel* de la Constitution;

Et pour que rien ne manque à ce touchant tableau de fraternité politique, l'homme investi par le président d'un poste de confiance, du commandement en chef de l'armée de Paris, le général Changarnier, apparaît dans les rangs, donne ou suit le mot d'ordre de la coalition.

La situation était grave; et s'il était urgent de faire cesser la crise ministérielle, on prévoyait aussi que quelle que fût la composition du nouveau cabinet, on se trouverait constamment en présence de la même opposition.

Et en effet, huit jours après la formation du ministère, l'Assemblée déclara, par un ordre du jour, *qu'elle n'avait point confiance en lui* (1).

Ce vote mécontenta beaucoup, mais il ne surprit point; et les fonds publics, à la bourse suivante (2), au lieu de baisser, montèrent; ce qui parut d'assez mauvais augure aux chefs de la coalition : ils espéraient émouvoir, ébranler, entraîner l'opinion publique, on leur répondait par l'indifférence et par le dédain.

Mais il n'en fallait pas moins que le chef de l'État se résignât à chercher ailleurs les membres d'un ministère qu'il ne pouvait plus trouver dans la chambre; il dût donc se résoudre, ainsi qu'il l'expliqua dans un Message (3), à former un ministère de transition, composé d'hommes spéciaux, et décidé à se livrer aux affaires sans préoccupation de parti.

« L'administration, ajoutait-il, continuera donc comme « par le passé. Les préventions se dissiperont au souvenir « des déclarations solennelles du Message du 12 novembre.

« La majorité réelle se reconstituera; l'harmonie sera « rétablie sans que les deux pouvoirs aient rien sacrifié de « la dignité qui fait leur force. »

Le calme de ce langage, qui contrastait si fort avec les sentiments, avec le langage, avec les actes si passionnés de la coalition, frappa tous les esprits.

---

(1) Séance du samedi 18 janvier.
Le nombre des votants était de 701 ; 415 adoptèrent l'ordre du jour; 286 le repoussèrent.
(2) Lundi 20 janvier.
(3) 24 janvier 1851.

Cette impassibilité, cette confiance inébranlable, cette sécurité, cette sérénité dans une telle situation; en face de tant de périls, décelaient une âme forte, maîtresse d'elle-même, supérieure à l'offense et disposée à tout souffrir pourvu que l'Etat ne souffrît point.

Les nouveaux ministres étaient des hommes capables, connus par leurs honorables services, distingués par leur mérite, tous à la hauteur, tous dignes de leur mission (1).

Mais l'Assemblée disait, dans son orgueil parlementaire, que ce n'était là qu'un *ministère de commis;*

Et quelques jours après (2), elle rejetait le projet portant demande pour le président de la république d'une somme de 1,800,000 francs, pour frais de représentation, tandis qu'elle venait de passer presque unanimement à l'ordre du jour sur une pétition qui demandait la réduction du traitement que touchait chacun de ses membres.

Et le prince, chef de l'Etat, ne pouvant plus faire face aux dépenses si utiles, si nécessaires dans son rang, vendit la plupart de ses chevaux, réduisit sa maison, et ne regretta que le bien qu'on le privait de faire.

Ce vote, qui montrait jusqu'où peut aller l'acharnement des partis, avait été convenu, arrêté d'avance par les coa-

---

(1) Voici quelle était la composition de ce cabinet:

Affaires étrangères..	M. Breuier, directeur au ministère.
Intérieur..........	M. Vaïsse, préfet du Nord.
Finances..........	M. de Germiny, receveur-général de la Seine-Inférieure.
Justice...........	M. de Royer, procureur-général de la cour d'appel, à Paris.
Guerre............	M. le général Randon.
Marine...........	M. le contre-amiral Vaillant.
Instruction publique.	M. Giraud, membre du conseil supérieur de l'instruction publique.
Travaux publics....	M. Magne, membre de l'ancien cabinet.
Commerce.........	M. Schneider, négociant et maître de forges.

(2) Le 10 février.

lisés; et les raisons les plus puissantes, les considérations les plus élevées, la vive peinture des malheurs passés, la perspective des dangers que pourrait entraîner une guerre si injuste et si honteuse contre l'élu de la nation, n'avaient pu toucher ces esprits obstinés.

« Ce n'est pas, disait M. de Montalembert, dans l'intérêt « du président de la république que je viens parler, c'est « dans notre intérêt, c'est dans l'intérêt des représentants « de l'ancienne majorité, qui, il faut bien le dire, n'est « plus la majorité actuelle, dans l'intérêt des représentants « de cette ancienne majorité qui ont prétendu rester fidèles « à eux-mêmes et au drapeau que les électeurs leur avaient « confié.

« ..... Il est avéré pour tous qu'une portion notable de « l'ancienne majorité est entrée dans une voie d'oppo- « sition systématique...

« ..... Je ne suis ni le garant, ni l'ami, ni le conseiller, « ni l'avocat de M. le président de la république, je suis « son témoin, et je viens lui rendre hautement ce témoi- « gnage qu'il n'a démérité en rien de cette grande cause « de l'ordre qu'il n'a cessé de servir avec ceux dont une « partie veut aujourd'hui le blâmer.

« ..... Je me suis intéressé à sa candidature présiden- « tielle. Je me suis enquis des garanties qu'il pouvait offrir « à mes convictions religieuses et politiques. J'ai été satis- « fait. Je ne prétends pas avoir contribué à son élection « autrement que par mon vote; mais j'ai applaudi à cette « élection, et je vous déclare qu'il a bien mérité du parti de « l'ordre, et qu'il a tenu bien plus qu'il n'avait promis, à la « différence de tant de princes et de tant de pouvoirs, qui « n'ont pas tenu le quart de ce qu'ils avaient promis.

« ..... C'est de la loi du 31 mai que date la funeste di- « vision de la majorité. division dont la France entière « gémit.

« ..... Les anciens partis monarchiques, du moins cer-« tains membres influents de ces partis, ont placé une « autre appréhension à côté de la grande appréhension légi-« time, à côté de celle du socialisme. Ce jour-là, en voyant « le calme si merveilleusement conservé après une lutte si « dangereuse et après une victoire si peu prévue, ils ont « commencé à se dire : peut-être ce calme, cette victoire « profiteront-ils au président. Peut-être la France lui en « tiendra-t-elle compte par une prorogation accordée d'une « manière constitutionnelle. Cela a suffi pour diviser, non « le pays, mais la majorité parlementaire. Voilà, Messieurs, « la vérité vraie.

« ..... M. le président de la république, sans y être « obligé par la Constitution, ni, je crois, par l'opinion pu-« blique, a rendu hommage à votre droit de censure : il a « sacrifié son ministère. Eh bien ! cela fait, on vient, sans « tenir aucun compte de ce sacrifice, faire remonter à M. le « président lui-même la défiance qu'on avait témoignée au « ministère. C'est dans ce dernier acte que j'ai vu le comble « du système que je viens dénoncer à cette tribune ; c'est ce « qui m'a obligé de venir me plaindre à vous-mêmes de « l'entraînement que vous subissez, et vous conjurer de « vous arrêter dans cette voie funeste, déplorée par tous les « amis du pays et de l'union.

« Je sais bien, Messieurs, que je ne manquerai pas d'être « qualifié de *courtisan de l'Elysée*, par des hommes qui ont « de tout temps courtisé les mauvaises passions, les mau-« vais instincts du pays. J'accepte cette qualification ; j'aime « mieux être appelé courtisan de l'Elysée que de mériter le « titre de courtisan de détestables passions, le titre d'es-« clave des préventions et des préjugés qui trop souvent « dorment au sein des partis.

« Le sentiment seul de la vérité et de l'honneur m'anime « quand je viens ici protester contre une des ingratitudes

« les plus aveugles et les moins justifiables dont il y ait trace « dans l'histoire.

« Avec toutes les fautes que vous pouvez reconnaître en « lui ou lui imputer, reconnaissez donc, Messieurs, qu'il « représente parmi nous l'autorité, la seule autorité pos- « sible, par conséquent la seule légitime, car je ne connais « de légitime, c'est-à-dire d'obligatoire, que ce qui est pos- « sible.

« Ce grand et sage roi qui vient de mourir en exil, disait : « La désorganisation a son parti en France. » Il en savait « certes quelque chose ; mais ce qu'on ne dit pas assez, « c'est combien il y a de complices involontaires de cette « désorganisation dans le parti même qui se donne la mis- « sion de comprimer l'anarchie.

« En France, dès qu'une ombre d'autorité est rétablie, « même sans qu'on y ait encore aucune idée arrêtée sur l'a- « venir, de gaieté de cœur et comme par récréation, on se « met à miner, à attaquer, à secouer ce qui vient de se « fonder à peine. »

S'adressant ensuite aux légitimistes, aux orléanistes :

« Eh bien ! vous qui étiez les défenseurs et les amis de « ces deux monarchies ; vous qui espérez, et c'est votre « droit, qu'un jour la libre volonté de la France, souveraine « d'elle-même, rappellera l'une ou l'autre de ces monar- « chies, comment se fait-il que d'avance vous ne songiez « pas aux conditions d'existence que vous leur préparez? « Comment croyez-vous qu'en encourageant et approuvant « ou tolérant contre le gouvernement actuel le même sys- « tème d'attaques employé précédemment avec tant de suc- « cès, vous prépariez au pays de meilleures conditions que « dans le passé.

« Je suppose que vous soyez les maîtres ; il n'y a rien de « plus possible..... eh bien ! y a-t-il parmi les partisans de « l'idée monarchique, un seul homme assez sûr de lui pour

« dire : Oui, moi, je dompterai les clameurs, les outrages, « les calomnies.

« ..... Est-il un seul homme, quel que soit son ta- « lent, quelle que soit sa grandeur, quelle que soit sa juste « renommée, qui puisse se flatter, le lendemain du succès, « de calmer le flot révolutionnaire qu'il aura imprudem- « ment soulevé, de le calmer d'un geste de sa main, d'un « accent de sa voix, d'un coup de son trident? Non! et « c'est pourquoi je dis que vous vaincrez, mais que c'est le « lendemain de votre victoire que commenceraient vos em- « barras et vos dangers. Car vous verrez alors employer « contre vous toutes les ruses, toutes les perfidies, toutes « les malices dont vous aurez fait vous-mêmes usage ; ces « ruses, ces perfidies, ces malices, vous les subirez toutes, « et je crains bien d'avoir à ajouter que vous les aurez « toutes méritées.

« Il n'y a qu'un moyen de rétablir l'autorité, c'est de la « défendre quand on n'en est pas le dépositaire ; c'est de « défendre le gouvernement, même quand il ne vous serait « pas agréable ; car on n'a pas le gouvernement que l'on « veut ; on n'a que le gouvernement qu'on peut avoir. Eh « bien! c'est ce gouvernement, quel qu'il soit, qu'il faut « subir, qu'il faut soutenir, qu'il faut défendre. »

C'était cette même pensée, cette pensée salutaire et généreuse qu'avait exprimée, dans l'intérêt de la tranquillité des Etats et du bonheur des peuples, le prince des historiens : *Bonos imperatores voto expetere, qualescumque tolerare* : Souhaiter de bons empereurs et les supporter quels qu'ils soient.

L'orateur terminait ainsi :

« ..... Si vous voulez toujours être respectés, cessez « cette guerre impie, dénaturée, qui ne peut profiter qu'à « nos ennemis communs. Je vous demande grâce pour le « pays, pour son repos, pour son travail. Je vous demande

« grâce pour notre œuvre et pour not
« c'est notre œuvre et notre renommée
« Oui, si nous n'arrivons à la crise fatal
« nous faisant perpétuellement et mutuell
« le pays dira : Ces hommes graves en
« fiance, ils ont substitué chacuns on idole
« de la patrie sur l'autel de la patrie!
« Et ces paysans, dont je parlais tout-à-l'
« Ces blancs, que nous avons nommés, ils n
« diviser et s'entrediviser. Eh bien! cette fo
« des rouges.

« Et savez-vous, en définitive, Messieurs, c
« de ces luttes? Ce ne sera pas l'empire, ce se
« lisme; non pas, cette fois, le socialisme éphé
« tal, et par conséquent facile à vaincre; mais
« socialisme légal, électoral, constitutionnel, c'
« un mal irrémédiable, auquel, pour moi, du moi
« connais pas de remède. Ce n'est pas là une mena
« fais entendre, c'est une vérité que je crains d'avo
« je descends de la tribune avec la conviction d'avoir
« un devoir, et en souhaitant de me tromper dans m
« phétie. »

Cette voix n'avait pas été écoutée.

Ces conseils si sages avaient inutilement retenti d
cette arène ouverte à toutes les passions.

Et le lendemain, un journal grave, le même qui, lors
l'avénement du ministère Polignac, avait averti Charles
par ces paroles qui devaient s'accomplir : *Malheureuse France! Malheureux roi!* le *Journal des Débats*, nonobstant ses sympathies pour la famille d'Orléans, n'hésitait pas à déplorer ce misérable triomphe remporté par l'opposition :

« Hommes honnêtes, s'écriait l'auteur de l'article, le judicieux M. de Sacy, hommes sensés, réfléchissez-y

oubliez-vous pas le but pour lequel vous avez été e vous entraîne-t-on pas où vous ne voulez pas Que vous importe, à vous, une victoire d'amour- remportée sur le président? Examinez les choses ng-froid; une difficulté de plus dans une position bien difficile, un pas de plus dans une voie déplo- , et qui n'aboutit qu'à l'irremédiable désunion des de l'ordre et des défenseurs de la société, n'est-ce pas le résultat du vote d'hier? »

e dernier trait eût levé tous les doutes, si toutefois il pu en exister encore; et l'on ne sut ce dont on devait onner le plus, ou de la grossièreté du refus, ou de l'é- mité de la faute.

Et la représentation nationale, déjà fort discréditée, fut s-lors entièrement, irrévocablement perdue dans l'opi- on publique.

Le bruit depuis longtemps courait qu'une fusion devait e faire entre la branche cadette et la branche aînée des Bourbons; des négociations avaient été, en effet, entamées et poussées avec chaleur par des personnes influentes et assez habiles, d'ailleurs, pour réussir dans une telle entreprise, si une telle entreprise eût pu réussir.

Un homme d'une adresse et d'une ruse extrêmes, d'un talent supérieur pour la cabale et l'intrigue, de l'imagination la plus féconde pour faire concourir au succès de ses combinaisons les éléments les plus opposés; dévoré d'ambition, et sans cesse occupé de lui-même, tout en paraissant ne s'occuper que du bien de l'Etat;

Un homme qui ne comprenait, qui ne pouvait souffrir aucun gouvernement qui osât se passer de lui;

Un ancien ministre qui, après avoir perdu le pouvoir, et désespérant de le reconquérir par les voies, par les roueries constitutionnelles, n'avait pas craint d'organiser la sédition, d'en appeler à la violence, et qui, calculant les

« grâce pour notre œuvre et pour notre renommée, car
« c'est notre œuvre et notre renommée qui sont en jeu.
« Oui, si nous n'arrivons à la crise fatale de 1852 qu'en
« nous faisant perpétuellement et mutuellement la guerre,
« le pays dira : Ces hommes graves en qui j'avais con-
« fiance, ils ont substitué chacuns on idole privée à l'image
« de la patrie sur l'autel de la patrie!

« Et ces paysans, dont je parlais tout-à-l'heure, diront :
« Ces blancs, que nous avons nommés, ils n'ont su que se
« diviser et s'entrediviser. Eh bien! cette fois, nommons
« des rouges.

« Et savez-vous, en définitive, Messiéurs, ce qui sortira
« dé ces luttes? Ce ne sera pas l'empire, ce sera le socia-
« lisme; non pas, cette fois, le socialisme éphémère, bru-
« tal, et par conséquent facile à vaincre; mais ce sera le
« socialisme légal, électoral, constitutionnel, c'est-à-dire
« un mal irremédiable, auquel, pour moi, du moins, je ne
« connais pas de remède. Ce n'est pas là une menace que je
« fais entendre, c'est une vérité que je crains d'avoir dite;
« je descends de la tribune avec la conviction d'avoir rempli
« un devoir, et en souhaitant de me tromper dans ma pro-
« phétie. »

Cette voix n'avait pas été écoutée.

Ces conseils si sages avaient inutilement retenti dans cette arène ouverte à toutes les passions.

Et le lendemain, un journal grave, le même qui, lors de l'avénement du ministère Polignac, avait averti Charles X par ces paroles qui devaient s'accomplir : *Malheureuse France! Malheureux roi!* le *Journal des Débats*, nonobstant ses sympathies pour la famille d'Orléans, n'hésitait pas à déplorer ce misérable triomphe remporté par l'opposition :

« Hommes honnêtes, s'écriait l'auteur de l'article, le judicieux M. de Sacy, hommes sensés, réfléchissez-y

donc ! N'oubliez-vous pas le but pour lequel vous avez été élus? Ne vous entraîne-t-on pas où vous ne voulez pas aller? Que vous importe, à vous, une victoire d'amour-propre remportée sur le président? Examinez les choses de sang-froid; une difficulté de plus dans une position déjà bien difficile, un pas de plus dans une voie déplorable, et qui n'aboutit qu'à l'irremédiable désunion des amis de l'ordre et des défenseurs de la société, n'est-ce pas tout le résultat du vote d'hier? »

Ce dernier trait eût levé tous les doutes, si toutefois il eût pu en exister encore; et l'on ne sut ce dont on devait s'étonner le plus, ou de la grossièreté du refus, ou de l'énormité de la faute.

Et la représentation nationale, déjà fort discréditée, fut dès-lors entièrement, irrévocablement perdue dans l'opinion publique.

Le bruit depuis longtemps courait qu'une fusion devait se faire entre la branche cadette et la branche aînée des Bourbons; des négociations avaient été, en effet, entamées et poussées avec chaleur par des personnes influentes et assez habiles, d'ailleurs, pour réussir dans une telle entreprise, si une telle entreprise eût pu réussir.

Un homme d'une adresse et d'une ruse extrêmes, d'un talent supérieur pour la cabale et l'intrigue, de l'imagination la plus féconde pour faire concourir au succès de ses combinaisons les éléments les plus opposés; dévoré d'ambition, et sans cesse occupé de lui-même, tout en paraissant ne s'occuper que du bien de l'Etat;

Un homme qui ne comprenait, qui ne pouvait souffrir aucun gouvernement qui osât se passer de lui;

Un ancien ministre qui, après avoir perdu le pouvoir, et désespérant de le reconquérir par les voies, par les roueries constitutionnelles, n'avait pas craint d'organiser la sédition, d'en appeler à la violence, et qui, calculant les

même dans les lettres, eût dû se montrer plus *conservateur*, M. Victor Hugo, par un discours violent, souleva contre lui les deux tiers de la chambre, et subit personnellement des représailles bien dures.

La discussion fut close le 18 juillet;

Et l'Assemblée passant au vote, le scrutin donna 446 voix pour la révision, et 278 contre.

Or, comme, d'après l'article 111 de la Constitution, il fallait, pour ce cas, la majorité des trois quarts, la proposition se trouva rejetée.

L'habitude, si conforme au bon sens, à la raison, à la logique, d'admettre toujours, comme loi, l'opinion, le jugement du plus grand nombre fit trouver la chose bizarre, et le peuple, qui ne s'était guère arrêté au texte du fameux article, crut en effet qu'on se moquait de lui.

Et le pétitionnement continua.

Pendant le cours de ces débats, nos troupes, sous la conduite du général Saint-Arnaud, s'illustraient en Afrique par de nouveaux exploits et soumettaient les tribus guerrières de la petite Kabylie.

Mais ces brillants succès, et les heureux résultats de cette expédition furent à peine remarqués en France, où la grande question de salut public occupait bien plus les esprits que tout ce qui était conquête et gloire.

La session parlementaire fut suspendue le 10 août;

C'était trois mois de repos que les représentants allaient prendre;

C'était trois mois de calme pour le pays;

Et l'on disait à ce sujet que les vacances de l'Assemblée valaient bien mieux que ses travaux.

Mais, pendant que le silence régnait dans le palais législatif, des voix imposantes et graves s'élevaient dans les conseils d'arrondissement et de département en faveur de la *révision*, exprimaient sur ce point des vœux presque una-

nimes et rassuraient l'opinion publique, dont l'émotion ne pouvait que s'accroître à mesure que le temps approchait.

Aussi déjà pensait-on à ne faire aucun cas de la Constitution et à réélire le prince, en vertu du droit imprescriptible et supérieur de la souveraineté nationale.

Alors quelques partisans de la branche cadette mirent en avant la candidature du prince de Joinville pour la future présidence, et s'agitèrent beaucoup pour la faire considérer, non-seulement comme sérieuse, mais encore comme réunissant de grandes chances de succès.

On voulait par là sonder, interroger la pensée du peuple, et l'on ne fit qu'un pas de clerc.

Alors aussi les chefs de la démagogie, les émigrés révolutionnaires, qui tenaient leur congrès à Londres, fabriquaient et lançaient coup sur coup les plus violents manifestes, adressaient des instructions à leurs amis du continent, et réglaient par avance le sort des états de la société de l'Europe, en les bouleversant, en les ruinant, en les ramenant à la barbarie par le moyen du communisme.

Et leurs adhérents, enivrés par ce magnifique programme, par la promesse de si riches dépouilles, se montraient plus résolus, plus audacieux, et bientôt l'on apprenait que des bandes armées avaient commis les plus graves désordres dans le département du Cher. De pareils mouvements se préparaient dans la Nièvre, et l'imminence du péril obligeait le gouvernement à mettre ces départements en état de siége.

Une grande fermentation agitait quelques contrées de l'est et du midi ;

Les incendies se multipliaient ;

Et les rapports officiels indiquaient les progrès effrayants des sociétés secrètes répandues dans tout le territoire.

Partout des paroles sinistres, partout des menaces, partout la crainte, nulle part la sécurité.

Tel était l'état des choses lorsque, au mois de novembre, la chambre se rouvrit.

Un autre cabinet venait d'être formé (1); les membres de l'ancien ne partageant pas l'opinion du président de la république sur la question du rétablissement du suffrage universel, ou du moins se croyant liés par leurs antécédents à l'opinion contraire.

C'était, en effet, une très-grave question; mais elle avait été examinée par le chef de l'Etat avec un discernement si profond, avec une appréciation si exacte et si complète de la situation qu'on ne pouvait plus trouver d'objection raisonnable à la solution qu'il proposait.

« Je me suis demandé, disait ce prince dans son Message (2), s'il fallait, en présence du délire des passions, de la confusion des doctrines, de la division des partis, alors que tout se ligue pour enlever à la morale, à la justice, à l'autorité leur dernier prestige; s'il fallait, dis-je, laisser ébranlé et incomplet le seul principe qu'au milieu du chaos général la Providence ait maintenu debout pour nous rallier? Quand le suffrage universel a relevé l'édifice social par cela même qu'il substituait un droit à un fait révolutionnaire, est-il sage d'en restreindre plus longtemps la base? Enfin, je me suis demandé si, lorsque des pouvoirs nouveaux viendront présider aux destinées du pays, ce n'était pas d'avance compromettre leur stabilité que de laisser un prétexte de discuter leur origine et de méconnaître leur légitimité?

« ..... Le doute n'était pas possible.

« ..... Il vous sera donc présenté un projet de loi qui restitue au principe toute sa plénitude, en conservant de la loi du 31 mai ce qui dégage le suffrage universel d'élé-

(1) Le 26 octobre.
(2) 4 novembre.

ments impurs, et en rend l'application plus morale et plus régulière.

« Ce projet n'a donc rien qui puisse blesser cette Assemblée; car si je crois utile de lui demander aujourd'hui le retrait de la loi du 31 mai, je n'entends pas renier l'approbation que je donnai alors à l'initiative prise par le ministère, qui réclama des chefs de la majorité, dont cette loi était l'œuvre, l'honneur de la présenter. Je reconnais même les effets salutaires qu'elle a produits.

« En se rappelant les circonstances dans lesquelles elle fut présentée, on avouera que c'était un acte politique bien plus qu'une loi électorale, une véritable mesure de salut public; et toutes les fois que la majorité me proposera des moyens énergiques de sauver le pays, elle peut compter sur mon concours loyal et désintéressé. Mais les mesures de salut public n'ont qu'un temps limité.

« La loi du 31 mai, dans son application, a même dépassé le but qu'on pensait atteindre. Personne ne prévoyait la suppression de trois millions d'électeurs, dont les deux tiers sont habitants paisibles des campagnes. Qu'en est-il résulté? C'est que cette immense exclusion a servi de prétexte au parti anarchique, qui couvre ses détestables desseins de l'apparence d'un droit ravi à reconquérir. Trop inférieur en nombre pour s'emparer de la société par le vote, il espère, à la faveur de l'émotion générale et au déclin des pouvoirs, faire naître, sur plusieurs points de la France à la fois, des troubles qui seraient réprimés sans doute, mais qui nous jetteraient dans de nouvelles complications. »

Indépendamment de ces périls, le président signalait les graves inconvénients que présentait cette loi, surtout lorsqu'il s'agissait de l'élection du président; et après quelques détails sur ce point, il terminait de la sorte :

« Le rétablissement du suffrage universel sur sa base

principale donne une chance de plus d'obtenir la révision de la Constitution. Vous n'avez pas oublié pourquoi, dans la session dernière, les adversaires de cette révision se refusaient à la voter.

« Ils s'appuyaient sur cet argument, qu'ils savaient rendre spécieux : « La Constitution, disaient-ils, œuvre d'une Assemblée issue du suffrage universel, ne peut pas être modifiée par une Assemblée issue du suffrage restreint. » Que ce soit là un motif réel ou un prétexte, il est bon de l'écarter et de pouvoir dire à ceux qui veulent lier le pays à une Constitution immuable : « Voilà le suffrage universel rétabli : la majorité de l'Assemblée, soutenue par deux millions de pétitionnaires, par le plus grand nombre des conseils d'arrondissement, par la presque unanimité des conseils-généraux, demande la révision du pacte fondamental. Avez-vous moins confiance que nous dans l'expression de la volonté populaire ? » La question se résume donc ainsi pour tous ceux qui souhaitent le dénoûment pacifique des difficultés du jour.

« La loi du 31 mai a ses imperfections ; mais, fût-elle parfaite, ne devrait-on pas également l'abroger, si elle doit empêcher la révision de la Constitution, ce vœu manifeste du pays ?

« On objecte, je le sais, que, de ma part, ces propositions sont inspirées par l'intérêt personnel. Ma conduite depuis trois ans doit repousser une allégation semblable. Le bien du pays, je le répète, sera toujours le seul mobile de ma conduite. Je crois de mon devoir de proposer tous les moyens de conciliation et de faire tous mes efforts pour amener une solution pacifique, régulière, légale, quelle qu'en puisse être l'issue.

« Ainsi donc, Messieurs, la proposition que je vous fais n'est ni une tactique de parti, ni un calcul égoïste, ni une résolution subite ; c'est le résultat de méditations sérieuses

et d'une conviction profonde. Je ne prétends pas que cette mesure fasse disparaître toutes les difficultés de la situation. Mais à chaque jour sa tâche. Aujourd'hui, rétablir le suffrage universel, c'est enlever à la guerre civile son drapeau, à l'opposition son dernier argument. Ce sera fournir à la France la possibilité de se donner des institutions qui assurent son repos. Ce sera rendre aux pouvoirs à venir cette force morale qui n'existe qu'autant qu'elle repose sur un principe consacré et sur une autorité incontestable. »

Ce Message surprit fort l'Assemblée : il la plaçait, en effet, dans un grand embarras.

En refusant le remède proposé, elle assumait sur elle seule toute la responsabilité des événements et semblait se rendre complice des fauteurs de désordre, puisqu'elle prouvait par ce refus qu'elle préférait le mal au remède, et qu'elle craignait moins la guerre civile que l'expression libre et pacifique de la volonté nationale.

L'acte du président fut jugé très-habile; mais c'était beaucoup mieux que de l'habileté, c'était un acte de bonne foi.

« La meilleure politique aujourd'hui, disait l'empe-
« reur (1), c'est la simplicité, c'est la vérité. » Son neveu n'avait agi que suivant ce principe.

Alors un complot s'ourdit contre lui dans le sein de la Chambre.

Les questeurs déposent, *avec demande d'urgence*, une proposition ayant pour but de conférer au président de l'Assemblée « le droit de requérir la force armée, avec faculté d'adresser directement ces réquisitions à tous les officiers commandants ou fonctionnaires, qui seraient tenus

(1) Lettre de Napoléon à l'empereur d'Autriche. Erfurt, le 14 octobre 1801. (Norvins, tom. III, pag. 152.)

d'y obtempérer immédiatement, sous les peines portées par la loi. »

Il ne s'agit pas seulement d'abaisser, de dominer le pouvoir exécutif, mais de lui enlever toute autorité.

Il s'agit de rendre illusoire pour lui le droit qui lui est accordé par la Constitution de disposer de la force publique ; de transporter en réalité ce droit au président de l'Assemblée ;

Il s'agit de laisser le chef de l'État sans défense et d'être à même, un jour donné, sous prétexte de pourvoir à la sûreté intérieure et extérieure de la Chambre, d'appeler autour d'elle *toute l'armée de Paris*, et de ne pas même laisser un factionnaire à la porte de l'Elysée (1) ;

Il s'agit enfin, pour les ennemis du prince-président, de le tenir à leur merci et de pouvoir, quand il leur plaira, s'assurer de sa personne.

Du moyen à l'exécution il n'y avait qu'un pas, et l'on ne demandait le moyen que pour en venir à l'exécution.

Les *Montagnards*, craignant que le coup porté contre le président de la république ne fût aussitôt retourné contre eux, s'élevèrent avec force contre la proposition, joignirent leur voix à celles des amis de la paix publique et de l'autorité du prince, et les espérances des partis monarchiques se trouvèrent ainsi déçues (2).

Quatre jours auparavant (3), le projet de loi électorale présenté par le gouvernement avait été repoussé par 353 voix contre 347.

Et l'on disait hautement que ce rejet n'avait eu lieu que

(1) Les pièces saisies chez M. Baze, l'un des questeurs, ne laissent aucun doute sur ce point.

(2) La proposition fut rejetée par une majorité de 108 voix ; 408 contre 300. (Séance du 17 novembre.)

(3) Séance du 13 novembre.

pour ôter au pouvoir exécutif le droit d'invoquer l'initiative d'une seule modification à la loi du 31 mai;

Que l'Assemblée devait en avoir l'honneur et la responsabilité.

Toutefois une majorité si faible avait ému les vainqueurs, et les plus effrayés ou les plus braves s'étaient retranchés le soir même au Palais-Bourbon pour y trouver un refuge plus sûr, ou pour attendre la mort sur leurs chaises curules. Mais après avoir passé la plus grande partie de la nuit sans s'être trouvés en présence du moindre danger réel, après avoir, au contraire, appris par une reconnaissance faite au dehors de la place que tout était fort calme dans les rues et que la ville entière, la garnison et l'Elysée étaient plongés dans le sommeil, ces messieurs étaient enfin sortis pour aller se coucher.

Le public s'amusa beaucoup de l'aventure, en attendant la loi promise en échange du projet offert par le pouvoir exécutif.

Mais en même temps que l'Assemblée s'agitait sur ce sujet au milieu des discussions les plus confuses, des explications les plus contradictoires, des procédés les plus bizarres, une autre question d'une gravité non moins grande était alors discutée dans une commission.

Il s'agissait du projet de loi relatif à la *responsabilité des dépositaires de l'autorité publique*. Ce projet, élaboré par le Conseil-d'Etat, qui en avait été saisi dès le 20 juin 1849, venait d'être renvoyé à l'Assemblée législative (1), et semblait n'avoir été tenu si longtemps en réserve que pour servir avec plus d'à-propos la haine des partis contre Louis-Napoléon.

On avait écrit dans l'article 1er qu'il y avait *cas d'accusation contre le président de la république s'il provoquait à la*

(1) Séance du 17 novembre.

violation de l'article 45 de la Constitution, c'est-à-dire à sa réélection.

Et les commissaires chargés de l'examen du projet tenant enfin cette arme dans leurs mains, ne cherchent plus qu'à la rendre d'un usage plus facile, plus commode, plus propre à leurs desseins.

Leur but n'est pas d'intimider le président, qu'ils savent au-dessus de la crainte; d'arrêter l'élan des populations en leur montrant la peine que pourraient lui faire encourir leur *inconstitutionnelle* affection, leur dévouement *illégal*.

Il s'agit tout simplement de frapper à l'improviste le pouvoir exécutif, et d'en finir ainsi tout d'un coup en investissant l'Assemblée des pouvoirs de la dictature.

Déjà tout se prépare.

Déjà tout est disposé.

Mais déjà tout a transpiré.

Un écrivain de mérite et de courage (1) a soulevé le voile, et le pays reste épouvanté.

Chacun sent qu'on touche à une de ces terribles crises, de ces affreuses catastrophes qui précipitent les nations dans un abîme de désordres et de calamités.

Chacun déjà, dans sa pensée, voit le génie du mal agiter de tous côtés ses torches incendiaires, amonceler partout des ruines, et ramener, au milieu des guerres civiles, le règne sanglant de la Convention.

Le parti légitimiste est lui-même ébranlé; il hésite au moment suprême; il sent que tout peut périr dans cet immense naufrage; et, dans la séance du 1er décembre, une proposition de concours est faite au prince-président au nom des chefs de ce parti.

Mais que fait ce prince?

Que se propose-t-il de faire?

---

(1) M. Granier de Cassagnac; *Constitutionnel* du 24 novembre.

Pourquoi ce calme au milieu des partis contre lui conjurés?

Pourquoi cette inaction lorsque autour de lui tout s'agite?

Pourquoi cette sécurité lorsque la France entière est dans l'effroi?

Pourquoi cette indifférence, qui peut tout perdre, lorsqu'un acte de vigueur peut encore tout sauver?

Ainsi s'exprimait l'opinion publique; et ces murmures, ces reproches inspirés par l'anxiété, par la crainte, par l'imminence et la grandeur du péril, semblaient n'être pas compris, n'être pas entendus.

Louis-Napoléon savait toutes ces choses; mais il attendait imperturbablement l'heure par lui marquée;

L'heure sonne, et les hommes coupables ou dangereux sont arrêtés, les actes officiels publiés, le palais de l'Assemblée envahi, les troupes distribuées sur tous les points où leur présence est jugée nécessaire;

Et lorsque le jour paraît (1), lorsque Paris se réveille, tout se trouve accompli, le salut de la France assuré.

L'Assemblée nationale et le conseil-d'Etat sont dissous, le suffrage universel rétabli, la loi du 31 mai abrogée, le peuple convoqué dans ses comices, la première division militaire mise en état de siége.

Ce décret et deux proclamations du prince, affichés dans tous les quartiers, dans toutes les rues, sont, en un moment, connus de la population entière, et produisent une sensation, une satisfaction universelles (2).

Mais à la joie se mêlaient quelques craintes, ou, pour mieux dire, une seule crainte : l'incertitude du succès. On

---

(1) 2 décembre.

(2) Ces deux proclamations, adressées, l'une au peuple, l'autre à l'armée, sont des actes trop importants pour être omis par l'histoire : la nécessité du coup d'Etat y est expliquée avec tant de netteté, d'exactitude, et d'une manière si conforme à la réalité, à la vérité de la situation,

Ainsi pensaient les plus timides ;

Les plus résolus approuvaient à haute voix, et se tenaient prêts à soutenir, au besoin, le prince par les armes ;

Les intrigants se disposaient en silence à prendre conseil de l'événement.

Quelques députés montagnards se réunissent rue des Petits-Augustins ; ils sont aussitôt cernés et enlevés.

Une autre réunion de députés, la plupart orléanistes et légitimistes, se forme à la mairie du 10e arrondissement, vote la déchéance du président de la république, donne au général Oudinot, qui l'accepte, le commandement des troupes, résiste à l'injonction de se dissoudre, et ses membres sont emmenés, par la force publique, à la caserne du quai d'Orsay.

Voilà quelle fut, voilà comment finit la résistance parle-

---

nez-moi les moyens d'assurer votre prospérité, ou choisissez un autre à ma place.

« En 1830 comme en 1848, on vous a traités en vaincus. Après avoir flétri votre désintéressement héroïque, on a dédaigné de consulter vos sympathies et vos vœux, et cependant vous êtes l'élite de la nation. Aujourd'hui, en ce moment solennel, je veux que l'armée fasse entendre sa voix.

« Votez donc librement comme citoyens ; mais, comme soldats, n'oubliez pas que l'obéissance passive aux ordres du chef du gouvernement est le devoir rigoureux de l'armée, depuis le général jusqu'au soldat. C'est à moi, responsable de mes actions devant le peuple et devant la postérité, de prendre les mesures qui me semblent indispensables pour le bien public.

« Quant à vous, restez inébranlables dans les règles de la discipline et de l'honneur. Aidez, par votre attitude imposante, le pays à manifester sa volonté dans le calme et la réflexion. Soyez prêts à réprimer toute tentative contre le libre exercice de la souveraineté du peuple.

« Soldats, je ne vous parle pas des souvenirs que mon nom rappelle. Ils sont gravés dans vos cœurs. Nous sommes unis par des liens indissolubles. Votre histoire est la mienne. Il y a entre nous dans le passé communauté de gloire et de malheur. Il y aura dans l'avenir communauté de sentiments et de résolutions pour le repos et la grandeur de la France.

« Fait au palais de l'Elysée, le 2 décembre 1851.

« Louis-Napoléon Bonaparte. »

mentaire ; elle était peu redoutable, car beaucoup d'entre ceux qui y prirent part, sachant d'avance à quoi s'en tenir, avaient bien plus cédé à un sentiment d'amour-propre et d'ostentation, qu'à un zèle sincère pour le maintien de la Constitution, qu'à une résolution bien arrêtée de la défendre à tout prix.

En voulant jouer le rôle de Mirabeau, défiant de sa puissante voix la *puissance des baïonnettes*, on confondait étrangement les hommes et les temps, et l'on pensait bien plus à soi qu'à la chose publique.

Cependant les factions s'agitent ; les agents des sociétés secrètes se répandent de tous côtés, tentent de soulever les faubourgs, prêchent partout la guerre, et rallient quelques combattants.

On distribue des munitions, des armes, et pour encourager la révolte, on recrute, on enrôle à prix d'argent.

L'émeute s'organise ; des attroupements nombreux se forment ; des barricades s'élèvent ; les insurgés font feu ; l'action est engagée, le sang coule ;

Et les citoyens paisibles, émus par le bruit des armes, écoutent, attendent dans une vive anxiété.

Le combat, commencé le 3 dans la matinée, s'apaise la nuit et recommence le lendemain ;

Mais l'élan et l'intrépidité des troupes, l'habileté des dispositions prises par le général Magnan, triomphent en quelques heures de l'armée de l'insurrection, à laquelle tous les partis avaient fourni leur contingent.

Tout est donc terminé à Paris, et la population, heureuse de sa délivrance, se sent en quelque sorte renaître à une nouvelle vie.

Mais le signal de la révolte est déjà donné dans les départements ; et des bandes de malfaiteurs, de forcenés et de pillards se livrent, dans quelques localités, aux plus affreux désordres, aux plus grandes atrocités, et rappellent, par

leurs abominations, toutes les abominations de la *jacquerie*, racontées par Froissard (1).

On dévastait les propriétés, on pillait les caisses publiques et les maisons particulières, on violait, on tuait ; et ce qui est horrible à dire, ce que la postérité aura peine à croire, un fils assassina sa mère !!! (2)

Et tous les cœurs honnêtes étaient saisis d'horreur au spectacle de tant de crimes.

Et l'on se demandait ce que serait devenue la France si, au lieu de prévenir, de surprendre les anarchistes par un coup inopiné, de les forcer à se lever précipitamment, sans accord, sans ensemble, le chef de l'Etat, faisant céder à des scrupules de légalité la loi suprême du salut public, eût laissé l'ennemi compléter ses préparatifs, arrêter ses plans, et se présenter en masse, tout à la fois, le même jour, à la même heure, sur tous les points d'attaque par lui choisis.

Et chacun bénissait le prince que la Providence avait suscité pour arrêter de son bras puissant cette inondation de nouveaux barbares, et remettre sur son séant l'Etat penchant vers sa ruine.

Et déjà tout prenait un nouvel aspect : l'ère de la confiance venait de s'ouvrir et s'inaugurait sous l'inspiration de sentiments chrétiens.

Le temple dont on avait dépouillé une sainte pour le dédier aux *gloires* humaines et le profaner par des noms impies, était rendu au culte (3) ; et la patronne de Paris, qui

(1) J'ai transcrit, à la page 70, tome III, le récit de cet historien.

(2) Ce parricide, qu'il faut imputer au fanatisme politique, eut lieu à Valence. L'assassin, nommé Richer, se porta à ce crime parce qu'il soupçonnait sa mère d'avoir livré le secret du mouvement qui devait éclater dans cette ville. Ce misérable, ayant été arrêté, déclara avec un abominable cynisme que, comme affilié d'une société secrète, il avait juré de mettre à mort son père et sa mère si l'intérêt de son parti l'exigeait, et qu'il avait tenu son serment. (Voy. le *Constitutionnel* du 12 décembre 1851.)

(3) Décret du 6 décembre 1851.

avait si souvent, si miraculeusement protégé nos ancêtres, allait enfin retrouver l'autel que la piété, que la reconnaissance avaient érigé sous son invocation (1).

Des instructions étaient adressées aux préfets pour faire cesser les travaux publics le dimanche et les jours fériés; on y lisait que le repos des jours consacrés au Seigneur « *est l'une des bases essentielles de cette morale qui fait la force et la consolation d'un pays;*... que le gouvernement ne prétendait pas faire peser une sorte de contrainte sur la volonté des citoyens; que chaque individu restait libre d'obéir aux inspirations de sa conscience; mais que l'Etat, l'administration, les communes pouvaient donner l'exemple du respect des principes (2). »

Pendant que le prince chef de l'Etat se livrait avec une infatigable activité à tous les soins du gouvernement, opérait d'utiles réformes, d'importantes améliorations, et prenait toutes les mesures nécessaires pour assurer le repos de la société qu'il venait de sauver, la nation entière, réunie dans ses comices, lui décernait le plus grand, le plus solennel, le plus beau triomphe dont il soit fait mention dans les annales de l'histoire.

Sept millions quatre cent trente-neuf mille deux cent seize suffrages consacraient, sanctionnaient l'acte du 2 décembre et proclamaient la nouvelle, la glorieuse mission de son auteur (3).

---

(1) Voy. ce que j'ai dit au sujet de l'église de Sainte-Geneviève, tom. Ier, pag. 248, note 3.

(2) Ces instructions, données par M. de Morny, alors ministre de l'intérieur, sont à la date du 15 décembre.

(3) Les bulletins contraires furent au nombre de 640,737; on en déclara nuls 36,880. Tels étaient les chiffres au 31 décembre. Les procès-verbaux d'élection dans le département des Basses-Alpes, ainsi que dans quelques communes de deux départements et dans une partie de l'Algérie, n'étaient pas parvenus au ministère de l'intérieur.

Le résultat officiel du vote dans le département des Basses-Alpes,

Et le 1er janvier un *Te Deum* était célébré dans toutes les églises de France ; et le prince Louis-Napoléon venait, au milieu d'une foule innombrable et d'un brillant cortége, se prosterner à Notre-Dame, rendre grâces à l'arbitre suprême des destinées des empires, prier pour la paix et la prospérité de la nation, et demander pour lui-même le secours et l'appui de l'Esprit saint, afin de marcher toujours dans les voies de la justice et de la vérité.

Ainsi s'ouvrait la nouvelle année.

La joie présente faisait oublier les misères passées, et l'on était sans crainte pour l'avenir, puisqu'on venait de le confier à Dieu, et, après Dieu, à celui qu'on pouvait, à juste titre, surnommer *le Libérateur*.

Mais ce n'était pas assez d'avoir su vaincre, il fallait assurer les fruits de la victoire ;

Et comme le premier devoir de celui qui gouverne est de maintenir la tranquillité dans l'Etat ; de ne consulter, en toute circonstance, que le bien de l'Etat, que le salut de l'Etat, le prince-président « dut prendre des mesures contre certaines personnes dont la présence en France pourrait empêcher le calme de se rétablir. »

Les individus convaincus d'avoir pris part aux insurrections récentes étaient, suivant leur degré de culpabilité, déportés à la Guyane française ou en Algérie ;

On expulsait du territoire de la république les chefs reconnus du socialisme ;

Et quant aux hommes politiques qui s'étaient fait remarquer par leur violente hostilité au gouvernement, ils étaient momentanément éloignés de France.

Dans la *première* catégorie se trouvaient cinq anciens

---

constaté plus tard par la commission chargée du recensement, donna 31.213 suffrages affirmatifs sur 34.912.

représentants; dans la *seconde* soixante-six; dix-huit dans la *troisième* (1).

Cette mesure de sûreté générale n'étonna personne et fut généralement approuvée.

On n'y voyait qu'une sévérité nécessaire, qu'un de ces grands exemples dont la rigueur disparaît devant les grandes considérations de l'utilité publique.

Et l'on disait, à propos de la sécurité des peuples, ce que Montesquieu fait dire à Sylla, à propos de leur liberté : « Que quel que doive en être le prix il faut bien le payer « aux dieux (2). »

Le 14 du même mois, le prince-président promulguait la Constitution, dont il avait soumis les bases fondamentales aux suffrages de la nation, par sa proclamation du 2 décembre, expliquait dans un excellent préambule la supériorité de la constitution de l'an VIII sur toutes les œuvres de ce genre qui l'avaient précédée ou suivie, et donnait les puissantes raisons qui l'avaient déterminé à lui en emprunter les principes, à « prendre pour modèle les institutions politiques qui, déjà au commencement de ce siècle, dans des circonstances analogues, avaient raffermi la société ébranlée et élevé la France à un haut degré de prospérité et de grandeur, qui, au lieu de disparaître au premier souffle des agitations populaires, n'avaient été renversées que par l'Europe entière coalisée contre nous. »

En un mot, le prince s'était dit : « Puisque la France ne marche depuis cinquante ans qu'en vertu de l'organisation administrative, militaire, judiciaire, religieuse du consulat et de l'empire, pourquoi n'adopterions-nous pas aussi les institutions politiques de cette époque? Créées par la même

(1) Décrets du 9 janvier 1852.

(2) *Dialogue de Sylla et d'Eucrate.*

vées, il ne fallait envoyer au corps législatif que des hommes décidés à seconder dans sa mission le pouvoir dirigeant, c'est-à-dire à marcher d'accord avec Louis-Napoléon.

Tout cela fut, en effet, parfaitement compris, et le gouvernement vit triompher presque partout les candidats qu'il avait présentés (1).

Ainsi se trouvait solennellement et définitivement consommée la défaite des partis.

La France avait parlé. La cause était finie.

Ainsi, cette nation, si souvent et si injustement accusée de mobilité, montrait l'attachement le plus constant, le plus inaltérable pour la dynastie qu'il avait créée cinquante ans auparavant; et cet attachement avait survécu aux revers, à la captivité, à la mort de l'empereur, au bannissement de sa famille; et tandis que de nouvelles révolutions brisaient successivement le trône de deux monarchies, le sentiment populaire en préparait un autre au neveu de Napoléon.

La session législative fut ouverte le 29 mars, et, dans cette brillante, dans cette majestueuse cérémonie, qui eut lieu aux Tuileries pour l'installation des grands corps de l'Etat, le prince-président, s'adressant aux sénateurs et aux députés, leur parla de la sorte :

« La dictature que le peuple m'avait confiée cesse aujourd'hui. Les choses vont reprendre leur cours régulier. C'est avec un sentiment de satisfaction réelle que je viens proclamer la mise en vigueur de la Constitution; car ma préoccupation constante a été non-seulement de rétablir l'ordre, mais de le rendre durable, en dotant la France d'institutions appropriées à ses besoins.

« Il y a quelques mois à peine, vous vous en souvenez,

(1) C'est-à-dire plus de 250 députés sur 261, qu'il y avait à nommer.

plus je m'enfermais dans le cercle étroit de mes attributions, plus on s'efforçait de le rétrécir encore, afin de m'ôter le mouvement et l'action. Découragé souvent, je l'avoue, j'eus la pensée d'abandonner un pouvoir ainsi disputé. Ce qui me retint, c'est que je ne voyais pour me succéder qu'une chose : l'anarchie. Partout, en effet, s'exaltaient des passions ardentes à détruire, incapables de rien fonder. Nulle part, ni une institution, ni un homme à qui se rattacher. Nulle part, un droit incontesté, une organisation quelconque, un système réalisable.

« Aussi, lorsque, grâce au concours de quelques hommes courageux, grâce surtout à l'énergique attitude de l'armée, tous les périls furent conjurés en quelques heures, mon premier soin fut de demander au peuple des institutions. Depuis trop longtemps la société ressemblait à une pyramide qu'on aurait retournée et voulu faire reposer sur son sommet; je l'ai replacée sur sa base. Le suffrage universel, seule source du droit dans de pareilles conjonctures, fut immédiatement rétabli; l'autorité reconquit son ascendant; enfin, la France adoptant les dispositions principales de la Constitution que je lui soumettais, il me fut permis de créer des corps politiques dont l'influence et la considération seront d'autant plus grandes, que leurs attributions auront été sagement réglées.

« Parmi les institutions politiques, en effet, celles-là seules ont de la durée, qui fixent, d'une manière équitable, la limite où chaque pouvoir doit s'arrêter. Il n'est pas d'autre moyen d'arriver à une application utile et bienfaisante de la liberté. Les exemples n'en sont pas loin de nous.

« Pourquoi, en 1814, a-t-on vu avec satisfaction, en dépit de nos revers, inaugurer le régime parlementaire? C'est que l'Empereur, ne craignons pas de l'avouer, avait été, à cause de la guerre, entraîné à un exercice trop absolu du pouvoir.

« Pourquoi, au contraire, en 1851, la France applaudit-elle à la chute de ce même régime parlementaire? C'est que les chambres avaient abusé de l'influence qui leur avait été donnée, et que, voulant tout dominer, elles compromettaient l'équilibre général.

« Enfin, pourquoi la France ne s'est-elle pas émue des restrictions apportées à la liberté de la presse, et à la liberté individuelle? c'est que l'une avait dégénéré en licence, et que l'autre, au lieu d'être l'exercice réglé du droit de chacun, avait, par d'odieux excès, menacé le droit de tous.

« Cet extrême danger, pour les démocraties surtout, de voir sans cesse des institutions mal définies sacrifier tour à tour le pouvoir ou la liberté, a été parfaitement apprécié par nos pères, il y a un demi-siècle, lorsqu'au sortir de la tourmente révolutionnaire, et après le vain essai de toute espèce de régimes, ils proclamèrent la Constitution de l'an VIII, qui a servi de modèle à celle de 1852. Sans doute, elle ne sanctionne pas toutes ces libertés aux abus même desquelles nous étions habitués, mais elle en consacre aussi de bien réelles. Le lendemain des révolutions, la première des garanties pour un peuple ne consiste pas dans l'usage immodéré de la tribune et de la presse, elle est dans le droit de choisir le gouvernement qui lui convient. Or, la nation française a donné, peut-être pour la première fois, au monde le spectacle imposant d'un grand peuple votant en toute liberté la forme de son gouvernement.

« Ainsi, le chef de l'Etat que vous avez devant vous est bien l'expression de la volonté populaire; et devant moi, que vois-je? deux chambres : l'une élue en vertu de la loi a plus libérale qui existe au monde, l'autre nommée par moi, il est vrai, mais indépendante aussi, puisqu'elle est inamovible.

« Autour de moi, vous remarquez des hommes d'un

patriotisme et d'un mérite reconnus, toujours prêts à m'appuyer de leurs conseils, à m'éclairer sur les besoins du pays.

« Cette Constitution qui, dès aujourd'hui, va être mise en pratique, n'est donc pas l'œuvre d'une vaine théorie et du despotisme, c'est l'œuvre de l'expérience et de la raison. Vous m'aiderez, Messieurs, à la consolider, à l'étendre, à l'améliorer.

« Je ferai connaître au sénat et au corps législatif l'exposé de la situation de la République. Ils y verront que partout la confiance a été rétablie, que partout le travail a repris, et que, pour la première fois, après un grand changement politique, la fortune publique s'est accrue au lieu de diminuer.

« Depuis quatre mois, il a été possible à mon gouvernement d'encourager bien des entreprises utiles, de récompenser bien des services, de secourir bien des misères, de rehausser même la position de la plus grande partie des principaux fonctionnaires, et tout cela sans aggraver les impôts ou déranger les prévisions du budget que nous sommes heureux de vous présenter en équilibre.

« De pareils faits et l'attitude de l'Europe, qui a accueilli avec satisfaction les changements survenus, nous donnent un juste espoir de sécurité pour l'avenir. Car si la paix est garantie au dedans, elle l'est également au dehors. Les puissances étrangères respectent notre indépendance, et nous avons tout intérêt à conserver avec elles les relations les plus amicales. Tant que l'honneur de la France ne sera pas engagé, le devoir du gouvernement sera d'éviter avec soin toute cause de perturbation en Europe, et de tourner tous nos efforts vers les améliorations intérieures, qui peuvent seules procurer l'aisance aux classes laborieuses et assurer la prospérité du pays.

« Et maintenant, Messieurs, au moment où vous vous

associez avec patriotisme à mes travaux, je veux vous exposer franchement quelle sera ma conduite.

« En me voyant rétablir les institutions et les souvenirs de l'Empire, on a répété souvent que je désirais rétablir l'Empire même. Si telle était ma préoccupation constante, cette transformation serait accomplie depuis longtemps. Ni les moyens, ni les occasions ne m'ont manqué.

« Ainsi, en 1848, lorsque six millions de suffrages me nommèrent, en dépit de la Constituante, je n'ignorais pas que le simple refus d'acquiescer à la Constitution pouvait me donner un trône; mais une élévation qui devait nécessairement entraîner de graves désordres ne me séduisit pas.

« Au 13 juin 1849, il m'était également facile de changer la forme du gouvernement. Je ne le voulus pas.

« Enfin, au 2 décembre, si des considérations personnelles l'eussent emporté sur les graves intérêts du pays, j'eusse d'abord demandé au peuple, qui ne l'eût pas refusé, un titre pompeux. Je me suis contenté de celui que j'avais.

« Lors donc que je puise des exemples dans le Consulat et l'Empire, c'est que là surtout je les trouve empreints de nationalité et de grandeur. Résolu aujourd'hui, comme avant, de faire tout pour la France, rien pour moi, je n'accepterais de modification à l'état présent des choses que si j'y étais contraint par une nécessité évidente. D'où peut-elle naître? Uniquement de la conduite des partis. S'ils se résignent, rien ne sera changé; mais si, par leurs sourdes menées, ils cherchaient à saper les bases de mon gouvernement; si, dans leur aveuglement, ils niaient la légitimité du résultat de l'élection populaire; si, enfin, ils venaient sans cesse par leurs attaques mettre en question l'avenir du pays, alors, mais seulement alors, il pourrait être raisonnable de demander au peuple, au nom du repos de la France, un nouveau titre qui fixât irrévocablement sur ma tête le pouvoir dont il m'a revêtu.

« Mais ne nous préoccupons pas d'avance de difficultés qui n'ont sans doute rien de probable. Conservons la République ; elle ne menace personne, elle peut rassurer tout le monde. Sous sa bannière, je veux inaugurer de nouveau une ère d'oubli et de conciliation, et j'appelle sans distinction tous ceux qui veulent concourir avec moi au bien public.

« La Providence qui, jusqu'ici, a si visiblement béni mes efforts, ne voudra pas laisser son œuvre inachevée. Elle nous animera tous de ses inspirations, et nous donnera la sagesse et la force nécessaires pour consolider un ordre de choses qui assurera le bonheur de notre patrie et le repos de l'Europe. »

L'impression produite par cet admirable discours fut immense.

Le prince avait laissé parler son cœur;

Et tous les cœurs furent émus;

Et ce langage loyal, généreux, vrai, restera comme un modèle, comme une des plus belles, comme une des plus sublimes pages de l'histoire; et les applaudissements de la génération présente se perpétueront dans la postérité.

Une nouvelle, une grande carrière est maintenant ouverte. *Nous cherchions la voie, nous l'avons trouvée ;* daigne la Providence nous y maintenir !

Tacite dit de l'empereur Nerva qu'il sut accorder deux choses jusque-là incompatibles : la souveraineté et la liberté : *Nerva Cæsar res olim dissociabiles miscuit, principatum ac libertatem (in vit. Agric.).*

La France en peut dire autant de Louis-Napoléon ;

Et elle ajoutera :

L'ordre, la paix, la justice, la religion étaient à la fois menacés; c'en était fait de la société, de la famille, des droits les plus sacrés, des intérêts les plus augustes. Nous allions périr, notre prince nous a sauvés.

Et ceux qu'une foi pure anime, que la vraie lumière éclaire, élèveront leur voix et s'écrieront : Tout ceci a été l'œuvre de Dieu ! *à Domino factum est istud.* « Gloire à lui, au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! »

FIN DU SUPPLÉMENT.

Imprimerie de Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

